This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07590840 4

DAF
Le Bas

L'UNIVERS.

HISTOIRE ET DESCRIPTION
DE TOUS LES PEUPLES.

ANNALES HISTORIQUES
DE
LA FRANCE.

Tome Second.

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES
RUE JACOB, N° 56.

FRANCE.

ANNALES HISTORIQUES,

PAR

M. PH. LE BAS,

MEMBRE DE L'INSTITUT (ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES),
MAITRE DE CONFÉRENCES A L'ÉCOLE NORMALE, ETC.

TOME SECOND.

TOR LIBRARY
NEW-YORK

PARIS,

FIRMIN DIDOT FRÈRES, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'INSTITUT DE FRANCE,
RUE JACOB, N° 56.

M DCCC XLIII.

LPH.

L'UNIVERS,

OU

HISTOIRE ET DESCRIPTION

DE TOUS LES PEUPLES,

DE LEURS RELIGIONS, MOEURS, COUTUMES, ETC

ANNALES DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

PAR M. PH. LE BAS,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

SUITE DU LIVRE III.

CHAPITRE IV. APOGÉE DU POUVOIR ROYAL. PRÉPONDÉRANCE DE LA FRANCE EN EUROPE.

LOUIS XIV.

(1643-1715.)

§Ier. *Mazarin. Guerres à l'extérieur et à l'intérieur.*

1643.

Anne d'Autriche régente. — Mazarin. — Richelieu était mort peu de jours après son retour à Paris, en 1642. La reine mère, son ancienne protectrice, l'avait précédé de cinq mois, et Louis XIII n'avait pas tardé à le rejoindre (le 14 mai 1643).

« Il était difficile, dit Voltaire, de dire lequel fut le plus malheureux. La reine mère, longtemps errante, mourut à Cologne dans la pauvreté; le fils, maître d'un beau royaume, ne goûta jamais ni les plaisirs de la grandeur ni ceux de l'humanité; malade, triste, sombre, insupportable à lui-même, n'ayant pas un serviteur dont il fût aimé, se défiant de sa femme, haï de son frère, quitté par ses maîtresses, sans avoir connu l'amour, trahi par ses favoris, abandonné sur le trône, presque seul au milieu d'une cour qui n'attendait que sa mort, qui la prédisait sans cesse, qui le regardait comme incapable d'avoir des enfants, le sort du moindre citoyen paisible dans sa famille était bien préférable au sien. Le cardinal de Richelieu fut peut-être le plus malheureux des trois, parce qu'il était le plus haï, et qu'avec une mauvaise santé il avait à soutenir de ses mains teintes de sang un fardeau immense dont il fut souvent près d'être écrasé(*). »

Louis XIII avait établi par son testament un conseil de régence, dont le prince de Condé devait être le chef pendant la minorité de Louis XIV, qui n'avait que cinq ans. Cependant la reine Anne d'Autriche fut proclamée régente par le parlement, qui cassa le testament de Louis XIII. Jusque-là, elle avait été éloignée du pouvoir, moins par la jalousie de Richelieu que par l'aversion de son époux;

(*) Voltaire.

on l'avait même tenue dans une espèce de séquestration. Un arrêt du parlement ne l'en investit pas moins de tout le pouvoir royal. Elle appela d'abord au pouvoir Augustin Potier, évêque de Beauvais, le chef de la *cabale des importants*, qui se croyaient appelés à jouer un grand rôle dans le nouveau gouvernement. Mais leur règne ne dura pas longtemps. Un parvenu italien, Mazarin, que sa finesse et ses talents avaient fait remarquer de Richelieu, se trouva bientôt à la tête du nouveau gouvernement. Anne d'Autriche, dont il était parvenu à gagner l'affection, le nomma surintendant de l'éducation du roi, et le fit entrer dans le ministère. Il s'y affermit par la ruse. Les importants lui ayant marqué de la défiance, il déclara qu'il ne resterait au ministère que jusqu'à la conclusion de la paix, et qu'ensuite il se retirerait à Rome pour y terminer sa vie au sein de la retraite. Cette promesse trompeuse leur inspira une sécurité entière, et lorsqu'ils s'aperçurent de sa ruse, il était trop tard : Mazarin s'était tellement emparé de la confiance de la reine, qu'ils ne parvinrent pas à ébranler son crédit. Les duchesses de Montbazon et de Chevreuse, qui avaient dirigé l'intrigue tramée contre le ministre, furent éloignées de la cour. Le duc de Beaufort, épris d'un amour romanesque pour la duchesse de Montbazon, s'emporta en reproches injurieux contre le cardinal, et ne réussit qu'à se faire enfermer au château de Vincennes. « C'étoit, dit le président Hénaut, un homme tout fait pour être aimé de la populace; aussi l'avoit-on nommé le *roi des halles*, dont il parloit le langage : grand, bien fait de sa personne, adroit aux exercices, infatigable, rempli d'audace, les manières grossières, que l'on prenoit pour de la franchise, mais artificieux, et aussi fin que le peut être un homme de peu d'esprit. Il crut, et il le persuada à toute la cour, qu'il alloit jouer un rôle dans les commencements de la régence. Il se sauva de prison, et fut depuis le héros de la guerre de Paris. Il étoit le second fils de César de Vendôme, fils naturel de Henri IV. »

Enfin l'évêque de Beauvais, que le cardinal de Retz appelle dans ses mémoires une *bête mitrée*, et *le plus idiot des idiots*, fut renvoyé dans son diocèse, et alors la cabale des importants, privée de ses principaux chefs, se trouva dissoute.

Voici comment M. Mignet a caractérisé Mazarin dans sa belle préface des Négociations relatives à la succession d'Espagne :

« Mazarin, dit-il, avait coutume de dire que *quand on a le cœur on a tout*. Il s'assura dès lors du cœur de la régente. Richelieu s'était adressé au bon sens de Louis XIII, qui avait reconnu son indispensable utilité; Mazarin s'appuya sur la passion d'Anne d'Autriche, qui ne put jamais consentir à se séparer de lui. Pour gouverner, l'un s'imposa, l'autre se fit aimer.

« Mazarin avait l'esprit grand, prévoyant, inventif, le sens simple et droit, le caractère plus souple que faible, et moins ferme que persévérant. Sa devise était *le temps et moi*. Il se conduisait non d'après ses affections ou ses répugnances, mais d'après ses calculs. L'ambition l'avait mis au-dessus de l'amour-propre, et il était d'avis de laisser dire pourvu qu'on le laissât faire; aussi était-il insensible aux injures et n'évitait-il que les échecs. Ses adversaires n'étaient pas même des ennemis pour lui. S'il se croyait faible, il leur cédait sans honte; s'il était puissant, il les emprisonnait sans haine. Richelieu avait tué ceux qui s'opposaient à lui; Mazarin se contenta de les enfermer. Sous lui, l'échafaud fut remplacé par la Bastille. Il jugeait les hommes avec une rare pénétration, mais il aidait son propre jugement du jugement que la vie avait déjà prononcé sur eux. Avant d'accorder sa confiance à quelqu'un, il demandait : « Est-il heureux? » Ce n'était point de sa part une aveugle soumission aux chances du sort; pour lui, être heureux signifiait avoir l'esprit qui prépare la fortune et le caractère qui la maîtrise. Il était incapable d'abattement et il avait une constance inouïe, malgré ses variations apparentes. Résister dans cer-

tains cas et à certains hommes, ne lui paraissait pas de la force, mais de la maladresse; aussi ne cédait-il que pour reprendre, ne partait-il que pour revenir. Un de ses plus spirituels antagonistes, la Rochefoucauld, a dit de lui « qu'il avoit plus de hardiesse dans le cœur que dans l'esprit, au contraire du cardinal Richelieu, qui avoit l'esprit hardi et le cœur timide. » Si le cardinal de Richelieu, qui était sujet à des accès de découragement, était tombé du pouvoir, il n'y serait pas remonté; tandis que Mazarin, deux fois fugitif, ne se laissa jamais abattre, gouverna du lieu de son exil, et vint mourir dans le souverain commandement et dans l'extrême grandeur (*). »

1643-1648.

Politique extérieure. — Continuation du système de Richelieu. — Bataille de Rocroi. — Paix de Westphalie. — Après la chute de la cabale des importants, la France se trouva heureuse sous la régence d'Anne d'Autriche et sous le gouvernement de Mazarin, jusqu'aux temps de la Fronde. Tout le monde se sentait heureux d'être délivré de cette main de fer que Richelieu avait fait peser sur tous. Autant ce dernier avait montré de sévérité et d'énergie, autant le nouveau ministre montra de facilité et presque de faiblesse. Ce fut d'abord l'âge d'or des courtisans : pensions, places, gratifications, rien n'était refusé; le trésor public fut mis au pillage. « Il n'y avoit plus, dit le cardinal de Retz, que deux ou trois petits mots dans la langue française : *La reine est si bonne.* » Un sentiment général de satisfaction et de sécurité régnait dans la nation. Cette période heureuse, qui dura quatre ans, fut décorée par les poëtes de l'époque du nom pompeux d'*âge d'or*, et fit dire, en rappelant le souvenir de la régence de Blanche de Castille, que l'Espagne n'a donné que de bonnes reines à la France. Le parlement, dont Richelieu avait brisé et presque annulé le pouvoir, et qui venait, en cassant le testament du feu roi, de rendre un si grand service à la régente, n'était pas moins heureux de relever la tête, et prétendait à une grande part dans le gouvernement. Le peuple espérait qu'on diminuerait les impôts dont il était accablé. Bien qu'ils fussent nécessités par la glorieuse guerre entreprise pour abaisser la maison d'Autriche et rétablir l'équilibre en Europe, il ne les croyait dus qu'à l'impitoyable tyrannie de Richelieu et de Louis XIII. Aussi detestait-il leur mémoire, malgré les immenses services qu'ils avaient rendus au pays.

Cependant le changement de règne ne changea point les principes généraux du gouvernement. La politique extérieure demeura la même, et la grande guerre que Richelieu avait entreprise contre l'Autriche fut continuée. Nous n'entreprendrons point ici le récit détaillé des événements de cette dernière partie de la guerre de trente ans : il nous suffira de marquer les faits principaux et les résultats les plus importants.

1643.

Bataille de Rocroi. — En 1643, l'élite des forces espagnoles menaçait la frontière de France du côté des Pays-Bas. Les Espagnols, commandés par un vieil et excellent général, de Mellos, espéraient arriver, comme huit ans auparavant, jusqu'aux portes de Paris. La cour fut si effrayée, qu'elle ordonna au jeune duc d'Enghien, qui commandait l'armée française, de ne point hasarder une action générale contre des troupes si vaillantes et si bien conduites. Le prince eut l'heureuse hardiesse de désobéir. Il contraignit le général qu'on lui avait donné pour guide à trouver la bataille nécessaire. Elle fut livrée dans la forêt des Ardennes, près du village de Rocroi. On raconte que la nuit qui précéda le combat, le prince dormit d'un si profond sommeil, qu'il fallut le réveiller pour donner le signal du combat. Les Français, un instant repoussés, finirent

(*) Mignet, Négociations relatives à la succession d'Espagne. Introduction, t. I, p. XLV et suiv.

par remporter une victoire complète : le duc d'Enghien y déploya cette valeur, ce sang-froid et cet admirable coup d'œil qui lui valurent plus tard le nom de *grand Condé*. Tout ce qui restait de ces vieilles bandes espagnoles, de cette infanterie qui passait pour la première de l'Europe, fut exterminé dans les plaines de Rocroi. Leur général, de Mellos, y perdit la vie; un petit nombre de cavaliers échappèrent seuls à ce désastre. Cette victoire, qui inaugura le nouveau règne et couvrit de lauriers le berceau de Louis XIV, est remarquable encore sous un autre rapport, que M. Michelet a fait ressortir.

« L'infanterie française, dit-il, prit pour la première fois sa place dans le monde par la bataille de Rocroi. Cet événement est bien autre chose qu'une bataille, c'est un grand fait social. La cavalerie est l'arme aristocratique, l'infanterie l'arme plébéienne. L'apparition de l'infanterie est celle du peuple. Chaque fois qu'une nationalité surgit, l'infanterie apparaît. Tel peuple, telle infanterie. Depuis un siècle et demi que l'Espagne était une nation, le fantassin espagnol régnait sur les champs de bataille, brave sous le feu, se respectant lui-même, quelque déguenillé qu'il fût, et faisant partout respecter le *senor soldado;* du reste, sombre, avare et avide, mal payé, mais sujet à patienter en attendant le pillage de quelque bonne ville d'Allemagne ou de Flandre. Ils avaient juré au temps de Charles-Quint : « Par le sac de Florence ! » Ils avaient pillé Rome, pris Anvers, puis je ne sais combien de villes des Pays-Bas. Parmi les Espagnols, il y avait des hommes de toutes nations, surtout des Italiens. Le caractère national disparaissait. L'esprit de corps et le vieil honneur de l'armée les soutenait encore, lorsqu'ils furent portés par terre à la bataille de Rocroi. Le soldat qui prit leur place fut le soldat français, l'idéal du soldat, la fougue disciplinée. Celui-ci, loin encore à cette époque de comprendre la patrie, avait du moins un vif sentiment du pays. C'était une gaillarde population de fils de laboureurs, dont les grands-pères avaient fait les dernières guerres de religion. Ces guerres de partisans, ces escarmouches à coups de pistolet firent toute une nation de soldats; il y eut dans les familles des traditions d'honneur et de bravoure. Les petits-fils, enrôlés, conduits par un jeune homme de vingt ans, le grand Condé, forcèrent à Rocroi les lignes espagnoles aussi gaiement que leurs descendants franchirent, sous la conduite d'un autre jeune homme, les ponts d'Arcole et de Lodi (*). »

Après cette victoire brillante, la fortune de la France parut plus assurée que jamais. Les années suivantes ne furent qu'un enchaînement de triomphes : le grand Condé marchait de victoire en victoire. Il fut vainqueur successivement à Fribourg, à Nordlingen, à Lens. En même temps, le vicomte de Turenne commençait à se faire connaître par des combats difficiles et disputés, où, sans avoir constamment l'avantage, il annonçait l'un des plus grands génies militaires de l'Europe moderne. L'Espagne, accablée par tant de revers, allait être forcée de demander la paix, lorsque des troubles qui éclatèrent en France vinrent lui donner pour l'avenir des espérances chimériques. Elle s'en repentit plus tard. L'empereur, au contraire, eut le bon esprit de continuer les négociations, et elles amenèrent enfin le traité de Westphalie (**). Ce traité maintint la division et par conséquent la faiblesse de l'Allemagne, en assurant aux princes de l'Empire l'indépendance territoriale. Il concilia les prétentions de plusieurs d'entre eux, aux dépens de quelques principautés ecclésiastiques qui furent sécularisées. Il donna aux Suédois une province de l'Empire, et confirma à la France la possession de l'Alsace (1648).

1647-1653.

La fronde. — Mazarin, qui venait de terminer si heureusement la guerre de trente ans, n'échappa pas plus à la

(*) Michelet, Précis d'histoire de France, p. 242.

(**) Voyez l'ALLEMAGNE, t. II.

haine que son prédécesseur. Malgré sa douceur et son affabilité, il était un objet de mépris pour son avarice, de ridicule pour son langage moitié italien moitié français, de haine enfin comme étranger. Plus on avait vu augmenter la faveur de l'Italien, premier ministre, et plus on l'avait détesté. Une administration honnête et intègre aurait pu seule affaiblir la haine qu'on commençait à lui porter. Mais Mazarin s'occupait trop de sa propre fortune pour songer à mettre de l'ordre dans les finances, qui étaient en proie au brigandage le plus effronté. Pour suffire aux dépenses de la guerre, le surintendant d'Émery, sa créature, avait recours à des expédients onéreux et vexatoires. Il disait naïvement *que les surintendants n'étoient faits que pour être maudits, et que la bonne foi n'étoit que pour les marchands.* Pour avoir une idée de la dilapidation des finances, il faut parcourir les mémoires d'Omer Talon. Nous nous contenterons d'en extraire le passage suivant :

« D'Émery avoit méprisé toute sorte d'ordre dans les finances, tant en la recette que dans la dépense ; car pour avoir des deniers comptans, il avoit baillé toutes les tailles en parti, et payoit quinze pour cent d'intérêt à ceux qui lui avançoient des deniers. Dans Paris, la plupart du luxe étoit fondé sur ces gros intérêts que le roi payoit ; les marchands avoient, la plupart, abandonné leur trafic actuel pour mettre leur argent dans cette espèce de négociation infâme. Le surintendant faisoit de même sur les fermes, et ainsi il mangeoit par avance, en l'année 1648, les années 1650 et 1651, et avoit porté les choses si avant, qu'ayant engagé les finances du roi de plus de cent millions envers les partisans et gens d'affaires, il ne faisoit plus subsister l'État que des retranchemens qu'il faisoit sur les officiers et sur les autres. Les compagnies souveraines avoient souffert un quartier de retranchement de leurs gages ; les présidiaux n'en recevoient aucune chose ; les trésoriers de France, les élus, les grenatiers et tous les officiers comptables, n'en touchoient rien du tout... Les gens de guerre n'étoient point payés ; les gardes françoises et suisses étoient en arrière de douze montres, les Suisses prêts à quitter... L'armée de Flandre, faute de cent mille francs, perdit l'occasion d'entreprendre quelque chose de grand après la bataille de Lens ; l'armée d'Allemagne, commandée par M. le maréchal de Turenne, faute d'argent, se dissipoit ; le siége de Crémone fut levé par la même considération (*). »

Un édit de 1548 faisait défense de prolonger les faubourgs de Paris, et de bâtir au delà de certaines bornes, sous peine de démolition et d'amende. Cet édit n'avait jamais été exécuté, et il était oublié depuis longtemps, lorsque tout à coup le surintendant le fit revivre, et ordonna de *toiser* le terrain occupé par les nouvelles constructions, pour forcer les propriétaires à se racheter, à prix d'argent, des peines portées contre les délinquants. Cette opération excita quelques désordres, et l'*édit du toisé* mécontenta toute la population. Les courtisans, qui espéraient gagner quelque chose à un changement, se mirent à intriguer avec ce même Gaston d'Orléans qui avait si lâchement trahi Montmorency, sous le ministère de Richelieu. Le parlement n'était pas moins hostile, et il n'enregistra le nouvel impôt qu'avec beaucoup de difficulté.

Le parlement, au dix-septième siècle, n'était plus cette assemblée de légistes fanatiquement dévoués à la royauté qu'ils avaient rendue absolue, en substituant le droit romain au droit féodal. Ce n'était plus cette assemblée occupée uniquement à rendre la justice, comme sous la dynastie des Valois. Son influence ayant grandi avec la considération qu'on lui portait, il espéra remplacer les états généraux, dont les convocations devenaient de plus en plus rares, et qui étaient toujours demeurées sans résultat. Il est à croire aussi que la conformité de son nom, avec le parlement anglais, qui jouait alors un

(*) Mémoires d'Omer Talon.

si grand rôle, avait contribué à lui inspirer des pensées de domination. Encouragé par la faiblesse d'Anne d'Autriche et de son premier ministre, il s'opposa opiniâtrément à tous les édits, surtout à ceux qui établissaient de nouvelles taxes. Peu lui importaient ensuite la guerre et ses besoins : en faisant acte d'opposition et en se rendant populaire, il atteignait le but qu'il s'était proposé.

On peut remarquer ici que le parlement n'eut jamais de conceptions politiques élevées; il se borna toujours à une opposition inintelligente qui le rendait méprisable à tous les hommes d'État. Ce fut peut-être cette seule cause qui le retint toujours dans l'infériorité, et l'empêcha d'arriver au pouvoir que convoitait son ambition. Il ne réussit qu'à obtenir pendant un temps une immense popularité, parce que le peuple, mécontent et ruiné, voulut bien voir en lui le défenseur de ses intérêts.

Les courtisans firent du parlement le centre de leurs intrigues et l'instrument de leurs projets. Le peuple le considéra comme son protecteur et son sauveur. Enhardi de se voir ainsi soutenu, le parlement alla plus loin que les remontrances, il s'avisa de casser des édits, et même quelques-uns qui ne contenaient que des mesures d'administration. C'est ainsi qu'il supprima, par un arrêt, la charge et les fonctions des intendants ou administrateurs, établis par Richelieu dans les provinces. Du reste, aussi humble dans ses paroles que hardi dans ses actes, il répondait à la régente lorsqu'elle demandait, « s'ils prétendoient borner l'autorité royale, » — « Nous ne parlons à nos souverains que comme « leurs très-humbles sujets, lesquels « ayant acquis, par la longueur de « leur service et de leur âge, quelque « lumière dans les affaires publiques, « nous sommes en cette possession « de leur présenter ce que nous savons, même avec quelque sorte de « chaleur qui n'est autre chose qu'un « zèle respectueux, lequel a pour fondement la sincérité de nos intentions et de nos pensées qui sont toutes « royales. »

Tel était l'état des choses, lorsque Mazarin eut l'imprudence de soulever contre lui les intérêts particuliers de la magistrature. Il ordonna, en 1647, la création de douze nouvelles charges de maîtres des requêtes, et exigea de toutes les cours souveraines, le parlement excepté, quatre années de leurs gages en forme de prêt. Le parlement méprisa cette grâce par laquelle on espérait le détacher des autres compagnies, et le 13 mai 1648, il donna son *édit d'union*. Par cet édit, le parlement, le grand conseil, la cour des aides, la chambre des comptes, et toutes les cours souveraines des provinces, élevèrent la prétention de ne former qu'un seul et même corps, divisé en classes toutes solidaires les unes des autres. Mazarin déclara, dans sa mauvaise prononciation italienne, que cet édit d'*oignon* était attentatoire. Mais il fut bientôt obligé de faire des concessions qui n'eurent d'autre résultat que d'enhardir ses ennemis. Les esprits s'échauffèrent : on parla des anciennes libertés nationales, et pour les rétablir, on n'hésita pas à remonter jusqu'à la constitution des Francs au temps de Clovis. On proclama l'illégalité des tribunaux exceptionnels, des emprisonnements arbitraires, et l'on demandait des garanties contre l'établissement des impôts. Le parlement déclara qu'il repousserait tous les édits tant qu'on n'aurait pas fait droit à ces justes demandes. On eût dit que la constitution monarchique allait être changée comme en Angleterre. Mais rien de tout cela n'était bien sérieux. Le pouvoir royal était établi sur des bases trop solides pour risquer seulement d'être modifié. Le peuple ne l'eût pas voulu, car il trouvait dans ce pouvoir une garantie d'ordre et de sécurité; les parlements et les courtisans ne l'eussent pas osé. Le cardinal de Retz, qui certes était le moins timide des factieux, dit en parlant des discussions qui s'élevèrent sur les limites de l'autorité royale : « Le peuple entra dans le sanctuaire, il leva le voile qui

doit toujours couvrir tout ce que l'on peut dire, tout ce que l'on peut croire du droit des peuples et des rois, qui ne s'accordent jamais si bien ensemble que dans le silence. La salle du palais profana ces mystères. »

Toutefois l'union des quatre cours souveraines dura malgré l'opposition de la cour. Le peuple applaudit à leurs mesures. « Chaque conseiller, dit madame de Motteville, paroissoit au peuple un ange descendu du ciel pour le sauver de la prétendue tyrannie du cardinal Mazarin, qu'on s'imaginoit plus grande qu'elle ne l'étoit en effet. » Ainsi se formèrent les partis des frondeurs, des mazarins et des mitigés.

On donnait le noms de mazarins aux partisans exclusifs du ministre et de la cour; le nom de mitigés à ceux qui voulaient tenir le milieu entre Mazarin et ses ennemis. Parmi ces derniers se trouvait le premier président Mathieu Molé, cette barre de fer contre laquelle vinrent se briser, à plus d'une reprise, la fougue de ses collègues et les emportements de la multitude. On appelait frondeurs les ennemis du cardinal. Parmi eux, dit Omer Talon, « cinquante ou soixante jeunes conseillers, qui, dans leurs chambres des enquêtes, ont peu d'emploi et qui y sont peu considérés à cause qu'ils n'ont pas l'intelligence et ne se veulent pas donner l'application aux affaires, étoient bien aises d'être tous les jours appelés dans les assemblées publiques, d'y donner leurs suffrages, et, se portant aux avis les plus caustiques, acquérir réputation, ce leur sembloit (*). » — « Les jeunes conseillers des enquêtes, dit Montglat, étoient plus échauffés que les autres; et, croyant déjà être ministres d'État, ils ne parloient que du gouvernement du royaume, et ne songeoient plus aux affaires du palais qu'ils trouvoient au-dessous d'eux. Dans les assemblées, ils prenoient la parole tous ensemble, sans ordre, en sorte qu'on ne s'entendoit pas: et quand les présidens et les vieux conseillers vouloient dire leur avis pour réprimer ce tumulte, ils leur faisoient la huée, leur reprochant qu'ils étoient gagnés de la cour et pensionnaires du cardinal... La barbe du premier président, si vénérable, ne pouvoit les retenir (*)... » A ces jeunes avocats si empressés d'arriver à la réputation et à la fortune, s'étaient réunis quelques magistrats plus âgés, qui avaient des motifs personnels d'inimitié contre le ministre. On remarquait parmi eux le président Potier de Blancménil, irrité de la disgrâce de l'évêque de Beauvais, son parent; Longueil de Maisons, qui avait vainement sollicité une charge de président pour son frère; le président Viole, qui voulait venger la chute de l'ex-ministre Chavigny, que Mazarin avait renvoyé; le conseiller Broussel, qui n'avait pu obtenir une lieutenance aux gardes pour son fils, et qui depuis avait rejeté obstinément tous les édits sur les impôts. Mais le plus dangereux des ennemis du cardinal était Paul de Gondi, coadjuteur de l'archevêque de Paris, et si fameux sous le nom de cardinal de Retz. Voici le jugement porté par le duc de la Rochefoucauld sur cet homme qui joua un si grand rôle dans les troubles de la fronde :

« Paul de Gondy, cardinal de Retz, a beaucoup d'élévation, d'étendue d'esprit, et plus d'ostentation que de vraie grandeur de courage. Il a une mémoire extraordinaire; plus de force que de politesse dans ses paroles; l'humeur facile; de la docilité et de la foiblesse à soutenir les plaintes et les reproches de ses amis; peu de piété, quelque apparence de religion. Il paroît ambitieux sans l'être : la vanité et ceux qui l'ont conduit lui ont fait entreprendre de grandes choses, toutes opposées à sa profession; il a suscité les plus grands désordres dans l'État, sans avoir un dessein formé de s'en prévaloir; et bien loin de se déclarer ennemi du cardinal Mazarin pour occuper sa place, il n'a pensé qu'à lui paroître redoutable, et à se flatter de

(*) Mémoires d'Omer Talon.

(*) Mémoire de Montglat.

la fausse vanité de lui être opposé.

« Il a su néanmoins profiter avec habileté des malheurs publics pour se faire cardinal. Il a souffert sa prison avec fermeté, il n'a dû sa liberté qu'à sa hardiesse. La paresse l'a soutenu avec gloire pendant plusieurs années dans l'obscurité d'une vie errante et cachée. Il a conservé l'archevêché de Paris contre la puissance du cardinal Mazarin; mais après la mort de ce ministre, il s'en est démis sans connoître ce qu'il faisoit, et sans prendre cette conjoncture pour ménager les intérêts de ses amis et les siens propres. Il est entré dans divers conclaves, et sa conduite a toujours augmenté sa réputation. Sa pente naturelle est l'oisiveté : il travaille néanmoins avec activité dans les affaires qui le pressent, et il se repose avec nonchalance quand elles sont finies. Il a une grande présence d'esprit, et il sait tellement tourner à son avantage les occasions que la fortune lui offre, qu'il semble qu'il les ait prévues ou désirées. Il aime à raconter : il veut éblouir indifféremment tous ceux qui l'écoutent par des aventures extraordinaires, et souvent son imagination lui fournit plus que sa mémoire. Il est faux dans la plupart de ses qualités, et ce qui a le plus contribué à sa réputation est de savoir donner un beau jour à ses défauts. Il est insensible à la haine et à l'amitié, quelque soin qu'il ait pris de paroître occupé de l'une et de l'autre. Il est incapable d'envie et d'avarice, soit par vertu, soit par inapplication. Il a plus emprunté à ses amis qu'un particulier ne pouvoit espérer de leur pouvoir rendre; il a senti de la vanité à trouver tant de crédit et à entreprendre de s'acquitter. Il n'a point de goût ni de délicatesse; il s'amuse à tout et ne se plaît à rien; il évite avec adresse de laisser pénétrer qu'il n'a qu'une légère connoissance de toutes choses. La retraite qu'il vient de faire est la plus éclatante et la plus fausse action de sa vie. C'est un sacrifice qu'il fait à son orgueil sous prétexte de dévotion : il quitte la cour où il ne peut s'attacher, et il s'éloigne du monde qui s'éloigne de lui. »

Le cardinal de Retz, issu d'une famille illustre, avait été obligé de se consacrer à l'Église, quoiqu'il eût, de son aveu, l'*âme peut-être la moins ecclésiastique qui fût dans l'univers*. « Nourri de la lecture de l'histoire romaine, dit M. Ancillon, son imagination forte et ardente ne rêvait qu'émeutes, révolutions populaires et conspirations. Un de ses premiers écrits avait été l'histoire de la conjuration de Fiesque, ou plutôt le panégyrique de ce Génois, et l'apologie de ses projets... Son esprit, parfait pour saisir des vues générales et pour former des plans vastes et réfléchis, était, du reste, inépuisable en expédients, et prompt à voir, dans les circonstances particulières, ce qu'il fallait faire ou éviter... Il fut le principal auteur des troubles de la fronde; il les prépara de loin et les fomenta soigneusement, parce qu'il voulait avoir la place de Mazarin (*), et qu'il fallait à cet esprit turbulent des intrigues, des factions et des mouvements populaires... Il était l'âme du parti des frondeurs dans le parlement; il leur traçait la marche qu'ils devaient suivre, et les entraînait à des mesures dont il prévoyait seul les conséquences (**). »

Au milieu de l'agitation des esprits, on apprit à Paris la victoire de Lens, que le prince de Condé venait de remporter sur l'archiduc Léopold (20 août 1648). « Le roi, dit madame de Motteville, sachant qu'il avoit gagné une bataille, s'écria tout haut, et avec une grande exclamation, que le parlement seroit bien fâché de cette nouvelle. Il étoit si accoutumé à entendre parler de ceux de ce corps comme de ses ennemis, qu'il en fit aussitôt ce jugement. » Mazarin résolut de profiter de cette occasion, et d'essayer de la rigueur après avoir épuisé toutes les voies de conciliation. Le jour même où l'on

(*) Cette assertion de M. Ancillon, est, comme on vient de le voir, démentie par la Rochefoucauld.

(**) Ancillon, Tableau des révolutions.

chanta dans l'église de Notre-Dame un *Te Deum* solennel, pour célébrer la glorieuse victoire de Lens, le capitaine des gardes, Comminges, reçut l'ordre d'arrêter Blancménil, Charton et Broussel. C'étaient les trois membres les plus ardents du parlement, mais non pas les meneurs secrets auxquels Mazarin n'aurait pas osé s'attaquer, et qu'il espérait effrayer par cet acte de fermeté. Charton réussit à s'échapper, mais Blancménil et Broussel furent arrêtés. Toutefois, cet enlèvement en plein jour de trois hommes chéris du peuple amena aussitôt un soulèvement. La sédition dura toute la journée (26 août); le soir, elle se calma subitement, « parce qu'il étoit tombé un peu de pluie, et que les Parisiens, pour rien au monde, ne laissent passer l'heure du souper. » La cour se crut victorieuse, mais la journée du lendemain la détrompa. Les barricades de Henri III se relevèrent dans les rues de Paris, sous l'influence secrète du coadjuteur. « Ce mouvement, dit-il dans ses mémoires, fut comme un incendie subit et violent qui se prit du Pont-Neuf à toute la ville. Tout le monde, sans exception, prit les armes. L'on voyoit les enfans de cinq et six ans le poignard à la main; on voyoit les mères qui les leur apportoient elles-mêmes. Il y eut dans Paris plus de deux cents barricades en moins de deux heures, bordées de drapeaux et de toutes les armes que la ligue avoient laissées entières (*). » Les soldats furent obligés de se retirer devant la foule; et les factieux, le coadjuteur en tête, poussèrent leurs barricades jusqu'à cent pas du Louvre. Bientôt la reine entendit retentir les cris mille fois répétés de : *Broussel et liberté!* Le parlement arriva en corps pour demander la mise en liberté de ceux de ses membres qui avaient été emprisonnés; et Anne d'Autriche fut contrainte de céder. « On ne sauroit exprimer, dit Montglat, la joie qu'eurent les Parisiens à l'arrivée de Broussel; les uns lui baisoient la robe; les autres se jetoient à ses pieds pour lui embrasser les genoux; les autres l'appeloient leur protecteur; et, devant son logis, il y eut si grande affluence de peuple, qu'il fut contraint de sortir dans la rue pour se faire voir. On fit faire son portrait en taille-douce, qu'on vendoit par les rues, où il y avoit écrit : « Pierre Broussel, père du peuple (*). » Depuis ce jour, la reine ne parut plus dans les rues sans être insultée. On chansonnait partout les amours de *dame Anne* et *du Mazarin*. Poussée à bout, elle quitta Paris le 6 janvier 1649, et se retira à Saint-Germain avec ses deux fils et Mazarin. Le prince de Condé, qui haïssait Mazarin, vint les joindre, et leur promit son assistance contre les rebelles.

Alors commença la guerre civile de la fronde, dont l'intrigue et les chansons furent peut-être les principales armes. Le sang coula néanmoins dans les séditions, les batailles et les exécutions judiciaires; mais tel était le manque absolu de toute passion, que tout se tournait en plaisanterie. Un petit-fils de Henri IV, frondeur, le duc de Beaufort, l'idole des Parisiens, le *roi des halles*, était chanté par son parti aussi bien que par les mazarins; témoin cette parodie d'une harangue adressée par lui au parlement de Paris, et qui, « dans la vérité, selon le cardinal de Retz, est rendue en vers mot à mot de la prose : »

J'avons trois points dans notre affaire,
Les princes sont le premier point;
Je les honore et les révère,
C'est pourquoi je n'en parle point.

Le second est de l'éminence
Monsieur Jules de Mazarin;
Sans barguiguer j'aime la France,
Et vas toujours mon droit chemin.

J'ai le cœur fait comme la mine,
Et sais tous les beaux sentiments
C'est pourquoi j' conclus et opine,
Com' fera monsieur d'Orléans.

Outre le duc de Beaufort, on comptait dans le parti du parlement et des frondeurs le prince de Conti, frère de Condé, qui ne valait pas son aîné. Les Parisiens l'élurent pour leur généralissime, quoique petit et bossu. Le

(*) Mémoires du cardinal de Retz.

(*) Mémoires de Montglat.

cardinal de Retz l'appelle, dans un langage spirituel et malin, *un zéro qui ne multipliait que parce qu'il était prince du sang*. Les autres chefs de ce parti étaient le duc de Longueville, le duc de Bouillon, le vicomte de Turenne, qui se laissa entraîner par sa passion pour la duchesse de Longueville, les ducs de Vendôme, de Nemours, de la Rochefoucauld. Le parlement, encouragé par le grand nombre de ses adhérents, et poussé secrètement par le coadjuteur, rendit un arrêt qui déclarait Mazarin perturbateur du repos public, ennemi du roi et de l'Etat, et lui ordonnait de sortir du royaume dans l'espace de huit jours. En même temps, il ordonna des levées de troupes, et établit des taxes nouvelles pour les payer. « Le parlement ordonna que ces taxes et l'argent qui avoit été pillé sur les particuliers serviroient à lever des troupes; et les commissions furent expédiees pour quatorze mille hommes de pied et quatre mille chevaux. Ceux qui s'enrôlèrent n'étoient pas de grands guerriers; et l'argent qui fut donné aux généraux, aux officiers et aux soldats, fut meilleur pour ceux qui le reçurent que les troupes ne furent utiles à ceux qui les payèrent (*). »

La guerre ayant commencé, le prince de Condé se rendit maître de toutes les avenues de la capitale, et coupa les vivres aux Parisiens. Le prince de Conti essaya en vain de se maintenir dans le poste de Charenton, où il avait placé trois mille hommes. L'armée royale s'en empara le 5 février, et les Parisiens ne réussirent pas à le recouvrer. C'est là le seul fait de quelque importance de cette première guerre. « Il faut dire, à la louange de tous, dit madame de Motteville, que jamais il n'y a eu de guerre qui se soit faite avec moins d'animosité. Nous avons ouï et vu des menaces, des insolences et des crieries, même des mauvaises actions, mais non pas ces massacres et barbaries que nous lisons dans les histoires, et que les autres révoltes auroient produites (*). » Le ridicule continua à se mêler de tous les événements de cette guerre. Le régiment du cardinal de Retz se nommait le régiment de Corinthe, parce que le cardinal était archevêque titulaire de Corinthe. Ce régiment ayant été battu par les royalistes, on appela cet échec la *première aux Corinthiens*. Il y avait dans le parlement vingt conseillers nouveaux, créés par Richelieu. Ils étaient accablés de dégoûts par leurs collègues qui ne pouvaient pas leur pardonner leur origine. Pour se faire mieux venir, ils contribuèrent chacun pour quinze mille livres, et ils n'en retirèrent d'autre profit que le surnom de *Quinze-Vingts*.

Les Espagnols, témoins de cette guerre étrange, avaient refusé d'accéder au traité de Westphalie. En 1649, ils essayèrent de la rendre plus sérieuse, et pénétrèrent en France. L'idée n'était pas mauvaise. Si le comte duc d'Olivarès avait pu susciter aux Français une bonne guerre civile, comme autrefois Richelieu avait donné de l'occupation aux Espagnols, en encourageant l'insurrection du Portugal et de la Catalogne, c'eût été un immense avantage pour l'Espagne. Occupés chez eux, les Français n'auraient plus eu assez de forces pour agir au dehors, et l'Espagne eût pu facilement réparer les pertes qu'elle avait essuyées. Heureusement il n'en fut rien. Le danger commun réconcilia un moment les deux partis. Un accommodement fut signé à Ruel le 11 mars 1649. Tout l'avantage fut pour quelques chefs des frondeurs. Ils arrachèrent tous, dit madame de Motteville, *quelque lambeau des libéralités royales*. Au reste, la régente conserva son ministre; le parlement ne renonça pas à ses prétentions. Ainsi rien n'était changé dans les dispositions des esprits, quoiqu'une apparence de calme eût succédé aux dernières agitations.

Le 18 août, la cour rentra dans Paris. Le prince de Condé, qui avait soutenu jusque-là la régente, malgré

(*) Mémoires de madame de Motteville.

(*) Ibid.

son antipathie pour *le Mazarin*, sentit qu'on ne pouvait se passer de lui et devint d'une exigence insupportable. Les frondeurs, instruits de son refroidissement envers la cour, lui firent des avances qu'il repoussa. C'est alors que fut créé pour lui, pour le prince de *Conti*, son frere, pour le duc de Longueville et quelques jeunes gens qui l'environnaient, le nom de *petits maîtres*, qui est resté dans la langue française, comme les noms d'*importants* et de *frondeurs*. Le prince de Condé se faisant marchander également par les deux partis, Mazarin réussit par son habileté à le brouiller avec les frondeurs, et l'ayant ainsi isolé, il le fit arrêter. Condé, Conti et Longueville, furent également arrêtés au Louvre (18 janvier 1650), et conduits au château de Vincennes, d'où on les transféra au Havre. On raconte qu'en chemin le prince de Condé fit cette chanson sur le comte d'Harcourt, de la maison de Lorraine, qui conduisait la voiture :

Cet homme gros et court,
Si fameux dans l'histoire,
Ce grand comte d'Harcourt,
Tout rayonnant de gloire,
Qui secourut Cazal, et qui reprit Turin,
Est devenu recors de Jules Mazarin.

« Le peuple de Paris, dit Voltaire, qui avait fait des barricades pour un conseiller-clerc presque imbécile, fit des feux de joie, lorsqu'on mena au donjon de Vincennes le défenseur et le héros de la France. » Cependant Mazarin eut bientôt à se repentir de cette conduite. L'emprisonnement des trois princes, qui semblait devoir assoupir les factions, ne servit qu'à les relever. Le vicomte de Turenne, qui venait de passer aux Espagnols pour se venger de ce que Mazarin lui avait ôté son commandement, déclara qu'il combattait pour la délivrance des princes, et prit le titre de lieutenant général du royaume. Tous les autres partisans du prince de Condé se préparèrent à le venger. Sa mère, qui était restée à Paris malgré la cour, porta sa requête au parlement. Sa femme se réfugia à Bordeaux, et, aidée des ducs de Bouillon et de la Rochefoucauld, elle souleva cette ville contre Mazarin. En même temps, le duc de la Rochefoucauld levait des troupes dans son gouvernement de l'Angoumois, pour faire la guerre au ministre italien. « Toute la France redemandait le grand Condé. S'il avait paru alors, la cour était perdue. Gourville, qui de simple valet de chambre du duc de la Rochefoucauld, était devenu un homme considérable par son caractère hardi et prudent, imagina un moyen sûr de délivrer les princes... Un des conjurés eut la bêtise de se confesser à un prêtre de la fronde. Ce malheureux prêtre avertit le coadjuteur, persécuteur en ce temps-là du grand Condé. L'entreprise échoua par la révélation de la confession (*). » Mais bientôt le coadjuteur, trompé dans ses espérances ambitieuses, se joignit aux frondeurs et opéra un rapprochement entre ce parti et les amis de Condé. Le parlement demanda hautement la mise en liberté du prince. Le duc d'Orléans lui-même se joignit aux frondeurs, à l'instigation du coadjuteur. Le parti des princes et celui des frondeurs se trouvant unis et soutenus de l'Espagne, Mazarin dut céder. Il se mit de côté pour laisser passer l'orage, quitta Paris le 6 février 1651, et se rendit à Saint-Germain. Aussitôt le parlement arracha à la régente la promesse de ne jamais rappeler son ministre, et rendit un arrêt portant que, si Mazarin n'était pas sorti du royaume dans l'espace de quinze jours, il serait procédé contre lui judiciairement. La régente irritée voulut le rejoindre; mais les bourgeois en armes l'entourèrent au Louvre pour l'en empêcher. La cause de Mazarin semblait perdue. « Les mêmes frondeurs, dit Voltaire, qui avaient vendu le grand Condé et les princes à la vengeance timide de Mazarin, forcèrent la reine à ouvrir leurs prisons, et à chasser du royaume son premier ministre. Mazarin alla lui-même au Havre, où ils étaient détenus, il leur rendit leur liberté, et ne

(*) Voltaire, Siècle de Louis XIV.

fut reçu d'eux qu'avec le mépris qu'il en devait attendre; après quoi il se retira à Liége. Condé revint à Paris aux acclamations de ce même peuple qui l'avait tant haï. Sa présence renouvela les cabales, les dissensions et les meurtres (*). »

Le retour de Condé fournit un nouvel aliment à la discorde. Le coadjuteur, qui avait contribué à sa délivrance, se brouilla avec lui, parce qu'il s'opposait au mariage du prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse. Il suscita contre lui une partie du parlement et du peuple. Mazarin qui, du fond de son exil, gouvernait la régente, lui conseilla d'entretenir soigneusement ces dissensions naissantes, afin de perdre le prince et le coadjuteur l'un par l'autre. Au milieu de ces misérables intrigues, le gouvernement ne prenait jamais que des partis faibles et incertains. C'est ainsi que la reine nomma au cardinalat ce même coadjuteur, l'auteur des barricades, qui avait naguère contraint la famille royale à sortir de la capitale. Le prince de Condé, irrité de cette faveur, et s'apercevant qu'on le traitait avec moins de ménagement, prit le parti de sortir de Paris et de se joindre aux Espagnols.

« Enfin le prince de Condé se résolut à une guerre qu'il eût dû commencer du temps de la fronde, s'il avait voulu être le maître de l'État, ou qu'il n'aurait dû jamais faire s'il avait été citoyen. Il part de Paris, il va soulever la Guienne, le Poitou et l'Anjou, et mendier contre la France le secours des Espagnols, dont il avait été le fléau le plus terrible.

« Rien ne marque mieux la manie de ce temps, et le déréglement qui déterminait toutes les démarches, que ce qui arriva alors à ce prince. La reine lui envoya un courrier de Paris, avec des propositions qui devaient l'engager au retour et à la paix. Le courrier se trompa, et au lieu d'aller à Angerville, où était le prince, il alla à Augerville. La lettre vint trop tard. Condé dit que, s'il l'avait reçue plus tôt, il aurait accepté les propositions de paix; mais que, puisqu'il était déjà assez loin de Paris, ce n'était pas la peine d'y retourner. Ainsi la méprise d'un courrier et le pur caprice de ce prince replongèrent la France dans la guerre civile (*). »

Lorsque Mazarin reçut la nouvelle que le prince de Condé s'était joint aux Espagnols, il jugea l'occasion favorable, et rentra en France moins en ministre qui vient reprendre son poste qu'en souverain qui se remet en possession de ses États. Il était à la tête d'une armée de sept mille hommes qu'il avait levés à ses dépens, c'est-à-dire, avec l'argent de la France qu'il s'était approprié. Il en donna le commandement au maréchal d'Hocquincourt. Tous les officiers portaient des écharpes vertes : c'était la couleur des livrées de Mazarin. Cette hardiesse, qui jadis avait perdu le maréchal d'Ancre, réussit à Mazarin. La reine l'approuva, et pendant que le parlement le proscrivait et mettait sa tête à prix, elle allait le rejoindre dans le Poitou, où elle avait conduit le jeune roi, pour ramener à l'obéissance les provinces du midi de la France soulevées par le prince de Condé (28 février 1652). D'un autre côté, le duc d'Orléans, qui avait levé des troupes dans Paris sans savoir à quoi elles seraient employées, se prononça en faveur de Condé, et convint de soutenir sa cause, *en ce qui concernait l'expulsion du ministre.*

Ainsi la guerre civile recommença avec une nouvelle ardeur. Le jeune Louis XIV, élevé dans l'adversité, allait avec sa mère, son frère et Mazarin, de province en province, poursuivi par les rebelles. Le parlement avait promis cinquante mille écus à celui qui ramènerait Mazarin mort ou vif. C'était le prix que Charles IX avait promis autrefois pour la tête de Coligny. « Cette proscription ne donna à personne la tentation de mériter les cinquante mille écus, qui après tout n'eussent point été payés. Chez une

(*) Voltaire, Siècle de Louis XIV.

(*) Ibid.

autre nation et dans un autre temps, un tel arrêt eût trouvé des exécuteurs; mais il ne servit qu'à faire de nouvelles plaisanteries. Les Blot et les Marigni, beaux esprits, qui portaient la gaieté dans les tumultes de ces troubles, firent afficher dans Paris une répartition des cinquante mille écus; tant pour qui couperait le nez au cardinal, tant pour une oreille, tant pour un œil, tant pour le faire eunuque. Ce ridicule fut tout l'effet de la proscription contre la personne du ministre; mais ses meubles et sa bibliothèque furent vendus par un second arrêt; cet argent était destiné à payer un assassin; il fut dissipé par les dépositaires, comme tout l'argent qu'on levait alors. Le cardinal, de son côté, n'employait contre ses ennemis ni le poison, ni l'assassinat; et, malgré l'aigreur et la manie de tant de partis et de tant de haines, on ne commit pas autant de grands crimes; les chefs de parti furent moins cruels, et les peuples moins furieux que du temps de la ligue; car ce n'était pas une guerre de religion.

« L'esprit de vertige qui régnait en ce temps posséda si bien tout le corps du parlement de Paris, qu'après avoir solennellement ordonné un assassinat dont on se moquait, il rendit un arrêt par lequel plusieurs conseillers devaient se transporter sur la frontière pour informer contre l'armée du cardinal Mazarin, c'est-à-dire, contre l'armée royale. Deux conseillers furent assez imprudents pour aller avec quelques paysans faire rompre les ponts par où le cardinal devait passer : l'un d'eux, nommé Bitaut, fut fait prisonnier par les troupes du roi, relâché avec indulgence, et moqué de tous les partis (*). »

Cependant le prince de Condé, ligué avec les Espagnols, était entré en campagne contre le roi, tandis que Turenne quittait ces mêmes Espagnols et faisait sa paix avec la cour. Les deux armées se rencontrèrent près d'Orléans, à Bléneau, et Condé y remporta la victoire. « L'armée royale était séparée en deux corps. Condé fondit sur celui qui était à Bléneau, commandé par le maréchal d'Hocquincourt, et ce corps fut dissipé en même temps qu'attaqué. Turenne n'en put être averti. Le cardinal Mazarin effrayé courut à Gien, au milieu de la nuit, réveiller le roi qui dormait, pour lui apprendre cette nouvelle. Sa petite cour fut consternée; on proposa de sauver le roi par la fuite, et de le conduire secrètement à Bourges. Le prince de Condé victorieux approchait de Gien; la désolation et la crainte augmentaient. Turenne par sa fermeté rassura les esprits, et sauva la cour par son habileté. Il fit, avec le peu qui lui restait de troupes, des mouvements si heureux, profita si bien du terrain et du temps, qu'il empêcha Condé de poursuivre son avantage. Il fut difficile alors de décider lequel avait acquis le plus d'honneur, ou de Condé victorieux, ou de Turenne qui lui avait arraché le prix de sa victoire. Il est vrai que, dans ce combat de Bléneau, si longtemps célèbre en France, il n'y avait pas eu quatre cents hommes de tués; mais le prince de Condé n'en fut pas moins sur le point de se rendre maître de toute la famille royale, et d'avoir entre ses mains son ennemi, le cardinal Mazarin. On ne pouvait guère voir un plus petit combat, de plus grands intérêts et un danger plus pressant (*). »

Après cette victoire, le prince de Condé, qui n'espérait pas surprendre Turenne comme il avait surpris d'Hocquincourt, se rendit à Paris avec son armée. Il voulait s'assurer de cette ville, du parlement et du duc d'Orléans. Sa récente victoire et son grand nom semblaient devoir le rendre maître absolu de la capitale. Mais au fond tous les esprits étaient divisés. « Chaque parti était subdivisé en factions, comme il arrive dans tous les troubles. Le coadjuteur, devenu cardinal de Retz, raccommodé en apparence avec la cour, qui le craignait et dont il se défiait, n'était plus le maître du peuple, et ne jouait plus le

(*) Voltaire, Siècle de Louis XIV.

(*) Ibid.

principal rôle. Il gouvernait le duc d'Orléans et était opposé à Condé. Le parlement flottait entre la cour, le duc d'Orléans et le prince. Quoique tout le monde s'accordât à crier contre Mazarin, chacun ménageait en secret des intérêts particuliers; le peuple était une mer orageuse, dont les vagues étaient poussées au hasard par tant de vents contraires. On fit promener à Paris la châsse de sainte Geneviève pour obtenir l'expulsion du cardinal-ministre; et la populace ne douta pas que cette sainte n'opérât ce miracle comme elle donne de la pluie (*). »

Au milieu de cette confusion générale, pendant que les campagnes étaient couvertes de soldats, que l'émeute régnait dans la ville, et que l'on montait la garde aux portes des monastères, le duc de Lorraine, Charles IV, s'approcha de Paris avec sa petite armée de huit mille hommes, seul bien que la guerre lui eût laissé, et qu'il avait coutume de vendre tous les ans au roi d'Espagne. Le prince de Condé l'avait appelé en France et lui avait donné de l'argent pour se battre; Mazarin lui donna de l'argent pour ne rien faire et pour sortir du royaume. Charles IV prit l'argent de Mazarin et de Condé, et s'en retourna en Lorraine après avoir tout ravagé sur son passage. Après sa retraite, le prince de Condé sentant diminuer son pouvoir, et voyant que son armée s'affaiblissait tous les jours, prit le parti de négocier avec la cour qui était à Saint-Germain, par l'entremise du duc de Rohan, de Chavigni et de Goulas, qui avaient ordre de ne point voir le cardinal. Mais la cour qui se sentait forte, et qui comptait quelque peu sur la mésintelligence qui avait éclaté entre le prince de Condé et le duc d'Orléans, rejeta ses propositions. Les négociations n'ayant abouti à aucun résultat, le prince de Condé résolut de pousser la guerre avec vigueur. Il était posté à Saint-Cloud, ayant la rivière devant lui, et Turenne en deçà. Ce poste lui parut bon tant qu'il n'eut pas à craindre pour ses derrières; mais l'arrivée du maréchal de la Ferté lui faisant craindre d'être enveloppé, il se retira à Charenton et passa la Seine. Ce fut dans cette marche que, se trouvant pressé par l'armée royale que commandait Turenne, il n'eut que le temps de se jeter dans le faubourg Saint-Antoine, où se donna, le 2 juillet 1652, le combat devenu si célèbre. « Le roi vit de la hauteur de Charonne la bataille de Saint-Antoine, où ces deux généraux firent avec si peu de troupes de si grandes choses, que la réputation de l'un et de l'autre, qui semblait ne pouvoir plus croître, en fut augmentée.

« Le prince de Condé, avec un petit nombre de seigneurs de son parti, suivi de peu de soldats, soutint et repoussa l'effort de l'armée royale. Le duc d'Orléans, incertain du parti qu'il devait prendre, restait dans son palais du Luxembourg. Le cardinal de Retz était cantonné dans son archevêché. Le parlement attendait l'issue de la bataille pour donner quelque arrêt. La reine en larmes était prosternée dans une chapelle aux Carmélites. Le peuple, qui craignait alors également et les troupes du roi et celles de M. le prince, avait fermé les portes de la ville, et ne laissait plus entrer ni sortir personne, pendant que ce qu'il y avait de plus grand en France s'acharnait au combat, et versait son sang dans le faubourg. Ce fut là que le duc de la Rochefoucauld, si illustre par son courage et par son esprit, reçut un coup au-dessus des yeux, qui lui fit perdre la vue pour quelque temps. Un neveu du cardinal Mazarin y fut tué, et le peuple se crut venge. On ne voyait que jeunes seigneurs tués ou blessés qu'on rapportait à la porte Saint-Antoine, qui ne s'ouvrait point.

« Enfin Mademoiselle, fille de Gaston, prenant le parti de Condé, que son père n'osa secourir, fit ouvrir les portes aux blessés, et eut la hardiesse de faire tirer sur les troupes du roi le canon de la Bastille. L'armée royale se retira. Condé n'acquit que de la gloire; mais Mademoiselle se perdit pour jamais dans l'esprit du roi, son cousin, par

(*) Voltaire, ibid.

cette action violente ; et le cardinal Mazarin, qui savait l'extrême envie qu'avait Mademoiselle d'épouser une tête couronnée, dit alors : « Ce canon-la vient de tuer son mari (*). »

Après ce combat inutile et sanglant, le parlement, peu intimidé par une cour errante loin de la capitale, et pressé par les partisans du duc d'Orleans et du prince de Condé, nomma le premier lieutenant général du royaume, quoique le roi fût majeur, et le second généralissime des armées. Aussitôt le roi, pour se venger, cassa par ordonnance tout ce que le parlement avait fait à Paris, et le déclara transféré à Pontoise. Les présidents et une vingtaine de conseillers obéirent seuls à cet ordre. Les deux parlements de Paris et de Pontoise se contestant mutuellement leur autorité, et donnant des arrêts contraires, s'accordèrent néanmoins à demander l'expulsion de Mazarin. La reine n'osa mépriser ces remontrances, et Mazarin fut renvoyé, mais seulement pour la forme, et momentanément. Il sortit une seconde fois du royaume ; et c'est pendant cet exil qu'il écrivit au roi : « Il ne me reste pas un asile dans un royaume dont j'ai reculé toutes les frontières. » « Mais si l'on étoit dégoûté de la cour, on l'etoit beaucoup plus encore à Paris les uns des autres. Les parlementaires s'accommodoient mal entre eux, et ils s'accommodoient encore plus mal avec les princes. Les princes eux-mêmes n'étoient pas trop bien ensemble, et ils ne comptoient plus sur le parlement. Le peuple, de son côté, n'aimoit plus ni les frondeurs d'épée, ni ceux de robe.... Enfin, le prévôt des marchands alla, de la part de la ville et de tous ses habitants, supplier le roi de leur faire l'honneur d'y revenir (**). »

Louis XIV rentra dans Paris, après avoir publié une amnistie, et trouva tout paisible dans cette ville, qui avait été naguère si agitée. Gaston d'Orléans fut relégué à Blois, où il passa le reste de sa vie dans le repentir. Le cardinal de Retz fut arrêté dans le Louvre, et après avoir été conduit de prison en prison, il mena longtemps une vie errante, qu'il finit enfin dans la retraite. Ceux des membres du parlement qui avaient le plus abusé de leur ministère, furent condamnés à l'exil ; les autres, renfermés désormais dans les bornes de la magistrature, ne s'appliquèrent plus qu'à faire oublier leur conduite passée. Le prince de Condé, abandonné de tous ses partisans en France, et ne croyant pas pouvoir se fier à l'amnistie royale, alla se joindre aux Espagnols dans les Pays-Bas. Enfin, au mois de mars 1653, le cardinal Mazarin fut rappelé par une déclaration du roi. Il fut étonné, en rentrant dans Paris, de se retrouver tout-puissant sans contestation. Louis XIV le reçut comme un père, le peuple comme un maître. Les anciens frondeurs s'étouffaient dans ses antichambres. On lui fit à l'hôtel de ville un magnifique festin, au milieu des acclamations de la foule. Le parlement, qui avait mis sa tête à prix, demanda sa protection, et condamna par contumace le prince de Condé à perdre la vie.

Ainsi se termina, en 1653, la guerre de la fronde, qui avait eu pour prétexte le mauvais gouvernement de Mazarin. Elle eut pour résultat immédiat de rendre ce ministre plus puissant, et pour résultat éloigné l'apogée du pouvoir royal. « Cette autorité, dit Ancillon, ne fut pas toujours tutélaire et protectrice, et prévint, brisa ou punit les résistances sages, utiles et légales qu'elle rencontra dans sa marche. Il faut en accuser la fronde. Louis XIV fut frappé, dans sa première jeunesse, d'une résistance illégale, qui avait tous les caracteres de l'insurrection, et qui menaçait la France des plus grands malheurs. Les impressions profondes que ce spectacle fit sur son jeune cœur, ardent et fier, y développèrent un penchant secret au despotisme ; et ce fut la vue de la licence du peuple qui lui fit craindre la liberté. »

(*) Voltaire, siècle de Louis XIV.

(**) Mémoires de madame de Motteville.

1653-1661.

Événements extérieurs : Continuation de la guerre contre l'Espagne. — Alliance de la France avec Cromwell. — Paix des Pyrénées. — Mort de Mazarin. — A la faveur des troubles de la fronde, les Espagnols avaient repris la plus grande partie de nos conquêtes. Ils avaient recouvré l'importante place de Dunkerque, chassé les Français de Barcelone, et repris Casal en Italie. Ainsi tout le fruit des victoires de Rocroi, de Lens et de Nordlingen, était perdu. Heureusement, grâce aux anciennes victoires de ce même prince de Condé, maintenant leur allié, ils étaient si affaiblis que rien en put les relever. En 1653, lorsque Louis XIV se trouva maître absolu de son royaume, et que la tranquillité régna sur tous les points de la France, l'équilibre ne tarda pas à se rétablir entre les deux puissances, et bientôt après les Espagnols s'accoutumèrent de nouveau à être vaincus.

« Louis XIV, dit Voltaire, se trouva, en 1653, maître absolu d'un royaume encore ébranlé des secousses qu'il avait reçues, rempli de désordres en tout genre d'administration, mais plein de ressources, n'ayant aucun allié, excepté la Savoie, pour faire une guerre offensive, et n'ayant plus d'ennemis étrangers que l'Espagne, qui était alors en plus mauvais état que la France. Tous les Français qui avaient fait la guerre civile étaient soumis, hors le prince de Condé et quelques-uns de ses partisans, dont un ou deux lui étaient demeurés fidèles par amitié et par grandeur d'âme, comme le comte de Coligni et Bouteville, et les autres, parce que la cour ne voulut pas les payer assez chèrement.

« Condé, devenu général des armées espagnoles, ne put relever un parti qu'il avait affaibli lui-même par la destruction de leur infanterie aux journées de Rocroi et de Lens. Il combattait avec des troupes nouvelles, dont il n'était pas le maître, contre les vieux régiments français, qui avaient appris à vaincre sous lui, et qui étaient commandés par Turenne.

« Le sort de Turenne et de Condé fut d'être toujours vainqueurs, quand ils combattirent ensemble à la tête des Français, et d'être battus quand ils commandèrent les Espagnols.

« Turenne avait à peine sauvé les débris de l'armée d'Espagne à la bataille de Réthel, lorsque, de général du roi de France, il s'était fait le lieutenant d'un général espagnol; le prince de Condé eut le même sort devant Arras (25 août 1654). L'archiduc et lui assiégeaient cette ville. Turenne les assiégea dans leur camp et força leurs lignes; les troupes de l'archiduc furent mises en fuite. Condé, avec deux régiments de Français et de Lorrains, soutint seul les efforts de l'armée de Turenne; et, tandis que l'archiduc fuyait, il battit le maréchal d'Hocquincourt, il repoussa le maréchal de la Ferté, et se retira victorieux, en couvrant la retraite des Espagnols vaincus. Aussi le roi d'Espagne lui écrivit ces propres paroles : « J'ai « su que tout était perdu, et que vous « avez tout conservé (*). »

Après cette défaite, les Espagnols levèrent le siége d'Arras. Ainsi l'ennemi avait été repoussé sur la frontière du nord. Du côté de l'est, le comte d'Harcourt, devenu rebelle à la France, s'était emparé de quelques villes d'Alsace; mais le maréchal de la Ferté reprit Béfort, Thann, et mit le siége devant Brisach. Cette place allait être forcée à capituler, lorsque le comte d'Harcourt fit volontairement sa soumission. Ainsi les armées françaises étaient partout victorieuses. En même temps, le jeune roi faisait ses premières armes au siége de Stenay, dont il s'empara le 6 août. Mais le cardinal Mazarin l'éloigna bientôt du théâtre de la guerre, ne voulant pas qu'il exposât davantage sa personne, à laquelle le repos du royaume et la puissance du ministre semblaient attachés.

Les Espagnols étaient trop affaiblis

(*) Voltaire, Siècle de Louis XIV.

pour continuer la guerre avec vigueur, et pendant plusieurs années elle ne fit que languir. Les noms de Louis XIV et de Philippe IV étaient ignorés de l'Europe ; leurs ministres, Mazarin et don Luis de Haro, dirigeaient alors les affaires de la France et de l'Espagne. Tous deux s'adressèrent à Cromwell et briguèrent son alliance. L'orgueilleux *protecteur*, qui avait fait condamner à mort Charles Ier, eut la satisfaction de se voir recherché par les deux plus puissants royaumes de la chrétienté. Le ministre espagnol lui offrait de l'aider à prendre Calais. Mazarin lui proposait d'assiéger Dunkerque, et de lui remettre cette ville. Cromwell se détermina pour la France, espérant enlever le Mexique aux Espagnols ; mais ceux-ci furent avertis à temps, et les amiraux de Cromwell ne réussirent à s'emparer que de la Jamaïque, qui assura aux Anglais le commerce du nouveau monde. Ce fut alors seulement que le protecteur traita avec la France. Il força Louis XIV à lui donner dans ses lettres le titre de frère, et le contraignit en outre à faire sortir de ses États les deux fils du malheureux Charles Ier. C'est à ce prix que Mazarin acheta l'alliance de l'Angleterre. Les ministres espagnols éclatèrent en cris d'indignation contre le cardinal, qui sacrifiait, disaient-ils, les lois divines et humaines, l'honneur et la religion, au meurtrier d'un roi, et qui chassait de France Charles II et le duc d'York, pour plaire au bourreau de leur père. L'accusation était fondée, mais maladroite. Pour toute réponse, Mazarin leur présenta les offres qu'ils avaient faites eux-mêmes au protecteur.

Cette ligue avec Cromwell donna à la France une supériorité marquée. Pendant que l'amiral Blake allait brûler les galions d'Espagne, vingt vaisseaux anglais vinrent bloquer le port de Dunkerque, et six mille vieux soldats, qui avaient fait la révolution d'Angleterre, renforcèrent l'armée de Turenne.

« Alors Dunkerque, la plus importante place de la Flandre, fut assiégée par mer et par terre. Condé et don Juan d'Autriche ayant ramassé toutes leurs forces, se présentèrent pour la secourir. L'Europe avait les yeux sur cet événement. Le cardinal Mazarin mena Louis XIV auprès du théâtre de la guerre, sans lui permettre d'y monter, quoiqu'il eût près de vingt ans. Ce prince se tint dans Calais. Ce fut là que Cromwell lui envoya une ambassade fastueuse, à la tête de laquelle était son gendre, le lord Falcombridge. Le roi lui envoya le duc de Créqui et Mancini, duc de Nevers, neveu du cardinal, suivis de deux cents gentilshommes. Mancini présenta au protecteur une lettre du cardinal. Cette lettre est remarquable. Mazarin lui dit « qu'il est affligé de ne pouvoir lui rendre en personne les respects dus au plus grand homme du monde. »

« Cependant le prince maréchal de Turenne attaqua l'armée d'Espagne, ou plutôt l'armée de Flandre, près des Dunes. Elle était commandée par don Juan d'Autriche, fils de Philippe IV et d'une comédienne, et qui devint, deux ans après, beau-frère de Louis XIV. Le prince de Condé était dans cette armée, mais il ne commandait pas ; ainsi il ne fut pas difficile à Turenne de vaincre (14 juin 1658). Les six mille Anglais contribuèrent à la victoire ; elle fut complète. Les deux princes d'Angleterre, qui depuis furent rois, virent leurs malheurs augmenter dans cette journée par l'ascendant de Cromwell.

« Le génie du grand Condé ne put rien contre les meilleures troupes de France et d'Angleterre. L'armée espagnole fut détruite. Dunkerque se rendit bientôt après. Le roi accourut avec son ministre pour voir passer la garnison. Le cardinal ne laissa paraître Louis XIV, ni comme guerrier, ni comme roi, il n'avait point d'argent à distribuer aux soldats ; à peine était-il servi : il allait manger chez Mazarin, ou chez le maréchal de Turenne, quand il était à l'armée. Cet oubli de la dignité royale n'était pas dans Louis XIV l'effet du mépris pour le faste, mais celui du dérangement de

ses affaires, et du soin que le cardinal avait de réunir pour soi-même la splendeur et l'autorité.

« Louis XIV n'entra dans Dunkerque que pour la rendre au lord Lockhart, ambassadeur de Cromwell. Mazarin essaya si, par quelque finesse, il pourrait éluder le traité, et ne pas remettre la place; mais Lockhart menaça, et la fermeté anglaise l'emporta sur l'habileté italienne.

« Plusieurs personnes ont assuré que le cardinal, qui s'était attribué l'événement d'Arras, voulut engager Turenne à lui céder encore l'honneur de la bataille des Dunes. Du Bec-Crépin, comte de Moret, vint, dit-on, de la part du ministre, proposer au général d'écrire une lettre par laquelle il parût que le cardinal avait arrangé lui-même tout le plan des opérations. Turenne reçut avec mépris ces insinuations, et ne voulut point donner un aveu qui eût produit la honte d'un général d'armée, et le ridicule d'un homme d'église. Mazarin, qui avait eu cette faiblesse, eut celle de rester brouillé jusqu'à sa mort avec Turenne (*). »

La bataille des Dunes n'enleva pas seulement aux Espagnols la ville de Dunkerque; ils perdirent encore les places de Furnes, Dixmude, Gravelines, Oudenarde et Ypres. Ainsi la France était puissante au dehors par la gloire des armes, et elle commençait à tenir le premier rang en Europe, surtout depuis que la mort de Cromwell avait préparé de nouvelles révolutions à l'Angleterre. Mais le peuple souffrait et demandait la paix que ses victoires lui promettaient glorieuse. « Il fallait, dit Voltaire, deux choses au cardinal, pour consommer heureusement son ministère : faire la paix, et assurer le repos de l'État par le mariage du roi. Les cabales, pendant sa maladie, lui faisaient sentir combien un héritier du trône était nécessaire à la grandeur du ministre. Toutes ces considérations le déterminèrent à marier Louis XIV promptement. Deux partis se présentaient, la fille du roi d'Espagne, et la princesse de Savoie. Le cœur du roi avait pris un autre engagement : il aimait éperdument mademoiselle Mancini, l'une des nièces du cardinal; né avec un cœur tendre et de la fermeté dans ses volontés, plein de passion et sans expérience, il aurait pu se résoudre à épouser sa maîtresse.

« Madame de Motteville, favorite de la reine mère, dont les mémoires ont un grand air de vérité, prétend que Mazarin fut tenté de laisser agir l'amour du roi, et de mettre sa nièce sur le trône. Il avait déjà marié une autre nièce au prince de Conti, une au duc de Mercœur : celle que Louis XIV aimait avait été demandée en mariage par le roi d'Angleterre. C'étaient autant de titres qui pouvaient justifier son ambition. Il pressentit adroitement la reine mère : « Je crains bien, lui « dit-il, que le roi ne veuille trop forte- « ment épouser ma nièce. » La reine, qui connaissait le ministre, comprit qu'il souhaitait ce qu'il feignait de craindre. Elle lui répondit avec la hauteur d'une princesse du sang d'Autriche, fille, femme, et mère de rois, et avec l'aigreur que lui inspirait depuis quelque temps un ministre qui affectait de ne plus dépendre d'elle. Elle lui dit : « Si le roi était capable de cette indi- « gnité, je me mettrais avec mon second « fils à la tête de toute la nation contre « le roi et contre vous. »

Mazarin ne pardonna jamais, dit-on, cette réponse de la reine; mais il prit le parti sage de penser comme elle; il se fit lui-même un mérite de s'opposer à la passion de Louis XIV. Son pouvoir n'avait pas besoin d'une reine de son sang pour appui. Il craignait même le caractère de sa nièce; et il crut affermir encore la puissance de son ministère, en fuyant la gloire dangereuse d'élever trop sa maison (*). »

Ne pouvant marier sa nièce avec le roi, Mazarin revint à son premier plan de lui faire épouser une infante d'Espagne. On cite de lui cette fameuse lettre qu'il écrivit à Louis XIV, pendant

(*) Voltaire, Siècle de Louis XIV.

(*) Voltaire, Siècle de Louis XIV.

les négociations de Munster : « Si le « roi très-chrétien pouvait avoir les « Pays-Bas et la Franche-Comté en dot, « en épousant l'infante, alors nous pour- « rions aspirer à la succession d'Espa- « gne, quelque renonciation qu'on fît « faire à l'infante, et ce ne serait pas « une attente fort éloignée, puisqu'il « n'y a que la vie du prince, son frère, « qui l'en peut exclure. » Ainsi, dès cette époque, Mazarin avait prévu le cas qui arriva cinquante ans plus tard, à la mort de Charles II.

Il envoya en conséquence son secrétaire à Madrid pour proposer à don Luis de Haro les bases d'un traité. Lorsqu'on fut d'accord sur les préliminaires, les deux ministres signèrent une trêve et se rendirent à la frontière, Mazarin à Saint-Jean de Luz, et don Luis de Haro à Saint-Sébastien. Ils eurent ensuite plusieurs conférences dans l'île des Faisans, formée par la Bidassoa, et le 7 novembre 1613, ils y signèrent cette paix si célèbre, connue sous le nom de paix des Pyrénées.

La France acquit par cette paix le comté d'Artois, à la réserve de Saint-Omer et Aire, le Roussillon et le Conflans. Le prince de Condé obtint de rentrer en France. Mais l'article le plus important fut le mariage de Louis XIV avec l'infante d'Espagne, Marie-Thérese, fille de Philippe IV. Mazarin aurait voulu qu'on lui donnât pour dot la Franche-Comté et les Pays-Bas, mais on ne lui assigna, par le contrat de mariage, que cinq cent mille écus d'or, qui ne furent jamais payés. L'infante renonça formellement, pour elle et pour ses descendants, à toute prétention soit sur la totalité, soit sur une partie de la monarchie d'Espagne. Mazarin prévoyait bien le cas qu'on ferait de cette renonciation, si la postérité mâle de Philippe IV venait à s'éteindre, et l'on sait que les événements ont prouvé qu'il ne s'était pas trompé.

Cette paix glorieuse plaça la France au premier rang en Europe; l'Espagne et l'Autriche étaient abaissées pour toujours, la France succédait à leur prépondérance, et ainsi se trouvaient réalisés les projets de Henri IV et de Richelieu.

Mazarin, qui avait eu la gloire d'attacher son nom aux traités de Westphalie et des Pyrénées, se trouva alors au comble de la puissance. Quoique le roi eût plus de vingt ans, il conserva sur lui et sur le royaume une autorité absolue. A son retour à Paris, il exigea et obtint que le parlement vînt le haranguer par députés. Il ne donna plus la main aux princes du sang, comme autrefois, dans les cérémonies publiques. Il marchait avec un faste royal, ayant, outre ses gardes, une compagnie de mousquetaires. C'est ainsi qu'il régna jusqu'à sa mort (9 mars 1661). — Mazarin en mourant laissait la France plus respectée au dehors que florissante au dedans. En effet, au lieu de créer une marine, de favoriser l'industrie, le commerce, l'agriculture, il n'avait songé qu'à s'enrichir lui et sa famille. Quelquefois, lorsque Louis XIV demandait de l'argent à Fouquet, surintendant des finances, il lui répondait : « Sire, il n'y a rien dans les cof- « fres de Votre Majesté, mais monsieur « le cardinal vous en prêtera. » On sait qu'en mourant, Mazarin laissa une fortune de deux cents millions. « Il étoit si attaché à l'argent, dit Monglat, qu'il en faisoit des bassesses indignes à son rang. Il vendoit tout, offices et bénéfices, et faisoit commerce de tout (*) » On dit qu'avant de mourir il eut des scrupules, et qu'il fit au roi une donation de tous ses biens, mais que le roi refusa. Mazarin dicta alors son testament, par lequel il faisait à Louis XIV, à Marie-Thérèse, à Condé, à Turenne, à don Luis de Haro, des présents dignes d'un prince. Hortense Mancini, une de ses nièces, eut à elle seule vingt-huit millions. Il affecta par un codicille huit cent mille écus à la fondation d'un collége, qui fut appelé *collége Mazarin* ou collége des *Quatre-Nations*, parce qu'on y recevait des jeunes gens des quatre provinces d'Alsace, d'Artois, de Roussillon et de Vignerol, qu'il avait réunies à la France.

(*) Mémoires de Montglat.

Il donna à ce collége sa magnifique bibliothèque qu'il avait formée à grands frais. Ainsi l'emploi qu'il fit de ses richesses ne fut pas sans gloire, et, malgré ses défauts, on doit le ranger au nombre des plus grands ministres qui aient gouverné la France.

§ II. *Louis XIV. — Colbert, Louvois.*

1661.

Louis XIV commence à régner par lui-même. — Son caractère. — Prépondérance de la France en Europe. — Quel était l'état de la France, lorsqu'elle sortit des mains de Richelieu et de Mazarin, pour passer dans celles de Louis XIV?

« Il y eut alors, dit M. Michelet, le plus complet triomphe de la royauté, le plus parfait accord du peuple en un homme qui se soit trouvé jamais. Richelieu avait brisé les grands et les protestants; la fronde avait ruiné le parlement en le faisant connaître. Il ne resta debout sur la France qu'un peuple et un roi. Le premier vécut dans le second; il ne pouvait vivre encore de sa vie propre. Quand Louis XIV dit : « L'État, c'est moi, » il n'y eut dans cette parole ni enflure, ni vanterie, mais la simple énonciation d'un fait (*). »

Louis XIV pleura le ministre qui lui avait servi de gouverneur et de tuteur pendant son enfance; mais il prit la ferme résolution de ne plus choisir de premier ministre, et de gouverner à l'avenir par lui-même. « Le roi, dit madame de Motteville, depuis qu'il voyoit son ministre pencher vers sa fin, avoit montré qu'il vouloit à l'avenir gouverner son royaume. Il disoit qu'il n'approuvoit point la vie des rois fainéans, et qui se laissent mener par le nez. Il ajoutoit lui-même à cela qu'il voyoit bien qu'on pouvoit lui reprocher qu'il avoit fait ce qu'il blâmoit; mais il attribuoit sa conduite passée à l'estime qu'il avoit eue pour le cardinal à cause de son habileté, et à cette soumission et dépendance à laquelle son enfance l'avoit accoutumé. ... Les officiers de la couronne et les ministres étant assemblés, le roi leur dit qu'il vouloit, à l'avenir, gouverner lui-même son royaume... qu'il ne vouloit point de premier ministre; qu'il se serviroit de ceux qui avoient des charges pour agir sous lui, selon leurs fonctions (*). »

On peut dire que jamais il n'y eut dans une cour plus d'intrigues et d'espérances qu'à la mort de Mazarin. Personne ne pensait qu'un roi élevé dans l'éloignement des affaires osât prendre sur lui le fardeau du gouvernement; car Mazarin avait prolongé à dessein son enfance, et ne l'avait instruit que dans les dernières années de sa vie. Toute la cour était si persuadée de l'incapacité de Louis XIV, qu'à la mort de Mazarin il n'y eut qu'une pensée, lier des intrigues pour lui donner un remplaçant. De tous ceux qui avaient travaillé jusqu'alors avec le premier ministre, il n'y en eut pas un qui ne demandât au roi : « Avec qui travaillerons-nous? » Lorsque Louis XIV leur répondit à tous : « Avec moi, » l'étonnement fut grand : il le fut encore plus lorsqu'on vit sa persévérance. « Il y avait quelque temps, dit Voltaire, qu'il consultait ses forces, et qu'il essayait en secret son génie. Sa résolution une fois prise, il la maintint jusqu'au dernier moment de sa vie. Il fixa à chacun de ses ministres les bornes de son pouvoir, se faisant rendre compte de tout par eux à des heures réglées; leur donnant la confiance qu'il fallait pour accréditer leur ministère, et veillant sur eux pour les empêcher d'en trop abuser (**). » Louis XIV, depuis cet instant, ne cessa jamais de se rendre un compte exact de toutes les affaires importantes, et de surveiller les hommes qu'il employait. Il commença par opérer la réforme de son ministère, par réprimer les abus; et les finances eurent ses premiers soins. Elles étaient dans le

(*) Michelet, Précis de l'histoire de France, p. 246.

(*) Mémoires de madame de Motteville.
(**) Voltaire, Siècle de Louis XIV.

désordre le plus grand par suite d'une longue dilapidation à laquelle Mazarin, secondé par le surintendant Fouquet, était moins étranger que personne. Ce dernier avait fait passer des sommes immenses à Mazarin, et s'en était attribué à lui-même de plus considérables. Il étalait un luxe plus que royal. Sa seule terre de Vaux lui avait coûté plus de dix-huit millions. Pour fournir à ses magnificences et à ses profusions, il trompait le monarque par de faux états, où la dépense était exagérée et la recette diminuée. Colbert, qui était alors conseiller d'État, fut consulté secrètement par Louis XIV, et il lui découvrit les artifices de Fouquet. Une fête magnifique, que le surintendant donna dans son château de Vaux, au roi et à toute la cour, acheva d'irriter contre lui le monarque. La perte du surintendant fut jurée. Toutefois, Louis XIV ne crut pas l'autorité royale assez fortement établie pour agir franchement contre Fouquet, qui laissait percer l'intention de succéder à la toute-puissance de Mazarin et de Richelieu, même malgré le roi. Il employa, pour se défaire de lui, la dissimulation, on pourrait dire la perfidie. Le 5 septembre 1661, Fouquet fut arrêté à Nantes, où il avait accompagné le roi pour diriger les opérations des états de Bretagne, assemblés dans cette ville. Louis XIV put reconnaître alors que les hommes les plus puissants n'avaient plus une position dans l'État qu'en l'empruntant à la faveur royale. Dès que Fouquet fut disgracié, tous ceux qui avaient compté parmi ses amis, et qui, suivant l'expression de madame de Motteville, *avoient sacrifié au veau d'or*, l'abandonnèrent (*); il fut jugé sans le moindre obstacle, et enseveli dans une captivité obscure qui ne finit qu'avec sa vie. Colbert, que Mazarin mourant avait légué à Louis XIV, comme l'homme le plus capable de le seconder, succéda, non au pouvoir, mais à la charge du malheureux ministre dont il s'était montré le persécuteur le plus acharné (1661).

(*) Par une exception bien honorable aux lettres, Pélisson et la Fontaine furent les seuls qui lui restèrent fidèles.

Caractère de Louis XIV. — Quel était donc le caractère du jeune roi, dont le règne s'annonçait sous de tels auspices? Voici le portrait qu'a tracé de lui M. Mignet :

« Mazarin, dit-il, avait deviné Louis XIV. Le maréchal de Grammont lui ayant dit, en voyant Louis XIV s'occuper uniquement et sans regret de ses plaisirs, qu'il garderait le pouvoir tant qu'il vivrait, il lui avait répondu : « Vous ne le connaissez pas; il y a en lui de l'étoffe pour faire quatre rois! »

« Dans les derniers temps de sa vie, Mazarin donnait à Louis XIV des leçons générales de politique. Il lui conseilla de réprimer ses passions pour agir toujours en roi; de tenir les princes du sang le plus bas qu'il pourrait; de ne pas se familiariser avec les courtisans; de garder sur les affaires le secret impénétrable qui seul les fait réussir; de cultiver son talent naturel pour la dissimulation, et de ne pas avoir de premier ministre.

« Le lendemain de la mort de Mazarin, Louis XIV prit possession du gouvernement; il le fit en maître. Il déclara que désormais il dirigerait tout lui-même. Il s'imposa la loi de travailler deux fois par jour avec ses ministres, et de donner six heures aux affaires du royaume. Il prescrivit aux quatre secrétaires d'État de ne plus rien signer sans lui en parler; au chancelier, de ne rien sceller sans son ordre; et au surintendant des finances, de ne rien payer sans l'avoir averti. Il tint son conseil réuni pendant trois jours de suite, pour se mettre au courant de l'administration de son royaume. Cette résolution, qu'il ne prit pas sans une sorte de crainte, étonna tout le monde. Sa mère en rit; les courtisans ne crurent point à sa durée, et les ministres attendirent qu'il s'en ennuyât. Mais il y fut fidèle pendant cinquante-quatre ans.

« Louis XIV avait une ambition sans bornes et un amour déréglé pour la gloire; aucun prince de sa race n'a été

plus puissant. Quoique l'homme en lui eût beaucoup de valeur, il était très-inférieur au roi. Louis XIV avait la superstition de la royauté : il croyait qu'elle venait de Dieu, et qu'elle en recevait des lumières proportionnées à ses devoirs. Il avait pour maximes : « *que l'on règne par le travail; que la fonction des rois consiste à laisser agir le bon sens; qu'un roi doit se décider lui-même, parce que la décision a besoin d'un esprit de maître; et que, dans le cas où la raison ne donne plus de conseils, il doit s'en fier aux instincts que Dieu a mis dans tous les hommes, et surtout dans les rois* (*). »

Dès ce moment, la timidité de Louis XIV disparut pour faire place à la confiance la plus absolue dans son pouvoir sur la France, et dans la supériorité de la France sur les puissances étrangères. Les deux faits suivants, rapportés par Voltaire, peuvent donner une idée de la prépondérance que la France avait acquise en Europe, et de la fermeté avec laquelle Louis XIV faisait respecter ses droits et ses prétentions.

« Les anciens rois de l'Europe prétendent entre eux une entière égalité, ce qui est très-naturel; mais les rois de France ont toujours réclamé la préséance que mérite l'antiquité de leur race et de leur royaume; et, s'ils ont cédé aux empereurs, c'est parce que les hommes ne sont presque jamais assez hardis pour renverser un long usage. Le chef de la république d'Allemagne, prince électif et peu puissant par lui-même, a le pas, sans contredit, sur tous les souverains, à cause de ce titre de César et d'héritier de Charlemagne. Sa chancellerie allemande ne traitait pas même alors les autres rois de majesté. Les rois de France pouvaient disputer la préséance aux empereurs, puisque la France avait fondé le véritable empire d'Occident, dont le nom seul subsiste en Allemagne. Ils avaient pour eux non-seulement la supériorité d'une couronne héréditaire sur une dignité élective, mais l'avantage d'être issus, par une suite non interrompue, de souverains qui régnaient sur une grande monarchie de plusieurs siècles avant que, dans le monde entier, aucune des maisons qui possèdent aujourd'hui des couronnes fût parvenue à quelque élévation. Ils voulaient au moins précéder les autres puissances de l'Europe. On alléguait en leur faveur le nom de très-chrétien. Les rois d'Espagne opposaient le titre de catholique; et, depuis que Charles-Quint avait eu un roi de France prisonnier à Madrid, la fierté espagnole était bien loin de céder ce rang. Les Anglais et les Suédois, qui n'allèguent aujourd'hui aucun de ces surnoms, reconnaissent le moins qu'ils peuvent cette supériorité.

« C'était à Rome que ces prétentions étaient autrefois débattues. Les papes, qui donnaient les États avec une bulle, se croyaient, à plus forte raison, en droit de décider du rang entre les couronnes. Cette cour, où tout se passe en cérémonies, était le tribunal où se jugeaient ces vanités de la grandeur. La France y avait eu toujours la supériorité quand elle était plus puissante que l'Espagne; mais, depuis le règne de Charles-Quint, l'Espagne n'avait négligé aucune occasion de se donner l'égalité. La dispute restait indécise; un pas de plus ou de moins dans une procession, un fauteuil placé près d'un autel, ou vis-à-vis la chaire d'un prédicateur, étaient des triomphes, et établissaient des titres pour cette prééminence. La chimère du point d'honneur était extrême alors sur cet article entre les couronnes, comme la fureur des duels entre les particuliers.

« Il arriva qu'à l'entrée d'un ambassadeur de Suède à Londres, le comte d'Estrade, ambassadeur de France, et le baron de Watteville, ambassadeur d'Espagne, se disputèrent le pas. L'Espagnol, avec plus d'argent et une plus nombreuse suite, avait gagné la populace anglaise. Il fait d'abord tuer les chevaux des carrosses français; et bientôt les gens du comte d'Estrade,

(*) Miguet, Introduction aux négociations relatives à la succession d'Espagne.

blessés et dispersés, laissèrent les Espagnols marcher l'épée nue comme en triomphe (24 mars 1662).

« Louis XIV, informé de cette insulte, rappela l'ambassadeur qu'il avait à Madrid, fit sortir de France celui d'Espagne, rompit les conférences qui se tenaient encore en Flandre au sujet des limites, et fit dire au roi Philippe IV, son beau-père, que, s'il ne reconnaissait la supériorité de la couronne de France, et ne réparait cet affront par une satisfaction solennelle, la guerre allait recommencer. Philippe IV ne voulut pas replonger son royaume dans une guerre nouvelle, pour la préséance d'un ambassadeur. Il envoya le comte de Fuentès déclarer au roi, à Fontainebleau, en présence de tous les ministres étrangers qui étaient en France, « que les ministres espagnols ne concourraient plus à l'avenir avec ceux de France. » Ce n'en était pas assez pour reconnaître nettement la prééminence du roi; mais c'en était assez pour un aveu authentique de la faiblesse espagnole. Cette cour, encore fière, murmura longtemps de son humiliation. Depuis, plusieurs ministres espagnols ont renouvelé leurs anciennes prétentions : ils ont obtenu l'égalité à Nimègue; mais Louis XIV acquit alors, par sa fermeté, une supériorité réelle dans l'Europe, en faisant voir combien il était à craindre.

« A peine sorti de cette petite affaire avec tant de grandeur, il en marqua encore davantage dans une occasion où sa gloire semblait moins intéressée. Les jeunes Français, dans les guerres faites depuis longtemps en Italie contre l'Espagne, avaient donné aux Italiens, circonspects et jaloux, l'idée d'une nation impétueuse. L'Italie regardait toutes les nations dont elle était inondée, comme des barbares, et les Français comme des barbares plus gais que les autres, mais plus dangereux, qui portaient dans toutes les maisons les plaisirs avec le mépris, et la débauche avec l'insulte. Ils étaient craints partout, et surtout à Rome.

« Le duc de Créqui, ambassadeur auprès du pape, avait révolté les Romains par sa hauteur : ses domestiques, gens qui poussent toujours à l'extrême les défauts de leur maître, commettaient dans Rome les mêmes désordres que la jeunesse indisciplinable de Paris, qui se faisait alors un honneur d'attaquer, toutes les nuits, le guet qui veille à la garde de la ville.

« Quelques laquais du duc de Créqui s'avisèrent de charger, l'épée à la main, une escouade des Corses (ce sont les gardes du pape qui appuient les exécutions de la justice). Tout le corps des Corses offensé, et secrètement animé par don Mario Chigi, frère du pape Alexandre VII, qui haïssait le duc de Créqui, vint en armes assiéger la maison de l'ambassadeur. Ils tirèrent sur le carrosse de l'ambassadrice, qui rentrait alors dans son palais; ils lui tuèrent un page, et blessèrent plusieurs domestiques. Le duc de Créqui sortit de Rome, accusant les parents du pape, et le pape lui-même, d'avoir favorisé cet assassinat. Le pape différa tant qu'il put la réparation, persuadé qu'avec les Français il n'y a qu'à temporiser, et que tout s'oublie.

« Il fit pendre un Corse et un sbire au bout de quatre mois; et il fit sortir de Rome le gouverneur, soupçonné d'avoir autorisé l'attentat : mais il fut consterné d'apprendre que le roi menaçait de faire assiéger Rome, qu'il faisait déjà passer des troupes en Italie, et que le maréchal du Plessis-Praslin était nommé pour les commander. L'affaire était devenue une querelle de nation à nation, et le roi voulait faire respecter la sienne. Le pape, avant de faire la satisfaction qu'on demandait, implora la médiation de tous les princes catholiques; il fit ce qu'il put pour les animer contre Louis XIV, mais les circonstances n'étaient pas favorables au pape. L'Empire était attaqué par les Turcs; l'Espagne était embarrassée dans une guerre peu heureuse contre le Portugal.

« La cour romaine ne fit qu'irriter

le roi sans pouvoir lui nuire. Le parlement de Provence cita le pape, et fit saisir le comtat d'Avignon. Dans d'autres temps, les excommunications de Rome auraient suivi ces outrages; mais c'étaient des armes usées et devenues ridicules : il fallut que le pape pliât; il fut forcé d'exiler de Rome son propre frère; d'envoyer son neveu, le cardinal Chigi, en qualité de légat *a latere*, faire satisfaction au roi; de casser la garde corse, et d'élever dans Rome une pyramide avec une inscription qui contenait l'injure et la réparation. Le cardinal Chigi fut le premier légat de la cour romaine, qui fût jamais envoyé pour demander pardon. Les légats, auparavant, venaient donner des lois et imposer des décimes. Le roi ne s'en tint pas à faire réparer un outrage par des cérémonies passagères, et par des monuments qui le sont aussi (car il permit, quelques années après, la destruction de la pyramide); mais il força la cour de Rome à promettre de rendre Castro et Ronciglione au duc de Parme, à dédommager le duc de Modène de ses droits sur Commachio, et il tira ainsi, d'une insulte, l'honneur solide d'être le protecteur des princes d'Italie (*). »

Ce n'étaient là que des victoires d'amour-propre; elles n'en faisaient pas moins une profonde impression dans toute l'Europe; et d'ailleurs Louis XIV, à cette même époque, obtenait des avantages plus solides. Pour cinq millions de livres, il rachetait du roi d'Angleterre Charles II, le prince le plus prodigue et le plus pauvre de ce pays, les villes de Dunkerque et de Mardyk sur la côte de Flandre, conquises jadis par la France pour le compte de Cromwell. A prix d'argent encore il acquérait Marsal, la principale forteresse du duc de Lorraine. Il envoyait des secours aux Portugais pour les aider à repousser le joug espagnol. Il se déclarait le protecteur de la chrétienté contre les infidèles, en envoyant des troupes à l'Autriche, son ennemie secrète, pour l'aider à repousser les Turcs qui faisaient une invasion en Hongrie, et aux Vénitiens pour défendre Candie, assiégée par les infidèles.

Bien que Louis XIV cherchât une occasion de guerre pour faire briller sa puissance de tout son éclat, il voulut pourtant, et avec raison, ne pas prendre une part réelle à la guerre que se faisaient alors les provinces unies et l'Angleterre. Les traités lui imposaient la loi de secourir la première de ces puissances. Le seul secours qu'il lui envoya fut un brûlot; c'était le seul navire qui se trouvât alors dans le port de Brest. Ce n'est pas qu'il n'eût pu la secourir plus efficacement; mais il préférait laisser s'affaiblir mutuellement ces deux grandes puissances maritimes, tandis qu'il préparait activement la grandeur navale de la France, et que ses arsenaux de Brest, de Toulon et de Dunkerque construisaient ces vaisseaux avec lesquels il allait bientôt disputer l'empire de la mer aux Anglais et aux Hollandais réunis. Louis XIV fit travailler trente mille hommes à fortifier Dunkerque du côté de la terre et de la mer. On creusa entre la ville et la citadelle un bassin capable de contenir trente vaisseaux de guerre; et bientôt Dunkerque devint un objet de terreur pour les Anglais. En même temps l'armée française fut portée à cent vingt mille hommes; elle n'était pas moins redoutable par l'ardeur des soldats que par la discipline et la science; le trésor royal était plein, tandis qu'aucun autre Etat ne se trouvait en mesure de faire la guerre.

Louis XIV, il faut le dire, fut secondé admirablement par deux grands ministres qu'il avait eu le bonheur de distinguer et d'employer à son service. « L'une des gloires de Louis XIV, dit M. Michelet, c'est d'avoir gardé vingt-deux ans pour ministre, l'un des hommes qui ont fait le plus pour la gloire de la France : je parle de Colbert. C'était le petit-fils d'un marchand de laine de Reims, à l'enseigne du Long-Vêtu; un esprit quelque peu pesant et dur, mais solide, ac-

(*) Voltaire, Siècle de Louis XIV.

tif, invincible au travail. Il réunissait les attributions de l'intérieur, du commerce, des finances, celles même de la marine, qu'il plaça entre les mains de son fils. Il ne lui manquait que le ministère de la guerre et de la justice pour être roi de France. La guerre était dirigée depuis 1666, par Louvois, exact, violent, farouche administrateur, dont l'influence balança celle de Colbert. Louis XIV semblait placé entre eux, comme entre son bon et son mauvais génie; et toutefois, l'un et l'autre étaient nécessaires; à eux deux, ils formèrent l'équilibre du grand règne (*). » Avant de nous occuper des evenements qui signalèrent le règne de Louis XIV, nous croyons devoir présenter un tableau rapide de l'administration des deux grands ministres qui contribuèrent si efficacement à préparer les glorieux succès de leur maître.

Colbert (1661-1683).

État des finances, de l'industrie et du commerce, à l'avénement de Colbert au ministère. — Au moment où Colbert prit la place du surintendant Fouquet, les finances étaient dans le plus grand désordre. Voici quelques faits qui serviront à montrer comment elles étaient administrées avant l'année 1661. Et d'abord, un passage des Mémoires de Gourville, à la date de l'année 1654, nous donnera une idée de la manière dont on levait les impôts dans les provinces:

« La campagne finie, M. le prince de Conti s'en retourna à Pézénas. Comme gouverneur du Languedoc, il étoit chargé, de la part du roi, de prendre des mesures pour la tenue des états. Sa Majesté souhaitoit qu'on lui donnât quinze cent mille livres; et MM. les évêques, avec de grandes remontrances, prétendoient que les provinces ne pouvoient pas passer un million, le pays étant fort ruiné. Je m'avisai d'écrire à M. le cardinal que, pour avoir un million cinq cent mille livres des états, et peut-être plus, et lever toutes les difficultés, il n'y avoit qu'à expédier des quartiers d'hiver pour toutes les troupes de Catalogne dans le Languedoc, et que j'étois bien persuadé qu'aussitôt que cela seroit su, l'on feroit de grandes instances auprès de M. le prince de Conti, pour recevoir quinze cent mille livres; qu'il falloit en même temps envoyer les expéditions pour les quartiers d'hiver en Guyenne, et charger le courrier de rendre à M. le prince de Conti celles qui regarderoient le Languedoc, et me faire remettre entre les mains le paquet qui regarderoit la Guyenne; ce que M. le cardinal goûta fort, et ordonna que cela fût exécuté. Ainsi il me fit réponse qu'il avoit si approuvé ma pensée, qu'il mandoit à M. le prince de Conti de prendre confiance en moi pour tout ce qui regarderait la tenue des états.

« Le paquet étant venu à M. le prince de Conti, cela fit une grande rumeur parmi ceux qui étoient déjà à Pézénas, où l'on devoit faire l'assemblée. MM. les évêques d'Aleth et de Comminges, qui étoient les plus fermes pour ne donner qu'un million, furent les premiers à venir prier M. le prince de Conti d'avoir pitié de cette pauvre province qui alloit être ruinée, et le supplièrent de la vouloir garantir de ce naufrage. Je convins avec M. le prince de Conti qu'il leur diroit qu'il ne pouvoit pas s'en mêler à moins qu'on ne donnât dix-huit cent mille livres, et comme les troupes marchoient et s'approchoient, M. de Comminges, que je connaissois fort, m'ayant parlé de cette affaire, je lui dis que je croyois qu'ils feroient bien d'offrir vitement seize cent mille livres à M. le prince de Conti, puisque cela ôteroit à la province sa ruine totale (qui étoit le langage qu'ils me tenoient); et m'ayant demandé comment cela se pouvoit dire, je lui dis que je croyois qu'à cette condition M. le prince de Conti pourroit faire passer les troupes en Guyenne.

« Cela fut convenu bientôt après, parce-que l'affaire pressoit beaucoup; et les paroles étant données, toutes les

(*) Michelet, Précis de l'histoire de France, p. 247.

troupes allèrent prendre leurs quartiers en Guyenne (*). »

Colbert avait le premier réclamé contre les énormes abus des derniers temps de Mazarin. En 1659, quoique placé dans un rang assez inférieur, il osa proposer au roi d'établir les chambres de justice telles qu'il les forma depuis. Louis XIV fut frappé de cette proposition, et Fouquet vit dès lors sa fortune compromise.

On a pu se convaincre, par ce qui précède, de tout ce que Colbert eut à faire pour remédier au désordre des finances, arrêter un déficit qui allait toujours croissant, remplir le trésor du roi, et soulager le peuple d'une partie des tailles et des impôts dont il était grevé. Il crut arriver plus sûrement à ce but en encourageant l'industrie, en faisant fleurir le commerce, et en créant une marine pour le protéger. On jugera de ce qu'il lui en coûta d'efforts pour atteindre ce but, en examinant quel était avant lui l'état du commerce et de l'industrie en France.

En 1654, une supplique fut adressée au roi par des marchands, qui se plaignaient des *droits énormes* qui pesaient sur les objets de commerce, et empêchaient soit l'importation, soit l'exportation. Voici quelques passages de cette supplique :

« Bien que de tout temps on ait dû payer vingt-huit sous pour droit d'entrée du marc d'or de Milan filé, les dits fermiers, néanmoins, n'en lèvent que vingt et un, pour en faciliter l'apport et attirer plus grande quantité.

« Ils y trouvent leur compte, d'autant que l'or filé sert à fabriquer en France, particulièrement à Paris et lieux voisins, des *dentelles, passements* et *rubans*, dont plus des deux tiers se portent en Espagne et de là aux Indes, à Milan même, aux autres villes d'Italie, en la haute et basse Allemagne. Par ce moyen, les fermiers, outre le droit d'entrée, ont encore le droit de sortie, avec tel avantage que le marc d'or, qui ne s'achète à Milan que huit écus, étant mis en œuvre en vaut vingt (*). »

Les auteurs des remontrances font remarquer ensuite que l'augmentation des droits a fait passer le commerce de l'or filé à Genève et à Avignon, qui alors appartenait au pape, et où le roi ne pouvait établir de droits.

Un second fait, extrait des mêmes remontrances, vient à l'appui du premier :

« Les impositions qui se lèvent en France sur les marchandises tant du pays qu'étrangères, *sont plus excessives qu'en tous les autres États de l'Europe*. Les draps de soie que nous tirons d'Italie payent vingt-deux pour cent d'entrée, et partout ailleurs moins que cinq pour cent; excepté en Espagne, où il se lève sur les marchandises venant en France quatre sous par livre, lesquels ne reviennent pas à deux sous par livre, parce qu'on n'évalue les marchandises grossières qu'au tiers du juste prix. Pour les marchandises fines, qu'ils appellent de main, elles ne payent que la moitié de la douane, afin que, par cette raisonnable composition, ceux qui en trafiquent soient excités à payer le droit, et détournés de chercher le moyen de la fraude. Tout au contraire, en France, on veut encore imposer sur les dentelles le quart, et sur l'or et l'argent filés presque le double de la valeur; comme si l'on avoit entrepris de ruiner les fermes de Votre Majesté, obligeant par l'excès de l'imposition ceux qui trafiquent à courir toutes sortes de risques pour s'en sauver (**).

Voici un autre passage qui nous montrera le peu de sûreté du commerce français à l'étranger. Il est extrait d'un mémoire manuscrit adressé

(*) Mémoires de Gourville, t. LII de la 2e série de la collection Petitot, p. 294.

(*) Très-humbles remontrances au roi par les six corps des marchands de la ville de Paris, sur le fait du commerce, et sur plusieurs impositions ordonnées, tant par la déclaration du 26 janvier 1654, que d'autres déclarations et arrêts du conseil. Paris, 1654, in-4. Voyez Forbonnais, Histoire des finances.

(**) Ibid.

à Mazarin, et dont Forbonnais a eu connaissance. L'auteur, exposant les causes de la décadence du commerce de Lyon, en allègue trois principales : 1° l'augmentation des droits; 2° le changement des monnaies; 3° les pirateries sur mer.

« Les Anglois, les Hollandois, les Suédois, par le soin qu'ils ont d'entretenir des flottes sur toutes les mers, protégent leur pavillon. Tous les marchands, même françois, passent sous leurs bannières dans la crainte des pirates, dont les mers sont remplies. Par là, ces nations se sont tellement emparées du commerce, qu'il n'y a pas un négociant françois qui ait des navires un peu considérables. »

On voit que, malgré les abus d'un pouvoir qui méconnaissait ses véritables intérêts, il y avait en France les éléments d'une grande industrie et d'un pouvoir très-étendu. Colbert profita de tous les avertissements que le pouvoir avait reçus. Il ranima l'industrie; il fit des efforts pour donner plus d'extension au commerce. Les droits furent plus également et plus équitablement répartis ; ils ne furent plus exposés, comme par le passé, à des fluctuations sans nombre ; les fermiers furent surveillés avec plus de vigilance, et les intérêts particuliers de quelques familles de traitants ne heurtèrent plus autant l'intérêt général.

Toutefois, Colbert, comme nous allons le voir, resta encore trop engagé dans les routes anciennes. Les marchandises qui entraient et sortaient du royaume étaient taxées à un prix trop élevé pour ne pas gêner l'industrie nationale et empêcher l'importation. Les manufactures s'en ressentirent, et, comme il arrive toujours, le commerce se trouva compromis dans la ruine de l'industrie.

Résumons-nous : il résulte de tout ce qui précède que, lorsque Colbert arriva au ministère, les coffres étaient vides; que l'on avait empiété sur les revenus de plusieurs années; que le peuple souffrait de la lourdeur des impôts; qu'il y avait bien quelque industrie en France et quelque commerce, mais que les mesures arbitraires du gouvernement les menaçaient sans cesse d'une ruine prochaine.

Nous pouvons maintenant envisager Colbert sous un double point de vue, comme réparateur du désordre qui existait dans les finances, et comme protecteur de l'industrie et du commerce. Nous parlerons ensuite des encouragements qu'il accorda aux lettres et aux arts.

Finances. — Colbert doit être considéré comme le fondateur en France du système moderne de finances. Sully fut son précurseur ; ses successeurs ne furent que ses élèves, bien que quelques-uns d'entre eux aient corrigé et perfectionné l'œuvre de leur maître. Son administration forme une ère nouvelle en matière de finances, parce que ses réforme s'étendirent à la fois sur toutes les institutions financières.

La première opération financière de Colbert consista à apurer les comptes, à retrancher les payements superflus, à abolir une multitude de charges qui étaient aussi oppressives pour le peuple que ruineuses pour le trésor public. Il y avait, suivant Forbonnais, quarante-cinq mille sept cent quatre-vingts familles employées à des travaux où six mille eussent suffi ; et quatre cent dix-neuf millions six cent trente mille huit cent quarante livres étaient détournées ainsi de l'agriculture, des arts et du commerce. Après cette première opération financière, il punit les concussionnaires et tous les abus des malversateurs. C'est dans ce but que, pour donner satisfaction au peuple, on créa la chambre de justice qui enleva à Fouquet sa prodigieuse fortune et l'envoya à Pignerol. Si l'on juge des vols de chacun des employés aux finances, par ceux d'un agent de Fouquet, on comprendra la cause de la pénurie d'argent où l'on était alors. Gourville, après le procès de Fouquet, avait été condamnés par contumace. Il se sauva en pays étranger. Colbert lui demanda sept cent mille livres pour purger sa contumace. Ce n'était pas ruiner Gourville assurément.

Pour avoir une idée de l'ensemble des travaux financiers de Colbert et du soin minutieux qu'il y apportait, il faut lire l'admirable exposé de motifs qui se trouve à la tête de son édit de l'an 1664 pour la diminution des droits d'entrée et de sortie. Nous nous bornerons à faire connaître ici les plus importantes opérées par ce ministre :

1° *Les charges de titulaires* étaient un obstacle au bon ordre. Elles empêchaient la surveillance de l'administration. Colbert les rendit révocables.

2° En 1664, Colbert fit un admirable règlement qui était un grand bienfait pour le peuple. Il défendit de saisir, pour le fait de la taille, les lits, les habits, le pain, les chevaux et bœufs servant au labour, les outils avec lesquels les artisans et manœuvriers gagnent leur vie. Cette ordonnance, qui fut appliquée, en 1667 aux dettes des communautés, ne tarda pas à produire ses fruits. Un des plus immédiats fut la multiplication du bétail. En 1669, on proposa, comme à l'ordinaire, des salaisons d'Angleterre pour la France. Colbert écrivit à son frère Croissy, ambassadeur en Angleterre : « Je dois vous dire que « l'état du royaume, et les diligences « qui ont été faites de toutes parts pour « augmenter les bestiaux, ne permet- « tent pas qu'on les puisse écouter. « Nous pouvons même leur en vendre « s'ils le souhaitent. »

3° Pour asseoir les impôts d'une manière plus équitable, il entreprit une opération que tous ses prédécesseurs auraient dû tenter : il fit dresser le *cadastre*, qui devint la base de l'assiette des impôts.

4° Pour rendre son administration aussi intègre que possible, il fit défense à ses commis d'accepter aucune gratification des fermiers. On sait que Colbert lui-même ne dut pas ses richesses à des profits illicites, mais à la munificence de Louis XIV.

5° Si nous parcourons les divers genres d'impôts établis en France, nous verrons Colbert introduire dans presque tous de meilleurs principes, simplifier les règlements et améliorer le sort des contribuables.

Taille. — Colbert considérait la taille comme la partie principale du revenu de l'État, mais comme une des plus onéreuses pour les contribuables. Il en réduisit le montant dans une proportion étonnante. Quelques années avant son entrée au ministère (*), cet impôt s'élevait à cinquante-trois millions ; quelques années avant sa mort il n'était plus que de trente-cinq, et il projetait de le réduire à vingt-cinq, si la diminution des dépenses le permettait. En attendant qu'on pût parvenir à ce but, il rendit cet impôt beaucoup moins onéreux, en donnant des instructions pour que la répartition fût moins inégale et moins arbitraire, en supprimant nombre de priviléges, et surtout en rendant le recouvrement moins dur par le règlement de 1664 dont nous avons parlé un peu plus haut.

Aides. — Les droits d'aides sont le genre d'impôts que Colbert a le plus augmenté. A son avénement, les aides ne rapportaient que un million cinq cent vingt mille livres ; à sa mort ils s'élevaient à vingt et un millions. La moitié des octrois, que les villes avaient établis pour leurs besoins particuliers, fut réunie au fisc. Les droits d'aides, qui n'avaient porté jusque-là que sur les liqueurs fermentées, furent étendus aux métaux, au papier, etc.

Droits de traite. — C'étaient les droits que l'on percevait sur la translation des denrées et marchandises d'un État à un autre, ou même d'une province à une autre. Colbert a mieux entendu cette partie des finances qu'aucun de ses prédécesseurs. Autant que le permettait la résistance des puissances étrangères et des provinces privilégiées, il établit un ordre plus sage Les droits perçus sur la circulation dans l'intérieur de l'État furent, toutes les fois qu'il était possible, reportés aux frontières. Les droits sur l'importation et l'exportation furent élevés ou restreints dans la proportion que requéraient la main-d'œuvre et la navigation nationales; et, par cette réforme,

(*) C'était à la vérité pendant un temps de guerre.

les manufactures et le cabotage de la France furent tirés de l'anéantissement où le régime vicieux des prédécesseurs de Colbert les avait plongés. Le règlement de 1667, établissant un tarif fort onéreux sur les marchandises de Hollande à leur entrée en France, fut un coup de foudre pour les Hollandais (*): pour la France, ce fut le palladium de son industrie, et une imitation de l'acte de navigation qui avait porté à un si haut degré de prospérité le commerce des Anglais.

Régie et recouvrement des impôts. — Les vieilles formes adoptées, lors de l'établissement de ces impôts, furent maintenues malgré leurs défauts. Presque tous les impôts, à l'exception de la taille, furent affermés. Par là, on privait l'État d'une portion des revenus qui auraient dû entrer dans ses coffres, et on livrait les contribuables à la rapacité financière. Au moins Colbert renouvela le règlement de Sully, qui avait prescrit que les fermes seraient adjugées à l'enchère. Les sous-fermes furent également maintenues.

Crédit. — Colbert fit rendre un arrêt du conseil qui défendit aux traitants, sous peine de mort, de faire des avances de deniers au roi. Cet arrêt ne fut jamais exécuté, bien qu'il ait été maintenu.

Grâce aux mesures de Colbert, le peuple fut soulagé. A partir de 1661 jusqu'en 1666, les tailles diminuèrent chaque année d'un ou de deux millions. En 1662, on remit au peuple les sommes considérables qu'il devait sur les impôts depuis 1647 jusqu'en 1656. Le roi n'y perdit dans le fond qu'une vaine créance, tandis que le peuple, délivré désormais des persécutions des receveurs, reçut avec reconnaissance, et comme un don, la remise de ce qu'il ne pouvait pas payer. En 1663, le peuple fut soulagé de trois millions. En 1664, Colbert remboursa une grande partie des rentes sur l'hôtel de ville, et il ne se trouva pas un parti soi-disant conservateur, qui contestât la légalité de cette mesure financière. Cette même année une multitude d'offices furent abolis.

Mais à partir des années 1666 et 1667, les tailles augmentèrent, parce qu'il fallait subvenir aux frais de la guerre de Hollande. Depuis lors le peuple n'éprouva plus guère de soulagement. Toutefois le bon état des finances se maintint jusqu'en 1681. Grâce aux améliorations de Colbert, et à la surveillance active qu'il exerçait sur les moindres parties de l'administration, le trésor se trouvait rempli et pouvait subvenir à toutes les dépenses. On n'était pas obligé de contracter des dettes, ni d'empiéter sur les recettes des années suivantes. Mais les dépenses occasionnées par la prolongation de la guerre et la nécessité de créer une marine finirent par ne plus être proportionnées avec les ressources de l'État. En 1681, Colbert déclara qu'il serait utile de réduire les dépenses à soixante-huit millions, mais les dépenses effectives montèrent à cent trente-quatre. Dès lors on empiéta sur les années suivantes, et il est hors de doute que Colbert lui-même n'eût pu lutter contre les calamités financières des dernières années du règne de Louis XIV.

En 1674, la pénurie d'argent obligea pour la première fois Colbert de recourir à un genre d'emprunt séduisant pour le prêteur, mais dangereux pour l'État. Une caisse fut établie où l'on pouvait à volonté déposer et retirer ses deniers, avec un taux de cinq pour cent pendant le temps du dépôt. Cette caisse fut d'une grande utilité pour soutenir la guerre de Hollande. A la paix de Nimègue, les fonds déposés

(*) Malheureusement à la paix de Nimègue en 1678, Louis XIV sacrifia les intérêts commerciaux de la France à ses intérêts politiques. Le tarif récent fut supprimé à la demande des Hollandais. C'était la seconde fois que Louis XIV faisait cette faute. Déjà en 1648, lorsque les Hollandais, après avoir signé la paix avec l'Espagne, eurent cessé d'avoir besoin des secours de la France, ils l'avaient forcée de révoquer une loi de 1649, qui gênait leur commerce, en défendant de fréter, dans les ports de France, des navires étrangers.

montaient à quatorze millions. Toutefois ce fut avec une extrême répugnance que Colbert eut recours aux emprunts, dont Louvois au contraire se montrait partisan afin de pouvoir plus facilement exécuter les grands projets de conquête qu'il avait fait adopter à Louis XIV. Celui-ci, avant de se déterminer entre les deux ministres, fit intervenir dans cette discussion le premier président du parlement de Paris, M. de Lamoignon, qui fit prévaloir l'avis de Louvois. Colbert lui dit en sortant de cette conférence : « *Vous triomphez, mais vous en répondrez à la nation et à la postérité.* »

Cependant la sage résistance de Colbert ne fut pas sans effet. Elle prévint une exagération immodérée de la dette publique, et un accroissement exorbitant de la force armée, qui n'eut lieu qu'après son ministère. L'année la plus dispendieuse de la guerre de Hollande ne coûta que cent dix millions, tandis que dans la guerre de 1689, il y eut des années qui coûtèrent jusqu'à cent quatre-vingts millions.

Tels sont les faits les plus importants relatifs à la réforme financière de Colbert. Nous terminerons en rapportant le plan de dépense tracé par Colbert en 1666, et adressé à Louis XIV. Il fera connaître combien ce ministre prenait à cœur les intérêts bien entendus de la France, et avec quelle liberté il osait s'exprimer devant un souverain plus habitué à la flatterie qu'à la franchise.

« Votre Majesté a quatre sortes de dépenses à faire; la première et la plus nécessaire de toutes présentement, est la guerre de mer; la seconde, les affaires étrangères; la troisième, la guerre de terre; la quatrième, les dépenses du dedans du royaume, les plaisirs et les divertissements de Votre Majesté.

« Je suis persuadé, Sire, que les deux premières doivent marcher d'un pas égal, à l'exclusion, sans difficulté, des deux autres, qui ne doivent subsister que des restes, pour ainsi dire, de ces deux premières.

« La troisième doit aussi subsister, s'il est possible; mais comme elle doit avoir longtemps la préférence sur toute autre, elle peut bien souffrir quelque diminution dans un temps où elle n'est pas nécessaire.

« La quatrième doit souffrir toute la rigueur des retranchements et de toute l'économie possible, par cette belle maxime : qu'il faut épargner cinq sous aux choses non nécessaires, et jeter les millions quand il est question de votre gloire.

« *Je déclare à Votre Majesté, en « mon particulier, qu'un repas inutile « de trois mille livres me fait une « peine incroyable; et lorsqu'il est « question de millions d'or pour la « Pologne, je vendrois tout mon bien, « j'engagerois ma femme et mes en- « fants, et j'irois à pied toute ma vie « pour y fournir, s'il étoit nécessaire. « Votre Majesté m'excusera, s'il lui « plaît, ce petit transport.* »

Industrie et commerce. — Pour protéger le commerce et l'exportation des produits de l'industrie française, Colbert songea avant tout à mettre la marine sur un pied respectable.

Les bois avaient formé autrefois une partie très-considérable des revenus du domaine. Mais l'absence de toute police, qui est ordinairement la suite des malheurs publics, avait presque anéanti ce genre de ressources. Les particuliers s'en étaient approprié une partie; le reste, mal gardé, avait été pillé ou dégradé, faute de soins et d'entretien. En 1661, des personnes expérimentées furent envoyées dans les provinces, pour procéder à la réformation générale des eaux et forêts, régler les coupes, etc. L'année suivante, les officiers chargés de veiller à cette partie furent obligés de résider dans leurs départements.

Quarante sous de gratification furent accordés par chaque tonneau à tout bâtiment français, monté par un équipage français, qui partirait pour la Baltique, à condition de revenir à pleine charge de goudron, ou de bois propre à la construction. Ce règlement avait pour but d'encourager les nationaux à faire par eux-mêmes une

branche de commerce qui avait été jusque-là entre les mains des étrangers et surtout des Hollandais.

En 1664, on créa la compagnie des Indes, pour ôter aux Anglais et aux Hollandais le monopole qui pesait sur les objets qui venaient de ces contrées lointaines. Tous les ordres de l'État furent invités à y prendre intérêt. Les reines, les princes et toute la cour fournirent deux millions. Les cours supérieures donnèrent douze cent mille livres; les financiers, deux millions; le corps des marchands, six cent cinquante mille livres. Le roi avança quatre millions, sur lesquels il voulait que les frais retombassent, en cas qu'il y en eût, et il abandonnait le profit aux intéressés.

Colbert songea aussi à transplanter en France l'industrie des étrangers, et à faire en sorte que la France cessât d'être leur tributaire. Des manufacturiers, appelés de tous côtés par des récompenses, fondaient dans nos provinces des maisons de travail qui répandaient partout l'aisance. En 1665, les Van-Robais vinrent s'établir à Abbeville et y fondèrent une manufacture de draps de Hollande. Les manufactures de draps, de serges, de tanneries et de corroieries, furent accrues et perfectionnées; les points de Gênes et de Venise importés en France; les manufactures de glaces, les métiers à bas, dérobés à l'Angleterre en 1656, par deux négociants de Nîmes. Les fonderies et batteries de cuivre et d'airain battu, la fabrique du fer-blanc, celle des cordages, des toiles à voiles, épargnèrent bientôt de grandes sommes à la France.

Colbert avait des agents pour prendre des informations exactes sur l'état commercial et les ressources des autres peuples. Forbonnais nous a conservé un mémoire du roi daté de l'an 1669, *sur ce que les consuls de la nation française, établis dans les pays étrangers, doivent observer pour en rendre compte à Sa Majesté par toutes les occasions*. En voici quelques passages:

« Sa Majesté veut qu'ils observent soigneusement la forme du gouvernement des villes où ils font leur résidence, ensemble de tout le pays circonvoisin;

« Et comme leur principale occupation doit être le commerce, Sadite Majesté veut qu'ils s'informent avec soin de toutes les denrées et marchandises qui croissent dans le pays;

« Des manufactures qui s'y font;

« Quelles marchandises viennent des pays étrangers, soit par mer, soit par terre... »

Forbonnais, qui a eu entre les mains les lettres écrites par Colbert, et celles qu'on lui adressait, nous a transmis des détails importants sur cette correspondance, qui avait toujours pour but des améliorations, soit dans le commerce, soit dans l'industrie, la marine, les sciences, les lettres et les arts. En 1669, il écrivit une circulaire à tous les ministres du roi à l'étranger, par laquelle il les invitait à lui faire part de tout ce qui concernait la partie du commerce. Voici quelques passages d'un mémoire qu'il donna à l'évêque de Béziers, qui partait pour l'ambassade d'Espagne:

« Il faut qu'il donne une entrée libre à tous les marchands français résidant à Madrid et autres lieux d'Espagne, les accueille, les écoute favorablement, et fasse de vives instances pour les maintenir dans leur commerce.

« Sa Majesté estime qu'il sera très-avantageux pour le commerce, qu'après que ledit sieur évêque de Béziers aura bien connu les talents de tous les marchands français qui résident à Madrid ou dans les ports, il fasse choix de deux, trois ou quatre des plus habiles pour les assembler chez lui une fois la semaine, et prendre leur avis sur tout ce qui se pourroit faire pour bonifier et augmenter le commerce des François.

« Il sera nécessaire que ledit sieur évêque de Béziers tienne une exacte correspondance avec tous les consuls françois qui sont établis dans tous les ports d'Espagne; qu'il leur ordonne de lui donner avis de tous les désordres qui arriveront sur le fait du commerce (*). »

(*) Extrait de Forbonnais.

«Le commerce d'Espagne, dit Forbonnais, nous présente encore un de ces expédients toujours sûrs qu'employait Colbert pour réussir dans ses vues; c'était l'attention à suivre la voix publique dans le choix des sujets, à les appeler sans attendre que la recommandation les fît valoir ou qu'ils formassent des demandes. Il existe à ce propos une dépêche du 3 mai 1669 au sieur Fermanel à Rouen. La voici :

« Comme l'on a proposé au roi le sieur Catelan pour remplir le consulat de Cadix, et que Sa Majesté ne veut point disposer de ces charges, si ce n'est en faveur de ceux qui se trouvent capables d'en faire exactement toutes les fonctions, je vous écris ces lignes par son ordre, pour vous dire que son intention est que vous vous informiez soigneusement de tous les marchands de Rouen qui ont leur commerce en Espagne, si ledit Catelan est capable de bien mener ledit consulat de Cadix, et s'il a toutes les qualités requises pour les satisfaire et les bien protéger dans les différentes occurrences de leur commerce, et qu'ensuite vous m'en mandiez votre sentiment. Il sera bon aussi qu'en même temps vous me marquiez à quoi montent les droits que le consul de Cadix a ordinairement à prendre sur tous les vaisseaux pour sa subsistance, afin que j'en puisse faire mention dans les lettres de provision que j'expédierai ci-après, et empêcher par ce moyen que celui qui sera pourvu de ce consulat ne puisse faire aucune vexation (*). »

Ces détails peuvent nous faire apprécier tout ce que firent Louis XIV et Colbert pour donner de l'activité au commerce et à l'industrie. Jamais des soins si attentifs et si vigilants n'avaient été donnés à ces parties de l'administration, qu'on avait regardées jusqu'alors comme de peu d'importance, quelquefois même comme avilissantes.

Louis XIV essaya de détruire ce préjugé, qui faisait regarder le négoce et les spéculations commerciales comme l'apanage des gens de petit état. Il voulut relever la dignité de *commerçant* aux yeux de ses sujets. En 1669, il publia cet édit célèbre par lequel il déclare que le commerce de mer ne déroge point à la noblesse :

« Louis, etc. Comme le commerce, et particulièrement celui qui se fait par mer, est la source féconde qui apporte l'abondance dans les États, et la répand sur les sujets à proportion de leur industrie et de leur travail, et qu'il n'y a point de moyen pour acquérir du bien qui fût plus innocent et plus légitime; aussi a-t-il toujours été en grande considération parmi les nations les plus policées, universellement reçu comme une des plus honnêtes occupations de la vie civile... Comme il importe au bien de nos sujets et à notre propre satisfaction d'effacer les restes d'une opinion qui s'est universellement répandue, que le commerce maritime est incompatible avec la noblesse et qu'il en détruit les priviléges, nous avons estimé à propos de faire entendre notre intention sur ce sujet, et de déclarer le commerce de mer ne pas déroger à noblesse, par une loi qui fût rendue publique et généralement reçue dans toute l'étendue de notre royaume. A ces causes... nous avons dit et déclaré, et par ces présentes, signées de notre main, disons et déclarons, voulons et nous plaît, que tous gentilshommes puissent, par eux ou par personnes interposées, entrer en société et prendre part dans les vaisseaux marchands, denrées et marchandises d'iceux, sans que, pour raison de ce, ils ne soient censés ni réputés déroger à la noblesse, pourvu toutefois qu'ils ne vendent point en détail. »

C'est une chose étrange qu'au moment même où le gouvernement français s'efforçait de combattre et de détruire le préjugé nobiliaire contre le commerce, le roi d'Espagne semblait prendre à tâche de le raviver par une mesure qui pourrait être regardée comme incroyable, si elle n'était attestée par les témoignages les plus respectables. Le passage suivant, que nous croyons devoir emprunter à la

(*) Ibid.

savante dissertation de M. Weiss sur les causes de la décadence de l'industrie et du commerce en Espagne au dix-septième siècle, ne laisse aucun doute sur ce point :

« A l'époque où Louis XIV rendait cette ordonnance célèbre, par laquelle il déclare que le *commerce maritime ne déroge pas à la noblesse*, Charles II signifiait aux marchands français, génois, flamands et portugais, qui résidaient à Madrid, de changer de demeure et d'aller loger à l'avenir dans la rue d'Atocha. Ceux qui n'obéiraient pas à cette ordonnance dans le délai d'un mois, étaient menacés de voir leurs marchandises confisquées au profit du roi. L'ambassadeur de France réclama en vain contre cette ordonnance étrange. Il eut de la peine à obtenir une prolongation de deux mois du terme fixé (*). »

Faut-il s'étonner si le commerce français prit un essor rapide, tandis que celui de l'Espagne déclinait tous les jours? A la fin du dix-septième siècle, l'Espagne ne pouvait plus fournir aux besoins de ses colonies, et elle ne s'opposait plus que mollement à la contrebande des autres nations avec le Mexique et le Pérou.

« Sous le règne de Charles II, environ cent soixante mille étrangers, établis en Espagne, exerçaient presque le monopole du commerce, au préjudice des nationaux. Sur cinquante-quatre millions de denrées et de marchandises, qui étaient nécessaires aux besoins des colonies, ils en fournissaient cinquante; et en retour ils recevaient soixante-dix-sept millions de livres des quatre-vingt-cinq millions qui sortaient tous les ans du nouveau monde (**). »

C'étaient les Hollandais, les Anglais, les Génois, les Hambourgeois, les Flamands et les Français qui faisaient ce commerce de contrebande. M. Weiss a donné des indications précises pour démontrer sur quelle vaste échelle le commerce de contrebande se faisait avec l'Amérique.

« La France expédiait tous les ans, par les galions, des toiles de Rouen, de la sorte appelée louvier, pour quatre cent mille livres; d'autres toiles de Rouen, connues sous le nom de fleurêtes et blanquardes, pour deux millions quatre cent mille, également par les galions; et par la flotte pour environ dix-huit cent mille (*). » On en consommait en Espagne pour cent cinquante mille. Des toiles de Saint-Quentin et de Pontivy ordinaires, pour trois millions de livres, qu'on vendait tant en Amérique qu'en Espagne. Des toiles de Laval, dites basse-laise, pour quatre cent mille livres, et de celles dites haute-laise, pour sept cent cinquante mille; elles se consommaient moins en Amérique qu'en Espagne, et surtout à Cadix, à Séville et à Madrid. Des toiles de Cambrai, pour environ quatre cent soixante-quinze mille livres; des chapeaux de castor, pour quatre cent mille livres. Des dentelles d'or et d'argent fin, pour quatre cent quatre-vingt-quinze mille livres; par les galions et par la flotte, pour cent trente-deux mille. Des dentelles noires de Paris, pour soixante-dix mille livres par les galions. Des moires d'or et d'argent, pour trois cent mille livres par les galions, et pour quatre-vingt mille par la flotte. Des picottes de laine, fabriquées à Lille, pour neuf cent mille livres par les galions, et pour un million deux cent mille par la flotte, qu'on vendait au Mexique et en Espagne.

« En somme, les Français portaient tous les ans à Cadix pour neuf à dix millions de marchandises, dont trois

(*) Des causes de la décadence de l'industrie et du commerce en Espagne au dix-septième siècle, par M. Weiss. L'auteur cite un mémoire de M. le comte de la Vauguyon, sur ce qui s'est passé pendant son ambassade en Espagne en 1682 et 1683. Voyez manuscrits français de la Bibliothèque du roi, supplément français, n° 137.

(**) Ibid., p. 75.

(*) Les galions fournissaient les marchés de la terre ferme et les royaumes du Pérou et du Chili. La flotte approvisionnait la Nouvelle-Espagne et les provinces voisines.

à quatre se consommaient dans le pays, et le reste aux Indes. Mais comme ils n'entreprenaient que le commerce d'expédition, et que leurs vaisseaux étaient chargés presque exclusivement des produits de leurs propres manufactures, ce commerce allait diminuant d'année en année, au profit de l'étranger (*). »

Cet essor de notre commerce fut dû en grande partie aux sages mesures de Colbert et aux encouragements accordés par lui à l'industrie nationale. En 1670, la France avait cent vingt vaisseaux de guerre pour protéger la marine marchande : c'était assez pour faire respecter son pavillon sur toutes les mers. Aussi Colbert se crut-il en mesure de créer une compagnie du Levant pour exploiter le commerce de la Méditerranée, qui était une source abondante de richesse pour Marseille et les autres villes de notre Midi.

Nous devons mentionner encore, pour compléter cette énumération des mesures prises par Colbert dans l'intérêt du commerce et de l'industrie, l'établissement des manufactures de tapisseries de Beauvais et des Gobelins; l'ouverture du canal des deux mers, qui joignit la Méditerranée et l'Atlantique; l'édit de 1666, par lequel une pension de mille francs était accordée à tout gentilhomme père de dix enfants, et de douze cents livres s'il en avait douze, à condition qu'aucun des enfants ne fût ni prêtre, ni religieux, ni religieuse; les bourgeois devaient recevoir la moitié de la somme qu'on promettait aux gentilshommes; enfin un édit de 1667, dont le but était d'arrêter l'accroissement excessif des communautés religieuses. Par cet édit, défense était faite aux particuliers de vendre ou de léguer à fonds perdu aux communautés ecclésiastiques, et même aux hôpitaux, aucuns deniers comptants, héritages ou rentes. Colbert pensait avec raison que le moyen le plus efficace d'accroître les revenus de l'État, sans exposer le sort des contribuables, était de faire prospérer la population, l'agriculture, les arts, le commerce, véritables sources des revenus publics. Il voulait que le plus grand nombre possible d'hommes fût employé à quatre professions : l'agriculture, les arts mécaniques ou le commerce, le service militaire et la navigation, et qu'il ne fût pourvu aux autres professions que lorsqu'on aurait fait, au profit de celles-là, le prélèvement qui leur était nécessaire.

On a blâmé ses règlements sur les fabriques, et on l'a représenté comme un législateur minutieux qui voulait étendre sa puissance jusque sur les procédés des arts industriels. Mais dans la réalité il n'a fait que sanctionner le vœu des fabricants. L'effet des règlements fut de donner à la fabrication un caractère légal, en faisant connaître à l'acheteur la qualité et la véritable valeur des marchandises. Le succès prouva la sagesse de ce système. Dès qu'on l'eut adopté, on vit les manufactures françaises prospérer, elles purent entrer en concurrence avec les manufactures hollandaises et anglaises, et souvent même elles eurent sur ces dernières la supériorité.

Colbert servit le commerce, non-seulement par l'ouverture des communications les plus importantes, et par l'abaissement des divers impôts, combinés de la manière la plus favorable; il le servit encore par les prêts et les dons faits à presque toutes les nouvelles compagnies de commerce, et, dans les cas de perte, par l'abandon des sommes avancées. Il le servit en donnant à l'administration, pour base de ses décisions, l'opinion d'une assemblée des commerçants les plus éclairés du royaume. Il le servit indirectement, mais efficacement, par la réforme de l'ordre judiciaire; car c'est lui, et non le chancelier, qui en conçut le projet, et qui posa les bases du code ci-

(*) Voyez la dissertation citée, p. 72. M. Weiss a emprunté ces détails curieux à un rapport manuscrit du comte de Rebenne, fils du marquis de Feuquières, qui fut chargé d'une ambassade extraordinaire en Espagne, en 1681.

vil de 1667. En abrégeant la durée des contestations portées devant les tribunaux, on rendit la propriété moins incertaine, et les transactions du commerce furent plus assurées. Enfin, on doit placer au rang des plus grands services que Colbert ait rendus à l'industrie et au commerce, la tolérance dont il fit jouir les protestants. Madame de Maintenon, dans une de ses lettres, adresse à Colbert un reproche qui doit être plutôt regardé comme un éloge. « Il n'y aura plus, dit-elle, qu'une religion dans le royaume; c'est le sentiment de M. de Louvois; et je le crois là-dessus plus volontiers que M. Colbert, qui ne pense qu'à ses finances, et presque jamais à la religion. » Colbert était fort religieux, mais l'événement a fait juger s'il avait raison de ne pas confondre les principes administratifs avec les principes religieux.

Lettres et arts. Colbert ne se contenta pas de mettre de l'ordre dans les finances, d'encourager le commerce et l'industrie, il protégea aussi les lettres, les sciences et les arts. C'est lui qui releva la dignité de l'Académie française, fondée par Richelieu, mais qui n'avait pas eu jusque-là une grande importance littéraire, comme on peut s'en convaincre par l'ouvrage de Pélisson. On lui doit de même l'idée et la première organisation des autres académies. En effet, il fonda l'Académie de peinture et de sculpture, celle d'architecture et celle des sciences. Quant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, elle ne fut organisée définitivement qu'en 1701. Le nombre des académiciens fut alors porté à quarante.

En 1667, Colbert fit acheter à Rome un logement pour y envoyer tous les jeunes artistes français qui avaient obtenu en France les prix de peinture. Ils devaient perfectionner leurs études au milieu des grands modèles de l'antiquité et de l'Italie moderne. Ainsi, l'idée de l'école française de Rome, telle qu'elle est encore conçue de nos jours, appartient à ce ministre. On lit à ce sujet dans M. Lemontey (*) :

« On est étonné de la somme modique que coûta au roi cette partie éclatante de sa renommée. Dans l'année où ses libéralités furent les plus considérables, la dépense ne s'éleva qu'à cent mille huit cent soixante-six livres, savoir, cinquante-trois mille livres en pensions pour les nationaux, seize mille pour les étrangers, et le reste en gratifications (**). Un seul courtisan inutile, le duc de Lauzun, coûta plus au roi que les lettres, les sciences et les académies pendant tout son règne. Les sciences surtout, qui faisaient moins de bruit, n'inspirèrent plus d'intérêt après la mort de Colbert. En 1694 on réforma la très-mince dépense que causait l'Académie des sciences. »

Peut-être ne faudrait-il pas, comme M. Lemontey, se placer au point de vue de notre époque, pour juger ce qu'il y a eu de méritoire dans la protection et les encouragements que Louis XIV accorda aux lettres, aux sciences et aux arts. Si peu que Louis XIV ait accordé aux littérateurs, aux savants, aux sculpteurs, aux peintres, c'était dix fois plus qu'il n'en avait été donné auparavant. On fit beaucoup en assurant une existence indépendante à tous ces hommes qui se livraient aux travaux de l'esprit. Il ne faut donc pas s'étonner de l'enthousiasme général qui se manifesta alors pour cette protection bienfaisante et éclairée du gouvernement.

Ce sont là les principaux actes du ministère de Colbert.

Colbert n'était pas un homme de génie. Sa conception était lente, et avait besoin d'être aidée par la réflexion et la méditation. Sa persévérance dans le travail était infatigable. Il observait continuellement les faits, et avait une grande perspicacité à découvrir les effets des institutions. En

(*) Essai sur la monarchie de Louis XIV.

(**) Colbert se faisait donner une liste exacte de tous les savants étrangers qu'il désirait encourager.

suivant le cours de son administration, on y trouvera un perfectionnement graduel et sensible. Les institutions des derniers temps de son ministère sont fort supérieures à celles de ses premières années. On a dit de Louis XIV, qu'il était un homme prodigieux; c'est surtout à Colbert qu'il doit cet éloge. Les principaux monuments de Louis XIV, ses plus belles institutions, le canal du midi, l'observatoire, les bibliothèques, les académies, tout cela est dû à Colbert.

On peut distinguer deux époques dans la carrière ministérielle de Colbert. Jusqu'en 1670, il avait été le ministre prépondérant; ensuite Louvois obtint la supériorité dans la confiance du roi.

Dans la première époque, Colbert envahit tous les départements et eut constamment la prétention de soumettre la politique à des intérêts de commerce et de finance. Mais ensuite sa puissance décroît; il n'a plus d'influence sur les départements des autres ministres, et même il n'est plus aussi complétement maître dans le sien; il n'a plus le même choix des moyens de pourvoir aux dépenses. A la paix de Nimègue, il est obligé de sacrifier les intérêts du commerce à l'extension du territoire; il a encore assez de force pour empêcher la révocation de l'édit de Nantes, mais pas assez pour soustraire entièrement les protestants aux persécutions. Enfin il mourut (1683) en pleine disgrâce. Ses successeurs furent Pelletier, Pontchartrain, Chamillart, sous le ministère desquels nos finances tombèrent dans un désordre effrayant. En 1708, Desmarest, neveu et élève de Colbert, succéda à Chamillart, qui avait donné sa démission. Son administration, conforme à celle de Colbert, contribua au salut de la France, encore plus que la victoire de Denain.

Louvois (1666-1691).

Le département de la guerre fut dirigé, depuis l'année 1666, par Louvois, dont l'influence ne tarda pas à balancer celle de Colbert. Au reste, il faut le dire, Louvois ne donna pas moins de soin aux affaires de la guerre que Colbert n'en donna à l'administration de l'intérieur du royaume, aux finances, à l'industrie, au commerce, aux lettres et aux arts. Laborieux comme Colbert, Louvois était de plus un esprit sévère, rude, exact, comme il en fallait un pour la discipline militaire. Voici le jugement que Gourville a porté sur ce ministre : « Après avoir eu plus d'occasions que personne de connoître M. de Louvois, je confesse ingénûment que je n'ai point vu homme qui eût généralement un esprit si étendu pour toutes choses, une compréhension si vive, une si grande application à remplir parfaitement tous ses devoirs, et qui eût une aussi grande prévoyance. Il me paroissoit que la grande quantité d'affaires dont il étoit occupé, ne lui permettoit pas de donner tout le temps qui eût été nécessaire pour entendre les officiers qui venoient lui parler; mais il avoit une grande facilité à démêler ce qu'il y avoit de bon dans ce qu'on lui disoit. Il m'a paru qu'il étoit bien aise de s'entretenir avec un petit nombre de gens sur les affaires présentes (*). »

L'administration de Louvois porta sur deux points : l'armée de terre et la marine.

Armée de terre. — Dès la première année du règne de Louis XIV, on chercha à introduire quelque régularité dans la levée des troupes et la formation des régiments. On fixait le nombre de soldats que devait fournir chaque ville, d'après le relevé des habitants et des impôts qu'ils payaient. Mais ce qui devait arrêter pour longtemps encore tout progrès dans le recrutement, c'était la vente des régiments et des compagnies. Le soin de régler les exercices et de tenir les cadres au complet était abandonné aux colonels et aux capitaines, qui entretenaient le moins d'hommes qu'ils pouvaient en temps de paix, sauf à appeler frauduleusement sous les

(*) Mémoires de Gourville, p. 535. Collection Petitot, 2e série, t. LII.

drapeaux, par le moyen des raccoleurs, des gens inexpérimentés, quand on avait besoin de soldats pour la guerre.

Louis XIV voulut qu'à l'avenir chaque régiment se distinguât par ses couleurs, et il tint beaucoup à cet établissement définitif de l'uniforme, qui n'avait existé auparavant que pour certains corps d'élite et privilégiés. On sait que déjà, du temps de la fronde, les armées des différents partis se distinguaient par les couleurs : les soldats du roi portaient l'écharpe blanche, ceux du prince de Condé l'écharpe isabelle, ceux de Mazarin l'écharpe verte.

Il y eut progrès, en ce sens que chaque régiment eut ses attributions spéciales, sa place assignée dans les marches et les ordres de bataille.

Il y avait un grand nombre de régiments de cavalerie légère; chacun d'eux portait le nom d'une province ou d'un prince. Il y eut en outre des régiments plus spéciaux, comme les régiments de dragons, de hussards, de bombardiers; des compagnies de grenadiers, le corps des ingénieurs, le corps des artilleurs (*).

On forma un très-grand nombre de régiments d'infanterie. C'est sous le règne de Louis XIV que l'infanterie fut estimée pour la première fois à sa juste valeur, et vraiment organisée. Ce fut lui et Louvois qui donnèrent pour la première fois aux soldats cette arme avec laquelle on combat à la fois de près et de loin, et qui est devenue si terrible entre les mains du soldat français, le fusil armé de la baïonnette. Voici, s'il faut en croire le P. Daniel (**), ce qui suggéra à Louvois l'idée de cet important changement :

« Feu M. le baron d'Asfeld, dit-il, me raconta en 1715 (***), peu de temps avant sa mort, qu'en 1689, étant revenu de Hongrie, où il avoit commandé un corps de deux mille hommes, envoyés par le roi de Suède au secours de l'empereur, contre les Turcs, M. de Louvois le questionna fort sur la manière dont la guerre se faisoit en ce pays-là ; qu'à cette occasion il dit, entre autres choses, à M. de Louvois, que l'empereur avoit ôté les piques à ses troupes, et avoit donné des mousquets à toute l'infanterie ; que ce qui avoit déterminé ce prince à ce changement, étoit que les Turcs savoient bien mieux manier le sabre que les chrétiens, qu'ils s'en servoient avec succès contre les piques, et que d'ailleurs ils appréhendoient beaucoup le feu ; que sur cette réflexion l'empereur avoit pris son parti, qu'il avoit aboli les piques pour augmenter le nombre des mousquetaires, et par conséquent multiplier le feu ; que, par la même raison, dans les combats on serroit plus qu'auparavant les bataillons et les escadrons, et qu'on laissoit entre eux moins d'intervalle, pour empêcher que les Turcs ne pussent les prendre si aisément en flanc quand on se mêloit. Il m'ajouta que M. de Louvois avoit fort goûté ces raisons, et quelques autres qu'il lui apporta contre l'usage des piques ; que ce ministre en parla au roi. »

Ce ne fut cependant qu'en 1703 que parut l'ordonnance qui abolissait l'usage des piques. Louis XIV s'y décida enfin, d'après les conseils de Vauban. Le premier régiment qui ait été armé de baïonnettes, est le régiment des fusiliers, créé en 1671, et appelé depuis régiment Royal-Artillerie.

Le génie et l'artillerie devinrent aussi des corps tout à fait spéciaux et régulièrement organisés. En 1679, le roi établit à Douai une école pour y instruire des jeunes gens de tout ce qui regarde l'artillerie. Cette école fut depuis transportée à Metz, et de là à Strasbourg. On multiplia quelque temps après les écoles d'artillerie; on en fixa une à Douai et une à Strasbourg. On en établit même une en Italie. Mais celles de Douai et de Stras-

(*) Voyez Daniel, Histoire de la milice française.

(**) Histoire de la milice française, t. II, liv. XIII, p. 590.

(***) On sait que Daniel composa son Histoire au commencement du règne de Louis XV.

bourg furent les seules qui subsistèrent, parce que les bataillons de l'artillerie tenaient ordinairement garnison dans ces deux places. La somme fixée pour entretenir ces écoles ne fut d'abord que de neuf mille livres; mais l'utilité de ces établissements ayant été reconnue, Louis XIV mit à la disposition du grand maître de l'artillerie quinze mille livres de fonds d'augmentation, c'est-à-dire, vingt-quatre mille livres en tout. Ce fonds fut employé à l'instruction et à la subsistance des jeunes officiers. Lorsqu'on institua la première école d'artillerie, le sieur de Saint-Remi dressa, par ordre, un mémoire qu'il présenta au grand maître, et qui avait pour titre : Règlement pour l'exercice des cadres d'artillerie. Il l'imprima plus tard dans le premier volume de ses mémoires d'artillerie (*).

Toutes ces améliorations montrent quelle importance Louis XIV et Louvois attachaient à tout ce qui pouvait perfectionner l'art militaire, surtout sous le rapport de la théorie, qui avait été fort négligée jusqu'alors.

On s'occupa avec non moins de persévérance de pourvoir l'armée d'un matériel convenable. Les provisions, les convois, tout était réglé avec une si grande exactitude, que cet immense bienfait d'une armée nourrie et approvisionnée régulièrement excita chez les peuples, qui avaient été jusqu'alors la première victime des soldats, une admiration qui alla jusqu'à l'enthousiasme. Voltaire, en parlant des guerres de Flandre, s'est rendu l'organe de l'opinion des contemporains avec lesquels il avait pu converser dans sa jeunesse.

Le passage suivant du P. Daniel montrera combien fut grand ce bienfait de l'administration de Louvois : « Pendant cinq ans que je demeurai sur la frontière, entre 1669 et 1675, je fus témoin de cette admirable et exacte discipline. La sûreté dans les villes de guerre et dans les chemins sur la frontiere étoit aussi grande que dans le milieu du royaume. Les duels étoient une chose presque inouïe; les querelles rares entre les officiers, et presque aussitôt assoupies. On n'en voyoit guère, entre les soldats, qui allassent aux voies de fait; et, en ce cas, la punition suivoit de près (*). »

Il faut dire cependant que cette discipline sévère tomba quelque peu pendant les vingt dernières années du règne de Louis XIV, surtout par suite des grands désastres qui compromirent l'existence même de la France au commencement du dix-huitième siècle (**).

Marine. — Le gouvernement de Richelieu avait été impuissant pour fonder une marine. Cependant Richelieu s'était occupé de donner des forces navales à la France; et c'est avec les vaisseaux que ce ministre fit construire, qu'on remporta, en 1646, une victoire sur les Espagnols dans les mers de Toscane.

Les troubles de la fronde ne contribuèrent pas peu à l'entier dépérissement de la marine créée par Richelieu.

Quand Louis XIV commença à gouverner par lui-même, il y avait des places de surintendant général des mers, d'officiers de marine; mais il n'y avait pas de navires. Non-seulement il n'y avait pas de grands vaisseaux portant quatre-vingts et cent canons, mais il y avait très-peu de vaisseaux d'un ordre inférieur. Lorsque Colbert eut fait dépecer et vendre les carcasses détériorées ou inutiles, il n'y avait plus, en 1671, que huit des anciens vaisseaux qui fussent en état de servir. Voltaire raconte que Louis XIV, dans les premières années de son règne, ayant envoyé dans la Méditerranée le peu de vaisseaux qu'il avait, les Hollandais, qui étaient alors ses alliés, lui demandèrent des secours contre le roi d'Angleterre. Il ne restait plus qu'un brûlot dans les ports de la France : il fallut, bon gré mal gré,

(*) Daniel, Histoire de la milice française, t. II, p. 545.

(*) Ibid., p. 564.

(**) Voyez les Mémoires de Saint-Simon, t. I, p. 295.

que Louis XIV le leur envoyât (*).

Quant à l'artillerie de mer, elle était réduite à cinq cent soixante et dix pièces de canon de fonte, et à quatre cent soixante et quinze de fer, tant grosses que petites, depuis trente-six jusqu'à deux de calibre (**).

En 1664, on ne mit en mer, pour l'expédition de Gigeri, que quinze ou seize vaisseaux, auxquels se joignirent des vaisseaux de Malte et de Hollande. Encore ces vaisseaux n'avaient-ils pas été construits tous en France; car, avant 1661, on en achetait des pays étrangers, ou l'on en louait quelques-uns pour un temps; et, quant à ceux qu'on bâtissait en France, on faisait un état de tout ce qui était nécessaire pour la construction. On envoyait cet état en Hollande, à un marchand qui achetait le tout, et l'envoyait en France au lieu où le roi avait résolu de faire construire le vaisseau. On voit, par tous ces détails, combien la France était alors peu puissante sur mer.

Les choses commencèrent à changer lorsque Colbert eut été chargé du département de la marine. Un de ses premiers soins fut d'établir dans le royaume des manufactures pour les fournitures qu'on avait tirées jusqu'alors des pays étrangers; et, par ce moyen, on parvint à se passer d'eux pour la construction des vaisseaux. Toutefois, il était réservé à Louvois de créer une marine digne de la France de Louis XIV.

En 1665, le duc de Beaufort, grand maître, chef et surintendant général de la navigation, eut ordre de faire un enrôlement régulier de tous les matelots des ports de l'Océan. On donna une grande attention aux levées régulières de marins; de nombreuses ordonnances, et la sollicitude du gouvernement à cet égard, nous prouvent toute l'importance qu'on attachait à la formation d'une armée maritime.

Au mois de décembre 1668 (***), on ordonna un enrôlement des matelots plus complet encore que celui qui avait été fait en 1665 par le duc de Beaufort. On en fit trois classes. L'une d'elles était censée engagée dès le premier jour de l'année, sous la caution des communautés, pour servir sur les vaisseaux du roi, et les deux années suivantes sur les vaisseaux marchands; de sorte que les trois classes avaient à servir alternativement sur les vaisseaux de guerre du roi et sur les vaisseaux des négociants. On fit, dans la suite, cinq classes en Bretagne; et les matelots ne servirent plus que de cinq ans en cinq ans sur les vaisseaux du roi. En 1681, il se trouva soixante mille matelots enrôlés et divisés par classes dans les provinces maritimes du royaume. Par ce moyen, on facilita beaucoup les armements des flottes de guerre, sans qu'on fût contraint d'interrompre le commerce et de fermer les ports, comme on avait fait avant l'établissement des classes.

Ce n'est pas tout: on établit un conseil de construction dans les ports, pour tout ce qui concernait les proportions à donner aux vaisseaux, les radoubs, etc. On créa cinq principaux arsenaux de marine, savoir: Brest, Rochefort, Toulon, Dunkerque et le Havre. Colbert avait eu l'intention de faire de la Hogue un sixième port, mais à sa mort ce projet fut abandonné; ceux que nous avons nommés sont encore aujourd'hui au nombre des plus beaux de l'Europe.

Grâce à ces mesures, le nombre des vaisseaux alla toujours croissant, et Louis XIV finit par avoir plus de cent vaisseaux de ligne, outre une grande quantité de frégates légères, de brûlots, de galiotes, de flûtes, et d'autres bâtiments de suite.

Nous allons présenter une série de faits, qui montreront l'essor rapide que prit alors la marine française:

En 1665, le duc de Beaufort, avec le petit nombre de vaisseaux que possédait la France, nettoya la Méditerranée des pirates qui l'infestaient. En 1672, les Français firent véritablement le premier essai de leur puissance

(*) Siècle de Louis XIV.
(**) Daniel, t. II, p. 679 sq.
(***) Ordonnance du 7 décembre.

maritime. Louis XIV envoya quinze vaisseaux au secours de l'Angleterre, sous le commandement de d'Estrées. Cet officier sortit avec honneur des combats qu'il eut à livrer. En 1673, les Français continuèrent à combattre les Hollandais, comme alliés de l'Angleterre. En 1675 et 1676, Vivonne et Duquesne tinrent en échec, dans la Méditerranée, la flotte des Hollandais, commandée par l'amiral Ruyter. Le dernier périt même dans un des sanglants combats qui furent livrés dans les parages de la Sicile, en vue de l'Etna, et dans lequel les Hollandais perdirent douze vaisseaux, six galères, sept mille hommes et sept cents pièces de canon. Pendant ce temps, le comte d'Estrées brûlait quatorze vaisseaux hollandais dans le port de Tabago.

En 1689 et 1690, la France livra à l'Angleterre un grand nombre de combats sur mer pour soutenir le roi Jacques; entre autres, la bataille de Brévezières, qui fut gagnée par Tourville. On sait que le fameux désastre de la Hogue (1692), qui entraîna la ruine de la marine française, fut plutôt le résultat de la présomption de Louis XIV que des vices d'organisation des armées navales. Le roi, abattu par ce coup, ne songea plus sérieusement à redevenir l'arbitre des mers, et à faire de la France la puissance maritime prépondérante en Europe.

Si l'on veut avoir une idée de la puissance que Louis XIV avait acquise sur mer quelques années avant ce désastre, et du respect qu'il avait su inspirer à l'Europe entière, il suffira de lire une ordonnance relative à la marine, qu'il rendit en 1689, au moment où il rompait avec l'Angleterre. Sous Charles II et Jacques II, les saluts de pavillon à pavillon se traitaient à l'amiable. Mais il n'en fut plus de même après l'expulsion des Stuarts.

Voici quelques articles de cette ordonnance (*) :

« Défend Sa Majesté aux commandans et aux capitaines de ses vaisseaux, et autres de ses bâtimens armés en guerre, de saluer aucune place maritime ou forteresse étrangère, qu'ils ne soient assurés que le salut leur sera rendu, conformément à ce qui est prescrit ci-dessus (*).

« Lorsque les vaisseaux de Sa Majesté, portant pavillon, rencontreront ceux des autres rois portant des pavillons égaux aux leurs, ils se feront saluer les premiers, en quelques mers et côtes que se fasse la rencontre.

« Comme aussi dans les rencontres de vaisseau à vaisseau, ceux de Sa Majesté se feront saluer les premiers par les autres, et les y contraindront par la force, s'ils en faisoient difficulté.

« Les vaisseaux des moindres États portant pavillon amiral, rencontrant celui de France, plieront leur pavillon et salueront de vingt et un coups de canon; et ensuite celui de France ayant rendu le salut seulement de treize, les autres remettront leur pavillon. »

Nous devons entrer enfin dans quelques détails sur les règlements et la discipline des armées de mer. La charge du grand maître, chef et surintendant général de la navigation et commerce de France, fut supprimée à la mort du duc de Beaufort en 1669. On rétablit les grades d'amiraux, contre-amiraux, vice-amiraux. Les autres grades furent à peu près tels qu'ils existent encore de nos jours. On délimita avec précision le rang et les honneurs de chacun. Il y avait :

Des chefs d'escadre;

Des capitaines de vaisseaux, de frégates et de bâtiments de moindre importance;

Des majors et aides-majors;

Des lieutenants pour toutes les espèces de vaisseaux;

Des enseignes.

Pour avoir des officiers expérimentés, on créa en 1682 une école de

(*) Ordonnance pour la marine, 1689.

(*) C'est-à-dire, à un règlement fait pour la marine française seulement, et que les étrangers devaient ignorer.

marine. On n'y admettait généralement que des gentilshommes; quelquefois cependant on y recevait aussi des jeunes gens appartenant aux familles de la bourgeoisie, mais qui avaient assez de fortune pour *tenir un rang* (*). Cette école fut répartie dans trois ports : à Toulon, à Rochefort et à Brest. Elle était très-bien organisée. On enseignait aux élèves la théorie et les applications; et le programme des études était fort étendu.

Voici enfin quelques articles du règlement de discipline qui était en vigueur sur les vaisseaux :

Il était défendu aux officiers et aux gens de l'équipage d'amener des femmes à bord. Les exercices religieux, la messe, le catéchisme, étaient réglés et ordonnés.

Le conseil de guerre assemblé pour juger les crimes était composé de l'amiral, du vice-amiral, des lieutenants généraux, de l'intendant, des chefs d'escadre : les capitaines et les autres officiers n'y assistaient que lorsqu'on les y appelait.

Les déserteurs étaient condamnés aux galères perpétuelles. Les cas de duel étaient renvoyés au parlement dans le ressort duquel se trouvait le port où le duel avait eu lieu.

Là se borne ce que nous avions à dire sur l'organisation de la marine durant la seconde moitié du règne de Louis XIV. La gloire en appartient en grande partie à Louvois. Il nous reste à citer cet asile ouvert aux vétérans de l'armée mutilés dans la guerre. La fondation de l'hôtel des Invalides sera un titre de gloire éternelle pour Louis XIV et pour Louvois. Il est cependant juste de dire que déjà Colbert avait conçu le projet de cette institution. Pour entrer aux Invalides, il fallait avoir dix ans de service, ou être estropié.

Voyons maintenant quel usage Louis XIV fit des ressources créées par Colbert, de cette armée, de cette marine formidable, organisées par Louvois. Nous diviserons le règne de ce prince en quatre périodes correspondant aux quatre grandes guerres de Flandre, de Hollande, d'Allemagne et d'Espagne.

(*) On les appelait les *Bleus*.

§ III. *Guerres de Flandre et de Hollande.*

I. *Guerre de Flandre.*

1667-1668.

La première guerre de Louis XIV eut pour résultat le démembrement d'une province de la monarchie espagnole, la Flandre; la seconde eut pour résultat le démembrement d'une seconde province de cette monarchie, la Franche-Comté; dans la troisième, la France, attaquée par toute l'Europe, est partout victorieuse et garde ses conquêtes; la quatrième plaça un prince français, un petit-fils de Louis XIV, sur le trône d'Espagne.

Tout le règne de Louis XIV est là. Il s'agissait de démembrer d'abord, puis d'absorber cette puissance que Richelieu avait déjà abaissée. Il s'agissait ensuite, pour la France, de succéder à la prépondérance de la maison d'Espagne en Europe.

Quelle était donc cette Espagne qu'il s'agissait de conquérir? Était-elle encore ce qu'elle avait été au seizième siècle, au temps de Charles-Quint et de Philippe II?

Nous empruntons à la thèse de M. Weiss le tableau qu'il a tracé de l'Espagne au temps de sa plus grande gloire et au temps de sa plus grande décadence. Ce contraste fera comprendre la différence entre le rôle de la France sous Henri IV et sous Richelieu, et celui qu'elle allait jouer sous Louis XIV.

« Au milieu du seizième siècle, l'Espagne était le royaume le plus florissant de l'Europe, et Philippe II le souverain le plus puissant de la chrétienté. La France, naguère si forte, était affaiblie par les guerres désastreuses de François Ier et par les partis religieux qui commençaient à la diviser. En Angleterre, la reine Élisabeth n'était pas encore affermie sur le trône, et tant que vécut Marie Stuart

elle eut à lutter contre un parti nombreux et actif, qui se dévouait au triomphe de la reine d'Écosse et de la religion catholique. L'empereur d'Allemagne, Ferdinand Ier, était attaché à Philippe II par le double lien de la politique et de la parenté, et d'ailleurs les armes victorieuses de Soliman appelaient toute son attention vers l'Orient. Venise n'était déjà plus qu'un souvenir : depuis la découverte de l'Amérique et de la route maritime pour aller aux Indes, elle avait cessé d'être le centre du commerce pour les nations qui habitent autour du bassin de la Méditerranée ; et dès lors avait commencé pour elle cette agonie de trois siècles, qui finit à Bonaparte. Quant aux États du Nord, ils sortaient à peine de la barbarie, et n'influaient pas encore sur les destinées de l'Europe civilisée.

« Ainsi la faiblesse des autres États rehaussait encore le prestige de la monarchie espagnole, déjà si redoutable par sa propre puissance. Philippe II régnait en souverain absolu sur les royaumes de Castille, d'Aragon et de Navarre ; sur Naples, la Sicile, le Milanais, le Roussillon, la Flandre et la Franche-Comté. Son autorité était reconnue à Oran, au cap Vert, aux îles Canaries. Il possédait dans le nouveau monde ce mystérieux Eldorado, dont les trésors pouvaient le rendre l'arbitre des destinées de l'Europe. Maître des plus belles provinces des deux mondes, il disait avec raison que le soleil ne se couchait jamais dans ses États.

« Pour maintenir dans l'obéissance tant de nations différentes de langue, d'origine et de coutumes, Philippe II disposait d'une armée de vétérans, renommés par leur discipline sévère, par leur patience à supporter les privations et les fatigues, et par leur audace dans les combats. L'infanterie espagnole était alors la première infanterie de l'Europe. Elle avait fait ses preuves à Ravenne, à Pavie, à Muhlberg, à Saint-Quentin. Don Juan d'Autriche, le duc d'Albe, le prince de Parme, étaient des officiers dignes de commander à de pareils soldats. La réduction des Maures des Alpujarras et la glorieuse victoire de Lépante, qui sauva la chrétienté, rendront à jamais célèbre le nom de don Juan d'Autriche. Le duc d'Albe fit preuve d'une habileté consommée, lorsqu'il accomplit avec succès la périlleuse entreprise de conduire une armée d'Italie en Flandre, et lorsqu'il fit pour son maître la conquête d'un royaume, dont les destinées restèrent pendant soixante ans liées à celles de l'Espagne. Le prince de Parme était le premier tacticien de son siècle ; sa marche à travers une partie de la France, pour dégager Paris, rebelle à son roi et assiégé par une armée nombreuse, est un fait d'armes qui le place à côté des plus grands capitaines qui aient paru dans les temps modernes.

« Si l'on songe que Philippe II commandait en maître à de pareilles armées, à de pareils généraux ; si l'on songe qu'il suffisait de sa signature et de son seing royal pour transmettre jusqu'aux limites les plus lointaines de ses États des ordres qui étaient aussitôt exécutés, alors on concevra qu'un seul homme pouvait menacer la liberté du monde ; et le rêve de la monarchie universelle qu'on prête au fils de Charles-Quint, paraîtra autre chose qu'une vraie chimère, inventée par la peur et propagée par la crédulité (*).

« A cette même époque, l'Espagne était florissante par son agriculture, son industrie et son commerce. On a dit souvent, et avec raison, que l'Espagne peut se suffire à elle-même, sans rien tirer de l'étranger (**). En effet,

(*) « Il est vrai, disait aux Vénitiens le théologien de leur république, Paolo Scarpi, que cette bête (l'Espagne) a près d'elle deux venins qui la suivent, le Turc sur mer et la France sur terre, et de plus le cautère de la Hollande. » Il ajoutait : « Si Philippe II n'avait eu pour ennemis la mer et le ciel, il aurait enchaîné l'Afrique et l'Angleterre, et Paris serait un village. »

(**) M. A. Gandara, *Apuntes sobre el bien y el mal de España.*

Ap. Bibliotheca selecta de litteratura espanola. Bordeaux, 1819, t. I, p. 318.

elle possède toutes les choses nécessaires à la vie, et ses productions sont généralement d'une qualité remarquable. Le blé n'y perd que cinq pour cent à la mouture, tandis qu'il en perd quinze partout ailleurs. Les olives y sont deux fois plus grosses qu'en Provence. Les vins de Xérès, de Malaga, d'Alicante, sont célèbres et recherchés. Les laines espagnoles feront toujours l'admiration des autres peuples. C'est en Espagne seulement que l'on trouve l'aloès et le palmier sans traverser le désert, et des plantations de cannes à sucre, entretenues par des mains libres, qui ne réclament point l'assistance de l'esclave (*). Enfin, l'Espagne produit des fruits exquis, du miel, de la cire, du gibier en abondance, de la soie, du lin, du chanvre, les minéraux les plus divers. Aussi les étrangers achètent-ils une foule de ses productions, car il y a peu de contrées qui aient été aussi favorisées par la nature.

« Or, au seizième siècle, les Espagnols tiraient parti de ces bienfaits de la Providence. Toutes les classes de la nation se livraient à un travail assidu. L'agriculture surtout était en honneur : la huerta de Valence, sillonnée par des canaux et des aqueducs sans nombre, présentait l'aspect d'un magnifique jardin. Le royaume de Grenade, encore peuplé par l'élite des descendants des Arabes, étalait partout les richesses de la plus belle agriculture du monde. Aussi nourrissait-il alors une population d'environ trois millions d'âmes (**). La plaine de la Véga, arrosée par le Xénil, était renommée pour sa fertilité, qui tenait du prodige. On l'attribuait aux flots de sang dont cette plaine avait été arrosée pendant les dernières luttes entre les Maures et les chrétiens ; mais, sans doute, les sueurs des hommes avaient contribué plus que leur sang à la féconder. Partout des réservoirs et des canaux d'arrosage distribuaient les eaux dans les terrains les plus élevés, les plus arides. Aussi les habitants du royaume de Grenade étaient-ils parvenus à réunir les plantes des tropiques à celles de l'Europe. Ils cultivaient en plein air le bananier, le pistachier, le myrte, le sésame, et ils appelaient Grenade le paradis du monde. Encore aujourd'hui, la vallée arrosée par le Douro porte le nom de *val pareyso*, ou vallée du paradis (*). En Castille et en Andalousie, l'agriculture n'était pas moins florissante. Ces deux provinces fournissaient à leurs habitants une nourriture abondante ; on pouvait même en exporter annuellement des céréales, pour subvenir aux besoins de l'étranger.

« Les produits manufacturés de l'Espagne étaient recherchés sur les principaux marchés de l'Europe. Tout le monde connaît la célébrité des lames de Tolède et celle des fabriques de maroquins de Cordoue, dont la qualité supérieure a été cause que ce genre de pelleterie a pris le nom de cordoban. S'il faut en croire les écrivains espagnols, qui ne sont pas toujours exempts d'une certaine exagération patriotique (**), il y aurait eu en

(*) De Laborde, Itinéraire descriptif de l'Espagne. Introduction, p. 120.

(**) Nous avons admis ce chiffre d'après Moreau de Jonnès (Statistique de l'Espagne, p. 44), malgré le peu de confiance que cet écrivain nous inspire d'ailleurs. Les Arabes de toutes les parties de l'Espagne ayant reflué peu à peu vers le royaume de Grenade pour échapper à la domination des chrétiens, une population nombreuse a dû s'agglomérer à la fin dans cette province. Or, l'époque dont nous parlons étant antérieure à la grande insurrection de 1570, qui eut pour résultat la dispersion des Maures de Grenade par toutes les provinces de l'Espagne, nous avons cru pouvoir adopter le chiffre de trois millions donné par Moreau de Jonnès.

(*) Journal du voyage d'Espagne fait en 1659, à l'occasion du traité de la paix, p. 72.

(**) Voici un fait qui peut donner une idée de l'ignorance de quelques-uns des écrivains de l'Espagne, qui font des tableaux si pompeux de l'ancienne prospérité de leur patrie. Martinez de la Mata prétend qu'en 1624 il y avait à Tolède deux cents fabriques de bonnets de couleur écarlate, et qu'il

Espagne, pendant la première moitié du seizième siècle, un nombre incroyable de métiers à tisser. Ils disent qu'en 1519 il y avait à Séville seize mille métiers à soieries, et cent trente mille ouvriers employés à la fabrication des étoffes de soie et de laine (*). A Ségovie, suivant eux, se trouvaient trente-quatre mille ouvriers employés à la manufacture des draps; ils fabriquaient vingt-cinq milles pièces par an, et consommaient quatre millions et demi de livres de laine. Les draps de Ségovie étaient réputés les plus beaux de l'Europe. Il est certain que les peuples les plus industrieux de l'Europe moderne ne sont pas parvenus encore à donner à leurs broderies, à leurs tissus de soie, d'or et d'argent, cette solidité, cette élégance et cette perfection qu'on admire après deux siècles dans les produits des anciennes manufactures de l'Espagne (**); témoin les ornements d'autel que Philippe II a donnés à la sacristie de l'Escurial, et qui furent fabriqués à Séville; témoin les étoffes, dites de Damas, que ce même prince fit fabriquer à Talavera, pour orner une chapelle de l'Escurial, et qui ne le cèdent en rien à tout ce que les fabriques modernes ont produit de plus fini. Lyon, Nîmes, Paris, Londres, n'ont jamais possédé des manufactures comparables à celles qui existaient autrefois à Tolède, à Grenade, à Séville et à Ségovie, quoique, sans aucun doute, leurs manufactures soient infiniment supérieures à celles de l'Espagne d'aujourd'hui.

« Le commerce ajoutait encore aux richesses de la nation. A la seule foire de Médina del Campo, il se fit en 1563 des affaires pour cent cinquante millions d'écus, et dans les années précédentes ce chiffre avait été dépassé (*). La ville de Barcelone exportait ses étoffes de laine dans le royaume de Naples, en Sicile, en Cerdagne, et jusqu'en Égypte, en Syrie et dans les autres contrées du Levant; le commerce du corail, qu'on pêchait sur les côtes de la Catalogne et de la Barbarie, était pour cette cité industrieuse une source inépuisable de richesses. Enfin, Barcelone exportait dans les pays étrangers une foule de productions de l'Espagne, telles que le blé, le sel, le plomb, le fer, l'acier, du vin, des légumes, des bois de construction, et avant tout du safran d'une qualité supérieure, que l'on cultivait à Cervera, à Montblanch, à Sagarra, à Orta (**). Les autres provinces maritimes n'étaient pas moins commerçantes. Une foule de vaisseaux marchands sortaient tous les ans de Valence, de Carthagène, de Malaga, de Cadix, et apportaient en Asie Mineure, en Afrique, aux Indes orientales, au Mexique et au Pérou, les produits de l'industrie espagnole. Suivant Campomanès et Olmeda (***), il y avait en 1586 plus de mille vaisseaux marchands dans les ports de l'Espagne, dont environ deux cents sur les côtes de la Biscaye, qui étaient employés à la pêche de la baleine près de Terre-Neuve, ou qui faisaient le commerce des laines en Flandre; deux cents dans les ports de la Galice et des Asturies, qui faisaient le commerce des fruits et d'une foule d'articles ma-

en sortait par an 8,816,000 de ces bonnets que l'on vendait aux Maures du royaume de Grenade et de l'Afrique. Or Philippe II avait depuis longtemps défendu aux Maures de porter le costume de leurs ancêtres, et son successeur les avait expulsés d'Espagne en 1609. Ainsi les fabriques de Tolède n'auraient plus trouvé depuis longtemps de débouché pour leurs marchandises, si elles avaient subsisté en 1624.

(*) Moreau de Jonnès, Statistique de l'Espagne, p. 144.

(**) Gandara, *Apuntes sobre el bien y el mal de Espana. Bibliotheca selecta de litteratura espanola.* Bordeaux, 1819, t. I, p. 319.

(*) Gandara, p. 321.

(**) D. Antonio de Capmany, *Memorias historicas sobre la Marina, Comercio y Artes de Barcelona.* Madrid, 1779, t. I, *parte segunda*, p. 239-260.

(***) Olmeda, *Derecho publico de la Paz y de la Guerra.* Madrid, 1771, t. II p. 193.

nufacturés en Flandre, en France, en Angleterre et en Andalousie; quatre cents qui appartenaient à des marchands de l'Andalousie, et qui commerçaient avec les Indes et les îles Canaries; et quatre cents dans les ports du Portugal, récemment soumis à la domination de l'Espagne. Plus de quinze cents vaisseaux d'un rang inférieur contribuaient à vivifier le commerce, en entretenant des relations nombreuses et faciles entre les principaux ports du royaume. Ainsi la marine marchande de l'Espagne était alors supérieure à celle de la France, et même à celle de l'Angleterre et de la Hollande.

« Mais l'Espagne ne dominait pas seulement en Europe par la supériorité des armes, de l'industrie et du commerce, elle dominait aussi par la supériorité de l'intelligence. Le règne de Philippe II fut fecond en grands hommes. C'est l'époque de Navarrète, surnommé l'Apollon espagnol; de Jean-Baptiste de Tolède, qui fit le dessin de l'Escurial; d'Herrera, qui acheva cet immense édifice, dont la beauté sévère est si conforme au génie sombre de Philippe II. Vers la fin de son règne, et sous le règne de son fils, l'Espagne produisit Ribera, dit l'Espagnolet; Velasquez, Alonzo Cano, Zurbaran et Murillo, dont la France apprecie maintenant les chefs-d'œuvre. En littérature on vit paraître don Alonzo de Ercilla, Cervantès, Lope de Vega. Pendant que les armées de Philippe II portaient jusque dans les contrées les plus lointaines la gloire du nom espagnol, Ercilla écrivait au milieu des combats son poëme que Voltaire place à côté des chefs-d'œuvre d'Homère, de Virgile, de Camoëns et de Milton. Et certes, l'Araucana ne manque ni d'inspiration ni d'originalité. On y trouve cette eloquence mâle, incisive, militaire, qui naît sous la tente, et dans laquelle on reconnaît et le poëte et le soldat. Cervantès, revenu mutilé de la glorieuse journée de Lépante, écrivait son immortelle satire, et prenait place à côté des plus grands écrivains de tous les siècles; et en même temps il restaurait l'art dramatique en Espagne, en faisant paraître sa Numancia, digne des Perses d'Eschyle; car on y trouve le même entraînement, la même vigueur, le même patriotisme que dans le poëte athénien. Lope de Vega, ce soldat de fortune échappé du naufrage de la flotte invincible, faisait admirer à l'Espagne et à l'Europe entière son imagination à la fois si brillante et si féconde. De ses deux mille deux cents pièces de théâtre, plusieurs ont été traduites dans toutes les langues civilisées. Lorsqu'il paraissait dans les rues de Madrid, la foule enthousiaste le saluait du nom de prodige de la nature, pendant que le grave Philippe II le regardait des fenêtres de son palais, tout fier de compter au nombre de ses sujets un homme qui faisait l'ornement de son siècle et de sa patrie. Citons enfin les noms si justement célèbres de Montemayor, d'Alarcon, de Moreto, de Tirso de Molina (*), de Solis, d'Hurtado de Mendoza, et celui de Quevedo, que Sismondi appelle le Voltaire de l'Espagne.

La littérature espagnole répandait alors un éclat si vif, qu'elle servit de modèle aux étrangers. Si dans le dix-neuvième siècle les écrivains français ont les yeux tournés vers l'Allemagne, si dans le dix-huitième, ils étudiaient de préférence les institutions et la littérature anglaises, au dix-septième, c'était l'Espagne qui exerçait sur la France cette attraction toute-puissante du génie. Rotrou, Quinault, Corneille, se sont formés en partie à l'école de Lope de Vega et de ses successeurs. C'est à l'Espagne que nous devons peut-être le poëte qui a eu le plus d'esprit avant Voltaire : Molière avoue que s'il n'avait pas lu le Menteur, il n'aurait pas songé à faire des comédies; or, c'est un poëte espagnol, Alarcon, qui a fourni à Corneille le su-

(*) C'est l'auteur de cette pièce si connue sous le nom de Don Juan, et qui a été si souvent imitée depuis. Le véritable titre de cette pièce est : Le convié de pierre (*el convidado de piedra*), et non pas le festin de Pierre, comme on a presque toujours traduit.

et du Menteur. Voiture, Scudéry, Djrflé, Boisrobert et tous ces écrivains qui procèdent de Richelieu, de Mazarin et d'Anne d'Autriche, sont profondément empreints du goût espagnol. Leur style habituellement tendu, leur langage emphatique et guindé, l'exagération des sentiments qu'ils prêtent à leurs héros, tout en eux atteste à quelles sources ils ont puisé. Et non-seulement les mœurs castillanes prirent possession de la scène française; la langue espagnole elle-même sembla prête à envahir la nôtre, et elle la chargea du poids de ses mots sonores (*). Il parut de bon ton, dans la haute société, d'adopter ce langage élogieux, ces compliments harmonieux et vides, que les Espagnols adressaient aux femmes et aux grands, et qu'ils ont nommés si spirituellement une musique céleste (**). Ce fut pendant longtemps une mode en France et en Angleterre d'envoyer les jeunes gens nés de familles distinguées à Madrid, pour se former aux belles manières et à la politesse castillanes. A Paris et à Londres les hôtels des ambassadeurs d'Espagne étaient le rendez-vous de la société élégante; et les Espagnols exerçaient partout à l'étranger cette supériorité morale qui ne fut acquise aux diplomates français que sous le règne de Louis XIV.

« Mais les conditions de la durée manquaient à tant de grandeur et de prospérité. La monarchie espagnole commença à décliner vers la fin du règne de Philippe II, et elle acheva de s'épuiser et de déchoir sous les règnes désastreux de ses successeurs. A la fin du dix-septième siècle, elle se trouvait réduite au rang d'une puissance secondaire. Après avoir dominé en Europe par la supériorité des armes, de la richesse et de la littérature, elle fut dominée à son tour par la France et l'Angleterre, qui n'attendaient plus que la mort d'un prince débile pour la démembrer et pour se partager ses dépouilles.

« Et d'abord ses armées de terre se trouvaient dans l'état le plus déplorable. L'Espagne, qui sous le règne de Philippe II avait entretenu des armées formidables dans toutes les parties du monde, était réduite à un effectif de quinze mille hommes de troupes réglées (*). Ce chiffre paraîtrait incroyable, s'il n'était attesté par Campomanès et confirmé par un témoin oculaire. Le comte de Rebenac, ambassadeur extraordinaire de France en Espagne, pendant les années 1688 et 1689, écrivit à Paris, qu'il y avait alors dans ce royaume un corps de cavalerie de trois mille hommes, et que l'infanterie était tellement semée dans tous les ports et dans toutes les villes du royaume, qu'il était difficile d'en connaître le nombre juste. Il ajoute cependant qu'il y avait tout au plus dix mille hommes effectifs, et qu'on faisait des levées qui pouvaient aller jusqu'à quatre ou cinq mille hommes (**). Encore les deux tiers de cette armée étaient-ils composés d'enfants au-dessous de quinze ans, ou de vieillards au-dessus de soixante.

« Gourville, qui avait séjourné quelque temps en Espagne et à Madrid, et qui avait tout vu avec ce talent d'observation qu'il possédait à un degré si éminent, se vante d'avoir fait connaître le premier aux ministres de Louis XIV l'état de faiblesse où se trouvait cette monarchie, dont le nom était encore entouré d'un si grand prestige chez les nations étrangères. Il dit dans ses mémoires qu'il conseilla à Louvois d'en-

(*) Les mots *manganilla* (manigance), *caballero* (cavalier ou jeune homme à la mode), *galan* (galant), n'ont été reçus dans la langue française que sous le règne de Louis XIII.

(**) Par exemple au lieu de saluer quelqu'un, on lui disait : Je vous baise les pieds. C'est le : *dadmi essos piéi*, de Lope de Vega et de Caldéron.

(*) Campomanès, *Apendice à la Educacion popular*, tom. I, p. 296. Madrid, 1775.

(**) Mémoires du comte de Rebenac sur son ambassade d'Espagne, du 20 mai 1689. Manuscrits français de la bibliothèque du roi, Supplément français, n° 63, folios 233 et 234.

voyer le prince de Condé en Espagne pour mettre le siége devant Pampelune, avec une armée de dix-huit mille fantassins et de six mille chevaux; il l'assurait que, cette ville prise, l'armée pourrait facilement pénétrer jusqu'au cœur du royaume et même jusqu'à Madrid, parce qu'il se trouverait tout au plus deux ou trois mille hommes en état de s'opposer à sa marche (*). On comprend, d'après ces faits, pourquoi Louis XIV n'eut qu'à *envoyer ses laquais*, pour prendre possession de la Franche-Comté.

« La marine était depuis longtemps comme anéantie. Le comte de Rebenac ne compta dans les ports d'Espagne que vingt-six vaisseaux de guerre en état de servir; encore n'était-il pas possible de les armer tous à la fois. Il y en avait quelques autres encore, mais qui étaient hors de service à cause de leur vétusté (**). C'était une faveur d'être reçu sur les galions, tant pour les matelots que pour les soldats, car il leur était facile d'y faire des profits immenses. Les capitaines des galions s'efforçaient, d'ailleurs, d'en recruter de bons et d'expérimentés, mais il leur était impossible d'en trouver en Espagne. Ce royaume, qui avait armé cent vaisseaux pour combattre les Turcs à la bataille de Lépante, et qui en avait réuni cent soixante et quinze contre l'Angleterre, était réduit, sous Charles II, à recourir aux Anglais pour le transport des tabacs de la Havane et pour le courrier des Canaries (***), et à emprunter à des navigateurs génois des matelots et des vaisseaux pour le service du nouveau monde (****). Il arriva, en 1670, qu'une troupe de flibustiers anglais pillèrent, sous la conduite de Morgan, la ville et la colonie de Porto-Bello, et l'Espagne n'entreprit pas même de se venger de cette insulte. Lorsque Louis XIV eut été proclamé roi de Sicile à Messine, les Espagnols implorèrent les secours de la Hollande; et, quoique l'amiral Ruyter fût venu les joindre avec vingt-trois grands vaisseaux de guerre, les Français ne s'en maintinrent pas moins pendant deux ans à Messine, et dans une partie de la Sicile.

« En même temps, l'Espagne s'était appauvrie par la décadence de son agriculture, de son industrie et de son commerce. A la fin du dix-septième siècle, il y avait des provinces entières qui ressemblaient à des déserts. De nombreux villages, habités jadis par des populations agricoles, étaient tombés en ruine. Dans le seul royaume d'Aragon, il s'en trouvait cent quarante-neuf d'inhabités.

« Les manufactures étaient en décadence dans toutes les provinces de l'Espagne, et le plus grand nombre avait disparu. En 1673, le nombre des métiers à soieries de Séville était réduit à quatre cent cinq (*). En 1688, il ne sortait plus des manufactures de Ségovie, jadis si renommées, que quatre cents pièces de drap fort imparfait. Un petit nombre seulement de manufactures de soieries, de lainage, de velours ciselés, avaient subsisté à Grenade, à Tolède et à Cordoue (**). Dans les villes de Castille, jadis si industrieuses, on ne voyait plus guère que des églises, des couvents et des hôpitaux qui avaient survécu à la misère générale.

« Si le règne de Charles II est l'époque de la plus grande nullité politique de l'Espagne, et de la décadence la plus complète de son agriculture, de son industrie et de son commerce,

(*) Mémoires de Gourville. Collection Petitot, 2e série, t. LII, p. 431.

(**) Mémoire du comte de Rebenac, folio 235.

(***) Ulloa, 2e partie, p. 26.

(****) Mignet, Négociations relatives à la succession d'Espagne, Introduction, p. 29. — *Ibid.* Partie II, Section II, p. 364, Dépêche de l'archevêque d'Embrun du 1er février 1665.

(*) Moreau de Jonnès, Statistique de l'Espagne, p. 144.

(**) Mémoire du comte de Rebenac : manuscrits français de la Bibliothèque du roi, Supplément français, n° 63, folio 57.

c'est aussi l'époque du dernier degré d'abaissement de sa littérature. Ce qui était arrivé pour la littérature en Italie arriva également pour celle de l'Espagne. Elles déclinèrent l'une et l'autre environ cinquante ans après que les deux pays eurent perdu leurs libertés. Il est vrai, sans doute, que Cervantès et Lope de Vega brillèrent en partie sous Philippe III; il est vrai aussi que Caldéron ne parvint à l'apogée de sa gloire que sous le règne de Philippe IV. Mais, indépendamment du caractère de leur siècle, ces trois écrivains ont avant tout leur génie individuel; ensuite ils étaient comme portés par l'élan général de la nation, qui ne déclina pas tout d'un coup, et qui ne tomba entièrement que vers la fin du dix-septième siècle. A cette époque, le génie de l'Espagne parut comme éteint; elle ne produisit plus ni grands artistes, ni écrivains dont les noms puissent être cités à côté de ceux de Caldéron, de Lope de Vega et de Cervantès. Au milieu des calamités publiques, lorsque la ruine de la monarchie espagnole devenait de plus en plus imminente, la vie de chacun se resserrait dans la sphère de ses intérêts matériels, et toute vie intellectuelle finit par disparaître. »

Le but de la France, sous Louis XIV, devait être le démembrement de cette monarchie espagnole, si puissante jadis, alors si abaissée, puis l'affaiblissement de la Hollande, qui était aussi formidable sur mer que l'Espagne l'avait été sur terre. A ces deux conditions seulement, la France pouvait devenir une puissance prépondérante en Europe. Or, le premier but était plus facile à atteindre que le second. La France avait des armées, mais pas encore de marine. Ce fut donc l'Espagne qu'on attaqua d'abord.

Philippe IV était mort en 1665; il avait eu de sa première femme, Elisabeth de France, l'infante Marie-Thérèse, mariée à Louis XIV; et de son second mariage avec Marie-Anne d'Autriche, un fils encore enfant, Charles II. Louis XIV profita de l'épuisement de l'Espagne pour élever des prétentions sur plusieurs parties de cette monarchie. Il revendiqua le duché de Brabant, la seigneurie de Malines, la Gueldre supérieure, Namur, Limbourg, le Hainaut, l'Artois, le Cambrésis, le duché de Luxembourg, la Franche-Comté et une partie de la Flandre. Il alléguait, à l'appui de ses réclamations, la loi civile des Pays-Bas, prétendant que sa femme, fille aînée du défunt, devait succéder de préférence au fils cadet. Cette loi, connue sous le nom de droit de dévolution, n'avait été appliquée jusque-là qu'à de simples particuliers. Louis XIV prétendit la détourner de son application civile, pour lui donner une application politique. On objectait à Louis XIV que sa femme, Marie-Thérèse, avait renoncé, en montant sur le trône de France, à toute prétention de succéder au trône d'Espagne, ou d'hériter d'une partie de cette monarchie; mais Louis XIV répondit que la renonciation de Marie-Thérèse était subordonnée au payement de sa dot, et que, ce payement n'ayant pas eu lieu, la renonciation devenait nulle de plein droit.

« Le roi, comptant encore plus sur ses forces que sur ses raisons, marcha en Flandre à des conquêtes assurées (1667). Il était à la tête de trente-cinq mille hommes : un autre corps de huit mille fut envoyé vers Dunkerque; un de quatre mille vers Luxembourg. Turenne était, sous lui, le général de cette armée. Colbert avait multiplié les ressources de l'État pour fournir à ces dépenses. Louvois, nouveau ministre de la guerre, avait fait des préparatifs immenses pour la campagne. Des magasins de toute espèce étaient distribués sur la frontière. Il introduisit le premier cette méthode avantageuse, que la faiblesse du gouvernement avait jusqu'alors rendue impraticable, de faire subsister les armées par magasins. Quelque siége que le roi voulût faire, de quelque côté qu'il tournât ses armes, les secours en tout genre étaient prêts; les logements des troupes marqués, leurs marches

réglées. La discipline, rendue plus sévère de jour en jour par l'austérité inflexible du ministre, enchaînait tous les officiers à leur devoir. La présence d'un jeune roi, l'idole de son armée, leur rendait la dureté de ce devoir aisée et chère. Le grade militaire commença dès lors à être un droit beaucoup au-dessus de celui de la naissance: les services, et non les aïeux, furent comptés, ce qui ne s'était guère vu encore. Par là, l'officier de la plus médiocre naissance fut encouragé, sans que ceux de la plus haute eussent à se plaindre. L'infanterie, sur qui tombait tout le poids de la guerre depuis l'inutilité reconnue des lances, partagea les récompenses dont la cavalerie était en possession. Des manières nouvelles dans le gouvernement inspiraient un nouveau courage (*). »

Les frontières de la Flandre espagnole étaient presque sans fortifications et sans garnisons. Louis XIV n'eut qu'à se présenter pour vaincre. La conquête de Charleroi, de Saint-Vinox, Ath, Courtrai, Douai, Oudenarde, Lille, Armentières, fut l'ouvrage de deux mois. Les Espagnols n'avaient à opposer à l'armée française que huit mille hommes, qui furent taillés en pièces par le marquis de Créqui.

« Cette campagne, faite au milieu de la plus grande abondance, parmi des succès si faciles, parut le voyage d'une cour. La bonne chère, le luxe et les plaisirs s'introduisirent alors dans les armées, dans le temps même que la discipline s'affermissait. Les officiers faisaient le devoir de militaire beaucoup plus exactement, mais avec des commodités plus recherchées. Le maréchal de Turenne n'avait eu longtemps que des assiettes de fer en campagne. Le marquis d'Humières fut le premier, au siége d'Arras, en 1658, qui se fit servir sa vaisselle d'argent à la tranchée, et qui fit manger des ragoûts et des entremets. Mais dans cette campagne de 1667, où un jeune roi, aimant la magnificence, étalait celle de sa cour dans les fatigues de la guerre, tout le monde se piqua de somptuosité et de goût dans la bonne chère, dans les habits, dans les équipages. Ce luxe, la marque certaine de la richesse d'un grand Etat, et souvent la cause de la décadence d'un petit, était cependant encore très-peu de chose auprès de ce qu'on a vu depuis. Le roi, ses généraux et ses ministres, allaient au rendez-vous de l'armée à cheval, au lieu qu'aujourd'hui il n'y a point de capitaine de cavalerie, ni de secrétaire d'un officier général, qui ne fasse ce voyage en chaise de poste avec des glaces et des ressorts, plus commodément et plus tranquillement qu'on ne faisait alors une visite dans Paris, d'un quartier à un autre.

« La délicatesse des officiers ne les empêchait point alors d'aller à la tranchée avec le pot en tête et la cuirasse sur le dos. Le roi en donnait l'exemple : il alla ainsi à la tranchée, devant Douai et devant Lille. Cette conduite sage conserva plus d'un grand homme (*). »

Louis XIV aurait pu, en une seule campagne, se rendre maître des Pays-Bas, s'il avait eu assez de troupes pour garder les places qui lui ouvraient leurs portes. Louvois lui conseilla de mettre des garnisons dans les villes prises, et de les fortifier. Vauban, l'un de ces hommes de génie qui parurent en si grand nombre dans ce siècle comme pour contribuer à la grandeur de Louis XIV, fut chargé de ce soin, et il s'en acquitta suivant une méthode nouvelle, qui a servi pendant longtemps de règle à tous les bons ingénieurs.

Après d'aussi brillants succès, Louis XIV revint à Paris, pour jouir de sa gloire et des applaudissements du peuple. Au commencement de l'année suivante, le prince de Condé pénétra en Franche-Comté à la tête de vingt mille hommes. Les Francs-Comtois étaient très-attachés à la maison d'Espagne, ou plutôt à leurs franchises et à leurs priviléges, que cette maison avait toujours respectés. Mais l'Es-

(*) Voltaire, Siècle de Louis XIV.

(*) Ibid.

pagne ne s'attendait pas à une attaque de ce côté. On n'avait pas fait les moindres préparatifs de résistance. D'ailleurs les autorités du pays étaient achetées d'avance. Tout fut fini en dix-sept jours. Besançon, Salins, Dôle, se soumirent et reçurent garnison française. Le roi d'Espagne, étonné et indigné du peu de résistance, écrivit au gouverneur : « Que le roi de « France aurait dû envoyer ses la- « quais prendre possession de ce pays, « au lieu d'y aller en personne. »

La Flandre française avait été prise en trois mois, la Franche-Comté en trois semaines. Ces succès rapides réconcilièrent l'Espagne et la Hollande, si longtemps ennemies. Les Suisses, voisins des Francs-Comtois, tremblèrent pour leur liberté. L'Empire était effrayé et l'empereur commençait à lever des troupes. Les Hollandais s'unirent les premiers avec l'Angleterre et la Suède, et formèrent la *triple alliance* destinée à arrêter les progrès de Louis XIV.

Ainsi l'on vit trois États protestants s'armer « pour défendre l'Espagne catholique contre la France catholique (*), » tant les rôles étaient changés depuis la guerre de trente ans. Louis XIV fut obligé de céder. Il proposa lui-même la paix. Des conférences furent ouvertes à Aix-la-Chapelle, et la paix fut conclue par l'entremise de Van Benning, échevin d'Amsterdam. Louis XIV se contenta de la Flandre française et rendit la Franche-Comté (1668).

II. *Guerre de Hollande.*

1672-1678.

Pendant les négociations qui amenèrent la paix d'Aix-la-Chapelle, Louis XIV avait été choqué de voir la Hollande, qui devait en grande partie son existence à la France, s'interposer entre lui et l'Espagne. La fierté républicaine de Van Benning, ambassadeur de cette république, avait achevé de l'irriter. Cet échevin d'Amsterdam, tout fier de son rôle de médiateur entre les deux plus grandes puissances de l'Europe, s'était plu à humilier le roi et ses ministres. « Ne vous fiez- « vous pas à la parole du roi ? » lui avait dit M. de Lionne, dans une conférence. « J'ignore, répondit-il, ce que veut le « roi; je considère ce qu'il peut. » Ainsi, un bourgeois d'une ville de Hollande était venu signifier au roi, au milieu de toute sa gloire, qu'il n'irait pas plus loin. Des médailles outrageantes avaient été frappées. On prétendait que l'échevin d'Amsterdam s'était fait représenter avec un soleil, et cette devise : « *In conspectu meo stetit sol* (*). » Enfin, l'insolence des gazetiers de Hollande, qui ne ménageaient guère Louis XIV dans leurs invectives journalières, avait paru à ce prince un attentat contre sa dignité personnelle et la majesté de sa couronne. Il résolut de se venger, et il n'employa la paix qu'à préparer une guerre nouvelle.

L'occasion paraissait favorable. La Hollande dominait sur mer, mais elle était vulnérable sur terre. Autant ses flottes étaient nombreuses et formidables, autant ses armées de terre étaient mal disciplinées et mal tenues. Les officiers, les commandants même des places fortes, étaient des hommes incapables qui devaient leurs places à la protection. Le pensionnaire Jean de Witt avait voulu remédier à cet abus, mais il ne l'avait pas voulu avec assez d'énergie. Ce fut là plus tard la cause de sa ruine.

Le premier soin de Louis XIV fut de dissoudre la triple alliance, et de mettre l'Angleterre et la Suède dans ses intérêts. Il ne lui fut pas difficile de gagner Charles II. Ce prince ne s'occupait que de ses plaisirs; et, dans l'espoir d'obtenir de la France l'argent que lui refusait la parcimonie du parlement anglais, il se laissa disposer insensiblement à renoncer à l'alliance de la Hollande pour celle de Louis XIV.

(*) Michelet, Précis de l'histoire de France, p. 223.

(*) Michelet, ibid., p. 224. — Louis XIV, on le sait, avait choisi le soleil pour son emblème.

« Une princesse de vingt-six ans fut le plénipotentiaire qui devait consommer ce traité avec le roi Charles. On prit pour prétexte du passage de Madame en Angleterre un voyage que le roi voulut faire dans ses conquêtes nouvelles vers Dunkerque et Lille. La pompe et la grandeur des anciens rois de l'Asie n'approchaient pas de l'éclat de ce voyage. Trente mille hommes précédèrent ou suivirent la marche du roi; les uns destinés à renforcer les garnisons des pays conquis, les autres à travailler aux fortifications, quelques-uns à aplanir les chemins. Le roi menait avec lui la reine sa femme, toutes les princesses et les plus belles femmes de sa cour. Madame brillait au milieu d'elles, et goûtait dans le fond de son cœur le plaisir et la gloire de tout cet appareil qui couvrait son voyage. Ce fut une fête continuelle depuis Saint-Germain jusqu'à Lille.

« Le roi, qui voulait gagner les cœurs de ses nouveaux sujets et éblouir ses voisins, répandait partout ses libéralités avec profusion; l'or et les pierreries étaient prodigués à quiconque avait le moindre prétexte pour lui parler. La princesse Henriette s'embarqua à Calais pour voir son frère, qui s'était avancé jusqu'à Cantorbéry. Charles, séduit par son amitié pour sa sœur et par l'argent de la France, signa tout ce que Louis XIV voulait, et prépara la ruine de la Hollande au milieu des plaisirs et des fêtes (*). »

Un traité d'alliance entre la France et l'Angleterre fut signé à Douvres. Charles II promit de fournir pour la guerre de terre un corps de six mille hommes, et pour la guerre maritime une flotte de cinquante vaisseaux qui se joindraient à la flotte française. Le duc d'York devait commander les flottes réunies. Louis XIV s'engageait, de son côté, à payer tous les ans trois millions à Charles II, et à lui abandonner quelques îles de la Hollande pour sa part de la conquête.

L'alliance avec la Suède fut conclue plus facilement encore. Cette puissance ne s'était armée contre Louis XIV que par suite des menaces de l'Angleterre et de la Hollande. Enfin on négocia des traités avec l'archevêque de Cologne, Maximilien de Bavière, l'évêque de Munster, et plusieurs autres princes de l'Empire.

Les Hollandais voyaient de loin le danger qui les menaçait, sans pouvoir le conjurer. Les états généraux consternés écrivirent au roi, lui demandant humblement si les grands préparatifs qu'il faisait étaient en effet destinés contre eux, ses anciens et fidèles alliés; en quoi ils l'avaient offensé; quelle réparation il exigeait. Louis XIV répondit qu'il ferait de ses troupes l'usage que demanderait sa dignité, dont il ne devait compte à personne.

L'armée du roi, forte de cent dix mille hommes, s'ébranla de la Flandre vers la Hollande, au printemps de l'an 1672. « Ce fut, dit Temple, un coup de foudre dans un ciel serein. » Le jeune Guillaume d'Orange, âgé de vingt-deux ans, ne put résister, avec sa petite armée, aux forces de Louis XIV. Les Français, divisés en trois corps, laissèrent derrière eux Maëstricht, sans s'amuser à la prendre; passèrent le Rhin à Tolhuis, et s'emparèrent de la Gueldre, d'Utrecht, d'Over-Yssel et d'une partie de la Hollande. Ils pénétrèrent jusqu'à Muyden, à quatre lieues d'Amsterdam. La consternation régnait dans cette ville, et il eût suffi d'un peu de promptitude pour la prendre. Les familles les plus riches se préparaient déjà à fuir aux extrémités du monde et à s'embarquer pour Batavia. On fit le dénombrement de tous les vaisseaux qui étaient dans les ports, et l'on trouva qu'ils pouvaient servir à transporter aux Indes cinquante mille familles.

Pour comble de malheur, les deux factions qui déchiraient la Hollande s'imputaient réciproquement les malheurs de la patrie. Les partisans du prince d'Orange éclatèrent en murmures contre Jean de Witt, et l'accusèrent d'avoir livré la république sans défense à l'ennemi. Ils demandaient à

(*) Voltaire, Siècle de Louis XIV.

grands cris le rétablissement du stathoudérat. Mais Jean de Witt craignait encore plus l'élévation du prince d'Orange que les conquêtes du roi de France. Il détermina les états à envoyer des ambassadeurs à Louis XIV pour demander la paix. Quatre députés vinrent au camp du roi implorer sa clémence. Ils furent reçus avec hauteur. Louis XIV déclara qu'il leur accordait la paix, à condition que les états lui cédassent tout ce qu'ils possédaient au delà du Rhin; qu'on lui payât vingt millions; que les Français fussent les maîtres de tous les grands chemins de la Hollande par terre et par eau, sans avoir de droits à payer; que la religion catholique fût partout rétablie; que la république lui envoyât tous les ans une ambassade extraordinaire, avec une médaille d'or, sur laquelle il fût gravé qu'ils tenaient leur liberté de Louis XIV.

Cette réponse arrogante rendit l'énergie aux vaincus. Le peuple se jeta furieux sur les de Witt, auxquels il attribuait les malheurs présents; ils furent mis en pièces. Toutes les forces de la république furent confiées au jeune Guillaume d'Orange, qu'on proclama stathouder.

« Ce général de vingt-deux ans, dit M. Michelet, qui, pour son coup d'essai, entreprit, presque sans armée, de faire tête au plus grand roi de la terre, avait, dans un corps faible et comme mourant, la froide et dure obstination de son aïeul le Taciturne, l'adversaire de Philippe II. C'était un homme de bronze, étranger à tout sentiment de nature et d'humanité. Élevé par les de Witt, il fit leur ruine; Stuart par sa mère, il renversa les Stuarts; gendre de Jacques II, il le détrôna; et cette Angleterre qu'il avait prise aux siens, il la laissa à ceux qu'il haïssait, aux princes de la maison de Hanovre. Il n'eut qu'une passion, mais atroce : la haine de la France; on assure qu'à la paix de Nimègue, quand il essaya de surprendre Luxembourg, il avait déjà connaissance du traité; mais il avait encore soif du sang français. Il n'y gagna pas plus qu'à l'ordinaire. Chose remarquable, ce grand et intrépide général fit presque toujours la guerre à reculons; mais ses retraites admirables valaient des victoires (*). »

Pour défendre la Hollande, Guillaume d'Orange fit percer les digues qui retenaient les eaux de la mer. Tout le pays autour d'Amsterdam, de Leyde et de Delft, fut inondé. Amsterdam parut alors comme une vaste forteresse au milieu des eaux. L'amiral Ruyter, après avoir vaincu dans un combat sanglant les flottes réunies de France et d'Angleterre, vint ranger ses vaisseaux de guerre dans la plaine inondée d'Amsterdam. Puis il fit entrer la flotte marchande des Indes dans le Texel, défendant ainsi d'une main sa patrie, pendant qu'il l'enrichissait de l'autre.

Toutefois, l'armée française continuait à se maintenir au centre de la république; et Guillaume d'Orange aurait succombé, malgré ses talents et sa prodigieuse activité, si l'ennemi n'était venu à son secours par ses fautes. Deux avis avaient été ouverts sur la conduite à tenir dans le pays conquis : Condé voulait que l'on démantelât les places fortes, pour ne pas affaiblir l'armée par des garnisons; Louvois émit un avis contraire qui prévalut. Par là, les opérations de la guerre furent ralenties, et les Hollandais eurent le temps de se reconnaître. Pendant que Louis XIV retournait à Paris pour jouir de sa gloire, et pour élever des monuments destinés à perpétuer le souvenir de ses conquêtes, Guillaume d'Orange armait contre la France l'Espagne et l'Autriche. Il détacha l'Angleterre de Louis XIV. Le parlement anglais força Charles II de cesser d'être l'instrument mercenaire de la grandeur de la France. Les princes catholiques voisins de la Hollande, l'évêque de Munster, l'électeur de Cologne, puis le Brandebourg, le Danemark, l'Empire, l'Europe entière, se déclarèrent contre la France (1674).

Louis XIV tint tête à tous ses ennemis. Il fournit à la fois une armée de

(*) Michelet, Précis de l'histoire de France, p. 228.

vingt-trois mille hommes à Turenne, contre les Impériaux; une de quarante mille à Condé, contre le prince d'Orange; un corps de troupes fut envoyé sur la frontière du Roussillon, pour contenir les Espagnols; lui-même marcha pour se rendre maître une seconde fois de la Franche-Comté. Une flotte alla porter la guerre aux Espagnols jusque dans Messine, pendant que l'amiral d'Estrées livrait trois batailles consécutives à Ruyter.

Ainsi l'Europe entière était coalisée contre la France; et non-seulement la France résistait, mais elle était même assez forte pour prendre l'offensive.

Louis XIV vint en personne assiéger Besançon. Louvois avait si bien organisé l'armée, et Vauban était un si grand maître dans l'art de prendre les villes, que Besançon dut se rendre après un siége de neuf jours. Toute la Franche-Comté fut soumise au bout de six semaines, et depuis elle est restée à la France.

Pendant ce temps, le prince de Condé tenait la campagne contre Guillaume d'Orange. Il n'avait que quarante-cinq mille hommes. Les Hollandais étaient soixante mille. Une bataille furieuse fut livrée à Senef, près de Mons (1674). Elle resta indécise. Trois fois les deux armées avaient recommencé l'attaque pour décider la victoire. Les deux généraux s'étaient signalés par des prodiges de valeur. Condé avait eu trois chevaux tués sous lui, et il voulait tenter un nouveau combat. « Il parut, dit un officier qui avait assisté à la bataille, qu'il n'y avoit plus que le prince de Condé qui eût envie de se battre. » Les deux partis s'attribuèrent la victoire.

Dans le même temps, Turenne déployait son talent militaire sur les bords du Rhin. « D'abord, dit Voltaire, il fait une marche longue et vive; passe le Rhin à Philipsbourg; marche toute la nuit à Sintzheim; force cette ville; et, en même temps, il attaque et met en fuite Caprara, général de l'empereur, et le vieux duc de Lorraine, Charles IV, ce prince qui passa toute sa vie à perdre ses États et à lever des troupes, et qui venait de réunir sa petite armée avec une partie de celle de l'empereur. Turenne, après l'avoir battu, le poursuit et bat encore sa cavalerie à Ladenbourg; de là il court à un autre général des Impériaux, le prince de Bournonville, qui n'attendait que de nouvelles troupes pour s'ouvrir le chemin de l'Alsace; il prévient la jonction de ces troupes, l'attaque et lui fait quitter le champ de bataille.

« L'Empire rassemble contre lui toutes ses forces; soixante et dix mille Allemands sont en Alsace; Brisach et Philipsbourg étaient bloqués par eux. Turenne n'avait plus que vingt mille hommes effectifs, tout au plus. Le prince de Condé lui envoya de Flandre quelque secours de cavalerie. Alors il traverse, par Thann et par Béfort, des montagnes couvertes de neige; il se trouve tout d'un coup dans la haute Alsace, au milieu des quartiers ennemis, qui le croyaient en repos en Lorraine, et qui pensaient que la campagne était finie. Il bat, à Mulhouse, les quartiers qui résistent; il en fait deux prisonniers. Il marche à Colmar, où l'électeur de Brandebourg, qu'on appelle le grand électeur, alors général des armées de l'Empire, avait son quartier. Il arrive dans le temps que ce prince et les autres généraux se mettaient à table; ils n'eurent que le temps de s'échapper; la campagne était couverte de fuyards.

« Turenne, croyant n'avoir rien fait tant qu'il restait quelque chose à faire, attend encore, auprès de Turkheim, une partie de l'infanterie ennemie (5 janvier 1675). L'avantage du poste qu'il avait choisi rendait sa victoire sûre: il défait cette infanterie. Enfin, une armée de soixante et dix mille hommes se trouve vaincue et dispersée presque sans grand combat. L'Alsace reste au roi, et les généraux de l'Empire sont obligés de repasser le Rhin.

« Toutes ces actions consécutives, conduites avec tant d'art, si patiemment digérées, exécutées avec tant de promptitude, furent également admirées des Français et des ennemis. La gloire de Turenne reçut un nouvel ac-

croissement, quand on sut que tout ce qu'il avait fait dans cette campagne, il l'avait fait malgré la cour, et malgré les ordres réitérés de Louvois, donnés au nom du roi. Résister à Louvois tout-puissant, et se charger de l'événement, malgré les cris de la cour, les ordres de Louis XIV et la haine des ministres, ne fut pas la moindre marque du courage de Turenne, ni le moindre exploit de la campagne (*). »

Ces victoires de Turenne n'empêchèrent pas le général impérial Montécuculli, qui s'était déjà illustré par la défaite des Turcs à la journée de Saint-Gothard, de faire sa jonction avec le prince d'Orange. C'était le seul général que l'empereur jugeât digne d'être opposé à Turenne. Ils passèrent quatre mois à se suivre, à s'observer, à se harceler. Leurs marches savantes excitaient l'admiration des deux armées. Ils opposaient l'un à l'autre la patience, la ruse et l'activité. Enfin, ils allaient livrer une bataille générale à Saltzbach, dans le pays de Bade. La veille du jour de la bataille, Turenne s'avança près du camp ennemi pour choisir l'emplacement d'une batterie, lorsqu'il fut tué d'un coup de canon. Le même boulet emporta le bras de Saint-Hilaire, lieutenant général de l'artillerie. Son fils fondait en larmes auprès de lui. « Ce n'est pas moi, lui dit Saint-Hilaire, c'est ce grand homme qu'il faut pleurer (27 juillet 1675). » Turenne fut regretté par le peuple, pleuré de ses soldats. Le roi voulut qu'il fût enterré à Saint-Denis, comme le connétable du Guesclin.

La mort de Turenne fut suivie de la retraite de l'armée française, qui repassa le Rhin. Montécuculli la poursuivit en Alsace; et, après le combat d'Altenheim, il mit le siége devant Haguenau et Saverne. L'armée avait besoin d'un chef qui lui rendît la confiance. Le roi ordonna au prince de Condé d'en prendre le commandement, et chargea le maréchal de Luxembourg de soutenir en Flandre l'honneur des armes françaises. Le prince de Condé parvint à arrêter les progrès de Montécuculli. Il força ce général à lever le siége d'Haguenau et de Saverne, et à repasser le Rhin. Ce fut là son dernier exploit. Tourmenté de la goutte, il se retira à Chantilly, se consolant de ses douleurs et de sa retraite dans la conversation des hommes de génie dont la France était alors remplie. Montécuculli se retira du service de l'empereur l'année même où le prince de Condé cessa de commander les armées de France. Par la retraite du général autrichien, par celle du prince de Condé et par la mort de Turenne, cette année vit finir la carrière des trois plus grands capitaines qu'il y eût alors en Europe.

Louis XIV, quoique privé des talents de Turenne et de Condé, n'en continua pas moins avec succès la guerre contre l'Empire, l'Espagne et la Hollande. Les officiers formés par ces deux grands hommes, et l'ardeur qui animait les troupes, étaient des gages certains de la victoire. Louis XIV assista en personne à la prise de Condé, de Bouchain, de Valenciennes et de Cambrai (1676).

La prise de Valenciennes fut marquée par un de ces événements singuliers qui caractérisent le courage impétueux de la nation française.

« Le roi faisait ce siége, ayant avec lui son frère et cinq maréchaux de France, d'Humières, Schomberg, la Feuillade, Luxembourg et de Lorges. Les maréchaux commandaient chacun leur jour, l'un après l'autre. Vauban dirigeait toutes les opérations.

« On n'avait pris encore aucun des dehors de la place. Il fallait d'abord attaquer deux demi-lunes. Derrière ces demi-lunes était un grand ouvrage à couronne, palissadé et fraisé, entouré d'un fossé coupé de plusieurs traverses. Dans cet ouvrage à couronne était encore un autre ouvrage, entouré d'un autre fossé. Il fallait, après s'être rendu maître de tous ces retranchements, franchir un bras de l'Escaut. Ce bras franchi, on trouvait encore un autre ouvrage, qu'on nomme

(*) Voltaire, Siècle de Louis XIV.

pâté. Derrière ce pâté coulait le grand cours de l'Escaut, profond et rapide, qui sert de fossé à la muraille. Enfin la muraille était soutenue par de larges remparts. Tous ces ouvrages étaient couverts de canons. Une garnison de trois mille hommes préparait une longue résistance.

« Le roi tint conseil de guerre pour attaquer les ouvrages du dehors. C'était l'usage que ces attaques se fissent toujours pendant la nuit, afin de marcher aux ennemis sans être aperçu, et d'épargner le sang du soldat. Vauban propose de faire l'attaque en plein jour. Tous les maréchaux de France se récrièrent contre cette proposition. Louvois la condamna. Vauban tint ferme, avec la conscience d'un homme certain de ce qu'il avance. « Vous vou-« lez, dit-il, ménager le sang du sol-« dat; vous l'épargnerez bien davan-« tage, quand il combattra le jour, « sans confusion et sans tumulte, sans « craindre qu'une partie de nos gens « tire sur l'autre, comme il n'arrive « que trop souvent. Il s'agit de sur-« prendre l'ennemi; il s'attend tou-« jours aux attaques de nuit; nous le « surprendrons en effet, lorsqu'il fau-« dra qu'épuisé des fatigues d'une « veille, il soutienne les efforts de nos « troupes fraîches. Ajoutez à cette rai-« son que, s'il y a dans cette armée « des soldats de peu de courage, la nuit « favorise leur timidité; mais que, « pendant le jour, l'œil du général « inspire la valeur, et élève les hommes « au-dessus d'eux-mêmes. »

« Le roi se rendit aux raisons de Vauban, malgré Louvois et cinq maréchaux de France.

« A neuf heures du matin (17 mars 1677), les deux compagnies de mousquetaires, une centaine de grenadiers, un bataillon des gardes, un du régiment de Picardie, montent de tous côtés sur ce grand ouvrage à couronne. L'ordre était simplement de s'y loger, et c'était beaucoup. Mais quelques mousquetaires noirs ayant pénétré, par un petit sentier, jusqu'au retranchement intérieur qui était dans cette fortification, ils s'en rendent d'abord les maîtres. Dans le même temps, les mousquetaires gris y abordent par un autre endroit. Les bataillons des gardes les suivent. On tue et on poursuit les assiégés. Les mousquetaires baissent le pont-levis qui joint cet ouvrage aux autres. Ils suivent l'ennemi de retranchement en retranchement, sur le petit bras de l'Escaut et sur le grand. Les gardes s'avancent en foule; les mousquetaires sont déjà dans la ville avant que le roi sache que le premier ouvrage attaqué est emporté.

« Ce n'était pas encore ce qu'il y eut de plus étrange dans cette action. Il était vraisemblable que de jeunes mousquetaires, emportés par l'ardeur du succès, se jeteraient aveuglément sur les troupes et sur les bourgeois qui venaient à eux dans la rue; qu'ils y périraient, ou que la ville allait être pillée. Mais ces jeunes gens, conduits par un cornette, nommé Moissac, se mirent en bataille derrière des charrettes; et, tandis que les troupes qui venaient se formaient sans précipitation, d'autres mousquetaires s'emparaient des maisons voisines, pour protéger par leur feu ceux qui étaient dans la rue. On donnait des otages de part et d'autre; le conseil de ville s'assemblait; on députait vers le roi. Tout cela se faisait sans qu'il y eût rien de pillé, sans confusion, sans faire de fautes d'aucune espèce. Le roi fit la garnison prisonnière de guerre, et entra dans Valenciennes, étonné d'en être le maître (*). »

Pendant que le roi s'emparait de Valenciennes, puis d'Ypres et de Gand (1678), le duc d'Orléans, son frère, assiégeait Saint-Omer. Le prince d'Orange s'étant avancé pour secourir cette place, fut complétement défait à Mont-Cassel (11 avril) par le prince français, qui était assisté des maréchaux d'Humières et de Luxembourg. Le maréchal de Créqui ferma au prince Charles V l'entrée de la Lorraine, quoiqu'il eût soixante mille combattants, et qu'il eût mis sur ses étendards : *Aut nunc aut nunquam*, ou maintenant, ou ja-

(*) Voltaire, Siècle de Louis XIV.

mais. Il le battit en Alsace, près de Kochersberg (7 octobre), et s'empara de Fribourg à sa vue (14 novembre).

Tant de villes prises, tant de victoires remportées en Flandre, en Alsace et en Allemagne, n'étaient pas les seuls succès de Louis XIV dans cette guerre célèbre. Le comte de Schomberg et le maréchal de Navailles battaient les Espagnols dans le Lampourdan, au pied des Pyrénées. Ainsi la France, attaquée par l'Europe entière, était victorieuse sur toutes ses frontières; ses armes n'étaient pas moins heureuses sur la mer.

Depuis les temps les plus anciens, la Sicile a toujours été subjuguée par des étrangers. Les Romains, les Vandales, les Arabes, les Normands, les Allemands, les Français, les Espagnols, l'ont possédée tour à tour; et quoique les Siciliens supportassent avec peine le joug étranger, ils ne firent jamais de sérieux efforts pour reconquérir leur indépendance.

En 1647, une révolte avait éclaté en Sicile contre l'Espagne, au moment même où Naples se soulevait sous Mazaniello. L'autorité espagnole, ébranlée par cette révolte, le fut de nouveau vingt-sept ans plus tard, par une insurrection qui éclata à Messine au mois d'août 1674.

Seule entre toutes les villes de la Sicile, Messine avait conservé un gouvernement municipal, avec des formes presque républicaines. Le gouverneur espagnol n'y exerçait d'autre autorité que celle de président du sénat, et son pouvoir était fort restreint. Don Diégo Soria, alors revêtu de cette charge, affecta de braver ouvertement les priviléges du sénat et du peuple. Aussitôt les habitants de Messine se soulevèrent et chassèrent les Espagnols. En même temps ils envoyèrent des députés au duc d'Estrées, ambassadeur de Louis XIV à Rome, pour offrir au roi la possession de Messine et la souveraineté de la Sicile. La cour de France accepta ces offres avec empressement, et Louis XIV fut proclamé roi de Sicile à Messine. Mais bientôt une flotte espagnole vint bloquer leur port, et les habitants de Messine se virent réduits aux dernières extrémités de la famine.

Louis XIV résolut de secourir les assiégés. D'abord il envoya avec quelques frégates le chevalier de Valbelle, qui traversa toute la flotte espagnole, et apporta dans Messine des vivres, des armes et des soldats (9 février 1675). L'année suivante, le duc de Vivonne amena une nouvelle escadre de sept vaisseaux de guerre, battit la flotte ennemie et entra victorieux dans Messine.

L'Espagne fut alors obligée de recourir aux Hollandais, ses anciens ennemis, pour la défense de la Sicile. Du fond du Zuyderzée, l'amiral Ruyter fit voile vers la Méditerranée, et rejoignit la flotte espagnole forte de vingt vaisseaux avec vingt-trois grands vaisseaux de guerre. C'est alors que la France recueillit le fruit de tout ce que Colbert et Louvois avaient fait pour améliorer sa marine. Dans la guerre précédente, les flottes réunies de France et d'Angleterre n'avaient pu parvenir à l'emporter sur la flotte hollandaise, et cette fois les Français seuls vainquirent les Hollandais et les Espagnols réunis. Notre flotte, sortie des ports de Provence, sous le commandement de Duquesne, digne adversaire de Ruyter, rencontra celle des ennemis entre les îles de Stromboli et de Salini. Après un long combat qui resta indécis, l'amiral français jeta du secours dans Messine. L'amiral hollandais ayant reçu des renforts, résolut de surprendre cette ville pour la replacer sous le joug de l'Espagne. Il en fut empêché par la vigilance de Duquesne, qui lui livra une seconde bataille, non loin du mont Etna (12 mars 1676). Elle fut opiniâtre et sanglante. Les deux partis s'attribuèrent l'avantage; mais la mort de Ruyter valait pour la France mieux qu'une victoire. Il mourut des suites d'une blessure qu'il avait reçue dans le combat (*).

Après la mort de Ruyter, Duquesne

(*) La mémoire de cet homme, qui avait

livra un troisième combat aux flottes de la Hollande et de l'Espagne, et les détruisit près de Palerme. L'Europe entière fut étonnée qu'en si peu de temps la France fût devenue si puissante sur mer. Messine demeura aux Français, et il ne leur eût pas été difficile de conquérir toute la Sicile. Mais la même licence qui avait perdu les Français de Charles d'Anjou perdit les Français de Louis XIV. Les Siciliens qui les avaient appelés étaient dégoûtés, et chaque jour voyait naître de nouvelles conspirations que l'indolence de Vivonne, gouverneur de Messine, ne savait ni prévenir ni réprimer avec assez de sévérité. Le roi d'Angleterre, qui avait été au commencement de la guerre l'allié de la France, menaçait déjà de se joindre aux Hollandais. Dès lors les troupes françaises auraient été compromises en Sicile. Louis XIV évacua Messine, et abandonna ses anciens alliés aux vengeances des Espagnols (8 avril 1678).

Toutefois les Français avaient remporté tant de victoires en Allemagne, en Alsace et en Hollande, que les alliés désiraient la paix. La Suède ayant offert sa médiation, les premières conférences furent ouvertes à Nimègue. Les Hollandais s'empressèrent de signer la paix, malgré le prince d'Orange qui voulait continuer la guerre, à quelque prix que ce fût. Les Espagnols voyant que les Hollandais avaient fait la paix, la recurent aussi, se plaignant de ce que l'Empire n'avait pas fait assez d'efforts pour la cause commune. Enfin les Allemands, abandonnés de la Hollande et de l'Espagne, signèrent les derniers.

commencé par être mousse de vaisseau, et qui porta si haut la gloire de sa patrie, est encore aujourd'hui révérée en Hollande. C'était un homme simple dans ses mœurs et d'une austérité qui rappelle les premiers Romains. Le roi d'Espagne lui avait conféré la dignité de duc, dignité frivole pour un républicain. Les patentes n'arrivèrent qu'après sa mort. Ses enfants, dignes d'un tel père, refusèrent de porter un titre qu'ils n'auraient pas dû à leur propre mérite.

L'objet le plus important pour Louis XIV avait été de détacher la Hollande de la grande alliance. Une paix particulière fut signée avec elle le 10 août 1678. Louis XIV accorda aux Hollandais des conditions favorables pour leur commerce, et leur rendit la ville de Maestricht. Le prince d'Orange, qui ne pouvait ignorer la signature du traité, attaqua le maréchal de Luxembourg près de Mons, dans l'espérance peut-être d'amener par une victoire une nouvelle rupture; mais son attente fut trompée.

Lorsque la Hollande se fut ainsi séparée de son alliée, Louis XIV dicta les conditions de la paix à l'Espagne et à l'Empire. L'Espagne fit sa paix la première (17 sept. 1678). Elle recouvra les villes de Charleroi, Ath, Binch, Oudenarde et Courtrai, qu'elle avait cédées par la paix d'Aix-la-Chapelle, ainsi que les villes de Limbourg et de Gand, conquises par les Français durant la guerre. Mais elle renonça définitivement à la Franche-Comté, et elle abandonna en outre plusieurs places des Pays-Bas espagnols, comme Valenciennes, Bouchain, Condé, Cambrai, Aire, Saint-Omer, Ypres, Maubeuge.

Le traité entre la France et l'Empire ne fut signé que le 5 février 1679. Louis XIV rendit Philipsbourg et garda Fribourg, qui lui ouvrait l'Allemagne.

L'électeur de Brandebourg et le roi de Danemark restaient seuls en armes, et prétendaient conserver les provinces qu'ils avaient enlevées à la Suède, alliée de la France. Louis XIV envoya contre eux deux armées commandées par le maréchal de Créqui et le marquis de Joyeuse, et les obligea de céder. Par le traité de Saint-Germain en Laye, l'électeur rendit aux Suédois tout ce qu'il leur avait enlevé en Poméranie; le roi de France s'engagea seulement à lui payer trois cent mille écus, faible dédommagement de tant de sacrifices. Enfin, le roi de Danemark signa le traité de Fontainebleau (2 septembre 1679), et restitua aux Suédois Wismar, l'île de Rugen et toutes ses autres conquêtes.

§ IV. *Apogée de la puissance de Louis XIV. — Guerre pour la succession d'Angleterre.*

1678-1688.

Chambres de réunion. — Déclaration du clergé. — A la paix de Nimègue, Louis XIV était parvenu à l'apogée de sa grandeur. L'Europe entière s'était coalisée contre lui, et il avait résisté, vaincu, grandi. C'est alors qu'il se laissa donner le surnom de Grand, qui lui fut déféré solennellement par l'hôtel de ville de Paris (1680).

En attendant, le grand roi régnait non-seulement en France, mais en Europe. En effet, comme l'a si bien dit M. Michelet, le signe de la royauté, c'est la juridiction. Il voulut que les puissances étrangères reconnussent les décisions de ses parlements. Les traités de Westphalie, d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue avaient donné à la France un grand nombre de villes et de districts *avec leurs dépendances*. Louis XIV institua dans les parlements de Metz et de Besançon, et dans le conseil souverain d'Alsace, siégeant à Brisach, des *chambres* dites de *réunion*, pour interpréter ces traités et réunir les dépendances des places et des provinces qui avaient été cédées. Ces chambres de réunion établirent en principe que tout ce qui avait *dépendu*, dans les temps antérieurs, des pays cédés, devait y être incorporé de nouveau, et par conséquent réuni à la France. D'après ce principe élastique, elles adjugèrent au roi plusieurs villes et seigneuries, soit comme fiefs, soit comme dépendances des trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, et des provinces d'Alsace, de Flandre et de Franche-Comté. C'est ainsi que Louis XIV s'empara des duchés de Veldentz et de Deux-Ponts, des principautés de Saarbruck, de Saarwerden et de Montbelliard, des villes de Courtrai, de Dixmude et de Luxembourg. Une de ces dépendances, qu'il réunit à la France, n'était rien moins que Strasbourg (1681). Cette ville, qui dominait le Rhin par le pont qu'elle possédait sur ce fleuve, formait alors une puissante république. Son arsenal contenait neuf cents pièces d'artillerie. Louvois nourrissait depuis longtemps le projet de la donner à la France. Il l'investit inopinément à la tête d'une armée de vingt mille hommes, et entra, par capitulation, le 30 septembre 1681, dans cette place importante, dont Vauban a fait depuis le boulevard de la France. Les habitants conservèrent leurs priviléges, tant ecclésiastiques que politiques, conformément au traité de Westphalie et aux règlements de l'année décrétoire. Ainsi Strasbourg continua de former une espèce de république sous l'autorité de la France, et cet état de choses dura jusqu'à la révolution française, qui détruisit tous les priviléges, et fit succéder à l'unité royale une unité plus forte et plus vraie, puisqu'elle est appuyée sur l'égalité des droits de tous les citoyens.

Ces progrès de Louis XIV alarmèrent l'Europe. Une alliance générale se forma contre la France. La Suède et la Hollande en donnèrent l'exemple. Elles signèrent un traité à la Haye (30 septembre 1681) pour maintenir les traités de Westphalie et de Nimègue. L'empereur, le roi d'Espagne, et plusieurs princes de l'Empire, y accédèrent successivement. Mais l'épuisement de l'Espagne, le découragement de la Hollande, et les craintes que les Turcs inspiraient à l'empereur, empêchèrent les alliés de renouveler la guerre. Ils eurent recours aux négociations. Le 15 août 1684, une trêve fut signée à Ratisbonne entre la France, l'Espagne et l'Empire. Elle devait durer vingt ans. Il fut décidé que Louis XIV resterait en possession de toutes les villes qu'il avait occupées jusqu'au 1er août 1681, et qu'il garderait en outre Strasbourg et Kehl, occupés après cette époque. Ces concessions furent arrachées à l'Europe par la crainte qu'inspirait la puissance croissante de Louis XIV. Les troupes de terre organisées par Louvois, disciplinées, payées régulièrement, étaient sans cesse prêtes à entrer en campagne. La France avait plus de soixante mille matelots et plus de cent vais-

seux de guerre, qui faisaient respecter le pavillon français sur toutes les mers. En 1681, l'amiral Duquesne alla châtier les corsaires de Tripoli qui avaient pillé quelques navires français. En 1682 et 1683, le même amiral bombarda la ville d'Alger. L'année suivante, Tourville força ces barbares à implorer le pardon de Louis XIV à Versailles, à rendre la liberté à tous les esclaves chrétiens, et à payer un tribut. Bientôt le maréchal d'Estrées soumit à un tribut semblable les Barbaresques de Tunis et de Tripoli.

La république de Gênes fut encore plus abaissée que les Barbaresques. Elle avait vendu de la poudre et des bombes aux Algériens. Menacés par la France, les Génois refusèrent d'accorder aucune satisfaction, et se jetèrent dans les bras de l'Espagne. Aussitôt quatorze grands vaisseaux, vingt galères, dix galiotes à bombes, et plusieurs frégates, furent envoyés de Toulon contre Gênes, sous la conduite du vieux Duquesne. La ville fut bombardée, et quatorze mille soldats débarqués s'avancèrent jusqu'aux portes et brûlèrent un faubourg. Il fallut bien alors que Gênes la Superbe s'humiliât pour échapper à sa ruine. Le roi exigea que le doge et quatre sénateurs vinssent implorer leur grâce à Versailles, et il voulut que le doge fût ensuite continué dans sa charge, malgré la loi qui lui défendait de quitter la ville sous peine de déchéance. Les Génois se soumirent à tout ce qu'on exigeait, et le doge Sescaro vint à Versailles faire amende honorable (15 mai 1685). Louis XIV l'écouta assis et couvert, mais il le traita avec bonté. Louvois, Seignelay et quelques autres ministres lui firent sentir plus de fierté. Aussi le doge disait-il : « Le « roi ôte à nos cœurs la liberté par la « manière dont il nous reçoit; mais ses « ministres nous la rendent. » Tout le monde sait que le marquis de Seignelay lui ayant demandé ce qu'il trouvait de plus singulier à Versailles, il répondit : « C'est de m'y voir. »

En même temps que Louis XIV bombardait Alger, Tripoli, Gênes, il achetait Casal, la porte de l'Italie, et il bâtissait Huningue, la porte de la Suisse. Il intervenait dans les affaires intérieures de l'Empire pour faire nommer un électeur de Pologne. Il réclamait au nom de sa belle-sœur, la duchesse d'Orléans, une portion du Palatinat. Toutes ses démarches, toutes ses décisions, étaient soutenues par une armée redoutable et deux cent trente vaisseaux de guerre.

« A la même époque, la monarchie atteignait la plus haute centralisation. Les deux obstacles furent brisés : la puissance pontificale et l'opposition protestante. Dès 1673, un édit avait déclaré tous les évêchés du royaume sujets à la régale. En 1682, une assemblée de trente-cinq évêques, dont Bossuet était l'âme, décida « que le pape n'a autorité que dans les choses spirituelles; que, dans ces choses mêmes, les conciles généraux lui sont supérieurs; et que ses décisions ne sont infaillibles qu'après que l'Église les a acceptées. » Le pape refusa dès lors les bulles à tous les évêques et abbés que le roi nomma; de sorte qu'en 1689 il y eut vingt-neuf diocèses en France dépourvus d'évêques. On parlait de faire un patriarche. En 1687, le pape ayant voulu abolir le droit d'asile, dont les ambassadeurs jouissaient à Rome pour leurs hôtels et leurs quartiers, Louis XIV refusa seul; l'ambassadeur français entra à Rome à la tête de huit cents hommes, et maintint son privilége à main armée (*). »

1685.

Révocation de l'édit de Nantes. — Après avoir vaincu l'Europe, établi son indépendance vis-à-vis de la papauté, Louis XIV ne pouvait pas laisser subsister son dernier ennemi. Les calvinistes, depuis la paix d'Alais, n'existaient plus en France comme puissance politique; cependant ils étaient en dehors de la France par leur religion, par leurs sentiments, par leurs désirs. La nation les regardait à

(*) Michelet, Précis de l'histoire de France.

juste titre comme des étrangers; elle « sentait en son sein une Hollande, qui se réjouissait des succès de l'autre, » et elle désirait vivement que l'unité religieuse fût rétablie dans le royaume. La conduite des calvinistes avait indisposé la France contre eux. En 1683 (*), ceux du Dauphiné et du Vivarais s'étaient révoltés pour obtenir la liberté de conscience en entier. La guerre avec l'Europe était imminente; on pouvait craindre une diversion faite par les calvinistes eux-mêmes. Le roi, excité d'ailleurs par madame de Maintenon qu'il venait d'épouser, n'hésita plus; et, le 22 octobre 1685, l'édit de Nantes fut révoqué. Sans doute, ce fut une chose terrible pour la France que l'émigration de 200,000 citoyens actifs et laborieux; sans doute, la Hollande, la Prusse, la Suisse et l'Angleterre, gagnèrent à nous enlever d'intelligents ouvriers; mais il n'est pas moins certain que si l'on compare les pertes matérielles et les avantages moraux qui furent la conséquence de cet acte, on trouvera que la France y gagna en unité, en centralisation. Qui oserait dire qu'elle eût supporté les désastres de la guerre de la succession d'Espagne, sans la paix d'Alais et la révocation de l'édit de Nantes?

1686.

Ligue d'Augsbourg. — Au moment même où Louis XIV s'affaiblissait par l'expulsion des protestants, les puissances européennes formaient contre lui la ligue d'Augsbourg; son ambition, ses progrès, ses conquêtes en pleine paix, avaient alarmé tous les princes. Tous se réunirent contre lui, catholiques et protestants. Le prince Guillaume d'Orange et le pape Innocent XI, le Danemark et l'Autriche, la Suède et la Savoie, la Bavière, la Saxe, le Brandebourg, furent d'accord contre lui. Cette ligue, dont le prince d'Orange fut le principal auteur, avait pour but le maintien des traités de Westphalie, de Nimègue et de la trêve de Ratisbonne. On reprochait à Louis XIV d'avoir violé ces traités et compromis la paix européenne. On l'accusait en outre d'avoir, par ses intelligences avec les Turcs, ouvert l'Allemagne à ces barbares, et amené cette effroyable invasion, dont Vienne ne fut sauvée que par le courage et le talent du roi de Pologne, Jean Sobieski. Il ne restait à Louis XIV qu'un seul allié, le roi d'Angleterre, Jacques II. Une révolution imprévue le renversa du trône, et le prince Guillaume d'Orange, son gendre, fut proclamé roi par les Anglais (1688).

1688-1698.

Guerre pour la succession d'Angleterre. — « Louis XIV accueillit magnifiquement Jacques II, et prit sa cause en main; il jeta le gant à l'Europe; il déclara la guerre à l'Angleterre, à la Hollande, à l'Empire, à l'Espagne, au Pape. Pendant que les calvinistes français fortifiaient les armées de la ligue, une foule d'hommes de toutes nations vinrent prendre parti dans les armées de Louis XIV. Il eut des régiments de Hongrois, d'Irlandais. Un jour qu'on le complimentait sur les succès de l'armée française : « Dites plutôt, répliqua-t-il, l'armée « de France. »

« Cette seconde période du règne de Louis XIV va être remplie par deux guerres de succession : la succession d'Angleterre, la succession d'Espagne. La première guerre se termina honorablement pour la France, par le traité de Ryswick (1697), et cependant le résultat est contre elle : elle reconnaît Guillaume. Dans la seconde, terminée par les traités d'Utrecht et de Rastadt (1714-1715), elle éprouve les plus humiliants revers, et le résultat lui est favorable. L'Espagne, assurée à un petit-fils de Louis XIV, est désormais ouverte à l'influence française. L'Angleterre, l'Espagne, gagnent à cette double révolution. L'ère de la liberté anglaise est l'avénement de Guillaume (1688); depuis celui de Philippe V (1701), la population, décroissante en Espagne, y a toujours augmenté.

« Ajoutez à ces résultats l'élévation de deux États secondaires désormais indispensables à l'équilibre européen :

(*) Mémoires de d'Aguesseau.

la Prusse et le Piémont, qu'on peut définir la résistance allemande et la résistance italienne. La Prusse, allemande et slave à la fois, agglomère peu à peu l'Allemagne du Nord, et contrebalance l'Autriche. Le royaume de Savoie-Piémont gardera les Alpes et les fermera; Italien contre la France, Français contre l'Italie.

« On a besoin de marquer d'avance ces beaux et utiles résultats pour se consoler de tant de revers de la France qui restent à raconter (*). »

Louis XIV ne commença pas la guerre après l'avénement de Guillaume d'Orange au trône d'Angleterre, comme on pourrait le conclure du passage que nous venons de citer. Il la commença auparavant par une invasion dans l'Empire. Dans un manifeste publié le 24 septembre 1688, il se plaignit de la conclusion de la ligue d'Augsbourg, qui indiquait, disait-il, chez ses ennemis, l'intention manifeste de l'attaquer, sitôt qu'ils jugeraient l'occasion favorable. Il se trouvait forcé de les prévenir. Mais ce n'était pas là le vrai motif de Louis XIV : il espérait, par son invasion dans l'Empire, empêcher le stathouder de Hollande de passer en Angleterre pour y détrôner son beau-père. Jacques II n'avait pas imité les tergiversations hypocrites de Charles II, son frère. C'était un homme de cœur, brave, borné, opiniâtre. Il se déclara catholique et jésuite, ce qui était l'exacte vérité. Il fit, en un mot, tout ce qu'il fallait pour tomber, et tomba. Louis XIV avait pensé que la crainte d'une conflagration générale en Europe effrayerait Guillaume d'Orange, et l'empêcherait de se mêler des affaires intérieures de l'Angleterre. Mais en déclarant la guerre à l'Empire, conformément au funeste conseil de Louvois, il ne fit qu'accélérer la chute de son allié. Pendant que toutes les forces de France se dirigeaient vers le Rhin, Guillaume d'Orange débarquait en Angleterre, et détrônait Jacques II, sans coup férir.

(*) Michelet, Précis de l'histoire de France, p. 264-265.

Toutefois, les commencements de la guerre furent heureux pour la France. L'armée française, forte de quatre-vingt mille hommes, ayant à leur tête le dauphin, investit Philispbourg, et s'empara de cette ville après un siége de dix-neuf jours. Manheim, Franckendall, Trèves, Spire, Worms, Oppenheim, se rendirent sans combat. Au bout de deux mois, tout le Palatinat et une partie de la Franconie furent occupés et dévastés par l'armée française.

Une nouvelle coalition fut formée contre la France à Vienne (1689). Les alliés étaient l'empereur Léopold, les états généraux, le nouveau roi d'Angleterre, le roi d'Espagne. Le duc de Savoie, Victor Amédée, la plupart des États de l'Empire, le roi de Danemark, ne tardèrent pas à entrer dans la coalition.

La force réelle de cette coalition était dans l'Angleterre et dans la Hollande. Guillaume d'Orange en était l'âme : c'était l'ennemi le plus redoutable que la France eût à combattre. Pour dissoudre la ligue, il fallait renverser le nouveau roi d'Angleterre. Louis XIV entreprit de rétablir Jacques II.

« Une escadre de treize vaisseaux du premier rang était à la rade de Brest pour le transport. Tous les officiers, les courtisans, les prêtres même, qui étaient venus trouver Jacques à Saint-Germain, furent défrayés jusqu'à Brest aux dépens du roi de France. Le jésuite Junis, recteur du collége des Écossais à Paris, était son secrétaire d'État. Un ambassadeur (c'était M. d'Avaux) était nommé auprès du roi détrôné, et le suivit avec pompe. Des armes, des munitions de toute espèce, furent embarquées sur la flotte. On y porta jusqu'aux meubles les plus vils et jusqu'aux plus recherchés. Le roi lui alla dire adieu à Saint-Germain. Là, pour dernier présent, il lui donna sa cuirasse, et lui dit en l'embrassant : « Tout ce « que je peux vous souhaiter de mieux « est de ne nous jamais revoir. » A peine le roi Jacques était-il débarqué en Irlande avec cet appareil (12 mai 1689), que vingt-trois autres grands vais-

seaux de guerre, sous les ordres de Château-Renaud, et une infinité de navires de transport, le suivent. Cette flotte ayant mis en fuite et dispersé la flotte anglaise qui s'opposait à son passage, débarqua heureusement; et, ayant pris dans son retour sept vaisseaux marchands hollandais, revint à Brest, victorieuse de l'Angleterre, et chargée des dépouilles de la Hollande.

« Bientôt après, un troisième secours partit encore de Brest, de Toulon, de Rochefort. Les ports d'Irlande et la mer de la Manche étaient couverts de vaisseaux français.

« Enfin Tourville, vice-amiral de France, avec soixante-douze grands vaisseaux, rencontra une flotte anglaise et hollandaise d'environ soixante voiles. On se battit pendant dix heures. Tourville, Château-Renaud, d'Estrées, Nesmond, signalèrent leur courage et une habileté qui donnèrent à la France un honneur auquel elle n'était pas accoutumée. Les Anglais et les Hollandais, jusqu'alors maîtres de l'Océan, et de qui les Français avaient appris depuis si peu de temps à donner des batailles rangées, furent entièrement vaincus. Dix-sept de leurs vaisseaux brisés et démâtés allèrent échouer et se briser sur les côtes (mars 1690). Le reste alla se cacher vers la Tamise, ou entre les bancs de la Hollande (juillet 1690). Il n'en coûta pas une seule chaloupe aux Français. Alors ce que Louis XIV souhaitait depuis vingt années, et ce qui avait paru si peu vraisemblable, arriva; il eut l'empire de la mer, empire qui fut, à la vérité, de peu de durée. Les vaisseaux de guerre ennemis se cachaient devant ses flottes. Seignelay, qui osait tout, fit venir les galères de Marseille sur l'Océan. Les côtes d'Angleterre virent des galères pour la première fois. On fit, par leur moyen, une descente aisée à Tinghmouth.

« On brûla dans cette baie plus de trente vaisseaux marchands. Les armateurs de Saint-Malo et du nouveau port de Dunkerque s'enrichissaient, eux et l'État, de prises continuelles. Enfin, pendant près de deux années, on ne connaissait plus sur les mers que les vaisseaux français.

« Le roi Jacques ne seconda pas en Irlande ces secours de Louis XIV. Il avait avec lui près de six mille Français et quinze mille Irlandais. Les trois quarts de ce royaume se déclaraient en sa faveur. Son concurrent Guillaume était absent; cependant il ne profita d'aucun de ses avantages. Sa fortune échoua d'abord devant la petite ville de Londonderri. Il la pressa par un siége opiniâtre, mais mal dirigé, pendant quatre mois. Cette ville ne fut défendue que par un prêtre presbytérien nommé Walker. Ce prédicant s'était mis à la tête de la milice bourgeoise. Il la menait au prêche et au combat. Il faisait braver aux habitants la famine et la mort. Enfin, le prêtre contraignit le roi de lever le siége.

« Cette première disgrâce en Irlande fut bientôt suivie d'un plus grand malheur. Guillaume arriva et marcha à lui. La rivière de Boyne était entre eux (11 juillet 1690). Guillaume entreprend de la franchir à la vue de l'ennemi. Elle était à peine guéable en trois endroits. La cavalerie passa à la nage, l'infanterie était dans l'eau jusqu'aux épaules; mais à l'autre bord il fallait encore traverser un marais; ensuite on trouvait un terrain escarpé qui formait un retranchement naturel. Le roi Guillaume fit passer son armée en trois endroits, et engagea la bataille. Les Irlandais, que nous avons vus si bons soldats en France et en Espagne, ont toujours mal combattu chez eux. Il y a des nations dont l'une semble faite pour être soumise à l'autre. Les Anglais ont toujours eu sur les Irlandais la supériorité du génie, des richesses et des armes. Jamais l'Irlande n'a pu secouer le joug de l'Angleterre, depuis qu'un simple seigneur anglais la subjugua. Les Français combattirent à la journée de la Boyne; les Irlandais s'enfuirent. Leur roi Jacques n'ayant paru dans l'engagement ni à la tête des Français, ni à la tête des Irlandais, se retira le premier. Il avait toujours cependant montré beaucoup de valeur,

Mais il y a des occasions où l'abattement d'esprit l'emporte sur le courage. Le roi Guillaume, qui avait eu l'épaule effleurée d'un coup de canon avant la bataille, passa pour mort en France. Cette fausse nouvelle fut reçue à Paris avec une joie indécente et honteuse. Quelques magistrats subalternes encouragèrent la bourgeoisie et le peuple à faire des illuminations. On sonna les cloches. On brûla dans plusieurs quartiers des figures d'osier qui représentaient le prince d'Orange, comme on brûla le pape à Londres. On tira le canon de la Bastille, non point par ordre du roi, mais par le zèle inconsidéré d'un commandant. On croirait, sur ces marques d'allégresse, et sur la foi de tant d'écrivains, que cette joie effrénée, à la mort prétendue d'un ennemi, était l'effet de la crainte extrême qu'il inspirait. Tous ceux qui ont écrit, Français et étrangers, ont dit que ces réjouissances étaient le plus grand éloge du roi Guillaume. Cependant, si on veut faire attention aux circonstances du temps et à l'esprit qui régnait alors, on verra bien que la crainte ne produisit pas ces transports de joie. Les bourgeois et le peuple ne savent guère craindre un ennemi que quand il menace leur ville. Loin d'avoir de la terreur au nom de Guillaume, le commun des Français avait alors l'injustice de le mépriser. Il avait presque toujours été battu par les généraux français. Le vulgaire ignorait combien ce prince avait acquis de véritable gloire, même dans ses défaites. Guillaume, vainqueur de Jacques en Irlande, ne paraissait pas encore, aux yeux des Français, un ennemi digne de Louis XIV. Paris, idolâtre de son roi, le croyait réellement invincible. Les réjouissances ne furent donc point le fruit de la crainte, mais de la haine. La plupart des Parisiens, nés sous le règne de Louis, et façonnés au joug du despotisme, regardaient alors un roi comme une divinité, et un usurpateur comme un sacrilége. Le petit peuple, qui avait vu Jacques aller tous les jours à la messe, détestait Guillaume hérétique. L'image d'un gendre et d'une fille ayant chassé leur père, d'un protestant régnant à la place d'un catholique, enfin d'un ennemi de Louis XIV, transporta les Parisiens d'une espèce de fureur; mais les gens sages pensaient modérément.

« Jacques revint en France, laissant son rival gagner en Irlande de nouvelles batailles, et s'affermir sur le trône. Les flottes françaises furent occupées alors à ramener les Français qui avaient inutilement combattu, et les familles irlandaises catholiques qui, étant très-pauvres dans leur patrie, voulurent aller subsister en France des libéralités du roi (*). »

Jacques II désespérait de sa cause; mais ses partisans, plus confiants que lui, ne renoncèrent point à leur entreprise. Ils occupaient encore plusieurs villes en Irlande, entre autres Limerik, que Guillaume III assiégea vainement en 1690. Mais la victoire de Kilkonnel, qu'il remporta l'année suivante (22 juillet 1692), décida du sort de l'Irlande. La forteresse de Limerik se rendit, l'île entière se soumit aux Anglais, et quinze mille Irlandais catholiques s'embarquèrent sur la flotte française qui les transporta à Brest.

Bataille de la Hogue. — Cependant Louis XIV, quoiqu'il eût alors à soutenir les efforts de l'Europe entière conjurée contre lui, ne désespéra pas de la fortune de Jacques II. Il fit une nouvelle tentative qui devait être décisive. Vingt mille hommes rassemblés à Cherbourg et à la Hogue devaient opérer une descente en Angleterre. Le comte d'Estrées et Tourville devaient protéger le transport avec soixante-dix-neuf vaisseaux de guerre. La partie de la flotte commandée par d'Estrées se trouvait à Toulon, d'où elle devait rejoindre Tourville sur les côtes de la Bretagne. Mais des vents contraires empêchèrent d'Estrées de sortir de la Méditerranée et de joindre Tourville. Louis XIV, impatient d'exécuter une entreprise dont il attendait le rétablissement de Jacques II, ordonna à Tour-

(*) Voltaire, Siècle de Louis XIV.

ville de forcer le passage, et de livrer bataille à l'ennemi, quelles que fussent ses forces. Si Tourville avait vaincu, tout le monde aurait exalté l'héroïsme de Louis XIV. Mais la disproportion des forces était trop grande. Tourville attaqua avec quarante-quatre vaisseaux les flottes réunies de l'Angleterre et de la Hollande, qui s'élevaient à plus de quatre-vingts voiles. Il soutint le combat pendant tout un jour, et ne quitta que le soir le champ de bataille. Quatre de ses vaisseaux furent brûlés à Cherbourg: lui-même, avec treize autres, se fit échouer dans la baie de la Hogue. Louis XIV, informé de ce grand désastre, demanda seulement si Tourville était sauvé; « car pour des vaisseaux, ajouta-t-il, on peut en trouver; mais un officier comme lui, on ne le trouverait pas aisément. »

Ce fut le premier échec que la puissance de Louis XIV reçut sur mer. La bataille de la Hogue n'eut pas cependant les conséquences funestes qu'on lui attribue. Dès l'année suivante nos pertes étaient réparées. Pontchartrain, qui venait d'être élevé de la première présidence de Bretagne à l'emploi de secrétaire d'État de la marine, ne la laissa point dépérir. Tourville se retrouva bientôt à la tête d'une flotte composée de soixante vaisseaux de ligne, et d'Estrées en commanda trente avec lesquels il tint la mer contre les Anglais.

Le 27 juin 1693, Tourville remporta une victoire sur le vice-amiral Rook, entre Lagos et Cadix. Les Anglais perdirent quatre vaisseaux de guerre et quatre-vingts vaisseaux marchands. De vaillants chefs d'escadre, Jean Bart, Duguay-Trouin, Pointis et Nesmond, furent pendant longtemps encore la terreur des Anglais et des Hollandais. Ceux-ci se vengèrent par le bombardement de Saint-Malo (1693), de Dunkerque, de Brest, du Havre, de Dieppe (1694), de Calais (1696). Disons-le en rougissant, la machine infernale qui faillit détruire Saint-Malo avait été inventée par un réfugié français.

Toutefois, la marine française perdit cette confiance qu'elle avait eue jusqu'alors et qui avait tant contribué à ses victoires. Les partisans de Jacques II agissaient d'ailleurs avec si peu d'ensemble, leurs mesures étaient si mal concertées, qu'on dut renoncer à l'espoir de le replacer sur le trône. Il passa le reste de ses jours à Saint-Germain, où il vécut des bienfaits de Louis XIV et d'une pension de soixante et dix mille francs, qu'il eut la faiblesse de recevoir en secret de sa fille Marie qui l'avait détrôné. Il y mourut en 1700. Son fils ne tenta de remonter sur le trône que pour faire périr ses partisans par la main du bourreau. Son petit-fils, Charles-Édouard, échoua après une tentative qui avait promis un instant une meilleure issue, et dès lors la maison des Stuarts perdit toute chance de recouvrer un jour le trône de l'Angleterre.

C'est une chose remarquable que la guerre continentale ne fut pas ralentie un seul instant par suite de la guerre maritime.

« Le roi, dit Voltaire, en formant ainsi une puissance maritime, telle qu'aucun État n'en a jamais eu de supérieure, avait à combattre l'Empereur et l'Empire, l'Espagne, les deux puissances maritimes, l'Angleterre et la Hollande, devenues toutes deux plus terribles sous un seul chef; la Savoie et presque toute l'Italie. Un seul de ces ennemis, tel que l'Anglais et l'Espagnol, avait suffi autrefois pour désoler la France, et tous ensemble ne purent alors l'entamer. Louis XIV eut presque toujours cinq corps d'armée dans le cours de cette guerre, quelquefois six, jamais moins de quatre. Les armées en Allemagne et en Flandre se montèrent plus d'une fois à cent mille combattants. Les places frontières ne furent pas cependant dégarnies. Le roi avait quatre cent cinquante mille hommes en armes, en comptant les troupes de la marine. L'empire turc, si puissant en Europe, en Asie et en Afrique, n'en a jamais eu autant, et l'empire romain n'en eut jamais davantage, et

n'eut en aucun temps autant de guerres à soutenir à la fois. Ceux qui blâmaient Louis XIV de s'être fait tant d'ennemis, l'admiraient d'avoir pris tant de mesures pour s'en défendre, et même pour les prévenir (*). »

La guerre avait commencé sur le Rhin, comme nous l'avons dit plus haut. Le dauphin, âgé de vingt-sept ans, commandait une armée de cent mille hommes. Au moment du départ, Louis XIV lui avait dit en présence de ses lieutenants : « Mon fils, « en vous envoyant commander mes « armées, je vous donne les occasions « de faire connaître votre mérite. Allez « le montrer à toute l'Europe, afin que, « quand je viendrai à mourir, on ne « s'aperçoive pas que le roi soit mort. » Il lui écrivait dans ses lettres : « A « mon fils le dauphin, mon lieutenant « général, commandant mes armées « en Allemagne. »

Nous avons énuméré plus haut les villes qui furent prises et qui reçurent garnison française dans le Palatinat et en Franconie (1688). En 1689 le roi fut obligé, pour faire face à la coalition qui se formait contre lui, de retirer les garnisons des villes conquises. Un désert fut mis entre la France et ses ennemis.

Incendie du Palatinat. — « Le roi avait résolu de faire un désert du Palatinat... Il avait en vue d'empêcher les ennemis d'y subsister, plus que celle de se venger de l'électeur palatin, qui n'avait d'autre crime que d'avoir fait son devoir en s'unissant au reste de l'Allemagne contre la France (février 1689). Il vint à l'armée un ordre de Louis, signé Louvois, de tout réduire en cendres. Les généraux français, qui ne pouvaient qu'obéir, firent donc signifier, dans le cœur de l'hiver, aux citoyens de toutes ces villes si florissantes et si bien réparées, aux habitants des villages, aux maîtres de plus de cinquante châteaux, qu'il fallait quitter leurs demeures, et qu'on allait les détruire par le fer et par les flammes. Hommes, femmes, vieillards, enfants, sortirent en hâte. Une partie fut errante dans les campagnes; une autre se réfugia dans les pays voisins, pendant que le soldat, qui passe toujours les ordres de rigueur, et n'exécute jamais ceux de clémence, brûlait et saccageait leur patrie. On commença par Manheim et par Heidelberg, séjour des électeurs. Leurs palais furent détruits comme les maisons des citoyens; leurs tombeaux furent ouverts par la rapacité du soldat, qui croyait y trouver des trésors; leurs cendres furent dispersées. C'était pour la seconde fois que ce beau pays était désolé sous Louis XIV; mais les flammes dont Turenne avait brûlé deux villes et vingt villages du Palatinat n'étaient que des étincelles en comparaison de ce dernier incendie. L'Europe en eut horreur. Les officiers qui l'exécutèrent étaient honteux d'être les instruments de ces duretés. On les rejetait sur le marquis de Louvois, devenu plus inhumain par cet endurcissement de cœur que produit un long ministère. Il avait en effet donné ces conseils; mais Louis avait été le maître de ne les pas suivre. Si le roi avait été témoin de ce spectacle, il aurait lui-même éteint les flammes. Il signa, du fond de son palais de Versailles et au milieu des plaisirs, la destruction de tout un pays, parce qu'il ne voyait dans cet ordre que son pouvoir et le malheureux droit de la guerre; mais de plus près il n'en eût vu que l'horreur. Les nations qui, jusque-là, n'avaient blâmé que son ambition en l'admirant, crièrent alors contre sa dureté, et blâmèrent même sa politique. Car si les ennemis avaient pénétré dans ses États, comme lui chez les ennemis, ils eussent mis ses villes en cendres (*). »

Le maréchal de Duras, qui commandait sous le dauphin, fut chargé de l'exécution des ordres de Louvois, et longtemps il fut occupé *à tout brûler et rebrûler*. Son principal agent était le maréchal de camp Mélac, qui était bien digne d'une pareille mission.

(*) Voltaire, Siècle de Louis XIV.

(*) Ibid.

Voici ce qu'on lit sur son compte dans les mémoires de Villars : « Cet homme avoit de la valeur et avoit très-bien fait le métier de partisan jusqu'à la dignité de colonel; mais ses qualités étoient obscurcies par d'extrêmes défauts; entre autres il avoit celui de vouloir passer pour un athée, et il soutenoit qu'il n'y avoit point de diable, parce qu'il avoit, disoit-il, fait toutes choses au monde pour avoir commerce avec lui, sans y avoir pu réussir. Le maréchal de Duras l'avoit principalement employé dans ces horribles incendies qui durèrent pendant deux ans; il avoit exécuté ces cruelles commissions avec la plus inflexible rigueur; tous les paysans allemands le croyoient sorcier, et son nom étoit devenu l'effroi des peuples... Sa fantaisie étoit de coucher avec deux grands loups, pour se mieux donner l'air de férocité. »

Oppenheim, Spire, Worms, Heidelberg, Manheim, Ladenbourg, Franckendall, et en général tout le Palatinat, une partie de l'électorat de Trèves, du margraviat de Bade, et d'autres provinces situées sur les bords du Rhin, furent ainsi dévastées et incendiées. Ces atrocités soulevèrent l'Europe entière. L'Allemagne mit aussitôt sur pied trois armées pour repousser les troupes françaises. La première, commandée par le prince de Waldeck, général des cercles, s'unit dans les Pays-Bas aux Hollandais, aux Espagnols, et à onze mille Anglais commandés par Churchill, si célèbre depuis sous le nom de Marlborough. La seconde, sous les ordres du duc Charles de Lorraine, devait agir sur le haut Rhin, tandis que l'électeur de Brandebourg, Frédéric III, attaquerait l'électorat de Cologne.

Le duc de Lorraine, Charles V, qui venait de s'illustrer par ses victoires sur les Turcs et les Hongrois, ne fut pas moins heureux dans cette lutte contre Louis XIV qui l'avait dépouillé de son duché. Il reprit Bonn et Mayence (1689). Le baron d'Asfeld périt à la prise de Bonn qu'il avait défendue jusqu'à la dernière extrémité. Le marquis d'Uxelles s'illustra par la belle défense de Mayence, et ne se rendit que lorsque les poudres lui manquèrent.

En même temps, le prince de Waldeck remportait sur les bords de la Sambre une victoire sur le maréchal d'Humières, créature de Louvois. Cet échec fit tort à la réputation militaire de ce général. Le roi lui ôta le commandement et mit à sa place le maréchal de Luxembourg, malgré son ministre qui haïssait cet officier, comme il avait haï Turenne. « Je vous promets, lui « dit-il, que j'aurai soin que Louvois « aille droit. Je l'obligerai de sacrifier « au bien de mon service la haine qu'il a « pour vous : vous n'écrirez qu'à moi; « vos lettres ne passeront point par lui. » Ainsi Luxembourg fut chargé de tenir tête à l'ennemi en Flandre. C'était « un général d'inspiration et de mouvements soudains. Il faisait la guerre en grand seigneur, souvent surpris, jamais vaincu (*). »

Victoires de Luxembourg et de Catinat. — Pendant que Luxembourg était envoyé en Flandre, Catinat était envoyé en Italie. Le duc de Savoie, Victor-Amédée, voulait servir les alliés, sans se déclarer ouvertement contre la France. Louis XIV ne lui permit pas de jouer ce rôle équivoque. Instruit de ses liaisons avec l'Autriche, il lui déclara la guerre, le 13 juin 1690, et Catinat reçut l'ordre d'entrer en Piémont avec une armée.

Le duc de Savoie était un guerrier plein de courage et d'audace, qui s'exposait lui-même comme le dernier de ses soldats. Mais ce n'était pas un général capable de tenir tête à Catinat. Le général français profita de ses fautes, et remporta sur lui une brillante victoire à la vue de Saluces, non loin de l'abbaye de Staffarde, d'où cette bataille a tiré son nom. L'armée française n'eut que trois cents hommes de tués; l'ennemi en perdit quatre mille. Après cette victoire, toute la Savoie se soumit au roi, à l'exception de Montmélian (1691). Ca-

(*) Michelet, Précis de l'histoire de France.

tinat, sans s'arrêter devant cette place, pénétra dans le Piémont, força le Pas de Suse, comme autrefois Louis XIII, s'empara de Suse, de Montalban, de Villefranche, de Nice, réputée imprenable, de Veillane, de Carmagnole, et revint ensuite devant Montmélian, dont il se rendit maître après un siége opiniâtre.

Malheureusement la France avait à faire face à l'ennemi sur toutes ses frontières. Le ministère diminua l'armée de Catinat, au moment même où le duc de Savoie augmentait la sienne (1693). Catinat fut alors obligé de se tenir sur la défensive. Mais ayant ensuite reçu quelques renforts, il descendit des Alpes vers la Marsaille et remporta une seconde victoire non moins glorieuse que celle de Staffarde (4 octobre 1693). Le duc de Savoie y perdit huit mille hommes, et se trouva depuis lors tellement affaibli, qu'il n'entreprit plus de tenir tête aux Français en bataille rangée.

Le maréchal de Luxembourg, qui combattait à l'autre bout de la France, n'était pas moins heureux que Catinat. Le 1er juillet 1690, il gagna sur le prince de Waldeck la bataille de Fleurus. Huit mille prisonniers, six mille morts, deux cents drapeaux, la fuite des ennemis, furent les marques de la victoire. Le roi Guillaume III, qui venait de vaincre son beau-père en Irlande, et dont le génie si fécond en ressources tirait quelquefois plus d'avantage d'une défaite que les Français n'en tiraient de leurs victoires, repassa la mer après la bataille de Fleurus. Il rallia près de Bruxelles les restes de l'armée vaincue, la fortifia de divers corps d'Anglais, de Hollandais et de Flamands, et se trouva bientôt en état d'opposer au maréchal de Luxembourg une nouvelle armée aussi nombreuse que la sienne.

Les deux armées étaient fortes chacune d'environ quatre-vingt mille hommes. Le maréchal de Luxembourg mit le siége devant Mons. Louis XIV vint prendre part aux travaux de l'armée, et fit son entrée dans la ville après neuf jours de tranchée ouverte, en présence de l'ennemi (1691); puis il reprit le chemin de Versailles. Mais l'année suivante (1692), il reparut au siége de Namur. Cette place, la plus forte des Pays-Bas, par sa situation au confluent de la Sambre et de la Meuse, et par sa citadelle bâtie sur un rocher, fut emportée après un siége de huit jours. Après cette conquête, Louis XIV retourna de nouveau à Versailles, et laissa Luxembourg tenir tête à l'ennemi. Guillaume brûlait du désir d'effacer la honte que la prise de Namur avait fait rejaillir sur lui; le 3 août, il vint attaquer Luxembourg à Steinkerque, mais il fut vaincu, et forcé de battre en retraite après avoir perdu plus de sept mille hommes.

L'année suivante, le maréchal de Luxembourg mit le sceau à sa réputation militaire par la brillante victoire qu'il remporta près du village de Nerwinde, à quelques lieues de Bruxelles (29 juillet 1693). Le roi Guillaume chargea à la tête d'un régiment français, composé de gentilshommes que la révocation de l'édit de Nantes et les dragonnades avaient forcés de quitter leur patrie. La victoire fut chèrement achetée. Vingt mille morts restèrent sur le champ de bataille; douze mille du côté des alliés, huit mille du côté des Français.

Les victoires de Fleurus, de Steinkerque et de Nerwinde avaient rempli la cathédrale de Paris de drapeaux enlevés à l'ennemi. On n'appela plus le maréchal de Luxembourg que le *tapissier de Notre-Dame*. Toutefois, ces victoires restaient stériles, et ne produisaient aucun avantage. Guillaume III n'était jamais plus redoutable qu'après une défaite. Il eût fallu, quinze jours après chaque victoire, lui livrer une nouvelle bataille, pour rester maître de la campagne.

Déjà la France commençait à être épuisée. Les hommes et l'argent manquaient également. Un hiver rigoureux, suivi d'une année de famine, ajouta à la détresse publique. Le peuple périssait de misère pendant que les prêtres chantaient des *Te Deum*

pour célébrer nos victoires. En même temps on voyait diminuer peu à peu cet esprit de confiance et de supériorité qui avait animé jusque-là les troupes françaises. A partir de l'année 1693, Louis XIV cessa de paraître à leur tête. Louvois était mort, et son fils Barbezieux, jeune homme de dix-huit ans, le remplaçait mal. Enfin la mort du maréchal de Luxembourg sembla devoir mettre un terme à nos succès (1695). Peu de temps après, le roi Guillaume s'empara de Namur, quoique cette forteresse fût défendue par une armée de seize mille hommes. Le maréchal de Villeroi arriva trop tard pour secourir la place assiégée. Il essaya de se venger de cette perte par le bombardement de Bruxelles : c'était une vengeance inutile.

La campagne de l'année suivante (1696) n'offre que des faits d'armes peu importants, et dont le peu de suite atteste la lassitude des partis.

L'année précédente les Hollandais s'étaient emparés de Pondichéry, tandis que les Anglais détruisaient les plantations françaises à Saint-Domingue. Les français répondirent à ces attaques par une guerre de partisans : des armateurs de Saint-Malo portèrent la désolation dans les possessions des Anglais à Terre-Neuve, et un armateur de Brest ravagea celles qu'ils avaient à Gambie en Afrique. Le chef d'escadre Pointis surprit, en 1697, la ville de Carthagène, entrepôt des trésors que l'Espagne retirait du Mexique. Le dommage qu'il causa aux Espagnols fut estimé vingt millions de livres, et le gain dix millions. Duguay-Troüin, Jean Bart, qui de simple matelot était devenu chef d'escadre, se rendirent également redoutables aux Hollandais et aux Anglais. Ainsi la France, quoique fatiguée des immenses efforts qu'elle avait faits, n'était pas encore épuisée. Elle avait accablé le duc de Savoie, le comte palatin, et il lui restait encore des ressources pour continuer à lutter contre ses autres ennemis. Mais le peuple était fatigué de la guerre, et Louis XIV lui-même désirait la paix. Il prévoyait en effet la mort prochaine du roi d'Espagne, et il lui importait de dissoudre la coalition des ennemis de la France, avant que la succession de ce monarque fût ouverte.

1697.

Paix de Ryswick. — Pour arriver à la paix, il n'y avait qu'un moyen : c'était de diviser les ennemis. Louis XIV l'entreprit et réussit, en offrant des conditions avantageuses aux uns, pour faire ensuite la loi aux autres. La défection du duc de Savoie, qu'il parvint à détacher de la grande alliance, fut un premier acheminement à la pacification de l'Europe.

« Victor-Amédée, duc de Savoie, était celui de tous les princes qui prenait le plus tôt son parti, quand il s'agissait de rompre ses engagements pour ses intérêts. Ce fut à lui que la cour de France s'adressa. Le comte de Tessé, depuis maréchal de France, homme habile et aimable, d'un génie fait pour plaire, ce qui est le premier talent des négociateurs, agit d'abord sourdement à Turin. Le maréchal de Catinat, aussi propre à faire la paix que la guerre, acheva la négociation. Il n'était pas besoin de deux hommes habiles pour déterminer le duc de Savoie à recevoir ses avantages. On lui rendait son pays; on lui donnait de l'argent; on proposait le mariage de sa fille avec le jeune duc de Bourgogne, fils de Monseigneur, héritier de la couronne de France. On fut bientôt d'accord. Le duc et Catinat conclurent le traité à Notre-Dame de Lorette, où ils allèrent sous prétexte d'un pèlerinage de dévotion, qui ne fit prendre le change à personne. Le pape Innocent XIII entrait ardemment dans cette négociation. Son but était de délivrer à la fois l'Italie, et des invasions des Français, et des taxes continuelles que l'empereur exigeait pour payer ses armées. On voulait que les Impériaux laissassent l'Italie neutre. Le duc de Savoie s'engageait par le traité à obtenir cette neutralité. L'empereur répondit d'abord par des refus, car la cour de Vienne ne se

déterminait guère que l'extrémité. Alors le duc de Savoie joignit ses troupes à l'armée française. Ce prince devint, en moins d'un mois, de généralissime de l'empereur, généralissime de Louis XIV. On amena sa fille en France, pour épouser à onze ans le duc de Bourgogne qui en avait treize (*). »

Après la défection du duc de Savoie, il arriva, comme à la paix de Nimègue, que chacun des princes confédérés prit le parti de traiter. L'Espagne d'abord, puis l'empereur, souscrivirent à la neutralité de l'Italie. Enfin, un congrès pour la paix générale s'ouvrit au château de Ryswick, en Hollande, sous la médiation de la Suède, le 9 mai 1697. Louis XIV avait sur pied quatre armées qui devaient servir à hâter la marche des négociations. Il mit dans ses propositions une modération extrême dont les alliés cherchèrent d'abord à abuser. Plus il accordait, plus on lui demandait; plus il se montrait facile, et plus on élevait de difficultés. Rebuté alors, il fit annoncer par ses ambassadeurs qu'il ne se croirait point lié par ses premières propositions, si l'on tardait trop à les accepter, et qu'il en ferait de nouvelles moins avantageuses aux alliés. Cette déclaration du roi, et la prise de Barcelone par le duc de Vendôme, hâtèrent la conclusion du traité. La paix entre l'Angleterre, l'Espagne, les États généraux et la France, fut signée le 20 septembre 1697. Louis XIV rendit à l'Espagne toutes ses conquêtes du côté des Pyrénées, et, en Flandre, Luxembourg, Mons, Ath, Courtrai. Mais il reconnut pour roi légitime d'Angleterre, Guillaume, qu'il avait traité jusqu'alors d'usurpateur et de tyran, et il ne fut pas question de Jacques II dans le traité. Il restitua à l'Empire Fribourg, Brisach, Kehl, Philipsbourg, et consentit à raser les forteresses de Strasbourg sur le Rhin, le Fort-Louis, Trarbach, le Mont-Royal. Ce fut enfin par la paix de Ryswick que la France rendit la Lorraine à la maison qui possédait ce duché depuis sept siècles. Léopold, fils de Charles V, rentra en possession de sa souveraineté, et par ses soins la Lorraine redevint bientôt florissante, pendant que la France dépérissait dans les dernières années du règne de Louis XIV.

(*) Voltaire, Siècle de Louis XIV.

§ V. *Guerre pour la succession d'Espagne.*

1700-1714.

Prétentions élevées par l'Autriche, la Bavière et la France relativement à la succession d'Espagne. (1697-1700.) — La paix de Ryswick, qui terminait la guerre pour la succession d'Angleterre, n'avait été au fond qu'une trêve accordée aux souffrances de l'Europe.

« Une grande affaire, dit M. Michelet, occupait l'Europe. Il ne s'agissait plus de telle ou telle province d'Espagne, mais de la monarchie espagnole tout entière, avec Naples, les Pays-Bas, les Indes. On sait que Charles-Quint s'était couché vivant dans son cercueil, et qu'il avait assisté à ses funérailles. Charles II, le dernier de ses descendants, assistait à celles de la monarchie. Ce vieillard de trente-neuf ans, gouverné par sa femme, par sa mère, par son confesseur, influencé par tout le monde, faisait et défaisait son testament. Le roi de France, l'empereur, le prince électoral de Bavière et le duc de Savoie, tous sortis de princesses espagnoles, se disputaient d'avance ses dépouilles. On s'accordait tantôt pour le Bavarois, tantôt pour l'Autrichien; on parlait aussi de démembrement. Le pauvre roi voyait vivant tout cela; il en était indigné. Tout ce qu'il savait, ignorant et incertain qu'il était, c'est qu'il voulait garantir l'unité de la monarchie espagnole. Il s'arrêta au prince le plus capable de maintenir cette unité; il choisit un petit-fils de Louis XIV; puis faisant ouvrir les tombeaux de l'Escurial, il exhuma son père, sa mère, sa première femme, et baisa

leurs os. Il ne tarda pas à les rejoindre (1700) (*). »

Les principaux événements de l'intervalle qui sépare les deux dernières guerres du règne de Louis XIV sont parfaitement résumés dans le passage que nous venons de citer. Nous allons en présenter le développement.

A l'époque où fut signée la paix de Ryswick, Charles II languissait menacé d'une mort prochaine. Ce prince était souverain de l'Espagne, de Naples, de la Sicile, de la Flandre, du Milanais, du Mexique et du Pérou. Comme il n'avait pas d'enfants, et qu'il ne pouvait plus guère en espérer, sa succession allait devenir vacante. Presque tous les souverains de l'Europe dévoraient d'avance en idée cette immense succession, et s'apprêtaient à faire valoir leurs droits ou leurs prétentions. Louis XIV et l'empereur Léopold descendaient tous deux de Philippe III par les femmes; mais Louis était fils de l'aînée. Le dauphin avait un plus grand avantage encore sur les enfants de l'empereur; c'est qu'il était fils de Marie-Thérèse, fille de Philippe IV. Mais l'empereur alléguait les renonciations authentiques et ratifiées de Louis XIII et de Louis XIV à la couronne d'Espagne; ensuite le nom d'Autriche, le sang de Maximilien dont Léopold et Charles II descendaient également; l'union presque constante des deux branches de la maison d'Autriche, et la haine encore plus constante de ces deux maisons contre les Bourbons.

« Rien ne paraissait plus naturel alors que de perpétuer le trône d'Espagne dans la maison d'Autriche. L'Europe entière s'y attendait après la paix de Ryswick. Mais la faiblesse de Charles II avait dérangé, dès l'année 1696, cet ordre de succession; et le nom autrichien avait déjà été sacrifié en secret. Le roi d'Espagne avait un petit-neveu, fils de l'électeur de Bavière, Maximilien-Marie. La mère du roi, qui vivait encore, était bisaïeule de ce jeune prince de Bavière, âgé alors de quatre ans; et, quoique cette reine mère fût de la maison d'Autriche, étant fille de l'empereur Ferdinand III, elle obtint de son fils que la race impériale fût déshéritée. Elle était piquée contre la cour de Vienne. Elle jeta les yeux sur ce prince bavarois sortant du berceau, pour le destiner à la monarchie d'Espagne et du nouveau monde. Charles II, alors gouverné par elle, fit un testament secret en faveur du prince électoral de Bavière, en 1696. Charles, ayant depuis perdu sa mère, fut gouverné par sa femme, Marie-Anne de Bavière-Neubourg. Cette princesse bavaroise, belle-sœur de l'empereur Léopold, était aussi attachée à la maison d'Autriche que la reine mère autrichienne avait été affectionnée au sang de Bavière. Ainsi le cours naturel des choses fut toujours interverti dans cette affaire, où il s'agissait de la plus vaste monarchie du monde. Marie-Anne de Bavière fit déchirer le testament qui appelait le jeune Bavarois à la succession, et le roi promit à sa femme qu'il n'aurait jamais d'autre héritier qu'un fils de l'empereur Léopold, et qu'il ne ruinerait pas la maison d'Autriche. Les choses étaient en ces termes à la paix de Ryswick. Les maisons de France et d'Autriche se craignaient et s'observaient, et elles avaient l'Europe à craindre. L'Angleterre et la Hollande, alors puissantes, dont l'intérêt était de tenir la balance entre les souverains, ne voulaient point souffrir que la même tête pût porter, avec la couronne d'Espagne, celle de l'Empire ou celle de France (*). »

« N'espérant pas obtenir tout l'héritage, Louis XIV travailla à se ménager l'acquisition d'une partie. Il s'adressa aux puissances même qui avaient été les ennemies les plus persévérantes de sa grandeur, à la Hollande et à l'Angleterre, animées alors du même esprit et dirigées par le même homme. Guillaume III les avait placées à la tête des coalitions formées pour contenir Louis XIV, et pour empêcher la ruine de l'équilibre continental. Louis XIV

(*) Michelet, Précis de l'histoire de France, p. 267.

(*) Voltaire, Siècle de Louis XIV.

ne se trompa point en pensant que cet habile politique admettrait une partie de ses droits pour éviter qu'il les revendiquât en totalité les armes à la main, et qu'il lui marquerait son lot dans la succession espagnole, de peur qu'il ne s'en attribuât un trop grand, s'il le prenait lui-même. En effet, Guillaume III consentit, dans un intérêt de paix et d'équilibre, à diviser d'avance la monarchie espagnole entre les trois compétiteurs qui se la seraient disputée après la mort de Charles II (*). » Un traité fut conclu à la Haye, le 11 octobre 1698. Par ce traité, on donnait au dauphin le royaume de Naples avec la Sicile, le marquisat de Final, quelques ports de la Toscane et le Guipuscoa; l'archiduc Charles devait avoir le Milanais, et le prince de Bavière le reste de la monarchie espagnole en Europe et en Amérique. Lorsque Charles II apprit que l'on disposait ainsi de son vivant et sans lui de son héritage, il en fut indigné, et dicta un nouveau testament par lequel il proclamait, pour la seconde fois, le prince électoral de Bavière héritier de tous ses États. Peu de temps après, ce prince mourut à Bruxelles, âgé de six ans (8 février 1699). Alors les intrigues recommencèrent; et un second traité de partage fut signé à Londres le 13 mars 1700. Par ce traité, l'archiduc Charles devait avoir la part que l'on donnait auparavant au prince électoral de Bavière; et la part du dauphin fut augmentée de la Lorraine, pour laquelle le duc Léopold devait recevoir en échange le Milanais. L'empereur Léopold, qui était habitué à compter Guillaume III parmi ses alliés, fut très-irrité de ses négociations secrètes avec Louis XIV. Il était indigné qu'on voulût ne lui donner qu'une partie d'une succession qu'il croyait devoir lui revenir tout entière, et que Guillaume III lui avait garantie par un traité de 1689. « Ce procédé lui parut une sorte de trahison. Autant par dépit que dans l'espoir d'obtenir une meilleure part, il s'adressa à Louis XIV lui-même. Il lui fit proposer par le marquis de Villars, ambassadeur de ce prince à Vienne, et par le comte de Sinzendorff, son propre ambassadeur à Paris, de ratifier ostensiblement le traité de partage de mars 1700, à condition qu'ils en feraient un autre très-secret, par lequel le Milanais serait assuré à la maison d'Autriche, qui, en retour, céderait à la France toutes les Indes et même les Pays-Bas (*). »

Louis XIV refusa ces offres un peu suspectes, pour ne pas s'aliéner Guillaume III. L'empereur alors s'en remit au sort de la guerre. « Louis XIV négocia auprès de tous les États de l'Europe pour les faire accéder au second traité de partage. Le duc de Savoie s'attribuant des droits sur la succession espagnole, il lui offrit le royaume de Naples en échange du comté de Nice et du duché de Savoie. Si cette négociation avait réussi, comme son début portait à le croire, et si le traité avait été religieusement exécuté par Louis XIV, la France eût dès lors obtenu sa frontière des Alpes, et se fût avancée vers sa frontière du Nord (**). » Ces traités causèrent à Charles II une violente indignation : il résolut de s'opposer au démembrement de la monarchie espagnole. Poussé par le cardinal Porto-Carrero et le marquis d'Harcourt, ambassadeur de Louis XIV, il adopta le parti le plus sage et le plus national. La France, en effet, entourait l'Espagne de tous côtés; elle seule pouvait la défendre, et empêcher le partage de ses possessions. En conséquence, le 2 octobre 1700, il fit un troisième testament par lequel il reconnut les droits de Marie-Thérèse, sa sœur, à la monarchie espagnole. Il déclara que la renonciation de cette princesse ayant eu pour unique objet d'empêcher la réunion des royaumes d'Espagne et de France, ce motif cessait, si la succession était transférée à un fils puîné de la maison de Bourbon; et qu'en

(*) Mignet, Introduction aux négociations pour la succession d'Espagne, p. LXX.

(*) Mignet, ibid., p. LXXII.
(**) Ibid.

conséquence il nommait Philippe, duc d'Anjou, second fils du dauphin, héritier légitime de tous ses États. Charles II survécut à peine quelques semaines à cet acte par lequel il déshéritait sa famille. Il mourut le 1er novembre 1700, et sur-le-champ ses ministres firent parvenir à Louis XIV une copie de son testament, en le suppliant d'envoyer sans délai son petit-fils en Espagne. Louis XIV avait à choisir entre deux alternatives, ou d'accepter le testament, ou de s'en tenir au traité conclu avec l'Angleterre. Le marquis de Torcy le décida pour l'acceptation. Il fit valoir les raisons suivantes :

« Si la maison d'Autriche avait souscrit un traité de partage, ce traité devrait faire la loi commune; les deux concurrents seraient tenus de l'observer; ayant renoncé tous deux au testament, dans la crainte qu'il ne leur fût contraire, chacun d'eux aurait, par cela même, renoncé à en profiter, s'il était favorable. Mais la maison d'Autriche n'ayant pas voulu entrer dans le partage, et s'étant réservé de faire valoir ses prétentions, l'engagement de la France était susceptible de résolution, faute de réciprocité. L'acte de partage n'était qu'un simple projet qui n'avait rien d'obligatoire, et dont l'exécution entraînait une guerre après elle, puisque toute la succession d'Espagne allait passer à l'archiduc, si le duc d'Anjou la refusait; et que, dans ce cas, il faudrait conquérir sur l'archiduc et sur l'Espagne la part que le traité assignait au dauphin. Il est vrai qu'en acceptant le testament, la France devait également s'attendre à une guerre. Mais, du moins, elle n'aurait point à la faire à l'Espagne, à une nation qui s'était donnée tout entière, librement, volontairement, ce qui serait le comble de l'ingratitude. Et quels étaient, après tout, les garants du partage? Les Anglais, les Hollandais, Guillaume III, les ennemis naturels de Louis XIV. N'entretenaient-ils pas des intelligences secrètes avec l'empereur? Les voyait-on s'armer pour procurer l'exécution du traité, pour forcer la maison d'Autriche d'y souscrire? Lorsqu'on aurait mécontenté l'Espagne par un refus, lorsqu'on l'aurait irritée par des hostilités, et qu'on invoquerait ces garants infidèles, ne les verrait-on pas, au contraire, comme dans les guerres précédentes, s'unir à l'Autriche contre la France? S'il fallait reprendre les armes, et combattre de nouveau l'Europe entière, ne valait-il pas mieux que ce fût pour défendre les droits du sang, le droit héréditaire, le vœu de l'Espagne, le testament de Charles II, que pour maintenir un engagement dépourvu de sanction et de garanties (*)? »

Louis XIV se décida d'après ces raisons, et envoya son petit-fils en Espagne, en lui disant ces belles paroles : « *Il n'y a plus de Pyrénées* (**). »

(*) Extrait des Mémoires du marquis de Torcy.

(**) Voici les instructions écrites que Louis XIV donna à son petit-fils partant pour l'Espagne :

« Aimez les Espagnols et tous vos sujets attachés à vos couronnes et à votre personne. Ne préférez pas ceux qui vous flatteront le plus; estimez ceux qui, pour le bien, hasarderont de vous déplaire. Ce sont là vos véritables amis.

« Faites le bonheur de vos sujets; et, dans cette vue, n'ayez de guerre que lorsque vous y serez forcé, et que vous en aurez bien considéré et bien pesé les raisons dans votre conseil.

« Essayez de remettre vos finances; veillez aux Indes et à vos flottes; pensez au commerce; vivez dans une grande union avec la France, rien n'étant si bon pour nos deux puissances que cette union à laquelle rien ne pourra résister.

« Si vous êtes contraint de faire la guerre, mettez-vous à la tête de vos armées.

« Songez à rétablir vos troupes partout, et commencez par celles de Flandre.

« Ne quittez jamais vos affaires pour votre plaisir; mais faites-vous une sorte de règle qui vous donne des temps de liberté et de divertissement.

« Il n'y en a guère de plus innocents que la chasse et le goût de quelque maison de campagne, pourvu que vous n'y fassiez pas trop de dépense.

« Donnez une grande attention aux affaires quand on vous en parle; écoutez beau-

L'empereur rejeta le testament et se prépara à la guerre. Cependant il ne pouvait rien sans l'Angleterre et la Hollande. Louis XIV, en acceptant le testament de Charles II, avait violé les engagements qu'il avait pris avec ces deux puissances. Elles craignaient que la France ne devînt plus puissante qu'elle ne l'avait jamais été; elles redoutaient dans l'avenir la réunion des couronnes d'Espagne et de France sur une seule tête; toutefois Louis XIV protesta de ses intentions pacifiques avec tant d'insistance, l'Angleterre et la Hollande étaient d'ailleurs si peu disposées à s'engager dans une nouvelle guerre dont les résultats seraient inévitablement préjudiciables à leur commerce, que,

coup dans le commencement sans rien décider.

« Quand vous aurez plus de connaissance, souvenez-vous que c'est à vous à décider; mais, quelque expérience que vous ayez, écoutez toujours tous les avis et tous les raisonnements de votre conseil avant que de faire cette décision.

« Faites tout ce qui vous sera possible pour bien connaître les gens les plus importants, afin de vous en servir à propos.

« Tâchez que vos vice-rois et gouverneurs soient toujours Espagnols.

« Traitez bien tout le monde; ne dites jamais rien de fâcheux à personne; mais distinguez les gens de qualité et de mérite.

« Témoignez de la reconnaissance pour le feu roi, et pour tous ceux qui ont été d'avis de vous choisir pour lui succéder.

« Ayez une grande confiance au cardinal Porto-Carrero, et lui marquez le gré que vous lui savez de la conduite qu'il a tenue.

« Je crois que vous devez faire quelque chose de considérable pour l'ambassadeur qui a été assez heureux pour vous demander, et pour vous saluer le premier en qualité de sujet.

« N'oubliez pas Bedmar, qui a du mérite, et qui est capable de vous servir.

« Ayez une entière croyance au duc d'Harcourt; il est habile homme et honnête homme, et ne vous donnera des conseils que par rapport à vous.

« Tenez tous les Français dans l'ordre.

« Traitez bien vos domestiques, mais ne leur donnez pas trop de familiarité, et encore moins de créance. Servez-vous d'eux tant qu'ils seront sages : renvoyez-les à la moindre faute qu'ils feront, et ne les soutenez jamais contre les Espagnols.

« N'ayez de commerce avec la reine douairière que celui dont vous ne pouvez vous dispenser. Faites en sorte qu'elle quitte Madrid, et qu'elle ne sorte pas d'Espagne. En quelque lieu qu'elle soit, observez sa conduite, et empêchez qu'elle ne se mêle d'aucune affaire. Ayez pour suspects ceux qui auront trop de commerce avec elle.

« Aimez toujours vos parents. Souvenez-vous de la peine qu'ils ont eue à vous quitter. Conservez un grand commerce avec eux dans les grandes choses et dans les petites. Demandez-nous ce que vous auriez besoin ou envie d'avoir, qui ne se trouve pas chez vous; nous en userons de même avec vous.

« N'oubliez jamais que vous êtes Français, et ce qui peut vous arriver. Quand vous aurez assuré la succession d'Espagne par des enfants, visitez vos royaumes, allez à Naples et en Sicile, passez à Milan, et venez en Flandre; ce sera une occasion de nous revoir. En attendant, visitez la Catalogne, l'Aragon et autres lieux. Voyez ce qu'il y aura à faire pour Ceuta.

« Jetez quelque argent au peuple quand vous serez en Espagne, et surtout en entrant à Madrid.

« Ne paraissez pas choqué des figures extraordinaires que vous trouverez. Ne vous en moquez point. Chaque pays a ses manière particulières; et vous serez bientôt accoutumé à ce qui vous paraîtra d'abord le plus surprenant.

« Évitez, autant que vous le pourrez, de faire des grâces à ceux qui donnent de l'argent pour les obtenir. Donnez à propos et libéralement, et ne recevez guère de présents, à moins que ce ne soient des bagatelles. Si quelquefois vous ne pouvez éviter d'en recevoir, faites-en de plus considérables à ceux qui vous en auront donné, après avoir laissé passer quelques jours.

« Ayez une cassette pour mettre ce que vous aurez de particulier, dont vous aurez seul la clef.

« Je finis par un des plus importants avis que je puisse vous donner. Ne vous laissez pas gouverner. Soyez le maître; n'ayez jamais de favori, ni de premier ministre. Écoutez, consultez votre conseil, mais décidez. Dieu, qui vous a fait roi, vous donnera les lumières qui vous sont nécessaires, tant que vous aurez de bonnes intentions. »

sans reconnaître Philippe V, elles ne se déclarèrent pas contre lui. Mais Louis XIV manqua alors à sa sagesse habituelle ; il commit d'incroyables maladresses, des fautes capitales, et il irrita Guillaume III au lieu de chercher à le ménager.

D'abord il reconnut à Philippe V des droits à la couronne de France. La Hollande et l'Angleterre virent alors que leurs craintes sur la réunion éventuelle des deux monarchies étaient fondées : elles se préparèrent à la guerre. Aussitôt Louis XIV fit envahir toutes les places de la Barrière; il s'assurait ainsi la possession des Pays-Bas, mais il violait la paix de Ryswick. Il ne manquait plus qu'une chose pour faire éclater la guerre. Jacques II étant mort le 18 septembre 1701, Louis XIV reconnut comme roi d'Angleterre le fils de ce prince. L'Angleterre, qui avait chassé les Stuarts, et Guillaume III, déclaré par le fait usurpateur, ne pouvaient plus croire à la sincérité de l'alliance avec Louis XIV. Les négociations furent rompues, et la guerre fut déclarée par toute l'Europe à la France.

Guerre de la succession d'Espagne (1702-1714). Le roi de Prusse, Frédéric Ier, que l'empereur avait reconnu en cette qualité, entra dans l'alliance, et son exemple fut suivi des deux cercles du Rhin, de ceux de Franconie et de Souabe, de celui d'Autriche, de celui de Westphalie, du roi de Portugal, de la Suède et du duc de Savoie.

« Il y avait alors, à la tête des armées alliées, deux hommes capables... un Anglais et un Français, Marlborough et Eugène. Ce dernier, cadet de la maison de Savoie, mais fils du comte de Soissons et d'une nièce de Mazarin, peut être appelé Français. Marlborough, le bel Anglais, était un esprit froid et fin, qui avait étudié sous Turenne, et qui nous rendait nos propres leçons. Eugène, quoique Vendôme l'appelât un mauvais finassier, était un homme d'un tact extraordinaire, qui s'inquiétait médiocrement des règles, mais qui savait à fond les lieux, les choses et les personnes, connaissait le fort et le faible, et profitait du faible. Ses plus éclatants et plus faciles succès furent sur la barbarie ottomane. Cet homme d'esprit, qui vint toujours à point, alterna ses victoires, aux deux bouts de l'Europe, sur le grand roi et sur les Turcs, et eut l'air d'avoir sauvé la liberté et la chrétienté.

« Ces deux généraux avaient une chose commode pour la guerre, c'est qu'ils étaient rois dans leurs pays; ils combattaient l'été, et l'hiver gouvernaient, négociaient. Ils avaient carte blanche, et n'avaient pas besoin, la veille d'une bataille, d'envoyer à Versailles pour obtenir l'autorisation de vaincre (*). »

Défaite de Catinat en Italie. — Il est remplacé par Villeroi. — La guerre avait commencé en Italie dès l'an 1701, avant la conclusion de la grande alliance. Le prince Eugène, général de l'empereur, pénétra dans ce pays, à la tête d'une armée de trente mille hommes. Catinat marcha contre lui sur les bords de l'Adige; mais lorsqu'il se trouva en présence de l'ennemi, quelques-uns de ses lieutenants lui désobéirent, et il eut la faiblesse de céder. Sa modération lui devint fatale. Le prince Eugène lui fit essuyer un échec à Carpi, et se rendit maître de tout le pays situé entre l'Adige et l'Adda. Depuis longtemps Catinat avait des ennemis à la cour. Ils cabalèrent contre lui. On lui imputa le revers qu'il venait d'éprouver, et Louis XIV lui ordonna de céder le commandement à Villeroi. Ce présomptueux favori vint forcer le vainqueur de Staffarde et de la Marsaille à combattre sous lui. C'est lui qui par ses hauteurs jeta le duc de Savoie dans la ligue ennemie. Il ordonna dès l'abord l'attaque des retranchements fortifiés que le prince Eugène occupait au poste de Chiara, près de l'Oglio. Catinat, surpris d'un pareil ordre, se le fit répéter trois fois; puis, se tournant vers ses officiers : « Allons donc, dit-il, messieurs, il faut obéir. » Il marcha aux retranchements, et chercha la mort dans le combat. Blessé,

(*) Michelet, Précis de l'hist. de France, p. 269.

et voyant que les troupes étaient repoussées et que le général en chef ne donnait aucun ordre, il prit sur lui de commander la retraite. Puis il quitta l'armée, et vint à Versailles rendre compte au roi sans se plaindre de personne.

Quelques mois après, au cœur de l'hiver, le maréchal de Villeroi fut surpris à Crémone par les Allemands. Il dormait dans la plus complète sécurité, lorsqu'il fut réveillé au bruit des décharges de mousqueterie. Il se leva en toute hâte, monta à cheval, et vint donner au milieu d'un escadron ennemi qui le fit prisonnier. Un prêtre avait introduit les troupes allemandes par un égout. Quatre cents soldats, parvenus ainsi dans la maison du prêtre, avaient égorgé les gardes de deux postes et ouvert la ville au prince Eugène, qui y était entré à la tête de quatre mille hommes. Heureusement le chevalier d'Entragues devait faire ce jour-là, dans la ville, une revue du régiment des Vaisseaux dont il était colonel. Ce fut lui qui opposa la première résistance aux Allemands, et il donna ainsi au reste de la garnison le temps de prendre les armes et de venir à son secours. Le prince Eugène, après avoir combattu tout le jour, se retira enfin, emmenant avec lui le maréchal de Villeroi. Louis XIV nomma à la place de celui-ci le duc de Vendôme. Ainsi fut vengée la disgrâce de Catinat. L'incapable Villeroi, trahi par la fortune, n'excita pas même la compassion. Il fut chansonné à la cour, à l'armée, à Paris.

> Français, rendez grâce à Bellone,
> Votre bonheur est sans égal;
> Vous avez conservé Crémone,
> Et perdu votre général.

Campagne du maréchal de Vendôme en Italie. — Pendant que Vendôme et le prince Eugène se faisaient une guerre d'escarmouches, d'artifices, de surprises, de petits combats souvent aussi inutiles que meurtriers, on apprit à Versailles que le beau-père du duc de Bourgogne, le duc de Savoie, traitait secrètement avec l'empereur, qui lui faisait les plus magnifiques promesses. Vendôme fit aussitôt désarmer, au nombre de cinq mille, les soldats de ce prince qui servaient dans l'armée française. Le duc de Savoie consomma alors sa trahison. Presque en même temps le Portugal se déclarait contre la France, et reconnaissait l'archiduc Charles comme roi d'Espagne.

La guerre devint alors générale. Elle se fit à la fois en Allemagne, en Italie, et aux Pays-Bas. Sur le Rhin, Marlborough s'empara de Vanloo, Ruremonde, Liége, sans que le duc de Bourgogne et le maréchal de Boufflers, qui commandait sous lui, pussent arrêter ses succès. De retour à Londres, il fut créé duc par la reine Anne, et complimenté par les deux chambres du parlement. Sur le haut Rhin, le margrave, Louis de Bade, investit Landau et s'empara de cette place forte, après un siége de trois mois. Catinat, récemment envoyé en Alsace, fut contraint de se tenir sur la défensive à cause de l'infériorité de ses forces. Ce qu'il n'osait entreprendre, son lieutenant Villars le fit.

« Il s'élevait, dit Voltaire, un homme qui devait rassurer la fortune de la France. C'était Villars, alors lieutenant général, et que nous avons vu depuis généralissime des armées de France, d'Espagne et de Sardaigne, à l'âge de quatre-vingt-deux ans : officier plein d'audace et de confiance. Il avait été l'artisan de sa fortune, par son opiniâtreté à faire au delà de son devoir. Il déplut quelquefois à Louis XIV, et ce qui était plus dangereux, à Louvois, parce qu'il leur parlait avec la même hardiesse qu'il servait. On lui reprochait de n'avoir pas une modestie digne de sa valeur; mais enfin on s'était aperçu qu'il avait un génie fait pour la guerre, et fait pour conduire des Français. On l'avait avancé en peu d'années, après l'avoir laissé languir longtemps.

« Il n'y a guère eu d'hommes dont la fortune ait fait plus de jaloux, et qui ait dû moins en faire. Il a été maréchal de France, duc et pair, gouverneur de province : mais aussi il a sauvé l'État; et d'autres qui l'ont perdu,

ou qui n'ont été que courtisans, ont eu à peu près les mêmes récompenses. On lui a reproché jusqu'à ses richesses, quoique médiocres, acquises par des contributions dans le pays ennemi, prix de sa valeur et de sa conduite; pendant que ceux qui ont élevé des fortunes dix fois plus considérables par des voies honteuses, les ont possédées avec l'approbation universelle. Il n'a guère commencé à jouir de sa renommée que vers l'âge de quatre-vingts ans. Il fallait qu'il survécût à toute la cour pour goûter pleinement sa gloire.

« Il n'est pas inutile qu'on sache quelle a été la raison de cette injustice dans les hommes : c'est que le maréchal de Villars n'avait point d'art. Il n'avait ni celui de se faire des amis avec de la probité et de l'esprit, ni celui de se faire valoir, quoiqu'il parlât de lui-même comme il méritait que les autres en parlassent.

« Il dit un jour au roi devant toute la cour, lorsqu'il prenait congé pour aller commander l'armée : « Sire, je « vais combattre les ennemis de Votre « Majesté, et je vous laisse au milieu des « miens. » Il dit aux courtisans du duc d'Orléans, régent du royaume, devenus riches par ce bouleversement de l'État appelé système : « Pour moi, « je n'ai jamais rien gagné que sur les « ennemis. » Ces discours, où il se permettait le même courage que dans ses actions, rabaissaient trop les autres hommes, déjà irrités par son bonheur.

« Il était, en ces commencements de la guerre, l'un des lieutenants généraux qui commandaient des détachements dans l'Alsace. Le prince de Bade, à la tête de l'armée impériale, venait de prendre Landau... Ce prince faisait des progrès. Il avait les avantages du nombre, du terrain, et d'un commencement de campagne heureux. Son armée était dans ces montagnes du Brisgau qui touchent à la forêt Noire; et cette forêt immense séparait les troupes françaises des bavaroises. Catinat commandait dans Strasbourg. Sa circonspection l'empêcha d'entreprendre d'aller attaquer le prince de Bade avec tant de désavantage. L'armée de France eût été perdue sans ressource, et l'Alsace eût été ouverte par un mauvais succès. Villars, qui avait résolu d'être maréchal de France ou de périr, hasarda ce que Catinat n'osait faire. Il en obtint la permission de la cour. Il marcha aux Impériaux avec une armée inférieure, vers Fridlingen, et donna la bataille qui porta ce nom.

14 octobre 1702.

Bataille de Fridlingen. — « La cavalerie se battait dans la plaine : l'infanterie française gravit au haut de la montagne, et attaqua l'infanterie allemande retranchée dans des bois. La bataille étant gagnée, comme le maréchal Villars marchait à la tête de son infanterie, une voix cria : « Nous sommes coupés. » A ces mots tous ses régiments s'enfuirent. Il court à eux et leur crie : « Allons, mes amis, la victoire est à nous : Vive le roi ! » Ses soldats répondent : Vive le roi ! en tremblant, et recommencent à fuir. La plus grande peine qu'eut le général, ce fut de rallier les vainqueurs. Si deux régiments ennemis avaient paru dans le moment de cette terreur panique, les Français étaient battus, tant la fortune décide souvent du gain des batailles.

« Le prince de Bade, après avoir perdu trois mille hommes, son canon, son champ de bataille, après avoir été poursuivi deux lieues à travers les bois et les défilés, tandis que, pour preuve de sa défaite, le fort de Fridlingen capitulait, manda cependant à Vienne qu'il avait remporté la victoire, et fit chanter un *Te Deum*, plus honteux pour lui que la bataille perdue.

« Les Français, revenus de leur terreur panique, proclamèrent Villars maréchal de France sur le champ de bataille, et le roi, quinze jours après, confirma ce que la voix des soldats lui avait donné (*). »

(*) Voltaire, Siècle de Louis XIV.

1703.

Victoire de Hochstett. — Après la victoire de Fridlingen, le maréchal de Villars rejoignit avec son armée l'électeur de Bavière, resté fidèle à l'alliance française. Il l'entraîna au delà du Danube; mais bientôt le prince se repentit, car il comprit que le moindre échec laisserait ses États à la merci de l'empereur. Villars voulait le conduire à Styrum pour y attaquer les Impériaux. L'électeur hésitait, et répondait qu'avant de se décider il voulait en conférer avec ses généraux et ses ministres. « C'est moi, lui répli- « que Villars, qui suis votre général et « votre ministre. Vous faut-il d'autre « conseil que moi, quand il s'agit de « donner bataille? » L'électeur balançait encore : « Eh bien, lui dit Villars, « si Votre Altesse électorale ne veut pas « saisir l'occasion avec ses Bavarois, je « vais combattre avec les Français. » Et aussitôt il donna le signal du combat. L'électeur le suivit malgré lui. C'était dans les plaines d'Hochstett, non loin de Donawert. Villars remporta une victoire complète. Il tua trois mille hommes aux Impériaux, en fit quatre mille prisonniers, s'empara de leurs canons, de leurs bagages, pendant que l'électeur se rendait maître d'Augsbourg. En même temps Tallart reprenait Landau, battait le prince de Hesse à Spire, et écrivait du champ de bataille au roi : « Sire, vo- « tre armée a pris plus d'étendards et « de drapeaux qu'elle n'a perdu de sim- « ples soldats. »

Désormais la route de l'Autriche était ouverte, et l'armée allait marcher sur Vienne, lorsqu'on apprit que ce duc de Savoie venait de prendre parti contre la France et l'Espagne. Jusqu'alors la France, quoiqu'elle combattît sur toutes ses frontières, avait eu partout l'avantage. Malheureusement ce fut à cette époque qu'eut lieu la révolte des protestants des Cévennes. Il fallut ôter aux armées françaises le seul général qui pût alors leur inspirer un courage invincible. On envoya Villars contre les révoltés.

1704.

Défaite de Hochstett. — Villars était dans le Languedoc, Catinat vivait retiré. Le maréchal de Marsin, qui avait succédé à Villars, menaçait de marcher sur Vienne avec son armée, forte de trente mille hommes. C'est alors que le prince Eugène accourt d'Italie, prend le commandement de l'armée d'Allemagne, et fait sa jonction à Heilbron avec Marlborough.

« Ce général anglais, que rien ne gênait dans sa conduite, et que sa reine et les Hollandais laissaient maître de ses desseins, marche au secours du centre de l'Empire. Il prend d'abord avec lui dix mille Anglais d'infanterie et vingt escadrons (2 juillet 1704). Il hâte sa marche, il arrive vers le Danube auprès de Donawert, vis-à-vis les lignes de l'électeur de Bavière, dans lesquelles environ huit mille Français et autant de Bavarois retranchés gardaient les pays conquis par eux. Après deux heures de combat, Marlborough perce, à la tête de trois bataillons anglais, renverse les Bavarois et les Français. On dit qu'il tua six mille hommes, et qu'il en perdit presque autant. Peu importe à un général le nombre des morts, quand il vient à bout de son entreprise. Il prend Donawert; il passe le Danube; il met la Bavière à contribution.

« Le maréchal de Villeroi, qui l'avait voulu suivre dans ses premières marches, l'avait tout d'un coup perdu de vue, et n'apprit où il était qu'en apprenant cette victoire de Donawert.

« Le maréchal de Tallart, avec un corps d'environ trente mille hommes, vient pour s'opposer à Marlborough par un autre chemin, et se joint à l'électeur; dans le même temps le prince Eugène arrive et se joint à Marlborough.

« Enfin les deux armées se rencontrent assez près de ce même Donawert, et dans les mêmes campagnes où le maréchal de Villars avait remporté une victoire un an auparavant. L'armée de France, en comptant les Bavarois, était de quatre-vingt-

deux bataillons et de cent soixante escadrons, ce qui faisait à peu près soixante mille combattants, parce que les corps n'étaient pas complets. Soixante-quatre bataillons et cent cinquante-deux escadrons composaient l'armée ennemie, qui n'était forte que d'environ cinquante-deux mille hommes; car on fait toujours les armées plus nombreuses qu'elles ne le sont. Cette journée, si sanglante et si décisive, mérite une attention particulière. On a reproché bien des fautes aux généraux français : la première était de s'être mis dans la nécessité de recevoir la bataille, au lieu de laisser l'armée ennemie se consumer faute de fourrage, et de donner au maréchal de Villeroi le temps de tomber sur les Pays-Bas dégarnis ou de s'avancer en Allemagne. Mais il faut considérer, pour réponse à ce reproche, que l'armée française, étant un peu plus forte que celle des alliés, pouvait espérer de la défaire, et que la victoire eût détrôné l'empereur.

« Le maréchal de Tallart était à l'aile droite, l'électeur avec Marsin à la gauche. Le maréchal de Tallart avait dans le courage toute l'ardeur et la vivacité françaises, un esprit actif, perçant, fécond en expédients et en ressources. C'était lui qui avait conclu les traités de partage. Il était allé à la gloire et à la fortune par toutes les voies d'un homme d'esprit et de cœur. La bataille de Spire lui avait fait un très-grand honneur, malgré les critiques de Feuquières; car un général victorieux n'a point de fautes aux yeux du public; de même que le général battu a toujours tort, quelque sage conduite qu'il ait eue.

« Mais le maréchal de Tallart avait un malheur bien dangereux pour un général; sa vue était si faible qu'il ne distinguait pas les objets à vingt pas de lui. En outre, son courage ardent, tout contraire à celui de Marlborough, s'enflammant dans la chaleur de l'action, ne laissait pas à son esprit une liberté assez entière.

« Le maréchal de Marsin n'avait jusque-là jamais commandé en chef; et, avec beaucoup d'esprit et un sens droit, il avait, disait-on, l'expérience d'un bon officier plutôt que d'un général.

« Pour l'électeur de Bavière, on le regardait moins comme un grand capitaine que comme un prince vaillant, aimable, chéri de ses sujets, ayant dans l'esprit plus de malignité que d'application.

« Enfin la bataille commença entre midi et une heure. Marlborough et ses Anglais, ayant passé un ruisseau, chargeaient déjà la cavalerie de Tallart. Ce général, un peu avant ce temps-là, venait de passer à la gauche pour voir comment elle était disposée. C'était déjà un assez grand désavantage que l'armée de Tallart combattît sans que son général fût à sa tête. L'armée de l'électeur et de Marsin n'était point encore attaquée par le prince Eugène. Marlborough entama l'aile droite française près d'une heure avant qu'Eugène eût pu arriver vers l'électeur à la gauche.

« Sitôt que le maréchal de Tallart apprend que Marlborough attaque son aile, il y court : il trouve une action furieuse engagée; la cavalerie française trois fois ralliée et trois fois repoussée. Il va vers le village de Blenheim, où il avait porté vingt-sept bataillons et douze escadrons. C'était une petite armée séparée. Elle faisait un feu continuel sur celle de Marlborough. De ce village, où il donne ses ordres, il revole à l'endroit où Marlborough, avec de la cavalerie et des bataillons entre les escadrons, poussait la cavalerie française. Il y fut blessé; son fils y reçut un coup mortel auprès de lui. Toute sa cavalerie est mise en déroute en sa présence. Marlborough vainqueur perce, d'un côté, entre les deux armées françaises; de l'autre, ses officiers généraux percent aussi entre ce village de Blenheim et l'armée de Tallart, séparée encore de la petite armée qui est dans Blenheim.

« Le maréchal de Tallart, dans cette cruelle situation, court pour rallier quelques escadrons. La faiblesse de sa

vue lui fait prendre un escadron ennemi pour un français. Il est fait prisonnier par les troupes de Hesse, qui étaient à la solde de l'Angleterre. Au moment que le général était pris, le prince Eugène, trois fois repoussé, gagnait enfin l'avantage. La déroute était déjà totale, et la fuite précipitée dans le corps d'armée du maréchal de Tallart. La consternation et l'aveuglement de toute cette droite étaient au point qu'officiers et soldats se jetaient dans le Danube sans savoir où ils allaient. Aucun officier général ne donnait d'ordre pour la retraite; aucun ne pensait ou à sauver ces vingt-sept bataillons et ces douze escadrons des meilleures troupes de France, enfoncés si malheureusement dans Blenheim, ou à les faire combattre. Le maréchal de Marsin fit alors la retraite. Le comte de Bourg, depuis maréchal de France, sauva une petite partie de l'infanterie, en se retirant par les marais d'Hochstett; mais ni lui, ni Marsin, ni personne, ne songea à cette armée qui restait encore dans Blenheim, attendant des ordres, et n'en recevant point. Elle était de onze mille hommes effectifs; c'étaient les plus anciens corps. Il y a plusieurs exemples de moindres armées qui ont battu des armées de cinquante mille hommes, ou qui ont fait des retraites glorieuses; mais l'endroit où on se trouve posté décide de tout. Ils ne pouvaient sortir des rues étroites d'un village, pour se mettre d'eux-mêmes en ordre de bataille devant une armée victorieuse, qui les eût à chaque instant accablés par un plus grand front, par son artillerie, et par les canons même de l'armée vaincue, qui étaient déjà au pouvoir du vainqueur. L'officier général qui devait les commander, le marquis de Clairambault, fils du maréchal de Clairambault, courut pour demander les ordres au maréchal de Tallart; il apprend qu'il est pris : il ne voit que des fuyards; il fuit avec eux, et va se noyer dans le Danube.

« Sivières, brigadier, qui était posté dans ce village, tente alors un coup hardi; il crie aux officiers d'Artois et de Provence de marcher avec lui. Plusieurs officiers même des autres régiments y accoururent. Ils fondent sur l'ennemi comme on fait une sortie d'une place assiégée; mais, après la sortie, il faut rentrer dans la place. Un de ces officiers, nommé des Nonvilles, revint à cheval un moment après dans le village, avec milord Orknay, du nom d'Hamilton. « Est-ce un Anglais prisonnier que vous amenez? » lui dirent les officiers en l'entourant. « Non, messieurs, je suis prisonnier moi-même, et je viens vous dire qu'il n'y a d'autre parti pour vous que de vous rendre prisonniers de guerre. Voilà le comte d'Orknay qui vous offre la capitulation. » Toutes ces vieilles bandes frémirent. Navarre déchira et enterra ses drapeaux. Mais enfin il fallut plier sous la nécessité; et cette armée se rendit sans combattre.

« Telle fut la célèbre bataille qui, en France, a le nom d'Hochstett; en Allemagne, de Pleintheim; et en Angleterre, de Blenheim. Les vainqueurs y eurent près de cinq mille morts et près de huit mille blessés, et le plus grand nombre du côté du prince Eugène. L'armée française y fut presque entièrement détruite. De soixante mille hommes si longtemps victorieux, on n'en rassembla pas plus de vingt mille effectifs.

« Environ douze mille morts, quatorze mille prisonniers, tout le canon, un nombre prodigieux d'étendards et de drapeaux, les tentes, les équipages, le général de l'armée et douze cents officiers de marque au pouvoir du vainqueur, signalèrent cette journée. Les fuyards se dispersèrent; près de cent lieues de pays furent perdues en moins d'un mois. La Bavière entière, passée sous le joug de l'empereur, éprouva tout ce que le gouvernement autrichien irrité avait de rigueur, et ce que le soldat vainqueur a de rapacité et de barbarie. L'électeur, se réfugiant à Bruxelles, rencontra sur son chemin son frère l'électeur de Cologne, chassé comme lui de ses États. Ils s'embrassèrent en versant des larmes. L'étonnement et la consternation saisirent la

cour de Versailles, accoutumée à la prospérité. La nouvelle de la défaite vint au milieu des réjouissances pour la naissance d'un arrière-petit-fils de Louis XIV. Personne n'osait apprendre au roi une vérité si cruelle. Il fallut que madame de Maintenon se chargeât de lui dire qu'il n'était plus invincible (*). »

Les suites de la défaite d'Hochstett furent désastreuses pour la France et pour ses alliés. L'électeur, obligé d'abandonner ses États, en avait remis l'administration à sa femme Thérèse, fille du roi de Pologne, Jean Sobieski. Cette princesse, voyant la Bavière envahie de toutes parts, signa une convention avec les Autrichiens. Elle rendit toutes les villes qui avaient été conquises sur l'Autriche; livra les places fortes de la Bavière, avec l'artillerie et les munitions; licencia ses troupes, abandonna les revenus de l'électorat, et ne se réserva que la ville de Munich, qui fut démantelée. Ce ne fut pas tout: l'armée française, vaincue, dispersée, laissa aux alliés une carrière ouverte du Danube au Rhin. Toutes nos conquêtes en Allemagne furent perdues. Les Allemands passèrent le Rhin et entrèrent en Alsace. Le prince Louis de Bade investit Landau, et s'empara de cette place après un siége de deux mois. En même temps, Trèves était occupée par les troupes de Marlborough. Il fallut que Louis XIV épuisât les garnisons de ses villes, qu'il fît marcher des milices, qu'il rappelât du fond des Cévennes le maréchal de Villars, pour l'opposer à Marlborough, qui fut obligé de reculer. Il écrivit à Villars: « Rendez-moi la justice de « croire que ma retraite est la faute du « prince de Bade, et que je vous estime « encore plus que je ne suis fâché contre « lui. »

La défaite d'Hochstett nous avait fait sortir de l'Allemagne. Deux nouvelles défaites, celles de Ramillies et de Turin, nous enlevèrent les Pays-Bas espagnols et l'Italie.

(*) Voltaire, Siècle de Louis XIV.

1706.

Bataille de Ramillies. — Perte de la Flandre. — Le maréchal de Villeroi, qui, comme on l'a vu plus haut, avait été vaincu et fait prisonnier à Crémone par le prince Eugène, se flattait de rétablir sa réputation en combattant Marlborough, pendant que le duc de Vendôme repoussait le prince Eugène à la journée sanglante de Cassano, sur l'Adda (1705). Son excès de confiance dans sa capacité valut à la France une seconde défaite, qui eut des conséquences aussi désastreuses que celle d'Hochstett.

Villeroi avait placé le centre de son armée à Ramillies, en Flandre. Les troupes étaient disposées de telle manière qu'il n'y eut pas un homme d'expérience qui ne prédît l'issue de la journée. Des recrues étaient au centre; les bagages étaient placés entre les lignes de l'armée; la gauche avait devant elle un marais, comme si le général avait voulu l'empêcher d'aller à l'ennemi.

Marlborough arrange aussitôt son armée de manière à profiter des fautes de Villeroi. Voyant que l'aile gauche de l'armée française ne pouvait attaquer son aile droite, il la dégarnit, et envoie les soldats contre le principal corps de l'armée française qui occupait Ramillies. Lorsque M. de Gassion, lieutenant général, vit ce mouvement, il dit au maréchal: « Vous êtes perdu si « vous ne changez votre ordre de ba- « taille. Dégarnissez votre gauche, pour « vous opposer à l'ennemi à nombre égal. « Si vous tardez un instant, il n'y a plus « de ressource. » Le présomptueux Villeroi n'écouta pas ce sage conseil, et se fit battre. L'armée française ne résista pas une demi-heure. A Hochstett, on s'était battu près de huit heures; on avait tué près de huit mille hommes aux vainqueurs. A la journée de Ramillies, on leur en tua à peine deux mille. Ce fut une déroute générale. Les Français y perdirent vingt mille hommes, et l'espoir de réparer la honte de Hochstett. Les conséquences de la défaite furent la perte de la Flandre

espagnole. Marlborough s'empara d'Anvers, de Bruxelles, d'Ostende.

Louis XIV ne fit aucun reproche à Villeroi. Il se contenta de lui dire : « Monsieur le maréchal, on n'est pas heureux à notre âge. » Puis, de même qu'il avait rappelé Villars du fond des Cévennes pour l'opposer à Marlborough, il rappela Vendôme de l'Italie pour l'opposer au général anglais, après sa nouvelle victoire.

1706.

Bataille de Turin. — Perte de l'Italie. — Le duc de Vendôme avait été rappelé d'Italie dans le moment où la présence d'un général habile y était le plus nécessaire. Le prince Eugène venait de passer l'Adige, et rien ne l'empêchait de pénétrer jusque sous les murs de Turin. Cette grande ville était alors assiégée par l'armée française, composée de quarante-six escadrons et cent bataillons. Elle était commandée par le duc de la Feuillade, fils du maréchal de ce nom. Il avait autant de courage et d'ambition que son père, et il était adoré de ses soldats. Son beau-père, le ministre Chamillart, avait tout prodigué pour lui assurer le succès dont la récompense devait être le bâton de maréchal de France.

Le maréchal de Vauban lui ayant proposé de venir diriger le siége comme ingénieur, et de servir comme volontaire dans son armée, la Feuillade rejeta ses offres avec orgueil. Il échoua, et fut forcé de partager le commandement avec le duc d'Orléans, neveu de Louis XIV. L'armée attendit dans ses retranchements l'attaque du prince Eugène, et le soldat français perdit ainsi le plus grand de ses avantages, cette impétuosité et ces premiers moments d'ardeur qui décident si souvent du gain des batailles. Au bout de deux heures, le prince Eugène força les retranchements. Les lignes, les tranchées furent abandonnées. Les bagages, les provisions, les munitions, la caisse militaire, tombèrent au pouvoir de l'ennemi (7 septembre 1706). Les débris de l'armée vaincue se réfugièrent dans le Dauphiné. Le Milanais, le Mantouan, le Piémont et le royaume de Naples, furent perdus pour la France.

Succès des Anglais en Espagne. — Les ennemis de la France n'avaient pas été moins heureux en Espagne. Les Anglais avaient fourni deux cents vaisseaux de transport et trente vaisseaux de guerre à l'archiduc Charles, second fils de l'empereur Léopold. Ils s'étaient emparés par surprise du fort de Gibraltar, qu'ils ont depuis gardé; ils avaient détruit devant cette place les restes de la marine française, commandée par le comte de Toulouse; puis, après avoir pris Gibraltar pour eux-mêmes, ils avaient conquis en six semaines le royaume de Valence et de Catalogne pour l'archiduc. Le 9 octobre 1705, ce prince s'était emparé de Barcelone; et lorsque l'année suivante, Philippe V, accompagné du maréchal de Tessé, entreprit de reprendre cette ville, il échoua dans sa tentative. En même temps des troupes anglaises et portugaises, sous les ordres du comte de Galloway et du marquis de Las Minas, avaient pris Salvatierra, Valence, Alcantara et Albuquerque. Pendant le siége de Barcelone, ils pénétrèrent par la province de Salamanque jusqu'à Madrid, et y proclamèrent l'archiduc sous le nom de Charles III. Avec un peu plus de résolution, ce prince aurait pu parvenir à se maintenir dans la capitale de l'Espagne.

1707.

La France est envahie par la frontière du sud. — L'empereur était alors au comble de la puissance. Maître de l'Italie, il taxa la Toscane à cent cinquante mille pistoles, Mantoue à quarante mille. Parme, Modène, Lucques, Gênes, payèrent également des contributions. Léopold venait de mourir, mais sa mort n'avait changé en rien la situation des affaires. Son fils aîné Joseph lui avait succédé. C'était un prince vif, fier, emporté; il semblait fait pour asservir l'Allemagne et l'Italie. En Italie, il ne craignit pas de rançonner le pape. En Allemagne, il osa de sa seule autorité, et sans consulter les états, mettre les électeurs

de Bavière et de Cologne au ban de l'empire, et retenir en prison les enfants du Bavarois. Le duc de Bavière était père de ce jeune prince que Charles II avait appelé par son premier testament au trône d'Espagne, et qui était mort à Bruxelles à peine âgé de six ans. L'électeur, dans un manifeste contre l'empereur, dit, en parlant de la mort de son fils, qu'il avait succombé à un mal qui *avait souvent sans péril attaqué son enfance*, avant qu'il eût été proclamé l'héritier de Charles II. Il ajoutait que l'étoile de la maison d'Autriche avait toujours été funeste à ceux qui s'étaient opposés à sa grandeur. Une accusation directe eût peut-être été moins insultante que cette terrible insinuation. L'électeur n'eut alors d'autre ressource que d'aller traîner sa disgrâce en France et dans les Pays-Bas, dont on lui promettait la souveraineté pour le dédommager de la perte de son patrimoine.

La France elle-même était menacée sur toutes ses frontières. La perte de Landau exposait l'Alsace à une invasion imminente. La Provence était menacée par terre et par mer. La perte de la plus grande partie de la Flandre mettait à découvert l'Artois et la Picardie.

Succès de Philippe V en Espagne. — En Espagne, la cause de Philippe V paraissait tellement désespérée, qu'on proposa à la cour de France d'envoyer Philippe V régner en Amérique. Ce prince y avait consenti : on l'eût fait embarquer avec les Espagnols qui lui étaient restés fidèles. Alors les Français auraient profité exclusivement du commerce du Mexique et du Pérou, et la France eût trouvé une source de richesses dans le revers même de la famille de Louis XIV. On délibéra sur ce projet à Versailles; mais la constance des Castillans et les fautes des ennemis conservèrent le trône à Philippe V. Jusqu'alors les Espagnols avaient fait peu d'efforts pour soutenir leur roi légitime; ils en firent de prodigieux quand ils le virent en danger. Les Portugais, les Anglais, les Autrichiens qui étaient en Espagne, furent harcelés partout, et s'aperçurent qu'ils étaient dans un pays étranger. Philippe V rentra triomphant dans Madrid, et y fut reçu avec autant d'acclamations que son rival avait rencontré d'indifférence et de froideur.

Louis XIV lui-même redoubla d'efforts. Il plaçait des milices sur toutes les côtes de l'Océan et de la Méditerranée, pour empêcher les débarquements des Anglais; il envoyait de nouvelles armées en Flandre, en Alsace, en Navarre, dans le Roussillon; il faisait passer des secours au maréchal de Berwick, qui commandait les troupes de Philippe V en Castille. Mais tant d'efforts furent inutiles : la France fut envahie. En 1707, le prince Eugène et le duc de Savoie pénétrèrent en Provence par le col de Tende, pendant qu'une flotte anglaise assiégeait et bombardait Toulon. Heureusement les maladies décimèrent l'armée ennemie, qui ne put faire de grands progrès.

1708.

Bataille d'Oudenarde.— La France est envahie par la frontière du nord. — L'année suivante, l'armée française en Flandre, commandée par le duc de Vendôme et par le petit-fils de Louis XIV, le duc de Bourgogne, fut vaincue à Oudenarde par le prince Eugène et Marlborough, qui avaient réuni leurs forces. L'ennemi, maître du terrain, assiégea Lille, et au grand étonnement de toute l'Europe, s'empara de cette place réputée imprenable. Maître de Lille, le prince Eugène prit successivement Bruges et Gand. La route de Paris était ouverte à l'ennemi. La terreur régnait dans cette ville. Un parti hollandais, commandé par des Français émigrés, eut la hardiesse de pénétrer de Courtrai jusqu'auprès de Versailles, et d'enlever, sur le pont de Sèvres, le premier écuyer du roi.

La détresse de la France augmentait de jour en jour. Les ressources s'épuisaient; le crédit était anéanti. Sans le dévouement de quelques armateurs de Saint-Malo, qui rapportèrent trente millions du Pérou et qui en prêtèrent la moitié à l'État, Louis XIV

n'aurait plus été en état de payer ses troupes. Mais cette ressource était précaire. Chamillart se démit, en 1708, du ministère des finances, qu'il laissa dans un désordre extrême. Son successeur Desmarets ne parvint pas à rétablir le crédit anéanti.

1709.

Hiver de 1709. — Misère de la France. — Louis XIV offre de traiter. — Ses propositions sont rejetées. — L'année 1709 fut une année terrible. D'abord un hiver meurtrier, puis la famine. Les oliviers du midi de la France périrent; presque tous les arbres fruitiers gelèrent. Il n'y eut point d'espérance de récolte. Les grains qu'on faisait venir du Levant étaient enlevés par les Anglais. La misère se fit sentir à tous. Le roi vendit pour quatre cent mille francs de vaisselle d'or; ses laquais mendiaient à la porte de Versailles; madame de Maintenon mangea du pain bis. Des compagnies de cavalerie tout entières désertaient enseignes déployées, pour gagner leur vie par la contrebande. Les recruteurs faisaient la chasse aux hommes. L'impôt prenait toutes les formes pour atteindre le peuple. Pour la première fois, les actes de l'état civil furent taxés : on paya pour naître et mourir. Les paysans insolvables, poursuivis, traqués dans les bois par les percepteurs d'impôt, perdirent patience dans quelques provinces. Dans le Languedoc, ils s'armèrent et prirent d'assaut la ville de Castres. Louis XIV ne trouvait plus à emprunter à quatre cent pour cent. Peu avant sa mort, la dette montait à près de trois milliards. Sa détresse devint telle, qu'il résolut de demander la paix. Déjà en 1704 et en 1706 il l'avait proposée à ces mêmes Hollandais qu'il avait voulu détruire autrefois. Mais les Hollandais avaient rejeté ses offres. Après la bataille d'Oudenarde il recommença ses négociations. « Les confédérés demandèrent pour l'Autriche, que la monarchie espagnole fût donnée dans sa totalité à l'archiduc Charles; pour l'Angleterre, que la reine Anne fût reconnue; la succession protestante admise, le prétendant renvoyé de France, le port de Dunkerque comblé et ses fortifications détruites; pour les Hollandais, qu'on élevât une barrière dans laquelle seraient comprises les places de Lille, de Menin, d'Ypres, de Furnes, de Condé, de Maubeuge, enlevés à la France; pour le duc de Savoie, qu'il rentrât dans la partie de ses États occupée par Louis XIV et qu'il gardât ce qu'il avait pris sur lui (*).» Les dépêches du président Rouillé, chargé des négociations, arrivaient dans le temps de la plus affreuse misère; le peuple périssait par la famine; les troupes n'étaient point payées; partout régnait la désolation. Le duc de Beauvilliers fit dans le conseil une peinture si touchante de l'état où la France était réduite, que le duc de Bourgogne versa des larmes et que les autres conseillers y mêlèrent les leurs. Les ministres de la guerre et des finances avouèrent qu'ils étaient sans ressources. « Une scène si triste, dit le marquis de Torci, serait difficile à décrire, quand même il serait permis de révéler le secret de ce qu'elle eut de plus touchant. » Le marquis de Torci proposa d'aller lui-même partager les outrages que l'on ferait au roi dans la personne du président Rouillé. Le grand pensionnaire Heinsius, que Louvois avait menacé autrefois de le faire mettre à la Bastille, parce qu'il avait parlé trop vivement pour les réformés d'Orange, fut bien étonné lorsqu'on lui annonça que le principal ministre de France était dans son antichambre. Les confédérés ne s'en tinrent pas aux premières conditions qu'ils avaient faites. Ils exigeaient en outre qu'on cédât à l'Empire Strasbourg, Brisach et Landau; que Louis XIV se contentât d'avoir sur l'Alsace seulement le droit de préfecture qui lui était accordé par le traité de Munster; qu'il démolît les forteresses du Rhin depuis Bâle jusqu'à Philipsbourg; enfin qu'il s'entendît avec les alliés pour enlever la couronne espagnole à Philippe V.

(*) Mignet, p. xcr.

Lorsqu'on fit connaître ces conditions si dures à Louis XIV, le vieux roi s'écria en plein conseil : « Puisqu'il faut « faire la guerre, j'aime mieux la faire à « mes ennemis qu'à mes enfants. » Pour la première fois, il se justifia devant ses sujets : il adressa aux gouverneurs des provinces, aux communautés des villes, une lettre circulaire par laquelle il les informait de tout ce qu'il avait tenté pour donner la paix à ses peuples, et des propositions outrageantes de ses ennemis. Alors les esprits furent changés, et Louis XIV se releva par l'excès même de son humiliation. La famine qui désolait les campagnes fut une ressource pour la guerre : ceux qui manquaient de pain se firent soldats. Les terres restèrent en friche, mais on eut une armée. La manière dont les Français combattirent cette année indique assez combien la guerre était devenue nationale.

Bataille de Malplaquet. — Les alliés, commandés par Marlborough et le prince Eugène, marchaient pour assiéger Mons. Le maréchal de Villars et le maréchal de Boufflers commandaient les Français. Les deux armées se rencontrèrent près du village de Malplaquet (9 septembre 1709). « L'armée des alliés était d'environ quatre-vingt mille combattants, et celle du maréchal de Villars d'environ soixante et dix mille. Les Français traînaient avec eux quatre-vingts pièces de canon, les alliés cent quarante. Le duc de Marlborough commandait l'aile droite, où étaient les Anglais et les troupes allemandes à la solde d'Angleterre; le prince Eugène était au centre; Tilli et un comte de Nassau à la gauche avec les Hollandais.

« Le maréchal de Villars prit pour lui la gauche, et laissa la droite au maréchal de Boufflers. Il avait retranché son armée à la hâte, manœuvre probablement convenable à des troupes inférieures en nombre, longtemps malheureuses, dont la moitié était composée de nouvelles recrues, et convenable encore à la situation de la France, qu'une défaite entière eût mise aux derniers abois. Il y a eu, depuis plusieurs siècles, peu de batailles plus disputées et plus longues, aucune plus meurtrière. Je ne dirai autre chose de cette bataille que ce qui fut avoué de tout le monde. La gauche des ennemis, où combattaient les Hollandais, fut presque toute détruite, et même poursuivie la baïonnette au bout du fusil. Marlborough, à la droite, faisait et soutenait les plus grands efforts. Le maréchal de Villars dégarnit un peu son centre pour s'opposer à Marlborough, et alors même ce centre fut attaqué. Les retranchements qui le couvraient furent emportés. Le régiment des gardes qui le défendait ne put résister. Le maréchal, en accourant de sa gauche à son centre, fut blessé et la bataille fut perdue. Le champ était jonché de près de trente mille morts ou mourants.

« On marchait sur les cadavres entassés, surtout au quartier des Hollandais. La France ne perdit guère plus de huit mille hommes dans cette journée. Ses ennemis en laissèrent environ vingt et un mille tués ou blessés; mais, le centre étant forcé, les deux ailes coupées, ceux qui avaient fait le plus grand carnage furent les vaincus.

« Le maréchal de Boufflers fit sa retraite en bon ordre, aidé du prince de Pingré-Montmorency, depuis maréchal de Luxembourg, héritier du courage de ses pères. L'armée se retira entre le Quesnoy et Valenciennes, emportant plusieurs drapeaux et étendards pris sur les ennemis. Ces dépouilles consolèrent Louis XIV, et on compta pour une victoire l'honneur de l'avoir disputée si longtemps, et de n'avoir perdu que le champ de bataille (*). »

Il fallut encore négocier. C'est alors que furent tenues les conférences de Gertruydemberg. Toutes les conditions des préliminaires de la Haye furent renouvelées, en outre on exigeait que Louis XIV cédât l'Alsace, ainsi que toutes les conquêtes faites depuis la paix des Pyrénées, et qu'il détrônât lui-même et tout seul Philippe V. Louis XIV con-

(*) Voltaire, Siècle de Louis XIV.

sentit à céder l'Alsace, il offrit de payer un million par mois aux alliés pour chasser son petit-fils d'Espagne, s'il ne voulait pas quitter son royaume. Les confédérés eurent la folie de refuser les offres du roi.

Pendant ce temps, d'importants événements qui se passaient en Espagne, allaient, joints à d'autres faits imprévus, changer entièrement la face des affaires.

1710.

Victoire de Villaviciosa en Espagne. — En Espagne, le trône de Philippe V, fondé pour ainsi dire par le maréchal de Berwick à Almanza (1707), fut affermi à Villaviciosa par Vendôme (1710). Vaincu à Almenara, Philippe V s'était retiré à Saragosse; puis, après une seconde défaite plus complète encore et plus sanglante, il s'était réfugié à Madrid. L'archiduc Charles l'y poursuivit, et Philippe V fut obligé une seconde fois d'abandonner sa capitale, et de transférer à Valladolid le siége du gouvernement.

Les grands d'Espagne, fidèles à la cause de Philippe V, écrivirent alors à Louis XIV pour lui demander le duc de Vendôme, qu'ils croyaient seul capable de tenir tête à l'ennemi. La présence de ce général en Espagne valut une armée. La grande réputation qu'il s'était faite en Italie, sa popularité, sa libéralité qui allait jusqu'à la profusion, sa franchise, son amour pour les soldats, attirèrent une foule de volontaires sous ses drapeaux. Il n'avait point d'argent : les communautés des villes et des villages, et les ordres religieux eux-mêmes en donnèrent. Le duc de Vendôme profite de l'enthousiasme général. Il organise une armée, poursuit les vainqueurs, ramène le roi à Madrid, et remporte à Villaviciosa une victoire complète. Quatre mois auparavant, la situation de Philippe V avait paru désespérée. Le vainqueur le fit coucher sur un lit de drapeaux. Les débris de l'armée vaincue se renfermèrent dans Barcelone, et, à la fin de la campagne, il ne resta plus aux alliés que cette place et celle de Tarragone dans toute l'Espagne.

1711.

Mort de l'empereur Joseph Ier. — Les événements militaires de l'année 1711 furent peu mémorables. Mais un événement imprévu simplifia la guerre et annonça à l'Europe une pacification prochaine. Le fils aîné de Léopold, l'empereur Joseph, mourut le 27 avril 1711. Il eut pour successeur son frère Charles, qui portait déjà le titre de roi d'Espagne.

Les Anglais avaient voulu empêcher que Louis XIV ne régnât sous le nom de son petit-fils à Naples, en Sicile, en Lombardie, en Flandre, en Espagne et en Amérique; mais maintenant que l'élévation de l'archiduc Charles à l'empire faisait craindre la réunion de l'Empire et de l'Espagne, ils ne trouvaient plus leur compte à abaisser Louis XIV pour élever un nouveau Charles-Quint. D'ailleurs, l'Angleterre se lassait de payer. Les frais de la dernière année allaient à sept millions de livres sterling. La nation anglaise ouvrit donc les yeux : un nouveau parlement ayant été convoqué, les whigs furent renversés et les torys arrivèrent au pouvoir. Ce parti voulait la paix. Des négociations furent entamées à Londres. « Les préliminaires de Londres, signés le 8 octobre 1711, furent le traité séparé de la France avec l'Angleterre. Ils décomposèrent la coalition, qui fit vainement tous ses efforts pour les empêcher. L'exemple de l'Angleterre entraîna la Hollande, et, quatre mois après, les préliminaires de Londres servirent de bases aux négociations d'Utrecht, ouvertes en février 1712. Avant qu'elles fussent terminées par le célèbre traité qui porte leur nom, la victoire de Denain vint jeter quelque éclat sur elles et donner un air de gloire à ce retour de fortune (*). »

1712.

Victoire de Denain. — Au milieu des négociations, la guerre n'avait pas discontinué. Marlborough avançait toujours en Flandre, et la route de Paris lui était ouverte. Malgré ses vic-

(*) Mignet, p. xcvi.

toires, il fut rappelé tout à coup. De retour à Londres, il chercha en vain à relever son parti. Le prince Eugène, qui passa en Angleterre pour seconder ses partisans, ne fut pas plus heureux. Il s'en retourna pour continuer seul la guerre. Toutefois, quoique privé du secours des Anglais, il était encore supérieur de vingt mille hommes à l'armée française. Villars ne put l'empêcher d'entreprendre le siége de Landrecies. Des détachements de ses soldats pénétraient jusqu'aux portes de Reims, l'alarme régnait à Versailles, et les conférences ouvertes à Utrecht ne rassuraient personne, parce qu'une victoire du prince Eugène pouvait les rendre infructueuses. Déjà Louis XIV parlait de se mettre à la tête de sa noblesse, et de la conduire à l'ennemi, malgré son âge de soixante et quatorze ans, lorsqu'une faute du prince Eugène sauva la France.

Il avait trop étendu ses lignes pour secourir à temps ses divers corps d'armée. Villars, averti de cette faute, essaya de donner le change à l'ennemi. Un corps de dragons s'avança tout près du camp autrichien, comme pour l'attaquer, et tandis que les dragons se retiraient sur Guise après avoir fait ce mouvement, le maréchal se dirigea vers Denain avec son armée divisée en cinq colonnes. Dix-sept bataillons, commandés par le général Albemarle, étaient retranchés dans ce village. Ils sont surpris et faits prisonniers. Le prince Eugène arriva trop tard pour prendre part au combat. Il retourna à son camp, après avoir été témoin de la défaite des siens. Villars poursuit ses avantages. Il marche sur Marchiennes défendue par quatre mille hommes, les assiége, les fait prisonniers au bout de trois jours, et se rend maître de toutes les munitions de guerre et de bouche que le prince Eugène avait amassées pour la campagne. Dès lors les Français reprirent l'avantage sur tous les points. Le prince Eugène leva le siége de Landrecies, et ne put s'opposer à la reprise de Douai, du Quesnoi, et de Bouchain, par les Français.

La victoire de Denain avait disposé à la paix tous les alliés, excepté l'empereur. Toutefois, le péril où se trouvait son armée en Catalogne, lui faisait désirer un traité particulier pour l'évacuation de cette province; mais la France et l'Angleterre n'y consentirent qu'à condition qu'on stipulerait en même temps la neutralité de l'Italie. Ces deux objets ayant été réglés, les Impériaux évacuèrent la Catalogne. Bientôt Barcelone fut prise par le maréchal de Berwick, et les Catalans furent punis de leur obstination par la perte de leurs priviléges.

1713.

Paix d'Utrecht.—La paix d'Utrecht fut signée le 11 avril 1713. Elle se compose d'autant de traités particuliers qu'il y avait de nations belligérantes.

Traité avec la Grande-Bretagne.—La France reconnut solennellement l'ordre de succession établi en Angleterre par les actes du parlement, en faveur de la reine Anne et de la ligne protestante de Hanovre. Philippe V, roi d'Espagne, renonça à ses droits sur la couronne de France, et « la séparation perpétuelle des deux monarchies de France et d'Espagne fut établie comme l'une des règles fondamentales du droit public européen. » Le duc de Berri, son frère, héritier présomptif de la France, après la mort de l'unique arrière-petit-fils qui restât à Louis XIV, renonça également à la couronne d'Espagne en cas qu'il devînt roi de France. Le duc d'Orléans fit la même renonciation. Louis XIV restitua à l'Angleterre la baie et le détroit d'Hudson, et lui céda l'île de Saint-Christophe, la Nouvelle-Écosse ou Acadie, et l'île de Terre-Neuve avec les îles adjacentes. Mais la condition la plus dure, la plus humiliante que l'Angleterre imposât à la France, ce fut la démolition du port de Dunkerque, et la défense d'y suppléer par le canal de Mardick. L'Angleterre entretint un commissaire pour s'assurer par ses yeux si la France ne relevait pas les ruines de la ville de Jean Bart. « On va travailler, dit un contempo-

rain, à la démolition de Dunkerque; on demande huit cent mille livres pour en démolir le tiers seulement. » Aujourd'hui encore on ne peut lire sans douleur et indignation la triste supplique des habitants de Dunkerque à la reine d'Angleterre elle-même.

Avec le Portugal.—La France reconnut que les deux bords de la rivière des Amazones appartenaient en toute propriété et souveraineté au roi de Portugal, et se désista des prétentions qu'elle avait sur les contrées situées au nord de cette rivière, comme faisant partie de la Guiane française.

Avec le roi de Prusse.—Louis XIV reconnut l'électeur de Brandebourg comme roi de Prusse, et lui céda, au nom du roi d'Espagne, la haute Gueldre et le pays de Kessel. Il consentit, en outre, à ne plus lui contester la principauté de Neufchâtel et le Valengin.

Avec la Savoie.—Le duc de Savoie, dont la politique anglaise voulait faire une puissance respectable, et capable, au besoin, de s'opposer aux projets ambitieux de l'Autriche ou de la France, obtint de Louis XIV la restitution de la Savoie et de Nice, et la cession d'Exilles, Fenestrelles et des cinq vallées d'Oulx, de Sézane, de Pragelas, de Bardonache et de Château-Dauphin. Louis XIV lui garantit, en outre, la possession de la Sicile avec le titre de roi, et lui assura, pour lui et ses descendants mâles, la succession au trône d'Espagne, au défaut de la postérité de Philippe V.

Avec la Hollande.— Les États généraux restituèrent à Louis XIV, Lille, Orchies, Béthune, Aire, Saint-Venant, et le fort François. Le roi, de son côté, consentit à leur accorder comme barrière les villes de Tournay, Ypres, Menin, Furnes, Warneton, Comines et le fort de Knock.

La France, on le voit, ne céda que quelques colonies, et elle maintint le petit-fils de Louis XIV sur le trône d'Espagne.

« Si l'on compare, dit le marquis de Torcy, la paix d'Utrecht avec les préliminaires proposés par le pensionnaire Heinsius, en 1709, suivis des demandes encore plus dures que les députés des États généraux firent dans les conférences tenues à Gertruydemberg en 1710; si le souvenir n'est pas effacé de l'état où se trouvait le royaume dans les années 1708, 1709 et 1710; si l'on se rappelle les fatales batailles d'Hochstett en 1704, de Ramillies et de Turin en 1706, la journée d'Oudenarde en 1708, celle de Malplaquet en 1709, tant de disgrâces suivies de la perte de places importantes, ces malheureuses époques prouveront le peu que cette paix coûta à la France, en comparaison de ce qu'elle avait perdu, et de l'état du royaume..... Le roi céda véritablement des villes considérables et bien fortifiées, Tournay, Ypres, Menin, Furnes et leurs dépendances; mais deux de ces places n'étaient plus en son pouvoir;..... et, d'un autre côté, la paix d'Utrecht rendit au roi Lille et ses dépendances, Aire, Béthune et Saint-Venant. Il serait à désirer qu'elle n'eût pas coûté la démolition des fortifications de Dunkerque; mais, sans cette triste condition, il était impossible de détacher l'Angleterre de ses alliés, et la paix ne se pouvait faire, si le roi ne trouvait moyen de rompre les liaisons de cette couronne avec tant d'ennemis de la France.....

« Mais la monarchie d'Espagne, l'objet et le prix d'une guerre sanglante pendant douze ans, fut conservée dans la maison royale, et le droit des descendants de saint Louis reconnu de tant nations et de puissances conjurées pour forcer le roi Philippe à descendre du trône où Dieu l'avait placé (*). »

1714.

Traités de Rastadt et de Bade.— En même temps que Louis XIV traitait avec l'Angleterre, la Hollande, la Savoie, le Portugal, il offrait de céder à l'Empire Kehl et Brisach, de raser le fort Louis, et de laisser à la

(*) Extrait des Mémoires du marquis de Torcy.

maison d'Autriche, en pleine souveraineté, les Pays-Bas espagnols, le royaume de Naples et le duché de Milan. Il demandait seulement que les deux électeurs de Bavière et de Cologne fussent rétablis dans tous leurs États, droits et prérogatives, à moins que l'empereur n'aimât mieux, quant à l'électeur de Bavière, le créer neuvième électeur et roi de Sardaigne. L'empereur aurait eu peut-être Strasbourg, s'il se fût prêté à temps aux propositions de Louis XIV, et s'il avait traité avec les autres alliés. Mais il s'obstina à la guerre et rejeta les offres de Louis XIV (20 août 1713).

Ainsi la guerre continua contre l'Autriche. Le maréchal de Villars ayant mis en état de défense la Flandre française, marcha vers le Rhin, se rendit maître de Spire, de Worms, de Landau, força les lignes que le prince Eugène avait fait tirer dans le Brisgau, et s'empara de Fribourg. L'empereur comprit alors, mais trop tard, que, sans l'Angleterre et la Hollande, il ne pouvait prévaloir contre la France. Il demanda la paix. Cette paix fut négociée par le maréchal de Villars et le prince Eugène. Ils portèrent, dans les conférences qui eurent lieu, toute la franchise et la loyauté de leur caractère. On raconte qu'en abordant pour la première fois le prince Eugène, Villars lui dit : « Mon« sieur, nous ne sommes point enne« mis ; vos ennemis sont à Vienne et les « miens à Versailles. »

Les deux généraux conférèrent au château de Rastadt, et le 6 mars 1714, ils signèrent la paix au nom de Louis XIV et de l'empereur. Mais pour que la pacification fût générale, il fallait encore y faire accéder les États de l'Empire. Un nouveau congrès fut ouvert à cet effet à Bade, en Argovie, et la paix ne fut conclue définitivement que le 7 septembre 1714.

L'empereur Charles VI renonça au trône d'Espagne, mais il obtint les duchés de Milan et de Mantoue, la Sardaigne et les Pays-Bas. Il obtint en outre la restitution du Vieux-Brisach, de Fribourg et de Kehl. Mais Louis XIV garda Strasbourg et Landau qu'il était disposé à céder en 1713, Huningue et le Nouveau-Brisach qu'il avait proposé de raser, l'Alsace à laquelle il avait offert de renoncer; et ce qu'il y eut pour lui de vraiment glorieux, il fit rétablir dans leurs États et dans leurs rangs les électeurs de Cologne et de Bavière. Malgré ces traités il resta encore entre l'Espagne et l'Empire quelques points litigieux qui ne furent résolus que par les traités de 1731 et 1732, qui seuls terminèrent enfin cette grande lutte.

1715.

Traité de la Barrière. — Le traité de la *Barrière*, conclu à Anvers, le 15 novembre 1715, doit être regardé comme la garantie et le complément des traités de Bade, de Rastadt et d'Utrecht. Le but de ce traité fut de mettre la maison d'Autriche en possession des Pays-Bas, et de lui en faciliter la défense en accordant aux Hollandais le droit de tenir garnison dans un certain nombre de places fortes dont nous avons donné les noms plus haut. On assura ainsi les frontières de la Hollande, et l'on épargna des dépenses considérables à l'Autriche.

Mort de Louis XIV. — Peu de temps après, Louis XIV fut attaqué de la maladie qui termina ses jours. Ses jambes s'enflèrent, la gangrène commença à se manifester. Dans les derniers jours de sa maladie, un empirique lui donna un élixir qui ranima ses forces. Il mangea, et l'empirique assura qu'il guérirait. Mais la maladie était mortelle. Personne n'ignore avec quelle grandeur d'âme Louis XIV vit approcher la mort, disant à madame de Maintenon : « J'avais cru qu'il était « plus difficile de mourir; » et à ses serviteurs qui fondaient en larmes : « Pourquoi pleurez-vous? M'aviez« vous cru immortel? » Le 1er septembre 1715, il cessa de vivre, après avoir vu s'approcher lentement sa mort, sans démentir un seul instant la fermeté de son caractère, majestueux, calme et résigné, plus grand que s'il

eût affecté de le paraître, et jamais plus véritablement roi qu'au moment de quitter pour toujours les pompes de la royauté.

Affaires de religion sous le règne de Louis XIV. — Pour compléter ce que nous avions à dire sur le règne de Louis XIV, il ne nous reste plus qu'à parler des affaires de religion.

Le long règne de Louis XIV ne fut troublé par aucuns démêlés intérieurs, si ce n'est par les affaires de religion. Les opinions de Jansénius, évêque d'Ypres, sur la grâce, avaient trouvé en France de nombreux partisans, surtout parmi les religieux de Port-Royal. Les propositions jansénistes furent condamnées par les papes Innocent X et Alexandre VII, et la querelle semblait assoupie, lorsque les *Réflexions morales* du P. Quesnel, disciple d'Arnauld, vinrent la ranimer. Louis XIV, pressé par son confesseur le Tellier, obtint, en 1713, du pape Clément XI, la fameuse bulle *Unigenitus*, qui trouva de l'opposition parmi plusieurs évêques de France, et qui ne fut définitivement imposée que par le régent, à l'instigation de Dubois, qui voulait avoir le chapeau de cardinal. Mais, si Louis XIV se montra jaloux de maintenir le dogme dans toute sa pureté, il n'en montra pas moins envers les papes une salutaire indépendance. L'édit de 1673 déclara tous les évêchés du royaume sujets à la régale. En 1682, une assemblée de trente-cinq évêques, présidée par Bossuet, déclara, comme nous l'avons dit plus haut, que le pape n'a d'autorité que dans les choses spirituelles; que même dans les choses spirituelles les conciles généraux lui sont supérieurs, et que ses décisions ne sont *irréformables* que lorsque l'Église, légalement représentée, les a acceptées. Dès lors le pape refusa les bulles à tous les évêques nommés par le roi, de sorte qu'en 1689 il y eut en France vingt-neuf diocèses sans évêques reconnus. Le parlement fut d'avis d'établir une Église catholique-apostolique qui ne fût point romaine; mais la modération du pape Innocent XII empêcha la querelle de s'envenimer.

Quelque temps après, Fénelon, en adoptant sous une forme plus tempérée le mysticisme exalté de madame Guyon, souleva contre lui l'inimitié d'une partie du clergé, et surtout de Bossuet qui l'avait cru jusqu'alors son disciple. Fénelon soutint la lutte à la fois avec douceur et fermeté; mais lorsque la cour de Rome eut condamné *l'Amour pur* et le quiétisme, il n'hésita pas à condamner lui-même en chaire ses opinions et son livre des *Maximes des saints* (1699).

Louis XIV avait successivement aboli la plupart des priviléges que Richelieu avait laissés aux calvinistes. Animé contre eux par les succès de la Hollande protestante, il croyait avoir dans les protestants de France des ennemis plutôt que des sujets. Le clergé, le chancelier le Tellier et son fils Louvois, madame de Maintenon, la cour de Rome, les états du Languedoc, ne cessaient d'aigrir l'esprit du roi naturellement hostile aux protestants. Il commença par leur ôter leurs temples; puis il leur défendit d'épouser des filles catholiques, et les exclut des charges. Colbert les défendit tant qu'il vécut par un sentiment juste des intérêts du pays, mais madame de Maintenon finit par l'emporter sur lui. Cette femme froide et dure, qui voulait faire oublier qu'elle avait été calviniste, conseilla l'odieuse mesure d'enlever les enfants protestants pour les convertir. On logea des gens de guerre chez les parents, pour faire taire les réclamations. Louis XIV ignorait sans doute les cruautés commises par les intendants du Dauphiné et du Languedoc, et les excès des dragons que l'on avait envoyés loger chez les principales familles calvinistes. Il croyait au contraire obtenir beaucoup de conversions en les achetant à prix d'argent. Enfin, en 1685, il révoqua l'édit de Nantes, malgré l'opposition d'une partie de son conseil. L'exercice de la religion réformée fut interdit sans exception. Tous les ministres protestants durent sortir de France

dans quinze jours, et il leur fut défendu d'y rentrer sous peine de mort. Le farouche Louvois écrivit dans ses instructions aux gouverneurs des provinces : « Sa Majesté veut qu'on fasse « éprouver les dernières rigueurs à « ceux qui ne voudront pas se faire de « la religion ; et ceux qui auront la « sotte gloire de vouloir demeurer les « derniers doivent être poussés jusqu'à « la dernière extrémité. »

Les agents de Louvois ne se conformèrent que trop à ces ordres cruels. Mais il était impossible de fermer la frontière à tous les fugitifs. Les confiscations, les galères, les roues, les gibets, ne firent qu'augmenter le nombre des fugitifs. Environ un million de Français allèrent porter en Angleterre, en Hollande, en Prusse et jusqu'en Amérique, leurs talents et leur industrie. Ceux des Cévennes prirent le parti de s'insurger. Les prédications de Jurieu et de Serre, ainsi que les rigueurs de l'intendant Berville, les avaient poussés à la révolte. Le maréchal de Montrevel, envoyé contre eux, leur fit la guerre avec une froide cruauté qui amena des représailles sanglantes. Villars, qui lui succéda, fut plus habile : il parvint à gagner leur principal chef, Cavalier. Ils n'en restèrent pas moins en armes, et les Hollandais leur fournirent des subsides. Ce ne fut qu'en 1706 que le maréchal de Berwick, un des généraux les plus habiles de l'époque, réussit à mettre fin à cette guerre sanglante. Louis XIV ignora, dit-on, toutes ces barbaries; mais l'irritation produite par les dragonnades et par le massacre des camisards n'en nuisit pas moins à sa réputation.

En résumé, le bien l'emporte sur le mal dans ce règne mémorable, et c'est de Louis XIV que date l'origine ou le perfectionnement de nos plus belles institutions. Héritier de Richelieu, élève de Mazarin, il fut porté au despotisme par les circonstances autant que par son inclination, mais son despotisme fit la gloire et la grandeur de sa nation, et, comme autrefois Auguste, il eut la gloire de donner son nom à son siècle. Louis XIV aimait la guerre; mais ses premières conquêtes furent nécessaires, puisqu'elles donnèrent à la France ses frontières naturelles. Les guerres pour la succession d'Angleterre et d'Espagne, quoique moins justes que les premières, ont eu cependant des résultats avantageux pour l'Europe entière. Avec Guillaume III commence l'ère de la liberté anglaise; avec Philippe V s'arrête la décadence de l'Espagne; et si cette monarchie est démembrée, si elle perd Naples, la Sicile, le Milanais, les Pays-Bas, elle se concentre en soi, et elle gagne réellement à abandonner des possessions lointaines, difficiles à conserver et à gouverner. Au nord s'élève la Prusse, qui bientôt sera en état de contre-balancer l'Autriche; au midi le royaume de Piémont, ce boulevard de la France contre l'Italie, et de l'Italie contre la France; enfin le royaume des Deux-Siciles va revenir bientôt à une branche de la maison de Bourbon, et ainsi se trouvera affermi l'équilibre de l'Europe. Mais ce qui a surtout contribué à la gloire de Louis XIV, c'est le bonheur qu'il eut de hâter la marche de la civilisation non-seulement en France, mais dans l'Europe entière. « En Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Espagne, partout on reconnaît qu'on a suivi les édits de Louis XIV pour la justice, ses règlements pour la marine et le commerce, ses ordonnances pour l'armée, ses institutions pour la police des chemins et des villes; tout, jusqu'à nos mœurs et à nos habits, fut servilement copié. Tel pays qui se vantait de ses établissements publics, en avait emprunté l'idée à notre nation; on ne pouvait faire un pas chez les étrangers sans retrouver la France (*). »

(*) Chateaubriand.

CHAPITRE V. DÉGRADENCE ET AVILISSEMENT DU POUVOIR ROYAL. — LA FRANCE ABAISSÉE A L'INTÉRIEUR RÈGNE ENCORE PAR LES IDÉES.

§ I. *Minorité de Louis XV. — Régence du duc d'Orléans. — Réaction contre le gouvernement de Louis XIV.*

LOUIS XV.

(1715-1774).

Aussitôt que le grand roi fut mort, tout ce qu'il avait comprimé se releva : la noblesse voulait « sortir de l'abaissement où la robe et la plume l'avaient réduite. » Le duc de Saint-Simon était à la tête de cette opposition aristocratique, qui en effet s'empara bientôt des affaires, et enleva « toutes les administrations à la roture. » Le parlement voulait reprendre ses droits : la noblesse calviniste s'assembla en armes, et essaya de refuser l'impôt. Tout annonçait une réaction prochaine. Le premier acte porté à l'autorité royale le fut par le parlement, qui, comme le dit Duclos, n'était pas fâché d'insulter au lion mort.

1715.

Minorité de Louis XV. Régence du duc d'Orléans. — Louis XV, arrière-petit-fils de Louis XIV et fils du duc de Bourgogne, était né à Fontainebleau le 11 janvier 1710. Il devint roi à l'âge de cinq ans. Louis XIV avait ordonné dans son testament que la France serait gouvernée, pendant la minorité du roi, par un conseil de régence, dont le duc d'Orléans ferait partie. Ce testament ne fut pas plus respecté que ne l'avait été celui de Louis XIII. Pendant qu'on conduisait le feu roi à Saint-Denis, sans pompe et presque sans larmes, le duc d'Orléans faisait casser son testament par le parlement, qui était trop heureux de faire acte de puissance, après avoir été réduit si longtemps à une complète nullité. Lui-même il se fit proclamer régent.

« Le duc d'Orléans, dit Duclos, était d'une figure agréable, d'une physionomie ouverte, d'une taille médiocre, mais avec une aisance et une grâce qui se faisaient sentir dans toutes ses actions. Doué d'une pénétration et d'une sagacité rares, il s'exprimait avec vivacité et précision. Ses reparties étaient promptes, justes et gaies. Des lectures rapides, aidées d'une mémoire heureuse, lui tenaient lieu d'une application suivie ; il semblait plutôt deviner qu'étudier les matières. Avec une valeur brillante, il eût été général, si le roi lui eût permis de l'être ; mais il avait toujours été en sujétion à la cour et en tutelle à l'armée. Une familiarité noble le mettait au niveau de tous ceux qui l'approchaient. Il sentait qu'une supériorité personnelle le dispensait de se prévaloir de son rang. Il ne gardait aucun ressentiment des torts qu'on avait eus avec lui, et en tirait avantage pour se comparer à Henri IV... Humain, compatissant, il aurait eu des vertus, si l'on en avait sans principes (*). »

L'abbé Dubois, devenu son précepteur vers la fin de son éducation, avait détruit les principes de vertu qu'il avait puisés dans les leçons des hommes austères qui l'avaient instruit d'abord. Fils d'un apothicaire de Brives-la-Gaillarde, ce personnage ignoble, doué d'un esprit souple et prévenant, était venu chercher fortune à Paris. Il fut d'abord moitié scribe, moitié valet du curé de Saint-Eustache. C'est là qu'il fit la connaissance du précepteur du jeune duc, qui le prit à son service pour copier les thèmes de son élève. Dubois eut l'adresse de s'insinuer dans l'esprit du jeune prince, et finit par succéder à Saint-Laurent dans ses fonctions. Il fonda son crédit sur la corruption. « Mon fils, » dit au duc d'Orléans la princesse sa mère, lorsque le parlement lui eut déféré la régence, « je ne désire que le bien de « l'État et votre gloire ; je n'ai qu'une « chose à vous demander pour votre « honneur, et j'en exige votre parole : « c'est de ne jamais employer ce fripon « d'abbé Dubois, le plus grand coquin « qu'il y ait au monde, et qui vendrait

(*) Duclos.

« l'État et vous pour le plus léger in-« térêt. » Le duc d'Orléans donna sa parole; mais bientôt, oubliant ce qu'il avait promis, il éleva Dubois aux fonctions de conseiller d'État, en attendant une plus haute et plus scandaleuse fortune.

« La politique du régent, sa vie, ses mœurs, toute sa personne étaient un démenti pour le règne précédent. Toutes les vieilles barrières tombent; le régent invite les particuliers à donner leur avis sur les affaires; il proclame les maximes de Fénelon; il fait imprimer le *Télémaque* à ses frais; il ouvre au public la bibliothèque du roi. Les traitants qui, sous le dernier règne, se sont engraissés des maux de la France, sont jugés par une *chambre ardente*, rançonnés, condamnés à tort et à travers; cette terreur contre les financiers ne fait qu'ajouter à la popularité du prince. Cependant, il ne suffit pas de les condamner, il faut les remplacer par d'autres moyens, faire face à cette dette de trois milliards que laisse Louis XIV (*). »

C'était en effet à cette somme énorme que s'élevait la dette dont les guerres et le faste de Louis XIV avaient chargé le royaume. A sa mort, on n'avait trouvé dans le trésor que sept à huit cent mille livres d'argent comptant, tandis que l'État devait en billets au porteur, et actuellement exigibles, sept cent dix millions. Les intérêts de la dette publique montaient à quatre-vingt-six millions. Ces deux dettes réunies formaient un capital de plus de trois milliards. Saint-Simon, qui méprisait profondément les *gens de peu*, conseilla la banqueroute. Le nouveau roi, disait-il au régent, n'est pas tenu de reconnaître les dettes de son prédécesseur. Le duc d'Orléans rejeta ce conseil odieux, et chercha d'autres moyens de diminuer le poids de la dette nationale. Il abolit toutes les lettres de noblesse accordées depuis 1689, et, en augmentant ainsi le nombre des contribuables, il put diminuer le poids de l'impôt qui pesait sur le peuple. Il réduisit au denier vingt-cinq une certaine quantité de rentes qui étaient au denier douze. Des rentes viagères de 1714 et 1715, dont le capital avait été fourni, moitié en argent, moitié en effets décriés, furent frappées d'une réduction d'un quart. On fit dans les troupes une réforme de vingt-cinq mille hommes, et les soldats réformés furent invités par des priviléges à retourner à la charrue; celui qui aurait huit enfants, dont aucun ne se ferait ni moine ni religieux, devrait être franc d'impositions. Une lettre circulaire, adressée aux intendants des provinces et renouvelant la fameuse prescription de Colbert, leur ordonna de « tenir la main à ce que les collecteurs, procédant par voie d'exécution contre les taillables, n'enlevassent point leurs chevaux et bœufs servant au labourage, ni leurs lits, habits, ustensiles et outils avec lesquels les ouvriers et artisans gagnaient leur vie. » Le commerce de grains fut déclaré libre de province à province, et l'on en permit même l'exportation, à condition seulement que le négociant ferait connaître la quantité de grains qu'il se proposait d'exporter du royaume.

(*) Michelet, Précis de l'hist. de France, p. 275.

1716.

Opérations financières. — Chambres ardentes. — Une des causes de la ruine du crédit avait été la variation des monnaies. Le gouvernement ordonna une refonte. Il déclara qu'au 1er janvier 1716, les louis d'or anciens vaudraient vingt livres au lieu de quatorze, et les écus cinq livres au lieu de trois et demie. On avait compté qu'il serait apporté à l'échange pour un milliard d'espèces, mais il ne s'en présenta, dans l'espace de dix-huit mois, que pour trois cent quatre-vingts millions. Le bénéfice de l'opération, beaucoup moindre qu'on ne l'avait espéré, fut d'abord d'environ soixante-douze millions, qui servirent à payer les dépenses les plus urgentes.

A la refonte des monnaies succéda le fameux édit du visa, dont le but était la vérification et la liquidation

des différents effets royaux dont la dépréciation continuait, et pour leur conversion en une seule espèce de billets, dont la valeur serait fixée invariablement. En vertu de cet édit, on vérifia les titres des possesseurs, on réduisit en conséquence les effets, et ils furent convertis tous en billets d'État. La somme des papiers visés s'éleva à six cents millions : ils furent réduits par une loi à deux cent cinquante millions en billets d'État, portant intérêt à quatre pour cent. Cette opération difficile et délicate avait été dirigée par les quatre frères Pâris.

Immédiatement après, parut l'édit qui établissait une chambre de justice pour la recherche des traitants concussionnaires; remède violent, mais déjà employé par Sully et Colbert. « La terreur, dit M. Lemontey, installa au couvent des Grands-Augustins la nouvelle chambre ardente, et disposa dans une salle voisine les instruments de torture destinés à l'interrogatoire des enrichis. Pour cette justice nouvelle, il fallut un code nouveau, et il fut atroce : la peine de mort y était prodiguée sans mesure pour tous les délits des justiciables. Le carcan attendait les témoins négligents, les galères punissaient l'erreur dans la déclaration des fortunes. La *médisance* contre les délateurs était punie du dernier supplice. Les domestiques étaient autorisés à déposer contre leurs maîtres *sous des noms empruntés*. Outre le cinquième des confiscations, ces dénonciateurs recevaient des brevets qui les déclaraient protégés du roi, les affranchissaient des poursuites de leurs créanciers, etc. Quatre mille quatre cent soixante et dix chefs de famille furent inscrits sur des tables spoliatrices. L'effroi et le désespoir s'emparèrent de ces maisons superbes dont les financiers avaient décoré Paris, et d'où une loi imprévue leur défendit tout à coup de sortir, sous peine de la vie. Dans leur épouvante, quelques-uns hasardèrent leurs jours par la fuite; d'autres la terminèrent par le suicide. Quelques-uns furent exécutés à mort; d'autres subirent une exposition infamante. Cependant l'excès des violences y amena un étrange remède. Le régent, qui avait promis d'être inflexible, céda au torrent des réclamations. A ce signal, tout ce qui l'entourait, princes, roués, intrigants, femmes perdues, tout s'érigea en solliciteurs. L'indulgence eut ses tarifs, comme la vengeance avait eu ses listes; et la cour de France ne fut plus que le marché scandaleux d'un royaume mis au pillage (*). » En instituant la chambre ardente contre les financiers, le régent avait compté sur un bénéfice de trois cents millions. Elle n'en produisit guère plus de deux cents, dont le tiers à peine fut perçu au profit du trésor.

1717-1721.

Banque de Law. — Essais pour établir le crédit. — Tous ces expédients financiers ayant été trouvés insuffisants, le régent accepta les plans qui lui furent présentés par l'Écossais Law, sur la création et l'organisation du crédit, puissance nouvelle et inconnue jusqu'alors en France. Il proposait d'établir une banque générale. Elle fit l'ouverture de ses opérations le 2 mai 1716, avec un fonds de douze cents actions, de cinq mille livres chacune. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans les détails de toutes les opérations de Law (**). Il nous suffira d'indiquer les faits principaux, l'esprit qui dirigea ces opérations et leurs résultats. Law voulait mettre tout le numéraire de l'État entre les mains du gouvernement, créer une banque administrant les revenus de la France entière, possédant l'exploitation de certains monopoles, tels que le commerce des colonies, le tabac, la fabrication des monnaies, etc. « L'erreur de Law fut de donner à son système une étendue extravagante; de supposer à ses moyens une force qu'ils n'avaient pas; et, au lieu d'établir, comme il était facile, l'égalité de concurrence

(*) Lemontey, Histoire de la régence.

(**) Dans le dictionnaire joint à cet ouvrage nous parlerons aux articles Banque, Crédit et Law, de tous les faits relatifs à cette importante question.

entre l'argent et le papier-monnaie, d'avoir pu se persuader, ébloui par de vains sophismes, que les avantages du papier-monnaie feraient constamment préférer sa valeur idéale à la valeur réelle du plus précieux des métaux. Son crime fut de présenter au plus faible et au plus facile des princes un projet dangereux et propre à séduire une nation crédule, imprudente et légère; d'attirer dans les mains d'un roi tout le numéraire de son royaume; de faire accepter en échange une monnaie fantastique et multipliable à volonté; de donner ainsi à la prodigalité du souverain des facilités sans bornes; d'ouvrir à la cupidité des intrigants, des favoris et des maîtresses, une source que son abondance ferait regarder comme inépuisable, jusqu'au moment où ses canaux fragiles se briseraient tous à la fois. Un plus grand crime fut encore de retarder la décadence de ce système pernicieux par des moyens violents ou perfides, et tous d'autant plus coupables qu'ils étaient impuissants, et que, sans espérance de remédier au mal, ils ne faisaient que l'aggraver (*). »

La banque prit rapidement une grande extension. Pour développer ses ressources, et donner à l'État les sommes immenses qu'il lui fallait afin de combler le déficit et de payer la dette, le régent, au mois d'août 1717, établit par actions de cinquante livres, la *compagnie d'Occident*, dont Law fut nommé directeur. L'objet spécieux de l'entreprise, l'appât jeté aux capitalistes, était le bénéfice à espérer de l'exploitation des terres et des mines d'or de la Louisiane, que le roi cédait à la compagnie. La foule crédule et avide, rêvant déjà d'énormes bénéfices, s'empressa de prendre des actions.

On se ruait sur ces actions, réputées chaque jour plus lucratives, avec une fureur extravagante. « Le principal but des concurrents était de recevoir ces papiers à leur source. La plupart des souverains de l'Europe y prétendirent, et entretinrent, à Paris, des mandataires pour lesquels ils imploraient avec soumission les faveurs du régent. Après ces agioteurs couronnés, venaient sans honte les plus grands seigneurs de la France, souscrivant de vils placets des plus beaux noms de la monarchie (*). Quand la part des privilégiés était faite, le reste appartenait à la constance des plus robustes athlètes. Dès qu'une distribution nouvelle commençait, l'hôtel de la compagnie, regorgeant d'une foule acharnée, eût vainement essayé de fermer ses portes. On voyait ces âpres solliciteurs, étroitement serrés, s'observer entre eux d'un œil farouche, et gémir sans plier sous le poids de l'or et des portefeuilles. Leur phalange s'avançait durant plusieurs jours et plusieurs nuits vers le bureau d'échange, comme une colonne compacte, que ni le sommeil ni la faim ne pouvaient démolir (**). » A la faveur de ce délire, plus les fabricateurs d'actions les multipliaient, plus le prix en haussait démesurément; et Law, au lieu de modérer cet excès, s'applaudissait, dit Marmontel, d'avoir sous sa main, pour ainsi dire, la roue de la Fortune, et de lui donner chaque jour une nouvelle impulsion.

« La somme totale des actions de la compagnie finit par s'élever à seize cent soixante et quinze millions, ce qui était plus que le double de tout l'argent du royaume à cette époque. Mais Law comptait, pour établir la balance, sur le papier-monnaie de sa banque. On y portait l'argent, et on l'y échangeait en billets; ceux-ci passaient à la compagnie en échange des actions; les actions, à leur tour, passaient dans la caisse de la banque pour y répondre de l'emprunt des billets; et, tandis

(*) Marmontel, Histoire de la régence.

(*) L'arrière-petit-fils du grand Condé, le duc de Bourbon, était à leur tête. Enrichi par ces honteux moyens, il rebâtit avec somptuosité le château de Chantilly que son aïeul avait décoré de sa gloire. Il étalait un jour à Chemillé, l'un de ses familiers, l'opulence magique de son portefeuille : « Mon-« seigneur, reprit ce hardi courtisan, deux « actions de votre aïeul valent mieux que tou-« tes celles-là. »

(**) Lemontey, Histoire de la régence.

que les actions doublaient, triplaient, décuplaient de valeur, les billets, dont le prix était invariable, tenaient lieu de l'argent, et même lui étaient préférés. En 1719, on fabriqua une si énorme quantité de ces billets, qu'il fallut doubler le nombre des commis à la signature. Cette émission insensée n'effraya personne, et ne ralentit point l'ardeur de l'agiotage. Les mois d'octobre et de novembre de cette année furent un temps d'ivresse et de vertige, et l'apogée du système de Law. Mais l'aveuglement ne pouvait être de longue durée; et le jour où la moindre inquiétude ferait naître la pensée de réaliser en argent ces billets dont la valeur excédait si prodigieusement celle des espèces en circulation, tout ce fantastique édifice devait crouler. A la vérité, on avait soin de faire subir des variations à la monnaie pour entretenir la prédilection de la multitude pour les billets, dont la valeur ne changeait pas. Mais ce violent moyen de décrier l'argent et de soutenir le papier fut bientôt insuffisant. Des agents parurent sur la place, chargés de billets qu'ils cherchaient à négocier. On en présentait à la banque, et leur nombre toujours croissant avertit Law que le moment critique était venu. Voyant sa banque menacée d'une ruine imminente par la baisse des actions et des billets, et par les réalisations, auxquelles il serait bientôt impossible de faire face, le 5 janvier 1720, pour essayer de regagner du crédit, il se fit nommer contrôleur général. Il commença son ministère par des variations nouvelles dans la valeur des monnoies. Le public ne prit plus le change, et garda son argent. La banque royale fut réunie à la compagnie des Indes, et n'en eut pas plus de faveur. Enfin, n'ayant pu avilir l'argent au point de soutenir le billet au pair de l'espèce, Law fit rendre par le conseil un arrêt également absurde et tyrannique, dans lequel, supposant qu'il y avait en France douze cents millions de numéraire que l'on s'obstinait à tenir renfermés, le roi faisait défense à toutes personnes et communautés de garder chez elles plus de cinquante livres d'argent, sous peine de confiscation au profit des dénonciateurs, et de dix mille livres d'amende. Cette loi, qui provoquait la délation domestique, qui soudoyait jusqu'au sein des familles l'espionnage et la trahison, répandit une désolation générale. Les uns enfouirent leur argent; les autres le firent passer furtivement hors du royaume; le plus grand nombre, fatigués de leurs anxiétés et intimidés par quelques exemples de rigueur, l'échangèrent contre le fatal papier. Mais en vain Law s'agitait en tout sens pour échapper à l'abîme : l'abîme, chaque jour, se creusait plus profond, plus inévitable. La somme des actions et des billets dépassait démesurément la valeur de tout l'or et de tout l'argent qui pouvait être dans le royaume. Un arrêt les soumit à une diminution graduelle, qui, à la fin de l'année, devait les réduire de moitié. Cet arrêt de banqueroute fut révoqué peu de jours après; mais il avait rompu le charme pour les plus crédules; toute la confiance était détruite; rien ne put la faire renaître. Law, ayant dans sa caisse une grande partie du numéraire, chercha, pour dernier expédient, une odieuse et vaine ressource dans une augmentation criante de la valeur des monnaies. Il porta le marc d'argent à cent vingt livres, et le marc d'or à dix-huit carats. Cette opération désespérée ne releva point sa banque. Les billets perdirent de plus en plus; enfin, ils s'annulèrent entièrement, et furent supprimés au mois d'octobre 1720. Le peuple de Paris, les mains pleines de ces symboles trompeurs d'une richesse anéantie, ne pouvait avoir du pain. On ouvrit pour lui une caisse où étaient payés en argent les billets de peu de valeur. Trois hommes y furent étouffés dans la presse. On porta leurs cadavres devant le palais d'Orléans; cette vue combla l'exaspération de la multitude. Law, s'enfuyant dans son carrosse au grand galop de ses chevaux, courut risque d'être lapidé. Toutefois, quoique chargé de la haine publique, il resta six mois encore au-

près du régent. Enfin, il se retira en Angleterre, puis à Venise, où il mourut dans la plus étroite médiocrité, n'ayant, dit-on, emporté de Paris que deux mille louis d'or, lui qui avait eu dans ses mains toutes les richesses du royaume.

« Après sa fuite, qui fut à peine aperçue dans la confusion dont l'émission de six milliards de papier, jetés dans le commerce par des voies inusitées, couvrait la France, le Pelletier de la Houssaie fut fait contrôleur général. Le débris immense du système passa par l'opération du *visa*, dont furent chargés les frères Pâris, habiles financiers, que Law avait eus pour principaux antagonistes. La somme des effets présentés à ce contrôle s'éleva à deux milliards deux cent vingt-deux millions. Le tiers environ de cette masse ayant été annulé, le reste fut liquidé à dix-sept cents et quelques millions. Une très-petite partie fut payée en argent; et il fallut se libérer du reste, en recevant des billets du *visa*, soit pour capitaux de nouvelles rentes, soit en payement de nouveaux offices. Ainsi se termina cette grande opération financière (*). »

1715-1723.

Changements dans la politique extérieure. — Dubois, vendu à l'Angleterre, fait la guerre à l'Espagne. — Mort de Dubois et du régent. — Le premier ministre d'Espagne, le cardinal Albéroni, avait rendu à ce pays, épuisé depuis un siècle, une partie de son ancienne puissance. Armée, marine, arsenaux, finances, commerce, tout avait été relevé. Albéroni voulait de plus reprendre toutes les possessions espagnoles cédées à l'Autriche à la paix d'Utrecht. Certes, Louis XIV eût secondé de tous ses efforts le rétablissement de la puissance espagnole, et les deux monarchies eussent pu résister avec vigueur à leurs ennemis communs, l'Angleterre et l'Autriche. Le régent fit tout le contraire. Il voulait s'assurer la couronne, en cas de mort du jeune roi; Albéroni voulait la donner à Philippe V. Par égoïsme autant que par insouciance, le régent se laissa diriger par lord Stairs, son compagnon d'orgies, et par l'infâme Dubois, son conseiller ordinaire. Celui-ci avait été gagné par Walpole, ministre de Georges Ier, roi d'Angleterre; il en recevait une pension de cinq cent mille livres. Dubois voulait du moins gagner son argent consciencieusement: il vendit les intérêts de la France. Toutes les traditions de la grande école diplomatique de Richelieu, Mazarin, Lyonne, Torcy, furent abandonnées, et remplacées par une politique infâme.

L'Angleterre ne pouvait laisser l'Espagne relever sa marine; elle résolut à tout prix de renverser Albéroni. Celui-ci voulut alors chasser Georges Ier, et rétablir le prétendant. Ces faits expliquent le soin avec lequel l'Angleterre rechercha notre alliance, et pourquoi elle acheta Dubois; il semble incroyable que le régent n'ait pas compris les résultats de sa conduite. Il ne pouvait rendre à la France sa puissance maritime qu'à l'aide de l'Espagne, et les deux marines pouvaient s'opposer à l'établissement de cette énorme puissance dont l'Angleterre s'empara sur les mers pendant le dix-huitième siècle. Tout entier à ses débauches, peut-être n'a-t-il pas réfléchi aux terribles conséquences de sa conduite. Il est plus probable, toutefois, que son égoïsme le décida à s'allier avec l'Angleterre pour ne pas perdre la couronne ou la régence que lui disputait Philippe V. Quoi qu'il en soit, le régent et Georges Ier firent un traité en juillet 1716. Le régent *s'engagea à achever la démolition de Dunkerque et du canal de Mardyk*. La Hollande accéda, le 4 janvier 1717, au traité qui prit le nom de la *triple alliance* (*), et bientôt celui de *quadruple alliance*,

(*) Ragon, Histoire générale du dix-huitième siècle.

(*) Ce traité honteux pour la France accordait de plus le titre de *roi de France* à Georges Ier, et ne donnait que celui de *roi très-chrétien* à Louis XV.

lorsque l'empereur y eut accédé, le 4 août 1718. Ainsi la France était devenue l'alliée de tous ses ennemis, et l'ennemie de son alliée naturelle.

La France réclama tout entière contre cette incroyable politique. « Il lui semblait insensé de se proposer de lier avec cette puissance (l'Angleterre) une amitié véritable, qui ne serait jamais que frauduleuse et traîtresse, jamais offerte ou acceptée que dans l'unique vue de diviser la France d'avec l'Espagne, et d'en profiter (*). »

Philippe V, en ce moment, eut dû faire tous ses efforts pour se rattacher au régent, pour rompre cette monstrueuse alliance; mais, et en cela il est aussi coupable que le régent, il conspira pour lui enlever la régence. Il espérait ainsi faire rentrer la France dans la voie de sa véritable politique, sans recourir aux négociations. Il ne pouvait d'ailleurs se décider à négocier avec un homme qu'il regardait comme ayant empoisonné sa famille, et comme voulant lui enlever le trône de France. Le régent, comme pour mettre le droit de son côté, et répondre aux justes reproches dont sa politique était l'objet, déclara qu'il se croyait obligé d'exécuter fidèlement le traité d'Utrecht.

Guerre de l'Espagne contre la quadruple alliance. — Conspiration de Cellamare. — Albéroni souleva d'abord les Turcs contre l'empereur; la Morée fut conquise et la Hongrie envahie. La Sicile fut attaquée par vingt-sept vaisseaux et trente-trois mille hommes de débarquement. Jacques III se préparait à débarquer en Angleterre, soutenu par Charles XII; le marquis de Cellamare, ambassadeur d'Espagne à Paris, mena sérieusement la conjuration contre le régent.

Cellamare trouva le duc et la duchesse du Maine disposés à entrer dans ses projets. Le duc du Maine, auquel le régent avait fait enlever, par le parlement, l'autorité que le testament de Louis XIV lui assignait, devait avoir la vice-régence sous Philippe V. Pour réussir Albéroni et le duc du Maine comptaient sur une insurrection en Bretagne, où les états avaient été cassés en 1717, pour avoir refusé d'accorder par acclamation et sans examen le don gratuit demandé par le roi. Les seigneurs bretons, qui voulaient défendre leurs priviléges, étaient réellement disposés à la révolte. Une flotte espagnole devait débarquer sur les côtes de cette province des troupes et des armes, et ce débarquement devait être le signal de l'insurrection. La flotte ne put opérer son débarquement; d'ailleurs la Bretagne se flattait en vain que son exemple serait suivi dans le reste du royaume.

Dubois eut connaissance de la conjuration par les révélations de son espion Buvat, secrétaire de Cellamare, et par l'arrestation du neveu de Porto-Carrero, chargé de porter à Madrid la copie du plan de l'entreprise. Cellamare fut arrêté et reconduit à la frontière d'Espagne. Le duc et la duchesse du Maine furent renfermés dans les châteaux de Dourlens et de Châlons; mais ils furent remis en liberté après quelques mois de détention. On ne fut rigoureux qu'envers les gentilshommes bretons qui s'étaient engagés dans le complot. On en arrêta un grand nombre, qui avouèrent tout devant la commission établie à Nantes pour les juger. Quatre d'entre eux eurent la tête tranchée; seize autres, qui avaient pris la fuite, furent condamnés par contumace à la même peine. Une amnistie fut accordée à tous ceux qui n'avaient pas été jugés, à l'exception de dix, qui allèrent chercher un asile en Espagne.

Toutes les tentatives d'Albéroni échouèrent les unes après les autres: les Turcs furent vaincus à Petervaradin; la flotte espagnole fut détruite en vue de Syracuse par les Anglais, et Charles XII mourut en assiégeant Frederikshall. La flotte qui portait Jacques III fut détruite par la tempête, et ses débris brûlés par les Anglais. L'armée espagnole, après la défense héroïque de Messine, fut chassée de la Sicile par une armée autrichienne que soldait la France, et qu'avaient amenée des vaisseaux anglais.

(*) Saint-Simon, t. XIII, p. 394, éd. in-8.

Le maréchal de Berwick, après avoir franchi les Pyrénées, s'emparait de la Catalogne, de Saint-Sébastien, détruisait les chantiers espagnols de Passage et de Santogna, « afin, écrivait-il au régent, que le gouvernement de l'Angleterre puisse faire voir au parlement qu'on n'a rien négligé pour diminuer la marine d'Espagne. »

Philippe V, réduit au désespoir, marcha en personne à la tête de son armée au-devant des troupes françaises. Il avait fait peindre les fleurs de lis sur ses drapeaux, espérant qu'à l'approche d'un petit-fils de Louis XIV, les Français poseraient les armes et passeraient de son côté. Trompé dans son attente, il résolut de céder. Il disgracia Albéroni, lui ordonna de sortir de l'Espagne, et accéda au traité de la quadruple alliance (26 janvier 1720). Ses troupes évacuèrent la Sicile et la Sardaigne, dont l'empereur et le duc de Savoie reprirent possession. Il eut pour indemnité l'expectative du duché de Parme et de la Toscane en faveur de son fils don Carlos.

L'Angleterre triomphait : la marine française était détruite, la marine espagnole, qui s'était relevée si brillante, avait été anéantie; *l'empire des mers* lui restait.

Le duc d'Orléans avait mis pour condition de sa réconciliation avec Philippe le mariage de sa fille, mademoiselle de Montpensier, avec don Louis, prince des Asturies, et celui de l'infante d'Espagne avec le roi de France. Dubois, qui avait été le principal agent de cette négociation, aspira dès lors à devenir cardinal et premier ministre. Au moment où la paix conclue avec l'Espagne comblait de joie le duc d'Orléans, l'archevêché de Cambrai devint vacant. « J'ai fait, dit aussitôt Dubois au « prince, un plaisant rêve cette nuit; « j'ai rêvé que vous m'aviez nommé à « l'archevêché de Cambrai. » Le régent lui rappela en vain la bassesse de sa naissance et les scandales de sa vie dans les termes du mépris le plus accablant : Dubois eut l'effronterie d'insister, et le duc d'Orléans céda. Le pape envoya les bulles nécessaires. *Eh! qui sera l'infâme qui osera te faire prêtre?* lui dit le duc d'Orléans. On assure que Dubois était marié.

Il en coûte de dire que la partie la plus illustre du clergé de France prit part à cette ignominie. Plusieurs évêques, parmi lesquels Massillon, se rendirent garants de la *pureté des mœurs et de la science ecclésiastique de l'abbé Dubois*, et Pressan, évêque de Nantes, lui administra dans une matinée depuis la tonsure jusqu'à la prêtrise. Le cardinal de Rohan célébra la cérémonie de son sacre, qui se fit au Val-de-Grâce, avec une magnificence scandaleuse, en présence de tout ce que l'Église et la cour comptaient de plus éminent.

Mais l'archevêché de Cambrai n'était pour Dubois qu'une transition à de plus grands honneurs. Il n'aspirait à rien moins qu'au rôle des Richelieu et des Mazarin. Pour y parvenir, il demanda le cardinalat. Le pape Clément XI répugnait à faire entrer dans le sacré collége un homme que son rôle infâme auprès du duc d'Orléans marquait d'un sceau ineffaçable de turpitude et d'opprobre. La honte de cette nomination fut réservée à son successeur, Innocent XIII, qui ne fut nommé pape qu'à la condition de donner le chapeau à Dubois. Le 26 juillet 1721, l'infâme Dubois fut créé cardinal. En 1723 le clergé ne rougit pas de le choisir pour président de son assemblée.

Ce ne fut pas tout : le roi était devenu majeur, et le duc d'Orléans ne pouvait, sans déchoir, accepter la dignité de premier ministre après avoir exercé la régence. Ses habitudes de libertinage et de débauche lui rendaient d'ailleurs insupportable le poids des affaires. Depuis longtemps il s'en déchargeait sur Dubois. Le 23 août 1722, il le déclara premier ministre.

« Le pouvoir de Dubois sur l'esprit de son maître étoit sans bornes... Il le conduisoit au point que ce prince n'osoit sans lui remuer la moindre paille, encore moins décider rien que par son avis et conformément à son

avis, en sorte qu'en grâces et en affaires, en choses courantes et en choses extraordinaires, il ne s'agissoit plus de M. le duc d'Orléans, à qui personne, pas même aucun ministre, n'osoit aller pour quoi que ce fût, sans l'aveu et la permission du cardinal, dont le bon plaisir, c'est-à-dire, l'intérêt et le caprice, étoit devenu l'unique mobile de tout le gouvernement. M. le duc le voyoit, le sentoit; c'étoit un paralytique qui ne pouvoit être remué que par le cardinal, et dans lequel, à cet égard, il n'y avoit plus de ressources (*). »

Le 20 octobre suivant, Louis XV fut solennellement sacré à Reims. Le 15 février 1723, il entra dans sa majorité, et le régent vint alors se démettre entre ses mains de l'autorité suprême. Louis XV, dans un lit de justice, confirma Dubois dans ses fonctions. Dès lors l'ambition de ce dernier ne connut plus de bornes. Il éloigna du maniement des affaires quiconque lui faisait ombrage, et s'empara de la surintendance des postes, pour connaître les secrets des familles. A sa mort on trouva des milliers de lettres qu'il n'avait point décachetées. Un jour il lui était arrivé d'en jeter au feu un amas énorme, et de s'écrier qu'il était enfin au courant. Heureusement ce honteux régime dura peu. Dubois mourut des suites de ses débauches, le 10 août 1723.

Le duc d'Orléans, après la mort du *drôle*, prit pour lui-même la place de premier ministre; mais il ne tarda pas à le suivre au tombeau. Il succomba à une attaque d'apoplexie, le 23 décembre 1723.

Saint-Simon, qui a vécu dans l'intimité de ce prince, le juge avec sévérité: « Il perdoit, dit-il, un temps infini en famille, en amusements ou en débauches, ainsi qu'en audiences trop faciles et trop étendues... Il prolongeoit les affaires, les unes par foiblesse, les autres par le misérable désir de brouiller, et cette maxime empoisonnée qui lui échappoit quelquefois comme favorite, *divide et impera*; la plupart par une défiance générale de toutes choses et de toutes personnes. » Le soir, il s'enfermait avec ses *roués* pour ses orgies nocturnes. « Les premières heures de ses matinées, ajoute Saint-Simon, étoient peu libres. Sa tête, offusquée encore des fumées du vin et de la digestion des viandes du souper, n'étoit pas en état de comprendre, et les secrétaires d'État m'ont souvent dit que c'étoit un temps où il ne tenoit qu'à eux de lui faire signer tout ce qu'ils auroient voulu. »

Le duc d'Orléans fut peu regretté. Ses vices avaient soulevé contre lui l'indignation publique; son impiété l'avait fait haïr du clergé; l'armée ne lui pardonnait pas d'avoir avili les grades par des choix indignes; le peuple enfin le regardait comme le complice ou la dupe de Law, et lui reprochait la ruine d'une multitude de familles.

(*) Extrait des mémoires de Saint-Simon.

§ II. *Ministères du duc de Bourbon et du cardinal Fleuri. — Guerre de Pologne et guerre pour la succession d'Autriche.*

1723-1726.

Ministère du duc de Bourbon. — Le cardinal Dubois et le duc d'Orléans, morts la même année, eurent pour successeur le duc de Bourbon. Ce prince, sans talent pour exercer le pouvoir, ne le dut qu'à sa naissance. Il était gouverné par un des frères Pâris, nommé du Verney, qui avait eu la principale part à la grande opération du visa qui suivit la retraite de Law, et par sa maîtresse la, marquise de Prie, jeune femme brillante, légère, d'un esprit vif et agréable.

Le principal événement de son ministère fut le renvoi de l'infante d'Espagne à son père, et le mariage du roi avec la fille de Stanislas Leczinski, roi détrôné de Pologne.

Le duc d'Orléans, régent de France, pour finir la guerre avec Philippe V, roi d'Espagne, avait marié l'infante, fille de ce prince, âgée de cinq ans, au roi de France qui en avait quinze. L'infante avait été amenée à Paris,

pour être élevée dans les mœurs françaises. Il fallait attendre au moins dix ans la naissance tant désirée d'un dauphin. Ce fut le prétexte que l'on prit pour renvoyer l'infante à son père, sans que le ministre se donnât la peine d'adoucir, par une négociation préalable, ce qu'un pareil procédé avait de dur et d'offensant. Le projet du duc de Bourbon était de faire épouser au roi de France sa sœur, qui avait été élevée au couvent de Fontevrault, sous le nom de princesse de Vermandois. A peine l'infante eut-elle été reconduite en Espagne, que madame de Prie courut en poste à Fontevrault pour voir si la princesse de Vermandois pouvait lui convenir, et si l'on pouvait espérer de la gouverner aisément. La princesse était très-belle, mais aussi très-fière. Elle reçut la marquise avec une hauteur dédaigneuse, et lui fit sentir combien elle était indignée que son frère lui envoyât sa maîtresse pour ambassadrice. Cette entrevue la priva de la couronne. La marquise de Prie chercha une femme plus facile à gouverner.

Il y avait alors à Wissembourg en Alsace une jeune femme, belle, vertueuse, et que les revers de la fortune avaient fait tomber d'un trône dans l'indigence. C'était la fille de Stanislas Leczinski, que Charles XII avait placé sur le trône de Pologne, et qui en avait été renversé par Pierre le Grand. La marquise de Prie la vit, et la fit reine. Cest ainsi qu'une femme, modèle de vertus, de pureté et de modestie, dut le trône à une courtisane. Elle épousa Louis XV le 5 septembre 1725, et la marquise de Prie, qui espérait gouverner en son nom, lui fut attachée en qualité de dame du palais. Mais son règne fut de courte durée. Le crédit scandaleux qu'elle avait à la cour excitait contre elle l'indignation publique. Elle affecta d'abord de se moquer de ses ennemis; on raconte qu'elle ne faisait que rire des remontrances qu'elle recevait du parlement, et qu'un jour elle les fit jeter au feu, sous prétexte qu'elles sentaient le style de province. Quant à Pâris du Verney, il avait encouru l'indignation de la noblesse et du clergé, en essayant de soumettre à l'impôt ces deux ordres privilégiés, ce qui paraissait alors le comble de l'audace. Bientôt tout le monde s'éleva contre le duc de Bourbon, qui finit par succomber.

Ce fut l'abbé Fleuri, ancien évêque de Fréjus, qui eut le bonheur de le renverser et de succéder à son pouvoir. Jusque-là il n'avait été que précepteur de Louis XV, mais il était parvenu à s'attacher son royal élève, qui avait pour lui une amitié et une confiance sans bornes. Fleuri était un vieillard de soixante et dix ans, mais sa conversation agréable et insinuante, son esprit naturel et facile, sa physionomie douce et imposante, contrastaient avec les manières froides et réservées du duc de Bourbon.

Le règne de Louis XV n'est que le règne de tous les intrigants et de toutes les intrigantes, qui parvinrent tour à tour à prendre de l'ascendant sur la royale idole devant laquelle s'inclinait encore la France, accoutumée à respecter dans Louis XIV le représentant de sa gloire et de ses intérêts. L'histoire est donc obligée de se plier à ce changement, et il ne lui est pas loisible de dédaigner ces scènes d'intérieur qui ressemblent à des révolutions de sérail, mais qui avaient pour conséquence immédiate des révolutions dans la politique de la France à l'intérieur ou à l'extérieur.

Voici comment Voltaire raconte l'avénement de l'abbé Fleuri :

« Une des mortifications du premier ministre était que, lorsqu'il travaillait avec le roi aux affaires d'État, Fleuri y assistait toujours; et que, lorsque Fleuri faisait signer au roi des ordres pour l'Église, le prince n'y était point admis. On engagea un jour le roi à venir tenir son petit conseil sur des objets de peu d'importance dans la chambre de la reine; et quand l'évêque de Fréjus voulut entrer, la porte lui fut fermée. Fleuri, incertain si le roi n'était pas du complot, prit incontinent le parti de se

retirer au village d'Issy, entre Paris et Versailles, dans une petite maison de campagne appartenant à un séminaire. C'était là son refuge quand il était mécontent ou qu'il feignait de l'être.

« Le parti du premier ministre paraît triompher pendant quelques heures, mais ce fut une seconde journée des dupes, semblable à cette journée si connue, dans laquelle le cardinal de Richelieu, chassé par Marie de Médicis et par ses ennemis, les chassa tous à son tour.

« Le jeune Louis XV, accoutumé à son précepteur, aimait en lui un vieillard qui, n'ayant rien demandé jusque-là pour sa famille inconnue à la cour, n'avait d'autre intérêt que celui de son pupille. Fleuri lui plaisait par la douceur de son caractère, par les agréments de son esprit naturel et facile. Il n'y avait pas jusqu'à sa physionomie douce et imposante, et jusqu'au son de sa voix qui n'eût subjugué le roi. M. le duc ayant reçu de la nature des qualités contraires, inspirait au roi une secrete répugnance.

« Le monarque, qui n'avait jamais marqué de volonté, qui avait vu avec indifférence son gouverneur, le maréchal de Villeroi, exilé par le duc d'Orléans, régent; qui, ayant reçu pour femme un enfant de six ans, sans être surpris, l'avait vue partir comme un oiseau qu'on change de cage; qui avait épousé la fille de Stanislas Leczinski, sans faire attention à elle ni à son père; ce prince enfin, à qui tout paraissait égal, fut réellement affligé de la retraite de l'évêque de Fréjus. Il le redemanda vivement, non pas comme un enfant qui se dépite quand on change sa nourrice, mais comme un souverain qui commence à sentir qu'il est le maître. Il fit des reproches à la reine, qui ne répondit qu'avec des larmes. M. le duc fut obligé d'écrire lui-même à l'évêque, et de le prier au nom du roi de revenir.

« Ce petit démêlé domestique fut incontinent le sujet de tous les discours chez tous les courtisans, chez tout ce qui habitait Versailles. Il fit plus d'impression sur les esprits que n'en firent depuis toutes les nouvelles d'une guerre funeste à la France et à l'Europe. On s'agitait, on s'interrogeait, on parlait avec égarement et avec défiance. Les uns désiraient une grande révolution, les autres la craignaient; tout était en alarmes.

« Il y avait ce jour-là spectacle à la cour : on jouait *Britannicus*. Le roi et la reine arrivèrent une heure plus tard qu'à l'ordinaire. Tout le monde s'aperçut que la reine avait pleuré; et lorsque Narcisse prononça ces vers :

Que tardez-vous, seigneur, à la répudier?

presque toute la salle tourna les yeux sur la reine pour l'observer avec une curiosité plus indiscrète que maligne.

« Le lendemain, Fleuri revint. Il affecta de ne se point plaindre; et, sans paraître demander ni satisfaction ni vengeance, il se contenta d'abord d'être en secret le maître des affaires. Enfin, le 11 juin 1726, le roi ayant invité M. le duc à venir coucher à la maison de plaisance de Rambouillet, et étant parti, disait-il, pour l'attendre, le duc de Charost, capitaine des gardes, vint arrêter ce prince dans son appartement; il le mit entre les mains d'un exempt qui le conduisit à Chantilly, séjour de ses pères et son exil.

« La dissimulation de l'évêque dans cette exécution n'était pas extraordinaire, celle du roi peut l'être; mais le précepteur avait inspiré à son élève une partie de son caractère; et d'ailleurs on avait dit depuis si longtemps *qui ne sait dissimuler ne sait pas régner*, que ce proverbe royal, inventé pour les grandes occasions, était toujours appliqué aux petites.

« Pâris du Verney, dès ce moment, ne fut plus le maître de l'État. Le roi déclara dans un conseil extraordinaire que c'était lui qui devait l'être, et que tous les ministres iraient travailler chez l'évêque de Fréjus, c'est-à-dire, que Fleuri allait régner. Les frères Pâris furent exilés, et bientôt du Verney fut mis à la Bastille... Pour madame de Prie, elle fut envoyée au fond de la Normandie, où elle mourut

bientôt dans les convulsions du désespoir (*). »

1726-1745.

Ministère de Fleuri. — Depuis l'exil du duc de Bourbon, Fleuri se trouva le maître de la France. C'était un esprit solide et prudent, préférant la réalité à l'apparence, et régnant d'une manière absolue sans vouloir paraître posséder un tel pouvoir. « Jamais roi de France, dit Saint-Simon, non pas même Louis XIV, n'a régné d'une manière si absolue, si sûre, si éloignée de toute contradiction, et n'a embrassé si pleinement et si despotiquement toutes les différentes parties du gouvernement de l'État et de la cour, jusqu'aux plus grandes bagatelles. Le feu roi éprouva souvent des embarras par la guerre domestique de ses ministres, et quelquefois par les représentations de ses généraux d'armée et de quelques grands distingués de sa cour. Fleuri les tint tous à la même mesure, sans consultation, sans soin de représentation, sans oser hasarder nul débat entre eux. Il ne les créoit que pour recevoir et exécuter ses ordres, sans la plus légère réprimande (**). »

Fleuri, quoiqu'il gouvernât en despote et qu'il se fût fait nommer cardinal, ne prit point comme Mazarin et Richelieu le titre de premier ministre. Il voulait le pouvoir sans une vaine ostentation. Il fut simple et économe, et prouva par son exemple que « les esprits doux et conciliants sont faits pour gouverner les autres. »

Fleuri, par son âge, son caractère et sa profession, devait être ami de la paix. Il laissa la France réparer tranquillement les pertes qu'elle avait essuyées au commencement du dix-huitième siècle; il favorisa l'agriculture, l'industrie et le commerce, sans vouloir faire aucune innovation, traitant, dit Voltaire, l'État comme un corps puissant et robuste qui se rétablit de lui-même.

La France s'endormit paisiblement sous le gouvernement timide du vieux prêtre. Heureusement pour elle, son ancienne rivale, l'Angleterre, éprouvait le même besoin de repos après les longues agitations qui avaient suivi sa seconde révolution. Le ministre Robert Walpole, intimement uni avec Fleuri, était d'un caractère aussi pacifique que celui du ministre français. Ces deux hommes maintinrent la paix en Europe jusqu'en 1733. Pendant ce long espace de temps, les nations furent heureuses et réparèrent leurs calamités passées. Cette paix générale ne fut troublée qu'un instant par une guerre de courte durée, et qui éclata l'année même où Fleuri devint ministre.

1726-1733.

Discordes entre l'Espagne et l'Autriche terminées par la médiation de la France et de l'Angleterre. — En 1722, un congrès s'était ouvert à Cambrai sous la médiation de la France et de l'Angleterre, pour terminer les différends qui subsistaient encore entre l'Espagne et l'Autriche. Après le renvoi de l'infante, Philippe V, irrité, rompit aussitôt le congrès de Cambrai en rappelant ses ministres, et envoya Ripporde à Vienne pour ménager un traité de paix séparé avec l'empereur. Par le traité de Vienne, signé le 30 avril 1725, le roi d'Espagne reconnut la *pragmatique sanction*, par laquelle l'empereur Charles VI voulait assurer sa succession à sa fille Marie-Thérèse. Les deux souverains, oubliant vingt-cinq années de discordes sanglantes, s'unirent ensuite par le pacte le plus intime. L'empereur promettait à l'Espagne son intervention pour l'aider à recouvrer Gibraltar et le Port-Mahon, que les Anglais avaient gardés, après s'en être emparés dans la guerre pour la succession d'Espagne. Philippe V, de son côté, accordait aux sujets de l'empereur la libre entrée de ses ports avec les franchises dont jouissaient les nations les plus favorisées. Le mystère dont les deux souverains avaient entouré ce traité avait donné lieu aux suppositions les plus étranges. On parlait d'un mariage entre don Carlos et

(*) Voltaire, Siècle de Louis XV, ch. III.
(**) Mémoires de Saint-Simon.

Marie-Thérèse; on parlait aussi d'un projet de replacer le prétendant sur le trône d'Angleterre. Aussitôt la France, l'Angleterre, la Prusse, la Hollande, la Suède et le Danemark, formèrent une alliance contre l'Espagne et l'Autriche. On armait de toutes parts, et une guerre générale paraissait imminente.

En 1726, les Espagnols venaient de mettre le siége devant Gibraltar, lorsque l'intervention de Fleuri prévint un embrasement universel. Un traité, connu sous le nom de *préliminaires de Paris*, stipula qu'il y aurait une trêve de sept ans. Des conférences s'ouvrirent à Soissons, et Fleuri fut assez habile pour détacher l'Espagne de l'Autriche, et rompre cette alliance monstrueuse qui menaçait d'avoir des suites funestes pour la France. Les Anglais soutenaient le cardinal; et, le 9 novembre 1729, un traité de paix et d'alliance offensive fut conclu à Séville, entre la France, l'Espagne et l'Angleterre. Ces trois puissances garantissaient à don Carlos, fils de Philippe V, la succession des duchés de Parme, de Plaisance et de Toscane. L'empereur, irrité qu'on disposât sans son aveu de provinces qui relevaient de l'Empire, rappela son ministre de Madrid, rompit toute relation diplomatique avec l'Espagne, et envoya une armée dans le Milanais pour s'opposer à l'introduction des troupes espagnoles en Italie. Toutefois un second traité signé à Vienne en 1731 empêcha encore les hostilités. Philippe V reconnut la pragmatique sanction, et l'empereur consentit à ce que six mille Espagnols fussent envoyés pour tenir garnison dans les villes réservées à l'infant. En même temps, un décret du conseil aulique de Vienne déféra la tutelle de don Carlos à Jean Gaston, grand-duc de Toscane, et à la duchesse douairière de Parme. Ainsi se termina, après de longues négociations, une affaire qui avait failli causer une guerre générale. L'Europe semblait devoir jouir d'un repos de longue durée, quand un événement imprévu, la mort du roi de Pologne, Auguste II, vint susciter de nouvelles discordes.

1733-1738.

Guerre de Pologne. — La Lorraine est réunie à la France. — Stanislas Leczinski avait été élu roi de Pologne en 1704, par la protection de Charles XII et des armes victorieuses de la Suède. Mais après la bataille de Pultava, il avait été obligé de céder le trône à l'électeur de Saxe, Auguste II, protégé par le czar Pierre II. Ce prince mourut le 1er février 1733. Aussitôt le parti de Stanislas se releva, en opposition à celui d'Auguste III, fils du feu roi. Stanislas réunit jusqu'à soixante mille suffrages. Son élection était donc légitime autant que solennelle. Mais l'empereur Charles VI et la Russie s'opposèrent à l'élévation du beau-père de Louis XV, et sans s'inquiéter des menaces de la France qui déclara qu'elle regarderait comme un motif de guerre toute violation de la liberté d'élection des Polonais, ils firent assembler une nouvelle diète, dans laquelle l'intrigue assura la supériorité à l'électeur de Saxe, Auguste III. Les troupes russes et autrichiennes, unies à celles de la Saxe, entrèrent en Pologne, dispersèrent le parti de Stanislas, et forcèrent ce prince de se réfugier à Dantzig, où il se vit bientôt assiégé.

Villars et tous les vieux généraux de Louis XIV poussaient à la guerre. Ils prétendaient qu'on ne pouvait se dispenser de soutenir les droits légitimes du beau-père de Louis XV. Fleuri résista d'abord et finit par se laisser forcer la main. Mais, craignant de donner de l'ombrage à l'Angleterre par des préparatifs maritimes trop considérables, il n'envoya au secours de Stanislas qu'une petite escadre avec quinze cents hommes de débarquement. C'était trop peu pour réussir, mais assez pour compromettre le nom de la France. L'officier qui les commandait ne voulant pas les sacrifier inutilement, vint relâcher sur les côtes du Danemark, après avoir reconnu l'impossibilité de secourir Dantzig. L'ambassadeur de France à Copenhague,

le comte de Plélo, s'étant mis à la tête de cette petite troupe, marcha vers Dantzig, et se fit tuer dans le combat. Ses compagnons furent faits prisonniers et conduits en Russie, où l'impératrice Anne les traita avec bonté. Mais son général, Munich, eut la barbarie de mettre à prix la tête de Stanislas dans le pays même qui l'avait élu roi. Le prince eut de la peine à s'échapper de Dantzig sous un déguisement. Quelques jours après, Dantzig capitula et reçut une garnison russe (28 juin 1734).

Fleuri, en intervenant aussi faiblement dans les affaires du Nord, montra qu'il ne comprenait pas la politique que l'élévation récente de la Russie imposait à Louis XV. Peut-être aussi la gloire récente qu'elle venait de conquérir à Pultava et la crainte d'aventurer une armée dans des contrées aussi lointaines l'empêchèrent-elles de tirer vengeance de l'outrage que Pierre le Grand avait fait au nom français. Quoi qu'il en soit, cédant à cette vieille haine nationale dont la France était depuis si longtemps animée contre l'Autriche, il avait dirigé tout son ressentiment contre l'empereur, qui avait assisté les Russes contre Stanislas. Les rois d'Espagne et de Sardaigne s'étaient unis à la France contre Charles VI.

La reine d'Espagne, Isabelle de Parme, espérait pour son fils don Carlos un plus grand établissement que Parme, Plaisance et la Toscane : elle aspirait à le placer sur le trône de Naples. Depuis longtemps elle cherchait dans ce but une occasion de rupture avec l'Autriche. Lorsqu'elle fut décidée à rompre avec cette puissance, elle affecta tout à coup de s'indigner des rapports de vasselage dans lesquels l'infant allait se trouver vis-à-vis de l'empereur, en sa qualité de prince de Parme et de Toscane. Elle déclara qu'elle regardait comme un outrage pour la maison de Bourbon les formalités féodales de l'investiture, et elle se rapprocha en conséquence du cabinet de Versailles. Le 25 octobre 1733, un traité d'alliance fut conclu entre la France et l'Espagne. Le roi de Sardaigne accéda à ce traité. Depuis longtemps, les souverains de la Savoie étaient accoutumés à former et à quitter des alliances, dans l'intérêt de leur agrandissement; et cette politique astucieuse et perfide leur avait assez bien réussi jusqu'alors. Ils s'étaient en effet maintenus entre la France et l'Autriche, c'est-à-dire, entre deux puissances envahissantes; et non-seulement ils s'étaient maintenus, mais ils avaient grandi, et étaient enfin devenus rois. Le nouveau roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel, convoitait le Milanais; et ce fut par l'appât de cette proie que les rois de France et d'Espagne l'entraînèrent dans leur alliance contre l'empereur, qui n'avait point offensé ce prince.

On vit alors une chose qui montra bien combien tout était changé depuis la paix d'Utrecht. Sous Louis XIV, la France avait été la puissance prépondérante en Europe, et ce n'était pas sans raison que toutes les nations avaient redouté son ambition et ses projets de conquête. Toutes les fois que le grand roi avait été en guerre avec l'Empire, l'Angleterre et la Hollande s'étaient hâtées de prendre parti contre lui. Cette fois, on vit ces deux puissances délaisser l'Autriche, pour laquelle elles s'étaient si souvent déclarées contre la France. Voltaire attribue cette conduite de nos anciens ennemis à la réputation de sagesse, de modération et d'équité, que la cour de France avait acquise sous le ministère du cardinal de Fleuri. Peut-être cependant n'y a-t-il pas lieu pour la France de trop s'enorgueillir de cette bonne opinion que l'Angleterre et la Hollande avaient conçue d'elle. Si ces deux puissances gardèrent la neutralité, c'est que la France était déchue du rang qu'elle avait occupé sous Louis XIV, qu'elle n'inspirait plus de crainte, qu'on était rassuré sur ses projets. Nous sommes en effet parvenus à une période de décadence. Depuis la mort de Louis XIV jusqu'à la mort de Louis XVI, la France déchoit et glisse sur

une pente rapide, et elle ne cesse de s'affaiblir que lorsque la vieille monarchie disparaît et fait place à la nation.

La France commença la guerre par la conquête de la Lorraine, dont le duc François-Étienne, futur époux de l'impératrice Marie-Thérèse, était destiné à devenir la tige d'une nouvelle maison d'Autriche. Maîtres de la Lorraine, les Français passèrent le Rhin près de Strasbourg, et s'emparèrent du fort de Kehl au mois d'octobre 1733. Le maréchal de Berwick qui les commandait mit ensuite le siége devant Philipsbourg, lorsqu'il fut emporté par un boulet de canon (12 juin 1734). Toutefois la ville fut obligée de se rendre, et reçut garnison française.

Pendant qu'une armée française triomphait sur le Rhin, une seconde armée, composée des troupes réunies de France, d'Espagne et de Savoie, se rendait maîtresse de l'Italie. Le maréchal de Villars, déclaré généralissime des armées française, espagnole et piémontaise, termina sa glorieuse carrière par la prise de Milan, dont il s'empara à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Les maréchaux de Maillebois, de Coigny et de Broglie, poursuivirent le cours de ses succès. Vainqueurs aux batailles de Parme et de Guastalla (20 juin et 19 septembre 1734), ils rappelaient par leurs victoires l'époque glorieuse où la France avait tant brillé en Europe.

En même temps, le duc de Montemar, général des Espagnols, remportait une victoire décisive à Bitonto, dans le royaume de Naples. Bientôt après l'infant don Carlos fut couronné roi à Palerme, et reconnu comme souverain légitime des royaumes de Naples et de Sicile. Ainsi l'empereur expia cruellement la faute qu'il avait faite en soutenant en Pologne un compétiteur de Stanislas Leczinski. Il avait perdu presque toutes ses possessions en Italie, et n'était plus en état de soutenir une lutte inégale contre la France, l'Espagne et la Sardaigne. Réduit à demander la paix, il fut trop heureux de l'obtenir aux conditions que lui imposait la France victorieuse.

1738.

Paix de Vienne. — Il fut stipulé par cette paix que l'infant don Carlos serait reconnu comme roi de Naples et de Sicile. Stanislas Leczinski devait abdiquer la couronne de Pologne, mais en conservant les titres et les honneurs royaux. Il devait obtenir pour dédommagement les duchés de Bar et de Lorraine. La maison de Lorraine obtenait en échange l'expectative de la Toscane, dont elle devait hériter après la mort de Jean Gaston, le dernier des Médicis. On sait que cette province avait été promise auparavant à l'infant don Carlos. Le grand-duc de Toscane était près de sa fin, lorsqu'on lui apprit quel nouvel héritier lui assignaient les grandes puissances. On raconte qu'il demanda en plaisantant « si on ne lui désignerait pas un troisième héritier, et quel enfant l'Empire et la France voulaient lui donner. » Quant aux duchés de Parme et de Plaisance, qui devaient appartenir à don Carlos par droit de naissance, ils furent cédés à l'empereur Charles VI en toute propriété. Le roi de Sardaigne, qui avait espéré s'agrandir par la conquête du Milanais, n'en obtint qu'une petite partie, comme le Novarais, le Tortonais et les fiefs des Langhes. L'empereur conserva le reste de ce duché qu'on avait regardé de tout temps comme un fief de l'Empire. Le résultat le plus important pour la France était la cession de la Lorraine à Stanislas. Cette province allait revenir à la France après la mort de ce prince, et former avec l'Alsace ses frontières de l'Est.

La France s'était relevée; elle avait eu assez de force pour obtenir la Lorraine, et donner le royaume de Naples aux Bourbons d'Espagne. La guerre terminée, la paix régna de nouveau dans toute l'Europe, et la France, comme aux beaux jours de sa gloire, redevint l'arbitre de l'Europe.

« L'empereur faisait la guerre aux Turcs sans consulter l'Empire. Cette guerre fut malheureuse. Louis XV le tira de ce précipice par sa médiation; et M. de Villeneuve, son ambassadeur à la Porte Ottomane, alla en Hongrie,

conclure, en 1739, avec le grand vizir la paix dont l'empereur avait besoin.

« Presque dans le même temps il pacifiait l'État de Gênes menacé d'une guerre civile; il soumit et adoucit pour un temps les Corses, qui avaient secoué le joug de Gênes. Le même ministre étendait ses soins sur Genève, et apaisait une guerre civile élevée dans ses murs.

« Il interposait surtout ses bons offices entre l'Espagne et l'Angleterre, qui commençaient à se faire sur mer une guerre plus ruineuse que les droits qu'elles se disputaient n'étaient avantageux. On avait vu le même gouvernement, en 1735, employer sa médiation entre l'Espagne et le Portugal. Aucun voisin n'avait à se plaindre de la France, et toutes les nations la regardaient comme leur médiatrice et leur mère commune. Cette gloire et cette félicité ne furent pas de longue durée (*). »

1741-1748.

Guerre pour la succession d'Autriche.

Charles VI était mort au mois d'octobre 1740. Ce prince n'avait été occupé, pendant son règne, que de la pensée d'assurer la succession de ses États à sa fille aînée, l'archiduchesse Marie-Thérèse. Il avait publié dans ce but sa pragmatique sanction, par laquelle il appelait à lui succéder ses filles, de préférence à celles de son frère Joseph. Après de longues négociations, il était parvenu à faire approuver cet acte par les états provinciaux de tous ses pays héréditaires; par ses nièces et par leurs époux, les électeurs de Saxe et de Bavière; enfin par la plupart des grandes puissances de l'Europe.

Et, cependant, il se présenta à sa mort une foule de prétendants qui aspirèrent à son héritage. Cet héritage était immense: il ne s'agissait de rien moins que de la Hongrie et de la Bohême, de la Souabe autrichienne, de la haute et basse Autriche, de la Styrie, de la Carinthie, de la Carniole, de la Flandre, du Burgaw, des quatre villes forestières, du Brisgaw, du Frioul, du Tyrol, du Milanais, du Mantouan, du duché de Parme.

Marie-Thérèse, fille aînée de Charles VI, se fondait sur le droit naturel qui l'appelait à l'héritage de son père; sur la pragmatique sanction qui confirmait ce droit, et sur la garantie de presque toutes les puissances. Les princes qui lui disputaient ces vastes domaines, en tout ou en totalité, étaient:

1° L'électeur de Bavière, Charles-Albert, qui fondait ses prétentions sur un testament de l'empereur Ferdinand Ier, frère de Charles-Quint.

2° Auguste III, électeur de Saxe et roi de Pologne, qui alléguait les droits de sa femme, fille aînée de l'empereur Joseph Ier, frère aîné de Charles VI. Il prétendait que la garantie qu'il avait donnée à la pragmatique ne pouvait infirmer un acte de succession dressé, en 1703, entre l'empereur Léopold et ses deux fils, Joseph Ier et Charles VI, et qui portait que les filles de Joseph devaient hériter de préférence à celles de son frère.

3° Le roi d'Espagne réclamait les royaumes de Bohême et de Hongrie, en vertu d'une convention passée entre l'archiduc Ferdinand de Gratz et Philippe III. La cour d'Espagne, en faisant revivre ces droits oubliés, ne cherchait en réalité que les moyens de procurer à l'infant don Philippe un établissement en Italie, aux dépens de la maison d'Autriche.

4° Le roi de Sardaigne, enfin, revendiquait le duché de Milan, se fondant sur le contrat de mariage de son trisaïeul Charles Emmanuel, duc de Savoie, avec l'infante Catherine, fille de Philippe II, roi d'Espagne.

Après que tous ces prétendants eurent plaidé leurs causes par des mémoires, on comprit bien que les armes seules pourraient trancher la difficulté. Une guerre générale était imminente; et, chose singulière, elle commença d'un côté où personne n'avait encore tourné les yeux. Ce fut la Prusse qui donna le signal. Cet État, jusqu'alors peu im-

(*) Voltaire, Siècle de Louis XV.

portant, était gouverné par le grand Frédéric. L'occasion était bonne de s'agrandir aux dépens de l'Autriche. Frédéric la saisit. Prévoyant avec tout le monde la guerre générale qui allait éclater, il résolut d'en tirer avantage, et forma des prétentions sur la Silésie, à laquelle il n'avait aucun droit. Déjà la Saxe, la Bavière, l'Espagne et la France faisaient des préparatifs pour créer un empereur; car l'électeur de Bavière n'aspirait à rien moins qu'à l'empire. La position de Marie-Thérèse devenait de jour en jour plus difficile. En effet, quoiqu'elle eût reçu les hommages des états d'Autriche à Vienne, quoique les états de Bohême et d'Italie lui eussent fait leurs serments par leurs députés, elle ne pouvait compter en réalité que sur les Hongrois, qu'elle avait gagnés par son langage noble et fier, et surtout en consentant à prêter l'ancien serment des rois nationaux : « Si moi ou quelques-uns de « mes successeurs, en quelque temps « que ce soit, veut enfreindre vos pri- « viléges, qu'il vous soit permis, en « vertu de cette promesse, à vous et à « vos descendants, de vous défendre, « sans pouvoir être traités de rebel- « les. »

Dans ces circonstances, le roi de Prusse réclama la basse Silésie, offrant à Marie-Thérèse, si elle lui cédait cette province, le secours de ses armes contre tous ceux qui lui disputaient l'empire. Marie-Thérèse, entourée de tant d'ennemis, eut l'imprudence héroïque de refuser. Aussitôt Frédéric II envahit la Silésie, au mois de décembre 1740.

« On voulut, dit Voltaire, mettre sur ses drapeaux cette devise : *Pro Deo et patria ;* il raya *pro Deo*, disant qu'il ne fallait pas ainsi mêler le nom de Dieu dans les querelles des hommes, et qu'il s'agissait d'une province et non de religion. Il fit porter devant son régiment des gardes l'aigle romaine déployée en relief au haut d'un bâton doré : cette nouveauté lui imposait la nécessité d'être invincible. Il harangua son armée, pour ressembler en tout aux anciens Romains. Entrant ensuite en Silésie, il s'empara de presque toute cette province, dont on lui avait refusé une partie. Mais rien n'était encore décidé. Le général Neuperg vint avec environ vingt-quatre mille Autrichiens au secours de cette province, déjà envahie. Il mit le roi de Prusse dans la nécessité de donner bataille à Molwitz, près de la rivière de Neisse. On vit alors ce que valait l'infanterie prussienne; la cavalerie du roi, moins forte de près de moitié que l'autrichienne, fut entièrement rompue; la première ligne de son infanterie fut prise en flanc; on crut la bataille perdue; tout le bagage du roi fut pillé; et ce prince, en danger d'être pris, fut entraîné loin du champ de bataille par tous ceux qui l'environnaient. La seconde ligne de l'infanterie rétablit tout par cette discipline inébranlable à laquelle les soldats prussiens sont accoutumés, par ce feu continuel qu'ils font, en tirant cinq coups au moins par minute, et chargeant leurs fusils avec leurs baguettes de fer en un moment. La bataille fut gagnée, et cet événement devint le signal d'un embrasement universel. »

Frédéric II hasardait beaucoup en commençant seul l'attaque contre l'Autriche; mais il comptait avec raison sur l'appui de la France. L'intérêt de la France était en effet de soutenir contre l'Autriche le jeune électeur de Bavière, Charles-Albert, fils de ce prince qui avait été l'allié fidèle de Louis XIV, et qui avait tout perdu pour lui après la bataille d'Hochstett. En plaçant sur le trône impérial ce jeune prince, Louis XV et son ministre anéantissaient enfin la longue rivalité entre les Bourbons et la maison d'Autriche, et ils couronnaient l'œuvre commencée par Henri IV, et continuée par Richelieu et Mazarin.

Toutefois, quoique l'intérêt de la France parlât haut et clair, le vieux Fleuri hésitait à compromettre sa réputation dans une guerre européenne. Mais le cri d'une partie de la nation, le vœu presque général des officiers, les conseils surtout du maréchal et du

comte de Belle-Isle, tous deux petits-fils du fameux Fouquet, l'emportèrent enfin auprès du roi sur les raisons du cardinal.

Fleuri, au lieu de se retirer, comme le lui conseillait son honneur, resta au pouvoir, et se jeta dans une entreprise qu'il désapprouvait en secret et qui répugnait à ses vieux ans.

Le maréchal de Belle-Isle partit sur-le-champ pour la Silésie. Il se concerta avec le roi de Prusse, puis avec le roi de Pologne, électeur de Saxe, et la plupart des autres princes de l'Empire. Tous consentirent à placer l'électeur de Bavière sur le trône impérial. Ce prince, soutenu par une armée française, pénétra facilement en Autriche, tandis que Marie-Thérèse avait de la peine à résister au roi de Prusse, qui se rendit maître de Passau, de Lintz, pendant que des partisans poussaient jusqu'à trois lieues de Vienne. L'alarme régnait dans cette capitale, et l'on se préparait à un siége. Tout le monde s'attendait à la prise de cette ville et à la ruine entière de Marie-Thérèse (1741).

Abandonnée de toutes les puissances de l'Europe, seule en face d'ennemis nombreux et formidables, Marie-Thérèse déploya un courage viril qui la sauva. Elle sortit de Vienne, et se jeta entre les bras de ces mêmes Hongrois que son père avait traités si sévèrement. Elle rassembla les quatre ordres à Presbourg, et elle y parut, tenant entre les bras son fils aîné, enfant au berceau : « Abandonnée de mes « amis, leur dit-elle en langue latine, « persécutée par mes ennemis, atta- « quée par mes plus proches parents, « je n'ai de ressource que dans votre « fidélité, dans votre courage et dans « ma constance; je mets en vos mains « la fille et le fils de vos rois, qui at- « tendent de vous leur salut. » A ces paroles, prononcées d'une voix noble et touchante, tous les membres de l'assemblée tirèrent leurs épées en s'écriant : *Moriamur pro rege nostro Maria Theresia.* « Mourons pour notre roi Marie-Thérèse. » La nation hongroise tout entière se souleva en sa faveur.

Pendant que Marie-Thérèse échauffait ainsi le zèle des Hongrois, elle sollicitait et obtenait des secours d'argent de l'Angleterre et de la Hollande; elle négociait avec le roi de Sardaigne, et mettait tous ses soins à discipliner ses armées. Toutefois, malgré son courage et son activité, elle aurait succombé sans les fautes de ses ennemis. Déjà le roi de Prusse avait terminé la conquête de la Silésie, par la prise de Brieg et de Breslau; puis il était entré en Moravie, et s'y était emparé d'Olmutz. L'électeur de Bavière, de son côté, s'était fait couronner archiduc d'Autriche à Lintz; mais au lieu de marcher sur Vienne, qui n'aurait pu lui opposer une longue résistance, il pénétra en Bohême, et donna ainsi à Marie-Thérèse le temps de respirer.

« On croyait que les armées de France et de Bavière victorieuses allaient assiéger Vienne. Il faut toujours faire ce que l'ennemi craint. C'était un de ces coups décisifs, une de ces occasions que la fortune présente une fois et qu'on ne retrouve plus. L'électeur de Bavière avait osé concevoir l'espérance de prendre Vienne, mais il ne s'était point préparé à ce siége, il n'avait ni gros canons, ni munitions. Le cardinal de Fleuri n'avait point porté ses vues jusqu'à lui donner cette capitale; les partis mitoyens lui plaisaient : il aurait voulu diviser les dépouilles avant de les avoir; et il ne prétendait pas que l'empereur qu'il fesait eût toute la succession.

« L'armée de France, aux ordres de l'électeur de Bavière, marcha donc vers Prague, aidée de vingt mille Saxons, au mois de novembre 1741. Le comte Maurice de Saxe, frère naturel du roi de Pologne, attaqua la ville. Ce général, qui avait la force du corps singulière du roi son père, avec la douceur de son esprit et la même valeur, possédait de plus grands talents pour la guerre. Sa réputation l'avait fait élire, d'une commune voix, duc de Courlande, le 28 juin 1726; mais la Russie, qui donnait des lois au Nord, lui avait enlevé ce que tout un peuple lui avait accordé. Il s'en

consolait dans le service des Français, et dans les agréments de la société de cette nation. qui ne le connaissait pas encore assez.

« Il fallait ou prendre Prague en peu de jours, ou abandonner l'entreprise. On manquait de vivres, on était dans une saison avancée ; cette grande ville, quoique mal fortifiée, pouvait aisément soutenir les premières attaques. Le général Ogilvi, Irlandais de naissance, qui commandait dans la place, avait trois mille hommes de garnison ; et le grand-duc marchait au secours avec une armée de trente mille hommes. Il était déjà arrivé à cinq lieues de Prague le 25 novembre, mais la nuit même, les Français et les Saxons donnèrent l'assaut.

« Ils firent deux attaques avec un grand fracas d'artillerie, qui attira toute la garnison de leur côté. Pendant ce temps, le comte de Saxe, en silence, fait préparer une seule échelle vers les remparts de la ville neuve, à un endroit très-éloigné de l'attaque. M. de Chevert, alors lieutenant-colonel du régiment de Beauce, monte le premier. Le fils aîné du maréchal de Broglie le suit : on arrive au rempart, on ne trouve à quelques pas qu'une sentinelle ; on monte en foule, et on se rend maître de la ville ; toute la garnison met bas les armes. Ogilvi se rend prisonnier de guerre avec ses trois mille hommes. Le comte de Saxe préserva la ville du pillage ; et, ce qu'il y eut d'étrange, c'est que les conquérants et le peuple conquis furent pêle-mêle ensemble pendant trois jours ; Français, Saxons, Bavarois, Bohémiens, étaient confondus, ne pouvant se reconnaître, sans qu'il y eût une goutte de sang répandu.

« L'electeur de Bavière, qui venait d'arriver au camp, rendit compte au roi de ce succès comme un général qui écrit à celui dont il commande les armées. Il fit son entrée dans la capitale de la Bohême, le jour même de la prise, et s'y fit couronner au mois de décembre... De là il alla à Francfort recevoir celle d'empereur, sous le nom de Charles VII

« Le maréchal de Belle-Isle, qui l'avait suivi de Prague à Francfort, semblait être plutôt un des premiers électeurs qu'un ambassadeur de France. Il avait ménagé toutes les voix, et dirigé toutes les négociations ; il recevait les honneurs dus au représentant d'un roi qui donnait la couronne impériale. L'électeur de Mayence, qui présida à l'élection, lui donnait la main dans son palais, et l'ambassadeur ne donnait la main chez lui qu'aux seuls électeurs, et prenait le pas sur tous les autres princes. Ses pleins pouvoirs furent remis en langue française : la chancellerie allemande, jusque-là, avait toujours exigé que de telles pièces fussent présentées en latin, comme étant la langue d'un gouvernement qui prend le titre d'Empire romain. Charles-Albert fut élu le 4 janvier 1742, de la manière la plus tranquille et la plus solennelle. On l'aurait cru au comble de la gloire et du bonheur ; mais la fortune changea, et il devint un des plus infortunés princes de la terre par son élévation même (*). »

En effet, malgré tant de succès, on ne tarda pas à s'apercevoir de la faute qu'avait commise l'armée française en ne marchant pas sur Vienne, quand elle le pouvait. Marie-Thérèse, qui semblait perdue, eut le temps de respirer. Elle reçut des secours en argent de Flandre, de Venise, de Hollande, d'Angleterre, et elle eut le temps de lever une armée dont ses fidèles Hongrois formaient le corps principal. En même temps, comme il arrive toujours, la mésintelligence éclatait entre les alliés. Les Saxons se plaignaient des Prussiens, et ceux-ci des Français qui n'étaient pas plus contents des uns et des autres. Déjà les fatigues et les maladies avaient provoqué des désertions ; il devenait difficile de faire des recrues ; l'armée fondait visiblement ; chaque jour ses rangs s'éclaircissaient, tandis que les Autrichiens acquéraient des forces nouvelles. Les habitants de la Bohême se déclaraient hautement pour

(*) Voltaire, Siècle de Louis XV, ch. VI.

le prince Charles de Lorraine, frère du grand-duc qui avait épousé Marie-Thérèse. Il commençait à faire avec succès une guerre défensive, attaquant à l'improviste les Français et leurs alliés dans un pays boisé qui leur était peu connu, coupant leurs convois, et les harcelant sans relâche avec ses *houssards*, ses *croates*, ses *pandours* et ses *talpaches*. Le jour même où l'électeur était proclamé empereur à Francfort, un corps de Français et de Bavarois auquel Charles-Albert avait confié la défense de la haute Autriche, fut attaqué par des forces supérieures et obligé de capituler à Lintz.

Mort de Fleuri. 1743. — Le cardinal de Fleuri, commençant à deviner quelle serait l'issue de la guerre, fit une chose aussi honteuse qu'imprudente. Le 11 juillet 1742, il écrivit au général de Kœnigseck une lettre dans laquelle il déplorait cette guerre : « Bien « des gens savent, dit-il, combien j'ai « été opposé aux résolutions que nous « avons prises, et que j'ai été en quelque « façon forcé d'y consentir. Votre Ex- « cellence est trop instruite de tout ce « qui se passe pour ne pas deviner celui « qui mit tout en œuvre pour détermi- « ner le roi à entrer dans une ligue qui « était si contraire à mon goût et à mes « principes. » Le général autrichien communiqua cette étrange épître à Marie-Thérèse, qui la fit imprimer. C'était peu encourageant pour nos alliés. Le cardinal perdit la tête lorsqu'il sut que sa lettre était connue du public. Dans son indignation il en écrit une seconde au général autrichien, et lui dit : « qu'il ne lui écrira plus désormais ce qu'il pense. » Cette seconde lettre lui fit encore plus de tort que la première. Il les fit désavouer toutes deux dans quelques feuilles, mais ce désaveu tardif ne trompa personne. Heureusement pour la France, le vieux cardinal mourut au village d'Issy, le 29 janvier 1743. Louis XV prit alors la résolution de régner par lui-même, comme autrefois Louis XIV. Nous verrons comment il imita le grand roi.

L'esprit de parcimonie étroite dont était animé Fleuri, était devenu fatal à la France. « Le ministre, dit Saint-Simon, tourna cette vertu en défaut. La vie pauvre qu'il avoit menée jusqu'à son épiscopat, celle surtout qu'il avoit menée dans sa jeunesse, dans les colléges et les séminaires, l'avoit accoutumé à une vie dure, à se passer de tout, et à une grande épargne. Mais cette habitude n'avoit point dégénéré en lui, comme en presque tous ceux qui sortent d'une longue pauvreté, en soif d'argent, de biens, de bénéfices, d'entasser et d'accumuler des revenus, ou en avarice crasse et sordide. C'étoit l'homme du monde qui se soucioit le moins d'avoir, et qui, maître de se procurer tout ce qu'il auroit voulu, s'est le moins donné, comme il y a paru dans tout le cours de son long et toujours tout-puissant ministère. Mais avec ce désintéressement personnel et cette simplicité, même portée trop loin, de table, de maison, de meubles et d'équipages, et libéral du sien aux pauvres, à sa famille, même à quelques amis, sans faire pour soi le moindre cas de l'argent, il l'estima trop en lui-même, et non content d'une sage et discrète économie, choqué à l'excès des profusions des ministères qui avoient précédé le sien, il tomba dans une avarice pour l'État et pour les particuliers, dont les suites ont été très-funestes... Il est vrai de dire qu'il excelloit aux ménages de collége et de séminaire, et, qu'on me pardonne ce mot bas, aux ménages des bouts de chandelles (*). »

La Sardaigne et la Prusse se détachent de la France. — Cependant les Autrichiens, poursuivant leurs avantages, avaient envahi la Bavière. Le 13 février, ils s'étaient emparés de Munich. Quelques jours auparavant, le roi de Sardaigne, alarmé des desseins des Espagnols, qui n'avaient pris part à la guerre que dans l'espoir de s'emparer de la Lombardie, pour en former un établissement à l'infant don Philippe, s'était retiré de la coalition, pour ne pas

(*) Extrait des mémoires de Saint-Simon.

contribuer à élever un voisin trop puissant; et le 1er février, il avait conclu avec Marie-Thérèse la convention de Turin, par laquelle il s'engageait à la seconder contre ses ennemis. Cette même année, Marie-Thérèse parvint à désarmer le plus redoutable de ses adversaires, le roi de Prusse, Frédéric II, en lui cédant une province. Le 11 juin, elle avait signé avec lui le traité de Breslau, par lequel elle lui abandonnait la Silésie et le comté de Glatz. Dès lors les Autrichiens purent diriger toutes leurs forces contre l'armée française, qui occupait encore une partie de la Bohême.

Revers des Français et de leurs alliés. — Le maréchal de Broglie, après avoir évité longtemps, par des manœuvres hardies et savantes, une bataille contre des troupes supérieures en nombre, se renferma dans Prague, où il fut assiégé par le comte de Kœnigseck. La ville fut bombardée par les Autrichiens, et l'armée française se consumait par des sorties journalières et sanglantes. Elle eut un instant l'espérance d'être délivrée. Le maréchal de Maillebois avait passé le Rhin avec une armée de trente mille hommes, et s'était avancé jusqu'à Égra. Si Louis XV lui avait donné carte blanche, le destin de la Bohême aurait pu changer, mais de Versailles on le menait à la lisière. On lui avait ordonné d'éviter une bataille décisive; l'expédition manqua, et l'armée assiégée dans Prague eut de la peine à faire sa retraite sur Égra.

Les Espagnols n'avaient pas été plus heureux en Italie que les Français en Allemagne. La cour de Madrid avait envoyé en Italie une armée commandée par le duc de Montemar, qui s'était illustré par la victoire de Bitonto. Le roi de Sardaigne, qui venait d'embrasser le parti de Marie-Thérèse, repoussa le général espagnol jusque sur les terres du pape. C'est là que le duc de Montemar fut abandonné des Napolitains que le roi don Carlos appelait au secours de sa capitale, menacée par les Anglais.

« On fut étonné le 18 août, de voir paraître, à la vue du port de Naples, une escadre anglaise composée de six vaisseaux de soixante canons, de six frégates et de deux galiotes à bombes. Le capitaine Martin, depuis amiral, qui commandait cette escadre, envoya à terre un officier avec une lettre au premier ministre, qui portait en substance qu'il fallait que le roi rappelât ses troupes de l'armée espagnole, ou que l'on allait dans l'instant bombarder la ville. On tint quelques conférences; le capitaine anglais dit enfin, en mettant sa montre sur le tillac, qu'il ne donnait qu'une heure pour se déterminer. Le port était mal pourvu d'artillerie; on n'avait point pris les précautions nécessaires contre une insulte qu'on n'attendait pas. On vit alors que l'ancienne maxime : *Qui est maître de la mer l'est de la terre*, est souvent vraie. On fut obligé de promettre tout ce que le commandant anglais voulait, et même il fallut le tenir jusqu'à ce qu'on eût le temps de pourvoir à la défense du port et du royaume (*). »

Tous ces revers retombaient sur la France qui supportait presque seule la guerre contre l'Autriche et ses nombreux alliés. Le royaume était alors gouverné, comme nous l'avons dit, par Louis XV, qui, à la mort du cardinal Fleuri, avait annoncé le dessein de régner par lui-même. Mais les désordres auxquels il commençait à se livrer le rendaient peu propre aux affaires. Tant que vécut Fleuri, qu'il respectait, le jeune roi avait résisté à son penchant à la débauche. Toutefois, en 1735, il s'était laissé corrompre par trois sœurs de l'illustre maison de Nesle, la comtesse de Mailly, la marquise de Vintimille et la duchesse de Châteauroux, qui entrèrent successivement dans la couche royale par une scandaleuse succession d'adultères. Puis, après la mort du cardinal, lorsqu'il prétendit vouloir régner par lui-même, ce fut en réalité la duchesse de Châteauroux qui gouverna pour lui. Mais la courtisane aimait la gloire, et

(*) Voltaire, Siècle de Louis XV, ch. VIII.

elle fut, pendant quelque temps, pour le jeune roi, ce qu'Agnès Sorel avait été pour Charles VII.

Louis XV se trouvait alors dans la même situation que Louis XIV, au commencement de son règne. Il avait à soutenir la France et l'Espagne contre l'Autriche, l'Angleterre, la Hollande et la Savoie. L'issue de cette lutte fut heureuse pour la France; mais elle essuya bien des revers avant d'obtenir cette paix.

La campagne de 1743 nous fut défavorable. Le maréchal de Belle-Isle, ne pouvant se soutenir en Allemagne, avait ramené les débris de son armée en France. Après sa retraite, le général bavarois Minuzzi fut vaincu et fait prisonnier, près de Limbach, par le duc de Lorraine, qui l'avait attaqué avec toutes les forces de l'Autriche. La Bavière entière fut envahie, et le malheureux Charles VII, délaissé par ses alliés, fut réduit à solliciter de la France un secours alimentaire pour sa personne.

Mais, cette même année, la France essuya un revers plus humiliant encore.

Bataille de Dettingen. — Une armée d'Anglais, de Hessois et d'Hanovriens, rassemblée dans les Pays-Bas, sous le nom d'*armée pragmatique*, pénétra en Allemagne au mois d'avril. Le maréchal de Noailles, qui venait de passer le Rhin à la tête d'une armée de cinquante-cinq mille hommes, livra bataille aux alliés à Dettingen, près de Francfort. Il la perdit par la témérité des ducs d'Harcourt et de Grammont, qui commencèrent l'attaque avant d'en avoir reçu l'ordre, et déconcertèrent les plans du maréchal. Cette même fougue, qui avait été si funeste aux Français à Crécy, à Poitiers et à Azincourt, les perdit à Dettingen. Six semaines après la bataille, Voltaire vit à la Haye le général anglais, le comte de Stare, et lui ayant demandé ce qu'il pensait de cette victoire : « Je pense, « lui répondit-il, que les Français ont « fait une grande faute, et nous, deux : « la vôtre a été de ne savoir pas atten- « dre; les deux nôtres ont été de nous « mettre d'abord dans un danger évident « d'être perdus, et ensuite de n'avoir « pas su profiter de la victoire. »

Le maréchal de Noailles réussit en effet à se maintenir en Allemagne, malgré cette défaite, et il ne repassa le Rhin qu'à l'approche de l'armée du prince Charles.

Les Français forcent le passage des Alpes. — Du côté des Alpes, les Espagnols étaient rentrés en Savoie et avaient occupé ce pays, mais ils n'avaient pu forcer le passage du Piémont. Cependant don Carlos, sans doute rassuré par la bataille navale de Toulon (22 février 1744), qui avait rendu la Méditerranée libre pour quelque temps, et craignant d'ailleurs que les Autrichiens ne cherchassent à conquérir le royaume de Naples et à s'indemniser à ses dépens des districts de la Lombardie qu'ils avaient cédés au roi de Sardaigne, renonça à sa neutralité et réunit de nouveau ses troupes à celles des Espagnols. Don Philippe tenta alors une seconde fois de forcer l'entrée du Piémont. Vingt mille Français, commandés par le prince de Conti, étaient venus le joindre. Le 1er avril, les deux armées réunies, d'Espagne et de France, prirent possession du comté de Nice, et forcèrent le pas de Villefranche, après une action meurtrière, et qui prouva que le soldat français savait vaincre, lors même qu'il était conduit par des chefs inhabiles :

« Le bailli de Givri escalade, en plein jour, un roc sur lequel deux mille Piémontais sont retranchés. Ce brave Chevert, qui avait monté le premier sur les remparts de Prague, monte à ce roc un des premiers, et cette entreprise était plus meurtrière que celle de Prague. On n'avait point de canon. Les Piémontais foudroyaient les assaillants avec le leur. Le roi de Sardaigne, placé lui-même derrière un retranchement, animait ses troupes. Le bailli de Givri était blessé dès le commencement de l'action; et le marquis de Villeneuve, instruit qu'un passage non moins important venait d'être heureusement forcé par les Français, envoyait or-

donner la retraite. Givri la fait battre; mais les officiers et les soldats, trop animés, ne l'écoutent point. Le lieutenant-colonel de Poitou saute dans les premiers retranchements; les grenadiers s'élancent les uns sur les autres; et, ce qui est à peine croyable, ils passent par les embrasures même du canon ennemi, dans l'instant que les pièces, ayant tiré, reculaient par leur mouvement ordinaire. On y perdit près de deux mille hommes; mais il n'échappa aucun Piemontais. Le roi de Sardaigne, au désespoir, voulait se jeter lui-même au milieu des attaquants, et on eut beaucoup de peine à le retenir. Il en coûta la vie au bailli de Givri. Le colonel Salis, le marquis de la Carte, y furent tués; le duc d'Agénois et beaucoup d'autres blessés. Mais il en avait coûté encore moins qu'on ne devait s'attendre dans un tel terrain. Le comte de Campo-Santo, qui ne put arriver à ce défilé étroit et escarpé, où ce furieux combat s'était donné, écrivit au marquis de la Mina, général de l'armée espagnole sous don Philippe. « *Il se présentera quelques occasions où nous ferons aussi bien que les Français; car il n'est pas possible de faire mieux.* »

« Pendant qu'on prenait Château-Dauphin, il fallait emporter ce qu'on appelait les *Barricades*. C'était un passage de trois toises entre deux montagnes qui s'élèvent jusqu'aux nues. Le roi de Sardaigne avait fait couler dans ce précipice la rivière de Sture, qui baigne cette vallée. Trois retranchements et un chemin couvert par delà la rivière défendaient ce poste, qu'on appelait les Barricades. Il fallait ensuite se rendre maître du château de Démont, bâti avec des frais immenses, sur la tête d'un rocher isolé au milieu de la vallée de Sture; après quoi, les Français, maîtres des Alpes, voyaient les plaines du Piémont. Ces barricades furent tournées habilement par les Français et par les Espagnols, la veille de l'attaque de Château-Dauphin. On les emporta presque sans coup férir, en mettant ceux qui les défendaient entre deux feux. Cet avantage fut un des chefs-d'œuvre de l'art de la guerre; car il fut glorieux, il remplit l'objet proposé, et ne fut pas sanglant (*). »

Après ces brillants succès, les armées réunies de France et d'Espagne mirent le siége devant Coni, que le roi de Sardaigne tenta vainement de secourir. Vaincu au combat de Madonna-Dell'Olmo, il dut son salut à un événement fortuit. La crue subite des eaux força les assiégeants à la retraite (21 octobre 1744).

La France déclare la guerre à l'Angleterre. — Pour compléter le récit des événements qui signalèrent cette année, il nous reste à parler d'une nouvelle tentative de la France pour replacer sur le trône d'Angleterre la dynastie des Stuarts.

Dans les premières années de la guerre pour la succession de l'Autriche, les Anglais et les Français s'étaient trouvés en présence comme auxiliaires des puissances directement intéressées à la querelle, sans qu'il y eût entre les deux nations de déclaration de guerre positive. Mais la guerre que les Anglais déclarèrent aux Espagnols finit par rendre inévitable la guerre avec la France.

Voici sous quel prétexte les Anglais commencèrent les hostilités contre l'Espagne :

« Un patron de vaisseau se présenta un jour devant la chambre des communes. Il se nommait Jenkins. C'était un homme franc et simple, qui n'avait point fait de commerce illicite, mais dont le vaisseau avait été rencontré par un garde-côte espagnol sur les côtes de l'Amérique, où les Espagnols ne voulaient pas souffrir d'Anglais. Le capitaine espagnol avait capturé le vaisseau de Jenkins, jeté l'équipage dans les fers, fendu le nez et coupé les oreilles au patron. Jenkins se présenta ainsi mutilé devant la chambre des communes. Il raconta simplement ce qui était arrivé, et ajouta : « Messieurs, « quand on m'eut ainsi mutilé, on me « menaça de la mort, je l'attendis; je « recommandai mon âme à Dieu et ma

(*) Voltaire, Siècle de Louis XV, ch. IX.

« vengeance à ma patrie. » Ces paroles excitèrent la pitié et l'indignation. Le peuple demandait vengeance. Une foule innombrable entourait le parlement et faisait entendre ces cris : *La mer libre ou la guerre.* Un membre s'écria : « Où est le temps où un ministre de « la guerre disait qu'il ne fallait pas « qu'on osât tirer un coup de canon en « Europe sans la permission de l'An- « gleterre (*). » La guerre fut déclarée à l'Espagne. Elle entraîna, comme nous l'avons dit, la guerre avec la France.

Ce ne fut cependant qu'en 1744 que la rupture éclata entre les deux peuples. Le prince Charles-Édouard, fils aîné du prétendant, fut appelé de Rome en France, et on arma une flotte dans le port de Brest pour le transporter en Angleterre avec vingt-quatre mille hommes de débarquement. Le comte de Saxe devait commander l'expédition; mais la supériorité de la flotte anglaise était si grande, qu'il fallut l'ajourner. Cette tentative fut suivie d'une déclaration de guerre à George II, roi d'Angleterre.

1744-1745.

Campagne de Louis XV en Flandre. — Maladie du roi. — Bataille de Fontenoy. — Frédéric II avait compris que Marie-Thérèse n'attendait qu'une occasion favorable pour lui enlever la Silésie, qu'elle n'avait cédée qu'à regret. Le 5 avril 1744, il conclut avec le roi de France, l'électeur palatin et le roi de Suède, un traité qui avait pour but le maintien de la constitution germanique, la reconnaissance de Charles III par la cour de Vienne, et le rétablissement de ce prince dans l'électorat de Bavière.

Ce fut alors que Louis XV, las de n'être que l'auxiliaire d'un empereur dépossédé, résolut de conquérir les Pays-Bas. Suivi de sa maîtresse, il ouvrit la campagne en personne par une expédition en Flandre. Il était à la tête d'une armée nombreuse et brillante, et avait sous ses ordres le maréchal de Noailles et Maurice de Saxe. C'était la première fois depuis Louis XIV que l'on voyait le roi à la tête d'une armée; et l'on croyait que sa présence réveillerait dans le soldat l'instinct de l'honneur et de la gloire.

Dès que Louis XV fut arrivé en Flandre, les Hollandais, qui avaient promis de se joindre aux troupes de Marie-Thérèse, commencèrent à craindre pour eux. Au lieu de lui envoyer des soldats, ils lui envoyèrent des députés. Tandis que le maréchal de Saxe tenait tête aux généraux anglais et autrichiens à Bruxelles, Louis XV s'empara rapidement de Menin, d'Ypres, du fort de Knoque, de Furnes, de Dixmude. « C'était, dit Voltaire, le prince de Clermont, abbé de Saint-Germain des Prés, qui commandait les principales attaques au siége d'Ypres. On n'avait point vu en France, depuis les cardinaux de Sourdis et de la Valette, d'homme qui réunît la profession des armes et celle de l'Église. Le prince de Clermont avait eu cette permission du pape Clément XII, qui avait jugé que l'état ecclésiastique devait être subordonné à celui de la guerre dans l'arrière-petit-fils du grand Condé. On attaqua le chemin couvert du front de la basse ville, quoique cette entreprise parût prématurée et hasardée; le marquis de Beauvau, maréchal de camp, qui marchait à la tête des grenadiers de Bourbonnais et de Royal-Comtois, y reçut une blessure mortelle. »

Louis XV fut arrêté au milieu de ses succès par la nouvelle que les Autrichiens étaient parvenus à passer le Rhin du côté de Spire. Une armée de soixante mille soldats avait pénétré en Alsace. Weissembourg et Lauterbourg avaient été enlevés, et les Autrichiens avaient réussi à couper au maréchal de Coigny, qui commandait dans cette province, toute communication avec l'intérieur de la France. Des postes hongrois pénétraient jusqu'au delà de la Sarre en Lorraine; ils portaient l'épouvante jusqu'à Lunéville, et le roi Stanislas fut obligé de sortir de cette ville avec sa cour. Le fameux partisan Mentzel se trouvait dans cette armée. Il faisait répandre en Alsace, en Lor-

(*) Voltaire, Siècle de Louis XV, ch. VIII.

raine et jusqu'en Franche-Comté, des proclamations dans lesquelles il invitait les habitants de ces provinces à retourner sous la domination de l'Autriche. En même temps, il menaçait ceux qui prendraient les armes contre Marie-Thérèse de les faire pendre, *après les avoir forcés de se couper eux-mêmes le nez et les oreilles*. Cette insolence, digne d'un barbare, prouve cependant combien l'Autriche comptait sur le succès.

A la nouvelle de ces revers, Louis XV ne balança pas un instant. Il laissa au maréchal de Saxe un corps de quarante mille hommes, et courut au secours de l'Alsace, à la tête de vingt-six bataillons et de trente-trois escadrons. Il prit sa route par Saint-Quentin, la Fère, Laon, Reims. Pendant cette marche, il augmenta la paye des soldats, et cette attention redoubla l'affection qu'ils lui portaient. Arrivé à Metz (8 août 1744), il y ressentit des mouvements de fièvre. La maladie augmenta rapidement; bientôt elle prit le caractère d'une fièvre putride ou maligne, et l'on désespéra de sa vie.

« Cet événement porta la crainte et la désolation de ville en ville. Les peuples accouraient de tous les environs de Metz; les chemins étaient remplis d'hommes de tous états et de tout âge, qui, par leurs différents rapports, augmentaient leur commune inquiétude.

« Le danger du roi se répand dans Paris au milieu de la nuit; on se lève, tout le monde court en tumulte sans savoir où l'on va. Les églises s'ouvrent en pleine nuit : on ne connaît plus le temps ni du sommeil, ni de la veille, ni des repas. Paris était hors de lui-même; toutes les maisons des hommes en place étaient assiégées d'une foule continuelle; on s'assemblait dans tous les carrefours. Le peuple s'écriait : « S'il meurt, c'est pour avoir marché à notre secours. » Tout le monde s'abordait, s'interrogeait dans les églises sans se connaître. Il y eut plusieurs églises où le prêtre qui prononçait la prière pour la santé du roi interrompit le chant par ses pleurs, et le peuple lui répondit par des cris. Le courrier qui apporta le 19 à Paris la nouvelle de sa convalescence, fut embrassé et presque étouffé par le peuple. On baisait son cheval, on le menait en triomphe. Toutes les rues retentissaient d'un cri de joie : « *Le roi est guéri.* » Quand on rendit compte à ce monarque des transports inouïs de joie qui avaient succédé à ceux de la désolation, il en fut attendri jusqu'aux larmes; et en se soulevant par un mouvement de sensibilité qui lui rendait des forces : « Ah! « s'écria-t-il, qu'il est doux d'être aimé « ainsi! et qu'ai-je fait pour le mé- « riter? »

« Tel est le peuple de France, ajoute Voltaire (*), sensible jusqu'à l'enthousiasme, et capable de tous les excès dans ses affections comme dans ses murmures. » Louis XV ne comprit pas cette touchante leçon : il ne fit rien pour mériter un si grand amour et le surnom de *bien-aimé* qu'on lui donna à cette époque. Nous devons cependant citer une belle parole de ce prince. Lorsqu'il eut envoyé le maréchal de Noailles pour commander l'armée à sa place et pour repousser Charles de Lorraine, qui commandait les Autrichiens, il dit au comte d'Argenson : « *Écrivez de ma part au maré-* « *chal de Noailles que, pendant qu'on* « *portait Louis XIII au tombeau, le* « *prince de Condé gagna une ba-* « *taille.* »

Toutefois on put à peine entamer l'arrière-garde de l'armée autrichienne, qui repassa le Rhin sans perte, se dirigeant vers la Bohême, que le roi de Prusse venait d'envahir. Frédéric II s'était avancé jusqu'à Prague sans résistance, pendant que le prince Charles de Lorraine investissait Strasbourg. Il avait assiégé Prague le 4 septembre, et dix jours après, la garnison, forte de quinze mille hommes, s'était rendue. Presque toute la Bohême s'était soumise après la reddition de la capitale. Mais l'approche du prince Charles, à la tête d'une armée formidable, fortifiée par vingt-quatre mille Saxons, arrêta ses progrès. Jus-

(*) Siècle de Louis XV, ch. XII.

que-là, Frédéric II, qui n'ignorait pas les liaisons récemment formées entre la cour de Vienne et celle de Dresde, avait espéré détacher Auguste III de l'Autriche, en lui offrant des concessions de territoires. Toutes ses offres avaient été vaines. *Le marteau d'or des Anglais* avait ouvert *les portes de fer des Saxons* (*). Auguste III avait réuni son armée à celle du prince Charles, qui s'était trouvée portée à quatre-vingt-dix mille combattants. Frédéric II fut obligé d'évacuer la Bohême et de se replier sur la Silésie.

Pendant que Marie-Thérèse et Frédéric II se disputaient la Silésie et la Bohême, Louis XV avait passé le Rhin et mis le siége devant Fribourg. Il était encore convalescent lorsqu'il reçut la soumission de cette ville. En même temps, une armée de Français et de Bavarois avait repris Munich, sous la conduite du comte de Seckendorf, et rétabli Charles VII dans son électorat. Ce malheureux prince ne revit sa patrie que pour y trouver un tombeau. Il mourut accablé de douleur et de maladie. Son corps fut exposé, vêtu à l'ancienne mode espagnole, comme l'avait été Charles-Quint. « Il fut enseveli avec les cérémonies de l'Empire. On porta le globe du monde devant celui qui, pendant la courte durée de son empire, n'avait pas même possédé une province. On lui donna dans quelques rescrits le titre d'invincible, que l'usage avait attaché à la dignité d'empereur, et qui, dans cette circonstance, ne faisait que mieux ressortir les malheurs de celui qui l'avait possédée (20 janvier 1745).

« On crut que la cause de la guerre ne subsistant plus, le calme allait être rendu à l'Europe. On ne pouvait offrir l'empire au fils de Charles VII, âgé de dix-sept ans. On se flattait en Allemagne que la reine de Hongrie rechercherait la paix comme un moyen sûr de placer enfin son mari, le grand-duc, sur le trône impérial; mais elle voulut et ce trône et la guerre. Le ministère anglais, qui donnait la loi à ses alliés, puisqu'il donnait l'argent, crut qu'il y avait à perdre avec la France par un traité, et à gagner par les armes. La guerre générale se continua, parce qu'elle était commencée (*). »

Ainsi Voltaire attribue à l'Angleterre et à Marie-Thérèse la continuation de cette guerrre désastreuse. L'auteur des Mémoires de Noailles l'impute au ministère français.

« Plus la reine de Hongrie, dit-il, désirait avec ardeur l'élection du grand-duc, plus la paix aurait été facile, et avantageuse... Mais on ne consulta que l'animosité contre l'héritière de la maison d'Autriche; on ne voulait absolument point que son mari fût empereur. Le marquis d'Argenson déclara qu'on emploierait *jusqu'au dernier soldat de la France* pour l'empêcher de l'être; il l'écrivit aux ministres dans les cours étrangères; et non-seulement il ferma toutes les ouvertures de paix, mais il attisa le feu de la guerre, sans prévoir les suites de l'embrasement (**). »

Le nouvel électeur, Maximilien-Joseph, ne fut pas plus heureux que son père. Les Autrichiens rentrèrent en Bavière et le chassèrent de Munich. Alors, soit penchant naturel pour la maison d'Autriche, à laquelle il appartenait par sa mère, soit suggestion du comte de Seckendorf, qu'on accusait de s'être vendu à la cour de Vienne, il se sépara de la France, qui avait soutenu la cause de son père au prix de tant de sang, et se rapprocha de Marie-Thérèse. Le 22 avril, il conclut avec elle le traité de Füssen, par lequel la reine de Hongrie reconnaissait au père de l'électeur de Bavière le titre d'empereur, et à sa veuve celui d'impératrice. Elle restitua, sans réclamer d'indemnité, les États de Maximilien-Joseph, qui, de son côté, renonça à toutes ses prétentions sur la succession d'Autriche, garantit la pragmatique sanction, reconnut à Marie-Thérèse le droit d'exercer le suffrage électoral,

(*) Expression de Frédéric II.

(*) Siècle de Louis XV, chap. xv.

(**) Ibid.

comme reine de Bohême, et promit enfin de donner sa voix à son mari à la prochaine élection.

Abandonné de son allié naturel, Louis XV fut obligé de continuer la guerre sans avoir d'autre objet que d'en obtenir la fin. Avant de s'y résoudre, il provoqua une singulière médiation. Le sultan Mahomet V s'offrit comme pacificateur aux puissances chrétiennes, et proposa Venise comme lieu du congrès. Mais ses propositions furent rejetées par Marie-Thérèse et ses alliés. La guerre continua.

A l'entrée de la campagne, Frédéric II, qui n'avait plus de secours à espérer que de la France, se tint sur la défensive. Retranché dans la Silésie, il y laissa pénétrer les Autrichiens et les Saxons, qu'il battit à Friedberg (4 juin). Ils laissèrent six mille hommes sur le champ de bataille et sept mille prisonniers au pouvoir des Prussiens. Frédéric II poursuivit le prince Charles de Lorraine jusqu'en Bohême, et remporta sur lui une seconde victoire à Sorr (30 septembre).

Mais tout en combattant, Frédéric II ne cessait de négocier pour obtenir une paix séparée. Marie-Thérèse, qui espérait reconquérir la Silésie, rejeta ses propositions. Aussitôt Frédéric II envahit la Saxe et la Lusace, s'empara de Dresde, de Leipzig, de Meissen, et détruisit l'armée saxonne à Kesseldorf; puis il conclut avec Marie-Thérèse le traité de Dresde, par lequel cette reine renonça de nouveau à la Silésie. Frédéric II, de son côté, reconnut à Marie-Thérèse le suffrage électoral de Bohême, et adhéra à l'élection de François Ier, qui venait d'être proclamé empereur à Francfort (13 septembre 1745).

Ainsi Louis XV resta seul en face de l'Autriche. C'est alors qu'il remporta la brillante victoire de Fontenoy qui sauva la France.

« La principale force de l'armée ennemie consistait en vingt bataillons et vingt-six escadrons anglais, sous le jeune duc de Cumberland, qui avait gagné avec le roi, son père, la bataille de Dettingen. Cinq bataillons et seize escadrons hanovriens étaient joints aux Anglais. Le prince de Waldeck, à peu près de l'âge du duc de Cumberland, impatient de se signaler, était à la tête de quarante escadrons hollandais et de vingt-six bataillons. Les Autrichiens n'avaient dans cette armée que huit escadrons. On faisait la guerre pour eux dans la Flandre, qui a été si longtemps défendue par les armes et par l'argent de l'Angleterre et de la Hollande. Mais à la tête de ce petit nombre d'Autrichiens était le vieux général Konigsseek, qui avait commandé contre les Turcs en Hongrie, et contre les Français en Italie et en Allemagne. Ses conseils devaient aider l'ardeur du duc de Cumberland et du prince de Waldeck. On comptait dans leur armée au delà de cinquante-cinq mille combattants. Le roi laissa devant Tournai environ dix-huit mille hommes, qui étaient postés en échelle jusqu'au champ de bataille; six mille pour garder les ponts sur l'Escaut et les communications.

« L'armée était sous les ordres d'un général en qui on avait la plus juste confiance. Le comte de Saxe avait déjà mérité sa grande réputation par de savantes retraites en Allemagne, et par sa campagne de 1744; il joignait une théorie profonde à la pratique. La vigilance, le secret, l'art de savoir différer à propos un projet, et celui de l'exécuter rapidement, le coup d'œil, les ressources, la prévoyance, étaient ses talents, de l'aveu de tous les officiers. Mais alors, ce général, consumé d'une maladie de langueur, était presque mourant : il était parti de Paris très-malade pour l'armée. Quelqu'un lui demandant comment il pourrait faire dans cet état de faiblesse, le maréchal lui répondit : « Il ne s'agit pas de vivre, mais de partir. »

« Le roi étant arrivé le 6 mai à Douai, se rendit le lendemain à Pontechain, près de l'Escaut, à portée des tranchées de Tournai; de là, il alla reconnaître le terrain qui devait servir de champ de bataille. Toute l'armée, en voyant le roi et le dauphin, fit entendre des acclamations de joie. Les alliés passèrent

le 10 et la nuit du 11 à faire leurs dernières dispositions. Jamais le roi ne marqua plus de gaieté que la veille du combat. La conversation roula sur les batailles où les rois s'étaient trouvés en personne: le roi dit que, depuis la bataille de Poitiers, aucun roi de France n'avait combattu avec son fils, et qu'aucun, depuis saint Louis, n'avait gagné de victoire signalée contre les Anglais ; qu'il espérait être le premier. Il fut éveillé le premier le jour de l'action; il éveilla lui-même, à quatre heures, le comte d'Argenson, ministre de la guerre, qui, dans l'instant, envoya demander au maréchal de Saxe ses derniers ordres. On trouva le maréchal dans une voiture d'osier qui lui servait de lit, et dans laquelle il se faisait traîner quand ses forces, épuisées, ne lui permettaient plus d'être à cheval. Le roi et son fils avaient déjà passé un pont sur l'Escaut, à Calonne; ils allèrent prendre leur poste par delà la justice de Notre-Dame aux Bois, à mille toises de ce pont, et précisément à l'entrée du champ de bataille.

« La suite du roi et du dauphin, qui composait une troupe nombreuse, était suivie d'une foule de personnes de toute espèce qu'attirait cette journée, et dont quelques-uns même étaient montés sur des arbres pour voir le spectacle d'une bataille.

« En jetant les yeux sur les cartes on voit d'un coup d'œil la disposition des deux armées. On remarque Antoin, assez près de l'Escaut, à la droite de l'armée française, à neuf cents toises de ce pont de Calonne par où le roi et le dauphin s'étaient avancés; le village de Fontenoi, par delà Antoin, presque sur la même ligne; un espace étroit de quatre cent cinquante toises de large, entre Fontenoi et un petit bois qu'on appelle le *bois de Barri*. Ce bois, ces villages, étaient garnis de canons comme un camp retranché. Le maréchal de Saxe avait établi des redoutes entre Antoin et Fontenoi; d'autres redoutes, aux extrémités du bois de Barri, fortifiaient cette enceinte. Le champ de bataille n'avait pas plus de cinquante toises de longueur, depuis l'endroit où était le roi, auprès de Fontenoi, jusqu'à ce bois de Barri, et n'avait guère plus de neuf cents toises de large; de sorte que l'on allait combattre en champ clos, comme à Dettingue, mais dans une journée plus mémorable.

« Le général de l'armée française avait pourvu à la victoire et à la défaite. Le pont de Calonne, muni de canons, fortifié de retranchements et défendu par quelques bataillons, devait servir de retraite au roi et au dauphin, en cas de malheur. Le reste de l'armée aurait défilé alors par d'autres ponts, sur le bas Escaut, par delà Tournai.

« On prit toutes les mesures qui se prêtaient un secours mutuel, sans qu'elles pussent se traverser. L'armée de France semblait inabordable, car le feu croisé qui partait des redoutes du bois de Barri et du village de Fontenoi défendait toute approche. Outre ces précautions, on avait encore placé six canons de seize livres de balles en deçà de l'Escaut, pour foudroyer les troupes qui attaqueraient le village d'Antoin.

« On commença à se canonner de part et d'autre à six heures du matin. Le maréchal de Noailles était alors auprès de Fontenoi, et rendait compte au maréchal de Saxe d'un ouvrage qu'il avait fait à l'entrée de la nuit pour joindre le village de Fontenoi à la première des trois redoutes, entre Fontenoi et Antoin. Il lui servit de premier aide de camp, sacrifiant la jalousie du commandement au bien de l'État, et s'oubliant soi-même pour un général étranger et moins ancien. Le maréchal de Saxe sentait tout le prix de cette magnanimité, et jamais on ne vit une union si grande entre deux hommes que la faiblesse ordinaire du cœur humain pouvait éloigner l'un de l'autre.

« Le maréchal de Noailles embrassait le duc de Grammont son neveu, et ils se séparaient, l'un pour retourner auprès du roi, l'autre pour aller à son poste, lorsqu'un boulet de canon vint frapper le duc de Grammont à mort. Il fut la

première victime de cette journée.

« Les Anglais attaquèrent trois fois Fontenoi, et les Hollandais se présentèrent à deux reprises devant Antoin. A leur seconde attaque, on vit un escadron hollandais emporté presque tout entier par le canon d'Antoin; il n'en resta que quinze hommes, et les Hollandais ne se présentèrent plus dès ce moment.

« Alors le duc de Cumberland prit une résolution qui pouvait lui assurer le succès de cette journée. Il ordonna à un major général, nommé Ingolsbi, d'entrer dans le bois de Barri, de pénétrer jusqu'à la redoute de ce bois, vis-à-vis Fontenoi, et de l'emporter. Ingolsbi marche avec les meilleures troupes pour exécuter cet ordre; il trouve dans le bois de Barri un bataillon d'un régiment de partisans: c'était ce qu'on appelait les *Grassins*, du nom de celui qui les avait formés. Ces soldats étaient en avant dans le bois, par delà la redoute, couchés par terre. Ingolsbi crut que c'était un corps considérable; il retourne auprès du duc de Cumberland et demande du canon. Le temps se perdait. Le prince était au désespoir d'une désobéissance qui dérangeait toutes ses mesures, et qu'il fit ensuite punir à Londres, par un conseil de guerre.

« Il se détermine sur-le-champ à passer entre cette redoute et Fontenoi. Le terrain était escarpé; il fallait franchir un ravin profond; il fallait essuyer tout le feu de Fontenoi et de la redoute. L'entreprise était audacieuse; mais il était réduit alors à ne point combattre ou à tenter ce passage.

« Les Anglais et les Hanovriens s'avancent avec lui sans presque déranger leurs rangs, traînant leurs canons à bras par les sentiers. Il les forme sur trois lignes assez pressées, et de quatre de hauteur chacune, avançant entre les batteries de canon qui les foudroyaient dans un terrain d'environ quatre cents toises de large. Des rangs entiers tombaient morts à droite et à gauche; ils étaient remplacés aussitôt; et les canons qu'ils amenaient à bras vis-à-vis Fontenoi et devant les redoutes répondaient à l'artillerie française. En cet état ils marchaient fièrement, précédés de six pièces d'artillerie, et en ayant encore six autres au milieu de leurs lignes.

« Vis-à-vis d'eux se trouvèrent quatre bataillons de gardes françaises, ayant deux bataillons de gardes suisses à leur gauche, le régiment de Courten à leur droite, ensuite celui d'Aubeterre, et plus loin le régiment du roi, qui bordait Fontenoi, le long d'un chemin creux.

« Le terrain s'élevait à l'endroit où étaient les gardes françaises, jusqu'à celui où les Anglais se formaient.

« Les officiers des gardes françaises se dirent alors les uns aux autres : « *Il faut aller prendre le canon des Anglais.* » Ils y montèrent rapidement avec leurs grenadiers, mais ils furent bien étonnés de trouver une armée devant eux. L'artillerie et la mousqueterie en couchèrent par terre près de soixante, et le reste fut obligé de revenir dans ses rangs.

« Cependant les Anglais avançaient, et cette ligne d'infanterie, composée des gardes françaises et suisses, et de Courten, ayant encore sur leur droite Aubeterre, et un bataillon du régiment du roi, s'approchait de l'ennemi. On était à cinquante pas de distance. Un régiment des gardes anglaises, celui de Cambel et le royal-écossais étaient les premiers. M. de Cambel était leur lieutenant général, le comte d'Albermarle, leur général major, et M. de Churchil, petit-fils naturel du grand duc de Marlborough, leur brigadier. Les officiers anglais saluèrent les Français en ôtant leurs chapeaux. Le comte de Chabannes, le duc de Biron, qui s'étaient avancés, et tous les officiers des gardes françaises, leur rendirent le salut. Milord Charles Hai, capitaine aux gardes anglaises, cria: « *Messieurs les gardes françaises, tirez!* »

« Le comte d'Auteroche, alors lieutenant des grenadiers, et depuis capitaine, leur dit à voix haute: « *Messieurs, nous ne tirons jamais les premiers; tirez vous-mêmes.* » Les An-

glais firent un feu roulant, c'est-à-dire, qu'ils tiraient par division; de sorte que le front d'un bataillon sur quatre hommes de hauteur ayant tiré, un autre bataillon faisait sa décharge, et ensuite un troisième, tandis que les premiers rechargeaient. La ligne d'infanterie française ne tira point ainsi: elle était seule sur quatre de hauteur, les rangs assez éloignés, et n'étant soutenue par aucune autre troupe d'infanterie. Dix-neuf officiers des gardes tombèrent blessés à cette seule charge. Messieurs de Clisson, de Langey, de Peyre, y perdirent la vie; quatre-vingt-quinze soldats demeurèrent sur la place; deux cent quatre-vingt-cinq y reçurent des blessures; onze officiers suisses tombèrent blessés, ainsi que deux cent neuf de leurs soldats, parmi lesquels soixante-quatre furent tués. Le colonel de Courten, son lieutenant-colonel, quatre officiers, soixante et quinze soldats tombèrent morts; quatorze officiers et deux cents soldats furent blessés dangereusement. Le premier rang ainsi emporté, les trois autres regardèrent derrière eux; et, ne voyant qu'une cavalerie à plus de trois cents toises, ils se dispersèrent. Le duc de Grammont, leur colonel et premier lieutenant général, qui aurait pu les faire soutenir, était tué; M. de Luttaun, second lieutenant général, n'arriva que dans leur déroute. Les Anglais avançaient à pas lents, comme faisant l'exercice: on voyait les majors appuyer leurs cannes sur les fusils des soldats, pour les faire tirer bas et droit. Ils débordèrent Fontenoi et la redoute. Ce corps, qui auparavant était en trois divisions, se pressant par la nature du terrain, devint une colonne longue et épaisse, presque inébranlable par sa masse et plus encore par son courage. Elle s'avança vers le régiment d'Aubeterre. M. de Luttaun, premier lieutenant général de l'armée, à la nouvelle de ce danger, accourt de Fontenoi, où il venait d'être blessé dangereusement. Son aide de camp le suppliait de commencer par faire mettre le premier appareil à sa blessure. « Le service du « roi, lui répondit M. de Luttaun, m'est « plus cher que ma vie. » Il s'avançait avec le duc de Biron à la tête du régiment d'Aubeterre, que conduisait son colonel de ce nom. Luttaun reçoit, en arrivant, deux coups mortels. Le duc de Biron a un cheval tué sous lui. Le régiment d'Aubeterre perd beaucoup de soldats et d'officiers. Le duc de Biron arrête alors, avec le régiment du roi qu'il commandait, la marche de la colonne par son flanc gauche. Un bataillon des gardes écossaises se détache, avance quelques pas à lui, fait une décharge très-meurtrière, et revient au petit pas se replacer à la tête de la colonne, qui avance toujours lentement, sans jamais se déranger, repoussant tous les régiments qui viennent, l'un après l'autre, se présenter devant elle.

« Ce corps gagnait du terrain, toujours serré, toujours ferme. Le maréchal de Saxe, qui voyait de sang-froid combien l'affaire était périlleuse, fit dire au roi, par le marquis de Menze, qu'il le conjurait de repasser le pont avec le dauphin; qu'il ferait ce qu'il pourrait pour remédier au désordre. « Oh! je suis bien sûr qu'il fera ce qu'il faudra, répondit le roi; mais je resterai où je suis. »

« Il y avait de l'étonnement et de la confusion dans l'armée, depuis le moment de la déroute des gardes-françaises et suisses. Le maréchal de Saxe veut que la cavalerie fonde sur la colonne anglaise. Le comte d'Estrées y court. Mais les efforts de cette cavalerie étaient peu de chose contre une masse d'infanterie si réunie, si disciplinée et si intrépide, dont le feu toujours roulant et soutenu écartait nécessairement de petits corps séparés. On sait d'ailleurs que la cavalerie ne peut guère entamer seule une infanterie serrée. Le maréchal de Saxe était au milieu de ce feu. La maladie ne lui laissait pas la force de porter une cuirasse. Il portait une espèce de bouclier de plusieurs doubles de taffetas piqué, qui reposait sur l'arçon de sa selle. Il jeta son bouclier, et courut faire avancer la seconde ligne de cavalerie contre la colonne.

« Tout l'état-major était en mouvement. M. de Vaudreuil, major général de l'armée, allait de la droite à la gauche. M. de Puységur, MM. de Saint-Sauveur, de Saint-George, de Mézière, aides-maréchaux des logis, sont tous blessés. Le comte de Longaunai, aide-major général, est tué. Ce fut dans ces attaques que le chevalier d'Aché, lieutenant général, eut le pied fracassé. Il vint ensuite rendre compte au roi, et lui parla longtemps sans donner le moindre signe des douleurs qu'il ressentait, jusqu'à ce qu'enfin il tomba évanoui.

« Un grand nombre de cavaliers furent poussés en désordre jusqu'à l'endroit où était le roi avec son fils. Les deux princes furent séparés par la foule des fuyards qui se précipitaient entre eux. Pendant ce désordre, les brigades des gardes du corps, qui étaient en réserve, s'avancèrent d'elles-mêmes aux ennemis. Les chevaliers de Suzi et de Saumeri y furent blessés à mort. Quatre escadrons de la gendarmerie arrivaient presqu'en ce moment de Douai; et, malgré la fatigue d'une marche de sept lieues, ils coururent aux ennemis. Tous ces corps furent reçus comme les autres, avec cette même intrépidité et ce même feu roulant. Le jeune comte de Chevrier, guidon, fut tué. C'était le jour même qu'il avait été reçu à sa troupe. Le chevalier de Monaco, fils du duc de Valentinois, y eut la jambe percée. M. du Guesclin reçut une blessure dangereuse. Les carabiniers donnèrent; ils eurent six officiers renversés morts, et vingt et un de blessés.

« Le maréchal de Saxe, dans le dernier épuisement, était toujours à cheval, se promenant au pas au milieu du feu. Il passa sous le front de la colonne anglaise pour voir tout de ses yeux, auprès du bois de Barri, vers la gauche. On y faisait les mêmes manœuvres qu'à la droite. On tâchait en vain d'ébranler cette colonne. Les régiments se présentaient les uns après les autres; et la masse anglaise, faisant feu de tous côtés, plaçant à propos son canon, et tirant toujours par division, nourrissait ce feu continu quand elle était attaquée; et, après l'attaque, elle restait immobile et ne tirait plus. Quelques régiments d'infanterie vinrent encore affronter cette colonne par les ordres seuls de leurs commandants. Le maréchal de Saxe en vit un dont les rangs entiers tombaient, et qui ne se dérangeait pas. On lui dit que c'était le régiment des vaisseaux, que commandait M. de Guerchi : « Comment se peut-il faire, s'écria-t-il, que de telles troupes ne soient pas victorieuses ? »

« Hainault ne souffrait pas moins. Il avait pour colonel le fils du prince de Craon, gouverneur de Toscane. Le père servait le grand-duc; les enfants servaient le roi de France. Ce jeune homme, d'une très-grande espérance, fut tué à la tête de sa troupe; son lieutenant-colonel blessé à mort auprès de lui. Le régiment de Normandie s'avança. Il eut autant d'officiers et de soldats hors de combat que celui de Hainault. Il était mené par son lieutenant-colonel M. de Solenci, dont le roi loua la bravoure sur le champ de bataille, et qu'il récompensa ensuite en le faisant brigadier. Des bataillons irlandais coururent au flanc de cette colonne; le colonel Dillon tomba mort. Ainsi aucun corps, aucune attaque n'avaient pu entamer la colonne, parce que rien ne s'était fait de concert et à la fois.

« Le maréchal de Saxe repasse par le front de la colonne, qui s'était déjà avancée plus de trois cents pas au delà de la redoute d'Eu et de Fontenoi. Il va voir si Fontenoi tenait encore. On n'y avait plus de boulets; on ne répondait à ceux de l'ennemi qu'avec de la poudre.

« M. du Brocard, lieutenant général d'artillerie, et plusieurs officiers d'artillerie étaient tués. Le maréchal pria alors le duc d'Harcourt, qu'il rencontra, d'aller conjurer le roi de s'éloigner; et il envoya ordre au comte de la Mark, qui gardait Antoin, d'en sortir avec le régiment de Piémont; la bataille parut perdue sans ressource. On ramenait de tous côtés les canons de campagne; on était près de faire

partir celui du village de Fontenoi, quoique des boulets fussent arrivés. L'intention du maréchal de Saxe était de faire, si l'on pouvait, un dernier effort mieux dirigé et plus plein contre la colonne anglaise. Cette masse d'infanterie avait été endommagée, quoique sa profondeur parût toujours égale; elle-même était étonnée de se trouver au milieu des Français sans avoir de cavalerie; la colonne était immobile, et semblait ne recevoir plus d'ordre; mais elle gardait une contenance fière, et paraissait être maîtresse du champ de bataille. Si les Hollandais avaient passé entre les redoutes qui étaient vers Fontenoi et Antoin, s'ils étaient venus donner la main aux Anglais, il n'y avait plus de ressource, plus de retraite même, ni pour l'armée française, ni probablement pour le roi et son fils. Le succès d'une dernière attaque était incertain. Le maréchal de Saxe, qui voyait la victoire ou l'entière défaite dépendre de cette dernière attaque, songeait à préparer une retraite sûre; il envoya un second ordre au comte de la Mark d'évacuer Antoin, et de venir vers le pont de Calonne, pour favoriser cette retraite en cas d'un dernier malheur. Il fait signifier un troisième ordre au comte, depuis duc de Lorges, en le rendant responsable de l'exécution : le comte de Lorges obéit à regret. On désespérait alors du succès de la journée.

« Un conseil assez tumultueux se tenait auprès du roi; on le pressait de la part du général, et au nom de la France, de ne pas s'exposer davantage.

« Le duc de Richelieu, lieutenant général, et qui servait en qualité d'aide de camp du roi, arriva en ce moment. Il venait de reconnaître la colonne près de Fontenoi. Ayant ainsi couru de tous côtés sans être blessé, il se présenta hors d'haleine, l'épée à la main, et couvert de poussière. « Quelle nouvelle apportez-vous ? » lui dit le maréchal de Noailles; « quel est votre avis? — Ma nouvelle, dit le duc de Richelieu, est que la bataille est gagnée si on le veut; et mon avis est qu'on fasse avancer dans l'instant quatre canons contre le front de la colonne; pendant que cette artillerie l'ébranlera, la maison du roi et les autres troupes l'entoureront; *il faut tomber sur elle comme des fourrageurs.* » Le roi se rendit le premier à cette idée.

« Vingt personnes se détachent. Le duc de Péquigny, appelé depuis le duc de Chaulnes, va faire pointer ces quatre pièces; on les place vis-à-vis la colonne anglaise. Le duc de Richelieu court à bride abattue, au nom du roi, faire marcher sa maison; il annonce cette nouvelle à M. de Montesson qui la commandait. Le prince de Soubise rassemble ses gendarmes; le duc de Chaulnes ses chevau-légers; tout se forme et marche; quatre escadrons de la gendarmerie avancent à la droite de la maison du roi; les grenadiers à cheval sont à la tête, sous M. de Grille, leur capitaine; les mousquetaires, commandés par M. de Jumillac, se précipitent.

« Dans ce même moment important, le comte d'Eu et le duc de Biron, à la droite, voyaient avec douleur les troupes d'Antoin quitter leur poste, selon l'ordre positif du maréchal de Saxe. « Je prends sur moi la désobéissance, leur dit le duc de Biron; je suis sûr que le roi l'approuvera dans un instant où tout va changer de face; je réponds que M. le maréchal de Saxe le trouvera bon. » Le maréchal, qui arrivait dans cet endroit, informé de la résolution du roi et de la bonne volonté des troupes, n'eut pas de peine à se rendre; il changea de sentiment lorsqu'il en fallait changer, et fit rentrer le régiment de Piémont dans Antoin; il se porta rapidement, malgré sa faiblesse, de la droite à la gauche vers la brigade des Irlandais, recommandant à toutes les troupes qu'il rencontrait en chemin de ne plus faire de fausses charges, et d'agir de concert.

« Le duc de Biron, le comte d'Estrées, le marquis de Croissi, le comte de Lovendhal, lieutenants généraux, dirigent cette attaque nouvelle. Cinq escadrons de Penthièvre suivent M. de

Croissi et ses enfants. Les régiments de Chabrillant, de Brancas, de Brionne, Aubeterre, Courten, accoururent guidés par leurs colonels. Le régiment de Normandie, des carabiniers, entrent dans les premiers rangs de la colonne, et vengent leurs camarades tués dans leur première charge. Les Irlandais les secondent; la colonne était attaquée à la fois de front et par les deux flancs.

« En sept ou huit minutes, tout ce corps formidable est ouvert de tous côtés; le général Posomby, le frère du comte d'Albermarle, cinq capitaines aux gardes, un nombre prodigieux d'officiers étaient renversés morts. Les Anglais se rallièrent, mais ils cédèrent; ils quittèrent le champ de bataille sans tumulte, sans confusion, et furent vaincus avec honneur.

« Le roi de France allait de régiment en régiment; les cris de *Victoire* et de *Vive le roi*, les chapeaux en l'air, les étendards et les drapeaux percés de balles, les félicitations réciproques des officiers qui s'embrassaient, formaient un spectacle dont tout le monde jouissait avec une joie tumultueuse. Le roi était tranquille, témoignant sa satisfaction et sa reconnaissance à tous les officiers généraux et à tous les commandants des corps; il ordonna qu'on eût soin des blessés, et qu'on traitât les ennemis comme ses propres sujets.

« Le maréchal de Saxe, au milieu de ce triomphe, se fit porter vers le roi; il retrouva un reste de force pour embrasser ses genoux, et pour lui dire ces propres paroles : « Sire, j'ai assez « vécu; je ne souhaitais de vivre au- « jourd'hui que pour voir Votre Ma- « jesté victorieuse. Vous voyez, ajouta- « t-il ensuite, à quoi tiennent les ba- « tailles. » Le roi le releva et l'embrassa tendrement (*). »

Ainsi se termina cette journée célèbre. Le roi fit écrire le même jour à l'abbé de la Ville, son ministre à la Haye, qu'il ne demandait pour prix de son triomphe que la pacification de l'Europe. L'Angleterre fit rejeter ses offres, et la guerre continua. Louis XV, profitant de la terreur qu'inspiraient ses armes, acheva la conquête des Pays-Bas. Tournai, Gand, Bruges, Oudenarde, Dendermonde, Ostende, Nieuport, tombèrent successivement en son pouvoir avant la fin de cette campagne; et, l'année suivante, Bruxelles, Malines, Louvain, Anvers, Mons, Charleroi, Namur, firent leur soumission.

1746.

Batailles de Plaisance et de Raucourt. — L'année suivante fut marquée par des succès et des revers. Victorieuse en Flandre, la France essuya un échec en Italie.

Les armées combinées de France et d'Espagne commencèrent cette nouvelle campagne par la prise de Tortone, de Plaisance, de Parme et de Pavie. Après la victoire de Bassignano, elles firent leur entrée dans Milan. Déjà le roi de Sardaigne, accoutumé à changer d'alliance au gré de ses intérêts, entretenait des intelligences secrètes avec nos généraux, lorsque l'arrivée de trente mille Autrichiens, sous les ordres du prince de Lichtenstein, lui rendit la confiance. Les armées de France et d'Espagne furent vaincues à la fatale journée de Plaisance (16 juin 1746), et obligées d'évacuer l'Italie. Partout les Autrichiens et les Piémontais rétablirent leur domination; Gênes, qui avait été notre alliée, subit en frémissant le joug du vainqueur. Mais là ne s'arrêtèrent pas nos revers. Quarante mille Autrichiens envahirent et désolèrent la Provence, pendant que les Anglais bloquaient les ports de Marseille et de Toulon. En même temps ils attaquaient nos colonies en Asie et en Amérique, et nous enlevaient l'importante colonie du cap Breton. Ce ne fut qu'en 1747 que le maréchal de Belle-Isle, qui jusque-là s'était tenu sur la défensive, réussit à refouler les Autrichiens en Italie.

C'était beaucoup, après la défaite de Plaisance et l'invasion de la Provence par les Autrichiens, de les avoir rejetés au delà des montagnes, et d'avoir réussi à tenir en échec les forces pié-

(*) Voltaire, Siècle de Louis XV, ch. xv.

montaises et autrichiennes dans les défilés des Alpes. Au reste, la défaite de Plaisance fut plus que compensée par la brillante victoire que le roi et le maréchal de Saxe remportèrent cette même année à Raucourt en Flandre. Le prince de Lorraine laissa douze mille morts sur le champ de bataille (11 octobre 1746).

Après cette victoire, Louis XV témoigna de nouveau le désir de traiter. Il proposa aux Hollandais de se rendre les médiateurs de la paix. « Ils devaient, dit Voltaire (*), plus que toute autre puissance, presser l'heureux effet de ces dispositions pacifiques. Un peuple tout commerçant, qui n'était plus guerrier, qui n'avait ni bons généraux ni bons soldats, et dont les meilleures troupes étaient prisonnières en France, au nombre de trente-cinq mille hommes, semblait n'avoir d'autre intérêt que de ne pas attirer sur son terrain l'orage qu'il avait vu fondre sur la Flandre. La Hollande n'était plus même une puissance maritime; ses amirautés ne pouvaient pas alors mettre en mer vingt vaisseaux de guerre. Les régents sentaient tous que, si la guerre entamait leurs provinces, ils seraient forcés de se donner un stathouder, et, par conséquent, un maître. Les magistrats d'Utrecht, de Dordrecht, de la Brille, avaient toujours insisté pour la neutralité; quelques membres de la république étaient ouvertement de cet avis; mais le parti anglais et le préjugé général prévalurent. L'irruption de Louis XIV et l'année 1672 étaient encore dans les cœurs; on ne pouvait concevoir la modération de Louis XV, ni la croire sincère. On regardait toutes ses démarches pacifiques et tous ses ménagements tantôt comme des preuves de faiblesse, tantôt comme des piéges. »

Des conférences furent ouvertes à Bréda; mais Louis XV s'étant aperçu que les Hollandais n'étaient pas francs, il rompit tout à coup les négociations, et déclara la guerre aux États-généraux (17 avril 1747).

(*) Siècle de Louis XV, ch. XXIII.

1747.

Déclaration de guerre à la Hollande.—Révolte de Gênes. — Le manifeste de Louis XV portait qu'il ne regarderait que comme un dépôt les places et les provinces qu'il serait forcé d'occuper pour sa propre sûreté, et qu'il les rendrait aussitôt que les Hollandais auraient cessé de fournir des secours à ses ennemis. Au bruit des victoires que remportent ses armées, une révolution éclate en Hollande, semblable à celle de 1672. On sentait la nécessité d'une dictature. La petite ville de Vur en Zélande donna l'exemple, qui fut suivi bientôt par les autres villes. Le prince d'Orange, Guillaume IV, fut proclamé chef du gouvernement sous le titre de stathouder héréditaire, de capitaine général et d'amiral de l'Union. Le jour même où Guillaume IV exerça pour la première fois ses fonctions presque royales, un député dit aux États-généraux « que la république avait besoin d'un chef contre un voisin ambitieux et perfide, qui se jouait de la foi des traités. » En effet tout fut préparé pour conduire la guerre avec vigueur. Les Anglais, qui n'avaient pas peu contribué à cette révolution, remuaient l'Europe entière pour susciter des ennemis à la France. Ils sollicitaient depuis longtemps l'impératrice de Russie Élisabeth d'accéder à la ligue européenne. Au mois de juin 1747, elle signa un traité par lequel elle mettait à la disposition de l'Angleterre et de la Hollande cinquante vaisseaux et une armée de trente-sept mille hommes.

Louis XV n'en poursuivit pas moins ses conquêtes en Hollande, et le 2 juillet 1747, il remporta une victoire sanglante à Lawfeld. Elle fut suivie de la prise de Berg-op-Zoom, qui fut emporté d'assaut. Il fallut que le duc de Cumberland allât camper sous les murs de Maëstricht, pour empêcher cette place importante de tomber au pouvoir des Français.

Presqu'en même temps, un événement imprévu rendit à la France une partie de l'influence qu'elle avait

perdue en Italie. Ce fut la révolte de Gênes.

Les Autrichiens avaient usé avec la dernière rigueur du droit que leur donnait la victoire en Italie. Les Génois surtout étaient accablés d'énormes contributions. On voulait leur faire expier l'attachement qu'ils avaient eu pour la France. Ils voyaient leur commerce ruiné, leur credit épuisé, les magnifiques maisons de campagne qui embellissaient les alentours de leur ville pillées par les soldats; eux-mêmes étaient traités en esclaves. Depuis longtemps ils songeaient à la révolte pour venger tant d'injures. Enfin une occasion fit éclater les sentiments de tous. C'était le 5 décembre 1746. Les Autrichiens tiraient de l'arsenal des canons et des mortiers pour l'expédition de Provence. Ils forçaient les habitants à prendre part à ce travail. Un capitaine autrichien ayant rudement frappé un Génois qui ne s'empressait pas assez, l'indignation longtemps comprimée fit explosion. Le peuple se souleva : il s'arma de pierres, de bâtons, d'épées, de fusils; les habitants des vallées se joignirent à ceux de la ville. Le marquis de Botta, qui était gouverneur de Gênes, crut d'abord que cette effervescence populaire se calmerait d'elle-même, et il se contenta, le lendemain de l'émeute, de doubler les postes. Mais bientôt le peuple court au palais du doge, se saisit des armes qui s'y trouvent, et forme des barricades dans les rues. Les Allemands s'avancèrent alors par le faubourg de Bisagno; mais ils y furent reçus par des décharges de mousqueterie. Déjà les Génois formaient une armée. On battait la caisse dans les rues au nom du peuple, et l'on ordonnait, sous peine de vie, à tous les citoyens, de sortir en armes de leurs maisons, et de se ranger sous les drapeaux de leurs quartiers. En même temps le tocsin sonnait dans tous les villages d'alentour; les habitants des campagnes accoururent au nombre de vingt mille. Enfin, après une lutte sanglante qui dura quatre jours, neuf régiments autrichiens se retirèrent en désordre jusqu'à Gavi, laissant quatre mille prisonniers, plus de mille morts, et tous leurs magasins aux mains des Génois. A cette nouvelle, Marie-Thérèse publia contre les Génois un manifeste par lequel elle les déclarait rebelles et passibles de toutes les peines que les lois infligent aux criminels de lèse-majesté. Une armée fut envoyée contre cette ville pour la ruiner de fond en comble. Assiégée par terre, Gênes ne pouvait être secourue que par mer, mais la flotte anglaise, qui croisait en vue du port, rendait cette chance fort incertaine. Toutefois, les vaisseaux français sortis de Toulon et de Marseille réussirent à tromper la surveillance de la flotte anglaise, et à débarquer cinq mille hommes à Gênes, sous les ordres du maréchal de Boufflers. Le général força les Autrichiens à lever le siége. Il mourut au sein de la victoire, mais son successeur, le duc de Richelieu, défendit la ville contre toutes les attaques de l'Autriche, de l'Angleterre et du roi de Sardaigne.

Guerre maritime contre l'Angleterre.—Non contente de lutter contre la France sur le continent, l'Angleterre était parvenue à s'emparer de l'empire de la mer. A cette époque elle avait cent trente vaisseaux de plus de cent canons et cent bâtiments inférieurs. La France et l'Espagne n'avaient pas ensemble cinquante vaisseaux. Les Anglais, profitant de leur supériorité, tombèrent sur Carthagène, prirent l'île du cap Breton (1745), qui commande l'entrée du Saint-Laurent, enlevèrent tous nos convois et détruisirent nos vaisseaux. A la fin de la guerre il nous en restait deux!

Dans les Indes, nos affaires n'allaient pas mieux, grâce à la jalousie des chefs; il semble en vérité qu'un génie fatal dirigeait à cette époque toutes nos entreprises. La compagnie des Indes, abandonnée par le gouvernement, fit merveille cependant; Law, que l'on a tant calomnié, avait donné une impulsion incroyable à cette société. Elle avait fait de Pondichéry une colonie de premier ordre, acquis

Chandernagor, fondé des comptoirs à Kalicut, à Mahé, à Surate, au Bengale; elle s'était établie dans les îles de France et de Bourbon. Fleury avait envoyé à Pondichéry un homme capable de gouverner des possessions aussi importantes, c'était Dumas. Par la vigueur et l'habileté de son administration il donna aux Français le premier rang dans les Indes. Son successeur Dupleix continua son œuvre avec autant de talent. Dans le même temps Labourdonnais, gouverneur de l'île de France, donnait à cette île une importance considérable. Abandonné de son gouvernement, lorsque la guerre éclata entre la France et l'Angleterre, il équipa une petite escadre, mit des nègres dans ses équipages, battit la flotte anglaise, prit Madras, la capitale des possessions anglaises, et se fit payer onze millions de rançon. Mais alors, le gouverneur général des Indes, Dupleix, se déshonora : jaloux de Labourdonnais, et irrité qu'il eût vaincu les Anglais, il cassa la capitulation de Madras, brûla cette ville, et retint son rival sur la côte de Coromandel jusqu'à l'époque des moussons. Quand ensuite Labourdonnais voulut partir, la tempête brisa ses vaisseaux. Il fut alors rappelé en France et mis à la Bastille. Les Anglais profitèrent de la rivalité de ces deux généraux : ils reprirent Madras et assiégèrent Pondichéry. Dupleix, qui semblait vouloir racheter par une bravoure héroïque sa conduite envers Labourdonnais, résista à tous les efforts de l'ennemi, et le força à la retraite après quarante-sept jours de tranchée ouverte (août 1748.)

1748.

Paix d'Aix-la-Chapelle. — Cependant Louis XV achevait la conquête de la Flandre et d'une partie de la Hollande. Une première tentative sur Maëstricht avait échoué. Le 13 avril 1748, le maréchal de Saxe investit une seconde fois cette place, à la vue d'une armée de quatre-vingt mille hommes qui ne put s'y opposer. La prise de Berg-op-Zoom, et le danger de Maëstricht, dont la conquête ouvrait un chemin au cœur de la Hollande, semblaient menacer cette république des plus grands désastres. L'Angleterre voyait le péril de son alliée et ne faisait rien pour sa défense. Elle inclina alors à la paix, malgré l'approche d'une armée russe qui, des confins de la Livonie, s'était dirigée vers le Rhin. L'Angleterre avait de son côté atteint son but : elle avait ruiné notre commerce, anéanti notre marine. Elle cessa donc de s'opposer à la pacification générale. Un congrès s'ouvrit à Aix-la-Chapelle, et après de longues négociations, la paix fut signée le 18 octobre, aux conditions suivantes :

La France restitua les Pays-Bas à la maison d'Autriche; Berg-op-Zoom et Maëstricht, qui venaient de capituler, aux Hollandais; la Savoie et le comté de Nice au roi de Sardaigne et Madras aux Anglais. En retour de ces restitutions, Louis XV obtint, pour l'infant don Philippe, son gendre, les duchés de Parme, de Plaisance et Guastalla. Le duc de Modène et la république de Gênes furent réintégrés dans leurs anciennes possessions. La France ne stipula pour elle-même que la restitution du cap Breton, et le maintien des fortifications de Dunkerque du côté de la terre. La garantie de la succession au trône de la Grande-Bretagne fut renouvelée par le traité d'Aix-la-Chapelle, ainsi que celle de la pragmatique sanction. Les cessions que Marie-Thérèse avait faites de la Silésie et du comté de Glatz au roi de Prusse, et d'une partie du Milanais au roi de Sardaigne, furent garanties par toutes les puissances signataires du traité. C'est ainsi qu'après une lutte opiniâtre et meurtrière, l'Europe se trouva remise à peu près au même état qu'avant la guerre.

1748-1755.

État de l'Europe à la paix d'Aix-la-Chapelle.—Puissance de madame de Pompadour en France.— Mouvement philosophique et littéraire. — L'intervalle de 1748 à 1755 fut pour la France et pour l'Europe entière

une époque de paix et de prospérité. Le commerce et l'industrie florissaient partout depuis Saint-Pétersbourg jusqu'à Cadix; les beaux-arts étaient en honneur; une correspondance mutuelle rapprochait les nations jusque-là ennemies; on eût dit que l'Europe ressemblait à une grande famille réunie après ses différends. La France surtout, si abaissée comme puissance militaire, exerçait par sa littérature une influence immense. Cette influence, à la fois littéraire et philosophique, s'étendait non-seulement sur l'Allemagne, la Prusse et l'Angleterre, mais jusque sur la Russie. Nos armes ne dominaient plus en Europe, mais nos idées y dominaient encore en attendant le réveil de la nation.

Louis XV avait montré quelque bravoure à la guerre, mais il l'avait bientôt fait oublier par les déréglements les plus honteux. A la duchesse de Châteauroux avait succédé dans sa faveur la fille d'un boucher, mademoiselle Poisson, qu'il fit marquise de Pompadour. Il en coûte de descendre jusqu'à ces détails ignobles, mais comment les éviter? La marquise de Pompadour régna vingt ans. Elle fut vingt ans maîtresse de la France. Elle exerça sur le roi un pouvoir absolu, et ce pouvoir elle sut le conserver lorsque l'amour du roi fut éteint. Dès le principe, elle aspirait à bien autre chose qu'à la tendresse d'un débauché. Elle voulait gouverner la France, et elle sut y parvenir en employant le même moyen qu'avait employé l'infâme Dubois. Elle pourvut au libertinage du roi et présida à ses débauches. Par ses soins, le roi très-chrétien eut un sérail qu'on ouvrait à des beautés obscures que la favorite livrait à la lubricité du maître, sans crainte de s'en faire des rivales. Cet odieux repaire où le vice était soudoyé à grands frais, coûta plus de cent millions à la France. Pendant que le roi était plongé dans cet abîme de corruption, il abandonnait à la marquise l'exercice du pouvoir royal. Maîtresse du trésor par le fatal usage des *acquits au comptant*; relevant par ses grâces naturelles et par l'éloquence de ses manières, la bassesse de sa naissance; affectant de répandre sur de pauvres filles, sur des vieillards infirmes, les largesses de son opulence, elle régna par la puissance de l'or et de la bienfaisance. Mais ce qui est remarquable, c'est l'influence de l'opinion publique à laquelle cette maîtresse éhontée et ce roi égoïste et sans pudeur ne purent pas eux-mêmes se soustraire.

La marquise de Pompadour, née bourgeoise, affecta quelques velléités de patriotisme, de philanthropie, d'amour pour les lettres. « Sa créature, le contrôleur Machaut, voulait imposer le clergé; d'Argenson organisait l'administration de la guerre avec le talent et la sévérité de Louvois. Au milieu de la petite guerre du parlement et du clergé, le philosophisme gagnait. A la cour même, il avait des partisans. Le roi, tout ennemi qu'il était des idées nouvelles, avait sa petite imprimerie, et imprimait lui-même les théories économiques de son médecin, Quesnay, qui proposait un impôt unique, portant sur la terre; la noblesse et le clergé, qui étaient les principaux propriétaires du sol, eussent enfin contribué.

« Tous ces projets aboutissaient en vaines conversations; les vieilles corporations résistaient; la royauté, caressée par les philosophes qui auraient voulu l'armer contre le clergé, éprouvait un vague effroi à l'aspect de leurs progrès. Voltaire préparait une histoire générale antichrétienne (Essai sur les mœurs, 1756). Peu à peu la philosophie nouvelle sortait de cette forme polémique où Voltaire la réduisait. Dès 1748, le président de Montesquieu, fondateur de l'Académie des sciences naturelles à Bordeaux, donna, sous une forme décousue et timide, une théorie matérialiste de la législation, déduite de l'influence des climats; telle est du moins l'idée dominante de l'Esprit des lois, ce livre si ingénieux, si brillant, quelquefois si profond. En 1749, apparut la colossale Histoire naturelle du comte de Buf-

fon; en 1751, les premiers volumes de l'Encyclopédie, monument gigantesque où devait entrer tout le dix-huitième siècle, polémique et dogmatique, économie et mathématiques, irréligion et philanthropie, athéisme et panthéisme, d'Alembert et Diderot. Le tout fut dit par Condillac, en un mot qui contient le siècle : *Traité des sensations*, 1754. Cependant, la guerre religieuse était continuée par Voltaire, qui venait de se poster en observation au point central de l'Europe, entre la France, la Suisse et l'Allemagne, aux portes de Genève, au chef-lieu des anciens Vaudois, d'Arnaldo de Brescia, de Zwingle et de Calvin (*). »

Au milieu de ce mouvement des idées, Louis XV devenait un objet de mépris pour cette nation qui naguère lui avait donné le surnom de *Bien-aimé*. Il était en effet difficile de donner le change à l'opinion publique sur sa conduite et sur le scandale de l'élévation de sa maîtresse. En 1750 une émeute lui apprit ce que le peuple de Paris pensait sur son compte. Tel était l'état de la France lorsque éclata une guerre nouvelle.

§ III. *Guerre de sept ans. — Pacte de famille. — Paix de Paris.*

(1755-1763.)

Guerre contre l'Angleterre.

1755-1756.

En se joignant à nos ennemis, dans la guerre pour la succession d'Autriche, l'Angleterre avait voulu deux choses, le maintien de l'équilibre européen, et la ruine des colonies françaises et espagnoles. En 1755, elle était gouvernée par un avocat, le fameux William Pitt, depuis lord Chatam, qui s'était fait admirer par son éloquence, et qui s'était rendu populaire par sa haine contre les Français. Lorsqu'il vit les efforts extraordinaires de la cour de Versailles pour rétablir notre marine anéantie, lorsqu'il sut qu'il y avait un plan arrêté de construire, dans l'espace de dix ans, cent onze vaisseaux de ligne, cinquante-quatre frégates, et un nombre proportionné de petits bâtiments, il fut alarmé pour la supériorité maritime de l'Angleterre, et ne chercha plus qu'un prétexte de rupture.

« Il existait entre les deux nations des différends, laissés indécis par la paix d'Aix-la-Chapelle, sur leurs possessions respectives en Amérique. L'île de Tabago, la plus orientale des Antilles, était un des points de litige. Jacques, troisième duc de Courlande, mort en 1682, avait une marine nombreuse, qu'il employait à faire des découvertes et un commerce considérable en Afrique et en Amérique. Dans une de ces expéditions, les Courlandais s'étaient mis en possession de l'île alors déserte de Tabago, et l'avaient cultivée avec succès. L'état florissant de cette colonie tenta l'avidité des Hollandais. Deux habitants de la Zélande, les frères Lambsten, conçurent le projet de s'en emparer. Pour se ménager une protection puissante, ils offrirent à Louis XIV de tenir l'île comme un fief de la France. Le roi accepta leur proposition, et créa l'un d'eux baron de Tabago, dont ils parvinrent à se rendre maîtres par la ruse et par la violence. Le duc Jacques, après d'inutiles réclamations auprès des États-généraux, s'adressa au roi Charles II, et consentit, par un traité du 28 novembre 1664, à tenir l'île de Tabago à titre de concession de la couronne d'Angleterre, s'il lui en procurait la restitution. Les États-généraux n'eurent pas plus d'égard aux requêtes du roi qu'à celles du duc, et les Hollandais restèrent en possession de Tabago, qui était une des îles les plus florissantes du nouveau monde, lorsqu'en 1678 le maréchal d'Estrées s'en empara, en fit un désert, et l'abandonna. Depuis ce temps elle fut toujours regardée comme un terrain neutre entre la France et l'Angleterre, jusqu'en 1748, où il s'éleva des discussions à ce sujet. La nouvelle de la paix n'était pas encore parvenue en

(*) Michelet, Précis de l'histoire de France, chap. XXIII.

Amérique, lorsque le gouverneur de la Barbade publia une ordonnance par laquelle il attribuait à George II la souveraineté de Tabago; le gouverneur de la Martinique protesta contre cette ordonnance. Tel fut le premier germe des discordes nouvelles qui divisèrent les cours de Londres et de Versailles. L'article 9 du traité d'Aix-la-Chapelle fournit matière à une autre dispute. Cet article avait ordonné la restitution des conquêtes faites en Amérique pendant la guerre, en ajoutant que toutes choses seraient rendues telles qu'elles étaient ou *devaient être* avant les hostilités. Ces termes vagues, *devaient être*, servirent de prétexte aux deux peuples, pour entreprendre l'un sur l'autre dans les contrées septentrionales de l'Amérique, dont les limites n'avaient jamais été réglées par des traités. La principale contestation se rapportait aux limites de l'Acadie ou Nouvelle-Écosse. Par le traité d'Utrecht, cette province avait été cédée aux Anglais, *conformément à ses anciennes limites*. Mais quelles étaient ces anciennes limites? C'est ce que, par une étrange inadvertance dans un traité aussi solennel, on avait omis de spécifier. Du reste, il est à croire que les véritables limites de ce pays étaient inconnues, et que l'intérêt des deux puissances les fixait d'après leur convenance réciproque. Il existait enfin un troisième sujet de dispute, touchant la souveraineté des rives de l'Ohio, qui, selon les Anglais, appartenait à la Virginie, et selon les Français à la Louisiane. Des conférences ouvertes à Paris, pour arranger ces différends, entre des commissaires des deux nations, traînaient en longueur depuis cinq années, lorsque les Anglais, voyant l'activité déployée dans nos ports pour le rétablissement de notre marine, qu'ils croyaient ruinée sans retour, terminèrent la négociation en commençant les hostilités (1755). Par un procédé barbare, dont le cabinet de Londres s'est plus d'une fois rendu coupable, l'amiral Boscawin, sans aucune déclaration de guerre, captura deux navires français à la hauteur de l'île de Terre-Neuve. En même temps, les corsaires anglais nous enlevèrent plus de trois cents vaisseaux marchands, portant huit mille matelots et de riches chargements. Il était de la politique de l'Angleterre de distraire les Français de la défense de leurs colonies par une guerre continentale. Il était de celle de la France d'éviter cette guerre, où elle ne pouvait faire que peu de mal à la Grande-Bretagne, et de se borner à des opérations maritimes. Mais le ministère français succomba à la tentation de conquérir le Hanovre, et s'engagea imprudemment dans une guerre de terre, qui bientôt l'entraîna plus loin que sans doute il n'aurait voulu, et absorba toutes les forces de la France (*). »

Après cette insolente déclaration de guerre du cabinet britannique, on put voir combien la France était abaissée. Louis XIV eût répondu à une pareille insulte par une autre déclaration de guerre : Louis XV se contenta de négocier, de réclamer, de demander justice. Il ne permit pas même à ses sujets d'armer en course. En même temps il se plaignait à toutes les cours de l'insolente supériorité que les Anglais affectaient sur mer. Il y avait loin de ces plaintes à la domination que Louis XIV avait exercée longtemps sur terre et sur mer.

Cependant George II, craignant pour son électorat de Hanovre, avait demandé l'alliance de l'Autriche; et n'ayant pu l'obtenir, malgré les services qu'il avait rendus à cette puissance dans la guerre pour la succession, il s'adressa au roi de Prusse, et, par le traité de Westminster (16 janvier 1756), il mit le Hanovre sous sa protection. Marie-Thérèse songeait alors à reprendre la Silésie, qu'elle avait cédée à la Prusse pour échapper à un embarras momentané. « C'était l'apogée de la puissance de Frédéric. Depuis sa conquête de Silésie, il avait perdu tout ménagement. Dans son étrange cour de Potsdam, ce bel esprit

(*) Ragon, Histoire générale du dix-huitième siècle, p. 152-154.

guerrier se moquait de Dieu, des philosophes et des souverains ses confrères. Il avait maltraité Voltaire, le principal organe de l'opinion; il désolait de ses épigrammes les rois et les reines; il ne croyait ni à la beauté de madame de Pompadour, ni au génie poétique de l'abbé Bernis, principal ministre de France. L'occasion parut favorable à l'impératrice pour recouvrer la Silésie. (*) » On sait le billet fameux que Marie-Thérèse écrivit à la marquise de Pompadour, et dans lequel elle l'appelait sa sœur. La maîtresse, flattée, entraîna Louis XV à s'allier avec l'Autriche. Cette alliance monstrueuse de la France avec l'Autriche, contre un souverain qui maintenait l'équilibre européen, ne surprit alors personne. « Aussitôt que le traité fut connu, dit Duclos, l'applaudissement fut général. Ce fut une espèce d'ivresse, qui augmenta encore par le chagrin que les Anglais en montrèrent. Chacun s'imagina que l'union des deux premières puissances tiendrait toute l'Europe en respect... Peu s'en fallut que l'Académie ne donnât, pour sujet du prix de vers, le traité entre les deux cours... Depuis les ministres jusqu'aux derniers sous-ordres, tous voulaient avoir concouru au traité. Les idées ont bien changé depuis (**). » Frédéric II espérait que l'alliance de l'Angleterre lui vaudrait les secours de la Russie. Il fut trompé dans son attente. Il avait, par des paroles imprudentes, blessé l'amour-propre de l'impératrice Élisabeth. Marie-Thérèse réussit à s'en faire une alliée. Cette princesse accéda au traité de Versailles, conclu entre la France et l'Autriche, par la convention de Presbourg (31 décembre 1756). L'Angleterre et la Prusse, privées de l'alliance de la Russie, croyaient pouvoir compter sur la Hollande; mais une déclaration menaçante de Louis XV intimida les états généraux, qui se prononcèrent pour la neutralité.

(*) Michelet, Précis d'histoire de France, p. 383.

(**) Mémoires de Duclos.

1756.

Conquête de l'île de Minorque par les Français. — La guerre n'était pas encore ouvertement déclarée; on se disputait encore les alliances, lorsque, le 10 avril 1756, trois cents bâtiments de transport, escortés de dix-sept vaisseaux de guerre, et portant trente-cinq mille hommes, commandés par le maréchal de Richelieu, sortirent du port de Toulon. On feignit le projet d'une descente en Angleterre; et telles furent les craintes de George II, qu'il fit venir des Hanovriens et des Hessois pour défendre ses côtes. Cependant l'expédition était dirigée contre l'île de Minorque, dont la possession assurait aux Anglais l'empire de la Méditerranée, encore plus que Gibraltar. Le duc de Richelieu débarqua dans cette île à la tête de vingt bataillons, et occupa Port-Mahon. Les Anglais s'étaient retirés dans le fort de Saint-Philippe, d'un accès si difficile, qu'il passait pour imprenable. Ce fut en vain qu'une flotte anglaise, sous les ordres de l'amiral Bing, tenta de les dégager; elle fut repoussée par le marquis de la Galissonniere, qui commandait l'escadre française. L'orgueil national des Anglais fut si offensé de cet échec, que l'amiral Bing fut traduit devant une cour martiale, qui le condamna à mort. « Il restait aux Anglais l'espérance de défendre la citadelle de Port-Mahon, qu'on regardait, après Gibraltar, comme la place de l'Europe la plus forte, par sa situation, par la nature de son terrain, et par trente ans de soins qu'on avait mis à la fortifier. C'était partout un roc uni; c'étaient des fossés profonds de vingt pieds, et en quelques endroits de trente, taillés dans ce roc; c'étaient quatre-vingts mines sous des ouvrages devant lesquels il était impossible d'ouvrir la tranchée. Tout était impénétrable au canon, et la citadelle entourée partout de ces fortifications extérieures taillées dans le roc vif. Le maréchal de Richelieu tenta une entreprise plus hardie que n'avait été celle de Berg-op-Zoom, ce fut de donner à la fois un assaut à tous ces ouvrages qui défendaient le

corps de la place. Il fut secondé dans cette entreprise audacieuse par le comte de Maillebois... On descendit dans les fossés malgré le feu de l'artillerie anglaise; on planta des échelles hautes de treize pieds; les officiers et les soldats, parvenus au dernier échelon, s'élançaient sur le roc en montant sur les épaules les uns des autres. C'est par cette audace, difficile à comprendre, qu'ils se rendirent maîtres de tous les ouvrages extérieurs. Les troupes s'y portèrent avec d'autant plus de courage, qu'elles avaient affaire à près de trois mille Anglais, secondés de tout ce que la nature et l'art avaient fait pour les défendre (*). » La place se rendit le lendemain (20 juillet 1756); mais ce fut le dernier succès que le duc de Richelieu remporta contre les Anglais.

Conquête de la Saxe par Frédéric II. — La France lui déclare la guerre. — Au moment même où les hostilités éclataient entre la France et l'Angleterre, le roi de Prusse envahissait la Saxe, sans aucune déclaration de guerre. Il comptait se faire de cette province un rempart contre l'Autriche. La Saxe était presque sans défense; l'électeur, quoique allié secrètement avec Marie-Thérèse, n'avait fait aucuns préparatifs. L'armée prussienne s'empara de Leipzig sans éprouver de résistance, et bientôt Frédéric II fit son entrée à Dresde, dont l'électeur s'était enfui à son approche. Il força l'entrée des archives et y trouva les preuves des desseins secrets de l'électeur contre lui. Les dépêches originales furent publiées, et Frédéric II somma Auguste III de licencier les dix-sept mille hommes qui composaient son armée, et qu'il était allé joindre dans le camp retranché de Pirna. Sur son refus, il marcha contre lui, le bloqua dans son camp, et après avoir défait à Lowositz les Autrichiens, que Marie-Thérèse envoyait au secours de son allié, il força l'armée saxonne à se rendre prisonnière. Les soldats furent incorporés dans les régiments prussiens; les officiers s'engagèrent, sur leur honneur, à ne plus servir dans cette guerre contre Frédéric II. Auguste III se retira en Pologne et laissa la Saxe au pouvoir du vainqueur. Mais Frédéric II ne resta pas longtemps paisible possesseur de sa conquête.

La Suède, la Russie, le corps germanique et l'empereur s'armèrent à la fois contre lui. La France déclara qu'elle regardait l'entrée des Prussiens en Saxe comme une violation du traité de Westphalie, dont elle était garant, et fit au roi de Prusse une solennelle déclaration de guerre. Elle envoya à la fois trois armées en Allemagne, l'une en Westphalie, sous le maréchal d'Estrées, l'autre vers le haut Rhin, sous le maréchal de Richelieu, et la troisième vers le Mein, sous le prince de Soubise, qui allait acquérir bientôt une si déplorable célébrité. Ainsi la malheureuse Allemagne se vit déchirée par un plus grand nombre d'armées nationales et étrangères qu'il n'y en avait eu dans la guerre de trente ans. Nous nous bornerons à donner un résumé rapide des événements de cette guerre deplorable, où la France joua un rôle si impolitique et quelquefois si honteux.

1757.

Victoire de Hastenbeck. — Convention de Klostersevern. — Batailles de Prague, de Kolin, de Jaegerndorf. — Bataille de Rosbach. — Nous avons vu Frédéric II, attaqué à la fois par la France, l'Autriche, la Russie, la Suède et l'Empire, se débarrasser d'abord des Saxons, en les désarmant sans leur faire d'autre mal. Après ces succès, il passa en Bohême et y frappa un grand coup. Le 6 mai 1757, il gagna sur le prince Charles de Lorraine la sanglante bataille de Prague. Assiégé dans la capitale de la Bohême, le prince allait être forcé à se rendre, lorsque le maréchal Daun parvint à le dégager, après avoir remporté une victoire longtemps disputée à Kolin. Frédéric II se retira en Silésie poursuivi par les mêmes ennemis qu'il avait crus un instant à sa merci. Un de ses lieutenants, le maréchal Lehwald, fut défait à Jae-

(*) Voltaire, Siècle de Louis XV, ch. XXI.

gerndorf par le général russe Aprenin. En même temps les Suédois s'emparaient de plusieurs places de la Poméranie, et les Autrichiens entraient dans Berlin. Il restait à Frédéric II un seul allié, l'Angleterre. Le 24 juillet 1757, l'armée anglaise, commandée par le duc de Cumberland, fut vaincue par le maréchal d'Estrées à Hastenbeck. Le duc de Richelieu, qui succéda au maréchal d'Estrées, conquit rapidement la plus grande partie du Brunswick et du Hanovre, et força le duc de Cumberland de se retirer au delà de l'Elbe, après avoir signé la fameuse convention de Klostersevern. Frédéric II paraissait perdu. On le croyait si près de sa ruine, que le conseil aulique osa déclarer qu'il avait encouru la peine du ban de l'Empire, et qu'il était privé de tous ses fiefs, droits et priviléges. Lui-même jugeait sa position désespérée, et parlait de se tuer. « Il n'avait peur que d'une chose, c'est que, lui mort, le grand distributeur de la gloire, Voltaire, ne poursuivît son nom. Il lui écrivit une épître pour le désarmer. Ainsi, Julien, blessé à mort, tira de sa robe et débita un discours qu'il avait composé pour cette circonstance. « Pour moi, disait Frédéric,

Pour moi, menacé du naufrage,
Je dois, en affrontant l'orage,
Penser, vivre et mourir en roi.

L'épître faite, il battit l'ennemi (*). » Le prince de Soubise, général par la grâce de la Pompadour, commandait l'armée française. Il venait de faire sa jonction avec l'armée autrichienne chargée d'exécuter la sentence du conseil aulique. Frédéric II, malgré son désespoir, avait pris toutes les mesures pour vaincre. Feignant de fuir, il se retira devant l'ennemi pour aller occuper une position avantageuse. Le prince de Soubise le suivit en aveugle jusqu'au village de Rosbach où l'armée prussienne semblait reposer sous ses tentes. Mais tout à coup les tentes s'abaissent, et les Prussiens paraissent en ordre de bataille, entre deux collines garnies d'artillerie.

(*) Michelet, Précis de l'histoire de France, chap. XXIII.

« Ce spectacle, dit Voltaire, frappa les yeux des troupes françaises et impériales. Il y avait quelques années qu'on avait voulu exercer les soldats français à la prussienne; ensuite on avait changé plusieurs évolutions dans cet exercice. Le soldat ne savait pas où il en était, son ancienne manière de combattre était changée, il n'était pas affermi dans la nouvelle. Quand il vit les Prussiens avancer dans cet ordre singulier, inconnu presque partout ailleurs, il crut voir ses maîtres. L'artillerie du roi de Prusse était aussi mieux servie et bien mieux postée que celle de ses ennemis. Les troupes des cercles s'enfuirent sans presque rendre de combat. La cavalerie française, commandée par le marquis de Castries, chargea la cavalerie prussienne, et en perça quelques escadrons; mais cette valeur fut inutile.

« Bientôt une terreur panique se répandit partout; l'infanterie française se retira en désordre devant six bataillons prussiens. Ce ne fut point une bataille, ce fut une armée entière qui se présenta au combat, et qui s'en alla. L'histoire n'a guère d'exemple d'une pareille journée. Il ne resta que deux régiments suisses sur le champ de bataille; le prince de Soubise alla à eux au milieu du feu, et les fit retirer au petit pas.

« Le régiment de Diesbach essuya surtout très-longtemps le feu du canon et de la mousqueterie, et les approches de la cavalerie. Le prince de Soubise empêcha qu'il ne fût entamé en partageant toujours ses dangers. Cette étrange journée changeait entièrement la face des affaires. Le murmure fut universel dans Paris (*). » Voltaire ménage évidemment le prince de Soubise; cependant on peut voir par ce récit quelles fautes déplorables commit ce général. La nature du butin fait par les Prussiens prouve que le favori de la Pompadour eût été mieux placé dans un boudoir que sur un champ de bataille. Les Prussiens ne trouvèrent dans

(*) Voltaire, Siècle de Louis XV, chapitre XXXIII.

son camp que des cuisiniers, des comédiens, des perruquiers, des perroquets, des parasols, et des caisses d'eau de lavande.

1758.

Bataille de Zorndorf et de Hochkirchen. — Avénement du duc de Choiseul au ministère. — La victoire de Rosbach avait relevé les affaires du roi de Prusse. Le ministre anglais, William Pitt, fit annuler la fameuse convention de Klostersevern. L'armée hanovrienne rentra en campagne, fortifiée d'un corps de troupes anglaises, et commandée par le prince Ferdinand de Brunswick. En même temps l'Angleterre assura à Frédéric II un subside annuel de quatre millions d'écus. La guerre fut continuée avec un redoublement d'ardeur. Les Français, vaincus à Rosbach, furent forcés par les Anglais et les Prussiens d'évacuer le Hanovre, la Hesse, le Brunswick et l'Ost-Frise. Le prince de Clermont, successeur du duc de Richelieu, fut vaincu à Crevelt, et cette défaite ne fut pas compensée par les succès obtenus à Sandershausen et à Lutternbourg par le duc de Broglie et le prince de Soubise.

Pendant que les lieutenants de Frédéric II repoussaient jusqu'aux frontières des Pays-Pas les débris de l'armée française, lui-même remportait sur les Autrichiens une grande victoire à Schweidnitz, en Silésie, et rentrait vainqueur dans Breslau. Après ce succès, il porta la guerre en Moravie, et assiégea Olmutz en présence d'une armée autrichienne commandée par le feld-maréchal Daun. Il échoua et courut secourir Custrin assiégé par les Russes; il leur livra à Zorndorf une bataille sanglante, qui resta indécise, après avoir coûté la vie à plus de trente mille hommes. Cependant les Russes se retirèrent, mais en même temps les Autrichiens s'avançaient en Saxe. Frédéric II accourut au secours du prince Henri, son frère; mais il fut vaincu à Hochkirchen, en Lusace, et perdit cent pièces de canon. Il n'en força pas moins le maréchal Daun à sortir de la Saxe.

La position du roi de Prusse s'aggrava encore cette année par suite de l'arrivée du duc de Choiseul au ministère. Le nouveau ministre conclut avec Marie-Thérèse un traité d'alliance offensive (*).

1759.

Désastres de Frédéric II. — La campagne qui s'ouvrit l'année suivante (1759) ne fut pas heureuse pour le roi de Prusse. Le 13 avril, le duc de Broglie remporta sur le prince Ferdinand une victoire à Berghen, et, secondé par le maréchal de Contades, il pénétra jusque dans la Hesse et s'empara des places de Minden, de Cassel et de Munster. Cette victoire fut stérile comme toutes celles que la France avait remportées dans cette guerre déplorable. Le maréchal de Contades se fit battre le 1er août, et les Français, chassés de la Hesse, reprirent leurs cantonnements près de Francfort. Mais Frédéric II n'avait pas seulement à faire face aux Français : d'autres ennemis le menaçaient par les autres frontières de son royaume. Le 13 juillet, les Russes défirent le général prussien Wedel à Zullichau, s'emparèrent de Francfort et menacèrent Berlin. Frédéric II vint leur présenter le combat à Kunersdorf. Les Russes et les Autrichiens réunis, sous le commandement du général Soltikoff, formaient une armée de cent mille hommes. Frédéric II n'en avait pas quarante mille.

(*) « Le duc de Choiseul pensait que les seuls empires capables de porter ombrage à la France étaient l'Angleterre, dont il désirait ardemment troubler la prospérité, et la Russie, dont les forces toujours croissantes commençaient à peser dans la balance de l'Europe. C'est pendant son ambassade à Vienne qu'il avait commencé à former un nouveau système, sur les moyens d'établir la puissance française au dehors. Les deux bases de son plan furent une étroite alliance avec l'Autriche et le pacte de famille. La première partie de ce plan, qu'il affermit par le mariage du dauphin et d'une archiduchesse en 1770, avait de nombreux détracteurs. » Droz, Histoire de Louis XVI, t. I, p. 118. Ce projet fut repris plus tard par Talleyrand. Voyez Autriche, p. 123.

Après des prodiges de valeur, il fut obligé de céder au nombre, et laissa sur le champ de bataille dix-huit mille morts, et presque toute son artillerie. Heureusement pour lui, les vainqueurs lui laissèrent le temps de réparer ses pertes, et même de recouvrer l'électorat de Saxe que les Autrichiens avaient de nouveau occupé.

1760.

Victoires des Français à Corbach et à Clostercamp. — Dévouement du chevalier d'Assas. — En 1760, les Français pénétrèrent une seconde fois jusque dans le Hanovre. Le comte de Saint-Germain remporta le 10 juillet une victoire à Corbach sur le prince héréditaire de Brunswick. Le 16 octobre suivant, le marquis de Castries obtint l'avantage à Clostercamp. Pendant la nuit qui précéda le combat, le général français, craignant une surprise, avait fait coucher son armée sous les armes. Le chevalier d'Assas, capitaine au régiment d'Auvergne, faisait une ronde à peu de distance du camp, lorsque tout à coup il se voit entouré par des grenadiers ennemis placés en embuscade pour surprendre les Français. Vingt baïonnettes sont dirigées vers sa poitrine : il meurt, s'il dit un mot, mais d'un mot aussi il peut sauver l'armée française. Dans cette alternative, le chevalier d'Assas n'hésite pas un instant. « *A moi, Auvergne!* s'écria-t-il, *voilà les ennemis;* » et il tomba aussitôt percé de coups.

Nous ne continuerons pas à suivre le roi de Prusse dans cette série de belles et savantes batailles qu'il livra aux Français, aux Autrichiens et aux Russes. La guerre de sept ans, quelle que soit la variété de ses événements, est une guerre de stratégie, intéressante pour le tacticien, mais qui ne présente pas pour les autres lecteurs l'intérêt des grandes guerres du seizième et du dix-septième siècle.

Désastres des Français dans les Indes. — Depuis 1748, Dupleix avait su mettre à profit la haute renommée des Français et les loisirs de la paix. Il voulait fonder une puissance territoriale dans les Indes; les déchirements de l'empire mongol lui facilitaient l'exécution de ses projets. Il fit donner le Decan et le Karnate à deux princes qu'il protégeait, et en reçut, comme récompense, quatre provinces avec deux cents lieues de côtes, et des terres autour de Pondichéry et de Karikal. Dupleix ne voulait pas s'arrêter là; il voulait conquérir à la France l'Inde tout entière. Mais, n'obtenant aucun secours de l'État, en lutte avec la compagnie qui, ne comprenant point ses projets, se fatiguait de dépenser de l'argent pour faire des conquêtes au lieu de l'employer au commerce, Dupleix ne put obtenir tous les résultats qu'il souhaitait. Néanmoins, il était encore trop puissant pour ne pas effrayer l'Angleterre, qui demanda son rappel au cabinet de Versailles. Les lâches qui gouvernaient alors la France cédèrent (1755), et Dupleix fut rappelé. On lui donna pour successeur l'Irlandais Lally, à cause de sa haine contre les Anglais et en récompense du courage dont il avait fait preuve à la bataille de Fontenoi. Lally trouva les caisses vides, les munitions de guerre épuisées, des noirs et des cipayes pour toute armée, nulle subordination dans les troupes. La compagnie des Indes l'avait conjuré à son départ « de réformer les abus sans nombre, la prodigalité outrée et le grand désordre qui absorbait tous les revenus. » Il se souvint trop peut-être de cette recommandation, et se fit des ennemis de ceux qui devaient lui obéir. Si l'on veut bien connaître la source de ses malheurs, il faut lire la lettre suivante qu'il écrivit le 18 mai 1758, du camp devant Saint-David, à Duval-Leyrit, qui était gouverneur de Pondichéry. « Cette lettre, Monsieur, sera un se-
« cret éternel entre vous et moi, si
« vous me fournissez les moyens de
« terminer mon entreprise. Je vous ai
« laissé cent mille livres de mon argent
« pour vous aider à subvenir aux frais
« qu'elle exige. Je n'ai pas trouvé en
« arrivant la ressource de cent sous
« dans votre bourse ni dans celle de

« tout votre conseil. Vous m'avez re-
« fusé les uns et les autres d'y em-
« ployer votre crédit. Je vous crois
« cependant tous plus redevables à la
« compagnie que moi, qui n'ai malheu-
« reusement l'honneur de la connaître
« que pour y avoir perdu la moitié de
« mon bien en 1720. Si vous continuez
« à me laisser manquer de tout, et
« exposé à faire face à un mécontente-
« ment général, non seulement j'ins-
« truirai le roi et la compagnie du beau
« zèle que ses employés témoignent ici
« pour leur service, mais je prendrai
« des mesures efficaces pour ne pas
« dépendre, dans le court séjour que
« je désire faire dans ce pays, de l'es-
« prit de parti et des motifs person-
« nels dont je vois que chaque membre
« paraît occupé, au risque total de la
« compagnie. » Cette lettre ne devait ni lui faire des amis ni lui procurer de l'argent. Son humeur s'en aigrit. On peut en juger par le passage suivant, que Voltaire (*) a extrait d'un journal de l'Inde, rédigé par un des principaux officiers de notre armée. « Il ne parle « que de chaînes et de cachots, sans « avoir égard à la distinction et à l'âge « des personnes. Il vient de traiter ainsi « M. de Moracin lui-même. M. de Lally « se plaint de tout le monde, et tout « le monde se plaint de lui. Il a dit à « M. le comte de... : « Je sens qu'on « me déteste, et qu'on voudrait me « voir bien loin. Je vous engage ma « parole d'honneur, et je vous la don- « nerai par écrit, que, si M. de Ley- « rit veut me donner cinq cent mille « francs, je me démets de ma charge, « et je passe en France sur la frégate. » Le journal dit ensuite : « On est au- « jourd'hui à Pondichéry dans le plus « grand embarras. On n'y a pas pu « ramasser cent mille roupies; les sol- « dats menacent hautement de passer « en corps chez l'ennemi. »

Lally entreprit cependant le siége de Madras, et s'empara du quartier appelé la Ville-Noire. Mais l'insubordination de son armée, qui s'était enrichie par le pillage, le força bientôt à la retraite (18 février 1759), et après bien des pertes il rentra dans Pondichéry. Une escadre anglaise l'assiégea dans cette ville; après avoir forcé la flotte française de se réfugier à l'île Bourbon. Il résolut de soutenir le siége jusqu'à l'extrémité, et parla de chasser les esclaves noirs comme bouches inutiles. La haine qu'on lui portait en devint plus vive, et Lally en fut tellement ému, que sa tête en parut comme dérangée. On rapporte qu'un Indien l'ayant vu sur son lit absolument nu, chantant la messe et les psaumes, demanda sérieusement à un officier si c'était l'usage en France que le roi choisît un fou pour son grand vizir. L'officier étonné lui dit : « Pour- « quoi me faites-vous une question aussi « étrange? — C'est, répliqua l'Indien; « parce que votre grand vizir nous a « envoyé un fou pour rétablir les affai- « res de l'Inde. »

Enfin le 16 janvier 1761, la ville fût obligée de se rendre. Les Anglais rasèrent les fortifications, les murailles, les magasins et tous les principaux logements. Lally et plus de deux mille prisonniers furent transportés en Angleterre. Ces derniers accusaient Lally de leurs malheurs; mais Lally était si persuadé qu'il avait raison contre tous, qu'il vint à Fontainebleau sur parole, et offrit de se constituer prisonnier à la Bastille, ne demandant que la faveur d'être jugé. On le prit au mot, et, le 6 mai 1766, il fut condamné « à être décapité, comme dûment atteint d'avoir trahi les intérêts du roi, de l'État et de la compagnie des Indes, d'abus d'autorité, vexations et exactions. »

« Si quelque chose, dit Voltaire (*), peut nous convaincre de cette fatalité qui entraîne tous les événements dans ce chaos des affaires politiques du monde, c'est de voir un Irlandais chassé de sa patrie avec la famille de son roi, commandant à six mille lieues des troupes françaises dans une guerre de marchands, sur des rivages inconnus aux Alexandre, aux Gengis et aux Tamerlan, mourant du dernier

(*) Siècle de Louis XV, chap. XXXIV.

(*) Ibid.

supplice sur le bord de la Seine, pour avoir été pris par des Anglais dans l'ancien golfe du Gange. »

La perte de Pondichéry fut suivie de celle de Chandernagor, d'où la compagnie des Indes avait tiré ses plus belles marchandises. Toutes nos autres possessions furent conquises successivement par les Anglais. « Il ne resta aux Français dans cette partie du monde que le regret d'avoir dépensé pendant plus de quarante ans des sommes immenses pour entretenir une compagnie qui n'a jamais fait le moindre profit, qui n'a jamais rien payé aux actionnaires et à ses créanciers du profit de son négoce, qui dans son administration indienne n'a subsisté que d'un secret brigandage, et qui n'a été soutenue que par une partie de la ferme du tabac que le roi lui accordait : exemple mémorable et peut-être inutile du peu d'intelligence que la nation française a eue jusqu'ici du grand et ruineux commerce de l'Inde (*). »

Désastres des Français dans les autres parties du monde. — Non-seulement les Anglais ruinèrent nos possessions aux Indes, pendant que madame de Pompadour gouvernait la France, mais ils nous enlevèrent encore diverses colonies dans les autres parties du monde. Les Français avaient formé un établissement sur le Sénégal. Ils y faisaient le commerce de l'ivoire, de la poudre d'or, de la gomme arabique, et surtout le commerce des esclaves. Les Anglais détruisirent tous les forts bâtis par les Français dans ces contrées (1757). L'année suivante, ils nous enlevèrent l'île de Gorée (26 décembre 1758), et alors nous ne possédâmes plus rien en Afrique.

En Amérique, ils s'emparèrent de Louisbourg (26 juillet 1758). Ce fut en vain que le général Montcalm essaya de défendre contre eux la ville de Québec. La ville fut prise le 18 septembre, et tout le Canada enlevé à la France. En même temps, les Anglais nous prenaient la Guadeloupe et la Martinique.

(*) Voltaire, ouv. cité, chap. xxxv.

Ils dominaient alors sur toutes les mers. Les Espagnols, qui s'étaient déclarés pour la France, en furent punis : les Anglais pillèrent la Havane, à l'entrée du golfe du Mexique, et firent un butin de quatre-vingts millions (13 août 1762). Ailleurs, dans la mer des Indes, ils leur enlevèrent les îles Philippines. Un vaisseau d'Acapulco, chargé de la valeur de trois millions de piastres, fut pris dans le port même de Manilla, et toute cette colonie tomba au pouvoir des Anglais (31 octobre 1763). « Ainsi, la guerre, qui appauvrit les autres nations, enrichissait une partie de la nation anglaise, tandis que l'autre gémissait sous le poids des impôts les plus rigoureux, aussi bien que tous les peuples engagés dans cette guerre. La France alors était la plus malheureuse. Toutes les ressources étaient épuisées. Presque tous les citoyens, à l'exemple du roi, avaient porté leur vaisselle à la monnaie. Les principales villes et quelques communautés fournissaient des vaisseaux de guerre à leurs frais; mais ces vaisseaux n'étaient pas construits encore; et, quand même ils l'auraient été, on n'avait pas assez d'hommes de mer exercés. Les malheurs passés en faisaient craindre de nouveaux. La capitale, qui n'est jamais exposée au fléau de la guerre, jetait plus de cris que les provinces souffrantes; plus de secours, plus d'argent, plus de crédit. Ceux qu'on choisissait pour régir les finances étaient renvoyés après quelques mois d'administration. Les autres refusaient cet emploi, dans lequel on ne pouvait alors que faire du mal (*). »

1761.

Pacte de famille. — Ce fut durant cette lutte fatale que le duc de Choiseul conçut le projet d'unir par une alliance étroite les diverses branches de la maison de Bourbon, afin de balancer la prépondérance anglaise. Le 15 août 1761, fut signé à Paris le célèbre *pacte de famille*, destiné à réaliser ce projet et à établir une solidarité complète entre

(*) Voltaire, ibid.

les Bourbons de France, d'Espagne et d'Italie. L'Angleterre, instruite de ce traité, prévint la cour de Madrid, et déclara la guerre à l'Espagne (4 janvier 1762). Nous avons déjà vu comment l'Espagne expia cette faute par la perte de Manille, des Philippines et de la Havane.

Mais au moment même où l'Espagne prenait part à cette guerre déplorable, un événement imprévu prépara la pacification de l'Europe. L'impératrice de Russie, qui haïssait le roi de Prusse, mourut subitement, et eut pour successeur Pierre III, l'admirateur de Frédéric II. Le nouvel empereur suspendit aussitôt les hostilités, et bientôt après il conclut une alliance étroite avec Frédéric II, et mit à son service un corps de quinze mille hommes sous les ordres du général Tchernicheff. Pierre III, il est vrai, ne régna pas longtemps; mais l'impératrice Catherine qui lui succéda confirma la paix avec le roi de Prusse. La Suède suivit l'exemple de la Russie. Dès lors, Frédéric II put tourner toutes ses forces contre l'Autriche et la France. Les maréchaux d'Estrées et de Soubise furent vaincus par le prince Ferdinand à Grebenstein; les Autrichiens, commandés par le général Lacy, le furent à Reichenbach par le prince de Bevern; l'armée des cercles par le prince Henri à Freyberg. Les confédérés perdirent alors tout espoir de réduire le roi de Prusse. La France se retira la première de la lutte, et signa les préliminaires de la paix à Fontainebleau. L'Autriche, abandonnée à ses propres forces, céda à regret et renonça à l'espoir de recouvrer la Silésie. Elle signa la paix à Hubertsbourg (1763).

1763.

Paix de Paris et d'Hubertsbourg. — Voici quelles furent les conditions de la paix de Paris et d'Hubertsbourg, qui termina la guerre de sept ans : le roi de France échangea Minorque, qu'il rendit au roi d'Espagne, contre Belle-Isle, qui lui fut cédée par l'Angleterre. Il renonça à Louisbourg et à tout le Canada, sur la rive gauche du Mississipi. L'Espagne, de son côté, céda aux Anglais la Floride, contiguë au Canada. Ainsi, à l'avenir, l'Espagne et l'Angleterre allaient se partager la domination du nouveau monde; la première règne dans l'Amérique méridionale, la seconde dans l'Amérique du Nord. Les petites îles de Saint-Vincent, de Grenade, de Tabago et de la Dominique, furent cédées également aux Anglais; et la possession de ces îles, jointe à celle de la Jamaïque, favorisa leur commerce de contrebande avec le Mexique et le Pérou. La France n'obtint qu'avec beaucoup de peine le droit de pêcher à Terre-Neuve, et la petite île inculte de Miquelon, pour y faire sécher la morue. Les Anglais lui rendirent Pondichéry, ses colonies sur le Sénégal, et l'île de Gorée; mais ils gardèrent nos établissements sur le Gange. Ainsi se termina, sans profit pour la France, cette guerre qui nous avait coûté tant de sang. L'Angleterre seule s'agrandit, et profita des malheurs et de l'épuisement des autres nations.

« Si nous examinons, dit Frédéric II dans l'Histoire de la guerre de sept ans, les causes qui ont tourné les événements d'une manière si inattendue, nous trouverons que les raisons suivantes empêchèrent la perte des Prussiens : le défaut d'accord et le manque d'harmonie entre les puissances de la grande alliance; leurs intérêts différents, qui les empêchaient de convenir de certaines opérations; le peu d'union entre les généraux russes et autrichiens, qui les rendait circonspects lorsque l'occasion exigeait qu'ils agissent avec vigueur pour écraser la Prusse, comme ils l'auraient pu faire effectivement; la politique trop raffinée et quintessenciée de la cour de Vienne, dont les principes la conduisaient à charger ses alliés des entreprises les plus difficiles et les plus hasardeuses, pour conserver, à la fin de la guerre, son armée en meilleur état et plus complète que celle des autres puissances; d'où, à différentes reprises, il résulta que les généraux autrichiens, par une circonspection

outrée, négligèrent de donner le coup de grâce aux Prussiens, lorsque leurs affaires étaient dans un état désespéré; la mort de l'impératrice de Russie, avec laquelle l'alliance de l'Autriche fut ensevelie dans un même tombeau; la défection des Russes, et l'alliance de Pierre III avec le roi de Prusse; et enfin les secours que cet empereur envoya en Silésie.

« Si nous examinons, d'un autre côté, les causes des pertes que les Français firent dans cette guerre, nous observerons la faute qu'ils commirent de se mêler des troubles de l'Allemagne. L'espèce de guerre qu'ils faisaient aux Anglais était maritime; ils prirent le change, et négligèrent cet objet principal pour courir après un objet étranger, qui proprement ne les regardait point. Ils avaient eu jusqu'alors des avantages sur mer contre les Anglais; mais, dès que leur attention fut distraite par la guerre de terre ferme, dès que les armées d'Allemagne absorbèrent tous les fonds qu'ils auraient dû employer à augmenter leurs flottes, leur marine vint à manquer des choses nécessaires, et les Anglais gagnèrent un ascendant qui les rendit vainqueurs dans les quatre parties du monde. D'ailleurs, les sommes excessives que Louis XV payait en subsides, et celles que coûtait l'entretien des armées d'Allemagne, sortaient du royaume, ce qui diminua de la moitié la quantité des espèces qui étaient en circulation, tant à Paris que dans les provinces; et, pour comble d'humiliation, les généraux dont la cour fit choix pour commander ses armées, et qui se croyaient des Turenne, firent des fautes très-grossières (*). »

Voltaire ne juge pas avec moins de sévérité les funestes résultats que la guerre de sept ans eut pour la France. « L'Etat perdit, dit-il (**), dans le cours de cette funeste guerre, la plus florissante jeunesse, plus de la moitié de l'argent comptant qui circulait dans le royaume, sa marine, son commerce, son crédit. On a cru qu'il eût été très-aisé de prévenir tant de malheurs, en s'accommodant avec les Anglais pour un petit terrain litigieux vers le Canada; mais quelques ambitieux, pour se faire valoir et se rendre nécessaires, précipitèrent la France dans cette guerre fatale. Il en avait été de même en 1741. L'amour-propre de deux ou trois personnes suffit pour désoler toute l'Europe. La France avait un si pressant besoin de cette paix, qu'elle regarda ceux qui la conclurent comme les bienfaiteurs de la patrie. Les dettes dont l'État demeurait surchargé étaient plus grandes encore que celles de Louis XIV. La dépense seule de l'extraordinaire des guerres avait été en une année de quatre cents millions; qu'on juge par là du reste. La France aurait beaucoup perdu, quand même elle eût été victorieuse.

« Les suites de cette paix si déshonorante et si nécessaire furent plus funestes que la paix même. Les colons du Canada aimèrent mieux vivre sous les lois de la Grande-Bretagne que de venir en France; et, quelque temps après, quand Louis XV eut cédé à la couronne d'Espagne la Nouvelle-Orléans et tout le pays qui s'étend sur la rive droite du Mississipi, il arriva, pour comble de douleur et d'humiliation, que les officiers du roi d'Espagne condamnèrent à être pendus les officiers du roi de France qui ne se soumirent à eux qu'avec répugnance. Le procureur général, son gendre, d'anciens capitaines chevaliers de Saint-Louis, des négociants, des avocats, avant fait quelques représentations sur les formalités qu'il convenait d'observer, le commandant envoyé d'Espagne les invita à dîner; on leur fit leur procès au sortir de table, on les condamna à la corde, et par grâce on les arquebusa, ce qui est, dit-on, plus honorable. Le commandant qui fit cette étrange exécution était ce même O'Reilli, Irlandais au service d'Espagne, qui fit battre depuis l'armée espagnole par les Algériens. Cette défaite a été publique en Europe et en

(*) Frédéric II, Histoire de la guerre de sept ans.

(**) Siècle de Louis XV, ch. XXXV.

Afrique, et l'indigne mort des officiers du roi de France dans la Nouvelle-Orléans est encore ignorée. »

§ IV. *Histoire intérieure depuis le traité d'Aix-la-Chapelle jusqu'à celui de Paris.*

1748-1763.

C'est une chose singulière que de voir, sous le règne de Louis XV, à cette époque où la France semblait tombée si bas, l'esprit public faire les plus grands progrès, et un entraînement général se manifester vers les améliorations en tout genre.

En 1749, il s'était trouvé un ministre des finances assez hardi pour oser lutter contre le crédit tout-puissant du clergé. Le contrôleur général de Machault fit rendre l'édit de *main-morte*, qui interdit à l'Église la faculté de grossir, par de nouvelles acquisitions, la masse inaliénable de ses biens. L'opinion publique était si unanime, que le clergé n'osa pas lutter contre cette ordonnance, qui n'avait que le défaut d'être un peu tardive. Mais lorsque, l'année suivante (1750), le ministre eut ordonné, comme autrefois Louis XI, de faire un cadastre des biens du clergé, pour les soumettre aux charges publiques, on cria à l'impiété et au sacrilége. Un évêque de Marseille ne craignit pas d'écrire à Machault : « Ne nous mettez pas dans la nécessité de désobéir à Dieu ou au roi, vous savez lequel des deux aurait la préférence. » Le clergé était encore si fort, que le ministre fut obligé de céder, et que même il perdit sa place. Mais l'opinion publique le consola de sa disgrâce, et le clergé perdit en considération ce qu'il conserva en richesses.

Pour distraire l'attention publique, quelques prêtres imaginèrent d'occuper le gouvernement par une diversion embarrassante. Leur instrument fut l'archevêque de Paris, M. de Beaumont. Ce prélat, animé d'un vrai zèle, mais quelque peu intolérant, résolut d'exiger des malades des billets de confession attestant leur foi à la bulle *Unigenitus*, et signés d'un directeur orthodoxe. Sans cela, point d'extrême onction, point de viatique; toute consolation était refusée aux mourants.

« Alors, dit Voltaire (*), toutes les familles furent alarmées, le schisme fut annoncé. Plusieurs de ceux qu'on appelle jansénistes commençaient à dire hautement que si on rendait les sacrements si difficiles, on saurait bientôt s'en passer, à l'exemple de tant de nations. Ces minuties bourgeoises occupèrent plus les Parisiens que tous les grands intérêts de l'Europe. C'étaient des insectes sortis du cadavre du molinisme et du jansénisme, qui, en bourdonnant dans la ville, piquaient tous les citoyens. On ne se souvenait plus ni de Metz, ni de Fontenoi, ni des victoires, ni des disgrâces, ni de tout ce qui avait ébranlé l'Europe. Il y avait dans Paris cinquante mille énergumènes, qui ne savent pas en quel pays coulent le Danube et l'Elbe, et qui croyaient l'univers bouleversé pour des billets de confession. »

Le parlement, jugeant qu'il y avait lieu à l'appel comme d'abus, mit en prison le curé de Saint-Étienne du Mont, qui avait refusé les sacrements à un conseiller du Châtelet. Le roi essaya inutilement d'étouffer ce déplorable conflit. Le parlement, n'ayant pu obtenir la condamnation des doctrines de l'archevêque, se mit à bouder, et cessa tout à coup de rendre la justice. Les magistrats ne reprirent leurs séances que sur l'injonction formelle du roi. Mais la querelle fut bien loin d'être terminée après cet acte d'autorité. En 1753, elle fut renouvelée avec une extrême animosité. « On voyait, tous les jours, le bourreau occupé à brûler des mandements d'évêques qui contestaient au parlement sa juridiction; les recors de la justice faisant communier des malades, la baïonnette au bout du fusil. » Enfin le roi, poussé à bout, envoya en exil les principaux membres du parlement; mais il les rappela l'année sui-

(*) Ibid.

vante, à l'occasion de la naissance du dauphin ; et l'archevêque ayant persisté dans ses refus de sacrements, fut relégué à sa maison de Conflans. Mais pendant la guerre de sept ans, le clergé reprit le dessus, par suite du refus du parlement d'enregistrer de nouveaux impôts. Alors le roi recourut à un moyen violent pour briser cette résistance.

« Il vint au parlement faire lire un édit par lequel il supprimait deux chambres de ce corps et plusieurs officiers. Il ordonna qu'on respectât la bulle *Unigenitus*, défendit que les juges séculiers prescrivissent l'administration des sacrements, et leur permettant seulement de juger des abus et des délits commis dans cette administration, enjoignant aux évêques de prescrire à tous les curés la modération et la discrétion, et voulant que toutes les querelles passées fussent ensevelies dans l'oubli (13 décembre 1756). Il ordonna que nul conseiller n'aurait voix délibérative avant l'âge de vingt-cinq ans, et que personne ne pourrait opiner dans l'assemblée des chambres qu'après avoir servi dix années. Il fit enfin les plus expresses inhibitions d'interrompre, sous quelque prétexte que ce pût être, le service ordinaire. « Le chancelier alla aux avis pour la forme; le parlement garda un profond silence. Le roi dit qu'il voulait être obéi, *et qu'il punirait quiconque oserait s'écarter de son devoir*. Le lendemain, quinze conseillers de la grand'chambre remirent leur démission sur le bureau. Cent quatre-vingts membres du parlement se démirent bientôt de leurs charges. Les murmures furent grands dans toute la ville (*). » Cette nouvelle se répandit rapidement dans Paris ; et comme le peuple ne voyait dans les membres du parlement que les ennemis des nouveaux impôts, il prit parti contre le roi. L'indignation devint générale, et produisit, suivant toute apparence, le crime de François Damiens.

(*) Voltaire, ibid.

1757.

Attentat contre la personne du roi. — « Un misérable de la lie du peuple, nommé Robert-François Damiens, né dans un village auprès d'Arras, avait été longtemps domestique à Paris, dans plusieurs maisons. C'était un homme dont l'humeur sombre et ardente avait toujours ressemblé à la démence. Les murmures généraux qu'il avait entendus dans les places publiques, dans la grand'salle du palais et ailleurs, allumèrent son imagination. Il alla à Versailles comme un homme égaré; et, dans les agitations que lui donnait son dessein inconcevable, il demanda à se faire saigner dans son auberge. Le physique a une si grande influence sur les idées des hommes, qu'il protesta depuis, dans ses interrogatoires, que, s'il avait été saigné, comme il le demandait, il n'aurait pas commis son crime. Son dessein était le plus inouï qui fût jamais tombé dans la tête d'un monstre de cette espèce. Il ne prétendait pas tuer le roi, comme en effet il le soutint depuis, et comme il l'aurait pu; mais il voulait le blesser. C'est ce qu'il déclara dans son procès criminel devant le parlement. Il s'était muni d'un couteau à ressort, qui, d'un côté, portait une longue lame pointue, et, de l'autre, un canif à tailler les plumes, d'environ quatre pouces de longueur. Il attendait le moment où le roi devait monter en carrosse pour aller à Trianon. Il était près de six heures; le jour ne luisait plus; le froid était excessif; presque tous les courtisans portaient de ces manteaux qu'on nomma par corruption *redingotes*. L'assassin, ainsi vêtu, pénètre vers la garde, heurte en passant le dauphin, se fait place à travers la garniture des gardes du corps et des cent-suisses, aborde le roi, le frappe de son canif à la cinquième côte, remet son couteau dans sa poche, et reste le chapeau sur la tête. Le roi se sent blessé, se retourne; et, à l'aspect de cet inconnu qui était couvert, et dont les yeux étaient égarés, il dit, « C'est cet homme qui m'a frappé « qu'on l'arrête et qu'on ne lui fasse

« point de mal. » Tandis que tout le monde était saisi d'effroi et d'horreur, qu'on portait le roi dans son lit, qu'on cherchait les chirurgiens, qu'on ignorait si la blessure était mortelle, si le couteau était empoisonné, le parricide répéta plusieurs fois : « Qu'on prenne garde à monseigneur le dauphin, qu'il ne sorte de la journée. » A ces paroles, l'alarme universelle redouble; on ne doute pas qu'il n'y ait une conspiration contre la famille royale. Chacun se figure les plus grands périls, les plus grands crimes et les plus médités. Heureusement la blessure du roi était légère; mais le trouble public était considérable; et les craintes, les défiances, les intrigues se multipliaient à la cour. Le grand prévôt de l'hôtel, à qui appartenait la connaissance du crime commis dans le palais du roi, s'empara d'abord du parricide, et commença les procédures, comme il s'était pratiqué à Saint-Cloud, dans l'assassinat de Henri III. Un exempt des gardes de la prévôté ayant obtenu un peu de confiance, ou apparente ou vraie, dans l'esprit aliéné de ce misérable, l'engagea à lui dicter de sa prison une lettre au roi même... Sa lettre est insensée et conforme à l'abjection de son état, mais elle découvre l'origine de sa fureur. On y voit que les plaintes du public contre l'archevêque avaient dérangé le cerveau du criminel, et l'avaient excité à son attentat. Il paraissait, par les noms des membres du parlement cités dans sa lettre, qu'il les connaissait, ayant servi un de leurs confrères; mais il eût été absurde de supposer qu'ils lui eussent expliqué leurs sentiments; encore moins qu'ils lui eussent jamais dit ou fait dire un mot qui pût l'encourager au crime. Aussi le roi ne fit aucune difficulté de remettre le jugement du coupable à ceux de la grand'chambre qui n'avaient pas donné leur démission. Il voulut même que les princes et les pairs rendissent par leur présence le procès plus solennel et plus authentique dans tous ses points aux yeux du public, aussi défiant que curieux exagérateur, et qui voit toujours dans ces aventures effrayantes au delà de la vérité. Jamais en effet la vérité n'a paru dans un jour plus clair. Il est évident que cet insensé n'avait aucun complice; il déclara toujours qu'il n'avait point voulu tuer le roi, mais qu'il avait formé le dessein de le blesser depuis l'exil du parlement.

« A la question, il s'écria qu'il avait cru faire une œuvre méritoire pour le ciel; il persista constamment à dire que c'étaient l'archevêque de Paris, les refus de sacrements, les disgrâces du parlement, qui l'avaient porté à ce parricide; il le déclara encore à ses confesseurs. Ce malheureux n'était donc qu'un insensé fanatique, moins abominable, à la vérité, que Ravaillac et Jean Châtel, mais plus fou qu'eux... Il mourut dans les mêmes supplices... Son père, sa femme, sa fille, quoique innocents, furent bannis du royaume, avec défense d'y revenir, sous peine d'être pendus. Tous ses parents furent obligés, par le même arrêt, de quitter leur nom de Damiens, devenu exécrable (*). »

Cet événement causa une révolution soudaine dans les esprits. Le clergé et le parlement étaient effrayés du résultat de leur querelle. Le roi jeta un voile sur le passé. Il rappela quelques prêtres exilés pour leur intolérance; il rétablit le parlement dans ses fonctions, et il imposa silence aux deux partis sur les matières controversées.

1764.

Abolition des jésuites. — La querelle entre le parlement et le clergé avait rendu une nouvelle animosité à la haine qu'on portait aux jésuites. Lorsqu'on apprit leur expulsion du Portugal, la haine, contenue longtemps, fit explosion. Les philosophes, les jansénistes et les parlementaires se réunirent pour demander la destruction d'un ordre qui, disaient-ils, enchaînait le monde et menaçait les rois. Dans ces circonstances, le procès du P. la Valette leur porta le dernier coup

(*) Voltaire, Siècle de Louis XV, chapitre XXXVII.

dans la considération publique, et causa leur ruine. Le P. la Valette, jésuite français, avait fondé, à la Martinique, une grande maison de commerce et de banque. Cette maison, longtemps heureuse dans ses spéculations, fut tout à coup ruinée, lorsqu'en 1755 les Anglais eurent confisqué, sans déclaration de guerre, tous les vaisseaux français dont ils purent s'emparer. L'ordre abandonna alors le P. la Valette, qui fut obligé de déclarer une faillite de plus de trois millions. Elle entraîna celle de deux négociants de Marseille, qui avaient été en relation d'affaires avec la compagnie de la Martinique. Ils réclamèrent auprès de l'ordre; et n'ayant pu obtenir satisfaction, ils lui intentèrent un procès devant le parlement de Paris. Une occasion de se venger était offerte aux ennemis des jésuites. Ce fut en vain que ceux-ci essayèrent de se défendre, en prétendant que les torts du P. la Valette étaient personnels; on leur répondit que, d'après leurs constitutions, tout pouvoir appartenait au général, et qu'en conséquence, le P. la Valette ne pouvait être considéré que comme un agent et un délégué. Ils furent condamnés à satisfaire les deux négociants de Marseille et leurs autres créanciers. Ils trouvèrent alors dans les richesses de l'ordre des ressources dont l'usage prompt et volontaire leur eût évité ce scandaleux procès, tandis que cette tardive satisfaction n'étouffa point les cris de la haine. Les constitutions de l'ordre furent successivement citées à la barre de tous les parlements; « les Chauvelin, les Monclar, les la Chalotais, dévoilèrent le tableau admirable et effrayant à la fois d'un ordre dont tous les membres, faisant abnégation de leur individualité et ne vivant que pour le corps, étaient unis entre eux comme un seul homme; d'un ordre passivement, aveuglément soumis à un général étranger; milice à la fois ardente et disciplinée; puissante de fanatisme, de dévouement et d'obéissance; d'un ordre que, du pied du trône pontifical, un chef absolu faisait à son gré parler, prêcher, agir, combattre d'un bout de l'univers à l'autre; d'un ordre qui, par des ramifications cachées, s'insinuait, pénétrait partout, saisissait le secret des cabinets et des consciences; d'un ordre enfin qui, formant un État dans l'État, ne devait plus y être toléré (*). »

En même temps le procès du jésuitisme s'instruisait devant l'opinion publique, cette puissance nouvelle qui bientôt allait absorber toutes les autres. Une foule de brochures écrites par des philosophes ou par des jansénistes attaquèrent leurs doctrines. On soumit leurs constitutions au grand jour de la discussion, et l'on démontra sans peine qu'elles étaient incompatibles avec les lois de l'État. On invoqua surtout contre eux leurs nombreuses décisions théologiques contre la sûreté de la vie des rois; et l'on conçoit qu'après l'attentat de Damiens une pareille accusation devait avoir un retentissement terrible.

« Le duc de Choiseul et la marquise de Pompadour fomentaient la haine contre les jésuites. La funeste guerre de sept ans n'était point terminée; une discussion qui détournait les esprits du tableau de tant de désastres, se présentait fort à propos. La marquise qui, en combattant le roi de Prusse, n'avait pu justifier ses prétentions à l'énergie du caractère, était impatiente de montrer, en détruisant les jésuites, qu'elle savait frapper un coup d'État. Le duc de Choiseul n'était pas moins jaloux du même honneur. Les biens des moines pouvaient couvrir les dépenses de la guerre et dispenser de recourir à des réformes qui attristeraient le roi et révolteraient la cour. Flatter à la fois deux partis puissants, les philosophes et les jansénistes, était un grand moyen de popularité. Mais Louis XV craignait l'un et l'autre de ces partis. Le cardinal de Fleuri lui avait constamment répété que, *si les jésuites sont de mauvais maîtres, on peut en faire d'utiles instruments*. Des scrupules et des terreurs qu'il

(*) M. Lacretelle, Histoire du dix-huitième siècle.

conservait au milieu de ses débauches, sa politique et peut-être sa faiblesse, lui inspiraient de la répugnance pour une mesure dont l'incrédulité se promettait mille avantages et qui accroîtrait l'orgueil des parlements. Le duc et la marquise consentirent à des délais pour ne pas effaroucher le monarque (*). » Après de longues hésitations, Louis XV se laissa entraîner; mais il voulait s'arrêter à une demi-mesure et se borner à modifier les règlements de la compagnie (2 août 1761). La hauteur du général Ricci, qui repoussa tout projet d'accommodement par cette réponse laconique : *sint ut sunt, aut non sint*, fixa enfin les irrésolutions de la cour. Le 6 août 1762, le parlement de Paris condamna l'ordre des jésuites et ordonna la vente de ses biens. Louis XV confirma la suppression de l'ordre par son édit du 26 novembre 1764. Enfin, en 1773, un bref du pape Clément XIV, si célèbre sous le nom de Ganganelli, prononça l'abolition de la compagnie de Jésus par toute la chrétienté.

Ainsi tomba, pour se relever plus tard, cet ordre célèbre qui, pendant deux siècles, avait exercé une si grande influence. « Les parlements, dit Voltaire (**), ne l'ont condamné que sur quelques règles de son institut que le roi pouvait réformer; sur des maximes horribles, il est vrai, mais méprisées, publiées pour la plupart par des jésuites étrangers, et désavouées formellement depuis peu par les jésuites français. Il y a toujours dans les grandes affaires un prétexte qu'on met en avant, et une cause véritable qu'on dissimule. Le prétexte de la punition des jésuites était le danger prétendu de leurs mauvais livres que personne ne lit : la cause était le crédit dont ils avaient longtemps abusé. Il leur est arrivé, dans un siècle de lumières et de modération, ce qui arriva aux templiers dans un siècle d'ignorance et de barbarie : l'orgueil perdit les uns et les autres; mais les jésuites ont été traités dans leur disgrâce avec douceur, et les templiers le furent avec cruauté. »

(*) M. Lacretelle, Histoire du dix-huitième siècle.

(**) Ouvrage cité, chap. XXXVIII.

1765.

Mort de la marquise de Pompadour. — L'année qui suivit l'abolition de l'ordre des jésuites (1765), Louis XV vit mourir sa maîtresse, la marquise de Pompadour. Elle avait régné jusqu'à son dernier soupir, distribuant, sur son lit de mort, les emplois et les honneurs, et cachant sous le fard les progrès de la maladie qui allait lui ouvrir le tombeau. Louis XV la vit mourir sans marquer de regret, et bientôt il l'oublia. Le duc de Choiseul, son protégé, hérita de sa toute-puissance. « Cet homme d'État, brillant, hardi, fécond en moyens, prompt à exécuter, plaisait à l'indolent Louis XV par son habileté à lui sauver les épines de toutes les affaires et à ne lui en montrer que le côté facile. Déjà, du temps de la favorite, il avait été l'homme influent du ministère et le moteur principal de la politique intérieure et extérieure. Au dedans, il avait puissamment coopéré à la ruine des jésuites; au dehors, il avait ménagé le *pacte de famille*. Au lieu d'ébranler son crédit, la mort de madame de Pompadour le confirma en le faisant dériver uniquement de la confiance royale. Son ministère eut un certain éclat qui le rendit agréable à la nation.

« La révolution opérée dans la tactique par Frédéric II fit sentir au duc de Choiseul la nécessité de changer l'organisation de l'armée. Il y introduisit d'utiles réformes, et mit surtout sur un excellent pied les corps de l'artillerie et du génie, qui ont joué depuis un rôle si brillant dans toutes nos guerres. Cherchant à consoler la France de la perte du Canada et de la cession de la Louisiane, il s'attacha à faire fleurir nos possessions des Antilles, leur choisit des gouverneurs habiles et intègres, et répara avec tant d'activité la marine nécessaire à la protection des colonies, qu'en moins

de sept ans nos forces maritimes, naguère anéanties, s'élevèrent à soixante-quatre vaisseaux de ligne et à cinquante frégates ou corvettes. Il fit une fastueuse et désastreuse tentative de colonisation en Guiane; il réussit mieux à rendre quelque activité au commerce français dans les Indes orientales. En Europe, sa politique eut de la vigueur et nous reconquit une partie de la considération que la malheureuse guerre de sept ans nous avait ôtée (*). »

1768.

Occupation d'Avignon et du comtat Venaissin. — Deux faits attestent la vigueur du duc de Choiseul dans ses relations extérieures : l'occupation d'Avignon et du comtat Venaissin, au mépris des excommunications du pape, et la conquête de la Corse, malgré l'Angleterre. A la suite de quelques différends assez futiles, un pape avait osé excommunier le duc de Parme, qui était de la famille des Bourbons. Louis XV avait fait en vain des représentations; le pape avait refusé de les écouter. Il fallut recourir à la force, et le duc de Choiseul n'hésita pas un instant. Il ordonna la mise à exécution d'un arrêt du parlement de Provence qui avait réuni, en 1688, Avignon et le comtat Venaissin à la couronne, et qui n'avait jamais été rapporté. En conséquence, le comte de Rochechouart se présenta devant Avignon, le 11 juin 1768, escorté de quelques troupes. Il alla droit au vice-légat qui gouvernait cette ville au nom du pape, et lui dit : « Monsieur, le roi m'ordonne de remettre Avignon en sa « main; et vous êtes prié de vous retirer. » L'arrêt fut exécuté, pendant que le peuple allumait des feux de joie, et depuis ce jour on inséra dans tous les actes publics : « Régnant souverain prince Louis, par la grâce de Dieu, XVe du nom, roi de France et de Navarre, comte de Provence, de la ville d'Avignon et du comtat Venaissin. »

(*) Ragon, Histoire générale du dix-huitième siècle, p. 178.

La bulle qui condamnait le duc de Parme fut supprimée en France, et la plupart des autres États de l'Europe imitèrent cette conduite. Il fallut que le pape consentît à abolir l'ordre des jésuites, et à retirer la bulle, pour qu'on lui rendît Avignon et le comtat.

Conquête de la Corse. — La conquête de la Corse et la réunion de cette île à la France, malgré l'Angleterre, furent des entreprises plus difficiles et plus importantes. En 1735, les Corses, sous la conduite d'Hyacinthe Paoli et de Giafferi, s'étaient soulevés contre l'autorité tyrannique de Gênes. Un aventurier allemand, le baron de Neuhoff, conçut le singulier projet de se faire proclamer roi de cette île où il était étranger. Le bey de Tunis, trompé par de fausses espérances, lui donna un vaisseau de dix canons, quatre mille fusils, mille sequins et quelques provisions. Arrivé à Livourne, il vendit le vaisseau, et s'étant rendu en Corse, il distribua aux habitants de l'argent et des armes. On le prit pour un des plus grands princes de la terre, il fut élu roi, et l'on frappa des monnaies à son effigie. Cette royauté ne dura que huit mois. En 1737, les Génois sollicitèrent le secours de la France contre leurs anciens sujets, et les Corses, à leur tour, envoyèrent au roi cette supplique célèbre dans laquelle respirait un sentiment de liberté sauvage et qui se terminait par ces mots : « Si vos ordres souverains « nous obligent de nous soumettre à « Gênes, buvons à la santé du roi très-« chrétien ce calice amer et mourons. » On fit partir le comte de Boissieux, neveu du maréchal de Villars, avec quelques troupes et un projet de pacification. Les Corses lui opposèrent une vigoureuse résistance, et l'expédition échoua. Son successeur, le marquis de Maillebois, fut plus heureux. Il dompta les Corses en moins de trois semaines (1739).

Mais pendant la guerre pour la succession d'Autriche, lorsque les Français eurent retiré leurs troupes de l'île, et que Gênes elle-même fut tombée au pouvoir de l'Autriche, les Corses

se soulevèrent une seconde fois et chassèrent les Génois de toutes les villes, excepté Bastia. Ils vécurent libres sous l'autorité de Giafferi. En 1753, ce général habile périt assassiné, et eut pour successeur Pascal Paoli, fils du vieux Hyacinthe Paoli qui vivait retiré à Naples.

Le nouveau chef entreprit d'établir en Corse un gouvernement régulier, de former des troupes réglées, d'instituer une espèce d'université, d'établir des tribunaux pour rendre la justice et pour mettre un frein à la fureur des assassinats. Paoli ne réussit pas cependant à établir sa domination sur l'île entière. Les Génois continuaient à occuper Bastia et quelques points importants. En 1764, la cour de France envoya de nouveau des troupes en Corse, non pour agir contre les habitants, mais pour garder les places occupées par les Génois, et pour donner à ceux-ci, par cette médiation armée, le moyen de soumettre le reste de l'île. Mais le sénat de Gênes fut trompé dans ses espérances. Paoli avait si bien discipliné ses sujets qu'il réussit à résister aux Génois. Cette république dépensa inutilement ses troupes et son argent pendant quatre ans, tandis que Paoli augmentait chaque jour ses forces et sa réputation. L'Europe commençait à le regarder comme le législateur et le vengeur de sa patrie.

La république de Gênes reconnut enfin l'impuissance de ses efforts et céda tous ses droits sur la Corse à la couronne de France. Le traité fut signé au mois de juillet 1768. La république se réserva seulement la faculté de rentrer dans la souveraineté de cette île en remboursant au roi les frais immenses qu'il avait faits en sa faveur. C'était en réalité céder la Corse à tout jamais, car il était peu probable que les Génois fussent jamais en état de la racheter, et encore mieux de la subjuguer. « Ainsi donc, en cédant la vaine et fatale souveraineté d'un pays qui lui était à charge, Gênes faisait en effet un bon marché, et le roi de France en faisait un meilleur, puisqu'il était assez puissant pour se faire obéir dans la Corse, pour la policer, pour la peupler, pour l'enrichir en y faisant fleurir l'agriculture et le commerce. De plus, il pouvait venir un temps où la possession de la Corse serait un grand avantage dans les intérêts qu'on aurait à démêler en Italie. Il restait à savoir si les hommes ont le droit de vendre d'autres hommes; mais c'est une question qu'on n'examina jamais dans aucun traité.

« On commença par négocier avec le général Paoli; mais ce fut inutilement, il ne voulut entendre aucune proposition, et il eut l'honneur de résister à un roi de France pendant plus d'une année. Aucune puissance étrangère ne le secourut. Quelques Anglais seulement lui envoyèrent de l'argent et des armes, car les Corses étaient mal armés : ils n'avaient point de fusils à baïonnette; même, quand on leur en fit tenir de Londres, la plupart ne purent s'en servir; ils préférèrent leurs mousquetons ordinaires et leurs couteaux. Leur arme principale était leur courage. Ce courage fut si grand, que, dans un des combats, ils se firent un rempart de leurs morts, pour avoir le temps de charger derrière eux avant de faire une retraite nécessaire; leurs blessés se mêlèrent parmi les morts pour raffermir le rempart. Malgré tant de valeur, ils furent vaincus. Le comte de Vaux, secondé du marquis de Marbœuf, soumit l'île en moins de trois semaines (*). »

§ V. *Histoire intérieure depuis la disgrâce du duc de Choiseul jusqu'à la mort de Louis XV.*

1770-1774.

1. *Disgrâce du duc de Choiseul.* 1770. — Après avoir donné la Corse à la France et contraint le pape au rappel d'une bulle abusive et à l'abolition de l'ordre des jésuites, le duc de Choiseul voulait tenter plus encore pour relever son pays. Tout le monde prévoyait alors la prochaine insurrection des États-Unis de l'Amérique; il fit des préparatifs

(*) Voltaire, Siècle de Louis XV, ch. XLI.

pour leur donner l'appui des flottes de France et d'Espagne. Instruit des desseins de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse contre l'infortunée Pologne, il s'efforça de traverser ces projets odieux en poussant la Turquie à déclarer la guerre à l'impératrice Catherine II. Il était sur le point d'envoyer aux Polonais un corps de troupes françaises, lorsqu'il succomba sous une intrigue de cour.

Il avait livré les jésuites aux parlements, leurs ennemis acharnés. « Mais de même, dit M. Michelet, que les pierres de Port-Royal étaient tombées sur la tête des jésuites, la chute de ceux-ci fut fatale aux parlements. » A la tête du parti qui avait survécu à l'abolition de l'ordre, se trouvait le duc d'Aiguillon, gouverneur de Bretagne, dont l'administration maladroite et tyrannique avait excité les justes plaintes de la province et du parlement. Il avait pour allié le chancelier Maupeou, homme bilieux, opiniâtre et audacieux, qui était profondément irrité contre le parlement de Paris pour quelques griefs personnels. Ces deux hommes formèrent avec l'abbé Terray, contrôleur général, une sorte de triumvirat dont le but était la disgrâce du duc de Choiseul et la ruine des parlements, qui, entraînés par leur popularité croissante et par leur récente victoire, semblaient vouloir se saisir du pouvoir que Louis XV était incapable d'exercer.

Cette lutte posthume des jésuites contre les parlements et contre le duc de Choiseul prit la forme d'une intrigue. Le triumvirat fonda l'espérance de la victoire sur une nouvelle favorite qui avait eu l'honneur de succéder à madame de Pompadour. C'était une courtisane dont Louis XV avait fait une comtesse. Le duc de Choiseul n'avait pas eu la force de cacher son mépris, et la favorite, n'osant croire encore à la durée de son empire, avait timidement recherché l'appui du ministre. Celui-ci croyait que le roi le considérait comme le seul homme capable de suffire à la crise politique dont l'Europe était menacée. Il avait pour lui le suffrage de l'opinion publique, celui des gens de lettres, qui exerçaient alors une immense influence, et celui des parlements, qu'il avait soutenus contre les jésuites. Il venait enfin de conclure le mariage du dauphin avec l'archiduchesse Marie-Antoinette, et ce mariage semblait fonder d'avance son crédit pour le règne suivant. L'attente générale fut trompée : une vile courtisane l'emporta sur le ministre. Louis XV céda aux séductions de la du Barry, et, le 24 décembre 1770, il disgracia le duc de Choiseul, qu'il exila à Chanteloup.

1771.

Suppression des parlements. — La disgrâce du duc de Choiseul fut suivie de près de la suppression des parlements. L'occasion fut le procès que le parlement de Bretagne avait intenté au duc d'Aiguillon, pour vexations et abus de pouvoir. Comme l'inculpé était pair de France, le procès fut déféré, par ordre du roi, à la cour des pairs séante au parlement de Paris. « Cette évocation était un piége tendu au parlement par le chancelier Maupeou. En appelant cette compagnie à juger un de ses plus dangereux ennemis, il espérait qu'elle se laisserait emporter à la passion et se compromettrait par quelque imprudence. A l'occasion des excès reprochés au gouverneur de la Bretagne, certains orateurs censurèrent les ordres mêmes d'après lesquels il prétendait avoir agi. Aussitôt on effraya le roi sur les suites d'une discussion qui pouvait conduire à lui demander compte de son gouvernement. Il signifia, par l'organe de son chancelier, qu'il lui plaisait de ne plus entendre parler de ce procès, et fit défense au parlement de s'en occuper. Les magistrats irrités désobéirent, et, le 2 juillet 1770, un arrêt déclara le duc d'Aiguillon *prévenu de faits qui entachaient son honneur*, et suspendu de la pairie jusqu'à son jugement. Le roi, par un arrêt contraire, ordonna au duc d'Aiguillon de continuer ses fonctions de pair, et répondit à de nouvelles re-

montrances de la compagnie en allant lui-même, étrange oubli de sa dignité! arracher du greffe du parlement toute la procédure de l'affaire de Bretagne. Un lit de justice tenu à Versailles (7 décembre) fut doublement mortifiant pour les magistrats par la présence du duc d'Aiguillon qui siégeait au rang des pairs, et par la lecture d'un édit qui défendait au parlement de Paris d'employer les termes séditieux d'*unité*, d'*indivisibilité*, de *classes*, en parlant des autres parlements avec lesquels il prétendait ne former qu'un tout en plusieurs parties; lui interdisait, en outre, de leur envoyer des mémoires dont on pourrait induire entre eux une association; enfin, de cesser le service, et de donner des démissions en corps; le tout, sous peine d'être cassé. Les magistrats n'en déclarèrent pas moins, dès le lendemain, que, *dans leur douleur profonde, ils n'avaient point l'esprit assez libre pour décider des biens, de la vie et de l'honneur des sujets du roi*, et suspendirent leurs fonctions. Maupeou voyait avec joie la compagnie provoquer ainsi son abolition. Mais le duc de Choiseul le contenait encore. Bientôt, délivré du frein par la disgrâce de ce ministre, il frappe inopinément le coup décisif. Dans la nuit du 19 au 20 janvier 1771, deux mousquetaires sont expédiés au domicile de tous les membres du parlement, pour les sommer, au nom du roi, de reprendre leurs fonctions, et de signer leur consentement ou leur refus par ces seuls mots : *oui* ou *non*. Signer l'un, c'est se soumettre; signer l'autre, c'est renoncer, en quelque sorte, à leurs charges, et se dissoudre d'eux-mêmes. Quarante seulement, dans la première surprise d'un si brusque réveil, signent un *oui* qu'ils rétractent le lendemain. Le chancelier se hâte d'interpréter le refus des magistrats comme une abdication, et, dès la nuit suivante, il leur fait signifier par des huissiers la confiscation de leurs charges, et leur exil par des mousquetaires.

« En brisant ainsi la magistrature, Maupeou n'avait, au fond, pour but que d'affranchir l'autorité royale et ministérielle du frein parlementaire. Mais il colorait cette mesure despotique de spécieux prétextes de publique utilité. A la cour, il représentait l'avantage de n'avoir plus à craindre le contrôle incommode d'un corps qui ne cessait d'entraver la marche du gouvernement. Aussi les courtisans disaient-ils tout haut qu'il avait retiré le sceptre du greffe du parlement pour le remettre entre les mains du monarque. Aux philosophes, il rappelait qu'ils s'étaient souvent élevés contre la vénalité des charges et les défauts de la législation existante, et il leur promettait l'administration gratuite de la justice et un nouveau code de procédure civile et criminelle. Au peuple, il annonçait la réduction de l'immense ressort du parlement de Paris, qui s'étendait jusqu'en Artois, en Champagne, en Auvergne et en Poitou, et l'établissement de six nouvelles cours souveraines qui dispenseraient le peuple de leur ressort d'aller chercher au loin une justice lente et ruineuse. Cet établissement ne se fit pas attendre. Un édit royal créa les six nouvelles cours, sous le nom de *Conseils supérieurs*, dans les villes d'Arras, Blois, Châlons-sur-Marne, Clermont, Lyon et Poitiers, où la justice serait rendue aux frais du souverain. Enfin, dans un lit de justice tenu le 15 avril, le roi fit lire trois édits, dont l'un cassait l'ancien parlement, l'autre supprimait la cour des aides, qui seule avait porté des remontrances au pied du trône touchant l'exil de la magistrature, et le troisième créait un nouveau parlement que le chancelier avait recomposé, non sans peine, de membres du grand conseil, d'avocats et de jurisconsultes, dont plusieurs ne jouissaient pas dans le public de toute l'estime nécessaire à des magistrats. Ils se recrutèrent insensiblement de quelques personnes plus recommandables. Mais ce parlement, ouvrage du despotisme, ne put effacer le vice de son origine, et l'opinion, comme pour déclarer qu'il n'aurait jamais rien de national, le stigmatisa du nom de son au-

teur : on l'appela le *parlement Maupeou* (*). »

Le chancelier ne borna pas là sa prétendue réforme. Il supprima ou recomposa successivement tous les parlements de province. Au mois de novembre 1771, le nouvel ordre judiciaire fut en activité par toute la France, et Maupeou se crut le sauveur de la monarchie. « L'imparfaite balance de la vieille monarchie tenait à l'élastique opposition des parlements qui remontraient, ajournaient, et finissaient par céder respectueusement. Quelques têtes hardies et dures, entre autres le Breton la Chalotais, entreprirent de les mener plus loin. Dans le procès du duc d'Aiguillon, ils tinrent ferme, ils furent brisés. Ce n'était pas aux juges de Lalli, de Calas, de Sirven et de Labarre, qu'il appartenait de faire la révolution, encore moins à la coterie qui les renversa. Le spirituel abbé Terray et le facétieux chancelier Maupeou, alliés du duc d'Aiguillon et de madame du Barry, n'étaient pas assez honnêtes gens pour avoir le droit de faire le bien. Terray, qui eut les finances, remédia un peu au désordre, mais par la banqueroute. Maupeou abolit la vénalité des charges, rendit la justice gratuite; mais personne ne voulut croire qu'elle fût gratuite entre les mains des créatures de Maupeou. Tout le monde se moqua de leur réforme, personne plus qu'eux-mêmes. Un rire inextinguible éclata à l'apparition des Mémoires de Beaumarchais. Louis XV les lut comme tout le monde et y prit plaisir. L'égoïste monarque distinguait mieux que personne le péril croissant de la royauté; mais il jugeait, avec raison, qu'après tout, elle durerait encore plus que lui (**). »

Banqueroute de Terray. — Pacte de famine. — Parc aux cerfs. — L'abbé Terray avait trouvé, en entrant aux finances, un déficit considérable. Au lieu de s'attaquer au luxe effréné de la cour, il s'attaqua aux créanciers de l'État. Il suspendit le payement des billets des fermes, et réduisit les rentes perpétuelles, les unes d'un cinquième, les autres d'un quart ou de moitié. Les rentes viagères et les pensions furent considérablement diminuées. Le remboursement des charges de judicature lui fournit un prétexte pour augmenter les tailles. Ainsi, comme l'a fort bien dit M. Lacretelle, l'État paya bien cher le bienfait annoncé de la justice gratuite. En résultat dernier, la dette publique fut diminuée d'environ treize millions d'intérêt; la recette générale fut augmentée de vingt millions, et le déficit resta de vingt-cinq millions. Les impôts qui, au commencement du règne de Louis XIII, ne s'élevaient qu'à cent vingt-cinq millions, se trouvaient portés en 1771 à trois cent soixante-quinze millions, chiffre énorme, si l'on songe que, par suite du mauvais système de perception, les contribuables payaient réellement le double, que le poids en retombait uniquement sur le peuple, qui devait encore la dîme au clergé et des redevances féodales à un grand nombre de seigneurs, enfin que les propriétés du tiers état ne formaient que le tiers de toutes les propriétés du royaume.

Pacte de famine. — La détresse du peuple était extrême; une famine continuelle, causée par les manœuvres les plus infâmes, la rendait excessive. « La liberté du commerce des grains, décrétée en 1754, avait été révoquée pendant la guerre de sept ans; mais les économistes l'avaient fait rétablir, et même avaient obtenu la liberté d'exportation. Alors une société secrète se forma, *dans laquelle le roi lui-même était actionnaire pour dix millions*, qui accaparait les blés, les faisait sortir de France, excitait la hausse, et réimportait ces mêmes blés avec d'énormes bénéfices. Le cri public devint tel, qu'en 1770, l'abbé Terray défendit la libre circulation des grains; mais *le pacte de famine* ne fut pas détruit;

(*) Ragon, Histoire générale du dix-huitième siècle, p. 181-183.

(**) Michelet, Précis de l'hist. de France. — On assure qu'il poussa le cynisme jusqu'à dire : *Après moi le déluge!*

les accaparements à l'intérieur continuèrent. *Le roi s'était fait une caisse particulière, avec laquelle il agiotait sur le prix des blés, se vantant à tout le monde du lucre infernal qu'il faisait sur ses sujets;* la société ne lâchait les grains accaparés qu'au moment où le peuple allait se révolter ou mourir de faim. Nul n'osait révéler ce pacte abominable, qui avait des complices partout, même dans les parlements; il avait été défendu, sous peine de mort, aux écrivains de parler de finances; et la moindre plainte était étouffée dans les cachots de la Bastille. Aussi le peuple, poussé aux dernières limites de la misère, conçut-il la haine la plus atroce contre le gouvernement, les nobles, les riches; haine qui devait un jour se traduire en horribles vengeances (*). »

Parc aux cerfs. — « Louis XV, rassasié des conquêtes que lui offrait la cour, fut conduit par une imagination dépravée à former pour ses plaisirs un établissement tellement infâme, qu'après avoir peint les excès de la régence, on ne sait encore comment exprimer ce genre de désordre. Quelques maisons élégantes, bâties dans un enclos nommé le Parc aux cerfs, recevaient les femmes qui attendaient les embrassements de leur maître. On y conduisait de jeunes filles vendues par leurs parents, ou qui leur étaient arrachées. Elles en sortaient comblées de dons, mais presque sûres de ne revoir jamais le roi qui les avait avilies, même lorsqu'elles portaient un gage de ces indignes amours. La corruption entrait dans les plus paisibles ménages, dans les familles les plus obscures; elle était savamment et longtemps combinée par ceux qui servaient les débauches de Louis. Des années étaient employées à séduire des filles qui n'étaient pas encore nubiles (*), à combattre dans de jeunes femmes des principes de pudeur et de fidélité. Il y en eut quelques-unes qui eurent le malheur d'éprouver une vive tendresse, un attachement sincère pour le roi. Il en paraissait touché pendant quelques moments; mais bientôt il n'y voyait que des artifices pour le dominer, et il s'en rendait le délateur auprès de la marquise, qui faisait rentrer ces rivales dans leur obscurité.

« L'insensibilité morale s'accroissait chez le monarque lascif à mesure qu'il assouvissait et réveillait encore la fougue de ses sens. Il n'entendait point les cris des familles qu'il livrait aux discordes et au déshonneur. Roi chrétien, il ne rougissait pas d'un harem d'où la pudeur était absente aussi bien que la jalousie. Amant dégradé, il livrait à la prostitution publique celles de ses sujettes qu'il avait prématurément corrompues. Il souffrait que des

(*) Lavallée, Histoire des Français, t. III, p. 504. Voyez le *Moniteur* du mois d'août 1789; Droz, Histoire du règne de Louis XVI, t. I, p. 66; Buchez et Roux, Histoire parlementaire de la révolution française, t. II, p. 457, et le Dictionnaire encyclopédique de l'Histoire de France aux articles : Pacte de famine et Beaumont (le Prévôt de).

(*) La tradition et le témoignage de plusieurs personnes attachées à la cour ne confirment que trop les récits consignés dans une foule de libelles relativement au Parc aux cerfs. Il paraît que ce fut dans l'année 1753 que commença cet infâme établissement. On prétend que le roi y faisait élever des jeunes filles âgées de neuf ou dix ans. Le nombre de celles qui y furent conduites fut immense. Elles étaient dotées, mariées à des hommes vils ou crédules. Celles qui avaient eu des enfants du roi conservaient un traitement fort considérable. Mademoiselle de Romans fut la seule qui obtint que son fils fût déclaré l'enfant du roi. Madame de Pompadour réussit à écarter une rivale qui paraissait avoir fait une impression assez profonde sur le cœur du roi. On lui enleva son fils, qui fut élevé chez des paysans. Mademoiselle de Romans n'osa réclamer contre cette violence qu'après la mort du roi. Louis XVI lui rendit son fils, qu'il protégea, et qui fut connu sous le nom d'abbé de Bourbon.

Les dépenses du Parc aux cerfs se payaient avec des acquits du comptant. Il est difficile de les évaluer; mais il ne peut y avoir aucune exagération à affirmer qu'elles coûtèrent plus de cent millions à l'État. Dans quelques libelles on les porte jusqu'à un milliard. (Note de M. Lacretelle.)

enfants nés de ces infâmes plaisirs partageassent la destinée obscure et dangereuse de ceux qu'un père n'avoue point, et qui ont tout à craindre des leçons et de l'exemple de leur mère(*). »

1772.

Premier partage de la Pologne. — Après la chute du duc de Choiseul, le duc d'Aiguillon avait été placé à la tête des affaires; cet homme incapable, occupé seulement de plaire aux maîtresses royales qui lui avaient donné le pouvoir, laissa accomplir l'acte le plus inique des temps modernes et le plus honteux pour la France, le démembrement de la Pologne.

L'ambassadeur français à Varsovie, le duc de Broglie, en apprenant les machinations de la Russie, soutint les intérêts de la Pologne avec un zèle admirable. Il avait voulu soulever les Turcs, les Cosaques et les Tartares, contre la czarine, les Hongrois contre l'Autriche; mais, abandonné de son gouvernement, il ne put accomplir aucun de ses desseins. La Russie, l'Autriche et la Prusse, fortes de l'indifférence du gouvernement français, accomplirent librement leur crime, et se partagèrent ce malheureux royaume. Louis XV, occupé de ses seuls plaisirs et absorbé par les *délices du Parc aux cerfs*, ne dit qu'une chose à cette nouvelle : « Si Choiseul eût été ici, le partage n'aurait pas eu lieu. »

1774.

Mort de Louis XV. — Cet acte odieux fut le dernier que Louis XV accomplit ou laissa accomplir. Après avoir avili la France à l'extérieur, et après avoir enlevé au peuple son argent par la banqueroute, son pain par le pacte de famine, et son honneur par le Parc aux cerfs, Louis XV mourut enfin de ses débauches, le 10 mai 1774.

§ VI. *Révolution philosophique en France. — Influence des idées françaises en Europe.*

Avant de traiter de l'influence immense qu'eurent en Europe, au dix-huitième siècle, les écrivains français, il paraît nécessaire d'exposer brièvement ce qui, avant cette époque, s'était déjà fait en France pour préparer le triomphe des idées philosophiques, et de rechercher quelles furent les causes du grand mouvement qui amena la révolution de 1789.

Le mouvement philosophique du dix-huitième siècle remonte au seizième siècle, mais il a ses racines dans la scolastique. Commencé par Rabelais, Montaigne, la Boëtie, continué par Descartes et par Bayle, il reçoit son plus grand développement de Voltaire, de Diderot et de Jean-Jacques, des économistes, des politiques, de Turgot et de Montesquieu. Le mouvement politique né des tentatives faites par les serfs pour arriver à l'affranchissement, commence aux communes, s'arrête pendant un siècle pour laisser au roi les moyens d'écraser les ennemis communs de la royauté et du peuple, et recommence quand le peuple et le roi se trouvent en présence, le roi sans appui, et le peuple fort de ses droits, de ses connaissances et de l'aide des philosophes.

Les deux mouvements sont parallèles; la liberté d'agir est une conséquence naturelle et nécessaire de la liberté de penser; aussi voyons-nous constamment dans l'histoire les révolutions de la pensée précéder immédiatement les révolutions politiques. Ainsi, après Abailard et Arnoldo de Brescia, viennent les communes; après Rousseau, la révolution de 1789. Sans chercher à approfondir pourquoi cette dernière révolution a été si tardive, tandis que celles de 1356 et de 1648 avaient déjà absorbé les principales questions, nous dirons que celles-ci échouèrent, 1° parce que les questions n'étaient pas résolues complétement et toutes à la fois, en vertu d'un principe dont elles découlaient comme conséquences; 2° parce que l'unité et l'égalité n'existant pas alors en France, il y avait toujours impossibilité d'arriver à un résultat définitif.

L'unité de la France, l'égalité de

(*) Lacretelle, Histoire de France pendant le dix-huitième siècle, t. III, p. 169.

tous devant le pouvoir, ne pouvaient être établies que par la royauté. C'était là son devoir : elle n'y a point failli. Nous avons, dans la première partie de cet ouvrage, exposé avec trop de soin le rôle qu'elle a suivi, pour qu'il soit nécessaire d'y revenir dans ce chapitre. Mais lorsque, arrivée au pouvoir absolu, elle eut atteint son but, elle voulut le dépasser; ce pouvoir suprême que le peuple lui avait laissé acquérir sur tous, parce qu'elle était alors l'unique représentant de la volonté populaire et des lois, elle crut qu'il lui appartenait en propre; elle se crut une fin, tandis qu'elle n'avait été qu'un moyen. Alors elle devint un obstacle aux progrès de la nation; aussi les protestations ne se firent point attendre, et dès lors il ne fut pas difficile de prévoir quelle serait l'issue de la lutte que la royauté entreprit contre la marche irrésistible des événements. Cette issue, Leibnitz l'avait déjà devinée, tout en la déplorant (*).

En France, dès l'année 1694, un homme adressait à Louis XIV, au roi absolu qui tenait encore tête à l'Europe entière, un éloquent plaidoyer en faveur de la liberté contre le despotisme; cet homme, c'était Fénelon, l'auteur de cette admirable satire politique, publiée sous la forme d'un poëme épique, le *Télémaque*. Nous croyons devoir citer ici quelques passages de cette énergique protestation, la première, selon nous, qui se soit élevée au dix-huitième siècle contre la tyrannie de la royauté absolue. Elle commence ainsi : « La personne, sire, qui prend la liberté de vous écrire cette lettre n'a aucun intérêt en ce monde. Elle ne l'écrit ni par chagrin, ni par ambition, ni par envie de se mêler des grandes affaires. Elle vous aime sans être connue de vous; elle regarde Dieu en votre personne. Avec toute votre puissance, vous ne pouvez lui donner aucun bien qu'elle désire, et il n'y a aucun mal qu'elle ne souffrît de bon cœur pour vous faire connoître les vérités nécessaires à votre salut... »

(*) Nouveaux essais sur l'entendement humain, p. 430, éd. 1765.

Après cet exorde habile, l'auteur arrive droit au fait. « Depuis environ trente ans, dit-il, vos principaux ministres ont ébranlé et renversé toutes les anciennes maximes de l'État, pour faire monter jusqu'au comble votre autorité, qui étoit devenue la leur parce qu'elle étoit dans leurs mains. On n'a plus parlé de l'État ni des règles; on n'a parlé que du roi et de son bon plaisir; on a poussé vos revenus et vos dépenses à l'infini; on vous a élevé jusqu'au ciel pour avoir effacé, disoit-on, la grandeur de tous vos prédécesseurs ensemble, c'est-à-dire, pour avoir appauvri la France entière, afin d'introduire à la cour un luxe monstrueux et incurable. Ils ont voulu vous élever sur les ruines de toutes les conditions de l'État, comme si vous pouviez être grand en ruinant tous vos sujets sur qui votre grandeur est fondée. » Fénelon attaque ensuite la politique extérieure de Louis XIV, réprouve cette funeste guerre de 1672, indique les maux qu'elle a causés à l'intérieur, et les décrit en ces termes : « Vos peuples, que vous devriez aimer comme vos enfants, et qui ont été jusqu'ici si passionnés pour vous, meurent de faim. La culture des terres est presque abandonnée; les villes et la campagne se dépeuplent; tous les métiers languissent et ne nourrissent plus les ouvriers; tout commerce est anéanti : par conséquent vous avez détruit la moitié des forces réelles du dedans de votre État, pour faire et pour défendre de vaines conquêtes au dehors. Au lieu de tirer de l'argent de ce pauvre peuple, il faudroit lui faire l'aumône et le nourrir. La France entière n'est plus qu'un grand hôpital désolé et sans provisions. Les magistrats sont avilis et épuisés. La noblesse, dont tout le bien est en décret, ne vit que de lettres d'État. Vous êtes importuné de la foule des gens qui demandent et qui murmurent. C'est vous-même, sire, qui vous êtes attiré tous ces embarras; car, tout le royaume ayant été ruiné, vous avez tout entre vos mains, et personne ne peut plus vivre que de vos dons. Voilà ce grand royaume si flo-

rissant sous un roi qu'on nous dépeint tous les jours comme les délices du peuple, et qui le seroit en effet si les conseils flatteurs ne l'avoient point empoisonné.

« Le peuple même (il faut tout dire) qui vous a tant aimé, qui a eu tant de confiance en vous, commence à perdre l'amitié, la confiance, et même le respect. Vos victoires et vos conquêtes ne le réjouissent plus; il est plein d'aigreur et de désespoir. La sédition s'allume peu à peu de toutes parts. Ils croient que vous n'avez aucune pitié de leurs maux, que vous n'aimez que votre autorité et votre gloire. Si le roi, dit-on, avoit un cœur de père pour son peuple, ne mettroit-il pas plutôt sa gloire à lui donner du pain, et à le faire respirer après tant de maux, qu'à garder quelques places de la frontière qui causent la guerre? Quelle réponse à cela, sire? Les émotions populaires, qui étoient inconnues depuis si longtemps, deviennent fréquentes; Paris même, si près de vous, n'en est pas exempt. Les magistrats sont contraints de tolérer l'insolence des mutins et de faire couler sous main quelque monnoie pour les apaiser. » Après avoir encore continué le tableau de cette déplorable situation, Fénelon ajoute : « Voilà, sire, l'état où vous êtes. Vous vivez comme ayant un bandeau fatal sur les yeux; vous vous flattez sur les succès journaliers qui ne décident rien, et vous n'envisagez point d'une vue générale le gros des affaires qui tombe insensiblement sans ressource. Pendant que vous prenez, dans un rude combat, le champ de bataille et le canon de l'ennemi, pendant que vous forcez les places, *vous ne songez pas que vous combattez sur un terrain qui s'enfonce sous vos pieds, et que vous allez tomber malgré vos victoires.*

« Tout le monde le voit, et personne n'ose vous le faire voir. » Fénelon menace ensuite le roi de la colère divine. « Il y a longtemps, dit-il, que Dieu tient son bras levé sur vous; mais il est lent à vous frapper, parce qu'il a pitié d'un prince qui a été toute sa vie obsédé de flatteurs, et parce que, d'ailleurs, vos ennemis sont aussi les siens. Mais il saura bien séparer sa cause juste d'avec la vôtre qui ne l'est pas, et vous humilier pour vous convertir; car vous ne serez chrétien que dans l'humiliation. Vous n'aimez point Dieu, vous ne le craignez même que d'une crainte d'esclave; c'est l'enfer et non pas Dieu que vous craignez... Vous n'aimez que votre gloire et votre commodité. Vous rapportez tout à vous, comme si vous étiez le dieu de la terre, et que tout le reste n'eût été créé que pour vous être sacrifié. C'est, au contraire, vous que Dieu n'a mis au monde que pour votre peuple. Mais hélas! vous ne comprenez point ces vérités (*). »

Deux raisons nous ont engagé à citer ces fragments de la lettre de Fénelon : la première, c'est qu'elle peint admirablement l'état de la nation sous l'empire de la monarchie absolue; la seconde, c'est que cette lettre est, nous le pensons, la première protestation faite en France, au nom de Dieu, c'est-à-dire, au nom du souverain bien, pour revendiquer les droits de la liberté contre le despotisme.

Cette lettre n'est pas le seul fait qui prouve à quel point le vertueux archevêque de Cambray était touché des maux de la patrie, et cherchait, autant qu'il était en lui, à y porter remède, en essayant d'introduire en France le régime constitutionnel. « Fénelon, dit M. Thierry (**), nommé, en 1689, précepteur du duc de Bourgogne, avait accepté cette charge comme une haute mission politique (***). Il s'était proposé pour tâche de faire succéder à la

(*) Lettre de Fénelon à Louis XIV, publiée pour la première fois d'après le manuscrit autographe, par M. Raynouard. Paris, 1824, in-8°.

(**) Récits des temps mérovingiens, t. I, p. 51.

(***) Il apprenait à son élève « que tout despotisme est un mauvais gouvernement, qu'il y a pour l'État des règles supérieures au bon plaisir du roi, et que le corps de la nation doit avoir part aux affaires publiques. » Aug. Thierry, ouv. cit., p. 50.

monarchie absolue, qu'il voyait pencher vers sa ruine, un gouvernement de conseils et d'assemblées, qui ne fît rien sans règle et sans contrôle; qui ne se crût pas libre de hasarder, comme lui-même le dit énergiquement, la nation sans la consulter (*). Tel était le but des renseignements qu'il donnait à son élève, et qu'il développait dans des mémoires animés par un sentiment tendre et profond des misères publiques. Il parlait de rendre à la nation ses libertés méconnues et de se rapprocher ainsi de l'ordre, de la justice et de la véritable grandeur; il présentait les états généraux comme le moyen de salut, comme une institution qu'il serait capital de rétablir; et, en attendant, il proposait une convocation de notables (**). »

Une révolution occulte, mais immense, s'était accomplie pendant la seconde moitié du règne de Louis XIV. Après sa mort, on en vit les résultats. Alors tout ce qui avait courbé la tête sous le joug du grand roi se releva avide de liberté et d'indépendance; alors la royauté produisit Louis XV; la noblesse, les roués, le régent et ses filles; le clergé, l'infâme Dubois; et le peuple, jusqu'alors si méprisé, le peuple produisit Rousseau, Diderot, d'Alembert, et toute cette hardie cohorte de penseurs qui attestait la puissance de la véritable nation et annonçait son avenir.

L'anarchie de la régence fut favorable à la discussion et à la propagation des idées; tandis que le régent et les seigneurs se servaient de la puissance qu'ils avaient acquise pendant cette époque de réaction aristocratique pour se plonger dans les plus scandaleux débordements, pendant que le clergé acceptait Dubois comme successeur de Fénelon, et que le pape le faisait cardinal, le tiers état, comme on disait alors, commença à faire entendre sa formidable voix, et nul, roi ou autre, n'essaya de lui imposer silence: il parlait cependant d'égalité et de liberté.

Fénelon avait le premier attaqué le despotisme avec une vigueur et une audace incroyables. Après lui, Voltaire et Montesquieu continuèrent l'attaque, mais avec d'autres armes : ils firent ressortir les avantages d'un régime nouveau, dont l'établissement impliquait la ruine de l'ancien. On a dit que ces deux hommes avaient voyagé en Angleterre, que là ils avaient vu la liberté, et que, formés à cette école, ils rapportèrent en France le goût d'un gouvernement libre. Mais quand Voltaire et Montesquieu ne seraient point allés en Angleterre, ces idées s'en seraient-elles moins développées en France? Qu'avons-nous emprunté d'ailleurs aux Anglais en fait de liberté? et pourquoi l'Europe entière, l'Angleterre elle-même, a-t-elle imité notre développement politique et subi l'influence de nos institutions? La France est libre, parce qu'il était dans son essence d'être libre, et si nous avons emprunté quelque chose à la constitution anglaise, ces emprunts se bornent à quelques formules introduites chez nous par des hommes dont les idées étaient du reste bien différentes de celles d'une nation qui aujourd'hui encore a tout à faire pour être en droit de se dire en possession de la liberté.

Vers 1730, le mouvement philosophique et politique se dessina. La tragédie de *Brutus*, *la Grandeur des Romains* (1734), *les Lettres anglaises*, *l'Esprit des lois*, les recherches savantes de Réaumur, de Maupertuis, de Buffon, les travaux de critique historique de Fréret, Mably, Boulanger, avaient modifié de fond en comble l'édifice intellectuel du siècle passé; religion, philosophie, histoire, sciences, tout était refait. En 1751, apparaît *l'Encyclopédie;* et Diderot, le grand vulgarisateur des idées philosophiques (*), achève de renverser un ordre

(*) Lettre au duc de Chevreuse, Œuvres compl. de Fénelon, t. I, p. 391.

(**) Plans de gouvernement concertés avec le duc de Chevreuse, pour être proposés au duc de Bourgogne. Ibid., t. III, p. 446. Panth. littér.

(*) « Hâtons-nous, disait-il, de rendre la « philosophie populaire; si nous voulons que « les philosophes marchent en avant, ap-

social que tout le monde condamnait avec Montesquieu, et dont tout le monde riait avec Voltaire. Restait à mettre quelque chose à la place du système détruit : Rousseau accepta la tâche, et publia son *Contrat social*, qui donna à la démocratie un code organisateur.

Pendant que la nation accomplissait ces travaux gigantesques, que faisait le pouvoir? Nous l'avons vu : à l'intérieur, il était nul; à l'extérieur, bafoué. Jamais la France ne fut aussi faible en Europe, et jamais elle n'exerça une pareille influence cependant. C'est que, malgré les haines nationales soigneusement entretenues par les rois, les peuples se réunissaient déjà. Ce n'était pas la France qui faisait la guerre contre Albéroni, contre Marie-Thérèse, contre Frédéric II, qui sacrifiait ses alliés, l'Espagne à l'Angleterre, la Pologne à la Russie et à l'Autriche; ce n'était donc pas la France qui était vilipendée en Europe, mais son gouvernement, c'est-à-dire, les prostituées qui le dirigeaient. Aussi l'activité intellectuelle de la vraie France, c'est-à-dire de la nation, déborda sur l'Europe comme un nouveau déluge. Hume, Robertson, Fergusson, Gibbon, écrivent alors l'histoire à la manière de Voltaire : Vico continue Bossuet; Goldoni, Molière; Beccaria, Filangieri, élèves de Montesquieu, exercent une influence considérable à Naples et à Milan; Wieland, en Allemagne, imite Voltaire, et Lessing Diderot. Les philosophes du monde entier suivent la direction de l'école encyclopédiste. Dans les arts, l'influence de la France est aussi considérable. Nos architectes, nos sculpteurs et nos peintres se répandent sur toute l'Europe, fondent des écoles, des académies, élèvent des monuments, et les décorent de leurs tableaux, de leurs sculptures.

Cette influence était arrivée alors à son apogée; mais son origine date de plus loin; déjà, sous le règne de Louis XIV, elle avait commencé à faire invasion en Europe. « Louis XIV avait supprimé tous les pouvoirs politiques..... mais sans le savoir, ou du moins sans le vouloir, il avait créé auprès de lui, par sa faveur, une puissance qui devait bientôt grandir, remplacer toutes les autres ou les faire renaître : c'était la puissance des lettres.

« Cette puissance ne prit pas d'abord le caractère qu'elle eut plus tard; elle se montra hardie par le génie, timide par les objets où s'appliquait ce génie. Elle fut d'abord puissance d'abstraction appuyée sur la foi et sur une philosophie toute spéculative, ou puissance d'imagination réalisée et satisfaite par les merveilles ingénieuses des arts et de la poésie. Mais ensuite, quand la première moisson fut faite, quand il fallut, à l'activité des esprits éveillés par la noble jouissance des arts, un autre exercice, ou plutôt le même exercice étendu à d'autres objets, renouvelé sous d'autres formes, alors la littérature s'empara de tout. Elle devint pouvoir politique, pouvoir civil; enfin elle fut de beaucoup la plus grande force de la société; on l'accusa d'être devenue le plus grand levier des mutations politiques; et en effet le reproche est compris dans l'éloge.

« Eh bien, les puissances étrangères, qui d'abord avaient été éblouies, enchantées par cette pompe majestueuse et soumise de la littérature dans le dix-septième siècle, avaient pris l'habitude de fixer toujours les yeux sur la France, d'attendre de la France, pour ainsi dire, tous les plaisirs de la pensée. Mais bientôt cette même France envoya non plus les plaisirs, mais les hardiesses de la pensée. Elle ne fit plus seulement des tragédies, des oraisons funèbres, d'éloquents sermons où le respect pour le souverain se confondant avec la liberté religieuse, il semble que le pouvoir même du prêtre vient appuyer celui du prince. Elle fit des livres de morale, de philosophie, d'économie sociale; elle trancha toutes les questions; elle dénonça les fautes, les abus, les erreurs; par la puissante séduction qu'elle exerçait, par la vérité

« prochons le peuple du point où en sont « les philosophes. »

qui se mêlait à ses paroles, elle conquit partout des prosélytes et des admirateurs.

« Ainsi, à la cour de France, elle eut des disciples dans ceux même qui étaient chargés de la réprimer. Ses doctrines furent portées au dehors non-seulement par des livres, mais par des ambassadeurs, par des hommes du pouvoir, qui n'avaient pas abdiqué la prétention du talent et du bel esprit (*). »

C'est surtout dans la politique que la France exerça, au dix-huitième siècle, une influence puissante. Le roi de Prusse était l'ami de Voltaire, et tellement Français, que la nation en était mécontente et repoussait ses importations exagérées. Catherine de Russie était en correspondance avec Voltaire et d'Alembert. *L'Esprit des lois* de Montesquieu était devenu le code de tous les souverains et de tous les hommes d'État façonnés aux idées françaises. L'Espagne était gouvernée *philosophiquement* par d'Aranda, Campomanès, Florida-Blanca; la Toscane par Léopold, le Milanais par le comte de Firmian, l'Autriche par Joseph II, le Danemark par Struensée, le Portugal par le marquis de Pombal. L'Europe cependant s'arrêta avec Voltaire et Montesquieu, tandis que la France se formait à l'école démocratique de Rousseau; aussi, lorsque la révolution de 1789 éclata, bien que l'Europe en eût accepté les principes avec enthousiasme, elle recula devant leurs conséquences. L'imitation n'avait été que superficielle; nos idées n'avaient point encore pénétré dans la pratique des peuples.

CHAP. VI. LA FRANCE RÉTABLIT SA PUISSANCE A L'EXTÉRIEUR. — ELLE CONTINUE A DOMINER LE MONDE PAR LES IDÉES. — PRÉLIMINAIRES DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

§ Ier. *Histoire extérieure.*

LOUIS XVI.

(1774-1792.)

On devait s'attendre à un changement complet dans la politique de la France, lorsque, à l'avénement de Louis XVI, Maupeou, Terray et d'Aiguillon eurent cessé d'être ministres; il n'en fut rien cependant. L'inhabile comte de Maurepas, vieillard frivole et sans idées, étranger à toutes les traditions politiques de la France, devint le ministre d'un jeune roi de vingt ans, étranger lui-même à toutes les traditions de la diplomatie française. Un moment, la France put craindre de voir encore un de ses alliés sacrifié à l'ambition de ses ennemis, et elle était si bas placée, qu'elle n'osa rien faire pour venir à son secours.

1777.

Affaires de Bavière. — A la mort de l'électeur de Bavière, Maximilien-Joseph (30 décembre 1777), décédé sans postérité, la succession revenait à Charles-Théodore, électeur palatin, le plus proche agnat de Maximilien. Il était de l'intérêt le plus évident, pour la France, de maintenir la Bavière indépendante. Cependant, la maison d'Autriche, forte de la faiblesse de la France, résolut de s'en emparer et de la réunir à ses États. Elle ouvrit secrètement des négociations avec l'électeur palatin, et lui offrit les Pays-Bas en échange de l'héritage qu'il était appelé à recueillir. Le résultat le plus clair de cet échange était la centralisation des États de la maison d'Autriche, qui acquérait ainsi un pays limitrophe, allemand, et abandonnait une possession lointaine et difficile à conserver.

Cependant, le bruit de ces négociations se répandit: la France resta immobile. Heureusement, l'intérêt de la Prusse, d'accord en ce point avec celui de la France, était d'empêcher l'accomplissement de cet échange; Frédéric II fit offrir secrètement son appui à Charles. L'électeur se voyant soutenu, protesta alors contre les projets de l'Autriche, et le roi de Prusse déclara formellement qu'il voulait maintenir l'indépendance de la Bavière. La France alors, mais seulement alors, parut dans cette affaire : elle offrit sa mé-

(*) Villemain, Cours de littérature, dix-huitième siècle, première leçon.

diation et parvint à prévenir la guerre. A la paix de Teschen (1779), l'intégrité de la Bavière fut garantie, et l'Autriche dut se contenter de la cession du cercle de l'Inn.

Guerre d'Amérique.

1778-1783.

Déclaration d'indépendance des États-Unis. 1776. — Au moment où Necker entrait au ministère (*), l'Angleterre était menacée d'une guerre avec les colonies d'Amérique. Cette guerre a exercé une influence trop considérable sur le développement des idées démocratiques en France, pour que nous ne disions pas ici quelques mots de l'esprit qui animait alors les habitants de la nouvelle Angleterre. Lord Clive, gouverneur des Indes orientales, venait, par d'infâmes spéculations, de causer une famine qui avait fait périr près de trois millions d'Indiens; traduit pour ce crime atroce devant le parlement, il avait été honorablement acquitté. A la même époque, lord North, gouverneur des colonies d'Amérique, traitait en sujets de l'Angleterre les habitants de ces colonies. Ceux-ci craignirent d'éprouver le sort des Indiens, à la condition desquels on voulait les réduire; ils secouèrent le joug de la métropole. Les colonies d'Amérique étaient d'ailleurs composées d'amis ardents de la liberté. « Fondées avant le milieu du dix-septième siècle, par des puritains aisés, instruits, austères, dont l'éducation politique s'était faite à la rude école des révolutions de l'Angleterre, qui ne fuyaient pas leur pays et leurs maisons par esprit de cupidité et d'aventures, mais pour être libres, dans l'exil et dans le désert, de prier Dieu comme ils le voulaient, dès leur principe, elles semblaient destinées à offrir le développement de la liberté, non pas de la liberté aristocratique de leur mère patrie, mais de la liberté bourgeoise et démocratique dont l'histoire du monde ne présentait point encore de complet modèle. (*) » — « Le principe de la démocratie était là dans les croyances, les mœurs, les habitudes, tout le détail de la vie, et surtout dans le christianisme tout républicain de Jean Knox; dégagé de tous ceux contre lesquels il luttait dans le sein de la vieille Europe, n'étant pas obligé de tenir compte du passé et de s'accommoder du présent, il avait grandi en liberté, s'était développé dans les lois, s'était fortifié des idées philosophiques du dix-huitième siècle, depuis Locke jusqu'à Rousseau (**). » Tel était le peuple, composé de trois millions d'âmes, qui se soulevait contre l'Angleterre. Les hostilités commencèrent en 1769; la province de Massachusset se déclara la première en insurrection; toutes les autres suivirent cet exemple, chassèrent les employés anglais, et élurent des députés à un congrès général. Le 4 juin 1776, le congrès publia sa déclaration d'indépendance; entre autres doctrines, on y remarquait les principes suivants : « Tous les hommes « ont été créés égaux; ils ont été doués « par le Créateur de certains droits « inaliénables; pour s'assurer la jouis- « sance de ces droits, les hommes ont « établi parmi eux des gouverne- « ments dont la juste autorité émane « du consentement des gouvernés; « toutes les fois qu'une forme de gou- « vernement quelconque devient des- « tructive des fins pour lesquelles elle « a été établie, le peuple a le droit de « la changer et de l'abolir. »

La France se déclare pour les États-Unis. — Cette révolution et ces doctrines, filles de la philosophie française, trouvèrent chez nous d'ardents défenseurs. La nation demanda à grands cris la guerre contre l'Angleterre; c'était une occasion si favorable d'affaiblir notre constante ennemie et de servir la cause de la philosophie et de la liberté! La jeune noblesse, imbue des idées philosophiques, et désireuse

(*) Voyez plus bas § II.

(*) Tocqueville, De la démocratie en Amérique.

(**) Lavallée, Histoire de France, t. III, p. 511.

de secouer la honte de la guerre de sept ans, voulait rassembler des volontaires, équiper des vaisseaux et partir en masse pour l'Amérique. Toutefois, bien que la France fut prête à soutenir une lutte avec sa redoutable ennemie, le gouvernement ne se déclara point encore. Le ministre de Vergennes se contenta d'accorder aux insurgés des secours indirects qui ne pouvaient pas le brouiller avec le cabinet de Saint-James ; il voulait attendre que les forces et les succès des Américains fussent suffisants pour qu'il fût assuré de ne point se compromettre en s'alliant avec eux. Cependant, trois envoyés américains venaient d'arriver pour solliciter l'alliance de la France. Le gouvernement ne pouvait les recevoir officiellement sans rompre avec l'Angleterre. Vergennes ne les vit qu'en secret. Ces trois hommes étaient Franklin, Arthur Lee, et Silas Deane. Leur présence à Paris, surtout celle de Franklin, qu'avait précédé, dans cette ville, sa grande réputation comme physicien, excita un enthousiasme universel (*).

Le départ de la Fayette pour l'Amérique acheva d'exciter les esprits. Il avait vingt ans; il quittait une jeune femme, ses deux enfants, et partait pour aller combattre. Il fut blessé à Brandy-Wine (11 septembre 1777). A cette malheureuse affaire, d'autres Français s'étaient distingués. Les fils de la malheureuse Pologne étaient aussi accourus en Amérique ; Kosciusko et Pulawski se couvraient de gloire à côté de Washington. Enfin, après la capitulation de Saratoga (17 octobre), l'opinion publique et la force des événements décidèrent Vergennes et Maurepas à se prononcer. La France tout entière voulait la guerre : de plus, les envoyés des États-Unis exigeaient une réponse définitive. Beaucoup d'Américains, mécontents des lenteurs de la cour de Versailles, ne demandaient aux Anglais que de reconnaître l'indépendance, pour s'allier contre nous avec eux. Le général Gates venait d'écrire dans ce sens à des Anglais influents.... Vergennes n'hésita plus ; Maurepas était disposé en faveur des Américains par son désir de plaire à l'opinion publique, et la seule crainte des deux ministres fut de trouver le roi opposé à leurs vues.

« Louis XVI, bien qu'il se montrât quelquefois importuné de la domination anglaise, voulait garder la neutralité : il aimait la paix ; les Anglais ne l'attaquaient point, il répugnait à prendre les armes contre eux. Maurepas et Vergennes présentèrent leur projet de manière à calmer ses scrupules. Un traité de commerce serait signé avec les envoyés américains ; et ce traité, avantageux aux deux États, laisserait subsister la neutralité. L'Angleterre, disaient les ministres, ne pourrait blâmer la France d'user de ses droits ; si cependant elle osait les méconnaître, et s'irriter au point d'en venir à une rupture, ce serait le cabinet de Saint-James, et non celui de Versailles, qui déclarerait la guerre. La prudence obligeant à prévoir cet événement, on signerait, en même temps que le traité de commerce, un traité éventuel d'alliance définitive, par lequel les deux puissances contractantes s'engageraient, dans le cas d'une guerre entre la France et l'Angleterre, à se porter mutuellement secours, à ne point accepter de paix séparée, et à ne poser les armes qu'après que l'indépendance des États-Unis aurait été formellement ou tacitement reconnue et assurée. Louis XVI adopta ce projet, et les traités furent signés le 6 février 1778 (*). »

Aussitôt que l'ambassadeur français eut signifié au cabinet de Saint-James l'existence du traité de commerce avec les États-Unis, l'ambassadeur anglais reçut l'ordre de quitter Paris (**).

(*) On connaît le fameux vers que l'on mit alors sous le portrait de Franklin :

Eripuit cœlo fulmen sceptrumque tyrannis.

(*) Droz, Histoire du règne de Louis XVI, t. I, p. 262.

(**) C'est alors que parut en Angleterre une brochure inspirée peut-être par le ministère britannique, et qui avait pour but

Commencement de la guerre d'Amérique. — Le duc de Choiseul et Machault avaient, vers 1755, commencé la réorganisation de notre marine. Lorsque éclata la rupture avec l'Angleterre, il y avait dans les ports de la France et de l'Espagne assez de vaisseaux et de ressources de tout genre pour résister à la marine anglaise, et même pour la détruire; mais le gouvernement de Louis XVI, confié à des hommes tels que Maurepas et Sartine, ne pouvait obtenir de pareils résultats. La faute la plus grave que firent ces ministres incapables fut de ne pas exiger sans délai les secours que l'Espagne était tenue de donner à la France en vertu du pacte de famille.

Cependant une flotte, forte de douze vaisseaux et de quatre frégates, partit de Toulon pour l'Amérique, le 13 avril 1778, sous la conduite du comte d'Estaing; et une autre se forma dans le port de Brest pour combattre sur l'océan Atlantique; une armée destinée à débarquer en Angleterre se réunit en même temps sur les côtes de France.

L'amiral anglais, Keppel, chargé de surveiller les mouvements de la flotte de Brest, sortit de Plymouth avec une escadre, et somma des frégates françaises, qu'il voulait interroger, de se rendre sous la poupe de son vaisseau (17 juin). Le commandant de la frégate *la Belle-Poule*, Chaudeau de la Clochetterie, refusa d'obéir à cet ordre; l'Anglais tira un coup de canon; Chaudeau lâcha sa bordée, combattit la frégate ennemie (*l'Aréthuse*), la força de se retirer presque démâtée, en présence de deux vaisseaux que le vent empêcha de fondre sur lui. Le 8 juillet, le comte d'Orvilliers sortit de Brest avec trente-deux vaisseaux. Keppel engagea le combat en vue de l'île d'Ouessant (27 juillet); l'engagement fut vif, mais sans résultat; toutefois le souvenir des désastres du règne de Louis XV était encore si présent, qu'une bataille indécise fut regardée en France comme une victoire. Quand on apprit que notre marine renaissante avait tenu ferme contre la marine anglaise, fière de tout un siècle de triomphes, l'alarme fut générale en Angleterre; car les Anglais comprenaient que pour eux c'était être vaincu que de ne pas vaincre. Ils redoublèrent donc d'efforts pour conserver leur supériorité maritime, et l'amiral Keppel fut traduit devant un conseil de guerre.

Cependant l'escadre du comte d'Estaing parut sur les rivages de l'Amérique. On convint de faire une tentative sur Rhode-Island. Cette tentative n'eut pas un heureux résultat. La flotte française, au moment de livrer combat à la flotte anglaise, commandée par l'amiral Howe, fut dispersée par

d'effrayer Louis XVI sur les conséquences de son projet :

« Vous armez, monarque imprudent, y disait-on; oubliez-vous dans quel siècle, dans quelles circonstances et sur quelle nation vous régnez? Les artifices de votre diplomatie ne peuvent plus nous le déguiser; vous armez pour soutenir l'indépendance de l'Amérique et les maximes du congrès. Il est une puissance qui s'élève aujourd'hui au-dessus des lois : c'est celle des raisonnements ambitieux; elle conduit une révolution en Amérique : peut-être elle en prépare une en France. Les législateurs de l'Amérique s'annoncent en disciples des philosophes français; ils exécutent ce que ceux-ci ont rêvé. Les philosophes français n'aspirent-ils point à être législateurs dans leur propre pays? Des principes qui ne peuvent se plier aux lois anglaises, s'accorderont-ils mieux avec les bases de votre monarchie? Quel danger n'y a-t-il point à mettre l'élite de vos officiers en communication avec des hommes enthousiastes de liberté? Vous vous inquiéterez, mais trop tard, quand vous entendrez répéter dans votre cour des axiomes vagues et spécieux qu'ils auront médités dans les forêts d'Amérique. Comment, après avoir versé leur sang pour une cause qu'on nomme celle de la liberté, feront-ils respecter vos ordres absolus? D'où vous vient cette sécurité, quand on brise, en Amérique, la statue du roi de la Grande-Bretagne, quand on dévoue son nom à l'outrage? L'Angleterre ne sera que trop vengée de vos desseins hostiles, quand votre gouvernement sera examiné, jugé, condamné d'après les principes qu'on professe à Philadelphie, et qu'on applaudit dans votre capitale. »

une violente tempête. Elle se rallia cependant; mais le comte d'Estaing refusa, malgré les instances de la Fayette, de débarquer des troupes à Rhode-Island. Il aima mieux se diriger sur l'île de Sainte-Lucie, dont les Anglais venaient de s'emparer, et dont la perte faisait éprouver de grandes pertes à notre commerce. Arrivé sous le feu des batteries anglaises, le comte d'Estaing ne put parvenir à les démonter; il fut repoussé dans trois assauts, y perdit quinze cents hommes, et retourna à la Martinique.

1779.

L'Espagne déclare la guerre à l'Angleterre. — L'année suivante, l'Espagne offrit sa médiation et proposa une trêve entre les parties belligérantes. Mais cette proposition fut rejetée par le cabinet britannique. Cependant le comte de Vergennes, ambassadeur de France en Espagne, ne cessait de représenter à la cour de Madrid que le moment était favorable pour recouvrer Gibraltar, Minorque, et conquérir les deux Florides en Amérique. Le cabinet espagnol céda enfin, publia son manifeste contre l'Angleterre, et joignit sa marine à celle de la France. Leur jonction se fit le 25 juin. Elles formèrent une flotte de soixante-six vaisseaux de ligne, accompagnés d'une multitude de frégates et de bâtiments de moindre grandeur. Le comte d'Orvilliers était à la tête de cet armement redoutable, et devait opérer un débarquement en Angleterre.

Déjà la flotte s'était présentée devant Plymouth (15 août); et telle était l'infériorité des forces de l'amiral anglais, qu'il n'osait venir au secours de cette ville importante. Les opérations allaient commencer. Déjà les alliés s'étaient emparés, à la vue de Plymouth, d'un vaisseau anglais de soixante-quatre, qui était sorti de Portsmouth pour aller rejoindre la grande flotte. Tout à coup s'élève une tempête qui disperse nos vaisseaux. L'amiral anglais, Charles Hardi, en profite, pénètre dans la rade de Plymouth, et, dans cet asile, il brave les efforts de nos marins. Le comte d'Orvilliers fut obligé de se retirer à Brest; et bientôt les Anglais se vengèrent de leur humiliation récente, par la prise des galions qui revenaient chargés d'or en Espagne.

En Amérique, la France obtint quelques succès, mais ils furent bientôt suivis de revers. Le comte d'Estaing avait reçu de nombreux renforts qui élevaient l'effectif de son escadre à vingt-cinq vaisseaux de haut bord, tandis que son adversaire, l'amiral Byron, n'avait à lui opposer que vingt et un vaisseaux de ligne. Il s'empara d'abord, avec le secours des Caraïbes, de l'île de Saint-Vincent, et se dirigea ensuite contre celle de Grenade. Le 2 juillet 1779, il y débarqua avec deux mille trois cents hommes, et ordonna l'assaut du fort défendu par l'Anglais Macartney. Lui-même sauta le premier dans les retranchements ennemis; ses grenadiers le suivirent, et bientôt les Anglais se rendirent à discrétion.

La nouvelle de la prise de Grenade excita en France un enthousiasme semblable à celui avec lequel on avait accueilli, sous le règne de Louis XV, la victoire de Fontenoy et la prise de Mahon. Mais bientôt la funeste expédition de Savanah ne prouva que trop combien cet enthousiasme avait été prématuré. Le comte d'Estaing, pressé par les Américains, s'était dirigé vers cette ville, capitale de la Géorgie et dont la prise devait délivrer toute la partie méridionale des États-Unis. « Savanah était pour les Anglais une place d'armes, d'où ils faisaient de continuelles excursions, non-seulement dans la Géorgie, mais dans les deux Carolines. Les insurgés de ces contrées avaient peine à se défendre contre des royalistes nombreux.

« Washington était aussi occupé à étouffer des semences de dissensions intestines qu'à contenir l'armée anglaise dans New-York et Rhode-Island. Sullivan employait des troupes aguerries à punir des hordes sauvages qui avaient couvert de sang et de ruines des cantons populeux. Le général américain Lincoln, qui commandait les troupes

géorgiennes, avait reçu avis de l'arrivée de la flotte française. Il vint, avec un corps peu nombreux, protéger le débarquement, qui eut lieu sans obstacle le 15 septembre, à trois milles de Savanah. Cinq mille Français se réunirent à trois mille Américains. Ces derniers avaient dans leurs rangs Pulawsky, et d'autres Polonais, ardents encore à défendre la liberté lorsqu'ils étaient sans patrie. Le général anglais Prévost, qui commandait dans Savanah, répondit en termes vagues et faibles, qui semblaient annoncer une intention prochaine de capituler; mais il attendait un renfort considérable. Une trêve qu'il obtint, et qu'il eut l'art de prolonger, lui permit de recevoir ce renfort et d'achever, avec le secours des nègres, les fortifications de la place. Dès lors il changea de langage. Le siége qu'on avait trop différé paraissait devoir traîner en longueur. D'Estaing, confus d'avoir été joué, ne parlait que de punir sans délai un ennemi perfide. Il faisait pleuvoir les bombes sur une ville américaine. Les Anglais voyaient avec flegme la destruction de Savanah; leurs ouvrages avancés n'avaient encore que peu souffert. Le mouillage de la flotte française n'était pas sûr. On touchait à une saison qui le rendait plus dangereux. Les inquiétudes que le comte d'Estaing concevait, comme marin, lui firent faire, comme général, une faute sur laquelle l'expédition de Sainte-Lucie eût dû le rendre circonspect. Les murs de Savanah n'offraient point de brèche praticable quand il résolut de l'emporter d'assaut. Le 9 octobre, les alliés s'avancent sous le feu d'une artillerie que les Anglais dirigeaient avec beaucoup d'art et de précision. D'Estaing, Lincoln et Pulawsky combattaient avec la plus noble émulation de courage. Après beaucoup d'efforts, quelques grenadiers français parviennent à sauter dans la ville. Une vive canonnade arrête les troupes qui veulent les suivre. Une brèche a été ouverte sur un autre point : Pulawsky y court à toute bride avec deux cents cavaliers; il espère y pénétrer et venir au secours des grenadiers français : comme il est près de la muraille, il reçoit une blessure mortelle. Sa troupe hésite. D'Estaing veut renouveler le même effort; il est blessé à son tour, ainsi que les vicomtes de Fontange, de Béthisi, et le baron de Steding (*). »

Après cette défaite, la cause des Américains semblait perdue : ces nouveaux républicains supportaient déjà les conséquences de leur organisation fédérale; le désordre se mit dans l'Union; l'égoïsme reprit le dessus; chaque province garda ses forces pour se défendre; l'armée se débanda faute de solde. Washington déclara que les États-Unis étaient perdus si le roi de France ne leur envoyait des subsides, une armée et une escadre. Le congrès s'adressa au cabinet de Versailles, qui accorda sept vaisseaux, six mille hommes d'élite sous la conduite de Rochambeau, et dix millions.

1780.

Neutralité armée. — C'est ici le lieu de mentionner un événement de la plus haute importance dans les transactions de la politique européenne, et qui fut un des résultats de la guerre d'Amérique; nous voulons parler du traité connu sous le nom de *neutralité armée.* Conclu d'abord entre les puissances du Nord, ce traité ne tarda pas à exercer son influence sur toute l'Europe, parce qu'il était fondé sur les besoins et les intérêts de toutes les puissances continentales, et sur les principes du droit commun.

L'Angleterre, depuis un siècle, s'était arrogé le droit de visiter les vaisseaux de toutes les nations neutres; et elle les confisquait s'ils étaient chargés de munitions de guerre et de matériaux de construction. L'Europe résolut de se soustraire à cette tyrannie.

La première déclaration de la neutralité armée fut faite par la Russie, en février 1780. Cette déclaration contenait les clauses suivantes : « Les vais- « seaux neutres naviguent librement

(*) Lacretelle, Histoire du dix-huitième siècle.

« d'un port à un autre et sur les côtes « des puissances belligérantes; les pro- « priétés des nations ennemies sont « garanties sur les vaisseaux neutres, « sauf toutefois celles de contrebande. » On y trouvait, en outre, exactement défini ce qu'on devait entendre par l'expression de ports bloqués, et il y était formellement déclaré que cette définition serait désormais appliquée au jugement de toutes les prises. Sur l'invitation de la Russie, le Danemark et la Suède accédèrent à cette déclaration, le 9 juillet 1780; le Portugal, le 13 juillet; la Prusse, le 8 mai 1781; l'Espagne, le 18 avril, et la France, le 25 du même mois. La Hollande allait également y accéder, lorsque l'Angleterre lui déclara la guerre.

L'Angleterre s'empare des Antilles hollandaises. — Aussitôt que le cabinet de Saint-James apprit la formation de la ligue, il se jeta sur les colonies hollandaises, et, suivant son odieuse habitude, sans déclaration de guerre. L'amiral Rodney prit Saint-Eustache, et enleva pour soixante et quinze millions de marchandises dans le port de cette île. Les états généraux de Hollande mirent aussitôt deux flottes en mer; mais le stathouder, vendu à l'Angleterre, trahit les secrets de l'État, avertit le roi George, et fit ainsi échouer tous les projets de la nation.

1781.

Succès des Français et des Américains. — Cependant la guerre avait recommencé avec vigueur aux États-Unis : le comte de Grasse, après avoir pris Tabago (1781), cingla avec la flotte française vers la baie de Chesapeake, afin de seconder les manœuvres de Washington et de Rochambeau, qui cernaient l'armée anglaise dans la presqu'île d'York-Town. De Grasse força la flotte anglaise à sortir de la baie, et transporta dans la presqu'île l'armée de Washington. Cornwallis, attaqué de tous côtés par Rochambeau, Washington et la Fayette, capitula le 11 octobre 1781, avec sept mille hommes, six vaisseaux de guerre et cinquante bâtiments marchands. Cette victoire fut décisive : les Anglais restèrent dans les villes de New-York, Charlestown, Savanah, qu'ils possédaient encore; mais ils ne firent plus aucune tentative pour reconquérir les pays d'où ils avaient été si victorieusement repoussés.

La campagne de 1781 ne fut pas seulement heureuse dans les États-Unis. Dans les Antilles, le marquis de Bouillé reprit aux Anglais (26 novembre) l'île de Saint-Eustache qu'ils avaient enlevée aux Hollandais; et pendant que l'amiral de cette nation, Zoutman, se mesurait à Doggers-Bank avec le vieil Hyde-Parker, et soutenait une lutte qui, après quatre heures de combat, ne devait point amener de résultat pour aucun des deux partis, le comte de Guichen enlevait Minorque aux Anglais. Au commencement de l'année suivante (4 février), le duc de Crillon leur reprit le fort Saint-Philippe.

1782.

Victoires des Anglais en Europe et en Amérique. — Victoires de Suffren dans les Indes. — Mais, en 1782, le comte de Grasse perdit sa flotte à la bataille des Saintes (12 avril), et il fut obligé de se rendre à l'amiral Hood. L'Espagne s'obstina à vouloir reprendre Gibraltar, et le 13 septembre, après une attaque vigoureuse, les alliés furent repoussés. Dans les Indes, où Suffren avait été envoyé l'année précédente, le sultan de Mysore, Haïder-Ali, soutenu par les Français, attaqua les Anglais et résolut de détruire leur puissance. Les victoires de Suffren sur l'amiral Hughes allaient probablement amener ce résultat, lorsque la mort de Haïder changea la face des affaires. Son fils, Tippoo-Saïb, n'avait pas son génie : cependant Suffren, à force d'habileté et de courage, aurait atteint son but, lorsqu'on apprit dans les mers des Indes la conclusion de la paix.

1783.

Paix de Versailles. — L'Angleterre avait compromis dans cette guerre la réputation de sa marine, qui jusqu'alors avait passé pour invincible;

son commerce avait prodigieusement souffert; sa dette s'était accrue de deux milliards et demi; elle avait perdu plusieurs colonies. D'un autre côté, la France s'était relevée et menaçait sérieusement sa rivale. Soutenue par toute l'Europe, elle pouvait porter à la puissance anglaise les coups les plus redoutables; mais Louis XVI voulait la paix: son caractère n'était point à la hauteur de semblables circonstances; la guerre le fatiguait; d'ailleurs elle avait déjà coûté quatorze cents millions; le trésor était épuisé. L'Angleterre aussi demandait la paix; le ministère North se retira (20 mars 1782), et les whigs étant arrivés aux affaires, commencèrent aussitôt à négocier avec le cabinet de Versailles. Il semblait que les négociations devaient être de courte durée; mais l'Angleterre essaya de diviser les alliés, pour les amener à traiter séparément. Enfin les préliminaires de la paix furent signés, pour l'Amérique, le 30 novembre 1782.

Traité entre l'Angleterre et les États-Unis. — « Reconnaissance de l'indépendance des treize États; délimitation des frontières, laissant aux « Américains le vaste pays connu sous « le nom de Western-Territory; déclaration des pêcheries de Terre-« Neuve et de la navigation du Missis-« sipi en jouissance commune. — Plénipotentiaires: pour l'Angleterre, lord « Oswald; pour l'Amérique, Franklin, « Adams et Laurens (*). »

Ce traité, signé avec une certaine précipitation, alarma le cabinet de Versailles, qui devina l'intention de l'Angleterre. En effet, un parti puissant, à la tête duquel était le duc de Richemond, nourrissait l'espoir de réunir contre la France la nouvelle république à l'Angleterre. Mais les envoyés américains avaient stipulé que le traité ne recevrait d'exécution qu'après les conclusions de la paix avec son alliée. La loyauté de Franklin et l'habileté de Vergennes déconcertèrent les projets de Richemond. Enfin, le 20 janvier 1783, l'Angleterre signa les préliminaires de la paix avec la France, l'Espagne et la Hollande.

Traité entre l'Angleterre et la France. — « Suppression du honteux « article du traité d'Utrecht, relatif à « Dunkerque. En Amérique, restitution de toutes les prises : Sainte-Lucie à la France; Grenade, Saint-« Vincent, Dominique, Montserrat, « Névis, à l'Angleterre; cession de l'île « de Tabago à la France. En Afrique, « restitution à la France de Gorée; acquisition du Sénégal; garantie du « fort Saint-James et de Gambie à « l'Angleterre. Aux Indes orientales, « restitution de toutes les prises : restitution à la France de Chandernagor, « Pondichéry, Karical, Mahé, Surate; « agrandissement de territoire pour « Pondichéry et Karical ; invitation « d'accéder au traité faite aux alliés « de la France, notamment à Hyder-« Ali; admission des Français aux pêcheries de Terre-Neuve, et acquisition « des deux petites îles de Saint-Pierre « et de Miquelon; promesse réciproque de conclure dans deux ans un « traité de commerce. — Négociateurs: « de la part de l'Angleterre, lord Fitz-« Herbert; pour la France, le comte « de Vergennes. »

Traité entre l'Angleterre et l'Espagne. — « Conservation de Gibraltar « par l'Angleterre; restitution de Mi-« norque à l'Espagne; acquisition par « elle des deux Florides; restitution « réciproque des autres prises; les îles « Bahama rendues à l'Angleterre, et « acquisition par elle d'un territoire « dans la baie de Honduras pour l'ex-« ploitation du bois de campêche. Né-« gociateurs : lord Fitz-Herbert, et « pour l'Espagne le comte d'Aranda. »

Traité entre l'Angleterre et la Hollande. — « Cession de Nagapatam aux « Anglais, avec faculté aux Hollandais « de le reprendre contre un équivalent; « restitution réciproque des autres pri-« ses; liberté de la navigation pour les « Anglais sur toutes les mers des Indes. « — Négociateurs : de la part de l'An-

(*) Voy. Heeren, Manuel des États de l'Europe, t. I, p. 311, et l'Histoire des États-Unis, faisant partie de l'Univers pittoresque, p. 295.

« gleterre, le duc de Manchester; de la « Hollande, Berkenrode et Brantzen. « On reconnaît dans ce dernier traité « les funestes résultats de la trahison « du stathouder. »

Le traité définitif ne fut signé que le 3 septembre 1783; celui de la Hollande ne le fut que le 20 mai 1784.

Il ne fut rien stipulé, comme on a pu le remarquer, relativement aux droits des neutres. « Les puissances du Nord ne montrèrent pas la vigilance et la fermeté qu'on aurait pu espérer d'elles; la France craignit de compliquer la difficulté de s'entendre, et le ministère anglais évita facilement les discussions sur un point qu'il ne voulait pas régler.

« A l'allégresse que répandit en France la conclusion de la paix, se mêlait un juste sentiment d'orgueil : la France voyait triompher la cause qu'elle avait protégée; elle reprenait son rang en Europe, et les affronts de 1763 étaient effacés. En Angleterre, beaucoup d'hommes qui avaient demandé la paix avec ardeur, manifestèrent de l'indignation quand le traité fut conclu. On reprochait aux ministres d'avoir compromis l'honneur de la Grande-Bretagne par des concessions trop importantes (*). »

Lorsque les officiers français revinrent dans leur patrie, on les reçut avec enthousiasme, et l'esprit révolutionnaire en reçut une nouvelle force.

Négociations avec la Suède.

1784.

Pendant son voyage en France (juin 1784), Gustave III, roi de Suède, resserra les liens de l'alliance de la France et de la Suède. Le cabinet de Versailles ayant, depuis quelques années, négligé le payement des subsides, Gustave parvint à obtenir comme dédommagement la cession de la petite île de Saint-Barthélemy, près de la Guadeloupe; mais de son côté, il accorda aux Français le droit d'entrepôt dans la ville de Gotebourg.

(*) Droz, Histoire du règne de Louis XVI, t. I, p. 374.

§ II. *Histoire intérieure.*

1774-1789.

1774. *Ministère de Maurepas.* — Lorsque Louis XVI monta sur le trône, animé d'un zèle véritable pour l'intérêt public, il chercha avec ardeur un ministre à qui il pût confier la direction des affaires. Il pensa d'abord à Machault, qui, à cette époque, eût pu rendre de grands services au pays; mais la faiblesse de caractère du jeune roi ne lui permit pas de résister aux intrigues de sa tante et du duc d'Aiguillon. Il accepta leur protégé : c'était le vieux comte de Maurepas, exilé depuis vingt-cinq ans, pour une épigramme qu'il avait composée contre madame de Pompadour.

Le comte de Maurepas avait conservé toute la légèreté de son caractère insouciant et frivole; mais il avait de l'esprit, et savait donner à ses goûts futiles l'apparence de la réflexion. « Les « philosophes et les anglomanes, disait-« il à ses familiers, menacent également la gaieté française; maintenons le goût des sociétés délicates « et légères, ou nous aurons bientôt « des clubs; employons le vaudeville « à faire la guerre aux traités de philosophie et aux écrits politiques. Le « roi est sérieux; si son ministre l'était, on nous croirait déjà entrés « dans le gouffre. Les finances ne se « rétablissent pas; croyez-vous qu'elles se rétabliront mieux, quand tous « les Français viendront aider le roi « de leurs calculs? Il faut modérer le « luxe, et non le décourager : s'il « amène des embarras, il crée des « ressources. Les finances n'atteignent « pas l'or qui se cache; le fisc ne sait « le rencontrer qu'au milieu de la plus « active circulation. J'ai vu, sous le « cardinal de Fleuri, que l'économie « du gouvernement peut avoir ses excès. Il faut être comme lui, calme, « adroit et flexible; mais ce n'est plus « le temps d'imiter sa parcimonie. « Qui, plus que moi, a souffert et gémi « de l'état où il laissa notre marine? « J'espère bien créer une marine florissante, et peut-être victorieuse. »

Dès que Maurepas fut aux affaires, il éloigna tous ceux qui pouvaient balancer son crédit auprès du roi. Fidèle imitateur du cardinal de Fleuri, il détourna Louis XVI de s'occuper des affaires, et lui-même ne s'inquiéta jamais de résoudre les questions même les plus graves. Il ne s'occupa que de composer le ministère; et, il faut le dire, ses choix furent heureux. L'honnête comte de Muy eut la guerre; le comte de Vergennes, habile diplomate, obtint le département des affaires étrangères; Terray, la Vrillière et Maupeou conservèrent leurs ministères, et Turgot eut celui de la marine. Cet homme avait dans le monde philosophique une réputation, justement méritée, d'habile économiste et de sage administrateur. Sa gestion dans le Limousin, dont il avait été intendant pendant trois années, l'avait désigné comme l'un des hommes appelés à faire sortir la France de l'abîme où l'ancienne administration l'avait plongée. Cependant le peuple, indigné de voir qu'on donnât pour collègues à cet homme de bien quelques-uns des indignes agents de Louis XV, accueillit sa nomination avec froideur, et Maurepas fut forcé par l'opinion publique de renvoyer ceux des anciens ministres qu'il avait voulu conserver. On redemanda les sceaux à Maupeou, qui refusa de donner sa démission, fut exilé, et déplora avec raison que le roi voulût défaire son ouvrage. Terray chassé alla cacher sa honte dans une de ses terres. Le peuple signala la joie que lui faisait éprouver leur départ, par des démonstrations violentes, mais qui indiquent bien la haine qu'il leur portait : on pendit, on écartela des mannequins qui représentaient les ministres disgraciés. Hue de Miroménil, premier président du parlement de Rouen, connu seulement par son opposition à Maupeou, et son habileté à jouer les rôles de Crispin, remplaça le chancelier; Turgot fut mis à la place de Terray, et Sartines à celle de Turgot.

Turgot, contrôleur général des finances. — Turgot était enfin à la tête d'un département qui lui permettait de réaliser ses vues de bien public. Le contrôleur général réunissait alors à l'administration des finances la plus grande partie des attributions confiées aujourd'hui au ministre de l'intérieur. Turgot se rendit auprès du roi, lui exposa « quels principes le dirigeraient dans l'administration des finances, et prononça ces mots : Point de banqueroute, point d'augmentation d'impôts, point d'emprunts. Les moyens qu'il indiqua rapidement comme propres à rétablir l'ordre dans les finances, consistaient à s'armer de courage pour réduire les dépenses et pour ne plus accorder de faveurs, à répartir équitablement l'impôt, à remédier aux vices de la perception, enfin à développer la culture et l'industrie, de manière que les particuliers, devenant plus riches, fournissent aisément aux besoins réels du royaume (*). »

Projets de Turgot. — Rappel des parlements. — Le renvoi de Maupeou indiquait clairement que la cour rappellerait les parlements. Mais Louis XVI et l'incapable ministre Maurepas ne prévirent pas les suites de cette politique, si funeste à la royauté; le roi céda par faiblesse, contre son intérêt et son désir de réformes prudentes, aux exigences impatientes de l'opinion publique. Turgot s'opposait au rappel des parlements. Ces corps privilégiés étaient en effet, par leur nature, incapables de contribuer à l'action régulière du gouvernement; et lord Chesterfield les caractérisait très-bien lorsqu'il disait à Montesquieu : « Votre parlement peut faire des barricades, mais il n'élèvera jamais des « barrières. » Cependant le besoin de réformer le vieil édifice monarchique était si impérieux, ces réformes étaient si ardemment désirées, que, bien que tout le monde reconnût les vices des parlements, en tant qu'assemblées politiques, tout le monde cependant voulait leur rétablissement; car les parlements étaient alors le seul moyen dont

(*) Droz, Histoire de Louis XVI, t. I, p. 141.

l'opinion publique pût se servir pour obtenir satisfaction de ses griefs, et l'on voyait dans leur opposition à la royauté l'unique garantie possible de la liberté. Quelques esprits plus hardis demandaient la convocation des états généraux ; mais Louis XVI et Turgot s'y refusaient ; le premier, parce qu'il voulait conserver intact tout son pouvoir, le second, parce qu'il croyait que ces assemblées, composées de trois ordres divisés d'intérêts, ne parviendraient jamais à s'entendre sur les réformes que voulait la nation. De plus, il était convaincu que la nation n'était pas encore prête à discuter ses intérêts d'une manière convenable et utile.

« C'est par la puissance royale que ce ministre voulait établir des institutions en rapport avec nos mœurs, et propres à les améliorer. Ce sage observateur pensait qu'avant d'autoriser les Français à délibérer sur des intérêts nationaux, il fallait s'occuper de leur éducation morale et politique, et leur donner des idées positives sur l'administration...

« Il désirait qu'une part de l'administration fût confiée aux propriétaires. Son plan était vaste : il se proposait de l'exécuter successivement, avec une lenteur prudente, à mesure qu'il verrait se former les esprits et les mœurs. Son premier essai eût consisté à faire élire dans chaque ville et dans chaque paroisse de campagne, une municipalité chargée de répartir l'impôt, d'aviser aux travaux utiles pour la communauté, de pourvoir à la police de ses pauvres, et d'exprimer ses vœux sur tous les intérêts locaux. Bientôt après, il eût établi des municipalités d'arrondissement, formées d'hommes élus par les municipalités de commune.

« Turgot avait vu que les assemblées des pays d'états, divisées en trois ordres, étaient souvent livrées à des intérêts divergents, nuisibles au bien public. En conséquence, il voulait que dans les municipalités, ainsi que dans les élections, on ne se présentât point en qualité d'ecclésiastique, ou de noble, ou de roturier : on voterait, comme propriétaire, sur tous les intérêts communs.

« Ce mode d'administration débarrassait le gouvernement d'une foule de détails, pour en remettre le soin aux hommes qui, par leur position, étaient le plus en état de les connaître. Ce mode garantissait les administrés de l'arbitraire des intendants et de leurs agents ; il intéressait les propriétaires à la chose publique, il excitait parmi eux une noble émulation ; il devait rendre les hommes moins frivoles et moins égoïstes, en dirigeant leur esprit vers des sujets d'une utilité réelle.

« Les deux degrés d'administration dont je viens de parler étaient les seuls que Turgot se proposait d'établir d'abord. Lorsque la connaissance et l'habitude des affaires seraient plus répandues, les municipalités d'arrondissement nommeraient des municipalités de province dans les pays d'élection. Enfin, quand les pays d'états, frappés des avantages de ce mode nouveau, l'auraient adopté, quand l'administration serait uniforme, et que les Français auraient assez d'expérience, le ministre se proposait de créer une municipalité du royaume. Cette assemblée, formée d'un élu de chaque municipalité de province, exposerait au monarque les besoins du pays, et pourrait être consultée par le gouvernement. Sans que ses attributions fussent plus étendues, elle exercerait une grande influence, puisqu'elle serait l'organe de l'opinion publique. Si un édit était conforme à ses vœux, les magistrats se hasarderaient difficilement à le combattre ; si c'était au contraire les remontrances qui fussent d'accord avec l'avis de l'assemblée, les ministres craindraient de déployer l'autorité, et le roi ne pourrait s'abuser sur les erreurs de son conseil. Mais Turgot projetait de donner plus d'influence encore à cette institution ; il entrait dans son plan de ne laisser un jour que les fonctions judiciaires à la magistrature, et de transporter l'enregistrement dans la municipalité du royaume.

« A ce plan, Turgot liait un projet pour améliorer l'éducation. Il mettait la plus haute importance à former un conseil qui serait chargé d'imprimer une direction morale à tous les établissements d'instruction, depuis les écoles de village jusqu'aux académies. Le but commun qu'il voulait donner à ces divers établissements, était d'instruire les hommes de leurs devoirs, et de les leur faire aimer. Turgot espérait voir Malesherbes à la tête de ce conseil (*). »

La cour s'opposait à toutes ces réformes. Maurepas ne voulait que le rappel des parlements. En vain Turgot exposa au roi les obstacles que le parlement opposerait à leurs réformes : « Ne craignez rien, lui avait répondu « Louis XVI, je vous soutiendrai. » Après cette promesse, Turgot fut obligé de céder ; et, le 12 novembre 1774, le roi tint un lit de justice, dans lequel il annonça que sa volonté était de rétablir l'ancienne magistrature, avec les garanties nécessaires au maintien de l'autorité royale. Quelques jours après, le parlement protesta contre tout ce qui limitait son ancienne autorité, et commença ainsi une lutte inutile pour ses priviléges, et qui devait être si funeste pour la royauté. Cette conduite de leur part pouvait être facilement prévue ; les parlements étaient des corps privilégiés ; ils devaient s'opposer, comme ils le firent en effet, à toutes les réformes de Turgot, qui attaquaient des priviléges, et les leurs en particulier.

Administration de Turgot. — Turgot n'en continua pas moins d'administrer les finances avec zèle et persévérance ; il poursuivit aussi la réalisation de ses réformes. Outre cette organisation de la représentation nationale, dont nous avons parlé plus haut, il voulait abolir les droits féodaux, les corvées, les gabelles, les priviléges en matière d'impôt, les vœux monastiques, les lettres de cachet ; il voulait établir la liberté de conscience, la liberté de la presse, du commerce, de l'industrie, refondre les lois, organiser l'uniformité des poids et mesures, etc. A tant de profondeur et de sagesse dans la pensée et dans le coup d'œil politique, on reconnaît un élève de Jean-Jacques Rousseau et d'Adam Smith.

« Point de banqueroute, pas d'augmentation d'impôts, pas d'emprunts : c'était le programme financier que Turgot avait présenté au roi. Il trouva les finances embarrassées de vingt-deux millions de déficit et de soixante-dix-huit millions d'anticipations. En deux ans, il paya vingt-quatre millions de la dette exigible arriérée, éteignit vingt-huit millions d'anticipations, et remboursa cinquante millions de la dette constituée ; il créa une caisse d'escompte, origine de la banque de France, et qui était le premier établissement de ce genre tenté depuis le système de Law ; il abolit la contrainte solidaire en matière d'impôts, les corvées pour la confection des chemins, qui faisaient perdre aux taillables une valeur de quarante millions pour un produit de dix ; enfin vingt-trois espèces de droits établis sur des travaux nécessaires ou des conventions utiles, et dont il débarrassa l'industrie et l'agriculture. En agriculture, il avait les idées de Sully, et il répétait « que le pâturage et le labourage sont les deux mamelles de l'État. » En industrie, il avait des idées autrement élevées que celles de Colbert ; et il proclamait « que le droit de travailler est la propriété première, la plus sacrée, la plus imprescriptible. » Pour mettre l'agriculture et l'industrie dans une voie nouvelle, il lui fallait trois grandes innovations : la liberté du commerce des grains, devant laquelle le pouvoir avait déjà deux fois reculé, l'abolition des maîtrises et des jurandes, enfin l'impôt territorial égal sur tous. Ce fut là qu'il échoua (*). »

Les courtisans et les privilégiés cherchèrent bientôt les moyens de renverser Turgot. Les courtisans, qui

(*) Histoire de Louis XVI, t. I, p. 143.

(*) Lavallée, Histoire de France, t. III, p. 508.

vivaient du désordre, ne pouvaient souffrir l'ordre et l'économie qu'il voulait établir dans l'administration; la noblesse et les privilégiés s'indignèrent de ses attaques contre les priviléges. Maurepas, jaloux de la popularité de son collegue, et la reine, entraînée par les courtisans, se liguèrent avec ceux-ci pour renverser le philosophe, qui voulait, disaient-ils, détruire la monarchie. Cependant Turgot rendit enfin l'édit sur le commerce des grains; ou, pour mieux dire, rétablit l'édit de 1763, que Terray avait abrogé pour favoriser les opérations du *pacte de famine* (*). L'exportation continuait d'être défendue, l'importation était encouragée, la circulation intérieure devait être libre. Turgot croyait pouvoir briser les obstacles que lui opposerait le pacte de famine. Mais il ne connaissait pas la puissance « de cet établissement dont les comptoirs reposaient sur des ossements humains.» Dès que l'édit fut rendu, les sociétaires excitèrent une disette, en faisant piller les marchés, brûler les moulins, jeter les grains dans les rivières, par des brigands soudoyés, qui firent des émeutes à Dijon, Auxerre, Amiens, Lille. Cinq à six cents bandits, rassemblés à Pontoise (2 mai 1775), se portèrent sur Versailles. Louis XVI, effrayé, promit aux brigands de réduire le prix du pain à deux sous; et, de faiblesse en faiblesse, il défendit à Turgot de réprimer les émeutes de Paris par la force. Bien que les troubles eussent cessé, la victoire n'en resta pas moins aux sociétaires.

Malesherbes au ministère. — Turgot sentant son crédit faiblir, appela auprès de lui Malesherbes, qui remplaça le vieux duc de la Vrillière. Chargé de réformer la maison du roi et les abus des lettres de cachet, Malesherbes fut faible; il recula devant de pareils obstacles. Le comte du Muy étant mort, le comte de Saint-Germain le remplaça au ministère de la guerre. « Cet homme, habile administrateur, s'occupa aussitôt de donner à l'armée une organisation meilleure, et ces réformes étaient désirées par tous les militaires instruits.»

Réaction contre Turgot. — C'est ici le lieu d'examiner pourquoi ces réformes si nécessaires ont toutes échoué, quoiqu'elles fussent confiées à des mains si habiles et si dévouées. La cause principale, c'est l'impossibilité théorique de réformer un État par ordonnances et de fond en comble, comme il était alors nécessaire de le faire pour la France. Une autre cause, c'est le peu de portée de l'intelligence du roi, qui ne lui permit jamais de comprendre, ni sa position, ni l'indispensable nécessité où il se trouvait de céder volontairement aux impérieuses mais justes exigences de la nation. Ajoutons aussi sa faiblesse, qui le faisait sans cesse céder aux intrigues des courtisans, des privilégiés, de tous ceux qui étaient intéressés au maintien des abus, et annuler les mesures les plus utiles prises par ses ministres. C'est ainsi qu'il cède aux brigands, après avoir accordé à Turgot l'édit des grains; qu'il vend cent brevets de capitaines de cavalerie, au moment où Saint-Germain venait de faire supprimer la maison du roi, d'abolir la vénalité des emplois militaires; et qu'aussitôt la promulgation de l'ordonnance du même ministre pour déterminer les règles de l'avancement, il accorde au marquis de Castries le grade d'officier pour tous les gendarmes de son corps (*). Il travaillait pourtant sérieusement, mais à des objets futiles. Un jour Turgot le trouva occupé à écrire : « Voyez, lui dit-il, « je travaille aussi. » C'était un projet pour détruire les lapins, qui nuisaient aux récoltes dans les champs voisins des capitaineries. La plus grande partie des loisirs que lui laissait l'étiquette de la cour était consacrée à exécuter des ouvrages de serrurerie, et à im-

(*) Voyez plus haut, p. 148.

(*) Saint-Germain invita à dîner quelques-uns de ces nouveaux officiers, et leur demanda s'ils avaient lu l'ordonnance qui les concernait. « Oui, monseigneur. — Eh bien, repartit-il, vous êtes plus avancés que moi. » Droz, Histoire de Louis XVI, t. I, p. 195.

primer quelques traductions de livres anglais. Ses occupations les plus relevées étaient des études de géographie.

Pendant ce temps, les courtisans, soutenus par la reine et Maurepas, cherchaient à renverser Turgot. Leurs intrigues allaient enfin réussir, grâce à l'opposition du parlement, et Louis XVI allait expier sa première faute en entrant dans la voie funeste où il ne devait plus s'arrêter.

Turgot présenta au parlement deux édits, l'un sur l'abolition des corvées, et leur remplacement par un impôt; l'autre sur la suppression des maîtrises et des corporations. Ces deux édits excitèrent une indignation générale dans le parlement. Ces hommes égoïstes en vinrent à dire : *Que le peuple était taillable et corvéable à volonté... Que c'était une partie de la constitution que le roi n'avait pas le droit de changer*. Turgot fut cependant soutenu par le roi, et les deux édits furent enregistrés en lit de justice (12 mars 1776).

« On ne manqua pas de reprocher au contrôleur général cette forme despotique; mais il ne reconnaissait point le parlement pour l'organe des vœux de la France. Il pensait que, dans la situation présente, le droit et le devoir du monarque étaient de parler en législateur; et il ne craignait point d'employer quelques-uns des moyens de Maupeou, pour atteindre un but opposé.

« Le signal de la résistance, ou plutôt de l'attaque, était donné. Les courtisans se répandirent en épigrammes contre un homme qui leur fermait le trésor, qui voulait supprimer les places inutiles, et forcer la noblesse à payer sa part exacte des charges publiques. La reine les encourageait : elle avait vu Turgot s'opposer à des augmentations de dépense pour sa maison, elle en avait conclu qu'il était un mauvais ministre. Les frères et les tantes du roi se prononçaient également contre le réformateur.

« Presque tous les ministres se liguaient pour perdre le contrôleur général. Miroménil avait combattu sans loyauté les édits dans le conseil; les arguments qu'il employait, et que répétèrent les remontrances, étaient concertés entre lui et les membres influents du parlement. Vergennes ne déguisait point son antipathie pour les réformes dont il était témoin. Sartine prétendait qu'en supprimant les jurandes, Turgot était dupe des Anglais, qui voulaient détruire notre industrie. Maurepas, en recommandant le respect pour les volontés du roi, faisait des reproches encourageants aux railleurs, et mêlait ses saillies aux épigrammes qu'on venait lui citer; puis, avec Louis XVI, affectant d'être impartial, il louait les intentions de Turgot, de manière à donner crédit au blâme qu'encouraient ses opérations.

« Le clergé s'indignait qu'on osât porter atteinte aux immunités de la noblesse, craignant de voir ensuite attaquer les siennes. Turgot cependant, moins hardi que Machault, éloignait l'idée de soumettre l'Église aux impôts, convaincu que le gouvernement n'était pas assez puissant pour réussir dans une telle entreprise; mais on savait que tout privilége pécuniaire était abusif à ses yeux, et c'était bien assez pour mettre en défiance le clergé, qui d'ailleurs ne voyait en lui qu'un philosophe. Dans toutes les sociétés dévotes, on répétait que Turgot et Malesherbes avaient fait de Louis XVI un philosophe, un impie.

« L'intérêt, l'amour-propre agitaient la noblesse, et l'on entendait des propos d'une incroyable absurdité. Tel noble disait : « Si le roi peut nous obliger à contribuer pour la corvée, il peut donc aussi la rétablir en nature, et nous forcer à travailler sur les grandes routes? » Tel autre disait : « Le contrôleur général veut que les impôts soient payés par tous les Français, il nous soumettra donc à la taille? »

« Les traitants étaient ulcérés depuis longtemps contre un ministre qui voulait simplifier les impôts, qui réprimait l'arbitraire du pouvoir fiscal, et qui, en relevant le crédit, affran-

chissait le trésor de leurs spéculations désastreuses (*).

« Mais ce n'était plus seulement de riches financiers qui accusaient Turgot d'être le spoliateur de leur fortune; le même cri était poussé par une foule de maîtres de métiers, de syndics, de chefs des corporations, effrayés d'une concurrence qui menaçait leur ignorance et leur cupidité. L'industrie, les richesses de la France étaient perdues, à les en croire, si l'on ne se hâtait de rétablir un monopole qui leur permettait d'acheter à bas prix le travail, et d'en vendre cher les produits.

« Il y avait toujours eu des pamphlets clandestins contre Turgot; on les multiplia, on en distribua gratis à Paris et dans les provinces. Ces pamphlets déchiraient aussi Malesherbes, n'épargnaient point Maurepas, et quelques-uns outrageaient Louis XVI.

« Un grand nombre de personnes paisibles et peu éclairées, que tout changement inquiète, étaient d'autant plus disposées à s'alarmer des innovations de Turgot, qu'indépendamment de ses projets réels, la calomnie lui en prêtait d'absurdes et de coupables. Toutes les folles idées contenues dans les écrits de soi-disant philosophes, passaient, aux yeux de la sottise, pour appartenir à l'école de Turgot. On ne rencontrait pas dans Paris un rêveur qui n'assurât que ses plans de réforme étaient très-goûtés du contrôleur général. Les choses en vinrent au point qu'un de ses biographes dit : « Pour que la clameur publique s'élevât contre une opinion, il suffisait qu'on le soupçonnât de la partager; et on lui attribuait toutes celles qu'on croyait propres à le rendre odieux (**). »

Renvoi de Turgot. — Turgot, au milieu de ces intrigues, resta calme, et poursuivit avec fermeté le cours de ses travaux. Malesherbes se retira. En vain Turgot le conjura de rester avec lui, Malesherbes donna sa démission, à la suite d'une explication que Maurepas avait provoquée. Turgot fut alors prévenu qu'il devait aussi donner sa démission, s'il ne voulait recevoir l'ordre de la remettre. Il se refusa à cet acte de faiblesse, et attendit que le roi eût lui-même la faiblesse de lui envoyer cet ordre. Quand il l'eut reçu (12 mai 1776), il écrivit à Louis XVI : « Tout mon désir est que vous puis-« siez toujours croire que j'avais mal « vu, et que je vous montrais des dan-« gers chimériques. Je souhaite que le « temps ne me justifie pas, et que « votre règne soit aussi heureux, aussi « tranquille pour vous et pour vos « peuples, qu'ils se le sont promis d'a-« près vos principes de justice et de « bienfaisance. »

Ainsi il est démontré (*) que la réforme sans secousses, par la volonté du roi et de ses ministres, fut impossible; que la nation ayant au ministère un représentant énergique de ses vrais intérêts, ne put obtenir justice pour ses griefs; que ce ministre fut chassé; qu'après son départ, toutes ses mesures furent annulées; que tout espoir fut enlevé à la nation d'obtenir satisfaction; que la cour, loin de manifester même l'intention de réformer les abus, les augmenta sans cesse, et qu'elle seule est la cause de la révolution, qu'elle aurait pu, nous ne croyons pas empêcher, mais retarder, et par conséquent rendre moins violente; car le peuple n'eût pas été forcé de se faire justice lui-même, et n'aurait pas eu de vengeances à exercer.

Premier ministère de Necker.

1776.

Triomphe de la cour. — Ici une première question se présente : Qu'était-ce que cette cour, qui comprenait si mal sa position? Cette question est importante à résoudre. Il faut en effet, pour apprécier le but et les

(*) Un financier disait naïvement : *Pourquoi changer, ne sommes-nous pas bien?*

(**) Droz, Histoire de Louis XVI, t. I, p. 204.

(*) Le passage du livre de M. Droz, que nous avons cité plus haut, ne peut laisser aucun doute à cet égard.

résultats de la conduite de ce parti, savoir quels étaient les gens qui le composaient, quelles étaient ses mœurs, et quels étaient les désirs qui le dominaient. La reine en était le chef. C'était une femme jeune, belle, et légère à l'excès. Amie du plaisir et ennemie de toute contrainte, de toute gêne, elle se fit une très-mauvaise réputation à la cour, puis dans le public, par la violation de toutes les règles de l'étiquette. Les prudes de la régence et des salons de la Dubarry, qui voyaient un outrage aux mœurs dans l'abandon des paniers, crièrent au scandale; des courtisans mécontents répétèrent ces clameurs, dénaturèrent les motifs de la conduite de Marie-Antoinette, et le public finit par croire à la réalité des mauvaises mœurs de la reine, coupable, il est vrai, de légèreté et de graves inconséquences, mais non pas d'immoralité, comme on le croyait alors.

La reine, fatiguée des règles minutieuses et puériles de l'étiquette, les supprima bientôt (*), et se fit une petite cour, où l'on vécut en parfaite liberté. Ce petit monde se composait de l'abbé de Vermond, conseiller intime de la reine, du comte et de la comtesse Jules de Polignac, de la princesse de Lamballe, du comte d'Artois, du comte de Provence et de leurs femmes, de madame Élisabeth et des tantes du roi; quelques amis, la famille Campan, et quelques courtisans, par exemple : le marquis de Vaudreuil, ami des Polignac, le baron de Besenval, MM. de Coigny, de Guignes, d'Adhémar, de Guiche; mesdames de Châlon, d'Andlau, etc., complétaient l'ensemble de cette faction. Maurepas était l'instrument du parti au ministère. La cour se livrait au plaisir de la chasse, jouait la comédie, s'occupait d'arts, introduisait en France le goût de la musique allemande, et soutenait Gluck contre Piccini. Pendant l'hiver de 1776, alors que le peuple mourait de faim et de froid, la reine courait en traîneaux magnifiques par les rues et les boulevards de Paris, qui restèrent couverts de glace pendant six semaines. Elle jouait aux *petits jeux innocents*, à la *guerre panpan*, à *colin-maillard*, à *descampativos;* on disait des bons mot dans cette société intime; on y racontait l'anecdote scandaleuse; M. de Vaudreuil y chantait même le couplet égrillard. Il y avait spectacle tous les jours, et souvent deux fois par jour : grand-opéra et comédie; on célébrait des tournois; la reine allait au bal de l'Opéra, masquée et en fiacre, lorsque sa voiture venait à se casser; enfin, les aventures et les mystifications du cardinal de Rohan, dans l'affaire du collier, en admettant, ce qui paraît aujourd'hui démontré, que la reine ait été étrangère à cette sale intrigue, prouvent au moins à quel point la conduite imprudente et légère de cette princesse avait donné prise à la calomnie (*).

(*) Nous ne citerons qu'un fait sur ces violations d'étiquette qui firent tant de bruit, et qui eurent des conséquences si funestes. « Un jour, dit madame Campan, je mis cette pauvre dame (madame de Noailles, dame d'honneur) dans une angoisse terrible : la reine recevait je ne sais plus qui; c'étaient, je crois, de nouvelles présentées. La dame d'honneur, la dame d'atours, le palais étaient derrière la reine; moi j'étais auprès du lit, avec les deux femmes de service. Tout était bien, au moins je le croyais. Je vois tout à coup les yeux de madame de Noailles attachés sur les miens; elle me fait un signe de tête, et puis ses deux sourcils se lèvent jusqu'à la hauteur de son front, redescendent, remontent; puis de petits signes de la main s'y joignent. Je jugeais bien, à toute cette pantomime, que quelque chose n'était pas comme il fallait; et tandis que je regardais de côté et d'autre, pour me mettre au fait, l'agitation de la comtesse croissait toujours. La reine s'aperçut de tout ceci; elle me regarda en souriant; je trouvai moyen de m'approcher de Sa Majesté, qui me dit alors à mi-voix : « Détachez vos « barbes, ou la comtesse en mourra. » Tout ce mouvement venait des deux épingles maudites qui retenaient mes barbes, et l'étiquette du costume disait : *barbes pendantes.* » Notice sur madame Campan, t. XXII du t. I de ses Mémoires.

(*) Voyez pour plus de détails les mémoires de madame Campan. Contentons-

L'entourage de la reine était un foyer contre-révolutionnaire, si l'on peut parler ainsi. Toute réforme était odieuse aux élus de Trianon ; la diminution des impôts, l'organisation financière, y étaient regardées comme des crimes ; les traditions de la monarchie absolue y étaient moins chères comme opinion gouvernementale que comme moyen de vivre libre, loin du contrôle du peuple, et à l'aise, grâce au désordre des finances. C'était de Trianon qu'étaient parties toutes les intrigues dirigées contre Turgot ; à Trianon seulement on fit paraître une joie ridicule, lorsqu'on renvoya ce ministre, tandis que partout ailleurs cette nouvelle fut accueillie avec douleur, et fit naître de tristes pressentiments. En vain a-t-on dit que la reine ne prit part aux affaires qu'à l'arrivée de l'archevêque de Sens au ministère ; la politique du comte de Maurepas était trop conforme à celle de Trianon, pour qu'il n'y eût pas accord entre la reine et ce courtisan ; d'ailleurs la fille de Marie-Thérèse exerçait sur Louis XVI une influence trop illimitée, pour qu'on puisse admettre qu'elle n'en fit pas usage dans cette circonstance.

« Douée de quelque fermeté de caractère et d'une certaine élévation du cœur, mais privée de toutes lumières sur le gouvernement, mobile par ignorance et par bonne foi, elle avait cependant l'ambition du pouvoir. Quand on veut maîtriser un prince, il faut savoir régner à sa place, et la reine ne possédait aucune des qualités de Marie-Thérèse ; aussi, faute de connaissances et de lumières, « fut-elle le mauvais génie de Louis XVI. Elle avait acquis par degrés un ascendant extrême sur son époux, à la fois surpris et enchanté de voir une femme si jeune, si belle, si remplie de séductions, aimer un homme comme lui, simple dans ses goûts, indifférent pour les plaisirs, mal à son aise dans un cercle, et dénué des moyens de plaire. Le penchant de Louis XVI pour Marie-Antoinette n'était pas de l'amour, mais de la fascination ; il ne pouvait résister à la magie de sa présence, à ses prières, et surtout à ses larmes. Voilà comment un roi faible, irrésolu, timoré, qui se craignait lui-même comme un conseiller dont il devait se défier, fut entraîné à des résolutions trop souvent fécondes en amers repentirs... C'est Marie-Antoinette qui renvoya Turgot et Malesherbes ; c'est elle qui, s'obstinant à vaincre les projets, les résolutions et les pressentiments de Louis XVI, fit triompher la cour, la noblesse, le parlement et le clergé, en révolte contre la probité du ministre et l'autorité du roi (*). »

Marie-Antoinette n'avait jamais déguisé son éloignement pour la guerre d'Amérique. A la paix de 1783, elle affecta de traiter l'ambassadeur d'Angleterre avec des égards tout particuliers (**). Enfin, il est constant que depuis la mort de Maurepas, « elle eut une influence directe sur les affaires d'État (***) » ; mais comme le roi lui dérobait souvent la connaissance des particularités qu'il lui eût été nécessaire de savoir, elle ne put que mal conseiller son faible époux, qui avait le tort grave de suivre des avis qu'il devait savoir mal motivés.

Mais arrêtons-nous ; le parti opposé au mouvement révolutionnaire doit être suffisamment connu maintenant.

nous d'emprunter à ce livre une anecdote qui prouve l'opinion que l'empereur Joseph II lui-même avait du caractère de sa sœur.

« La reine lui avait donné rendez-vous au Théâtre Italien ; Sa Majesté changea d'avis, et se rendit aux Français. Elle envoya un page aux Italiens prier son frère de venir la rejoindre. L'empereur sortit de sa loge éclairé par le comédien Clairval, et accompagné de M. de la Ferté, intendant des menus-plaisirs, qui souffrit beaucoup d'entendre Sa Majesté Impériale dire à Clairval en lui exprimant obligeamment son regret de ne point assister à la représentation des Italiens : « Elle est bien étourdie « votre jeune reine ; mais heureusement cela « ne vous déplaît pas trop à vous autres Fran- « çais. » Mém. de Mme Compan, t. I, p. 180.

(*) Tissot, Histoire de la révolution, t. I, p. 237.

(**) Madame Campan, t. II, p. 30.

(***) Ibid., p. 31.

Reprenons l'histoire de Louis XVI et de ses oscillations continuelles, en attendant que nous arrivions à l'histoire de la révolution qui en fut la conséquence inévitable.

Ministère de Clugny. — Maurepas, jaloux de rester aux affaires, avait appelé Turgot au ministère, dans un moment où la cour avait la manie des réformes; puis la cour ayant trouvé les réformes de Turgot trop radicales, il l'avait chassé; mais effrayé lui-même des conséquences qu'aurait pu avoir sur son propre crédit la disgrâce de ce ministre, et désirant éviter à l'avenir un semblable danger, il se fit nommer chef du conseil des finances, et donna le contrôle à une de ses créatures, à Clugny, intendant de Bordeaux, homme nul et sans moralité. Les ennemis de Turgot, c'est-à-dire, ceux qui profitaient des abus, purent alors se livrer, dans son hôtel même, aux plaisirs les plus dispendieux, et ils le firent aux frais du trésor. Pendant que cet homme succédait à Turgot, Malesherbes était remplacé par Amelot, en parlant duquel Maurepas disait lui-même: « Du moins, on ne m'accu-« sera pas d'avoir choisi celui-là pour « son esprit. »

Le crédit fut ruiné par le renvoi de Turgot; le gouvernement était aux abois. Clugny, pour se procurer de l'argent, établit la loterie royale, et l'on put, par cette ressource immorale, subvenir aux premiers besoins; puis on suspendit l'affranchissement de l'industrie et l'on rétablit les corvées. Heureusement, la mort de Clugny vint arrêter, pour un instant, cette funeste réaction.

Necker ministre. — Parmi les prétendants au contrôle général, on distinguait un homme dont le nom était très-répandu, et dont les nombreux partisans vantaient la probité et les talents. Cet homme était Necker. Maurepas lui donna le contrôle. Ainsi, par une singulière inconséquence, il faisait entrer au ministère un second réformateur, et ranimait les espérances libérales qu'il avait lui-même étouffées, en renvoyant Turgot.

« Necker, né à Genève, était venu de bonne heure s'établir en France. Il se voua au commerce en sacrifiant son penchant pour les lettres, et surtout pour la renommée. Plein de constance dans ses vues, de dextérité dans ses moyens, doué des qualités qui inspirent la confiance et qui la justifient, il fut heureux. Sa fortune rapide n'excita point de réclamations; bientôt il la considéra comme un moyen de satisfaire l'ambition, à laquelle il avait momentanément renoncé. Une discussion qu'il eut à soutenir pour la compagnie des Indes, que sa vigilance avait ranimée après la guerre de sept ans, et dont un ministre puissant avait juré la ruine, révéla au public, et peut-être à lui-même, les moyens qu'il avait de séduire et d'intéresser les lecteurs. Le titre d'envoyé de la république de Genève lui fournit une occasion d'ouvrir sa maison opulente à des personnes distinguées. On le voyait libéral plutôt que fastueux, habituellement grave, mais connaissant les ressources d'un badinage agréable et d'une ironie piquante; distrait, mais de cet air ambitieux qui semble indiquer le travail du génie; bon sans être simple, adoré des siens, et jouissant avec calme d'hommages qu'il ne semblait pas commander. Personne ne lui en rendait de plus sincères ni de plus empressés que sa femme. Née à Genève, élevée par un père qui avait donné à son esprit une forte culture, ajoutant à cet avantage celui d'une beauté remarquable et d'une conduite pure, elle n'avait de pensées, de combinaisons que pour l'objet de son culte. Sa société offrait un habile mélange d'hommes de cour et d'hommes de lettres. Madame Necker louait avec chaleur les talents et les vertus de plusieurs philosophes, sans paraître zélée pour la philosophie; mais elle prêtait en quelque sorte ses éloges pour qu'on les rendît à son mari. Elle faisait d'adroites révélations sur les projets qu'il concevait pour le bien public. Dans d'autres cercles, les grâces de l'esprit pouvaient être plus faciles, la gaieté plus vive; mais nulle part on ne trouvait ni des

goûts plus nobles, ni des habitudes plus régulières, ni une prétention plus décidée à la perfection morale (*). »

Necker, soit conviction réelle, soit calcul d'une ambition prévoyante, s'était déclaré l'adversaire de Turgot, et avait attaqué sa doctrine sur la liberté du commerce des grains. Tous ceux qui déclamaient contre le Sully des économistes annoncèrent dès lors dans Necker un nouveau Colbert. Cette opposition adroite, l'ascendant qu'il exerçait sur les capitalistes, l'espérance de trouver en lui à la fois un administrateur habile et une créature soumise, une certaine condescendance pour l'opinion publique, enfin le désir secret d'attirer sur lui-même un reflet de la popularité de Necker, tels furent sans doute les motifs qui déterminèrent le choix de Maurepas. D'abord il ne le fit entrer au ministère que sous le titre de directeur du Trésor, et il fut subordonné à Taboureau, qu'on créa, pour la forme, contrôleur général des finances. Mais bientôt le ministre de nom disparut, et Necker resta. Comme il était protestant, et que le titre et les fonctions de contrôleur général exigeaient un serment de catholicité, il n'eut que le titre de directeur général des finances. On sait qu'il refusa les émoluments de sa place.

Necker ne saurait être regardé comme un homme ordinaire. Il parvint pendant cinq ans à suffire aux besoins de la position la plus difficile. Il avait à combler le déficit que Turgot n'avait pu que réduire, à préparer les fonds de la guerre d'Amérique, à lutter contre une cour étrangère et souvent opposée à toute idée d'ordre et d'économie, à ménager l'apathie du vieux Maurepas, qui ne voulait pas, sur la fin de ses jours, s'associer à la tentative périlleuse d'une réforme, et le caractère timide du jeune roi, qui aimait le bien avec passion, mais qui reculait devant le plus petit obstacle.

Voici comment Necker, dans un ouvrage publié en 1791, après son troisième ministère, rend compte lui-même des difficultés qu'il éprouva dans le premier :

« Que l'on rapproche, dit-il, de cette force immense les moyens et les tentatives d'un ministre des finances qui, éperdu, pour ainsi dire, au milieu d'une cour depuis longtemps étrangère aux idées d'ordre et d'économie, s'efforce de combattre ces mêmes idées, et se voit dans la nécessité de combattre seul contre tous. On ne saura jamais toute la constance dont j'ai eu besoin. Je me rappelle encore cet obscur et long escalier de M. de Maurepas, que je montais avec crainte et mélancolie, incertain du succès auprès de lui d'une idée nouvelle dont j'étais occupé, et qui tendait le plus souvent à obtenir un accroissement de revenus par quelque opération juste, mais sévère. Je me rappelle encore ce cabinet en entre-sol, placé sous les toits de Versailles, mais au-dessus des appartements du roi, et qui, par sa petitesse et sa situation, semblait véritablement un extrait et un superflu de toutes les vanités et de toutes les ambitions. C'était là qu'il fallait entretenir de réforme et d'économie un ministre vieilli dans le faste et dans les usages de la cour. Je me souviens de tous les ménagements dont j'avais besoin pour réussir, et comment, plusieurs fois repoussé, j'obtenais à la fin quelques complaisances pour la chose publique ; et je les obtenais, je le voyais bien, à titre de récompense des ressources que je trouvais au milieu de la guerre. Je me souviens encore de l'espèce de pudeur dont je me sentais embarrassé lorsque je mêlais à mes discours et me hasardais à lui présenter quelques-unes des grandes idées morales dont mon cœur était animé. Je semblais alors aussi gothique au vieux courtisan que Sully le parut aux jeunes, le jour qu'on le revit à la cour de Louis XIII. »

Necker, on le voit, se trouvait entre deux périls. Il fallait de l'argent pour subvenir aux dépenses courantes autant que pour combler le déficit. Mais comment se procurer l'argent néces-

(*) Lacretelle.

saire? En augmentant les impôts, il démentait ses promesses d'économie et provoquait l'hostilité du parlement; en limitant les dépenses, il s'attirait la haine des courtisans. Forcé d'opter, Necker aima mieux éluder la difficulté. Le seul moyen aurait été l'égale répartition de l'impôt entre tous les Français; mais ce remède paraissait trop violent. Necker ne vit d'autre ressource que d'améliorer les recettes en diminuant les frais de perception. Ce moyen était insuffisant. Il y suppléa par une multitude de petites combinaisons et d'expédients minutieux.

Ce fut sur l'espoir qu'inspiraient ces petites économies qu'on ouvrit des emprunts pour rétablir notre marine. Necker disait, pour se déguiser à lui-même le danger que présentaient des moyens plus hardis : « Des victoires, ou même « une suite de combats d'un succès ba- « lancé, amèneront une paix glorieuse. « Celle-ci ouvrira un plus vaste com- « merce; les bénéfices du commerce de- « viennent facilement ceux du trésor « royal; l'accroissement progressif du « revenu des douanes, et de plusieurs « autres taxes, dispense de recourir à « des impositions nouvelles. Que la « guerre soit heureuse, et mon sys- « tème de finances est justifié. »

Necker était parvenu à relever le crédit, et à faire face aux dépenses par des emprunts. « Ils furent remplis avec une promptitude qui devait paraître un phénomène six ans après une violation ouverte de la foi publique. A l'imitation d'un moyen employé en Angleterre, pour attester la puissance du crédit, cinq ou six maisons de banque prenaient d'abord toutes les actions d'un nouvel emprunt, et, les faisant désirer avec art à la masse des capitalistes, ne les cédaient qu'avec un bénéfice assez considérable. Des philosophes, et même des hommes d'Etat, s'affligeaient des expédients qu'une nécessité cruelle avait suggérés à Necker pour éveiller la cupidité des prêteurs; une grande partie de ces emprunts se constituait en rentes viagères. Outre que ce mode paraissait le plus onéreux pour l'État, on le trouvait bien opposé à la doctrine d'un administrateur qui faisait profession d'établir une alliance étroite entre les finances et la morale (*). »

Necker était, malgré tout, si on le juge comme administrateur, plutôt un habile banquier qu'un véritable ministre des finances; cependant il accomplit une foule de reformes très-importantes, et se montra aussi sévère contre les dépenses inutiles qu'économe dans les dépenses utiles. Il réforma l'abus du cumul des pensions, des croupes, des places inutiles (**); il sut diminuer les gains des fermiers généraux.

« Il s'occupa de créer des administrations provinciales : il n'avait pas un vaste système, tel que celui de Turgot. Son projet était de former simplement une administration dans chaque généralité. Les trois ordres y seraient distincts, et présidés par le clergé, mais les voix seraient comptées par tête. Les membres devaient être choisis par quart, dans le clergé, dans la noblesse, dans le tiers état des villes et dans celui des campagnes. Le parlement, beaucoup de nobles, trouvèrent que Necker traitait le clergé trop favorablement, et il réduisit du quart au cinquième le nombre des ecclésiastiques. Pour la première formation, le roi nommerait un tiers des membres, et ce tiers élirait les deux autres; les renouvellements seraient partiels, et alors les choix seraient faits par les administrations provinciales elles-mêmes, avec l'approbation du roi. Il est douteux que l'auteur du projet ait jamais examiné mûrement quel pourrait être, sur l'esprit de ces assemblées, l'effet d'un mode de nomination qui n'appartenait ni au roi, ni aux propriétaires, et qui donnait aux administrateurs le droit de désigner leurs collègues.

« Ces assemblées devaient être établies successivement. Leur création éprouva des obstacles; et il n'y en avait encore que deux en plein exer-

(*) Lacretelle.

(**) Coureurs de vin, hâteurs de rôts, galopins, etc.

cice, lorsque Necker sortit du ministère. La première, formée dans le Berri, en 1778, avait cependant offert des résultats heureux : elle avait supprimé la corvée, et recueilli, en quelques mois, deux cent mille livres de contributions volontaires, pour des objets d'utilité publique.

« Un des actes par lesquels Louis XVI honora son règne, fut l'abolition de la mainmorte dans ses domaines. Deux sortes de servitude rappelaient les temps de barbarie. L'homme sujet à la servitude de *tennement* ne pouvait disposer ni de sa personne, ni de ses biens, sans la permission de son seigneur ; elle lui était indispensable pour se marier, pour laisser à ses enfants le fruit de son travail, à moins qu'il ne fît ménage commun avec eux; et si, pour fuir la tyrannie, il allait vivre en lieu franc, son héritage était dévolu à son seigneur. La servitude qu'on appelait de *corp* ôtait même la ressource d'affranchir sa personne, en abandonnant ses biens. Le serf de *corp* qui avait pris la fuite pouvait être rappelé par son seigneur, ou arbitrairement imposé; rien de ce qu'il acquérait en pays étranger ne lui appartenait; le seigneur était armé contre lui du *droit de suite*. L'édit d'affranchissement dans les domaines royaux (1779) exprime le regret que les droits de la propriété ne permettent pas au monarque d'abolir la mainmorte dans toutes les seigneuries de France. Necker n'osa supprimer complétement que le droit de suite..... Le parlement n'enregistra qu'avec cette réserve: *sans que les dispositions du présent édit puissent nuire aux droits des seigneurs*. Quelques-uns s'empressèrent de suivre l'exemple du roi; toutefois, l'on vit, avec indignation, le chapitre de Saint-Claude y rester insensible ; il aurait, disait-il, perdu vingt-cinq mille livres de rentes ; et, pour affranchir les serfs du Jura, il voulait être indemnisé par le gouvernement (*). »

Louis XVI abolit encore la question.

(*) Droz, t. I, p. 283.

Ces deux réformes si importantes, et la honteuse opposition des privilégiés à la première de ces deux mesures, donnèrent à Necker une popularité très-grande. Le vieux comte de Maurepas en fut jaloux, et essaya de renverser Necker ; mais celui-ci, secondé par la reine, à cette époque fatiguée de l'influence éternelle du premier ministre, parvint à faire entrer au ministère le marquis de Castries, à la place de Sartine (14 octobre 1780), et le marquis de Ségur remplaça le prince de Montbarrey à la guerre. Ces deux hommes, dont la nomination était due à la reine, augmentèrent son influence dans le conseil.

Necker présente le compte rendu (1781). — Peu de jours après l'avénement du marquis de Ségur au ministère, Necker publia un compte des recettes et des dépenses du royaume, qui fut accueilli avec enthousiasme. On était au plus fort de la guerre d'Amérique, et les frais qu'elle nécessitait exigeaient de nombreux emprunts. Pour conserver son crédit, le gouvernement était obligé de convaincre les capitalistes que la France jouissait d'une prospérité financière qui devait lui mériter toute leur confiance. Ce compte rendu a été jugé de tant de façons différentes, que nous croyons devoir emprunter encore à l'impartial historien de Louis XVI ce qu'il dit de cet acte si célèbre du banquier génevois.

« La sensation produite par le *compte rendu* fut prodigieuse. Les Français voyaient pour la première fois soulever le voile qui, jusqu'alors, avait couvert le secret des finances. Chaque page de ce rapport offre des vues de bien public, et des idées morales qui parlaient à l'âme des lecteurs. Les résultats annoncés, dont nous aurons à vérifier l'exactitude, étonnaient et confondaient l'imagination. Au milieu de la guerre, et sans contributions nouvelles, non-seulement le déficit avait disparu, mais les revenus excédaient de dix millions deux cent mille livres les dépenses ordinaires : encore le directeur des finances disait-il qu'on pourrait ne point compter. dans

ces dépenses, dix-sept millions trois cent mille livres qu'il destinait à des remboursements. Il faisait observer qu'un état si prospère s'améliorerait chaque année; que les pensions, que les rentes viagères s'éteindraient, et que de nouvelles économies étaient préparées. L'amour-propre dont regorge cet ouvrage fut excusé par la plupart des lecteurs. Necker dit, dans la plénitude de son orgueil: *Un homme de mon caractère.... Je crois, autant qu'un autre, à la puissance active d'un seul homme qui réunit à l'intelligence, la fermeté, la sagesse et la vertu.* On fut moins frappé de ces phrases que d'autres réellement nobles, telles que celle-ci : *Si quelqu'un doit à ma simple faveur une pension, une place, un emploi, qu'on le nomme.* Les élans de la vanité ne parurent à beaucoup de lecteurs que la franchise d'un homme de génie, à qui l'on doit pardonner de sentir sa supériorité. Les étrangers mêlèrent leurs voix à celles des Français. Burke, et d'autres membres de l'opposition, firent entendre l'éloge de Necker dans le parlement d'Angleterre. Au bruit d'un concert universel de louanges, la confiance se ranima; le directeur général ouvrit des emprunts; et deux cent trente-six millions furent, en peu de mois, apportés au trésor.

« Le *compte rendu* fait époque dans l'histoire financière et politique de la France. Après tous les éloges et toutes les critiques dont il a été l'objet, on demande encore s'il était exact.

« Ce compte de finances est singulièrement incomplet; il n'est relatif qu'aux recettes et aux dépenses ordinaires; il ne fait point connaître les charges extraordinaires, les sommes que la guerre exigera pour acquitter l'arriéré des différents services, et pour subvenir à de nouveaux efforts. Aucun ministre, à cette époque, n'eût osé publier de tels renseignements; le silence de Necker ne peut donc étonner. Assurément, les capitalistes dont il réclamait la confiance auraient pu lui répondre qu'on ne prête pas à l'homme dont on ne connaît qu'à moitié les affaires; mais les Français, charmés de ce qu'on leur disait, songèrent peu à ce qu'on ne leur disait pas; ils s'attachèrent à ce résultat, que le chiffre des recettes et des dépenses ordinaires annonçait que l'État pourrait facilement payer les intérêts d'emprunts considérables.

« Le *compte rendu*, cependant, était encore très-incomplet pour les recettes et les dépenses ordinaires. On ne pouvait donner un tableau exact et détaillé des finances. Un grand nombre de caisses, tant à Paris que dans les provinces, recevaient directement les sommes nécessaires à différents services, et l'on n'avait, au contrôle général, qu'une connaissance très-imparfaite de leurs opérations. Necker s'occupait d'établir une comptabilité régulière; mais les mesures qu'il avait prises n'étaient pas encore exécutées. Dans ce désordre, bien que le revenu de l'État fût d'environ quatre cent trente millions, le compte de Necker n'était relatif qu'à deux cent soixante-quatre millions reçus et payés par le trésor royal; quant aux cent soixante-six autres, versés dans différentes caisses, il fallait supposer que la recette et la dépense se balançaient exactement.

« Certes, un pareil compte de finances ne serait admis par aucune assemblée représentative..... En dernier résultat, le *compte rendu* était un travail qui paraissait prouver beaucoup, et qui ne prouvait rien (*). »

(*) Droz, ibid., p. 293. — Le compte rendu de Necker, dit M. Bailly, était un simple aperçu arithmétique des recouvrements et des payements appartenant à l'année 1781. Cet auteur détermine ainsi qu'il suit les dépenses et les recettes réelles de 1781 :

Recettes	436,900,000 liv.
Dépenses	526,600,000 liv.
Excédant des dépenses	89,700,000 liv.
Anticipations acquittées en 1781	129,130,000 liv.
Différence totale entre les ressources et les dépenses	218,830,000 liv.

que Necker couvrit par des emprunts qui s'élevèrent à 236 millions.

Chute de Necker. La publication du compte rendu fut le signal d'une opposition acharnée contre son auteur. La reine, jusqu'alors, avait soutenu Necker. Le duc de Choiseul, l'un des conseillers de cette princesse, grand partisan de l'alliance autrichienne, et l'auteur du mariage de Marie-Antoinette avec Louis XVI, avait défendu Necker à Trianon, parce qu'il espérait rentrer par lui au ministère. Mais le compte rendu effraya le parti de la cour, et la reine unit ses attaques à celles de tous les autres adversaires du Génevois. Maurepas, piqué de n'être pas nommé dans cet acte, s'en vengea par des calembours, son arme ordinaire. « Avez-vous vu le *conte bleu?* » demanda-t-il. Le *compte* était couvert en papier bleu. Vergennes conseilla à Louis XVI de ne pas laisser dans les mains d'un étranger, d'un républicain, d'un protestant, la plus délicate des administrations du royaume. Le parlement, exaspéré de voir que Necker voulait attribuer au roi l'établissement et l'augmentation des impôts, refusa d'enregistrer plusieurs édits, notamment celui qui portait la création d'une assemblée provinciale. Les courtisans furent effrayés de l'idée que l'ordre pouvait être établi dans les finances : c'était les ruiner; bien mieux, c'était les voler. La retraite de Necker pouvait seule calmer cette agitation; Louis XVI le força à donner sa démission (19 mai).

« Sa retraite produisit l'effet d'une calamité publique. A Paris et dans les provinces, on accusa hautement les intrigues de cour; on gémit de voir que les abus allaient renaître, et l'on prodigua les regrets au ministère qui ne succombait que pour avoir défendu l'intérêt général. Ses ennemis furent obligés de dissimuler leur joie; on s'exposait à des querelles si, dans les promenades publiques, dans les foyers des spectacles, on se permettait un mot contre Necker. La police eut la négligence de laisser la Comédie Française jouer la *Partie de chasse de Henri IV;* toutes les allusions à un ministre frappé d'une injuste disgrâce, à un roi trompé par ses courtisans, furent saisies avec transport. Necker était retiré à sa campagne de Saint-Ouen. Beaucoup de personnages distingués s'empressèrent de lui rendre visite; on remarqua le prince de Condé, les ducs d'Orléans et de Chartres, le prince de Beauvau, le duc de Luxembourg, le maréchal de Richelieu, l'archevêque de Paris et d'autres prélats. Madame Louise lui écrivit de son couvent. L'Europe sembla partager les regrets de la France : Joseph II, l'impératrice de Russie, exprimèrent à Necker leur estime et leur haute confiance dans ses talents (*). »

La retraite de Turgot avait produit beaucoup moins de sensation sur le peuple. Il faut attribuer cette différence à une certaine allure révolutionnaire qui perce toujours dans les actes comme dans les écrits de Necker. Il regardait l'opinion publique comme une puissance, et se soumettait à elle. Il avait écrit dans la *Législation des grains :* « Presque toutes les institutions civiles ont été faites pour les propriétaires. On est effrayé, en ouvrant le code des lois, de n'y découvrir partout que cette vérité. On dirait qu'un petit nombre d'hommes, après s'être partagé la terre, ont fait des lois d'union et de garantie contre la multitude, comme ils auraient mis des abris dans les bois pour se défendre des bêtes sauvages. Cependant, on ose le dire, après avoir établi les lois de propriété, de justice et de liberté, on n'a presque rien fait encore pour la classe la plus nombreuse des citoyens. Que nous importent vos lois de propriété! pourraient-ils dire, nous ne possédons rien. Vos lois de justice! nous n'avons rien à défendre. Vos lois de liberté! si nous ne travaillons pas demain, nous mourrons. » Un homme qui avait, malgré toutes ses erreurs, si bien compris le côté économique de la révolution alors imminente, méritait d'être populaire.

Fleury remplace Necker. Maurepas donna le contrôle à Joly de Fleury, conseiller d'État, et agréable conteur

(*) Droz, t. I, p. 304.

d'après un vieux système, un pays qui voulait une nouvelle administration; et, arrivant toujours, malgré toutes ses tentatives, à cette conviction inévitable, qu'une réforme était urgente. Il n'y avait plus de philosophes; mais leurs disciples, formés à leurs idées, appliquaient à la politique les théories que leurs maîtres avaient émises; un nombre considérable d'hommes politiques se formaient en silence, s'instruisant, et se préparant au rôle qu'ils allaient bientôt jouer. Ce qui prouve bien que le génie pratique de la nation se développa tout entier à cette époque, c'est que le goût de tout ce qui ne demande que de l'imagination, disparut presque entièrement; la brillante école littéraire du dix-septième siècle était à peine continuée par Marmontel, le Brun, Saint-Lambert, Roucher, Delille, etc.; la philosophie pure n'avait plus de représentants; mais en revanche la philosophie appliquée à la politique comptait Turgot, Condorcet, Sieyès; la politique absorbait la littérature : le *Mariage de Figaro* (1784) est une comédie toute politique; les sciences exactes comptaient la Grange, la Place, Lavoisier, Berthollet, Daubenton, Legendre, Lalande, Bailly, Vicq d'Azyr, de Jussieu, Coulomb, Haüy, Monge, Fourcroy, Guyton de Morveau, Dolomieu, parmi leurs adeptes les plus distingués.

L'esprit public prenait une force, une hardiesse jusqu'alors inconnue; la liberté de la presse n'existait pas; la pensée ne pouvait se faire jour que dans des libelles imprimés clandestinement; mais ces publications, dont le nombre était immense, entretenaient l'activité incroyable de l'opinion; l'opinion se formait d'ailleurs dans les *clubs* et les *musées*. C'est en 1782 que fut formé le premier club à Paris. On y lisait les journaux, on y jouait; le lieutenant de police autorisa l'ouverture du *club politique*, à condition qu'*on n'y parlerait ni du gouvernement ni de la religion*. Les musées étaient alors ce que sont nos *athénées;* toute une génération nouvelle de savants et de philosophes politiques y faisait des cours très-suivis, et dans lesquels les idées du moment étaient professées avec talent et avec énergie. Dans les salons, les conversations roulaient toutes sur la politique, dont on parlait avec une entière liberté. On y exposait ses plaintes, ses vœux; on développait des théories, on fortifiait des convictions, et l'on faisait une active propagande. Au théâtre, on entendait cent fois de suite le *Mariage de Figaro*, et l'on applaudissait à outrance le spirituel barbier quand il disait : « Parce que « vous êtes grand seigneur, vous « vous croyez un grand génie!..... No- « blesse, fortune, un rang, des pla- « ces, tout cela rend si fier! Qu'a- « vez-vous fait pour tant de biens? « Vous vous êtes donné la peine de « naître, et rien de plus. » On aimait Figaro quand il proclamait ainsi la doctrine de l'égalité; on l'aimait quand il signalait les obstacles qu'éprouvaient les hommes du peuple à s'élever, quand il attaquait et démasquant les abus avec verve, quant il critiquait les hommes avec vigueur, et se moquait avec esprit de la prétendue liberté dont jouissait le peuple. « Pourvu que je « ne parle en mes écrits ni de l'au- « torité, ni du culte, ni de la poli- « tique, ni de la morale, ni des gens « en place, ni des corps en crédit, « ni de l'Opéra, ni des autres spec- « tacles, ni de personne qui tienne « à quelque chose, je puis, disait Fi- « garo, tout imprimer librement, sous « l'inspection de deux ou trois cen- « seurs. » On était transporté lorsque le frondeur attaquait ces choix ridicules dont la naissance et l'intrigue étaient les seules causes, lorsqu'il s'écriait : « On pensa à moi pour une place; « mais par malheur j'y étais propre, il « fallait un calculateur; ce fut un dan- « seur qui l'obtint. » Et encore, lorsqu'il signalait l'incapacité des gouvernants : « Comme il n'est pas néces- « saire de tenir les choses pour en « raisonner, n'ayant pas un sou, j'écris « sur la valeur de l'argent, etc. » Le peuple en était encore aux allusions couvertes, aux causeries, aux libelles;

on souhaitait des réformes, sans penser sérieusement à une révolution politique.

Mais dans les sociétés secrètes on traitait les questions à fond, et c'est là que se formaient les hommes appelés à recevoir l'administration du pays des mains inhabiles auxquelles elle était alors confiée. Les loges maçonniques étaient « des lycées philosophiques, où, sous le voile de la franc-maçonnerie, à l'abri de tout espionnage, on discutait en liberté sur toutes sortes de sujets (*). » L'égalité la plus absolue, la fraternité la plus complète, y étaient appliquées, et tous les hommes qui ont joué un rôle dans la révolution se sont formés à cette école de philosophie pratique. Les loges étaient le seul lieu où l'on pût, en toute liberté, aborder les plus hautes questions de la politique, discuter les changements qu'il fallait opérer dans le gouvernement pour arrêter le pouvoir sur le bord de l'abîme où il entraînait la France, s'éclairer enfin, par une discussion approfondie, sur toutes les questions du moment. Il est prouvé que les loges maçonniques furent le noyau des clubs de la révolution, et c'est sans doute aux relations que les loges de Paris entretenaient avec celles de la province, qu'il faut attribuer l'union si parfaite que l'on remarqua entre les différentes assemblées du tiers état, union qui se manifesta surtout dans l'identité de leurs demandes.

Cependant les esprits étaient encore indécis; ils ne connaissaient point toute l'étendue du mal; mais lorsque Calonne eut assemblé les notables, lorsqu'il leur eut fait connaître le véritable état des choses, alors une révolution fut unanimement jugée nécessaire, et le peuple s'y prépara.

Le roi hésita d'abord à accepter les projets de Calonne; mais le ministre aborda si franchement la question, exposa si clairement l'état de la France, et le résuma si bien dans ce peu de mots : « Il s'agit de sauver ou de perdre la monarchie (*), » qu'il décida le roi. D'ailleurs, il lui rappela que Henri IV avait aussi convoqué des notables. Après avoir triomphé des hésitations de Louis XVI, il fallait prévenir les obstacles que pouvait opposer la cour. Calonne y parvint en exigeant du roi le secret le plus absolu, « afin, disait-il, d'ôter aux malveillants le temps et les moyens de préparer leurs armes. » En même temps il arrêta une liste de cent quarante-quatre notables. Cette liste était composée exclusivement de privilégiés; on y comptait :

7 princes de la famille royale et princes du sang;
14 archevêques et évêques;
36 ducs et pairs, maréchaux de France, gentilshommes;
12 conseillers d'État et maîtres des requêtes;
38 premiers présidents, procureurs généraux des cours souveraines, et autres magistrats;
12 députés des pays d'états, dont quatre appartenaient au clergé, six à la noblesse, deux au tiers état;
25 officiers municipaux.

144

Le 29 décembre 1786, le roi annonça au conseil des dépêches qu'il convoquait, pour le 29 du mois suivant, une assemblée composée de personnes de diverses conditions, et des plus qualifiées de son royaume, afin de leur communiquer ses vues pour le soulagement de son peuple, l'ordre des finances et la réformation des abus.

Quand cette nouvelle se fut répandue, et que la nation se vit exclue de l'assemblée, elle fit éclater son indignation, et désespéra d'obtenir satisfaction de ses griefs. Comment, en effet, espérer que des privilégiés détruisissent les priviléges? Aussi ne fut-on point étonné de voir les notables ne s'occuper que de misérables intrigues, prendre parti pour Brienne, se soulever à sa voix contre Calonne,

(*) Mounier, De l'influence attribuée aux philosophes, aux francs-maçons et aux illuminés sur la révol. franç., p. 144.

(*) Droz, t. I, p. 101.

s'efforcer de le chasser du ministère, pour le punir sans doute d'avoir voulu toucher à l'arche sainte, discuter pour la forme les grandes questions sur lesquelles le gouvernement avait appelé le secours de ses lumières, et se séparer ensuite sans avoir rien décidé.

Le comte de Vergennes était généralement respecté; son influence sur les notables eût été considérable, et eût sans doute déjoué bien des intrigues. Sa mort, qui arriva le 13 février 1787, fut fatale à Louis XVI. Le comte de Montmorin, qui fut mis à sa place, était un homme faible, et complétement étranger aux affaires; il resta toujours en dehors des événements.

Ouverture de l'assemblée, 22 *février* 1787. — Après un discours du roi, Calonne prend la parole, et expose la situation du royaume. Un déficit, dit-il, existait depuis des siècles, il était de quarante millions en 1774, de trente-sept en 1776, et de quatre-vingts en 1783; alors il y avait de plus six cents millions à payer, et le gouvernement n'avait ni argent ni crédit. Il décrit ensuite les opérations auxquelles il s'est livré pour alimenter le trésor et rétablir le crédit; il ne parle pas de la dette, et ne dit que quelques mots de ce qui est relatif aux finances; dans cette partie de son exposé, il arrange les choses de manière à justifier ses actes, et à incriminer ceux de ses prédécesseurs. En revanche, il développe avec complaisance l'administration du royaume; il parle des travaux de Cherbourg, du Havre, de la Rochelle, de Dieppe; il rappelle que bientôt Dunkerque verra réparer ses longs malheurs par le rétablissement de ses écluses et de son port; il cite la construction de plusieurs canaux, les encouragements donnés au commerce, à l'industrie, à la pêche de la baleine, qui prépare à la marine une pépinière de matelots; à l'agriculture, à l'exploitation des mines; aux arts; il parle des monuments élevés dans tout le royaume; des quais de Marseille, de la grande place de Bordeaux; de la création de l'île de Perrache à Lyon, de la restauration des arènes de Nîmes, du palais de justice d'Aix, et de l'assainissement de Paris.

Après cet exposé véridique d'une partie de l'administration, il revient aux finances; il parle des dépenses, et les justifie dans leur ensemble, sans entrer dans les détails. Il expose sa théorie sur l'économie, et essaye ainsi de justifier sa conduite; « En général, « dit-il, l'économie d'un ministre des « finances peut exister sous deux for- « mes si différentes, qu'on pourrait « dire que ce sont deux sortes d'éco- « nomies.

« L'une, qui frappe tous les yeux par « des dehors sévères, qui s'annonce « par des refus éclatants et durement « prononcés, qui affiche la rigueur « sur les moindres objets, afin de dé- « courager la foule des demandeurs. « C'est une apparence imposante qui « ne prouve rien pour la réalité, mais « qui fait beaucoup pour l'opinion; « elle a le double avantage d'écarter « l'importune cupidité et de tranquil- « liser l'inquiète ignorance.

« L'autre, qui tient au devoir plu- « tôt qu'au caractère, peut faire plus « en se montrant moins stricte; et, « réservée pour tout ce qui a quelque « importance, elle n'affecte pas l'aus- « térité pour ce qui n'en a aucune; « elle laisse parler de ce qu'elle ac- « corde, et ne parle pas de ce qu'elle « épargne : parce qu'on la voit acces- « sible aux demandes, on ne veut pas « croire qu'elle en rejette la plus grande « partie; parce qu'elle tâche d'adoucir « l'amertume des refus, on la juge in- « capable de refuser; parce qu'elle n'a « pas l'utile et commode réputation « d'inflexibilité, on lui refuse celle « d'une sage retenue; et souvent, « tandis que, par une application assi- « due à tous les détails d'une immense « gestion, elle préserve les finances « des abus les plus funestes, et des « impérities les plus ruineuses, elle « semble se calomnier elle-même par « un extérieur de facilité que l'envie « de nuire a bientôt transformé en « profusion.

« ..... Refusera-t-on de recon-

« naître que, dans un royaume comme « la France, la plus certaine, la plus « grande des économies consiste à ne « pas faire de fausses opérations; « qu'une seule méprise en administra- « tion, une spéculation erronée, un « emprunt mal calculé, un mouve- « ment rétrograde, coûte infiniment « plus au trésor public, sans qu'on le « sache, que les dépenses ostensibles « dont on parle le plus, et que le « titre d'administrateur économe est « plutôt dû à celui dont on ne peut « citer aucune opération manquée, « qu'à celui qui ne s'attacherait qu'à « des épargnes souvent illusoires, et « toujours plus avantageuses au mi- « nistre qui s'en fait un mérite, qu'à « l'État dont l'utile splendeur est in- « compatible avec une stérile parci- « monie? »

Après ce tour de force d'une incroyable impudence, Calonne, partant des principes qu'il vient de poser, justifie tous les actes de son ministère, et conclut en disant que la dette est de douze cent cinquante millions. Mais aussitôt il se hâte de déplacer la question, déclare que c'est la guerre qui a amené la dette à ce taux énorme; et en même temps il emprunte le langage du patriotisme pour faire ressortir, il faut le dire, avec un talent remarquable, et un véritable sentiment des intérêts de la France, les grands résultats de la paix de Versailles. Toutefois, il est obligé de convenir que le gouvernement en est aux expédients pour se procurer de l'argent; et il cherche les moyens de sortir de cette situation. « *Toujours emprunter*, dit- « il, serait aggraver le mal et précipi- « ter la ruine de l'État. *Imposer plus*, « serait accabler les peuples que le roi « veut soulager. *Anticiper encore*, on « ne l'a que trop fait... *Économiser*, « il le faut sans doute... Mais l'écono- « mie seule, quelque rigoureuse qu'on « la suppose, serait insuffisante, et « ne peut être considérée que comme « un moyen accessoire. »

Il déclare alors que la proscription des abus est le seul moyen de subvenir à tous les besoins. « Les abus qu'il « s'agit aujourd'hui d'anéantir pour *le* « *salut public*, ce sont les plus considé- « rables, les plus protégés, ceux qui ont « les racines les plus profondes et les « branches les plus étendues.

« Tels sont les abus dont l'existence « pèse sur la classe productive et labo- « rieuse; les abus des priviléges pé- « cuniaires, les exceptions à la loi « commune, et tant d'exceptions in- « justes, qui ne peuvent affranchir « une partie des contribuables qu'en « aggravant le sort des autres.

« L'inégalité générale dans la répar- « tition des subsides, et l'énorme dis- « proportion qui se trouve entre les « contributions des différentes provin- « ces et entre les charges des sujets « d'un même souverain.

« La rigueur et l'arbitraire de la « perception de la taille; la crainte, « les gênes, et presque le déshonneur « imprimé au commerce des premières « productions.

« Les bureaux de traites intérieures, « et ces barrières qui rendent les diver- « ses parties du royaume étrangères les « unes aux autres.

« Les droits qui découragent l'in- « dustrie; ceux dont le recouvrement « exige des frais excessifs et des pré- « posés innombrables; ceux qui sem- « blent inviter à la contrebande, et « qui, tous les ans, font sacrifier des « milliers de citoyens.

« Le dépérissement du domaine de « la couronne, et le peu d'utilité que « produisent ses faibles restes.

« La dégradation des forêts du roi, « et les vices de leur administration.

« Enfin, tout ce qui altère les pro- « duits, tout ce qui affaiblit les res- « sources du crédit, tout ce qui rend « les revenus insuffisants, et toutes « les dépenses superflues qui les ab- « sorbent. »

Calonne recherchant ensuite la cause de ces abus, les attribue avec raison au défaut d'unité qui existe dans l'administration du royaume, et il propose d'établir cette unité. Il oublie seulement que l'unité d'un pays est impossible lorsqu'il n'y a pas égalité entre les citoyens. Cette égalité, c'é-

tait le peuple qui devait l'établir. Toutefois, la monarchie aurait pu elle-même arriver à ce grand résultat, si elle s'était faite franchement révolutionnaire. Elle l'aurait dû peut-être, puisqu'elle avait conscience des abus; et c'était le seul moyen de les réparer sans commotion violente. Mais toutes ses tentatives de réformes échouèrent, parce qu'elles partaient d'un principe faux. Cependant l'évidence était telle que Calonne proposa d'établir des assemblées provinciales, dans lesquelles les propriétaires répartiraient les charges publiques; de soumettre, sans distinction, tous les biens à l'impôt; de proclamer la liberté du commerce des grains, l'abolition de la corvée, des douanes intérieures, la diminution de la gabelle, etc. Il terminait en disant: « Que d'autres rappellent cette maxime « de notre monarchie : *Si veut le roi, si « veut la loi;* la maxime de Sa Majesté « est : *Si veut le bonheur du peuple, si « veut le roi.* »

C'était en revenir à Turgot, moins la grandeur des vues et moins l'opportunité du moment.

Les notables décrétèrent les assemblées provinciales, composées de députés du tiers état en nombre égal aux députés des deux ordres privilégiés, et le vote par tête. Mais quand vint la discussion sur l'impôt, les notables, tous privilégiés, et hors des atteintes du fisc, ne purent se résoudre à voter une égale répartition des charges. Ils discutèrent, n'osant pas refuser, mais ne voulant pas accorder, et finirent par déclarer que les états généraux avaient seuls le droit de décider de pareilles questions. C'est alors que Brienne triompha; ses intrigues allaient faire tomber une à une les réformes de Calonne, qui, d'ailleurs, trouvaient peu d'appui dans l'opinion publique. La diminution de la taille ne fut pas accordée. On vota la liberté du commerce des grains, l'abolition des corvées. Mais on repoussa l'abolition des douanes intérieures, et les améliorations dans le régime de la gabelle, parce que les réformes du contrôleur ne détruisaient pas cette *infernale machine*. Ses projets sur les domaines et les forêts du roi furent également repoussés. Calonne, irrité de cette opposition personnelle, et dictée d'ailleurs par un sordide égoïsme, en appela au peuple. Les discussions de l'assemblée étaient secrètes; il fit publier ses projets, et les accompagna d'un manifeste où il se plaignait des efforts que l'on faisait pour égarer les esprits, en répandant le bruit qu'on allait accroître les impôts.

« On payera plus, disait-il; sans doute; mais qui? Ceux-là seulement qui ne payaient pas assez; ils payeront ce qu'ils doivent, suivant une juste proportion, et personne ne sera grevé. Des priviléges seront sacrifiés!... Oui, la justice le veut, le besoin l'exige. Vaudrait-il mieux surcharger les non-privilégiés, le peuple? » C'était indiquer clairement au peuple que le gouvernement et la nation étaient en droit de se plaindre de l'assemblée. Mais pourquoi l'avait-il exclusivement composée de privilégiés? Et, lorsqu'il reconnaissait son imprévoyance, pourquoi ne donnait-il pas à la royauté la dictature révolutionnaire?

Ce manifeste ne servit de rien à Calonne; mais il éclaira la nation, et la confirma dans la conviction qu'une révolution radicale pouvait seule terminer ces discussions sans fin. Le cri public fut unanime; de toutes parts on demanda les états généraux. L'assemblée fut indignée contre Calonne, qui avait dévoilé l'égoïsme et la mauvaise foi dont elle avait fait preuve dans ses délibérations. Brienne jugea le moment favorable pour éclater. La reine était aussi mécontente du ministre, qui avait, suivant elle, compromis la royauté. Miroménil lui-même voulut l'attaquer auprès du roi; mais Calonne parvint à le faire renvoyer du ministère, et remplacer par le président de Lamoignon. Il voulait aussi se débarrasser du baron de Breteuil, son ennemi déclaré: Louis XVI y avait consenti; mais la reine, dont le baron était le protégé, s'y opposa, déclara que Calonne était universellement détesté, et que le seul moyen de rétablir

l'ordre était de le renvoyer. « Elle insista, pria, et son ascendant fut le plus fort. Louis XVI crut montrer assez de volonté en renvoyant Miroménil et Calonne, et en maintenant le choix qu'il avait fait de Lamoignon (8 avril 1787) (*). »

De Fourqueux, contrôleur. — Après le renvoi de Calonne, la reine proposa Brienne pour le remplacer; Montmorin, de son côté, parla de Necker comme du seul homme capable de diriger les affaires dans une situation aussi grave; le roi repoussa ces deux candidats. « Je ne veux, disait-il, ni Neckraille, ni prêtraille. » La reine ne jugea pas à propos de brusquer les choses, et remit à un autre moment ses tentatives pour faire arriver son favori au ministère; elle fit alors nommer le conseiller d'État de Fourqueux, homme nul, que l'on pouvait écarter, plus tard, sans obstacle. En effet, quand les notables en vinrent à discuter les moyens de combler le déficit, il fut évident qu'un ministre sérieux était nécessaire. Montmorin parla de nouveau de Necker, et il serait parvenu à le faire rentrer au ministère, sans le baron de Breteuil qui proposa de Brienne, et réussit à le faire agréer par le roi.

De Brienne, ministre. — L'archevêque de Toulouse fut nommé chef du conseil des finances (1er mai 1787); Fourqueux donna sa démission, et fut remplacé par Laurent de Villedeuil, intendant de Normandie.

« Depuis Louis XV, le pouvoir n'avait su que tâtonner, que s'embarrasser de contradictions, que s'épuiser en des tentatives équivoques, presque aussitôt abandonnées. Treize années d'oscillations perpétuelles démontraient, jusqu'à l'évidence, que la royauté ne s'adossait qu'à des points d'appui caducs ou incomplets. Ses propres besoins étaient la cause principale pour laquelle elle agissait. Elle continuait d'être à elle-même son but, essayant d'employer à titre de moyens, tantôt les grands corps de l'État qui résistaient, parce qu'ils se regardaient aussi comme but, quelquefois les tendances révolutionnaires de la nation, qu'il était d'autant plus inepte de fléchir à des intérêts monarchiques, qu'elles étaient le grand intérêt et le vrai but.

« Brienne prit la direction du conseil dans un moment où il fallait se résoudre. La coterie qui le mit en avant espérait trouver en lui un second cardinal de Richelieu.

« Cette opinion prouve d'abord qu'elle ne comprenait rien aux circonstances. Richelieu vainquit la noblesse à une époque où elle était un obstacle au développement social. Brienne venait affaiblir ses priviléges, et à la fois ceux du clergé et ceux du parlement, lorsque les uns et les autres ne faisaient obstacle qu'à la royauté. C'est à cette dernière qu'aurait dû s'attaquer, avant tout, un réformateur analogue à Richelieu; car elle seule donnait quelque consistance à des égoïsmes inférieurs, et qui tomberaient le jour où disparaîtrait le principal égoïsme (*). »

Brienne ne put éclaircir ni les causes, ni l'état réel du déficit, tant l'administration était en désordre; la surprise des notables fut à son comble quand ils virent le nouveau ministre proposer purement et simplement ce qu'avait proposé Calonne; ils s'apercurent qu'ils avaient été joués. D'ailleurs, ils ne savaient plus que faire; aucun d'eux ne voulait renoncer à ses priviléges. La noblesse de cour voulait bien consentir à l'égale répartition de l'impôt, parce qu'elle espérait se dédommager des pertes qu'elle éprouverait, aux dépens du trésor; la noblesse de province, qui n'avait pas cette honteuse perspective, résistait. Le public se moquait de cette assemblée si méprisable; le roi, la reine, étaient irrités contre les notables, qui osaient s'opposer à la volonté royale. Les notables, dans leur irrésolution, parlaient d'économie, faisaient des vœux, et n'agissaient pas parce qu'il ne leur était pas donné de pouvoir agir;

(*) Droz, t. I, p. 503.

(*) Buchez et Roux, Histoire parlementaire de la révolution française, t. I, p. 222.

tous souhaitaient la clôture de l'assemblée; quelques-uns demandaient les états généraux. « La Fayette dit un jour, dans son bureau, qu'il demandait une *assemblée nationale*. Le comte d'Artois, étonné de ce mot, lui dit : *Vous demandez sans doute les états généraux? — Oui, monseigneur*, répondit-il, *et mieux, s'il est possible* (*).»

Le 25 mai, le roi tint une séance solennelle pour clore l'assemblée.

« Le pays attendait; les notables, de retour dans les provinces, y avaient apporté du mécontentement, de l'aigreur, et toutes les suites d'une discussion entamée sur les affaires capitales, et dans laquelle personne n'avait osé conclure. On connaissait le mal. Le problème du déficit résumait alors tous les problèmes. Chaque classe comprenait sous ce mot ses plaintes particulières; et la plainte du peuple, s'emparant aussi de cette formule, y rapportait ses longues souffrances et la cherté croissante du pain, premier symptôme de famine (**). »

Cependant, il était tellement impossible de prévoir les fautes que le gouvernement allait commettre, que les esprits attendaient avec impatience les événements. Lamoignon voulait que toutes les décisions des notables, transformées en édits, fussent portées en masse au parlement, afin de les y faire enregistrer dans une séance royale; car le ministère devait s'attendre à une violente opposition du parlement, et il était nécessaire de mettre sous les yeux du public l'ensemble des réformes ordonnées par le pouvoir, afin de se donner l'appui de l'opinion publique. Brienne s'y opposa : il soutenait qu'un lit de justice était inutile; qu'il fallait éviter tout ce qui pourrait engager une lutte avec le parlement; qu'on devait envoyer d'abord à l'enregistrement les édits propres à faire accueillir favorablement les autres, et ne recourir à la force que dans le cas d'une résistance du parlement. Une fois cette résolution prise, on envoya au parlement les édits sur le commerce des grains, sur les assemblées provinciales, sur la corvée : ils furent enregistrés. Brienne envoya ensuite l'édit du timbre. Cet impôt était nécessaire, mais onéreux; le parlement crut l'occasion favorable pour commencer la résistance, et ressaisir ainsi l'autorité qu'il perdait chaque jour. Il déclara que la nation, assemblée en états généraux, pouvait seule octroyer au roi les subsides. En faisant cette déclaration, les membres du parlement se proposaient des buts très-divers : les uns y voyaient un moyen d'effrayer le ministère; d'autres espéraient par là augmenter l'influence de la magistrature; d'autres encore se flattaient, en agissant ainsi, de parvenir à une réforme de l'État. Parmi ceux qui partageaient cette dernière opinion, on doit citer Duport de Prélaville et Fréteau de Saint-Just, amis sincères de la révolution américaine; on distinguait, entre les membres qui faisaient le plus d'opposition, Duval d'Espréménil, qui ne tirait son énergie apparente que de son amour des priviléges de la magistrature. Le roi, sans tenir compte de la déclaration du parlement, enregistra les édits dans un lit de justice (6 août). Le parlement protesta, et fut exilé à Troyes. Alors, le peuple de Paris se souleva, et plusieurs émeutes protestèrent contre les actes de la royauté. Certes, il y aurait lieu d'être étonné de voir ces troubles éclater au moment où le roi brisait un privilége en vue de l'intérêt général, si l'on ne faisait attention que le peuple ne pouvait logiquement attendre de la royauté aucune réforme complète, et qu'il devait nécessairement soutenir la résistance parlementaire, résistance égoïste, il est vrai, mais utile, puisqu'elle devait amener la convocation des états généraux.

La cour alors nomma Brienne premier ministre, afin de concentrer le pouvoir; les maréchaux de Castries et de Ségur donnèrent leur démission et furent remplacés, à la guerre, par le vicomte de Brienne, frère de l'arche-

(*) Droz, t. I, p. 517.

(**) Histoire parlementaire de la révolution française, t. I, p. 223.

vêque, à la marine, par le comte de la Luzerne; Laurent de Villedeuil eut pour successeur, au contrôle, l'intendant des finances Lambert. Ce replâtrage ministériel n'avait fait entrer au ministère aucun homme capable de lutter contre les obstacles qui s'élevaient de toutes parts.

Tous les parlements de province protestaient contre les *actes arbitraires*, et s'opposaient à l'établissement des assemblées provinciales. Cependant Brienne négocia avec le parlement qui s'ennuyait à Troyes, et il fut décidé que Brienne retirerait les édits de finances, causes de tant de querelles, et que les magistrats prorogeraient pour deux ans le second vingtième (19 septembre). Cette ressource était insuffisante; Brienne demanda au parlement d'enregistrer en un seul édit quatre cent vingt millions d'emprunt réalisables en cinq ans, et promit de convoquer les états généraux avant ce délai. Il fut décidé que l'édit sur l'emprunt serait enregistré dans une séance royale (19 novembre). Tout devait bien se passer; mais Lamoignon voulut que, dans cette séance, l'on constatât la puissance du roi sur la magistrature, si bien que la séance fut en réalité un lit de justice, auquel les magistrats ne s'attendaient point. Ils refusèrent l'enregistrement, et la lutte recommença. La cour, toujours faible et se croyant toujours forte, fit arrêter et emprisonner deux conseillers, et exiler le duc d'Orléans qui avait aussi protesté contre l'enregistrement. Le parlement cette fois avait un beau rôle; il pouvait dissimuler la cause égoïste de son opposition et la cacher sous le voile de l'intérêt public. Le 4 janvier 1788, sur la motion de Duport, le parlement réclama des garanties sérieuses pour la liberté individuelle et l'abolition des lettres de cachet; les compagnies de province imitèrent le parlement de Paris. La cour résolut alors de se débarrasser de l'obstacle qu'elle s'était si imprudemment créé en rétablissant les parlements; Brienne et Lamoignon prirent la résolution de les détruire. De son côté, le parlement, pour échapper au coup qui allait l'atteindre, s'assembla et rendit la déclaration suivante (3 mai) sur la proposition de d'Espréménil:

« La cour, justement alarmée des événements funestes dont une notoriété trop constante paraît menacer la constitution de l'État et de la magistrature; considérant que les motifs qui portent les ministres à vouloir anéantir les lois et les magistrats, sont la résistance inébranlable que ceux-ci ont mise à s'opposer à deux impôts désastreux, la demande qu'ils n'ont cessé de faire des états généraux, etc.

« Considérant enfin que le système de la seule volonté, clairement exprimé dans des réponses surprises au seigneur roi, annonce, de la part des ministres, le funeste projet d'anéantir les principes de la monarchie, et ne laisse à la nation d'autre ressource qu'une déclaration précise par la cour des maximes qu'elle est chargée de maintenir et qu'elle ne cessera de professer, a déclaré que la France est une monarchie gouvernée par le roi, suivant les lois;

« Que de ces lois, plusieurs, qui sont fondamentales, embrassent et consacrent :

« Le droit de la maison régnante au trône, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, à l'exclusion des filles et de leurs descendants;

« Le droit de la nation d'accorder librement les subsides par l'organe des états généraux, régulièrement convoqués et composés;

« Les coutumes et capitulations des provinces;

« L'inamovibilité des magistrats; le droit des cours de vérifier, dans chaque province, les volontés du roi, de n'en ordonner l'enregistrement qu'autant qu'elles sont conformes aux lois constitutives de la province, ainsi qu'aux lois fondamentales de l'État;

« Le droit de chaque citoyen de n'être jamais traduit, en aucune matière, devant d'autres juges que ses juges naturels, qui sont ceux que la loi lui désigne;

« Et le droit sans lequel tous les autres sont inutiles : celui de n'être arrêté, par quelque ordre que ce soit, que pour être remis sans délai entre les mains des juges compétents, etc.»

Cette déclaration était tout à l'avantage du parlement, et sous prétexte de garantir les droits de la France, elle ne garantissait que les priviléges de la compagnie. Au reste, elle est d'une arrogance inouïe; elle ne consacre que trois choses : la loi salique, les états généraux, et les priviléges des cours souveraines qu'elle ose mettre sur la même ligne que les droits du peuple. La cour pouvait facilement réfuter ces prétentions surannées, réminiscences de la Fronde, et, en appelant au peuple, faire valoir les droits de la monarchie à l'obéissance des cours judiciaires. Elle aima mieux faire arrêter d'Espréménil et Goislart en plein parlement, et les envoyer, le premier aux îles Sainte-Marguerite, et le second à Pierre-Encise.

Le 8 mai, le roi manda le parlement à Versailles, pour faire enregistrer six édits sans discussion; l'un de ces édits, dans le but de remédier à la trop grande étendue du ressort des parlements, créait quarante-sept bailliages, auxquels on confiait tous les procès civils dont l'objet ne dépassait pas la somme de vingt mille livres, et tous les procès criminels où les accusés étaient de la bourgeoisie: distinction qui parut, non sans raison, une injure pour le tiers état. Un autre réformait la législation criminelle, abolissait la torture, exigeait trois voix de majorité au lieu de deux, pour prononcer la peine capitale, et un mois de surséance avant l'exécution des arrêts de mort. Enfin, le plus important enlevait au parlement l'enregistrement des lois et le confiait à une cour plénière. « Cette cour était composée du chancelier ou du garde des sceaux, de la grand'-chambre du parlement de Paris, des princes du sang, des pairs, du grand aumônier, du grand maître de la maison du roi, du grand chambellan, du grand écuyer, de deux archevêques, de deux évêques, de deux maréchaux, de deux gouverneurs, de deux lieutenants généraux, de deux chevaliers des ordres du roi, de quatre autres personnes qualifiées du royaume, du capitaine des gardes, lorsqu'il accompagnerait le roi, de dix conseillers d'État ou maîtres des requêtes, d'un membre de chaque parlement de province, de deux de la cour des comptes et deux de la cour des aides.

« Les membres de la cour plénière seraient nommés à vie par le roi et irrévocables; ils vérifieraient et publieraient les édits dont les dispositions s'étendraient à la France entière. Les ordonnances d'un intérêt local seraient enregistrées, soit par un parlement, soit par un grand bailliage. Dans les cas urgents, la cour plénière enregistrerait provisoirement les impôts, en attendant la convocation des états généraux; et le roi se réservait le pouvoir de contracter les emprunts qui n'exigeraient pas de contribution nouvelle.

« La cour plénière était autorisée à faire des remontrances. Les ministres ne voulaient pas annoncer la crainte de voir cette cour s'obstiner dans ses supplications et refuser l'enregistrement; quelques mots, glissés dans deux articles de la loi, avaient paru suffisants pour garantir au monarque un pouvoir absolu. Il était dit « que, lorsque la cour plénière ferait des remontrances, quatre de ses membres seraient appelés au conseil pour les discuter, afin que la détermination du roi, sur ces remontrances, fût prise avec une plus grande connaissance de cause (*). »

Nous avons voulu signaler, mais pour la dernière fois, les projets de la royauté pour la satisfaction des vœux et des besoins d'une nation demandant à grands cris la liberté et l'égalité; pour le salut d'une monarchie qui, comprenant ces besoins, ces vœux, ces désirs si violents, et cédant à toutes ces exigences, le fait avec une maladresse et une mauvaise foi évidentes, au lieu de résister et de lutter avec courage et

(*) Droz, t. II, p. 63.

bonne foi, ou bien d'accorder avec franchise ce qu'exigeaient le droit, la volonté du peuple, et, disons-le, le salut de la monarchie.

Tout le monde se moqua de cet édit. Les ministres avaient pensé qu'un trait d'habileté serait d'annoncer non l'*établissement*, mais le *rétablissement* de la cour plénière; ils faisaient dire par le roi que deux sortes d'assemblées appartenaient à la constitution de la monarchie : les états généraux et la cour plénière. Chacun savait à peu près ce que c'était que les états généraux; mais qui avait entendu parler de la cour plénière? Il était bien singulier qu'une partie constitutive de la monarchie eût été dérobée, sans que personne s'en fût jamais aperçu. Le soir même de la séance, beaucoup de gens cherchèrent dans les dictionnaires, qui tous étaient d'accord; celui de Trévoux donnait le plus de détails; on y trouve : COUR PLÉNIÈRE. « On appelle ainsi ces magni« fiques assemblées que nos anciens « rois faisaient à Noël et à Pâques, ou « à l'occasion d'un mariage ou d'un « autre sujet de joie extraordinaire; « tantôt dans leurs palais, tantôt dans « quelque grande ville; quelquefois en « pleine campagne, toujours en un lieu « commode pour y loger les grands sei« gneurs. » Nous citons cette définition bien connue, parce qu'elle sert à prouver que des hommes d'État *rétablissant* de pareilles assemblées pour répondre à des cris de liberté, et les composant de privilégiés intéressés au maintien des abus, se moquaient évidemment de la nation, et doivent être regardés comme les auteurs responsables du grand drame auquel nous allons assister.

La cour plénière s'assembla le lendemain, au milieu des protestations; le roi se croyait obéi; mais tout à coup la résistance éclata dans tout le royaume, surtout à Rennes, dans le Dauphiné et dans le Béarn. Nous ne décrirons pas cette suite de troubles, d'émeutes, de protestations qui éclatèrent dans toute la France. Nous parlerons seulement de la conduite des états du Dauphiné assemblés à Vizille. Ils arrêtèrent que l'impôt destiné à remplacer la corvée serait supporté par les trois ordres, et que le tiers état aurait, dans les états provinciaux, la double représentation qui lui était accordée dans les administrations provinciales; plusieurs autres décisions aussi patriotiques furent également prises. Cet accord, cette identité de vues fut universellement applaudie.

Pendant ce temps, que faisait le gouvernement? Louis XVI avait abandonné les affaires à Brienne; et, « tandis que les circonstances devenaient si graves, le malheureux prince passait ses journées à la chasse (*). » La coterie absolutiste dominait; Brienne, son agent, était tout radieux; « *le roi sera obéi*, disait-il; *j'ai tout prévu, même la guerre civile.* » Il crut n'avoir affaire qu'à des résistances de privilégiés; il voulut les diviser : en conséquence, il convoqua une assemblée du clergé pour lui demander des sacrifices d'argent. Le clergé refusa : ne sachant plus que faire, Brienne fit rendre un arrêt du conseil (8 août) par lequel les états généraux étaient convoqués pour le 1er mai 1789. Le ministre déclara que le roi, malgré ses recherches, ignorant quels étaient le nombre ou la qualité des électeurs et des éligibles, et la forme des élections, invitait les municipalités, les tribunaux, les *savants et les personnes instruites*, à faire des recherches et à donner leur avis.

On ne peut avoir qu'une opinion sur les conséquences de cette mesure : c'est que la royauté, en appelant la nation à son aide, et en lui donnant la liberté de la presse, abdiquait la souveraineté, et la remettait entre les mains du peuple.

§ III. *États généraux. — Commencement de la révolution française.*

Convocation des états généraux. — « La révolution française fut commencée, dit M. Droz (**), le jour où

(*) Droz, t. II, p. 76.

(**) Histoire de Louis XVI, t. II, p. 99.

reilles circonstances prouvent évidemment que si Louis XVI, après avoir connu le déficit, au lieu d'assembler les notables, eût renvoyé Calonne et confié le ministère à Necker, les finances auraient été bientôt rétablies, et que la France fût rentrée dans la voie des améliorations possibles. Le rappel tardif de Necker est un des plus frappants exemples des dangers où se laissent entraîner les gouvernements sans vigueur et sans lumières, en différant des mesures qui, prises à l'époque favorable, auraient pleinement réussi, mais qui, décidées trop tard, ne produisent point les fruits qu'on devait en recueillir. Les talents d'un financier ne suffisaient plus dans la nouvelle situation où Necker était placé. Au moment où se préparait l'assemblée des états généraux, il eût fallu dans le ministre les connaissances d'un législateur et le caractère d'un homme d'État : sous ce double rapport, Necker était prodigieusement au-dessous des fonctions qu'il avait à remplir (*).»

Le parlement fit sa rentrée le 24 septembre; ce jour-là même le roi lui annonça qu'il rapprochait l'époque de l'ouverture des états généraux, et qu'il la fixait au mois de janvier. Dès lors, la seule question qui occupa les esprits fut celle des états généraux. L'appel que Brienne avait fait à tous les citoyens, sur le mode de convocation, avait redoublé l'ardeur politique de la nation, et de toutes parts on vit paraître des brochures sur cette question (**). Le point essentiel c'était de savoir quelle serait l'importance du tiers état dans les états généraux. Le tiers état demandait la double représentation et le vote par tête, c'est-à-dire, qu'il demandait à avoir à lui seul un nombre de députés égal à ceux du clergé et de la noblesse réunis, et l'abolition du vote par ordre; cette demande était de toute justice, et sans la double représentation et le vote par tête, les privilégiés eussent encore annihilé le tiers état et repoussé ses griefs. La discussion, engagée sur ce terrain, fut poussée avec une activité incroyable. La victoire resta au tiers, grâcé à une brochure publiée par Sieyès et intitulée : *Qu'est-ce que le tiers état?* Ce livre mérite d'être analysé, car il résume tout le mouvement des esprits de cette époque.

« Le plan de cet écrit est assez simple, dit l'auteur; nous avons trois questions à nous faire :

1° Qu'est-ce que le tiers état? — Tout.

2° Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique? — Rien.

3° Que demande-t-il?—A être quelque chose.

« On va voir si les réponses sont justes; jusque-là, ce serait à tort qu'on taxerait d'exagération des vérités dont on n'a pas encore vu les preuves. Nous examinerons ensuite les moyens que l'on a essayés et ceux que l'on doit prendre, afin que le tiers état devienne en effet quelque chose. Ainsi nous dirons :

4° Ce que les ministres ont *tenté* et ce que les privilégiés eux-mêmes proposent en sa faveur.

5° Ce qu'on aurait *dû* faire.

6° Enfin, ce qui *reste* à faire au tiers état pour prendre la place qui lui est due. »

Après cette introduction, qui devint le symbole des révolutionnaires de 89, l'auteur aborde cette question : *Le tiers état est une nation complète* (chap. 1er); il détermine ce qu'il faut pour qu'une nation subsiste et prospère. Il montre que c'est le tiers qui, à lui seul, accomplit les travaux nécessaires pour atteindre ce but, le soutien de la société.

« Les fonctions publiques peuvent également, dans l'état actuel, se ranger toutes sous quatre dénominations connues, l'épée, la robe, l'Église et l'administration. Il serait superflu de les parcourir en détail pour faire voir que le tiers état y forme partout les dix-neuf vingtièmes, avec cette différence, qu'il est chargé de tout ce qu'il y a de vraiment pénible, de tous les soins que l'ordre privilégié refuse d'y

(*) Histoire du règne de Louis XVI, par M. Droz, t. II, p. 95.

(**) Plus de deux mille en trois mois.

remplir. Les places lucratives et honorifiques seules y sont occupées par des membres de l'ordre privilégié. Lui en ferons-nous un mérite? Il faudrait pour cela, ou que le tiers refusât de remplir ces places, ou qu'il fût moins en état d'en exercer les fonctions. On sait ce qui en est; cependant on a osé frapper l'ordre du tiers d'interdiction. On lui a dit : « Quels que soient tes « services, quels que soient tes talents, « tu iras jusque-là; tu ne passeras pas « outre. Il n'est pas bon que tu sois « honoré. » De rares exceptions, senties comme elles doivent l'être, ne sont qu'une dérision, et le langage qu'on se permet dans ces occasions, une insulte de plus. Si cette exclusion est un crime social envers le tiers état, si c'est une véritable hostilité, pourrait-on dire au moins qu'elle est utile à la chose publique? Eh! ne connaît-on pas les effets du monopole? S'il décourage ceux qu'il écarte, ne sait-on pas qu'il rend moins habiles ceux qu'il favorise? Ne sait-on pas que tout ouvrage dont on éloigne la libre concurrence, sera fait chèrement, et plus mal?

« En dévouant une fonction quelconque à servir d'apanage à un ordre distinct parmi les citoyens, a-t-on fait attention que ce n'est plus alors seulement l'homme qui travaille qu'il faut salarier, mais aussi tous ceux de la même caste qui ne sont pas employés, mais aussi les familles entières de ceux qui sont employés et de ceux qui ne le sont pas? A-t-on remarqué que dès que le gouvernement devient le patrimoine d'une classe particulière, il s'enfle bientôt hors de toute mesure; les places s'y créent, non pour le besoin des gouvernés, mais pour celui des gouvernants, etc., etc.? A-t-on fait attention que cet ordre de choses, bassement, et j'ose le dire, *bêtement* respecté parmi nous, nous le trouvons en lisant l'histoire de l'ancienne Égypte et les relations des voyages aux grandes Indes, méprisable, monstrueux, destructif de toute industrie, ennemi des progrès sociaux, surtout avilissant pour l'espèce humaine, en général, et intolérable en particulier pour des Européens, etc., etc.? Mais il faut laisser des considérations qui, en agrandissant la question, en l'éclairant peut-être par de nouveaux jours, ralentiraient pourtant notre marche.

« Il suffit ici d'avoir fait sentir que la prétendue utilité d'un ordre privilégié pour le service public, n'est qu'une chimère; que sans lui, tout ce qu'il y a de pénible dans ce service est acquitté par le tiers; que sans lui, des places supérieures seraient infiniment mieux remplies; qu'elles devraient être naturellement le lot et la récompense des talents et des services reconnus, et que si les privilégiés sont parvenus à usurper tous les postes lucratifs et honorifiques, c'est, tout à la fois, une iniquité odieuse pour la généralité des citoyens, et une trahison pour la chose publique.

« Qui donc oserait dire que le tiers état n'a pas en lui tout ce qu'il faut pour former une nation complète? Il est l'homme fort et robuste dont un bras est encore enchaîné. Si l'on ôtait l'ordre privilégié, la nation ne serait pas quelque chose de moins, mais quelque chose de plus. Ainsi, qu'est-ce que le tiers? Tout; mais un tout entravé et opprimé. Que serait-il sans l'ordre privilégié? Tout; mais un tout libre et florissant. Rien ne peut aller sans lui, tout irait infiniment mieux sans les autres.

« Il ne suffit pas d'avoir montré que les privilégiés, loin d'être utiles à la nation, ne peuvent que l'affaiblir et lui nuire, il faut prouver encore que l'ordre noble n'entre pas dans l'organisation sociale; qu'il peut bien être une charge pour la nation, mais qu'il n'en saurait faire une partie.

« D'abord il n'est pas possible, dans le nombre de toutes les parties élémentaires d'une nation, de trouver où placer la caste des nobles. Je sais qu'il est des individus en trop grand nombre que les infirmités, l'incapacité, une paresse incurable ou le torrent des mauvaises mœurs, rendent étrangers aux travaux de la société. L'exception et l'abus sont partout à côté de la règle, et surtout dans un vaste empire.

Mais l'on conviendra que moins il y a de ces abus, mieux l'État passe pour être ordonné. Le plus mal ordonné de tous serait celui où non-seulement des particuliers isolés, mais une classe entière de citoyens mettrait sa gloire à rester immobile au milieu du mouvement général, et saurait consumer la meilleure part du produit sans avoir concouru en rien à le faire naître. Une telle classe est assurément étrangère à la nation par sa *fainéantise*.

« L'ordre noble n'est pas moins étranger au milieu de nous, par les prérogatives *civiles* et *politiques*. Qu'est-ce qu'une nation? Un corps d'associés vivant sous une loi *commune*, et représentés par la même *législature*, etc.

« N'est-il pas trop certain que l'ordre noble a des priviléges, des dispenses, qu'il ose appeler ses droits séparés des droits du grand corps des citoyens? Il sort par là de l'ordre commun, de la loi commune. Ainsi ses droits civils en font déjà un peuple à part dans la grande nation; c'est véritablement *imperium in imperio*.

« A l'égard *de ses droits politiques*, il les exerce aussi à part. Il a ses représentants à lui, qui ne sont nullement chargés de la procuration des peuples. Le corps de ses députés siége à part; et quand il s'assemblerait dans une même salle avec les députés des simples citoyens, il n'en est pas moins vrai que sa représentation est essentiellement distincte et séparée : elle est étrangère à la nation, d'abord par son *principe*, puisque sa mission ne vient pas du peuple; ensuite, par son *objet*, puisqu'il consiste à défendre, non l'intérêt général, mais l'intérêt particulier.

« Le tiers embrasse donc tout ce qui appartient à la nation; et tout ce qui n'est pas le tiers, ne peut pas se regarder comme étant de la nation.»

Qu'est-ce que le tiers? Tout.

Dans le chapitre II, consacré au développement de cette question : *Qu'est-ce que le tiers état a été jusqu'à présent?* et de cette réponse, *Rien*, Sieyès indique l'origine de l'oppression du peuple, et en donne pour cause la conquête des Francs, et prouve sans peine que ces droits de conquêtes sont nuls actuellement, ou bien que le peuple, assez fort pour repousser les conquérants, doit les rejeter dans leurs forêts de la Germanie.

Dans le troisième chapitre intitulé : *Que demande le tiers état? A devenir quelque chose*, il justifie la demande de la double représentation et du vote par tête. Il expose que le tiers état ne doit envoyer que des représentants qui appartiennent réellement au tiers état.

Dans le chapitre IV, il examine si l'on doit imiter en France la constitution anglaise, et il se prononce contre l'imitation de cette constitution. « J'ai bien peur que ce chef-d'œuvre tant vanté ne pût soutenir un examen impartial, fait d'après les principes du véritable ordre politique. Nous reconnaîtrions peut-être qu'il est le produit du hasard et des circonstances, bien plus que des lumières. »

Le manifeste de Sieyès avait fixé l'opinion publique; mais à mesure que celle-ci devenait plus arrêtée, l'incertitude de la cour semblait augmenter. Dans ces graves circonstances, au lieu d'accroître sa puissance en abandonnant généreusement, et avec connaissance de cause, une partie de son pouvoir, la cour hésita; Necker lui-même ne savait quelle résolution prendre sur les points les plus importants, le vote par tête, la double représentation, les conditions à exiger de l'électeur et de l'éligible, etc. « On croit généralement, dit M. Droz (*), que dès sa rentrée au ministère il voulut la double représentation du tiers état; et je n'oserais contredire cette opinion, tant elle est répandue, si je n'avais des preuves positives qu'elle est fausse. Necker fut irrésolu jusqu'au dernier moment. Des hommes dont l'opinion était formée en faveur de la double représentation, Malouet, Mounier, voyaient avec douleur ses longues hésitations, qu'ils jugeaient funestes aux intérêts du trône et de la France. Le ministre

(*) Droz, t. II, p. 115.

exprimait le désir de suivre l'opinion publique, et croyait qu'elle était encore flottante. Si beaucoup de voix réclamaient la double représentation du tiers, la plupart des prélats et des nobles la repoussaient : il n'osait se prononcer. Presque tous ceux qui le jugent aujourd'hui, paraissent ignorer combien il ambitionnait le suffrage des ordres privilégiés. D'abord, il était naturel que le ministre voulût non le triomphe de tel ou tel parti, mais le bonheur de tous les Français. Ensuite, ce ministre plein d'orgueil, très-personnel sans le savoir, croyait s'occuper de la chose publique en s'occupant de lui-même. C'était dans tous les ordres qu'il avait entendu des voix nombreuses célébrer son génie et redemander son retour; il aspirait à perpétuer, à rendre universel ce concert de louanges, et son désir le plaçait dans une situation délicate. Necker pensa qu'il éviterait de se compromettre en faisant consulter une assemblée préparatoire sur les questions relatives à la formation des états généraux, et il eut l'idée singulière de rappeler les notables. »

Deuxième assemblée des notables. — L'assemblée des notables s'ouvrit le 6 novembre. Nous ne perdrons pas notre temps à raconter les débats inutiles de cette assemblée de privilégiés; elle refusa toutes les demandes du tiers. Necker n'en était pas plus avancé pour cela; cependant il fallait se décider, et le ministère se décida d'après l'opinion publique : il proposa au roi d'accorder la double représentation du tiers. La cour accéda enfin à ce vœu auquel elle avait essayé de résister par tous les moyens possibles. Il fut décidé que les états généraux se composeraient de mille députés au moins; que chaque bailliage aurait une représentation en rapport avec sa population et ses impôts, et que le nombre des députés du tiers serait égal à celui des deux ordres privilégiés. Cette décision fut publiée sous le titre de : *Résultat du conseil du roi, tenu le 27 décembre* 1788.

La concession du vote par tête, qu'impliquait celle de la double représentation, à moins que celle-ci ne fût une duperie, en était séparée pourtant dans l'ordonnance de convocation; on laissait aux états le soin de savoir quand ils devraient voter par tête ou par ordre. Mais le tiers état, heureux de la victoire qu'il venait de remporter, attendit, sûr de son droit, pour obtenir ce second point, conséquence logique du premier.

Son ardeur ne se ralentit point : de nombreuses brochures continuaient à paraître; l'esprit public était tout occupé de savoir ce qui était à faire; philosophie, droit, histoire, passions, intérêts, tout était invoqué et consulté. Enfin parut le règlement pour la formation des assemblées électorales, l'élection des députés, et la rédaction des cahiers.

Alors, de toutes parts, on se mit à l'œuvre avec une nouvelle ardeur, qu'augmenta encore la lettre du roi pour la convocation des états généraux à Versailles, le 27 avril 1789.

Convocation des états généraux. — Cahiers des bailliages. — Nous croyons devoir donner ici l'analyse des cahiers des bailliages, qui, seuls, peuvent faire connaître entièrement l'état de l'opinion publique, les abus et les besoins de l'époque : c'est là où l'on peut trouver l'exacte mesure de l'esprit du temps.

« En lisant les cahiers des bailliages, dit M. Tissot, on voit avec quelle force de raison, avec quelle conviction profonde, nos pères réclamaient leurs droits imprescriptibles; comment ils entendaient la dignité de l'homme et la majesté du peuple. On voit qu'ils voulaient asseoir la liberté sur la base d'une constitution forte et sage. Nos pères, en rédigeant le recueil de leurs notes, ont élevé un monument que nous devons bénir, et qui servira de modèle et de guide à tous les peuples qui voudront s'affranchir.

« Chaque bailliage avait remis à ses députés un cahier contenant ses vœux et les modifications qu'il voulait que l'on fît à la constitution : chose qu'on n'avait point encore vue jusqu'alors,

presque tous placèrent leurs intérêts locaux après l'intérêt général. En lisant ces résumés des souffrances et des volontés du peuple, on ne sait ce que l'on doit le plus admirer ou de sa patience ou de sa justice. »

C'est dans ces précieux monuments de la volonté de toutes les classes de la nation que l'on peut trouver les véritables causes de la révolution et la loi de son développement. Les cahiers du clergé sont d'une libéralité extrême, et les grandes questions y sont traitées avec une science et une profondeur remarquables; toutes sont résolues au point de vue de l'égalité et de la fraternité; à plus d'un égard ces cahiers sont d'accord avec ceux du tiers état. Ceux de la noblesse sont l'expression des vœux d'un parti qui se débat contre sa fin évidente, et dénotent une inintelligence absolue des choses, des hommes et du temps. Ceux du tiers respirent la modération que donnent à l'homme la force et la conscience de son droit, mais ils renferment simplement la volonté d'une caste inférieure voulant l'égalité; ils ne sont pas l'expression *du peuple entier*. En effet, malgré la définition de Sieyès, le tiers n'était autre chose que la bourgeoisie, et la bourgeoisie était une caste inférieure aux ordres nobles, mais en dehors des paysans, des ouvriers, en un mot, de ce que l'on appelle à juste titre le *peuple*. C'était, comme encore aujourd'hui, une caste supérieure aux prolétaires, les traitant avec autant de mépris et d'arrogance que la noblesse traitait peuple et bourgeois, et étalant des sacs d'écus à défaut de parchemins. Il est vrai qu'en apparence, le peuple était compris dans le tiers, parce qu'il était impossible de demander l'égalité pour quelques-uns seulement; mais en fait, en 1789, la révolution se réduit à ceci: la bourgeoisie exploitée, comme le peuple, par la noblesse, demande l'égalité pour elle, obtient l'égalité pour elle; mais le peuple est encore en dehors : ce n'est qu'en 1793 qu'il apparaît dans la lutte.

Parmi les réformes que réclament les cahiers des baillages nous citerons: l'abolition de la confiscation, de la servitude personnelle sans indemnité, de la servitude réelle avec indemnité pour les propriétaires, de tout privilége, de tout ce qui peut porter atteinte à la liberté, comme lettres de cachet, etc.; de la traite des nègres, de tout impôt particulier à une classe, de la torture, de la question, de tout supplice cruel, des tribunaux d'exception, de toutes les entraves apportées au commerce, à l'industrie, à l'agriculture; des dîmes, des priviléges de la chasse, des loteries, etc.

En même temps les cahiers veulent que l'on proclame la souveraineté du peuple, la liberté individuelle, l'inviolabilité de la propriété, la liberté de conscience; ils déclarent que le gouvernement monarchique est le seul admissible en France, que la couronne doit être héréditaire de mâle en mâle; qu'au roi et à la nation appartient le pouvoir législatif, et que le pouvoir exécutif appartient au roi. Ils demandent la convocation périodique et fixe des états généraux, la responsabilité des ministres, la rédaction de la charte de la constitution, l'établissement d'impôts supportés par toutes les classes, décrétés par la nation qui seule a le droit de s'imposer, la publication des comptes publics, l'établissement des jurés, l'inamovibilité des juges, l'admission de tout citoyen aux fonctions de la magistrature selon son mérite, la publicité des jugements, la liberté absolue du commerce, l'unité de poids et de mesures, l'égale répartition du service militaire entre toutes les classes, et l'admissibilité de tous aux grades d'officier; ils déclarent que la religion catholique est la religion dominante en France; et insistent pour que l'instruction publique soit organisée sur de nouvelles bases.

Le résultat des élections fut plus favorable encore à la cause populaire qu'on n'avait dû le présumer. Partout le tiers état eut la victoire. Tous ses députés étaient des hommes dévoués à ses intérêts, instruits de ses droits

et formés par l'étude au rôle qu'ils allaient jouer. Le clergé nomma un grand nombre de curés qui se rattachaient au tiers état par leur origine et leurs fonctions qui en faisaient une espèce de peuple, opprimé également dans la société religieuse. Plusieurs prélats amis des réformes furent élus. La noblesse elle-même nomma quelques membres partisans des nouvelles idées, et, comme on l'a remarqué, cette minorité réformiste de la noblesse compta une fois quatre-vingts membres. « Il était évident, selon la remarque judicieuse de M. Droz, que si les ordres privilégiés voulaient recourir à l'obstination et à la violence, ils attireraient de grandes calamités sur eux, sur l'État, et qu'ils ne pouvaient plus trouver de force que dans le désintéressement et la raison. »

Cependant les ordres privilégiés n'étaient pas disposés à écouter la voix de la raison : bien au contraire, ils étaient résolus à entreprendre une lutte contre la nation tout entière, pour maintenir leurs priviléges. Le gouvernement, au lieu de prendre l'initiative et de réaliser une révolution déjà faite dans les esprits, resta inactif et attendit les événements. Évidemment le roi ne comprenait pas sa position, et il espérait pouvoir éluder toutes les questions, ou du moins les plus importantes, et peut-être, à la faveur des dissensions qui ne manqueraient pas d'éclater entre les divers états, se voir dans la possibilité de dissoudre l'assemblée et de ne pas tenir sa promesse.

Quant à la cour, elle s'agitait et s'emportait contre les réformateurs d'abus. « Les courtisans ne s'accoutumaient point à l'idée que le pouvoir, les faveurs et les dépenses allaient avoir des limites; ils voyaient du même œil les hommes qui demandaient de sages réformes, et les plus fougueux révolutionnaires : corriger les abus, c'était détruire la monarchie. Après avoir tenté de faire ajourner indéfiniment la réunion des états généraux, ils s'occupaient des moyens d'en être délivrés. A leur tête étaient les Polignac, dont la société particulière formait un comité qui se flattait de diriger bientôt les affaires publiques (*). » La reine, le comte d'Artois, le prince de Condé, étaient les chefs de ce parti. « Il comptait sur le maréchal de Broglie qui commandait à Metz, et qu'on pouvait appeler à Versailles dans un moment décisif. Le garde des sceaux annonçait que les parlements prêteraient leur concours aux fidèles amis de la monarchie (**). »

Pour résumer l'état de la France à l'époque de l'ouverture de l'assemblée, disons qu'il y avait une classe forte, puissante, savante, énergique, voulant la liberté, c'était le tiers état; qu'en face d'elle étaient la noblesse, voulant conserver ses priviléges féodaux, la cour voulant le maintien des abus, les parlements essayant de recouvrer le pouvoir que leur égoïsme leur avait fait perdre; enfin un gouvernement désuni, un ministre libéral, mais au-dessous de sa position, et un roi incapable. A qui devait rester la victoire, au milieu de tant d'éléments divers? Au parti qui avait pour lui le droit et la force, c'est-à-dire à la bourgeoisie soutenue par le peuple, qui espérait triompher avec elle. Quant au peuple, il attendait et espérait. Le mouvement bourgeois devait tourner à son avantage. La révolution qui s'annonçait comme un simple changement de formes gouvernementales, changement destiné à faire partager au tiers le pouvoir, devait bientôt prendre un caractère tout différent; de grandes questions économiques allaient s'agiter, et le peuple allait aussi faire sa révolution. Que l'on ne s'y trompe pas, il y a deux mouvements dans la révolution : l'un bourgeois et tout dans la forme, destiné à rendre égales des castes inégalement puissantes; l'autre démocratique, radical, agissant sur le fond des choses, lequel, bien que conséquence logique de la réaction bourgeoise, fut imprévu; ce qui explique bien des changements d'opinion, bien des actes attribués à la défection ou à l'ignorance.

(*) Droz, t. II, p. 165.
(**) Droz, t. II, p. 166.

LIVRE IV.

FRANCE DÉMOCRATIQUE.

CHAPITRE I.

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

§ I. *États généraux.*

Ouverture des états généraux. — « Le 4 mai, veille de l'ouverture, une procession solennelle eut lieu. Le roi, les trois ordres, tous les dignitaires de l'État se rendirent à l'église de Notre-Dame. La cour avait déployé une magnificence extraordinaire. Les deux premiers ordres étaient vêtus avec pompe. Princes, ducs et pairs, gentilshommes, prélats, étaient parés de pourpre, et avaient la tête couverte de chapeaux à plumes. Les députés du tiers, vêtus de simples manteaux noirs, venaient ensuite, et, malgré leur extérieur modeste, semblaient forts de leur nombre et de leur avenir. On observa que le duc d'Orléans, placé à la queue de la noblesse, aimait à demeurer en arrière et à se confondre avec les premiers députés du tiers.

« Cette pompe nationale, militaire et religieuse, ces chants pieux, ces instruments guerriers, et surtout la grandeur de l'événement, émurent profondément les cœurs. Le discours de l'évêque de Nancy, plein de sentiments généreux, fut applaudi avec enthousiasme, malgré la sainteté du lieu et la présence du roi. Les grandes réunions élèvent l'âme, elles nous détachent de nous-mêmes et nous rattachent aux autres : une ivresse générale se répandit, et tout à coup plus d'un cœur sentit défaillir ses haines, et se remplit pour un moment d'humanité et de patriotisme.

« L'ouverture des états généraux eut lieu le lendemain, 5 mai 1789. Le roi était placé sur un trône élevé, la reine auprès de lui, la cour dans les tribunes, les deux premiers ordres sur les deux côtés, le tiers état dans le fond de la salle et sur des siéges inférieurs. Un mouvement s'éleva à la vue du comte de Mirabeau; mais son regard et sa démarche imposèrent à l'assemblée. Le tiers état se couvrit avec les autres ordres, malgré l'usage établi.

« Le roi prononça un discours dans lequel il conseillait le désintéressement aux uns, la sagesse aux autres, et parlait à tous de son amour pour le peuple. Le garde des sceaux Barentin prit ensuite la parole, et fut suivi de Necker, qui lut un mémoire sur l'état du royaume, où il parla longuement des finances, accusa un déficit de cinquante-six millions, et fatigua de ses longueurs ceux qu'il n'offensa pas de ses leçons (*). »

Dans ce long discours, ouvrage d'un financier rhétoricien, le passage le plus important, selon nous, est celui où Necker déclare que le roi demande aux états de l'aider à fonder la prospérité du royaume sur des bases solides. « Cherchez-les, disait-il encore, indi-« quez-les à votre souverain, et vous « trouverez de sa part la plus géné-« reuse assistance. » C'était continuer ce système d'abdication déjà commencé dans l'acte de convocation des états généraux; c'était remettre le pouvoir aux députés des trois ordres en général, et en particulier à ceux de l'ordre qui dominerait (**).

(*) Thiers, Histoire de la révolution française, t. I, p. 47.

(**) Une partie importante du discours de Necker fut le compte du trésor public, qu'il présenta avec détail et dont suit le tableau :

Dette publique		3,090,000,000
Recettes.	Recettes fixes. Régies, fermes.	284,347,000
Recettes générales.	Taille, capitation, vingtième	155,655,000
	Impôts des pays d'états	24,556,000
	Retenues sur les pensions	10,736,000
	Recettes diverses	
		475,294,000
Dépenses.	Intérêt de la dette perpétuelle et viagère	182,486,000
	Gages des charges, émoluments, indemnités	80,327,000
	Maison du roi	25,000,000
	Maisons des princes	8,240,000
	Chancellerie	3,173,000
	Affaires étrangères, ligues suisses, etc.	7,480,000
	Guerre	99,160,000
	Marine	40,900,000
	Trésor royal	5,803,000
	Traitement des fermiers généraux	20,094,000
	Pensions	29,560,000

Vérification des pouvoirs. — La royauté avait négligé, sans doute avec intention, autrement sa faiblesse ou sa nullité eût été bien coupable, de trancher la question du vote par tête. « Le 6, parut de grand matin un ordre du roi qui invitait les députés à se réunir dans le *local* destiné à les recevoir. Les membres des deux premiers ordres se rassemblèrent dans leurs chambres particulières. Le tiers, fidèle au texte même de la convocation, s'assembla dans le local qui les avait tous contenus la veille. Cette salle, beaucoup plus grande que les deux autres, avait de vastes tribunes qui permettaient au peuple de venir entendre ses représentants, et de s'associer à leurs travaux. On verra bientôt combien sa présence ajouta de force aux énergiques résolutions de l'Assemblée (*). » Les députés du tiers acceptaient ainsi le contrôle de leurs mandataires : de plus, en se plaçant dans le local commun aux trois ordres, ils avaient l'avantage d'avoir pour salle celle des états; car, selon la remarque de Bailly, c'était la salle où tous les députés devaient se rassembler; les communes y étaient, elles y appelaient les autres ordres, et le tort fut aux absents. La première question qui se présenta fut celle de la vérification des pouvoirs. Les trois ordres feraient-ils cette vérification en commun? Cette question était importante. En effet, bien que l'on ait dit que l'on pouvait vérifier les pouvoirs en commun et voter ensuite séparément, la vérification des pouvoirs en commun devait nécessairement amener la décision du vote par tête. D'ailleurs, outre l'analogie qui existait entre les deux questions, il s'agissait de savoir qui céderait; là se trouvait évidemment toute la difficulté. Céder une fois, c'était céder toujours.

Police et autres dépenses de Paris à la charge du trés.	3,985,000
Dépenses diverses.....	45,236,000
Total des dépenses....	531,444,000
Déficit.....	56,150,000

(*) Tissot, Histoire de la révolution, t. I, p. 422.

Le clergé et la noblesse votèrent la vérification séparée. Pour le tiers, il déclara qu'il était nécessaire à chaque partie des états généraux de s'assurer de la légitimité des deux autres, et il déclara que, jusqu'à la vérification des pouvoirs en assemblée générale, les députés du tiers se regarderaient comme des députés présumés qui conférent ensemble sans délibérer; et qu'à toute mesure prise par les deux ordres, dans le but d'agir séparément, ils opposeraient une inébranlable force d'inertie.

Le tiers état tint parole. Les deux ordres proposèrent divers atermoiements, et ouvrirent, pour arriver à s'entendre, des conférences qui furent presque aussitôt suspendues, et dont le roi ordonna la reprise, mais toujours sans résultat. Mille piéges furent tendus au tiers; tout fut inutile. L'impassibilité énergique de Bailly, l'éloquence de Mirabeau et la fermeté de tous les députés des communes, déjouèrent une à une toutes les mesures des ennemis de la nation. Cette lutte dura jusqu'au 10 juin. La cour fut alors effrayée; cette résistance si longue et si inattendue donnait aux états généraux un caractère essentiellement différent de celui que l'on espérait qu'ils auraient eu. On ne savait ce qui allait arriver; les provinces se soulevaient de tous côtés; l'exaltation de Paris était au comble; d'un côté, la cour rassemblait des troupes à Paris et aux environs; d'autre part, dans toute la France, la bourgeoisie, effrayée de ces mouvements de troupes et du soulèvement des paysans, prenait les armes et s'organisait militairement. Telle était la cause de la fermentation de Paris. Au *forum du Palais-Royal*, la foule qui discutait arrivait nécessairement à cette conclusion, que la cour conspirait et que les communes étaient trop lentes.

Dans cette position, les communes, car tel était le titre qu'avait pris le tiers, les communes résolurent d'agir. Nous l'avons dit, le tiers ne pouvait pas céder une fois sans céder tou-

jours, sans s'annihiler. « Il fallait, dit M. Thiers, ou se soumettre à un rôle à peu près nul, donner de l'argent au pouvoir, et se contenter de détruire quelques abus lorsqu'on voyait la possibilité de régénérer l'État, ou prendre une résolution forte, et se saisir violemment d'une portion du pouvoir législatif. C'était là le premier acte révolutionnaire, mais l'Assemblée n'hésita pas. »

Le 10 juin, à l'ouverture de la séance, Mirabeau prit la parole, et dit : « Les communes ne peuvent, sans s'exposer au plus grand danger, différer plus longtemps de prendre un parti décisif, et je suis informé qu'un membre de la députation de Paris a à proposer une motion de la plus grande importance. » Ce député c'était Sieyès : il formula vigoureusement l'état de la situation, et conclut à ce que l'Assemblée se formât en assemblée active, et sommât les membres des chambres privilégiées de se rendre dans la salle des états pour assister, concourir, et se soumettre à la vérification commune des pouvoirs. La proposition fut discutée et acceptée; la sommation, déguisée sous le nom de dernière invitation, fut envoyée aux deux ordres le 12. Ainsi les communes avaient déclaré qu'à elles seules elles constituaient les états généraux. Pour constater leur décision, elles nommèrent un président, un bureau, et procédèrent à l'appel des bailliages; mais aucun membre de la noblesse et du clergé ne se présenta. Le 13 juin, trois membres du clergé de Poitou, les curés Lecesve, Balard et Jallet, vinrent déposer leurs pouvoirs sur le bureau et prendre séance; les jours suivants, un grand nombre de curés, entre autres l'abbé Grégoire, imitèrent cette conduite. L'Assemblée s'étant formée, s'appela l'Assemblée nationale, jura de remplir avec zèle et fidélité les fonctions dont elle s'était chargée, et entra en fonctions (17 juin).

§ II. *Assemblée nationale.*

« L'Assemblée nationale, voulant tout à la fois faire un acte de sa puissance, et prouver qu'elle n'entendait pas arrêter la marche de l'administration, légalisa la perception des impôts, quoique établis sans le consentement national; prévenant sa séparation, elle ajouta qu'ils cesseraient d'être perçus le jour où elle serait séparée; prévoyant, en outre, la banqueroute, moyen qui restait au pouvoir pour terminer les embarras financiers et se passer du concours national, elle satisfit à la prudence et à l'honneur en mettant les créanciers de l'État sous la sauvegarde de la loyauté française; enfin elle annonça qu'elle allait s'occuper incessamment des causes de la disette et de la misère publique (*). » Pendant ce temps, le clergé discutait pour savoir s'il fallait se réunir aux communes. Le haut clergé, moins nombreux que les curés, qui par leur position se rattachaient au tiers état, fut vaincu, et la réunion fut votée par cent quarante-neuf voix contre cent quinze.

Ce fait si grave détermina la cour et l'aristocratie à se réconcilier. La cause qui avait déterminé la cour à assembler les états était en grande partie financière; la question de la réforme n'était pour elle qu'un moyen pour délier les bourses. Mais lorsque la noblesse vit l'énergie que le tiers mettait dans sa résistance, elle fut effrayée pour ses priviléges au même titre que la cour pour les abus, et le roi pour les prérogatives de sa couronne. La noblesse et les parlements offrirent leur secours au roi; mais ils mettaient pour condition à cet appui si tardif, que le roi réprimerait l'audace de la bourgeoisie, et soutiendrait leurs priviléges attaqués aussi bien que son pouvoir. La noblesse offrait de l'argent, et le parlement promettait d'enregistrer tous les impôts. Les courtisans et le comité Polignac supplièrent le roi de sauver la monarchie. Le roi y consentit, et partit pour Marly, où l'on devait discuter les moyens de mettre ce projet à exécution. Le 20 au matin, avant l'ouverture de l'Assemblée, un ordre du roi suspendit les séances jusqu'au 22. La volonté royale se manifesta par la proclamation suivante :

(*) Thiers, Histoire de la révol., t. I, p. 64.

« Le roi ayant résolu de tenir une « séance royale aux états généraux, « lundi 22 juin, les préparatifs à faire « dans les trois salles qui servent aux « assemblées des ordres, exigent que « ces assemblées soient suspendues jus- « qu'après la tenue de ladite séance. « Sa Majesté fera connaître par une « nouvelle proclamation l'heure à la- « quelle elle se rendra, lundi, à l'As- « semblée des états. »

L'hôtel des états était occupé par les gardes françaises; lorsque le président et plusieurs députés se présentèrent pour y entrer, on leur en refusa l'entrée. Cette conduite si incroyable s'expliquait naturellement : le clergé devait ce jour-là même se réunir aux députés du tiers, et la cour voulait empêcher cette réunion, qui aurait dérangé ses projets.

Serment du jeu de paume. — Bailly déclara à l'officier de garde qu'il protestait contre l'empêchement mis à l'ouverture de la séance, indiquée la veille pour cette heure, et qu'il la déclarait tenante. Les députés, rassemblés par groupes dans l'avenue de Versailles, se plaignent de cet attentat, qui fait prévoir la dissolution des états; tous déclarent qu'ils tiendront la séance; les uns veulent que ce soit à Marly, au pied du chateau; d'autres veulent s'assembler dans la place d'armes même, et y tenir un champ de mai; quelques-uns veulent aller dans la galerie; mais on annonce que le président et vingt-deux députés viennent d'enlever les papiers que l'on avait laissés la veille dans la salle des états, et que le président vient d'ouvrir la séance dans la salle du jeu de paume, rue Saint-François.

« Cette salle était vaste, mais les murs en étaient sombres et dépouillés; il n'y avait point de siéges. On offre un fauteuil au président qui le refuse et veut demeurer debout avec l'Assemblée; un banc sert de bureau; deux députés sont placés à la porte pour la garder, et sont bientôt relevés par la prévôté de l'hôtel, qui vient offrir ses services. Le peuple accourt en foule et la délibération commence. On s'élève de toutes parts contre cette suspension des séances, et on propose divers moyens pour l'empêcher à l'avenir. L'agitation augmente, et les partis extrêmes commencent à s'offrir aux imaginations. On propose de se rendre à Paris. Cet avis, accueilli avec chaleur, est agité vivement; déjà même on parle de s'y transporter en corps et à pied. Bailly est épouvanté des violences que pourrait essuyer l'Assemblée pendant la route; redoutant d'ailleurs une scission, il s'oppose à ce projet. Alors Mounier propose aux députés de s'engager par serment à ne pas se séparer avant l'établissement d'une constitution. Cette proposition est accueillie avec transport, et on rédige aussitôt la formule du serment. Bailly demande l'honneur de s'engager le premier, et lit la formule ainsi conçue : « Vous prêtez le serment solennel « de ne jamais vous séparer, de vous « rassembler partout où les circons- « tances l'exigeront, jusqu'à ce que la « constitution du royaume soit établie « et affermie sur des fondements so- « lides ! » Cette formule, prononcée à haute et intelligible voix, retentit jusqu'au dehors. Aussitôt toutes les bouches profèrent le serment, tous les bras sont tendus vers Bailly, qui, debout et immobile, reçoit cet engagement solennel d'assurer par des lois l'exercice des droits nationaux (*). »

L'Assemblée s'ajourna au 22, à l'heure ordinaire, et elle arrêta que si la séance royale avait lieu dans la salle nationale, tous les membres y demeureraient après que la séance serait levée, pour continuer les délibérations et les travaux ordinaires.

La cour fut atterrée et chercha à gagner du temps. A deux heures du matin, le roi écrivit à Bailly : « Je vous « préviens, monsieur, que la séance « que j'avais indiquée pour lundi n'aura « lieu que mardi à dix heures du matin, « et que la salle ne sera ouverte que « pour ce moment. » On crut pouvoir empêcher la réunion de l'assemblée en enlevant aux députés des communes leur nouveau lieu de réunion : les princes firent retenir la salle du

(*) Thiers, Histoire de la révol., t. I, p. 68.

jeu de paume pour y jouer ce jour-là, et l'entrée en fut interdite à tous ceux qui se présentèrent.

Néanmoins, l'Assemblée nationale persista dans la résolution de tenir sa séance. Les députés cherchèrent longtemps une salle. On se réunit quelques instants dans l'église des Récollets; mais cette église était beaucoup trop petite; enfin l'Assemblée se transporta dans l'église de Saint-Louis et la séance fut ouverte. Un événement d'une haute importance signala cette journée. L'archevêque de Vienne, à la tête des cent quarante-neuf membres du clergé qui avaient voté la réunion, vint prendre séance, et prononça les paroles suivantes : « Messieurs, nous venons « avec joie exécuter l'arrêté pris par « la majorité des députés formant, dans « les états généraux, l'ordre du clergé. « Cette première réunion, qui a pour « objet la vérification commune des « pouvoirs, est, je puis vous le dire « avec confiance, le prélude et le signal « de la réunion et de la concorde que « nous désirons contracter avec tous « les ordres, et en particulier avec « l'ordre des communes. » Ainsi cette réunion que la cour avait espéré empêcher, était accomplie, mais en même temps elle achevait d'éloigner le peuple de la royauté et de la noblesse.

Il faut ici revenir sur nos pas, et examiner quels étaient les projets de la cour.

Necker, surpris de ce que le tiers état se constituait en assemblée nationale, conseilla au roi de tenir une séance royale, où il emploierait son autorité à terminer les querelles des ordres, et lui présenta un projet que Louis XVI devait faire accepter aux trois ordres, et dont la principale disposition était le vote par tête dans les affaires générales. Le conseil particulier du roi s'opposa au projet de Necker; la noblesse, les parlements, les courtisans et la reine, recommencèrent leurs instances, et supplièrent le roi de dissoudre les états (*). Louis XVI résista d'abord et fixa la séance royale au 22; mais « les courtisans, après de vaines tentatives, reconnurent qu'il fallait suspendre tout projet autre que celui d'exercer de l'influence sur la déclaration qui serait faite dans la séance royale. Des voix chères à Louis XVI lui parlèrent du plan rédigé par Necker comme d'une œuvre de démagogie; elles en appelèrent à sa bonté, à sa justice. C'est alors qu'il montra de la faiblesse. Tout était décidé, tout fut remis en question. Le conseil s'assembla de nouveau; le comte d'Artois et Monsieur y furent appelés, quatre conseillers d'État y furent introduits (*). » C'est ce fait qui explique le retard de la séance royale, retard qui donna tant de force à l'Assemblée nationale, parce qu'il permit à la majorité du clergé de se réunir à elle.

Séance royale du 23 juin. — Enfin eut lieu cette fameuse séance sur l'effet de laquelle la cour comptait si fortement. Un appareil considérable de troupes était préparé. On fit attendre les députés des communes à la porte, par une pluie battante, jusqu'à ce que les deux autres ordres se fussent placés, et on ne leur ouvrit la porte que sur la menace que fit Bailly de se retirer avec tous les députés du tiers.

Un profond silence régna sur les bancs du tiers lorsque le roi entra. Louis XVI prit la parole, et annonça qu'il voulait faire cesser les divisions, et fit lire une déclaration concernant la tenue des états généraux. Le roi, y était-il dit, voulait que l'ancienne distinction des trois ordres de l'État fût conservée en son entier, que le vote par ordre subsistât, et il annulait tous les actes de l'Assemblée nationale. Puis le roi, reprenant la parole, annonça qu'on allait lire ce qu'il voulait faire pour le bien du public. On lut, en effet, une déclaration en trente-cinq articles, où l'on trouve l'octroi de certaines libertés; mais ces libertés étaient toutes réclamées par les cahiers, et sur une base plus large; d'ailleurs, le plus grand nombre des griefs du peuple restaient sans réponse; mais ce qui irrita

(*) Droz, t. II, p. 226.

(*) Droz, t. II, p. 227.

le plus les communes, ce furent ces expressions sans cesse répétées, *le roi veut, le roi ordonne*, qui indiquaient si clairement la volonté d'exclure les états généraux de toute participation au pouvoir législatif, et par conséquent faisaient comprendre que toutes les réformes promises par la déclaration royale étaient des concessions et non la reconnaissance de droits naturels. Que dire aussi de cet article qui remettait à la noblesse seule le soin de se prononcer sur les questions relatives aux droits féodaux? Le roi termina la séance en menaçant les états d'une dissolution certaine, si on ne lui obéissait. Cette menace, adressée au tiers, était exprimée en termes pompeux qui en déguisaient le ridicule, et était suivie de cette dernière phrase : « Je vous or-« donne, Messieurs, de vous séparer « tout de suite, et de vous rendre de-« main matin chacun dans les cham-« bres affectées à votre ordre, pour y « reprendre vos séances. » Le roi se retira suivi de la noblesse et d'une partie du clergé; les députés des communes restèrent à leurs places, incertains, et attendant un avis, lorsque Mirabeau s'écria : « Messieurs, j'avoue « que ce que vous venez d'entendre « pourrait être le salut de la patrie, si « les présents du despotisme n'étaient « toujours dangereux. Quelle est cette « insultante dictature? l'appareil des « armes, la violation du temple na-« tional, pour vous commander d'être « heureux! Qui vous fait ce comman-« dement? votre mandataire! Qui vous « donne des lois impérieuses? votre « mandataire! lui qui doit les recevoir « de nous, Messieurs, qui sommes « revêtus d'un sacerdoce politique et « inviolable; de nous, enfin, de qui « seuls vingt-cinq millions d'hommes « attendent un bonheur certain, parce « qu'il doit être consenti, donné et reçu « par tous. Mais la liberté de vos déli-« bérations est enchaînée, une force « militaire environne les états! Où sont « les ennemis de la nation? Catilina « est-il à vos portes? Je demande qu'en « vous couvrant de votre dignité, de « votre puissance législative, vous vous « renfermiez dans la religion de votre « serment : il ne nous permet de nous « séparer qu'après avoir fait la consti-« tution. » Le marquis de Brézé, grand maître des cérémonies, rentra alors, et s'adressant à Bailly : « Vous avez « entendu, lui dit-il, les ordres du « roi. — Je vais prendre ceux de l'As-« semblée, » répond Bailly; et Mirabeau, s'avançant aussitôt, s'écria : « Oui, Monsieur, nous avons entendu « les intentions qu'on a suggérées au « roi; mais vous qui n'avez ici ni place, « ni droit de parler, vous n'êtes pas « fait pour nous rappeler son discours. « Cependant, pour éviter toute équi-« voque et tout délai, allez dire à votre « maître que nous sommes ici par la « volonté du peuple, et que nous n'en « sortirons que par la puissance des « baïonnettes (*). » Oui! oui! s'écrié-

(*) Cette phrase célèbre n'est pourtant pas tout à fait celle que Mirabeau prononça. Il dit : « Je déclare que si l'on vous a chargé « de nous faire sortir d'ici, vous devez de-« mander des ordres pour employer la force; « car nous ne quitterons nos places que par « la puissance des baïonnettes. » Cette phrase, donnée par le *Moniteur*, est exactement la même, quant au sens, que celle que nous avons citée. Seulement la tradition populaire lui a donné une rédaction plus convenable et plus digne de l'histoire. Cette rédaction peint mieux la volonté générale; elle formule plus exactement les sentiments populaires du temps; elle est devenue en quelque sorte sacramentelle. Il en est de même du fameux mot de Cambrone à Waterloo, que le peuple a traduit si héroïquement. Peu importe donc que Mirabeau ait dit ceci ou cela; l'essentiel est qu'on ait cru qu'il avait dit ces mots, et que ces mots, qui exprimaient une volonté générale, de vivre libre ou de mourir, volonté qui enfanta le 14 juillet, étaient ceux qui répondaient le mieux aux sentiments de la nation; de sorte que c'est moins un mot de Mirabeau qu'une manifestation de la volonté nationale. C'est à ce titre que cette phrase est respectable. Si nous avons insisté sur ce fait, c'est qu'il est arrivé, en 1833, qu'on a attaqué le mot de Mirabeau. M. de Dreux-Brezé, le 9 mars de cette année, a nié, à la chambre des pairs, que Mirabeau eût dit : « *Allez dire à votre maître.* » Le fait est peu important.

rent tous les députés. Alors M. de Brezé sortit, et alla rendre compte au roi du résultat de sa mission.

Cependant, la nouvelle de ce qui se passait à Versailles s'était répandue dans la capitale. Bientôt partout retentit ce cri : « Le roi a tout cassé. » Le Palais-Royal était dans l'effervescence; on s'écriait : « Nos députés sont en danger, mais que « l'aristocratie prenne garde, car, au « premier désir qui nous en sera témoi- « gné, nous irons à Versailles au nom- « bre de quarante mille. » La cour, d'abord pleine de confiance, fut bientôt effrayée de ces démonstrations; et, par précaution, fit placer des canons et des troupes à Sèvres. Cette terreur, inspirée par le soulèvement de Paris, explique la conduite du roi. Il fallait, après la séance, se faire obéir ou s'avouer vaincu; mais la cour eut peur, et tout ce qu'elle put faire pour empêcher les délibérations de l'Assemblée, ce fut d'envoyer des ouvriers démolir l'amphithéâtre où le roi et son cortége s'étaient placés, afin de troubler au moins par le bruit une séance que la crainte n'avait pu faire lever. Les ouvriers, frappés du calme de l'Assemblée, cessèrent leurs travaux et devinrent les témoins attentifs et recueillis de cette solennelle délibération.

Après le départ de M. de Brezé, Camus, rompant le silence, déclara qu'on devait persister dans tous les précédents arrêtés. D'autres députés approuvèrent cette motion courageuse, et Sieyès termina la discussion en la résumant : « Vous êtes aujourd'hui, dit-il, ce que vous étiez hier. » L'Assemblée déclara alors unanimement qu'elle persistait dans ses précédents arrêtés. Mirabeau demanda que l'Assemblée assurât son ouvrage en décrétant l'inviolabilité de chaque député. Cette proposition fut votée par quatre cent quatre-vingt-treize voix, et l'Assemblée se sépara en renvoyant la séance au lendemain.

D'un autre côté, le peuple de Versailles demandait à grands cris le rappel de Necker, qui n'avait pas voulu assister à la séance royale. La reine le supplia de garder sa place; il y consentit. Dès lors la cour changea de projet : ne pouvant empêcher le tiers de se maintenir en Assemblée nationale, le roi ordonna aux opposants de se rallier à cette Assemblée. Le comité Polignac voulait gagner du temps, rassembler les forces suffisantes pour mettre à exécution le plan qu'il avait formé, et dont nous parlerons plus loin. Aussi, pendant que la noblesse et la minorité du clergé se réunissaient (27 juin) à l'Assemblée, dont ils ralentirent la marche par mille moyens, entre autres par la demande de nouveaux mandats, la cour réunissait toutes les troupes dont elle pouvait disposer à Paris et à Versailles. Comme on ne pouvait guère compter sur les régiments français, on fit arriver surtout des corps étrangers, suisses et allemands. Ce qui avait surtout déterminé le comité à appeler des soldats étrangers, c'était l'émeute du 30 juin, où le peuple avait délivré les gardes françaises prisonnières à l'Abbaye, et où les dragons et les hussards, chargés de disperser le rassemblement, avaient bu avec lui *à la nation*.

Du 24 juin au 14 juillet, l'Assemblée nationale ne fit rien de saillant; elle discuta d'abord avec la noblesse au sujet des protestations de cet ordre, puis elle s'occupa de la constitution; mais, au dehors de l'Assemblée, de graves événements se préparaient.

« La cour s'était bientôt repentie d'avoir consenti, dans un moment d'effroi, à la réunion des ordres. Les progrès même de la modération dans l'Assemblée étaient un sujet d'alarmes pour certains hommes, qui craignaient surtout de voir un état de choses régulier devenir l'ouvrage de leurs adver-

Là n'est pas la valeur de la phrase, elle est dans ce qui suit. Or, M. de Brézé et M. de Montlosier conviennent que Mirabeau dit : « *Nous sommes ici par le vœu de la nation, la force matérielle seule pourrait nous faire désemparer.* » C'est toujours la même idée, la même volonté de ne céder qu'à la force et d'opposer à la force matérielle ou aux baïonnettes la force morale de l'assemblée représentant la nation et appuyée sur la nation.

saires. Les fruits de conciliation et de paix qu'on obtenait du rapprochement des ordres, furent perdus à l'instant où l'on ne put douter que la cour faisait avancer des troupes nombreuses, et pressait leur marche sur Versailles et sur Paris. L'armée, dont les représentants de la nation se trouvèrent pour ainsi dire investis, s'élevait, le 7 juillet, à trente mille hommes; et quinze ou vingt mille autres devaient la renforcer encore dans l'espace de quelques jours. On n'aurait pas permis, au château, de mettre en question si les troupes seraient fidèles; cependant on avait, de préférence, fait approcher des régiments étrangers, dont les soldats ne comprenaient pas notre langue. Le plus illustre des vieux guerriers de la France, le maréchal de Broglie, appelé pour commander cette armée, avait des pouvoirs très-étendus; les gardes du corps eux-mêmes étaient sous ses ordres. Il établit son quartier général à Versailles, et s'entoura d'un état-major aussi nombreux que s'il allait entrer en campagne. Les cantonnements étaient parcourus, avec une activité continuelle, par de jeunes officiers porteurs d'ordres de leurs généraux; et ces jeunes gens, choisis parmi les plus dévoués, se répandaient, dans leurs courses, en propos fort inconsidérés. Des chefs de corps, non moins étourdis, exprimaient publiquement leur dédain pour les députés, et le plaisir qu'ils auraient à les disperser.

« Toutes ces forces militaires, si l'on en croyait ceux qui les avaient réunies, étaient uniquement destinées à rétablir le calme, et à garantir des troubles l'Assemblée nationale elle-même. Il y aurait beaucoup d'ignorance ou de mauvaise foi à soutenir que telle était la vérité. Les personnages qui formaient, au château, une espèce de gouvernement secret, étaient résolus à employer la force contre l'Assemblée, et n'hésitaient qu'entre deux projets. Les uns proposaient de transférer les états généraux à Compiègne ou à Metz, d'arrêter les députés les plus populaires, et de faire adopter la déclaration de juin par ce qui resterait des trois ordres. Les autres voulaient dissoudre les états généraux, arrêter les principaux députés, et renouveler, au parlement, une partie des promesses de la séance royale. Il paraît que la cour attendait, pour se décider, qu'un nouveau ministère fût établi. Louis XVI ignorait la véritable destination des troupes qu'on lui faisait appeler. Confier d'avance à sa faiblesse des projets hardis, c'eût été les rendre inexécutables. On ne pouvait compter, pour l'entraîner à des mesures violentes, que sur un moment où de nouveaux ministres et quelques personnes de sa famille lui auraient exagéré les dangers réels, et lui auraient montré un seul et dernier moyen de salut. En attendant, on disait au roi que des forces imposantes étaient nécessaires pour rétablir la tranquillité, pour assurer sa puissance (*). » L'Assemblée et la nation se doutaient de ces projets et se mettaient en mesure d'y résister. Le 10 juillet, l'Assemblée portait au roi cette admirable adresse que Mirabeau avait rédigée pour demander la retraite des troupes, et opposait à la cour la seule force qu'elle eût réellement, son caractère sacré et inviolable.

En dehors de l'Assemblée, on se préparait à la défendre, et à repousser la force par la force. Les trois centres d'action étaient alors le club breton, l'assemblée des électeurs et le club du Palais-Royal.

Le *club breton*, qui devint plus tard celui des *jacobins*, avait commencé par une réunion des députés bretons qui s'assemblaient pour débattre à l'avance les questions que l'on devait discuter aux états généraux. Plus tard, d'autres députés s'y firent recevoir, et, au 1er juillet, il était fort nombreux; Sieyès, Barnave, Lanjuinais, Lameth, Goupil de Préfeln, le duc d'Aiguillon, en faisaient partie. « Il n'est pas douteux que le club breton ne mît une grande activité à organiser la défense contre la cour : il entretenait de nom-

(*) Droz, t. II, p. 275.

breuses correspondances ; il faisait imprimer un grand nombre de pamphlets ; il préparait les motions à faire à l'Assemblée. Lorsqu'il commença à rendre ses actes publics, on voit qu'il était déjà le point d'union, le centre d'un grand nombre de sociétés de province qui lui étaient affiliées. Cependant il est un fait pour lequel alors on lui faisait surtout la guerre ; celui-là même qui attira l'attention sur lui, et qui est absolument faux : c'était de travailler pour donner le trône au duc d'Orléans. Nous n'avons pas rencontré une seule indication qui pût même donner le soupçon que jamais il eût eu un pareil projet (*). » Et, ici, disons un seul mot sur ces misérables accusations : la nation française qui rédigea les cahiers était-elle payée pour demander la liberté ? Non, certes, pas plus qu'elle ne le fut lorsqu'elle prit les armes pour se défendre contre les troupes royales. La nation n'a pas fait la révolution de 89 parce qu'elle était payée, mais parce qu'elle voulait la liberté.

L'assemblée des électeurs se forma en pouvoir régulier le 12 juillet, après l'émeute provoquée par les dragons du prince de Lambesc. Le soir, pendant que tout Paris était insurgé, les électeurs se rendirent à l'hôtel de ville, et organisèrent un bureau composé d'un prévôt, de quatre échevins, du procureur du roi, du greffier en chef, de deux conseillers de ville, d'un quartinier, d'un bourgeois, et de vingt-trois électeurs. Ce comité gouverna dès lors Paris, dirigea les assemblées des soixante districts, et, disposant du peuple de Paris, donna à l'Assemblée nationale, avec laquelle il était sans cesse en relation, un certain courage.

Le club du Palais-Royal avait son centre au café de Foix. Là, tout citoyen était membre ; et l'éloquence, l'audace ou la possession d'une nouvelle rendait influent. Les idées républicaines fermentaient, et les mesures les plus énergiques étaient discutées et prises. On y lisait tous les journaux, tous les pamphlets. Évidemment c'était là que se trouvait la force réelle sur laquelle l'Assemblée et la liberté pouvaient compter pour renverser les projets du comité Polignac ; d'ailleurs ce comité et le club du café de Foix étaient seuls logiques. Le premier comprenait parfaitement qu'il ne s'agirait bientôt plus de réforme d'abus et de monarchie tempérée, mais qu'une grande révolution était imminente. Il voulait l'étouffer et sauver ainsi la monarchie telle qu'elle existait alors. Le club du Palais-Royal, de son côté, comprenait que la réforme des abus et la monarchie tempérée ne suffiraient bientôt plus, et que, pour établir la liberté, il fallait une révolution radicale, et c'était cette révolution qu'il voulait amener. Camille-Desmoulins, Saint-Hurugue, Danton, Marat, Santerre, étaient les chefs de ce club. Malgré la violence du langage, les moyens étaient fort modérés.

Dans une brochure, ayant pour titre : *Avis au peuple*, ou *Les ministres dévoilés*, publiée par Marat le 1er juillet, on lit les phrases suivantes :

« O mes concitoyens ! observez tou-
« jours la conduite des ministres pour
« régler la vôtre.

« Leur objet est la dissolution de
« notre Assemblée nationale ; leur uni-
« que moyen est la guerre civile.

« Les ministres, les aristocrates
« soufflent la sédition ! Eh bien, gar-
« dez-vous de vous livrer à la sédition,
« et vous déconcerterez leurs perfides
« manœuvres.

« Ils vous environnent de l'appareil
« formidable des soldats, des baïon-
« nettes ! Pénétrez leurs projets *inflam-*
« *matoires*. Ce n'est pas pour vous
« contenir, c'est pour vous exciter à la
« révolte, en aigrissant vos esprits,
« qu'ils agitent ces instruments meur-
« triers : soyez, je le répète, paisibles,
« tranquilles, soumis au bon ordre, et
« vous vous jouerez de leur horrible
« fureur... Pour vous affermir par sys-
« tème, comme par sentiment, dans
« la modération, considérez quel serait
« le funeste effet d'un mouvement sé

(*) Histoire parlementaire de la révolution française par Buchez et Roux, tom. II, p. 36.

« ditieux, si vous aviez le malheur de « vous y livrer, de donner dans le « piége. Vous êtes aussitôt traités en « révoltés : le sang coule; le fléau de « la guerre civile fond sur vous .. Ce « bouleversement général provoque à « l'instant l'arrêt de mort de l'Assem- « blée nationale : elle est dissoute par « la violence; car la violence ouverte « paraît alors une ressource légitime à « vos ennemis... »

L'auteur termine en disant que si la concorde dure, « par un prodige « dont les annales d'aucun peuple ne « présentent d'exemple, la révolution « la plus salutaire, la plus importante, « se consomme irrévocablement, sans « qu'il en coûte ni sang à la nation, ni « larmes à l'humanité. »

Renvoi de Necker; prise de la Bastille. — Les choses en étaient là lorsque la cour donna le signal de l'attaque. Necker gênait le comité : on résolut de se débarrasser de lui. Les intrigues étaient tellement évidentes, et avaient un caractère d'animosité si patent, que Necker craignait d'être envoyé à la Bastille. Le 11 juillet, il reçut une lettre du roi qui lui ordonnait de quitter la France en secret; il obéît. Ses collègues, Montmorin, Saint-Priest et la Luzerne, reçurent l'ordre de donner leur démission. Breteuil, l'un des agents du comité Polignac, remplaça Necker. Aussitôt on se prépara à l'action. Mais on avait compté à tort sur l'armée, et on n'avait pas prévu un soulèvement grave à Paris; de telle sorte que le comité agit mollement et avec lenteur (*). Le 12, lorsque la nouvelle de l'exil de Necker se répandit à Paris, le Palais-Royal se souleva à la voix de Camille-Desmoulins. Le peuple forma aussitôt un rassemblement nombreux qui porta en triomphe le buste de Necker. Plusieurs engagements eurent lieu aux Tuileries et à la Madeleine, entre la multitude et les troupes, mais sans résultats sérieux. Le soir, on décida au Palais-Royal que l'on irait chasser des Champs-Élysées les troupes qui y campaient. Douze cents gardes-françaises et quelques centaines de citoyens s'avancèrent avec intrépidité. Besenval, qui commandait les troupes, comptait peu sur leur fidélité, et n'avait pas d'ordre pour agir, tant la cour croyait peu à cette attaque si audacieuse; il se vit donc contraint de battre en retraite sur Versailles. Cette démonstration nous paraît avoir une bien plus grande valeur que la prise de la Bastille, qui n'en est qu'une conséquence. Le 12, le peuple était maître de Paris, et les troupes royales avaient battu en retraite; le 13, on discuta au Palais-Royal si l'on prendrait la Bastille; et, le 14, on la prit (*).

Du 14 juillet au 4 août. — Commencement de l'émigration. — La cour, après la victoire du peuple, délibéra sur ce qui lui restait à faire. Le comité Polignac voulait continuer la guerre. Louis XVI frappé de stupeur crut devoir attendre; il était cependant impossible aux membres du comité de rester à Versailles, tant était grande la haine que le peuple leur avait vouée; ils se retirèrent à l'étranger; et là, ils purent continuer à l'aise leurs machinations à l'intérieur, et, de plus, implorer l'aide de l'étranger pour appuyer leurs projets. Le comte d'Artois et sa famille, le prince de Condé, les Polignac, la duchesse de Guiche, les maréchaux de Broglie et de Castries, l'abbé de Balièvre, le comte de Breteuil, etc., sortirent de France et se retirèrent à

(*) « On discutait encore quand le moment d'agir était venu. Il paraît que les conseillers de Louis XVI étaient d'accord de dissoudre les états généraux et de renouveler la déclaration du 23 juin, mais qu'ils étaient fort divisés sur les moyens d'exécution. Un ministre pensait qu'au lieu de porter cette déclaration au parlement, il vaudrait mieux le supprimer et rétablir les grands bailliages. Un autre examina s'il serait avantageux de convoquer une assemblée de notables, et donna de grands éloges à l'ancien plan de Calonne. Les uns désiraient que la famille royale se rendît à Metz, les autres qu'elle ne quittât point Versailles. » Droz, t. II, p. 304.

(*) Voyez au dictionnaire JUILLET (journée du 14).

Turin. Nous les verrons bientôt s'armer contre la France, servir d'avant-garde aux troupes de la coalition; accroître, par leur imprudente et coupable conduite, les dangers de la cour, et pousser enfin la révolution à ses mesures les plus violentes, en l'irritant par leurs attaques ouvertes ou leurs secrètes menées.

Rappel de Necker. — A la nouvelle des événements du 14, Louis XVI dit au duc de la Rochefoucauld-Liancourt qui les lui avait appris : « C'est donc « une révolte ? » « Non, Sire, lui avait répondu le duc, c'est une révolution. » Ce fut alors que le roi jugeant la position trop grave pour persister dans la résistance, se décida à rejeter pour le moment les moyens proposés par le comité. Changeant donc de conduite, il se rendit à l'Assemblée, y protesta de ses bons sentiments, rappela Necker, vint à Paris pour donner au peuple une preuve éclatante de son changement, et confirma les actes de la commune, la création de la garde nationale, et les nominations de Bailly et de la Fayette. Les ministres contre-révolutionnaires donnèrent leur démission.

« Les suites du 14 juillet furent immenses. Le mouvement de Paris se communiqua aux provinces : le peuple, à l'imitation de celui de la capitale, s'y organisa partout en municipalités pour se régir, et en gardes nationales pour se défendre. L'autorité ainsi que la force se déplacèrent entièrement; la royauté les avait perdues par sa défaite, et la nation les avait conquises. Les nouveaux magistrats étaient seuls puissants et seuls obéis, les anciens étant devenus l'objet de la défiance. Dans les villes, on se déchaînait contre eux et contre les privilégiés qu'on supposait, non sans raison, ennemis du changement qui venait de s'opérer. Dans les campagnes, on incendiait les châteaux, et les paysans brûlaient les titres de leurs seigneurs. Il est bien difficile que, dans un moment de victoire, on n'abuse pas de la puissance (*). »

(*) Mignet, Histoire de la révolution française, t. I, p. 97.

Nuit du 4 août. — L'Assemblée n'avait pas su profiter de la victoire; elle perdait son temps en vaines discussions, quand le soulèvement de toute la nation l'arracha enfin à ses stériles travaux. De toutes parts, en effet, le peuple détruisait par la force ce vieil édifice gothique que l'on appelle l'ancienne monarchie, et de son autorité privée abolissait les priviléges de la féodalité. Le désordre devint tel, que le vicomte de Noailles et le duc d'Aiguillon déclarèrent, le 4 août, qu'il fallait enfin satisfaire aux demandes de la nation, en abolissant les droits féodaux. C'est alors que l'Assemblée, après l'admirable discours de le Guen de Kerendal, député breton, décréta d'enthousiasme l'abolition de tous les débris du régime féodal, de tous les priviléges personnels, et de tous les priviléges des villes et provinces; ainsi se trouva établie l'égalité des citoyens et des diverses parties du sol national (*).

« Cette nuit, qu'un ennemi de la révolution appela dans le temps la Saint-Barthélemy des propriétés, ne fut que la Saint-Barthélemy des abus. Elle déblaya les décombres de la féodalité; elle délivra les personnes des restes de la servitude, les terres des dépendances seigneuriales, les propriétés roturières des ravages du gibier et de l'exaction des dîmes. En détruisant les justices seigneuriales, restes des pouvoirs privés, elle conduisit au régime des pouvoirs publics; en détruisant la vénalité des charges de la magistrature, elle présagea la justice gratuite. Elle fut le passage d'un ordre de choses où tout appartenait aux particuliers, à un autre où tout devait appartenir à l'État. Cette nuit changea la face du royaume, elle rendit tous les Français égaux; ils purent tous parvenir aux emplois, aspirer à la propriété et exercer l'industrie. Enfin, cette nuit fut une révolution aussi importante que le 14 juillet, dont elle était la conséquence. Elle rendit le peuple maître de la société comme l'autre l'avait rendu maître du

(*) Voy. au dictionnaire Août (nuit du 4).

gouvernement, et elle lui permit de préparer la nouvelle constitution en détruisant l'ancienne.

« La révolution avait eu une marche bien rapide, et avait obtenu en peu de temps de bien grands résultats; elle eût été moins prompte et moins complète si elle n'eût pas été attaquée. Chaque refus devint pour elle l'occasion d'un succès : elle déjoua l'intrigue, résista à l'autorité, triompha de la force; et, au moment où nous sommes parvenus, tout l'édifice de la monarchie absolue avait croulé par la faute de ses chefs. Le 17 juin avait vu disparaître les trois ordres, et les états généraux se changer en Assemblée de la nation; le 23 juin avait été le terme de l'influence morale de la royauté; le 14 juillet, celui de sa puissance matérielle : l'Assemblée avait hérité de l'une, et le peuple de l'autre; enfin, le 4 août avait été le complément de cette première révolution. L'époque que nous venons de parcourir se détache des autres d'une manière saillante; pendant sa courte durée, la force se déplace, et tous les changements préliminaires s'accomplissent. L'époque qui suit est celle où le nouveau régime se discute, s'établit, et où l'Assemblée, après avoir été destructrice, devient constituante (*). »

§ III. *Assemblée constituante.*

Du 4 août au 5 octobre. — Tant que la lutte avait existé entre la cour et l'Assemblée, tant qu'il avait fallu vaincre la cour, l'union entre l'Assemblée et le peuple avait été forte; mais aussitôt que la cour fut vaincue, cette union cessa. Il faut rechercher les causes de cette séparation et en suivre les progrès. C'est là que se trouve en effet l'histoire même de la révolution; mais auparavant, il est nécessaire d'étudier l'histoire de l'Assemblée et la conduite de ses membres.

Après la nuit du 4 août, l'Assemblée s'occupa sérieusement de la constitution; et d'abord elle rédigea la déclaration des droits de l'homme et du citoyen : les deux grands principes que la philosophie du dix-huitième siècle avait si fortement demandé d'étendre à tous les hommes, la liberté et l'égalité, y furent proclamés, et devaient faire la base de la constitution (*)

Après les discussions auxquelles la déclaration des droits avait donné lieu, on passa à la discussion des principes du gouvernement monarchique. Le comité dont Mounier était rapporteur proposa d'admettre que le gouvernement français était monarchique; qu'il n'y a pas d'autorité supérieure à la loi, et que le roi ne règne que par elle. Une discussion très-vive s'engagea sur ce principe, et un membre proposa de décréter que le gouvernement français était *une démocratie royale*. Cependant il fut impossible de se prononcer sur aucun point, parce que successivement l'on aborda la question de savoir s'il y aurait deux chambres pour faire la loi, et cette autre : Le roi aura-t-il la sanction ou le veto (**)? Ces différentes questions furent agitées confusément; mais la question du veto l'emporta sur toutes les autres; en effet, elle était, comme on le verra plus loin, capitale, et devait décider de toutes les autres; de plus, elle devait servir à dessiner les partis qui existaient dans l'Assemblée.

Les privilégiés, qui ne s'étaient réunis que malgré eux aux autres ordres, formaient une opposition constante au parti national. Leurs orateurs étaient Maury et Cazalès. Ils avaient pour but de s'opposer systématiquement à toute réforme, d'entraver la marche de l'Assemblée en soulevant à chaque pas des discussions sans fin, en opposant d'incroyables sophismes à tout argument; de lui enlever son crédit auprès du peuple, en ralentissant ou en empêchant ses travaux, et sans doute de gagner du temps afin de seconder les coupables projets de la cour et de l'émigration.

Il y avait aussi un parti modéré par

(*) Mignet, t. I, p. 99.

(*) Voyez au Dictionn. l'article DROITS DE L'HOMME.

(**) Voyez Ibid. l'article VETO.

« Depuis longtemps, le despotisme de la cour et l'avidité des riches de toutes les classes s'étaient ligués pour enchaîner le peuple par la faim, et lever un impôt sur ses sueurs et sa misère... » Profitant des travaux des économistes qui réclamaient la liberté du commerce, les spéculateurs firent rendre le célèbre arrêt de 1764, qui permettait l'exportation des grains à l'étranger... « Le plan d'opération du gouvernement demandait de grandes avances, car on n'achète pas le blé à crédit. Les riches propriétaires, les financiers, les gens de robe, les gens de cour, tous s'empressèrent de lui porter leurs fonds, dans l'espoir certain d'augmenter le revenu de leurs capitaux et de leurs propriétés territoriales. Les ministres et le feu roi lui-même (Louis XV) prirent part à cet horrible trafic. Louis XV fit une avance de dix millions pour favoriser la sortie des grains hors du royaume, et gorger son propre trésor de la substance même de ce peuple dont il avait si longtemps été l'idole, et qui lui avait donné le surnom de *Bien-aimé*.

« Pour assurer le succès de cette monstrueuse association, un arrêt du conseil vint défendre d'écrire sur l'administration des finances. On répandit ensuite des légions de sbires inquisiteurs pour surveiller jusqu'aux soupirs du désespoir, et le plus impénétrable mystère couvrit ces meurtrières manœuvres. »

Au reste, ceux qui se plaignaient, ou qui pouvaient se douter du crime, étaient jetés en prison au moyen d'une lettre de cachet. Sûrs de l'impunité, les coupables achetaient les blés aux riches, alors les seuls propriétaires, vendaient le blé à l'étranger, ou l'emmagasinaient à Jersey, à Guernesey, à Terre-Neuve, etc. Il y restait entassé jusqu'à ce que la disette le fît renchérir en France. Alors on le faisait rentrer en France, et les accapareurs le vendaient aussi cher qu'ils voulaient. Ce qui est incroyable, c'est que depuis 1729 jusqu'en 1789, il n'y eut que les seuls parlements de Rouen et de Grenoble qui se soulevèrent contre ce trafic et le dénoncèrent, mais sans succès. Ce sont ces manœuvres qui amenèrent les famines de 1740, 1741, 1742, 1767, 1768, 1769, 1775, 1776, et la guerre des farines (voyez ce mot au Dictionn.). Turgot, Necker, essayèrent en vain de briser cette association. Nous avons vu que Turgot fut renversé par elle. Cependant les monopoleurs modérèrent leurs opérations jusqu'au ministère de Brienne. « Les ministres ayant résolu de réduire les parlements par la guerre civile, et le peuple par la famine, on renouvela, au mois d'avril 1788, la permission d'exporter les grains hors du royaume; et le parlement de Bordeaux eut seul le courage de s'opposer à une loi si désastreuse dans les circonstances. La grêle même du 13 juillet 1788, qui dévasta soixante lieues de pays, et menaça d'une disette générale le royaume, déjà ruiné par une administration plus funeste que les fléaux du ciel, ne put suspendre leurs mesures tyranniques. Une grande partie de la récolte de 1787 avait été transportée à Jersey et Guernesey, au banc de Terre-Neuve, etc., et le peu de blé qui restait en France en 1788 était déjà vendu aux accapareurs, lorsque M. Necker rentra dans le ministère, le 26 août de la même année. Une de ses premières opérations fut de défendre l'exportation des grains. Mais les accaparements étaient consommés, et ce qui avait échappé à la grêle était sur mer, ou en route pour y aller. Trompé par ses commis mêmes, dont quelques-uns étaient aux gages des monopoleurs, il vit ou crut voir du danger à retenir les blés qui étaient encore sur nos rivages, et accorda une prime d'encouragement à ceux qui en importeraient de l'étranger. En vain eût-il armé les lois contre les brigands, la plupart auraient échappé au glaive de la justice, et, de leurs immenses magasins, auraient insulté à nos malheurs; leur supplice même eût été pour la France une nouvelle calamité. Le sort de la France était, il est vrai, entre leurs mains; mais leur mort n'aurait pas mis en

notre puissance les dépôts qu'ils avaient établis hors du royaume. Il fallait donc périr, ou payer notre rançon au poids de l'or.

« Dans cette cruelle alternative, le ministre, réduit à composer avec les assassins, pour les empêcher d'égorger la nation entière, après l'avoir dépouillée, engagea le roi à racheter d'eux, à grand prix, la subsistance de son peuple, et à la lui revendre à perte. Ce ne fut que par un sacrifice de quarante millions que Louis XVI, dans la plus grande détresse où les finances se fussent jamais trouvées, préserva la France des horreurs qui l'investissaient de toutes parts (*). »

A l'approche des états généraux, les associés et croupiers du pacte de famine reprirent leurs travaux avec une nouvelle ardeur; la fuite de Breteuil, la mort de Foulon et de Berthier, l'active surveillance de l'Assemblée et du peuple, averti par les révélations de Beaumont, déjouèrent les spéculations. Toutefois, les accapareurs continuèrent leurs manœuvres, et arrêtèrent la circulation à l'intérieur; et telle fut leur habileté, qu'ils parvinrent au moins à créer la disette au sein de l'abondance; ils se vengeaient ainsi d'un peuple qu'ils ne pouvaient plus affamer. De pareils faits expliquent, s'ils ne les justifient pas, la colère du peuple et ses vengeances.

Projets de la cour et de l'émigration. — La cour ne pouvait cependant pas croire à la nécessité de la révolution. Elle ne cessait de conspirer, et son unique désir était de se débarrasser de l'Assemblée. Retirée à Versailles, vivant au milieu de serviteurs dévoués, elle était tout à fait en dehors de l'influence populaire, et l'Assemblée se trouvait livrée sans défense à ses attaques. Le peuple de Paris devait donc vouloir que l'Assemblée et le roi résidassent à Paris, afin de protéger la première contre ses ennemis, et d'arracher le second à l'influence des courtisans. Le peuple formait en effet tout haut le projet d'enlever le roi, et de l'amener dans la capitale; mais, de son côté, la cour, prévoyant la réussite de ce dessein, voulait éloigner le roi de Versailles et le conduire à Metz. Dans cette place forte, Louis XVI eût été maître de ses volontés; ou plutôt, la volonté de ce faible monarque eût été entièrement soumise à l'influence des courtisans, qui n'auraient plus rencontré d'obstacles. Une nombreuse garnison et le voisinage de la frontière lui assuraient d'ailleurs l'appui des émigrés. Le projet de la cour était de dissoudre ensuite l'Assemblée, après l'avoir déclarée rebelle, et de détruire la constitution par la force. C'est ce que prouve, au reste, la lettre suivante, adressée à la reine par le comte d'Estaing, commandant la garde nationale de Versailles, et dévoué au roi, tout en restant fidèle à la nation :

« Mon devoir et ma fidélité l'exi-
« gent, il faut que je mette aux pieds
« de la reine le compte du voyage que
« j'ai fait à Paris. On me loue de bien
« dormir la veille d'un assaut ou d'un
« combat naval. J'ose assurer que je
« ne suis point timide en affaires. Elevé
« auprès de M. le dauphin, qui me
« distinguait, accoutumé à dire la vé-
« rité à Versailles dès mon enfance,
« soldat et marin, instruit des formes,
« je les respecte sans qu'elles puissent
« altérer ma franchise ni ma fermeté.

« Eh bien! il faut que je l'avoue à
« Votre Majesté, je n'ai pu fermer
« l'œil de la nuit. On m'a dit dans la
« bonne société, dans la bonne com-
« pagnie (et que serait-ce, juste ciel,
« si cela se répandait dans le peuple!),
« l'on m'a répété que l'on prend des
« signatures dans le clergé et dans la
« noblesse. Les uns prétendent que
« c'est d'accord avec le roi; d'autres
« croient que c'est à son insu. On as-
« sure qu'il y a un plan de formé;
« que c'est par la Champagne ou par
« Verdun que le roi se retirera ou
« sera enlevé; qu'il ira à Metz. M. de
« Bouillé est nommé, et par qui? par
« M. de la Fayette, qui me l'a dit tout
« bas chez M. Jauge, à table. J'ai frémi
« qu'un seul domestique ne l'entendît;

(*) Introduction au Moniteur.

« je lui ai fait observer qu'un seul mot « de sa bouche pouvait devenir un « signal de mort. Il est froidement po« sitif, M. de la Fayette : il m'a ré« pondu qu'à Metz comme ailleurs les « patriotes étaient les plus forts, et « qu'il valait mieux qu'un seul mourût « pour le salut de tous.

« M. le baron de Breteuil, qui tarde « à s'éloigner, conduit le projet. On « accapare l'argent, et l'on promet de « fournir un million et demi par mois. « M. le comte de Mercy est malheu« reusement cité comme agissant de « concert. Voilà les propos ; s'ils se « répandent dans le peuple, leurs ef« fets sont incalculables : cela se dit « encore tout bas. Les bons esprits « m'ont paru épouvantés des suites : « le seul doute de la réalité peut en « produire de terribles. J'ai été chez « M. l'ambassadeur d'Espagne, et « certes je ne le cache point à la reine, « où mon effroi a redoublé. M. Fer« nand Nunès a causé avec moi de ces « faux bruits, de l'horreur qu'il y avait « à supposer un plan impossible, qui « entraînerait la plus désastreuse et la « plus humiliante des guerres civiles, « qui occasionnerait la séparation ou « la perte totale de la monarchie, de« venue la proie de la rage intérieure « et de l'ambition étrangère, qui fe« rait le malheur irréparable des per« sonnes les plus chères à la France. « Après avoir parlé de la cour errante, « poursuivie, trompée par ceux qui « ne l'ont pas soutenue lorsqu'ils le « pouvaient, qui veulent actuellement « l'entraîner dans leur chute..., af« fligée d'une banqueroute générale, « devenue dès lors indispensable, et « tout épouvantable..., je me suis « écrié que, du moins, il n'y aurait « d'autre mal que celui que produirait « cette fausse nouvelle, si elle se « répandait, parce qu'elle était une « idée sans aucun fondement. M. l'am« bassadeur d'Espagne a baissé les yeux « à cette dernière phrase. Je suis de« venu pressant : il est enfin convenu « que quelqu'un de considérable et de « croyable lui avait appris qu'on lui « avait proposé de signer une associa« tion. Il n'a jamais voulu me le nom« mer ; mais, soit par inattention, soit « pour le bien de la chose, il n'a point « heureusement exigé ma parole d'hon« neur, qu'il m'aurait fallu tenir. Je « n'ai point promis de ne dire à per« sonne ce fait. Il m'inspire une grande « terreur, que je n'ai jamais connue. « Ce n'est pas pour moi que je l'é« prouve. Je supplie la reine de calculer « dans sa sagesse tout ce qui pourrait « arriver d'une fausse démarche : la « première coûte assez cher. J'ai vu le « bon cœur de la reine donner des « larmes au sort des victimes immo« lées ; actuellement ce seraient des « flots de sang versé inutilement qu'on « aurait à regretter. Une simple indé« cision peut être sans remède. Ce « n'est qu'en allant au-devant du tor« rent, ce n'est qu'en le caressant, « qu'on peut parvenir à le diriger en « partie. Rien n'est perdu. La reine « peut reconquérir au roi son royau« me ; la nature lui en a prodigué les « moyens, ils sont seuls possibles. « Elle peut imiter son auguste mère ; « sinon je me tais... Je supplie Votre « Majesté de m'accorder une audience « pour un des jours de cette semaine. »

Dès le 22 septembre, Paris était dans la fermentation : les projets de la cour avaient pénétré dans le public. On savait que beaucoup de nobles, de prêtres, de financiers, formaient des associations et préparaient des plans de contre-révolution ; et ces bruits étaient autant de vérités, comme on peut s'en assurer en lisant les mémoires du marquis de Ferrières. D'ailleurs, la cour retenait les gardes du corps qui venaient de finir leur trimestre ; elle appelait le régiment de Flandre ; et ce nouveau rassemblement de troupes donnait le caractère de la certitude aux projets des courtisans. Ce qui se passait à l'extérieur n'était pas moins alarmant, et il était évident que les actes extérieurs et intérieurs avaient une même cause. Loustalot écrivait, en parlant des premiers émigrés (*) : « Leurs

(*) La suite des événements fera voir si ce judicieux écrivain se trompait.

voyages de cour en cour ont pour objet de former une confédération entre plusieurs princes, pour venir, à la tête des troupes qui leur seront prêtées, fondre sur la France, et profiter de ses divisions intestines pour rétablir l'aristocratie.

« Ce projet doit plaire à tous les despotes, à tous les aristocrates de l'univers; et la confédération doit d'autant moins éprouver d'obstacles, que les princes doivent sacrifier toutes leurs animosités à l'intérêt de tenir les peuples dans l'asservissement.

« Cependant, on ne parle encore que de probabilités. L'empereur fait la paix avec le sultan; c'est pour venir soutenir un parti dont il était l'âme secrète et invisible. Le roi de Prusse fait avancer sur les frontières de France et de l'Empire une armée de cinquante mille hommes, qui seront suivis de six mille Hessois et de quelques autres troupes des cercles. Son prétexte est d'empêcher l'introduction du *mal français*, qui a déjà pénétré à Nuremberg, à Cologne et à Trèves. Le roi de Sardaigne ne peut pas refuser des secours à un gendre qui les sollicite. Une de ses filles s'est déjà retirée près de lui; Madame va se rendre aussi à la cour de son père. L'Espagne a déjà fait des tentatives auprès du ministère anglais.

« Voila donc, s'il faut en croire les gens qui lisent les journaux anglais et allemands, une ligue formée, ou du moins prête à se former entre quatre grandes puissances. Cinquante mille Espagnols nous attaqueront au Midi, pendant que les Prussiens entreront par le nord de la France. L'Alsace verra l'empereur à la tête de toutes les forces qu'il employait contre les Turcs, etc. »

Journées des 5 et 6 octobre. — Ce qui décida le peuple à prendre encore une fois la défense de l'Assemblée, ce furent les repas des 2 et 4 octobre à Versailles. « Le 2 octobre, les gardes du corps imaginent de donner un repas aux officiers de la garnison. Ce repas est servi dans la salle du théâtre. Les loges sont remplies de spectateurs de la cour. Les officiers de la garde nationale sont au nombre des convives; une gaieté très-vive règne pendant le festin, et bientôt les vins la changent en exaltation. On introduit alors les soldats des régiments. Les convives, l'épée nue, portent la santé de la famille royale; celle de la nation est refusée, ou du moins omise; les trompettes sonnent la charge, on escalade les loges en poussant des cris; on entonne ce chant si expressif et si connu: *O Richard! ô mon roi! l'univers t'abandonne!* on se promet de mourir pour le roi, comme s'il eût été dans le plus grand danger; enfin le délire n'a plus de bornes. Des cocardes blanches ou noires, mais toutes d'une seule couleur, sont partout distribuées. Les jeunes femmes, les jeunes hommes, s'animent de souvenirs chevaleresques. C'est dans ce moment que la cocarde nationale est, dit-on, foulée aux pieds (*). » En sortant du théâtre de cette orgie, la foule ivre se répand dans tout le château, et tient les propos les plus effrayants contre l'Assemblée et la liberté. On a rejeté ces propos sur le compte de l'ivresse; mais c'était évidemment le cas d'appliquer un proverbe bien connu. Des révélations effrayantes arrachées par le vin à cette foule de gentilshommes, témoignaient hautement des projets que la cour leur avait confiés, et dont ils eussent gardé le secret s'ils avaient eu leur sang-froid. Le lendemain, on insulta au château plusieurs gardes nationaux. Le 4, tout Paris était dans la fermentation, et Loustalot disait: « Il faut un second accès de révolution! Tout s'y prépare. L'âme du parti aristocratique n'a point quitté la cour. » Puis le journaliste populaire rappelait les nouveaux projets de cette faction ennemie de la liberté. Si l'on joint aux inquiétudes causées par ces projets, l'agitation occasionnée par la famine, l'influence de la nouvelle, rapidement répandue, d'un second ban-

(*) Thiers, Histoire de la révolution française, t. I, p. 180.

quet des gardes du corps, enfin le mécontentement causé par la lenteur des travaux de l'Assemblée, on pourra comprendre ce soulèvement du peuple pressé d'en finir. Son désir était d'amener Louis XVI à Paris, persuadé qu'une fois le roi arraché à l'influence de ses conseillers et soumis à celle d'un peuple en révolution, la cause du malaise cesserait : c'est là le secret des journées des 5 et 6 octobre (*). Elles auraient amené la réconciliation de la royauté et de la nation, si la royauté avait voulu accepter franchement ce qu'elle ne pouvait plus empêcher. Mais il n'en fut rien. La cour ne renonça pas à ses projets. Son plan d'entraîner le roi à Metz n'était que retardé par l'arrivée de ce prince à Paris.

Les journées d'octobre eurent toutefois un résultat important : il n'y avait plus ni cour officielle, ni garde du roi ; le roi et l'Assemblée étaient à Paris ; les nobles, les députés modérés et anglomanes fuyaient ; l'Assemblée, sous la protection de Paris, et débarrassée de l'opposition qui, à Versailles, entravait sa marche, put accomplir enfin ses travaux.

Des journées d'octobre à la fuite du roi.— « Dès ce moment la marche des partis se prononce d'une manière nouvelle. L'aristocratie, éloignée de Louis XVI, et ne pouvant exécuter aucune entreprise à ses côtés, se répand à l'étranger et dans les provinces. C'est depuis lors que l'émigration commence à devenir considérable. Un grand nombre de nobles s'enfuient à Turin, auprès du comte d'Artois, qui avait trouvé un asile chez son beau-père. Là, leur politique consiste à exciter les départements du Midi et à supposer que le roi n'est pas libre. La reine, qui est Autrichienne, et de plus ennemie de la nouvelle cour formée à Turin, tourne ses espérances vers l'Autriche. Le roi, au milieu de ces menées, voit tout, n'empêche rien, et attend son salut de quelque part qu'il vienne. Par intervalle, il fait les désaveux exigés par l'Assemblée, et n'est réellement pas libre, pas plus qu'il ne l'eût été à Turin ou à Coblentz, pas plus qu'il ne l'avait été sous Maurepas, car le sort de la faiblesse est d'être partout dépendante (*). »

D'autre part, la bourgeoisie, encore une fois triomphante, grâce à l'intervention populaire, continuait l'œuvre de son élévation particulière : l'Assemblée et la commune de Paris agissaient ouvertement dans ce but égoïste.

Les mesures qu'elles prirent pour assurer la durée de leur puissance furent la loi martiale et la loi sur l'élection des députés. Quant au peuple, il attendait patiemment, mais protestait de tous côtés contre l'établissement de cette nouvelle aristocratie d'argent.

Dès l'adoption du *veto*, Loustalot avait écrit : « Nous avons passé rapidement de l'esclavage à la liberté ; nous marchons plus rapidement encore de la liberté à l'esclavage... Les anciens salariés de l'aristocratie se sont couverts du masque de la popularité, pour établir une aristocratie nouvelle sur les débris de l'ancienne. »

L'Assemblée décréta la loi martiale (21 octobre). Cette loi plaçait la force armée dans les mains des municipalités composées de bourgeois, surtout à Paris. Il est évident qu'il y avait des désordres à réprimer, et la mort du boulanger François était une effroyable atrocité. Mais le soir même le meurtrier de François avait été pendu ; justice était donc faite. La garde nationale qui avait suffi jusqu'alors pour contenir un peuple dans l'effervescence, et la loi martiale elle-même, n'auraient pas empêché le mouvement du 5 octobre. D'ailleurs, comme le disait Mirabeau, « si le peuple attroupé s'écrie : Il n'y « a pas de pain chez le boulanger ! « quel monstre lui répondra par des « coups de fusil ? » Or la cause de tous

(*) Voy. au Dictionn. OCTOBRE (Journées des 5 et 6.)

(*) Thiers, Histoire de la révolution française, t. I, p. 197.

ces attroupements, de ces émotions populaires, générales et incessantes, c'était la famine, et nous savons maintenant qui avait causé la famine. Était-ce ceux qui demandaient du pain qu'il fallait tuer? Mais la question n'est pas là. La bourgeoisie avait le pouvoir législatif; par la dépendance où elle tenait le roi, elle dominait le pouvoir exécutif; le pouvoir administratif et le pouvoir judiciaire étaient à elle; il fallait, pour se maintenir dans cette position, prévoir le soulèvement du peuple contre la bourgeoisie, conséquence inévitable de la révolte de la bourgeoisie contre les ordres privilégiés; pour cela, on institua la garde nationale d'une façon toute bourgeoise; mais pour employer légalement cette milice, il fallait la loi martiale; on l'obtint sans peine de l'Assemblée.

Le 22, Paris se souleva; et, depuis plusieurs jours, une insurrection était si imminente, que la commune avait nommé d'avance les membres qui seraient chargés de faire exécuter la loi martiale. Plusieurs districts décidèrent que cette loi ne recevrait point d'effet; d'autres sollicitèrent sa révocation. Mais la commune triompha; les districts furent comprimés, et les motionnaires arrêtés.

C'est une remarque importante à faire, que la loi martiale fut votée le 21 octobre, et que, le 28, on décréta, après une vive opposition, qu'il faudrait payer cinquante francs de contribution pour être électeur. Une nouvelle aristocratie, celle des riches, était établie par un décret national. Le peuple tout entier, absorbé par la question des subsistances, ne comprit pas l'importance de cette loi. Elle consacrait cependant de nouveaux priviléges, pires que les anciens, puisqu'elle mettait exclusivement le pouvoir entre les mains des riches. Tous ceux qui n'avaient point assez de fortune pour payer cinquante francs d'impôts étaient exclus du pouvoir, c'est-à-dire, de la liberté, car la liberté, comme on l'a très-bien définie, c'est la participation au pouvoir.

De son côté, la commune de Paris s'emparait d'une autorité immense; elle faisait elle-même des lois de police, et s'arrogeait le droit exorbitant de détenir un citoyen en prison pendant trois jours par précaution, sur la simple demande du comité de police, ou bien du comité des recherches, comités qui existaient dans son sein et jugeaient à huis clos. La garde nationale, qui constituait la force armée de la bourgeoisie, ne se composait que de citoyens riches; les pauvres en étaient sévèrement exclus; et, de plus, il y avait des compagnies soldées qui étaient formées des anciennes gardes-françaises, ou bien de gens dévoués, moyennant finance, aux intérêts du nouveau pouvoir. En vain les districts, surtout celui des Cordeliers, protestèrent-ils contre ces *usurpations*: la commune, forte de la loi martiale, de son influence, et de la loi sur les municipalités, resta toute-puissante.

A la fin de 1789, la révolution est terminée; la bourgeoisie, soutenue par le peuple, a vaincu la royauté absolue, et renversé le vieux gouvernement; elle a proclamé l'égalité et la liberté; mais elle s'est bientôt séparée des prolétaires, et, tout en laissant subsister en théorie la déclaration des droits, elle a pris pour elle la liberté et le pouvoir: nous verrons comment elle en usera.

Toutefois, ses derniers actes avaient suffi pour démontrer aux patriotes qu'ils n'avaient rien à espérer de son désintéressement. Leurs regards se tournèrent encore une fois vers la royauté, et un journaliste que nous avons déjà eu l'occasion de citer comme le représentant des opinions les plus populaires à cette époque, adressa à Louis XVI ces lignes remarquables: « O Louis XVI! ô restaurateur de la liberté française, « vois les trois quarts de la nation exclus du corps législatif par le décret « du marc d'argent; vois la nation dépouillée du droit de voter les lois; « vois les communes avilies sous la tutelle d'un conseil municipal. Sauve « les Français... Purifie le veto suspensif... Conservateur des droits du

« peuple, défends-le contre l'insou-
« ciance, l'inattention, l'erreur ou le
« crime de ses représentants : dis-leur,
« lorsqu'ils te demanderont la sanction
« de ces injurieux décrets : « *La na-*
« *tion est le souverain; je suis son*
« *chef; vous n'êtes que ses commissai-*
« *res, et vous n'êtes ni ses maîtres ni*
« *les miens.* »

Ces lignes sont significatives; elles montrent quels étaient les sentiments qui dominaient alors; elles font voir le respect que le peuple portait encore au roi, et la confiance qu'il avait en lui. La royauté, en France, avait toujours tiré toute sa force de son alliance avec le peuple. Les vœux du peuple rappelaient à Louis XVI ces traditions; mais il ne sut point continuer l'œuvre de la royauté et conserver l'initiative révolutionnaire. Tandis que la bourgeoisie représentée par l'Assemblée prenait des mesures hostiles contre le peuple, la cour, aussi bien aux Tuileries qu'à Versailles, conspirait contre l'Assemblée; elle achetait Mirabeau, et pensait pouvoir l'opposer comme une digue suffisante à la révolution. Mais le grand orateur perdit la vie au moment où il trahissait la cause dont il avait été jusque-là le plus éloquent défenseur. Il fallut en revenir aux oppositions mesquines, et surtout compter sur l'émigration et l'appui de l'étranger. Toutefois, la cour avait remporté une grande victoire, grâce au comte de Mirabeau et au marquis de la Fayette; elle s'était fait donner le droit de guerre et de paix; et ceci était important au plus haut point : le roi, devant être soutenu par l'étranger dans ses projets contre-révolutionnaires, devait aussi avoir le droit de régler les prétendus rapports de la France avec eux, afin de pouvoir, maître de la diplomatie et investi du droit de maintenir la paix, concerter avec eux les mesures qui convenaient le mieux à ses intérêts.

Alors le parti aristocratique releva hautement la tête et prépara de nouveaux plans. Former une armée à l'extérieur, la composer d'émigrés et d'étrangers, piémontais et autrichiens, et arracher avec son secours le royaume à la révolution, tels étaient ces plans que la découverte de la conjuration de Maillebois fit connaître. Le peuple encore une foi, se leva et répondit aux provocations royales par la fédération (14 juillet 1790). Cette fois encore le roi dissimula et jura de maintenir la constitution, en attendant le moment de la renverser. L'affaire de Nancy devait servir la cour dont les projets, semblables au phénix, renaissaient toujours de leurs cendres.

Cette affaire, dont les suites devaient être si graves, fut occasionnée par la lutte qui existait entre les officiers, tous nobles et partisans de l'ancien régime, et les soldats, fervents défenseurs de la révolution, et soulevés contre un système qui les transformait en machines et les soumettait à une foule de vexations intolérables. Les régiments patriotes ne pouvant obtenir justice ni du ministre, ni de l'Assemblée, se soulevèrent, et Bouillé fut chargé de les faire rentrer dans le devoir. On sait les suites de cette affaire; Bouillé massacra les révoltés soutenus par le peuple, et dès lors son pouvoir dans l'est de la France devint absolu. Le marquis de Bouillé était connu pour un ardent contre-révolutionnaire; sa victoire effraya les patriotes parisiens: à cette nouvelle, quarante mille citoyens vinrent en masse demander à l'Assemblée le renvoi des ministres, dont les uns étaient en relation ouverte avec l'étranger, et les autres trop faibles pour s'opposer à leurs collègues.

Cette nouvelle manifestation populaire amena la chute du ministère : Necker donna sa démission (4 septembre); les autres ministres, violemment attaqués, l'imitèrent successivement. Un ministère, composé de membres du côté gauche de l'Assemblée, Duport, Fleurieu, Duportail, Delessart, remplaça l'ancien. Mais que pouvait pour ou contre la révolution ce ministère imposé au roi par l'Assemblée? Louis XVI se crut dépouillé du pouvoir exécutif; les débats religieux, excités par la constitution civile du clergé, effrayèrent sa cons-

cience et le déterminèrent à quitter Paris.

Fuite du roi. Son arrestation à Varennes. — Deux plans se présentaient : l'un consistait à se retirer en Lorraine, et à commencer la guerre civile avec les troupes françaises restées fidèles ; l'autre, à opérer avec l'aide des étrangers.

Les gouvernements de l'Europe étaient tous effrayés de la révolution française : si ses principes se répandaient parmi les peuples, la révolution devenait européenne, et ce danger était sérieux, car la France avait toujours eu l'initiative dans les grands mouvements européens. Aussi toutes ces vieilles monarchies, encouragées par les émigrés, firent taire leurs sentiments de haine et de discorde, et formèrent contre la France une coalition universelle. On vit alors la Suède et la Russie, la Prusse et l'Autriche, la Turquie, l'Angleterre, se liguer toutes ensemble et oublier leurs querelles. « Il n'y eut plus que des rois d'une part, et un peuple de l'autre(*), » en attendant ceux que son exemple ou les fautes des princes lui donneraient pour auxiliaires. Une coalition générale se forma bientôt contre la révolution française : l'Autriche y entra dans l'espoir de s'agrandir ; l'Angleterre dans celui de se venger de la guerre d'Amérique ; la Prusse pour raffermir le pouvoir absolu menacé, et occuper son armée oisive ; les cercles de l'Allemagne pour rendre à quelques-uns de leurs membres les droits féodaux, dont l'abolition de ce régime les avait privés en Alsace ; le roi de Suède, qui s'était fait le chevalier de l'arbitraire, pour le rétablir en France, comme il venait de le rétablir dans son propre pays ; la Russie pour exécuter sans trouble le partage de la Pologne, tandis que l'Europe serait occupée ailleurs ; enfin tous les souverains de la maison de Bourbon, par intérêt de pouvoir et par attachement de famille. Les émigrés les encourageaient dans ces projets et les excitaient à l'invasion. Selon eux, la France était sans armée, ou du moins sans chef, dénuée d'argent, livrée au désordre, lasse de l'Assemblée, disposée à accueillir le retour de l'ancien régime, et elle n'avait ni les moyens ni l'envie de se défendre. Ils arrivaient en foule pour prendre part à cette courte campagne, et ils se formaient en corps organisés, sous le prince de Condé, à Worms ; sous le comte d'Artois, à Coblentz.

« Le comte d'Artois hâtait surtout les déterminations des cabinets. L'empereur Léopold était en Italie ; il se transporta auprès de lui avec Calonne, qui lui servait de ministre, et le comte Alphonse de Durfort, qui avait été son intermédiaire avec la cour des Tuileries, et qui lui avait rapporté l'autorisation du roi de traiter avec Léopold. La conférence eut lieu à Mantoue, et le comte de Durfort vint remettre à Louis XVI, au nom de l'empereur, une déclaration secrète, par laquelle on lui annonçait les secours prochains de la coalition. L'Autriche devait faire filer trente-cinq mille hommes sur la frontière de Flandre ; les Cercles, quinze mille sur l'Alsace ; les Suisses, quinze mille sur la frontière du Lyonnais ; le roi de Sardaigne, quinze mille sur celle du Dauphiné ; l'Espagne devait porter à vingt mille son armée de Catalogne ; la Prusse était bien disposée en faveur de la coalition ; le roi d'Angleterre devait en faire partie, comme électeur de Hanovre. Toutes ces troupes s'ébranleraient en même temps à la fin de juillet ; alors la maison de Bourbon ferait une protestation, les puissances publieraient un manifeste ; mais jusque-là, il importait de tenir ce dessein secret, d'éviter toute insurrection partielle, et de ne faire aucune tentative de fuite. Tel était le résultat des conférences de Mantoue, du 20 mai 1791.

« Louis XVI, soit qu'il ne voulût pas se mettre entièrement à la merci de l'étranger, soit qu'il craignît l'ascendant que le comte d'Artois, s'il revenait à la tête de l'émigration victorieuse, prendrait sur le gouvernement qu'il aurait rétabli, aima mieux relever

(*) Mignet, t. I, p. 188.

la monarchie tout seul (*). » Il ne renonçait pas à l'appui de l'étranger, mais il ne voulait s'en servir qu'à la dernière extrémité. Bouillé était maître d'une force considérable dans l'Est; Metz et Nancy étaient à lui; son armée lui avait donné des preuves d'une fidélité inébranlable. Le roi résolut de se retirer à Montmédy, l'une des places frontières situées dans le gouvernement de Bouillé. Là, à l'abri des coups de mains du peuple de Paris, il essayerait de ressaisir son autorité, et à la dernière extrémité, il emploierait les armées étrangères pour soumettre les rebelles. L'empereur avait promis de faire marcher un corps de douze à quinze mille hommes à sa première réquisition. Depuis longtemps, Mirabeau et la Fayette favorisaient de tous leurs efforts la fuite du roi. Louis XVI put quitter Paris dans la nuit du 21 juin; mais le 22, il était arrêté à Varennes, et le 25, il rentrait captif aux Tuileries.

La fuite de Louis XVI eut les plus graves conséquences. L'Assemblée s'empara du pouvoir exécutif et suspendit le roi : de fait, le gouvernement devint alors républicain. De toutes parts, le peuple se levait, demandant la fin de cette longue déception, voulant que le roi fût déposé et que le gouvernement appartînt à la nation. Dans les clubs, on demandait formellement l'établissement de la république.

Le parti républicain dans l'Assemblée commença à devenir puissant, soutenu par le peuple, qui dès ce moment abandonne l'idée de monarchie constitutionnelle, et adopte celle de république. Mais l'établissement de la république eût enlevé le pouvoir à la bourgeoisie, et le tiers état fit tous ses efforts pour arrêter le mouvement. Les chefs de ce parti, Barnave et les Lameth, devinrent les défenseurs de la cour, et s'entendirent avec le parti royaliste pour réussir à sauver la monarchie, c'est-à-dire, pour conserver le pouvoir au tiers état. Dès lors, nous assistons à une violente réaction de la bourgeoisie contre le peuple.

Le 29, deux cent soixante et dix députés de la droite protestèrent contre les décrets qui suspendaient l'exercice de l'autorité royale, parce que cette mesure portait atteinte à l'inviolabilité de la personne sacrée du roi. Les députés du tiers état se trouvaient dans une position difficile. Ils allaient être obligés ou de mettre le roi en jugement, ou, malgré les déclarations qu'il avait publiées lors de sa fuite et par lesquelles il reniait ses serments, de soutenir que son inviolabilité existait toujours, et que, étant inviolable, il ne pouvait être jugé. C'est à ce dernier parti qu'ils s'arrêtèrent (décret du 15 juillet). Malgré les républicains de l'Assemblée, malgré les clubs, malgré les démonstrations les plus énergiques du peuple, l'Assemblée décréta qu'il n'y avait lieu à accusation que contre Bouillé, lequel avait voulu renverser la constitution; qu'on lui ferait son procès (il avait émigré), ainsi qu'à Heyman, Kinglin et Offlyse, ses maréchaux de camp; Desoteux, adjudant général; Goglas, aide de camp; Bouillé fils, major de hussards; Choiseul-Stainville, colonel du 1er dragons; Mandell, lieutenant-colonel de Royal-Allemand; de Fersen, colonel de Royal-Suédois; Valory, Maldan et Dumoutier, gardes du corps, tous ses complices. Quant au roi, on décréta qu'il serait déposé s'il recommençait.

Journée du 17 juillet 1791. — Le 13, Paris se souleva et voulut se porter à l'Assemblée ; mais la Fayette et la garde nationale parvinrent à contenir ce mouvement. Le 15, on proposa aux Jacobins de présenter à l'Assemblée une pétition pour l'inviter à suspendre toute décision sur le sort du roi, jusqu'à ce que les départements eussent manifesté leur volonté. Le 15, à la nouvelle du décret de l'Assemblée, l'agitation des esprits fut au comble. Le 16, le champ de Mars était rempli de citoyens qui se pressaient autour de l'autel de la patrie pour signer la pétition. L'Assemblée nationale se trouvait directement attaquée dans

(*) Mignet, t. I, p. 190.

son autorité ; elle devait craindre d'être renversée par ce peuple, qui lui avait appris à connaître sa force en la défendant autrefois contre la royauté, et qui se soulevait contre elle en ce moment. Elle prit ses mesures pour résister énergiquement. De leur côté, les clubs et le peuple s'agitèrent et résolurent d'émettre leur opinion sur la nécessité de la déchéance du roi.

Lorsque la journée du 17 commença, les esprits étaient arrêtés aux idées suivantes. Le roi avait, par sa fuite, perdu la confiance du peuple, qui demandait sa déchéance et qui voulait exprimer son vœu à cet égard. L'Assemblée était résolue à s'opposer par la force à toute démarche qui attaquerait ses décrets. Chacun était prévenu de l'importance de la lutte qui allait s'engager, lorsque les citoyens se rendirent au Champ de Mars. Deux vieillards, qui s'étaient cachés par libertinage sous l'autel de la patrie (*), ayant été découverts le matin par le peuple, on crut qu'ils avaient voulu pratiquer une mine sous l'autel, et on les pendit; mais à midi ce fait était déjà oublié, et la foule, devenue nombreuse, attendait la pétition pour la signer. Cependant les jacobins envoyèrent une députation au peuple, pour lui notifier que la pétition qui avait été lue la veille ne pouvait plus servir le lendemain, puisque cette pétition supposait que l'Assemblée n'avait pas prononcé sur le sort de Louis ; que, depuis, l'Assemblée ayant statué sur l'inviolabilité du roi, la société devait s'occuper d'une nouvelle rédaction. Mais le peuple ne consentit pas à attendre, et chargea quatre individus de rédiger une pétition, qui fut aussitôt couverte de six mille signatures. Voici le texte de cette pétition :

« Représentants de la nation,

« Vous touchiez au terme de vos « travaux ; bientôt des successeurs, « tous nommés par le peuple, allaient « marcher sur vos traces sans rencon« trer les obstacles que vous ont pré« sentés les députés des deux ordres « privilégiés, ennemis nécessaires de « tous les principes de la sainte éga« lité. Un grand crime se commet : « Louis XVI fuit ; il abandonne indi« gnement son poste ; l'empire est à « deux doigts de l'anarchie. Des ci« toyens l'arrêtent à Varennes ; il est « ramené à Paris. Le peuple de cette « capitale vous demande instamment « de ne rien prononcer sur le sort du « coupable, sans avoir entendu l'ex« pression du vœu des quatre-vingt« trois autres départements. Vous « différez ; une foule d'adresses arri« vent à l'Assemblée ; toutes les sec« tions de l'empire demandent simul« tanément que Louis soit jugé. Vous, « Messieurs, avez préjugé qu'il était « innocent et inviolable, en déclarant, « par votre décret d'hier, que la charte « constitutionnelle lui sera présentée, « alors que la constitution sera ache« vée. Législateurs ! ce n'était pas là « le vœu du peuple, et nous avions « pensé que votre plus grande gloire, « que votre devoir même consistait à « être les organes de la volonté publi« que. Sans doute, Messieurs, que « vous avez été entraînés à cette dé« cision par la foule de ces députés ré« fractaires, qui ont fait d'avance leur « protestation contre toute espèce de « constitution ; mais, Messieurs, mais, « Représentants d'un peuple généreux « et confiant, rappelez-vous que ces deux « cent trente protestants n'avaient plus « de voix à l'Assemblée nationale, que le « décret est donc nul, et dans la forme « et dans le fond : nul au fond, parce « qu'il est contraire au vœu du sou« verain ; nul en la forme, parce qu'il « est porté par deux cent quatre-vingt« dix individus sans qualité. Ces con« sidérations, toutes les vues du bien « général, le désir impérieux d'éviter « l'anarchie, à laquelle nous expose« rait le défaut d'harmonie entre les « représentants et les représentés, « tout nous fait la loi de vous deman« der, au nom de la France entière, « de revenir sur ce décret, de pren« dre en considération que le délit de

(*) Voy. Histoire parlementaire, t. II, p. 106.

« Louis XVI est prouvé, que ce roi a « abdiqué; de recevoir son abdication, « et de convoquer un nouveau pou- « voir constituant pour procéder, d'une « manière vraiment nationale, au ju- « gement du coupable, et surtout au « remplacement et à l'organisation « d'un nouveau pouvoir exécutif. »

Cette pétition fut signée d'abord par Pevre, Vachart et Robert, du club des cordeliers; Danton, Brissot, Desmoulins, Fréron, après avoir dirigé le mouvement, avaient jugé prudent d'aller dîner à la campagne ce jour-là et de se soustraire ainsi au danger. Du reste, les signataires étaient presque tous prolétaires, et le plus grand nombre des signatures que l'on remarque sur ce document se composent de croix environnées d'un cercle (*).

Ce fut seulement à cinq heures après midi que l'Assemblée et la municipalité se décidèrent à disperser l'attroupement par la force; la loi martiale fut seulement proclamée à huit heures du soir. Le prétexte de cette résolution fut le meurtre des deux vieillards. Mais pourquoi attendre douze heures à proclamer la loi martiale, et frapper, non les coupables, mais les signataires de la pétition? D'ailleurs, pourquoi proclamer la loi martiale pour punir quelques individus, que l'on pouvait connaître et envoyer aux tribunaux ordinaires? Il est évident que la municipalité voulait dissiper le rassemblement, dont la demande était effrayante pour la bourgeoisie. Il s'agissait en effet de proclamer la déchéance du roi, de dissoudre l'Assemblée, d'en convoquer une nouvelle; et la demande d'établir un nouveau pouvoir exécutif n'était autre que la demande d'un gouvernement républicain.

Examinons donc cette question avec toute la gravité qu'elle réclame. La bourgeoisie, nous l'avons déjà dit, était au pouvoir; pour elle, pour ses députés, pour ses officiers municipaux, pour ses agents militaires, la révolution était terminée. Il y avait jadis trois ordres, deux privilégiés et un qui ne l'était pas: ce dernier venait de conquérir l'égalité politique; tout était dit pour lui. Mais le tiers état ne composait pas à lui seul le peuple entier: ces paysans, pour lesquels on avait voulu fonder un quatrième ordre (*), ces ouvriers, ces prolétaires, pour nous servir du mot qui désigne aujourd'hui cette classe, étaient, par le décret du marc d'argent, exclus du pouvoir. Pour eux, la révolution, loin d'être terminée, n'était pas commencée; ils voulaient compléter la révolution, en obtenant l'égalité réelle, et non pas l'égalité théorique, pour tous les citoyens. Enfin, ils voulaient établir la république. La bourgeoisie devait-elle satisfaire à ce vœu, ou devait-elle s'opposer à cette nouvelle révolution, qui apparaissait menaçante lorsque tout semblait terminé?

Il est impossible de résoudre cette question, dont la solution implique celle de la révolution tout entière, sans décider préalablement à qui, dans une nation, appartient la souveraineté, et qui a le droit de gouverner. Or, c'est une vérité reconnue en philosophie comme en politique qu'une nation est souveraine, et chez nous en particulier ce principe a reçu une nouvelle sanction par la révolution de juillet qui l'a inscrit dans la constitution (**).

Que si nous déduisons les conséquences de ce principe, il résultera

(*) Voy. Histoire parlementaire de la révolution, t. XI, p. 103.

(*) Voyez dans le Dictionnaire l'article CAHIERS DES BAILLIAGES.

(**) « La souveraineté est la puissance sans bornes; elle n'appartient qu'à Dieu, parce que sa puissance est la seule à laquelle rien ne se soustrait, au-dessus de laquelle rien ne s'élève. Toute puissance découle donc de cette souveraineté divine, et en relève: *Non est potestas nisi à Deo*, dit le prince des théologiens.

«...Comme Dieu est le principe des êtres, il l'est aussi de la puissance qui les anime, et cette puissance ne se légitime que par lui. Pour qu'un être pût prétendre tirer son droit de lui-même, il faudrait qu'il pût prétendre en tirer son existence,

de tout ce qui précède que la nation, c'est-à-dire, le souverain, nomma, en 1789, des députés chargés de réorganiser le pays, de lui donner une constitution en rapport avec ses mœurs d'alors, et avec le but que se proposait la nation, savoir l'égalité; que cette assemblée, nommée par la

ce qui entraîne la négation du créateur. Ainsi, le nom d'autocrate, entendu à la lettre, est un blasphème, et le titre de vicaire de Dieu est le seul qui convienne aux souverains. Ils le méritent en effet, puisqu'ils participent directement de l'autorité infinie, Dieu agissant sur eux sans intermédiaire. Mais, de même que toute souveraineté a son origine dans la personne suprême, elle y a sa fin. Elle émane de Dieu sur les créatures, et elle a pour objet de ramener les créatures à Dieu. Le perfectionnement général, c'est-à-dire cette procession ininterrompue de tous les citoyens sur la route qui rejoint Dieu, est le but fondamental de la souveraineté politique; et si la Providence a institué et conservé les nations, on ne peut en rendre raison que par cette vue qui lui est inspirée par sa bonté et par ses desseins d'ensemble sur l'univers. Les souverainetés politiques sont les foyers par lesquels elle communique immédiatement avec les hommes, et favorise le développement de leur vie, après en avoir détaché de sa personne le germe immortel. Je les compare à ce que nos pères avaient imaginé au sujet des anges, ministres de Dieu, guides des âmes, puissances intermédiaires chargées de soutenir et de rallier à la demeure céleste les faibles de la terre. Nous ne croyons plus à ces gardiens sacrés que la superstition intéressée de nos pères avait fait descendre des sublimes séjours; mais croyons aux nations, et donnons pieusement à leur existence la même source, le même objet, la même fin.

« Ainsi, par droit de délégation divine, la souveraineté réside essentiellement dans les nations. Elle y est immanente, formelle, nécessaire. Elle peut, par l'effet des circonstances, perdre sa manifestation, rentrer dans l'ombre, se voiler, mais elle ne cesse qu'en apparence et ne meurt pas. On ne peut la concevoir s'éteignant qu'avec son principe, c'est-à-dire, par l'anéantissement même de la nation; autrement, soit latente, soit sensible, et tenant de l'absolu, elle persévère sans varier. Cette souveraineté, inhérente aux nations, est celle qui se nomme réelle. Mais comme il est de sa nature d'être purement métaphysique, et de ne point déterminer par elle-même les actes de son ressort, il faut que, se faisant créatrice, elle produise, par communication d'elle-même, des agents capables d'exécuter ce que son principe commande.

« Ces agents sont les magistrats suprêmes, puissances décorées de tant de noms divers, investies de tant d'attributs différents, selon les temps et le génie particulier des populations. Mais quel que soit le détail qui les caractérise, leur origine est la même. Leur droit procède de celui des nations qu'ils administrent, ainsi que procède de Dieu celui des nations. Ils exercent la souveraineté; mais la souveraineté ne leur est pas essentielle, et ils ne la possèdent que par délégation politique, tacite ou expresse. L'existence de ces agents, et leur nécessité, résultant immédiatement de celle des nations, entraîne donc une autre espèce de souveraineté, qui est une dérivation de la première, et qu'il importe de ne point confondre avec elle. C'est la souveraineté personnelle. Fondée sur le droit humain, contingente, soumise à l'influence des événements, elle expire naturellement, soit avec la personne, soit avec le terme du mandat, et ne jouit pas de cette solennité et de cette permanence qui appartiennent à cette souveraineté réelle dont elle n'est que l'image.

« La philosophie doit insister d'autant plus sévèrement sur la distinction des deux ordres de souveraineté, que leur confusion a souvent causé et cause encore de grands maux. En effet, dès que cette distinction s'efface, la souveraineté personnelle, qui, par condition de nature, jouit de l'existence dans le fait, perdant de vue son origine, prétend ne connaître qu'elle-même et opprimer, par conséquent, comme il lui plaît, l'auguste souveraineté dont elle est fille. Elle se déclare de droit divin, oubliant qu'elle n'a point à Dieu de rapport direct, et qu'elle ne communique avec lui que médiatement, par le moyen de la société à laquelle elle préside. Si Dieu investissait les souverains immédiatement, il marquerait nécessairement, en traits miraculeux, son alliance particulière avec eux, et consacrant par là, d'une manière irréfragable, leur qualité surhumaine, il les ferait jouir de la souveraineté réelle. Aussi n'est-ce

nation, exerça un pouvoir absolu; qu'elle l'employa à faire une constitution, qui, loin d'établir l'égalité, créait une nouvelle aristocratie, c'est-à-dire, donnait satisfaction à un intérêt particulier, au détriment du principe même de la révolution. Si la nation tout entière avait voulu la destruction de l'ancienne aristocratie, ce n'était pas évidemment pour en créer une nouvelle : or, cette dernière, l'aristocratie du marc d'argent, ayant été constituée malgré le peuple, par un abus de pouvoir, le peuple avait le droit de l'attaquer, et son droit, pour en agir ainsi, était le même que celui qu'il exerçait en commun avec la bourgeoisie, lorsque, en 1789, il attaqua l'aristocratie de la noblesse. C'était d'ailleurs un devoir pour lui que de suivre la tradition nationale, c'est-à-dire, d'établir l'unité en France et de réaliser l'égalité des droits et des devoirs. Ainsi donc il faut le reconnaître, la nation, qui, en vertu de la souveraineté réelle, a toujours le droit de modifier les actes de la souveraineté personnelle, c'est-à-dire, du gouvernement, devait et pouvait, en voyant l'Assemblée arrêter la révolution au milieu de sa marche, pour en fausser la direction, reprendre à cette Assemblée le pouvoir qu'elle exerçait si mal, et prononcer la déchéance du roi, qui, placé par sa fuite en dehors de la nation dont il s'était volontairement séparé, avait par cela même cessé d'être roi.

Dès ce jour la question est ainsi posée : L'Assemblée et le roi ont manqué à leurs devoirs. Vainement le peuple aura été vaincu en juillet 1791, il les expulsera plus tard et tentera de constituer le pays : de là les journées de juin, du 10 août, et la Convention.

Mais les conséquences sociales de ce mouvement prolétaire, bien qu'il dérivât de celui de 1789, n'avaient pas été préparées par un siècle de travaux, comme celles du mouvement qui aboutit à la Constituante. Si la révolution bourgeoise est une, précise, nette, si tout y est arrêté d'avance, dans le mouvement populaire tout est instinctif : de larges principes, liberté, égalité, fraternité, dirigent le peuple sans qu'il hésite dans sa marche; mais il vacille quand il s'agit d'arriver à l'application de ces principes. A cette époque, il est inhabile à constituer le présent, mais l'avenir est à lui, et c'est parce qu'il en a conscience qu'il est si fort. Or, il est évident que si l'Assemblée, maîtresse du terrain, victorieuse des anciens ordres privilégiés, eût largement agi; si elle eût accompli tout ce que l'opinion publique exigeait; si elle eût accordé au mouvement populaire ce qui était nécessaire à son légitime développement, il est évident, disons-nous, qu'elle eût été soutenue par le peuple, au lieu de trouver en lui un obstacle contre lequel elle vint échouer. Mais loin d'accepter ce noble rôle, elle se montre égoïste, s'empare du pouvoir, se croit une fin, s'imagine que la révolution est faite lorsqu'elle commence, et perd ainsi l'initiative révolutionnaire, agissant contre le peuple, comme la royauté avait agi contre le tiers état avant 1789. Si l'Assemblée, au contraire, fût restée à la tête du mouvement, elle et celles qui lui auraient succédé eussent progressivement amené le triomphe des idées que

que par l'effet d'une croyance positive à une telle intervention de sa part, que l'idée de l'autorité divine des législateurs primitifs a pu s'établir chez les peuples anciens. Mais dès qu'il est constant que les peuples sont les instruments dont Dieu se sert continuellement soit pour élever, soit pour abaisser les magistrats, il faut reconnaître que Dieu touche aux peuples plus directement qu'à leurs magistrats, et qu'ainsi dans les plans de sa providence, aussi bien que dans la spéculation métaphysique, la souveraineté personnelle n'a place qu'au second rang. » (Art. Souveraineté, par M. Reynaud, dans l'Encyclopédie nouvelle.)

Si nous avons cité le long fragment qui précède, c'est moins pour prouver le principe de la souveraineté du peuple que pour bien expliquer en quoi consiste ce principe, et surtout pour combattre l'erreur si victorieusement attaquée par M. Reynaud, erreur qui consiste dans la confusion de la souveraineté réelle et de la souveraineté personnelle.

la révolution voulait faire prévaloir ; et si, d'un autre côté, la cour se fût associée franchement à cette œuvre généreuse, elle ne se serait pas vue réduite à trahir la France en appelant l'étranger, et la sanglante réaction de 1793 n'eût pas eu lieu, puisque le peuple n'eût pas été obligé, sans être préparé à ce rôle, de se charger du salut de la patrie, et d'ouvrir les voies au progrès, en commençant une révolution dont nos neveux seuls verront l'accomplissement. Ainsi la responsabilité du mal est évidemment à ceux qui, manquant à leur devoir, voulurent, dans des vues égoïstes, arrêter la révolution avant qu'elle fût accomplie; en un mot, qui rendirent inévitable la dictature de la Convention, et mirent cette assemblée dans la nécessité de poser, en présence des dangers de la patrie, toutes les questions difficiles qu'avec plus de dévouement ils auraient pu résoudre sans obstacles.

Du 17 juillet au 1er octobre 1791. —Après la victoire que l'Assemblée venait de remporter sur le parti républicain, elle acheva ses travaux législatifs par le décret sur la révision de l'acte constitutionnel. La constitution fut portée le 14 septembre à Louis XVI, qui l'accepta solennellement, et promit de la faire exécuter. Et le 30 du même mois, l'Assemblée déclara que sa mission était accomplie.

Nous avons assez clairement indiqué le caractère des travaux de la Constituante, pour qu'il ne soit pas nécessaire de revenir sur cette question; mais avant d'entreprendre l'histoire de l'Assemblée législative, il nous reste encore à parler de l'état des forces militaires de la France et de la déclaration de Pilnitz.

L'Assemblée constituante ne regarda jamais la révolution comme menacée par l'Europe. « Elle ne supposait pas que sa constitution pût être attaquée autrement que par des émeutes et des insurrections de l'intérieur; aussi l'environna-t-elle de ce côté d'une défense formidable. Plus opposée peut-être à la révolution (qu'elle traitait comme un obstacle) que les rois de l'Europe, parce que les sacrifices que la révolution appelait intéressaient directement la classe dont l'Assemblée nationale s'était faite protectrice, elle jugea que sa réforme ne troublerait point la paix de l'Europe; elle ne prévit la guerre que dans le cas où le principe révolutionnaire pur culbuterait son éclectisme, et alors elle devait être l'alliée naturelle de toutes les coalitions de l'extérieur. Cette nécessité de sa position est démontrée jusqu'à l'évidence par les actes politiques des principaux auteurs du système de 1791. On en retrouve toujours quelques-uns représentant le parti constitutionnel dans les trahisons et les capitulations dont la France garde une si douloureuse mémoire.

« Elle est démontrée surtout par l'abandon complet dans lequel la Constituante laissa périr notre armée; son obstination à conserver les officiers nobles, à frapper les soldats patriotes, à n'intervenir que disciplinairement entre des chefs et des subordonnés pour lesquels il n'y avait plus de foi commune, ne se comprend que du point de vue constitutionnel. Elle voulait que la révolution fût désarmée, et certes sa volonté fut faite. Au moment de sa clôture, elle apprit la dislocation des régiments qui composaient l'armée du Nord, le manque de garnisons dans plusieurs places importantes, la pénurie des armes, la mauvaise qualité du petit nombre de celles qu'on fabriquait (presque tous les boulets fondus n'étaient point du calibre des canons). Malheureusement la révolution c'était la France. Cette négligence criminelle la mit, en effet, si peu en état de se défendre, que nous verrons, sous la Législative, les plus ardents patriotes s'opposer à une déclaration de guerre, et appeler traîtres ceux qui la voulaient : ce sera sur cette question qu'éclatera la rupture entre les girondins et les jacobins (*). »

Cependant les événements qui se passaient à l'extérieur étaient de la

(*) Histoire parlementaire de la révolution, t. XI, p. 485.

plus grande importance. Les conférences de Mantoue furent suivies de celles de Pilnitz. Après l'affaire de Varennes, les émigrés hâtèrent l'invasion, et le parti aristocratique fit tout ce qu'il put pour la faciliter. Les officiers quittaient leurs drapeaux; deux cent quatre-vingt-dix députés protestèrent contre le décret du 15 juillet afin de légitimer les opérations de la coalition. Sur ces entrefaites, le roi de Prusse et l'empereur, excités par les princes émigrés et redoutant le mouvement révolutionnaire, signèrent (27 août) le traité de Pilnitz. Le comte d'Artois, Bouillé et Calonne assistèrent aux conférences. Nous croyons devoir reproduire ce traité.

« Leurs Majestés l'empereur d'Au-
« triche et le roi de Prusse ayant en-
« tendu les désirs et les représentations
« de Monsieur, frère du roi de France,
« et de Son Altesse Royale le comte
« d'Artois, déclarent conjointement
« qu'elles regardent la situation où se
« trouve actuellement le roi de France,
« comme un intérêt commun à tous
« les souverains de l'Europe. Ils espè-
« rent que cet intérêt ne peut manquer
« d'être reconnu par les puissances
« dont les secours sont réclamés, et
« qu'en conséquence elles ne refuse-
« ront pas d'employer, conjointement
« avec Leurs susdites Majestés, les
« moyens les plus efficaces, relative-
« ment à leurs forces, pour mettre le
« roi de France en état d'affermir, dans
« la plus grande liberté, les bases d'un
« gouvernement monarchique, égale-
« ment convenable aux droits des sou-
« verains et au bien-être de la nation
« française.

« Alors, et dans ce cas, Leurs sus-
« dites Majestés l'empereur d'Autriche
« et le roi de Prusse ont résolu d'agir
« promptement, d'un mutuel accord,
« avec les forces nécessaires, pour ob-
« tenir le but proposé en commun; en
« attendant, elles donneront à leurs
« troupes les ordres convenables pour
« qu'elles soient à portée de se mettre
« en activité. »

Tandis que les alliés commençaient leurs armements contre la France, les émigrés se rassemblaient à Coblentz, à Bruxelles, à Ettenheim, et se disposaient à servir d'avant-garde aux ennemis. A l'intérieur, les nobles se préparaient à les seconder. La France allait donc se trouver en guerre avec toute l'Europe lorsque la Législative s'assembla.

CHAPITRE II. ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

§ I. *Du* 1er *octobre* 1791 *au* 10 *août* 1792.

L'Assemblée législative tint sa première séance le 1er octobre 1791. Des sept cent quarante-cinq membres qui la composaient, aucun n'avait fait partie de la Constituante : l'aristocratie nobiliaire avait rejeté l'idée d'avoir des représentants à cette assemblée; de sorte que la Législative était composée de députés populaires, mais à des degrés différents. Il est hors de doute que si la Constituante n'eût pas laissé le pays dans une si triste position vis-à-vis de l'étranger, la Législative, débarrassée de ce fardeau, eût pu rendre de grands services au pays.

Avant de faire l'histoire des travaux de cette assemblée, il est nécessaire d'exposer l'état des partis qui existaient dans son sein.

« La droite, composée de constitutionnels fermes et absolus, forma le parti puissant. Ses principaux organes furent Dumas, Ramond, Vaublanc, Beugnot, etc. Elle eut quelques relations avec la cour par Barnave, Duport, Alexandre Lameth, qui en étaient les anciens chefs, mais dont les conseils furent rarement suivis par Louis XVI, qui s'abandonnait avec plus de confiance aux avis de ses alentours. Elle s'appuyait au dehors sur le club des Feuillants et sur la bourgeoisie. La garde nationale, l'armée, le directoire du département, et en général toutes les autorités constituées lui étaient favorables. Mais ce parti, qui ne dominait pas dans l'Assemblée, perdit bientôt un poste tout aussi essentiel, celui de la municipalité, qui fut occupé par ses adversaires de la gauche.

« Ceux-ci formaient le parti qu'on

nomma girondin, et qui ne fut dans la révolution qu'un parti de passage de la classe moyenne à la multitude. Il n'avait alors aucun projet subversif; mais il était disposé à défendre la révolution de toutes les manières, à la différence des constitutionnels, qui ne voulaient la défendre qu'avec la loi. A sa tête se trouvaient les brillants orateurs de la Gironde, qui lui donnèrent son nom, Vergniaud, Guadet, Gensonné, et le provençal Isnard, qui avait une éloquence encore plus passionnée que la leur. Son principal meneur était Brissot, qui, membre de la municipalité de Paris pendant la session précédente, l'était devenu plus tard de l'Assemblée. Les opinions de Brissot, qui voulait une réforme complète; sa grande activité d'esprit, qui le faisait se reproduire dans le journal du *Patriote*, à la tribune de l'Assemblée, au club des jacobins; ses notions précises et étendues sur la situation des puissances étrangères, lui donnaient beaucoup d'ascendant au moment d'une lutte entre les partis et d'une guerre contre l'Europe. Condorcet avait une influence d'une autre nature : il la devait à ses idées profondes, à sa raison supérieure, qui lui valurent à peu près le rôle de Sieyès dans cette seconde régénération révolutionnaire. Pétion, d'un caractère calme et résolu, fut l'homme d'action de ce parti. Son front tranquille, son élocution facile, son habitude du peuple, le firent bientôt porter à la magistrature municipale, que Bailly avait exercée pour le compte de la classe moyenne.

« Le côté gauche avait dans l'Assemblée un noyau de parti plus extrême que lui, et dont les membres, tels que Chabot, Bazire, Merlin, furent aux girondins ce que Pétion, Bazot, Robespierre, avaient été au côté gauche de la Constituante.

« C'était le commencement de la faction démocratique qui, du dehors, servait d'auxiliaire à la Gironde, et qui disposait de l'affiliation des clubs et de la multitude. Robespierre, dans la société des jacobins, où il établit son empire après sa sortie de l'Assemblée; Danton, Camille-Desmoulins et Fabre-d'Églantine aux Cordeliers, où ils avaient fondé un club de novateurs plus exaltés que les jacobins, encore composés d'hommes de la bourgeoisie; le brasseur Santerre, dans les faubourgs, où siégeait la force populaire, étaient les véritables chefs de cette faction qui s'appuyait sur toute une classe, et qui aspirait à fonder son propre régime. Mais elle ne combattait qu'en sous-ordre, et il fallait des circonstances bien impérieuses pour amener son triomphe. C'était là le véritable parti du champ de Mars (*). »

A cette appréciation, nous devons ajouter que le parti qui avait la majorité, les girondins étaient tous formés à l'école matérialiste du dix-huitième siècle, et que ce parti, par suite de ses idées, se trouvait forcément amené à conclure au fédéralisme. Mais nous n'insisterons pas ici sur ce point, nous aurons bientôt l'occasion de le traiter avec plus de développements.

Préparatifs de la guerre. — Les premières questions qui se présentèrent à l'Assemblée furent celles des émigrés, du clergé réfractaire et de la guerre extérieure.

L'émigration faisait de jour en jour de nouveaux progrès, et les émigrés emportant avec eux des sommes considérables, le numéraire devenait de plus en plus rare; la famine se faisait sentir avec violence; l'esprit public s'attiédissait et pouvait à peine être soutenu par les efforts des clubs. La position de l'Assemblée était fort difficile; mais elle montra de l'énergie, et, le 30 octobre, elle rendit un décret par lequel elle requérait le frère du roi, Louis-Stanislas-Xavier, de rentrer en France dans le délai de deux mois, sous peine de perdre ses droits à la régence. Le 9 novembre, l'Assemblée publia contre les émigrés le décret général par lequel elle déclare conspirateurs et punissables de mort les émigrés qui seraient encore rassemblés au

(*) Mignet, Hist. de la révolution franç., t. I, p. 217.

1er janvier 1792, et ordonne la confiscation de leurs biens. Il était urgent de se montrer sévères et inflexibles contre ces ennemis de la patrie, car, à ce moment même, non contents d'exciter l'étranger contre elle, ils soulevaient la Vendée. Partout les évêques non assermentés animaient le peuple des campagnes contre la constitution civile du clergé. Ils réussirent surtout dans l'ouest de la France. Là, les populations ignorantes furent facilement séduites. Les prêtres assermentés, l'Assemblée, les officiers municipaux, étaient tous des athées, des apostats, coupables de péché mortel. Le soulèvement général des paysans de l'Ouest fut le résultat de ces perfides manœuvres : on leur représentait la religion menacée, le trône renversé, et on leur faisait sentir que leur devoir était de se révolter contre les auteurs de ces crimes. Les insurrections eurent lieu surtout dans le Calvados, la Vendée et la Lozère.

Pour répondre à ces attaques, l'Assemblée rendit, le 29 novembre, un décret contre les prêtres non assermentés. Elle déclara que tout prêtre devait prêter serment, et que ceux-là seuls qui se soumettraient à la loi recevraient leur traitement sur le trésor public; que les réfractaires seraient, comme rebelles à la loi, placés sous la surveillance de l'autorité. Des peines étaient portées contre ceux qui soulèveraient le peuple.

Le roi refusa sa sanction à ces deux décrets. La cour, en effet, ne cessait d'entretenir des relations avec les émigrés et les alliés; il lui importait de maintenir le désordre intérieur, qui facilitait ses opérations extérieures. Elle désavouait les émigrés, dans des lettres officielles qu'elle rendait publiques, et cependant mettait son veto au décret qui les punissait; de plus elle se livrait à mille intrigues que lui conseillait Bertrand de Molleville. Elle opposait les feuillants aux girondins, et les jacobins aux girondins; elle envoyait des individus payés dans les tribunes de l'Assemblée, lesquels applaudissaient ou sifflaient, de façon à faire croire que le peuple était opposé à la révolution; mais, par-dessus tout, elle haïssait les feuillants, qui seuls pouvaient, non pas la sauver, mais retarder sa chute.

Bailly et la Fayette ayant donné leur démission, le second fut porté à la mairie de Paris par le parti constitutionnel, qui avait possédé jusqu'alors ce poste important. La cour se déclara pour Pétion, candidat des girondins, parce que, suivant la reine, c'était un sot incapable d'être un chef de parti. Cette absurde politique fit passer le pouvoir entre les mains du parti républicain. Pétion nommé maire, la municipalité, le directoire du département, les tribunaux, le conseil général de la commune, furent exclusivement composés de républicains. Manuel devint procureur-syndic de la commune; Danton, substitut; Tallien, Billaud-Varennes, Robespierre, entrèrent au conseil général de la commune.

La Gironde victorieuse força le roi à agir, au moins en apparence, dans l'intérêt de la révolution sous le rapport des relations extérieures. L'Assemblée envoya à Louis XVI un message dans lequel elle exprimait ses craintes sur les préparatifs des émigrés et les projets des puissances étrangères; elle sommait le roi de faire cesser ces menaces d'invasion. Le roi, quelques jours après, annonça à l'Assemblée ses résolutions : il devait déclarer à l'électeur de Trèves et aux autres princes allemands, que si les rassemblements d'émigrés ne cessaient pas dans leurs États, il ne verrait en eux que des ennemis; enfin, que si ces déclarations n'étaient pas écoutées, il ne resterait plus qu'à proposer la guerre.

En effet, afin de donner à ces démarches plus de poids, la France fit quelques préparatifs. A l'incapable Duportail, ministre de la guerre, succéda Narbonne, du parti des feuillants, il est vrai, mais actif et résolu à défendre avec vigueur la cause de la révolution. Cent cinquante mille hommes furent appelés sous les armes; on en forma trois armées sous les ordres de Rochambeau, de Luckner

et de la Fayette; les princes du sang émigrés, Monsieur, le comte d'Artois, le prince de Condé, furent décrétés d'accusation, leurs biens confisqués, et Monsieur privé de son droit à la régence. L'électeur de Trèves et les émigrés cédèrent en apparence, mais l'Autriche se montra moins facile.

L'Assemblée nationale, en supprimant ce qui restait en France de l'ancien régime, n'avait pas plus respecté les priviléges des étrangers que ceux des nationaux. La féodalité, avec tous ses droits, avait été abolie dans l'Alsace comme dans le reste de la monarchie; les juridictions anciennes avaient été détruites, les biens ecclésiastiques confisqués comme dans les autres provinces. A la nouvelle de cette mesure, les princes *possessionnés* (*) avaient fait éclater leurs plaintes dans l'Empire. D'abord ils adressèrent à Paris des réclamations qui n'y furent point écoutées; ils les renouvelèrent à Ratisbonne, puis à Francfort, auprès des électeurs réunis pour l'élection de Léopold II, et pressèrent le nouvel empereur de prendre des mesures énergiques pour garantir les droits des membres de l'Empire. A la suite de la convention de Pilnitz, des notes, de jour en jour plus hostiles, furent échangées entre les cours de Vienne, de Berlin et de Paris, et lorsqu'enfin Léopold fut remplacé par le jeune François II, en 1792, le prince de Kaunitz déclara, au nom de son souverain, qu'on ne consentirait point à une indemnité pécuniaire, et exigea, comme *ultimatum*, la restitution immédiate des biens de l'Église au clergé, des fiefs de l'Alsace aux princes possessionnés, et du Comtat Venaissin au pape. En même temps l'Autriche rassemblait ses armées, violait le territoire de Bâle, plaçait une garnison dans le pays de Porentruy pour se procurer un moyen d'envahir le département du Doubs, et favorisait les rassemblements d'émigrés tant à Coblentz qu'à Bruxelles.

(*) On appelait ainsi les princes allemands qui avaient conservé des droits féodaux sur l'Alsace, lors de la réunion de cette province à la France.

L'Assemblée lui fit notifier, par le roi, que la guerre serait déclarée si, au 1er mars (1792), l'Autriche n'avait pas donné satisfaction entière à la France; puis elle s'occupa de composer un ministère sur lequel la patrie pût compter pendant la lutte. Narbonne s'était vu forcé de se retirer par les intrigues contre-révolutionnaires de ses collègues; mais l'Assemblée intervint, accusa Bertrand de Molleville et Delessart, traduisit le second devant la haute cour d'Orléans, et déclara que le premier avait perdu la confiance de la nation.

Louis XVI, obligé d'abandonner ses ministres affidés, accepta ceux que l'Assemblée lui imposa, et le parti feuillant fut ainsi annihilé.

Ministère girondin. — Le nouveau ministère fut entièrement composé de girondins : Lacoste eut la marine; Clavières, les finances; Duranthon, la justice; de Graves, peu de temps après remplacé par Servan, la guerre; Dumouriez, les affaires étrangères, et Roland, l'intérieur.

Certes, c'est une chose aujourd'hui prouvée, que les girondins furent coupables d'avoir voulu fédéraliser la France; mais tout le parti n'était pas fédéraliste; et, bien que par la tendance de ses doctrines, issues du matérialisme, il dût aboutir fatalement au fédéralisme, ce fut plus tard seulement qu'il essaya de réaliser cette funeste théorie. Il est probable que, parvenus aux affaires, et voyant la centralisation établie sur des bases solides, les girondins, entraînés par la force des choses, n'auraient pas songé à détruire l'unité française : car ce fut seulement quand la république eut été établie, qu'égarés par la frayeur que leur inspirait la commune de Paris, et craignant de se voir arracher la domination, ils se prononcèrent pour le système fédératif. Toutefois les girondins appartenaient à la bourgeoisie, et faisaient cause commune avec elle; ils considéraient le peuple comme un moyen sans se préoccuper de ses droits :

ainsi ils étaient virtuellement incapables de mener à terme la révolution, qui avait été faite, non pour une caste, non pour un parti, mais dans l'intérêt de la nation tout entière ; non pour réaliser un système particulier, mais pour arriver à l'application normale du dogme de l'égalité et de la solidarité des hommes.

Sans entrer dans plus de détails à ce sujet, il nous suffit de dire que les girondins ne pouvaient diriger la révolution, parce qu'ils ne la comprenaient pas ; l'initiative leur manquait comme à la royauté, comme à la Constituante, et les événements seuls les dirigèrent ; toutefois vivement pénétrée du sentiment de la dignité nationale, la Gironde, établie au pouvoir, sut la défendre avec énergie contre les ennemis du dehors et contre les conspirateurs à l'intérieur. Ce fut le seul but où elle tendit, et c'est là sa gloire.

En effet, alors encore, il était permis de croire que la révolution pouvait attendre quelque temps avant de continuer sa marche réformatrice : les questions dont la solution doit faire un jour cesser toute distinction de castes, n'étaient pas encore posées, et avec une constitution qui réduisait les priviléges à un seul, celui de la richesse, le plus mobile de tous, et ouvrait un champ plus libre aux développements ultérieurs, on pouvait laisser au temps le soin de préparer et d'accomplir ce qui restait encore à faire pour l'organisation sociale ; le peuple lui-même se montrait disposé à attendre que la patrie fût sauvée, pour réclamer l'exercice des droits politiques. Le point essentiel c'était de défendre la révolution contre l'absolutisme, et de repousser les rois coalisés. Or, pour cela, il fallait le concours du roi, de l'Assemblée, du ministère et du peuple. « Une alliance avec les dominateurs actuels de la révolution, a dit M. Mignet, pouvait seule sauver la liberté et le trône. Elle rétablissait l'accord entre l'Assemblée, le pouvoir et la municipalité ; et si cette union s'était maintenue, les girondins auraient fait avec la cour ce qu'après la rupture ils ne crurent pouvoir faire que sans elle. » L'unanimité et l'accord entre le peuple et tous les pouvoirs étant nécessaires pour sauver la patrie, qui refusa son concours ? La royauté. Ce refus de concours amena seul la grande crise révolutionnaire qui, en punissant la trahison, permit à la nation de sauver son indépendance. Ainsi, dans cette circonstance, c'est encore la royauté que nous trouvons en opposition avec ses devoirs et même avec ses véritables intérêts. Nous l'avons déjà dit : la révolution une fois commencée devait s'accomplir, et si chacun eût fait son devoir, elle se fût accomplie pacifiquement : ne devient-il pas de plus en plus évident que ceux-là seuls l'ont tirée de la route du bien pour la lancer dans la voie de la violence, qui n'ont vu obstinément dans cette grande régénération nationale qu'une atteinte portée à leurs droits, et n'ont négligé aucuns moyens pour y mettre obstacle. Certes, la tâche d'un historien devient bien pénible, lorsqu'il est obligé de raconter cette suite d'erreurs et de fautes dont les résultats ont été si funestes au pays, en amenant de terribles mais inévitables réactions.

Peu après l'installation du ministère girondin, que la cour surnomma ironiquement le *ministère sans-culotte*, Dumouriez eut avec la reine, qu'il voulait tirer de son égarement, un entretien dans lequel elle lui dit : « Monsieur, vous êtes tout-puissant « aujourd'hui, mais c'est par la faveur « du peuple, qui brise bien vite ses « idoles. Votre existence dépend de « votre conduite ; on dit que vous avez « beaucoup de talent ; vous devez juger « que ni le roi ni moi ne pouvons souf- « frir toutes ces nouveautés, ni la « constitution. »

Pour briser cette constitution, objet de son antipathie, voici, d'après Bertrand de Molleville, les moyens que la cour employait. « En quittant le ministère, dit-il, j'exprimai mes regrets au roi de ne pouvoir plus lui rendre mes devoirs avec la même assiduité, sans donner matière à des soupçons dangereux pour Sa Majesté. Je proposai, en conséquence, de me

borner à venir tous les samedis à son heure; cette mesure me parut nécessaire, parce que si on ne m'y avait pas vu du tout, on aurait conclu que nous avions des entrevues secrètes. Le roi approuva cet expédient, et me chargea en même temps de surveiller une opération qui avait été primitivement imaginée et mise en train par M. A. Lameth. Elle avait été dirigée par Delessart, et paraissait plus nécessaire que jamais dans les présentes circonstances; elle avait pour objet de connaître très-exactement les dispositions de l'esprit public, au moyen de quelques personnages qu'on nommait des observateurs, et qui s'occupaient constamment de cette enquête.

« Ils étaient au nombre de trente-cinq; quelques-uns suivaient les séances de l'Assemblée; d'autres fréquentaient le club des jacobins et celui des cordeliers. Leur mission était d'appuyer par des applaudissements toutes les motions constitutionnelles ou royalistes, et de huer ou même d'insulter ceux qui proposaient des mesures contraires. »

Un autre moyen était de séduire quelques personnages influents dans l'Assemblée ou dans les clubs. Ce moyen réussit auprès de Danton, qui recevait cent mille écus du ministère : le pouvoir mit en usage toutes ses ressources et celles du trésor pour corrompre également Brissot, Guadet, Vergniaud, Fauchet, etc. Cependant c'était surtout sur l'appui de l'étranger que comptait la cour pour écraser les rebelles; mais, en attendant, elle cherchait à les affaiblir au moyen des luttes intérieures qu'elle excitait par ses intrigues.

Nous ne ferons point ici remarquer combien étaient coupables ce parti et son chef, qui excitaient ainsi la guerre civile au dedans et la guerre étrangère au dehors. Au reste, leur conduite était aussi aveugle que blâmable, car l'exemple de la Hollande et de la Pologne ruinées par leurs dissensions intestines, sans finances, sans armée, envahies et partagées, devait les éclairer sur les projets des alliés, qui ne songeaient qu'à reprendre les conquêtes de Louis XIV et de Louis XV.

Les négociations commencées avec l'Autriche n'eurent aucun résultat; cette puissance exigeait, avant tout, le rétablissement de la monarchie sur les bases posées par la déclaration du 23 juin 1789 (*). Pressé par la Gironde et poussé par la cour qui n'était pas sans arrière-pensées, le roi vint proposer à l'Assemblée, le 20 avril 1792, de déclarer la guerre à l'empereur; cette proposition fut admise, et la guerre fut immédiatement déclarée.

Premières opérations militaires. — Lorsque les hostilités commencèrent, quatre armées gardaient nos frontières, savoir : l'armée du Nord, forte de quarante mille hommes et huit mille chevaux, sous les ordres du général Rochambeau : elle s'étendait de Dunkerque à Philippeville; l'armée du Centre, forte de quarante-cinq mille hommes et de sept mille chevaux, sous les ordres de la Fayette, de Philippeville à Veissembourg; l'armée du Rhin, forte de trente-cinq mille hommes et huit mille chevaux, sous les ordres de Luckner, de Weissembourg à Bâle; enfin, Montesquiou commandait, sur les Alpes et les Pyrénées, une armée peu considérable, mais suffisante pour observer l'ennemi dont une attaque était peu à craindre de ce côté. Ces forces régulières étaient les seules sur lesquelles la France pût compter; mais l'enthousiasme devait suppléer au défaut des moyens ordinaires. De tous côtés on s'enrôlait; dix-neuf cents millions d'assignats étaient en circulation, et les royalistes étaient surveillés et menacés par toute la nation, s'ils osaient conspirer. L'exaltation était au comble lorsque arrivèrent les déroutes de Quiévrain et de Marquin. Ces événements inexplicables, où deux armées, au premier coup de canon, avaient fui en désordre et tué leurs généraux, fournirent à tous les partis des sujets d'accusation. Le ministère girondin accusa les généraux, qui étaient feuillants; tandis que les jacobins accusaient les royalistes et leur reprochaient d'avoir

(*) Voyez plus haut p. 202, col. 2.

crié *Sauve qui peut!* afin de désorganiser l'armée, et de livrer plus facilement la France à l'ennemi. Il est triste d'avoir à ajouter que cette opinion était la seule vraie comme la seule vraisemblable.

« Cependant l'Assemblée prit sur-le-champ des mesures de parti : elle entrait dans la carrière de la guerre, et, dès lors, elle était condamnée à régler sa conduite beaucoup moins d'apres la justice que d'après le salut public. Elle se mit en permanence; elle licencia la garde soldée du roi; le redoublement des troubles religieux lui fit porter un décret d'exil contre les prêtres réfractaires, afin de n'avoir pas en même temps à combattre une coalition et à apaiser des révoltes. Pour réparer les dernières défaites et avoir près de la capitale une armée de réserve, elle adopta le 8 juin, sur la proposition du ministre de la guerre Servan, la formation, sous Paris, d'un camp de vingt mille hommes tirés des départements. Elle chercha également à exalter les esprits par des fêtes révolutionnaires, et elle commença à enrôler la multitude par un armement de piques, pensant que ce n'était pas trop de toutes les assistances dans un aussi grand danger (*). »

A toutes ces mesures dictées par la plus évidente nécessité, Louis XVI ne répondit qu'en renvoyant les ministres girondins Roland, Servan et Clavières; en déclarant qu'il refusait sa sanction au décret sur les prêtres; en forçant par là Dumouriez à se retirer du ministère, et en appelant un ministère entièrement composé de feuillants; enfin, en envoyant un émissaire, Mallet-Dupan, avec des instructions secrètes, écrites de sa main, pour les rois coalisés. Ces instructions, que Bertrand de Molleville a publiées dans ses Mémoires (**), semblent avoir servi de base à l'insolent manifeste du duc de Brunswick. Elles sont ainsi conçues :

« 1° Le roi joint ses prières à ses exhortations, pour engager les princes et les Français émigrés à ne point faire prendre à la guerre actuelle, par un concours hostile et offensif de leur part, le caractère de guerre étrangère faite de puissance à puissance.

« 2° Il leur recommande expressément de s'en remettre à lui et aux cours intervenantes, de la discussion et de la sûreté de leurs intérêts, lorsque le moment de traiter sera venu.

« 3° Il faut qu'ils paraissent seulement parties et non arbitres dans le différend; cet arbitrage devant être réservé à Sa Majesté, lorsque la liberté lui sera rendue, et aux puissances qui l'exigeront.

« 4° Toute autre conduite produirait une guerre civile dans l'intérieur, mettrait en danger les jours du roi et de sa famille, renverserait le trône, ferait égorger les royalistes, rallierait aux jacobins tous les révolutionnaires qui s'en sont détachés et qui s'en détachent chaque jour, ranimerait une exaltation qui tend à s'éteindre, et rendrait plus opiniâtre une résistance qui fléchira devant les premiers succès, lorsque le sort de la révolution ne paraîtra pas exclusivement remis à ceux contre qui elle a été dirigée, et qui en ont été les victimes.

« 5° Représenter aux cours de Vienne et de Berlin l'utilité d'un manifeste qui leur serait commun avec les autres États qui ont formé le concert; l'importance de rédiger ce manifeste de manière à séparer les jacobins du reste de la nation, à rassurer tous ceux qui sont susceptibles de revenir de leur égarement, ou qui, sans vouloir la constitution actuelle, désirent la suppression des abus et le règne de la liberté modérée, sous un monarque à l'autorité duquel la loi mette des limites.

« 6° Faire entrer dans cette rédaction la vérité fondamentale, qu'on fait la guerre à une faction antisociale, et non pas à la nation française; que l'on prend la défense des gouvernements légitimes et des peuples contre une anarchie furieuse qui brise parmi les hommes tous les liens de la sociabilité, toutes les conventions à l'abri

(*) Mignet, t. I, p. 249.
(**) Tome VIII, p. 39.

desquelles reposent la liberté, la paix, la sûreté publique au dedans et au dehors; rassurer contre toute crainte de démembrement; ne point imposer des lois, mais déclarer énergiquement à l'Assemblée, aux corps administratifs, aux municipalités, aux ministres, qu'on les rendra personnellement et individuellement responsables, dans leurs corps et biens, de tous attentats commis contre la personne sacrée du roi, contre celle de la reine et de la famille royale, contre les personnes ou les propriétés de tous citoyens quelconques.

« 7° Exprimer le vœu du roi, qu'en entrant dans le royaume, les puissances déclarent qu'elles sont prêtes à donner la paix, mais qu'elles ne traiteront ni ne peuvent traiter qu'avec le roi; qu'en conséquence, elles requièrent que la plus entière liberté lui soit rendue, et qu'ensuite on assemble un congrès, où les divers intérêts seront discutés sur les bases déjà arrêtées, où les émigrés seront admis comme parties plaignantes, et où le plan général des réclamations sera négocié sous les auspices et sous les garanties des puissances. »

Nous n'ajouterons pas de commentaires à ce document qui peint si bien et qui indique si clairement les idées et le but de la cour. Tandis que le roi appelait ainsi ouvertement les étrangers contre les révolutionnaires, le parti feuillant s'agitait pour soutenir le ministère qui avait été choisi dans son sein. La Fayette, les *monarchiens* et les feuillants résolurent, pour atteindre ce but, de faire contre les clubs une démonstration sérieuse, et d'essayer de détruire la puissance de ces assemblées. Le 16 juin, la Fayette écrivit, en effet, de son camp de Maubeuge, à l'Assemblée nationale, une lettre, dans laquelle il attaquait avec violence les jacobins, imputait tous les maux de la France à cette société, et en demandait la destruction. Cette lettre, qui semblait un ordre émané du quartier général des coalisés, fut lue, le 18, à l'Assemblée, et excita au plus haut point la colère des citoyens de Paris.

Le 19, le roi opposa son veto au décret sur les prêtres et au projet du camp de vingt mille hommes. Un coup d'État était évidemment projeté par la cour, les feuillants, la Fayette et le directoire de Paris.

Journée du 20 juin. — Le peuple répondit au défi de la cour. Le 20 juin, anniversaire du serment du jeu de Paume, il se souleva spontanément, et se rendit en masse aux Tuileries pour forcer le roi à céder à la volonté générale. Le rassemblement fort de vingt mille hommes, dirigés par Santerre et le marquis de Saint-Hurugue, se composait de gardes nationaux en grand nombre et des habitants des faubourgs. Il envoya d'abord une députation à l'Assemblée, à laquelle l'orateur adressa ces paroles :

« Législateurs, le peuple français « vient aujourd'hui vous présenter ses « craintes et ses inquiétudes.... Au « nom de la nation, qui a les yeux fixés « sur cette ville, nous venons vous as- « surer que le peuple est debout, qu'il « est à la hauteur des circonstances, et « prêt à se servir de grands moyens « pour venger la majesté du peuple ou- « tragé. Ces moyens de rigueur sont « justifiés par l'article 2 de la Déclara- « tion des droits de l'homme : résis- « tance à l'oppression.

« Quel malheur cependant pour des « hommes libres qui vous ont transmis « tous leurs pouvoirs, de se voir réduits « à la cruelle nécessité de tremper leurs « mains dans le sang des conspirateurs! « Il n'est plus temps de le dissimuler : « la trame est découverte, l'heure est « arrivée. Le sang coulera, ou l'arbre « de la liberté que nous allons planter « fleurira en paix. »

Après ce terrible exorde, l'orateur expose que le peuple veut rester libre et se délivrer des tyrans ligués contre lui; qu'il est mécontent du désaccord qui existe entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, du renvoi des ministres patriotes, de l'inaction des armées : il demande que l'on recherche la cause des revers éprouvés par celles-ci, et des lenteurs de la haute cour nationale; et, si c'est la mauvaise volonté du pouvoir

exécutif qui occasionne ces maux, que ce pouvoir soit anéanti, car le peuple, dût-il prendre le glaive de la justice et venger la loi outragée, est décidé à ne pas laisser la volonté d'un seul se substituer à celle de vingt-cinq millions d'hommes.

De l'Assemblée le peuple se rendit aux Tuileries, et pénétra dans les appartements du roi, où il déclara à Louis XVI, par l'organe de Legendre, que le peuple était las de sa conduite. « Mon« sieur, » dit-il au roi, qui, à ce mot, fit un mouvement de surprise; « oui, Mon« sieur, écoutez-nous, vous êtes fait « pour nous écouter; vous êtes un per« fide; vous nous avez toujours trom« pés, vous nous trompez encore. Mais « prenez garde à vous; la mesure est « à son comble, et le peuple est las de « se voir votre jouet. » Legendre lut alors une pétition dans laquelle était exprimée la volonté du peuple, qu'indiquaient clairement les cris répétés de toute part : « *A bas le veto, le rappel des ministres, la sanction des décrets.* » Le roi répondit : « Je ferai « ce que la constitution et les décrets « m'ordonnent de faire. » C'est dans cette journée que Louis XVI plaça sur sa tête le bonnet rouge, aux applaudissements de la multitude. Le peuple se retira enfin à la voix de Pétion, qui, au milieu du bruit, était parvenu à faire entendre ces paroles : « Citoyens, vous venez de présenter « votre vote au représentant héréditaire de la nation. Vous ne pouvez « aller plus loin. Le roi ne peut ni « ne doit répondre à une pétition pré« sentée à main armée. Le roi verra « dans le calme et dans la réflexion ce « qu'il a à faire. »

Le défilé commença vers les huit heures du soir; la foule traversa les appartements de la reine, qui plaça aussi un bonnet rouge sur la tête du dauphin, et à dix heures, le château et le jardin étaient évacués.

Suites du 20 juin.— Journée du 28 juin.—Cependant, le roi ne fit aucune concession et ne changea rien à sa conduite. Le but de la journée du 20 juin n'avait donc point été atteint, mais elle eut des conséquences importantes. « Les royalistes étaient fort contents de ce qui s'était passé; ils espéraient que de l'irritation du roi naîtrait quelque démarche décisive, et qu'elle serait appuyée par les feuillants au delà de ce qu'on pouvait en attendre avant les dernières scènes populaires. Le rétablissement de la monarchie absolue leur semblait la suite inévitable de l'avanie que Louis XVI venait de subir.

« M. Rœderer nous apprend que « l'administration du département de Paris joignit son ressentiment constitutionnel et son indignation civique aux vœux des gens de cour, et jugea qu'il y avait lieu à poursuivre juridiquement les auteurs et les fauteurs de la journée du 20, ainsi que les magistrats qui ne l'avaient pas empêchée. »

« Tout présageait, ajoute M. Rœderer, une forte et prochaine réaction du parti de la cour; mais elle ne devait pas être sans obstacle et sans contradictions. »

« Ainsi les feuillants, unis avec la cour, prirent immédiatement l'offensive. Ils commencèrent une procédure dans laquelle se trouvaient impliqués, au premier chef, le maire et la municipalité; ils fomentèrent l'indignation publique dans le but de réaliser les menaces de la Fayette contre les clubs, et d'en opérer promptement la fermeture.

« Les girondins et les jacobins, attaqués ensemble, se défendirent ensemble. »

Le 28 juin, la Fayette ayant quitté son armée, était à la barre de l'Assemblée : il venait déclarer que les violences commises le 20 juin aux Tuileries avaient excité l'indignation et les alarmes de tous les bons citoyens, et particulièrement de l'armée. Dans celle que je commande, ajouta-t-il, tous les officiers, sous-officiers et soldats ne font qu'un..... « C'est comme citoyen que j'ai l'hon« neur de vous parler, et l'opinion que

(*) Histoire parlem. de la révolution, t. XV, p. 180 et suiv.

« j'exprime est celle de tous les Fran-
« çais qui aiment leur pays, sa liberté,
« son repos, les lois qu'il s'est don-
« nées ; je ne crains pas d'être désavoué
« par aucun d'eux. Il est temps de ga-
« rantir la constitution des atteintes
« quelconques que tous les partis s'ef-
« forcent de lui porter, d'assurer la
« liberté de l'Assemblée nationale,
« celle du roi, son indépendance, sa
« dignité; il est temps enfin de trom-
« per l'espérance des mauvais citoyens
« qui n'attendent que des étrangers le
« rétablissement de ce qu'ils appellent
« la tranquillité publique ; ce qui ne
« serait, pour des hommes libres, qu'un
« honteux et insupportable esclavage.

« Je supplie l'Assemblée nationale
« d'ordonner que les instigateurs des
« délits et des violences commises le
« 20 juin aux Tuileries seront pour-
« suivis et punis comme criminels de
« lèse-nation, de détruire une secte qui
« envahit la souveraineté, tyrannise
« les citoyens, et dont les débats pu-
« blics ne laissent aucun doute sur
« l'atrocité des projets de ceux qui les
« dirigent.....»

« Retiré chez lui, dit Toulongeon (*), la Fayette prit la mesure des forces dont il pouvait disposer : une revue de la première division de la garde nationale, commandée par Acloque, était indiquée pour le lendemain, à la pointe du jour. Le roi devait la passer, et ensuite la Fayette se proposait de haranguer la troupe; le maire Pétion, averti par la reine, qui craignait encore plus un succès pour la Fayette que pour les jacobins, donna contre-ordre à la revue. La Fayette alors réunit chez lui tout ce qu'il put de citoyens et de gardes nationaux; mais les grands mouvements exigent de grands espaces, et l'énergie concentrée a besoin du grand air pour faire explosion. On promit de se réunir le soir aux Champs-Élysées; à peine cent hommes s'y trouvèrent. On s'ajourna au lendemain pour marcher sur le lieu des séances des jacobins, si l'on était trois cents; on ne s'y trouva pas trente. Ces mouvements ne servirent qu'à empêcher des mesures violentes d'arrestation contre la Fayette; il vit le roi, qui le remercia de sa démarche, et ne profita pas de ses offres de service. Le lendemain, la Fayette retourna à son armée, et laissa une lettre adressée au Corps législatif. »

Ainsi se termina la réaction feuillantine; et lorsque la Fayette eut quitté Paris, on le brûla en effigie.

« Quoique abandonné par les siens et rebuté par la cour, la Fayette ne renonça point à sauver le roi. Sûr du vieux Luckner, qu'il avait su gagner, il voulait que Louis le fît mander avec le maréchal, sous prétexte d'assister à la fédération. La présence de deux généraux en chef devait, disait-il, imposer au peuple. Le lendemain de la cérémonie, Louis XVI serait sorti de Paris sous prétexte d'aller à Compiègne, faire preuve de sa liberté aux yeux de l'Europe. En cas de résistance, la Fayette se faisait fort d'enlever, avec cinquante cavaliers, la famille royale. De Compiègne, des escadrons tout préparés devaient conduire le roi au milieu des armées françaises; c'est là que l'on aurait brisé la constitution et octroyé une charte plus conforme aux vœux des privilégiés. On avait promis aux feuillants, mêlés dans toute cette affaire, le système des deux chambres, des institutions fortes, mais toutes monarchiques, c'est-à-dire, en d'autres termes, une restauration avec toutes ses conséquences. Dans le cas où aucun des moyens préparés par la Fayette n'aurait réussi, il était déterminé à marcher sur Paris avec son armée. Louis, quoique toujours effrayé par les obstacles, était assez enclin à exécuter le départ proposé : il en fut détourné par un reste de crainte mêlée de répugnance pour la Fayette, mais surtout par les suggestions de ses conseillers intimes qui s'indignaient qu'on pût être délivré par un homme de la révolution (*). »

D'ailleurs la cour, pour accepter

(*) Tom. I, p. 280.

(*) Tissot, t. III, p. 87.

l'appui des feuillants, comptait trop sur les alliés, dont la victoire devait lui assurer un triomphe bien plus complet. La reine surtout semblait assurée du succès de la coalition. Elle suivait la marche des alliés, et les attendait à Paris au bout de six semaines. Aussi le gouvernement se gardait-il bien de seconder l'enthousiasme du pays et les efforts de l'Assemblée. Toutes ses mesures se contrariaient ou se détruisaient les unes les autres, de façon à donner à l'ennemi toute sécurité pour agir, et toute certitude pour le succès. Certes, la position de la France était grave. Il s'agissait de sauver la liberté et le pays menacé d'une invasion. Mais avant d'en venir aux mains avec les ennemis du dehors, on sentait la nécessité de retirer le pouvoir exécutif à un roi qui secondait leurs efforts et n'avait d'espérance que dans leurs succès; il fallait abolir une constitution qui donnait à ce roi le droit de nommer des ministres, de choisir des généraux hostiles à la révolution, d'administrer les affaires extérieures et celles de la guerre, et d'entraver en un mot toutes les mesures que les dangers de la patrie rendaient nécessaires. C'était pour la France la seule condition de salut; le peuple fit le 10 août.

Préparatifs du 10 août. — La question fut abordée, le 3 juillet, par Vergniaud. Après un exposé sincère de l'état de la France, dans lequel il indiqua tous les faits que nous avons relatés, l'approche de l'ennemi, le désordre de l'armée, la conduite de la cour, celle des émigrés et des conspirateurs; après avoir démontré que le roi était la cause de tout cela, et que tout se faisait en son nom, il ajouta : « Je lis dans la constitu« tion (*) : *Si le roi se met à la tête « d'une armée, et en dirige les forces « contre la nation, ou s'il ne s'op« pose pas, par un acte formel, à « une telle entreprise, qui s'exécute« rait en son nom, il sera censé avoir « abdiqué la royauté.* »

(*) Chap. II, sect. I, art. 6.

« Maintenant je me demande ce qu'il « faut entendre par un acte formel « d'opposition... Par exemple, si, « dans la guerre actuelle, cent mille « Autrichiens dirigeaient leur marche « vers la Flandre, cent mille Prussiens « vers l'Alsace, et que le roi, qui est « le chef suprême de la force publique, « n'opposât à chacune de ces redouta« bles armées qu'un détachement de « dix ou de vingt mille hommes, pour« rait-on dire qu'il a employé les « moyens convenables, qu'il a rempli « le vœu de la constitution, et fait « l'acte formel qu'elle exige de lui? Si « le corps législatif rendait des décrets « de sûreté générale, que l'urgence du « péril ne permît aucun délai, que ce« pendant la sanction fût différée ou « retardée pendant deux mois; si le « roi laissait le commandement à un « général devenu suspect; si un autre « général (*), nourri loin de la corrup« tion des cours, et familier avec la « victoire, demandait pour la gloire de « nos armées un renfort qu'il serait « facile de lui accorder; si, par un re« fus, le roi lui disait clairement : *Je « te défends de vaincre!*.., pourrait« on dire que le roi a rempli pour la « défense de l'État le vœu de la cons« titution, qu'il a fait l'acte formel « qu'elle lui prescrit? Souffrez, Mes« sieurs, que je raisonne dans cette « supposition douloureuse.

« Si tel était le résultat de la con« duite dont je viens de tracer le ta« bleau, que la France nageât dans le « sang, que l'étranger y dominât, que « la constitution fût ébranlée, que la « contre-révolution fut là, et que le « roi vous dît pour sa justification : « Il est vrai que les ennemis qui déchi« rent la France prétendent n'agir que « pour relever ma puissance, qu'ils « supposent anéantie, venger ma di« gnité, qu'ils supposent flétrie, me « rendre mes droits royaux, qu'ils « supposent compromis ou perdus; « mais j'ai prouvé que je n'étais pas leur « complice, j'ai obéi à la constitu-

(*) Luckner. Voyez le Dictionnaire à ce mot.

« tion... Il est vrai que mes ministres « ont continuellement trompé l'Assem- « blée nationale sur le nombre, la dis- « position des troupes et leurs appro- « visionnements; que j'ai gardé le plus « longtemps que j'ai pu ceux qui en- « travaient la marche du gouvernement « constitutionnel, le moins possible « ceux qui s'efforçaient de lui donner « du ressort; mais la constitution ne « fait dépendre la nomination que de « ma volonté, et nulle part elle n'or- « donne que j'accorde ma confiance aux « patriotes et que je chasse les contre- « révolutionnaires. Il est vrai que l'As- « semblée nationale a rendu des dé- « crets utiles, ou même nécessaires, « et que j'ai refusé de les sanctionner; « mais j'en avais le droit, car je le « tiens de la constitution. Il est vrai « enfin que la contre-révolution se fait, « que le despotisme va mettre entre « mes mains son sceptre de fer, que « je vous en écraserai, que je vous « punirai d'avoir eu l'insolence de vou- « loir être libres; mais il n'est émané « de moi aucun acte que la constitu- « tion condamne; il n'est donc pas « permis de douter de ma fidélité pour « elle, de mon zèle pour sa défense. « Si, dis-je, le roi des Français tenait « ce langage dérisoire, s'il était possi- « ble qu'il leur parlât de son amour « pour la constitution avec une ironie « aussi insultante, ne seraient-ils pas « en droit de lui répondre :

« O roi! qui sans doute avez cru, « avec le tyran Lysandre, que la vé- « rité ne valait pas mieux que le men- « songe, et qu'il fallait amuser les « hommes avec des serments, comme « on amuse les enfants avec des osse- « lets; qui n'avez feint d'aimer les lois « que pour conserver la puissance qui « vous servirait à les braver; la cons- « titution, que pour qu'elle ne vous « précipitât pas du trône, où vous « aviez besoin de rester pour la dé- « truire; la nation, que pour assurer « le succès de vos perfidies, en lui « inspirant de la confiance; pensez- « vous nous donner le change sur la « cause de nos malheurs, par l'arti- « fice de vos excuses et l'audace de vos « sophismes? Était-ce nous défendre, « que de paralyser sans cesse le gou- « vernement par la désorganisation « continuelle du ministère? La cons- « titution vous laisse-t-elle le choix des « ministres pour notre bonheur ou « pour notre ruine? Vous fit-elle chef « de l'armée pour votre gloire ou pour « notre honte? Vous donna-t-elle enfin « le droit de sanction, une liste civile, « et tant de grandes prérogatives, pour « perdre constitutionnellement la cons- « titution et l'empire? Non, non, « homme que la générosité des Fran- « çais n'a pu émouvoir, homme que « le seul amour du despotisme a pu « rendre sensible, vous n'avez pas « rempli le vœu de la constitution! « Elle est peut-être renversée, mais « vous ne recueillerez pas le fruit de « votre parjure! Vous ne vous êtes « point opposé, par un acte formel, « aux victoires qui se remportaient en « votre nom sur la liberté, vous ne « recueillerez point le fruit de ces in- « dignes triomphes! Vous n'êtes plus « rien pour cette constitution que vous « avez si indignement violée, pour ce « peuple que vous avez si lâchement « trahi!

« Venant aux circonstances actuelles, « je proposerais un message au roi, « où, après les interpellations que les « circonstances détermineront à lui « adresser, on lui ferait pressentir les « vérités que je viens de développer; « on lui démontrerait que le système « de neutralité qu'on semble vouloir « lui faire adopter entre Coblentz et « la France serait une trahison insigne « dans le roi des Français. Il doit pro- « clamer hautement l'inébranlable ré- « solution de triompher ou de périr « avec elle et la constitution.

« Je crois instant de *déclarer la* « *patrie en danger;* vous verrez se re- « produire les prodiges de l'antiquité. « La succession des siècles a-t-elle af- « faibli dans le cœur humain les subli- « mes et tendres affections, ou énervé « le courage qu'elles inspirent? Non, « sans doute : elles sont éternelles « comme la nature dont elles émanent; « et ce ne sera pas dans les Français

« régénérée, dans les Français de 1789, « que la nature se montrera dégradée.

« Nous sommes divisés au dedans; « l'intrigue et la perfidie trament des « trahisons : le Corps législatif oppose « aux complots des décrets vigoureux, « mais nécessaires, une main toute-« puissante les déchire ; nos fortunes, « nos vies, la liberté, sont menacées ; « l'anarchie s'approche avec tous les « fléaux qui désorganisent les corps po-« litiques ; et le despotisme seul, soule-« vant sa tête longtemps humiliée, jouit « de nos misères, et attend sa proie « pour la dévorer ! Appelez, il en est « temps, appelez tous les Français pour « sauver la patrie ; montrez-leur le « gouffre dans toute son immensité ; « ce n'est que par un effort extraordi-« naire qu'ils pourront le franchir. « C'est à vous de les y préparer par un « mouvement électrique, qui fera pren-« dre l'élan à tout l'empire ! »

En effet, l'Assemblée déclara *que la patrie était en danger*, et décréta, presque à l'unanimité, que la Fayette serait mis en jugement, que le discours de Vergniaud serait imprimé et envoyé aux 83 départements. Ensuite elle s'occupa de former une armée capable de défendre nos frontières. Les mesures qu'elle prit furent admirablement secondées par l'élan de la nation. Partout des dons patriotiques furent versés dans les caisses de l'État. Partout l'on forgeait des armes, partout l'on s'enrôlait ; de tous côtés, des bataillons de volontaires se formaient, et s'apprêtaient à marcher contre l'ennemi. Mais bientôt on apprit que le duc de Brunswick, général des armées coalisées, venait de publier le manifeste des rois étrangers, de ces rois que Louis XVI appelait en France à son secours (*). Il n'y eut alors qu'une seule voix pour demander la déchéance du roi. De tous côtés, des pétitions, des députations même, arrivaient à l'Assemblée. Ce manifeste, en effet, après avoir essayé de flétrir la révolution, se terminait par ces paroles :

« Les alliés puniront comme rebelles tous les Français, sans distinction, qui combattront les armées étrangères ; tous les Français seront individuellement responsables, s'ils ne s'opposent pas aux attentats des révolutionnaires contre le roi et sa famille. Toutes les autorités constituées, tous les citoyens seront punis de mort, toutes les villes et villages seront frappés d'exécution militaire et de pillage, en cas de résistance et de désordre... La ville de Paris sera tenue de se soumettre sans délai au roi ; et s'il est fait à Leurs Majestés le moindre outrage, s'il n'est pas pourvu immédiatement à leur liberté, il en serait tiré une vengeance exemplaire et à jamais mémorable, en livrant la ville de Paris à une exécution militaire et à une subversion totale (*). »

(*) Voyez plus haut les instructions données à Bertrand de Molleville.

(*) *Déclaration de S. A. S. le duc régnant de Brunswick-Lunébourg, commandant les armées combinées de LL. MM. l'empereur et le roi de Prusse, adressée aux habitants de la France.*

« Leurs Majestés l'empereur et le roi de Prusse m'ayant confié le commandement des armées combinées qu'ils ont fait rassembler sur les frontières de France, j'ai voulu annoncer aux habitants de ce royaume les motifs qui ont déterminé les mesures des deux souverains et les intentions qui les guident.

« Après avoir supprimé arbitrairement les droits et possessions des princes allemands en Alsace et en Lorraine, troublé et renversé le bon ordre et le gouvernement légitime, exercé contre la personne sacrée du roi et contre son auguste famille des attentats et des violences qui se sont encore perpétués et renouvelés de jour en jour, ceux qui ont usurpé les rênes de l'administration ont enfin comblé la mesure en faisant déclarer une guerre injuste à Sa Majesté l'empereur, et en attaquant ses provinces situées en Pays-Bas : quelques-unes des possessions de l'empire germanique ont été enveloppées dans cette oppression, et plusieurs autres n'ont échappé au même danger qu'en cédant aux menaces impérieuses du parti dominant et de ses émissaires.

« Sa Majesté le roi de Prusse, unie avec Sa Majesté Impériale par les liens d'une alliance étroite et défensive, et membre pré-

Une seule réponse était possible à une si insolente provocation, c'était la déchéance du roi; tel fut l'avis unanime. Le comité central des fédérés,

pondérant elle-même du corps germanique, n'a donc pu se dispenser de marcher au secours de son allié et de ses co-États, et c'est sous ce double rapport qu'elle prend la défense de ce monarque et de l'Allemagne.

« A ces grands intérêts se joint encore un but également important, et qui tient à cœur aux deux souverains, c'est de faire cesser l'anarchie dans l'intérieur de la France, d'arrêter les attaques portées au trône et à l'autel, de rétablir le pouvoir légal, de rendre au roi la sûreté et la liberté dont il est privé, et de le mettre en état d'exercer l'autorité légitime qui lui est due.

« Convaincus que la partie saine de la nation française abhorre les excès d'une faction qui la subjugue, et que le plus grand nombre des habitants attend avec impatience le moment du secours pour se déclarer ouvertement contre les entreprises odieuses de leurs oppresseurs, Sa Majesté l'empereur et Sa Majesté le roi de Prusse les appellent et les invitent à retourner sans délai aux voix de la raison et de la justice, de l'ordre et de la paix. C'est dans ces vues que moi, soussigné, général commandant en chef les deux armées, déclare :

« 1° Qu'entraînées dans la guerre présente par des circonstances irrésistibles, les deux cours alliées ne se proposent d'autre but que le bonheur de la France, sans prétendre s'enrichir par des conquêtes.

« 2° Qu'elles n'entendent pas s'immiscer dans le gouvernement intérieur de la France, mais qu'elles veulent uniquement délivrer le roi, la reine et la famille royale, de leur captivité, et procurer à Sa Majesté Très-Chrétienne la sûreté nécessaire pour qu'elle puisse faire sans danger, sans obstacle, les convocations qu'elle jugera à propos, et travailler à assurer le bonheur de ses sujets, suivant ses promesses et autant qu'il dépendra d'elle.

« 3° Que les armées combinées protégeront les villes, bourgs et villages, et les personnes et les biens de tous ceux qui se soumettront au roi, et qu'elles concourront au rétablissement instantané de l'ordre et de la police dans toute la France.

« 4° Que les gardes nationales sont sommées de veiller provisoirement à la tranquillité des villes et des campagnes, à la sûreté des personnes et des biens de tous les Français, jusqu'à l'arrivée des troupes de Leurs Majestés Impériale et Royale, ou jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, sous peine d'en être personnellement responsables; qu'au contraire ceux des gardes nationaux qui auront combattu contre les troupes des deux cours alliées, et qui seront pris les armes à la main, seront traités en ennemis, et punis comme rebelles à leur roi et comme perturbateurs du repos public.

« 5° Que les généraux, officiers, bas-officiers et soldats des troupes de ligne françaises, sont également sommés de revenir à leur ancienne fidélité, et de se soumettre sur-le-champ au roi leur légitime souverain.

« 6° Que les membres des départements, des districts et des municipalités, seront également responsables, sur leur tête et sur leurs biens, de tous les délits, incendies, assassinats, pillages et voies de fait qu'ils laisseront commettre ou qu'ils ne se seront pas notoirement efforcés d'empêcher dans leur territoire; qu'ils seront également tenus de continuer provisoirement leurs fonctions jusqu'à ce que Sa Majesté Très-Chrétienne, remise en pleine liberté, y ait pourvu ultérieurement, ou qu'il en ait été autrement ordonné en son nom dans l'intervalle.

« 7° Que les habitants des villes, bourgs et villages, qui oseraient se défendre contre les troupes de Leurs Majestés Impériale et Royale, et tirer sur elles, soit en rase campagne, soit par les fenêtres, portes et ouvertures de leurs maisons, seront punis sur-le-champ suivant la rigueur du droit de la guerre, et leurs maisons démolies ou brûlées. Tous les habitants, au contraire, desdites villes, bourgs et villages, qui s'empresseront de se soumettre à leur roi, en ouvrant leurs portes aux troupes de Leurs Majestés, seront à l'instant sous leur sauvegarde immédiate; leurs personnes, leurs biens, leurs effets, seront sous la protection des lois, et il sera pourvu à la sûreté générale de tous et chacun d'eux.

« 8° La ville de Paris et tous les habitants sans distinction seront tenus de se soumettre sur-le-champ et sans délai au roi, de mettre ce prince en pleine et entière liberté, et de lui assurer, ainsi qu'à toutes les personnes royales, l'inviolabilité et le respect auxquels le droit de la nature et des gens oblige les sujets envers les souverains; Leurs Majestés Impériale et Royale rendant personnellement responsables du

les sections de Paris, déclarées en permanence par l'Assemblée, demandè-

tous les événements, sur leur tête, pour être jugés militairement, sans espoir de pardon, tous les membres de l'Assemblée nationale, du département, du district, de la municipalité et de la garde nationale de Paris, les juges de paix et tous autres qu'il appartiendra; déclarant en outre Leurs susdites Majestés, sur leur foi et parole d'empereur et de roi, que si le château des Tuileries est forcé ou insulté, que s'il est fait la moindre violence, le moindre outrage à Leurs Majestés le roi, la reine et à la famille royale, s'il n'est pas pourvu immédiatement à leur sûreté, à leur conservation et à leur liberté, elles en tireront une vengeance exemplaire et à jamais mémorable, en livrant la ville de Paris à une exécution militaire et à une subversion totale, et les révoltés coupables d'attentats aux supplices qu'ils auront mérités. Leurs Majestés Impériale et Royale promettent, au contraire, aux habitants de la ville de Paris d'employer leurs bons offices auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne pour obtenir le pardon de leurs torts et de leurs erreurs, et de prendre les mesures les plus rigoureuses pour assurer leurs personnes et leurs biens s'ils obéissent promptement et exactement à l'injonction ci-dessus.

« Enfin Leurs Majestés, ne pouvant reconnaître pour lois en France que celles qui émaneront du roi jouissant d'une liberté parfaite, protestent d'avance contre l'authenticité de toutes les déclarations qui pourraient être faites au nom de Sa Majesté Très-Chrétienne tant que sa personne sacrée, celle de la reine et de toute la famille royale, ne seront pas réellement en sûreté; à l'effet de quoi Leurs Majestés Impériale et Royale invitent et sollicitent Sa Majesté Très-Chrétienne de désigner la ville de son royaume la plus voisine de ses frontières dans laquelle elle jugera à propos de se retirer avec la reine et sa famille, sous une bonne et sûre escorte qui lui sera envoyée pour cet effet, afin que Sa Majesté Très-Chrétienne puisse en toute sûreté appeler auprès d'elle les ministres et les conseillers qu'il lui plaira de désigner, faire telles convocations qui lui paraîtront convenables, pourvoir au rétablissement du bon ordre, et régler l'administration de son royaume.

« Enfin je déclare et m'engage encore, en mon propre et privé nom et en ma qualité susdite, de faire observer partout aux troupes confiées à mon commandement une bonne et exacte discipline, promettant de traiter avec douceur et modération les sujets bien intentionnés qui se montreront paisibles et soumis, et de n'employer la force qu'envers ceux qui se montreront coupables de résistance ou de mauvaise volonté.

« C'est par ces raisons que je requiers et exhorte tous les habitants du royaume, de la manière la plus forte et la plus constante, de ne pas s'opposer à la marche et aux opérations des troupes que je commande, mais de leur accorder plutôt partout une libre entrée, et toute bonne volonté, aide et assistance, que les circonstances pourront exiger.

« Donné au quartier général de Coblentz, le 25 juillet 1792.

« *Signé*, Charles-Guillaume-Ferdinand, duc de Brunswick-Lunebourg. »

(*) Séance du 23 juillet.

rent la déchéance de Louis XVI; l'Assemblée s'en occupa, mais lentement. Les girondins étaient effrayés de l'ascendant que prenaient les jacobins, et voulaient, en les empêchant d'arriver au pouvoir, le conserver pour eux-mêmes. Ils jugeaient que le peuple n'était pas encore prêt pour la république, et ils voulaient, en maintenant la royauté, désarmée il est vrai, préparer le peuple aux institutions républicaines. Cela explique la conduite de Brissot, qui repoussa la déchéance (*), et celle de Vergniaud lui-même, qui, cédant à l'impulsion de son parti, négocia avec le roi une réconciliation, espérant que Louis XVI, effrayé de la puissance des jacobins, se réunirait enfin à la Gironde; la conduite de Pétion lui-même, qui empêcha le mouvement de la nuit du 26 juillet, dans laquelle les faubourgs devaient attaquer les Tuileries et renverser le roi. Comment se rendre compte des tergiversations de ce parti, si ce n'est en disant que les girondins, bourgeois républicains, songeaient, avant tout, à maintenir la bourgeoisie au pouvoir, et, ne tenant aucun compte de l'opinion publiqué, oubliaient, dans un intérêt de caste,

l'intérêt général, celui du peuple et de la patrie?

Cependant l'arrivée des fédérés marseillais (*) donna au peuple une nouvelle énergie; l'hymne de Rouget de l'Ile, que ces braves Provençaux avaient adoptée, enflamma les Parisiens d'un enthousiasme inouï. Tout présageait une lutte; mais il restait à fixer le jour de la bataille. Elle commença le 3 août: les sections de Paris, ayant Pétion à leur tête, vinrent à l'Assemblée demander la déchéance. Le lendemain, la section Mauconseil prononça cette déchéance, et invita les autres sections à l'imiter. Le 6 août, les fédérés envoient une députation demander pour la seconde fois la déchéance, la convocation d'une Convention nationale, l'annulation de tous les décrets rendus par l'Assemblée, depuis le 21 juin 1791; une levée en masse, etc.

L'Assemblée hésitait toujours à se prononcer, quand enfin arriva l'affaire de la Fayette. La pétition de ce général avait été renvoyée à la commission des douze. Le 8 août, Debry fit son rapport et conclut à l'accusation. Cependant, à la majorité de quatre cent six voix contre deux cent vingt-quatre, l'Assemblée décida, le 9 juillet, qu'il n'y avait pas lieu à accusation.

« L'acquittement du général la Fayette produisit une sensation qu'il est difficile d'exprimer. D'après la conduite de l'Assemblée dans cette question, on ne mit pas en doute qu'elle ne dût rejeter, par un ordre du jour, la proposition de la déchéance. Le vote qu'elle avait prononcé le 9 donnait la mesure de son énergie, ou, selon le langage du temps, de son patriotisme. On ne pouvait plus compter sur elle; les plus sages, les plus circonspects, tous ceux qui avaient espéré qu'elle mettrait fin à la crise désastreuse qui tourmentait la France, et qu'en arrachant le pouvoir à des mains incapables désormais de s'en servir, elle sauverait le pouvoir, tous ceux-là furent obligés de se jeter du côté de l'insurrection, et d'attendre uniquement du bon sens populaire la conservation de l'unité nationale. Tels furent, sans nul doute, les sentiments du plus grand nombre. Tous les narrateurs du 10 août sont unanimes à cet égard; tous désignent l'acquittement du général la Fayette comme la cause morale et déterminante de cette journée (*).

En effet, comment l'Assemblée pouvait-elle voter la déchéance du roi, après avoir absous celui qui avait voulu le seconder dans ses projets? L'Assemblée perdit à son tour l'initiative révolutionnaire. C'est alors que le comité central des fédérés et les clubs prirent le parti de se soulever, et d'arracher le pouvoir à des mains inhabiles et qu'ils jugeaient coupables. Dans la nuit du 9 au 10 août, tous les membres de la commune furent changés, et remplacés par les commissaires des quarante-huit sections; mais il est impossible d'entrer dans plus de détails sur ce fait si important, les procès-verbaux de cette séance ayant été perdus. La nouvelle commune se mit aussitôt à la tête du mouvement, et ses commissaires furent revêtus de pouvoirs illimités pour sauver la patrie.

Journée du 10 *août*. — Nous avons raconté ailleurs (**) les événements de cette journée. Sans vouloir revenir ici sur un sujet que nous avons déjà traité, il nous faut au moins dire que tous les préparatifs qu'on avait faits pour la défense du château furent rendus inutiles par la mort de Mandat (***), et que l'attaque put commencer avec la certitude du succès. Westermann et Santerre étaient à la tête du faubourg Saint-Antoine; Fournier commandait le faubourg Saint-Marceau; Danton, Carra, Camille Desmoulins, Barbaroux, étaient à la tête des impétueux Marseillais, cette terreur perpétuelle de la royauté. Lorsque cette armée

(*) 30 juillet.

(*) Histoire parlementaire, tom. XVI, page 399.

(**) Voyez Aout (journée du 10) au Dictionnaire.

(***) Voyez ibid.

de citoyens se précipita sur le château, au son d'un immense tocsin, Louis XVI, cédant aux conseils de Rœderer, se retira dans le sein de l'Assemblée législative. Mais après avoir mis sa personne en sûreté, il ne retira pas l'ordre qu'il avait donné à la garnison du château de tirer sur les assaillants; au contraire, il laissa l'attaque commencer, dans l'espoir que le peuple serait vaincu; et il n'ordonna à la garde suisse de cesser le feu que lorsqu'il vit la bataille perdue. Alors il crut se sauver, en annonçant au président qu'il venait de faire cesser le feu; mais il n'était plus temps. Le peuple vainqueur envoya à l'Assemblée une députation dont l'orateur s'exprima en ces termes :

« Législateurs, un grand attentat « vient d'être commis contre des ci- « toyens français. Les fils pleurent la « perte de leurs pères : à qui nous en « prendrons-nous? Au pouvoir exécu- « tif. Nous nous sommes présentés à « la porte du château; les Suisses, qui « étaient aux fenêtres, baissent leurs « armes, jettent leurs cartouches, et « nous invitent à approcher avec con- « fiance; à peine sommes-nous sous « les fenêtres du palais, que ces mêmes « Suisses nous assaillent de coups de « fusil; est-ce ainsi que des citoyens « français doivent être reçus au palais « de leur roi? Le peuple, depuis long- « temps, vous demande sa déchéance, « et vous n'avez pas même encore pro- « noncé sa suspension. Apprenez que « le feu est aux Tuileries, et que nous « ne l'arrêterons qu'après que la ven- « geance du peuple sera satisfaite. Je « suis chargé encore une fois, au nom « de ce peuple, de vous demander la « déchéance du pouvoir exécutif; c'est « une justice que nous réclamons, nous « l'attendons de vous. »

Le président répondit à cette demande si précise, que l'Assemblée veillait au salut de l'empire, et que l'orateur pouvait assurer le peuple qu'elle allait prendre à l'instant les grandes mesures qu'exigeaient les circonstances. En effet, bientôt Vergniaud prit la parole, et dit : « Je « viens, au nom de la commission ex- « traordinaire, vous présenter une me- « sure bien rigoureuse; mais je m'en « rapporte à la douleur dont vous êtes « pénétrés, pour juger combien il im- « porte au salut de la patrie que vous « l'adoptiez sur-le-champ.

« L'Assemblée nationale, considérant que les dangers de la patrie sont parvenus à leur comble;

« Que c'est pour le Corps législatif le plus saint des devoirs d'employer tous les moyens de la sauver; qu'il est impossible d'en trouver d'efficaces, tant qu'on ne s'occupera pas de tarir la source de ses maux;

« Considérant que ces maux dérivent principalement des défiances qu'a inspirées la conduite du chef du pouvoir exécutif dans une guerre entreprise en son nom contre la constitution et l'indépendance nationale; que ces défiances ont provoqué, des diverses parties de l'empire, un vœu tendant à la révocation de l'autorité déléguée à Louis XVI;

« Considérant néanmoins que le Corps législatif ne doit et ne veut agrandir la sienne par aucune usurpation; que, dans les circonstances où l'ont placé des événements imprévus par toutes les lois, il ne peut concilier ce qu'il doit à sa fidélité inébranlable à la constitution, avec la ferme résolution de s'ensevelir sous les ruines du temple de la liberté, plutôt que de la laisser périr, qu'en recourant à la souveraineté du peuple, et prenant en même temps les précautions indispensables pour que ce recours ne soit pas rendu illusoire par des trahisons; décrète ce qui suit :

« Art. 1er. Le peuple français est invité à former une Convention nationale; la commission présentera demain un projet pour indiquer le mode et l'époque de cette Convention.

« 2. Le chef du pouvoir exécutif est provisoirement suspendu de ses fonctions, jusqu'à ce que la Convention nationale ait prononcé sur les mesures qu'elle croira devoir adopter pour assurer la souveraineté du peuple et

le règne de la liberté et de l'égalité. »

L'Assemblée s'occupa ensuite de nommer de nouveaux ministres : Roland, Clavières, Servan, Danton, Monge et le Brun furent élus.

Le lendemain, Guadet, au nom de la commission extraordinaire qui agissait sous l'influence du peuple, et de ses énergiques et itératives demandes, vint présenter un projet pour la formation de la Convention nationale. Voici le décret que rendit l'Assemblée :

« L'Assemblée nationale, considérant qu'elle n'a pas le droit de soumettre à des règles impératives l'exercice de la souveraineté, dans la formation d'une Convention nationale, et que cependant il importe au salut public que les assemblées primaires et électorales se forment en même temps, agissent avec uniformité, et que la Convention nationale soit promptement formée,

« Invite les citoyens, au nom de la liberté, de l'égalité et de la patrie, à se conformer aux règles suivantes :

« Art. 1er. Les assemblées primaires nommeront le même nombre d'électeurs qu'elles ont nommés dans les dernières élections.

« 2. La distinction des Français en citoyens actifs et non actifs sera supprimée, et, pour y être admis, il suffira d'être Français, âgé de vingt et un ans, domicilié depuis un an, vivant de son revenu ou du produit de son travail, et n'étant pas en état de domesticité. Quant à ceux qui, réunissant les conventions d'activité, étaient appelés par la loi à prêter le serment civique, ils devront, pour être admis, justifier de la prestation de ce serment.

« 3. Les conditions d'éligibilité exigées pour les électeurs ou pour les représentants, n'étant point applicables à une Convention nationale, il suffira pour être éligible comme député ou comme électeur, d'être âgé de vingt-cinq ans, et de réunir les conditions exigées par l'article précédent.

« 4. Chaque département nommera le nombre de députés et de suppléants qu'il a nommés pour la législature actuelle.

« 5. Les élections se feront suivant le même mode que pour les assemblées législatives.

« 6. Les assemblées primaires sont invitées à revêtir leurs représentants d'une confiance illimitée.

« 7. Les assemblées primaires se réuniront le dimanche, 26 août, pour nommer les électeurs.

« 8. Les électeurs nommés par les assemblées primaires se rassembleront le dimanche, 2 septembre, pour procéder à l'élection des députés à la Convention nationale.

« 9. Les assemblées électorales se tiendront dans les lieux indiqués par le tableau annexé au présent décret.

« 10. Attendu la nécessité d'accélérer les élections, les présidents, secrétaires et scrutateurs, tant dans les assemblées primaires que dans les assemblées électorales, seront choisis à la pluralité relative et par un seul scrutin.

« 11. Le choix des assemblées primaires et des assemblées électorales pourra porter sur tout citoyen réunissant les conditions ci-dessus rappelées, quelles que soient les fonctions publiques qu'il exerce, ou qu'il ait ci-devant exercées.

« 12. Les citoyens prêteront dans les assemblées primaires, et les électeurs dans les assemblées électorales, le serment de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir en les défendant.

« 13. Les députés se rendront à Paris, le 20 septembre, et ils se feront inscrire aux archives de l'Assemblée nationale. Dès qu'ils seront au nombre de deux cents, l'Assemblée nationale indiquera le jour et l'ouverture de leurs séances.

« 14. L'Assemblée nationale, après avoir bien indiqué aux citoyens français les règles auxquelles elle a cru devoir les inviter à se conformer, considérant que les circonstances et la justice sollicitent également une indemnité en faveur des électeurs, décrète qu'il y a urgence.

« L'Assemblée nationale, après avoir

décrété l'urgence, décrète que les électeurs qui seront obligés de s'éloigner de leur domicile recevront vingt sous par lieue, et trois livres par jour de séjour, etc., etc. »

Certes, il est curieux de voir comment se trouva détruit, en même temps que la monarchie, tout l'échafaudage politique de la Constituante, et d'assister ainsi tout à la fois à la chute de la monarchie et de la bourgeoisie. Ce grand événement ne justifie-t-il pas complétement les opinions que nous avons précédemment émises ? Citons ici, pour achever de le caractériser et de peindre l'esprit public de la France à cette époque, un passage qui nous paraît d'une grande exactitude:

« Il est évident (*) que l'insurrection fut voulue par la majorité de la population parisienne, et que l'opinion monarchique était en minorité même dans la garde nationale. Les bataillons sur lesquels le commandant général Mandat comptait le plus, et qu'il avait réunis, pour ce motif, autour du château, se voyant privés de leur chef, abandonnèrent, au moment de l'attaque, la cause qu'ils avaient été appelés à défendre; quelques-uns restèrent indifférents; quelques autres, ceux qui étaient postés du côté du jardin, finirent par faire le coup de fusil contre les Suisses. Très-peu de gardes nationaux prirent part à la défense des Tuileries; quelques écrivains assurent qu'il n'y en eut pas plus d'une trentaine.

« Il est clair, en outre, que l'influence des conspirations patriotes qui pouvaient exister fut à peu près nulle. La vraie conspiration avait lieu au grand jour dans le club des Jacobins, dans les sections, dans les réunions des fédérés; elle s'étendait et devenait plus menaçante au fur et à mesure des dangers qui croissaient vers les frontières et avec la faiblesse du Corps législatif. Le terme de la patience publique fut fixé, par la majorité des sections, à un jour et à une heure déterminés; et l'insurrection fut faite ainsi qu'il avait été dit, parce que les corps constitués étant impuissants pour sauver la patrie, la nation devait prendre elle-même soin de son salut.

« Mais comment cette unanimité fut-elle produite? comment de si grandes masses furent-elles remuées avec l'ensemble et l'ordre que l'on est habitué seulement à trouver dans les corps disciplinés? L'association des sentiments nationaux en est, selon nous, la seule et vraie cause.

« Le parti révolutionnaire avait la majorité dans la nation, mais il était en minorité dans le Corps législatif; les représentants étaient tout au plus assez nombreux pour garnir les bancs les plus élevés du côté gauche; ce fut même à cette circonstance que le parti patriote dut le nom de parti de *la Montagne*, qu'il portait déjà depuis longtemps. Cependant toute l'activité révolutionnaire semblait s'être réfugiée dans cette opposition. Tandis que la majorité des députés ne voulait que conserver le *statu quo*, ou intriguait pour des passions et des intérêts particuliers, lui seul exprimait le sentiment national. Il se trouva donc uni avec toutes les sociétés populaires que ce sentiment avait fait surgir de tous les points de la France. Il s'affilia avec le club des Jacobins de Paris, qui formait comme le centre de toute la correspondance patriotique, et prit appui sur lui. La Montagne donnait le mot aux jacobins; ceux-ci délibéraient et donnaient des avis; de là, ils étaient transmis dans toute la France, par la voie des journaux, par voie de correspondance, et ils devenaient l'occasion de motions dans les sections de Paris. Ce fut ainsi que, malgré le ministère, invitation fut donnée à des fédérés de venir à Paris; puis invitation leur fut donnée d'y rester en armes jusqu'à ce que le salut de la patrie fût assuré. Lorsqu'il était nécessaire qu'un magistrat ou un député appuyât de son autorité l'invitation donnée par le club, Manuel ou quelque député prenait la parole. La société des jacobins préluda aux mouvements des sections par de

(*) Histoire parlementaire, tom. XVII, pag. 52.

nombreux discours; elle donna, autant qu'il lui était possible, l'ordre de l'insurrection en la montrant indispensable. Les membres du Corps législatif appuyèrent cette opinion de toute leur autorité. Les journaux parlèrent dans le même sens; et les membres des jacobins allèrent, dans leurs sections, convertir ces invitations en motions directes. Le club, d'ailleurs, avait sa petite armée composée de fédérés; ceux-ci assistaient à ses séances et s'y exaltaient. Ils avaient un comité central, qui ensuite leur donnait une direction, et elle n'était pas autre que d'aller appuyer dans les sections les opinions qu'ils avaient applaudies aux Jacobins. Ainsi il se forma, par des moyens nullement médités, mais improvisés en quelque sorte par les circonstances et par l'unanimité des sentiments, un faisceau de colères qui alla se serrant et croissant chaque jour; encore l'orage n'éclata qu'à l'occasion d'une affaire qui touchait au vif la sensibilité nationale; nous voulons parler de l'affaire la Fayette, tant ajournée, et jugée, en définitive, si contrairement à l'attente publique. »

Après avoir si nettement indiqué les causes des événements qui précèdent, les auteurs de l'histoire parlementaire examinent quels furent les chefs de ce mouvement populaire; et, après avoir indiqué les hommes que nous avons nommés plus haut, ils terminent en faisant remarquer que l'Assemblée nationale fut purement passive; qu'elle montra néanmoins un calme et une dignité que l'on ne devait peut-être pas attendre d'elle d'après ses antécédents; mais qu'il est un fait qui nous explique cette tranquillité extraordinaire, c'est qu'il n'y avait à la séance que deux cent quatre-vingt-quatre membres présents, sur sept cent quarante-cinq, c'est-à-dire, que le côté gauche presque seul composait l'Assemblée.

§ II. *Du 10 août à la Convention.*

La Commune s'empare du pouvoir. — Jusqu'à la Convention, le pouvoir appartint de fait à la Commune, qui n'avait conservé l'Assemblée législative que pour donner à ses actes le caractère de légalité qui leur était nécessaire. En vain l'Assemblée essaya-t-elle de reprendre l'initiative révolutionnaire; son égoïsme et son aveuglement l'avaient entraînée dans la chute de la royauté.

La Commune s'empara de la personne du roi, qui fut renfermé au Temple sous la garde et la responsabilité du maire et de Santerre. Dirigée par Robespierre et Marat, elle abolit ensuite le directoire du département et s'empara de ses fonctions; enfin elle força l'Assemblée à décréter que la police de sûreté générale appartenait aux municipalités. C'était, a-t-on dit avec raison, créer un pouvoir dictatorial pour la Commune; mais qui pouvait s'opposer à cette dictature? et la dictature n'appartenait-elle pas de droit à ceux qui, au 10 août, avaient sauvé la patrie en renversant les ennemis intérieurs, et qui bientôt allaient la sauver de ses ennemis extérieurs? D'ailleurs, virtuellement, les girondins, nous l'avons déjà dit, ne pouvaient pas exercer cette dictature, et constitutionnellement, ils ne le devaient pas. L'égoïsme était impuissant à sauver l'État au moment du danger, et c'était à ce résultat que devait conduire la constitution de 1791. Évidemment, ce fut la conduite égoïste de la cour et de la bourgeoisie, conduite impolitique et funeste, qui amena le 10 août, et l'anarchie qui en fut la suite, ainsi que le désordre inouï qui existait lorsque la Convention s'assembla (*).

Le décret qui attribuait aux municipalités le soin de veiller à la sûreté générale, les autorisait à poursuivre les crimes qui menaçaient la sûreté exté-

(*) « Le mouvement révolutionnaire une fois établi, a dit M. de Maistre dans ses *Considérations sur la France*, la France et la monarchie ne pouvaient être sauvées que par le jacobinisme. Nos neveux, qui s'embarrasseront très-peu de nos souffrances, et qui danseront sur nos tombeaux, riront de notre ignorance actuelle; ils se consoleront aisément des excès que nous avons vus et qui auront conservé l'intégrité du plus beau royaume. »

rieure ou intérieure de l'État, crimes dont la connaissance était jusqu'alors réservée aux représentants du peuple; à rechercher les suspects, à faire des perquisitions chez eux, à les empêcher de se rassembler, à les désarmer; elles devaient inviter les citoyens à dénoncer les complots qu'ils découvriraient; à disposer selon le besoin de la force armée; délivrer des passe-ports, etc.

La Commune de Paris fut dès lors investie du pouvoir suprême : elle le confia à un comité de surveillance qu'elle créa, et dont Marat fut le président.

La Gironde voulut, après avoir accordé ce décret, opposer un obstacle à la Commune; elle ordonna la réélection du directoire de département destitué au 10 août; mais la Commune fit cesser l'élection déjà commencée dans les sections, et envoya son procureur, Manuel, dire à l'Assemblée : « Le peuple, « forcé de veiller lui-même à son propre « salut, a pourvu à sa sûreté par des « délégués. Obligé à déployer les me- « sures les plus vigoureuses pour sau- « ver l'État, il faut que ceux qu'il a « choisis lui-même pour ses magistrats « aient toute la plénitude de pouvoir « qui convient au souverain. Si vous « créez un autre pouvoir qui domine « ou balance l'autorité des délégués « immédiats du peuple, il faudra que « le peuple, pour se délivrer de cette « puissance destructive de sa souve- « raineté, s'arme encore une fois de « sa vengeance. Craignez-vous de vous « reposer sur la sagesse du peuple lors- « qu'il veille pour le salut de la patrie, « qui ne peut être sauvée que par lui? »

L'Assemblée céda. Elle n'avait plus qu'à recevoir l'impulsion de la Commune et à lutter d'énergie avec elle, si elle ne voulait pas se voir entièrement éclipsée.

« La Commune avait au plus haut degré le sentiment et les croyances révolutionnaires, et, du haut de cette passion sociale, elle jugeait vite et décidait promptement. On n'y discutait pas en effet. Les avis venaient de tout côté, des individus, des sections, des jacobins, des tribunes même, et rapidement on prononçait sur leur conformité ou leur opposition au but révolutionnaire (*). »

La Commune força, après bien des résistances inutiles, l'Assemblée à décréter l'établissement d'une cour martiale pour juger les conspirateurs du 10 août.

Le peuple, qui était persuadé qu'en laissant la justice ordinaire exercer son cours, les coupables seraient sauvés, menaça l'Assemblée de lui faire sentir le poids de sa colère. L'Assemblée, impuissante, ne put s'opposer à l'établissement de ce tribunal exceptionnel, qui prit le nom de tribunal du 17 août, avant de recevoir le terrible nom de tribunal révolutionnaire. Cette cour martiale prononçait sans appel : elle se composait de neuf juges, de deux accusateurs publics, de quatre greffiers, de sept jurés et de huit jurés suppléants. Elle était chargée de juger les coupables du 10 août et tous les conspirateurs.

Certes, plus que jamais il devenait nécessaire de surveiller la contre-révolution et de la poursuivre à outrance, car elle poursuivait elle-même à outrance la révolution : vingt-cinq mille émigrés venaient avec trente-cinq mille Prussiens de prendre Longwy et assiégeaient Verdun; la Vendée se soulevait et faisait coïncider ses mouvements avec ceux de l'étranger (24 août); enfin la Fayette, pour sauver sa tête, quittait son armée et se réfugiait chez ceux qu'il avait été chargé de combattre. Les alliés faisaient des progrès rapides sur nos frontières, mal défendues par des armées indisciplinées et numériquement trop faibles. Une bataille pouvait être perdue, et le théâtre de la guerre se transportait à Paris, où les royalistes encore puissants appelaient l'ennemi en lui promettant leur appui.

Préparatifs des journées de septembre. — Le tribunal du 17 août jugeait avec autant de rapidité qu'il était possible les ennemis de la révolution; et dès le 21, il avait envoyé à la mort un individu convaincu du

(*) Hist. parlem., t. XVII, p. 187.

crime d'embauchage en faveur de la cour, puis quelques individus auteurs ou propagateurs d'écrits contre-révolutionnaires; mais le nombre des accusés était encore très-grand, et les visites domiciliaires ordonnées par la Commune le rendaient chaque jour plus considérable. Et cependant beaucoup de coupables étaient encore libres, et entretenaient avec les émigrés une correspondance criminelle; ils étaient armés : le bruit qu'une conspiration se tramait et que les royalistes devaient se soulever s'accréditait, et les progrès de l'ennemi augmentaient la terreur et l'enthousiasme des Parisiens.

La Commune prit une grande résolution, d'accord avec Danton. Chaque jour, dix-huit cents hommes équipés se rendaient de Paris à la frontière, et quelquefois il en partait cinq mille. Quatre-vingt mille hommes se trouvèrent bientôt sous les armes, et, conduits par Dumouriez, ils allaient sauver la France aux Thermopyles de l'Argonne. « Oui, » disaient ces volontaires qui allaient combattre, « oui, nous « irons à la frontière, nous le jurons! « Puisque des traîtres livrent nos pla- « ces (*), nos poitrines serviront de « remparts contre l'ennemi; mais avant « que de partir, il faut en finir avec les « conspirateurs; nous ne voulons pas « qu'ils égorgent nos enfants et nos « femmes pendant notre absence; nous « ne voulons pas mourir seuls! que les « lâches qui ont osé appeler des armées « impies contre nous périssent! qu'il « ne reste pas un Français capable, en « nous survivant, de se réjouir de notre « défaite et d'insulter à notre mort! » Et de toutes parts on criait qu'il fallait aller aux prisons tuer les conspirateurs, et tuer aussi ceux qui n'avaient pas encore été arrêtés. Il était évident que le peuple, irrité par les actes passés et présents des royalistes, allait se livrer à quelque action brutale, et faire une Saint-Barthélemy politique, lorsque le comité de sûreté générale de la Commune résolut de prévenir ce massacre général.

Pour satisfaire aux justes réclamations des volontaires qui demandaient la prompte punition des coupables, la Commune ordonna l'arrestation en masse de tous les suspects. Cet ordre fut exécuté dans la nuit du 29 au 30. Après avoir pris toutes les mesures nécessaires, fermeture de barrieres, blocus des rues par des piquets, ordre donné d'être chez soi à six heures précises, les visites domiciliaires commencèrent à une heure du matin. Trois mille personnes furent arrêtées : la plupart furent relâchées; mais ceux qui furent jugés coupables furent envoyés à l'Abbaye. « Il est bien probable qu'en agissant ainsi, la Commune voulait saisir les coupables, afin de les placer sous la main de la justice, afin de les mettre dans l'impossibilité de nuire, afin, en dernière analyse, de suppléer d'un seul coup l'action habituellement lente et paresseuse des pouvoirs réguliers; mais il est également probable que lorsque la Commune vit le nombre des prisonniers, calcula la durée du procès, pesa le danger de tant d'hommes réunis par un même désespoir, elle pensa aux moyens d'en purger le sol de la France d'un seul coup. Nous savons que dans le mois de juillet quelques localités avaient adopté la mesure de la déportation; tout fait présumer que ce fut la première mesure générale à laquelle on pensa à Paris. A l'appui de cette opinion, nous citerons l'arrêté pris dans le mois précédent sur la déportation des prêtres insermentés. Nous ferons remarquer que plusieurs départs paraissent avoir même eu lieu, au moins à en juger par quelques mots échappés aux journaux; les circonstances devenant pressantes, la terrible pensée d'un jugement prévôtal et par masse prit naissance, et fut convertie enfin en une résolution arrêtée.

« Lorsque ce parti fut décidément pris, le comité de surveillance procéda à de nouveaux interrogatoires pour tous les cas douteux, et il ordonna par suite des mises en liberté. Les registres des

(*) Voyez au Dictionnaire les articles LONGWY, VERDUN, BEAUREPAIRE.

écrous des prisons que nous avons consultés constatent qu'un assez grand nombre de mises en liberté furent faites le 31 août et le 1er septembre. Ajoutons un fait qui confirme que ce fut l'un des deux ou trois derniers jours d'août que l'exécution dont il s'agit fut arrêtée : les concierges des prisons furent autorisés à laisser aux prisonniers toute liberté de commander eux-mêmes leurs repas, et à ne leur rien refuser. Les états et les comptes de ces fournitures existent encore; ils constatent qu'en effet leur table, dans les deux ou trois jours qui précédèrent le massacre, fut servie avec une délicatesse inusitée. Il semble que les municipaux aient voulu, dans cette circonstance, rester fidèles à cet usage ancien, en vertu duquel on ne refuse plus rien, que le pardon et la liberté, au criminel condamné à mort. Il paraît aussi que l'on ne pensa pas d'abord à frapper dans toutes les maisons de détention, car il y eut plusieurs transférements d'opérés (*). »

Les auteurs de l'histoire parlementaire de la révolution, dont les recherches ont jeté tant de jour sur les événements de septembre, ont prouvé que ceux qui dirigeaient ces événements étaient les membres du comité de surveillance, composé de Panis, Sergent, Jourdeuil, Duplain, le Fort et Lenfant, lesquels, le 2 septembre, *vu la crise des circonstances et les divers et importants travaux auxquels il leur fallait vaquer,* choisirent pour administrateurs adjoints Marat, Deforgues, Guermeur, Leclerc et Durfort.

« En voyant cette fureur croissante de moment en moment, le conseil de la Commune, et surtout le comité de surveillance, où siégeaient Panis, Sergent, Jourdeuil, Duplain, le Fort et Lenfant, sous la présidence de Marat, plus révolutionnaire à lui seul qu'eux tous et que Danton lui-même, comprirent tout ce que pouvait avoir de terrible et d'illimité la vengeance du peuple. Effectivement, abandonné à lui-même, il pouvait entrer au hasard dans les maisons, immoler tout ce qui se présenterait, sans qu'on eût alors les moyens d'arrêter le cours de ses vengeances. Tourmentée de cette épouvantable idée, la Commune arrêta le projet de vider les prisons; on nomma soixante commissaires ou juges qui s'assemblaient dans une des salles de l'hôtel de ville, où l'on vérifia les écrous sur les registres des prisons. Ce sont ces commissaires qui devaient siéger et qui siégèrent effectivement à la Force, à l'Abbaye et ailleurs... On décida définitivement que les prisonniers seraient immolés par le glaive; et Maillard reçut en détail toutes les instructions nécessaires à la mission dont il était chargé (*). »

Journées de septembre. — Tandis que la Commune, à peine secondée par l'Assemblée, qui ne faisait que sanctionner ses arrêts, s'occupait de lever une armée, de lui fournir tout le matériel nécessaire; tandis qu'elle veillait avec tant de sollicitude à la sûreté intérieure et s'efforçait de déjouer les complots des royalistes et des émigrés; enfin tandis que, pour empêcher une population exaspérée de satisfaire par un massacre effroyable une terrible soif de vengeance, elle prenait les moyens de hâter la punition des coupables, de nouveaux succès obtenus par les alliés vinrent ajouter encore à l'inquiétude générale, et l'on annonça à Paris la nouvelle de la formation du siége de Verdun. L'Assemblée, le comité de défense générale, les ministres se réunirent; et lorsqu'on eut examiné la position, c'est-à-dire, Verdun bientôt pris, la route de Paris ouverte, la faction monarchiste, encore puissante dans la capitale, empêchant les mouvements des patriotes et livrant cette ville à l'étranger, on commença la discussion sur les mesures qu'il fallait prendre pour sauver la patrie; c'est alors que Servan et quelques autres firent la proposition de quitter Paris, et de transporter le gouvernement à Saumur.

Voilà donc où aboutissait l'Assemblée

(*) Voy. Histoire parlementaire de la révolution française, t. XVII, p. 403.

(*) Tissot, tome III, p. 225.

législative! N'est-on pas, en présence de pareils faits, obligé de dire, avec le comte de Maistre, que c'est la Commune qui a sauvé la France (*)? Quelques députés proposaient aussi d'attendre l'ennemi et de le combattre sous les murs de la capitale. Ce fut Danton qui se chargea de repousser ces deux propositions : « Vous n'ignorez pas, « dit-il, que la France est dans Paris ; si « vous abandonnez la capitale à l'étran- « ger, vous vous livrez et vous livrez la « France. C'est dans Paris qu'il faut se « maintenir par tous les moyens ; je ne « puis adopter le plan qui tend à vous « en éloigner. Le second projet ne me « paraît pas meilleur. Il est impossible « de songer à combattre sous les murs « de la capitale. Le 10 août a divisé la « France en deux partis, dont l'un est « attaché à la royauté, et l'autre veut « la république. Celui-ci, dont vous ne « pouvez vous dissimuler l'extrême mi- « norité dans l'État, est le seul sur « lequel vous puissiez compter pour « combattre. L'autre se refusera à « marcher; il agitera Paris en faveur « de l'étranger, tandis que vos défen- « seurs, placés entre deux feux, se « feront tuer pour le repousser. S'ils « succombent, comme cela ne me paraît « pas douteux, la perte de la France « et la vôtre sont certaines ; si, contre « toute attente, ils reviennent vain- « queurs de la coalition, cette victoire « sera encore une défaite pour vous, « car elle vous aura coûté des milliers « de braves, tandis que les royalistes, « plus nombreux que vous, n'auront « rien perdu de leur force et de leur « influence. Mon avis est que, pour « déconcerter leurs mesures et arrêter « l'ennemi, il faut faire peur aux roya- « listes; » et comme le comité se taisait : « Oui, vous dis-je, il faut leur « faire peur. »

En effet, et le peuple le savait, il existait à Paris un comité royaliste qui correspondait avec l'armée ennemie, et il était temps de mettre un terme à ces honteuses manœuvres. Le temps pressait; une mesure dictatoriale était nécessaire; ce fut la Commune qui s'en chargea. Le lendemain (2 septembre), le conseil de la Commune vint soumettre à l'Assemblée le plan de défense qu'elle avait formé; son orateur parla ainsi :

« Citoyens, l'ennemi est aux portes « de Paris; Verdun qui l'arrête ne peut « tenir que huit jours. Les citoyens « qui le défendent ont juré de mourir « plutôt que de se rendre; c'est vous « dire qu'ils vous font un rempart de « leurs corps. Il est de votre devoir de « voler à leur secours. Citoyens, mar- « chez à l'instant sous vos drapeaux! « allons nous réunir au champ de Mars; « qu'une armée de soixante mille hom- « mes se forme à l'instant. Allons ex- « pirer sous les coups de l'ennemi, ou « l'exterminer sous les nôtres. »

Danton prit ensuite la parole, et annonça que les révolutionnaires étaient décidés à sauver la France : « Vous « savez, dit-il, que Verdun n'est pas « encore au pouvoir des ennemis; vous « savez que la garnison a juré d'immo- « ler le premier qui parlerait de se « rendre. Une partie du peuple va se « porter aux frontières, une autre va « creuser des retranchements, une troi- « sième, avec des piques, défendra l'in- « térieur de nos villes. C'est en ce mo- « ment que vous pouvez déclarer que « Paris a bien mérité de la patrie; c'est « en ce moment que l'Assemblée lé- « gislative va devenir un véritable co- « mité de guerre. Nous demandons « que quiconque refusera de servir de « sa personne ou de remettre ses armes « soit puni de mort (applaudissements)! « Le canon que vous allez entendre « n'est point le canon d'alarme, c'est le « pas de charge sur les ennemis de la « patrie. Pour les vaincre, pour les atter- « rer que faut-il? de l'audace, encore de « l'audace, toujours de l'audace, et la « patrie est sauvée. » On s'attendait à quelque grand événement, lorsque la Commune, vers les deux heures, publia une proclamation qui appelait aux armes les citoyens, déclarait la patrie en danger, signalait les trahisons, ordonnait la fermeture des barrières, la saisie de tous les chevaux en état de

(*) Voyez plus haut, p. 245, note (*).

servir, etc., etc. Aussitôt le tocsin sonna, le canon retentit, la générale battit, et tous les citoyens se rendirent à leurs sections.

Déjà exaspérés par les événements antérieurs et par l'aspect solennel que présentait à cette heure la grande cité, se levant tout entière pour la défense de la liberté, les citoyens trouvèrent dans les sections de nouveaux sujets d'exaltation; les commissaires de la commune y commentaient la proclamation; ce fut là qu'on répéta ces terribles paroles : « Il ne faut pas laisser « derrière nous, à Paris, un seul de « nos ennemis vivant pour se réjouir « de nos revers, et frapper en notre « absence nos femmes et nos enfants. » C'est sans doute à ce moment extrême que fut prise la résolution de se défaire d'une poignée de conspirateurs, dont les trahisons, depuis quatre ans, avaient conduit la France à cet état de crise. Depuis quinze jours, comme on l'a déjà vu, la Commune prévoyait cette résolution, et elle était prête à tout événement; depuis quinze jours, elle voulait empêcher le massacre des suspects, et elle y avait réussi en établissant le tribunal révolutionnaire, lequel aurait suffi sans la reddition de Longwy, qui dévoilait si évidemment la permanence de la contre-révolution et les ressources des contre-révolutionnaires.

Lorsque le 2 septembre le peuple résolut de hâter le supplice des conspirateurs, on savait que tous les conspirateurs étaient en prison; la Commune, en faisant arrêter les plus coupables, avait pris le moyen de concentrer les exécutions dans les prisons; elle sauvait ainsi du moins la sainteté du domicile, et prévenait une effroyable Saint-Barthélemy. L'exemple des douze prêtres réfractaires tués dans les voitures qui les conduisaient en prison, peut donner une idée de ce qui aurait pu arriver si la Commune, après une première instruction qui lui permit de renvoyer les hommes sur lesquels on n'avait que des soupçons, n'eût fait emprisonner les coupables. De toutes parts, la population parisienne demandait la mort des prisonniers. La section Poissonnière, entre autres, rendit l'arrêté suivant (*) :

« La section Poissonnière, considérant les dangers imminents de la patrie et les manœuvres infernales des prêtres, arrête que tous les prêtres et personnes suspectes, enfermés dans les prisons de Paris, Orléans et autres, seront mis à mort. »

Les sections du Luxembourg et des Thermes décrétèrent aussi qu'on purgerait les prisons avant de partir.

Enfin le peuple se rendit en masse aux prisons. C'est ici que l'on voit combien la Commune avait été prévoyante. Dans l'impossibilité d'empêcher le peuple d'agir (**), elle avait voulu au moins être en mesure de régulariser son action au moment du danger, et c'est à son intervention que l'on doit l'observation des formes judiciaires qui furent encore conservées par ces redoutables tribunaux.

Leurs séances durèrent nuit et jour, du 2 septembre au 5 du même mois (***). Dans chaque prison, un jury fut installé : le président ayant en main le livre des écrous, et la procédure faite à la Commune, appelait le prévenu; sa cause était débattue en sa présence, et on l'invitait à se défendre; enfin, suivant que son crime ou son innocence étaient prouvés, il était acquitté ou condamné; dans ce dernier cas, il était exécuté sur-le-champ.

Sur 167 prisonniers renfermés à l'Abbaye, 45 furent *acquittés par ju-*

(*) Histoire parlementaire de la révolution, t. XVII, p. 410. Nous nous sommes servi particulièrement pour la rédaction de ce paragraphe des matériaux rassemblés et analysés dans cet ouvrage, et d'autres documents que nous avions à notre disposition.

(**) N'a-t-on pas vu de nos jours, au milieu de l'ordre le plus parfait, en présence d'une force redoutable et assurément capable de faire respecter la loi, n'a-t-on pas vu le peuple démolir l'archevêché ?

(***) Cela prouve qu'il n'y eut pas précipitation; en effet, il ne fallait pas soixante-seize heures pour égorger, à l'Abbaye, 167 prisonniers.

gement du peuple, et 122 *condamnés et exécutés par jugement du peuple* (*). On exécuta à cette prison 32 individus après débats contradictoires : pour les Suisses et les gardes du roi pris les armes à la main le 10 août, ils furent tués sans procès, après seulement que l'on eut constaté leur identité : il en fut de même des prêtres non assermentés, regardés comme les complices des insurgés de la Vendée.

A l'Abbaye, furent mis à mort :

Sans débats contradictoires	Suisses	38
	gardes du roi	25
	prêtres	27
Après débats contradictoires	divers prévenus	32
		122
Furent acquittés après débats contradictoires	hommes	40
	femmes	3
Mis en liberté par ordre de la commune	divers	2
		45

« Le registre des écrous du Châtelet existe encore comme celui de l'Abbaye; il en résulte que le nombre des exécutions fut beaucoup plus considérable dans cette prison, et la proportion des mises en liberté moindre. Il est vrai que cette maison ne renfermait que des criminels ordinaires; au moins nous n'avons rencontré rien qui nous indiquât qu'il y eût un seul détenu politique. Les écrous ne font pas en général mention de la cause de la détention, mais en marge de tous est écrit *criminel*. Ce mot paraît destiné à faire connaître la nature de l'accusation et du tribunal devant lequel ils devaient comparaître. Or, comme l'immense majorité des incarcérations se trouve être d'une date antérieure au 10 août, antérieure à la formation du tribunal du 17, il faut en conclure que le Châtelet était consacré à la détention des hommes qui étaient appelés devant les tribunaux criminels ordinaires. Ajoutons que toutes les fois que l'écrou fait mention des causes de la détention, il porte ces mots : *prévenu de vol, prévenu de fabrication de fausse monnaie, prévenu d'assassinat, condamné aux galères*, etc. Quoi qu'il en soit, voici le résultat que ce registre nous a présenté. Le Châtelet contenait le 3 septembre 160 détenus, dont l'incarcération avait eu lieu en 1791, du 1er avril au 31 décembre. Sur ce nombre, 135 furent mis à mort, 25 furent mis en liberté. Il contenait 73 détenus écroués en 1792. Sur ce nombre, 54 furent mis à mort et 19 mis en liberté.

« En marge de chaque écrou, on trouve seulement ces mots : 3 *septembre, mis à mort par le peuple*, ou, 3 *septembre, mis en liberté par le peuple*.

« Le total des morts au Châtelet est donc de..... 189
Et celui des mises en liberté de 44 (*). »

La prison de la petite Force ne contenait que les dames de la reine. Elles y furent détenues depuis le 10 août jusqu'au 3 septembre, époque où elles furent toutes mises en liberté, ainsi que le constate le registre des écrous de cette prison (**). Madame de Lamballe fut seule exceptée; son écrou porte : *transférée à la grande Force le 3 septembre;* et en effet, elle fut tuée dans cette prison. A la grande Force, outre les prisonniers qui avaient été transférés ou mis en liberté par ordre du comité de surveillance, ou enfin acquittés par divers tribunaux, on trouve 375 détenus dont le registre, à la colonne de sortie, ne mentionne pas le sort. Évidemment ils furent jugés. Mais on ne peut avec certitude déterminer le nombre des condamnations. Les historiens royalistes Maton de la Varenne et Peltier, en général assez bien informés, portent, le premier, à 167, et le second, à 164 le nombre des morts, d'où il suit qu'il y aurait eu 208 ou 211 mises en liberté.

On a quelques détails sur la composition du jury de la Force. Quatre membres de la Commune y siégeaient, le 2, à onze heures du soir, comme *grands juges du peuple*. Hébert était président, lorsque madame de Lamballe fut envoyée à la mort.

(*) Extrait du registre des écrous de cette prison.

(*) Histoire parlem., t. XVII, p. 415.
(**) Histoire parlem., t. XVII, p. 416.

Pour les autres prisons, il ne reste aucunes pièces authentiques; on est donc forcé de s'en rapporter aux documents particuliers. En somme, suivant Peltier, 1,005 individus; suivant Maton de la Varenne, 1,087, périrent dans les prisons.

Certes, les faits que nous venons de raconter devront être à jamais considérés, quant à la forme, comme des actes contraires au droit : c'est toujours violer le droit que de se débarrasser de ses ennemis par une exécution générale; mais si, sortant du domaine du droit, on se place au point de vue de la raison d'Etat, n'est-on pas ébranlé par ces paroles de Danton : « J'ai regardé mon crime en face, et « je n'en ai pâli ni devant le siècle ni « devant la postérité. Il fallait un « exemple terrible, un de ces grands « coups d'État à l'usage des peuples en « danger de périr; cette nécessité était « dans la pensée générale. Nous avons « tous enflammé la colère du peuple; « nous l'avons laissé exterminer ses « ennemis, en disant : Périsse notre « mémoire, pourvu que la république « soit sauvée! »

Les auteurs contemporains que nous avons pu consulter sont unanimes, aussi bien que les journaux de l'époque, pour dire que l'exécution des prisonniers n'inspira point alors cette horreur qu'elle inspire aujourd'hui. C'est que, n'ayant plus devant les yeux cette armée ennemie, dont les menaces terribles pouvaient recevoir leur exécution, si l'on n'eût prévenu les traîtres qui conspiraient avec elle, nous pouvons aujourd'hui discuter de sang-froid tous les moyens que l'on aurait pu employer pour sauver la patrie. Mais alors, à l'aspect du danger, on était convaincu, comme le dit un historien, « que ces journées désastreuses étaient nécessaires; qu'elles purgeaient l'empire d'hommes dangereux; qu'elles portaient l'épouvante dans l'âme des conspirateurs, et que ces crimes, odieux en morale, étaient utiles en politique. Il faut bien l'avouer, les violences populaires obtenaient alors un immense assentiment qu'elles devaient tout entier aux circonstances (*). » Ce qui prouve que la Commune se flattait d'obtenir l'assentiment de la majorité de la nation, c'est la proclamation suivante adressée par elle à toutes les communes de France :

« Frères et amis, un affreux complot tramé par la cour, pour égorger tous les patriotes de l'empire français, complot dans lequel un grand nombre de membres de l'Assemblée nationale sont compromis, ayant réduit, le 9 du mois dernier, la commune de Paris à la cruelle nécessité de se servir de la puissance du peuple pour sauver la nation, elle n'a rien négligé pour bien mériter de la patrie... Fière de jouir de toute la plénitude de la confiance nationale, qu'elle s'efforcera de mériter de plus en plus; placée au foyer de toutes les conspirations, et déterminée à périr pour le salut public, elle ne se glorifiera d'avoir fait son devoir que lorsqu'elle aura obtenu une approbation qui est l'objet de tous ses vœux, et dont elle ne sera certaine qu'après que tous les départements auront sanctionné ses mesures pour le salut public; et professant les principes de la plus parfaite égalité, n'ambitionnant d'autre privilége que celui de se présenter la première à la brèche, elle s'empressera de se soumettre au niveau de la commune la moins nombreuse de l'empire, dès qu'il n'y aura plus rien à redouter.

« Prévenue que des hordes barbares s'avançaient contre elle, la commune de Paris se hâte d'informer ses frères de tous les départements qu'une partie des conspirateurs détenus dans les prisons a été mise à mort par le peuple; actes de justice qui lui ont paru indispensables pour retenir par la terreur les légions de traîtres renfermés dans ses murs, au moment où il allait marcher à l'ennemi; et sans doute la nation, après la longue suite de trahisons qui l'a conduite sur le bord de l'abîme, s'empressera d'adopter des moyens utiles et si nécessaires; et tous

(*) Tissot, t. III, p. 255.

les Français se diront comme les Parisiens : Nous marchons à l'ennemi, et nous ne laissons pas derrière nous des brigands pour égorger nos enfants et nos femmes.

« Frères et amis, nous nous attendons qu'une partie d'entre vous va voler à notre secours, et nous aider à repousser les légions innombrables de satellites des despotes conjurés à la perte des Français. Nous allons ensemble sauver la patrie, et nous vous devrons la gloire de l'avoir retirée de l'abîme.

« *Signés :* Duplain, Panis, Sergent, Lenfant, le Fort, Jourdain, Marat. »

Cette pensée eut du retentissement dans les provinces, où il y eut aussi des massacres. « Ce fut principalement, au moins si nous pouvons en juger par le peu de renseignements que nous trouvons là-dessus, sur la route militaire qui allait de Paris aux frontières. A Reims, huit personnes environ, prêtres et laïques, furent victimes. Cependant, lors de l'instruction sur les massacres de septembre, deux individus furent exécutés dans cette ville comme y ayant participé, les nommés *Souris* et *Leclerc*. A Meaux, une bande, que l'on dit venue de Paris, dirigea un mouvement sur la prison ; quatorze détenus furent massacrés ; on comptait parmi eux sept prêtres, six condamnés aux galères, et un prévenu d'assassinat. Parmi les auteurs de cette exécution, on trouve les noms de *François Lombard*, tisserand ; de *Denis Petit*, fripier ; de *Pierre Robert*, cordonnier ; de *Pierre Lemoine*, dit *Moreau*, portefaix, qui furent, pour ce fait, condamnés plus tard à mort à Melun ; de *Adrien Leredde*, portefaix, condamné aux fers pour le même sujet ; de *Goulat*, boucher, qui mourut en détention, etc. A Lyon, une liste de deux cents personnes, dit-on, avait été formée. Le mouvement sur les prisons eut lieu : le rassemblement se porta d'abord au château de *Pierre-Scies ;* sur neuf officiers de Royal-Dragons qui y étaient enfermés, huit furent tués, un s'échappa par-dessus la muraille. On alla ensuite à la prison de Roanne, où plusieurs ecclésiastiques étaient enfermés ; mais ils s'échappèrent, grâce à la concierge. Un seul fut saisi, et conduit sur la place des Terreaux, où il eut la tête tranchée. On s'empara d'un autre prêtre, dans la rue, caché sous un costume de femme ; il fut tué. La dernière victime fut un curé détenu dans la prison de Saint-Joseph. Ainsi, onze personnes seulement furent exécutées. Mais la garde nationale était sous les armes, et empêcha les visites domiciliaires et les arrestations qui eussent suivi.

« Il ne nous reste plus à parler que de ce qui se passa à Versailles, c'est-à-dire, du massacre des prisonniers d'Orléans, et de celui qui eut lieu à la maison de justice de cette ville.

« Un corps armé, composé, dit-on, de deux cents Marseillais, et commandés par Lajouski, était parti, dans les derniers jours d'août, pour aller chercher les prévenus mis en accusation devant la haute cour d'Orléans, et les ramener à Paris. Il fut renforcé bientôt par une troupe nombreuse de volontaires, levée dans les sections de Paris par Fournier, agissant, assure-t-on aussi, par les ordres du ministre de la justice. On arriva à Orléans le 30 août, où l'on avait été précédé par les commissaires de l'Assemblée Léonard Bourdon et Prosper Dubail. Les Parisiens furent fêtés par la ville. La haute cour avait précipité un de ses jugements, elle avait condamné à mort un sieur du Lery ; en sorte que les nouveaux venus commencèrent par fournir une escorte pour la guillotine ; ensuite ils s'emparèrent de la prison.

« Les prisonniers (*) partirent le 4 septembre. L'escorte, commandée par Fournier, n'était pas de moins de quinze cents hommes, dit-on. On arriva à Versailles le 9 ; ce fut là que les prévenus furent massacrés. Selon Maton de la Varenne, quarante-deux furent tués, huit s'échappèrent. Après cette

(*) Au nombre, selon Maton de la Varenne, de cinquante, et selon Peltier, de cinquante-trois.

exécution, le rassemblement se porta sur la prison; et, du 9 au 10, il y mit à mort vingt-trois prisonniers. Le massacre fut arrêté sur les instances et par l'énergie de l'accusateur public. Au reste, parmi les hommes mis à mort, il n'y eut qu'un seul *prêtre*, chapelain de la chapelle du roi; tous les autres étaient des condamnés ou des prévenus pour vol ou assassinat.

« A Orléans, un mouvement eut lieu le 16; plusieurs maisons furent attaquées, et trois individus massacrés.

« Enfin, pour terminer cette liste funèbre, le 14, à Gisors, le duc de la Rochefoucauld de la Roche-Guyon, arrêté par ordre de la commune sur la demande, dit Maton, de Santerre, et sur la recommandation de Condorcet, traversait la ville dans sa voiture, accompagné du commissaire envoyé de Paris; là, il fut tué d'un coup de pavé, qui lui fut lancé par un homme du peuple (*). »

Avant de tirer le voile sur ces cruelles et déplorables représailles, qui, en frappant l'ennemi de terreur, ont peut-être sauvé la France, nous croyons devoir faire connaître l'opinion émise par Napoléon à Sainte-Hélène sur les journées de septembre et sur le régime de la terreur.

Quelqu'un ayant mentionné devant l'empereur la date du 3 septembre, il a dit : « C'est l'anniversaire d'exécutions bien épouvantables, bien hideuses, une réaction en petit de la Saint-Barthélemy, une tache pour nous, moindre sans doute parce qu'elle a fait moins de victimes, et qu'elle n'a pas porté la sanction du gouvernement, qui essaya même de punir le crime. Il a été commis par la Commune de Paris, puissance spontanée, rivale de la Législative, supérieure même.

« Au surplus, disait l'empereur, ce fut bien plutôt l'acte du fanatisme que celui de la pure scélératesse; on a vu les massacreurs de septembre massacrer l'un d'entre eux pour avoir volé durant leurs exécutions. Ce terrible événement, continuait l'empereur, était dans la force des choses et dans l'esprit des hommes. Point de bouleversement politique sans fureur populaire; point de danger pour le peuple déchaîné sans désordre et sans victimes. Les Prussiens entraient; avant de courir à eux, on a voulu faire main basse sur leurs auxiliaires dans Paris. Peut-être cet événement influa-t-il dans le temps sur le salut de la France. Qui doute que, dans les derniers temps, lorsque les étrangers approchaient, si on eût renouvelé de telles horreurs sur leurs amis, ils eussent jamais dominé la France? Mais nous ne le pouvions, nous étions devenus légitimes; la durée de l'autorité, nos victoires, nos traités, le rétablissement de nos mœurs, avaient fait de nous un gouvernement régulier; nous ne pouvions nous charger des mêmes fureurs ni du même odieux que la multitude. Pour moi, je ne pouvais ni ne voulais être un *roi de la Jacquerie*.

« Règle générale : jamais de révolution sociale sans terreur. Toute révolution de cette nature n'est et ne peut être dans le principe qu'une révolte. Le temps et les succès parviennent seuls à l'ennoblir, à la rendre légitime; mais encore une fois, on n'a pu y parvenir que par la terreur. Comment dire à tous ceux qui remplissent toutes les administrations, possèdent toutes les charges, jouissent de toutes les fortunes : Allez-vous-en! Il est clair qu'ils se défendraient; il faut donc les frapper de terreur, les mettre en fuite, et c'est ce qu'ont fait la lanterne et les exécutions populaires. La terreur en France a commencé le 4 août, lorsqu'on a aboli la noblesse, les dîmes, la féodalité, et qu'on a jeté tous ces débris au peuple. Il se les est partagés, n'a plus voulu les perdre, et a tué. Alors seulement il a compris la révolution, et s'y est vraiment intéressé; jusque-là, il existait assez de morale et de dépendance religieuse parmi eux pour qu'un grand nombre doutât que sans le roi et les dîmes la récolte pût venir comme de coutume.

« Toutefois, concluait l'empereur,

(*) Histoire parlem., t. XVII, p. 432.

une révolution est un des plus grands maux dont le ciel puisse affliger la terre. C'est le fléau de la génération qui l'exécute; tous les avantages qu'elle procure ne sauraient égaler le trouble dont elle remplit la vie de leurs auteurs. Elle enrichit les pauvres qui ne sont point satisfaits; elle bouleverse tout; dans les premiers moments, elle fait le malheur de tous et ne fait le bonheur de personne.

« Le vrai bonheur social, il faut en convenir, est dans l'usage paisible, dans l'harmonie des jouissances relatives de chacun. Dans les temps réguliers et tranquilles, chacun a son bonheur : le cordonnier est aussi heureux dans sa boutique que moi sur le trône; le simple officier jouit autant que son général. Les révolutions les mieux fondées détruisent tout à l'instant même, et ne remplacent que dans l'avenir. La nôtre a semblé d'une fatalité irrésistible. C'est qu'elle a été une éruption morale aussi inévitable que les éruptions physiques, un vrai volcan : quand les combinaisons chimiques qui produisent celui-ci sont complètes, il éclate; les combinaisons morales qui produisent une révolution étaient à point chez nous, elle a éclaté (*). »

Depuis les journées de septembre jusqu'au 21 septembre. — Suppression du comité de surveillance. — Bataille de Valmy. — L'impulsion révolutionnaire donnée à la France par les événements que nous venons de raconter fut immense : les espérances des royalistes, leurs complots et leurs relations avec les émigrés, tout fut anéanti : le 10 août avait renversé la royauté, le 2 septembre détruisit son parti. Dix-huit mille six cent trente-cinq volontaires, gendarmes, canonniers, armés et organisés, partirent de la seule ville de Paris du 3 au 15 septembre, pour se rendre à la frontière : en un mois on y forma une armée.

Cependant le comité de surveillance ou de salut public, comme il s'appelait quelquefois, ne déposait pas la dictature dont il s'était emparé; il continuait à exercer une terreur formidable : Danton seul avait pu l'empêcher de faire arrêter Roland le 2 septembre : dix jours après le 2 septembre, les prisons étaient remplies de nouveau; le farouche Marat effrayait Paris par une recrudescence de violence dans les articles de son journal; enfin, le bruit d'un second massacre des prisonniers, pour le 20 septembre, s'était répandu. Paris allait tomber dans la stupeur et l'abattement où conduit fatalement le despotisme, lorsque la Commune, le 18 au soir, cassa le comité de surveillance : sa lugubre mission était accomplie, et il était temps que la Commune mît fin à un pouvoir qui dégénérait en tyrannie.

Cependant, malgré cette mesure si sage, la Commune ne pouvait parvenir à rendre à Paris son énergie que tant d'agitation semblait lui avoir enlevée. Ce fut Danton qui ralluma l'enthousiasme, qui empêcha les esprits de se livrer à la peur ou au découragement, et qui sauva encore la France, en rassurant les esprits effrayés des progrès de l'étranger, et rebutés peut-être des souffrances qu'ils enduraient.

Bataille de Valmy. — Retraite des Prussiens. — Dumouriez, nommé général en chef de l'armée du Nord, après la fuite de la Fayette, avait fait, dans l'Argonne, d'admirables préparatifs de défense. Mais, forcé, après la prise de la Croix-aux-Bois, de battre en retraite devant une armée qui avait sur la sienne une immense supériorité numérique, il n'avait pu empêcher les ennemis de s'avancer sur Paris, et avait dû se borner à retarder autant que possible sa marche. Ce furent ces retards qui donnèrent aux nombreux bataillons de volontaires qui se formaient à Paris, et sur tous les points de la France, le temps de le joindre et de remporter avec lui la bataille de Valmy (*).

Les Prussiens eux-mêmes, affaiblis bien moins encore par cette défaite

(*) Mémorial de Sainte-Hélène.

(*) Voyez au Dictionnaire les articles Argonne et Valmy.

que par les maladies que les pluies et une consommation immodérée de raisin avaient engendrées, étaient perdus s'ils ne battaient en retraite. Brunswick demanda à négocier; mais les choses étaient bien changées : au lieu d'exiger l'exécution des demandes contenues dans son insolent manifeste, il se contenta de réclamer le rétablissement de Louis XVI comme roi *constitutionnel*.

La Convention, qui tenait sa première séance le jour même de la bataille de Valmy, avait dès le lendemain proclamé la république et répondit aux propositions du général prussien par l'organe de son conseil exécutif: « La république « française ne peut entendre à aucune « proposition avant que les troupes « prussiennes aient entièrement éva- « cué le territoire français. » Le 30 septembre, Brunswick commença sa retraite que Dumouriez, déjà traître à la patrie, laissa effectuer sans coup férir. Dans le même temps les Autrichiens, commandés par le duc de Saxe, étaient forcés de lever le siége de Lille, qu'ils avaient inutilement bombardée pendant sept jours. Partout la coalition était vaincue, et ses armées forcées d'évacuer le sol de la patrie. On songea alors à aller l'attaquer sur son propre territoire; et, tandis que Dumouriez préparait la conquête de la Belgique, Custine s'empara de Trèves, Spire et Mayence; Montesquiou envahit la Savoie, et Anselme le comté de Nice.

Considérons maintenant la position de la France après tous ces succès, et celle où elle se trouvait avant les journées de septembre. Trahie par le gouvernement, par le clergé, par l'aristocratie de la naissance, par celle de la fortune, la nation allait périr, et, avec elle, la liberté du monde, lorsque le peuple s'empara du pouvoir, et exerça cette terrible dictature dont les actes viennent d'être racontés. Aussitôt l'on voit renaître la confiance; l'enthousiasme de la patrie s'empare de tous les cœurs; et tandis que les ennemis intérieurs expirent sous les coups du peuple, les ennemis du dehors sont chassés du territoire national, et poursuivis jusque sur leur propre sol par des soldats improvisés, à qui l'énergie du patriotisme suffit pour triompher des plus habiles tacticiens de l'Europe. Certes, il y eut d'affreux malheurs à déplorer, dans cette guerre à mort de la liberté contre le despotisme; mais, disons-le encore en terminant ce chapitre, à qui doit-on les attribuer, si ce n'est à ceux qui, en conduisant la nation sur le bord de l'abîme, ne lui avaient laissé pour unique ressource que les moyens de salut les plus terribles?

CHAPITRE III. CONVENTION NATIONALE.

§ 1er. *Depuis le 21 septembre jusqu'à la chute des girondins.*

Préliminaires.—Avant que la Convention se réunît, il était facile de prévoir quelles opinions y seraient débattues. On était généralement d'accord sur la nécessité d'établir un gouvernement républicain, mais les esprits étaient divisés sur la forme qu'il convenait de donner à ce gouvernement. Les uns, formés à l'école matérialiste, n'admettaient qu'une seule forme politique, le fédéralisme, conséquence de leurs doctrines égoïstes; ils n'avaient de sympathie que pour le système américain; mais leurs doctrines ne trouvaient d'écho que dans la bourgeoisie, élevée d'après les idées étroites des philosophes du dix-huitième siècle. Les députés de la Gironde étaient les chefs de ce parti, dont les membres, d'accord sur le fond du système, ne différaient entre eux que sur le nombre des divisions dans lesquelles on voulait fractionner le territoire national. Les députés formant le parti de la Montagne, la Commune, les jacobins voulaient, avant tout, maintenir l'unité de la France et augmenter la centralisation. Dans les clubs, ils repoussaient le fédéralisme de toute la force de leurs convictions. Est-il nécessaire de rappeler ici sur quels fondements reposaient les idées des unitaires, et de démon-

trer qu'eux seuls étaient dans le vrai? Contentons-nous de dire qu'ils ne faisaient que continuer la marche progressive de la nationalité française; que leurs opinions étaient le résultat des influences traditionnelles de la religion catholique; enfin, qu'ils s'appuyaient sur les saines idées philosophiques. En effet, il était évident que pendant près de huit siècles la France n'avait pas opiniâtrément travaillé à constituer l'unité territoriale, administrative et religieuse, en renversant la féodalité, le protestantisme, et même les parlements, pour qu'au moment où l'œuvre allait être achevée on vînt la détruire et se lancer de nouveau dans une route directement opposée. Les croyances religieuses de la majorité des Français impliquaient l'unité politique; car cette unité est une conséquence directe du catholicisme; et bien que la religion fût alors l'objet de violentes attaques, ses ministres, la forme du culte, la discipline, étaient bien plutôt en question que le fond même des idées catholiques. Enfin, certains philosophes, quoiqu'en dehors du christianisme, en apparence, avaient conservé le sentiment de l'unité qui domine dans le catholicisme, et par suite étaient restés dans la tradition française, à laquelle leurs écrits avaient donné de nouvelles forces. Ainsi, les opinions des unitaires s'appuyaient tout à la fois sur la religion, sur la philosophie et sur la politique; voilà pourquoi, forts de leur bon droit et comprenant le rôle que leur patrie devait jouer dans le monde, ils s'opposaient à ce qu'on la morcelât, persuadés que c'eût été lui enlever sa force et les moyens de rester à la tête des peuples et de la civilisation.

Lorsque la Convention s'assembla, ces divers partis s'y rencontrèrent; mais leurs idées avaient déjà été discutées dans les clubs; de longs débats ne pouvaient donc avoir lieu sur les questions de principes; les partis étaient en présence; nulle transaction n'était possible entre la Montagne et la Gironde : chacun, dans ce moment solennel, arrivant convaincu de la solidité de ses opinions, et avec la ferme volonté de constituer le pays, l'un des deux partis devait renverser son adversaire ou être renversé par lui.

Lutte entre la Montagne et la Gironde. —Dans sa première séance, la Convention décréta, à l'unanimité, que la royauté était abolie en France (21 septembre 1792). Le lendemain, elle déclara que l'on daterait, dorénavant, de l'an 1er de la république. La nouvelle de la victoire de Valmy et de la levée du siége de Lille vint couronner d'une auréole de gloire la république naissante, et le peuple tout entier, heureux de ses premiers triomphes sur les ennemis du dehors, se livra avec enthousiasme à la joie que lui inspirait le brillant début de l'ère de la liberté. Cependant, après ces premiers transports, les passions politiques reprirent le dessus, et la lutte qui devait décider du sort de la France s'engagea.

C'étaient les Girondins qui, les premiers, avaient parlé de république; la Convention, en décrétant cette forme de gouvernement, avait réalisé leurs projets; ce fut à eux qu'on décerna la présidence de cette assemblée, qui semblait désormais leur appartenir. Fiers de leur victoire, ces républicains, ennemis de la démocratie, ne négligèrent rien pour conserver le pouvoir qu'ils avaient entre les mains, et, dans les dangers extrêmes où se trouvait la patrie, ils se crurent assez forts pour la sauver et pour arrêter la révolution là où ils voulaient s'arrêter eux-mêmes, dans l'intérêt de leur ambition.

Forte de sa position, la Gironde commença l'attaque. Tout-puissants jusqu'au 10 août, débordés, depuis ce jour, à cause de leur impuissance en face d'événements qu'ils ne pouvaient bien comprendre, les girondins, maîtres des ministères, essayèrent de s'emparer de la direction de l'Assemblée et de détruire le parti montagnard. Ils espéraient ensuite pouvoir gouverner et organiser la France d'après leur système. Les journées de septembre, auxquelles plusieurs membres influents de la Montagne avaient pris part, leur of-

frirent un prétexte pour attaquer le parti en masse. Le 23 septembre, Roland, ministre de l'intérieur et girondin, dénonça à l'Assemblée les troubles qui agitaient les départements, en accusa les agitateurs du peuple, et demanda une loi qui réprimât leurs provocations, et qui donnât à la Convention une garde composée d'une troupe militaire et soldée. Malgré l'opposition énergique de la Montagne, l'Assemblée décréta la formation d'un comité chargé de rendre compte de l'état de la république, de présenter un projet de loi contre la provocation à l'assassinat, et de présenter les moyens d'environner la Convention d'une force publique, levée dans les quatre-vingt-trois départements, et dont elle eût la disposition.

Séance du 25 septembre. — Le lendemain, la Gironde, victorieuse et comptant conserver sa majorité, continua ses attaques contre la Montagne. Cette fois, ce fut contre Marat qu'elle dirigea ses coups. Elle croyait cet homme assez odieux à beaucoup de membres de l'Assemblée, pour qu'elle pût réussir à le faire décréter d'accusation, comme principal auteur des massacres de septembre. Marat avait été consigné à la tribune, où deux huissiers le surveillaient, et même à la porte de l'Assemblée, tant la Gironde était sûre de son triomphe. Les cris de « *à la guillotine* » incessamment lancés contre lui indiquent assez quel eût été son sort. Marat vaincu, c'en était fait de la Montagne; ses amis succombaient, car nul n'avait son énergie et son audace; la Gironde triomphait, mais ce triomphe eût été le signal du démembrement et par conséquent de la ruine de la patrie.

La discussion s'engagea timidement sur de vagues accusations; quelques députés parlèrent de dictature, de triumvirat; on débita force lieux communs; enfin, on dénonça Robespierre comme aspirant à la dictature. Danton répondit et demanda les preuves des accusations lancées contre certains membres de la Montagne. Il s'éleva contre tout projet de dictature, et déclara qu'il fallait évidemment une loi vigoureuse contre ceux qui voudraient détruire la liberté publique. « Eh bien, « dit-il, portons-la cette loi; portons « une loi qui prononce la peine de « mort contre quiconque se déclare- « rait en faveur de la dictature ou du « triumvirat; mais après avoir posé « ces bases qui garantissent le règne « de l'égalité, anéantissons cet esprit « de parti qui nous perdrait. On pré- « tend qu'il est parmi nous des hom- « mes qui ont l'opinion de vouloir « morceler la France; faisons dispa- « raître ces idées absurdes, en pro- « nonçant aussi la peine de mort « contre leurs auteurs. La France doit « être un tout indivisible; elle doit « avoir unité de représentation. Les « citoyens de Marseille veulent donner « la main aux citoyens de Dunkerque. « Je demande donc la peine de mort « contre quiconque voudrait détruire « l'unité en France, et je propose de « décréter que la Convention nationale « pose pour base du gouvernement « qu'elle va établir, l'unité de repré- « sentation et d'exécution. Ce ne sera « pas sans frémir que les Autrichiens « apprendront cette sainte harmonie; « alors, je vous jure, nos ennemis « sont morts. » Après lui, Buzot vint approuver solennellement le maintien de l'unité française. Danton avait donc réussi dans son but : il avait démasqué la Gironde; et, en paraissant la seconder dans son désir de maintenir l'égalité, il la forçait à seconder son parti pour défendre la sainte harmonie, comme il disait. Robespierre prit ensuite la parole : il réfuta victorieusement, malgré de violentes interruptions, les attaques de ses adversaires, et déclara que leur haine n'avait d'autre cause que l'opposition faite par lui et ses amis à leur projet de fédéraliser la France. Repoussant ensuite l'accusation d'aspirer à la dictature, il somma ses ennemis de la motiver; déclara qu'il les y contraindrait, et demanda que l'on décrétât sur-le-champ l'unité de la république. Robespierre avait réfuté ses adversaires; Barbaroux attaqua Panis; il renouvela encore l'accusation de tyrannie, mais il la rejeta sur la Com-

mune dont Panis faisait partie au 10 août et au 2 septembre; Panis répliqua, et après son discours, Marat demanda la parole.

C'est là que la Gironde voulait en venir; elle était sûre qu'en accusant la Commune, elle forcerait Marat, qui avait été le chef du principal comité de la Commune pendant les journées de septembre, à prendre la parole, et son orateur principal s'était réservé pour accabler *l'ami du peuple*, et entraîner dans sa ruine le parti tout entier.

Lorsque Marat demanda la parole, une explosion de murmures, des cris de *à bas de la tribune*, des menaces, des vociférations effroyables s'élevèrent de toutes parts. L'audacieux démagogue attendit avec calme la fin de cet effroyable tumulte, et parla en ces termes:

« J'ai dans cette assemblée un grand « nombre d'ennemis personnels (*Tous! « tous!* s'écrie la Gironde entière en « se levant avec indignation). J'ai dans « cette assemblée un grand nombre « d'ennemis; je les rappelle à la pudeur, « et les invite à ne pas opposer de vai- « nes clameurs, des huées, ni des me- « naces à un homme qui s'est dévoué « pour la patrie et pour leur propre « salut. Qu'ils m'écoutent un instant « en silence, je n'abuserai pas de leur « patience. Je rends grâce à la main « cachée qui a jeté au milieu de nous « un vain fantôme pour intimider les « âmes faibles, pour diviser les ci- « toyens, et jeter de la défaveur sur « la députation de Paris. On a osé « l'accuser d'aspirer au tribunat. Cette « inculpation ne peut avoir aucune « couleur, si ce n'est parce que j'en « suis membre. Eh bien, je dois à la « justice de déclarer que mes collègues, « nommément Robespierre, Danton, « ainsi que tous les autres, ont cons- « tamment improuvé l'idée, soit d'un « tribunat, soit d'un triumvirat, soit « d'une dictature. Si quelqu'un est « coupable d'avoir jeté dans le public « ces idées, c'est moi. J'appelle sur « ma tête la vengeance de la nation; « mais avant de faire tomber l'op- « probre ou le glaive, daignez m'en- « tendre.

« Au milieu des machinations, des « trahisons dont la patrie était sans « cesse environnée; à la vue des com- « plots atroces d'une cour perfide; à « la vue des menées secrètes des traîtres « renfermés dans le sein même de « l'Assemblée constituante; enfin, à la « vue des suppôts du despotisme qui « siégeaient dans l'Assemblée législa- « tive, me ferez-vous un crime d'avoir « proposé le seul moyen que je crusse « propre à nous retenir au bord de « l'abîme entr'ouvert? Lorsque les au- « torités constituées ne servaient plus « qu'à enchaîner la liberté, qu'à égor- « ger les patriotes sous le nom de la « loi, me ferez-vous un crime d'avoir « provoqué sur la tête des traîtres la « hache vengeresse du peuple? Non, « si vous me l'imputiez à crime, le « peuple vous démentirait; car, obéis- « sant à ma voix, il a senti que le « moyen que je lui proposais était le « seul pour sauver la patrie; et, devenu « dictateur lui-même, il a su se débar- « rasser des traîtres.

« J'ai frémi moi-même des mouve- « ments impétueux et désordonnés du « peuple, lorsque je les vis se prolon- « ger; et, pour que ces mouvements « ne fussent pas éternellement vains, « et qu'il ne se trouvât pas dans la né- « cessité de les recommencer, j'ai de- « mandé qu'il nommât un bon citoyen, « sage, juste et ferme, connu par son « ardent amour de la liberté, pour diri- « ger ses mouvements et les faire ser- « vir au salut public. Si le peuple avait « pu sentir la sagesse de cette mesure, « et s'il l'eût adoptée dans toute sa « plénitude le jour même où la Bastille « fut conquise, il aurait abattu, à ma « voix, cinq cents têtes de machina- « teurs; tout aujourd'hui serait tran- « quille; les traîtres auraient frémi, et « la liberté et la justice seraient éta- « blies aujourd'hui dans nos murs. J'ai « donc plusieurs fois proposé de don- « ner une autorité instantanée à un « homme sage et fort, sous la déno- « mination de tribun du peuple, de « dictateur, etc.: le titre n'y fait rien.

« Mais une preuve que je voulais l'en-« chaîner à sa patrie, c'est que je de-« mandais qu'on lui mît un boulet aux « pieds, et qu'il n'eût d'autorité que « pour abattre les têtes criminelles. « Telle a été mon opinion; je ne l'ai « point propagée dans les cercles; je « l'ai imprimée dans mes écrits; j'y « ai mis mon nom, et je n'en rougis « point. Si vous n'êtes pas encore à la « hauteur de m'entendre, tant pis « pour vous : les troubles ne sont pas « finis. Déjà cent mille patriotes ont « été égorgés, parce qu'on n'a pas « assez tôt écouté ma voix; cent mille « autres seront égorgés encore, ou « sont menacés de l'être; et, si le « peuple faiblit, l'anarchie n'aura « point de fin. J'ai jeté dans le public « ces opinions; si elles sont dange-« reuses, c'était aux hommes éclairés « à me réfuter, les preuves à la main, « à instruire le public. Moi-même « j'aurais été le premier à adopter « leurs idées, et à donner une preuve « que je veux la paix, l'ordre, le « règne des lois, lorsqu'elles seront « justes.

« M'accusera-t-on de vues ambi-« tieuses? Je ne descendrai pas jus-« qu'à une justification; voyez-moi et « jugez-moi. Si j'avais voulu mettre « un prix à mon silence, si j'avais « voulu quelque place, j'aurais pu être « l'objet des faveurs de la cour. Mais « quel a été mon sort? Je me suis jeté « dans des cachots, je me suis con-« damné à la misère, à tous les dan-« gers. Le glaive de vingt mille as-« sassins était suspendu sur moi, et « je prêchais la vérité la tête sur le « billot.

« Je ne vous demande en ce mo-« ment que d'ouvrir les yeux : ne « voyez-vous pas un complot formé « pour jeter la discorde et distraire « l'Assemblée des grands objets qui « doivent l'occuper? Que ceux qui ont « fait revivre aujourd'hui le fantôme « de la dictature se réunissent à moi; « qu'ils s'unissent à tous les bons pa-« triotes, et qu'ils pressent l'Assem-« blée de marcher vers les grandes « mesures qui doivent assurer le bon-« heur du peuple, pour lequel je m'im-« molerai tous les jours de ma vie. Je « demande que, faisant cesser ces « discussions scandaleuses, l'Assem-« blée s'occupe de corriger la décla-« ration des droits, afin que le salut « du peuple ne soit plus en sus-« pens. »

Marat, non-seulement fut écouté silencieusement, mais applaudi : ce silence, comme le fait remarquer un historien impartial (*), était un triomphe, et Marat qui, jusqu'alors, avait été évité par beaucoup de ses collègues, ne fut plus repoussé, mais accueilli.

La Gironde était vaincue. Marat avait sauvé la Montagne. Vergniaud, transporté de colère, ne lui répondit que des injures. « S'il est un malheur, « dit-il, pour un représentant du peu-« ple, et sensible pour mon cœur, c'est « celui d'être obligé de remplacer à « cette tribune un homme chargé de « décrets de prise de corps qu'il n'a « pas purgés.... » L'Assemblée tout entière murmura, car ces décrets, Marat ne les avait encourus que pour ses attaques contre la cour et les feuillants; aussi fut-il écouté avec bienveillance lorsqu'il répondit avec dignité : « Je m'en fais gloire. » Vergniaud, déconcerté, lut l'adresse envoyée le 3 septembre par la Commune aux départements (voy. p. 252), mais il ne put prouver que la Commune avait eu tort dans les journées de septembre, et il échoua dans son attaque.

Boileau essaya de venir au secours de son parti, et il donna lecture d'un article publié par Marat le jour même. Cet article, dirigé contre la Gironde, contenait, entre autres phrases, celle-ci : « A voir la trempe de la plupart « des députés de la Convention na-« tionale, je désespère du salut pu-« blic.... Si dans les huit premières « séances, les bases de la constitution « ne sont pas posées, n'attendez rien « de cette assemblée, vous êtes anéan-« tis pour toujours! Cinquante ans « d'anarchie vous attendent, et vous « n'en sortirez que par un dictateur,

(*) Tissot, t. III, p. 334.

« vraiment patriote et homme d'État. « O peuple babillard, si tu savais « agir !! » Un mouvement unanime d'indignation s'était emparé de l'Assemblée, et des cris « à l'Abbaye » s'élevèrent de toutes parts, à la lecture de cet appel à l'insurrection contre la Gironde. Boileau avait trouvé le point à attaquer et l'avait saisi en homme habile.

Marat se leva avec calme et demanda la parole; accueilli par les huées de la Gironde, mais soutenu par la Montagne, il « supplia l'assemblée de ne « pas se livrer à un excès de fureur « contre lui, » et obtint enfin la parole. Il déclara que cet article avait été écrit et affiché dix jours auparavant, à l'époque des élections, lorsque son cœur était indigné de voir la Gironde triompher dans les assemblées électorales; que son imprimeur, par lésinerie, l'avait fait imprimer dans son journal; il attesta que ses idées avaient changé depuis ses premiers actes, et fit lire le premier numéro d'un nouveau journal, *le Républicain*, qu'il allait publier. La lecture de cet article, sage et modéré, changea les dispositions de l'Assemblée, étonnée, d'ailleurs, de tant de sang-froid. L'Assemblée passa à l'ordre du jour sur la proposition de décréter Marat d'accusation. On passa ensuite à l'examen de la motion de Danton, et l'Assemblée porta un décret ainsi conçu :

« *La république française est une et indivisible.* »

La Gironde était doublement vaincue : Marat était absous, et cette absolution était un triomphe pour son parti. Enfin, le décret qui proclamait l'unité de la république détruisait toutes les espérances des fédéralistes. Il faut remarquer ici, avec M. Tissot, que « la première attaque contre les membres de la Convention fut faite par la Gironde, qui n'envoya pas Marat, Robespierre et Danton à l'échafaud, non parce qu'elle ne le voulut pas, mais parce qu'elle ne put pousser les choses jusqu'à cette extrémité. »

Séance du 20 octobre. — Depuis la séance mémorable que nous venons de raconter, et dans laquelle la Gironde fut vaincue, mais non abattue, rien d'important ne se passa; en effet, il était impossible que la Convention pût agir avant d'avoir vidé la question de savoir auquel des partis appartiendrait en définitive le pouvoir. Le 20 octobre, Roland ayant achevé son rapport, le lut à la Convention. Il attaquait vigoureusement la Commune, l'accusait d'avoir mis des obstacles continuels à l'exécution des lois, revenait ensuite sur les massacres de septembre, en chargeait la Commune et les jacobins, et terminait en disant que ce parti trompait le peuple. Les girondins demandèrent l'impression de ce rapport et son envoi dans les départements. Robespierre s'y opposa, en accusant ce discours d'être une calomnie contre Paris; il défendit la Commune, et attesta que c'était contre lui seul que l'accusation était dirigée, et qu'il fallait mettre un terme aux divisions de l'Assemblée en fixant un jour où l'on discuterait le rapport du ministre. L'Assemblée vota l'impression du rapport, mais renvoya son envoi aux départements après la discussion. Le débat s'engagea ensuite sur la fixation du jour où aurait lieu la discussion; Danton appuya l'ajournement à jour fixe, en disant qu'il était temps de savoir à quoi s'en tenir sur les membres de l'Assemblée; Buzot parla contre l'ajournement à jour fixe, et fit décréter le renvoi du rapport ministériel au comité des neuf. Robespierre protesta contre cette décision, en déclarant que Buzot avait fait une proposition nouvelle et qu'il avait le droit de la combattre. C'est alors que Louvet, le plus résolu des girondins, attaqua Robespierre. Celui-ci venait de défier qui que ce fût de l'attaquer en face, et Louvet s'était jeté au pied de la tribune en s'écriant : « Je m'offre, moi, je m'offre, moi, contre toi ! » Et l'Assemblée ayant décrété que Louvet serait entendu, Louvet attaqua Robespierre avec toute l'énergie dont il était capable. « Une grande conspi- « ration publique avait un instant me- « nacé de peser sur toute la France, « et avait trop longtemps pesé sur la « ville de Paris. Vous arrivâtes; nous

« crûmes que votre présence réprime-« rait toutes ces menaces criminelles « et déjouerait toutes ces trames. L'é-« tat dans lequel nous sommes depuis « que vous êtes ici, annonce qu'elles « ne furent qu'un instant interrom-« pues, et qu'on les poursuit avec une « ardeur nouvelle. Quand vous arri-« vâtes, l'autorité nationale, représen-« tée par l'Assemblée législative, était « indignement méconnue, avilie, fou-« lée aux pieds; aujourd'hui, on s'at-« tache de même à décrier cette as-« semblée, on emploie les mêmes « moyens pour l'avilir. Que dis-je? « dans les lieux publics, aux Tuileries, « au palais de la Révolution, et ail-« leurs, vous m'entendez, on prêche « continuellement l'insurrection contre « la Convention. Il est temps de sa-« voir s'il existe une faction, ou dans « sept ou huit membres de cette as-« semblée, ou dans les sept cent trente « autres qui la combattent. Il faut que, « dans cette lutte insolente, vous sor-« tiez vainqueurs ou avilis. Il faut que « vous rendiez compte à la France des « raisons qui vous font conserver dans « votre sein cet homme sur lequel l'o-« pinion publique se développe avec « horreur. Il faut, ou que, par un dé-« cret solennel, vous reconnaissiez son « innocence, ou que vous nous purgiez « de sa présence; il faut que vous pre-« niez des mesures, et contre cette « commune désorganisatrice qui pro-« longe une autorité usurpée, et contre « les agitateurs qui sèment le trouble « par leurs écrits et par leurs placards. « En vain prodigueriez-vous des me-« sures partielles, si vous n'attaquez « pas le mal; je ne dis pas dans le mal « même, mais dans les hommes qui « en sont les auteurs; et c'est ici que « l'on sent combien est fausse la maxi-« me que l'on a eu soin de jeter à l'a-« vance dans cette discussion. On vous « a dit qu'il faut s'occuper des choses « et non pas des personnes. Mais dans « une conjuration publique, les choses « et les hommes sont intimement liés, « et je défie que l'on puisse dénoncer « une conjuration sans dénoncer les « conjurés. C'est aussi le moment de « relever une autre absurdité qui a été « avancée; c'est que, dans une répu-« blique, il ne peut exister de factieux, « tandis que l'expérience des siècles « atteste que les factions sont les ma-« ladies presque périodiques des répu-« bliques. On vous a dit qu'il ne fallait « pas accuser la ville de Paris. Un sen-« timent contraire m'anime. Ceux-là « ont calomnié le peuple de Paris, qui « lui ont attribué les horreurs com-« mises par quelques personnes cou-« vertes du masque du patriotisme. Je « vais dénoncer leurs complots, parce « que le salut public exige instamment « qu'ils soient déjoués.

« Dans une de vos premières séan-« ces, on vous dénonça un complot « ayant pour objet un changement de « gouvernement; et si vous passâtes à « l'ordre du jour, ce ne fut pas que « vous n'eussiez un commencement « de preuves, ni que l'accusation ne « vous parût très-grave, mais parce « que vous voulûtes fermer les yeux « sur un péril passé, et jeter un voile « sur un complot non-seulement avor-« té, mais que votre présence semblait « devoir empêcher de renaître. »

..... Enfin Louvet arrive au fait: il accuse les jacobins d'avoir excité l'anarchie dans Paris, d'avoir divisé l'Assemblée législative, et d'en avoir calomnié les membres. « Quoique personne « ne dût avoir de privilége, ajouta-t-il, « on vit un homme vouloir toujours « parler, parler sans cesse, exclusive-« ment parler, non pour éclairer les « membres de l'agrégation, mais pour « jeter entre eux des divisions sans « cesse renaissantes, et surtout pour « être entendu de quelques centaines « de spectateurs, dont on voulait obte-« nir les applaudissements à tel prix « que ce fût. ... Après la journée du « 10 août, on vit, continue encore « Louvet, des intrigants subalternes « déclarer que Robespierre était le seul « homme vertueux en France, et que « l'on ne devait confier le salut de la « patrie qu'à celui qui prodiguait les « plus basses flatteries à quelques cen-« taines de citoyens, d'abord qualifiés « le peuple de Paris, ensuite seule-« ment le peuple, ensuite le souve-« rain... Il parut incontestable qu'entre

« les hommes existait un pacte secret, « dont le but devait être de faire tour- « ner au profit de leur ambition per- « sonnelle la révolution qui se prépa- « rait... » Puis Louvet attribue aux girondins la journée du 10 août, et accuse les jacobins *qui*, selon lui, *ont contribué pour quelque chose* au succès de cette journée, d'avoir voulu s'en servir pour établir la tyrannie de Robespierre; ensuite il s'efforce de rejeter sur quelques jacobins la journée du 2 septembre. « C'est une bande de deux cents assassins, dit-il, qui a commis tous ces meurtres.» Quant à l'Assemblée législative qui resta spectatrice de ces *atroces persécutions*, il explique son inaction en disant que ce sont les conjurés qui l'ont réduite à l'impuissance, et que c'est encore un de leurs crimes. Il accuse la Commune d'avoir voulu faire assassiner les membres de l'Assemblée, si elle ne ratifiait pas la déchéance du directoire du département prononcée au 10 août (*). C'est, dit-il, Robespierre qui fit cette horrible menace. C'est lui qui accusait, continue-t-il, les représentants du peuple d'avoir vendu la France à Brunswick, et qui répandait ces calomnies la veille du jour des assassinats. Il reproche à la Commune d'avoir voulu, en invitant toutes les communes de France à se joindre à elle, renverser le gouvernement existant, d'avoir renversé Pétion, d'avoir accusé tous les ministres, sauf Danton. Il reproche aux jacobins d'avoir accepté les services de Marat, de l'avoir aidé, de s'être servis de lui, de ses presses, de l'avoir fait nommer député, et d'avoir encore rêvé de nouveaux massacres après celui du 2 septembre. Il vante ensuite Roland et Pétion pour avoir arrêté leurs complots.

Louvet, après avoir ainsi énuméré les crimes qu'il imputait à la Commune, puis aux jacobins en général, et à Robespierre, comme membre de ces deux assemblées, commence à attaquer ce député comme simple particulier : « Robespierre, s'é- « crie-t-il, je t'accuse d'avoir long- « temps calomnié les plus purs pa- « triotes; je t'en accuse, car je pense « que l'honneur d'un citoyen, et sur- « tout d'un représentant du peuple, ne « t'appartient pas; je t'accuse d'avoir « calomnié les mêmes hommes dans « les affreuses journées de la première « semaine de septembre, c'est-à-dire, « dans un temps où tes calomnies « étaient de véritables proscriptions; « je t'accuse d'avoir, autant qu'il était « en toi, méconnu, avili, persécuté les « représentants de la nation, et fait « méconnaître et avilir leur autorité; « je t'accuse de t'être continuellement « produit comme un sujet d'idolâtrie, « d'avoir souffert que, devant toi, on « te désignât comme le seul homme « vertueux en France qui pût sauver « le peuple, et de l'avoir fait entendre « toi-même; je t'accuse d'avoir tyran- « nisé, par tous les moyens d'intrigue « et d'effroi, l'assemblée électorale du « département de Paris; je t'accuse « enfin d'avoir évidemment marché au « suprême pouvoir; ce qui est démon- « tré et par les faits que j'ai indiqués, « et par toute ta conduite qui, pour « t'accuser, parlera plus haut que moi.

« Je demande que l'examen de sa « conduite soit renvoyé à un comité. « Mais au milieu de vous est un autre « homme dont le nom ne souillera « plus ma bouche, que je n'ai pas be- « soin d'accuser, car il s'est accusé « lui-même, et il n'a pas craint de « vous dire que son opinion est qu'il « faut faire tomber encore deux cent « soixante mille têtes; lui-même a « avoué avoir provoqué une subver- « sion du gouvernement : cet homme « est encore au milieu de vous; la « France s'en indigne, et l'Europe « s'étonne de votre longue faiblesse. « Je demande que vous rendiez con- « tre Marat un décret d'accusation, et « que le comité général soit chargé « d'examiner la conduite de Robes- « pierre et de quelques autres. Je de- « mande que vous ajoutiez à ces me- « sures générales (car c'est, en matière « de conjuration, une mesure générale « que celle qui frappe les chefs) quel- « ques mesures particulières à la si- « tuation où vous vous trouvez : leurs

(*) Voyez p. 246, col. 1.

« complots ne sont que pour un instant ajournés, ils veulent vous observer, ils ont pris votre indulgence pour de la faiblesse.

« Vout êtes forts, vous sentez que nos ennemis extérieurs ne désirent rien tant que de nous diviser; vous devez donc arrêter l'anarchie et les guerres civiles qui en seraient la suite; vous devez étouffer, à sa naissance, cet esprit de faction qui se répand dans les sections de Paris, aux jacobins, et qui, même sur les places publiques, prêche ouvertement l'insurrection contre l'autorité représentative de la nation. Je demande que vous vous occupiez incessamment du projet de loi contre les provocateurs au meurtre, et que le ministre de l'intérieur soit autorisé, en cas de troubles à Paris, à requérir toute la force publique qui se trouve dans le département, à la charge.....(De violents murmures s'élèvent dans une partie de l'Assemblée. *Billaud*. Je demande que l'opinant soit rappelé à l'ordre pour avoir proposé de transformer le vertueux Roland en un dictateur. »)

« On aurait dû, avant de m'interrompre, me laisser terminer ma phrase. Je demande que ce ne soit qu'à la charge d'en donner avis sur-le-champ à la Convention nationale, qui en délibérera; mais j'insiste pour que, tout à l'heure, vous rendiez le décret d'accusation contre un homme dont les crimes sont prouvés. Et, croyez-moi, pour votre honneur, pour le salut de la patrie, ne vous séparez pas sans l'avoir jugé. » La Gironde et ses partisans applaudirent à outrance cette *Robespierride*; on décréta l'impression du discours de Louvet, et lorsque Robespierre demanda à répondre dans huit jours, on le crut accablé, et la séance fut levée aussitôt. Cependant il avait bien mieux fait que répondre, il avait gagné du temps et laissé à l'opinion le temps de se former sur le but des attaques de ses ennemis.

Le soir de cette mémorable discussion, le club des jacobins fut dans une agitation extrême. La société voyait clairement que l'attaque contre Robespierre n'était que le commencement de la lutte contre elle et contre la Commune qui, depuis le 10 août, gouvernait la France. C'est contre les jacobins que la Gironde se lève : elle a le pouvoir exécutif par les ministères, elle a la majorité de l'Assemblée, elle rédige tous les journaux quotidiens, sauf celui de Marat; son but est évident : se débarrasser de Marat, et avec lui de la presse démocratique; dissoudre ensuite la Commune, et faire exclure de la Convention la députation de Paris, composée de jacobins : alors elle sera maîtresse dans l'Assemblée. Mais la victoire n'était pas facile à remporter : déjà elle a succombé dans sa première attaque contre Marat, réussira-t-elle dans son attaque contre Robespierre?

La séance des jacobins du 29 fut tout entière consacrée à examiner la conduite de la Convention. Fabre, Merlin, Robespierre jeune dévoilèrent les projets de la Gironde et s'engagèrent à résister avec énergie.

D'un autre côté, la Gironde faisait ses préparatifs; elle provoquait, par toutes sortes de mesures, le peuple à faire une émeute; elle ne payait pas les ouvriers qui travaillaient au camp de Montmartre; elle faisait juger, à Paris, des émigrés pris à la guerre; elle espérait démontrer ainsi l'urgence de la création d'une garde conventionnelle. Elle faisait réélir Pétion comme maire de Paris, soulevait les fédérés, qui parcouraient les rues en demandant la tête de Marat, de Danton et de Robespierre; et comme elle avait du crédit dans les départements, elle attirait à Paris un grand nombre de fédérés. Enfin, les deux partis avaient préparé leurs forces, lorsque Robespierre, dans la séance du 5 novembre, répondit à Louvet (*) : « Citoyens délégués du peuple, dit-il, une accusation, sinon très-redoutable, du

(*) Nous empruntons à M. Tissot l'analyse impartiale de ce long discours, cité tout entier dans l'Histoire parlementaire, t. XX, p. 198.

« moins très-solennelle, a été intentée « contre moi devant la Convention « nationale : j'y répondrai, parce que « je ne dois pas consulter tout ce qui « convient le mieux à moi-même, mais « ce que tout mandataire doit à l'in- « térêt public; j'y répondrai, parce « qu'il faut qu'en ce moment dispa- « raisse cet échafaudage monstrueux « de la calomnie.

« De quoi suis-je accusé ?

« L'opinion de mes adversaires ne « paraît pas bien fixée. Traduisons « toutes ces idées romaines un peu « disparates par le mot de pouvoir « suprême, que mon accusateur a em- « ployé ailleurs. Or, on conviendra « que, pour l'exécuter, il fallait non- « seulement renverser le trône, mais « anéantir la législature, et surtout « empêcher qu'elle ne fût remplacée « par une Convention. Alors comment « se fait-il que j'aie le premier, dans « mes discours publics et dans mes « écrits, appelé la Convention natio- « nale comme le seul remède des « maux de la patrie? Mais pour arri- « ver à la dictature, il fallait non-seu- « lement dominer Paris, mais as- « servir les quatre-vingt-deux autres « départements? Où étaient mes tré- « sors, mes armées, les grandes places « dont j'étais pourvu?

« Mais venons aux preuves positives.

« Un des reproches les plus terribles « que l'on m'ait fait, je ne le dissimule « point, c'est le nom de *Marat.* » Ici, l'orateur expliquant nettement ses rapports avec Marat, qu'il n'avait vu qu'une fois en particulier, dans une conférence dont celui-ci sortit fort mécontent, et en accusant son collègue de n'avoir ni les vues, ni l'audace d'un révolutionnaire, ajoute : « Je n'ai présenté aucun candidat; « seulement, à l'exemple de quelques- « uns de mes collègues, je crus faire « une chose utile en proposant des « observations générales qui pouvaient « éclairer les corps électoraux dans « l'exercice de leurs fonctions. Je ne « désignais pas Marat plus particu- « lièrement que les écrivains coura- « geux qui avaient combattu ou souf- « fert pour la cause de la révolution.

« Voulez-vous juger le conseil géné- « ral révolutionnaire de la commune « de Paris? Commencez par vous pla- « cer au sein de cette immortelle ré- « volution qui l'a créé, et dont vous « êtes vous-mêmes l'ouvrage?...

« Citoyens, vouliez-vous une révo- « lution sans révolution? Qui peut « marquer après le coup le point précis « où devaient se briser les flots de l'in- « surrection populaire?

« A ce prix, quel peuple pourrait « jamais secouer le joug du despotisme? « Car il est vrai qu'une grande nation « ne peut se lever par un mouvement « simultané, et que la tyrannie ne peut « être frappée que par la portion de « citoyens qui est plus près d'elle. Com- « ment ceux-ci oseront-ils l'attaquer, « si, après la victoire, des délégués, « venant des parties éloignées de l'État, « peuvent les rendre responsables de la « durée ou de la violence de la tour- « mente politique qui a sauvé la patrie.

« Aux jacobins j'exerçais, si l'on en « croit Louvet, un despotisme d'opi- « nion qui ne pouvait être regardé que « comme l'avant-coureur de la dicta- « ture. D'abord, je ne sais pas ce que « c'est que le despotisme de l'opinion, « surtout dans une société d'hommes « libres, composée, comme vous le « dites vous-mêmes, de quinze cents « citoyens, réputés comme les plus « ardents révolutionnaires.... L'expé- « rience a prouvé, en dépit de Louis « XVI et de ses alliés, que l'opinion « des jacobins et des sociétés populaires « était celle du peuple français; aucun « citoyen ne l'a créée ni dominée; je « n'ai fait que la partager. A quelle « époque rapportez-vous les torts « que vous me reprochez? Est-ce aux « temps postérieurs au 10 août? De- « puis cette époque jusqu'au temps où « je parle, je n'ai pas assisté plus de « six fois à cette société. » Ici l'orateur, en défendant les jacobins avec la plus pressante argumentation, les représente comme les victimes désignées par la fureur de l'Autriche et de la Prusse, « comme les préparateurs de la sainte insurrection du 10 août, » tandis que Louvet et ses amis étaient trop sages, trop amis du bon ordre, pour

tremper dans de telles conspirations. Ici Robespierre trace, avec les faits révolutionnaires, l'éloge de la commune de Paris, avant et après cette immortelle journée.

« Là, s'écrie-t-il, siégeaient les hé-« ros de la liberté; là, étaient ces hom-« mes que la bassesse monarchique dé-« daigne, parce qu'ils n'ont que des âmes « fortes et sublimes; là, nous avons vu, « chez les magistrats et les citoyens « nouveaux, des traits d'héroïsme que « l'incivisme et l'imposture s'efforce-« ront en vain de ravir à l'histoire!...

« Les intrigues disparaissent avec « les passions qui les ont enfantées; les « grandes actions et les grands carac-« tères restent seuls; nous ignorons « les noms des vils factieux qui assail-« laient Caton de pierres dans la tribune « du peuple romain, et les regards de « la postérité ne se reposent que sur « l'image sacrée de ce grand homme. « (*Applaudissements.*)

« Citoyens, le peuple qui nous a en-« voyés a tout ratifié; votre présence en « est la preuve. Il ne vous a point char-« gés de porter l'œil sévère de l'inquisi-« tion sur les faits qui tiennent à l'in-« surrection, mais de cimenter par des « lois justes la liberté qu'elle lui a ren-« due. Messieurs, la postérité ne verra « dans ces événements que leur cause « sacrée et leur sublime résultat. Vous « devez les voir comme elle, vous devez « les juger en hommes d'Etat et en « législateurs du monde. »

Après ces hautes considérations, l'orateur, en rejetant loin de lui toute participation aux événements du 2 septembre, explique la catastrophe de cette journée par des raisons fortes et vraies, et oppose au tableau des excès que personne n'a pu empêcher, parce que le peuple était en fureur, quarante mille soldats rassemblés, armés, équipés et lancés aux frontières en quelques jours par la commune de Paris, que Danton avait pénétrée de son audace.

Alors Robespierre s'empare habilement d'un aveu de Roland lui-même, qui, en blâmant les exécutions populaires, n'a pas craint de parler de l'esprit de prudence et de justice que le peuple avait montré dans cette conduite illégale. Il cite ensuite une phrase de Louvet, qui avait dit dans *la Sentinelle :* Honneur au conseil général! il a fait sonner le tocsin; il a sauvé la patrie.

« On assure, ajoute l'orateur, qu'un « innocent a péri : on s'est plu à en « exagérer le nombre; mais un seul, « c'est beaucoup trop, sans doute! Ci-« toyens, pleurez cette méprise cruelle! « nous l'avons pleurée depuis long-« temps. C'était un bon citoyen; c'é-« tait donc un de vos amis. Pleurez « même les victimes coupables réser-« vées à la vengeance des lois, qui ont « tombé sous le glaive de la justice « populaire; mais que votre douleur « ait un terme comme toutes les cho-« ses humaines.

« Gardez quelques larmes pour des « calamités plus touchantes, pleurez « cent mille patriotes immolés par la « tyrannie; pleurez nos citoyens ex-« pirants sous leurs toits embrasés! « La famille des législateurs français, « c'est la patrie, c'est le genre hu-« main tout entier, moins les tyrans « et leurs complices...

« La sensibilité, qui gémit presque « exclusivement sur les ennemis de « la liberté, m'est suspecte; cessez « d'agiter sous nos yeux la robe san-« glante du tyran, ou je croirai que « vous voulez remettre Rome dans les « fers. (*Applaudissements.*) » Robespierre nia qu'il eût parlé de tocsin à Louvet, et qu'il eût dénoncé la législature à son retour à la Commune, et il termina ainsi :

« Que me reste-t-il à dire contre des « accusateurs qui s'accusent eux-mê-« mes? Ensevelissons, s'il est possi-« ble, ces méprisables manœuvres « dans un éternel oubli. Puissions-nous « dérober aux regards de la postérité « ces jours peu glorieux de notre his-« toire, où des représentants du peu-« ple, égarés par de lâches intrigues, « ont paru oublier les grandes desti-« nées auxquelles ils étaient appelés! « Pour moi, je ne prendrai aucune « conclusion personnelle : j'ai renoncé « au facile avantage de répondre aux « calomnies de mes adversaires par

« des dénonciations plus redoutables. « J'ai voulu supprimer la partie offensive de ma justification. Je renonce « à la juste vengeance que j'aurais le « droit de poursuivre contre mes calomniateurs, je n'en demande point « d'autre que le retour de la paix et le « triomphe de la liberté ! (*Applaudissements*). Citoyens, parcourez d'un « pas ferme et rapide votre superbe « carrière ; et puissé-je, aux dépens de « ma vie et de ma réputation même, « concourir avec vous à la gloire et « au bonheur de notre commune patrie ! »

Robespierre descendit de la tribune au milieu de nombreux applaudissements ; et lorsque Louvet et Barbaroux demandèrent, le premier à répondre, le second à dénoncer Robespierre, l'Assemblée passa à l'ordre du jour, malgré tous les efforts des girondins.

Les montagnards, c'est-à-dire la Commune et les jacobins, furent donc les vainqueurs de cette journée : la Gironde y commit plusieurs fautes ; la première, ce fut d'articuler une accusation capitale contre un parti puissant, soutenu par la majorité du peuple, le lendemain du jour où ce parti avait sauvé le pays, et de l'attaquer sans être sûre de la victoire ; la seconde, de diriger si mal son accusation, qu'elle fut aisément renversée ; la troisième enfin, qui devait retomber bientôt sur elle-même, ce fut de porter atteinte à l'inviolabilité de la représentation nationale, et de donner ainsi le signal de cette guerre intestine qui allait amener la Convention à se décimer de ses propres mains, et dont les Girondins, qui les premiers avaient donné le signal de l'attaque, ne pouvaient manquer d'être les premières victimes.

Pendant ce temps, les succès de nos armées ne s'étaient pas ralentis. Dumouriez, vainqueur à Jemmapes, 5 novembre, faisait la conquête de la Belgique. Le 15 décembre, la Convention, qui sentait le besoin de rattacher les pays soumis par nos armes aux principes de la révolution, rendit un décret ordonnant aux généraux de la république de proclamer, dans les pays occupés par nos troupes, la souveraineté du peuple, l'abolition des impôts existants, de la dîme et des droits féodaux. « La nation française, disait l'article II de ce décret, déclare qu'elle « traitera comme ennemi le peuple qui, « refusant la liberté et l'égalité ou y « renonçant, voudrait conserver ou « rappeler le prince et les castes privilégiées ; elle promet de ne souscrire « à aucun traité et de ne poser les armes qu'après l'affermissement de la « souveraineté et de l'indépendance « du peuple sur le territoire duquel « les troupes de la république seront « entrées, et qui aura adopté les principes de l'égalité et établi un gouvernement libre et populaire. »

La guerre devint dès lors une propagande armée. C'était renverser les projets ambitieux ou perfides de plusieurs généraux, et notamment de Dumouriez, qui songeait à se faire une principauté de la Hollande et de la Belgique, pendant qu'avec son appui une nouvelle dynastie rétablirait la royauté en France. Il accourut à Paris pour faire rapporter le décret qui entravait ses desseins coupables ; mais, n'ayant pu y parvenir, il retourna à son armée, où il continua à machiner sourdement la ruine de sa patrie.

Jugement de Louis XVI.— La Gironde, qui croyait s'être relevée par la victoire de Jemmapes que l'un des membres de son parti venait de remporter, proposa à la Convention de s'occuper de rédiger la constitution qui devait remplacer celle de 1791. Mais la Montagne décida l'Assemblée à différer la rédaction de la constitution pour s'occuper du jugement de Louis XVI. Cette nouvelle victoire de la Montagne devait avoir plusieurs résultats : compromettre la Gironde auprès du peuple, en la forçant à montrer qu'elle voulait sauver Louis XVI, et empêcher qu'elle ne profitât des derniers jours de son influence pour organiser la république. « En effet, dit M. Mignet (*), les girondins auraient établi le régime de la bourgeoisie, en le rendant un peu plus démo-

(*) T. I, p. 337.

cratique que celui de 1791. » Nul doute qu'ils n'eussent établi l'organisation de la France sur des bases fédéralistes; toutes les tendances du parti se portaient malheureusement à cette funeste idée. Gorsas, l'un des girondins, insérait dans son journal de continuels éloges de la constitution américaine, et citait à tout propos des passages de Mably et de Montesquieu, dans lesquels ces auteurs faisaient l'éloge du fédéralisme. Il y insérait de prétendues lettres qu'on lui écrivait de Londres, et dans lesquelles on conseillait aux Français d'organiser un bon gouvernement fédératif.

La Montagne, menacée par la Gironde, avait résisté. Elle devait renverser son adversaire avant de procéder à la régénération de la France. Elle l'empêcha de rédiger d'abord la constitution, la força ensuite à juger Louis XVI, la compromit ainsi aux yeux du public; puis, après l'avoir renversée, devenue maîtresse du pouvoir, elle s'occupa d'organiser la république.

Depuis quelque temps on réclamait de toutes parts la mise en accusation de Louis XVI; de tous les points de la France arrivaient des pétitions pour hâter son jugement; les clubs, les journaux, le peuple de Paris, celui des départements, demandaient que le *tyran* fût puni. Dufriche-Valazé avait fait un premier rapport sur les papiers trouvés aux Tuileries le 10 août. Ces pièces importantes (*) prouvaient que Louis XVI soldait les émigrés, correspondait avec eux, approuvait leurs actes, et avait dépensé des sommes considérables à ces manœuvres contre-révolutionnaires. Une accusation encore plus grave résultait de l'examen de ces pièces, c'est que Louis XVI, à l'imitation de son prédécesseur (**), se livrait à des spéculations sur les accaparements des blés (***).

(*) Voy. Histoire parlementaire de la révolution française, t. XX, p. 239 et suiv.

(**) Voyez p. 211 et suiv.

(***) Ceci explique pourquoi Turgot échoua dans ses tentatives pour faire cesser ce commerce odieux, et porte en même temps à croire que l'opposition de ce ministre fut peut-être la cause de sa chute.

Le 7 novembre, sur le rapport de Mailhe, qui concluait à ce que Louis fût jugé par la Convention, la discussion s'engagea. Les motifs de l'accusation portée contre le roi étaient sa duplicité, ses relations avec les émigrés et les étrangers; enfin, tous les faits dont nous avons présenté le récit dans les chapitres précédents. Une partie de l'Assemblée demandait qu'il fût condamné; suivant d'autres, il avait mérité une prison perpétuelle; suivant d'autres encore, l'exil; mais tous étaient d'accord sur la culpabilité. Pendant ces discussions, on découvrit, le 20 novembre, aux Tuileries, une armoire de fer (*) remplie de papiers importants, qui vinrent donner à l'accusation le caractère de l'évidence. Cette découverte imprima une nouvelle activité au procès que les girondins faisaient traîner en longueur. On accusait même Roland d'avoir été seul visiter le premier l'armoire de fer, et d'en avoir retiré les pièces les plus probantes. Ce furent les montagnards qui firent enfin décider que Louis serait jugé par la Convention sans désemparer (3 décembre).

Les girondins, effrayés du sort qui attendait le roi, qu'ils avaient pourtant renversé, essayèrent de le sauver en expulsant de l'Assemblée les plus actifs de ses accusateurs. Guadet proposa de convoquer les assemblées primaires dans le délai de huit jours, pour confirmer ou rappeler les députés de la Convention. Il espérait avec ses amis, que les montagnards ne seraient pas réélus. L'Assemblée, après avoir décrété d'enthousiasme cette proposition, revint de sa surprise, sur les réclamations de quelques députés jacobins qui représentèrent que tous les mois on pouvait ainsi purger ou renouveler la Convention, ce qui amènerait la perte de l'État. Le décret fut rappelé et renvoyé à une commission. Nous nous contenterons de citer ce fait, parmi une foule d'autres, qui montrent jusqu'à quel point les Girondins poussaient l'égarement, et com-

(*) Voy. au Dictionnaire l'article ARMOIRE DE FER.

bien leur politique était variable et incompréhensible.

Le 10 décembre, Lindet, au nom de la commission des vingt et un, lut un rapport sur les crimes imputés à Louis (*).

Le lendemain, Louis parut devant l'Assemblée qu'il ne récusa pas, et fut interrogé par Barrère qui était alors président.

Le président. Louis, le peuple français vous accuse d'avoir commis une multitude de crimes pour établir votre tyrannie en détruisant sa liberté. Vous avez, le 20 juin 1789, attenté à la souveraineté du peuple, en suspendant les assemblées des représentants, et en les repoussant, par la violence, du lieu de leurs séances. La preuve en est dans le procès-verbal dressé au jeu de paume de Versailles, par les représentants de l'Assemblée constituante. Le 23 juin, vous avez voulu dicter des lois à la nation, vous avez entouré de troupes les représentants, vous leur avez présenté deux déclarations royales éversives de toute liberté, et vous leur avez ordonné de se séparer. Vos déclarations et les procès-verbaux de l'Assemblée constatent ces attentats. Qu'avez-vous à répondre?

Louis. Il n'existait pas de lois qui m'en empêchassent.

Le président. Vous avez fait marcher une armée contre les citoyens de Paris. Vos satellites ont fait couler le sang de plusieurs d'entre eux, et vous n'avez éloigné cette armée que lorsque la prise de la Bastille et l'insurrection générale vous ont appris que le peuple était victorieux. Les discours que vous avez tenus les 9, 12 et 14 juillet aux diverses députations de l'Assemblée constituante, font connaître quelles étaient vos intentions, et les massacres des Tuileries déposent contre vous. Qu'avez-vous à répondre?

Louis. J'étais le maître de faire marcher des troupes dans ce temps-là; mais je n'ai jamais eu l'intention de répandre du sang.

Le président. Après ces événements, et malgré les promesses que vous aviez faites, le 15, dans l'Assemblée constituante, et le 17 dans l'hôtel de ville de Paris, vous avez longtemps éludé de faire exécuter les décrets du 11 août, concernant l'abolition de la servitude personnelle, du régime féodal et de la dîme. Vous avez longtemps refusé de reconnaître la déclaration des droits de l'homme; vous avez augmenté du double le nombre de vos gardes du corps et appelé le régiment de Flandre à Versailles; vous avez permis que, dans des orgies faites sous vos yeux, la cocarde nationale fût foulée aux pieds, la cocarde blanche arborée, et la nation blasphémée. Enfin, vous avez nécessité une nouvelle insurrection, occasionné la mort de plusieurs citoyens, et ce n'est qu'après la défaite de vos gardes que vous avez changé de langage, et renouvelé des promesses perfides. Les preuves de ces faits sont dans vos observations du 18 septembre, sur les décrets du 11 août, dans les procès-verbaux de l'Assemblée constituante, dans les événements de Versailles des 5 et 6 octobre, et dans le discours que vous avez tenu le même jour à une députation de l'Assemblée constituante, lorsque vous lui dîtes que *vous vouliez vous éclairer de ses conseils, et ne jamais vous séparer d'elle.* Qu'avez-vous à répondre?

Louis. J'ai fait des observations que j'ai crues justes sur les deux premiers objets. Quant à la cocarde, cela est faux, cela ne s'est pas passé devant moi.

Le président. Vous aviez prêté à la fédération du 14 juillet un serment que vous n'avez pas tenu. Bientôt vous avez essayé de corrompre l'esprit public à l'aide de Talon, qui agissait dans Paris, et de Mirabeau, qui devait imprimer un mouvement contre-révolutionnaire aux provinces. Qu'avez-vous à répondre?

Louis. Je ne me rappelle pas ce qui s'est passé dans ce temps-là; mais le tout est antérieur à l'acceptation que j'ai faite de la constitution.

Le président. Vous avez répandu des millions pour effectuer cette cor-

(*) Voir Histoire parlementaire de la révolution française, t. XXI, p. 259

ruption, et vous avez voulu faire de la popularité même un moyen d'asservir le peuple. Ces faits résultent d'un mémoire de Talon, que vous avez apostillé de votre main, et d'une lettre que Laporte vous écrivait le 19 avril, dans laquelle, vous rapportant une conversation qu'il avait eue avec Rivarol, il vous disait que les millions que l'on vous avait engagé à répandre n'avaient rien produit. Dès longtemps vous aviez médité un projet de fuite. Il vous fut remis, le 23 février, un mémoire qui vous en indiquait les moyens, et vous l'apostillâtes. Qu'avez-vous à répondre?

Louis. Je n'avais pas de plus grand plaisir que de donner à ceux qui avaient besoin; cela ne tient à aucun projet.

Le président. Le 28, une multitude de nobles et de militaires se répandirent dans vos appartements, au château des Tuileries, pour favoriser cette fuite; vous voulûtes, le 18 avril, quitter Paris pour vous rendre à Saint-Cloud. Qu'avez-vous à répondre?

Louis. Cette accusation est absurde.

Le président. Mais la résistance des citoyens vous fit sentir que la défiance était grande; vous cherchâtes à la dissiper en communiquant à l'Assemblée constituante une lettre que vous adressiez aux agents de la nation auprès des puissances étrangères, pour leur annoncer que vous aviez accepté librement les articles constitutionnels qui vous avaient été présentés, et cependant, le 21, vous preniez la fuite avec un faux passe-port. Vous laissiez une déclaration contre les mêmes articles constitutionnels, vous ordonniez aux ministres de ne signer aucun des actes émanés de l'Assemblée nationale, et vous défendiez à celui de la justice de remettre les sceaux de l'État. L'argent du peuple était prodigué pour assurer le succès de cette trahison, et la force publique devait la protéger sous les ordres de Bouillé, qui naguère avait été chargé de diriger le massacre de Nancy, et à qui vous aviez écrit à ce sujet, *de soigner sa popularité, parce qu'elle vous serait utile*. Ces faits sont prouvés par le mémoire du 23 février, apostillé de votre main; par votre déclaration du 20 juin, tout entière de votre écriture; par votre lettre du 4 septembre 1790, à Bouillé; et par une note de celui-ci, dans laquelle il vous rend compte de l'emploi des neuf cent quatre-vingt-treize mille livres données par vous, et employées en partie à la corruption des troupes qui devaient vous escorter. Qu'avez-vous à répondre?

Louis. Je n'ai aucune connaissance du mémoire du 23 février. Quant à ce qui est relatif à mon voyage de Varennes, je m'en réfère à ce que j'ai dit aux commissaires de l'Assemblée constituante dans ce temps-là.

Le président. Après votre arrestation à Varennes, l'exercice du pouvoir exécutif fut suspendu dans vos mains, et vous conspirâtes encore. Le 17 juillet, le sang des citoyens fut versé au Champ de Mars. Une lettre de votre main, écrite en 1790 à la Fayette, prouve qu'il existait une coalition criminelle entre vous et la Fayette, à laquelle Mirabeau avait accédé. La division commença sous ces auspices cruels; tous les genres de corruption furent employés. Vous avez payé des libelles, des pamphlets, des journaux destinés à pervertir l'opinion publique, à discréditer les assignats et à soutenir la cause des émigrés. Les registres de Septeuil indiquent quelles sommes ont été employées à ces manœuvres liberticides. Qu'avez-vous à répondre?

Louis. Ce qui s'est passé le 17 juillet ne peut aucunement me regarder; pour le reste, je n'en ai aucune connaissance.

Le président. Vous avez paru accepter la constitution le 14 septembre; vos discours annonçaient la volonté de la maintenir, et vous travailliez à la renverser avant même qu'elle fût achevée. Une convention avait été faite à Pilnitz, le 24 juillet, entre Léopold d'Autriche et Frédéric-Guillaume de Brandebourg, qui s'étaient engagés à relever en France le trône

de la monarchie absolue, et vous vous êtes tu sur cette convention jusqu'au moment où elle été connue de l'Europe entière. Qu'avez-vous à répondre?

Louis. Je l'ai fait connaître sitôt qu'elle est venue à ma connaissance. Au reste, tout ce qui a trait à cet objet, par la constitution, regarde le ministre.

Le président. Arles avait levé l'étendard de la révolte; vous l'aviez favorisée par l'envoi de trois commissaires civils, qui se sont occupés, non à réprimer les contre-révolutionnaires, mais à justifier leurs attentats. Qu'avez-vous à répondre?

Louis. Les instructions qu'avaient les commissaires doivent prouver ce dont ils étaient chargés, et je n'en connaissais aucun quand les ministres me les ont proposés.

Le président. Avignon et le comtat Venaissin avaient été réunis à la France; vous n'avez fait exécuter le décret qu'après un mois; et, pendant ce temps, la guerre civile a désolé ce pays. Les commissaires que vous y avez successivement envoyés ont achevé de le dévaster. Qu'avez-vous à répondre?

Louis. Je ne me souviens pas quel délai a été mis dans l'exécution; au reste, ce fait ne peut me regarder personnellement; ce sont ceux qui ont été envoyés, et ceux qui les ont envoyés, que cela regarde.

Le président. Nîmes, Montauban, Mende, Jalès, avaient éprouvé de grandes agitations dès les premiers jours de la liberté; vous n'avez rien fait pour étouffer ce germe de contre-révolution, jusqu'au moment où la conspiration de Saillant a éclaté. Qu'avez-vous à répondre?

Louis. J'ai donné pour cela tous les ordres que mes ministres m'ont proposés.

Le président. Vous avez envoyé vingt-deux bataillons contre les Marseillais qui marchaient pour réduire les contre-révolutionnaires arlésiens. Qu'avez-vous à répondre?

Louis. Il faudrait que j'eusse les pièces pour répondre juste à cela.

Le président. Vous avez donné le commandement du Midi à Wigenstein, qui vous écrivait, le 21 avril 1792, après qu'il eût été rappelé : « Quelques « instants de plus, et je rappellerai pour « toujours, autour du trône de Votre « Majesté, des milliers de Français re- « devenus dignes des vœux qu'elle for- « me pour leur bonheur. » Qu'avez-vous à répondre?

Louis. Cette lettre est postérieure à son rappel : il n'a pas été employé depuis. Je ne me souviens pas de la lettre.

Le président. Vous avez payé vos ci-devant gardes du corps à Coblentz, les registres de Septeuil en font foi, et plusieurs ordres signés de vous constatent que vous avez fait passer des sommes considérables à Bouillé, Rochefort, la Vauguyon, Choiseul-Baupré, Hamilton, la femme Polignac. Qu'avez-vous à répondre?

Louis. D'abord que je sus que mes gardes du corps se formaient de l'autre côté du Rhin, j'ai défendu qu'ils touchassent aucun payement. Pour le reste, je ne m'en souviens nullement.

Le président. Vos frères, ennemis de l'État, ont rallié les émigrés sous leurs drapeaux; ils ont levé des régiments, fait des emprunts, et contracté des alliances en votre nom; vous ne les avez désavoués qu'au moment où vous avez été bien certain que vous ne pouviez plus nuire à leurs projets. Votre intelligence avec eux est prouvée par un billet écrit de la main de Louis-Stanislas-Xavier, souscrit par vos deux frères, et ainsi conçu :

« Je vous ai écrit, mais c'est par la « poste, et je n'ai pu rien vous dire. « Nous sommes ici deux qui n'en font « qu'un; mêmes sentiments, mêmes « principes, même ardeur pour vous « servir. Nous gardons le silence, mais « c'est que le rompant trop tôt, nous « vous compromettrions; mais nous « parlerons dès que nous serons sûrs « de l'appui général; et ce moment est « proche. Si l'on nous parle de la part « de ces gens-là, nous n'écouterons « rien; si c'est de la vôtre, nous l'é- « couterons, mais nous irons droit

« notre chemin ; ainsi, si l'on veut que « vous nous fassiez dire quelque chose, « ne vous gênez pas. Soyez tranquille « sur votre sûreté; nous n'existons que « pour vous servir, nous y travaillons « avec ardeur, et tout va bien; vos « ennemis même ont trop d'intérêt à « votre conservation, pour commettre « un crime inutile, et qui achèverait « de les perdre. Adieu. Louis-Stanis- « las-Xavier et Charles-Philippe. »

Qu'avez-vous à répondre?

Louis. J'ai désavoué toutes les démarches de mes frères, suivant que la constitution me le prescrivait, aussitôt que j'en ai eu connaissance. Je n'ai eu aucune connaissance de ce billet.

Le président. L'armée de ligne, qui devait être portée au pied de guerre, n'était forte que de deux cent mille hommes à la fin de décembre; vous aviez ainsi négligé de pourvoir à la sûreté extérieure de l'État. Narbonne, votre agent, avait demandé une levée de cinquante mille hommes; mais il arrêta le recrutement à vingt-cinq mille, en assurant que tout était prêt. Rien ne l'était pourtant. Après lui, Servan proposa de former, auprès de Paris, un camp de vingt mille hommes; l'Assemblée législative le décréta, vous refusâtes votre sanction. Qu'avez-vous à répondre?

Louis. J'avais donné au ministre tous les ordres qui pouvaient accélérer l'augmentation de l'armée; au mois de décembre dernier, les états ont été mis sous les yeux de l'Assemblée. S'ils se sont trompés, ce n'est pas ma faute.

Le président. Un élan de patriotisme fait partir de tous côtés des citoyens pour Paris. Vous fîtes une proclamation qui tendait à les arrêter dans leur marche; cependant, nos armées étaient dépourvues de soldats. Dumouriez, successeur de Servan, avait déclaré que la nation n'avait ni armes, ni munitions, ni subsistances, et que les places étaient hors de défense. Vous avez attendu d'être pressé par une réquisition faite au ministre Lajard, à qui l'Assemblée législative demandait quels étaient les moyens de pourvoir à la sûreté extérieure de l'État, pour proposer par un message la levée de quarante-deux bataillons. Vous avez donné mission aux commandants des troupes de désorganiser l'armée, de pousser des régiments à la désertion, et de leur faire passer le Rhin pour les mettre à la disposition de vos frères et de Léopold d'Autriche, avec lequel vous étiez d'intelligence; le fait est prouvé par la lettre de Toulongeon, commandant dans la Franche-Comté. Qu'avez-vous à répondre?

Louis. Je n'en ai aucune connaissance : il n'y a pas le mot de vrai dans cette accusation.

Le président. Vous avez chargé vos agents diplomatiques de favoriser la coalition des puissances étrangères et de vos frères contre la France, et particulièrement de cimenter la paix entre la Turquie et l'Autriche, pour dispenser celle-ci de garnir ses frontières du côté de la Turquie, et lui procurer par là un plus grand nombre de troupes contre la France. Une lettre de Choiseul-Gouffier, ambassadeur à Constantinople, établit le fait. Qu'avez-vous à répondre?

Louis. M. de Choiseul n'a pas dit la vérité. Cela n'a jamais existé.

Le président. Les Prussiens s'avançaient vers nos frontières; on interpella, le 8 juillet, votre ministre de rendre compte de l'état de nos relations politiques avec la Prusse; vous répondîtes, le 10, que cinquante mille Prussiens marchaient contre nous, et que vous donniez avis au Corps législatif des actes formels de ces hostilités imminentes, aux termes de la constitution. Qu'avez-vous à répondre?

Louis. Ce n'est qu'à cette époque-là que j'en ai eu connaissance : toute la correspondance passait par les ministres.

Le président. Vous avez confié le département de la guerre à Dabancourt, neveu de Calonne; et tel a été le succès de votre conspiration, que les places de Longwy et de Verdun ont été livrées aussitôt que les ennemis ont paru. Qu'avez-vous à répondre?

Louis. J'ignorais que M. Dabancourt fût neveu de M. Calonne; ce n'est pas moi qui ai dégarni les places; je ne me serais pas permis une pareille chose; je n'en ai aucune connaissance, si elles l'ont été.

Le président. Vous avez détruit notre marine; une foule d'officiers de ce corps étaient émigrés; à peine en restait-il pour faire le service des ports. Cependant, Bertrand accordait tous les jours des passe-ports; et, lorsque le Corps législatif vous exposa, le 8 mars, sa conduite coupable, vous répondîtes que vous étiez satisfait de ses services. Qu'avez-vous à répondre?

Louis. J'ai fait ce que j'ai pu pour retenir les officiers. Quant à M. Bertrand, comme l'Assemblée nationale ne portait contre lui aucun grief qui pût le faire mettre en état d'accusation, je n'ai pas cru devoir le changer.

Le président. Vous avez favorisé, dans les colonies, le maintien du gouvernement absolu; vos agents y ont partout fomenté le trouble et la contre-révolution qui s'y est opérée à la même époque où elle devait s'effectuer en France; ce qui indique assez que votre main conduisait cette trame. Qu'avez-vous à répondre?

Louis. S'il y a de mes agents dans les colonies, ils n'ont pas dit vrai; je n'ai eu aucun rapport à ce que vous venez de me dire.

Le président. L'intérieur de l'État était agité par les fanatiques; vous vous en êtes déclaré le protecteur, en manifestant l'intention évidente de recouvrer par eux votre ancienne puissance. Qu'avez-vous à répondre?

Louis. Je ne peux pas répondre à cela; je n'ai aucune connaissance de ce projet.

Le président. Le Corps législatif avait rendu, le 29 janvier, un décret contre les prêtres factieux, vous en avez suspendu l'exécution. Qu'avez-vous à répondre?

Louis. La constitution me laissait la sanction libre des décrets.

Le président. Les troubles s'étaient accrus; le ministre déclara qu'il ne connaissait dans les lois existantes aucun moyen d'atteindre les coupables. Le Corps législatif rendit un nouveau décret, vous en suspendîtes encore l'exécution. Qu'avez-vous à répondre?

Même réponse que la précédente.

Le président. L'incivisme de la garde que la constitution vous avait donnée en avait nécessité le licenciement. Le lendemain, vous lui avez écrit une lettre de satisfaction; vous avez continué de la solder. Ce fait est prouvé par les comptes du trésorier de la liste civile. Qu'avez-vous à répondre?

Louis. Je n'ai continué que jusqu'à ce qu'elle pût être recréée, comme le décret le portait.

Le président. Vous avez retenu auprès de vous les gardes suisses : la constitution vous le défendait, et l'Assemblée législative en avait expressément ordonné le départ. Qu'avez-vous à répondre?

Louis. J'ai exécuté tous les décrets qui ont été rendus à cet égard.

Le président. Vous avez eu dans Paris des compagnies particulières chargées d'y opérer des mouvements utiles à vos projets de contre-révolution. Dangremont et Gilles étaient deux de vos agents; ils étaient salariés par la liste civile. Les quittances de Gilles, chargé de l'organisation d'une compagnie de soixante hommes, vous seront présentées. Qu'avez-vous à répondre?

Louis. Je n'ai aucune connaissance des projets qu'on leur prête; jamais idée de contre-révolution n'est entrée dans ma tête.

Le président. Vous avez voulu, par des sommes considérables, suborner plusieurs membres des assemblées constituante et législative. Les lettres de Saint-Léon et d'autres attestent la réalité de ces faits. Qu'avez-vous à répondre?

Louis. Il y a plusieurs personnes qui se sont présentées avec des projets pareils; mais je les ai éloignées.

Le président. Quels sont ceux qui vous ont présenté ces projets?

Louis. Ils étaient si vagues, que je ne me les rappelle pas dans ce moment.

Le président. Quels sont ceux à qui vous avez promis ou donné de l'argent?

Louis. A aucun.

Le président. Vous avez laissé avilir la nation française en Allemagne, en Italie, en Espagne, puisque vous n'avez rien fait pour exiger la réparation des mauvais traitements que les Français ont éprouvés dans ces pays. Qu'avez-vous à répondre?

Louis. La correspondance diplomatique doit prouver le contraire : au reste, cela regardait le ministre.

Le président. Vous avez fait, le 10 août, la revue des Suisses, à cinq heures du matin, et les Suisses ont tiré les premiers sur les citoyens. Qu'avez-vous à répondre?

Louis. J'ai été voir toutes les troupes qui étaient rassemblées chez moi ce jour-là; les autorités constituées étaient chez moi, le département, le maire et la municipalité; j'avais fait même prier une députation de l'Assemblée nationale d'y venir, et je me suis ensuite rendu dans son sein avec ma famille.

Le président. Pourquoi avez-vous assemblé des troupes dans le château?

Louis. Toutes les autorités constituées l'ont vu : le château était menacé; et comme j'étais une autorité constituée, je devais me défendre.

Le président. Pourquoi avez-vous mandé le maire de Paris dans la nuit du 9 au 10 août?

Louis. Sur les bruits qui se répandaient.

Le président. Vous avez fait couler le sang des Français. Qu'avez-vous à répondre?

Louis. Non, monsieur, ce n'est pas moi.

Le président. Vous avez autorisé Septeuil à faire un commerce considérable de grains, sucre et café à Hambourg : ce fait est prouvé par une lettre de Septeuil. Qu'avez-vous à répondre?

Louis. Je n'ai aucune connaissance de ce que vous dites.

Le président. Pourquoi avez-vous mis le *veto* sur le décret qui ordonnait la formation d'un camp de vingt mille hommes?

Louis. La constitution me donnait la libre sanction des décrets; et, dès ce temps-là même, j'ai demandé la réunion d'un camp à Soissons.

Après cet interrogatoire, on présenta à Louis les papiers de l'armoire de fer, et tous ceux qu'on avait saisis chez Laporte et Dufresne; il ne les reconnut pas, bien que plusieurs fussent écrits de sa main. Il alla jusqu'à nier l'évidence de l'armoire de fer. Un pareil système de défense ne pouvait que lui nuire. Nul ne concevait qu'il n'eût pas même le courage d'avouer ses actions.

Le 26, Louis fut ramené à la barre, et ses avocats, Malesherbes, Tronchet et de Sèze, présentèrent sa défense. Depuis le discours de de Sèze jusqu'au 14 janvier, l'Assemblée fut agitée par les discussions les plus vive. Les girondins cherchaient à perpétuer des débats qui pouvaient sauver Louis XVI en lassant les esprits. Mais tous leurs efforts échouèrent devant l'énergie de la Montagne, et le jugement fut prononcé.

Les girondins demandèrent alors l'appel au peuple, et firent plusieurs autres propositions qui toutes tendaient à faire annuler le décret de la Convention. Ils échouèrent encore dans cette lutte; la Montagne, soutenue par la Commune et par le peuple, parvint à faire prévaloir le seul plan qui pouvait sauver la patrie des horreurs de la guerre civile, car tel eût été le résultat inévitable d'une décision qui aurait remis aux assemblées primaires le soin de reviser le jugement de Louis XVI.

Le 15, on décida à la majorité de 693 voix sur 729 (*), que *Louis Capet était coupable d'attentat contre la liberté et de conspiration contre la sûreté générale de l'État.*

Le même jour, 433 voix contre 288 décidèrent *que le jugement de la Con-*

(*) L'assemblée était composée de 749 membres : 29 étaient absents; 37 firent différentes déclarations; 693 votèrent l'affirmative.

nation nationale contre Louis Capet ne serait pas envoyé à la ratification du peuple.

On décida ensuite que le jugement serait rendu à la majorité absolue; enfin, on procéda au vote sur la dernière question : « Quelle peine Louis, ci-devant roi de France, a-t-il encourue? » La séance (17 janvier) dura vingt-quatre heures, et se termina par le dépouillement du scrutin.

L'Assemblée était composée de 749 membres, sur lesquels 721 étaient présents (*). La majorité était donc de 361.

2 votèrent pour les fers (**);
286 pour la détention et le bannissement à la paix; pour le bannissement immédiat, ou pour la réclusion; quelques-uns, enfin, demandèrent la peine de mort conditionnelle, si le territoire était envahi;
46 pour la peine de mort avec sursis, soit après l'expulsion des Bourbons, soit à la ratification de la constitution;
387 pour la mort (***).

Le scrutin dépouillé, Vergniaud, chef du parti des Girondins, alors président de la Convention, et qui lui-même avait voté dans le sens de la majorité, déclara d'une voix émue que la peine prononcée par l'Assemblée contre Louis Capet était la mort (****).

Les défenseurs de Louis XVI demandèrent un sursis, mais leur demande fut rejetée par trois cent quatre-vingts voix contre trois cent dix, et, le 21 janvier, Louis subissait sur l'échafaud la peine qui avait été prononcée contre lui. Ainsi mourait le descendant de trente-deux rois, victime des fautes de ses ancêtres, victime de ses propres fautes et des conseils perfides de ces prétendus amis de la royauté qui dans des vues étroites et égoïstes l'avaient détourné du dessein généreux de se mettre à la tête de la révolution pour la diriger et la maintenir dans des justes bornes.

Du 21 janvier au 2 juin. La révolution depuis son origine n'avait cessé de marcher droit à son but, sans jamais dévier de sa route. Elle avait eu à chaque pas des obstacles à renverser; mais chacun de ses pas avait été un progrès; chacun de ses efforts avait été le complément des efforts précédents. L'ancienne organisation de la France avait été détruite au 14 juillet et au 4 août. Au 10 août, l'énergie nationale avait renversé un pouvoir parjure qui ne voyait plus de refuge que dans la guerre civile et dans l'invasion étrangère; enfin au 2 septembre et au 21 janvier, une réponse terrible avait été faite au défi de l'Europe et aux ennemis intérieurs. Toutes les entraves ainsi brisées, la révolution pouvait accomplir sa mission, c'est-à-dire organiser la démocratie en France, repousser l'étranger aux frontières, donner à la patrie ses limites naturelles, propager les idées françaises en Europe, constituer, d'après ces idées, les États voisins de la France et ses alliés naturels, et les entraîner dans son mouvement politique comme de véritables satellites de l'astre civilisateur. Tel était le but de la révolution: quiconque s'y opposait compromettait le salut de la patrie; il devait être regardé comme contre-révolutionnaire, et s'exposait à attirer justement sur lui toute la sévérité de la nation.

Situation militaire. Après la retraite des Prussiens, Dumouriez, à la tête de l'armée que l'énergie de la Commune avait levée et équipée, s'était, comme nous l'avons déjà dit, avancé sur

(*) 15 étaient absents par commission.
8 — — maladie.
5 non votants.
28. Total des absents.

(**) Condorcet et Dupin.

(***) 26 demandèrent, comme Mailhe, s'il ne conviendrait pas, dans l'intérêt public, de différer la mort, mais leur vote était indépendant de cette demande

(****) Cette peine fut prononcée à la majorité de *cent quarante-cinq* voix et non pas de *cinq*, comme on l'a prétendu. Nous devons ajouter que les 288 voix adverses, loin de prononcer l'acquittement de l'accusé, le condamnaient les unes aux fers, les autres à la prison. Plus de six millions de signatures couvrirent les adresses de félicitation envoyées de toutes parts à la Convention.

les Pays-Bas autrichiens, et bientôt la victoire de Jemmapes (6 novembre) lui en avait assuré la conquête. Ce succès et l'exécution de Louis XVI effrayèrent les rois : tous s'armèrent contre la révolution. L'Angleterre, toujours avide de s'agrandir, s'empressa de se joindre à la coalition. La Convention, sans hésiter, lui déclara la guerre (1er février 1793), ainsi qu'au stathouder de Hollande. Alors Pitt se hâta d'armer contre nous toute l'Europe. Le 4 mars, il traita avec le Hanovre; le 25 mars, avec la Russie; le 10 avril, avec la Hesse-Cassel; le 25 avril, avec la Sardaigne; le 25 mai, avec l'Espagne; le 12 juillet, avec Naples; le 14 juillet, avec la Prusse; le 30 août, avec l'Empire; le 21 septembre, avec le margrave de Bade; le 26 septembre, avec le Portugal. Peu de temps après, la Bavière, la Souabe, l'électeur palatin s'unissaient aux coalisés, et la France se trouva en guerre avec toute l'Europe, si l'on excepte la Turquie, Venise, la Suisse, la Suède et le Danemark, qui restèrent neutres. Bientôt 45 mille Austro-Sardes sur les Alpes, 50 mille Espagnols aux Pyrénées, 108 mille Anglo-Bataves et Autrichiens sur le Bas-Rhin, 33 mille Autrichiens sur la Meuse, 112 mille Austro-Prussiens sur le moyen et le haut Rhin, en tout 350 mille soldats aguerris, pressèrent la France de toutes parts, tandis que l'Angleterre lançait ses innombrables vaisseaux contre nos côtes et nos flottes abandonnées par leurs officiers, qui avaient déserté le poste de l'honneur pour se joindre aux ennemis de la patrie.

Situation intérieure. Certes, d'autres eussent tremblé devant tant d'ennemis : la Convention sentit son courage redoubler. Elle décréta une levée de 300 mille soldats, et, pour punir les conspirateurs et les alarmistes, elle institua le tribunal révolutionnaire, et, sur la proposition de Marat, le comité de salut public.

Le tribunal révolutionnaire connaissait de toute entreprise contre-révolutionnaire, de tous les attentats contre la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la république, la sûreté intérieure et extérieure de l'État, et de tous les complots tendant à rétablir la royauté ou à établir toute autre autorité attentatoire à la liberté, à l'égalité et à la souveraineté du peuple, soit que les accusés fussent fonctionnaires civils ou militaires, ou simples citoyens. Il jugeait sans appel.

Le comité de salut public, composé de vingt-cinq membres, alors presque tous girondins, était chargé de préparer et de proposer les lois et les mesures nécessaires pour la défense extérieure et intérieure de la république. Mais toutes les mesures que la Convention pouvait prendre pour le salut commun étaient entravées et, pour ainsi dire, annulées par les dissensions de la Montagne et de la Gironde. La république marchait à sa ruine. Les royalistes, par une foule d'écrits incendiaires, excitaient le peuple à renverser la Convention; la Vendée se soulevait (10 mars), Dumouriez trahissait la patrie (*), de toutes parts la contre-révolution levait audacieusement la tête. Il fallait arrêter ses progrès. La Commune prit encore une fois la résolution de sauver la France et la liberté. Elle excita l'enthousiasme des clubs, força par son exemple la Convention à suspendre ses disputes pour s'occuper du pays.

La Vendée avait levé trois armées et battu les généraux républicains. La Convention mit hors la loi les prêtres et les nobles qui prendraient part à un soulèvement; elle désarma tous les suspects, et bannit pour toujours les émigrés. De son côté, le tribunal révolutionnaire commença à agir et à frapper les contre-révolutionnaires.

Nous avons déjà dit que Dumouriez, vainqueur à Jemmapes, espérait se créer dans les Pays-Bas une souveraineté indépendante; afin d'avoir l'appui des coalisés, il forma le projet de rétablir la monarchie constitutionnelle; mais pour cela il fallait d'abord renverser les clubs et la Con-

(*) Voyez au Dictionnaire les articles Vendée et Dumouriez.

vention. « Il eut, dit M. Mignet (*), des conférences avec le colonel Mack, et il convint avec les Autrichiens de marcher sur Paris pour rétablir la monarchie, tandis qu'il les laisserait sur la frontière, en leur livrant plusieurs places fortes comme garantie. Il est probable que Dumouriez voulait mettre sur le trône constitutionnel le jeune duc de Chartres (**), qui s'était illustré pendant toute cette campagne; tandis que le prince de Cobourg espérait que si la contre-révolution parvenait à ce point, elle serait poussée plus loin, et rétablirait le fils de Louis XVI et l'ancienne monarchie. » Mais Dumouriez échoua dans ses premières tentatives, et la Convention se décida enfin à révoquer ce protégé des girondins, dont les jacobins demandaient depuis longtemps le rappel. Elle envoya quatre commissaires pour le sommer de revenir à Paris. Dumouriez les fit arrêter par des hussards et les livra aux Autrichiens (***). Il voulut alors entraîner l'armée; mais ayant échoué encore dans cette tentative criminelle, il passa dans le camp autrichien avec le duc de Chartres, le colonel Thouvenot et deux escadrons des hussards de Berchiny.

La défection de Dumouriez accabla les girondins, dont il avait été l'ami. On les accusa d'être ses complices. La Montagne n'avait pu sauver la Commune, menacée par eux, obtenir le jugement et la condamnation à mort de Louis XVI qu'ils défendaient, se maintenir elle-même à la Convention, établir le tribunal révolutionnaire, et décréter les moyens énergiques nécessaires au salut de la patrie, qu'après des débats interminables et une opposition sans cesse renaissante. La Commune qui était toujours, en fait, le premier pouvoir de l'État, et qui continuait à imprimer au peuple le mouvement révolutionnaire, résolut, de concert avec quelques montagnards, de renverser la Gironde, pour établir enfin l'unité dans une assemblée appelée à sauver et à constituer la France, mais que ses divisions rendaient incapable d'une pareille tâche.

Préparatifs du 31 mai.—Le 3 avril, Robespierre proposa à la Convention de mettre Brissot en jugement, comme complice de Dumouriez, et dénonça le comité de salut public comme ennemi de la liberté et de l'égalité. Il démontra que la Gironde avait à chaque pas compromis la sûreté de la France. Cette attaque n'eut pas de suite; mais il importe de la mentionner, parce qu'elle montre bien que la Montagne, jusqu'alors en butte aux attaques de la Gironde, se sentait enfin assez puissante pour lutter contre sa rivale.

Le 8, la Gironde fut dénoncée par la section *Bon-Conseil,* dont l'orateur vint demander à la Convention la mise en arrestation de plusieurs membres de ce parti. Cet orateur déclara que sa section désirait que l'on fît l'examen le plus sévère de la trahison de Dumouriez. « Ce n'est pas seulement, « dit-il, dans ses légions que ce traître « avait des complices; le peuple n'est-il « pas fondé à croire qu'il en avait jusque « dans votre sein? » A ces mots, la gauche et les tribunes applaudissent. La droite, dans l'agitation la plus violente, demande l'expulsion des pétitionnaires. L'Assemblée décida qu'ils seraient entendus jusqu'au bout, qu'ils signeraient leur dénonciation et qu'elle serait envoyée au comité pour en faire un rapport le lendemain. L'orateur continua : « Depuis assez longtemps « la voix publique vous désigne les « Vergniaud, les Guadet, les Gen- « sonné, les Barbaroux, les Louvet, « les Buzot, etc., qu'attendez-vous « pour les frapper du décret d'accusa- « tion? Vous mettez Dumouriez hors « de la loi, et vous laissez assis parmi « vous ses complices! Vous manque-t-il « des preuves? Les calomnies qu'ils « ont vomies contre Paris déposent « contre eux.... » Les pétitionnaires signèrent leur dénonciation et furent

(*) Révolution franç., t. I, p. 380.

(**) Aujourd'hui le roi Louis-Philippe Ier.

(***) Voyez au Dictionnaire les articles Beurnonville, Camus, Quinette, Lamarque et Bancal.

admis aux honneurs de la séance, sur l'énergique demande de Marat, et malgré l'opposition de la Gironde.

Le lendemain, Marat rédigea et fit adopter, par la section de la *Halle aux Blés*, un projet d'adresse à la Convention; et il l'envoya aux quarante-sept autres sections, aux clubs et à la Commune, « pour recevoir, soit leur approbation, soit les modifications qui paraîtraient convenables. »

Cette adresse demandait nettement la mise en accusation des girondins. Pétion vint la dénoncer à l'Assemblée le 10. La Montagne ayant applaudi, la Gironde se souleva; Duperret s'écria : « Nous avons des enfants qui « vengeront notre mort! » Danton répondit : « Vous êtes des scélérats! » Les tribunes applaudirent, et la droite, furieuse, cria : « A bas le dictateur! » Parmi les orateurs qui parlèrent pendant la discussion qui s'engagea sur cette adresse, Robespierre fut celui qui précisa le mieux la question. « Une « faction, dit-il, conspire avec les ty- « rans de l'Europe pour nous donner « un roi avec une espèce de constitu- « tion aristocratique. Elle espère nous « amener à cette transaction hon- « teuse par la force des armées étran- « gères et par les troubles du dedans. « Ce système convient au gouverne- « ment anglais, il convient à Pitt, « l'âme de toute cette ligue; il con- « vient à tous les ambitieux; il plaît « à tous les aristocrates bourgeois « qui ont peur de l'égalité, à qui l'on « fait peur, même pour leurs pro- « priétés : il plaît même aux nobles, « trop heureux de retrouver, dans « la représentation aristocratique et « dans la cour d'un nouveau roi, les « distinctions orgueilleuses qui leur « échappaient. La république ne con- « vient qu'au peuple, aux hommes « de toutes les conditions, qui ont une « âme pure et élevée, aux philosophes « amis de l'humanité, aux *sans-cu- « lottes* qui se sont, en France, parés « avec fierté de ce titre dont la Fayette « et l'ancienne cour voulaient les flé- « trir, comme les républicains de Hol- « lande s'emparèrent de celui de *gueux*, « que le duc d'Albe leur avait donné.

« Le système aristocratique dont je « parle, était celui de la Fayette et de « tous ses pareils, connus sous le nom « de *feuillants* et de *modérés;* il a été « continué par ceux qui ont succédé « à sa puissance. Quelques personnages « ont changé; mais le but est sem- « blable; les moyens sont les mêmes, « avec cette différence, que les conti- « nuateurs ont augmenté leurs res- « sources et accru le nombre de leurs « partisans.

« Tous les ambitieux qui ont paru « jusqu'ici sur le théâtre de la révo- « lution, ont eu cela de commun, « qu'ils ont défendu les droits du peu- « ple aussi longtemps qu'ils ont cru en « avoir besoin. Tous l'ont regardé « comme un stupide troupeau, destiné « à être conduit par le plus habile ou « par le plus fort... »

En effet, la question était encore alors ce qu'elle avait été en 1790; les égoïstes étaient encore à la tête des affaires, et en admettant que tous les girondins ne fussent pas d'accord avec Dumouriez, il est évident que ce général servait si bien leurs intérêts, que les girondins auraient triomphé avec lui, sans l'énergique opposition des jacobins.

Nous ne pouvons entrer dans tous les détails des combats que se livrèrent les deux partis, depuis le 10 avril jusqu'au 31 mai. Nous nous contenterons de rappeler les faits les plus importants. Et d'abord, répondons à cette objection : Pourquoi la Montagne, la Commune et les jacobins ne renversèrent-ils pas immédiatement la Gironde? Il est évident que le parti jacobin était plus fort que ses adversaires; mais dans beaucoup de départements, les girondins étaient encore très-populaires; leur chute eût pu amener une guerre civile redoutable, et la suite ne l'a que trop prouvé. Il fallait attendre que leur conduite contre-révolutionnaire eût diminué leur popularité et détruit leur crédit, et que l'opinion publique, abusée par leurs journaux, dont ils inondaient les départements, se fût

fixée sur la tendance de leurs actes. C'est là évidemment la raison qui décida la Commune à retenir, pendant plus de deux mois, le peuple de Paris qui était décidé depuis longtemps à faire le 31 mai. Robespierre parla plusieurs fois aux Jacobins, pour empêcher la société d'employer les moyens violents, avant d'avoir épuisé tous les moyens légaux.

Mais l'ennemi le plus acharné des girondins était toujours l'*ami du peuple*. Marat venait d'envoyer aux départements, au nom du club des Jacobins, dont il était président, une adresse dans laquelle il dénonçait les girondins comme trahissant la patrie; cette adresse finissait par les mots : « Allons, républicains, armons-nous! » Elle fut dénoncée à la tribune par Guadet, et la Gironde tout entière profitant de l'absence des députés montagnards envoyés dans les quatre-vingt-deux départements pour le recrutement de l'armée, demanda la mise en accusation de Marat. L'Assemblée décréta, malgré la Montagne, que ce député serait mis en état d'arrestation à l'Abbaye, et que le lendemain le comité de législation ferait un rapport sur le décret d'accusation. Après une discussion orageuse, l'Assemblée, composée de trois cent soixante-sept membres, prononça le décret d'accusation à la majorité de deux cent vingt voix contre quatre-vingt-douze. Sept députés votèrent l'ajournement; quarante-huit se récusèrent. En conséquence, Marat fut renvoyé devant le tribunal révolutionnaire. Marat avait évidemment donné prise contre lui par la violence de son adresse. Ce fut la cause du triomphe de la Gironde. Mais ce triomphe lui fut fatal; elle venait de donner le premier exemple de la violation du caractère sacré du député.

Les jacobins acceptèrent la position telle que leurs ennemis la faisaient. Au décret d'accusation contre Marat, ils répondirent par une adresse de trente-cinq sections de Paris qui demandait l'expulsion de vingt-deux girondins (*).

Enfin Marat, qui s'était soustrait à l'arrestation, se présenta devant le tribunal révolutionnaire (24 avril). Interrogé s'il avait voulu avilir la Convention, il répondit que non. Dans sa défense, il fit un exposé simple, mais énergique, de sa conduite, rappela que toute sa vie avait été consacrée au bien du peuple; puis, passant à l'examen de la conduite que les girondins avaient tenue envers lui, il déclara que le décret d'accusation était contraire à la liberté des représentants du peuple et que c'était un attentat à la représentation nationale : il montra que ce décret avait été rendu en l'absence d'un grand nombre de députés patriotes, alors en mission, et que s'il était condamné, la Gironde se déferait aussi de Robespierre, de Danton, de Collot-d'Herbois, de Panis, enfin de toute la Montagne.

Après ce long discours, le président posa aux jurés les questions suivantes : Marat a-t-il dans ses écrits provoqué au pillage, au meurtre, à l'avilissement et à la dissolution de la Convention? A-t-il eu dans ces écrits des intentions criminelles et contre-révolutionnaires?

Le jury déclara à l'unanimité que l'ami du peuple n'avait point eu d'intentions criminelles et contre-révolutionnaires, et qu'il concevait la juste indignation qu'il avait éprouvée en voyant son pays trahi de toutes parts.

En conséquence, Marat fut remis en liberté, et sortit aux applaudissements d'un peuple immense, qui, après l'avoir couronné de feuilles de chêne, le porta en triomphe à la Convention.

La Gironde dut frémir à la vue de cette ovation populaire. Une foule immense de citoyens vinrent défiler devant l'Assemblée, aux cris de *vive la république!* Et de *vive Marat!* Enfin le triomphateur parut escorté par des officiers municipaux. Longtemps les applaudissements l'empêchèrent de par-

(*) Ces 22 membres étaient : Guadet, Vergniaud, Gensonné, Grangeneuve, Buzot, Barbaroux, Salles, Biroteau, Pontécoulant, Pétion, Lanjuinais, Valazé, Hardy, Lehardy, Louvet, Gorsas, Fauchet, Larivière, Lanthenas, Lasource, Valady, Chambon.

ler, et il put à peine faire entendre quelques mots, après lesquels le cortége se retira.

La Gironde était vaincue. Le peuple s'était prononcé contre elle avec tant de violence, qu'elle sentit combien sa position était précaire. Elle cessa pour quelque temps ses attaques, et la Convention put s'occuper des affaires du pays.

Harcelée de toutes parts, la France ne résistait qu'en déployant une énergie toujours croissante. La trahison de Dumouriez avait remis notre indépendance en question. Nos armées étaient trop faibles, la Convention ordonna la levée de onze armées; les généraux pouvaient trahir, elle envoya à chaque armée, avec le titre de représentants du peuple, des conventionnels chargés de pouvoirs extraordinaires; le peuple manquait de tout, elle vota la loi du maximum; l'État n'avait pas d'argent pour subvenir à ses immenses dépenses, elle vota une nouvelle émission d'assignats et le cours forcé de cette nouvelle monnaie.

Mais la discorde renaissait dès que la discussion était reprise sur la constitution, et il devenait chaque jour plus évident que la Gironde perdait la France. Au reste, ce parti était toujours le premier à engager la lutte. Le 10 mai, poussé par son idée fixe de fédéralisme, il lança Isnard à la tribune, pour demander « qu'avant le vote sur les bases de la constitution, on établît un pacte social, une convention fédérative entre toutes les parties, selon lui indépendantes, qui devaient former volontairement la république une et indivisible (*). » Marat et Danton repoussèrent cette proposition, dont les conséquences étaient de la plus haute gravité, car elle établissait que le principe social était le fédéralisme, et que l'unité existait uniquement comme organisation politique et non comme principe fondamental de l'Etat.

Cette proposition était coupable au fond, car ce qui avait donné à Isnard et à son parti l'audace de la faire, c'était la nouvelle du soulèvement de Lyon, de Marseille, et de quelques autres villes du Midi. Cette fois encore, la Commune vint au secours de la Montagne. Il était temps : la Gironde semblait reprendre l'ascendant sur les esprits flottants et nuls du Marais et de la Plaine, et Isnard venait d'être élu président de l'Assemblée à cent voix de majorité. Trois jours après cette victoire de son parti, et profitant d'une discussion orageuse qui s'était élevée au sujet des tribunes, Guadet attaqua avec violence le parti jacobin, et conclut en proposant à la Convention les trois mesures suivantes :

1° De casser les autorités de Paris (*), et de remplacer provisoirement, et dans les vingt-quatre heures, la municipalité par les présidents des sections;

2° De réunir à Bourges, dans le plus bref délai, les suppléants de l'Assemblée (**);

3° D'envoyer des courriers extraordinaires dans les départements.

A cette proposition, Collot-d'Herbois s'écria avec raison que la conspiration était découverte. Cependant la Montagne ne parla pas, et son silence inexplicable eût assuré le triomphe de la Gironde, sans Barrère, l'un des chefs des modérés (***), qui fit rejeter les propositions de Guadet, et proposa la création d'une commission de douze membres chargés d'examiner les arrêtés pris depuis un mois par la Commune. Cette commission fut composée exclusivement de girondins. La Montagne se laissa vaincre, mais la Commune résista. Santerre, commandant de la force publique de Paris, était parti pour la Vendée; la Commune lui donna pour successeur un jacobin. Le lendemain, elle déclara que la Convention ne pouvait sauver la patrie; quelques-uns des membres de la Commune demandèrent la mort des vingt-deux députés qu'ils désignèrent; mais on alla

(*) Tissot, t. IV, p. 273.

(*) La Commune.
(**) La Convention.
(***) La Plaine et le Marais, ou Centre.

plus loin dans les clubs, on y demanda hautement la tête de trois cents députés girondins et *crapauds du Marais*. Quelques énergumènes voulaient même qu'on tuât les députés non patriotes lorsqu'ils entreraient à l'Assemblée; enfin on se prépara à l'insurrection.

De leur côté, les douze se disposaient à attaquer la Commune. L'un d'eux vint déclarer à la Convention que la commission avait découvert une trame horrible contre l'Assemblée, et demanda que la Convention fût mise sous la sauvegarde des bons citoyens; que le poste de l'Assemblée fût augmenté; qu'au premier rappel, les citoyens fussent obligés de marcher au secours de la Convention; que les assemblées générales des sections fussent fermées à dix heures, et que la commission des douze fût investie du droit de prendre toutes les mesures capables de sauver la patrie et d'assurer la tranquillité publique.

Boyer-Fonfrède et Vergniaud firent passer les décrets demandés. Aucun montagnard ne s'y opposa. Marat prit seul la parole, et demanda que chaque article fût motivé. Quelle que soit la cause de la torpeur de la Montagne et de son inexplicable conduite depuis quelque temps, jusqu'à la défaite des girondins, elle ne joue plus qu'un rôle très-secondaire. C'est la Commune seule qui remporta la victoire. C'est elle qui va nous occuper désormais exclusivement.

Les douze et la Gironde profitèrent des premiers moments de leur triomphe pour faire arrêter les membres de la Commune qui avaient demandé la mort des vingt-deux, plusieurs présidents de section, et le substitut Hébert qui avait demandé la mort des vingt-deux dans un article de son journal, lequel article, à part le cynisme du style, peignait nettement la position et indiquait, en tranchant dans le vif, les moyens de sortir de cette situation critique.

La Commune fit aussitôt signer par les citoyens des sections une adresse dans laquelle on demandait le prompt jugement d'Hébert et la mise en accusation des douze pour avoir attenté à la personne d'un magistrat, en l'arrachant à ses fonctions et en le mettant à l'Abbaye. L'orateur de la Commune vint, le 18, présenter cette pétition à l'Assemblée. Isnard présidait; il répondit : « La Convention ne souffrira « pas qu'un citoyen reste dans les fers « s'il n'est pas coupable; croyez que « vous obtiendrez une prompte justice; « mais écoutez les vérités que je vais « vous dire. La France a mis dans Paris « le dépôt de la représentation natio- « nale; il faut que Paris le respecte; il « faut que les autorités constituées de « Paris usent de tout leur pouvoir pour « lui assurer ce respect. Si jamais la « Convention était avilie, si jamais par « une de ces insurrections qui depuis le « 10 mars se renouvellent sans cesse, « et dont jamais les magistrats n'ont « averti la Convention... » La gauche murmure et s'écrie : « Mais ce n'est « pas là une réponse... » Plusieurs membres demandent la parole contre le président... Isnard continue néanmoins. « Si par ces insurrections tou- « jours renaissantes il arrivait qu'on « portât atteinte à la représentation « nationale, je vous le déclare, au nom « de la France entière... » (Non, non, s'écria la Montagne. Oui, oui, dites au nom de la France entière, répondit la droite en se levant tout entière.) « Je vous « le déclare, au nom de la France entière, « Paris serait anéanti... » A ces mots la gauche couvre la voix d'Isnard par des murmures d'indignation, et Marat lui crie de descendre du fauteuil, qu'il déshonore la Convention... Isnard continue : « Bientôt on chercherait sur les « rives de la Seine si Paris a existé... »

Brunswick n'avait pas mieux dit dans son manifeste. Aussi toute la gauche et beaucoup de membres qui hésitaient encore, sachant que la tête de ces hommes était en jeu, et qui avaient tout fait pour les sauver, firent entendre en masse d'énergiques protestations. Danton s'écria : « Je vous « le déclare aussi, tant d'impudence « commence à nous peser; nous vous « résisterons : plus de trêve entre la « Montagne et les lâches qui ont voulu

« sauver le tyran ! » Il prononça ensuite un long discours où il défendit Paris contre les accusations de la Gironde. Ce fut le seul montagnard qui prit la parole.

Nous l'avons vu, les clubs préparaient l'insurrection; le 27, une lutte était imminente entre les troupes chargées de défendre la Convention et le peuple nombreux qui environnait les Tuileries. La séance de l'Assemblée fut longue et orageuse. Les sections vinrent demander la mise en liberté des citoyens arrêtés par ordre des douze, et la suppression de cette commission. Après une discussion violente, Isnard quitta le fauteuil, épuisé de fatigue et croyant qu'après son départ la séance serait levée. Il n'en fut rien : Hérault de Séchelles le remplaça. La droite s'était aussi retirée. Les pétitionnaires prirent sa place, et à minuit, l'Assemblée rendit un décret par lequel la commission des douze était cassée. Le lendemain, la Gironde protesta contre ce décret, dont en effet la légalité pouvait être contestée. Aussi, après une nouvelle discussion, le décret fut-il rapporté à la majorité de cinquante et une voix.

Insurrection du 31 mai. — Dès lors la Commune et les sections hâtèrent les préparatifs de l'insurrection, à laquelle la nouvelle des désastres des armées du Nord, des Pyrénées et de la Vendée, arrivée le 29 mai, disposait encore plus les esprits. On attribuait, non sans raison, ces revers à la Gironde et aux obstacles qu'elle mettait à l'adoption des seuls moyens qui pouvaient sauver la patrie.

Les commissaires des sections, investis de pouvoirs illimités, se réunirent à l'évêché, sous la présidence de Dobsen, et se déclarèrent en assemblée permanente sous le nom de club central; ils décidèrent qu'une insurrection *toute morale* était nécessaire, et prirent des mesures pour l'accomplir.

La séance de la Convention du 29 fut nulle. La Montagne s'abstint tout entière. Danton, Robespierre et les autres orateurs du parti, s'arrêtaient à la suppression des douze, et à faire descendre la Gironde au second rang, c'est-à-dire à lui enlever la majorité; mais tous restèrent étrangers à l'insurrection qui se préparait, et qui devait se terminer, comme il était facile de le deviner, par la mise en accusation des girondins.

Le 30, le club central décida que les barrières seraient fermées, que l'on sonnerait le tocsin et que l'on tirerait le canon d'alarme. Il envoya une députation à l'Assemblée demander la cassation de tous les décrets rendus sur la proposition des douze et la mise en accusation de tous les membres de cette commission. Faisant ensuite usage de son pouvoir dictatorial, il annula les pouvoirs de la Commune, afin de laisser au peuple souverain le choix des magistrats qu'il voulait se donner; puis, déclarant que les membres de la Commune avaient toujours été de bons patriotes, il les réintégra tous dans leurs fonctions.

Le comité confia ensuite à Henriot le commandement général de la force armée de Paris. Il donna au conseil général de la Commune le titre de conseil général révolutionnaire, et accorda quarante sous par jour aux citoyens peu fortunés tant qu'ils resteraient sous les armes.

Le 31, la Convention s'occupa aussi des préparatifs de l'insurrection, et Danton fit un dernier effort pour conjurer l'orage. Il demanda la suppression des douze, et déclara que l'insurrection se faisait contre « cet esprit de modérantisme que la France voulait tuer pour sauver la république, et ajouta qu'il s'adressait à ceux qui avaient reçu quelques talents politiques. » Cet appel si clair à la Gironde ne fut pas compris par ces orgueilleux enfants du Midi. Honteux de reculer devant un danger qu'ils avaient eux-mêmes provoqué, ils aimèrent mieux mourir ! Guadet attaqua avec impétuosité le conseil révolutionnaire et ses décrets. Couthon le défendit avec logique et força Vergniaud à demander, ce qui fut adopté, que l'on déclarât que les sections de Paris avaient bien mérité de la patrie. Ce-

pendant la lutte n'était pas finie. La Commune envoya une députation à la Convention. L'orateur déclara que les seules bases de la constitution devaient être l'égalité des citoyens et l'unité de l'État, et que les citoyens de Paris étaient prêts à mourir pour défendre ces principes. Il demanda l'arrestation d'Isnard, pour son discours contre Paris, et celle des douze. La Convention était assiégée par la foule des pétitionnaires. Il fallait sauver la Convention nationale et arracher à une mort imminente les trois cents députés menacés, en renversant le pouvoir des douze. Alors Robespierre prit la parole; mais à peine avait-il prononcé quelques mots, que Vergniaud l'interrompit en lui criant de conclure.

« Oui, répondit Robespierre, je vais « conclure, et contre vous, contre vous « qui n'avez cessé de provoquer la « destruction de Paris! contre vous « qui avez voulu sauver le tyran! con- « tre vous qui avez conspiré avec Du- « mouriez! contre vous qui avez pour- « suivi avec acharnement ces mêmes « patriotes dont Dumouriez demandait « la tête! contre vous dont les ven- « geances criminelles ont provoqué « ces cris d'accusation dont vous « voulez faire un crime à ceux qui « sont vos victimes! Eh bien, ma « conclusion..... c'est le decret d'ac- « cusation contre tous ceux qui ont « été désignés par les pétitionnaires! » Ces paroles furent le signal de la défaite des girondins; ils durent céder, et la commission des douze fut supprimée (31 mai).

Journée du 2 juin. Cependant l'insurrection commencée ne pouvait s'arrêter là. Le comité révolutionnaire envoya de nouveau, le 1er juin, demander à l'Assemblée l'arrestation des vingt-deux et des douze. Mais la Convention n'ayant rien décidé, le conseil révolutionnaire, après avoir décrété une nouvelle insurrection, fit revenir sur leurs pas des bataillons de volontaires parisiens qui se rendaient en Vendée, et arrêta que le lendemain ils seraient employés à bloquer la Convention jusqu'à ce qu'elle eût décrété d'arrestation les douze et les vingt-deux. Henriot fut chargé d'exécuter cet arrêté. En attendant, le comité faisait enregimenter le peuple et prenait des mesures pour que tout se passât avec ordre. Il craignait le retour de ces violences qui avaient fourni tant de sujets de calomnie aux ennemis de l'égalité. Enfin, il voulut épuiser tous les moyens légaux et décida qu'une dernière adresse, ainsi conçue, serait envoyée le lendemain à la Convention : « Délégués du peuple, « depuis quatre jours les citoyens de « Paris n'ont point quitté les armes; « les mandataires, auprès desquels ils « n'ont cessé de réclamer les droits de « l'homme indignement violés, se « rient de leur calme et de leur per- « sévérance; le flambeau de la vérité « pâlit; les colonnes de l'égalité sont « ébranlées; le vice est triomphant, la « vertu opprimée; les contre-révolu- « tionnaires lèvent leurs têtes auda- « cieuses; qu'ils tremblent! la foudre « gronde et va les pulvériser.

« Délégués du peuple, ses plus « cruels ennemis siégent parmi vous; « leurs crimes vous sont assez connus. « Nous venons, pour la dernière fois, « vous demander justice des coupables; « décrétez à l'instant qu'ils sont in- « dignes de la confiance de la nation. « Mettez-les en état d'arrestation; nous « en répondons à tous les départe- « ments. Le peuple de Paris est las de « voir ajourner son bonheur; il est en- « core entre vos mains, sauvez-le, ou « bien il vous déclare qu'il va se sau- « ver lui-même. »

Le 2 juin, à l'ouverture de la séance, Lanjuinais dénonça les mesures prises par la Commune et demanda qu'elle fût cassée et que ses actes fussent annulés. Son discours souleva une effroyable tempête, contre laquelle il résista avec intrépidité. Mais à peine le calme commençait - il à renaître, qu'un nouvel orage fut excité par l'arrivée des députés de la Commune. L'Assemblée passa à l'ordre du jour sur l'adresse apportée par cette députation. et motiva son vote sur le rap-

port qui devait être présenté par le comité de salut public. Cette décision excita la colère des pétitionnaires, et dès ce moment l'insurrection commença. Le cri *aux armes!* retentit dans les tribunes, et de là se continua dans les flots du peuple qui environnait la Convention. Les députés du centre, dont la pusillanimité avait été en grande partie la cause de la crise, demandèrent alors un décret d'arrestation provisoire contre les députés accusés. Leur proposition fut accueillie par les protestations de la Gironde; mais alors Barrère vint déclarer que le comité de salut public croyait que la suspension volontaire des députés désignés produirait le plus heureux effet, et sauverait la république d'une crise funeste.

Aussitôt Isnard, Lanthenas, Fauchet et Dussaulx, se suspendent; mais Lanjuinais et Barbaroux refusent d'abandonner leurs pouvoirs. Cependant la Commune faisait cerner la Convention de plus en plus près. Henriot avait placé des gardes de toutes parts, et aucun député ne pouvait sortir. La Montagne subissait elle-même la loi de la Commune, et son rôle était purement passif. Cependant, il était important pour elle de sauver la dignité de l'Assemblée et son caractère de pouvoir suprême. Barrère proposa alors à la Convention de prouver sa liberté en allant délibérer au milieu de la force armée. Aussitôt le président, Hérault de Séchelles, se lève, la droite et la Plaine le suivent, et la Montagne, malgré les tribunes, mais sur l'exemple de Robespierre, se joint au reste de l'Assemblée qui sort de la salle, passe dans les rangs de la force armée qui l'entoure, parcourt le jardin des Tuileries et le Carrousel, et rentre ensuite dans le lieu de ses séances. Cette promenade n'avait prouvé qu'une chose, c'était que l'Assemblée n'était pas libre, car, à une tentative faite pour sortir, Henriot avait répondu par ces mots : « Vous ne sortirez pas que vous n'ayez livré les vingt-deux. » — « Saisissez ce rebelle, » avait crié Hérault aux soldats.—« Canonniers, à vos pièces! soldats, aux armes! » Telle avait été la réponse de Henriot, et la Convention rebroussa chemin.

Couthon, au retour, prit la parole et demanda que les députés dénoncés fussent mis en état d'arrestation chez eux, ainsi que les douze et les ministres Clavières et le Brun. Il n'y avait pas à reculer devant l'ordre de la Commune; on adopta la proposition de Couthon. Seulement, sur la demande de Marat, de Couthon et de Legendre, on retrancha sept membres, deux de la commission des douze (*), qui s'étaient opposés aux arrestations ordonnées par leurs collègues, deux (**) qui s'étaient suspendus volontairement, et trois (***) coupables d'opinions erronées, mais non pas contre-révolutionnaires. En conséquence, la Convention mit en état d'arrestation, chez eux, les vingt-deux, les douze, et les deux ministres délégués, sauf les exceptions.

Aussitôt elle reçut la lettre suivante : « Le peuple entier du département de Paris nous députe vers « vous, citoyens législateurs, pour « vous dire que le décret que vous « venez de rendre est le salut de la « république... »

§ 2. *Du 2 juin au 9 thermidor.*

« L'insurrection du 31 mai diffère beaucoup des journées fameuses antérieurement accomplies, d'abord contre la monarchie absolue, ensuite contre la monarchie constitutionnelle. Elle en diffère entièrement, quant à la forme, et quant aux difficultés incalculables dont ses auteurs réussirent à triompher. Ce ne fut ni une émeute, ni un combat; il n'y eut pas une goutte de sang de répandu; ce fut, comme on s'exprimait alors, un acte de souveraineté populaire produit cette fois avec toute la régularité gouvernementale; un coup d'État du peuple appuyant son vœu par le déploiement

(*) Fonfrède et Saint-Martin.
(**) Isnard et Fauchet.
(***) Ducos, Lanthenas, Dussault.

de la force sociale elle-même (*). » Dans ce coup d'État, la Montagne resta passive, et même fit opposition à la volonté du peuple, en l'empêchant de *septembriser* les girondins. Si elle fût conservée, c'est que le peuple et la Commune crurent qu'elle était capable de sauver le pays, et dès lors il nous semble que pendant quelque temps encore le peuple reste souverain de fait, la Convention continuant à agir d'après sa volonté. Il nous faudra, plus tard, examiner quelles sont les causes qui, ayant enlevé au peuple son pouvoir d'action, amenèrent la fin de la révolution, étouffée le jour même où elle s'arrêtait avant son entier accomplissement. Mais il est nécessaire, avant d'aller plus loin, de bien déterminer quels étaient les éléments dont se composait le parti des montagnards. Ce parti était formé des cordeliers ou dantonistes, des *enragés*, des hébertistes, et des jacobins. Chacun de ces partis avait quelques points de contact dans un moment de lutte : c'était la haine de l'étranger et des contre-révolutionnaires ; mais à cela près tout séparait ces diverses fractions, et il était à craindre qu'une lutte s'engageât entre ces divers partis immédiatement après la victoire. Les dangers immenses de la patrie firent taire, pour quelque temps, toutes les discussions, et la Montagne s'occupa exclusivement des affaires générales du pays. Lorsqu'elle prit la direction du gouvernement, soixante départements étaient soulevés par les royalistes et les girondins ; les Vendéens étaient vainqueurs ; plusieurs grandes villes étaient insurgées et se livraient à l'étranger ; le peuple n'avait pas de vivres ; les coalisés étaient partout triomphants et pénétraient de tous côtés. Il est clair que sans le dévouement du peuple et l'énergie que déploya la Commune pour réparer le mal qu'avaient fait au pays, depuis quatre ans, la cour, les royalistes, les feuillants et les girondins, la France eût été perdue. Et, en réalité, lorsque le comité de salut public prit la direction des affaires, on pouvait douter de son succès. Mais bientôt la Convention, guidée par lui, rédigea la constitution et quelques lois organiques, vota le maximum, l'emprisonnement des suspects, la levée en masse ; comprima l'insurrection girondine, la Vendée, contint l'ennemi extérieur, punit les anarchistes et les athées, les traîtres et les conspirateurs, enfin, mena tout de front, affaires intérieures et extérieures, et cela au milieu d'une crise sociale dont rien n'offre d'exemple.

Insurrection girondine. On peut prévoir comment la Gironde, victorieuse au 31 mai, eût traité ses ennemis. A Lyon, par une singulière coïncidence, elle triompha, le 31 mai, des jacobins ; le lendemain, elle envoya tous les jacobins à l'échafaud. Après l'arrestation des vingt-deux, le parti se souleva et organisa la guerre civile. Buzot, Gorsas, Pétion, Louvet, Barbaroux, Guadet, Meilhan, Duchâtel, Biroteau, Chasset, Rabaud, Brissot, Rebecqui, allèrent soulever la Bretagne, Bordeaux, Rennes, Évreux, Caen, Limoges, Toulouse, Marseille, Nîmes, Grenoble, Lons-le-Saulnier, Lyon, Moulins, Toulon, Montauban, Brest, Nantes, Lorient, Bourg, Besançon, Dijon. Caen devint le centre de l'insurrection dans le Nord, comme Lyon dans le Midi. On forma à Caen une *assemblée des départements réunis*, qui envoya des députés à tous les départements pour y proposer un pacte fédéral et qui, après avoir levé une armée, se disposa à marcher sur Paris. De Caen aussi partit Charlotte Corday, qui vint assassiner Marat. La révolte, une fois commencée, les girondins s'appuyèrent sur les royalistes et l'étranger. A Caen, le général élu fut un royaliste, le baron Wimpfen, et à Lyon on choisit le comte de Précy, royaliste et émigré. A Caen enfin on ouvrit des négociations avec l'Angleterre, à Lyon avec les Piémontais.

Insurrection vendéenne. L'incapacité de quelques généraux et le désor-

(*) Histoire parlem. de la révol. franç., t. XXVII, préface, p. vj.

dre général avaient donné aux Vendéens l'avantage sur les bleus. Bientôt ils furent entièrement maîtres de leur pays, et les bleus se virent repoussés sur la rive droite de la Loire; les généraux vendéens s'emparèrent de Saumur et d'Angers; d'Elbée voulait que l'armée victorieuse se dirigeât sur Paris, nulle armée n'existant de ce côté pour s'opposer à la marche des royalistes. Mais avant tout les Vendéens résolurent de prendre Nantes, qui donnait entrée dans leur propre pays, et dont la possession leur permettrait de communiquer plus librement avec les Anglais. La prise de cette ville devait être pour eux un événement décisif.

Affaires extérieures. La trahison de Dumouriez et la mort de Dampierre avaient désorganisé l'armée du Nord : Valenciennes et Condé allaient tomber au pouvoir de l'ennemi. L'armée se retirait derrière la Scarpe. Arras seul était entre l'ennemi et Paris, qui, attaqué au nord par les coalisés, au sud-est par les girondins, au sud-ouest par les Vendéens, au nord-ouest par les girondins encore, devait enfin succomber. En même temps l'Angleterre déclarait qu'elle mettait en état de blocus tous les ports de la république, et qu'elle confisquerait les bâtiments neutres qui entreprendraient de porter des vivres en France. Pour réduire leurs ennemis, les coalisés, les émigrés, les Vendéens et les girondins, qui les soutenaient, affamaient un peuple entier. S'il est vrai qu'on n'a jamais vu une résistance pareille à celle de la terreur, vit-on jamais pareilles attaques?

Constitution de 1793. Les jacobins victorieux au 2 juin, calomniés dans tous les départements, trouvant un pays désorganisé, s'occupèrent avant tout de décréter la constitution. Ce contrat social devait justifier la Montagne aux yeux de toute la France trompée par les royalistes et les Vendéens, et rattacher tous les républicains à la Convention. Il remplit le but de la Montagne d'une façon trop complète pour que nous ne donnions pas ici le préambule qui le résume et qui suffit pour faire apprécier à leur juste valeur les divers partis républicains, et ceux qui l'adoptèrent et ceux qui le repoussèrent comme trop ou trop peu complet.

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Le peuple français, convaincu que l'oubli, le mépris des droits naturels de l'homme, sont les seules causes des malheurs du monde, a résolu d'exposer dans une déclaration solennelle ces droits sacrés et inaliénables, afin que tous les citoyens, pouvant comparer sans cesse les actes du gouvernement avec le but de toute institution sociale, ne se laissent jamais opprimer et avilir par la tyrannie; afin que le peuple ait toujours devant les yeux les bases de sa liberté et de son bonheur; le magistrat, la règle de ses devoirs; le législateur, l'objet de sa mission.

En conséquence, il proclame en présence de l'Être suprême la déclaration suivante des droits de l'homme et du citoyen:

Art. 1er. Le but de la société est le bonheur commun. Le gouvernement est institué pour garantir à l'homme la jouissance de ses droits naturels et imprescriptibles.

2. Ces droits sont : l'égalité, la liberté, la sûreté, la propriété.

3. Tous les hommes sont égaux par la nature et devant la loi.

4. La loi est l'expression libre et solennelle de la volonté générale; elle est la même pour tous, soit qu'elle protége, soit qu'elle punisse; elle ne peut ordonner que ce qui est juste et utile à la société; elle ne peut défendre que ce qui lui est nuisible.

5. Tous les citoyens sont également admissibles aux emplois publics. Les peuples libres ne connaissent d'autres motifs de préférence que les vertus et les talents.

6. La liberté est le pouvoir qui appartient à l'homme de faire tout ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui : elle a pour principe la nature, pour règle la justice, pour sauvegarde la loi; sa limite morale est dans cette maxime :

Ne fais pas à un autre ce que tu ne veux pas qu'il te soit fait.

7. Le droit de manifester sa pensée et ses opinions, soit par la voie de la presse, soit de toute autre manière; le droit de s'assembler paisiblement, le libre exercice des cultes, ne peuvent être interdits.

La nécessité d'énoncer ces droits suppose

ou la présence ou le souvenir récent du despotisme.

8. La sûreté consiste dans la protection accordée par la société à chacun de ses membres, pour la conservation de sa personne, de ses droits et de ses propriétés.

9. La loi doit protéger la liberté publique et individuelle contre l'oppression de ceux qui gouvernent.

10. Nul ne doit être accusé, arrêté ni détenu, que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites; tout citoyen appelé ou saisi par l'autorité de la loi doit obéir à l'instant; il se rend coupable par la résistance.

11. Tout acte exercé contre un homme hors des cas et sans les formes que la loi détermine est arbitraire et tyrannique. Celui contre lequel on voudrait l'exécuter par la violence a le droit de le repousser par la force.

12. Ceux qui solliciteraient, expédieraient, signeraient, exécuteraient ou feraient exécuter des actes arbitraires, sont coupables et doivent être punis.

13. Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

14. Nul ne doit être jugé et puni qu'après avoir été entendu ou légalement appelé et qu'en vertu d'une loi promulguée antérieurement au délit; la loi qui punirait des délits commis avant qu'elle existât serait une tyrannie; l'effet rétroactif donné à la loi serait un crime.

15. La loi ne doit décerner que des peines strictement et évidemment nécessaires; les peines doivent être proportionnées au délit et utiles à la société.

16. Le droit de propriété est celui qui appartient à tout citoyen de jouir et de disposer à son gré de ses biens, de ses revenus, du fruit de son travail et de son industrie.

17. Nul genre de travail, de culture, de commerce, ne peut être interdit à l'industrie des citoyens.

18. Tout homme peut engager ses services, son temps, mais il ne peut se vendre ni être vendu. Sa personne n'est pas une propriété aliénable. La loi ne reconnaît pas de domesticité; il ne peut exister qu'un engagement de soins et de reconnaissance entre l'homme qui travaille et celui qui l'emploie.

19. Nul ne peut être privé de la moindre portion de sa propriété sans son consentement, si ce n'est lorsque la nécessité publique légalement constatée l'exige, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

20. Nulle contribution ne peut être établie que pour l'utilité générale. Tous les citoyens ont droit de concourir à l'établissement des contributions, d'en surveiller l'emploi, et de s'en faire rendre compte.

21. Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler.

22. L'instruction est le besoin de tous. La société doit favoriser de tout son pouvoir les progrès de la raison publique, et mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens.

23. La garantie sociale consiste dans l'action de tous pour assurer à chacun la jouissance et la conservation de ses droits; cette garantie repose sur la souveraineté nationale.

24. Elle ne peut exister si les limites des fonctions publiques ne sont pas clairement déterminées par la loi, et si la responsabilité de tous les fonctionnaires n'est pas assurée.

25. La souveraineté réside dans le peuple. Elle est une et indivisible, imprescriptible et inaliénable.

26. Aucune portion du peuple ne peut exercer la puissance du peuple entier; mais chaque section du souverain assemblée doit jouir du droit d'exprimer sa volonté avec une entière liberté.

27. Que tout individu qui usurperait la souveraineté soit à l'instant mis à mort par les hommes libres.

28. Un peuple a toujours le droit de revoir, de réformer et de changer sa constitution. Une génération ne peut assujettir à ses lois les générations futures.

29. Chaque citoyen a un droit égal de concourir à la formation de la loi et à la nomination de ses mandataires ou de ses agents.

30. Les fonctions publiques sont essentiellement temporaires; elles ne peuvent être considérées comme des distinctions ni comme des récompenses, mais comme des devoirs.

31. Les délits des mandataires du peuple et de ses agents ne doivent jamais être impunis. Nul n'a le droit de se prétendre plus inviolable que les autres citoyens.

32. Le droit de présenter des pétitions aux dépositaires de l'autorité publique ne peut en aucun cas être interdit, suspendu ni limité.

33. La résistance à l'oppression est la conséquence des autres droits de l'homme.

34. Il y a oppression contre le corps social, lorsqu'un seul de ses membres est opprimé. Il y a oppression contre chaque membre, lorsque le corps social est opprimé.

35. Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple et pour chaque portion du peuple le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.

Nous voudrions pouvoir reproduire ici dans son entier la constitution dont nous venons de faire connaître le préambule; mais comme elle sera insérée dans le Dictionnaire (*), nous nous contenterons d'en rappeler brièvement les principales dispositions. Elle reconnaît l'unité et l'indivisibilité de la république. — Tout Français âgé de vingt et un ans est apte à exercer dans leur entier les droits de souveraineté, en faisant partie des assemblées primaires qui nomment les députés et votent sur les lois. — L'élection est à deux degrés. — Tout citoyen peut être nommé électeur et député. — Le Corps législatif est permanent et annuel. — Un conseil de vingt-quatre membres, choisis par le Corps législatif sur une liste faite par les assemblées, est chargé du pouvoir exécutif, etc.

La déclaration des droits fut votée, la loi martiale fut abolie (23 juin). Le peuple français était désormais averti des principes politiques de la Montagne. Il accepta sa constitution avec enthousiasme, car c'était la plus radicale que l'on eût encore décrétée; d'ailleurs elle pouvait être modifiée quand le peuple souverain le voudrait.

Le 25, Jacques Roux, cordelier, vint lire à la Convention une pétition adressée par les sections Bon-Conseil, des Gravilliers et le club des Cordeliers. C'est la première manifestation contre l'omnipotence de la Convention, de la part du parti qu'elle appela *les enragés*. Cette pétition était ainsi conçue : « Mandataires du peuple, depuis « longtemps vous promettez de faire « cesser les calamités du peuple; mais « qu'avez-vous fait pour cela? Vous ve- « nez de rédiger une constitution que « vous allez soumettre à la sanction « du peuple. Y avez-vous proscrit l'a- « giotage? non. Y avez-vous prononcé « une peine contre les accapareurs et « les monopoleurs? non. Eh bien, « nous vous déclarons que vous n'avez « pas tout fait. Vous qui habitez la mon- « tagne, dignes sans-culottes, reste- « rez-vous toujours immobiles sur le « sommet de ce rocher immortel? Pre- « nez-y garde, les amis de l'égalité ne « seront pas les dupes des charlatans « qui veulent les assiéger par la fami- « ne, de ces vils accapareurs dont les « magasins sont des repaires de filous. « Mais, dit-on, qui sait comment les « choses tourneront? C'est ainsi que « par la crainte de la contre-révolution « on cherche à faire hausser le prix des « denrées : mais ne sait-on pas que le « peuple veut la liberté ou la mort? « Quel est le but de ces agioteurs qui « s'emparent des manufactures, du « commerce, des productions de la « terre, sinon de porter le peuple au « désespoir, pour l'obliger de se jeter « dans les bras du despotisme? Jusqu'à « quand souffrirez-vous que *ces riches* « *égoïstes* boivent encore dans des « coupes dorées le sang le plus pur du « peuple?

« Si vous montriez de l'insouciance « pour l'extirpation de l'agiotage et de « l'accaparement, ce serait une lâcheté « qui vous rendrait coupables du crime « de lèse-nation. *Il ne faut pas crain-* « *dre d'encourir la haine des riches,* « *c'est-à-dire des méchants; il faut* « *tout sacrifier au bonheur du peuple...* « Il est temps que les sans-culottes qui « ont brisé le sceptre des tyrans, ter- « rassent toute espèce de tyrannie. « Qu'un prompt remède soit apporté à « nos maux pressants... » Cette adresse fut accueillie par des murmures, l'orateur ne fut pas admis aux honneurs

(*) Voyez dans le Dictionnaire l'article CONSTITUTION.

de la séance. On l'accusa d'être un anarchiste, un affidé de Pitt et Cobourg, un émissaire de la Vendée; on demanda sa mise en arrestation, on voulut le chasser du club. On le traduisit quelque temps après devant le tribunal révolutionnaire. Mais *les enragés* ne se tinrent pas pour battus. Nous les verrons plus tard se confondre avec les hébertistes.

La Convention rencontrait donc dans les révolutionnaires eux-mêmes une opposition redoutable qu'elle devait chercher à vaincre. A ce manifeste anarchiste nous pourrions joindre des attaques girondines et royalistes qui accusaient la constitution d'être trop démocratique; mais nous ne pensons pas devoir insister sur ce point : les arguments des ennemis de la démocratie sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici.

Résistance de la Convention contre les ennemis de la France. 1° *Contre les girondins.*— Pour combattre les projets fédéralistes des girondins, la Convention rendit un décret par lequel elle défendait aux municipalités de se déplacer, de correspondre entre elles, et de s'unir par des commissaires. Elle cassa les arrêts de l'Assemblée des départements réunis, décreta d'accusation les députés insurgés, dirigea des troupes contre les insurgés fédéralistes, et cita Wimpfen à sa barre. Celui-ci répondit que la Convention n'aurait la paix qu'après la révocation des décrets du 31 mai et du 2 juin; ajoutant qu'en cas de refus il irait les faire révoquer à la tête de soixante mille Bretons et Normands. La Convention le décréta d'accusation, et fit marcher contre lui une armée de volontaires parisiens. Le 14 juillet, les fédéralistes furent vaincus à Pacy. C'est alors que Wimpfen se dévoilant proposa aux girondins l'appui de l'étranger. Ceux-ci eurent horreur de leur position et se dispersèrent. Wimpfen disparut, et Caen fut pris par les troupes de la Convention (2 août).

Sur ces entrefaites, Marseille et Bordeaux rentraient dans le devoir. De toutes parts, les commissaires de la Convention, agissant avec énergie et sagesse, soumettaient les départements de Lot-et-Garonne, de la Dordogne, de Vienne, du Jura, de la Lozère. L'insurrection était apaisée; les girondins étaient accablés; Lyon seul tenait encore; mais, isolée, et devenue bientôt royaliste, cette ville devait, un peu plus tard, succomber et expier chèrement son crime. La Convention déclara enfin traîtres à la patrie, Buzot, Barbaroux, Gorsas, Lanjuinais, Salles, Louvet, Bergoeing, Biroteau, Pétion, et décreta qu'il y avait lieu à accusation contre Gensonné, Guadet, Vergniaud, Mollevault, leurs complices, et confia au tribunal révolutionnaire le soin de les juger.

2° *Contre les Vendéens.* — Cathelineau, à la tête de cinquante mille hommes, vint assiéger Nantes (27 juin) : la prise de cette ville eût assuré aux Vendéens la clef du pays insurgé; elle leur eût donné communication avec les girondins de la Bretagne, et les eût rendus maîtres de la basse Loire. Cette ville une fois en leur pouvoir, rien ne s'opposait plus à leur marche sur Paris. La grandeur du danger décupla le courage des Nantais. Ils forcèrent les Vendéens à lever le siége, après avoir repoussé plusieurs assauts. Désormais, la Vendée devait rester sur la défensive; mais sa résistance devait être terrible.

3° *Contre l'étranger.* — Le général Dagobert, sur les Pyrénées orientales, repoussait les Espagnols; mais le 12 juillet, Condé et Valenciennes se rendaient; le 28, Mayence ouvrait ignominieusement ses portes à l'ennemi, en appelant le prince de Lambesc son libérateur. Custine, qui avait livré Mayence avec trop de hâte, fut mis en accusation, et le comité de salut public se prépara à proposer les décrets que réclamait l'état de la France.

4° *Contre les anarchistes.* — Déjà nous avons signalé la pétition de Jacques Roux; d'autres faits de ce genre se renouvelèrent : les dénonciations se multipliaient; le désordre dans le parti révolutionnaire allait toujours croissant. Robespierre fut celui qui s'opposa

le plus à cette fureur d'exagération, et il fut le seul qui osa franchement se mettre en travers du torrent, défendre les accusés, réfuter les calomnies, et dire à un peuple irrité : « Un « homme est en place, il suffit, on le « calomnie. » « Soutenu de sa seule influence, il osait circonscrire la société des jacobins dans le cercle des choses utiles, et la traiter comme le comité de salut public allait traiter la Convention elle-même. Là commence cet ascendant auquel tout le monde doit céder (*). »

Fête du 10 *août* 1793.—Le 9 août, le recensement des votes sur la constitution fut lu à la Convention ; quarante-quatre mille assemblées primaires l'avaient acceptée. Une seule avait redemandé l'ancienne monarchie et Louis XVIII. Le 10 août, après une solennité, dont les détails seront racontés ailleurs (**), un million de voix jura de défendre la constitution.

Régime de la terreur.—La nation s'était prononcée en faveur des principes politiques des jacobins. On avait juré de défendre les principes de la constitution ou de mourir. Il s'agissait alors de sauver la France de l'étranger, des contre-révolutionnaires, des Vendéens, des anarchistes, de tous ses ennemis enfin. Pour accomplir cette tâche, les jacobins n'avaient d'autres ressources que leur foi dans leurs doctrines, leur foi dans le peuple. En présence d'un tel état de choses, fallait-il promulguer la constitution? Saint-Just se prononça pour la négative : « Dans les circonstances où se trouve « la république, dit-il, la constitu- « tion ne peut être établie; on l'im- « molerait par elle-même. Elle devien- « drait la garantie des attentats contre « la liberté, parce qu'elle manquerait « de la violence pour les réprimer. » Son avis fut adopté. Du jour où la constitution fut suspendue, la Convention exerça la dictature, et en fait la terreur commença.

(*) Tissot, t. IV, p. 372.

(**) Voyez au Dictionnaire, FÊTES NATIONALES.

On a beaucoup discuté sur ce régime. Certes, la liberté de penser, de parler, d'écrire et de discuter, est quelque chose de sacré, et nul jacobin n'eut la pensée de la proscrire. Mais la liberté de trahir son pays, de livrer Toulon aux Anglais, de brûler l'arsenal d'Huningue, de faire la guerre en Vendée, de combattre la France dans les rangs autrichiens, cette liberté était niée par les jacobins, et la terreur, c'est-à-dire une répression énergique, fut employée contre les coupables.

Au point où en était venue la crise, la terreur était le seul moyen qui restât pour sauver la révolution; il y a plus, c'était le seul qui pût alors sauver la France. Cela est si vrai que, dans le parti légitimiste, qu'on n'accusera pas de se montrer favorable aux principes de 1793, quelques hommes, et ce ne sont pas ses chefs les moins distingués, applaudissent hautement aujourd'hui à ces efforts terribles du comité de salut public, qui, de leur aveu, ont empêché la France de périr. Malheureusement, comme il y eut des excès et des crimes, les ennemis de la révolution se sont emparés avec avantage des uns et des autres pour soulever la reprobation, bien moins contre les coupables que contre les citoyens énergiques qui, voyant que c'en était fait de la France sans la terreur, ont assumé sur eux la responsabilité de ce régime sanglant, mais nécessaire, et se sont reposés sur la postérité du soin de venger leur mémoire. Personne plus que nous n'est ému de pitié en songeant à la destinée de tant de victimes; mais s'il est honteux de ne pas flétrir le mal, il n'est pas honorable non plus de profiter du bien, et de payer d'ingratitude ceux à qui nous sommes redevables d'être encore un peuple et de n'avoir pas subi les outrages dont nous menaçait le manifeste insolent de la coalition. Il est un fait surtout qu'on ne saurait oublier sans une révoltante injustice, c'est que les crimes ont été commis non pas par les hommes qui ont eu l'audace de proclamer la terreur, mais par d'autres qui, la

trouvant établie, n'ont plus voulu qu'elle cessât; les uns, révolutionnaires en délire qu'exaltait le souvenir de plusieurs siècles d'avanies et d'esclavage, les autres, royalistes déguisés sous le masque républicain, qui espéraient triompher de la république *avec ses propres armes*. Un autre fait de la plus haute importance, et qui est passé inaperçu de presque tous les historiens, c'est que, au sein même de la dictature, il n'existait aucune responsabilité véritable. La Commune, le comité de salut public, la Convention et toute la France révolutionnaire étaient d'accord sur ce point, qu'il fallait combattre par des mesures d'une énergie extrême les attaques sans exemple de la noblesse française, conjurée avec l'Europe entière; mais lorsqu'il s'agissait de désigner les coupables, l'unanimité n'étant plus possible, l'arbitraire d'une part, le fanatisme et les intrigues de l'autre, devenaient autant de causes qui entraînaient à des excès et à des crimes. C'est que la France avait une assemblée dictatoriale, un comité de de dictateurs, si l'on veut, mais pas de chef, pas de tête légalement responsable. Avec un chef, sous quelque titre que ce fût, les exaltés et les scélérats, les enragés et les hébertistes n'auraient pas été en mesure d'accomplir leurs projets sanguinaires. Quel est l'homme d'État, si cruel qu'on le suppose, qui eût osé ordonner en son nom le massacre de plusieurs familles tout entières, hommes, femmes et enfants? Il aurait plutôt employé son énergie à comprimer ces tigres, qui, sous le nom d'agents révolutionnaires, ne cherchaient qu'à amener la contre-révolution par des fureurs démagogiques, et à décimer le nombre des riches, pour se saisir de leurs biens, convaincus que l'ancienne monarchie rétablie par eux les récompenserait en leur laissant la possession de la part des domaines nationaux qu'ils auraient usurpée. Voilà les hommes ou plutôt les monstres qu'il faut vouer à l'exécration publique; quant à la France révolutionnaire et à ses mandataires de la Commune, du comité de salut public et de la Convention, le principal reproche qu'on peut leur adresser, c'est de n'avoir pas su faire le sacrifice de leur amour-propre pour reconstituer solidement l'unité du pouvoir en nommant un chef électif, et même, si cela était indispensable, en lui confiant pour quelque temps une omnipotence dictatoriale. Que de sang, que de larmes, que de remords ils auraient ainsi épargnés à la France! Mais d'une erreur il serait injuste de faire un crime; et après tout le peuple français, loin de rougir de ce qui s'est passé, a encore le droit d'être fier de ce que, dans une pareille époque, au milieu de tant de piéges et de dangers, il est parvenu à sauver le pays, moitié par la victoire, moitié par la terreur, ces deux instruments obligés de son triomphe. Est-il une autre nation au monde qui, dans les mêmes conditions de désordre, entourée d'ennemis victorieux, travaillée par les agents de l'Angleterre et des autres cours de l'Europe, condamnée à vivre avec un parti qui essayait tous les genres de conspiration, et qui tantôt cherchait à l'affamer, tantôt à la corrompre, au fort d'une crise où il existait une dictature sans un chef responsable, est-il une autre nation, je le demande, qui eût fait d'aussi grandes choses, sans commettre aucune faute, sans tolérer aucun excès!

Le passage qui suit, emprunté à l'*Histoire parlementaire de la révolution française* (*), vient à l'appui de cette opinion, et nous sommes heureux d'ajouter que depuis qu'il a été écrit, le reproche qu'il contient est loin d'être aussi généralement mérité par les publicistes qui font de l'époque révolutionnaire l'objet de leurs études.

« Ceux qui nous ont peint cette époque d'après les documents officiels, et nous ne possédons que des histoires de ce genre, se sont contentés de placer à côté des actes du

(*) Tom. IX, p. 9 et suivantes.

pouvoir conventionnel quelques considérations générales sur la situation de la république. Il est vrai que cette situation était de nature à exiger, d'un gouvernement prévoyant et ferme, la conduite que tint alors la Convention; mais si de telles apologies suffisent pour des logiciens qui ne voient dans une donnée politique que sa solution forcée, et comptent pour rien la matière des faits, elles ne prouvent jamais rien pour les hommes qui se préoccupent avant tout des faits eux-mêmes. Notre explication n'est pas seulement applicable au vulgaire des lecteurs; nul historien de la révolution française n'y échappe. Les plus favorables au régime de la terreur couvrent cette page sanglante de leur livre du voile du salut public; mais ce n'est qu'une abstraction transparente où leur propre regard ne s'est pas arrêté lorsqu'ils ont pris la plume. Ils ont commencé par n'apercevoir et par ne decrire que des scènes lamentables, et après avoir divisé les acteurs de leur drame en bourreaux et en victimes, après avoir demandé l'exécration pour les uns et la sympathie pour les autres, la réflexion leur est venue que le salut public avait nécessité d'odieuses persécutions. Or, le salut public n'est pas un fait que l'on puisse saisir et toucher; c'est un mot qui n'a de sens que pour les âmes sincèrement nationales. La prison, le tribunal révolutionnaire, la guillotine, sont, au contraire, des réalités menaçantes. Aussi, voilà le spectacle auquel les écrivains dont nous parlons ont été particulièrement attentifs; et, ni pour eux, ni pour ceux qui les lisent sans convictions arrêtées, le motif du salut de la France n'a véritablement absous la révolution.

« Et en effet, un danger, quelque grand qu'il ait pu être, du moment où il a été prévenu ou évité, ne semble plus qu'une crainte imaginaire. Il faudrait que tous les maux dans lesquels les fédéralistes, les Vendéens et l'étranger s'efforçaient de plonger la France, eussent été endurés par elle; il faudrait que notre nation eût souffert tout ce que la Pologne souffre depuis quarante ans, pour que l'image de son infortune fît pardonner aux terribles colères qui l'auraient enfin délivrée de ses assassins. Nous accumulerions vainement nous-mêmes tous les éléments de ruine prochaine et inévitable qu'étouffèrent les jacobins, nous ne réussirions pas à diminuer le préjugé général contre la terreur, si les faits innombrables que nous avons à raconter ne lui ôtaient le caractère préventif, pour ne pas dire agresseur, sous lequel on s'est plu jusqu'à ce jour à nous la dépeindre. En cela on a ignoré ou trahi la vérité. La terreur fut une réaction provoquée par les ennemis du dedans, comme la levée en masse était une réaction provoquée par les ennemis du dehors. Aux frontières, dans les départements, dans la capitale, partout la république était sur la défensive, et elle ne frappait qu'après avoir été frappée. Voyez, disons-nous à ceux qui croient que la France fut alors une bête féroce atteinte de rage, voyez le glaive enfoncé dans sa poitrine et les mains acharnées qui le poussent vers son cœur. Mais ce n'est pas dans les documents officiels qu'on doit chercher les provocations et les harcellements de toute espèce qui comblèrent à Paris l'irritation excitée par les nouvelles les plus sinistres, et y déterminèrent la célèbre journée du 5 septembre : à peine si le *Moniteur* et le *Bulletin de la Convention* en ont conservé une trace insignifiante. Les faits sont consignés dans les comptes rendus des séances des jacobins et de celles de la Commune, non pas tels que la lettre morte des procès-verbaux où elle classait ses arrêtés et les extraits qu'en a donnés le *Moniteur* nous les ont transmis, mais avec leurs circonstances de désordre et de lutte, recueillies par les autres journaux du temps. Là sont les matériaux importants de l'histoire. »

Certes, la dictature est chose redoutable et mauvaise en soi. Mais la Convention l'a-t-elle établie volontairement? Toute cette histoire prouvera

que non. A-t-elle provoqué ou réprimé? Elle a toujours réprimé des crimes affreux. Est-ce elle qui livrait Toulon à l'Anglais et Valenciennes à l'Autrichien; qui faisait soulever Lyon, pour exercer ensuite d'inutiles cruautés? Non, certes. Enfin, sa dictature a-t-elle sauvé le pays et les principes sacrés de la révolution? Oui, sans doute, et c'est là sa gloire. Maintenant, que l'action révolutionnaire ait été quelquefois horrible, que quelques hommes aient commis des infamies, qui le nie! Mais qu'était-ce que ces hommes? A quel parti appartenaient-ils? Sont-ils restés impunis? Ces hommes étaient ces hébertistes, ces affreux matérialistes engendrés par la mauvaise philosophie du dix-huitième siècle, contre lesquels les jacobins luttèrent sans cesse, et qui, bien qu'ils fussent privés de leurs chefs, renversèrent au 9 thermidor ceux qui voulaient punir enfin leurs crimes. Ce sont ces hommes qui ont précipité le pays dans toutes les tyrannies et toutes les hontes qu'il a subies. Et ici il est nécessaire de devancer les faits, pour flétrir, comme il le mérite, ce parti à jamais exécrable et jeter ainsi un jour nécessaire sur des faits qui, si l'on suivait rigoureusement l'ordre chronologique, pourraient rester obscurs ou être mal compris.

Les enragés et les hébertistes. — « Le parti des enragés, après avoir eu pour chefs Jacques Roux et Leclerc (*), marchait plus tard avec Chaumette, Hébert, Vincent, Momoro et les autres membres cordeliers, dont l'exagération révolutionnaire dépassait alors de beaucoup celle qui venait de perdre Jacques Roux et son ami Leclerc. Il y avait toutefois cette différence notable entre les *enragés* et les hébertistes, que si les premiers avaient réclamé des mesures violentes, c'était parce qu'ils ne comprenaient pas autrement la garantie et la stabilité de l'intérêt populaire, de ce qu'ils appelaient la subsistance et le bonheur du peuple; tandis que les hébertistes s'étaient faits furieux dans le même esprit et dans le même but qui les avait portés naguère à se faire méfiants. Ils visaient au pouvoir, comme le démontra clairement la démarche qui les conduisit à l'échafaud. A cause de cela ils affectaient, selon les circonstances, de réunir, à un plus haut degré que les autres nuances républicaines, les qualités nécessaires pour exercer le pouvoir. Lorsqu'il fallut s'armer d'une méfiance sévère envers les ennemis intérieurs, mais dans les limites que prescrivait le salut de la patrie, les hébertistes se méfièrent sans discernement, et ils élargirent jusqu'à l'absurde le cercle des suspects. Ils emprisonnèrent à tort et à travers, cherchant surtout le nombre, parce que là était la montre de leur zèle. Lorsqu'il fallut punir, ils voulaient qu'on tuât tout le monde. Ils faisaient consister leur patriotisme à demander plus de têtes que le comité de salut public ne paraissait disposé à en faire tomber. L'opposition qu'ils vont faire d'abord aux dantonistes, ensuite à la Convention elle-même tout entière, contre laquelle ils prêcheront et prépareront ouvertement un second 31 mai, roulera sur le refus de celle-ci, de livrer à la guillotine les soixante-treize députés girondins, condamnés à la détention jusqu'à la paix. Pendant le temps employé à diminuer leur influence, à les laisser se compromettre par des actes qui les fissent connaître et permissent de les arrêter et de les frapper, il fut versé plus de sang sur les échafauds qu'à aucune autre époque de la revolution, sauf cependant les quatre dernières décades de la vie de Robespierre, et durant lesquelles il s'abstint de toute participation aux affaires. Les commissaires conventionnels qui se signalèrent dans les

(*) « Voyez la séance des jacobins du 16 septembre, où Leclerc de Lyon fut dénoncé. Ce nom ne reparaît plus, ni dans les documents historiques officiels, ni dans aucune des autres pièces que nous avons pu consulter. Jacques Roux était en prison. Traduit au tribunal révolutionnaire le 14 janvier 1794, il se donna la mort. »

départements par les plus infâmes cruautés, Carrier, Fouché de Nantes, etc., appartenaient à ce parti, ainsi que les chefs de l'armée révolutionnaire. Il n'y avait d'autre lien entre ces hommes que celui de leur intérêt et de leurs passions. Les uns étaient réellement des forcenés, mais leur fanatisme n'était pas exempt d'un retour personnel; les autres étaient des ambitieux; les autres avaient commis des crimes dans l'exercice de leurs fonctions, et ils voulaient non-seulement échapper au châtiment, mais encore à la destitution. Maniaques ou hypocrites, l'excès en tout était leur forme commune, et ils saisissaient avidement toutes les indications révolutionnaires, afin de s'en emparer et de s'en faire les chefs, en les exagérant. Ainsi, aux premières alarmes sur la disette, ils voulaient que l'on plantât en pommes de terre tous les jardins publics et particuliers, et de nombreuses vexations furent exercées contre ceux qui s'y opposèrent. Ainsi, pour faire baisser le prix du cuir, ils déclarèrent qu'il était d'un bon patriote de porter des sabots, et ils en donnèrent l'exemple. Quiconque continuait à se servir de souliers conspirait, selon eux, contre la chaussure de l'armée. Ainsi, prenant à la lettre un mot par lequel les classes supérieures avaient cherché à flétrir les classes pauvres, et que celles-ci avaient accepté comme un mot de guerre, ils affichèrent un véritable sans-culottisme par la malpropreté, par la grossièreté, et par le désordre de leurs habits. Le même sentiment les poussa dans un athéisme furibond. Toutes les prédications matérialistes du dix-huitième siècle, tout ce qui avait été dit depuis 1789 contre la superstition et contre le fanatisme, la conduite du clergé pendant la révolution, sa haine pour la république et son dévouement à la monarchie, enfin la juste indignation du peuple contre ce qu'il y avait de vénal dans le culte, parurent aux hébertistes autant d'indices certains qu'ils pouvaient se donner carrière dans la destruction totale des idées et des pratiques religieuses. Calculant que le risqué était plutôt pour ceux qui serviraient mollement ce besoin révolutionnaire, et qui entreprendraient de le limiter, que pour ceux qui l'exciteraient et en combleraient la satisfaction, ils furent persuadés que leur opposition triompherait par le seul fait de leur initiative athéiste. On a cru à tort que le culte de la Raison, la profanation des temples catholiques, et la négation de l'existence de Dieu avaient été un dévergondage sans but et sans motifs, une orgie où les passions humaines, mettant bas toute pudeur et toute retenue, souillèrent les choses saintes pour le plaisir de les souiller. Ce ne fut pas non plus, comme on l'a avancé, un acte de basse et imprudente flatterie envers les sentiments de la Convention, encore moins envers ceux du comité de salut public; car comment aurait-on songé à flatter, par une profession d'athéisme, une assemblée qui avait juré la constitution en présence de l'Être suprême, et un comité mené par le spiritualiste Robespierre? La vérité est que les instaurateurs du culte de la Raison ne travaillèrent en cela qu'à une intrigue politique, par laquelle ils étaient assurés de renverser et de remplacer le pouvoir. Or, tous y étaient intéressés. Après l'achèvement de la constitution, après les décrets évidemment nécessaires à consolider l'insurrection du 31 mai, Hébert, Chaumette, Vincent, Momoro, avaient incliné timidement pour que la Convention se déclarât dissoute, et appelât une législature. La réputation qu'ils s'étaient acquise y marquait une place à chacun d'eux. Cependant ils n'osèrent pas émettre avec insistance un vœu si conforme à celui des girondins. Ils se contentèrent de demander l'organisation constitutionnelle du pouvoir, et ils tournèrent de ce côté toute leur impatience ambitieuse.

« Repoussés par la Convention, et sachant bien que le comité de salut public ne leur pardonnerait pas cette tentative, au lieu de tendre simple-

ment à régner à leur tour, ils visèrent à faire tomber la dictature des mains de leurs ennemis mortels. Cette position groupa dans la même querelle tous ceux qui avaient quelque motif de craindre. Vincent avait été hué aux jacobins. Robespierre avait énergiquement fermé la bouche à ce dénonciateur universel, l'avait couvert de confusion. Hébert, qui ne se consolait pas d'avoir échoué dans sa candidature au ministère de la justice, et qui attribuait à l'influence de Danton la préférence accordée à Paré; Hébert, qu'un dépit aveugle avait entraîné à attaquer Danton, voyait maintenant que ses coups n'avaient pas porté. Il redoutait d'être, au fond, plus séparé de Robespierre, et plus exposé de sa part à quelque agression soudaine et irrésistible, que l'adversaire encore puissant qu'il avait menacé le premier. La mauvaise conscience d'Hébert était pour lui une source de continuelles frayeurs. Il s'attendait à chaque instant à ce qu'on lui reprocherait en face des actes tellement vils, qu'il suffirait de les nommer pour le couvrir de boue. Chaumette, uni à son substitut le *Père Duchesne*, par une longue camaraderie administrative, par une communauté de vues et de projets politiques, et dernièrement par les mêmes imprudences contre les dantonistes, partageait entièrement sa fortune. Anacharsis Clootz, panthéiste en spéculation et en pratique, rêvant au bonheur du genre humain, et soignant beaucoup le sien propre, s'échauffant l'esprit sur les théories de la république universelle, et couvrant du bruit de ses paroles celui de ses cent mille livres de rente, n'ignorait pas que sa rupture avec les girondins n'était point un bouclier impénétrable. Sa brochure intitulée *ni Marat, ni Roland*, avait prouvé qu'il était ennemi des jacobins par ses principes et par sa conduite, et qu'il n'y avait dans sa boutade contre Roland que les aigreurs d'un amour-propre blessé. Lié avec Hébert, il dînait souvent avec lui chez le banquier Kock, où se réunissaient également Ronsin et Vincent. Robespierre était l'homme que ces gens-là redoutaient le plus; aussi, pendant qu'Hébert le flagornait bassement dans son journal, la faction à laquelle il donna son nom méditait-elle la perte de ce moraliste religieux, en préparant le mouvement contre le culte. On se tromperait fort si l'on supposait qu'il existât dans la tête des hébertistes une conviction distincte de leur égoïsme, et à laquelle ils fussent disposés à sacrifier même un fétu. Ils étaient convaincus de leur danger, et de l'opportunité des circonstances pour confondre dans une ruine commune le clergé catholique et ceux qui osaient encore tenir ouvertement pour Dieu. Le peuple était alors en verve contre les prêtres réfractaires. Il ne se passait pas de jour que la Convention ne reçût dans son sein des députations chargées de l'or, de l'argenterie et des ornements des églises. En ce moment, André Dumont, en mission dans les départements du Nord, envoyait par tous les courriers d'ignobles pasquinades sur les *animaux noirs* qu'il mettait *en cage*, et qu'il avait l'habitude de compter par douzaines; Fouché désolait le département de la Nièvre; Carrier inventait à Nantes les bateaux à soupapes, et les noyades appelées par ce Néron de mauvais lieu *les mariages républicains*. Les conjonctures parurent si favorables pour saper toute croyance spiritualiste et en proscrire le plus ferme appui, que certains conventionnels, ennemis acharnés des hébertistes, qu'ils aidèrent à accabler après leur déconvenue, mais plus ennemis encore de Robespierre, prirent une part directe et active aux machinations matérialistes. Tel fut, entre autres, Bourdon (de l'Oise), qui assista chez l'évêque Gobel aux conciliabules où Clootz, Hébert, Chaumette, Momoro, etc., préparèrent la journée du 7 novembre. Et il faut bien que cette manifestation présentât une grande chance de succès, puisque l'opinion dominante, et ceux qui la représentaient, jugèrent un instant que les hébertistes étaient les plus forts, et applaudirent à leur comédie. Mais il en était alors comme de nos jours : les

incrédules ne voyaient qu'eux, n'entendaient qu'eux, et ils se persuadaient qu'ils étaient tout le monde. Heureusement le peuple, qui séparait la cause des prêtres de la cause de Dieu, et qui croyait profondément que, sans le dogme d'une autre vie où les méchants seraient punis et les bons récompensés, la morale ne signifiait rien, improuva aussitôt les athées. En vain une foule de prêtres s'empressèrent d'abjurer, et de reconnaître qu'ils n'avaient été que des charlatans et des imposteurs, le peuple attribua ces palinodies à des motifs méprisables. Comment des hommes qui déclaraient eux-mêmes n'avoir été que des hypocrites, et qui maintenant poussaient la lâcheté jusqu'au cynisme, auraient-ils inspiré quelque confiance? Le scandale de ces abjurations révolta le sentiment moral, et les hébertistes, laïques ou déprêtrisés, qui proclamèrent et célébrèrent ensemble le culte de la Raison, parurent, dès leur première cérémonie, la plus ridicule et la plus dangereuse espèce de jongleurs. L'opinion populaire était donc toute disposée à accueillir une guerre immédiate contre l'hébertisme. Les spiritualistes attendaient une occasion politique, car la liberté des cultes, la seule arme qu'ils pussent opposer à l'intolérance des athées, était un moyen constitutionnel et non pas révolutionnaire. Le manifeste par lequel les puissances étrangères annoncèrent sur-le-champ à leurs peuples que les républicains français venaient de lever le masque, et de prouver qu'ils n'étaient qu'une tourbe de blasphémateurs et de scélérats, donna cette occasion. Robespierre en profita, et il était temps d'en finir. Depuis le 7 novembre, la salle du conseil général de la commune servait de théâtre à des scènes dégoûtantes. C'était un concours de prêtres catholiques, de ministres protestants et de rabbins, où chacun luttait d'hypocrisie athéiste, comme il avait précédemment lutté d'hypocrisie religieuse. Au nombre des offrandes figurent la châsse de Moïse et des morceaux de la verge d'Aaron. Déjà des arrêtés, dont l'exécution eût été à jamais déplorable, avaient été portés. Le 12 novembre, le conseil arrêta que le département serait invité à faire abattre les clochers, « qui par leur domination sur les autres édifices, semblaient contrarier les principes de l'égalité. » A cette même séance, et sur le réquisitoire de Chaumette, il fut décidé que l'on démolirait « tous les saints qui se trouveraient au portail de la ci-devant métropole, présentement le temple de la Raison. » Ce même Chaumette avait fait brûler en place de Grève la châsse d'une grande sainte vénérée par des œuvres nationales, et patronne de Paris depuis le berceau du christianisme. Cet outrage à sainte Geneviève indigna ceux que les athées appelaient la populace ignorante et superstitieuse. En plusieurs endroits des faubourgs, les colporteurs du *Père Duchesne* furent saisis, dévalisés et maltraités par le peuple. On ne sait cependant où se serait arrêtée cette folie qui prétendait régénérer la nation en déchirant sa tradition et en insultant la mémoire de ses fondateurs, s'il ne s'était rencontré, pour répondre au vrai sentiment des masses, une parole probe et courageuse, et une occasion pour elle de se faire entendre semblable à celle que nous avons rapportée. Aussi il suffit à Robespierre d'élever la voix pour faire rentrer dans leur néant tous ces ennemis de Dieu. Le côté politique de la question, si grossièrement masqué par eux, servit à les vaincre et à les atterrer jusque dans leur propre conscience. L'évidence de leur bêtise les foudroya. Ils balbutièrent à l'instant même des rétractations; Chaumette abjura ses réquisitoires avec éclat; Hébert imprima dans son journal l'éloge de Jésus-Christ. Cette faction, obligée de réparer promptement un si rude échec, tourna son exagération révolutionnaire contre les dantonistes (*). »

Mesures de salut public. — On le voit par ce qui précède, la république

(*) Hist. parlem. de la révolut., t. XXX, p. 38 et suiv.

n'avait pas seulement à combattre la contre-révolution, elle devait aussi s'opposer aux ultrarévolutionnaires; elle avait de plus à lutter contre les ennemis extérieurs. Le peuple, averti des dangers de la patrie, demanda lui-même à la Convention un gouvernement révolutionnaire. Le lendemain même de la fête du 10 août, les députés des assemblées primaires vinrent réclamer la levée en masse et l'arrestation des suspects. La Convention applaudit. Danton les appuya. « Les députés des assemblées « primaires, dit-il, viennent d'exercer « parmi nous l'initiative de la terreur « contre les ennemis de l'intérieur; « répondons à leurs vœux. Non, s'é« crie-t-il, point d'amnistie à aucun « traître; sachons mettre à profit cette « mémorable journée. » Danton proposa ensuite de nommer un gouvernement provisoire chargé de seconder par de puissantes mesures l'énergie nationale. Cependant la Convention hésitait; le comité de salut public ne présentait que des mesures vagues et des proclamations déclamatoires. Mais enfin Danton, les députés des assemblées primaires et les jacobins, secondés par Robespierre, décidèrent l'Assemblée à agir vigoureusement.

Les députés des assemblées primaires, réunis aux commissaires des quarante-huit sections de Paris, vinrent, le 16 août, apporter l'adresse suivante à la Convention :

« Citoyens législateurs, les envoyés « du peuple français paraissent encore « au milieu de vous, attirés par le grand « intérêt de sauver la république. Vous « à qui le sort de la liberté fut confié, « élevez-vous à la hauteur des grandes « destinées de la France. Le peuple « français est lui-même au-dessus des « dangers qui l'assiégent. Nous avions « indiqué la mesure sublime d'un appel « général au peuple, vous avez seule« ment requis la première classe. Ainsi, « cette grande mesure a été convertie « en un simple recrutement, qui aug« mente nos forces, à la vérité, mais « qui laisse aux tyrans la possibilité de « nous dévaster encore. Les demi« mesures sont toujours mortelles dans « les dangers extrêmes. La nation en« tière est plus facile à ébranler qu'une « partie de la nation. Si vous deman« dez cent mille hommes, peut-être ne « les trouverez-vous pas; si vous de« mandez des millions de républicains, « vous les verrez se lever pour aller « écraser les ennemis de la liberté. Le « peuple ne veut plus d'une guerre de « tactique, où des généraux traîtres et « perfides sacrifient impunément le « sang des citoyens. Décrétez que le « tocsin de la liberté sonnera dans toute « la république à une heure fixe. Qu'il « n'y ait d'exception pour personne. « Que l'agriculture seule conserve les « bras nécessaires à l'ensemencement « des terres et aux récoltes. Que le « cours des affaires soit interrompu; « que la grande et universelle affaire « des Français soit de sauver la répu« blique; que les moyens d'exécution « ne vous inquiètent pas. Décrétez seu« lement le principe; nous présente« rons au comité de salut public les « moyens de faire éclater la foudre na« tionale sur tous les tyrans et leurs « esclaves. »

« Répondons à leur vœu, s'écria « alors Danton. Point d'amnistie à « aucun traître; c'est à coups de canon « qu'il faut signifier la constitution à « nos ennemis. L'instant est venu de « faire ce grand et dernier serment « que nous nous vouons tous à la mort « ou que nous anéantirons les tyrans! « — Nous le jurons! » s'écrièrent tous les représentants du peuple.

L'adresse est renvoyée au comité de salut public, pour qu'il en fasse le rapport séance tenante. Quelques instants après, Barrère vint, au nom du comité, lire ce rapport. Ce fut le motif du fameux décret du 23 août. Voici le texte de ce décret :

Art. 1. « Dès ce moment jusqu'à celui où les ennemis auront été chassés du territoire de la république, tous les Français sont en réquisition permanente.

« Les jeunes gens iront au combat; les hommes mariés forgeront des armes et transporteront des subsistances; les femmes feront des tentes, des habits et serviront dans les hôpitaux; les enfants mettront les vieux

linges en charpie; les vieillards se feront porter sur les places publiques pour exciter le courage des guerriers, la haine des rois et l'unité de la république.

2. Les maisons nationales seront converties en casernes, les places publiques en ateliers d'armes; le sol des caves sera lessivé pour en extraire le salpêtre.

3. Les armes de calibre seront exclusivement confiées à ceux qui marcheront à l'ennemi; le service de l'intérieur se fera avec les fusils de chasse et l'arme blanche.

4. Les chevaux de selle seront requis pour compléter les corps de cavalerie; les chevaux de trait, autres que ceux employés à l'agriculture, conduiront l'artillerie et les vivres.

5. Le comité de salut public est chargé de prendre toutes les mesures pour établir (à Paris), sans délai, une fabrication extraordinaire d'armes de tout genre, qui réponde à l'état et à l'énergie du peuple français...

Des représentant du peuple investis de pouvoirs illimités seront envoyés dans les départements pour faire exécuter les articles de ce décret.

La Convention chargea ensuite ses représentants auprès des armées d'épurer les états-majors, composés en partie de contre-révolutionnaires. On décréta l'établissement d'un camp entre Paris et l'armée du Nord; on ordonna l'incendie de la Vendée; on fit assiéger Lyon pour l'empêcher d'introduire en France les Austro-Sardes; on fit fondre les cloches des églises pour en faire des canons; on déporta les Bourbons. Pitt ayant fait incendier plusieurs de nos arsenaux, on emprisonna tous les étrangers, sauf les étudiants, les ouvriers et ceux qui avaient fait preuve de civisme. La Convention flétrit en outre, en la dénonçant au monde civilisé, la conduite infâme du ministre anglais.

Cependant Cambon faisait adopter ses admirables projets sur les finances: le grand-livre de la dette nationale, l'organisation de la dette et celle de la rente. Après avoir accepté ce magnifique travail, la Convention put contracter des emprunts, sortir du dédale des assignats, et se procurer les ressources financières nécessaires aux besoins de la patrie (*). En même temps, on voulut consacrer par une ère nouvelle une révolution sans exemple dans l'histoire: le calendrier républicain remplaça le calendrier grégorien, et l'on prit pour point de départ le 22 septembre 1792, jour où avait été fondée la république.

Situation extérieure; armées. — Sur ces entrefaites, les royalistes de Toulon s'étaient soulevés; ils avaient renversé les autorités révolutionnaires, livré la flotte aux Anglais, qui s'étaient emparés de tous les forts de la ville et y avaient proclamé Louis XVII. En même temps, le duc d'York marchait sur Dunkerque. Le comité de salut public et Carnot dirigèrent toutes les forces disponibles vers cette ville. Mais les généraux n'agirent qu'avec une lenteur et un défaut d'ensemble qui pouvait perdre la république. On crut devoir faire un grand exemple. Custine, qui était soupçonné d'intelligence avec Dumouriez, et qui avait rendu Mayence bien que la place eût encore des vivres pour huit jours (**), fut mis en jugement, condamné et décapité. Beauharnais, qui avait laissé prendre cette ville, bien qu'il pût la sauver, subit le même châtiment. Ces terribles exécutions forcèrent les généraux à faire leur devoir. Mais ce qui vint encore à notre secours, ce furent les dissensions de l'Autriche et de la Prusse à l'occasion du partage de la Pologne: nul accord n'avait lieu entre leurs généraux, et leurs attaques se faisaient sans ensemble. Sur les Alpes, nous résistions avec succès; il en était de même sur les Pyrénées.

Dunkerque, défendu par Jourdan, résista avec énergie au duc d'York. D'un autre côté, le timide Houchard, suivant enfin les ordres du comité de salut public, se porta au secours de

(*) Le système financier de Cambon est sans contredit l'un des plus beaux dons que la Convention ait faits à la France. C'est celui qui régit encore aujourd'hui la fortune nationale.

(**) Voy. au Dictionn. le mot MAYENCE.

cette ville. Ses soldats gagnèrent la bataille de Hondtschoote (8 septembre), et forcèrent les Anglais à évacuer la France. Mais au lieu de suivre les instructions qu'il avait reçues, il s'arrêta, et n'obtint pas les résultats auxquels on devait s'attendre; il laissa même prendre le Quesnoy par les Autrichiens.

Journée du 5 septembre. — Ainsi la république était mal servie et trahie de toutes parts; les généraux agissaient timidement, habitués qu'ils étaient à l'ancienne tactique : le peuple, au contraire, et la Convention voulaient un autre système de guerre. Barrère avait déclaré « que les généraux fran« çais avaient méconnu jusqu'alors le « véritable tempérament national : l'ir« ruption, l'attaque soudaine, disait-il, « sont les moyens qui lui conviennent. « C'est à nous à attaquer, à foudroyer « les troupes des tyrans... L'irruption, « l'inondation de la liberté, qui cou« vre des flots bouillonnants du cou« rage et du patriotisme les hordes « ennemies, et renverse en un instant « les digues du despotisme : telle est « l'image de la guerre de la liberté. » C'est faute de comprendre cette tactique qui bientôt, grâce à l'intelligence et au patriotisme de Carnot, devait changer l'art de la guerre, et qui seule pouvait alors nous sauver, que nos généraux avaient peur et étaient partout impuissants, bien qu'ils commandassent à des soldats invincibles. Mais la génération d'officiers qui devait donner à cette tactique, conçue par le peuple le plus guerrier du monde, tout son développement, commençait à s'élever. Hoche, l'un d'eux, s'était déjà distingué au siége de Dunkerque.

Cependant le peuple, irrité de l'incapacité de ses généraux, criait à la trahison. Les armées étaient mal approvisionnées; malgré la sévérité et l'activité déployées par le comité, des hommes infâmes spéculaient sur les approvisionnements, et profitaient des dangers de la nation pour chercher à s'enrichir à ses dépens; de misérables égoïstes trahissaient la patrie, soit en la servant mal, soit en travaillant à une contre-révolution. Le peuple désignait sous le nom de *suspects* tous ces hommes qui n'étaient pas prêts à se dévouer, à verser leur sang pour la liberté; il voulait que le pouvoir les punît de leurs manœuvres. C'est pour ce motif qu'excité d'ailleurs par la disette et par les spéculations sur les grains, il fit la journée du 5 septembre. Les citoyens de Paris vinrent d'abord apporter à la Convention une pétition qui fut lue par Chaumette.

« Citoyens législateurs, disaient-ils, « les citoyens de Paris, las de voir « leurs destinées trop longtemps in« certaines et flottantes, veulent enfin « les fixer invariablement. Les tyrans « de l'Europe, les ennemis domesti« ques de l'État persistent avec atro« cité dans leur affreux système d'af« famer le peuple français, pour le « vaincre et le forcer à changer hon« teusement sa liberté, sa souverai« neté contre un morceau de pain, ce « qu'il ne fera assurément jamais... » Après s'être plainte des accaparements, des spéculations, la pétition continuait ainsi : « Tous les jours nous « apprenons de nouvelles trahisons, « de nouveaux forfaits; tous les jours « nous sommes inquiétés par la dé« couverte et la renaissance de nou« veaux complots; tous les jours de « nouveaux troubles agitent la répu« blique, et sont prêts à l'entraîner « dans leurs tourbillons orageux et à « la précipiter dans l'abîme. Mais où « est l'être puissant dont le cri terri« ble réveillera la justice assoupie ou « plutôt paralysée, étourdie par les « clameurs des partis, et la forcera « enfin à frapper les têtes criminelles? « où est l'être fort qui écrasera tous « ces reptiles?... Il est temps, législa« teurs, de faire cesser la lutte impie « qui dure depuis 1789, entre les en« fants de la nation et ceux qui l'ont « abandonnée. Votre sort et le nôtre « sont liés à un établissement inva« riable de la république. Il faut que « nous detruisions ses ennemis, ou « qu'ils nous détruisent; ils ont jeté le « gant au milieu du peuple, le peuple

« le ramasse; ils ont excité des mou-
« vements; ils ont voulu séparer, di-
« viser la masse des citoyens pour la
« briser, et éviter par là d'en être bri-
« sés eux - mêmes. Aujourd'hui, la
« masse du peuple doit les écraser,
« sans ressource, de son poids et de
« sa volonté.

« Et vous, Montagne, soyez le Sinaï
« des Français! lancez au milieu des
« foudres les décrets éternels de la
« justice et de la volonté du peuple...
« Plus de quartier, plus de miséri-
« corde aux traîtres... Jetons entre
« eux et nous la barrière de l'éter-
« nité... Le jour de la justice et de la
« colère est venu. » Les pétitionnaires concluaient en demandant la formation d'une armée révolutionnaire, qui parcourût les départements, suivie d'un tribunal et d'une guillotine pour juger et punir les coupables.

Bayle, Billaud-Varennes et Danton convertirent en motions les demandes des pétitionnaires. Ils proposèrent d'abord la formation d'une armée révolutionnaire, chargée de faire sortir les subsistances, d'arrêter les suspects, enfin de faire exécuter par la force, partout où il serait besoin, les décrets de la Convention; puis ils demandèrent que la peine de mort fût prononcée contre les administrateurs qui négligeraient d'exécuter une loi quelconque; que la France fût décrétée en révolution; qu'un tribunal révolutionnaire fût organisé dans chaque département; enfin qu'il fût procédé à la réorganisation des assemblées des sections. En effet, le peuple, obligé de travailler pour vivre, ne pouvait aller tous les jours à la section. En son absence, les modérés ou les contre-révolutionnaires rendaient des décrets qu'il était ensuite obligé de combattre. Pour prévenir ces abus, Danton proposa que les sections s'assemblassent deux fois par semaine, et que chaque sectionnaire reçût quarante sous par séance; car on ne pouvait pas exiger du peuple qu'il mourût de faim pour veiller au salut de la république. Toutes ces motions furent décrétées. On passa ensuite à la loi sur les suspects, afin de répondre au vœu du peuple, qui réclamait de toutes parts *la terreur*. La loi déclara suspects ceux qui, par leur conduite, leurs écrits ou leurs propos, s'étaient montrés partisans de la tyrannie, du fédéralisme et ennemis de la liberté; ceux qui ne pouvaient justifier de leur manière d'exister et de l'acquit de leurs devoirs civiques; ceux à qui des certificats de civisme avaient été refusés; les fonctionnaires publics suspendus par la Convention et non réintégrés; les parents des ci-devant nobles et leurs agents qui n'avaient pas constamment manifesté leur attachement à la révolution, etc. Le tribunal révolutionnaire de Paris fut divisé en quatre sections, et il commença à agir avec une promptitude et une sévérité implacables. Cependant le comité de salut public hâtait la levée en masse, faisait fabriquer des armes et des munitions avec une activité prodigieuse (*), et s'applaudissait déjà d'avoir confié à Carnot le soin d'organiser la victoire.

Succès de nos armées. — Tant d'efforts furent couronnés de succès. L'armée de Mayence, qui ne pouvait, par suite de la capitulation, prendre part à la guerre contre l'étranger, avait été chargée de mettre un terme à la guerre civile. Le 5 septembre, elle arriva à Nantes; dès le 14, la lutte s'engage. Les Vendéens, battus le 8, le 9, le 15, le 17 et le 18 octobre, furent chassés de leur pays et rejetés sur la rive droite de la Loire; Bonchamp, d'Elbée et Lescure périrent dans ces combats : les Austro-Hollandais, vaincus à Wattignies par Jourdan et Carnot (16 octobre), furent obligés de lever le blocus de Maubeuge, et chassés du territoire français. Sur le Rhin, nous étions battus par les Prussiens, mais Pichegru réparait bientôt ce revers. Les Piémontais étaient partout repoussés sur les Alpes, les Espagnols étaient forcés de se retirer sur les Pyrénées, et Lyon, après un siége de deux mois, tombant enfin au pouvoir des armées

(*) La manufacture de Grenelle, dirigée par Chaptal, produisait chaque jour deux cents milliers de poudre.

de la république, était sévèrement punie de sa trahison.

Tribunal révolutionnaire. — Après avoir sauvé la France, après avoir dispersé ou du moins arrêté l'ennemi qui de toutes parts la menaçait, la Convention passa au châtiment des coupables qui avaient provoqué ces dangers. Les ennemis intérieurs furent poursuivis avec sévérité; mais des hommes inhumains, tels que Tallien, Fréron, Collot-d'Herbois, Carrier, Fouché, etc., cédant à un penchant cruel ou à l'influence de l'étranger, qui n'espérait plus vaincre la France que par elle-même, dépassèrent leur mandat, et versèrent à torrents un sang précieux, qui, tôt ou tard, aurait pu couler pour la défense de la patrie.

C'est à cette époque qu'eurent lieu, à Paris, la condamnation et le supplice de la veuve du roi, regardée comme plus coupable que Louis XVI, mais que son titre de femme et de mère aurait sans doute fait absoudre (16 octobre), si la guerre acharnée de l'Autriche n'avait ranimé contre elle toutes les haines. A Marie-Antoinette succédèrent les girondins (31 octobre), qui, peut-être, ne seraient pas montés sur l'échafaud, sans la révolte fédéraliste, qui, en mettant la patrie sur le penchant de sa ruine, était venue ranimer les haines qu'ils avaient suscitées. Dans ce duel terrible, qu'ils avaient engagé les premiers, ils montrèrent un beau talent et un grand courage; mais, si l'on peut leur donner des regrets comme hommes, il faut bien se garder d'en faire les héros de la révolution : il leur manquait la première des vertus républicaines, le dévouement; et, s'ils fussent sortis vainqueurs de la lutte, la France aurait eu bientôt le sort de la malheureuse Pologne. Du reste, les chefs seuls de ce parti furent envoyés à la mort. Plusieurs membres du comité de salut public voulaient comprendre dans la proscription soixante-treize députés de la droite; mais Robespierre obtint qu'on se bornât à les arrêter, et leur sauva ainsi la vie.

Philippe-Égalité, dont Dumouriez avait été l'agent, fut aussi jugé coupable, et condamné à mort (6 novembre). Tel fut également le sort de madame Roland (10 novembre), l'âme du parti girondin, qu'elle avait entraîné dans une route si funeste. Mais nous ne saurions trop le répéter, punir une femme avec cette rigueur, quelles que pussent être d'ailleurs ses fautes, c'était abuser de la force, et déshonorer le caractère national en l'exposant au reproche de barbarie. Après elle, Bailly (11 nov.), les généraux Brunet et Houchard montèrent sur l'échafaud (15 et 26 novembre) : le premier, pour n'avoir pas envoyé une partie de son armée de Nice à Toulon, menacé par les Anglais; le second, pour s'être refusé à livrer la bataille d'Hondschoote, et pour n'avoir pas, après la victoire que les représentants du peuple l'avaient contraint de remporter, marché sur Furnes, suivant le plan de la Convention, afin d'envelopper et prendre l'armée anglaise.

La guerre en Vendée et aux frontières. — Après leurs dernières défaites, les Vendéens avaient traversé la Loire; l'incapacité du général Léchelle leur valut alors plusieurs succès inespérés. Ils prirent Ancenis, Laval, battirent l'armée nationale près de Château-Gontier, et vinrent assiéger Angers; mais ils échouèrent dans cette tentative (3 décembre), et se jetèrent sur le Mans, qu'ils occupèrent de vive force. Marceau résolut enfin d'en finir avec les rebelles. Le Mans fut investi; après un combat acharné, les Vendéens furent enfoncés avec perte de dix mille hommes, et la ville fut reprise. Les débris de cette armée vaincue se replièrent sur la Loire, espérant la franchir; mais Marceau et Kléber les écrasèrent à Savenay. L'insurrection vendéenne se termine à cette défaite (23 décembre 1793).

Aux frontières, la république triomphait également. Jourdan, poursuivant les succès que la victoire de Wattignies devait lui donner, reprenait Menin, Marchiennes, où étaient les dépôts des Anglo-Autrichiens; mais ces villes retombèrent bientôt au pouvoir

des alliés. Sur le Rhin, les lignes de Wissenbourg, prises le 14 octobre par les Autrichiens, étaient reprises, le 26 novembre, grâce aux mesures énergiques des représentants Saint-Just et le Bas; Landau était débloqué, et Spire était occupé par nos soldats.

Lutte entre le comité de salut public et la Commune. — La victoire du 31 mai avait rendu la Montagne maîtresse, et créé un pouvoir unique qui avait manqué jusqu'alors. En effet, pendant ses longues luttes, la Convention n'avait pas eu le pouvoir. Sans doute la Commune était plus puissante, mais son action ne s'étendait pas à toute la France; la société des jacobins de Paris, affiliée à celles de tous les départements et les dirigeant toutes, était en réalité le pouvoir le plus important. Cependant il fallait qu'un pouvoir, un, fort et légitime, s'établît pour diriger le pays. L'Assemblée avait pris au 2 juin la direction réelle des affaires, et chargé le comité de salut public de les administrer en son nom. Ce comité était composé de douze députés, presque tous jacobins depuis le 31 mai. C'est lui qui gouvernait : il nommait et destituait les généraux, les ministres, les commissaires représentants, les juges et les jurés.

La Commune ne voulut pas se laisser dominer par le comité : elle résolut de resister et de renverser son rival, pour dominer à son tour. Elle se trouvait alors dirigée par les *hébertistes*, ou enragés dont nous avons déjà parlé (voy. p. 298), qui, loin de vouloir rétablir l'ordre dans l'intérieur, semblaient n'avoir d'autre but que de le troubler. Ces hommes cruels et pervers, peut-être même, on ne peut trop le dire, achetés par l'étranger, qui s'était fait un devoir de corrompre la république (*), avaient foulé aux pieds toutes les lois de la morale et de la pudeur, et cherchaient à entraîner la nation dans les excès les plus odieux, en exagérant tous les principes révolutionnaires. A la tête de ce parti étaient l'infâme Hebert, auteur d'un sale pamphlet intitulé le *Père Duchesne*; Chaumette, son substitut; Ronsin, général de l'armée révolutionnaire et royaliste déguisé, et le baron prussien Anacharsis Clootz, qui affichait l'athéisme le plus révoltant. Le 7 novembre 1793, à l'instigation de ces ultrarévolutionnaires, l'évêque constitutionnel de Paris et tout son clergé abjurent publiquement le christianisme (*), et ce culte si moral est remplacé par celui de la Raison, dont les fêtes deviennent de scandaleuses scènes de débauche et d'athéisme. Mais Robespierre, qui jouissait alors de quelque influence dans le comité de salut public, fait rendre un décret qui interdisait toute mesure contraire à la liberté des cultes, et arrête ainsi, pour un instant, la fougue anarchique de la Commune.

Attaques des indulgents. — La république avait des ennemis peut-être plus dangereux encore : c'était le parti des *modérés*, qui, bien que le calme fût loin d'être rétabli, et qu'on ne pût songer encore à remettre la constitution en vigueur, voulaient, par la contre révolution, établir à leur profit un gouvernement qui pardonnât sans discernement, et se montrât surtout indulgent pour leurs fautes. « L'ordre du jour des jacobins, la probité et la vertu, effrayaient justement des hommes de mœurs faciles, sinon dissolues, et dont chacun avait à se reprocher quelque acte scandaleux contraire à ces principes, et commis dans l'exercice de ses fonctions de représentant. Les vols de Lacroix et de Danton, en Belgique, étaient dévoilés et publics. Chabot, Julien de Toulouse et Delaunay d'Angers avaient falsifié un décret pour commettre un vol, que Chabot dénonça pour obtenir sa grâce, feignant d'avoir joué un rôle d'espion (**). Camille

(*) Les ministres anglais avaient dit dans le parlement : « Corrompons la république « française : que toutes les séances du parle- « ment s'ouvrent par ces mots : Corrom- « pons la république française ! »

(*) Voyez le Dictionnaire, t. I, p. 35.

(**) Voyez le Dictionnaire aux mots Bazire et Chabot.

Desmoulins, homme sans conviction et sans caractère, grand coureur de repas et de plaisirs, et ami de quiconque était son hôte ou son commensal, comprit que si la sévérité du comité de salut public n'était point contredite et tempérée, il ne tarderait pas à avoir avec lui quelque démêlé fâcheux. Imitateur très-spirituel du style, du scepticisme et de la fausse bonhomie de Montaigne, il cachait avec beaucoup d'art, sous l'aveu plein d'abandon de peccadilles très-légères, des fautes très-répréhensibles chez un représentant du peuple. Mû par l'instinct de son propre danger, et monté par Danton et par Fabre-d'Églantine, il écrivit son journal du *Vieux Cordelier*. Camille était le camarade de collége de Robespierre; il avait été son prôneur enthousiaste pendant la révolution, et les dantonistes fondaient un grand espoir sur cet intermédiaire, pour fléchir et amollir l'*incorruptible*. Sans des imprudences capitales, ils auraient peut-être réussi à se sauver. Le comité de salut public ordonna l'arrestation des *indulgents* convaincus de vol; mais on se borna à cette mesure, et, bien loin d'attenter à la liberté des autres *indulgents*, on les défendit chaudement contre les hébertistes, qu'on leur sacrifia. Il est vrai qu'ils se conduisirent dans cette querelle avec une incapacité politique qui les mena à l'échafaud. Et cependant, malgré l'énormité de leur crime, Robespierre protégea Camille Desmoulins, tant qu'il consentit à en être protégé; et, s'il ne voulut point absoudre Danton, du moins s'abstint-il de le juger (*). »

Insurrection des hébertistes. — Cependant la disette, réelle ou factice, se faisait cruellement sentir à Paris. Les hébertistes, soudoyés par l'or de l'Angleterre, forts de la présence à Paris de quatre mille hommes de l'armée révolutionnaire, sous les ordres de Ronsin, saisirent le prétexte que leur fournissaient les déclamations imprudentes de Camille Desmoulins, et la prétendue modération de Danton qui peu de temps auparavant les avait appuyés, lorsqu'ils avaient demandé la création de l'armée révolutionnaire. Ils crièrent hautement à la contre-révolution, et voulurent profiter des souffrances du peuple pour le soulever contre la Convention; mais le comité de salut public empêcha cette levée de boucliers, et renvoya devant le tribunal révolutionnaire les conspirateurs, qui, à l'exception de Cloots, moururent avec lâcheté (28 février 1794).

Procès des dantonistes. — Le châtiment des hébertistes était un démenti donné à ceux qui prétendaient que la Convention partageait le délire démagogique de ces insensés. Toutefois le moment n'était pas venu de suspendre la dictature confiée au comité de salut public. Déjà les ennemis de la révolution relevaient la tête et prodiguaient leurs flatteries et leurs caresses à Camille Desmoulins et à Danton. On opposait sans cesse leurs goûts épicuriens et leurs mœurs flexibles à l'inflexible probité de Saint-Just et de Robespierre. Le *Vieux Cordelier*, en attaquant avec un excès de modérantisme qu'on ne pouvait attendre de son auteur, tous les actes du comité de salut public, avait ranimé l'audace des contre-révolutionnaires, et dans plusieurs lieux de la France elle ne connaissait plus de bornes. Pressé par les justes plaintes des patriotes lyonnais, Robespierre prend la parole, et déclare que la Convention est déterminée à sauver le peuple, en écrasant à la fois toutes les factions qui menaçaient la liberté. Le lendemain, il conjure Camille Desmoulins d'abandonner le sentier de l'erreur : ses écrits sont dangereux, ils alimentent l'espoir des ennemis de la France. Toutefois il distingue sa personne de ses ouvrages; mais Camille se refuse aux conseils de l'amitié.

Comme pour lui prouver à lui, et à l'Europe entière, que la Montagne ne voulait voir frapper que les véritables ennemis de la république, Robespierre

(*) Histoire parlementaire de la révolution française, par MM. Buchez et Roux, t. XXX, p. 147.

avait, lorsque Camille demanda un comité de clémence, proposé et fait décréter en principe un comité de justice qui devait dépouiller les dossiers des suspects, reviser les arrestations, et veiller avec soin à ce qu'aucun innocent ne demeurât victime de la précipitation des mesures commandées par le salut public. Mais le comité de sûreté générale et le comité de salut public, auxquels on avait renvoyé ce décret pour le formuler en articles de loi, le trouvèrent dangereux, le modifièrent de manière à le dénaturer entièrement, et le firent rapporter comme impossible à exécuter, malgré les instances de Robespierre.

Cependant autour de Camille et de Danton se rallient tous les intrigants qui ont conspiré avec Dumouriez et avec les girondins. On accuse hautement les deux députés de trahison, et bientôt le bruit se répand que c'en est fait du gouvernement républicain et que la contre-révolution va éclater. Camille, Danton et leurs amis sont désignés comme les chefs de cette réaction.

Aussitôt les comités de salut public, de sûreté générale et de législation se réunissent. Saint-Just dénonce les dantonistes et demande leur arrestation. Les trois comités donnent leur adhésion à cette mesure, qui peut seule conjurer l'orage. Elle est exécutée. Ce fut dans la discussion à laquelle ce coup d'État donna lieu, que Robespierre prononça ces paroles : « Et à moi aussi on a voulu inspirer « des terreurs...on m'a représenté « Danton comme un bouclier qui « pourrait me défendre, comme un « rempart qui, une fois renversé, me « laisserait exposé aux traits de mes « ennemis... Eh bien, je déclare que « s'il était vrai que les dangers de « Danton dussent devenir les miens, « que s'ils avaient fait faire à l'aristo- « cratie un pas de plus pour m'atteindre, je ne regarderais pas cette « circonstance comme une calamité « publique. Que m'importent les dan- « gers ! Ma vie est à la patrie ; mon « cœur est exempt de crainte ; et si je « mourais, ce serait sans reproche et « sans ignominie. »

Danton et ses complices furent, sur le rapport de Saint-Just, traduits devant le tribunal révolutionnaire, comme ayant trempé dans une conspiration tendant à rétablir la monarchie, à détruire la représentation nationale et le gouvernement républicain. L'accusation était fondée : Danton n'en était pas à son coup d'essai. Les mémoires de Bertrand de Molleville, comme ceux de la Fayette, prouvent que bien avant le 10 août il s'était fait acheter par la cour, et cependant il fut l'un des auteurs des massacres de septembre. D'un autre côté, ses liaisons avec les girondins sont établies par les mémoires de Garat, et des documents authentiques constatent ses intelligences avec Dumouriez. Avec des mœurs aussi corrompues que les siennes, avec un aussi grand mépris pour tout ce que les hommes respectent, on conçoit qu'il ait passé les courtes années de sa vie politique à vendre son talent à tous les partis qui voulurent lui fournir les moyens d'assouvir ses passions effrénées. Ses dernières paroles, s'il faut en croire Sénart, furent celles d'un vil cynique et d'un sale épicurien.

Le procès de Danton et de ses complices fut accompagné de scènes scandaleuses, où Danton et Lacroix s'emportèrent en injures et en invectives contre la représentation nationale et contre leurs juges, et ne négligèrent rien pour exciter le peuple à l'insurrection. Danton comptait sur son éloquence et sur une conspiration tramée dans la prison du Luxembourg. Mais le complot fut découvert à temps, et quand la nouvelle s'en fut répandue, le sentiment public, loin d'être favorable aux dantonistes, se déclara contre eux avec une grande énergie. Condamnés par le tribunal, ils furent conduits au supplice. Le long de la route Camille déchira ses vêtements, et il arriva presque nu à l'échafaud. Danton jusqu'au dernier moment conserva son audace, et dit au bourreau : « Montre ma tête au peuple,

« elle en vaut bien la peine (5 avril « 1794). »

Succès des armées. Mais laissons ce triste spectacle et passons à l'histoire des événements militaires. Les plans de Carnot, soutenus par le comité de salut public, portaient leurs fruits, malgré tous les obstacles que devaient offrir des ennemis nombreux et redoutables. L'armée du Nord remportait la victoire de Turcoing (18 mai); l'armée des Pyrénées repoussait les Espagnols et les forçait à évacuer le territoire. De son côté, le général Dumas forçait le passage des Alpes et préparait l'invasion de l'Italie.

Mesures d'organisation sociale prises par le comité de salut public. Le comité, tout-puissant, ne négligeait pas l'organisation intérieure : ses membres vinrent lire à la Convention plusieurs rapports sur le gouvernement; Saint-Just, sur la nécessité d'un gouvernement fort et vigilant, capable d'assurer l'ordre et la liberté, sur le respect de tous les magistrats pour leurs devoirs; Billaud-Varennes, sur la nécessité de tempérer l'essor de l'esprit militaire. La Convention mit à l'ordre du jour la justice, la probité et toutes les vertus. Le comité s'occupa aussi de relever le culte, de rétablir la morale, et de continuer l'œuvre commencée, en l'opposant au culte de la Raison. Robespierre dans cet honorable dessein fit à la Convention un rapport contre l'athéisme. « Toute « institution, dit-il, toute doctrine « qui console et qui élève les âmes « doit être accueillie; rejetez toutes « celles qui tendent à les dégrader et « à les corrompre. Ranimez, exaltez « tous les sentiments généreux et tou- « tes les grandes idées morales qu'on « a voulu éteindre; rapprochez, par « le charme de l'amitié et par le lien « de la vertu, les hommes qu'on a « voulu diviser. Qui donc t'a donné la « mission d'annoncer au peuple que « la Divinité n'existe pas, ô toi qui te « passionnes pour cette aride doctrine, « et qui ne te passionnas jamais pour « la patrie? Quel avantage trouves-tu « à persuader à l'homme qu'une force « aveugle préside à ses destinées, et « frappe au hasard le crime et la vertu, « que son âme n'est qu'un souffle « léger qui s'éteint aux portes du « tombeau ?

« L'idée de son néant lui inspirera- « t-elle des sentiments plus purs et plus « élevés que celle de son immortalité? « lui inspirera-t-elle plus de respect « pour ses semblables et pour lui-même, « plus de dévouement pour la patrie, « plus d'audace à braver la tyrannie, « plus de mépris pour la mort ou pour « la volupté? Vous qui regrettez un « ami vertueux, vous aimez à penser « que la plus belle partie de lui-même « a échappé au trépas! Eh! comment « ces idées ne seraient-elles pas des « vérités? Je ne conçois pas du moins « comment la nature aurait pu suggé- « rer à l'homme des fictions plus utiles « que toutes les réalités; et si l'exis- « tence de Dieu, si l'immortalité de « l'âme n'étaient que des songes, elles « seraient encore la plus belle de toutes « les conceptions de l'esprit humain.

« Je n'ai pas besoin d'observer qu'il « ne s'agit pas ici de faire le procès à « aucune opinion philosophique en par- « ticulier, ni de contester que tel phi- « losophe peut être vertueux quelles « que soient ses opinions, et même en « dépit d'elles, par la force d'un na- « turel heureux ou d'une raison supé- « rieure; il s'agit de considérer seule- « ment l'athéisme comme national, et « lié à un système de conspiration « contre la république.

« Eh! que vous importent à vous, « législateurs, les hypothèses diverses « par lesquelles certains philosophes « expliquent les phénomènes de la na- « ture? Vous pouvez abandonner tous « ces objets à leurs disputes éternelles; « ce n'est ni comme métaphysiciens ni « comme théologiens que vous devez « les envisager : aux yeux du législa- « teur, tout ce qui est utile au monde « et bon dans la pratique est la vérité.

« L'idée de l'Être suprême et de « l'immortalité de l'âme est un rappel « continuel à la justice; elle est donc « sociale et républicaine. (On applau-

« dit.) La nature a mis dans l'homme « le sentiment du plaisir et de la dou- « leur, qui le force à fuir les objets « physiques qui lui sont nuisibles et à « chercher ceux qui lui conviennent. « Le chef-d'œuvre de la société serait « de créer en lui, pour les choses mo- « rales, un instinct rapide qui, sans le « secours tardif du raisonnement, le « portât à faire le bien et à éviter le « mal; car la raison particulière de « chaque homme égaré par ses passions « n'est souvent qu'un sophiste qui « plaide leur cause, et l'autorité de « l'homme peut toujours être attaquée « par l'amour-propre de l'homme. Or, « ce qui produit ou remplace cet ins- « tinct précieux, ce qui supplée à l'in- « suffisance de l'autorité humaine, c'est « le sentiment religieux qu'imprime « dans les âmes l'idée d'une sanction « donnée aux préceptes de la morale « par une puissance supérieure à « l'homme : aussi je ne sache pas qu'au- « cun législateur se soit jamais avisé « de nationaliser l'athéisme.

« Vous vous garderez bien de briser « le lien sacré qui unit les hommes à « l'auteur de leur être : il suffit même « que cette opinion ait régné chez un « peuple pour qu'il soit dangereux de « la détruire; car les motifs des devoirs « et les bases de la moralité s'étant « nécessairement liés à cette idée, l'ef- « facer, c'est démoraliser le peuple. Il « résulte du même principe qu'on ne « doit jamais attaquer un culte établi « qu'avec prudence et avec une certaine « délicatesse, de peur qu'un change- « ment subit et violent ne paraisse une « atteinte portée à la morale, et une « dispense de la probité même. Au « reste, celui qui peut remplacer la « Divinité dans le système de la vie « sociale est à mes yeux un prodige de « génie; celui qui, sans l'avoir rem- « placée, ne songe qu'à la bannir de « l'esprit des hommes, me paraît un « prodige de stupidité ou de perver- « sité.

« Prêtres ambitieux, n'attendez donc « pas que nous travaillions à rétablir « votre empire! une telle entreprise « serait même au-dessus de notre puis- « sance. (On applaudit.) Vous vous « êtes tués vous-mêmes, et l'on ne re- « vient pas plus à la vie morale qu'à « l'existence physique.

« Et d'ailleurs qu'y a-t-il entre les « prêtres et Dieu? Les prêtres sont à « la morale ce que les charlatans sont « à la médecine. (Nouveaux applaudis- « sements). Combien le dieu de la na- « ture est différent du dieu des prêtres! « (Les applaudissements continuent.) « Je ne connais rien de si ressemblant « à l'athéisme que les religions qu'ils « ont faites; à force de défigurer l'Être « suprême, ils l'ont anéanti autant « qu'il était en eux; ils en ont fait « tantôt un globe de feu, tantôt un « bœuf, tantôt un arbre, tantôt un « homme, tantôt un roi. Les prêtres « ont créé un dieu à leur image; ils « l'ont fait jaloux, capricieux, avide, « cruel, implacable; ils l'ont traité « comme jadis les maires du palais « traitèrent les descendants de Clovis, « pour régner sous son nom et se mettre « à sa place : ils l'ont relégué dans le « ciel comme dans un palais, et ne « l'ont appelé sur la terre que pour « demander à leur profit des dîmes, « des richesses, des honneurs, des « plaisirs et de la puissance. (Vifs ap- « plaudissements.) Le véritable prêtre « de l'Être suprême, c'est la nature; « son temple, l'univers; son culte, la « vertu; ses fêtes, la joie d'un grand « peuple rassemblé sous ses yeux pour « resserrer les doux nœuds de la fra- « ternité universelle, et pour lui pré- « senter l'hommage des cœurs sensibles « et purs.

« Laissons les prêtres, et retournons « à la Divinité. (Applaudissements.) « Attachons la morale à des bases éter- « nelles et sacrées; inspirons à l'homme « ce respect religieux pour l'homme, « ce sentiment profond de ses devoirs, « qui est la seule garantie du bonheur « social; nourrissons-le par toutes nos « institutions; que l'éducation publique « soit surtout dirigée vers ce but : vous « lui imprimerez sans doute un grand « caractere, analogue à la nature de « notre gouvernement et à la sublimité « des destinées de notre république;

« vous sentirez la nécessité de la rendre « commune et égale pour tous les « Français. Il ne s'agit plus de former « des *messieurs*, mais des citoyens; « la patrie a seule le droit d'élever ses « enfants; elle ne peut confier ce dépôt « à l'orgueil des familles ni aux préju- « gés des particuliers, aliments éter- « nels de l'aristocratie, et d'un fédé- « ralisme domestique qui rétrécit les « âmes en les isolant, et détruit avec « l'égalité tous les fondements de l'or- « dre social. Mais ce grand objet est « étranger à la discussion actuelle.

« Il est cependant une sorte d'insti- « tution qui doit être considérée comme « une partie essentielle de l'éducation « publique, et qui appartient nécessai- « rement au sujet de ce rapport; je « veux parler des fêtes nationales.

« Rassemblez les hommes, vous les « rendrez meilleurs, car les hommes « rassemblés chercheront à se plaire, « et ils ne pourront se plaire que par « les choses qui les rendent estimables. « Donnez à leur réunion un grand « motif moral et politique, et l'amour « des choses honnêtes entrera avec le « plaisir dans tous les cœurs, car les « hommes ne se voient pas sans plaisir.

« Ayez des fêtes générales et plus « solennelles pour toute la république; « ayez des fêtes particulières et pour « chaque lieu, qui soient des jours de « repos, et qui remplacent ce que les « circonstances ont détruit.

« Que toutes tendent à réveiller les « sentiments généreux qui font le « charme de la vie humaine : l'enthou- « siasme de la liberté, l'amour de la « patrie, le respect des lois; que la « mémoire des tyrans et des traîtres « y soit vouée à l'exécration; que celle « des héros de la liberté et des bien- « faiteurs de l'humanité y reçoive le « juste tribut de la reconnaissance pu- « blique; qu'elles puisent leur intérêt « et leurs noms même dans les événe- « ments immortels de notre révolution, « et dans les objets les plus sacrés et « les plus chers au cœur de l'homme; « qu'elles soient embellies et distin- « guées par des emblèmes analogues à « leur objet particulier : invitons à nos « fêtes et la nature et toutes les vertus; « que toutes soient célébrées sous les « auspices de l'Être suprême; qu'elles « lui soient consacrées; qu'elles s'ou- « vrent et qu'elles finissent par un « hommage à sa puissance et à sa « bonté! »

Après ce discours, Robespierre présenta à la Convention le décret suivant :

Art. 1er. Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme.

2. Il reconnaît que le culte digne de l'Être suprême, c'est la pratique des devoirs de l'homme.

3. Il met au premier rang de ces devoirs, de détester la mauvaise foi et la tyrannie, de punir les tyrans et les traîtres, de secourir les malheureux, de respecter les faibles, de défendre les opprimés, de faire aux autres tout le bien qu'on peut, et de n'être injuste envers personne.

4. Il sera institué des fêtes pour rappeler l'homme à la pensée de la Divinité et à la dignité de son être.

5. Elles emprunteront leurs noms des événements glorieux de notre révolution, des vertus les plus chères et les plus utiles à l'homme, des plus grands bienfaits de la nature.

6. La république française célébrera tous les ans les fêtes du 14 juillet 1789, du 10 août 1792, du 20 janvier 1793, du 31 mai 1793.

7. Elle célébrera aux jours de décadis les fêtes dont l'énumération suit :

A l'Être suprême et à la nature. — Au genre humain. — Au peuple français. — Aux bienfaiteurs de l'humanité. — Aux martyrs de la liberté. — A la liberté et à l'égalité. — A la république. — A la liberté du monde. — A l'amour de la patrie. — A la haine des tyrans et des traîtres. — A la vérité. — A la justice. — A la pudeur. — A la gloire et à l'immortalité. — A l'amitié. — A la frugalité. — Au courage. — A la bonne foi. — A l'héroïsme. — Au désintéressement. — Au stoïcisme. — A l'amour. — A la foi conjugale. — A l'amour paternel. — A la tendresse maternelle. — A la piété filiale. — A l'enfance. — A la jeunesse. — A l'âge viril. — A la vieillesse. — Au malheur. — A l'agriculture. — A l'industrie. — A nos aïeux. — A la postérité. — Au bonheur.

8. Les comités de salut public et d'instruction publique sont chargés de présenter un plan d'organisation de ces fêtes.

9. La Convention nationale appelle tous les talents dignes de servir la cause de l'humanité, à l'honneur de concourir à leur etablissement par des hymnes et des chants civiques, et par tous les moyens qui peuvent contribuer à leur embellissement et à leur utilité.

10. Le comité de salut public distinguera les ouvrages qui lui paraîtront les plus propres à remplir ces objets, et en récompensera les auteurs.

11. La liberté des cultes est maintenue, conformément au décret du 18 frimaire.

12. Tout rassemblement aristocratique et contraire à l'ordre du jour sera réprimé.

13. En cas de troubles dont un culte quelconque serait l'occasion ou le motif, ceux qui les exciteraient par des prédications fanatiques, ou par des insinuations contre-révolutionnaires, ceux qui les provoqueraient par des violences injustes et gratuites, seront également punis selon la rigueur des lois.

14. Il sera fait un rapport particulier sur les dispositions de détail relatives au présent décret.

15. Il sera célébré, le 2 prairial prochain, une fête en l'honneur de l'Être suprême.

Ce décret fut adopté, et David fut chargé de présenter le plan de la fête à la Convention nationale.

Robespierre et ses amis avaient lutté plus d'un mois pour arracher cette concession au comité de salut public. L'hébertisme était enfin vaincu dans les hommes et dans les idées. Les principes des jacobins triomphaient. Depuis longtemps, ils restaient étrangers aux actes de la Convention; mais ils envoyèrent cette fois une adresse à l'Assemblée pour la féliciter de sa conduite. Cette adresse doit être reproduite, car elle achève de caractériser le parti jacobin, et de faire connaître les idées morales qui le dirigeaient.

« Citoyens représentants, l'immo-« ralité profonde d'un grand nombre « des hommes qui avaient paru sur la « scène politique a fixé vos regards, et « la morale publique a été vengée par « vous. Les ambitieux, les intrigants, « les êtres fangeux que nourrissait le « crime, ont disparu; la probité, la « justice et toutes les vertus ont été « mises à l'ordre du jour.

« Il vous restait encore à donner un « grand exemple, et c'était peu pour « vous d'avoir détruit quelques cons-« pirateurs, si vous ne détruisiez le « germe fécond de toutes les conspi-« rations qui ont existé ou pourraient « exister: vous l'avez fait. Les sinis-« tres clameurs de l'athéisme se pro-« longeaient sourdement, l'inquiétude « s'emparait des âmes, le blasphème « de Brutus était répété par des bou-« ches impures. On voulait anéantir « la Divinité pour anéantir la vertu. « La vertu n'était plus qu'un fantôme, « l'Être suprême qu'un vain mensonge, « la vie à venir qu'une chimère trom-« peuse, la mort un abîme sans fin. « On était parvenu à obscurcir toutes « les idées primitives que la nature « a placées dans le cœur de l'homme; « on commençait à éteindre tous les « sentiments bons et généreux; la li-« berté et la patrie ne semblaient plus « que des ombres légères dont la vue « abusait les regards : la Convention « a proclamé solennellement que le « peuple français reconnaît l'Être su-« prême et l'immortalité de l'âme.

« Oui, le peuple français tout entier « se lève pour sanctionner votre dé-« cret; le soleil éclaire ce lever una-« nime de tout un peuple qui rend « hommage à l'existence d'un Dieu. « Que les nations esclaves soient la « proie du despotisme et de l'erreur; « la nation française s'est arrachée au « fanatisme et à la servitude; elle a « marché d'un pas ferme entre tous les « écueils; elle s'est dégagée et des « mensonges absurdes de la supersti-« tion et des sophistiques erreurs de « l'athéisme: elle a reconnu la Divi-« nité, la vérité et la vertu.

« Citoyens représentants, soyez tou-« jours tels que vous avez paru aux « yeux de l'univers, les représentants « d'une nation grande et magnanime, « d'un peuple qui a voulu que la mo-« ralité fût l'essence du patriotisme, « qui a proclamé que tout ce qui était « corrompu est contre-révolution-« naire.

« Les échos de l'aristocratie ont osé « faire entendre dans les départe- « ments que les jacobins étaient morts, « parce que certains hommes qui trop « longtemps avaient souillé notre en- « ceinte ont péri sur l'échafaud; mais « ils n'étaient pas vertueux, ils ne « furent jamais jacobins.

« Les vrais jacobins sont ceux en qui « les vertus privées offrent une garan- « tie sûre des vertus publiques; les « vrais jacobins sont ceux qui profes- « sent hautement les articles qu'on ne « doit pas regarder comme dogmes « de religion, mais comme sentiments « de sociabilité, sans lesquels, dit « Jean-Jacques, il est impossible d'ê- « tre bon citoyen. *L'existence de la « Divinité, la vie à venir, la sain- « teté du contrat social et des lois,* « sur ces bases immuables de la mo- « rale publique doit s'asseoir notre « république une, indivisible et impé- « rissable. Rallions-nous tous autour « de ces principes sacrés. On ne peut « obliger personne à les croire; mais « que celui qui ose dire qu'il ne les « croit pas se lève contre le peuple « français, le genre humain et la na- « ture.

« Les conspirateurs seuls peuvent « chercher un asile dans l'anéantisse- « ment complet de leur être. La vertu « a le besoin et la conscience de son « existence immortelle; vous, illustres « martyrs de la cause du peuple, vous « ne périrez pas tout entiers; l'im- « mortalité vous réclame. Et vous, « tyrans, n'espérez point périr, l'im- « mortalité vous réclame aussi pour « punir vos trop longs forfaits.

« Telle est, citoyens représentants, « la profession de foi des jacobins de « Paris, et, nous osons le dire, des « jacobins de la France.

« Ils viennent aujourd'hui, comme « ils ont fait dans toutes les grandes « circonstances, vous remercier du « décret solennel que vous avez rendu; « ils viendront s'unir à vous dans la « célébration de ce grand jour où la « fête à l'Être suprême réunira toutes « les parties de la France, tous les « citoyens vertueux, et leur voix una- « nime chantera l'hymne à la Divinité « et à la vertu, qui doit être le si- « gnal de la mort de tous les vices « et de toutes les tyrannies. »

La France tout entière adhéra au décret de la Convention avec enthousiasme : il annonçait en effet la fin de la crise, et un ordre nouveau dont on avait tant besoin; au dehors, il prépara l'Europe à traiter avec nous.

On lit dans les mémoires d'un homme d'État : « La paix, ou au moins une trêve avec la France, entrait réellement dans les combinaisons du cabinet impérial. D'après les informations secrètes qu'on y recevait de Paris, on s'attendait à un nouvel ordre de choses en France, c'est-à-dire que le pouvoir divisé y tomberait dans une seule main. Robespierre était ce prochain dictateur : se montrant disposé à mettre un terme aux excès révolutionnaires et au règne de la terreur, il était, aux yeux des cabinets de Vienne et de Londres, le seul avec lequel il fût possible de traiter (*). »

Il était nécessaire aux jacobins, pour accomplir leur œuvre, de faire cesser les scandales de la terreur, et de régler les arrestations et les jugements avec équité. Mais les comités résistèrent hautement à Robespierre et à ses amis, et ils s'opposèrent surtout à ce que les membres jacobins missent en jugement Fouché, Tallien, Carrier et les autres proconsuls souillés par leurs cruautés et leurs rapines. C'est alors que commence une lutte dont nous aurons à raconter bientôt les tristes effets.

Marine, guerre maritime et colonies. — L'Angleterre continuait toujours à exécuter son projet d'affamer la France : maîtresse de la mer par ses flottes, auxquelles Pitt avait donné un développement inouï, et par celles de la Hollande et de l'Espagne alors ses alliées, l'Angleterre avait déclaré la France en état de blocus, et, proclamant qu'elle regardait le commerce des grains avec la France comme cri-

(*) Mémoires du prince de Hardenberg, t. II, p. 452.

me de haute trahison, elle capturait les convois de blé venant d'Amérique, et forçait la Turquie à suspendre ses exportations de grains. Les États-Unis, la Suède, le Danemark, Gênes, Venise et la Suisse, seuls, pendant la durée de cette exécrable coalition, nous restèrent fidèles et continuèrent à nous approvisionner. Le comité de salut public, qui avait organisé la résistance et la victoire sur le continent, comprit bien que parmi les moyens de résister à l'Angleterre et de combattre ses homicides projets, les forces maritimes devaient jouer un grand rôle. Le 21 septembre 1793, Barrère vint lire à la Convention un long rapport sur l'acte de navigation, dont nous extrayons les passages les plus importants; en effet, les principes qui présidèrent à la rédaction de cet acte sont et doivent être répétés sans cesse dans un pays à la tribune duquel un ministre n'a pas rougi de dire que la France n'est pas une puissance maritime, lorsque toute son histoire prouve le contraire.

« Citoyens, c'est le 21 septembre 1792 « que la Convention a prononcé la li- « berté de la France, ou plutôt la liberté « de l'Europe. C'est à pareil jour, le 21 « septembre 1793, que la Convention « doit proclamer la liberté du commer- « ce, ou plutôt la liberté des mers.... » Déclarant ensuite rompu le traité de commerce avec l'infâme Albion, et montrant ses déplorables effets, le rapport disait : « Le cabotage, cette « école active de nos marins, cette « deuxième base de notre navigation, « cette source de la richesse hollandai- « se, loin d'être interdit à l'étranger, « comme en Angleterre, était presque « fait par l'étranger.

« La navigation des colonies est in- « finie par les détails immenses et par « l'étendue qu'elle donne à notre com- « merce. Cette navigation, qui inté- « resse l'agriculteur comme l'artisan, « le manufacturier comme l'homme de « mer, le riche comme le pauvre; la « vous. [illegible]tion des colonies, qui vivifie « les êtres [illegible] de mer et qui donne du « crime, ont [illegible] tous les ouvrages d'in- [illegible]e par l'étranger, « et nous étions tranquilles specta- « teurs !

« La marine nationale, qui naît de « la construction et de la pêche, s'est « vue détruite par le décret qui a re- « gardé comme marchandise les navi- « res étrangers, et qui a permis d'en « acheter; elle s'est vue détruite par « la pêche, découragée parmi nous, « affaiblie par le défaut de secours, de « primes et des moyens qui peuvent « tripler nos armements pour la pê- « che.... »

Barrère démontre la nécessité de détruire ces abus, de proclamer la liberté du commerce, afin de porter un coup terrible à la puissance usurpée de l'Angleterre, à son industrie, à son commerce, à sa marine, à ses manufactures. Il déclare que cette mesure est légitime en droit, et juste comme représailles : en effet, il rappelle les crimes de Pitt, il les énumère; il cite ces démarches faites auprès des peuples qui sont restés nos fidèles alliés, pour les engager à ne plus nous envoyer de blé; et il remercie au nom de la France ces peuples généreux; il cite ce vœu barbare de nous affamer, cette odieuse attaque de Dunkerque, ces intrigues, ces moyens de corruption de toute sorte, dans nos villes, dans nos armées, dans nos campagnes :

« Citoyens, la haine des rois et de « Carthage fonda la constitution de la « république romaine : la haine des « rois, des émigrés et des Anglais doit « consolider la constitution française!

« Qu'au spectacle de tant de crimes « l'Europe se réveille; que les gouver- « nements esclaves de l'Angleterre « cessent de sommeiller, et qu'ils aper- « çoivent enfin à côté d'eux le précipice « ouvert par ce gouvernement corrup- « teur et corrompu.... Que les nations « du Nord surtout entendent la voix « de la Convention nationale de Fran- « ce. Voici le secret des Anglais :

« Anéantir toutes les puissances « maritimes les unes par les autres, la « marine française par l'espagnole, et « ensuite la marine espagnole lors- « qu'elle sera isolée de la marine fran- « çaise. La Hollande est à eux; c'est

« l'esclave de l'Angleterre. Quant à la « marine du Nord, il faut que les na- « vires du commerce des nations sep- « tentrionales, depuis la Hollande jus- « qu'à la Russie, passent par le canal « étroit qui est entre Dunkerque et « l'Angleterre, et par conséquent il « importe à l'Angleterre d'avoir des « ports des deux côtés de ce détroit...

« Français, Européens, puissances « neutres, nations septentrionales, « vous avez tous le même intérêt que « nous au salut de la France : Carthage « tourmenta l'Italie, Londres tour- « mente l'Europe; c'est une excrois- « sance politique que la liberté s'est « chargée de détruire. »

Barrère proposait, pour atteindre ce but, d'agrandir notre système commercial, de substituer notre industrie à celle de l'Anglais, de créer une marine formidable, de construire nous-mêmes nos vaisseaux, de faire nous-mêmes le commerce avec nos colonies, de prohiber les produits de l'industrie anglaise, de développer la nôtre, de bien organiser nos colonies, d'exciter les citoyens à la marine, de favoriser la pêche, le cabotage national, de développer notre commerce de l'Inde, de l'Amérique, du Nord, de l'Afrique. « Chaque vaisseau, disait- « il, que l'acte de navigation va pro- « duire, mettra le feu à un vaisseau « de Londres! Quelle escadre, quelle « victoire navale peut valoir un tel « genre de succès! » Et il terminait par ces mots solennels :

« Que Carthage soit détruite! c'est « ainsi que Caton terminait toutes ses « opinions dans le sénat de Rome.

« Que l'Angleterre soit ruinée, soit « anéantie! ce doit être le dernier ar- « ticle de chaque décret révolutionnaire « de la Convention! »

La Convention décréta les principales dispositions contenues dans ce rapport, et fonda ainsi les éléments de notre prospérité industrielle et maritime. Mais malgré ces efforts, notre marine n'était pas à la hauteur de sa mission. Les vaisseaux étaient nombreux; mais les officiers, tous nobles, avaient lâchement déserté; les matelots, séduits par leur exemple, se révoltaient. Le comité remplaça bien les officiers supérieurs, mais par des hommes peu instruits et peu expérimentés : les matelots furent bien aussi remplacés, mais par des paysans entièrement inaccoutumés aux manœuvres et aux fatigues de la mer. Cependant on était parvenu à armer un grand nombre de corsaires qui faisaient un mal prodigieux à l'Angleterre; une escadre de trente vaisseaux fut organisée à Brest; le capitaine Villaret-Joyeuse la commandait, et on y avait envoyé Jean-Bon-Saint-André en qualité de représentant du peuple. Cette escadre était chargée d'assurer l'entrée des blés d'Amérique dans le port de Brest. Le 28 mai 1794 (9 prairial), la flotte française aperçut les voiles de l'amiral Howe, fort de trente-trois vaisseaux et de douze frégates. Le lendemain, le combat s'engagea. « Les mouvements des vaisseaux ennemis (*) faisaient deviner que l'intention de Howe était de tomber sur notre arrière-garde et de l'écraser. Nous fîmes un mouvement pour la protéger, et c'est ce mouvement qui amena le combat. Nos équipages, remplis de bravoure, n'étaient point faits aux manœuvres, et malheureusement, en marine, la bravoure et le zèle ne suffisent pas. Aussi notre flotte, à laquelle Villaret avait donné l'ordre de se porter sur la ligne ennemie, exécuta cet ordre sans ensemble. Par suite de cette faute, deux de nos vaisseaux, *le Tyrannicide* et *l'Indomptable*, se trouvèrent engagés contre des forces supérieures, et se défendirent néanmoins avec un courage extraordinaire. Pendant ce temps, Howe avait aussi ordonné à ses vaisseaux de se porter sur la flotte française; il cherchait à couper notre ligne : il y pénétra seul, et s'empressa de sortir d'une position où sa perte était inévitable. Une brume épaisse s'étendit sur l'Océan, et les deux partis durent rester dans l'inaction. *L'Indomptable* et *le Tyrannicide* avaient beaucoup souffert; *le Monta-*

(*) Tissot, t. V, p. 192.

gnard éprouva aussi des avaries qui le mirent dans l'impossibilité de tenir la ligne. Quand le soleil du 1er juin (13 prairial) vint éclairer les deux armées, l'amiral anglais qui, à la faveur de la brume, avait gagné le vent, commanda à chacun de ses vaisseaux d'attaquer directement un bâtiment français. Nos matelots voyant arriver le moment de l'action, se préparèrent au combat par l'hymne des Marseillais, auquel l'approche de la mort et l'espérance de la victoire donnaient un caractère religieux et sublime.

« Tout à coup Howe vient à changer de dispositions; son arrière-garde passe derrière son troisième corps. Ainsi formée, l'escadre anglaise abandonne l'avant-garde française à elle-même, et vole écraser le centre et l'arrière-garde de Villaret. Le combat s'engage. Quatre mille pièces vomissent à la fois les boulets, la mitraille et la mort; l'habileté, la précision, l'ensemble des manœuvres anglaises, la supériorité du nombre (ils étaient trente-six vaisseaux contre vingt-six), n'empêchent pas les Français de disputer la victoire et de balancer la fortune. En vain *la Reine-Charlotte* veut attaquer *la Montagne*; le vaisseau amiral anglais est repoussé avec une perte immense. Malheureusement le capitaine de *la Montagne* fait une fausse manœuvre, et Howe en profite; il revient à la charge, et coupe la ligne française. Bientôt *la Montagne* se trouve enveloppée par sept vaisseaux ennemis, parmi lesquels on en compte quatre de cent à cent vingt canons.

« Howe veut tenter l'abordage, mais il est forcé bien vite d'y renoncer, dans la crainte d'une lutte où la furie française pouvait triompher. Le combat continue. L'amiral français est criblé de boulets; une partie de l'équipage est morte, le capitaine et une partie de l'état-major ont péri; mais tant qu'il restera un homme, une pièce et une gargousse à bord, le pavillon tricolore, qui est cloué aux mâts, ne verra point cesser notre héroïque résistance. Le feu se soutient, comme si le vaisseau n'avait perdu ni chefs ni soldats. Au milieu de cette lutte inouïe, des caisses de munitions viennent d'éclater sur les dunettes, et ont blessé cruellement beaucoup de braves. Il faut un prodige d'audace pour sauver le bâtiment: ce prodige, Bouvet de Cressé, chef de l'imprimerie de l'armée, va le faire. *La Reine-Charlotte* force ses voiles pour profiter de la courte stupeur de *la Montagne*. « Général, dit « Bouvet à Joyeuse, permettez-moi de « montrer à ces gens-là que nous ne « sommes pas morts : une caronade « chargée à mitraille nous en fera raison.» —« Vous êtes déjà blessé, lui répond l'amiral, vous vous ferez tuer! » — «Tant mieux, je mourrai donc pour « ma patrie! » Villaret tend la main à l'intrépide Bouvet, qui s'élance, reçoit trois balles, mais parvient à la caronade de trente-six à tribord, la pointe, la tire, et une immense clameur sortie du vaisseau anglais annonce à l'intrépide jeune homme que le génie de la patrie a couronné son sublime dévouement. Il faudrait avoir un métal plus précieux que l'or pour inscrire de pareils faits dans le temple de la Gloire.

« Libre enfin, l'amiral regarde le champ de bataille; le commandant de l'arrière-garde signale à son chef la détresse où il se trouve, et Joyeuse lui répond qu'il va voler à son secours. L'équipage de *la Montagne* demande à grands cris une nouvelle lutte, mais Jean-Bon-Saint-André s'y oppose!... Les marins indignés veulent jeter à la mer le représentant; Joyeuse le protége. Cet excès de prudence ou de lâcheté de Jean-Bon-Saint-André fut la seule cause qui permit aux Anglais de s'emparer de six vaisseaux : *le Juste*, *l'Achille*, *l'América*, *le Sans-Pareil*, *le Northumberland*, *l'Impétueux*. Hors d'état de manœuvrer, l'escadre anglaise ne s'attendait point à ce triomphe. *Le Scipion*, *le Mucius*, *le Jemmapes*, *le Patriote* se couvrirent de gloire; mais nous devons enregistrer dans les fastes de l'histoire un nom encore plus illustre, celui du *Vengeur!* Après une lutte héroïque contre trois vaisseaux, un bruit terrible et sinistre sortit des flancs du *Vengeur*. « Nous coulons! » crient les blessés et les canonniers,

furieux d'être contraints d'abandonner leurs batteries. « *Coulons, enfants*, répond un marin avec enthousiasme, *coulons, mais ne nous rendons pas!* — Oui! oui! » Et aussitôt le pavillon de la république est cloué à l'un des mâts pour qu'il ne puisse pas être séparé de l'équipage, qui veut s'ensevelir avec lui dans les flots. Laissons parler ici un marin dont le récit détaillé nous a été utile pour retracer cette lutte de géants. « Les batteries hautes font alors leur dernier feu, l'eau gagne les gaillards avec rapidité. L'équipage monte dans les haubans, dans les hunes, et, comme aux jours de fête, il salue par des cris de joie la France et la liberté; les matelots, agitant en l'air leurs chapeaux et les flammes aux couleurs nationales, s'engloutissent en chantant des refrains patriotiques et en faisant les plus nobles adieux au pays pour l'honneur duquel ils se sacrifient. A quatre heures du soir, quelques hommes se débattant contre la lame, et quelques morceaux de mâture, annonçaient qu'en cet endroit un vaisseau venait de s'abîmer. Ce spectacle affreux et sublime tout à la fois fit sur les témoins des deux nations un effet qu'il est plus facile de comprendre que de définir. » Villaret, le lendemain, voulait recommencer la lutte, et arracher à l'escadre anglaise, mutilée dans l'action, les vaisseaux dont elle s'était emparée, et la victoire qu'elle avait surprise à la faiblesse du commissaire de la Convention nationale; mais l'épouvante de Jean-Bon-Saint-André n'était pas calmée : il ne voulut jamais donner l'ordre de virer au feu. Voilà comment l'amiral anglais put rentrer avec sa proie dans les ports de la Grande-Bretagne; mais en loyal ennemi, il ne cacha pas l'impression terrible qu'avait produite sur lui l'héroïsme de ses adversaires. Villaret rencontra, avant Bertheaume, où il se dirigea, une escadre anglaise de dix-sept vaisseaux. Il la chassa pendant cinq heures. Heureusement pour nous, peut-être, le pavillon de la Grande-Bretagne évita le combat. Pendant ce temps, le convoi conduit par l'amiral Vaustabel passa sur le champ de bataille, et entra sans aucune perte dans le port de Brest. La nouvelle de l'arrivée des grains d'Amérique produisit autant d'effet que s'ils eussent pu fournir à la subsistance de plusieurs départements, car c'est surtout en matière de subsistances que les illusions de l'opinion exercent la plus favorable influence. Le prix de la denrée baissa, les blés reparurent plus abondants sur les marchés; et cette circonstance, jointe à l'approche de la récolte qui faisait les plus riches promesses, contribua singulièrement à favoriser les efforts du comité pour assurer l'approvisionnement des départements et des armées. »

Dans les Antilles, la France essuyait de fâcheux revers : les Anglais nous avaient enlevé la Guadeloupe et la Martinique, et Saint-Domingue était en proie à une effroyable guerre civile. L'Angleterre convoitait la reine des Antilles; mais l'intrépidité des noirs sut à la fois conquérir la liberté et la défendre.

Loi du 22 prairial. — A l'intérieur, une nouvelle crise se préparait. Les principes de Robespierre et de ses amis avaient effrayé tous les hommes corrompus de la Convention. Son influence était presque nulle au comité et à l'Assemblée, où ses projets étaient toujours combattus, rejetés ou modifiés en entier. Si l'on excepte le succès qu'il obtint en faisant adopter le décret sur la religion, Robespierre avait toujours été battu. Pourquoi donc la France entière le regardait-elle comme le chef de la révolution? Parce qu'elle avait toujours vu Robespierre prendre la parole dans les grandes occasions, parler au nom du bien, de la morale; combattre sans relâche le mal et les hommes pervers, l'athéisme et la cruauté, les hébertistes et les corrompus; parce que les pensées d'organisation avaient toujours été présentées par lui à ce peuple désorganisé : d'ailleurs le sentiment de la France était en cela le même que celui de l'étranger. On conçoit que l'opinion publique ait été facile à égarer sur le compte

de Robespierre. Le peuple ne savait pas ce qui se passait dans le sein des comités. En le voyant exercer une si grande influence aux Jacobins, on croyait qu'il dominait dans les comités et à la Convention; on lui attribuait tout ce qui se faisait, la terreur, les noyades, les fusillades, la fête de l'Être suprême, le bien et le mal. Cependant Robespierre voulait la fin de la terreur; il voulait punir les hommes de sang qui avaient souillé la révolution. Aussi ces hommes, dès qu'ils virent où voulaient en venir *les triumvirs*, redoublèrent-ils leur opposition contre eux, et donnèrent-ils une nouvelle impulsion au régime de la terreur, soit qu'ils ne comprissent pas qu'on pût gouverner une nation par un autre moyen que par la mort, soit plutôt qu'ils voulussent exciter l'indignation générale contre celui auquel on attribuait l'initiative de tous leurs actes. La discussion éclata le jour même de la fête de l'Être suprême (20 prairial [8 juin 1794]) (*). Nommé président de la Convention, pour la diriger le jour de cette fête qu'il avait provoquée, il n'occupa point le fauteuil, et on lui fit un crime de sa réserve. Le jour de la fête, ses ennemis le laissèrent marcher en avant, loin de tous ses collègues, pour être en droit de l'accuser d'orgueil. Enfin on lui reprocha de n'avoir point fait entendre de paroles de clémence, et d'avoir terminé son allocution au peuple par ces mots: « Peuple, livrons-nous aujourd'hui aux « transports d'une pure allégresse; de- « main, nous combattrons encore les « vices et les tyrans. » Ceux qui l'accusaient ainsi, savaient bien qu'il ne dépendait pas de lui seul d'arrêter le torrent; ils n'ignoraient pas qu'il en avait le désir, qu'il voulait faire cesser le mal, et en punir les auteurs; mais tremblant pour eux-mêmes, ils ne reculèrent devant aucun moyen pour le rendre odieux, et encourager cette idée qu'à lui seul devaient être attribués les crimes dont ils se souillaient.

Ce que Robespierre annonçait au peuple le jour de la fête de l'Être suprême, il crut devoir le réaliser dès le surlendemain. Les rois étaient encore armés contre nous; leurs agents étaient plus puissants que jamais, et redoublaient d'efforts pour obtenir par la corruption ce qu'ils n'avaient pu obtenir par les armes. D'un autre côté, le vice levait hardiment la tête en se couvrant d'un masque trompeur, d'un faux semblant de patriotisme: Tallien, Fouché, Carrier, jouissaient en paix du fruit de leurs cruautés et de leurs vols, et, pour s'assurer l'impunité, éloignaient du pouvoir, en l'accusant d'aspirer à la dictature, l'homme que ses vertus et son patriotisme auraient rendu digne de cette mission de haute confiance. Le retour à un état régulier, au règne de la loi, n'était possible qu'alors qu'on n'aurait plus à craindre ces deux ordres d'ennemis; alors que l'étranger serait bien convaincu qu'il prodiguait inutilement son or; alors que des mandataires indignes ne déshonoreraient plus la révolution, en faisant inutilement tomber les têtes, et en s'enrichissant aux dépens de leurs victimes. Ainsi donc, combattre avec efficacité les ennemis de la France et les magistrats corrompus, voilà ce que voulait Robespierre. Dans l'impossibilité de faire instituer un comité de justice (*), il vint le 22 prairial, de concert avec Couthon, et présenta à l'Assemblée, sans l'avoir communiqué au comité de salut public, un projet de réorganisation du tribunal révolutionnaire, en exécution des décrets de la Convention rendus le 25 décembre 1793 et en avril 1794. Les articles de ce décret contenaient une longue énumération des *ennemis du peuple*, qui cherchent à anéantir la liberté publique par la ruse, à égarer l'opinion, à dépraver les mœurs, à corrompre la conscience publique; ils déclaraient ennemis du peuple ceux qui abusent des principes de la révolution, des lois ou des mesures du gouvernement, par des applications fausses et perfides, et ceux qui, étant chargés de fonctions

(*) Voyez cet article au Dictionnaire.

(*) Voy. p. 304, col. 1.

publiques, en abusent pour servir les ennemis de la révolution, pour vexer les patriotes, pour opprimer le peuple. Le décret portait en outre que la seule peine prononcée par le tribunal révolutionnaire était la mort; que la preuve nécessaire pour condamner était toute espèce de document, soit matériel, soit moral, soit verbal, soit oral, qui peut naturellement obtenir l'assentiment de tout esprit juste et raisonnable. La règle des jugements devait être la conscience des jurés éclairés par l'amour de la patrie; leur but, le triomphe de la république et la ruine de ses ennemis; la procédure, les moyens simples que le bon sens indique pour parvenir à la connaissance de la vérité dans les formes que la loi détermine. S'il existait des preuves soit matérielles, soit morales, il était dit qu'il ne serait point entendu de témoins. Tout citoyen devait dénoncer, saisir et traduire devant les magistrats les conspirateurs et les contre-révolutionnaires. Arrivait enfin l'article capital : « Nul ne pourra traduire personne au tribunal révolutionnaire, « si ce n'est la Convention nationale, le comité de salut public, le « comité de sûreté générale, les représentants du peuple commissaires « de la Convention, et l'accusateur public. » Ainsi, cette loi ne laissait qu'aux pouvoirs constitués le droit de traduire les suspects devant le tribunal révolutionnaire. Elle armait, à la vérité, ce tribunal de plus de puissance qu'il n'en avait jamais eu; mais ce n'était pas par cruauté, comme l'ont prétendu ceux mêmes des thermidoriens qui ont commis le plus d'atrocités. C'était pour intimider, et, au besoin, pour punir ces hommes adroits dont la perfidie savait se cacher sous le manteau du patriotisme, et qui n'en étaient que plus coupables. Loin d'étendre le champ de la terreur, il s'efforçait de le circonscrire. Ne pouvant pas encore abandonner cette arme terrible, il voulait en réprimer les abus.

Depuis la mort de Danton, la Convention votait toutes les mesures proposées par les comités sans discussion. Mais, dans cette circonstance, l'Assemblée murmura, et on demanda l'ajournement. Barrère et Robespierre firent voter la loi en en démontrant l'urgence.

Le lendemain, à la séance du comité de salut public, Billaud-Varennes accusa Robespierre d'avoir porté seul, avec Couthon, le décret du 22 prairial, sans l'avoir communiqué au comité. Billaud alla jusqu'à s'écrier : « Il « faut donc dire que, d'après ton dé« cret, tu veux guillotiner la Conven« tion nationale! » Robespierre nia avec raison qu'il eût eu cette intention; mais il refusa de nommer ceux que cette loi devait atteindre.

Ce même jour, 23 prairial, à la séance de la Convention, quelques-uns des membres qui se sentaient menacés, se concertèrent et résolurent de faire modifier le décret de la veille, afin de se sauver eux-mêmes.

Bourdon de l'Oise prit le premier la parole. « La Convention nationale, dit-« il, en restreignant à la Convention, « aux comités de salut public et de « sûreté générale, et à l'accusateur « public, le droit de traduire les ci« toyens au tribunal révolutionnaire, « et en dérogeant aux lois précédentes « qui ne concorderaient pas avec le « présent décret, la Convention, dis« je, n'a pas entendu que le pouvoir « des comités s'étendrait sur les mem« bres de la Convention sans un décret « préalable? (Non, non, s'écria-t-on de « toutes parts.) Je m'attendais à ces « heureux murmures, ils annoncent « que la liberté est impérissable. Dé« crétons que les comités feront, « comme par le passé, des arrestations « provisoires, mais que les représen« tants du peuple arrêtés ne pourront « être traduits au tribunal révolution« naire qu'après que la Convention « aura porté contre eux le décret d'ac« cusation. »

Delbret répliqua et défendit les intentions du comité. Cependant Merlin de Douai proposa et fit décréter la motion suivante :

« La Convention nationale, sur la

« proposition d'un membre, tendant à « ce qu'il soit décrété que, par le décret « d'hier, concernant le tribunal révolu- « tionnaire, elle n'a pas entendu déroger « aux lois qui défendent de traduire au « tribunal révolutionnaire aucun re- « présentant du peuple, sans qu'au « préalable il ait été rendu contre lui « un décret d'accusation ;

« Considérant que le droit exclusif « de la représentation nationale de « décréter ses membres d'accusation « et de les faire mettre en jugement, « est un droit inaliénable, décrète « qu'il n'y a pas lieu à délibérer. »

Le 24, les ennemis du décret recommencèrent l'attaque. Delacroix demanda qu'on définît ces mots, *dépraver les mœurs*. On décréta qu'on caractériserait et qu'on rendrait moins vague cette rédaction. Mallarmé demanda à son tour qu'on définît ces mots, *des jurés patriotes*. N. demanda la suppression du mot patriote. Duhem, Charlier, Legendre répondirent à ces attaques, qui tendaient à détruire la loi par morceaux. Couthon prit la parole pour justifier le comité d'avoir voulu violer les principes les plus sacrés et les droits de la Convention, de vouloir usurper le pouvoir. Il demanda la révocation des articles additionnels à la loi, comme injurieux pour le comité de salut public, déclara que le comité était prêt à donner sa démission s'il n'avait plus la confiance de l'Assemblée, et blâma fortement Bourdon de sa conduite. Celui-ci se défendit en protestant de son patriotisme. Robespierre prit enfin la parole. Il signala les trames ourdies contre les comités et en appela aux montagnards : « Oui, montagnards, s'écria-t-il, vous « serez toujours le boulevard de la li- « berté publique ; mais vous n'avez « rien de commun avec les intrigants « et les pervers, quels qu'ils soient. « S'ils s'efforcent de vous tromper, « s'ils prétendent s'identifier avec vous, « ils n'en sont pas moins étrangers à « vos principes. La Montagne n'est « autre chose que les hauteurs du pa- « triotisme ; un montagnard n'est au- « tre chose qu'un patriote pur, raison- « nable et sublime : ce serait outrager « la patrie, ce serait assassiner le « peuple, que de souffrir que quelques « intrigants, plus méprisables que les « autres, parce qu'ils sont plus hy- « pocrites, s'efforçassent d'entraîner « une portion de cette Montagne et de « s'y faire les chefs d'un parti.

Bourdon de l'Oise. « Jamais il n'est « entré dans mon intention de vouloir « me faire chef d'un parti.

Robespierre. « Ce serait l'excès de « l'opprobre que quelques-uns de nos « collègues, égarés par la calomnie « sur nos intentions et sur le but de « nos travaux....

Bourdon de l'Oise. « Je demande « qu'on prouve ce qu'on avance ; on « vient de dire assez clairement que « j'étais un scélérat....

Robespierre. « Je demande, au nom « de la patrie, que la parole me « soit conservée. Je n'ai pas nommé « Bourdon. Malheur à qui se nomme « lui-même !

Bourdon de l'Oise. « Je défie Ro- « bespierre de prouver....

Robespierre. « Mais s'il veut se re- « connaître au portrait général que « le devoir m'a forcé de tracer, il « n'est pas en mon pouvoir de l'en « empêcher. Oui, la Montagne est « pure, elle est sublime, et les intri- « gants ne sont pas de la Montagne « (Une voix : Nommez-les). Je les nom- « merai quand il le faudra. »

Nous croyons que c'était alors qu'il fallait les nommer ; au lieu de le faire, Robespierre signale les menées de quelques intrigants contre le comité dont ils redoutent la sévérité, et laisse tous les représentants sous le poids d'une menace, de la peur, et donne aux coupables le temps de préparer leur résistance. Cependant la Convention, sur la demande de Barrère et de Couthon, passa à l'ordre du jour sur les diverses propositions, et supprima le considérant de la veille.

La loi du 22 prairial, dans la pensée de ses auteurs, était destinée à placer les membres de la Convention sous la dépendance immédiate du comité de salut public, qui pouvait les frapper

sans délai. L'opposition inattendue de la Convention força Robespierre à s'expliquer, et il ne put triompher de ses adversaires qu'en détruisant l'arme dont il avait voulu se servir contre eux. Malgré cela, la partie était loin d'être perdue.

Avant de continuer le récit de cette lutte, il est bon d'examiner quelle était la composition des comités et quels étaient les divers partis qui y existaient. Le passage suivant des Mémoires de Sénart nous paraît propre à remplir ce but :

« C'est une erreur de croire que le comité de sûreté générale était d'accord avec le comité de salut public; ces deux comités étaient opposés l'un à l'autre, et encore divisés entre eux; dans chaque comité il y avait trois partis. Les systèmes des différents partis s'amortissaient les uns par les autres, de même qu'ils devenaient aussi plus outrés et plus violents les uns par les autres. C'est en décrivant cette rivalité, cette désunion, que je dévoilerai les secrets qui dès longtemps préparaient les événements du 9 thermidor, dont Tallien ne fit qu'usurper l'honneur. Dans le comité de salut public, Robespierre, Couthon, Saint-Just, formaient un parti; Barrère, Billaud, Collot-d'Herbois, formaient l'autre; Carnot, Prieur, Lindet, étaient le troisième parti.

« Dans le comité de sûreté générale, Vadier, Amar, Jagot, Louis du Bas-Rhin, étaient d'un parti; David, le Bas, formaient l'autre; Moïse Bayle, Lavicomterie, Élie Lacoste, Dubarrau, étaient le troisième parti.

« Ils avaient chacun leur désignation : le parti de Robespierre se nommait *les gens de la haute main;* le parti Billaud se désignait *les gens révolutionnaires;* le parti Lindet s'appelait *les gens d'examen;* le parti Vadier était connu sous le nom de *gens d'expédition;* celui de David était connu sous celui des *écouteurs;* celui de Moïse Bayle était *les gens de contrepoids.* »

Les deux comités se gênaient dans toutes leurs opérations. Ainsi Vadier disait « que le comité avait tout fait en faveur de Tallien, Fouché et autres, pour détourner l'effet des dénonciations portées contre eux, par la raison qu'ils étaient poursuivis par Robespierre. » Moïse Bayle répondait à Sénart, étonné que le comité n'ait pas aidé Robespierre à écraser Tallien : « Tal-« lien a commis tant de crimes, que de « cinq cent mille têtes, il n'en conser-« verait pas une; ses vols, ses conspi-« rations sont en si grand nombre, et « les preuves en sont si certaines, que « Tallien, accusé autant de fois qu'une « de ses têtes renaîtrait, n'en conser-« verait aucune. Le comité a plus de « pièces qu'il n'en faut; mais il suffit « qu'il ait été attaqué par Robespierre « pour que nous ayons gardé le silence. « Les circonstances exigent que, quels « que soient les crimes de ceux qui « paraissent montagnards, il n'en soit « pas poursuivi un : c'est un mur dont « nous ne voulons pas arracher un « moellon, quelque salpêtré qu'il soit, « car à la moindre brèche le mur tom-« berait. »

« Je regardai cette réponse, dit Sénart, et ces comparaisons, comme l'effet des projets du comité de sûreté générale, et de la crainte des peines dues aux forfaits de quelques-uns dont j'avais une connaissance directe, et sur lesquels je vais donner des détails. » Alors Sénart raconte le vol de la cargaison d'un navire danois commis par Jean-Bon-Saint-André, à Toulon; les vols de Tallien à Bordeaux, lequel Tallien ne renversa Robespierre que par crainte d'un châtiment et pour avoir l'impunité de ses crimes (*).

Il faut lire dans ces Mémoires ce que Sénart dit sur Amar, chargé avec Vouland d'activer le tribunal révolutionnaire. Ses conclusions étaient sans cesse la guillotine. Cruel et vindicatif, il appelait *bonne prise* toute arrestation, et montrait toujours de la joie en signant une arrestation ou une traduction au tribunal. Sénart dit que le nombre de ceux qu'il a fait arrêter avec Jagot, à Paris et dans les dépar-

(*) Cf. Mém. de Sénart, p. 145-153.

tements, est inouï. Jagot était brutal; « C'était, dit Sénart, un fagot d'épines qui se déliait et qu'on ne pouvait approcher d'aucun côté. » C'était encore un des pourvoyeurs de la guillotine. Vadier et Louis du Bas-Rhin étaient également de ces hommes cruels qui déshonorent tout ce qu'ils servent. Sénart rapporte la conversation suivante. Louis du Bas-Rhin dit : « Cela « va bien, les paniers s'emplissent. — « Alors, répondit Vouland, faisons « provision de gibier. — Mais, dit Va- « dier à Vouland, je vous ai vu sur la « place de la Révolution, près de la « guillotine. — J'ai été rire de la mine « que ces gueux-là font à la fenêtre. — « Oh! dit Vadier, le plaisant passage « que le vasistas! ils vont là éternuer « dans le sac. Je m'y amuse; j'y vais « souvent. — Allez-y demain, reprit « Amar, il y aura grande décoration; « j'ai été aujourd'hui au tribunal. » Les trois amis convinrent d'aller le lendemain à la place de la Révolution. Suivant Sénart, Louis fut le plus cruel de tous ces hommes de sang, et les deux tiers des arrêts tyranniques vinrent de lui, d'Amar et de Jagot; car il ne fallait que trois signatures pour envoyer au tribunal révolutionnaire.

Ces documents sont d'autant plus importants, qu'il est impossible aujourd'hui de savoir positivement qui est responsable des infamies de la terreur, soit parce que beaucoup de pièces ont été détruites au 9 thermidor par les signataires intéressés, soit parce que l'on refuse aujourd'hui la communication des pièces conservées aux archives, sous le spécieux prétexte que la charte défend de rechercher les opinions des citoyens. Cependant, au milieu de ce doute qui existe et qui obscurcit toute l'histoire de cette funèbre époque, on peut toujours faire peser sur ces tueurs du comité de sûreté générale le blâme le plus sévère, et les vouer à une éternelle exécration.

Le Bas et David étaient perpétuellement en discorde avec leurs collègues. David, suivant Sénart, menaçait toujours le comité, de Robespierre, des jacobins et du comité de salut public. Son amitié et celle de le Bas pour Robespierre, rapprochée des faits cités par Sénart, nous prouve qu'ils étaient tous deux au comité de sûreté générale ce que Robespierre, Saint-Just et Couthon étaient au comité de salut public.

On peut juger, d'après les faits qui précèdent, contre quels adversaires Robespierre avait à lutter, et quel caractère devait avoir la lutte. Robespierre ne pouvait triompher qu'à la condition de déployer une audace et une énergie excessives. Il manqua d'audace au 22 prairial, et dès lors le succès fut compromis. Il ne pouvait compter sur les comités. Sa seule force était dans la Convention, dans cette majorité, indécise sans doute, mais qui avait toujours représenté l'esprit de la France pendant toutes ces luttes, et qui seule pouvait renverser les hommes impurs qu'il fallait décimer. Or Robespierre ne sut que l'invoquer, et ne lui désigna pas ceux qu'il voulait frapper. La loi du 22 prairial ne fut votée, nous l'avons vu, les amendements ne furent rapportés que sous des conditions, et ces conditions étaient telles que la loi manquait son but. Cependant il était impossible de s'arrêter là, et malgré tout, Robespierre avait triomphé.

« Ce triomphe de Robespierre (*) effraya quelques-uns des montagnards, qui, en effet, auraient été perdus si l'harmonie eût régné entre les membres du comité de salut public, auxquels ils étaient suspects par une opposition qui se faisait vivement sentir, quoiqu'elle ne se révélât point par des signes fréquents et manifestes. Cette position, les antécédents de la Convention, qui avait envoyé Danton et ses collègues à la mort sans les entendre le rejet de toutes les modifications de la loi du 22, le bruit qu'une liste de proscription était toute prête, qu'elle se composait de dix-huit victimes, augmentèrent tellement l'effroi des membres de la Convention, que plus de soixante d'entre eux ne couchaient plus chez eux. Parmi ces mem-

(*) Tissot, t. V, p. 235.

bres figuraient surtout les députés justement rappelés pour les excès commis dans leur mission : Tallien, qui avait porté la terreur à Bordeaux, était à la tête de ces trembleurs qui ne pouvaient descendre au fond de leur conscience sans y trouver, sinon le remords, au moins la conviction de leurs fautes et même de leurs crimes, auxquels se mêlaient des scandales, des immoralités, des exemples honteux que rien ne pouvait excuser.

« On ne saurait dire à quel degré était montée la colère de Saint-Just, de Couthon et de Robespierre, contre ces hommes qu'ils regardaient comme des causes de deshonneur pour la révolution et de ruine pour la liberté, qui exige, avec un zèle ardent pour son service, des mœurs et des vertus. Aussi, dès que la loi du 22 prairial fut confirmée, Robespierre et Couthon, justifiant les alarmes des montagnards, vinrent demander au comité de salut public d'abandonner au tribunal révolutionnaire Tallien, Bourdon de l'Oise, Fréron, Thuriot, Rovère, Lecointre de Versailles, Legendre, Barras, et même Cambon, qu'il était si injuste et si insensé de vouloir proscrire, au lieu de le remercier de sa vigilance et de son intégrité. A la vérité, Cambon, le plus indépendant des hommes, ne pouvait accepter aucun joug; et, quoique violent dans ses paroles et entraîné par sa fougue méridionale, il portait au dedans une modération forte et courageuse qui le rendait inexorable pour les barbaries et les dilapidations. On savait comment il avait plusieurs fois traité Tallien, qu'il avait fait trembler en lui reprochant sa conduite au 2 septembre et ses malversations au conseil de la Commune.

« A l'égard de quelques-uns des hommes qu'il menaçait, on pourrait croire que Robespierre était conduit par le pressentiment des excès qu'ils ont commis dans la réaction ; mais pourquoi vouloir leur adjoindre Léonard Bourdon, Duval, Audouin, et d'autres encore qu'il ne pouvait obtenir (*)? Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, Barrère surtout, et tous les députés du comité de sûreté générale, qui, comme membres du gouvernement, n'aimaient pas les opposants, et ressentaient plus vivement les conséquences des fautes commises au dehors par leurs collègues en mission, seraient facilement entrés en composition pour une certaine partie de la demande; mais l'excès des exigences les révolta; ils se refusèrent à toute concession, dans la crainte d'ouvrir la porte à un vaste système de proscription qui pouvait les atteindre eux-mêmes. La peur ne les rendit pas humains, mais prudents. Si, plus sage et mieux conseillé par son intérêt même, Maximilien eût demandé moins de têtes, ou plutôt s'il n'eût pas demandé certaines têtes, peut-être aurait-il obtenu le châtiment des principaux coupables. On les aurait sacrifiés à la crainte d'une rupture et à la nécessité de la paix. Quoi qu'il en soit de cette conjecture plus que vraisemblable, la querelle fut violente au sein des comités, et la résistance qu'éprouva Robespierre l'ulcéra profondément. »

Robespierre et ses amis résolurent dès lors d'agir en dehors des comités; de s'attacher entièrement la société des jacobins, d'en exclure leurs ennemis afin d'y dominer exclusivement, et peut-être d'opposer au besoin cette société populaire à la Convention. Il fallait surtout empêcher que l'on ne présentât aux jacobins la loi du 22 prairial, sous le même aspect qu'on l'avait pré-

(*) Malgré toute la confiance que mérite M. Tissot, nous croyons pouvoir nier que Robespierre eût le projet de frapper tous les conventionnels désignés dans ce passage. Le discours que Couthon prononça aux Jacobins le 26 (voy. p. 320 col. 1) prouve que Maximilien n'avait en vue que quatre ou tout au plus six membres, et nous avons de fortes raisons pour croire que c'étaient Tallien, Fouché, Carrier, Joseph le Bon, qui lui-même le déclara plus tard dans son procès, Legendre et Bourdon de l'Oise. Quant aux autres, et surtout à Cambon, c'est une supposition purement gratuite. Robespierre, nous avons la certitude, le regardait comme un homme nécessaire.

sentée à la Convention. Aussi, dès le 26, Couthon se rendit aux Jacobins, et s'exprima en ces termes : « L'ombre des « Danton, des Hébert et des Chaumet- « te, se promène encore parmi nous : « elle cherche à perpétuer les maux af- « freux que nous ont déjà faits ces « conspirateurs ;... la république a placé « toute sa confiance dans la Conven- « tion, elle la mérite ; jamais elle ne « cessera de la mériter ; mais il existe « encore dans son sein quelques mau- « vais esprits... Le temps est venu où « les traîtres et les scélérats doivent « être démasqués et punis. Heureuse- « ment leur nombre est petit ; peut-être « n'est-il que de quatre ou de six. On « faisait courir le bruit, il y a peu de « jours, que les comités devaient faire « arrêter dix-huit membres de la Con- « vention ; déjà même on les nommait ; « ceux qui faisaient courir ces bruits « sont des complices de Hébert et de « Danton ; ils craignent la punition de « leur conduite criminelle... » Couthon signale les intrigues de ces hommes qui cherchent à diviser les comités et la Convention ; il les menace et jure de sauver la liberté... « Nous n'avons « besoin, ajoute-t-il, que de votre sur- « veillance et de votre union. Que les « méchants tombent, qu'ils périssent ; « que les bons restent unis comme des « frères ; livrons un combat à mort « aux ennemis de la révolution, et ne « nous reposons que quand la révo- « lution sera entièrement achevée. »

Ce discours obtint un grand succès ; et quelques discours de Robespierre, prononcés les jours suivants, achevèrent de gagner entièrement la société des jacobins à la cause de Robespierre. Ses ennemis cessèrent même de s'y présenter. Mais en même temps que Robespierre remportait ce triomphe absolu aux Jacobins, il commettait une faute grave qui décida sa perte. Lassé de la lutte qu'il soutenait contre ses collègues, indigné de voir ses intentions méconnues et ses efforts impuissants, Robespierre eut le tort de ne plus aller au comité, c'est-à-dire, d'abandonner le gouvernement à ses ennemis.

« Un tel système, dit M. Buchez (*), ne pouvait avoir qu'une fâcheuse issue. La loi du 22 prairial, que Robespierre avait proposée afin de se ménager un moyen sûr d'atteindre de grands coupables, et d'en débarrasser promptement le pouvoir, devint, entre les mains des comités, par l'usage qu'ils furent libres d'en faire, l'instrument d'un despotisme atroce. Au lieu de servir à décimer la Convention, comme l'exigeait le salut de la morale publique, ainsi que l'achèvement de la réforme entreprise en son nom, la loi du 22 prairial servit à jeter sous le couteau de la guillotine la masse des suspects. Ce fut alors que commencèrent les *grandes fournées*, dénomination par laquelle on désignait ces troupes de détenus qui venaient, par quarante ou soixante, défiler en quelque sorte devant le tribunal révolutionnaire, où ils restaient à peine assez de temps pour y décliner leurs noms et pour y entendre leur condamnation à mort.

« La loi du 22 prairial, si justement odieuse par ses effets, a été imputée non à ceux qui l'appliquèrent, mais à celui qui en fut l'auteur ; et il est difficile d'excuser entièrement Robespierre à cet égard. Parce qu'il avait manqué son but, parce que Tallien, Fouché et les autres échappèrent au droit absolu de vie et de mort dont il avait fait revêtir les comités, était-ce une raison pour lui d'abandonner à ces derniers l'exercice de ce droit ? Ne devait-il pas, au contraire, employer tous ses efforts à le maintenir, par une vigilance continuelle, dans les limites de la justice ? C'était là le seul moyen de sauver une foule de victimes, et d'empêcher par sa présence que ses collègues ne pussent ourdir en liberté la conspiration qui éclata le 9 thermidor. Il eût peut-être échoué, car le parti du mal était bien nombreux et bien fort ; mais, du moins, il eût agi avec l'unique chance de le vaincre qui lui était offerte. En laissant de fait la dictature à ses adversaires, il la

(*) Tom. XXXIII, p. 5.

conserva de nom aux yeux du public, et il en porta presque toute la responsabilité, parce qu'il paraissait effectivement le chef des comités. »

Doit-on faire un reproche à Robespierre de s'être retiré des comités après l'échec qu'il avait éprouvé à l'occasion de la loi du 22 prairial? Nous ne le pensons pas. L'issue de cette séance, et les injures qu'il avait reçues de Billaud-Varennes, lui avaient prouvé qu'il n'existait plus d'harmonie entre lui et ses collègues. Quelle influence pouvait-il exercer au milieu d'hommes qui ne voyaient en lui qu'un rival, qu'un juge sévère? *Il devait*, dit-on, *ne pas abandonner à ses collègues l'exercice du droit de vie et de mort dont il les avait fait revêtir;* mais n'était-il pas vaincu, repoussé par eux? ne lui était-il pas impossible de les ramener dans la voie de justice qu'il avait voulu tracer (*). — Il devait au moins protester! — Mais son absence n'était-elle donc pas une protestation évidente, la seule qui fût longtemps en son pouvoir? D'après un précédent déplorable, et qui s'était pour ainsi dire établi de lui-même, trois noms suffisaient pour envoyer les prévenus au tribunal révolutionnaire, et il y avait malheureusement dans le seul comité de sûreté générale six ou sept hommes toujours disposés à donner leurs signatures. D'ailleurs, au 8 thermidor, n'éleva-t-il pas la voix contre les atrocités qu'il n'avait pu empêcher, et dont on avait voulu le rendre responsable?

Du reste, il est vrai de dire que la retraite de Robespierre eut pour lui des suites funestes. Billaud, profitant de son absence, rattacha à sa cause Collot, Robert-Lindet, Prieur de la Côte-d'Or et Carnot; appuyés sur les montagnards de la Convention, Billaud et les membres les plus compromis du comité de sûreté générale entrevirent le moyen de renverser leur redoutable adversaire. Le noyau de la conspiration était déjà formé depuis longtemps; une brochure de Lecointre et une note du rapport de Courtois sur les événements de thermidor attestent que des réunions secrètes avaient eu lieu dès le 5 prairial (24 mai) entre les premiers conjurés qui étaient: *Laurent, Lecointre, Fréron, Barras, Courtois, Garnier* (*de l'Aube*), *Rovère, Thirion, Guffroy* et *Tallien*. Les coalisés exploitèrent l'affaire de Catherine Théos (*) pour faire accuser Robespierre de superstition, et présenter le décret sur l'Être suprême comme un retour à l'ancien ordre de choses. Ils tirèrent aussi un parti habile de la proposition faite un jour par Saint-Just de donner plus de concentration et plus d'unité au pouvoir, pour remédier aux abus d'autorité qui se commettaient à chaque instant, et pour mettre un frein à ces exactions et à ces atrocités qui prenaient leur source dans l'absence de toute responsabilité individuelle; ils interprétèrent cette proposition de manière à faire croire que Robespierre nourrissait des arrière-pensées de despotisme et de contre-révolution.

Si, par ces mots, ils entendaient parler du désir de créer un gouvernement régulier et solide, capable de sauver la république de ses propres excès, leur accusation n'était pas entièrement dénuée de fondement. Il est certain qu'alors, soit à l'armée, soit dans le peuple, les citoyens éclairés s'apercevaient bien que, sous un accord apparent, la division régnait dans les comités, où chacun voulait être indépendant dans sa sphère, et que l'omnipotence réservée à la Convention n'était ou qu'illusoire, ou que le prétexte d'une multitude de *tyrannies particulières* qui échappaient à toute espèce de contrôle. Quels dangers ne faisaient pas courir à l'État, qu'ils déshonoraient en outre, des proconsuls corrompus, dilapidateurs et dénaturés, comme Tallien, Fréron, Carrier, Fouché et Dubois-Crancé, ou des gouvernants, sanguinaires pour le plaisir de l'être, comme Billaud-Varennes,

(*) Voyez son discours du 8 thermidor, p. 333, col. 2.

(*) Voyez ce mot au Dictionnaire.

Collot-d'Herbois, Amar, Vouland, Louis (du Bas-Rhin), etc.? Puisque le gouvernement révolutionnaire ne pouvait se passer de la toute-puissance dictatoriale pour comprimer les royalistes à l'intérieur et vaincre l'ennemi à la frontière, beaucoup se demandaient si la dictature d'un seul ne serait pas préférable à cette dictature aux mille têtes, qui s'appesantissait sur tous les points de la France, et y faisait régner mille genres de despotismes. Un seul homme au moins serait responsable de son système politique et des actions de ses agents, tandis que tous ces petits tyrans étaient insaisissables, et se mettaient sous la protection de tel membre du comité de salut public, dès que tel autre leur demandait compte de leurs crimes. La dictature individuelle avait toujours eu de zélés partisans dans le peuple; après le 10 août, Marat en avait publiquement fait la demande dans son journal, et s'en était expliqué avec une entière franchise à la tribune de la Convention; un assez grand nombre de jacobins et de membres de la Commune conseillaient à Robespierre de s'emparer du pouvoir suprême, et tout indique que Saint-Just penchait pour cette solution. Cependant, l'énergie sans ménagement avec laquelle Robespierre combattit successivement tous ceux qui eurent recours à la violence, les démentis formels qu'il donna, à plusieurs reprises, à ceux qui l'accusaient d'aspirer lui-même à la dictature, ne permettent guère de supposer qu'il désirait en secret ce qu'il déclarait ouvertement condamnable. D'un autre côté, si l'on se rappelle que presque toutes ses motions politiques avaient pour but de centraliser la puissance exécutive, on est porté à admettre qu'il espérait, sans dictature, et par des transitions habilement ménagées, ramener la Convention à des idées plus sages sur la nature du pouvoir exécutif et fonder un gouvernement régulier, sous la présidence d'un chef électif et responsable; son discours du 8 thermidor contient plusieurs passages qui autorisent à le penser. Maintenant, fût-il vrai comme le dit Toulongeon, que Saint-Just, en termes plus ou moins clairs, eût proposé aux comités réunis de remettre le salut de la république à une *destinée particulière*, et qu'il eût articulé le mot de dictateur, il resterait encore à savoir si Saint-Just avait fait cette démarche de son propre mouvement ou avec l'autorisation de Robespierre, qui, dans une foule de circonstances, chercha à modérer l'exaltation de son jeune ami. Dans l'un ou l'autre cas, la proposition même montre que l'on voulait réussir par la conciliation et non par les armes, car autrement cette ouverture n'eût été qu'une imprudence.

Nous devons déclarer ici que les mémoires de Barrère confirment le récit de Toulongeon (*). Barrère dit que, dans les premiers jours de thermidor, Le Bas et Saint-Just, en présence des deux comités réunis, parlèrent de la nécessité d'une dictature. Il affirme que Saint-Just dit en propres termes qu'il fallait une puissance dictatoriale autre que celle des deux comités; qu'il fallait un homme qui eût assez de génie, de force, de patriotisme et de générosité pour accepter un tel emploi de la puissance publique: qu'il fallait surtout un homme doué d'une telle habitude de la révolution, de ses principes, de ses phases, de son action, et de ses divers agents, qu'il pût répondre de la sûreté publique et *du maintien de la liberté;* qu'il fallait enfin un homme qui eût en sa faveur l'opinion générale, la confiance du peuple, et qui fût en effet un citoyen vertueux et inflexible autant qu'incorruptible. Il aurait même terminé par ces paroles : « Je déclare

(*) Nous devons à l'obligeance de M. Hippolyte Carnot la communication de ces mémoires intéressants, qui sont encore inédits. Barrère, en mourant, a confié au fils de son ancien collègue du comité de salut public le soin de les publier; ils vont paraître incessamment. Bien qu'ils soient écrits par un des chefs du parti thermidorien, nous donnerons une preuve de notre impartialité en faisant connaître au lecteur quelques-uns des passages qui peuvent jeter du jour sur cette époque.

« que cet homme, c'est *Robespierre*. Lui « seul peut sauver l'État. Je demande « qu'il soit investi de la dictature, et que « les deux comités réunis en fassent la « proposition à la Convention dès de- « main. » Barrère ajoute que cette proposition fut repoussée à l'unanimité, après une vive et courte discussion. Mais, ce qui mérite surtout de fixer l'attention, ce sont les considérations générales dont Saint-Just avait fait précéder sa demande; elles contiennent une peinture fidèle du désordre qui régnait alors dans le pouvoir, et elles sont empreintes d'un sentiment politique qui nous paraît très-élevé. « Le « mal est à son comble, » dit Saint-Just, (toujours d'après le témoignage de Barrère); « vous êtes dans la plus « complète anarchie des pouvoirs et des « volontés. La Convention inonde la « France de lois inexécutées et souvent « même inexécutables. Les représen- « tants près les armées disposent à leur « gré de la fortune publique et de nos « destinées militaires. Les représen- « tants en mission usurpent tous les « pouvoirs, font des lois, et ramassent « de l'or auquel ils substituent des as- « signats. Comment régulariser un tel « désordre politique et législatif? Pour « moi, je le déclare en ma conscience et « sur mon honneur, je n'en vois qu'un; « et ce moyen, c'est la concentration « du pouvoir; c'est l'unité des mesures « du gouvernement; c'est l'énergie, « attachée aux institutions politiques « dont les anciens firent un si utile « usage. » Assurément rien n'était plus vrai que ce tableau, et la suite a prouvé que Saint-Just avait mis le doigt sur la plaie; mais comment a-t-il pu croire que les rivaux de Robespierre, ou ceux qui profitaient de l'anarchie, lui prêteraient assistance pour y mettre un terme? Loin de ramener les chefs du complot, la proposition de Saint-Just les confirma dans la conviction qu'ils seraient bientôt dans l'impossibilité, les uns, de conserver leur influence, les autres de continuer leurs méfaits, s'ils ne se hâtaient de se coaliser pour renverser les hommes qui voulaient élever la loi au-dessus de toutes les têtes, et lui donner assez de force pour que personne ne pût l'enfreindre.

Dès lors Robespierre fut attaqué de tous côtés par une foule d'adversaires qui avaient juré sa perte. Il se prépara donc à la lutte. Malheureusement, telle était la position que ses ennemis lui avaient faite, il résistait bien plus qu'il n'attaquait. Le 13 messidor (1er juillet), il prononça aux Jacobins un discours où il crut devoir rendre compte de la situation des affaires, mais dans lequel ses adversaires prétendirent voir une provocation à un nouveau 31 mai.

« Il est temps peut-être, disait-il, « que la vérité fasse entendre, dans cette « enceinte, des accents aussi mâles et « aussi libres que ceux dont cette salle « a retenti dans toutes les circonstan- « ces où il s'est agi de sauver la patrie.

« Quand le crime conspire dans l'om- « bre la ruine de la liberté, est-il, pour « des hommes libres, des moyens plus « forts que la vérité et la publicité? « Irons-nous, comme les conspira- « teurs, concerter dans des repaires « obscurs, les moyens de nous défen- « dre contre leurs efforts perfides? « Irons-nous répandre l'or et semer la « corruption? Non. Les armes de la « liberté et de la tyrannie sont aussi « différentes que la liberté et la tyran- « nie sont opposées.

« Je dénonce ici aux gens de bien un « système odieux qui tend à soustraire « l'aristocratie à la justice nationale, « et à perdre la patrie en perdant les « patriotes. » Alors Robespierre, comme il l'avait déjà fait à l'occasion de la loi du 22 prairial, signale comme une calomnie l'accusation d'avoir voulu décimer la Convention en proposant cette loi, et s'attache à montrer le but de la conspiration, qui était de diviser la Convention et les comités, puis les comités eux-mêmes, afin de renverser leur dictature, et de rendre à la Convention, c'est-à-dire au parti qui la dirigerait, l'autorité suprême.

Il finissait par ces paroles: « Quand « les circonstances se développeront, je « m'expliquerai plus au long; aujour-

« d'hui, j'en ai dit assez pour ceux qui « sentent.

« Il ne sera jamais au pouvoir de « personne de m'empêcher de déposer « la vérité dans le sein de la représen- « tation nationale et des républicains. « Il n'est pas au pouvoir des tyrans et « de leurs valets de faire échouer mon « courage.

« Qu'on répande des libelles contre « moi, je n'en serai pas moins toujours « le même, et je défendrai la liberté et « l'égalité avec la même ardeur. Si « l'on me forçait de renoncer à une « partie des fonctions dont je suis « chargé, il me resterait encore ma « qualité de représentant du peuple, « et je ferais une guerre à mort aux « tyrans et aux conspirateurs. » Ce discours fut couvert d'applaudissements, ainsi que plusieurs autres prononcés les jours suivants, et dont nous allons extraire quelques passages. Le 21 messidor (9 juillet), Robespierre monta de nouveau à la tribune des Jacobins, et s'y plaignit des actes d'oppression dont les citoyens de la classe pauvre continuaient à être l'objet. Il combattit avec force, et le système des contre-révolutionnaires qui voulaient perdre la république par le modérantisme, et le système des ultra-révolutionnaires qui la déshonoraient par leurs excès. Il accabla de son dédain ces intrigants qui ne vivaient que d'abus de pouvoir et de friponneries, et qu'il caractérisait en leur prêtant ce langage dans leurs assemblées secrètes : « Faisons en sorte « qu'il n'y ait que des fripons; per- « sécutons les patriotes, et ne cessons « d'appuyer ceux qui, comme Hébert, « veulent détruire sourdement la li- « berté de la France, ainsi que ceux « qui, par leur modérantisme, veulent « la ramener à l'esclavage; poursui- « vons tous ceux qui aspirent à la li- « berté du genre humain. » Robespierre ajoutait : « Ces monstres dé- « vouent, en conséquence, à l'opprobre « et aux tourments tout homme dont « ils redoutent l'austérité des mœurs « et la sévère probité.

« Le devoir du gouvernement est « de remédier à cet abus. Pour remplir « cet objet, il faut qu'il ait beaucoup « d'unité, de sagesse et d'action. Il « n'est qu'un seul remède à tant de « maux, et il consiste dans l'exécution « des lois de la nature, qui veulent que « tout homme soit juste, et dans la « vertu, qui est la base fondamentale « de toute société. Autant vaudrait « retourner dans les bois que de nous « disputer les honneurs, la réputation, « les richesses; il ne résulterait de cette « lutte que des tyrans et des esclaves. « Après cinquante ans d'agitations, « de troubles et de carnage, le résul- « tat serait l'établissement d'un nou- « veau despote. »

« Il est naturel de s'endormir après « la victoire; nos ennemis, qui le sa- « vent bien, ne manquent pas de faire « des efforts pour détourner notre at- « tention de dessus leurs crimes. La « véritable victoire est celle que les « amis de la liberté remportent sur « les factions : c'est cette victoire qui « appelle chez les peuples la paix, la « justice et le bonheur. Une nation « n'est pas illustrée pour avoir abattu « des tyrans ou enchaîné des peuples; « ce fut le sort des Romains et de « quelques autres nations; notre des- « tinée, beaucoup plus sublime, est de « fonder sur la terre l'empire de la « sagesse, de la justice et de la vertu.

« Nous ne pourrons atteindre ce but « que par des institutions sages, qui « ne peuvent être fondées que sur la « ruine des ennemis incorrigibles de la « liberté....

« Mais les scélérats ne triompheront « pas, car il est impossible que les « hommes qui ont épousé le système « profond de la justice et de la liberté, « consentent jamais à laisser à de si « vils ennemis un triomphe qui serait « à la fois la honte et la perte de l'hu- « manité entière. Il faut que ces lâches « conspirateurs, ou renoncent à leurs « complots infâmes, ou qu'ils nous ar- « rachent la vie. Je sais qu'ils le ten- « teront, ils le tentent même tous les « jours, mais le génie de la patrie « veille sur les patriotes. »

Dans la séance du 23 messidor (11 juillet), Robespierre dénonça Fouché comme l'auteur de manœuvres

ténébreuses et comme ayant exercé d'horribles persécutions à Lyon; il obtint que Fouché serait invité à venir se disculper à la société des reproches qui lui étaient adressés. Le même jour, Robespierre le jeune se plaignit de ce qu'on employait les plus basses flatteries pour jeter la division entre les patriotes. « On « a été, dit-il, jusqu'à me dire que « je vaux mieux que mon frère. Mais en « vain voudrait-on me séparer de lui : « tant qu'il sera le proclamateur de la « morale et la terreur des scélérats, « je n'ambitionne d'autre gloire que « d'avoir le même tombeau que lui... » Couthon prit la parole ensuite. « Tous « les patriotes, dit-il, sont frères et « amis; pour moi, je veux partager « les poignards dirigés contre Robes- « pierre. (Toute la salle retentit des « cris *et moi aussi!*) Les continuateurs « d'Hébert se glissent partout pour op- « primer les patriotes. Si un homme « pur s'élève contre les fripons, il est « traité de modéré par les uns; s'il « propose de sévir contre les traîtres, « il est traité d'homme sanguinaire par « les autres; et voilà les deux écueils « entre lesquels un ami du peuple doit « marcher.... »

Le 26 messidor (14 juillet), Robespierre démasqua complétement Fouché qui, au lieu de venir se justifier, avait écrit à la société une lettre dans laquelle il la priait de suspendre son jugement, jusqu'à ce que les comités de salut public et de sûreté générale eussent fait leur rapport sur sa conduite politique et privée. « Il est éton- « nant, dit Robespierre entre autres « choses, que celui qui, autrefois, bri- « guait l'approbation de la société, la « néglige lorsqu'il est dénoncé, et « qu'il semble implorer, pour ainsi « dire, le secours de la Convention « contre les jacobins.

« Craint-il les yeux et les oreilles du « peuple?

« Craint-il que sa triste figure ne « présente visiblement le crime; que « six mille regards fixés sur lui ne dé- « couvrent dans ses yeux son âme tout « entière, et qu'en dépit de la nature « qui les a cachées on y lise ses pen- « sées? » Ces paroles augmentèrent encore le mépris de l'assemblée pour Fouché, qui, sur la motion d'un membre, fut exclu du club. Fouché résolut de s'en venger, et l'on sait comment cet homme entendait la vengeance; si le 9 thermidor et le 18 brumaire pouvaient laisser du doute dans quelques esprits sur l'odieux de son caractère, 1815 est là pour fixer leur incertitude. On rencontre dans l'histoire de ces personnages sinistres qui ne paraissent sur la scène que dans les moments de crise où la carrière est ouverte à l'intrigue et à la trahison : Fouché est de ce nombre.

Dans la même séance, un citoyen dénonça le représentant du peuple Prault, comme ayant commis des vexations et des persécutions; Robespierre, sans prononcer une opinion sur cette affaire, qu'il avoua ne pas connaître, invita les membres de la société à bien peser les accusations avant de prononcer un jugement. « Rien n'est plus fa- « cile, dit-il, que de rendre justice à « des citoyens qui ont des réclamations « à faire, sans trouver des coupables « dans les représentants qui n'ont été « que trompés. Il faut savoir distin- « guer les mesures dictées dans un « moment d'erreur d'avec celles qui « ont été méditées par une malice pro- « fonde.....

«... La Convention est pure, en « général; elle est au-dessus de la « crainte comme du crime; elle n'a « rien de commun avec une poignée « de conjurés. Pour moi, quoi qu'il « puisse arriver, je déclare aux contre- « révolutionnaires qui ne veulent cher- « cher leur salut que dans la ruine de « la patrie, qu'en dépit de toutes les « trames dirigées contre moi je conti- « nuerai de démasquer les traîtres et « de défendre les opprimés. »

Dans la séance du 3 thermidor (21 juillet), des citoyens de Tours s'étant plaints que les patriotes de cette ville étaient opprimés, Robespierre jeune prit la parole et dit : « Les réclama- « tions que vous venez d'entendre ne « sont que la plus petite partie de-

« maux qui nous affligent. Il existe « *un système universel d'oppression* « *contre les patriotes ;* ce système « domine surtout dans les départe- « ments qui ont eu la vertu de résister « aux crimes des fédéralistes, et ils « sont plus tourmentés que ceux qui « ont été le foyer de la contre-révo- « lution... Je m'interroge moi-même, « et je juge de la situation des patrio- « tes : j'éprouve qu'il faut du courage « pour dire la vérité; donc il y a op- « pression. On a eu l'impudeur de dire, « dans le département du Pas-de-Ca- « lais, que *je suis en arrestation* « *comme modéré.* Eh bien! oui, *je* « *suis modéré*, si l'on entend par ce « mot un citoyen qui veut l'application « des principes de la morale et de la « justice, si l'on entend un homme qui « risque sa réputation pour sauver « l'innocence opprimée. Oui, je suis « un *modéré* en ce sens; et je l'étais « encore lorsque j'ai déclaré que le « gouvernement révolutionnaire de- « vait être comme la foudre, qu'il de- « vait en un instant écraser tous les « conspirateurs, mais qu'il fallait pren- « dre garde que cette institution ter- « rible ne devînt un instrument de « contre-révolution pour la malveil- « lance qui voudrait en abuser. »

Par ces différents discours de Robespierre et de ses amis, s'adressant à la société populaire la plus énergique, on voit que le rôle qu'avait adopté Robespierre était un rôle de modérateur. Il excitait les jacobins contre les fripons et les contre-révolutionnaires, mais il les mettait en garde contre les ultra-révolutionnaires et les terroristes, qui ne connaissaient d'autre argument que la guillotine, et qui prenaient tout excès pour une amélioration. De peur de choquer les passions populaires, sa parole usait de quelques ménagements envers ces derniers; mais il flétrissait leurs erreurs, il annonçait qu'il continuerait à les combattre, et il s'abandonnait à toute son indignation contre les misérables qui, n'ayant pas même l'excuse de l'aveuglement, poussaient systématiquement aux massacres pour noyer la république dans le sang. Loin de chercher à diminuer l'influence morale de la Convention, Robespierre manifestait pour elle le plus grand respect, et la montrait au peuple comme la puissance qui devait ramener l'ordre au sein du chaos. C'était justement ce que redoutaient le plus tous ces proconsuls, perdus de réputation, dictateurs au petit pied, qui ne devaient leur influence qu'à l'anarchie.

Les succès toujours croissants de Robespierre au club des jacobins ne faisaient qu'irriter de plus en plus la jalousie de Billaud-Varennes, et augmenter les craintes des membres les plus compromis du comité de sûreté générale; quant aux montagnards, tels que Tallien, Fouché, Legendre, Bourdon (de l'Oise), Fréron et autres, il y avait longtemps que leur résolution était prise, et qu'ils travaillaient de toutes leurs forces à faire éclater la division, dans l'espoir d'échapper à la punition qui leur était due.

Cependant, avant d'en venir à une rupture complète, qui pouvait avoir des conséquences fatales pour la république, les membres les plus modérés du gouvernement conçurent un moment l'espoir d'une réconciliation. Une assemblée des deux comités eut lieu à cet effet, dans les premiers jours du mois de thermidor; mais, si quelques membres étaient de bonne foi, le plus grand nombre, surtout les exaltés du comité de sûreté générale, soutenus par Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois, repoussaient toute espèce de concession. Ce fut sans doute alors que Saint-Just proposa d'investir Robespierre d'un pouvoir dictatorial. Cette motion ayant été repoussée, le temps se passa en récriminations; Élie Lacoste prétendit que Robespierre, Saint-Just et Couthon formaient un *triumvirat*, comme si trois individus, pensant de la même manière, n'avaient pas le droit de se concerter lorsque leurs adversaires formaient contre eux une coalition supérieure en nombre. Saint-Just, pour mieux faire sentir à tous la nécessité de s'entendre,

rapporta les paroles d'un officier fait prisonnier à Maubeuge, lequel avait dit que la coalition des rois attendait qu'un *parti plus modéré* abattît le gouvernement révolutionnaire et fît prévaloir un autre système. La crainte d'une réaction, qui n'était que trop facile à prévoir, fit taire un moment les exigences les plus outrées, on s'entendit à moitié; on convint que Saint-Just ferait un rapport, dans lequel il parlerait de l'union des comités.

Cette demi-réconciliation, qui n'avait pas même le mérite d'être acceptée franchement par le plus grand nombre, fut très-nuisible à Robespierre. Elle autorisa ses ennemis à dire que le gouvernement n'avait jamais cessé d'être uni, et par conséquent à faire peser sur lui une part de responsabilité pour tous les actes blâmables ou criminels qui avaient été commis depuis sa retraite du comité de salut public. Pendant qu'ils avaient le mot d'union à la bouche, ils mettaient à profit l'absence de Saint-Just, qui était retourné à l'armée, et ne négligeaient rien de ce qui pouvait diminuer la popularité de Robespierre. Il faut dire aussi qu'ils allaient peut-être plus loin qu'ils ne voulaient, entraînés par les excitations et les intrigues de Fouché, de Tallien et des montagnards compromis, que la nouvelle de cette réconciliation apparente avait frappés de terreur. Vainement Élie Lacoste, Moïse Bayle et du Barran essayèrent de les rassurer, en leur déclarant qu'il n'avait nullement été question de nouveaux sacrifices; leur conscience ne les laissait pas tranquilles, et le rétablissement de la bonne harmonie leur parut un indice certain de leur perte. Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois n'étaient que trop disposés à les laisser sous cette impression; aussi la trêve fut-elle de courte durée. Se voyant attaqués plus vivement que jamais, Saint-Just et ses amis pressaient Robespierre d'agir avec vigueur, de faire arrêter Vadier, Billaud, Tallien et Collot, et de soulever les jacobins pour faire réussir un nouveau 31 mai. Robespierre, à qui les moyens audacieux avaient toujours répugné, ne voulut point consentir à ce coup d'Etat révolutionnaire : il espérait obtenir de la Convention qu'elle écartât légalement du pouvoir les hommes qui le déconsidéraient, et qu'elle châtiât, comme le réclamait la justice, ceux des proconsuls qui avaient avili le caractère de représentant du peuple par leurs cruautés et leurs exactions.

Séance du 8 thermidor. — Persuadé que la Convention aurait la sagesse de mettre un terme au désaccord qui paralysait les forces du gouvernement, Robespierre vint, ce jour-là, lire à la tribune un discours où il entrait dans de longs développements sur les dangers de la situation présente. Ses ennemis, par toutes sortes de mauvais procédés, et par un système constant de calomnies, avaient espéré le pousser à quelque acte de colère; il crut éviter le piége en se justifiant devant la représentation nationale, et en soumettant à son tribunal le jugement du différend qui divisait les deux comités. Ce discours est malheureusement trop long pour que nous puissions le citer en entier. Nous nous bornerons à en extraire les principaux passages.

« Citoyens, que d'autres vous tra-
« cent des tableaux flatteurs, je viens
« vous dire des vérités utiles. Je ne
« viens point réaliser des terreurs ri-
« dicules répandues par la perfidie;
« mais je veux étouffer, s'il est pos-
« sible, les flambeaux de la discorde
« par la seule force de la vérité. Je vais
« dévoiler des abus qui tendent à la
« ruine de la patrie et que votre pro-
« bité seule peut réprimer; je vais
« défendre devant vous votre autorité
« outragée et la liberté violée. Si je
« vous dis aussi quelque chose des
« persécutions dont je suis l'objet, vous
« ne m'en ferez point un crime : vous
« n'avez rien de commun avec les ty-
« rans que vous combattez. Les cris
« de l'innocence outragée n'importu-
« nent point votre oreille, et vous n'i-
« gnorez pas que cette cause ne vous
« est point étrangère. »

« Les révolutions qui, jusqu'à nous,

« ont changé la face des empires, n'ont « eu pour objet qu'un changement de « dynastie, ou le passage du pouvoir « d'un seul à celui de plusieurs. La ré« volution française est la première « qui ait été fondée sur la théorie des « droits de l'humanité et sur les prin« cipes de la justice. Les autres révo« lutions n'exigeaient que de l'ambi« tion; la nôtre impose des vertus. « L'ignorance et la force les ont ab« sorbées dans un despotisme nouveau; « la nôtre, émanée de la justice, ne « peut se reposer que dans son sein... « Les amis de la liberté cherchent à « renverser la puissance des tyrans « par la force de la vérité; les tyrans « cherchent à détruire les défenseurs « de la liberté par la calomnie; ils « donnent le nom de tyrannie à l'as« cendant même des principes de la « vérité. Quand ce système a pu pré« valoir, la liberté est perdue; il n'y « a de légitime que la perfidie, et de « criminel que la vertu; car il est dans « la nature même des choses qu'il « existe une influence partout où il y « a des hommes rassemblés, celle de « la tyrannie ou celle de la raison. « Lorsque celle-ci est proscrite comme « un crime, la tyrannie règne; quand « les bons citoyens sont condamnés au « silence, il faut bien que les scélérats « dominent....

« Ne croyez pas que je vienne ici in« tenter aucune accusation; un soin « plus pressant m'occupe, et je ne me « charge pas des devoirs d'autrui. Il « est tant de dangers imminents, que « cet objet n'a plus qu'une importance « secondaire. Je viens, s'il est possible, « dissiper de cruelles erreurs; je viens « étouffer les horribles ferments de dis« corde dont on veut embrasser ce « temple de la liberté et la république « entière....

« Nous redoutables à la Convention « nationale! Et que sommes-nous sans « elle? Et qui a défendu la Convention « nationale au péril de sa vie? Qui s'est « dévoué pour sa conservation, quand « les factions exécrables conspiraient « sa ruine à la face de la France? Qui « s'est dévoué pour sa gloire, quand les « vils suppôts de la tyrannie prêchaient « en son nom l'athéisme et l'immora« lité; quand tant d'autres gardaient « un silence criminel sur les forfaits « de leurs complices; quand la vertu « même se taisait, épouvantée de l'hor« rible ascendant qu'avait pris le crime « audacieux?

« Vous connaissez la marche de nos « ennemis. Ils ont attaqué la Conven« tion nationale en masse: ce projet a « échoué: ils ont attaqué le comité de « salut public; ce projet a échoué. De« puis quelque temps, ils déclarent la « guerre à certains membres du co« mité de salut public; ils semblent « ne prétendre qu'à accabler un seul « homme; ils marchent toujours au « même but... Est-il vrai qu'on ait « colporté des listes odieuses, où l'on « désignait pour victimes un certain « nombre de membres de la Conven« tion, et qu'on prétendait être l'ou« vrage du comité de salut public et « ensuite le mien? Est-il vrai qu'on « ait osé supposer des séances du comité, « des arrêtés rigoureux qui n'ont ja« mais existé, des arrestations non « moins chimériques? Est-il vrai qu'on « ait cherché à persuader à un cer« tain nombre de représentants irré« prochables que leur perte était ré« solue? A tous ceux qui, pour quelque « erreur, avaient payé un tribut iné« vitable à la fatalité des circonstan« ces et à la faiblesse humaine, qu'ils « étaient voués au sort des conjurés? « Est-il vrai que l'imposture ait été « répandue avec tant d'art et d'audace, « qu'un grand nombre de membres « n'osaient plus habiter la nuit leur do« micile? Oui, les faits sont constants, « et les preuves de ces deux manœuvres « sont au comité de salut public.

« Partout les actes d'oppression « avaient été multipliés pour étendre « le système de terreur et de calom« nie... Au sein de la Convention, « on prétendait que la Montagne était « menacée, parce quelques membres « siégeant en cette partie de la salle se « croyaient en danger; et, pour inté« resser à la même cause la Con« vention nationale tout entière, on

« réveillait subitement l'affaire des « soixante-treize députés détenus, et « l'on m'imputait tous ces événements, « qui m'étaient absolument étrangers. « On disait que je voulais immoler la « Montagne; on disait que je voulais « perdre l'autre portion de la Con- « vention nationale; on me peignait ici « comme le persécuteur des soixante- « treize députés détenus; là, on m'ac- « cusait de les défendre; on disait que « je soutenais le *Marais*, c'était l'ex- « pression de mes calomniateurs. Il « est à remarquer que le plus puissant « argument qu'ait employé la faction « hébertiste pour prouver que j'étais « modéré, c'était l'opposition que j'a- « vais apportée à la proscription d'une « grande partie de la Convention na- « tionale, et particulièrement mon « opinion sur la proposition de décré- « ter d'accusation les soixante-treize « détenus sans un rapport préalable.

« Ah! certes, lorsqu'au risque de « blesser l'opinion publique, ne con- « sultant que les intérêts sacrés de la « patrie, j'arrachais seul à une déci- « sion précipitée ceux dont les opinions « m'auraient conduit à l'échafaud si « elles avaient triomphé; lorsque, dans « d'autres occasions, je m'exposais à « toutes les fureurs d'une faction hy- « pocrite, pour réclamer les principes « de la stricte équité envers ceux qui « m'avaient jugé avec plus de précipi- « tation, j'étais loin sans doute de « penser que l'on dût me tenir compte « d'une pareille conduite; j'aurais trop « mal présumé d'un pays où elle au- « rait été remarquée, et où l'on aurait « donné des noms pompeux aux de- « voirs les plus indispensables de la « probité; mais j'étais encore plus loin « de penser qu'un jour on m'accuse- « rait d'être le bourreau de ceux en- « vers qui je les ai remplis, et l'ennemi « de la représentation nationale, que « j'avais servie avec dévouement; je « m'attendais bien moins encore qu'on « m'accuserait à la fois de vouloir la « défendre et de vouloir l'égorger!...

« Cependant ce mot terrible de *dic- « tature* a des effets magiques: il flé- « trit la liberté, il avilit le gouverne- « ment, il détruit la républ que, il « dégrade toutes les institutions révo- « lutionnaires, qu'on présente comme « l'ouvrage d'un seul homme... Il di- « rige sur un point toutes les haines « et tous les poignards du fanatisme « et de l'aristocratie.

« Quel terrible usage les ennemis « de la république ont fait du seul nom « d'une magistrature romaine! Et si « leur érudition nous est si fatale, que « sera-ce de leurs trésors et de leurs « intrigues? Je ne parle point de leurs « armées. Mais qu'il me soit permis « de renvoyer au duc d'York et à tous « les écrivains royaux les patentes de « cette dignité ridicule qu'ils m'ont « expédiée les premiers: il y a trop « d'insolence à des rois, qui ne sont « pas sûrs de conserver leurs couron- « nes, de s'arroger le droit d'en dis- « tribuer à d'autres!.... Je conçois « *que le fils de Georges*, par exemple, « *puisse avoir regret à ce sceptre « français qu'on le soupçonne violem- « ment d'avoir convoité*, et je plains « sincèrement ce moderne Tantale... « Mais qu'un représentant du peuple, « qui sent la dignité de ce caractère « sacré, qu'un citoyen digne de ce « nom puisse abaisser ses vœux jus- « qu'aux grandeurs coupables et ridi- « cules qu'il a contribué à foudroyer, « qu'il se soumette à la dégradation « civique pour descendre à l'infamie « du trône, c'est ce qui ne paraîtra « vraisemblable qu'à ces êtres pervers « qui n'ont pas même le droit de croire « à la vertu!...

« Ils m'appellent tyran... Si je l'é- « tais, ils ramperaient à mes pieds, je « les gorgerais d'or, je leur assurerais « le droit de commettre tous les « crimes, et ils seraient reconnais- « sants. Si je l'étais, les rois que nous « avons vaincus, loin de me dénoncer « (quel tendre intérêt ils prennent « à notre liberté!), me prêteraient « leur coupable appui; je transige- « rais avec eux! Dans leur détresse, « qu'attendent-ils, si ce n'est le se- « cours d'une faction protégée par eux, « qui leur vende la gloire et la liberté « de notre pays? On arrive à la tyran-

« nie par le secours des fripons. Où « courent ceux qui les combattent ? « Au tombeau et à l'immortalité. Quel « est le tyran qui me protége ? Quelle « est la faction à qui j'appartiens ? « C'est vous-mêmes. Quelle est cette « faction qui, depuis le commence- « ment de la révolution, a terrassé « les factions, a fait disparaître tant « de traîtres accrédités ? C'est vous, « c'est le peuple, ce sont les princi- « pes. Voilà la faction à laquelle je suis « voué, et contre laquelle tous les cri- « mes sont ligués.....

« Qui suis-je, moi qu'on accuse ? Un « esclave de la liberté, un martyr vi- « vant de la république, la victime au- « tant que l'ennemi du crime. Tous « les fripons m'outragent ; les actions « les plus indifférentes, les plus légi- « times de la part des autres, sont des « crimes pour moi ; un homme est « calomnié dès qu'il me connaît ; on « pardonne à d'autres leurs forfaits, « on me fait un crime de mon zèle. « *Otez-moi ma conscience, je suis le « plus malheureux de tous les hom- « mes ;* je ne jouis pas même des droits « du citoyen ; que dis-je ? il ne m'est « pas même permis de remplir les de- « voirs d'un représentant du peuple.

« C'est ici que je dois laisser échap- « per la vérité, et dévoiler les vérita- « bles plaies de la république. Les af- « faires publiques reprennent une « marche perfide et alarmante ; le sys- « tème combiné des Hébert et des Fa- « bre d'Églantine est poursuivi main- « tenant avec une audace inouïe ; les « contre-révolutionnaires sont protégés ; ceux qui déshonorent la révo- « lution avec les formes de l'héber- « tisme, le font ouvertement, les au- « tres avec plus de réserve... *Ici on « calomnie ouvertement les institu- « tions révolutionnaires ; là, on cher- « che à les rendre odieuses par des « excès ;* on tourmente les hommes « nuls ou paisibles ; on plonge chaque « jour les patriotes dans les cachots, « et l'on favorise l'aristocratie de tout « son pouvoir ; c'est là ce qu'on appelle « indulgence, humanité. Est-ce là le « gouvernement révolutionnaire que « nous avons institué et défendu ? Non, « ce gouvernement est la marche ra- « pide et sûre de la justice ; c'est la « foudre lancée par la main de la li- « berté contre le crime ; ce n'est pas « le despotisme des fripons et de l'a- « ristocratie ; ce n'est pas l'indépen- « dance du crime, de toutes les lois « divines et humaines.....

« En développant cette accusation « de dictature mise à l'ordre du jour « par les tyrans, on s'est attaché à me « charger de toutes leurs iniquités, de « tous les torts de la fortune, ou de « toutes les rigueurs commandées par « le salut de la patrie. On disait aux « nobles : *C'est lui seul* qui vous a « proscrits ; on disait en même temps « aux patriotes : *Il veut sauver les « nobles ;* on disait aux prêtres : *C'est « lui seul qui vous poursuit ; sans lui « vous seriez paisibles et triomphants ;* « on disait aux fanatiques : *C'est lui « qui détruit la religion ;* on disait « aux patriotes persécutés : *C'est lui « qui l'a ordonné, ou qui ne veut pas « l'empêcher.* On me renvoyait toutes « les plaintes dont je ne pouvais faire « cesser les causes, en disant : *Votre « sort dépend de lui seul.* Des hom- « mes apostés dans les lieux publics « propageaient chaque jour ce systè- « me ; il y en avait dans le lieu des « séances du tribunal révolutionnaire, « dans les lieux où les ennemis de la « patrie expient leurs forfaits ; ils di- « saient : *Voilà des malheureux con- « damnés ; qui est-ce qui en est la « cause ? Robespierre.* On s'est atta- « taché particulièrement à prouver « que le tribunal révolutionnaire était « un *tribunal de sang*, créé par moi « seul, et que je maîtrisais absolument, « pour faire égorger tous les gens de « bien et même tous les fripons ; car « on voulait me susciter des ennemis « de tous les genres. Ce cri retentis- « sait dans toutes les prisons ; ce plan « de proscription était exécuté à la « fois dans tous les départements par « les émissaires de la tyrannie..... « Comme on voulait me perdre, sur- « tout dans l'opinion de la Conven- « tion nationale, on prétendit que moi

« seul avais osé croire qu'elle pouvait « renfermer dans son sein quelques « hommes indignes d'elle : on a dit à « chaque député revenu d'une mission « dans les départements, que moi seul « avais provoqué son rappel. Je fus « accusé par des hommes très-offi- « cieux et très-insinuants, de tout le « bien et de tout le mal qui avait été « fait. On rapportait fidèlement à mes « collègues et tout ce que j'avais dit, « et surtout ce que je n'avais pas dit. « On écartait avec soin le soupçon « qu'on eût contribué à un acte qui « pût déplaire à quelqu'un ; j'avais « tout fait, tout exigé, tout commandé ; « car il ne faut pas oublier mon titre « de dictateur. Quand on eut formé « cet orage de haines, de vengeances, « de terreurs, d'amours-propres irri- « tés, on crut qu'il était temps d'écla- « ter. Ceux qui croient avoir des rai- « sons de me redouter se flattaient « hautement que ma perte certaine al- « lait assurer leur salut et leur triom- « phe ; tandis que les papiers anglais et « allemands annonçaient mon arresta- « tion, des colporteurs de journaux la « criaient à Paris.....

« Je puis répondre que les au- « teurs de ce plan de calomnie sont « d'abord le duc d'York, M. Pitt, et « tous les tyrans armés contre nous. « Qui ensuite?..... Ah! je n'ose les « nommer dans ce moment et dans ce « lieu ; je ne puis me résoudre à dé- « chirer entièrement le voile qui cou- « vre ce profond mystère d'iniquités ; « mais ce que je puis affirmer positi- « vement, c'est que, parmi les auteurs « de cette trame, sont les agents de « ce système de *corruption* et d'*extra-* « *vagance*, le plus puissant de tous « les moyens inventés par l'etranger « pour perdre la république, sont les « apôtres impurs de l'athéisme et de « l'immoralité, dont il est la base (*)....

(*) Robespierre, à en juger par un passage de son discours, raturé de sa main, avait d'abord voulu signaler Amar et Jago, qui s'étaient emparés de la police, comme *les principaux artisans du système de division et de calomnie* contre lequel il s'élevait. P. L.

« Aujourd'hui, les conjurés me ca- « ressent de nouveau ; leur langage « est plus affectueux que jamais : il y « a trois jours ils étaient prêts à me « dénoncer comme un Catilina ; au- « jourd'hui, ils me prêtent toutes les « vertus de Caton. Il leur faut du « temps pour renouer leurs trames « criminelles. Que leur but est atroce, « mais que leurs moyens sont mépri- « sables! Jugez-en par un seul trait. « J'ai été chargé momentanément, en « l'absence d'un de mes collègues, de « surveiller le bureau de police géné- « rale, récemment et faiblement orga- « nisé au comité de salut public. Ma « courte gestion s'est bornée à provo- « quer une trentaine d'arrêtés, soit « pour mettre en liberté des patriotes « persécutés, soit pour s'assurer de « quelques ennemis de la révolution. « Eh bien! croira-t-on que ce seul mot « de *police générale* a servi de pré- « texte pour mettre sur ma tête la « responsabilité de toutes les opéra- « tions du comité de sûreté générale, « des erreurs de toutes les autorités « constituées, des crimes de tous mes « ennemis? Il n'y a peut-être pas un « individu arrêté, pas un citoyen vexé « à qui l'on n'ait dit de moi : *Voilà* « *l'auteur de tes maux ; tu serais* « *heureux et libre s'il n'existait plus.* « Depuis six semaines, la nature et la « force de la calomnie, l'impuissance « de faire le bien et d'arrêter le mal, « m'a forcé à abandonner absolument « mes fonctions de membre du comité « de salut public ; et je jure qu'en cela « même je n'ai consulté que ma raison « et la patrie. Je préfère ma qualité « de représentant du peuple à celle de « membre du comité de salut public, « et je mets ma qualité d'homme et de « citoyen français avant tout.....

« En voyant la multitude des vices « que le torrent de la révolution a « roulés pêle-mêle avec les vertus ci- « viques, j'ai craint quelquefois, je « l'avoue, d'être souillé aux yeux de la « postérité par le voisinage impur des « hommes pervers qui s'introduisaient « parmi les sincères amis de l'huma- « nité, et je m'applaudis de voir la fu-

« reur des Verrès et des Catilina de « mon pays tracer une ligne profonde « de démarcation entre eux et tous « les gens de bien. Je conçois qu'il est « facile à la ligue des tyrans du monde « d'accabler un seul homme; mais je « sais aussi quels sont les devoirs « d'un homme qui peut mourir en dé- « fendant la cause du genre humain. J'ai « vu dans l'histoire tous les défenseurs « de la liberté accablés par la calomnie; « mais leurs oppresseurs sont morts « aussi. Les bons et les méchants dis- « paraissent de la terre, mais à des « conditions différentes. Français, ne « souffrez pas que vos ennemis osent « abaisser vos âmes et énerver vos « vertus par leur désolante doctrine! « *Non, Chaumette, non, la mort n'est « pas un sommeil éternel!...* Citoyens, « effacez des tombeaux cette maxime « gravée par des mains sacriléges, qui « jette un crêpe funèbre sur la na- « ture, qui décourage l'innocence op- « primée et qui insulte à la mort; « gravez-y plutôt celle-ci : *La mort est « le commencement de l'immorta- « lité....*

« Représentants du peuple français, « il est temps de reprendre la fierté « et la hauteur de caractère qui vous « convient. Vous n'êtes pas faits pour « être régis, mais pour régir les dé- « positaires de votre confiance... On « vous a dit que tout est bien dans la « république : je le nie. Pourquoi ceux « qui avant-hier vous prédisaient tant « d'affreux orages, ne voyaient-ils plus « hier que des nuages légers? Pour- « quoi ceux qui vous disaient naguère : « *Je vous déclare que nous marchons « sur des volcans*, croient-ils ne mar- « cher aujourd'hui que sur des roses? « Hier, ils croyaient aux conspirations : « je déclare que j'y crois dans ce mo- « ment. Ceux qui vous disent que la « fondation de la république est une « entreprise si facile, vous trompent, « ou plutôt ils ne peuvent tromper « personne. *Où sont les institutions « sages, où est le plan de régénéra- « tion qui justifient cet ambitieux « langage?* S'est-on seulement occupé « de ce grand objet? Que dis-je? ne « voulait-on pas proscrire ceux qui les « avaient préparées? On les loue au- « jourd'hui parce qu'on se croit plus « faible, donc on les proscrira encore « demain si on devient plus fort. Dans « quatre jours, dit-on, les injustices « seront réparées; *pourquoi les a-t-on « commises impunément depuis qua- « tre mois*, et comment, dans quatre « jours, tous les auteurs de nos maux « seront-ils corrigés ou chassés? On « vous parle beaucoup de vos victoires, « avec une légèreté académique qui fe- « rait croire qu'elles n'ont coûté à nos « héros ni sang ni travaux : racontées « avec moins de pompe, elles paraî- « traient plus grandes. Ce n'est ni par « des phrases de rhéteur, ni même par « des exploits guerriers, que nous sub- « juguerons l'Europe, mais par la sa- « gesse des lois, par la majesté de nos « délibérations, et par la grandeur de « nos caractères. Qu'a-t-on fait pour « tourner nos succès militaires au pro- « fit de nos principes, pour prévenir « les dangers de la victoire, ou pour « nous en assurer les fruits? Surveillez « la Belgique. Je vous avertis que votre « décret contre les Anglais a été éter- « nellement violé; que l'Angleterre, « tant maltraitée par nos discours, est « ménagée par nos armes : je vous « avertis que les comédies philanthro- « piques jouées par Dumouriez dans « la Belgique sont répétées aujour- « d'hui; que l'on s'amuse à planter des « arbres stériles de la liberté dans un « sol ennemi, au lieu de cueillir les « fruits de la victoire, et que les es- « claves vaincus sont favorisés aux dé- « pens de la république victorieuse. « Nos ennemis se retirent, et nous « laissent à nos divisions intestines. « Songez à la fin de la campagne; crai- « gnez les factions intérieures; crai- « gnez les intrigues favorisées par « l'éloignement dans une terre étran- « gère. On a semé la division parmi « les généraux; l'aristocratie militaire « est protégée; les généraux fidèles « sont persécutés; l'administration mi- « litaire s'enveloppe d'une autorité sus- « pecte; on a violé vos décrets pour « secouer le joug d'une surveillance

« nécessaire. Ces vérités valent bien « des épigrammes (*).....

« Le gouvernement révolutionnaire « a sauvé la patrie ; il faut le sauver lui-« même de tous les écueils : ce serait « mal conclure que de croire qu'il faut le « détruire par cela seul que les enne-« mis du bien public l'ont d'abord pa-« ralysé, et s'efforcent maintenant de « le corrompre.....

« Au reste, je suis loin d'imputer « les abus à la majorité de ceux à qui « vous avez donné votre confiance ; la « majorité est elle-même paralysée et « trahie ; l'intrigue et l'étranger triom-« phent. On se cache, on dissimule, « on trompe ; donc on conspire. On « était audacieux, on méditait un grand « acte d'oppression, on s'entourait de « la force pour comprimer l'opinion « publique après l'avoir irritée, on « cherche à séduire des fonctionnaires « publics dont on redoute la fidélité ; « on persécute les amis de la liberté : « on conspire donc. On devient tout « à coup souple et même flatteur ; on « sème sourdement des insinuations « dangereuses contre Paris ; on cher-« che à endormir l'opinion publique ; « on calomnie le peuple ; on érige en « crime la sollicitude civique ; on ne « renvoie point les déserteurs, les pri-« sonniers ennemis, les contre-révo-« lutionnaires de toute espèce qui se « rassemblent à Paris ; et on éloigne « les canonniers, on désarme les ci-« toyens ; on intrigue dans l'armée ; on « cherche à s'emparer de tout : donc « on conspire. Ces jours derniers, on « chercha à vous donner le change sur « la conspiration ; aujourd'hui, on la « nie ; c'est même un crime d'y croire. « On vous effraie, on vous rassure « tour à tour : la véritable conspira-« tion, la voilà !

« La contre-révolution est dans l'ad-« ministration des finances.

« Elle porte toute sur un système « d'innovation contre-révolutionnaire, « déguisé sous le dehors du patriotis-« me. Elle a pour but de fomenter « l'agiotage, d'ébranler le crédit public « en déshonorant la loyauté française, « de favoriser les riches créanciers, de « ruiner et de désespérer les pauvres, « de multiplier les mécontents, de dé-« pouiller le peuple des biens natio-« naux, et d'amener insensiblement la « ruine de la fortune publique.

« Quels sont les administrateurs su-« prêmes de vos finances ? Des brisso-« tins, des feuillants, des aristocrates « et des fripons connus ; ce sont les « Cambon, les Mallarmé, les Ramel ; « ce sont les compagnons et les suc-« cesseurs de Chabot, de Fabre et de « Julien (de Toulouse).

« Pour pallier leurs principaux des-« seins, ils se sont avisés dans les der-« niers temps de prendre l'attache du « comité de salut public, parce qu'on « ne doutait pas que ce comité, dis-« trait par tant et de si grands travaux, « adopterait de confiance, comme il « est arrivé quelquefois, tous les pro-« jets de Cambon. C'est un nouveau « stratagème imaginé pour multiplier « les ennemis du comité, dont la perte « est le principal but de toutes les cons-« pirations.

« La trésorerie nationale, dirigée « par un contre-révolutionnaire hypo-« crite nommé l'Hermina, seconda

(*) Les thermidoriens, et les historiens qui ont écrit dans leur sens, ont conclu de ce passage que Robespierre voyait avec déplaisir les victoires de nos armées. N'étant pas militaire, n'entendant rien à la tactique, il ne pouvait, suivant eux, qu'être jaloux d'un genre de triomphes auquel il ne prenait aucune part. Mais si cette accusation était fondée, comment expliquer la popularité dont jouissait Robespierre auprès des armées républicaines et l'effroi que son nom inspirait aux étrangers ? Qu'il redoutât l'influence toujours croissante de l'administration militaire qui lui était hostile, cela se conçoit ; mais il y a loin de là au sentiment honteux qu'on lui prête. On oublie d'ailleurs qu'il n'avait pas craint de se séparer de Saint-Just, dont la présence à l'armée le privait de son plus ferme appui ; on oublie surtout que les succès de son jeune ami faisaient rejaillir sur lui-même assez de gloire pour qu'il n'eût pas besoin d'être jaloux. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il différait d'avis avec quelques-uns de ses collègues sur l'usage qu'on devait faire de la victoire, et qu'il le disait ouvertement. P. L.

« parfaitement leurs vues par le plan « qu'elle a adopté de mettre des entra- « ves à toutes les dépenses urgentes, « sous le prétexte d'un attachement « scrupuleux aux formes, de ne payer « personne, excepté les aristocrates, « et de vexer les citoyens malaisés par « des refus, par des retards, et sou- « vent par des provocations odieuses.

« La contre-révolution est dans tou- « tes les parties de l'économie politi- « que. Les conspirateurs nous ont pré- « cipités malgré nous dans des mesures « violentes, que leurs crimes seuls ont « rendues nécessaires; ils ont réduit la « république à la plus affreuse disette, « et l'auraient affamée sans le se- « cours des événements les plus inat- « tendus. Ce système était l'ouvrage « de l'étranger, qui l'a proposé par « l'organe vénal des Chabot, des Luil- « lier, des Hébert et tant d'autres scé- « lérats. Il faut tous les efforts du « génie pour ramener la république *à* « *un régime naturel et doux*, qui seul « peut entretenir l'abondance, et cet « ouvrage n'est pas encore commencé.

« On se rappelle tous les crimes pro- « digués pour réaliser le pacte de fa- « mine enfanté par le génie infernal « de l'Angleterre. Pour nous arracher « à ce fléau il a fallu deux miracles « également inespérés : le premier est « la rentrée de notre convoi vendu à « l'Angleterre avant son départ de l'A- « mérique, et sur lequel le cabinet de « Londres comptait, et la récolte abon- « dante et prématurée que la nature « nous a présentée; l'autre est la pa- « tience sublime du peuple, qui a souf- « fert la faim même pour conserver sa « liberté. Il nous reste encore à sur- « monter le défaut de bras, de voitu- « res, de chevaux, qui est un obstacle « à la moisson et à la culture des ter- « res, et toutes les manœuvres tramées « l'année dernière par nos ennemis, et « qu'ils ne manqueront pas de renou- « veler....

« ...Ne nous y trompons pas : fon- « der une immense république sur les « bases de la raison et de l'égalité, res- « serrer par un lien vigoureux toutes « les parties de cet empire immense, « n'est pas une entreprise que la légè- « reté puisse consommer; c'est le chef- « d'œuvre de la vertu et de la raison « humaine. Toutes les factions naissent « en foule au sein d'une grande révo- « lution; comment les réprimer si vous « ne soumettez sans cesse toutes les « passions à la justice? Vous n'avez pas « d'autre garant de la liberté que l'ob- « servation rigoureuse des principes et « de la morale universelle que vous avez « proclamés. Si la raison ne règne pas, « il faut que le crime et l'ambition rè- « gnent.....

« Au moyen de tant de passions ar- « dentes et dans un si vaste empire, les « tyrans, dont je vois les armées fugi- « tives, mais non enveloppées, mais non « exterminées, se retirent pour vous « laisser en proie à vos dissensions in- « testines, qu'ils allument eux-mêmes, « et à une armée d'agents criminels que « vous ne savez pas même apercevoir. « *Laissez flotter un moment les rênes* « *de la révolution, vous verrez le des-* « *potisme militaire s'en emparer, et le* « *chef des factions renvoyer la repré-* « *sentation nationale avilie;* un siècle « de guerre civile et de calamités déso- « lera notre patrie, et nous périrons « pour n'avoir pas voulu saisir un mo- « ment marqué dans l'histoire des « hommes pour fonder la liberté; nous « livrerons notre patrie à un siècle de « calamités, et les malédictions du peu- « ple s'attacheront à notre mémoire, « qui devait être chère au genre humain! « Nous n'aurons pas même le mérite « d'avoir entrepris de grandes choses « par des motifs vertueux; on nous « confondra avec les indignes manda- « taires du peuple qui ont déshonoré « la représentation nationale, et nous « partagerons leurs forfaits en les lais- « sant impunis. L'immortalité s'ou- « vrait devant nous : nous périrons « avec ignominie..... Les coupables « n'ont-ils pas établi cet affreux prin- « cipe, que dénoncer un représentant « infidèle, c'est conspirer contre la « représentation nationale? L'oppres- « seur répond aux opprimés par l'in- « carcération et de nouveaux outrages. « Cependant les départements où ces

« crimes ont été commis les ignorent-
« ils parce que nous les oublions? Et
« les plaintes que nous repoussons ne
« retentissent-elles pas avec plus de
« force dans les cœurs comprimés des
« citoyens malheureux? Il est si facile
« et si doux d'être juste! pourquoi
« nous dévouer à l'opprobre des cou-
« pables en les tolérant? Mais quoi!
« les abus tolérés n'iront-ils pas en
« croissant? les coupables impunis ne
« voleront-ils pas de crimes en cri-
« mes?.....

« Pour moi, dont l'existence paraît
« aux ennemis de mon pays un obsta-
« cle à leurs projets odieux, je consens
« volontiers à leur en faire le sacrifice
« si leur affreux empire doit durer en-
« core. Eh! qui pourrait désirer de
« voir plus longtemps cette horrible
« succession de traîtres, plus ou moins
« habiles à cacher leur âme hideuse
« sous un masque de vertu jusqu'au
« moment où leur crime paraît mûr,
« qui tous laisseront à la postérité
« l'embarras de décider lequel des en-
« nemis de ma patrie fut le plus lâche
« et le plus atroce?.....

« Peuple, souviens-toi que si dans
« la république la justice ne règne pas
« avec un empire absolu, et si ce mot
« ne signifie pas l'amour de l'égalité
« et de la patrie, la liberté n'est qu'un
« vain nom! Peuple, toi que l'on craint,
« que l'on flatte et que l'on méprise;
« toi, souverain reconnu, qu'on traite
« toujours en esclave, souviens-toi que
« partout où la justice ne règne pas, ce
« sont les passions des magistrats qui
« règnent, et que le peuple a changé
« de chaînes et non de destinées!

« Souviens-toi qu'il existe dans ton
« sein une ligue de fripons qui lutte
« contre la vertu publique, qui a plus
« d'influence que toi-même sur tes
« propres affaires. Rappelle-toi que,
« loin de sacrifier cette poignée de
« fripons à ton bonheur, tes ennemis
« veulent te sacrifier à cette poignée
« de fripons, auteurs de tous nos maux,
« et seuls obstacles à la prospérité pu-
« blique!

« Sache que tout homme qui s'élè-
« vera pour défendre ta cause et la
« morale publique sera accablé d'ava-
« nies, et proscrit par les fripons; sa-
« che que tout ami de la liberté sera
« toujours placé entre un devoir et une
« calomnie; que ceux qui ne pourront
« être accusés d'avoir trahi seront ac-
« cusés d'ambition; que l'influence de
« la probité et des principes sera com-
« parée à la force de la tyrannie et à la
« violence des factions; que ta con-
« fiance et ton estime seront des titres
« de proscription pour tous tes amis;
« que les cris du patriotisme opprimé
« seront appelés des cris de sédition,
« et que, n'osant t'attaquer toi-même
« en masse, on te proscrira en détail
« dans la personne de tous les bons
« citoyens, jusqu'à ce que les ambi-
« tieux aient organisé la tyrannie! Tel
« est l'empire des tyrans armés contre
« nous, telle est l'influence de leur
« ligue avec tous les hommes corrom-
« pus, toujours portés à les servir.
« Ainsi donc les scélérats nous impo-
« sent la loi de trahir le peuple, à peine
« d'être appelés dictateurs! Souscri-
« rons-nous à cette loi? Non! Défen-
« dons le peuple, au risque d'en être
« estimés; qu'ils courent à l'échafaud
« par la route du crime, et nous par
« celle de la vertu!

« Dirons-nous que tout est bien?
« Continuerons-nous de louer par ha-
« bitude ou par crime ce qui est mal?
« Nous perdrions la patrie. Révéle-
« rons-nous les abus cachés? Dénon-
« cerons-nous les traîtres? On nous
« dira que nous ébranlons les autori-
« tés constituées, que nous voulons
« acquérir à leurs dépens une influence
« personnelle. Que ferons-nous donc?
« Notre devoir. *Que peut-on objecter*
« *à celui qui veut dire la vérité, et*
« *qui consent à mourir pour elle?* Di-
« sons donc qu'il existe une conspira-
« tion contre la liberté publique;
« qu'elle doit sa force à une coalition
« criminelle qui intrigue au sein même
« de la Convention; que cette coalition
« a des complices dans le comité de
« sûreté générale et dans les bureaux
« de ce comité, qu'ils dominent; que
« les ennemis de la république ont
« opposé ce comité au comité de salut

« public, et constitué ainsi deux gou-
« vernements; que des membres du
« comité de salut public entrent dans
« ce complot; que la coalition ainsi
« formée cherche à perdre les patrio-
« tes et la patrie. Quel est le remède
« à ce mal? Punir les traîtres, re-
« nouveler les bureaux du comité de
« sûreté générale, épurer ce comité
« lui-même, et le subordonner au co-
« mité de salut public; épurer le co-
« mité de salut public lui-même,
« constituer l'unité du gouvernement
« sous l'autorité suprême de la Con-
« vention nationale, qui est le centre
« et le juge, et écraser ainsi toutes les
« factions du poids de l'autorité na-
« tionale, pour élever sur leurs ruines
« la puissance de la justice et de la li-
« berté : tels sont les principes. S'il
« est impossible de les réclamer sans
« passer pour un ambitieux, j'en con-
« clurai que les principes sont pros-
« crits, et que la tyrannie règne parmi
« nous, mais non que je doive le taire;
« car que peut-on objecter à un homme
« qui a raison, et qui sait mourir pour
« son pays?

« Je suis fait pour combattre le
« crime, non pour le gouverner. Le
« temps n'est point arrivé où les hom-
« mes de bien peuvent servir impuné-
« ment la patrie; les défenseurs de la
« liberté ne seront que des proscrits
« tant que la horde des fripons domi-
« nera. »

Voici en quels termes le *Journal de la Montagne* qui, comme on sait, n'était rien moins que favorable à Robespierre, rendit compte, le lendemain, de ce discours : « Robespierre prononce un long discours sur les factions scélérates héritières des Hébert, des Chaumette, etc., qui se tourmentent en tout sens pour semer la division parmi les représentants du peuple. Il prononce de fortes vérités sur la situation actuelle des choses, et démasque ouvertement les chefs de cette nouvelle trame; nous reviendrons sur cet article intéressant. Son discours est fort applaudi, et la majorité de l'assemblée en demande l'impression. »

Deux jours après, c'est-à-dire, lorsque Robespierre était renversé, le *Journal de la Montagne* revint effectivement sur cet article, mais ce fut pour le contredire et pour accabler de sarcasmes le discours qu'il avait loué d'abord.

Plus prudent, le *Moniteur* évita cette contradiction en ne rendant compte de la séance du 8 que le 11.

« Robespierre, y est-il dit, qui depuis longtemps n'avait paru à l'assemblée, monte à la tribune et prend la parole.

« Il lit un long discours, dans lequel il commence par vanter sa vertu. Il se plaint d'être calomnié, et signale comme ennemis du peuple tous ceux qui lui paraissent opposés à ses projets. Il décrie ensuite, dans une longue diatribe, toutes les opérations du gouvernement; il déclame successivement contre les comités de salut public, de sûreté générale et des finances. Sans se plaindre formellement de l'opposition civique mise par ce dernier comité à ses projets d'envahissement des finances, il essaye de le comprendre dans la proscription, en l'accusant d'avoir contre-révolutionné les finances de la république.

« Il prétend ensuite que les patriotes sont opprimés. « Pourquoi, dit-il,
« ces discours que l'on vous a faits sur
« les succès des armées? Le système
« de Dumouriez est suivi dans la Bel-
« gique; on plante des arbres stériles
« de la liberté; on éloigne les canon-
« niers de Paris, on a formé un camp
« qui peut devenir dangereux, etc. »

« Il ajoute qu'on a voulu donner le change sur la situation de la république; enfin il annonce qu'il proposera les seules mesures propres à sauver la république. »

Nous avons rapproché à dessein ces deux versions contradictoires du *Journal de la Montagne* et du *Moniteur*, pour montrer avec quelle défiance il faut accueillir les rapports de cette dernière feuille, dont les rédacteurs ne prirent la plume qu'après le triomphe et sous la dictée du parti victorieux. C'est cependant sur cette seule autorité que des historiens de mérite ont

prononcé la plupart de leurs jugements.

C'est également sur la foi du *Moniteur* que se sont accrédités les détails sur la discussion qui s'engagea après la lecture du discours de Robespierre. Certes, le *Moniteur* n'a pas fait parler pour l'impression du discours les orateurs qui parlèrent *contre :* non, l'infidélité du récit n'a pas pu aller jusque-là; mais, d'après ce que nous avons déjà vu, le journal officiel ne se sera pas fait scrupule de revoir et d'arranger les paroles des uns et des autres dans le sens qui lui aura semblé le plus favorable à la cause de ses clients. Les vaincus auraient seuls été en état de rétablir les faits dans toute leur exactitude; et comme on savait bien qu'ils ne sortiraient pas de la tombe pour réclamer, on a profité de la circonstance. Ce que nous disons là s'applique non-seulement à la séance du 8 thermidor, mais à celle du 9, à laquelle le lecteur va bientôt assister, mais à tout ce qui est relatif à cette grande crise qui modifia si complétement la marche de la révolution. L'esprit de parti ne sait jamais se défendre de l'exagération, et souvent il s'inquiète peu des invraisemblances; ce n'est donc qu'en se tenant en garde contre ses procédés habituels qu'on doit accueillir l'analyse suivante du bulletin du *Moniteur*.

Après que Robespierre eut repris sa place, Lecointre de Versailles demanda l'impression du discours que la Convention venait d'entendre et même d'applaudir, comme l'avoue le *Journal de la Montagne*, en contradiction sur ce point avec M. Thiers, qui prend sur lui d'affirmer que Robespierre acheva son discours dans le silence comme il l'avait commencé dans le silence. Bourdon de l'Oise prit ensuite la parole, et dit : « Je m'oppose à l'impression. « Ce discours contient des matières « assez graves pour être examinées; il « peut y avoir des erreurs comme des « vérités, et il est de la prudence de la « Convention de le renvoyer à l'exa- « men des deux comités de salut public « et de sûreté générale, avant d'en or- « donner l'impression. » Barrère et Couthon soutinrent la proposition de Lecointre, et la Convention décida, sur la motion de Couthon, que le discours serait imprimé et envoyé à toutes les communes de la France.

Mais tous ceux qui se croyaient plus ou moins directement attaqués prirent à leur tour la parole. Vadier défendit le comité de sûreté générale, et déclara que ses actes avaient été marqués au coin de la justice et de la sévérité nécessaires pour réprimer l'aristocratie. Cambon, contre le système duquel Robespierre s'était élevé, défendit aussi ses actes financiers, et, de plus, il attaqua violemment Robespierre. « Il est temps enfin de « dire la vérité tout entière, s'é- « cria-t-il : un seul homme paraly- « sait la volonté de la Convention « nationale; cet homme, c'est Ro- « bespierre. » Robespierre répondit en deux mots qu'il lui était impossible de paralyser la Convention, surtout en matière de finances. Billaud-Varennes vint à son tour défendre le comité de salut public; après les premiers mots, Robespierre l'interrompit en lui disant : « Ce n'est pas le comité « en masse que j'attaque. Pour éviter « bien des discussions, je demande à la « Convention la liberté de dire mon opi- « nion. » Un grand nombre de membres se levant simultanément, s'écrièrent : « Nous le demandons tous. » Lorsque Billaud eut parlé, lorsque Panis, se défendant, eut sommé Couthon et Robespierre de s'expliquer sur les six membres que Couthon avait désignés aux jacobins, Robespierre prit la parole en ces termes : « Mon opinion est « indépendante; on ne retirera jamais « de moi une rétractation qui n'est pas « dans mon cœur; en jetant mon bou- « clier, je me suis présenté à découvert « à mes ennemis; je n'ai jamais flatté « personne, je ne crains personne, je « n'ai calomnié personne. » Panis l'interrompant : « Et Fouché ? » — Robespierre : « On me parle de Fouché ! Je « ne veux pas m'en occuper actuelle- « ment; je me mets à l'écart de tout « ceci; je n'écoute que mon devoir; je

« ne veux ni l'appui ni l'amitié de per-
« sonne; je ne cherche point à me faire
« un parti; il n'est donc pas question
« de me demander que je blanchisse
« tel ou tel. J'ai fait mon devoir, c'est
« aux autres à faire le leur. »

Alors Bentabole et Charlier demandèrent l'ajournement du discours et son renvoi aux comités. Robespierre s'écria : « Quoi ! j'aurai eu le courage « de venir déposer dans le sein de la « Convention des vérités que je crois « nécessaires au salut de la patrie, et « l'on renverrait mon discours à l'exa- « men des membres que j'accuse ! » Charlier lui répondit : « Quand on se « vante d'avoir le courage de la vertu, « il faut avoir celui de la vérité. Nom- « mez ceux que vous accusez. » — *Plusieurs voix :* « Oui, oui, nommez- « les ! » Robespierre, au lieu de les nommer, répondit : « Je persiste dans « ce que j'ai dit, et je déclare que je « ne prends aucune part à ce qu'on « pourra décider pour empêcher l'en- « voi de mon discours. » Amar insista pour que Robespierre s'expliquât, non pas plus tard comme il avait dit dans son discours, mais à l'instant même. « Ou l'opinion qu'il a sur quel- « ques membres, continua-t-il, est « relative à la chose publique, ou c'est « une opinion particulière. Si elle est « relative à la chose publique, il faut « qu'il nomme : l'intérêt public ne com- « porte aucun ménagement; mais, si « ce ne sont que des ressentiments par- « ticuliers, il ne faut pas qu'un homme « se mette à la place de tous; il ne faut « pas que la Convention nationale soit « troublée pour les intérêts d'un « amour-propre blessé. » Thirion parla dans le même sens, et demanda le rapport d'un décret qu'il déclara surpris à la religion de l'assemblée. Barrère, qui avait d'abord appuyé l'impression du discours, sans revenir complétement sur sa première opinion, changea de terrain, et dit que c'était par les victoires des armées que les comités répondraient aux accusations. Enfin, sur la motion de Bréard, la Convention, rapportant son décret, décida que le discours de Robespierre ne serait pas envoyé aux communes.

Ce premier échec était d'autant plus grave qu'il avait été précédé d'un triomphe, et qu'il révéla aux ennemis de Robespierre le secret de leurs forces. Ne pouvant attaquer l'ensemble de son discours, dans lequel la question politique était traitée avec une supériorité qui avait vivement frappé une grande partie de l'assemblée, ils attirèrent Maximilien sur le terrain glissant des personnalités. Cette tactique était pleine d'habileté; en effet, pour tout ce qui concernait les individus, l'orateur en avait dit trop ou trop peu, menaçant les coupables, mais ne les nommant pas; laissant planer les soupçons sur un trop grand nombre de têtes, et donnant ainsi le courage de la peur à tous ceux qui avaient quelque chose à se reprocher. Il avait en outre cédé à un mouvement trop vif de colère, en attaquant Cambon sans aucun ménagement, et en paraissant mettre en doute l'honnêteté et le génie d'un pareil ministre des finances. Il est vrai que Cambon, non moins violent que probe, ne ménageait pas non plus Robespierre; quant à ceux que Maximilien désignait comme des conspirateurs, il ne s'opiniâtrait sans doute à taire leurs noms que dans l'espoir que les moins coupables profiteraient de ses avis pour abandonner leurs projets de contre-révolution ou d'anarchie, et qu'ainsi Saint-Just n'aurait que quelques individus à désigner dans le rapport qu'il devait venir lire le lendemain à la tribune nationale. Ce système, participant moitié de l'intimidation, moitié de la clémence, n'eut pas les résultats que ses auteurs s'en promettaient : il cimenta la coalition au lieu de la dissoudre; mais il montra avec évidence que Robespierre n'était pas cet homme altéré de sang, que tant d'historiens abusés ont voulu voir en lui, car il n'avait qu'un mot à dire pour faire décréter d'accusation Tallien, Legendre, Bourdon de l'Oise, Fréron et autres. Le comité de salut public, où personne n'avait osé parler en leur faveur, était disposé à les livrer à la vengeance des lois; et, s'il

faut en croire une confidence de Barrère, rapportée par Vilate, on abandonnait en outre Thuriot, Guffroy, Rovère, Lecointre, Panis, Monestier, et, chose plus étonnante, Cambon lui-même. Ce n'était donc pas aux hommes qu'en voulait Robespierre, c'était aux abus, c'était surtout à la cause première de tous ces abus, à la décentralisation du pouvoir. « Ne croyez « pas, avait-il dit, que je vienne intenter aucune accusation; un soin plus « pressant m'occupe, et je ne me « charge pas des devoirs d'autrui : il « est *tant de dangers imminents* que « cet objet n'a plus qu'une *importance* « *secondaire.* » Retourner à l'unité gouvernementale, sans trop de secousses; consolider la liberté des citoyens et celle des principaux corps de l'État par des institutions solides, tel était, suivant lui, le meilleur moyen d'en finir avec les intrigues des contre-révolutionnaires et des extravagants, d'arrêter le cours des dilapidations des proconsuls, et enfin, de réprimer tous les abus d'autorité. Pour en arriver là, il s'agissait bien moins de punir un plus ou moins grand nombre de coupables que d'introduire de l'ordre dans l'organisation des comités, dont un, le comité de sûreté générale, outrepassant ses pouvoirs et ne voulant pas se soumettre aux exigences de la hiérarchie, empiétait sur les attributions du comité de salut public, et, par des manœuvres coupables, portait le trouble dans presque toutes les branches de l'administration. Mais, autant cette réforme était désirable, autant la réalisation en était difficile. Comment rendre l'unité au pouvoir sans diminuer le nombre si considérable de ses dépositaires? Et comment empêcher les fonctionnaires menacés, de se coaliser contre celui qui aurait le courage de venir demander un tel changement à la représentation nationale? Il fallait leur enlever une puissance excessive dont ils faisaient un funeste usage; mais on devait s'attendre qu'ils se serviraient de cette puissance pour la conserver. C'est en effet ce qui arriva : les intérêts particuliers se liguèrent pour renverser Robespierre, qui osait proposer, devant les représentants du peuple, une mesure générale, dont l'adoption aurait permis à la république de s'affranchir du régime exclusivement révolutionnaire. Billaud-Varennes, l'ennemi juré de Maximilien, et Vadier, parlant au nom du comité de sûreté générale, tirèrent parti de la défense énergique de Cambon pour faire échouer ce projet utile, et pour détruire l'effet moral qu'avait produit le discours de Robespierre sur la Convention. Cependant, bien qu'ils eussent obtenu le rapport du premier décret, la majorité n'était pas encore tout à fait perdue pour Robespierre; elle était alors plutôt flottante que systématiquement hostile; il le comprit ainsi et résolut de venir le lendemain la mettre en demeure de se prononcer.

Après la séance, Robespierre se rendit au club des jacobins, où il lut, au milieu des applaudissements les plus enthousiastes, le discours qu'il avait prononcé à la Convention. Une grande incertitude règne encore aujourd'hui sur ce qui se passa alors aux jacobins, et pour ce fait comme pour tous les autres, c'est sur les rapports des vainqueurs que presque tous les historiens ont basé leurs récits. On peut en juger par le passage suivant de MM. Buchez et Roux : « Nous n'avons conservé aucun monument du temps qui puisse servir à l'histoire du club des jacobins pendant les soirées si orageuses des 8 et 9 thermidor. Nul journaliste n'a sténographié les débats, et les procès-verbaux dressés par le bureau du club ont été saisis par les thermidoriens, et dérobés par eux à la postérité. Il ne fut publié alors, de ces séances, que ce qui en fut raconté dans la Convention, et que les deux ou trois lignes des procès-verbaux originaux, qui figurent dans les notes du rapport de Courtois, sur les événements du 9 thermidor. A ces documents fort incomplets s'ajoutent les passages du procès-verbal de la Commune, où sont rapportés quelques actes du club des jacobins. » Ce n'est donc qu'avec de grands ménagements qu'il faut accueil-

lir tout ce qui a été dit ou écrit sur cette fameuse séance du 8 thermidor et même les détails que nous allons rapporter. On prétend qu'après la lecture de son discours, et lorsque les applaudissements eurent cessé, Robespierre aurait prononcé ces paroles mémorables, mais qui trahissaient le découragement : « Ce discours que « vous venez d'entendre est mon tes- « tament de mort. Je l'ai vu aujour- « d'hui ; la ligue des méchants est tel- « lement forte, que je ne puis pas « espérer de lui échapper. Je succombe « sans regret ; je vous laisse ma mé- « moire ; elle vous sera chère, et vous « la défendrez. » Ses amis ayant blâmé ces marques de désespoir qui pouvaient compromettre la cause du peuple, et l'assemblée y ayant répondu par des protestations énergiques, Robespierre, ranimé par ces manifestations et par les cris de tous ceux qui demandaient à marcher comme au 31 mai et au 2 juin, aurait ajouté : « Séparez les méchants des hommes « faibles ; délivrez la Convention des « scélérats qui l'oppriment ; rendez- « lui le service qu'elle attend de vous, « comme au 31 mai et au 2 juin. « Marchez, sauvez encore la liberté ! « Si, malgré tous ces efforts, il faut « succomber, eh bien ! mes amis, vous « me verrez boire la ciguë avec calme. » — « Je la boirai avec toi ! » s'écria David. Couthon, prenant ensuite la parole, proposa l'exclusion immédiate des députés qui avaient voté contre l'impression du discours de Robespierre. Aussitôt après cette proposition, Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois, qui étaient présents, furent ignominieusement chassés du club.

Il résulterait de ce qui précède, que Robespierre aurait publiquement donné son adhésion à un nouveau 31 mai ; cependant, en admettant même l'authenticité des dernières paroles qu'on lui a prêtées, ses actes sont là pour déposer qu'avant d'en venir à la violence, il voulait épuiser tous les moyens capables d'amener une solution pacifique. On peut s'en convaincre par le plan qui, au dire de tous les historiens, fut alors arrêté. Saint-Just devait lire le lendemain, à la Convention, un rapport sur lequel on comptait beaucoup pour éclairer l'assemblée. Après Saint-Just, Robespierre devait monter à la tribune et faire un dernier appel à la majorité qui, suivant lui, voulait sincèrement remédier au mal. Si ces moyens légaux ne réussissaient pas, mais dans ce seul cas seulement, il fut résolu qu'alors la Commune déclarerait que le peuple rentrait dans l'exercice de la souveraineté ; que les jacobins demeureraient en permanence, et que Henriot se porterait sur la Convention pour y prêter main-forte au parti populaire. Il est donc probable que les paroles de Robespierre n'étaient, dans sa pensée, qu'une menace, qu'un moyen pour paralyser les intrigues des meneurs de la conspiration thermidorienne ; cela est si vrai, que, même après la séance du 9, et jusqu'au dernier moment, il refusa de réaliser cette menace. Mais, cette fois encore, il fit trop ou trop peu ; ses ennemis, qui voyaient bien sa répugnance pour les mesures violentes, ne s'effrayèrent que médiocrement de sa menace, et s'en servirent pour lui donner l'apparence d'un conspirateur. Ces contradictions tenaient à la manière dont Robespierre avait conçu son rôle de modérateur vis-à-vis de la Convention et des jacobins. Jusqu'à la séance du 8, il s'était cru assuré de la majorité dans la Convention, et avait repoussé tous les projets de violence pour lesquels inclinait la société populaire ; après l'échec qui suivit la lecture de son discours à la tribune nationale, voyant que sa modération avait été tournée contre lui par ses ennemis, il parut céder aux conseils énergiques de ses amis, dans l'espoir que les esprits désintéressés ne voudraient pas compromettre la sûreté publique, pour quelques hommes nuisibles dont il se bornait à demander l'exclusion. La voie de l'énergie ne lui réussit pas plus que celle de la modération, parce que les chefs de la conspiration thermidorienne craignaient autant pour leurs fortunes le triom-

phe pacifique du système de Robespierre, qu'ils redoutaient pour leur tête sa victoire à main armée. Maximilien avait à la fois à contenir les masses, et à mettre les intrigants à la raison ; c'était plus que ne pouvait faire un seul homme, à une pareille époque où les préjugés révolutionnaires étaient encore dans toute leur force ; le général Bonaparte, à sa place, n'aurait peut-être pas réussi lui-même, si l'on en juge par les obstacles qu'il eut à surmonter six ans plus tard.

Pendant que Robespierre rêvait ainsi un succès glorieux, mais à peu près impossible, les thermidoriens mettaient le temps à profit pour le perdre. L'important pour eux, c'était de se former une majorité à l'aide de laquelle ils pussent renverser Robespierre dans la séance du lendemain, convaincus qu'ils étaient que le peuple se rallierait à la Convention. Toutes ces prévisions étaient justes, et l'événement l'a prouvé. Robespierre comptait sur la masse de l'Assemblée ; cette sécurité, attestée par Toulongeon et Buonarotti, l'empêcha de faire aucune démarche pour déjouer celles de ses adversaires. Cependant, dans la soirée du 8, Tallien et ses amis se rapprochèrent du côté droit, et conclurent une véritable alliance avec les chefs de ce parti contre Robespierre. Voici comment M. Tissot rend compte de cet événement : « Les montagnards tels que Tallien, Fouché, Dubois-Crancé, pendant cette nuit, ne s'endormirent pas non plus ; ils osèrent même, dans l'imminence du péril, avoir recours à leurs plus mortels ennemis, aux députés de la Plaine et à ceux même de la droite, encore aigris par l'ancien souvenir de la proscription des girondins. Ils conjurèrent les chefs de ces deux partis, Boissy-d'Anglas, Durand-Maillane et Palesne - Champeaux, de leur prêter l'appui de leurs votes. Fiers de voir leurs ennemis à leurs pieds, deux fois les membres que l'on invoquait repoussèrent, avec d'injurieuses paroles, les montagnards suppliants. Voici les motifs de cette résistance. Robespierre avait évidemment sauvé les soixante et treize députés que la Montagne voulait proscrire, et qui auraient passé de la prison à la mort comme les girondins. Sans doute, se disaient encore les deux partis qu'on implorait contre l'homme qui avait été leur seul appui, sans doute, Robespierre soutient un effrayant système de terreur, sans doute il souffre d'horribles exécutions ; mais, depuis les quarante jours de son éloignement du pouvoir, ces exécutions ont redoublé d'activité ; mais il prêche des idées d'ordre public, il défend sans cesse la morale ; il a remis en honneur le culte de la Divinité, que ses adversaires avaient voulu remplacer par l'athéisme le plus effronté. En s'adressant comme il le fait depuis un certain temps, au côté droit et à la Plaine, en face de la Montagne jalouse et irritée, il annonce évidemment un retour à des idées plus modérées. Il paraît vouloir arrêter la révolution, au lieu de la pousser à ses dernières extrémités. Dans les adversaires de Robespierre sont des hommes qui ont fait commettre et approuvé des égorgements, des hommes qui ont ensanglanté la France dans leurs missions ; plusieurs dont la probité est au moins tres-suspecte, et dont les mœurs ont donné des scandales à la république naissante. Ce n'est pas pour elle, ce n'est pas pour la liberté ; c'est pour leurs vies menacées qu'ils veulent renverser un ennemi que nous serions peut-être disposés à approuver quand il nous demanderait leurs têtes. D'ailleurs, Robespierre a le peuple derrière lui, et, tandis que sa conduite nous donne des garanties, la force dont il dispose nous offre encore de la sécurité. Nous ne voyons que des dangers avec ses adversaires, qui, d'ailleurs, ne le valent pas, et qui ne vont à rien moins qu'à tout bouleverser pour se sauver. Telles étaient les réflexions des deux partis : j'ai connu leur pensée intime par la confidence de plusieurs membres présents aux délibérations de tous les cœurs. — « Nous voulions, me dirent-ils, soutenir Robespierre, fallût-il sacrifier quelques - uns de ses ennemis.

Nos intérêts, nos passions, nos opinions, nos espérances concouraient à nous déterminer en sa faveur. »—Mais, d'un autre côté, les montagnards représentaient Robespierre comme un ambitieux que rien ne pourrait plus arrêter, si des hommes sages commettaient la funeste imprudence de céder aux conséquences de son impérieuse volonté. Enfin, après une tentative, les conjurés obtinrent l'accession des deux partis, grâce à l'entremise de Boissy-d'Anglas et de Durand-Maillane : Robespierre ignora cette négociation. »

Au milieu de l'agitation à laquelle furent en proie tous les partis pendant la soirée et la nuit du 8 thermidor, les deux comités se réunirent en assemblée générale. Depuis longtemps, Robespierre ne venait plus aux séances du comité de salut public; Saint-Just seul s'y rendit. Il y avait à peine quelques heures qu'il était de retour de l'armée. Ses collègues essayèrent de le gagner; mais ce fut en vain, il resta froid à toutes leurs avances. Une violente altercation eut lieu lorsque Collot-d'Herbois revint encore tout ému de son expulsion de la société des jacobins. Arrivé avant lui, et comme lui chassé de la société populaire, Billaud-Varennes avait su mieux maîtriser les sentiments qui l'agitaient. Saint-Just devait faire un rapport à la Convention sur la situation du comité; ses adversaires lui en demandèrent communication. Soit que ce rapport ne fût pas encore rédigé, ce qui est l'opinion la plus probable, soit qu'il ne voulût s'expliquer ouvertement qu'en présence de la Convention, Saint-Just allégua différents motifs pour s'excuser de ne pas satisfaire à leur demande. Toutefois, plusieurs écrivains affirment qu'il fit connaître ses conclusions, et qu'il déclara franchement que la retraite de Billaud-Varennes, celle de Collot-d'Herbois, et la réorganisation du comité de sûreté générale, lui paraissaient les seuls moyens de rétablir la concorde. Collot-d'Herbois, lui-même, dans la séance du 9, dit que Saint-Just annonça froidement au comité son rapport, dans lequel il ne cachait pas que plusieurs membres étaient accusés, sans que le décret d'accusation fût proposé contre eux; « car, ajoute Collot, il faisait cette réticence. » C'est en effet ce que fit Saint-Just, comme on le verra plus bas. Sur ces entrefaites, Collot-d'Herbois entra, rendit compte de la scène du club des jacobins, fit de violents reproches à Saint-Just, et voulut le forcer à lui donner communication de son rapport. Ce qui se passa alors dans la salle des séances du comité de salut public est loin d'être connu d'une manière positive. D'après Toulongeon, Collot-d'Herbois aurait interpellé rudement Saint-Just, qui écrivait silencieusement sur la table autour de laquelle étaient assemblés les membres du comité. Dans la vivacité de l'altercation, Saint-Just ayant voulu retirer le papier sur lequel il écrivait, ses collègues l'en auraient empêché, et, saisissant ses notes, y auraient trouvé leur dénonciation. Alors, après s'être emparés de sa personne et avoir fermé les portes, ils lui auraient arraché la promesse de ne pas faire usage de cet écrit; mais le matin, à l'heure où la Convention s'assemblait, Saint-Just se serait dérobé à la vigilance de ses gardiens. Toulongeon ne dit pas à quelle source il a puisé ces renseignements, qui d'ailleurs paraissent très-peu vraisemblables. Comment croire que Saint-Just aurait eu l'imprudence de dresser en plein comité l'acte d'accusation de ses adversaires? M. Tissot raconte autrement les faits : « Saint-Just, dit-il, arrivé depuis quelques heures, s'était rendu au sein des comités réunis. La figure du jeune et beau révolutionnaire était calme, et, sans être altérée, un peu plus pâle que d'ordinaire. Ses collègues, Billaud, Barrère, cherchèrent à le rattacher à leur cause; mais celui-ci leur répondit qu'il était venu de l'armée pour faire le rapport qu'on lui avait demandé la dernière fois qu'il avait eu l'honneur de siéger au comité de salut public. Sans plus de paroles, il rentra dans le silence. Alors Billaud-Varennes, prenant un autre ton, réclama de Saint-Just la lecture du rap-

port qu'il avait rédigé. Saint-Just répondit qu'il ne l'avait pas, et prétendit l'avoir confié à un de ses collègues pour en prendre connaissance. Billaud et ses amis insistant, demandèrent au rapporteur de faire connaître, du moins, ses conclusions; il refusa de les révéler, objectant qu'elles seraient ou mal interprétées, ou non comprises, sans le rapport qui les motivait. Dans cet instant, Collot, le visage décomposé par la colère, entra dans la salle du comité. Saint-Just lui adressant aussitôt la parole : « Que se « passe-t-il aux jacobins? — Tu le de- « mandes, répondit Collot furieux, « toi, le complice de Robespierre! Je « le vois, vous avez formé un infâme « triumvirat; vous voulez nous assas- « siner!... » Puis s'avançant brusquement vers Saint-Just : « Tu veux nous « dénoncer demain matin; tu as ta « poche pleine de notes contre nous : « montre-les! » Saint-Just, sans changer de contenance, vide ses poches... Alors, épouvantés de l'imprudence de leur collègue, au moment même où ils s'efforçaient d'attirer à eux l'ami de Robespierre, les membres du comité apaisèrent avec beaucoup de peine Collot, et firent promettre à Saint-Just de communiquer son rapport avant d'en faire lecture à la Convention. » M. Tissot ajoute que Saint-Just sortit en disant : « Vous avez flétri mon cœur, je vais l'ouvrir à la Convention. » Ainsi, d'après cette version, à laquelle correspond celle de M. Thiers, non-seulement les collègues de Saint-Just n'auraient pas lu l'acte de dénonciation dont parle Toulongeon, mais ils n'auraient pas même trouvé de notes. Ce qui est certain, c'est qu'on chercha à séparer Saint-Just du parti de Robespierre; ce qui l'est également, c'est qu'il y eut une vive altercation; Saint-Just en dit un mot en passant dans le rapport qu'il commença à lire le lendemain, et qu'il ne lui fut pas permis d'achever. Mais il ne paraît pas que la querelle fut à son désavantage, car il s'en plaint amèrement, et aucun de ses accusateurs, pas même Collot-d'Herbois, ne songea à lui reprocher autre chose que de s'être présenté à la tribune avec un rapport qu'il n'avait pas communiqué textuellement à ses collègues. Ce fut alors seulement que Saint-Just n'était plus là pour redresser leurs assertions, que les vainqueurs arrangèrent un récit à leur convenance.

Quoi qu'il en soit, les deux comités ne se séparèrent qu'à cinq heures du matin, le 9 thermidor. Pour paralyser l'action de la force armée et celle de la Commune, il fut convenu que le comité de salut public demanderait à la Convention la destitution d'Henriot, et l'appel à la barre du maire et de l'agent national, qui répondraient sur leur tête de la sûreté de la représentation.

Bien qu'habilement conçues, ces mesures n'auraient pas décidé du succès de la journée sans la coalition secrète de la Plaine et du côté droit avec les montagnards. Jusqu'au dernier moment, Robespierre espéra que la majorité de la Convention se prononcerait en sa faveur. Cette illusion le perdit; mais il faut convenir qu'il était autorisé à compter sur l'appui de la Plaine; lui seul l'avait constamment défendue contre la fureur des montagnards; lui seul avait sauvé l'existence des soixante treize girondins proscrits. Comment supposer que la Plaine reconnaîtrait de tels services par une trahison? Vainement un grand nombre de ses amis lui conseillèrent de se tenir sur ses gardes, il refusa de croire à tant de perfidie de la part des modérés, surtout lorsque, la veille, il avait protesté, devant la Convention, contre les horribles excès dont on cherchait à le rendre responsable, et posé les bases d'une politique empreinte d'un caractère de modération. Le matin même du 9 thermidor, D*****, son hôte et son ami, lui parlant avec une vive inquiétude des dangers auxquels il allait s'exposer, et insistant sur la nécessité de prendre des précautions, Robespierre lui répondit : « *La masse de la Convention est pure; rassure-toi; je n'ai rien à craindre.* » C'est D***** lui-même qui rapporta plus tard ces paroles à Buonarotti dans

la prison où ils furent jetés l'un et l'autre. La veille, Robespierre avait exprimé la même sécurité dans des termes analogues qui ont été cités par Toulongeon. « *Je n'attends plus rien* « *de la Montagne*, avait-il dit; *ils* « *veulent se défaire de moi comme* « *d'un tyran; mais la masse de l'As-* « *semblée m'entendra.* » Pendant qu'il parlait ainsi, les chefs de la droite et de la Plaine pactisaient mystérieusement avec les montagnards. Interrompre Saint-Just, refuser la parole à Robespierre et à ses amis, en un mot, le condamner sans l'entendre, tel fut le plan que la coalition adopta. Ce n'était pas le plus honorable; mais c'était le seul qui pût assurer son triomphe. Il ne restait plus qu'un point à régler, c'était de savoir qui commencerait l'attaque; Tallien, le plus compromis de tous, promit de donner le signal. Ainsi, d'un côté, Robespierre comptant sur la majorité de la Convention, et n'admettant la possibilité d'un nouveau 31 mai qu'après une dernière tentative parlementaire; de l'autre, les montagnards décidés à ne reculer devant aucun moyen pour se défaire de lui; telle était la situation lorsque le jour parut.

Journée du 9 thermidor. — La matinée fut employée par les montagnards à faire un grand nombre de visites intéressées pour grossir les rangs de la coalition. Les partisans de Robespierre, mécontents de ne pouvoir suivre l'avis de Coffinhal qui avait proposé une agression violente, mais respectant jusqu'au dernier moment les ordres de celui qu'ils avaient choisi pour chef, se bornèrent à faire acte de présence et à se mettre à sa disposition. Fleuriot et Payan se rendirent à la Commune; Henriot, dont la maladresse allait devenir si funeste à son parti, commença à parcourir les rues à la tête de ses aides de camp. Les jacobins se réunirent et se déclarèrent en permanence.

A la Convention, chacun arriva de bonne heure à son poste. Dès qu'on apercevait un député, les montagnards allaient à sa rencontre, et lui prodiguaient les avances; ceux dont la conscience était le moins tranquille se faisaient remarquer par des manières plus prévenantes et par un sourire plus gracieux. « Oh! les braves gens que les gens du côté droit! » dit naïvement Bourdon de l'Oise courant, dans une des galeries, au-devant de Durand-Maillane qui entrait et lui pressait la main. Rovère, le héros de la Glacière, s'attache aux pas du chef de la droite, que Tallien vient aussi complimenter comme un sauveur. Midi allait sonner, lorsque, par une des portes latérales de la salle, ils virent Saint-Just monter à la tribune; la séance était ouverte. « Voici le moment, s'écrie Tallien, entrons! » et ses collègues le suivent.

Collot-d'Herbois occupe le fauteuil. Robespierre, contre son habitude, a pris place en face de la tribune, sans doute pour être mieux à portée d'y monter aussi souvent qu'il le faudra. A côté de lui siégent Robespierre le jeune, Couthon et Le Bas, également prêts à défendre une cause que, dans la sincérité de leur âme, ils regardent comme la cause du peuple. Saint-Just a la parole pour lire son rapport; il commence en ces termes :

« Je ne suis d'aucune faction : je les « combattrai toutes. Elles ne s'étein- « dront jamais que par les institutions « qui produiront les garanties, qui po- « seront la borne de l'autorité, et fe- « ront ployer sans retour l'orgueil « humain sous le joug de la liberté pu- « blique.

« Le cours des choses a voulu que « cette tribune aux harangues fût peut- « être la roche tarpéienne pour celui « qui viendrait vous dire que les mem- « bres du gouvernement ont quitté la « route de la sagesse. J'ai cru que la « vérité vous était due, offerte avec « prudence, et qu'on ne pouvait rom- « pre avec pudeur l'engagement pris « avec sa conscience de tout oser pour « le salut de la patrie.

« Quel langage vais-je vous parler? « Comment vous peindre des erreurs « dont vous n'avez aucune idée, et com- « ment rendre sensible le mal qu'un

« mot décèle, qu'un mot corrige?

« Vos comités de sûreté générale et « de salut public m'avaient chargé de « vous faire un rapport sur les causes « de la commotion sensible qu'avait « éprouvée l'opinion publique dans ces « derniers temps; la confiance des deux « comités m'honorait; mais quelqu'un, « cette nuit a flétri mon cœur, et je « ne veux parler qu'à vous. »

A cet endroit, Tallien interrompit Saint-Just, en demandant la parole pour une motion d'ordre; et, comme on en était convenu d'avance, le président la lui accorda.

Ce serait s'associer aux passions des thermidoriens que de ne pas donner ici au moins une analyse du rapport qu'ils ont refusé d'entendre. En admettant que Saint-Just n'avait pas le droit de parler comme rapporteur, il avait assurément le droit de s'expliquer en sa double qualité de membre de la Convention et de membre du comité de salut public. S'il n'y avait pas eu un parti pris d'étouffer sa voix, on devait l'écouter, après l'avoir prévenu que ce qu'il allait lire serait considéré non plus comme un rapport, mais bien comme un discours qui contenait ses opinions personnelles et celles de ses amis. On ne pouvait pousser la rigueur plus loin sans sortir des limites de la justice. Une assemblée qui, légalement, réunissait en elle tous les pouvoirs et qui était le juge suprême de ses comités de gouvernement, se manquait à elle-même en disant à un des gouvernants : « Tu ne nous feras pas con- « naître ce qui se passe au sein des co- « mités désunis. » Si les propositions de Saint-Just étaient déraisonnables, on pouvait les repousser; si elles étaient sages, il fallait les adopter; dans le cas où elles auraient été mêlées de bien et de mal, il convenait de prendre l'un et de laisser l'autre. Mais c'est précisément ce que ne voulaient pas les meneurs, les Tallien, les Fouché, les Billaud-Varennes, les Collot-d'Herbois, les Vadier. Ils étaient venus non pas pour délibérer sur les affaires de la patrie, mais uniquement pour se venger. Passive depuis longtemps, la Convention se laissa entraîner par quelques hommes qui ne jouissaient assurément pas de son estime.

Comme pièce historique, le rapport de Saint-Just a une grande valeur. C'est un plaidoyer, sans doute, où perce quelque passion; mais la situation y est présentée sous un jour nouveau qui approche beaucoup de la réalité. Si la Convention avait pu en entendre la lecture jusqu'au bout, il est probable qu'il eût exercé une grande influence sur sa délibération, et qu'il eût été suivi d'un vote qui aurait préparé les voies à une sage réforme dans le gouvernement. Débarrassé des entraves innombrables qui gênaient sa marche, le gouvernement révolutionnaire n'aurait pas tardé à devenir moins violent, tout en restant assez fort pour empêcher la réaction sanglante qui emporta les thermidoriens eux-mêmes. Loin d'imiter Robespierre qui, la veille, s'était tenu dans des généralités trop vagues, Saint-Just met le doigt sur la plaie, et, après avoir montré le mal, il propose le remède. Il accuse ouvertement Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois; Billaud-Varennes surtout, terroriste acharné, ambitieux hypocrite, qui ne comptait que sur sa cruauté pour s'élever au premier rang, qui a fait périr Danton, qui a fait périr Robespierre, qui aurait fait périr Carnot, enfin, qui aurait envoyé au supplice tout ce que la France possédait encore d'hommes supérieurs. Le rapporteur insiste avec trop d'amertume peut-être sur une manœuvre intempestive ordonnée par Carnot, qui avait cependant conçu et fait mettre à exécution tant de plans admirables; mais, loin de demander de nouvelles têtes, il conclut avec une grande modération. Les passages suivants contiennent la substance de ce document curieux, qui fut déposé, le 9 thermidor, sur le bureau, et imprimé ensuite par ordre de la Convention.

« ...C'est au nom de vous-mêmes que « je vous entretiens, puisque je vous « dois compte de l'influence que vous « m'avez donnée dans les affaires. Je

« suis donc résolu de fouler aux pieds « toutes considérations lâches, et de « vider en un moment au tribunal « (c'est-à-dire devant la Convention) « une affaire qui eût causé des violences « dans l'obscurité du gouvernement... « J'ai prié les membres dont j'ai à « vous entretenir de venir m'entendre. « Ils sont prévenus à mes yeux de fâ- « cheux desseins contre la patrie : je « ne me sens rien sur le cœur qui m'ait « fait craindre qu'ils récriminassent; « je leur dirai tout ce que je pense « d'eux sans pitié.

« ... Je déclare qu'on a tenté de mé- « contenter et d'aigrir les esprits pour « les conduire à des démarches funes- « tes, et l'on n'a point espéré de moi « sans doute que je prêterais mes mains « pures à l'iniquité. Ne croyez pas au « moins qu'il ait pu sortir de mon « cœur l'idée de flatter un homme ! « Je le défends [Robespierre] parce « qu'il m'a paru irréprochable, et je « l'accuserais lui-même s'il devenait « criminel.

« Quel plan d'indulgence, grand « Dieu ! que celui de vouloir la perte « d'hommes innocents ! Le comité de « sûreté générale a été environné de « prestiges pour être amené à ce but; « sa bonne foi n'a point compris la « langue que lui parlait un dessein si « funeste ; on le flattait, on lui insi- « nuait qu'on visait à le dépouiller de « son autorité. Les moindres prétex- « tes sont saisis pour grossir l'orage : « trois ouvriers de la poudrerie, habi- « tants d'Arcueil, mêlés à dix ou douze « pensionnaires de Bicêtre, qui s'é- « taient enivrés ensemble, sont pré- « sentés aux deux comités par Billaud- « Varennes comme des patrouilles de « conjurés... A ce sujet, il faut arrê- « ter ou chasser le maire de Paris et « l'état-major, et s'emparer de tout... « Cette nuit encore on se disait sous « le couteau ; on annonçait qu'on se- « rait mort sous vingt-quatre heures; « qu'il y aurait une révolte aujour- « d'hui... J'adjure ici les consciences : « n'est-il point vrai que dans les mê- « mes temps, on inspirait à beaucoup « de membres des terreurs telles, qu'ils « ne couchaient plus chez eux ? On « leur insinuait que certains membres « du comité faisaient à leur sujet de « sanglantes propositions. On prépa- « rait ainsi les cœurs à la vengeance « et à l'injustice.

« J'atteste que Robespierre s'est dé- « claré le ferme appui de la Convention, « et n'a jamais parlé dans le comité « qu'avec ménagement, de porter at- « teinte à aucun de ses membres.

« Collot et Billaud prennent peu de « part depuis quelque temps aux déli- « bérations, et paraissent livrés à des « intérêts et à des vues plus particu- « lières. Billaud assiste à toutes les « séances sans parler, à moins que ce « ne soit dans le sens de ses passions, « ou contre Paris, contre le tribunal « révolutionnaire (*), contre les hom- « mes dont il paraît souhaiter la perte. « Je me plains que lorsqu'on délibère « il ferme les yeux et feint de dormir, « comme si son attention avait d'au- « tres objets. A sa conduite taciturne a « succédé l'inquiétude depuis quelques « jours.

« ... Billaud répète souvent ces pa- « roles avec un feint effroi : *Nous* « *marchons sur un volcan*. Je le pense « aussi ; mais le volcan sur lequel « nous marchons est sa dissimulation « et son amour de dominer...

« Tout fut rattaché à un plan de ter- « reur. Afin de pouvoir tout justifier « et tout oser, il m'a paru qu'on pré- « parait les comités à recevoir et à « goûter l'impression des calomnies. « Billaud annonçait son dessein par « des paroles entrecoupées ; tantôt c'é- « tait le mot de *Pisistrate* qu'il pro-

(*) Ce n'était pas du tout pour faire cesser les exécutions que Billaud-Varennes parlait contre le tribunal révolutionnaire et voulait le détruire; c'était parce que la plupart des membres de ce tribunal faisaient partie de la société des jacobins qui ne lui était pas favorable. Loin de vouloir abolir la terreur, il fit instituer les quatre commissions populaires, composées en grande partie de ses créatures et beaucoup plus cruelles que le tribunal même. Après le 9 thermidor il se prononça pour un redoublement de terreur. P. L.

« nonçait, et tantôt celui de *dangers*. « Il devenait hardi dans les moments « où, ayant excité les passions, on paraissait écouter ses conseils ; mais « son dernier mot expira toujours sur « ses lèvres ; il hésitait, il s'irritait, « il corrigeait ensuite ce qu'il avait dit « hier : il appelait tel homme absent « Pisistrate ; aujourd'hui présent, il « était son ami. Il était silencieux, « pâle, l'œil fixe, arrangeant ses traits « altérés. La vérité n'a point ce caractère ni cette politique.

« Mais si l'on examine ce qui pouvait avoir donné lieu à la discorde, « il est impossible de le justifier par le « moindre prétexte d'intérêt public. « Aucune délibération du gouvernement n'avait partagé les esprits, non « point que toutes les mesures absolument eussent été sages, mais parce « que ce qu'il y avait de plus important, « et surtout dans la guerre, était résolu « et exécuté en secret. Un membre « s'était chargé, trompé peut-être, « d'outrager sans raison celui qu'on « voulait perdre, pour le porter apparemment à des mesures inconsidérées, à se plaindre publiquement, « à s'isoler, à se défendre hautement, « pour l'accuser ensuite des troubles « dont on ne conviendra pas que l'on « est la première cause. Ce plan a « réussi, à ce qu'il me paraît, et la conduite rapportée plus haut a tout aigri.

« C'est dans l'absence de ce membre qu'une expédition militaire, « qu'on jugera plus tard parce qu'on « ne peut la faire connaître encore, « mais que je tiens pour insensée dans « la circonstance où elle prévalut, fut « imaginée. On avait ordonné de tirer, « sans m'en avertir ni mes collègues, « de l'armée de Sambre-et-Meuse, dix-huit mille hommes. On ne m'en « prévint pas ; pourquoi ? Si cet ordre, « donné le premier messidor, s'était « exécuté, l'armée de Sambre-et-Meuse « était forcée de quitter Charleroi, de « se replier peut-être sous Philippeville et Givet, et d'abandonner Avesnes et Maubeuge. Ajouterai-je que « cette armée était devenue la plus importante ? L'ennemi avait conduit « devant elle toutes ses forces ; on la « laissait sans poudre, sans canons, « sans pain : des soldats y sont morts « de faim en baisant leur fusil. Un « agent, que mes collègues et moi envoyâmes au comité pour demander « des munitions, ne fut point reçu « comme j'aurais été sensiblement « flatté qu'il le fût ; et je dois cet éloge « à Prieur, qu'il parut sensible à nos besoins. Il fallait vaincre, on a vaincu.

« La journée de Fleurus a contribué à ouvrir la Belgique. Je désire « qu'on rende justice à tout le monde « et qu'on honore des victoires, mais « non point de manière à honorer davantage le gouvernement que les armées ; car il n'y a que ceux qui sont « dans les batailles qui les gagnent, « et il n'y a que ceux qui sont puissants qui en profitent ; il faut donc « louer les victoires et s'oublier soi-même.

« Si tout le monde avait été modeste, et n'avait point été jaloux « qu'on parlât plus d'un autre que de « lui, nous serions fort paisibles ; on « n'aurait point fait violence à la raison pour amener des hommes généreux au point de se défendre, pour « leur en faire un crime.

« L'orgueil enfante les factions. C'est « par les factions que les gouvernements voisins d'un peuple libre attaquent sa prospérité ; les factions « sont le poison le plus terrible de « l'ordre social ; elles mettent la vie « des bons citoyens en péril, par la « puissance de la calomnie ; lorsqu'elles « règnent dans un État, personne n'est « certain de son avenir, et l'empire « qu'elles tourmentent est un cercueil. « Elles mettent en problème le mensonge et la vérité, le vice et la vertu, « le juste et l'injuste ; c'est la force qui « fait la loi. Si la vertu ne se montrait « parfois le tonnerre à la main pour « rappeler les vices à l'ordre, la raison « de la force serait toujours la meilleure. Ce n'est qu'après un siècle « que la postérité plaintive verse des « pleurs sur la tombe des Gracques et « sur la roue de Sidney. Les factions, « en divisant un peuple, mettent la

« fureur de parti à la place de la li-
« berté; les glaives des lois et les poi-
« gnards des assassins s'entre-choquent;
« on n'ose plus ni parler, ni se taire;
« les audacieux qui se placent à la tête
« des partis forcent les citoyens à se
« prononcer entre le crime et le crime.
« Ainsi, sous le règne d'Hébert et de
« Danton, tout le monde était furieux
« et farouche par peur.

« C'est pourquoi le vœu le plus ten-
« dre pour sa patrie que puisse faire
« un bon citoyen, le bienfait le plus
« doux qui puisse descendre des mains
« de la Providence sur un peuple li-
« bre, le fruit le plus précieux que
« puisse recueillir une nation géné-
« reuse de sa vertu, c'est la ruine,
« c'est la chute des factions. Quoi!
« l'amitié s'est-elle envolée de la terre?
« La jalousie présidera-t-elle aux mou-
« vements du corps social? Et par le
« prestige de la calomnie, perdra-t-on
« ses frères parce qu'ils sont plus sa-
« ges et plus magnanimes que nous?

« La renommée est un vain bruit.
« Prêtons l'oreille sur les siècles écou-
« lés, nous n'entendrons plus rien.
« Ceux qui, dans d'autres temps, se
« promèneront parmi nos urnes n'en
« entendront pas davantage. Le bien,
« voilà ce qu'il faut faire à quelque
« prix que ce soit, en préférant le ti-
« tre de héros mort à celui de lâche
« vivant!....

« Si vous voulez que les factions
« s'éteignent, et que personne n'en-
« treprenne de s'élever sur les débris
« de la liberté publique par les lieux
« communs de Machiavel, rendez la
« politique impuissante en réduisant
« tout à la règle froide de la justice;
« gardez pour vous la suprême in-
« fluence; dictez des lois impérieuses
« à tous les partis; les lois n'ont point
« de passions qui les divisent et qui
« les fassent diminuer. Les lois sont
« sévères et les hommes ne le sont pas
« toujours; un masque impénétrable
« peut les couvrir longtemps.....

« C'est pourquoi je demande quel-
« ques jours encore à la Providence,
« pour appeler sur les institutions les
« méditations du peuple français et de
« tous ses législateurs. Tout ce qui ar-
« rive aujourd'hui dans le gouverne-
« ment n'aurait point eu lieu sous
« l'empire des institutions. Ils seraient
« vertueux peut-être, et n'auraient
« point pensé au mal, ceux dont j'ac-
« cuse ici les prétentions orgueilleuses.
« Il n'y a pas longtemps peut-être
« qu'ils ont laissé la route frayée par
« la vertu.

« Quand je revins pour la dernière
« fois de l'armée, je ne reconnus plus
« quelques visages; les membres du
« gouvernement étaient épars sur les
« frontières et dans les bureaux; les
« délibérations étaient livrées à deux
« ou trois hommes, avec le même pou-
« voir, la même influence que le co-
« mité même, qui se trouvait pres-
« que entièrement dispersé, soit par
« des missions, soit par la maladie,
« soit par les procès intentés aux au-
« tres pour les éloigner. Le gouverne-
« ment, à mes yeux, a véritablement
« été envahi par deux ou trois hommes,
« qui, jouissant d'un absolu pouvoir,
« accusèrent les autres d'y prétendre
« pour le conserver... Par le suffrage
« de quelques-uns, on m'avait chargé
« du rapport, pour me lier à des idées
« qui ne sont point faites, ce me sem-
« ble, pour moi.

« Je ne puis épouser le mal; je m'en
« suis expliqué en présence des comi-
« tés...

« Le lendemain nous nous assem-
« blâmes encore, et je dis : *Il faut*
« *que tout le monde ici s'explique*
« *avec franchise, et je commencerai*
« *si on le permet.*

« *Citoyens*, ajoutai-je, *je vous ai*
« *déjà dit qu'un officier suisse fait*
« *prisonnier devant Maubeuge, et in-*
« *terrogé par Guyton, Laurent et*
« *moi, nous donna la première idée*
« *de ce qui se passait. Il nous dit que*
« *la police redoutable survenue dans*
« *Cambrai avait déconcerté le plan*
« *des alliés; qu'ils avaient changé de*
« *vues; mais qu'on ne se plaçait en*
« *Autriche dans aucune hypothèse*
« *d'accommodement avec la France;*
« *qu'on attendait tout d'un parti qui*
« *renverserait la forme terrible du*

« *gouvernement ; que l'on comptait* « *sur des intelligences, sur des prin-* « *cipes moins sévères. Je vous invi-* « *tai à surveiller avec plus de soin* « *tout ce qui tendait à altérer la* « *forme salutaire de la justice pré-* « *sente ; bientôt vous vîtes vous-mê-* « *mes percer ce plan dans les libelles* « *étrangers. Les ambassadeurs vous* « *ont prévenus de tentatives prochai-* « *nes contre le gouvernement révo-* « *lutionnaire. Aujourd'hui que se* « *passe-t-il ? On réalise les bruits* « *étrangers ; on dit même que si l'on* « *réussit on fera contraster l'indul-* « *gence avec votre rigueur contre les* « *traîtres.* »

Je dis ensuite « *que la république* « *manquant de ces institutions d'où* « *résultaient les garanties, on ten-* « *dait à dénaturer l'influence des* « *hommes qui donnaient de sages* « *conseils, pour les constituer en état* « *de tyrannie ; que c'était sur ce plan* « *que marchait l'étranger, d'après* « *les notes même qui étaient sur le* « *tapis ; que je ne connaissais point* « *de dominateur qui ne se fût emparé* « *d'un grand crédit militaire, des* « *finances et du gouvernement, et* « *que ces choses n'étaient point dans* « *les mains de ceux contre lesquels* « *on insinuait des soupçons.*

« David se rangea de mon avis avec « sa franchise ordinaire ; Billaud-Va- « rennes dit à Robespierre : « *Nous* « *sommes tes amis, nous avons mar-* « *ché toujours ensemble.* » Ce déguisement fit tressaillir mon cœur. La « veille, il le traitait de Pisistrate, et « avait tracé son acte d'accusation.

« Il est des hommes que Lycurgue « eût chassés de Lacédémone sur le si- « nistre caractère et la pâleur de leur « front, et je regrette de n'avoir « plus vu la franchise ni la vérité « céleste sur le visage de ceux dont je « parle.

« Quand les deux comités m'hono- « rèrent de leur confiance et me char- « gèrent du rapport, j'annonçai que je « ne m'en chargeais qu'à condition « qu'il serait respectueux pour la Con- « vention et pour ses membres ; j'an- « nonçai que j'irais à la source, que je « développerais le plan ourdi pour sa- « per le gouvernement révolutionnaire; « que je m'efforcerais d'accroître l'é- « nergie de la morale publique. Bil- « laud-Varennes et Collot-d'Herbois « insinuèrent qu'il ne fallait point « parler de l'Être suprême, de l'im- « mortalité de l'âme, de la sagesse : « on revint sur ces idées, on les trouva « indiscrètes, et l'on rougit de la Di- « vinité !

« C'était au même instant que la péti- « tion de Magenthies (*) parut, tendant « à caractériser comme blasphème et « à punir de mort des paroles sou- « vent entendues de la bouche du « peuple. Ah ! ce ne sont point là des « blasphèmes ; un blasphème, c'est « d'épouvanter les membres de cette « assemblée par des listes de proscrip- « tion, et d'en accuser l'innocence...

« Si l'on réfléchit attentivement sur « ce qui s'est passé dans votre der- « nière séance, on trouve l'application « de tout ce que j'ai dit. L'homme « éloigné du comité par les plus amers « traitements, lorsque ce comité n'était « plus en effet composé que de deux « ou trois membres présents, cet « homme se justifie devant vous ; il ne « s'explique point à la vérité assez « clairement ; mais son éloignement « et l'amertume de ses chagrins peu- « vent excuser quelque chose. Il ne « sait point l'histoire de sa persécu- « tion ; il ne connaît que son malheur. « On le constitue en tyran de l'opi- « nion... Un tyran de l'opinion ! Qui « vous empêche de disputer l'estime « de la patrie, vous qui trouvez mau- « vais qu'on la captive ?... Personne « n'a le droit de stipuler pour elle ; elle « se donne à la raison, et son empire « n'est pas le pouvoir des gouverne- « ments.

(*) Ce Magenthies, agent royaliste, sans doute dans le but de ridiculiser, en les exagérant, les principes religieux du décret sur l'Être suprême, avait présenté une pétition dans laquelle il demandait la peine de mort contre quiconque proférerait un jurement où le *nom de Dieu* serait employé. P. L.

« . . . . Ainsi, la médiocrité jalouse « voudrait conduire le génie à l'échafaud ! . . . Le droit d'intéresser l'opinion publique est un droit naturel « imprescriptible, inaliénable, et je ne « vois d'usurpateurs que parmi ceux « qui tendraient à opprimer ce droit... « Ce n'est que chez les peuples libres « qu'on a souffert le droit de persuader ses semblables. N'est-ce point « une arène ouverte à tous les citoyens ? . . Immolez ceux qui sont « les plus éloquents, et bientôt on arrivera jusqu'à celui qui les enviait « et qui l'était le plus après eux... « Qu'avons-nous donc fait de notre « raison ? On dit aujourd'hui à un « membre du souverain : *Vous n'avez pas le droit d'être persuasif !*

« Le membre qui a parlé longtemps « hier à cette tribune (Robespierre) « ne me paraît point avoir assez nettement distingué ceux qu'il inculpait. Il n'a point à se plaindre et ne « s'est pas plaint non plus des comités ; car les comités me semblent « toujours dignes de votre estime, et « les malheurs dont j'ai tracé l'histoire sont nés de l'isolement et de « l'autorité extrême de quelques membres restés seuls.

« Il devait arriver que le gouvernement s'altérerait en se dépouillant de ses membres. Couthon est « sans cesse absent ; Prieur (de la « Marne) est absent depuis huit mois ; « Saint-André est au Port-la-Montagne ; Lindet est enseveli dans ses « bureaux ; Prieur (de la Côte-d'Or) « dans les siens ; moi, j'étais à l'armée ; et le reste, qui exerçait l'autorité de tous, me paraît avoir essayé de profiter de leur absence.

« Je regarderais comme un principe salutaire et conservateur de la « liberté publique, que le tapis du comité fût environné de tous ses membres. Vous aviez confié le gouvernement à douze personnes ; il s'est « trouvé, en effet, le dernier mois entre les mains de deux ou trois. Avec « cette imprudence, on s'expose à « inspirer aux hommes le goût de « l'indépendance et de l'autorité.

« Imaginez que cette altération eût « continué, que Paris eût été sans « état-major et sans magistrats, que « le tribunal révolutionnaire eût été « supprimé ou rempli des créatures « de deux ou trois membres gouvernant absolument ; votre autorité en « eût été anéantie.

« Une seule chose aurait encore « gêné ces membres ; c'étaient les jacobins, qu'ils appellent la tyrannie « de l'opinion : il fallait donc sacrifier « les hommes les plus influents de « cette société.

« Car, en même temps que Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois « ont conduit ce plan, ils ont manifesté, depuis quelque temps, leur « haine contre les jacobins, ils ont « cessé de les fréquenter et d'y parler...

« Il a donc existé un plan d'usurper « le pouvoir en immolant une partie « des membres du comité, et en dispersant les autres dans la république, en détruisant le tribunal révolutionnaire, en privant Paris de « ses magistrats. Billaud-Varennes « et Collot d'Herbois sont les auteurs « de cette trame.

« Les deux comités n'ont donc rien « dû perdre de l'estime publique ; et « ceux-là seuls sont indignes d'eux, « qui ont eu de l'ambition sous le « masque du désintéressement, et qui « ont pensé concentrer en eux l'initiative des accusations contre vos « membres.

« Je pense que vous devez à la justice et à la patrie d'examiner ma « dénonciation. Vous devez regarder « comme un acte de tyrannie toute « délibération du comité qui ne sera « point signée de six membres : vous « devez examiner aussi s'il est sage « que les membres fassent le métier « de ministres, qu'ils s'ensevelissent « dans des bureaux, qu'ils s'éloignent « de vous, et altèrent ainsi l'esprit et « les principes de leur compagnie.

« Les affaires publiques ne souffriront point de cet orage ; la liberté « n'en sera pas alarmée, et le gouvernement reprendra son cours par votre sagesse. . . . »

« Les membres que j'accuse ont « commis peu de fautes dans leurs « fonctions : ils n'ont donc point à se « justifier par les opérations, si ce « n'est celle des dix-huit mille hom- « mes qu'on a voulu enlever à l'ar- « mée de Sambre-et-Meuse. Je les ac- « cuse d'avoir tiré parti de la réputa- « tion du comité pour l'appliquer à « leur ambition. Sylla était un fort « bon général, un grand politique, il « savait administrer ; mais il appliqua « ce mérite à sa fortune. J'aime beau- « coup qu'on nous annonce des vic- « toires, mais je ne veux pas qu'elles « deviennent des prétextes de vanité. « On annonça la journée de Fleurus, « et d'autres qui n'en ont rien dit y « étaient présents; on a parlé de « siéges, et d'autres qui n'en ont rien « dit étaient dans la tranchée. J'af- « firme que tout le mal est venu de ce « que, sans que personne s'en doutât, « toute l'autorité était tombée dans « quelques mains, qui ont voulu la « conserver et l'augmenter par la « ruine de tout ce qui pouvait répri- « mer la puissance arbitraire.

« Je ne conclus pas contre ceux que « j'ai nommés ; je désire qu'ils se jus- « tifient, et que nous devenions plus « sages.

« Je propose le décret suivant :

« La Convention nationale décrète « que les institutions qui seront inces- « samment rédigées présenteront les « moyens que le gouvernement, sans « rien perdre de son ressort révolu- « tionnaire, ne puisse tendre à l'ar- « bitraire, favoriser l'ambition, et op- « primer ou usurper la représentation « nationale. »

Certes, à quelque point de vue qu'on se place, on ne saurait trouver, dans tout ce rapport, rien qui eût pu motiver la scène dont la Convention devint le théâtre, à la suite de la lecture des quatre premiers alinéa, et dont l'inconcevable violence trahissait les craintes des chefs de la conjuration. Quoique le compte rendu de la séance, inséré le lendemain dans le *Moniteur*, n'ait pas été composé à l'avantage des vaincus, on va voir comment, même d'après le récit officiel, les ennemis et les rivaux de Robespierre s'y prirent pour se défaire de lui et des quatre députés qui partageaient ses opinions.

Du temps de l'empire, Napoléon demandant un jour à Cambacérès son opinion sur les événements du 9 thermidor : « *Sire*, répondit Cambacérès, qui était resté neutre pendant la lutte, *ce fut un procès jugé, mais non plaidé.* » Rien ne le prouve mieux que ce qu'on va lire (*).

[*Tallien interrompant Saint-Just :* Je demande la parole pour une motion d'ordre. L'orateur a commencé par dire qu'il n'était d'aucune faction : je dis la même chose ; je n'appartiens qu'à moi-même, qu'à la liberté ! C'est pour cela que je vais faire entendre la vérité. Aucun bon citoyen ne peut retenir ses larmes sur le sort malheureux auquel la chose publique est abandonnée ! Partout on ne voit que division. Hier, un membre du gouvernement s'en est isolé, a prononcé un discours en son nom particulier ; aujourd'hui un autre fait la même chose. On vient encore s'attaquer, aggraver les maux de la patrie, la précipiter dans l'abîme ! Je demande que le rideau soit entièrement déchiré !... (*On applaudit très-vivement, et à trois reprises différentes.*)

Billaud-Varennes, interrompant avec vivacité : Je demande la parole pour une motion d'ordre.

Hier, la société des Jacobins était remplie d'hommes apostés, puisque aucun n'avait de carte ; hier, on a développé dans cette société l'intention d'égorger la Convention nationale. (*Il s'élève un mouvement d'horreur.*) Hier, j'y ai vu des hommes qui vomissaient ouvertement les infamies les plus atroces contre ceux qui n'ont jamais dévié de la révolution.

Je vois sur la Montagne un de ces hommes qui menaçaient les représentants du peuple. Le voilà... (*De toutes parts on s'écrie :* Arrêtez ! arrêtez ! — *L'individu est saisi et entraîné*

(*) Tout ce qui suit, renfermé entre [ ], est la reproduction textuelle du compte rendu de la séance publié par le *Moniteur*.

hors de la salle au milieu des plus vifs applaudissements.)

Le moment de dire la vérité est arrivé... Je m'étonne de voir Saint-Just à la tribune après ce qui s'est passé. Il avait promis aux deux comités de leur soumettre son discours avant de le lire à la Convention, et même de le supprimer s'il leur semblait dangereux. L'Assemblée jugerait mal les événements et la position dans laquelle elle se trouve, si elle se dissimulait qu'elle est entre deux égorgements. Elle périra si elle est faible. (Non, non! *crient tous les membres en s'élevant à la fois et agitant leurs chapeaux. Les spectateurs répondent par des applaudissements et des cris de* vive la Convention, vive le comité de salut public!)

Le Bas demande la parole; on lui fait observer qu'elle appartient à Billaud-Varennes; il insiste et cause du trouble.

Delmas. Je demande que le Bas soit rappelé à l'ordre.

Cette proposition est décrétée.

Le Bas insiste de nouveau.

Tous les membres : Qu'il obéisse au décret, ou à l'Abbaye (*).

Billaud : Je demande moi-même que tous les hommes s'expliquent dans cette assemblée. On est bien fort quand on a pour soi la justice, la probité et les droits du peuple. Vous frémirez d'horreur quand vous saurez la situation où vous êtes, quand vous saurez que la force armée est confiée à des mains parricides; quand vous saurez que le chef de la garde nationale a été dénoncé au comité de salut public, par le tribunal révolutionnaire, comme un complice d'Hébert et un conspirateur infâme. Vous frémirez d'horreur quand vous saurez que ceux qui accusent le gouvernement de placer à la tête de la force armée des conspirateurs et des nobles, sont ceux qui nous ont forcé la main pour y mettre les seuls nobles qui y existent; et la Vallette, conspirateur à Lille, en est une preuve. Vous frémirez quand vous saurez qu'il est un homme qui, lorsqu'il fut question d'envoyer des représentants du peuple dans les départements, ne trouva pas sur la liste qui lui fut présentée vingt membres de la Convention qui fussent dignes de cette mission. (*L'assemblée murmure d'indignation.*) Je dirai plus, on s'est plaint que les patriotes étaient opprimés. Certes, vous aurez une bien étrange idée de la dénonciation, quand vous saurez que celui de qui elle part a fait arrêter le meilleur comité révolutionnaire de Paris, celui de la section de l'Indivisibilité, quoiqu'il n'y eût que deux de ses membres qui fussent dénoncés. (*Nouveaux murmures.*)

Quand Robespierre vous dit qu'il s'est éloigné du comité, parce qu'il y était opprimé, il a soin de ne pas vous faire tout connaître; il ne vous dit pas que c'est parce qu'ayant fait dans le comité sa volonté pendant six mois, il y a trouvé de la résistance au moment où, seul, il a voulu faire rendre le décret du 22 prairial; ce décret qui, dans les mains impures qu'il avait choisies, pouvait être funeste aux patriotes. (*Les murmures d'indignation continuent.*) Sachez, citoyens, que hier le président du tribunal révolutionnaire a proposé ouvertement aux jacobins de chasser de la Convention tous les hommes impurs, c'est-à-dire, tous ceux qu'on veut sacrifier : mais le peuple est là, et les patriotes sauront mourir pour sauver la liberté. (Oui, oui! *s'écriaient tous les membres.—Vifs applaudissements.*)

Je le répète, nous mourrons tous avec honneur, car je ne crois pas qu'il y ait ici un seul représentant qui voulût exister sous un tyran. (Non, non! *s'écrie-t-on de toutes parts;* périssent les tyrans! — *Les applaudissements se prolongent.*) Les hommes qui parlent sans cesse de justice et de vertu, à la Convention ou aux Jacobins, sont ceux qui la foulent aux pieds quand ils le peuvent; en voici la preuve : un secrétaire du comité de salut public

(*) Ainsi le plan de campagne était bien arrêté. Les conspirateurs s'étaient réservé le droit de parler, et avaient formellement décidé qu'aucune de leurs victimes ne serait entendue. P. L.

avait volé 114,000 livres. J'ai demandé son arrestation, et Robespierre, qui parle sans cesse de justice et de vertu, est le seul qui l'ait empêché d'être arrêté. (*Nouveau mouvement d'indignation*).

Il est, citoyens, mille autres faits que je pourrais citer, et c'est nous qu'il accuse! Quoi! des hommes qui sont isolés, qui ne connaissent personne, qui passent les jours et les nuits au comité de salut public, qui organisent les victoires, ces hommes seraient des conspirateurs! Et ceux qui n'ont abandonné Hébert que quand il ne leur a plus été possible de le favoriser, seront des hommes vertueux! La première fois que je dénonçai Danton au comité, Robespierre se leva comme un furieux, en disant qu'il voyait mes intentions, que je voulais perdre les meilleurs patriotes. Tout cela m'a fait voir l'abîme creusé sous nos pas. Il ne faut point hésiter à le combler de nos cadavres, ou à triompher des traîtres (*).

On voulait détruire, mutiler la Convention, et cette intention était si réelle, qu'on avait organisé un espionnage des représentants du peuple qu'on voulait égorger. Il est infâme de parler de justice et de vertu, quand on les brave et quand on ne s'exalte que lorsqu'on est arrêté ou contrarié.

Robespierre s'élance à la tribune. Un grand nombre de voix : A bas, à bas le tyran (**).

Tallien : Je demandais tout à l'heure qu'on déchirât le voile. Je viens d'apercevoir avec plaisir qu'il l'est entièrement, que les conspirateurs sont démasqués, qu'ils seront bientôt anéantis, et que la liberté triomphera. (*Vifs applaudissements*). Tout annonce que l'ennemi de la représentation nationale va tomber sous ses coups. Nous donnons à notre république naissante une preuve de notre loyauté républicaine (*). Je me suis imposé jusqu'ici le silence, parce que je savais d'un homme qui approchait le tyran de la France, qu'il avait formé une liste de proscription. Je n'ai pas voulu récriminer, mais j'ai vu hier la séance des jacobins; j'ai frémi pour la patrie; j'ai vu se former l'armée du nouveau Cromwell, et je me suis armé d'un poignard pour lui percer le sein, si la Convention nationale n'avait pas le courage de le décréter d'accusation(**). (*Vifs applaudissements*).

Nous, républicains, accusons-le avec la loyauté du courage, en présence du peuple français. Il est bon d'éclairer les citoyens; et ceux qui fréquentent les tribunes des Jacobins ne sont pas plus attachés à Robespierre qu'à aucun autre individu, mais à la liberté. (*On applaudit*). Ce n'est pas non plus un individu que je viens attaquer. C'est l'attention de la Convention que j'appelle sur cette vaste conspiration. Je ne doute pas qu'elle ne prenne des mesures énergiques et promptes, qu'elle ne reste ici en per-

(*) Ainsi voilà le sombre Billaud-Varennes qui avoue que c'est lui-même qui a demandé la tête d'Hébert et celle de Danton. Il fait cet aveu au moment où il va obtenir une victime de plus, et perdre Robespierre, le seul rival qui lui fasse encore peur. Saint-Just avait-il tort, après cela, de l'accuser d'ambition dans son rapport? et si la Convention avait pu connaître les preuves que fournissait le rapporteur à l'appui de son accusation, nul doute qu'elle n'eût éprouvé contre Billaud-Varennes les sentiments d'indignation que ce monstre cherchait à soulever contre Robespierre. P. L.

(**) N'est-il pas de toute évidence qu'on ne lui interdisait la réplique que parce qu'on en redoutait l'effet. Autrement quels motifs pouvaient avoir les conjurés pour lui refuser la parole et la laisser prendre une seconde fois à Tallien? Les rôles étaient distribués d'avance. P. L.

(*) En refusant la parole à des accusés dont la mort est décidée d'avance! Tallien, aussi cruel que Carrier et certes beaucoup moins désintéressé, Tallien a l'impudence de vanter sa *loyauté républicaine*. P. L.

(**) Le comité révéla prudemment, après le 9 thermidor, le dessein que neuf membres de la Convention avaient formé depuis longtemps d'assassiner Robespierre en pleine assemblée. Voy. p. 321, col. 2, et *Choix de rapports, opinions et discours prononcés à la tribune nationale*, t. XIV, p. 366. P. L.

manence pour sauver le peuple; et, quoi qu'en aient dit les partisans de l'homme que je dénonce, il n'y aura pas de 31 mai, il n'y aura pas de proscriptions, la justice nationale, seule, frappera les scélérats. (*Vifs applaudissements*). Comme il est de la dernière importance que dans les dangers qui environnent la patrie les citoyens ne soient pas égarés, que les chefs de la force armée ne puissent pas faire de mal, je demande l'arrestation d'Henriot et de son état-major. Ensuite, nous examinerons le décret qui a été rendu sur la seule proposition de l'homme qui nous occupe. Nous ne sommes pas modérés; mais nous voulons que l'innocence ne soit pas opprimée. Nous voulons que le président du tribunal révolutionnaire traite les accusés avec décence et justice. (*Nouveaux applaudissements*). Voilà la véritable vertu, voilà la véritable probité (*).

Hier, un membre du tribunal révolutionnaire a voulu exciter des citoyens à insulter un représentant du peuple qui a toujours été sur la brèche de la révolution. Il a été outragé dans une société, et la représentation nationale a été avilie dans sa personne. Ceux qui ont combattu la Fayette et toutes les factions qui se sont succédé depuis, se réuniront pour sauver la république. Que les écrivains patriotes se réveillent. J'appelle tous les vieux amis de la liberté, tous les anciens jacobins, tous les journalistes patriotes. Qu'ils concourent avec nous à sauver la liberté. Ils tiendront parole, leur patriotisme m'en est garant. On avait jeté les yeux sur moi. J'aurais porté ma tête sur l'échafaud avec courage, parce que je me serais dit, Un jour viendra où ma cendre sera relevée avec les honneurs dus à un patriote persécuté par un tyran. L'homme qui est à la tribune est un nouveau Catilina; ceux dont il s'était entouré étaient de nouveaux Verrès (*). On ne dira pas que les membres des deux comités sont mes partisans, car je ne les connais pas; et, depuis ma mission, je n'ai été abreuvé que de dégoûts. Robespierre voulait tour à tour nous attaquer, nous isoler, et, enfin, il serait resté un jour seul avec les hommes crapuleux et perdus de débauche qui le servent (**). Je demande que nous décrétions la permanence de nos séances, jusqu'à ce que le glaive de la loi ait assuré la révolution, et que nous ordonnions l'arrestation de ses créatures.

Les deux propositions de Tallien sont adoptées au milieu des plus vifs applaudissements et des cris de vive la république.

Billaud-Varennes : Les hommes que la Convention vient de frapper ne sont pas ceux qui méritent le plus son indignation. Il est un nommé Boulanger, conspirateur avec Hébert, qui s'est ouvertement prononcé, à l'époque de la conspiration de celui-ci, aux Cordeliers. Cet homme a aussi conspiré avec Dumouriez; il était l'ami de Danton, et c'est Dumas qui l'avait jeté hier au milieu des jacobins pour empêcher Collot-d'Herbois de parler. C'est ce Dumas qui, après avoir ameuté des contre-révolutionnaires,

(*) Ces sentiments sont louables assurément; mais pourquoi Tallien a-t-il attendu, pour les professer, que ses jours fussent en danger. Il pensait autrement lorsqu'il écrivait l'*Apologie du 2 septembre*, et lorsqu'à Bordeaux il faisait placer la guillotine sous ses fenêtres. Il ordonna alors un si grand nombre d'exécutions, que, suivant ses propres paroles, la guillotine devait produire quarante millions au trésor public, sans compter ce qu'elle lui rapporta à lui-même. P. L.

(*) Ces Verrès-là sont morts pauvres, et jamais leurs ennemis eux-mêmes n'ont pu attaquer la pureté de leurs mœurs. Certes, s'il est un proconsul qui, par ses cruautés, ses exactions, ses débauches, a rappelé l'infâme Verrès, c'est Tallien, le seul Tallien. P. L.

(**) Il est curieux de voir Tallien, l'homme le plus déréglé de l'époque peut-être, adresser de pareils reproches aux amis de Robespierre, dont, nous ne pouvons trop le répéter, la probité et les mœurs irréprochables étaient connues de tout le monde. C'est vraiment le comble de l'impudence. P. L.

voulait faire regarder Collot comme un conspirateur, afin qu'il ne pût déchirer le voile; ce Dumas, dont toute la famille est émigrée, qui est accusé d'avoir soupé avec son frère la veille de son émigration, et contre lequel il y a, aux Jacobins, des preuves de la perfidie la plus atroce! Je demande donc l'arrestation de Dumas, de Boulanger et de Dufraise.

L'arrestation est décrétée. (*On applaudit*).

Delmas : D'après les faits qui viennent d'être dénoncés, il est impossible de ne pas croire que Henriot n'ait eu l'adresse de s'entourer de conspirateurs. Ses adjudants et ses aides de camp doivent être infiniment suspects. J'en demande l'arestation.

Cette proposition est décrétée. (*On applaudit*).

Robespierre insiste pour avoir la parole.

A bas, à bas le tyran! *lui crient de nouveau tous les membres.*

Plusieurs voix : Barrère! Barrère!

Robespierre : Je demande la parole.

Les mêmes membres : Non, à bas le tyran!

Robespierre veut prendre la parole; sa voix se perd au milieu des cris redoublés à bas le tyran!

La Convention décrète que Barrère sera entendu.]

Barrère, alors, vient lire un rapport qui commence par un préambule fort long et assez peu concluant, puis il ajoute : « Les comités se sont demandé « pourquoi il existait encore, au mi- « lieu de Paris, un régime militaire « semblable à celui qui existait du « temps des rois; pourquoi tous ces « commandants perpétuels, avec état- « major, d'une force armée immense? « Le régime populaire de la garde na- « tionale avait établi des chefs de lé- « gion, commandant chacun à son « tour. Les comités ont pensé qu'il « fallait restituer à la garde nationale « son organisation démocratique : en « conséquence, ils proposent de décré- « ter la suppression du commandant « général, et que chaque chef de lé- « gion commandera à son tour.

« Le maire de Paris et l'agent na- « tional de la Commune doivent, dans « ce moment, remplir leur devoir, leur « fidélité et leur dette envers le peu- « ple : espérons qu'ils les rempliront. « C'est à eux de répondre sur leurs « têtes de la sûreté des représentants « du peuple et des troubles que des « partis aristocratiques voudraient « susciter, toutes les fois qu'ils aper- « çoivent quelque altération dans l'es- « prit de la Convention nationale.

« Les comités ont pensé que dans « l'état actuel où se trouve l'opinion « publique, et dans la crise où nous « sommes, il était nécessaire d'adres- « ser une proclamation aux citoyens. « Dans un pays libre, il suffit de quel- « ques traits de lumière, et aussitôt « la raison du peuple s'en saisit, dé- « fend ses véritables défenseurs, et « soutient ses droits.

« Voici le projet de décret :

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport des comités de salut public et de sûreté générale, décrète :

Art. 1. Tous grades supérieurs à celui de chef de légion sont supprimés.

« La garde nationale reprendra sa première organisation; en conséquence, chaque chef de légion commandera à son tour.

2. Le maire de Paris, l'agent national, et celui qui sera en tour de commander la garde nationale, veilleront à la sûreté de la représentation nationale : ils répondront, sur leur tête, de tous les troubles qui pourraient survenir à Paris.

« Le présent décret sera envoyé sur-le-champ au maire de Paris. »

Ce décret est adopté.

Barrère lit ensuite une proclamation dans laquelle la Convention invite le peuple français à se rallier à la représentation nationale contre des passions personnelles qui ont usurpé la place du bien public, et quelques chefs de la force armée qui semblaient menacer l'autorité nationale.

La Convention décrète que cette proclamation sera imprimée sur-le-champ et envoyée à toutes les sections de Paris, à toutes les communes, et aux armées de la république.

On reprend la discussion.

[*Vadier* (*) : Jusqu'au 22 prairial, je n'avais pas ouvert les yeux sur ce personnage astucieux qui a su prendre tous les masques, et qui, lorsqu'il n'a pu sauver ses créatures, les a envoyées lui-même à la guillotine. Personne n'ignore qu'il a défendu ouvertement Bazire, Chabot et Camille Desmoulins, et qu'il a déversé l'ignominie sur le rapport du comité de sûreté générale.

Le 22 prairial, le tyran, pour moi, c'est le nom que je lui donne (*vifs applaudissements*), a rendu lui-même une loi qui institue le tribunal révolutionnaire; il l'a composé de sa main; il a chargé le vigilant Couthon d'apporter ce décret à la Convention et de le faire passer, même sans l'avoir lu. Il se plaint de ce qu'on opprime les patriotes. C'est à lui, au contraire, que s'applique ce reproche, lui qui a fait incarcérer le comité révolutionnaire le plus pur de Paris; lui qui, pour opérer les arrestations qu'il désirait, a institué sa police générale.

Le comité de gouvernement qui dirige les armées a fait son devoir, et les victoires que la république remporte sont aussi le fruit de la compression des ennemis de l'intérieur, et cette compression est l'ouvrage du comité de sûreté générale. Savez-vous pourquoi il l'a calomnié? C'était pour diviser les deux comités, pour étouffer l'opinion, pour empêcher qu'aucun patriote ne parlât et ne s'élevât sous sa tyrannie. Si ce tyran s'adresse particulièrement à moi, c'est parce que j'ai fait sur le fanatisme un rapport qui ne lui a pas plu: en voici la raison. Il y avait, sous les matelas de la mère de Dieu, une lettre adressée à Robespierre. Cette lettre lui annonçait que sa mission était prédite dans Ézéchiel; que c'était à lui qu'on devrait le rétablissement de la religion, qu'il débarrasserait des prêtres. On lui faisait l'honneur d'un culte nouveau. Dans les documents que j'ai reçus depuis, se trouve une lettre d'un nommé Chénon, notaire à Genève, qui est à la tête des illuminés. Il propose à Robespierre une *constitution surnaturelle*. (*On rit*).

Croiriez-vous qu'après le décret que vous avez rendu à la suite de mon rapport, il a plu à Robespierre, de sa pleine puissance et autorité, de dire à l'accusateur public: « Vous ne jugerez pas cette drogue. »

Il m'est revenu, avec les pièces du procès, un dossier d'autres pièces qui disent que cette femme est une vieille folle qui a été renfermée à la Salpétrière pour avoir toujours fait la même chose: cependant, cette femme, qu'on regardait comme un mannequin, était toujours chez la ci-devant duchesse de Bourbon; et, pour prouver combien cet homme tyrannisait l'accusateur public, il suffit de vous apprendre que celui-ci vint chez moi me dire qu'il ne pouvait parvenir à faire juger cette affaire.

Bourdon de l'Oise: Robespierre a empêché, depuis le 26 frimaire, l'exécution du décret d'accusation contre la Valette, et il a sacrifié six patriotes de Lille.

Vadier: A entendre Robespierre, il est le défenseur unique de la liberté: il en désespère, il va tout quitter, il est d'une modestie rare (*on rit*), et il a pour refrain perpétuel: Je suis opprimé; on m'interdit la parole; et il n'y a que lui qui parle utilement, car sa volonté est toujours faite. Il dit: Un tel conspire contre moi qui suis l'ami de la république, donc il conspire contre la république. Cette logique est neuve.

Il avait encore un autre moyen de vexer les patriotes. Il donnait à plusieurs députés un espion. Pour mon compte, il m'avait attaché un nommé Tachereau, qui était pour moi d'une attention et d'une complaisance rares. Il me suivait partout, même jusqu'aux tables où j'étais invité, sans qu'on l'y appelât. Ce Tachereau savait par cœur et me répétait sans cesse tous les discours de Robespierre. Lorsque je sus que les parents des détenus tenaient chez lui antichambre, je lui défendis de venir chez moi; pour s'en venger, il dénonça et fit arrêter un homme qui

(*) Voy. sur Vadier, p. 317 et suiv.

me voulait du bien. Voilà comment s'arrangent ces bons patriotes. (*On rit* (*).

Tallien : Je demande la parole pour ramener la discussion à son vrai point.

Robespierre : Je saurai bien l'y ramener.—*Robespierre se dispose à parler; mais il est contraint de céder aux murmures, aux cris de l'assemblée qui ne veut pas l'entendre.*

Tallien : Citoyens, ce n'est pas en ce moment sur des faits particuliers que je dois porter l'attention de la Convention. Les faits qu'on a dits ont de l'importance sans doute, mais il n'est pas dans cette assemblée un membre qui ne pût en alléguer autant, qui ne pût se plaindre d'un acte tyrannique.

C'est sur le discours prononcé hier à la Convention, et répété aux Jacobins, que j'appelle toute votre attention. C'est là que je rencontre le tyran; c'est là que je trouve toute la conspiration; c'est dans ce discours qu'avec la vérité, la justice et la Convention, je veux trouver des armes pour le terrasser, cet homme dont la vertu et le patriotisme étaient tant vantés, mais qu'on avait vu, à l'époque mémorable du 10 août, ne paraître que trois jours après la révolution; cet homme qui, devant être dans le comité de salut public le défenseur des opprimés, qui, devant être à son poste, l'a abandonné depuis quatre décades; et à quelle époque? Lorsque l'armée du Nord donnait à tous ses collègues de vives sollicitudes. Il l'a abandonné pour venir calomnier les comités, et tous ont sauvé la patrie. (*Vifs applaudissements*). Certes, si je voulais retracer les actes d'oppression particuliers qui ont eu lieu, je remarquerai que c'est pendant le temps où Robespierre a été chargé de la police générale qu'ils ont été commis; que les patriotes du comité révolutionnaire de la section de l'Indivisibilité ont été arrêtés.

Robespierre : C'est faux! Je.... *Murmures, cris. — Robespierre arrête un moment ses yeux sur les plus ardents montagnards; quelques-uns détournent la tête, d'autres restent immobiles; la majorité le repousse. Alors, s'adressant à tous les côtés de l'assemblée :* C'est à vous, hommes purs, que je m'adresse, et non pas aux brigands...(*Violente interruption....*) Pour la dernière fois, président d'assassins, je te demande la parole.... (*Bruit. — Collot cède le fauteuil à Thuriot*).

Le président : Tu ne l'auras qu'à ton tour. (Non! non! *reprend-on de tous côtés... Le bruit continue; Robespierre s'épuise en efforts; sa voix s'éteint.*)

Garnier de l'Aube : Le sang de Danton l'étouffe. »

Robespierre : C'est donc Danton que vous voulez venger? (*Bruit*).

Louchet : Je demande le décret d'arrestation contre Robespierre. (*Les applaudissements, d'abord isolés, deviennent unanimes*). Ma motion est appuyée; aux voix l'arrestation. (Aux voix! aux voix)!

Loseau : Il est constant que Robespierre a été dominateur (*), je demande par cela seul le décret d'accusation. (*De toutes parts :* Appuyé! aux voix)!

Robespierre jeune : Je suis aussi coupable que mon frère : je partage

(*) Certes, si Vadier relut son discours, il dut rougir de s'être joint avec aussi peu de talent, disons-le, d'une manière aussi ridicule, aux ennemis de Robespierre. Du reste, plus tard un sentiment plus noble que l'amour-propre, lui inspira un vif repentir de sa participation au 9 thermidor. Près de partir pour l'exil en 1815, il appela auprès de lui un de ses amis et lui dit : « L....., pardonne-moi le 9 thermidor. » Réfugié à Bruxelles, il ne parlait de Robespierre qu'avec un profond respect, et répétait souvent avec un regret plein d'amertume : *Robespierre! nous l'avons méconnu... nous l'avons assassiné!...* P. L.

(*) Voilà donc le secret révélé! Robespierre succombe parce qu'il a acquis une grande autorité politique, parce que son dévouement à la cause du peuple lui a valu une popularité qu'aucun autre ne balance. P. L.

ses vertus; je veux partager son sort. Je demande aussi le décret d'accusation contre moi. (*Quelques membres paraissent émus; la majorité, par un mouvement d'indifférence, annonce qu'elle accepte ce vote généreux*).

Robespierre veut parler sur le dévouement de son frère, il lui est impossible de se faire entendre; alors il apostrophe de nouveau le président et toute l'assemblée avec une grande véhémence.

Charles Duval : Président, est-ce qu'un homme sera le maître de la Convention? (*Une voix :* Il l'a été trop longtemps)!

Fréron : Ah! qu'un tyran est dur à abattre!

Loseau : Aux voix l'arrestation des deux frères!

Billaud-Varennes : J'ai des faits positifs que Robespierre n'osera pas dénier. Je citerai d'abord le reproche qu'il a fait au comité d'avoir voulu désarmer les citoyens.

Robespierre : J'ai dit qu'il y avait des scélérats... (*On murmure*).

Billaud-Varennes : Je disais qu'il a reproché au comité d'avoir voulu désarmer les citoyens. Eh bien! c'est lui qui a pris cet arrêté. Il a accusé le gouvernement d'avoir fait disparaître tous les monuments consacrés à l'Être suprême; eh bien! apprenez que c'est par Couthon...

Couthon : Oui, j'y ai coopéré. (*Nouveaux murmures*).

Plusieurs membres : Aux voix l'arrestation. — *Le président met aux voix l'arrestation; elle est décrétée à l'unanimité.*

Tous les membres se lèvent et font retentir la salle des cris de vive la liberté! vive la république!

Robespierre : La république! elle est perdue, car les brigands triomphent!

Louchet : Nous avons entendu voter pour l'arrestation des deux Robespierre, de Saint-Just et de Couthon.

Le Bas : Je ne veux pas partager l'opprobre de ce décret! je demande aussi l'arrestation. (*Mouvements divers*).

Élie Lacoste : Je demande l'arrestation de Robespierre jeune; il est de ceux qui ont sonné aux Jacobins le tocsin contre les comités. Il finissait son discours par ces paroles mémorables : « On dit que les comités ne sont « pas corrompus; mais si leurs agents « le sont, les comités le sont aussi. » — *L'arrestation de Robespierre jeune est décrétée.* (*Vifs applaudissements*).

Fréron : Citoyens collègues, la patrie, en ce jour, et la liberté vont sortir de leurs ruines. (*Robespierre veut interrompre; les murmures le repoussent.*)

Fréron : On voulait former un triumvirat qui rappelait les proscriptions sanglantes de Sylla; on voulait s'élever sur les ruines de la république, et les hommes qui le tentaient sont Robespierre, Couthon et Saint-Just.

Plusieurs voix : Et Le Bas.

Fréron : Couthon est un tigre altéré du sang de la représentation nationale. Il a osé, par passe-temps royal, parler dans la société des Jacobins de cinq ou six têtes de la Convention. (Oui, oui, *s'écrie-t-on de toutes parts*). Ce n'était là que le commencement, et il voulait se faire de nos cadavres autant de degrés pour monter au trône.

Couthon : Je voulais arriver au trône, moi (*)!

Fréron : Je demande aussi le décret d'arrestation contre Saint-Just, Le Bas et Couthon.

Élie Lacoste : J'appuie cette proposition. C'est moi qui ai dit le premier au comité de salut public que Couthon, Saint-Just et Robespierre formaient un triumvirat. Saint-Just a pâli et s'est trouvé mal. Lorsqu'il arriva de l'armée du Nord, après qu'il nous eut parlé de l'état et de la position de cette armée, il nous rapporta qu'un officier suisse, fait prisonnier, lui avait dit que nous ne devions pas compter sur nos succès, que l'ennemi était instruit de nos ressources, et qu'il espérait une scission dans le gou-

(*) Couthon avait les deux jambes paralysées. On le portait dans un fauteuil à la Convention. P. L.

vernement, à l'aide de laquelle il traiterait de la paix avec une faction quelconque. Ce sont eux, les scélérats, qui ont voulu produire la scission. Depuis quelque temps nous étions tranquilles; les conjurations étaient déjouées; ceux qui les avaient formées périssaient sous le glaive de la loi, et les armées avaient mis la victoire à l'ordre du jour, lorsque ces hommes perfides ont tenté d'étouffer la liberté. Je demande le décret d'arrestation contre Couthon, Saint-Just et Le Bas. (*Adopté*).

Collot-d'Herbois: Il est une mesure que je crois essentielle, c'est de demander que Saint-Just dépose sur le bureau le discours qu'il devait prononcer pour contribuer aussi à amener la contre-révolution(*). —(*Cette proposition est adoptée*).

Collot: Citoyens, il est vrai de le dire, vous venez de sauver la patrie. La patrie soupirante, et le sein presque déchiré, ne vous a pas parlé en vain. Nos ennemis disaient qu'il fallait encore une insurrection du 31 mai.

Robespierre l'aîné : Il a menti...

(*L'assemblée fait éclater la plus vive indignation.*)

Clausel: Je demande que les huissiers exécutent le décret d'arrestation.

Le président: J'en ai donné l'ordre, et, lorsque les huissiers se sont présentés, on a refusé d'obéir.

(A la barre, à la barre, *crie-t-on de toutes parts.*)

Loseau: Je rappelle à la Convention que, lorsqu'elle mit en arrestation plusieurs de ses membres, elle les fit passer à la barre. Je demande qu'il n'y ait pas plus de privilége pour ceux-ci, et qu'ils y descendent.

Plusieurs voix : Oui! oui! à la barre! (*La Convention décrète cette proposition. Les individus décrétés d'arrestation descendent à la barre*) (*).

(*On applaudit à plusieurs reprises.*)

Collot-d'Herbois : La patrie sourit à votre énergie; ses ennemis disaient qu'il fâllait une insurrection du 31 mai. Non, ce n'était pas une insurrection qu'il fallait, car cent mille contre-révolutionnaires étaient prêts à saisir le premier mouvement pour égorger la liberté (**). Ils étaient déjà tout radieux, les partisans de la contre-révolution; mais la journée sera sinistre pour eux. (*On applaudit*). Ce n'était pas une insurrection à leur manière qu'il fallait, c'était une insurrection contre la tyrannie, et c'est vous qui l'avez faite. (*Vifs applaudissements*). Voyez, citoyens, les hordes fugitives de vos ennemis, voyez leurs armées consternées se répandre au loin; leur dernière ressource était la guerre civile au sein de la Convention, afin de nous forcer d'accepter un tyran. Mais tous les Français périront avant de transiger avec la tyrannie! Jamais, non jamais, le peuple français n'aura de tyran. (Non, non, *s'écrie-t-on de toutes parts. Les membres de l'assemblée et les spectateurs se lèvent simultanément en criant* vive la république!)]

Nous omettons ici quelques passages dans lesquels Collot-d'Herbois prétend que Robespierre voulait dissoudre la représentation nationale, rompre le gouvernement et amener la guerre civile. Le rapport de Saint-Just, et la confiance que Robespierre eut jusqu'au dernier moment dans le bon sens de

(*) On a vu par les citations que nous avons données du rapport de Saint-Just, ce que c'était que cette prétendue contre-révolution; c'était une protestation légale contre le démembrement de la puissance gouvernementale, et contre les passions anarchiques qui menaçaient de mettre en péril le salut de la république, et qui l'ont perdue en effet. P. L.

(*) Des témoins rapportent que la figure de Robespierre exprimait un mépris mêlé d'indignation; tandis que celle de Saint-Just respirait un mépris aussi profond, tout en restant calme et impassible. Robespierre jeune, Le Bas et Couthon semblaient plus touchés de l'injustice de la Convention envers Maximilien que de leur propre sort. P. L.

(**) Si un parti faisait les affaires de la contre-révolution royaliste, certes c'étaient les montagnards thermidoriens, et non pas ceux qui avaient désiré le triomphe de Robespierre. P. L.

la Convention, font justice de cette triple accusation. Collot parle ensuite de l'affront qu'il a essuyé la veille, au club des Jacobins, et adresse quelques flatteries adroites à cette société populaire pour la détacher du parti de Robespierre. Enfin, il raconte, à sa manière, l'altercation qui avait eu lieu la veille entre lui et Saint-Just dans la salle de réunion des comités. Il résulte de son récit, que Saint-Just déclara franchement qu'il accuserait plusieurs membres, sans toutefois proposer contre eux le décret d'accusation; son rapport est, en effet, conforme à cette déclaration. Collot-d'Herbois ajoute : « Nous quittâmes « Saint-Just à cinq heures du matin; il « devait revenir à onze heures; il n'a pas « tenu parole. » La réponse à ce reproche se trouve dans les derniers mots que Saint-Just adressa aux membres du comité en s'en allant : « Vous avez flétri mon cœur, je vais l'ouvrir à la Convention. »

La fin du discours de Collot-d'Herbois mérite d'être rapportée textuellement. « Je vais citer un fait, dit-il, « qui prouvera que Robespierre, qui, « depuis quelque temps ne parlait que « de Marat, a toujours détesté cet ami « constant du peuple. A la fête funè- « bre de Marat, Robespierre parla « longtemps à la tribune qu'on avait « dressée devant le Luxembourg, et le « nom de Marat ne sortit pas une « seule fois de sa bouche; le peuple « peut-il croire qu'on aime Marat lors- « qu'on déclare avec humeur qu'on ne « veut pas lui être assimilé. Non, ils « avaient beau, ces hypocrites, parler « sans cesse de Marat, de Challier, ils « n'aiment ni Marat, ni Challier; Chal- « lier dont j'ai vu la conduite, dont « j'ai chéri, admiré et respecté les ver- « tus! Le peuple le sait bien; c'est « dans les vertus de la vie privée qu'on « reconnaît les vertus publiques. » (*On applaudit.*)

Le but de ces paroles était évidemment de persuader au peuple que Robespierre avait surpris sa confiance puisqu'il n'aimait pas ses apôtres les plus exaltés; mais elles montrent aussi que Maximilien repoussait le système atroce de ceux qui demandaient plusieurs millions de têtes, et qui ne voyaient pas d'autre moyen de sauver la révolution que de dépleupler la France. Quant aux vertus privées, ce n'était pas dans le camp de Robespierre que l'absence s'en faisait sentir; les thermidoriens en général et Collot-d'Herbois en particulier étaient mal inspirés en attirant l'attention sur ce point.

Il était cinq heures; la séance fut suspendue jusqu'à sept.

Après avoir subi un interrogatoire au comité de sûreté générale, les cinq députés se virent séparés et conduits, Robespierre aîné au Luxembourg, son frère à Saint-Lazare, Saint-Just aux Écossais, Le Bas à la Force, et Couthon à la Bourbe.

Quoique le succès eût surpassé l'attente des ennemis de Robespierre, cependant le triomphe était loin d'être complet. Ils avaient tourné la majorité de la Convention contre lui, ils lui avaient enlevé la parole, cette arme puissante, avec le secours de laquelle il espérait rendre inutile une nouvelle insurrection populaire; ils l'avaient outragé dans sa personne et dans celle de ses amis; ils l'avaient décrété d'accusation; enfin ils l'avaient fait descendre à la barre et livré aux gendarmes; mais il leur restait encore à le faire condamner par le tribunal révolutionnaire. Là, du moins, Robespierre était sûr de pouvoir se faire entendre, Saint-Just et Couthon allaient lui prêter l'appui de leur éloquence; Robespierre jeune et Le Bas allaient aussi parler pour lui, et le noble dévouement avec lequel ils avaient demandé l'un et l'autre à être décrétés d'accusation, montre quelle foi ils avaient dans la justice de leur cause. Le souvenir de l'acquittement de Marat, qui, dans une autre circonstance, avait été ramené en triomphe à la Convention, augmentait les inquiétudes de Billaud-Varennes, de Tallien, et de tous les meneurs, qui savaient combien était grande la popularité de Robespierre. En effet, si

les cinq députés avaient paru devant le tribunal révolutionnaire, il est plus que probable qu'ils auraient été absous, et que les applaudissements du peuple les auraient vengés des imprécations vomies contre eux dans la séance de la Convention. Malheureusement Robespierre, après avoir manifesté d'abord la ferme intention de se présenter sur le banc des accusés, céda ensuite aux prières de ceux qui vinrent le délivrer de prison, et se rendit à la maison commune, où ses partisans avaient levé malgré lui l'étendard de la révolte. Dès lors, il n'y eut plus de salut pour lui que dans la violence; et, comme il n'était ni préparé à une solution belliqueuse, ni fait pour diriger lui-même un mouvement armé, il dut succomber sous le décret de mise hors la loi que la Convention lança contre lui. Aussi a-t-on pu, sans trop d'invraisemblance, émettre le soupçon que son évasion avait été favorisée secrètement par quelques membres des comités de salut public et de sûreté générale plus prévoyants ou plus audacieux que les autres. Pour jeter plus de clarté sur notre récit, nous croyons devoir anticiper ici sur les faits en citant, à l'appui de cette supposition, un passage curieux de M. Tissot : « Les hommes du temps varient beaucoup sur la manière dont Robespierre et ses amis ont été délivrés. Ne pouvant découvrir d'une manière certaine les circonstances véritables de ce fait important, nous raconterons les deux opinions qui ont le plus de défenseurs. Lorsque Robespierre et les siens furent décrétés et arrêtés, ses ennemis étaient loin de regarder ce coup de main comme décisif. Ils ne purent se dissimuler que l'acte d'accusation qui leur restait à faire contre Saint-Just, Robespierre et autres, ne fût très-difficile à motiver. Mais un bien plus grand embarras se présentait encore, c'était la composition du tribunal révolutionnaire, qui, appuyé par les Jacobins, n'aurait pas manqué d'acquitter les accusés, comme, dans d'autres temps, il avait renvoyé absous le démagogue Marat. Si ce malheur arrivait, quel horrible sort menaçait les thermidoriens!.... Toutes ces idées débattues firent naître dans l'esprit de Vouland une résolution à la fois audacieuse et machiavélique ; il proposa dans les comités réunis, immédiatement après la séance, de laisser échapper les députés décrétés d'arrestation, afin d'avoir contre eux la ressource d'un décret de mise hors la loi. Au premier mot, on accusa son projet de folie; mais, examiné de plus près, il réunit les suffrages. On fit passer en conséquence aux concierges des prisons des instructions confidentielles qui leur prescrivaient d'employer tous les moyens pour opérer sur-le-champ l'évasion des prisonniers. Les geôliers obéirent comme par l'entraînement du patriotisme, et au risque de la terrible responsabilité d'un pareil acte. Telle est l'opinion d'une partie des jacobins échappés à la réaction qui suivit thermidor. D'autres témoins du temps racontent que, par déférence pour les ordres de la Commune, et surtout par un respect mêlé d'effroi pour des hommes qui commandaient naguère à la Convention elle-même, les geôliers n'osèrent pas retenir les proscrits, qui se rendirent au centre de l'insurrection. »

A l'appui de l'opinion de ceux qui prétendent que le comité de sûreté générale favorisa l'évasion de Robespierre et de ses amis, M. Tissot cite un fait qui ne manque pas de gravité, c'est qu'aucun administrateur des prisons où devaient être détenus les députés, ne fut ni arrêté, ni poursuivi, ni recherché ; et cependant la loi portait la peine de mort contre les gardiens infidèles. D'autres circonstances viennent encore corroborer les soupçons. Ainsi, comme on le verra plus bas dans le rendu du compte de la seconde séance de la Convention, Billaud-Varennes, voulant rassurer les esprits timides, au moment où l'on allait prendre l'offensive contre la Commune, prononça à la tribune les paroles suivantes : « Plus on a égaré l'opinion « publique, plus la Convention, plus

« les amis de la patrie doivent se *féliciter* du mouvement contre-révolutionnaire qui se déploie en ce moment ; ce mouvement, organisé depuis trois mois au sein du gouvernement, et qui devait le perdre, *est précisément ce qui sauve la patrie.* » Pour tous ceux qui connaissent son audace, sa perspicacité, et le machiavélisme cruel qui faisait le fond de son caractère, Billaud-Varennes n'était pas homme à n'avoir pas prévu, à n'avoir pas désiré, à n'avoir pas préparé une éventualité sanglante, mais dont il se félicitait. Il est à remarquer en outre que ce fut Vouland qui proposa à la Convention la mise hors la loi contre Robespierre. Il s'exprima en ces termes : « Henriot n'est pas le seul qui se soit soustrait au décret d'arrestation ; Robespierre et tous les autres s'y sont aussi soustraits : je demande qu'ils soient mis hors la loi. » Or, d'après l'opinion rapportée par M. Tissot, ce fut ce même Vouland qui proposa aux deux comités réunis de laisser échapper les députés décrétés d'accusation. Enfin, et cet argument est le plus grave de tous, pourquoi Henriot, arrêté peu de temps après la suspension de la séance de la Convention, et amené au comité de sûreté générale lorsque Robespierre et ses amis y étaient encore, pourquoi Henriot ne fut-il pas envoyé comme les autres dans une des prisons de Paris? S'il fut gardé seul au comité de sûreté générale, ne serait-ce pas parce qu'il importait qu'il n'allât pas rejoindre les mécontents, et dans la crainte que, en sa qualité de chef de la force armée, il ne parvînt à donner à l'insurrection la direction militaire qui lui manquait? On objectera peut-être qu'il fut délivré aussi bien que les autres : cela est vrai ; mais il faut se rappeler que lui seul fut délivré de vive force, tandis que l'on n'eut, pour ainsi dire, qu'à aller chercher les deux Robespierre, Saint-Just, Couthon et Le Bas. Il serait donc possible que l'évasion des cinq députés eût été concertée d'avance, et qu'au contraire la délivrance d'Henriot eût été réellement imprévue. Ce qui le ferait croire, c'est que la nouvelle de l'arrivée de Robespierre et de ses amis à l'hôtel de ville produisit beaucoup moins d'impression sur l'esprit des thermidoriens que la fuite d'Henriot, qui pouvait revenir et qui revint en effet à la tête de ses canonniers. Alors on pourrait s'expliquer assez facilement comment la proposition de Vouland, d'abord repoussée avec dédain, aurait ensuite été trouvée sage. En admettant que Henriot n'était pas encore arrêté, lorsque Vouland proposait de relâcher les détenus, sa motion était téméraire, et elle dut être mal accueillie. En supposant au contraire que Henriot fût déjà arrêté, si Vouland conseillait de laisser partir ce chef de la force armée avec les cinq députés, c'était encore une imprudence de nature à indisposer ses collègues. Pour que l'inspiration machiavélique de Vouland cessât d'être aventureuse, il fallait que Henriot restât dans les mains du gouvernement.

Quoi qu'il en soit, la Commune n'eut qu'un moment l'avantage pendant la journée du 9 thermidor, et ce fut précisément après la suspension de la séance de la Convention. Une preuve de plus que Robespierre ne voulait rien enlever par la violence, et attendait tout d'une explication devant la représentation nationale, c'est que la Commune, se conformant en cela aux instructions qu'elle avait reçues de lui, ne prit aucune mesure énergique pour influencer les délibérations de l'assemblée représentative. Robespierre, cet homme que l'on se plaît ordinairement à dépeindre comme si avide de sang, ne craignit rien tant que de donner le signal de la guerre civile, et se contenta, pour intimider ses adversaires, de laisser la Commune et le club des Jacobins se déclarer en permanence. Tactique imprudente, qui avait tous les inconvénients de l'insurrection sans offrir de grandes chances de succès, mais qui montre que si Robespierre espérait se faire accepter comme chef de la révolution,

il ne prétendait nullement s'imposer comme dictateur. Quelques années après, averti par son exemple, le général Bonaparte employa un autre système qui fut couronné par le succès, et qui l'autorisa à se persuader que la puissance des baïonnettes était supérieure à celle des principes. Robespierre échoua en grande partie pour avoir cru le contraire.

La Commune ne sortit de l'inaction à laquelle Maximilien l'avait condamnée, que lorsque Couval, huissier de la Convention, vint signifier le décret d'arrestation du commandant Henriot, et l'ordre qui mandait le maire Fleuriot et l'agent national Payan à la barre de l'assemblée. Fleuriot répondit au messager officiel qui lui demandait un reçu : « Un jour comme aujourd'hui, on ne donne pas de reçu; va à la Convention, va lui dire *que nous saurons la maintenir*, et dis à Robespierre qu'il n'ait pas peur! » Suivant les thermidoriens, Henriot aurait ajouté : « Va dire à tes scélérats que nous délibérons ici pour les purger!... » Vers les quatre heures et demie, à la nouvelle de l'arrestation des cinq députés, le conseil général de la Commune résolut d'en appeler au peuple contre la décision de la Convention.

Henriot monta à cheval et se dirigea vers les faubourgs pour exciter leur enthousiasme ; il était en état d'ivresse, comme nous l'avons déjà dit. Arrivé au faubourg Saint-Antoine, il rencontra un rassemblement d'ouvriers qui, émus d'un sentiment de pitié, s'opposaient au passage des fatales charrettes conduisant à l'échafaud les condamnés du jour. Loin de saisir cette belle occasion de prouver au peuple que ce n'était pas Robespierre qui provoquait les supplices, Henriot dissipe l'attroupement, et livre au bourreau toutes ces têtes que la multitude voulait sauver. Cette horrible cruauté d'un insensé fit le plus grand tort à la cause de Robespierre, en laissant croire qu'Henriot agissait de la sorte d'après ses ordres, et que c'était réellement à lui qu'il fallait demander compte de tout le sang qui se répandait. Après cette mauvaise action, Henriot revint au Luxembourg, où il ordonna à la gendarmerie d'aller se ranger sur la place de l'hôtel de ville; il se mit ensuite à la tête d'un détachement pour aller délivrer les prisonniers qui se trouvaient au comité de sûreté générale. Sur la place du Palais-Égalité (Palais-Royal), il rencontra le représentant Merlin de Thionville, et il le fit arrêter, portant atteinte, sans aucune nécessité et par pure bravade, à l'inviolabilité attachée à la personne de tout membre de la Convention. Comment l'insurrection aurait-elle pu réussir avec un pareil chef, qui ne commettait que des cruautés ou ne faisait que des sottises? Eût-il pris à tâche de perdre Robespierre, Henriot ne se serait pas conduit autrement. Incapable de se diriger lui-même, et chancelant sur son cheval, il est probable qu'il était le jouet de quelques traîtres qui s'étaient glissés dans son état-major, et qui le poussaient secrètement à tous les excès pour déconsidérer son parti; aussi, ceux même qui désiraient le triomphe de Robespierre, n'osaient-ils pas répondre à l'appel du forcené qui prétendait lui servir de lieutenant. Après l'arrestation de Merlin de Thionville, il voulut pénétrer dans la cour du palais avec son escorte; mais les grenadiers de garde croisèrent la baïonnette devant lui; et, au même moment, sur l'ordre d'un huissier de la Convention qui leur cria : *Arrêtez ce rebelle, un décret de la Convention vous l'ordonne*, les gendarmes qui accompagnaient Henriot se jetèrent sur lui, se saisirent de sa personne, et le conduisirent au comité de sûreté générale, où se trouvaient encore Robespierre et ses amis.

La facilité avec laquelle fut exécuté le décret d'arrestation contre Henriot confirma la Convention dans le sentiment de sa puissance. Il paraît qu'il y eut alors un moment d'hésitation à l'hôtel de ville, car à cinq heures, le conseil général de la Commune, imitant l'Assemblée nationale, suspendit

aussi sa séance. Bien qu'elle n'eût été votée que pour une heure, cette suspension était une faute grave de la part des insurgés; en effet, la Convention ne s'absentait qu'en apparence; ses deux comités de salut public et de sûreté générale, toujours en permanence, veillaient et agissaient pour elle, tandis que les chefs de la Montagne, de la droite et de la Plaine, répandus dans Paris, y jouaient le rôle d'émissaires du gouvernement et cherchaient à entraîner le peuple de leur côté. Au contraire, l'inaction de la Commune laissait la carrière libre aux agents de la Convention, décourageait les jacobins, mécontentait les esprits exaltés, et refroidissait encore davantage les esprits chancelants ou timides; mais sans nouvelles de Robespierre, ou invitée par lui à ne pas se mettre en rébellion contre le pouvoir légal, la Commune, travaillée d'ailleurs par les créatures du comité de salut public, était dans l'impossibilité d'agir avec suite et d'écouter les conseils de quelques hommes d'action, tels que Payan et Coffinhal, qui, jusqu'au dernier moment, se prononcèrent pour un vigoureux coup de main.

Cependant, à cinq heures et demie, le conseil général, composé de quatre-vingt-onze membres présents, se réunit de nouveau, et, cette fois, il déploya une grande activité. Il fit fermer les barrières, et ordonna aux canonniers de sortir avec leurs pièces. Une proclamation que Pâris et Payan avaient été chargés de rédiger, fut adoptée à l'unanimité; elle était ainsi conçue :

« Citoyens, la patrie est plus que jamais en danger; des scélérats dictent « des lois à la Convention qu'ils opprime. On poursuit *Robespierre*, « qui fit déclarer le principe consolant « de l'existence de l'Être suprême et « de l'immortalité de l'âme; *Saint-Just*, cet apôtre de la vertu, qui fit « cesser les trahisons du Rhin et du « Nord; qui, ainsi que *Le Bas*, fit « triompher les armes de la république; avec *Couthon*, ce citoyen vertueux qui n'a que le corps et la tête « de vivants, mais qui les a brûlants « de l'ardeur du patriotisme; *Robespierre le jeune*, qui présida aux victoires de l'armée d'Italie. Et quels « sont leurs ennemis? Un *Amar*, noble de trente mille livres de rente; « *du Barran*, vicomte, et des monstres de cette espèce; *Collot-d'Herbois*, le partisan de l'infâme Danton, « comédien qui, dans l'ancien régime, « avait volé la caisse de sa troupe; ce « *Bourdon* (de l'Oise), qui calomnia « sans cesse la Commune de Paris; ce « *Barrère*, qui appartient à toutes les « factions tour à tour, et qui a fait « fixer le prix des journées des ouvriers « pour les faire périr de faim; voilà « les scélérats que le conseil te dénonce. « PEUPLE, LÈVE-TOI! ne perdons pas « le fruit du 10 août et du 31 mai, et « précipitons au tombeau tous les traîtres. *Signé*, LESCOT-FLEURIOT, « maire; BLIN, secrétaire-adjoint. »

Un membre ayant annoncé que Robespierre, Couthon, Saint-Just, Henriot et autres patriotes étaient dans les mains des comités de salut public et de sûreté générale, le conseil prit sur lui d'aviser aux mesures les plus promptes pour les délivrer. Il fit sonner le tocsin, convoqua les sections, et il invita, par lettres, tous les membres de la Commune du 10 août à venir délibérer avec les sections sur le danger de la patrie. Des gendarmes coururent dans chaque prison défendre aux concierges de recevoir les prisonniers. Deux députés allèrent annoncer à la société des Jacobins que le conseil général de la Commune était insurgé contre les nouveaux conspirateurs, et l'engagèrent à correspondre avec lui. L'ordre fut intimé aux autorités des quarante-huit sections de se rendre à la Commune pour y prêter serment. L'administration de la police annonça par une lettre qu'elle venait de mettre en liberté Vilate et Boulanger, et qu'elle envoyait Couthon à la Commune, quoiqu'il eût été décrété d'accusation. Le conseil nomma Giot général provisoire en l'absence d'Henriot, et arrêta qu'il irait chercher Couthon à la mairie (administration de police). Payan fut adjoint à Giot en qualité

d'aide de camp. On arrêta que l'on prêterait sur les droits de l'homme le serment d'anéantir les conspirateurs nouveaux qui voulaient assassiner le peuple et la liberté. Une députation des Jacobins vint, au milieu des applaudissements, déclarer à la Commune que la société était en permanence, et qu'elle était décidée à mourir plutôt que de subir un instant le joug des conspirateurs. On convint que de fréquentes communications auraient lieu entre la Commune et les Jacobins. Les autorités constituées et la force armée de la section de l'Indivisibilité prêtèrent le même serment et ne furent pas moins applaudies. Sur la demande du citoyen Louvet, on nomma un *comité d'exécution*, de neuf membres, au nombre desquels figuraient Payan et Coffinhal; cette commission exécutive fut autorisée à user, dans toute sa plénitude, de la souveraineté du peuple, pour sauver la république. Sur ces entrefaites, Robespierre jeune parut au milieu de l'assemblée, qui l'accueillit avec enthousiasme; il prononça un discours dans lequel il déclara avoir été arrêté, non par la Convention nationale, mais par des lâches qui conspiraient depuis longtemps; sa voix fut couverte d'applaudissements.

Moins confiant que son frère, Robespierre aîné refusa longtemps de profiter des moyens d'évasion qui lui étaient offerts. Son refus est constaté par le procès-verbal de la séance de la Commune, où se lit cette phrase : « Le « citoyen maire demande qu'une dé« putation soit chargée d'aller chercher « Robespierre aîné, et de lui faire ob« server qu'il ne s'appartient pas, mais « qu'il doit être tout entier à la pa« trie, au peuple. » Le citoyen choisi pour cette mission, fit annoncer bientôt après que Robespierre persévérait dans son refus. Son intention était de se présenter devant le tribunal révolutionnaire, dans la certitude qu'on ne trouverait aucun grief pour justifier sa condamnation.

Peu de temps après l'arrivée de Robespierre jeune, Henriot se présenta au conseil, il y fut accueilli par des transports de joie; les acclamations redoublèrent lorsque Coffinhal, son libérateur, raconta le succès de son expédition. A la tête d'une poignée d'hommes déterminés, Coffinhal avait marché sur la salle du comité de sûreté générale où Henriot était retenu avec sept autres patriotes; sabre en main, il avait fait irruption dans la salle, et les membres du comité n'avaient eu que le temps de fuir à la hâte et de se réfugier dans le sein de la Convention. L'évasion de Henriot rendit l'espoir au parti populaire; elle fut suivie de l'adhésion d'un assez grand nombre de sections; la place de l'hôtel de ville se couvrit de gardes nationaux, de gendarmes et de canonniers qui se rendaient à l'invitation du conseil. Le procès-verbal de la Commune fait foi que vingt-deux sections, comités civils ou comités révolutionnaires, vinrent prêter serment.

Robespierre céda enfin aux prières de ses amis, et il quitta la municipalité (actuellement la préfecture de police), où il avait été conduit, après avoir été refusé par le concierge de la prison du Luxembourg. Couthon, Saint-Just, Le Bas et lui arrivèrent à l'hôtel de ville au moment où les troupes et les citoyens renouvelaient le serment de sauver la république. L'enthousiasme fut alors à son comble, mais Robespierre ne partagea pas l'illusion générale. En sortant de la préfecture de police, il avait dit à la députation qui l'enlevait plutôt qu'elle ne le décidait à le suivre : « Vous me per« dez, vous vous perdez vous-mêmes, « et vous perdez la république ! » Saint-Just et Couthon étaient d'avis qu'il fallait enfin frapper un coup décisif. « Rédigeons une *proclamation*, dit Couthon en arrivant... — Et au nom de qui, répondit Robespierre?... — « Au nom de la Convention, répliqua « Saint-Just, pour la délivrer des bri« gands qui l'oppriment ou la trom« pent. La Convention est où nous « sommes... — Non; je ne veux point « donner l'exemple d'un *nouveau* « *Cromwell*... Nous ne sommes rien « que par le peuple, et nous ne de-

« vous pas porter atteinte à la repré-« sentation nationale. — Alors, il ne « nous reste plus qu'à mourir ! »

Cependant, la Convention était rentrée en séance à sept heures du soir, au moment où des symptômes d'insurrection se manifestaient dans le peuple. Beaucoup de députés effrayés commençaient à se repentir d'avoir agi avec tant de violence envers Robespierre et ses amis. *Bourdon* (*de l'Oise*) fit comprendre à la majorité qu'il était trop tard pour reculer. « Ci-« toyens, dit-il, ce matin la Convention « a pris *des mesures de sûreté néces-« sitées par les circonstances*, tous « les bons citoyens y ont applaudi. Ce-« pendant il se répand ce soir un bruit « sur lequel j'appelle toute votre at-« tention. On prétend que la Commune « de Paris s'est liguée avec les jacobins « pour opérer une insurrection. » Cette nouvelle excita un mouvement général d'indignation, et, sur la demande de Bourdon (de l'Oise), il fut arrêté que la Commune serait mandée à la barre pour rendre compte du fait. *Merlin de Thionville*, qui avait été mis en liberté, raconta ensuite les détails de son arrestation et de celle de Henriot, et fit décréter que le département serait appelé à la barre aussi bien que la Commune pour recevoir les ordres de la Convention. Après eux, *Legendre* improvisa une allocution chaleureuse, évidemment destinée à rassurer la Convention, à flatter les tribunes et le peuple, et à ruiner Robespierre dans son esprit. « .... Comptez sur le peu-« ple, dit-il entre autres choses, comp-« tez sur les montagnards, car la « Montagne existe partout où l'on veut « la république. (*Applaudissements*). « ...Le peuple se souviendra qu'on « disait : *Point de constitution sans « Pétion ! Pétion ou la mort ! point « de patriotes sans Robespierre !* il « dira aujourd'hui : *Point de patrio-« tes sans les principes...* » (*Nouveaux « applaudissements*). *Brival* se plaignit de ce que s'étant rendu à la société des Jacobins dans l'intervalle des deux séances, pour y annoncer l'arrestation des cinq députés, et y ayant avoué qu'il avait non-seulement voté mais provoqué leur arrestation, il avait été couvert de huées et renvoyé du club. Il ajouta que la société avait rapporté son décret, et avait nommé un commissaire pour lui remettre sa carte, mais qu'il ne la reprendrait qu'après la régénération du club. *Goupilleau* fit également savoir qu'il avait été insulté dans la salle du comité de sûreté générale, par un citoyen qui lui avait dit : « Je te méprise. » Suivant lui, cet individu était Louvet. Il demanda et obtint son arrestation, ainsi que celle de Fleuriot-Lescot, maire de Paris, autre scélérat, disait-il, qui est nécessairement de la conspiration. (*Applaudissements*).

Voyant que ces différents discours avaient peu à peu rendu le courage à l'assemblée, Billaud-Varennes crut le moment opportun pour prendre la parole et faire des révélations. « Plus « les circonstances sont graves, dit-il, « plus les comités ont cru devoir dé-« ployer d'énergie. Payan est arrêté « depuis quatre heures. Le maire n'est « pas encore arrêté ; mais, sous quel-« ques minutes, le conseil général de « la Commune, qui a levé l'étendard « de la révolte, va être investi (*Vifs « applaudissements*). Plus on a égaré « l'opinion publique, plus la Conven-« tion, plus les amis de la patrie doi-« vent se *féliciter* du mouvement con-« tre-révolutionnaire qui se déploie en « ce moment; ce *mouvement, organisé « depuis trois mois, au sein du gou-« vernement, et qui devait le perdre, « est précisément ce qui sauve la pa-« trie*. (*Applaudissements*).

« Je vous demande, citoyens, si un « autre représentant eût été frappé « d'arrestation, les satellites du scélé-« rat Robespierre auraient-ils couru « pour le sauver ? Non, certainement. « (*Applaudissements*). Il n'y a que « deux manières d'exister, celle de se « tenir à genoux comme un esclave, « ou celle d'être debout comme un « homme. (*Applaudissements*). Ce-« pendant, citoyens, croiriez-vous « qu'au mépris des décrets de la Con-« vention, on a mis en état d'arresta-

« tion des hommes couverts du man-
« teau de la loi ? Croiriez-vous qu'au
« mépris de la volonté du peuple, un
« homme que vous avez frappé d'ar-
« restation, Sijas, cet infernal conspi-
« rateur, est en ce moment aux Jaco-
« bins à provoquer le peuple? Mais le
« peuple est calme et il veut la liberté.
« (*Vifs applaudissements*).

« Il est un fait que je ne dois pas
« vous laisser ignorer. Une compa-
« gnie de canonniers, égarée par le
« scélérat Henriot, a voulu diriger ses
« canons contre la Convention....
« (*Mouvement d'indignation*). La force
« armée s'y est opposée. (*Vifs applau-*
« *dissements*). Il faut savoir prendre
« des mesures vigoureuses, il faut sa-
« voir mourir à son poste. (Oui, oui,
« nous le saurons tous ! *Applaudisse-*
« *ments aux tribunes*). Les comités
« réunis vont vous présenter un rap-
« port avec des mesures capables de
« sauver la liberté. Elles sont instantes;
« car ce hardi factieux, cet artificieux
« conspirateur, qui, depuis six mois
« se couvrait du masque de la vertu
« pour égorger la république, est main-
« tenant à la Commune. Vous allez
« entendre le rapport des deux comi-
« tés. »

Alors un grand tumulte se fit entendre, c'était le moment où Coffinhal vint délivrer Henriot, retenu prisonnier au comité de sûreté générale. A peine libre, Henriot court sur la place du Carrousel, s'élance sur son cheval, qui s'y trouvait encore avec ceux de ses aides de camp, rallie des canonniers autour de lui, leur ordonne de tourner leurs pièces contre la Convention et de commencer le feu. Mais, sur les représentations d'Amar, qui descendit sur la place et qui s'écria : *Canonniers, déshonorerez-vous votre patrie, de qui vous avez toujours bien mérité?* ceux-ci refusèrent d'obéir au commandement d'Henriot, qui se vit réduit à rétrograder vers l'hôtel de ville, où il reçut un accueil qn'il était loin de mériter. Ce chef incapable fit, après son évasion, les mêmes fautes qu'avant d'être arrêté. Toujours aussi violent et toujours aussi insensé, il osa commander le feu contre la représentation nationale, après avoir eu la sottise de dire à ses canonniers que le comité venait de le déclarer innocent et de lui restituer le commandement, comme si le comité, dont il reconnaissait ainsi l'autorité devant eux, pouvait approuver le meurtre impie dont il donnait le signal; aussi est-il probable que même sans l'allocution d'Amar ils auraient refusé d'obéir. Une grande partie du peuple était disposée à marcher sur la Convention, non pour y commettre des violences coupables, mais pour en expulser les principaux chefs de la réaction thermidorienne; aucun homme digne de le commander ne s'étant présenté pour le conduire, le peuple ne put que former des vœux stériles pour le triomphe des jacobins et de la Commune. Les membres les plus énergiques du gouvernement ne durent être que médiocrement effrayés de la délivrance d'Henriot, car s'il avait suffi d'un décret d'arrestation pour s'emparer de sa personne au commencement de la lutte, il était évident que ce même homme n'aurait jamais la puissance de décider la force armée à violer brutalement la représentation nationale, dont les décrets seuls opéraient presque des miracles. On conçoit qu'un grand nombre de jacobins aient accusé les comités d'avoir prêté la main à l'évasion d'Henriot, que son cheval attendait pour ainsi dire sur la place du Carrousel. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'après la dernière faute qu'il venait de commettre, la cause de la Commune était perdue sans retour; la Convention restait intacte, mais elle avait été menacée, et elle avait désormais le droit de se montrer sévère.

Elle fit plus, elle se montra cruelle. Néanmoins, il faut lui rendre cette justice, qu'au moment du danger elle déploya un grand courage, car en admettant même que le comité de sûreté générale eût, avec intention, négligé de prendre les précautions nécessaires pour empêcher la délivrance d'Henriot, les événements pouvaient aller plus loin qu'on ne l'avait prévu, et, dans tous les

cas, la masse de l'assemblée, qu'il eût été imprudent de mettre dans le secret, ne devait voir que les apparences. Billaud-Varennes avait à peine achevé son discours, lorsque les membres des deux comités, qui délibéraient dans une salle voisine, vinrent prendre place dans l'assemblée. Collot - d'Herbois, ancien comédien, comme on sait, fit descendre Thuriot du fauteuil de la présidence, et, après l'y avoir remplacé, il prononça ces paroles : « Ci-« toyens, voici l'instant de mourir à « notre poste, des scélérats, des hom-« mes armés ont investi le comité de « sûreté générale et s'en sont empa-« rés. » Aussitôt, les citoyens qui remplissaient une partie de la salle et les tribunes et qui étaient beaucoup plus nombreux que la troupe de Coffinhal, venue d'ailleurs uniquement pour enlever Henriot, s'écrièrent tous : *Allons-y !* et ils sortirent au bruit des applaudissements de l'assemblée.

Ce premier danger passé, l'assemblée écouta l'*orateur du département de Paris*, qui vint lui apprendre qu'il avait écrit à la Commune pour savoir les mesures qu'elle avait prises afin d'assurer la tranquillité publique, et que le département attendait sa réponse pour agir. *Thuriot* prononça ensuite un discours virulent contre les insurgés, qu'il qualifia de brigands. Quand il eut fini, une nouvelle occasion de faire preuve de courage se présenta. *Aimé Goupilleau* annonça à la Convention qu'Henriot venait de s'échapper, et qu'on l'emmenait en triomphe. A cette nouvelle, l'assemblée frémit d'horreur. *Élie Lacoste*, membre du comité de sûreté générale, prit alors la parole, et dit : « Plusieurs des conspirateurs « viennent d'être mis en liberté. Ro-« bespierre, qui, *contre le vœu du co-« mité de sûreté générale*, avait été « conduit au Luxembourg, a été re-« fusé par l'administrateur de police « qui se trouvait dans cette maison, et « qui l'a fait conduire à la Com-« mune (*). Les officiers municipaux « l'ont embrassé, l'ont traité en frère, « et lui ont dit qu'ils le protégeraient. « Ces officiers municipaux sont en ré-« bellion contre les décrets de la Con-« vention. Je demande qu'ils soient « mis hors la loi. » Cette proposition fut décrétée au milieu des applaudissements.

Un citoyen à la barre dit qu'il arrive du faubourg Antoine, qu'il a trouvé debout et prêt à combattre pour la Convention. (*Applaudissements*).

Un membre annonce qu'Henriot est sur la place du palais national et qu'il y donne des ordres.

Loin de céder au sentiment de la peur, toute l'assemblée s'écrie : *Hors la loi ! hors la loi !*

Amar, qui revenait en ce moment de la place du Carrousel, raconta que les canonniers loin de faire feu s'étaient tournés de son côté, dès qu'il leur eut adressé les paroles que nous avons déjà citées. Il ajouta qu'un aide de camp d'Henriot l'ayant menacé de son sabre, les canonniers l'avaient protégé contre lui. Il fut vivement applaudi, et termina en disant : « Éclai-« rons le peuple, et nous braverons tous « les dangers. »

Vouland, pensant avec raison que le moment d'attaquer était arrivé, prit la parole après Amar, son collègue du comité de sûreté générale. « Citoyens, « dit-il, il faut un chef à la garde natio-« nale, mais il faut que ce chef soit un « homme à vous, et pour cela il faut le « prendre dans votre sein. Les deux co-« mités vous proposent le citoyen Bar-« ras, qui aura le courage d'accepter. »

L'assemblée, au milieu des applaudissements, nomma chef de la force armée le citoyen Barras, auquel on adjoignit, sur sa demande, six mem-

(*) Robespierre ne se rendit pas immédiatement à la Commune, où l'on voulait en effet l'entrainer ; il se fit conduire à la municipalité, où il resta jusqu'au moment où il se laissa fléchir par la députation de la Commune. Élie Lacoste ne pouvait ignorer ces détails, mais il se gardait bien d'en parler, parce qu'ils attestaient que Maximilien n'avait pas craint de paraître devant les tribunaux et qu'il était à l'hôtel de ville contre son gré. P. L.

bres, investis des pouvoirs attribués aux représentants du peuple près les armées : Ferraud, Fréron, Rovère, Delmas, Bolleti, Léonard Bourdon et Bourdon (de l'Oise).

Après la lecture du rapport fait au nom du comité de salut public par Barrère, la Convention adopte le décret suivant :

« La Convention nationale défend de fermer les barrières, ni de convoquer les sections, sans aucune autorisation des comités de salut public et de sûreté générale.

« Elle met hors la loi tous les fonctionnaires publics qui donneraient des ordres pour faire avancer la force armée contre la Convention nationale, ou pour l'inexécution des décrets qu'elle a rendus.

« Elle met aussi hors la loi les individus qui, frappés du décret d'arrestation ou d'accusation, n'auraient pas déféré à la loi, ou qui s'y seraient soustraits. »

Ce décret, qui fut sur-le-champ reconnu par quelques comités de sections présents à la barre, atteignait évidemment les cinq députés proscrits; mais, pour plus de sûreté, Vouland demanda que Robespierre et ses collègues fussent nominativement mis hors la loi. L'assemblée vota cette proposition avec des transports d'enthousiasme. Dès lors, c'en était fait de la Commune : elle n'avait pas osé attaquer, au moment où une grande partie des sections se déclaraient en sa faveur, comment pouvait-elle se défendre au moment où le décret de *mise hors la loi* allait ranger toutes les sections du côté de la représentation nationale, et enlever à la cause populaire l'appui des jeunes gens de l'école de Mars, dont le chef Labretèche avait été arrêté et remplacé par des commissaires conventionnels ?

Sur la proposition de Billaud-Varennes, la Convention ajourna la fête qui devait être célébrée le lendemain, de peur que le peuple et les jeunes gens de l'école de Mars n'en profitassent pour manifester leur mécontentement. De nombreuses sections défilant dans la salle jurèrent successivement de faire à la Convention un rempart de leurs corps. Des salves d'applaudissements se firent entendre lorsque Barras entra, et rendit compte d'une première tournée qu'il venait de faire. Ferraud, également de retour d'une visite dans les quartiers environnants, dit qu'il n'avait trouvé partout que de vrais républicains, prêts à mourir pour la Convention. Fréron prit ensuite la parole : « .... Les moments sont pré« cieux, dit-il, il faut agir. Barras vient « de se rendre au comité de salut pu« blic, pour se concerter avec lui. « Nous autres nous allons marcher « contre les rebelles. Nous somme« rons, au nom de la Convention, les « hommes, peut-être égarés, qui peu« vent se trouver à la Commune, de « nous livrer les traîtres; et s'ils re« fusent, nous réduirons en poudre « cet édifice. » *Oui, oui*, s'écria-t-on de toutes parts. Tallien occupa alors le fauteuil de la présidence, et dit, au milieu des applaudissements : « J'in« vite mes collègues à partir sur-le« champ, afin que le soleil ne se lève « pas avant que la tête des conspira« teurs soit tombée. »

La Commune ne tira pas un seul coup de fusil pour sa défense. Les premiers bataillons qui prirent le parti de la Convention s'emparèrent sans résistance de toutes les positions qui dominaient les avenues des Tuileries. Barras et ses collègues se partagèrent les divers quartiers de Paris. Chacun, suivi d'un nombreux état-major, parcourait les rues à la lueur des torches, donnant lecture du décret de mise hors la loi, et d'une proclamation qui appelait le peuple aux armes. Les sections qui s'étaient d'abord ralliées à la Commune rappelaient leurs troupes et les dirigeaient vers le palais national. Vainement la Commune continuait à sonner le tocsin, les citoyens ne répondaient plus qu'à l'appel de la générale, battue au nom de la Convention. Partout le décret de mise hors la loi produisit l'effet que s'en étaient promis les thermidoriens.

Ils n'en eurent pas moins recours

à une calomnie qui seule peut-être empêcha les sections du faubourg Saint-Antoine et du faubourg Saint-Marceau de sauver la Commune. Au moment où ces sections se mettaient en marche, en dépit de tout, pour se rendre à l'hôtel de ville, des espions du comité de sûreté générale répandirent le bruit que Robespierre travaillait pour la cause des Bourbons, et qu'on avait trouvé chez cet *odieux conspirateur* un cachet à *fleurs de lis*. Il n'en fallut pas davantage pour changer tout à coup les dispositions des bataillons des faubourgs, et pour leur faire déposer les armes. Vadier était l'auteur de cette invention machiavélique, ou du moins il y avait donné son approbation, ainsi qu'Amar et Vouland. Plus tard, il désavoua lui-même sa conduite, et se repentit amèrement de ce qu'il avait fait contre Robespierre, dont il ne parlait plus qu'avec le plus profond respect. Exilé comme lui à Bruxelles, on assure que Cambon dit un jour à Vadier : « Comment avez-vous eu la scélératesse d'imaginer ce *cachet* et toutes les *autres pièces* par lesquelles vous vouliez faire passer Robespierre pour un royaliste? » et que Vadier répondit : « Le danger de perdre la tête donne de l'imagination. »

Léonard Bourdon, sur le compte duquel Robespierre s'était plus d'une fois exprimé avec beaucoup de mépris, avait réclamé et obtenu la faveur de marcher sur le quartier de la Commune. Là, aussi bien qu'ailleurs, le décret de mise hors la loi fit tomber les armes comme par enchantement. Sur la place même de l'hôtel de ville, il suffit de quelques émissaires de la Convention, se glissant dans les rangs des citoyens armés et leur lisant le décret fatal, pour dissiper tous les rassemblements. Enfin, jusque dans la salle du conseil, le public des tribunes prit la fuite lorsque Payan annonça publiquement la nouvelle du décret de mise hors la loi. Ne perdant rien de son sang-froid, et espérant faire passer son courage dans l'âme des spectateurs, l'agent national, après avoir lu la désignation des proscrits, ajouta, dit-on, à cette liste *le peuple des tribunes;* mais, loin de répondre à son attente, cette ruse dispersa la foule épouvantée.

Depuis longtemps résignés, Robespierre et ses amis semblaient moins préoccupés de leur propre sort que de l'avenir du peuple, désormais livré sans chefs au parti de la réaction qui le haïssait et qui venait de le vaincre. Seul, Henriot descendit sur la place de Grève pour haranguer ses canonniers et prendre des mesures de défense; il n'y trouva plus que quelques pièces de canon abandonnées, et rentra furieux dans la salle du conseil.

Des Tuileries à la place de l'hôtel de ville, l'expédition de Léonard Bourdon n'avait été qu'une promenade militaire; toutefois, arrivé au débouché des rues qui donnent sur cette place, il fit faire halte à ses troupes, disposées en colonnes d'attaque. A la veille de saisir sa proie, le cœur lui manquait. Cet homme cruel et vindicatif ne pouvait concevoir que les proscrits ne cherchassent pas au moins à vendre chèrement leur vie; comme si des chefs politiques, la cause qu'ils servaient une fois vaincue, avaient autre chose à faire qu'à mourir. Léonard Bourdon craignait quelque surprise, il n'osait franchir le seuil de l'hôtel de ville, de peur d'être frappé en entrant, ou d'être emporté par l'explosion de quelque mine.

Heureusement pour lui, il fut tiré d'embarras par un agent du comité de sûreté générale nommé Dulac, qui avait déjà donné une preuve de son courage, en lisant à haute voix sur la place de Grève le décret de mise hors la loi. A la tête de vingt-cinq hommes déterminés comme lui, et parmi lesquels se trouvait le gendarme Méda, Dulac se chargea de pénétrer dans l'intérieur de l'hôtel de ville. Lorsqu'il entra dans la salle du conseil, les officiers municipaux voulurent, dit-on, ôter leurs écharpes et prendre la fuite; ils n'en eurent pas le temps, et furent faits prisonniers. Alors seulement Léonard Bourdon se décida à monter;

il trouva Payan, Dumas, Fleuriot, Saint-Just, Couthon et Robespierre aîné, qui se livrèrent sans la moindre tentative de résistance. Le Bas s'était tué d'un coup de pistolet. Soit qu'il eût voulu imiter Le Bas, et que le coup mal assuré eût trahi son courage, soit qu'une main étrangère eût tiré avec précipitation sur lui, Robespierre était grièvement blessé; la balle était entrée au-dessus de la lèvre gauche, et avait fracassé la mâchoire, de telle sorte que désormais il lui était matériellement impossible de parler (*).

Robespierre jeune s'était précipité du haut d'une fenêtre sur la place, où il s'était mutilé sans trouver la mort. Coffinhal était parvenu à s'échapper, mais après s'être vengé d'Henriot: l'ayant rencontré dans un corridor, il l'avait saisi et jeté par une fenêtre dans une cour intérieure, en lui disant: « Tiens, misérable, voici le prix de tes lâchetés. » Seulement étourdi par cette chute, Henriot parvint à se relever et à fuir; mais il ne tarda pas à être arrêté. Couthon s'était blessé en tombant, disent les uns, en se frappant d'un coup de couteau, disent les autres, et il avait été porté mourant sur le quai Lepelletier. Saint-Just, toujours le même, était demeuré calme et immobile sur son siége.

(*) Il y a plusieurs versions sur ce fait. Suivant le plus grand nombre, c'est un suicide; Barrère a dit dans son rapport à la Convention que Robespierre *s'était blessé;* d'après les souvenirs conservés dans la famille Duplay, c'est Le Bas qui aurait remis lui-même un pistolet à Robespierre. D'un autre côté, selon le rapport de Léonard Bourdon à la Convention et selon la relation imprimée du gendarme Méda, c'est ce gendarme qui a tiré le coup de pistolet. Enfin, changeant d'avis plus tard, Léonard Bourdon a prétendu que c'était lui-même, et non pas le gendarme Méda. Il s'en est vanté positivement dans la suite pour se faire admettre dans la Société du Panthéon. Il a déclaré s'être déguisé en gendarme pour tuer le tyran de sa main. Un témoin digne de foi a dit à MM. Buchez et Leroux l'avoir entendu de ses propres oreilles.

Après cette victoire si peu chèrement achetée, Léonard Bourdon fit placer les blessés sur des brancards; et, emmenant avec lui les principaux captifs, il se rendit triomphalement à la Convention. Il était trois heures du matin.

Pendant que ses délégués parcouraient les rues de Paris, et que Léonard Bourdon conduisait l'attaque contre la Commune, la Convention avait continué de délibérer et de recevoir l'adhésion de nouvelles sections. Rhul ayant demandé qu'on prît des mesures pour contenir les conspirateurs des prisons, Élie Lacoste répondit que les deux comités avaient envoyé des troupes aux prisons, au Temple et à la trésorerie. On lut une lettre des gendarmes de la Convention, qui juraient de rester fermes à leur poste. Le président annonça qu'il tenait entre les mains l'original de la convocation des sections de Paris par la Commune, ainsi que la nomination d'un général, faite au mépris du décret rendu dans la matinée. La section Marat vint annoncer qu'elle avait fait arrêter des motionnaires communaux qui lui avaient fait des propositions insidieuses.

A ce sujet, Dubois-Crancé prit la parole en ces termes: « Je dois rendre « hommage à la sagacité de Marat: à « l'époque du jugement du tyran Ca- « pet, il me dit, en parlant de Robes- « pierre: Tu vois ce coquin-là? — « Comment, coquin? — Oui, reprit-il, « cet homme est plus dangereux pour « la liberté que tous les despotes coa- « lisés. » C'était évidemment là une invention plutôt qu'une réminiscence; car Marat, qui avait proclamé publiquement à la tribune le besoin d'une dictature, blâmait Robespierre de ne pas oser y prétendre (*). Mais il y avait autant d'habileté que de perfidie à mettre ainsi toujours Robespierre en opposition avec Marat, dont il ne partageait effectivement pas les idées exagérées. Au moment où elle enlevait au peuple le seul chef qui lui restât,

(*) Voyez pages 258 et suivantes.

la contre-révolution cherchait à le passionner pour une ombre.

Brival et Bentabole, de retour de la plaine des Sablons, rassurèrent l'assemblée sur les dispositions des jeunes élèves de Mars. Billaud-Varennes ranima son animosité contre la Commune, en disant : « La Convention ne peut qu'applaudir à l'énergie « des habitants de Paris. Ils courent « aux armes ; mais aussi, au moment « où je parle, les conspirateurs électrisent les esprits pour qu'on se porte « contre la Convention ; à la Commune, on organise la contre-révolution ; et déjà plusieurs pièces de canon sont préparées pour marcher « sur la Convention ; il est temps de « terminer cette lutte entre la liberté « et la tyrannie, entre la Convention « et ceux qui veulent l'égorger : je demande qu'elle ordonne aux représentants qu'elle a nommés de prendre « toutes les mesures nécessaires pour « s'emparer des conspirateurs, afin « que leurs têtes tombent avant une « heure. » (*Applaudissements.*) Un citoyen qui arrivait de l'hôtel de ville ayant annoncé qu'il avait vu de ses yeux les canonniers abandonner le parti de la Commune pour celui de la Convention, Billaud-Varennes ne se tint pas pour battu. « Je ne doute pas, « répliqua-t-il, que les canonniers, « lorsqu'ils seront éclairés, ne tournent leurs canons contre la Commune ; mais il ne faut pas perdre en « délibérations un temps précieux. « Quand on est sur un volcan, il faut « agir. Robespierre a dit tout à l'heure « qu'avant deux heures il marcherait « sur la Convention, c'est à nous à le « devancer. Nous dormirons quand les « traîtres seront anéantis. » Billaud-Varennes disait là une fausseté ; il savait que, loin d'avoir jamais songé à marcher sur la Convention, Robespierre n'était sorti que malgré lui de la préfecture de police, et qu'il s'était opposé à toute agression violente. Ces paroles n'en produisirent pas moins une vive impression, et n'en furent pas moins couvertes d'applaudissements. Elles étaient prononcées au moment même où Léonard Bourdon amenait Robespierre blessé, et n'ayant rien entrepris pour son salut ; mais Billaud-Varennes craignait que l'assemblée ne se séparât avant d'avoir prononcé l'arrêt de mort de Robespierre ; et, qu'apprenant la vérité le lendemain, elle ne revînt à des sentiments de générosité ou de modération.

Sur l'invitation du président, les citoyens qui se trouvaient dans les tribunes et dans une partie de la salle, sortirent pour aller prendre les armes. Quelques instants après, un membre du comité révolutionnaire de la section de la Montagne vint annoncer à l'assemblée que la maison commune était réduite, et qu'on amenait Robespierre l'aîné sur un brancard.

Charlier remplaça alors Tallien au fauteuil de la présidence, et dit : « Représentants, *le lâche Robespierre « est là. Vous ne voulez pas qu'il entre ? Non, non*, » s'écria-t-on de toutes parts. « Apporter dans le sein « de la Convention, dit Thuriot, le « corps d'un homme couvert de tous « les crimes, ce serait enlever à cette « belle journée tout l'éclat qui lui convient. Le cadavre d'un tyran ne peut « que porter la peste ; la place qui est « marquée pour lui et ses complices, « c'est la place de la Révolution. Il « faut que les deux comités prennent « les mesures nécessaires pour que le « glaive de la loi les frappe sans délai. » Thuriot aurait mieux fait d'imiter Tallien, qui s'éloignait pour se réjouir en silence ; car il était, comme ce dernier, du nombre de ceux que les deux partis avaient flétris, et désignés comme méritant une punition exemplaire. Toutefois, comme la vue de Robespierre, la veille encore si puissant et si redouté, maintenant vaincu, blessé, mais plein de dignité dans le malheur et la souffrance, aurait pu émouvoir l'assemblée, les chefs de la réaction thermidorienne s'empressèrent d'applaudir à la proposition de Thuriot et de la faire voter.

Esnard, nommé commandant provisoire de la garde nationale au début

de la lutte, puis emprisonné à la Commune par l'ordre d'Henriot, puis enfin délivré lors de l'arrivée des troupes conventionnelles, venait de recevoir l'accolade fraternelle, lorsque Léonard Bourdon entra dans la salle au milieu des applaudissements. Ayant obtenu la permission de faire monter avec lui à la tribune le gendarme Méda qui l'accompagnait, Léonard Bourdon s'exprima ainsi : « Ce brave « gendarme que vous voyez ne m'a « pas quitté, il a tué deux conspira- « teurs. (*Vifs applaudissements.*) En « sortant d'ici j'ai été chercher des « forces dans les sections des Lom- « bards, des Arcis et des Gravilliers, « pour faire le siége de la maison com- « mune; nous avons débouché sur la « place par plusieurs colonnes. A no- « tre approche, les citoyens égarés ont « ouvert les yeux, et les lâches ont « fui. Nous avons trouvé Robespierre « aîné armé d'un couteau, que ce « brave gendarme lui a arraché. Il a « aussi frappé Couthon, qui était aussi « armé d'un couteau ; Saint-Just et « Le Bas sont pris; Dumas et quinze « ou vingt autres conspirateurs sont « renfermés dans une chambre de la « maison commune qui est bien gar- « dée. Nous avons chargé trois ci- « toyens, l'un d'amener ici les pri- « sonniers, l'autre de veiller à la caisse, « et le troisième, de faire des recher- « ches pour faire découvrir les autres « conspirateurs qui pourraient s'y être « cachés... Enfin, citoyens, la liberté « triomphe, et les conspirateurs vont « bientôt paraître à votre barre. » (*Non, non*, s'écria-t-on de toutes parts.)

Ce récit de Léonard Bourdon était presque de tous points inexact. Le lendemain, Barrère, dans son rapport présenté au nom des deux comités, relata les faits d'une manière entièrement différente. Ou Léonard Bourdon avait mal vu, ce qui ne serait pas impossible, puisqu'il ne monta que lorsque tout était fini, ou il altérait à dessein la vérité, de peur que la Convention ne se laissât toucher par la résignation de Robespierre, et ne s'aperçût que la victoire n'avait coûté que peu d'héroïsme au triomphateur. Après avoir interprété à sa manière une lettre écrite par Robespierre à Couthon pour l'engager à venir à la maison commune, Léonard Bourdon demanda que le président donnât l'accolade fraternelle au brave gendarme dont il avait lui-même raconté les exploits, sans dire un mot de Dulac, qui cependant avait tout conduit. Mais Dulac était, comme on sait, agent du comité de sûreté générale, et cette petite comédie, concertée d'avance, avait pour but de persuader au peuple que Robespierre avait été renversé, non pas par un calcul du gouvernement, mais par un mouvement instinctif des citoyens armés.

L'accolade terminée, le président parla ainsi : « Je dois dire à la Con- « vention ce que ce brave gendarme « vient de me dire : « *Je n'aime pas* « *le sang, cependant j'aurais désiré* « *verser celui des Prussiens et des* « *Autrichiens; mais je ne regrette* « *pas de n'être point à l'armée, car* « *j'ai aujourd'hui versé le sang des* « *traîtres* » Ce citoyen se nomme Char- « les-André Méda. » La Convention décréta qu'il serait fait mention honorable du *dévouement civique de ce citoyen*, et chargea le comité de salut public de lui donner de l'avancement.

Legendre, qui avait été chargé d'aller fermer le club des jacobins, rendit compte de son expédition dans un langage d'une violence extrême, mais fait pour reconquérir la faveur populaire. Là, comme à la commune, personne n'avait fait la moindre résistance.

« En sortant de cette tribune, dit « Legendre, je me suis adressé à dix « patriotes déterminés que j'ai emme- « nés avec moi; mon intention était « d'aller brûler la cervelle à celui qui « a présidé les jacobins hier et aujour- « d'hui. Mon pistolet armé des deux « côtés, j'arrive dans la salle; mais le « malheur a voulu que ce scélérat se « fût confondu dans la foule; je me « suis arrêté de peur de frapper l'in- « nocent; il se nomme Vivier. J'ai dit

« aux femmes des tribunes : Vous étiez « égarées, allez, la Convention punit « le crime et non l'erreur. J'ai fermé « les portes des Jacobins, en voici les « clefs. (*Applaudissements.*) Comme « c'est la Convention en masse qui a « sauvé la patrie, demain la Convention nationale en masse sera jacobine. (*Nouveaux applaudissements.*) « Ce sera la vertu qui ira ouvrir les « portes de cette société (*). »

Sur la proposition de Thirion, la Convention mit Vivier hors la loi, au milieu des applaudissements, et leva enfin sa séance à six heures du matin. Elle était en permanence depuis dix-huit heures, sur lesquelles elle n'avait pris que deux heures de repos. Du reste, le résultat de la lutte avait dépassé ses espérances, et très-probablement aussi les intentions de la majorité, dont les dispositions, jusque-là toujours favorables, avaient si cruellement trompé Robespierre.

10 *thermidor.*—Ainsi se termina la journée du 9 thermidor et commença celle du lendemain. Robespierre fut transporté dans une des salles du comité de salut public, où plusieurs députés eurent la cruauté de venir le voir; quelques-uns s'oublièrent jusqu'à l'insulter, jusqu'à lui cracher au visage; on assure même que des agents du comité de sûreté générale lui donnèrent des coups de canif dans les parties du corps les plus sensibles. La note suivante, extraite du rapport de Courtois, ennemi acharné de Robespierre, ne constate que des offenses en paroles; mais, telle qu'elle est, on peut y voir ce que dut souffrir la victime des thermidoriens. « Robespierre a été apporté sur une planche au comité de salut public, le 10 thermidor, entre une et deux heures du matin, par quelques canonniers et des citoyens armés. Il a été déposé sur la table de la salle d'audience qui précède le lieu des séances du comité. Une boîte de sapin, qui contenait quelques échantillons de pain de munition, envoyés de l'armée du Nord, fut posée sous sa tête, et lui servit en quelque façon d'oreiller. Il resta pendant près d'une heure dans un état d'immobilité qui laissait croire qu'il allait cesser d'être. Enfin, au bout d'une heure, il commença à ouvrir les yeux; le sang coulait avec abondance de la blessure qu'il avait à la mâchoire inférieure gauche : cette mâchoire était brisée, et sa joue percée d'un coup de feu; sa chemise était ensanglantée. Il était sans chapeau et sans cravate; il avait un habit bleu-ciel (le même qu'à la fête de l'Être suprême), une culotte de nankin, des bas de coton blanc, rabattus jusque sur ses talons. Vers trois à quatre heures du matin, on s'aperçut qu'il tenait dans ses mains un petit sac de peau blanche, sur lequel était écrit : *Au Grand-Monarque*, Lecourt, *fourbisseur du roi et de ses troupes, rue Saint-Honoré, près celle des Poulies, à Paris.* Et sur le revers du sac : *A M. Archier* (*). Il se servait de ce sac pour retirer le sang caillé qui sortait de sa bouche. Les citoyens qui l'entouraient observaient tous ses mouvements; quelques-uns d'entre eux lui donnèrent même du papier blanc (faute de linge), qu'il employait au même usage, en se servant de la main droite seulement, et en s'appuyant sur le coude gauche. Robespierre, à deux ou trois reprises différentes, *fut vivement maltraité de paroles* par quelques citoyens, mais particulièrement par un canonnier de son pays, qui lui *reprocha militairement* sa perfidie et sa scélératesse. Vers six heures du matin, un chirurgien, qui se trouva dans la cour du Palais national, fut

(*) On verra bientôt comment Legendre et la Convention tinrent parole.

(*) On s'étonne de voir encore reparaître ici sous une forme nouvelle, cette accusation de *royalisme*, reconnue calomniatrice par ceux même qui l'ont inventée. Que prouve un étui de pistolet, placé, par on ne sait qui, dans les mains d'un homme mourant, qui s'en sert pour étancher le sang de ses blessures, sans savoir ce qu'il tient? Il eût été honorable de lui donner du linge; mais du linge ne l'aurait pas compromis.

appelé pour le panser. Il lui mit par précaution une clef dans la bouche; il trouva qu'il avait la mâchoire gauche fracassée; il lui tira deux ou trois dents, lui banda sa blessure, et fit placer à côté de lui une cuvette remplie d'eau. Robespierre s'en servait de temps en temps, et retirait le sang qui remplissait sa bouche, avec des morceaux de papier, qu'il ployait à cet effet en plusieurs doubles, de sa seule main droite. Au moment où l'on y pensait le moins, il se mit sur son séant, releva ses bas, se glissa subitement en bas de la table, et courut se placer dans un fauteuil. A peine assis, il demanda de l'eau et du linge blanc. Pendant tout le temps qu'il resta couché sur la table, lorsqu'il eut repris connaissance, il regarda fixement tous ceux qui l'environnaient, et principalement les employés du comité de salut public qu'il reconnaissait; *il levait souvent les yeux au plafond*; mais, à quelques mouvements convulsifs près, on remarqua constamment en lui une grande impassibilité, même dans les instants du pansement de sa blessure, qui dut lui occasionner des douleurs très-aiguës. Son teint, habituellement bilieux, avait la lividité de la mort. »

A neuf heures du matin, Couthon et Gobault, l'un des membres de la Commune, furent apportés chacun sur un brancard, jusqu'au pied du grand escalier du comité, où ils furent déposés. Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois et Barrère, alors réunis au comité, prirent sur-le-champ, *à eux trois*, un arrêté en vertu duquel Robespierre, Couthon et Gobault furent immédiatement transférés à la Conciergerie.

Peu de temps après, Saint-Just et Dumas furent amenés au comité jusqu'à la salle d'audience, et conduits à la Conciergerie par ceux qui les avaient amenés. Dans la salle d'audience du comité de salut public, Saint-Just demanda un verre d'eau et ne put l'obtenir. Levant alors les yeux sur un tableau des droits de l'homme, placé dans cet endroit depuis longtemps, il laissa échapper ces paroles : *On refuse un verre d'eau à celui qui a fait cela !*

La séance de la Convention s'ouvrit à neuf heures du matin. L'assemblée reçut d'abord les félicitations du département de Paris; ensuite le tribunal révolutionnaire fut admis à la barre. Par l'organe de son orateur, le tribunal protesta de son dévouement à la Convention, et qualifia du nom de traîtres ceux de ses membres qui avaient embrassé le parti de la Commune. L'orateur termina son allocution par ces paroles qui furent vivement applaudies : « Pour nous, « *toujours entièrement dévoués* à la re« présentation nationale et à nos de« voirs, nous venons prendre vos or« dres pour le jugement des conspira« teurs. » Ainsi, non-seulement la Convention faisait au tribunal révolutionnaire l'honneur de le recevoir dans son sein, non-seulement elle l'accueillait avec une faveur marquée, mais elle se laissait dire en public, devant la France entière, par la majorité des juges de ce temps : *Nous continuerons à vous être toujours entièrement dévoués*. Comment soutenir après cela, avec quelque apparence de raison, que le principal but de la Convention, en renversant Robespierre, avait été d'abolir le régime de la terreur, surtout si l'on se rappelle que, dans la même séance, Barrère s'éleva avec force, au nom du comité de salut public, contre *les quelques aristocrates déguisés qui parlaient d'indulgence, comme si le gouvernement révolutionnaire n'avait pas repris plus d'empire par la révolution même dont il avait été l'objet !*

Dans la journée du 9 thermidor, cela est triste à dire, mais on ne saurait le nier sans se mettre en contradiction avec tous les faits, dans la journée du 9 thermidor, l'abolition de la terreur n'était pas directement en question. La lutte s'était engagée, non pas entre les terroristes et les antiterroristes, mais entre les partisans de la concentration du pouvoir et ceux qui, soit sincèrement, soit par mauvaise passion, pensaient que la puis-

sance exécutive devait continuer à être divisée en plusieurs portions égales et exercée par un grand nombre de dépositaires. Une partie du peuple inclinait vers l'unité, et désirait que Robespierre fût investi d'une autorité dictatoriale; la bourgeoisie préférait la division du pouvoir exécutif, et, loin d'accepter un dictateur, elle ne voulait pas même de président. Son animosité contre Robespierre avait donc une double cause : elle le poursuivait, d'un côté, comme partisan avoué de la concentration du pouvoir, principe qu'elle l'accusait de défendre par pure ambition, et, de l'autre côté, comme chef du parti populaire. Les préjugés de l'époque militaient en faveur de la bourgeoisie, elle s'en servit habilement pour assurer son triomphe; mais l'histoire a donné raison aux défenseurs du système de l'unité, le seul qui pût mettre un terme à l'anarchie et aux abus d'autorité révoltants d'une multitude de dictateurs subalternes. Dans les deux camps, les hommes honorables appelaient de leurs vœux la fin de la terreur, régime sanglant, conçu dans un moment de crise et de juste colère, dans un moment où l'existence même de la patrie était en danger; régime exceptionnel, épouvantable, qui rendit possibles une foule d'atrocités en déchaînant toutes les passions, mais qui sauva la France; les ennemis de la révolution eux-mêmes ont été forcés d'en convenir. Ce qui retenait encore, c'était la crainte que l'émigration et l'étranger ne profitassent de l'abolition du gouvernement révolutionnaire pour reprendre le dessus et renverser la république naissante; c'était, en outre, l'exaltation des masses qui s'étaient montrées si opposées aux projets de clémence de Danton et de Camille Desmoulins. Il est prouvé aujourd'hui que Robespierre avait l'intention d'arrêter l'effusion du sang; pour y parvenir sans compromettre le salut de l'État, il avait proposé un comité de justice, conception intermédiaire entre le système des terroristes exagérés tels que Billaud-Varennes et le système des contre-révolutionnaires qui espéraient ramener l'ancien régime, dès que le gouvernement serait désarmé. Les historiens les plus hostiles à Robespierre conviennent que si le succès s'était prononcé en sa faveur le 9 thermidor, il aurait cherché à se faire pardonner sa victoire en abolissant la terreur (*). Les mémoires de Barrère, qui ne lui sont rien moins que favorables, attestent qu'il avait proposé de substituer la déportation à l'emprisonnement des suspects et aux exécutions qui n'en étaient que trop souvent la suite. Enfin, dans ces mêmes mémoires que le public pourra lire avant peu, Barrère dit formellement que Robespierre avait un projet d'amnistie tout préparé pour le jour où il serait libre d'agir suivant sa volonté.

On a voulu tirer de la loi du 22 prairial un argument à l'appui du contraire; mais cette loi était antérieure à sa retraite du comité, et on ne saurait, sans une injustice criante, le rendre responsable de l'usage qui en a été fait par ses ennemis et malgré son désaveu. D'ailleurs, comme nous l'avons déjà dit (**), et comme nous aurons bientôt occasion de le répéter, cette loi du 22 prairial avait pour but non pas d'augmenter le nombre des exécutions, mais au contraire de le restreindre, en enlevant à cette multitude de comités révolutionnaires qui couvraient la France le droit d'accuser et de faire condamner les coupables, et en ne conservant ce droit qu'aux autorités constituées, telles que la Convention, le comité de salut public, le comité de sûreté géné-

(*) « En lui finit le régime de la terreur, quoiqu'il ne fût pas dans son parti le plus grand zélateur de ce système. S'il recherchait la suprématie, après l'avoir obtenue il lui fallait de la modération, et la terreur, qui cessa par sa chute, aurait également cessé par son triomphe. » Mignet, *Hist. de la rév. fr.*, ch. IX, t. II, p. 103, 7e édition. « Comme tous les usurpateurs, il aurait été forcé de faire succéder aux horreurs des factions, un régime calme et doux. » Thiers, *Hist. de la rév. fr.*, ch. XXII, t. VI, p. 231, 5e édition.

(**) Voyez p. 314 et suiv.

rale, les commissaires de la Convention et l'accusateur public. Parmi les hommes qui protestèrent le plus énergiquement contre la loi du 22 prairial se trouvaient les Billaud-Varennes, les Collot-d'Herbois, les Amar, les Vouland, les Vadier, c'est-à-dire, les soutiens les plus violents du régime de la terreur. Ce qui les choqua, ce ne fut pas l'article 13, qui admettait comme suffisantes les preuves soit matérielles, soit morales, indépendamment de la preuve par témoins; ce fut l'article 10, qui, mettant un frein au dévergondage des comités révolutionnaires, bornait le champ de la terreur et leur semblait un acheminement vers la fin de cette époque d'anarchie, où le premier venu pouvait posséder le droit de vie et de mort sur ses semblables. Quels étaient les griefs de Billaud-Varennes contre Robespierre? Lui reprochait-il d'avoir fait une loi cruelle? Nullement, car cette loi ne faisait que reproduire un principe que Billaud lui-même, avec l'autorisation du comité de salut public, avait introduit lors de la création de la commission populaire d'Orange, principe qui reçut une nouvelle consécration, après la mise à exécution de la loi du 22 prairial, lors de l'organisation en grand des commissions populaires à Paris. De quoi se plaignait donc Billaud-Varennes? Il accusait Robespierre d'avoir, de concert avec Saint-Just et Couthon, présenté la loi du 22 prairial à la Convention sans en prévenir le comité de salut public. De son côté, la Convention n'avait été mécontente que d'une seule chose, c'est que Robespierre eût eu l'arrière-pensée de faire mettre en accusation, par le comité de salut public, et sans le consentement de l'assemblée, ceux de ses membres qui abusaient de leur position de représentants du peuple. Elle voulait et elle obtint que nul conventionnel ne fût traduit au tribunal révolutionnaire sans le consentement de la majorité. Il est donc évident, d'une part, que la loi du 22 prairial tendait à concentrer l'arme de la terreur dans un moins grand nombre de mains; de l'autre, que Robespierre n'avait cherché à effrayer que les grands coupables; en un mot, que les proconsuls et les représentants justement flétris, qui jusque-là avaient joui de l'impunité. D'ailleurs, en convenant que, par ambition, il eût pardonné après la victoire, ses ennemis enlèvent eux-mêmes toute sa force à l'argument qu'ils tirent de la loi du 22 prairial. Que ce fût par ambition ou par humanité, Robespierre eût arrêté l'effusion du sang, cela est incontestable. Et alors pourquoi n'attribuer qu'à l'ambition les projets de clémence qui étaient dans son caractère et qui ressortaient directement du système politique qu'il avait adopté. Le retour à l'unité du pouvoir impliquait l'abolition de la terreur; une fois concentrée, la puissance exécutive eût été indissoluble, sans avoir besoin de recourir à des actes violents, à des moyens extraordinaires comme l'était l'organisation du gouvernement d'alors; politiquement et moralement responsable des abus commis par les fonctionnaires de toute classe, le dépositaire du pouvoir suprême aurait été contraint de les réprimer ou de passer pour leur complice.

Après cette digression, qui nous a paru nécessaire, reprenons le récit abrégé de la séance de la Convention, qui fut presque entièrement remplie par la lecture du rapport de Barrère, au nom du comité de salut public. Lorsque l'orateur du tribunal révolutionnaire eut fini de parler, l'accusateur public éleva, sur la nécessité de reconnaître l'identité des accusés, un incident qui n'eut pas de suite. Pressé d'en finir, *Thuriot* s'écria : « La Con-
« vention doit prendre des mesures
« pour que les conspirateurs soient
« frappés sans délai; tout délai serait
« préjudiciable à la république. Il faut
« que l'échafaud soit dressé sur-le-
« champ; qu'avec les têtes de ses com-
« plices tombe aujourd'hui la tête de
« cet infâme Robespierre, qui nous
« annonçait qu'il croyait à l'Être su-
« prême, et qui ne croyait qu'à la force
« du crime. Il faut que le sol de la
« république soit purgé d'un monstre

« qui était en mesure de se faire pro-« clamer roi. Je demande que le tri-« bunal se retire au comité de sûreté « générale pour *prendre ses ordres*, « et qu'il retourne à son poste. » Cette proposition fut décrétée. Un membre ayant demandé la mise hors la loi contre Prosper Sijas, coupable d'avoir passé la nuit aux Jacobins et excité le peuple à la révolte, la Convention adopta sa motion; mais elle renvoya à l'examen du comité de sûreté générale la proposition que faisait un autre membre de décréter d'arrestation la femme de Prosper Sijas, comme étant une des plus scélérates révolutionnaires et la complice de tous ses crimes. Un assez grand nombre de sections, le tribunal criminel et le tribunal central, apportèrent ensuite leur tribut de félicitations, et les élèves de l'école de Mars défilèrent dans la salle, au milieu des applaudissements. Dubarrau présenta un projet de décret pour la prompte punition des traîtres. Thuriot et quelques autres obtinrent que Coffinhal, Lavalette et Boulanger seraient inscrits au nombre des rebelles. Coffinhal était parvenu à se sauver; il ne fut saisi et exécuté qu'une quinzaine de jours après. La nouvelle qu'Henriot venait d'être arrêté fut accueillie par de bruyantes acclamations. Enfin, après que Grasset eut fait déclarer que les sections de Paris n'avaient jamais cessé de bien mériter de la patrie, Barrère monta à la tribune pour lire son rapport.

Ce document a une haute valeur, parce qu'il est profondément empreint des idées de l'époque et de celles qui dominaient dans le sein de la Convention. Louables sous beaucoup de rapports, ces idées étaient incomplètes sous quelques autres. Elles exagéraient le sentiment de la liberté et de l'égalité, de manière à rendre impossible tout retour vers un ordre régulier et vers une organisation nouvelle. Pur instrument de destruction, elles furent impuissantes à rien fonder de durable, avant d'avoir passé sous le joug d'un conquérant. La source en était sublime, mais on en fit abus. Pour que la liberté et l'égalité portent leurs fruits, il ne faut pas en faire des divinités jalouses et cruelles; or, la liberté et l'égalité de 1793 et de 1794 avaient ces défauts à l'excès. Aux priviléges scandaleux de la noblesse, elles avaient substitué le nivellement général. Malheur à ceux qui ne pouvaient entrer dans le lit de Procuste! Malheur à ceux qui entreprenaient non pas de dompter le torrent révolutionnaire, mais seulement de diriger sa course, dans l'espoir de la féconder! la verge de Tarquin était là, qui abattait les têtes les plus élevées; et, pour nous servir d'une image non moins connue, mais non moins vraie, la révolution fit comme Saturne, elle dévora tous ses enfants les uns après les autres. Quand les hommes les plus énergiques eurent disparu, et qu'il ne resta plus que quelques nobles débris de la grande époque, alors un soldat vint s'asseoir en maître et recommencer Louis XIV dans ce château des Tuileries où la Convention n'avait pas même permis de demeurer à ceux qui présidaient ses séances, et d'où elle avait écarté avec un soin puéril les cinq ombres de directeurs qu'elle avait donnés à la nouvelle république. Le général Bonaparte aurait eu plus de peine à entrer dans ce château, si, au lieu de le trouver vide, il y avait rencontré un représentant de la démocratie française, un président digne de la grande nation, et choisi par le peuple comme aux États-Unis d'Amérique. Il aurait compris qu'il fallait autre chose qu'une intrigue ou qu'un coup d'État pour arriver au pouvoir; il aurait su se rendre digne d'y être porté par le suffrage universel; mais ayant affaire à des susceptibilités ombrageuses ou à des préjugés aveugles, il entrevit le moyen de satisfaire son ambition en employant l'arme du machiavélisme et de la violence; c'est ainsi qu'un excès ouvre toujours la porte à un nouvel excès.

Quelques passages du rapport de Barrère feront voir où en étaient alors les esprits dans le sein même de la Convention. Nous choisissons à des-

sein ceux qui furent écoutés avec le plus de faveur : « Quand un homme « s'empare *despotiquement* de la *volonté* et des mouvements de la plus « nombreuse, de la plus célèbre so« ciété populaire, il devient insensible« ment le *dominateur de l'opinion « publique;* et l'opinion publique, qui « seule a le droit de régner sur un « peuple libre, a perdu son empire. » On le voit, d'après cette doctrine, l'opinion publique, pour régner en souveraine, ne peut même pas se choisir un représentant; car, dans le sens où il est employé ici, le mot dominateur ne veut rien dire de plus. L'opinion publique, entendue de la sorte, devient quelque chose d'abstrait et d'impuissant comme toute abstraction; le peuple, le souverain, n'a pas le droit de penser que tel membre de l'assemblée nationale représente ses idées et a le sentiment de ses besoins mieux qu'un autre membre de cette assemblée. Telle est bien la conséquence de cette doctrine; car Barrère ajoute : « Sur « quels principes établirions-nous donc « la pondération des *droits égaux* fon« dés sur la loi, si nous les laissions « à la merci d'un homme, d'un tribu« nal, d'un commandant, ou d'une so« ciété, ou même des comités créés « par la Convention? Elle seule doit « régir, faire les lois, la guerre, la « justice et la police nationale; elle est « tout; vous, individus, vous n'êtes « rien à l'égard du peuple. »

Avec un pareil système, sur les bancs mêmes de la Convention, il n'aurait dû être permis à personne d'être plus éloquent ou plus influent que son voisin; et Barrère commettait un délit, lorsque, dans ses rapports, il se distinguait par une lucidité peu commune, et souvent par une verve encore plus rare, qui entraînait les esprits et lui valait des applaudissements. Dans un autre endroit, le rapporteur dit formellement : « Il ne faut pas dans « une république qu'un homme s'élève « au-dessus d'un autre homme. Il n'y « a de grand et d'élevé que le peuple.» Il ne faut pas qu'un homme s'élève au-dessus d'un autre homme! Mais le talent, le génie, le courage! mais la probité, mais la vertu! — N'importe. — Vous oubliez que, dans le peuple, il n'y a pas deux individus dont le mérite soit égal; celui-ci est plus travailleur, celui-là plus rangé, un autre plus adroit; l'un, par ses qualités et par son aptitude, serait digne d'être maître, et dirigera bientôt tout un atelier, soutenant les faibles, instruisant les ignorants, encourageant ceux qui ont de l'avenir; l'autre, par sa paresse et par ses vices, est incapable de conduire deux manœuvres, incapable de se laisser conduire lui-même. Et c'est pour cela que le prix de la journée des uns est beaucoup plus élevé que le prix de la journée des autres, et que tous demandent que le salaire soit en proportion du travail et des services rendus. — N'importe, tous font partie du souverain, donc tous sont égaux, tous ont la même valeur; voilà ce que devraient répondre les partisans de cette sorte d'égalité, s'ils étaient conséquents avec leur propre manière de voir.

Le rapport de Barrère contenait, en outre, le récit des événements de la veille; les faits y étaient groupés avec plus d'art que d'exactitude; rien de ce qui pouvait irriter la Convention contre les vaincus n'était oublié; mais tout ce qui pouvait être favorable, sinon à leur sort, du moins à leur mémoire, était passé sous silence. Jusqu'à l'accusation de royalisme que le rapporteur n'avait pas eu scrupule d'étayer de preuves sans consistance. « Étrange présomption, disait-il, de « ceux qui veulent arrêter le cours ma« jestueux, terrible, de la révolution « française, et faire reculer les desti« nées de la première des nations! Et « avec quels moyens! avec le talisman « royal, avec des mannequins que le « despotisme a brillantés autrefois. « Peut-être vous ne le croirez pas : « sur le bureau de la maison com« mune où se tenait la séance contre« révolutionnaire, était un sceau neuf « n'ayant pour empreinte qu'une fleur « de lis; et déjà, dans la nuit, deux « individus s'étaient présentés au Tem-

« ple pour en demander les habitants.» Et ailleurs : « Leurs auxiliaires étaient « toutes les espérances odieuses aux- « quelles s'attache un parti ambitieux « et hypocrite; leurs auxiliaires étaient « les *partisans d'un pouvoir unique*, « les habitués du gouvernement cor- « rompu des rois, et ces faiseurs de « projets criminels que soutiennent « dans l'intérieur les ennemis de la ré- « volution. » N'était-ce pas assez de compter parmi leurs auxiliaires les partisans d'un pouvoir unique, ce qui était exact? pourquoi faire intervenir ici les ennemis de la révolution, qui, plus que tous autres, redoutaient le triomphe de Robespierre? C'est une injure gratuite, puisqu'en 1794 il suffisait de rêver quelque chose qui ressemblât à l'unité du pouvoir, pour être considéré comme un conspirateur.

Enfin ce même rapport contient, ainsi que nous l'avons déjà dit, la preuve évidente que ni la majorité du comité de salut public, ni la majorité de la Convention n'avaient eu pour objet direct l'abolition du régime de la terreur. La perte de Robespierre, tel avait été avant tout le but de la coalition. Le passage suivant ne permet pas d'en douter; il montre, en outre, qu'à la Commune on désirait mettre un terme à l'effusion du sang : « C'est là « que quelques aristocrates déguisés « parlaient d'*indulgence*, comme si « le *gouvernement révolutionnaire* « n'avait pas repris plus d'empire par « la révolution même dont il avait été « l'objet, comme si la force du *gou- « vernement révolutionnaire* n'était « pas centuplée depuis que le pouvoir, « remonté à sa source, avait donné « une âme plus énergique et des co- « mités mieux épurés. De l'*indulgence!* « il n'en est que pour l'erreur invo- « lontaire; mais les manœuvres des « aristocrates sont des forfaits, et « leurs erreurs ne sont que des cri- « mes. » Et ces paroles étaient prononcées en présence de la Convention, au nom de la majorité du comité de salut public, le lendemain du 9 thermidor! Aucun membre de l'assemblée ne monta à la tribune pour y répondre; il y a plus: dans ce torrent d'injures prodiguées aux vaincus, pas une réclamation ne s'éleva contre l'atroce cruauté d'Henriot, qui avait fait tomber sous le fer de la guillotine les têtes des malheureux condamnés que le peuple des faubourgs avait voulu sauver.

Barrère lut ensuite une proclamation adressée au peuple, aux départements et aux armées. Ce document, assez peu remarquable d'ailleurs, renferme une phrase qui, selon nous, caractérise avec autant de vérité que de concision la journée du 9 thermidor: « *Le 31 mai, le peuple fit sa révolution; le 9 thermidor, la Convention a fait la sienne....* » Il ressort bien clairement de cet aveu naïf, que c'est la Convention et non pas le peuple qui a renversé Robespierre. C'était comme une revanche du 31 mai que la représentation nationale prenait sur le peuple. Il est vrai que la phrase se termine par ces mots, qui sont une apologie plutôt qu'un éloge : « *La liberté a applaudi également à toutes les deux* (aux deux révolutions). » La liberté avec tous ses excès, c'est possible, mais pas la véritable liberté; car si le peuple dépassa le but au 31 mai, la Convention ne tarda pas à le dépasser non plus au 9 thermidor; la réaction s'éleva triomphante sur les ruines du parti jacobin, et d'autres massacres, inspirés seulement par la vengeance, ne tardèrent pas à ensanglanter de nouveau le sol de la France. Il y a dans la phrase que nous venons d'analyser un pressentiment de la réaction, qui effectivement commençait déjà. A quatre heures, la Convention leva sa séance, après avoir décrété l'impression du rapport et de la proclamation au peuple français, laquelle fut envoyée par courriers extraordinaires à tous les départements et à toutes les armées de terre et de mer de la république.

Cependant Robespierre et ses amis avaient été conduits au tribunal révolutionnaire, qui, à l'exemple de la Convention, les condamna sans les entendre. Grâce à la prévoyance d'Élie Lacoste, le décret de mise hors la loi,

modifié pour la circonstance, permettait de les envoyer au supplice après une pure formalité tendant à constater leur identité. Jamais procès ne coûta moins de fatigue à Fouquier-Tinville, et il donna l'ordre de procéder immédiatement aux préparatifs de l'exécution.

Voici comment les détails du supplice sont racontés par M. Tissot, l'autorité la plus sûre pour toutes les grandes scènes de la révolution :

« A quatre heures et demie, les bourreaux vinrent chercher, pour les conduire à l'échafaud, Robespierre aîné, Couthon, Saint-Just, membres du comité de salut public; le cadavre de Le Bas, du comité de sûreté générale (*); Dumas, l'un des présidents du tribunal révolutionnaire; Payan, juré du même tribunal, et successeur de Chaumette à la Commune; le maire Fleuriot; Robespierre jeune et Henriot, à moitié morts; T. Lavalette, chef du bataillon de la section des Gardes-Françaises; onze membres de la Commune; Vivier, président des Jacobins; N. Gobeau, substitut provisoire de l'accusateur public.

« Au sortir de la Conciergerie, les tombereaux funéraires des victimes de cette journée traversèrent une partie de la rue Saint-Denis, la rue de la Féronnerie, et ensuite toute la longueur de la rue Saint-Honoré, jusqu'au lieu du supplice (la place de la Révolution). Toutes les croisées de ces rues étaient garnies de femmes parées comme dans les jours de fête, assises sur des coussins de velours, ou les bras appuyés sur des balcons auxquels étaient appendus de brillantes étoffes; elles faisaient retentir les plus insultantes vociférations sur le passage des proscrits. Au lieu du cri de Vive la république! on n'entendait que ces cris horribles : A la mort! à la mort! à la guillotine! Dans quelques endroits, les battements de mains, les transports de joie ajoutaient à l'atrocité de ces insultes de la vengeance. On arrêta Robespierre devant la maison qu'il habitait; là, des femmes ou des furies dansèrent en rond autour de la charrette.

« Le peuple répandu dans les rues, mais non pas en foule, le peuple, que Barras et ses adjoints avaient cependant cherché à entraîner, en assurant que la Commune avait arboré les signes de l'esclavage, et remis en honneur les emblèmes de la royauté, gardait un morne silence et paraissait consterné. Cependant cette calomnie, tout absurde qu'elle était, répandue dans les faubourgs, obtint d'abord un certain crédit, et l'indignation qu'elle excita contre les prétendus coupables d'une telle apostasie, contribua beaucoup à paralyser l'ardeur du peuple, qui n'était rien moins que porté à favoriser les thermidoriens.

« Durant le fatal trajet, la tête de Robespierre était enveloppée dans un linge sanglant, de sorte qu'on n'apercevait qu'à moitié sa figure pâle et livide. Les cavaliers de l'escorte le montraient avec la pointe de leurs sabres aux personnes avides de le voir dans cet horrible état. Quand il fut arrivé à l'échafaud, les bourreaux détachèrent la bande qui soutenait sa mâchoire inférieure, et lui arrachèrent, par la plus vive douleur, le seul cri qu'il ait poussé pendant sa longue agonie. Cet homme, que ses ennemis avaient sans cesse représenté comme timide et lâche même, conserva sa fermeté jusqu'au dernier moment, et tomba sous le glaive sans avoir donné le plus léger signe d'effroi. Saint-Just, que Robespierre entraînait dans sa perte, mourut avec sa constance tout entière. Aucun des proscrits ne montra de faiblesse. A chaque coup de hache, des applaudissements témoignaient la joie féroce des spectateurs, trop accoutumés depuis longtemps à contempler avec avidité des scènes de carnage. Maximilien Robespierre avait trente-cinq ans, Saint-Just vingt-six, Robespierre jeune le même âge. »

Une circonstance remarquable mé-

(*) M. Tissot paraît dans l'erreur. Peu de jours après le 9 thermidor, des amis de Le Bas vinrent apprendre à sa veuve qu'il avait été porté dans le cimetière de Saint-Jean et qu'il y avait été enseveli.

rite d'être ajoutée à ce récit. Parmi les ennemis de Robespierre qui suivaient la charrette où il était traîné, et qui l'accablaient d'injures et d'imprécations, un membre de la Convention se signala entre tous par la fureur avec laquelle il poussait le cri de *mort au tyran !* Ce conventionnel, c'était.., Carrier, le monstre qui avait ordonné les mariages républicains et les noyades de Nantes, le hideux proconsul dont la destitution avait été provoquée par Robespierre.

La seconde séance de la Convention, qui s'assembla de nouveau à neuf heures du soir, ne présenta rien de bien remarquable. Après avoir décrété d'accusation plusieurs citoyens compromis dans les derniers événements, l'assemblée se sépara, en faisant retentir d'applaudissements les voûtes de la salle. Toutefois, quelques paroles prononcées par Tallien ne sauraient être passées sous silence : « Ce jour, s'é« cria-t-il, est un des plus beaux pour « la liberté, la tête des conspirateurs « vient de tomber sur l'échafaud ! Al« lons partager l'allégresse commune. « Le jour de la mort d'un tyran est « une fête à la fraternité ! »

Ainsi finit la journée du 10 thermidor, digne complément de celle du 9. Le lendemain, soixante-dix membres de la Commune, également mis hors la loi, subirent le même sort que les vingt-trois condamnés de la veille; douze autres malheureux allèrent au supplice le jour suivant ; en trois jours cent cinq victimes ! Voilà comment les thermidoriens préludèrent aux massacres qui, après une courte suspension de la terreur, firent couler à flots le sang du peuple.

Avant de terminer par quelques considérations générales sur la révolution du 9 thermidor, il est nécessaire de faire connaître ici comment a été jugé par des hommes qui ne partageaient pas ses opinions, et même par plusieurs de ses ennemis personnels, ce Robespierre que l'esprit de parti a poursuivi avec un acharnement incroyable, et dont il a fait le bouc émissaire de la révolution.

Commençons par une autorité imposante, s'il en fut. Pendant son exil de Sainte-Hélène, Napoléon a fait entendre sur Robespierre des paroles qui méritent d'être recueillies. « Les ter« roristes et leurs doctrines, disait-il, « ont survécu à Robespierre ; et si « leurs excès ne se sont pas continués, « c'est qu'il leur a fallu plier devant « l'opinion publique. Ils ont tout re« jeté sur Robespierre ; mais celui-ci « leur répondait, avant de périr, qu'il « était étranger aux dernières exécu« tions ; que, depuis six semaines, il « n'avait pas paru aux comités (*)... « Les terroristes et leurs doctrines « avaient donc survécu à Robespierre; « mais la victoire n'avait pu se rem« porter sur les jacobins et la Com« mune que par l'appel de tous les ci« toyens ; de sorte que, pour la masse « de la bourgeoisie et du peuple, la « mort de Robespierre était la mort « du gouvernement révolutionnaire. « Toute la nation cria que la journée « avait été contre la tyrannie, et cette « croyance la fit finir (**). » Napoléon confessait qu'à l'armée de Nice (où Robespierre le jeune avait été envoyé en mission), il avait vu de longues lettres de Maximilien à son frère, blâmant les horreurs des commissaires conventionnels, qui perdaient, disait-il, la révolution par leur tyrannie et leurs atrocites. Cambacérès, qui doit être une autorité sur cette époque, observait l'empereur, a répondu à l'interpellation qu'il lui adressait un jour sur la condamnation de Robespierre, par ces paroles remarquables : « Sire, cela a été un procès jugé, mais non plaidé (***). Quelque temps avant sa

(*) Dans l'espace de cinquante-sept jours, du 11 juin (23 prairial) au 27 juillet (9 thermidor), le comité, où Robespierre avait cessé de paraître, envoya à la mort 1,400 individus, nombre que n'avaient pas atteint les condamnations prononcées par le tribunal révolutionnaire pendant un espace de quinze mois. (Voy. Hist. parl., t. XXXIV, p. 97.)

(**) Mémorial de Sainte-Hélène, t. IV, p. 269.

(***) Ibid.

chute, ajouta Cambacérès, il prononça un discours à ce sujet (celui du 8 thermidor), plein des *plus grandes beautés*. On ne l'a *pas laissé insérer* au *Moniteur*, et toutes les traces nous en ont été enlevées (*). (*Mémorial de Sainte-Hélène*, t. II, pag. 428.» Enfin voici le jugement personnel de l'empereur : « Robespierre était « incorruptible, et incapable de vo- « ter ou de causer la mort de qui « que ce fût, par inimitié person- « nelle ou par désir de s'enrichir. C'é- « tait un enthousiaste; mais il croyait « agir selon la justice, et il ne laissa « pas un sou à sa mort... *Il avait « plus de suite et de conception qu'on « ne pensait;* et après avoir renversé « les factions effrénées qu'il avait eues « à combattre, *son intention était de « revenir à l'ordre et à la modéra- « tion*... On lui imputa tous les cri- « mes commis par Hébert, Collot- « d'Herbois et autres... C'étaient des « hommes plus affreux et plus sangui- « naires que lui, qui le firent périr... « *Ils ont tout jeté sur lui* (**). »

MM. Buchez et Roux prennent hautement la défense de Robespierre, qu'ils montrent toujours disposé à la clémence. « Au milieu de ces luttes de chaque jour, disent-ils, où il opposait à des cris de mort contre une foule d'individus dont le sort n'était d'aucun poids dans la destinée de la république, des appels de plus en plus énergiques à la morale et au dévouement; où il résistait à la proscription des nobles et des prêtres; où il ne craignit même pas une fois de fermer la bouche d'Hébert, qui réclamait le prompt supplice de madame Élisabeth, le seul succès réel qu'il remporta fut la conservation des soixante et treize girondins (***), qu'il ne voulut à aucun prix livrer aux ultrarévolutionnaires. Il recueillit pour lui-même de cette conduite, de se faire autant d'ennemis mortels que le parti des exagérés comptait de membres influents dans la Convention et dans les comités du gouvernement. Dès lors, les hommes qui partageaient avec lui la dictature, et qui avaient toujours résisté à ses avis, y résistèrent encore davantage, et ils se liguèrent pour ôter tout pouvoir à celui dont ils avaient personnellement tout à craindre (*). »

Et ailleurs : « Il est impossible (**) de prouver par le moindre document, que Robespierre ait participé de fait ni d'intention aux excès des terroristes. Pur dans sa vie privée, selon le témoignage unanime de son époque, il faudrait, pour que sa vie publique fût attaquable, établir qu'il a gouverné la France, et alors, en effet, la responsabilité des crimes commis par ses agents pèserait avec justice sur sa mémoire. Mais c'est précisément le contraire qui a lieu. Son opinion personnelle n'a jamais été prépondérante dans la marche du gouvernement; les hommes qui partageaient avec lui la dictature se sont vantés au jour de sa chute de lui avoir toujours résisté; lui-même venait se plaindre, en ce jour suprême, d'avoir vainement lutté pour assurer le triomphe de la morale, et demander que l'on arrachât enfin le sceptre aux fripons. » Ailleurs encore : « Personne alors ne se trompa sur les œuvres de cet homme. Des documents de la diplomatie étrangère (***) font voir que la coalition lui attribua tout le bien qui se faisait en France, et fut convaincue qu'il allait s'y rendre maître de toutes les mauvaises passions et de tous les éléments d'anarchie. Aussi se montra-t-elle disposée à traiter par lui avec la république française. Quant à la nation, représentée entièrement, à cette époque militante, par les jaco-

(*) Cela n'est pas entièrement exact; les thermidoriens, craignant l'effet que produirait la publication de ce discours, n'en décrétèrent l'impression que deux mois après, le 11 fructidor.

(**) O'Méara, t. II, p. 134; Las Cases, t. I, p. 423, et t. IV, p. 269.

(***) Mis en arrestation quelques jours après le 31 mai.

(*) Histoire parlementaire de la révolution française, t. XXXVI, p. 2 et suiv.

(**) Ibid., t. XXXVI, p. 8.

(***) Voy. Mémoires du prince de Hardenberg, t. II, p. 452.

bins et par l'armée, elle plaça en lui une confiance illimitée. Lorsque la nouvelle du 9 thermidor parvint aux armées, la consternation fut générale. Il n'y a qu'une voix là-dessus parmi les militaires de tout rang et de tout grade, dont le témoignage mérite considération. On se répétait avec effroi le mot de Robespierre : « La républi-« que est perdue, les brigands triom-« phent ! (*) »

Plusieurs des ennemis personnels de Robespierre ont reconnu plus tard qu'ils avaient été abusés sur son compte, et ont fini par rendre hommage à sa mémoire (**), entre autres : Cambon, qui l'avait attaqué avec tant de violence dès le 8 thermidor, et qui déplora pendant le reste de ses jours d'avoir contribué à la mort des plus honnêtes gens de la Convention, en cédant à un mouvement d'amour-propre blessé ; Thuriot, qui l'empêcha de parler le 9 ; Léonard Bourdon, qui l'arrêta ; Amar, qui prit la plus grande part aux machinations du comité de sûreté générale ; Lecointre, l'un des conjurés qui, dès le 5 prairial (24 mai), avaient juré de se défaire de lui, même par le poignard ; Lesage ; Senaut-Louvet, qui l'avait accusé avec tant de fureur avant le 31 mai ; Vadier, qui, dans la séance du 9 thermidor, alla si loin, que Tallien crut devoir l'interrompre, et qui, dans la suite, disait hautement : « Nous l'avons assassiné ! » enfin Merlin de Thionville, de la bouche duquel un membre distingué de la diète suédoise, M. Munk de Rosenschœld, entendit sortir ces paroles : « Robespierre était un ardent ami de « la patrie ; il l'aimait autant que moi, « plus que moi, peut-être. »

M. Charles Nodier ne saurait être suspect de partialité envers Robespierre, que, dans ses recherches sur l'éloquence révolutionnaire, il traite souvent avec une grande dureté, et qu'il semble même soupçonner d'athéisme, tout en convenant qu'aucun orateur de la Convention ne parla de Dieu avec plus d'éloquence, et sans songer que Maximilien avait toujours été l'admirateur passionné de Rousseau. Eh bien ! malgré cela, M. Nodier a écrit comme malgré lui, et avec un entourage de contradictions paradoxales, mais séduisantes, dont lui seul possède le secret, un grand nombre de passages qui sont d'autant plus honorables pour la mémoire de Robespierre, qu'ils ont été arrachés à l'auteur par quelque chose de plus fort que ses préjugés et que ses préventions, par le cri de sa conscience et par cette nécessité impérieuse qui force un homme de goût à admirer tout ce qui est beau, un honnête homme à applaudir tout ce qui est bien. Voici quelques-uns de ces passages :

« Je n'hésite donc pas à répéter, malgré l'étrangeté de cette proposition, qu'il faut chercher peut-être dans les discours de Robespierre presque tout ce qu'il y avait de spiritualisme et de sentiments humains dans l'éloquence conventionnelle. En effet, à part quelques touchantes inspirations de Brissot, qui respirent une tendre et profonde mélancolie, ce n'est pas à la Gironde qu'il faut demander ce genre d'impressions *qui descendent de haut*. Essentiellement classique, elle ne se représente l'esprit de la nature que sous des formes matérielles. Son langage est l'expression élégante et forte de la philosophie et de la littérature du dix-huitième siècle, animées de toutes les ressources d'un beau génie, qui réunit quelquefois la véhémence entraînante de Rousseau à la piquante ironie de Montesquieu ; mais il n'y a point de Dieu dans sa froide mythologie, et Robespierre accusait Guadet de n'avoir jamais entendu sans sourire le nom de la Providence...

« Les orgies scandaleuses des athées, le mythisme impur et dégoûtant des

(*) Histoire parlem., t. XXX, p. 156.

(**) « Peu de jours s'étaient écoulés, et déjà des républicains avaient reconnu le piége tendu à leur vertu. Nous pourrions en citer pour qui cet aveuglement est l'unique faute qu'ils se reprochent dans les derniers moments d'une vie honorable. » *Choix de rapports, opinions et discours prononcés à la tribune nationale*, t. XIV, p. 366.

fêtes de la Raison, les stupides emblèmes de cette idolâtrie absurde, qu'on essayait de substituer à des traditions au moins respectables par leur ancienneté, toutes les extravagances d'un temps extravagant parmi tous les temps, avaient ouvert à Robespierre les avenues d'un trône. Médiocre peut-être, mais exhaussé par l'opinion et les événements, il comprit les avantages de sa position et de sa fortune, comme Bonaparte dut les comprendre un peu plus tard. Robespierre n'était pas parvenu au temps de souscrire un concordat avec le pape, il en souscrivit un avec le ciel....

« J'ai entendu souvent ridiculiser la déclaration du peuple français, *qui reconnaissait l'Être suprême et l'immortalité de l'âme.* J'avoue que, les dogmes admis, le côté bouffon de cette formule m'échappe tout à fait; et, pour compléter ma pensée, j'ajoute que je la trouve très-convenable et très-belle. Seulement, pour l'apprécier, il faut prendre la peine de se transporter au temps. *Rien n'était plus;* c'est donc ici la pierre angulaire d'une société naissante. C'est le renouvellement d'un monde; c'est le cri de ce monde éclos d'un autre chaos, qui se rend compte de sa création, et qui en fait hommage à son auteur; l'élan de la société entière, le jour où elle a retrouvé les titres oubliés de sa destination éternelle. Quand on juge ces choses-là dans de petites circonstances, avec de petits organes dont les petites impressions se réfléchissent dans de petites âmes, on a peut-être le droit de trouver ridicule ce qui serait effectivement ridicule dans les temps ordinaires. Mais telle n'était pas la situation de Robespierre. Au point où il était placé, et où il était venu sans le savoir, il fallait recommencer, et il recommençait, en homme sensé, par le commencement.

« J'ai le malheur d'être assez vieux pour me rappeler distinctement cette cérémonie, et j'étais, grâce au ciel, assez jeune pour en jouir sans mélange des terribles impressions de cette époque. Je n'y voyais qu'une pieuse solennité, à laquelle je portais toute l'effusion d'un cœur disposé à croire, et que l'idée de Dieu a toujours charmé... Jamais un jour d'été ne s'était levé plus pur sur notre horizon. Je n'ai trouvé que longtemps après, au midi et au levant de l'Europe, cette transparence de firmament à travers laquelle le regard semble pénétrer d'autres cieux. Le peuple y voyait du miracle, et s'imaginait qu'il y avait dans cette magnificence inaccoutumée du ciel et du soleil un gage certain de la réconciliation de Dieu avec la France. Les supplices avaient cessé, l'instrument de la mort avait disparu sous des tentures et des fleurs, un bruit d'amnistie se répandait de tous côtés; et si Robespierre avait osé confirmer cette espérance, toutes les difficultés s'aplanissaient devant lui...

« Voyez, par exemple, ce discours du 7 prairial, où il convoque la France aux pieds de l'éternel auteur des choses, et où il supplie la république de rappeler parmi les mortels la liberté et la justice EXILÉES. Il comprend cependant qu'il reste une ressource aux ennemis de la vérité, l'*assassinat!* Et voilà ce mot qui se prolonge comme un refrain solennel à travers de magnifiques périodes à la manière d'Isnard et de Vergniaud.

« Eh bien! ajoute-t-il, si vous vou-
« lez étouffer les factions, elles vous
« assassineront! J'en conviens, et
« nous n'avons pas fait entrer dans
« nos calculs l'avantage de vivre lon-
« guement. Ce n'est point pour vieillir
« que l'on déclare la guerre à tous les
« tyrans, et, ce qui est bien plus dan-
« gereux encore, à tous les crimes.
« Quel homme sur la terre a jamais dé-
« fendu impunément les droits de
« l'humanité?... Je trouve, au reste,
« pour mon compte, que la situation
« où les ennemis de la république
« m'ont placé n'est pas sans avantage;
« plus la vie des défenseurs de la li-
« berté est incertaine et précaire, plus
« ils sont indépendants de la méchan-
« ceté des hommes. Entouré de leurs
« complots et de leurs assassins, je vis
« d'avance dans le nouvel ordre de

« choses où ils veulent m'envoyer; je « ne tiens plus à mon existence passa- « gère que par l'amour de la patrie et « par la soif de la justice. Plus ils sont « empressés de terminer ma carrière « ici-bas, plus je sens le besoin de la « remplir d'actions utiles au bonheur « de mes semblables, et de laisser au « moins au genre humain un testament « dont la lecture fera pâlir les tyrans.»

« Il faut avouer que nous aurions peu d'objections contre une pareille eloquence, si elle était scellée du timbre de l'antiquité et honorée de l'approbation banale des rhéteurs. Ce que j'y remarque surtout, c'est ce sentiment de courageuse tristesse et de prévision tragique, qui me paraît l'expression tout entière de l'époque, et dont je trouve cependant peu d'autres exemples dans les orateurs révolutionnaires....

« Le fameux discours du 8 thermidor, qui précéda la catastrophe de moins de vingt-quatre heures, est certainement ce que Robespierre a laissé de plus remarquable. Il est surtout vraiment monumental, vraiment digne de l'histoire, en ce point qu'il révèle d'une manière éclatante les projets d'amnistie et les théories libérales et humaines qui devaient faire la base du gouvernement à venir, sous l'influence modératrice de Robespierre. »

Après avoir cité plusieurs passages de ce discours, dont nous avons nous-même donné de nombreux fragments, M. Ch. Nodier termine par des réflexions qui viennent confirmer le point de vue sous lequel, en ne nous appuyant que sur les faits et sur les documents authentiques, nous avons envisagé la révolution du 9 thermidor.

« Si la tyrannie méthodique, si la terreur organisée en système avaient un siége quelque part, c'était dans ces comités de gouvernement, depuis longtemps déjà désertés par Robespierre. L'attaque partit du sommet de la Montagne et des hommes les plus aveuglément dévoués aux excès de la démocratie en délire : de Billaud-Varennes, le lion des jacobins; du farouche Collot-d'Herbois, le plus cruel de leurs proconsuls; d'Amar, de Vadier, de Vouland, de Legendre, de Fréron (*), ligue de furieux ou de malades qui sauva la patrie sans le vouloir, et dont le seul but était d'exploiter la révolution au profit de la dévastation et de la mort. Tels étaient les chefs de cet exécrable parti des thermidoriens, qui *n'arrachait la France à Robespierre que pour la donner au bourreau*, et qui, trompé dans ses sanguinaires espérances, a fini par la jeter à la tête d'un officier téméraire; de cette faction à jamais odieuse devant l'histoire, qui a tué la république au cœur, dans la personne de ses derniers défenseurs, *pour se saisir sans partage du droit de décimer le peuple*, et qui n'a pas même eu la force de profiter de ses crimes. Robespierre la connaissait si bien, qu'il dédaigna de lui adresser la parole, et que, se tournant vers une autre partie de l'assemblée, pure, mais mobile et méticuleuse, qui renfermait beaucoup de vertus privées et peu de forces politiques, il implora de cette majorité flottante l'appui des honnêtes gens. Elle ne répondit pas... (**) »

Garat, dans ses mémoires historiques sur le dix-huitième siècle (***), parle de Robespierre en ces termes : « Dans ce nombre si grand d'orateurs toujours prêts et toujours environnés de guerres avec l'Europe, de tribunaux révolutionnaires, et d'échafauds qui ruissellent de sang, un seul chercha curieusement et laborieusement les formes et les expressions élégantes du style : il écrit le plus souvent ayant près de lui, à demi ouvert, le roman où respirent en langage enchanteur les passions les plus tendres du cœur, et les tableaux les plus doux de la nature, *la Nouvelle Héloïse*, et c'est l'orateur que ses collègues et la France ont le plus constamment accusé d'avoir dressé le plus d'échafauds et fait couler le plus de sang : c'est Robespierre.

(*) On est étonné de ne pas voir ici les noms des Tallien, des Barras et des Fouché, mais les services qu'ils ont rendus à la cause royaliste pourraient peut-être expliquer cet oubli.

(**) Œuvres complètes de Ch. Nodier, t. VII, p. 259 et suiv.

(***) T. II, p. 338, 2e éd.

« Tandis que des prêtres portent à la tribune nationale des professions de foi d'athéisme, et que d'autres prêtres y confessent, au péril de leur tête, le Dieu et la foi des Évangiles, ce même Robespierre fait ériger un autel et consacre une fête au Dieu que la nature révèle, et non les hommes, à l'Éternel; et le discours qu'il prononce, comme grand pontife de cette fête et de cet autel, paraît si beau, si religieux, si pathétique, à l'un des dispensateurs les plus illustres des couronnes dues aux premiers talents, à la Harpe, qu'il lui adresse avec empressement une lettre éloquente elle-même, et dans laquelle les éloges sont plus prodigués qu'ils ne le furent jamais à l'auteur des éloges du dauphin et de Marc-Aurèle.

« Robespierre, que l'Europe croit voir à la tête de la nation française, vit dans la boutique d'un menuisier, dont il aspire à être le fils; et ses mœurs ne sont pas seulement décentes; sans aucune affectation et sans aucune surveillance hypocrite sur lui-même, elles sont aussi sévères que la morale du Dieu nourri chez un charpentier de la Judée. »

Après ces différents jugements, dont quelques-uns sont d'un si grand poids, et auxquels il serait facile d'en ajouter plusieurs autres (*), que penser des historiens qui n'accordent à Robespierre ni talents, ni vertus, et qui prétendent le rendre responsable de tous les maux et de tous les crimes commis pendant la révolution? Napoléon savait mieux le juger, lorsqu'il lui reconnaissait une intégrité à toute épreuve, et qu'il disait de lui : *Il avait plus de suite et de conception qu'on ne pensait; et, après avoir renversé les factions effrénées qu'il avait eues à combattre, son intention était de revenir à l'ordre et à la modération.* Il est impossible d'en douter, lorsqu'on étudie avec attention son système politique. Dans tous ses discours, dans tous ses actes, on le voit aspirer au rôle de modérateur, et rien ne lui fait perdre courage, dans ce combat terrible qu'il livre incessamment aux contre-révolutionnaires et aux exagérés, ces deux factions qui veulent (ce sont ses propres paroles) changer la liberté, l'une en *bacchante*, l'autre en *prostituée*.

Dès la fin de l'année 1793, il chercha, sans pouvoir y parvenir, à diminuer le nombre des suspects. Espérant à la fois soustraire les innocents au supplice, et contenir par la crainte les chefs du parti de la réaction, il présenta, le 30 frimaire an II, un décret dont le premier article était ainsi conçu : « La Convention nationale décrète que les comités de salut public et de sûreté générale nommeront des *commissaires* pour rechercher les moyens de *mettre en liberté* les *patriotes* qui auraient pu être incarcérés. » Que d'actes de justice et même de clémence aurait pu couvrir ce mot de patriotes! Mais ce projet si louable, qui valut publiquement à Robespierre les éloges de Camille Desmoulins plaidant pour l'abolition de la terreur, échoua devant les intrigues de Billaud-Varennes. Le 26 nivôse de la même année, l'impitoyable terroriste fit rapporter le décret en vertu duquel Robespierre s'était flatté de faire instituer un comité de justice. Billaud-Varennes, appuyant la proposition d'un nouveau décret qui tendait à détruire le premier, s'exprima en ces termes : « Si, dans ce décret, il y a des inconvénients, ils viennent du premier qui a été rendu. Si la Convention eût conservé son *énergie et sa fermeté*, elle aurait passé à l'ordre du jour sur les réclamations des contre-révolutionnaires qu'on vous présenta à la barre. Il est certain que le comité de sûreté générale ne peut répondre à toutes les sollicitations de l'aristocratie, qui ne mérite que notre animadversion. Je demande donc le rapport du premier décret. » La majorité de la Convention, comme si elle se fût repentie d'un mouvement

(*) Voyez notamment M. Tissot, *Histoire de la révolution française*, ch. LIII; l'ouvrage intitulé *Choix de rapports, opinions et discours prononcés à la tribune nationale*, t. XIV, p. 302 et suiv.; l'*Histoire de la révolution* par M. Cabet, etc.

d'humanité, rétracta sa décision du 30 frimaire, qui, en diminuant d'abord le nombre des supplices, aurait servi de transition pour arriver au moment si désirable où l'on aurait pu arrêter pour toujours l'effusion du sang.

Considérations sur le 9 thermidor. —Le 9 thermidor est, à première vue, l'un des problèmes les plus difficiles à résoudre que présente l'histoire de la révolution française. Rien de plus complexe et de plus embrouillé en apparence que cet événement, qui néanmoins décida des destinées de la république. C'est un drame surchargé d'incidents innombrables, et poursuivant sa marche à travers une intrigue fortement nouée, au moment même où le chaos révolutionnaire est le plus intense et le plus violent. D'une part, une coalition mystérieuse, composée des éléments les plus contradictoires et les plus hostiles, renfermant dans son sein, à côté de quelques hommes honorables, une cohue d'ultrarévolutionnaires et de royalistes déguisés; des girondins dévorés par la soif de la vengeance, des terroristes et des ennemis de la terreur, indulgents de toutes les nuances, depuis les partisans de l'absolutisme jusqu'aux proconsuls et aux dilapidateurs qui ne songent qu'à éviter le châtiment dû à leurs cruautés ou à leurs vols; des absolutistes et des fédéralistes, des aristocrates espérant ressusciter les titres et les priviléges héréditaires, et des sans-culotte ne comprenant que l'égalité du niveau. D'une autre part, un homme que les uns représentent comme un traître voulant perdre la république pour aplanir la route aux Bourbons, en qui les autres ne voient qu'un démagogue effréné; cinq représentants du peuple que tous leurs ennemis attaquent avec un acharnement incroyable, et à qui ils ne permettent de répondre et de se défendre ni devant la Convention, ni devant le tribunal révolutionnaire. Partout de l'hésitation et de l'incertitude; au milieu de la lutte, une insurrection douteuse, et peut-être fomentée par ceux mêmes qui paraissent s'en effrayer davantage; le comité de salut public s'effaçant devant le comité de sûreté générale où se trament des machinations ténébreuses, et où a pénétré dans l'ombre l'influence pernicieuse de l'étranger; pour péripétie, le supplice des prétendus conspirateurs mutilés, et dans l'impossibilité de rien révéler de ce qu'ils ont tenté ou de ce qu'ils ont souffert à leurs derniers moments. Voilà l'énumération imparfaite des nombreuses difficultés que présente l'étude de la révolution du 9 thermidor; voilà le dédale inextricable de faits, de contrastes et d'énigmes au milieu duquel se trouve brusquement jeté l'historien, sans autre secours que de vagues indices.

Pour en sortir, il faut ou s'abandonner aveuglément à l'esprit de parti, ce qui n'est arrivé qu'à trop d'écrivains, ou, ce qui est beaucoup plus rare, s'affranchir de toute préoccupation systématique. Alors, en analysant avec soin les événements, en remontant des effets aux causes, du connu à l'inconnu, en faisant aux intérêts la part qu'ils occupent dans toute question politique, les obscurités disparaissent peu à peu, et la vérité se dégage des ténèbres qui l'enveloppaient.

Une chose bien reconnue aujourd'hui, c'est que, loin de trahir la république au profit des émigrés, Robespierre n'aspirait qu'à lui donner la solidité dont elle manquait. Sur ce point, ses ennemis les plus acharnés se contentent maintenant de lui reprocher des arrière-pensées d'ambition personnelle. Mais cette accusation perd beaucoup de sa force, si, comprenant qu'un grand pays comme la France ne saurait subsister au milieu de l'Europe sans une puissante UNITÉ dans le gouvernement, Robespierre prétendait, non pas à une dictature absolue, mais seulement à la présidence élective. Or, lorsqu'on suit attentivement son système politique, lorsqu'on voit son respect inébranlable pour la majorité et les formes légales, lorsqu'on songe à la répugnance qu'il éprouva jusqu'au dernier instant pour l'emploi de la force matérielle, répugnance qui, de

l'aveu de tous, fut la principale cause de sa défaite, il est évident que chez lui les principes occupaient une place plus haute que l'ambition, et qu'il se bornait à désirer pour la France un gouvernement exécutif à la manière de celui des États-Unis. Qu'il ait eu l'espoir d'être le premier nommé président de ce nouveau gouvernement, cela est plus que probable; mais cette espérance n'avait rien de répréhensible; il y a plus, il avait tout droit de le concevoir; car, au sein d'une démocratie élective, chacun est admissible aux emplois publics, et devient apte à les remplir, dès qu'il a su mériter la majorité des suffrages. Personne n'étant plus populaire que lui à cette époque, Robespierre réunissait le plus de chances en sa faveur, et ne pouvait l'ignorer; mais, encore une fois, ses prétentions étaient légales, autant que son projet de rendre de l'unité au pouvoir exécutif était une pensée élevée, sage, profonde et pleine d'avenir.

En plaçant la question sur ce terrain, qui est le véritable, il n'est pas besoin de supposer que Robespierre fut un ambitieux hypocrite, un traître ou un buveur de sang, pour se rendre raison de sa chute. Une foule de causes d'une nature différente l'expliquent d'une manière plus simple, plus naturelle, et même plus honorable pour la Convention, qui, dans le cas où Robespierre mériterait toutes les calomnies dont a été chargée sa mémoire, aurait eu le tort d'investir un pareil homme d'une grande part de pouvoir, aurait eu l'infamie de l'encourager par ses applaudissements, de l'entourer d'égards, d'hommages, de flatteries; et cela à une époque où la représentation nationale était tout, et pouvait, d'un geste, le faire rentrer dans la poussière. C'est ce qu'elle fit, dira-t-on, aussitôt qu'elle s'aperçut qu'elle avait été abusée. S'il en est ainsi, apprenez-nous donc quelle grande découverte motiva ce brusque changement. Serait-ce la preuve que Robespierre agissait secrètement pour le royalisme? Les auteurs de cette calomnie ont eux-mêmes pris soin de la démentir. — S'il ne travaillait pas pour les Bourbons, il travaillait pour lui-même; il cherchait à s'emparer de la dictature, dans le but de se faire roi ensuite, comme Napoléon, qui, de premier consul, se fit empereur. — Mais c'est précisément ce qui est en question; et, en acceptant l'hypothèse d'une dictature, il y a mille fois plus de raisons de croire qu'il se serait servi de ce pouvoir exceptionnel pour fonder une république élective, que de supposer qu'il en aurait fait un moyen de ressusciter la monarchie héréditaire. Et puis, ce ne sont là que des soupçons, et on ne condamne pas un homme sur des motifs aussi dénués de consistance. — Il fut justement condamné, puisqu'il leva l'étendard de la révolte. — D'abord, il ne parut à la Commune qu'après avoir été *condamné* par la Convention, qui avait refusé d'*entendre sa défense;* ensuite, c'est *malgré lui* qu'il fut entraîné à l'hôtel de ville par la députation populaire, sans que le comité de sûreté générale eût rien fait pour empêcher son évasion, que plusieurs de ses membres désiraient au contraire, et qu'ils paraissent avoir favorisée. Enfin, loin d'avoir pris part à cette singulière insurrection, qui n'eut guère d'une révolte que l'apparence, Maximilien s'opposa constamment aux projets énergiques de ses amis, particulièrement à ceux de Couthon et de Saint-Just. Voilà autant de causes atténuantes que, dans ce procès qui fut *jugé, mais non plaidé,* la Convention aurait prises en considération avant de prononcer le décret de mise hors la loi, si les Billaud-Varennes, les Collot-d'Herbois, les Tallien, les Fouché, les Amar, les Vadier, les Legendre, et les principaux meneurs de la conspiration thermidorienne n'avaient pas eu la précaution de les lui cacher, pour ne pas lui laisser le temps de la réflexion.

Comment donc expliquer le succès inespéré des thermidoriens? Par l'habileté de leurs chefs? Sans doute elle y contribua beaucoup; mais, quelque idée exagérée que l'on se fasse de la puissance de l'intrigue et des avanta-

ges du savoir-faire dans une révolution, il faut encore autre chose que de l'adresse et même que du courage pour entraîner la victoire de son côté, lorsque, de cette victoire, dépendent les destinées d'un grand peuple. Au-dessus de tous les événements historiques il y a des causes générales qui les dominent et qui les engendrent; l'art humain ne vient qu'en seconde ligne, pour avancer ou pour retarder d'un moment des résultats presque fatalement nécessaires, en ce sens qu'ils sont conformes à la situation morale et matérielle de la nation, dont l'avenir est en suspens. Un chef de parti peut tomber pour les motifs les plus différents : il succombe si ses idées sont trop au-dessus des idées de son époque; il succombe si elles sont trop au-dessous; il succombe quelquefois encore, si, étant supérieur sur quelques points, il est ou paraît inférieur sous un autre; enfin, sa chute est certaine, lorsqu'il se trouve brusquement attaqué par une coalition nombreuse, dont les éléments discordants n'ont qu'une valeur négative, dont le but avoué manque d'élévation, mais qui favorise à son insu une réaction devenue indispensable, et que désirait lui-même l'homme contre lequel les mécontents se sont ligués. A ce point de vue, il n'est pas difficile de se rendre compte de la chute de Robespierre; il avait à lutter contre trop d'impossibilités, pour que le triomphe vînt remplir l'attente de ses partisans.

Supérieur à tous les partis alors existants, par sa manière de comprendre la nature du pouvoir exécutif, il ne pouvait cependant pas avouer hautement le fond de sa doctrine sur le besoin d'un gouvernement unitaire, parce que l'idée seule d'une présidence élective aurait soulevé toutes les répugnances de l'époque, et détaché de lui jusqu'aux classes populaires. Il fallait qu'il ménageât en même temps et ses amis et ses ennemis. Il s'occupa toujours avec un grand soin, et quelquefois avec beaucoup de tact, à perfectionner l'éducation politique des jacobins, à leur faire sentir les avantages d'une organisation régulière; mais quelles chances de succès possède un homme d'État qui se trouve dans l'alternative d'augmenter les erreurs de son propre parti en flattant ses passions, ou de l'affaiblir, de le démembrer, en lui révélant des idées nouvelles, entièrement opposées à ses sentiments, à ses préjugés, à ses goûts, qui le portent vers une liberté sans bornes, comme il arrive à tous ceux qui ont été longtemps privés d'indépendance? En prenant ses partisans tels qu'ils étaient, en ne songeant qu'à se mettre à leur tête après les avoir harangués en homme de guerre, il aurait facilement triomphé de ses ennemis personnels et de ses rivaux; mais ce triomphe n'eût été que brutal, et n'eût fait que multiplier encore les éléments de désordre et d'anarchie : il eut le courage d'y renoncer. En essayant de les éclairer, au contraire, en luttant contre leurs préjugés ultra-libéraux, en disciplinant leurs passions ultrarévolutionnaires, il servait la cause de la civilisation, il avançait le moment où un grand progrès serait réalisable, il méritait l'estime et l'admiration de quelques amis dévoués; mais il refroidissait les révolutionnaires les plus énergiques, il commençait à s'aliéner l'esprit des masses, plus disposées à la vengeance qu'à comprendre des plans d'organisation et de réforme; en un mot, il remplissait le rôle d'un philosophe politique plutôt que celui d'un chef de parti. Pour tourner la difficulté, il avait intérêt à gagner du temps, dans l'espoir que ses prédications et celles de ses amis accroîtraient le nombre des partisans d'une forte unité, tempérée par l'élection et par la responsabilité du président de la république; il temporisa en effet, et c'est ce qui justifie le reproche de mollesse que lui adressaient tous les esprits impatients.

Son système de temporisation commençait à porter ses fruits, lorsque les thermidoriens, effrayés des progrès incessants de la nouvelle doctrine de l'unité gouvernementale, s'aperçurent qu'ils étaient vaincus s'ils ne se

hâtaient d'attaquer. Comme on l'a dit souvent, la peur leur donna du courage ; et il est connu que le courage de la peur ne rend pas très-scrupuleux sur les moyens d'agression, surtout en politique.

Empêcher Robespierre d'arriver à son but, tel fut le but commun de la coalition. Devant cette nécessité ou ce désir, toutes les incompatibilités d'humeur ou d'opinion, tous les dissentiments, toutes les haines s'évanouirent par enchantement : royalistes, girondins, fédéralistes, montagnards, modérés, enragés, tout le monde vint se rallier aux restes du parti de Danton et aux débris impurs de la faction des hébertistes. Néanmoins, dans ce concert unanime de toutes les passions de l'époque contre un seul homme, il faut se garder de confondre les citoyens honorables et sincères, mais, suivant nous du moins, abusés ; il faut se garder de les confondre avec la tourbe des intrigants, des terroristes, des fripons, des scélérats et des chevaliers du poignard qui avaient ourdi la trame du complot, et qui en conduisirent les manœuvres. Certes, on pouvait être honnête homme, et ne pas partager les convictions de Robespierre sur la nécessité de ramener le pouvoir exécutif à un nouveau système d'unité ; plus d'un membre de la Convention est mort dans la croyance qu'une grande nation peut se passer d'un chef qui la représente, ce chef fût-il électif, et qu'elle se suffit à elle-même pour se représenter dignement, avec une assemblée et des comités de gouvernement choisis par cette assemblée. Sous l'empire de pareilles idées, on avait le droit, on était dans l'obligation d'entrer vigoureusement en lutte contre le parti unitaire. Certes, on pouvait être honnête homme, et se laisser tromper par les calomnies qui représentaient Robespierre comme le partisan systématique du régime de la terreur ; quelques articles de la loi du 22 prairial, et surtout l'usage qu'en avaient fait des hommes cruels, prêtaient à cette fausseté insigne un air de vraisemblance. Fort de cette malheureuse conviction, on avait le droit de se liguer avec Billaud-Varennes, le plus grand des terroristes, dans le but secret de renverser l'un par l'autre Robespierre et Billaud-Varennes, qui se ressemblaient cependant si peu, mais qu'une erreur, prenant sa source dans un sentiment louable, tel que l'horreur pour l'effusion du sang, pouvait confondre sur des apparences mensongères. Nul doute qu'il n'y eût, dans la coalition, des hommes qui n'y étaient entrés qu'avec des idées honnêtes ; mais ce ne sont pas ces hommes-là qui ont perdu Maximilien, ce sont ceux qui les trompaient et qui lui ont enlevé la parole, de peur que, en dévoilant leurs intrigues, il n'éclairât la majorité de la Convention. Les uns luttèrent ouvertement, comme Carnot, qui ne craignit pas de porter à Saint-Just le défi de l'accuser devant la Convention ; comme Cambon, qui, le 8 thermidor, rompit publiquement avec Robespierre : les autres conspirèrent dans l'ombre, comme Fouché, qui en a fait plus tard l'aveu naïf (*) ; comme Tallien, qui écrivit une lettre suppliante à Robespierre, avant d'agiter, avec des airs de cannibale, son fer menaçant ; comme Billaud-Varennes, qui lui disait quelques jours avant de faire tomber sa tête : *J'ai toujours été ton ami ;* comme Collot-d'Herbois, qui, la veille du 9 thermidor, protesta de son dévouement aux genoux de celui qu'il allait appeler un vil scélérat ; voilà ceux qui, touchant de plus ou moins près à la société du poignard, organisée contre Robespierre depuis plusieurs mois, se souillèrent de toutes les infamies pendant l'attaque, accablèrent les vaincus de leurs outrages après le triomphe, et les poursuivirent de leurs calomnies jusque dans la tombe.

Ainsi donc, pour que Robespierre réussît à inculquer des idées d'unité et d'organisation à la majorité du parti populaire, il fallait que ses ennemis lui en laissassent le temps ; ce qui n'était guère probable et ce qui n'arriva

(*) Mémoires de Barrère.

pas. Dès lors, il se trouva dans la position d'un général réduit à opérer une manœuvre extrêmement difficile, sous le feu de l'ennemi, avec des soldats encore mal disciplinés, et ne comprenant ni l'esprit, ni la lettre des commandements. Un plus habile que Maximilien, Napoléon lui-même, dans des circonstances semblables, aurait certainement échoué. En 1794, il n'y avait encore place que pour un précurseur; Maximilien, homme de résignation avant tout, eut le courage stoïque de se dévouer pour cette tâche. Il en sentait tous les écueils; ses tristesses perpétuelles, ses pressentiments tragiques, le prouvent; et, si l'ambition lui prêtait quelques illusions, ce qui le soutenait encore plus, c'était la conviction qu'il ne pouvait reculer devant une tentative de réforme, sans trahir les destinées de la France.

Nous allons le trouver dans une situation non moins critique, pour ce qui concerne le régime de la terreur, affreux héritage que légua l'émigration à la France révolutionnaire, et dont la responsabilité morale doit peser sur la noblesse encore plus que sur le peuple et la bourgeoisie.

Quand la reprise de Toulon, le déblocus de Landau, la déroute des Vendéens à Savenay et l'heureux début de la campagne de 1794 eurent rassuré la France contre l'invasion étrangère et la guerre civile, quelques esprits généreux voyant déjà la patrie hors de danger, crurent que la terreur était désormais une arme inutile et cherchèrent à arrêter l'effusion du sang. Ce fut alors que Danton et Camille Desmoulins proposèrent l'établissement d'un comité de clémence. Mais il s'en faut de beaucoup que tous les membres du parti de l'indulgence, dans lequel Robespierre mérite aussi d'être placé, pour la protection qu'il accorda aux soixante et treize girondins proscrits et aux prêtres catholiques, pour son essai, quoique infructueux, d'un comité de justice, enfin, pour son projet d'amnistie, reconnu par ses adversaires eux-mêmes, il s'en faut de beaucoup que tous les indulgents fussent animés de sentiments uniquement louables. Le plus grand nombre nourrissait des arrière-pensées qui ternissaient ce que le but avait de sacré: les royalistes y voyaient un moyen de conspirer dans l'impunité, et de ressaisir leurs anciens priviléges, en organisant à leur aise la contre-révolution; les girondins, chefs de la bourgeoisie de l'époque, espéraient aussi prendre leur revanche, en supplantant le peuple dès qu'il se serait laissé désarmer; enfin, et ceci surtout est remarquable, les antiterroristes comptaient dans leurs rangs quelques-uns des hommes qui avaient souillé la révolution par les cruautés les plus atroces ou les dilapidations les plus scandaleuses. Ces derniers, avant de réclamer les bienfaits de la clémence, avaient attendu que leurs crimes ou leurs exactions les eussent enrichis; repus de sang, ils ne demandaient plus qu'à jouir en paix du fruit de leur perversité.

Les jacobins, et en général la majorité des classes populaires, voyant où tendaient les vœux des royalistes et des girondins, refusaient de se laisser enlever l'arme terrible avec laquelle ils avaient déjoué les complots de l'aristocratie et vaincu l'Europe entière coalisée contre la France. Sur ce point encore, Robespierre était supérieur à son parti, puisqu'il désirait mettre un terme aux exécutions sanglantes. Mais sa supériorité même était un obstacle à son triomphe, le moindre soupçon pouvant lui faire perdre sa popularité. Comme pour la question de l'unité gouvernementale, il conçut l'espoir de tourner la difficulté. La proposition d'un *comité de clémence* avait ruiné Camille Desmoulins et Danton dans l'esprit des masses; sa propre tentative pour instituer un *comité de justice* avait été entravée par Billaud-Varennes, et présentée au peuple comme une tentative de contre-révolution; il eut recours à un stratagème que le succès aurait certainement justifié, mais qui, n'ayant pas réussi, pèse encore aujourd'hui sur sa mémoire. Rassuré sur le compte des

royalistes et des girondins, qu'il croyait vaincus pour toujours, il dressa toutes ses batteries contre les ultrarévolutionnaires, car la révolution avait aussi ses *ultras*, et surtout contre les proconsuls, scélérats ou fripons, qui s'opposaient à tout changement par lequel ils seraient privés de l'impunité acquise à leurs forfaits. Il entreprit de tourner contre eux cette terreur dont ils avaient si horriblement abusé. Du mépris passant à la colère, il présenta sa loi du 22 prairial, loi infâme, si elle avait eu pour objet d'augmenter le nombre des victimes, mais qui doit être étudiée avec beaucoup de soin, si elle n'avait été conçue que dans l'intention d'effrayer, et au besoin d'atteindre les grands coupables qui exploitaient la révolution dans un intérêt purement personnel. Ses sentiments d'humanité ayant été interprétés comme une tendance contre-révolutionnaire, Robespierre consentit à paraître plus terroriste, plus impitoyable que jamais, tout en restreignant le champ de la terreur, et en méditant la destruction de cette horrible machine.

Vaincre les ultrarévolutionnaires eux-mêmes avec leur propre instrument, tel fut le but de la loi du 22 prairial. Comment en douter, lorsqu'on la voit présentée par le même homme qui, en 1793, fit la proposition d'un comité de justice pour élargir les innocents, et qui, dès le début de la révolution, avait demandé l'abolition de la peine de mort? Comment en douter, lorsqu'on se rappelle l'article de cette loi qui enlève à toutes les municipalités le droit d'accuser, c'est-à-dire, de faire tomber les têtes? Comment en douter, même en lisant cet autre article si terrible, qui permettait de condamner sur des preuves morales ou matérielles, à défaut de témoignage? Contre qui pouvait être dirigée ce redoublement de sévérité? Était-ce contre les royalistes, contre les nobles, contre les prêtres ou contre les girondins? Mais tous étaient vaincus, et l'ancienne loi les atteignait avec tant de facilité, que Robespierre avait été forcé de s'interposer en faveur des prêtres catholiques et des soixante et treize girondins proscrits. Si grande que fût son animosité contre les nobles et les royalistes, elle aurait largement trouvé à se satisfaire avec la législation existante, et sans une aussi énorme extension. Il n'en était plus de même, s'il s'agissait de frapper les faux révolutionnaires, qui, abrités derrière leur titre de conventionnels ou de proconsuls, ne relevaient que de leur conscience, garantie dérisoire contre des hommes de la nature de Fouché, de Tallien, de Carrier, de Billaud-Varennes, de Collot-d'Herbois, de Vouland, d'Amar, de Louis du Bas-Rhin et quelques autres. On devait être sûr d'avance qu'ils ne se soumettraient qu'à la force ou qu'à la puissance de l'intimidation; et c'était évidemment ceux-là que Robespierre voulait faire trembler. Eux-mêmes le comprirent ainsi, et ils poussèrent les hauts cris contre la loi du 22 prairial, à laquelle ils reprochèrent... quoi? Sa trop grande sévérité? Nullement: ils ne la combattirent que pour ses tendances *contre-révolutionnaires*. Cette circonstance, qui n'a que trop souvent passé inaperçue, mérite cependant d'être méditée.

Ils eurent l'art d'intéresser la Convention à leur propre cause, en lui persuadant que Robespierre avait voulu empiéter sur ses droits. Ils firent plus, ils s'emparèrent avec avidité de cette loi du 22 prairial, à l'aide de laquelle les triumvirs avaient espéré les contenir; et, dans leurs mains impies, elle autorisa ces grandes fournées qui ensanglantèrent les six semaines pendant lesquelles Robespierre fut écarté des délibérations du comité de salut public par les intrigues de Billaud-Varennes. Le moyen qui avait été conçu pour comprimer la terreur rendit de nouvelles forces à la terreur, et un grand nombre de patriotes, partisans de Robespierre, furent les victimes de la loi dont il n'avait eu l'idée que pour désarmer les furieux qui voulaient éterniser les orgies des hébertistes.

Sur ce terrain, comme sur celui de l'unité gouvernementale, le voilà donc de nouveau gagné de vitesse par ses ennemis ; le voilà encore dans l'impossibilité de faire appel à son parti contre les terroristes, parce que la majorité des classes populaires était malheureusement terroriste à cette époque. Le voilà contraint de passer pour un révolutionnaire sans pitié, au moment même où il s'était intérieurement flatté d'un succès qui aurait ramené le retour de l'ordre et avancé l'heure de la réconciliation. Réclamer dans le sein du comité de salut public ! il ne le peut pas ; la majorité n'y est pas moins hostile à sa politique que dans le comité de sûreté générale, et il en est pour ainsi dire exclu. Réclamer aux jacobins ! il ne le peut pas; le plus grand nombre est toujours animé de sentiments de haine et de vengeance. Réclamer à la tribune de la Convention ! il ne le peut pas non plus ; là encore la majorité est prononcée pour la terreur, et on dira que, s'il se plaint, c'est parce que d'autres que lui font usage d'une arme qu'il avait aiguisée contre la représentation nationale ! Que faire ? Gémir en silence, et préparer le moment où il sera assez fort pour parler hautement d'amnistie ; c'est ce qu'il fit : le projet d'amnistie était arrêté. Mais s'il succombe dans la lutte, si c'est la terreur et non pas l'amnistie qui a le dessus, oh ! alors, combien il sera facile à ses ennemis d'ensevelir dans sa tombe le souvenir de tous leurs crimes ! Telle fut, en effet, sa destinée. Il ne la pressentait que trop, lorsque, le 8 thermidor, il disait avec tant d'émotion : *Otez-moi ma conscience, et je suis le plus malheureux des hommes !*

On le voit, ce n'était pas un rôle facile que celui de chef du parti populaire pendant la tourmente de la révolution. Un homme qui n'aurait été qu'ambitieux n'aurait songé qu'à exalter les passions de la multitude ; c'est ainsi que Billaud-Varennes le concevait, prenant toujours parti pour les mesures les plus révolutionnaires, et ne manquant jamais d'apporter du renfort à la terreur. Robespierre avait une plus haute idée de sa mission : il faisait usage de sa popularité pour éclairer les masses plutôt que pour les entraîner aveuglément au combat ; il ne voulait pas seulement détruire, il voulait organiser. Ce système, qui lui a valu d'être placé par Napoléon dans la classe des hommes supérieurs, était bien moins favorable à son ambition personnelle qu'à l'intérêt général de la révolution et de la France. Il le privait des principaux avantages dont jouit ordinairement un chef du parti populaire, et lui laissait tous les inconvénients attachés à ce titre.

Quelques-uns de ces inconvénients étaient assez graves pour lui créer des difficultés presque insurmontables. Le chef du parti démocratique, et par conséquent Robespierre, avait pour ennemis naturels : 1° tous les royalistes, tous les prêtres, tous les privilégiés de naissance, qui soupiraient après le retour de l'ancien régime ; 2° tous les partisans de la monarchie constitutionnelle, qui ne voyaient de salut que dans une naturalisation en France de la constitution anglaise ; 3° dans les rangs du parti républicain lui-même, tous ceux qui, à l'exemple des girondins, voulaient que la bourgeoisie eût la prépondérance sur le peuple. Cette opposition constituait une masse imposante, dont le choc devait être terrible, dès qu'il se présenterait pour elle une occasion de se réunir et de se former en corps de bataille, surtout si la division, se glissant parmi les montagnards, lui donnait pour généraux des révolutionnaires. Or, c'est ce que l'on vit arriver : les montagnards de la Convention allèrent d'eux-mêmes, chapeau bas, au-devant de la Plaine et de la droite, c'est-à-dire, au-devant de la contre-révolution. La droite, et principalement la Plaine, qui commençaient à voir que Maximilien n'était pas un révolutionnaire aveugle, repoussèrent d'abord toutes les avances des montagnards ; à toutes leurs belles paroles, elles répondaient : « Robespierre ! « mais il est moins terroriste que vous ;

« mais il ne flatte pas les passions de la « multitude comme vous ; mais il a des « idées d'ordre et d'organisation, tandis que vous ne comprenez que la violence et l'anarchie. » Une fois compromis, les montagnards, toujours plus humbles, parlèrent de concessions. On feignit de ne pas les entendre ; cependant, à la troisième conférence, les concessions, devenues sans doute plus considérables, parurent suffisantes pour justifier une défection; car, depuis longtemps, les modérés votaient dans le sens de Robespierre. De quelle nature étaient ces concessions mystérieuses ? On ne le saura jamais au juste ; toutefois, l'usage que l'on fit de la victoire permet presque de le deviner. Il est probable que les députés montagnards (c'étaient en grande partie des dantonistes) firent entrevoir aux modérés qu'ils leur sacrifieraient Billaud-Varennes et le comité de salut public, si les modérés consentaient à leur sacrifier Robespierre. Voyant qu'on lui accordait dix fois plus qu'elle n'aurait osé demander, la Plaine fut trop heureuse de paraître céder à des obsessions, et l'appât d'un triomphe inespéré lui fit oublier la reconnaissance qu'elle devait à Robespierre. Quoi qu'il en soit, la Plaine ayant pactisé avec les montagnards, l'armée contre-révolutionnaire, désormais compacte, eut de grandes chances de succès en sa faveur ; pour mieux tromper le peuple sur le but de ses manœuvres, elle se rangea sous les ordres de Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, et la portion la plus énergique de la Montagne se flatta de déjouer les arrière-pensées des modérés ; mais, dans cette guerre au plus fin, les ultrarévolutionnaires perdirent la partie, et Billaud-Varennes fut trop heureux d'en être quitte pour la déportation.

Établir l'équilibre entre la bourgeoisie et le peuple, tel était le nœud de la question politique pour ceux qui avaient franchement l'intention de consolider la république naissante. Avant le 31 mai, la bourgeoisie avait eu l'avantage, et en avait abusé ; depuis le 31 mai, le peuple avait pris le dessus, et avait également commis des excès. Tout porte à croire que, dans sa pensée, Maximilien assignait une part égale d'influence au peuple et à la bourgeoisie. Ennemi de tout privilége, partisan déclaré de l'unité, il aspirait à la fusion des deux principales classes de l'État, et cherchait à constituer enfin un tout homogène, un ensemble puissant et vraiment digne du nom de GRANDE NATION. De tous les peuples civilisés, celui qui a le mieux conscience de son unité nationale, c'est évidemment le peuple français, qui, pour ce motif, occupe le premier rang dans l'Europe et dans le monde entier. Néanmoins, si majestueuse qu'elle soit, cette unité est encore incomplète. L'ancienne monarchie, et c'est là sa gloire, a, par son triomphe sur la féodalité, doté la France de son unité territoriale et politique ; mais elle a bien peu fait pour son unité sociale. Et cependant la France aura centuplé sa puissance, elle aura anéanti les principales causes de troubles intérieurs et de révolution ; elle deviendra le peuple-roi le jour où tous ses enfants seront véritablement traités par elle en frères ; le jour où, ne reconnaissant plus de classe exclusivement privilégiée, elle n'admettra plus d'autre inégalité que celle du talent, de l'activité et de la vertu. C'est ainsi que doit se réaliser un jour le règne de l'égalité bien entendue ; tel est l'avenir vers lequel nous portent nos tendances nationales, tel est l'idéal vers lequel nous gravitons, et où nous arriverons sans secousse, si nous savons comprendre la doctrine du progrès, cette vérité qui repose à la fois sur la philosophie, sur la politique et sur la religion, cette vérité qui soutient les peuples comme les individus, en même temps qu'elle les console, qui donne simultanément la force du courage et celle de la résignation.

Maximilien entrevoyait cet avenir autant peut-être qu'il pouvait être entrevu de son temps. C'est à tort qu'on l'a dépeint sous les couleurs d'un dé-

magogue fanatique; il avait pour la démagogie presque autant d'éloignement que pour le royalisme (*); seulement il essayait de conserver ce qu'il y a de bon dans le gouvernement populaire, et d'introduire ce qu'il y a d'avantageux dans l'unité du pouvoir exécutif; il conciliait les deux termes du problème à l'aide d'une conception nouvelle, un président élu par le peuple; en d'autres mots, une démocratie unitaire. Si quelqu'un était fanatique dans son parti, c'était plutôt Saint-Just, qui, ayant rompu d'une manière absolue avec la tradition moderne, allait chercher un refuge dans la tradition de l'antiquité, sans tenir compte des lieux ni des temps; aussi poussa-t-il souvent Robespierre dans les voies de l'exagération. Ce dernier sut plus d'une fois contenir la fougue de son jeune ami, et tout prouve qu'il acceptait les *Institutions* de Saint-Just comme un recueil précieux de pensées plus ou moins justes, mais non pas comme la loi suprême. D'après toutes les apparences, Maximilien s'étudiait à faire naître une occasion de réconciliation entre la bourgeoisie et le peuple. Dans quel autre but aurait-il, à la Convention, recherché et accepté l'assistance de la Plaine, qui représentait la bourgeoisie modérée? Dans quel autre but aurait-il, le 8 thermidor, avant et même encore après la séance du matin, entravé les projets de révolte de la Commune? Il se croyait compris parmi les membres de la Plaine; il l'était effectivement, et voilà pourquoi, jusqu'au dernier moment, malgré les prévisions et les avertissements de ses amis, il répondait de la majorité. Il ne fallut rien moins que l'humilité des montagnards et la défection perfide des modérés, pour déjouer ses calculs. Tous ceux qui, dans la bourgeoisie modérée, croyaient indispensable pour le salut de la patrie de faire des sacrifices à l'unité gouvernementale, s'étaient rapprochés de lui. Ils ne le faisaient qu'à contre-cœur sans doute, voyant avec regret que c'était le peuple qui allait, le premier, donner un chef à la république; mais enfin ils se soumettaient à la nécessité du moment. Cette nécessité ayant cessé tout à coup, par un hasard inattendu, ils se retournèrent brusquement contre Maximilien, dans lequel ils ne virent plus que le chef du parti populaire. Son triomphe leur aurait rendu une juste part d'influence; sa chute allait les placer de nouveau au-dessus du peuple, désormais sans guide et sans point de ralliement: ils n'eurent pas la force de résister à la tentation; ils envoyèrent à l'échafaud l'homme qu'ils auraient laissé monter au Capitole; et quelques mois après sa mort, la réaction thermidorienne, non moins sanglante que la terreur, vint porter le dernier coup à la révolution française. Lorsque la bourgeoisie eut de nouveau montré son impuissance à fonder un gouvernement sage et fort, l'armée se présenta à son tour, et, de ses rangs, sortit un jeune général qui réalisa ce que n'avaient pu faire ni le peuple ni la bourgeoisie; trop heureuse la France s'il n'avait pas abusé, lui aussi, de la victoire.

Ainsi donc, sa qualité de chef du parti populaire réunit contre lui toutes les classes privilégiées, et finit par le priver du concours de ceux mêmes qui, dans le parti modéré, approuvaient sa manière de concevoir la nature du pouvoir exécutif et ses projets d'amnistie. Il avait à vaincre autant de difficultés pour réconcilier le peuple et la bourgeoisie, que pour abolir la terreur et que pour créer un gouvernement meilleur.

Enfin, dans un quatrième ordre d'idées, il existait un dernier obstacle

(*) Les amis de Maximilien partageaient ses sentiments à cet égard. Dès le 19 février 1793, Le Bas écrivait à son père, en parlant de la constitution présentée par les girondins : « On peut dire qu'elle a outré « les principes démocratiques et que rien « n'est plus propre à faire haïr le régime « républicain. Peut-être ceux qui l'ont faite « se souviennent-ils que le moyen employé « à Rome par les ennemis de l'un des Gra- « ques, pour le dépopulariser, fut de ren- « chérir sur ses principes et d'être excessi- « vement démocratiques. »

qui surpassait tous les autres, et qui, suivant nous, équivalait à une impossibilité radicale; nous voulons parler de la question religieuse, telle que l'avait faite l'année 1793. Le plus grand malheur qui soit arrivé à la révolution française, c'est son divorce avec le christianisme. Quoi de plus extraordinaire que de voir animé de sentiments hostiles envers cette belle religion, un peuple qui s'était levé en masse, au nom de la liberté, de la fraternité et de l'égalité, comme si ces principes sublimes n'étaient pas ceux de l'Évangile? Enfant aveugle, le peuple français se révolta contre sa mère; il oublia que c'était elle qui lui avait appris, au berceau, les grandes vérités que, dans sa virilité, il voulait mettre en pratique. Cependant, il faut lui pardonner cette erreur, elle ne venait pas de lui, elle prenait sa source dans des circonstances indépendantes de sa volonté. Tant qu'il eut l'espoir que le clergé embrasserait la sainte cause de la révolution, il resta fidèle au christianisme, malgré tout ce qu'avaient fait pour l'en détacher le plus grand nombre des philosophes du siècle précédent. Ce fut seulement lorsque les prêtres, maudissant, au nom du Christ, une révolution qui proclamait toutes les maximes évangéliques, eurent appelé la malédiction de Dieu sur la France régénérée, ce fut seulement alors que le peuple français enveloppa dans sa haine et la religion et les ministres. Au nombre des malheurs qui l'amenèrent à cette extrémité, il faut ranger les intrigues des cabinets étrangers, qui, dans l'intention de perdre la révolution en la poussant à tous les genres d'excès, avaient attisé le feu de la guerre civile entre le clergé et le peuple. Il faut aussi faire la part des prédications insensées des hébertistes et de tous ces athées qu'avait enfantés la lecture des mauvais livres, sortis de la plume des écrivains les plus corrompus et les plus éhontés du dix-huitième siècle. Il faut faire la part du machiavélisme des jésuites, qui, pour se venger de leur expulsion, déjà ancienne cependant, ne cessèrent jamais d'exciter la papauté contre la France, et réussirent à nous faire un ennemi du seul pouvoir qui était en état de comprendre notre révolution et de lui imprimer une direction morale. Dans le sein même de la France, il faut faire la part de ces prêtres catholiques qui vinrent, en personne, donner au peuple l'exemple de l'apostasie. Le peuple pouvait-il rester inébranlable, lorsqu'une main invisible dressait tant de piéges pour le tenter? Il fut donc abusé plutôt que coupable. La religion qu'il repoussait, ce n'était pas le véritable christianisme, c'était une religion hostile à la civilisation et au progrès, une religion haineuse qui rejetait tout sentiment de liberté, de fraternité et d'égalité. Le vrai christianisme est si peu contraire à la civilisation et au progrès, que, dès le début de la révolution, une partie du clergé se prononça pour le peuple, et que la Convention vit s'asseoir sur ses bancs des prêtres qui, à l'exemple de l'abbé Grégoire, surent concilier leurs devoirs de citoyen et de chrétien. Malheureusement, le nombre de ces âmes d'élite était faible, et les divisions intestines qui ont toujours régné entre les différents ordres religieux, décimèrent les rangs du clergé révolutionnaire. Le peuple fut victime de ces divisions, et avant tout, du mauvais vouloir des ultramontains. Ceux-là surtout sont coupables qui, en représentant le Christ comme l'adversaire des principes pour lesquels il est mort, ont enlevé du cœur des masses populaires la vénération qu'elles professaient pour ce nom sacré.

Mais quelle qu'en ait été la cause, et si passager qu'il dût être, le divorce avec le christianisme, divorce d'ailleurs plus apparent que réel, porta un coup fatal à la révolution française. Elle cessa aussitôt d'être comprise par le reste de l'Europe; il se forma, autour d'elle, un vide immense; perdant tout à coup sa force de propagande, elle eut beau rester fidèle à la cause des autres peuples, et prendre en main les destinées du genre humain

tout entier, elle n'eut d'autre puissance que celle des armes, son ascendant moral s'étant évanoui au dehors. Emprisonnée sur son propre sol, elle s'y agita dans la solitude, en proie aux plus violentes convulsions. Alors un ministre anglais, dont les agents avaient le plus contribué à cette rupture, William Pitt, crut pouvoir dire de la France qu'elle était devenue une chose sans nom : leçon cruelle, surtout dans la bouche d'un pareil ennemi ! avertissement terrible, qu'il ne faut jamais oublier ! En effet, le plus grand lien qui existe entre toutes les nations de l'Europe, le seul qui pourra consolider l'équilibre de cette grande république, c'est le christianisme, différent par les apparences et suivant le caractère particulier de chaque peuple, mais partout le même dans sa morale et dans son essence.

A partir de la fin de l'année 1792, on peut reprocher aux principaux personnages politiques de l'époque de n'avoir pas lutté avec assez d'énergie contre le progrès de la faction antireligieuse; mais Robespierre est celui d'entre eux pour qui le reproche est le moins mérité, les athées n'ayant jamais eu de plus terrible adversaire. Dans les premiers mois de la Convention, la lutte de la Gironde et de la Montagne absorba complétement l'attention générale. Disciples de Voltaire, en grande partie, les girondins, à leur insu sans doute, favorisaient, par un scepticisme brillant, l'invasion de l'athéisme. Dominés par la nécessité de résister à ces adversaires, les montagnards avaient trop besoin des masses pour songer déjà à réprimer les tendances impies de la Commune. Cette dernière exploita largement les avantages de sa position, et la victoire du 31 mai lui fit concevoir l'espérance de renverser la Montagne, comme elle venait de renverser la Gironde. C'est peu de temps après le 31 mai que fut installé le culte de la Raison, et qu'eurent lieu les saturnales révoltantes des hébertistes et l'apostasie publique de l'évêque de Paris. Les niveleurs se proposaient d'abattre d'abord les clochers, pour s'en prendre ensuite aux églises; ils y seraient parvenus sans la résistance de Robespierre, qui ne craignit pas de déclarer ouvertement la guerre à l'athéisme et de risquer sa popularité dans cette nouvelle lutte. Avec l'appui de la partie saine de la Convention, il sauva la bonne cause; sur sa proposition, l'Assemblée nationale, en réponse aux incriminations de l'étranger, déclara que le peuple français, loin d'être athée, croyait profondément à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'âme.

Ce décret et la fête à l'Être suprême sont, sans contredit, des actes glorieux dans la vie de Maximilien, et il est probable que ce n'était qu'un premier essai pour ramener la France au culte de l'Evangile. Cependant, telles étaient les difficultés de la situation, que ce double triomphe, si honorable, lui fit plus de mal que de bien. Il s'était contenté de proclamer l'existence de Dieu et de réclamer les bienfaits de la tolérance pour tous les cultes : s'il avait fait plus, il aurait été traité de contre-révolutionnaire et se serait enlevé les moyens de provoquer un nouveau progrès; s'il avait fait moins, la France était déshonorée et perdue. Cette conduite, pleine de mesure, n'en souleva pas moins contre lui une foule de mécontents, sans compter les partisans de l'athéisme. Les ultrarévolutionnaires et les fripons ne lui pardonnèrent pas, les uns d'avoir réprimé la Commune, les autres d'avoir restauré le culte de la morale, barrière gênante pour leurs dilapidations. Les sentiments d'allégresse et de bonheur qu'il manifesta le jour de la fête de l'Être suprême n'échappèrent pas non plus aux interprétations défavorables. Plusieurs de ses collègues et tous ses rivaux trouvèrent qu'il avait présidé la solennité avec trop d'abandon, qu'il avait marché quelques pas de trop en avant du reste des conventionnels; enfin qu'il avait accueilli, avec un plaisir excessif, l'ovation populaire dont il était l'objet. Son succès du 20 prairial lui valut la haine de ceux-ci, la jalousie de ceux-là, et commença

à inspirer des craintes sérieuses à tous ceux qui ne toléraient aucun genre de supériorité : c'était alors le plus grand nombre.

Cependant, il faut en convenir, quelques esprits sages ne s'alarmaient pas sans une apparence de raison ; il y avait un danger sérieux dans cet état de transition où le décret de l'existence de l'Être suprême avait placé la question religieuse. Certainement le déisme était alors le seul moyen possible de réaction contre les tendances abrutissantes de la Commune ; mais il avait cela de défectueux que, n'étant pas représenté directement par des ministres, il semblait ramener la France à ces âges de barbarie où le pouvoir sacerdotal était confondu avec la puissance politique. Curieux résultat ! la religion naturelle nous faisait reculer au régime de la théocratie, et nous aurions été encore plus mal partagés que les mahométans, chez lesquels, du moins, les sentiments religieux sont représentés par un clergé qui, s'il n'a pas la liberté de les protéger dignement, a la puissance de les défendre quelquefois contre les envahissements trop évidents de la force armée. Sous l'empire du déisme pur de 1794, en supposant qu'un soldat parvînt à s'emparer de la souveraineté, c'en était fait de l'indépendance morale aussi bien que de l'indépendance civile ; la nation aurait eu à subir, d'un seul coup, l'omnipotence d'un dictateur et celle d'un grand pontife, le même personnage devenant le juge suprême des actes politiques et des actions morales, le maître absolu de tous les bras et de toutes les consciences.

C'était probablement la perspective de cette tyrannie monstrueuse qui mettait la défiance dans le cœur de plus d'un bon citoyen. Quoique Robespierre n'eût aucune des apparences d'un homme violent, et encore moins celles d'un soldat audacieux, ils craignaient que son ascendant sur le peuple ne lui permît d'abuser du décret religieux que son éloquence persuasive avait obtenu de la Convention. Si telles avaient été ses arrière-pensées, il aurait essayé de porter atteinte aux prérogatives de la Convention, sous l'égide de laquelle, au contraire, il plaça le nouveau système. Ce qu'il se proposait avant tout, c'était donc de relever le sentiment de l'honneur, et de mettre un frein aux dilapidations des proconsuls et à la démoralisation que leurs mauvais exemples répandaient dans les masses ; aussi fit-il mettre à l'ordre du jour la probité et la vertu. Cette mesure semble presque puérile aujourd'hui ; elle avait néanmoins le mérite de rappeler le peuple à la croyance au bien, dans un moment où tant de scandales avaient pour effet de pervertir son cœur. La liberté ne courait aucun danger, tant que la Convention était respectée, et la route s'ouvrait devant une foule d'améliorations. Si Robespierre espérait recevoir un jour la récompense de ce service éclatant, qui pouvait l'en blâmer avec raison, dès qu'il ne s'adjugeait pas lui-même le prix de ses services, et qu'il s'en référait aux suffrages de la nation ? Ses ennemis n'en réussirent pas moins à grouper autour d'eux la foule des mécontents, et c'est à la fête de l'Être suprême que remonte la formation de la coalition, qui, grossissant toujours, finit par le renverser. Si, avec l'aide de la loi du 22 prairial, il essaya d'employer la violence contre ses ennemis, on lui doit cette justice qu'il ne s'y décida qu'après avoir inutilement employé une arme moins terrible, celle de la morale.

Sans doute, pour la question religieuse comme pour toutes les autres questions, il aurait triomphé si ses ennemis lui en avaient laissé le temps. Le décret de l'Être suprême, qui était le concordat de la France avec Dieu, suivant l'expression de M. Nodier, lui aurait permis de préparer le concordat avec l'Évangile, et, pour peu que la papauté s'y fût prêtée en ramenant l'Église romaine à ses vraies traditions, la France aurait fini par se réconcilier avec le catholicisme. Cette alliance du peuple français avec la cour de Rome aurait rendu à la sublime religion du Christ toute sa splendeur, et aux na-

tions romanes leur ancienne prééminence sur les autres États du monde moderne. Ce qui autorise à penser que Robespierre avait l'intention de revenir au moins à l'Évangile, c'est la protection qu'il accorda souvent aux prêtres, bien qu'elle lui ait été souvent reprochée; c'est l'énergie avec laquelle il défendit le principe de la tolérance religieuse; ce sont ces paroles qu'il ne craignit pas de prononcer devant un auditoire trop porté à l'irréligion : *Ceux qui veulent empêcher de dire la messe sont plus fanatiques que ceux qui la disent.* Le disciple et l'admirateur passionné de Rousseau n'avait certainement pas lu que de mauvais livres sur l'Évangile, et, sur ce point, on ne l'entendit jamais protester contre l'admiration du philosophe de Genève pour la morale évangélique, tandis qu'il ne craignait pas de faire l'éloge de la Profession de foi du vicaire savoyard.

Mais ses projets d'avenir étaient impuissants à rien changer à la situation présente. Toujours fidèles à leur système de calomnie, les thermidoriens le dépeignirent comme un ambitieux qui aspirait à la fois à la dictature politique et à la dictature sacerdotale; ils affectèrent de ne plus lui donner que le nom de grand pontife; ils lui supposèrent même des prétentions de révélateur, et ils se servirent adroitement de l'affaire de Catherine Théot pour accréditer ces accusations ridicules, qui lui firent presque autant de tort que l'accusation de royalisme. Peut-être ne vit-il pas avec assez de netteté tous les dangers auxquels il s'exposait en se plaçant sur le terrain religieux; peut-être la satisfaction d'avoir remporté une victoire aussi décisive et aussi importante sur l'athéisme lui fit-elle négliger quelques ménagements nécessaires. Mais cet abandon, dans un homme d'État qui savait habituellement se dominer, montrerait plutôt qu'il n'avait pas les projets de dictature qu'on lui supposait. Un homme exclusivement ambitieux aurait feint la froideur et l'impassibilité, pour mieux endormir l'attention et arriver à son but. Quoi qu'il en soit, l'état de la question religieuse en 1794 était un obstacle insurmontable qui s'opposait non-seulement à l'usurpation violente de l'autorité absolue, mais encore à une réforme modérée dans la constitution du pouvoir exécutif. Il est à remarquer, en effet, que cet obstacle avait presque entièrement disparu lorsque le général Bonaparte fit son coup d'État du 18 brumaire. Alors, loin de mécontenter les esprits, la réouverture des églises fut accueillie comme un bienfait par l'opinion publique. Moins heureux que Napoléon, Robespierre eut à lutter contre les préjugés révolutionnaires encore dans toute leur force. Nous l'avons déjà dit, son rôle n'était que celui d'un précurseur.

Ainsi donc, pour résumer les considérations qui précèdent, Maximilien se trouvait, de toute part, entouré de difficultés immenses. Soit qu'il voulût reconstruire l'unité du pouvoir, même sur les bases de l'élection et de la démocratie; soit qu'il voulût abolir la terreur; soit qu'il voulût établir l'équilibre entre la bourgeoisie et le peuple mieux associés; soit enfin qu'il voulût restaurer la religion, rajeunie et retrempée dans la lutte, partout et toujours il rencontrait devant lui les préjugés et les mauvaises passions de l'époque, qui offraient à ses ennemis une ressource presque assurée pour le perdre. Il résulte de là qu'il avait un intérêt majeur à gagner du temps, et un désavantage certain, s'il prenait l'offensive; aussi l'avons-nous vu, dans toutes les circonstances, user de temporisation, et supporter avec patience le reproche de mollesse que lui adressaient ceux de ses amis qui préféraient dénouer le nœud gordien avec le sabre. Comment, après cela, les thermidoriens ont-ils eu la maladresse de dire que c'était lui qui avait attaqué? Loin de l'avoir fait, il dédaigna même de se défendre autrement que par un discours, et aima mieux mourir, vaincu par la calomnie et par les armes, que de suivre l'exemple de Cromwell.

Tout compliqué, tout embrouillé qu'il paraisse, grâce à la précaution des vainqueurs qui n'ont dit que ce qu'ils ont jugé convenable, et qui ont détruit les papiers des vaincus, cependant le problème du 9 thermidor, envisagé de la sorte, cesse d'être inexplicable, et les événements qui suivent viennent tous à l'appui de l'interprétation que nous avons présentée au lecteur. L'histoire de la défaite du peuple arrive immédiatement après l'histoire de la chute de Robespierre: ce rapprochement ne saurait échapper à aucun observateur impartial. Après avoir consacré de longs développements à l'étude de ce grand procès qui fut jugé, mais non plaidé, nous allons désormais nous restreindre et rentrer dans les limites de notre cadre, que l'importance autant que l'obscurité du sujet nous avait fait excéder.

§ 4. *Du 9 thermidor à la fin de la session conventionnelle.*

Un moment d'arrêt, une fausse lueur de clémence, puis une réaction sanglante, telles furent les suites de ce coup d'État, sanglant lui-même. Aux principes d'unité sociale, représentés par Maximilien et ses amis, succédèrent les doctrines de liberté individuelle entendues à la manière des girondins; à la concentration du pouvoir exécutif dans les mains d'un seul comité, semblable à un conseil des ministres, succéda la division des pouvoirs entre un grand nombre de comités de plus en plus dépendants de la Convention, qui reprit comme au début, ou plutôt crut reprendre l'exercice de l'omnipotence législative et gouvernementale; à l'idée d'une présidence élective, succéda l'idée fausse d'un gouvernement à plusieurs têtes; enfin, aux mœurs séveres et au rigorisme des jacobins succédèrent la passion du luxe et les orgies de la débauche.

On ne se borna pas à vouloir mettre fin au régime révolutionnaire, ainsi que se l'étaient proposé les triumvirs; on prit à tâche de détruire tout ce qui avait été fait, le bien comme le mal, et de reculer aussi loin que cela serait possible. Au lieu de consommer la réconciliation de la bourgeoisie et du peuple, réconciliation commencée par Robespierre, on excita les riches contre les pauvres, les maîtres contre les ouvriers, la classe moyenne contre la classe moins avancée, les patriciens contre les plébéiens, les frères contre les frères. On arma de bâtons la *jeunesse dorée;* on fit appel aux mauvaises passions des gens qui ne vivent que d'oisiveté, de plaisirs et de scandale; on donna le signal d'une seconde terreur, mais cette fois au nom de l'indulgence, et dans un moment où les armées de la république étaient partout triomphantes. En d'autres termes, on fit tourner au désavantage du peuple les victoires que son énergie, sa violence si l'on veut, mais aussi son dévouement héroïque, avaient seuls rendues possibles; et on ne voulut voir dans la journée du 9 thermidor qu'une occasion inattendue d'écarter le parti populaire, et de recueillir à sa place le fruit des sacrifices qu'il s'était imposés pendant les plus mauvais jours.

Assurément, une contre-révolution était nécessaire, si par ce mot on entend la cessation du régime de 1793, régime exceptionnel et transitoire, venu de lui-même plutôt que préconçu par les hommes, dans un moment de crise qu'avaient provoqué les émigrés par leur résistance impie à toute amélioration, et par leur alliance encore plus impie avec l'étranger. Un peuple ne peut pas toujours vivre en révolution, et quand il est parvenu à triompher de toutes les résistances, et à détruire toutes les entraves du passé, il est bien temps de songer à reconstruire quelque chose sur tant de débris, et à faire prompte justice des furieux ou des coquins qui voudraient éterniser la lutte; il est bien temps d'enlever aux nouvelles institutions tout ce qu'elles ont d'exclusivement révolutionnaire. Mais il y a loin de l'abandon d'un régime exceptionnel à un bouleversement nouveau; bien loin de l'abolition du système de terreur en activité, à un autre système de terreur

que ne motivait plus la loi suprême du salut de l'État. Ainsi entendue, une contre-révolution est toujours quelque chose de blâmable et même de honteux; car c'est demander à la violence ce qu'on peut obtenir de la loi, ou c'est avouer qu'on veut réagir par esprit de vengeance, et aller plus loin en arrière que ne le prescrivent la justice et la nécessité.

Cependant la faction réactionnaire eut la prudence de ne pas se démasquer trop tôt; elle comprit que le meilleur plan de conduite pour elle, c'était de continuer à profiter des fautes de l'ennemi, ainsi qu'elle avait fait dans la journée du 9 thermidor.

Incohérente comme elle était, assemblage monstrueux d'ultra-révolutionnaires et de contre-révolutionnaires, la coalition qui avait renversé les triumvirs ne pouvait faire un pas sans se briser. Qui aurait le dessus, des montagnards de l'école de Danton, comme Tallien, ou des montagnards de l'école d'Hébert, comme Billaud-Varennes? Qui l'emporterait, des *indulgents* ou des terroristes; des modérés ou des enragés; des partisans de la prépondérance de la classe moyenne, ou de ceux qui voulaient la prépondérance de l'élément populaire? La coalition allait avoir à se prononcer sur ces questions importantes. Tant de passions étroites, tant de petites jalousies, tant de haines violentes, divisaient les chefs et les soldats de cette armée improvisée pour un jour, qu'on ne devait guère s'attendre à voir triompher dans son sein ces vastes plans d'organisation générale, ces nobles idées de réconciliation, ces beaux dévouements à la chose publique, qui seuls peuvent faire oublier les vieilles rancunes, et ramener l'ordre au milieu du chaos. Une haine commune contre un seul homme, et le sentiment de la peur, avaient formé la coalition; la chute de cet homme, objet de tant de frayeurs maintenant enfermées avec lui dans le cercueil, allait bientôt la défaire. Aussi la vit-on se démembrer peu de jours après la victoire, et se scinder successivement en différents partis, toujours plus jaloux et plus violents, jusqu'au moment où une nouvelle peur, celle du royalisme presque triomphant, grâce à la mauvaise ligne de conduite qui avait été suivie, vint réunir une seconde fois en un seul faisceau la grande majorité de la Convention.

Pour le moment, la lutte devait s'engager entre les montagnards de l'école de Danton et les montagnards de l'école d'Hébert; car les députés de la Plaine n'avaient encore ni la force, ni l'audace d'entrer ouvertement en guerre avec la Montagne. Avant d'en venir là, le Marais avait besoin de se recruter des soixante-treize députés détenus depuis le 3 octobre 1793, et de ceux des girondins mis hors la loi qui avaient échappé au supplice; en attendant, la ruse lui paraissait une arme suffisante. Toute l'habileté de ses meneurs (car cette masse inerte, quoique non dépourvue de bonnes intentions, était condamnée à toujours recevoir l'impulsion du dehors) tendit à faire éclater la division dans le sein de la Montagne, entre les *dantonistes* et les *hébertistes* (*). La lutte une fois engagée,

(*) On trouvera peut-être étrange de nous voir appliquer le nom d'*hébertistes* à des hommes tels que Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois, qui donnèrent leur consentement à la condamnation d'Hébert. Mais qu'importe s'ils ont renié l'individu? ils n'en avaient pas renié les doctrines. D'ailleurs le reproche d'hébertisme leur fut plusieurs fois adressé dans le sein même de la Convention.

Plus tard, vers l'époque où les *dantonistes* reçurent le nom de *thermidoriens* (parce que leur défection datait de thermidor), on affecta de confondre tous les ultra-révolutionnaires sous le nom de *jacobins*. Et cependant les véritables jacobins avaient disparu avec Robespierre: ce qui en restait encore avait été décimé soit par l'épuration, soit par l'emprisonnement, soit même par la mort.

En réalité, la faction ultra-révolutionnaire se composait des anciens disciples d'Hébert, de Chaumette et de Marat. Si nous ne donnons pas la dénomination de *maratistes*, c'est parce que les thermidoriens, non moins terroristes que les maratistes eux-mêmes, mais maintenant dans un autre sens, invoquaient aussi la mémoire du *grand* Marat, l'idole des cordeliers et le saint de la terreur.

il était évident que la Plaine deviendrait de nouveau l'arbitre de la victoire, puisqu'elle pourrait faire pencher la majorité du côté de ceux qui feraient le plus de concessions.

Ce calcul des chefs de la Plaine, tels que Boissy-d'Anglas, Durand-Maillane, Rewbell, Thibaudeau, Clauzel, Cambacérès, Chénier, Pelet de la Lozère, et auquel l'abbé Sieyès n'était pas étranger, pouvait être fort habile dans l'intérêt d'un parti, mais certes il n'était ni conforme à l'intérêt général du pays, ni de nature à empêcher le retour de la guerre civile. On aurait tort de s'étonner en nous voyant produire sitôt le nom de Sieyès, qui faisait le mort depuis longtemps, et qui ne reparut sur la scène politique qu'après le retour des soixante-treize. Tout en ayant la prudence de rester à l'écart, Sieyès n'avait jamais cessé de suivre la marche des événements; plus d'une fois, dans le tête-à-tête, il avait encouragé Robespierre à persévérer dans ses audacieuses tentatives d'organisation. Plus d'une fois, il avait prêté le secours de ses conseils au comité de salut public (*), et la Plaine n'avait jamais perdu l'habitude de se tourner vers lui, comme pour consulter l'oracle. Il faut rendre cette justice à Sieyès et à Boissy-d'Anglas, si toutefois ils n'agissaient pas l'un et l'autre dans un dessein perfide, qu'ils contribuèrent au rapprochement ménagé par Maximilien entre les modérés et les jacobins. Ce qu'on ne saurait leur pardonner, c'est d'avoir, après sa défaite, injurié la mémoire d'un homme dont ils avaient apprécié les louables efforts pour arrêter le torrent révolutionnaire, d'un homme qu'ils avaient flatté à l'époque de sa puissance, et qu'ils n'avaient abandonné qu'au moment des revers.

Après le 9 thermidor surtout, les regards de la droite et de la Plaine se fixèrent sur l'abbé Sieyès, dont l'influence alla toujours en augmentant, à ce point que, après la journée du 1er prairial, il se sentit assez puissant pour s'élever contre les thermidoriens eux-mêmes.

Il est donc de la plus haute importance de jeter un coup d'œil rapide sur le système de ce publiciste célèbre, qui réunissait quelques-unes des qualités de l'homme d'État à celles du théoricien. Sieyès avait cela de commun avec Robespierre, qu'il était partisan de l'*unité gouvernementale* (*). Comme Maximilien, et comme tous les hommes distingués de l'Assemblée constituante, il était vraiment de l'école française sous ce rapport. Mais un point non moins important sur lequel Sieyès ne s'accordait pas avec Robespierre, c'est que, par le nom de tiers état, il entendait non pas toute la nation, mais seulement la classe moyenne. Sur son drapeau, il avait inscrit le mot *bourgeoisie*, avec un sens qui excluait à la fois la classe noble et la classe populaire; tandis que, sur le drapeau de Maximilien, on lisait le mot *peuple*, lequel comprenait virtuellement en lui toutes les classes de la société française. Cette différence explique comment, au lieu d'imiter Robespierre, qui, surtout dans les six derniers mois de son existence, s'était efforcé de convertir la Plaine, pour réconcilier la bourgeoisie avec le peuple, Sieyès n'eut d'autre préoccupation que de combattre le parti populaire, pour le faire retomber dans la situation subalterne qu'il occupait en 1791. Ceci fait également comprendre pourquoi nous ne le croyons pas étranger au piége que les chefs de la réaction dressèrent sous les pas des montagnards, dès le lendemain du 9 thermidor.

Ceux-ci ne manquèrent pas de se jeter au-devant du précipice, entraînés

(*) Voyez les Mémoires de Barrère, t. II, p. 280.

(*) Les preuves ne manquent pas à l'appui de ce fait. Nous nous bornerons à citer sa participation au 18 brumaire, et le projet de constitution qu'il proposa au général Bonaparte après le renversement de la constitution de l'an III; les cinq directeurs étaient remplacés par un seul homme, espèce de président à vie, investi des fonctions, du reste, fort bizarres et du titre non moins singulier de *Grand Proclamateur*.

par les vieilles rancunes des dantonistes et des hébertistes, qui avaient alors pour chefs, ceux-ci Billaud-Varennes et ceux-là Tallien. Ces deux hommes, également coupables, et un moment réunis pour sauver leur tête, se redoutaient maintenant, et voulaient, chacun de son côté, s'attribuer les fruits de la victoire. Tous les deux s'étaient signalés par une cruauté peu commune, et avaient pris part aux massacres de septembre. Aucun proconsul n'avait commis plus d'excès et fait couler plus de sang que Tallien à Bordeaux ; aucun montagnard n'avait demandé plus de têtes que Billaud-Varennes, le provocateur et l'agent de toutes les mesures de rigueur dans le sein du comité de salut public ; le principal auteur de la mort de Danton, de Camille Desmoulins, du duc d'Orléans, de la reine ; enfin le grand pourvoyeur de la guillotine à toutes les époques de la terreur, et surtout pendant les six dernières semaines qui précédèrent le 9 thermidor, où les victimes étaient conduites par fournées au supplice. Cependant il y avait cette dissemblance entre eux, que Tallien, comme tous les dantonistes, avait un moment parlé d'indulgence (on verra bientôt ce qu'ils entendaient par ce mot), tandis que Billaud-Varennes, toujours impitoyable, toujours drapé en Brutus, n'avait jamais voulu voir de salut hors la terreur. C'était un ancien oratorien qui avait quitté les ordres pour le théâtre, et le théâtre pour le monde, où l'avait introduit un mariage fort avantageux avec la fille d'un fermier général. Sa figure repoussante avait quelque chose de sombre et de faux qui rappelait à la fois le mauvais prêtre et le mauvais comédien.

Tous les deux avaient joué un rôle important dans la journée du 9 thermidor, dont le succès pouvait être attribué en grande partie à l'esprit d'à-propos avec lequel Tallien était monté à la tribune pour interrompre Saint-Just, et aux moyens d'exécution par lesquels Billaud-Varennes avait secondé l'attaque. Mais l'un et l'autre avaient travaillé dans un intérêt contraire et pour une cause opposée. Fier, sinon de la considération, du moins de l'influence qu'il venait d'acquérir dans le sein de la Convention nationale, Tallien se croyait appelé à recueillir l'héritage de Danton. De son côté, Billaud-Varennes se préparait à profiter de l'avantage que lui donnait sa qualité de membre du comité de salut public : maintenant qu'il était parvenu à se débarrasser de Danton et de Robespierre, il se flattait que tout allait plier sous sa volonté de fer.

Il se trompait, comme il put bientôt s'en apercevoir. Soit dès le moment des fameuses conférences où la Plaine abandonna Robespierre après l'avoir quelque temps défendu, soit un peu plus tard, un accord secret s'était établi entre les montagnards dantonistes et les députés du centre. La perte du comité de salut public, objet de la jalousie des uns et des autres, telle fut la condition de cet accord mystérieux. Les dantonistes n'avaient pas envie d'y manquer, eux qui avaient déjà tant fait pour renverser le comité ; mais eussent-ils voulu reculer au moment du danger, qu'ils ne l'auraient pas pu, car il s'élevait contre la plupart d'entre eux des charges si graves, qu'en les abandonnant la Plaine les eût laissés retomber sous le coup de la justice. Les meneurs de la réaction voyaient en eux des hommes perdus de réputation qu'on pourrait employer utilement contre le parti révolutionnaire, et faire rentrer dans le néant, lorsqu'on n'aurait plus besoin de leurs services. Les événements succédèrent au gré de ses désirs. Avec l'aide des thermidoriens, elle refoula non-seulement le parti des enragés, mais toute la Montagne, tout le parti révolutionnaire ; puis, moins heureuse toutefois dans cette seconde partie de son plan, elle s'appuya sur les royalistes pour supplanter les thermidoriens.

D'où il résulte que l'histoire de la Convention, depuis le 9 thermidor jusqu'à la fin de la session, se divise en deux époques principales. Pendant la première, qui finit avec l'insurrec-

tion de prairial, le parti populaire est vaincu et désarmé; pendant la seconde, le royalisme profite de la défaite du peuple pour relever la tête, et, à son tour, l'émigration essaye de détrôner la bourgeoisie triomphante. Chacune de ces époques se subdivise elle-même en deux actes : la première offre d'abord l'alliance de la Plaine avec les thermidoriens ; puis le retour des soixante-treize et des girondins, qui assure la majorité à la Plaine, et qui lui permet de dominer les thermidoriens. Vers la fin de la seconde époque, ceux-ci, par un nouveau changement de front, se retournent contre les royalistes, qui, avec le secours de l'armée, sont vaincus dans la journée du 13 vendémiaire. En tout, quatre époques.

Telle est, suivant nous, la division la plus logique, celle que, pour cette raison, nous avons cru devoir adopter.

Première époque (*du 9 thermidor au rappel des girondins, 18 ventôse an* III). Le premier choc entre les dantonistes et les hébertistes ne se fit pas longtemps attendre; mais la cause de la rupture fut bien moins un dissentiment sur le principe de la terreur, qu'un désaccord sur toutes les autres questions de politique et de gouvernement; désaccord qui fut accru par des querelles personnelles et par des arrière-pensées d'ambition. Non, quoi qu'en aient pu dire leurs panégyristes, ceux des dantonistes qui allèrent siéger sur les bancs de la droite après le 9 thermidor, ne voulaient pas plus l'abolition de la terreur que les hébertistes. La seule différence qu'il y eut entre eux, c'est que les uns voulaient la continuation du régime de la terreur au profit de l'hébertisme, et que les autres cherchaient à organiser un nouveau système de terreur au profit de la contre-révolution. Aussi se rencontraient-ils tous sur un terrain commun, quand il s'agissait d'exalter la gloire du *divin* Marat. Ce qui donnait un faux air de clémence aux dantonistes, c'est qu'ils demandaient l'élargissement de tous ceux de leurs partisans qui avaient été emprisonnés comme suspects depuis la mort de Danton. Mais là se bornait la différence, ainsi qu'on pourra bientôt s'en convaincre.

On se rappelle que, dans la fameuse séance où fut consommée la ruine des triumvirs, Barrère, au nom de ses collègues, vint lire, vers les trois heures du matin (10 thermidor), un rapport mûrement médité, et que l'on peut regarder comme la profession de foi du comité de salut public. Loin de s'y montrer clément, on s'exprimait en ces termes : « C'est là (au faubourg « Saint-Antoine) que quelques aristo- « crates déguisés parlaient d'indul- « gence, comme si le *gouvernement* « *révolutionnaire* n'avait pas repris « *plus d'empire* par la révolution « même dont il avait été l'objet, « comme si la force du gouvernement « révolutionnaire n'était pas *centuplée* « depuis que le pouvoir, remonté à sa « source, avait donné une *âme plus* « *énergique* et des comités mieux épu- « rés. De l'*indulgence!* il n'en est que « pour l'erreur involontaire; mais les « manœuvres des aristocrates sont des « forfaits, et leurs *erreurs* ne sont que « des *crimes* (*)! » Telles étaient les dispositions de la majorité du comité de salut public. Non-seulement elle voulait la continuation du régime de la terreur, mais elle ne réclamait pas contre l'exécution de la loi du 22 prairial, mais elle se préparait à centupler la force du gouvernement révolutionnaire, mais elle allait plus loin que jamais personne n'avait été : à ses yeux, les erreurs devenaient des crimes. Cependant, en déployant ce luxe de cruauté, elle n'avait plus peur de Robespierre; et, cette fois, on ne pouvait pas dire que c'étaient les votes de Saint-Just et de Couthon qui avaient servi d'appoint à la pluralité des suffrages. Au contraire, le premier effet de la chute des triumvirs avait été d'amener le triomphe de l'hébertisme dans le sein du comité de salut public.

(*) *Moniteur* du 30 juillet 1794, n° 312.

Mais il y a plus, ces sentiments étaient ceux de la majorité de la Convention. Comment en douter, lorsqu'on la voit décréter l'impression de ce rapport et de la proclamation qui le suivait, lorsqu'on la voit décréter l'envoi des deux pièces à tous les départements et à toutes les armées de la république? Un peu plus tard, le tribunal révolutionnaire fut reçu à la barre de la Convention, et l'assemblée entendit sans frémir, ou même sans murmurer, les félicitations de l'orateur de ce tribunal. A plusieurs reprises, le nom de Marat, cet apôtre de la terreur, fut prononcé et porté aux nues. C'est à peine si le 10, dans la séance du soir, Lecointre de Versailles, alors l'un des plus fougueux réacteurs, s'éleva contre l'institution des commissions populaires. Tout ce qu'il demanda, c'est que ces commissions, nommées pour juger les détenus, fussent renvoyées à l'examen des comités de salut public et de sûreté générale, pour être, non pas supprimées, mais seulement *épurées*. Après lui, Thibaut appela l'attention de l'assemblée sur le tribunal révolutionnaire de Paris; mais, à l'exemple de Lecointre, il n'en attaqua nullement l'existence, et il se borna à demander qu'il fût épuré. L'épuration, c'est-à-dire, la destitution de tous les fonctionnaires qui avaient plus ou moins trempé dans les projets des triumvirs, voilà ce que voulait la majorité de la Convention. Pour tout le reste, elle avait l'intention de suivre les errements du passé.

Discussion relative au tribunal révolutionnaire.— On en vit la preuve dans la séance du 11. Sur la motion d'Élie Lacoste, qui prétendit que la plus grande partie des juges et des jurés étaient à la dévotion de Robespierre, la Convention *suspendit* le tribunal révolutionnaire, et décréta qu'il serait remplacé par une commission provisoire qui porterait le nom de *tribunal révolutionnaire provisoire*. Tallien parla en faveur de ce changement; et comme s'il eût pris à tâche de dévoiler son secret, il défendit énergiquement l'institution des commissions populaires. Mais la décision de l'assemblée déplut à Billaud-Varennes, qui pénétra l'arrière-pensée des dantonistes, impatients de changer le personnel du tribunal révolutionnaire pour s'emparer de cet instrument terrible. Aussi élevat-il la voix pour défendre l'ancien tribunal révolutionnaire, protestant de la moralité et des bonnes intentions du plus grand nombre de ses membres, et laissant comprendre que quelques changements suffiraient pour épurer son personnel. L'épuration étant alors le principe accepté par la majorité, Billaud-Varennes, soutenu par Thuriot, parvint à faire prononcer l'ajournement sur le décret qui avait institué un nouveau tribunal révolutionnaire. Il fut convenu que le comité de salut public se contenterait de modifier la composition du tribunal existant.

Qu'on dise maintenant si l'abolition du régime de la terreur était le principal but de la coalition qui avait envoyé Robespierre à l'échafaud. En prenant parti pour le tribunal révolutionnaire, Billaud-Varennes savait bien qu'il ne choquerait pas les idées de la majorité : seulement il courait le danger de laisser voir qu'en le défendant il défendait son bien, sa chose à lui. Ce qui n'est pas moins curieux, c'est que, un peu plus tard, Barrère avoua, sans y prendre garde, combien Robespierre avait peu d'influence sur le tribunal révolutionnaire : il annonça que le tyran avait l'intention *d'en faire fusiller tous les membres*.

Il importe de bien examiner la nature de ce premier vote de la Convention, qui laisse voir, dans toute leur nudité, les véritables sentiments de la majorité à cette époque. Était-ce le principe de la terreur qui se trouvait mis en question? Non, certainement, puisque, même en allant contre les intentions du comité, on s'était borné à *suspendre* le tribunal révolutionnaire, et qu'on avait nommé une commission provisoire, ou plutôt un autre tribunal pour le suppléer. Le mot d'amnistie n'est pas prononcé une seule fois dans la discussion : quelle plus belle occasion cependant d'abolir

la terreur, si Robespierre en était la première cause et le plus impitoyable soutien! Les avocats des vainqueurs diront qu'il fallait punir les complices des triumvirs. Soit; mais pourquoi ne pas les livrer aux tribunaux ordinaires? N'était-ce pas le seul moyen d'en finir avec la terreur? Ici plus rien à répondre. Encore avons-nous choisi le terrain le plus favorable à nos adversaires, car nous avons accordé qu'il fallait punir les patriotes compromis dans la journée du 9. Or, en supposant que la coalition se fût proposé de mettre un terme à l'effusion du sang, tout le monde conviendra qu'elle eût dû sanctionner sa victoire par la clémence : en pardonnant à quelques jacobins coupables de trop d'attachement au principe de l'unité gouvernementale, on eût acquis le droit d'être indulgent envers les malheureux suspects qui encombraient les prisons.

Le principe en discussion n'était donc pas la terreur. Ce qui était vraiment en question, c'était de savoir si le tribunal révolutionnaire, tel qu'il se trouvait composé, pourrait juger suivant les passions des vainqueurs. Le tribunal révolutionnaire était-il, oui ou non, composé d'anciens partisans de Robespierre? Voilà ce que voulaient apprendre, nous ne disons pas les meneurs, qui savaient à quoi s'en tenir, mais le plus grand nombre des membres de l'assemblée. A l'aide des faux bruits qui représentaient Maximilien comme le secret instigateur des bourreaux, les dantonistes obtinrent la suspension du tribunal et la formation d'une chambre ardente. Mais quand Billaud-Varennes, laissant échapper son secret par trop d'ambition, et se démasquant enfin aux yeux de la postérité, fut venu se porter caution pour le personnel du tribunal révolutionnaire, alors la Convention détrompée s'empressa de revenir sur sa propre décision, et maintint le tribunal, dont la pureté et l'obéissance lui étaient attestées par un patron aussi bien renseigné. Vainement prétendrait-on que l'assemblée, revenant sur son premier décret, à la demande de Billaud-Varennes, ne fit que céder au sentiment de la peur. Le lendemain, quand ce même homme essaya de l'intimider pour lui faire accepter trois nouvelles nominations au comité de salut public, la majorité sut bien le rappeler aux lois du respect. *On murmure, je crois*, avait dit Billaud-Varennes en remarquant les signes de mécontentement qui avaient accueilli la proposition faite par Barrère; mais, à la manière résolue dont l'assemblée accepta ce défi, il reconnut bientôt qu'il avait été trop loin. Quant à Barrère, son complice dans ces petites tentatives d'intimidation, il avait déjà, la veille, éprouvé un échec non moins marqué. « *Quel est donc ce président des feuillants qui prétend nous faire la loi?* » avait dit avec colère le belliqueux Merlin de Thionville. Troublé par les nombreux applaudissements qui avaient couvert ces paroles, Barrère s'était hâté de quitter la tribune. Voilà qui prouve que la Convention était, pour le moment du moins, guérie du mal de la peur. Comment aurait-elle pu craindre, après le triomphe que venaient de remporter ses décrets, et dans des circonstances où les pétitions et les adresses arrivaient en foule pour la féliciter d'avoir reconquis l'omnipotence avec la liberté? Ainsi donc, à part quelques rares exceptions, tout le monde voulait la continuation du régime de la terreur.

Quant aux meneurs, ils voulaient avant tout s'assurer la haute influence sur le tribunal révolutionnaire, pour s'en servir comme d'un moyen d'attaque ou de défense contre leurs rivaux et leurs adversaires.

Le même jour (11 thermidor), Barrère vint, pendant la séance du soir, soumettre à l'examen de l'assemblée une liste où étaient inscrits les membres du tribunal révolutionnaire que le comité de salut public jugeait convenable de conserver, et les nouveaux juges ou jurés qu'il lui paraissait utile d'y introduire. Suivant son habitude, le rapporteur du comité fit l'éloge des mesures de sévérité; nouvelle preuve

que la majorité de la Convention ne songeait pas à abolir la terreur. Il déclara que la conspiration des triumvirs n'avait pas altéré un instant l'organisation sociale; que cette commotion partielle laissait le gouvernement dans son intégrité, *quant aux opérations politiques, administratives et révolutionnaires*, soit au dedans, soit au dehors (*). Il alla même jusqu'à dire que le gouvernement révolutionnaire, et la marche des commissions exécutives, s'étaient organisés sans le vœu de Robespierre, de Saint-Just et de Couthon; ce qui était vrai en ce sens qu'ils s'étaient opposés à tout ce qui tendait à fragmenter le pouvoir, et par conséquent à favoriser les projets des contre-révolutionnaires ou des hébertistes. Enfin, après s'être longuement étendu sur les torts des victimes qu'il encensait encore la veille, il arriva au fait. « Je n'aurais pas rempli en« tièrement le devoir qui m'a été im« posé par le comité, dit-il, si je ne « vous parlais du tribunal révolution« naire, de cette *institution salutaire* « qui détruit les ennemis de la répu« blique et purge le sol de la liberté : « il pèse aux aristocrates, il nuit aux « ambitieux, il déblaye les intrigants et « frappe les contre-révolutionnaires; il « anéantit les espérances de la tyran« nie. *Il faut donc un grand respect* « *pour cette institution;* mais les « hommes qui le composent ont dû at« tirer les plaintes et les regards de « la Convention nationale. Il a été « compté parmi vos devoirs, celui « de reviser la formation de ce tri« bunal, mais avec cette sagesse qui « *perfectionne sans affaiblir*, et qui « recompose sans détruire... Je viens « présenter à votre nomination les ju« ges et les jurés qui nous ont paru mé« riter la confiance de la Convention et « de leurs concitoyens... » Or, au nombre des élus figurait le nom de l'homme le plus connu pour sa férocité sanguinaire, le nom de Fouquier-Tinville. Après comme avant la révision, le comité conservait l'accusateur public dont les réquisitoires avaient alimenté les grandes fournées des six dernières semaines. Il fallait que Billaud-Varennes et les autres hébertistes en majorité dans le sein du gouvernement, eussent bien à se louer du zèle de cet homme. pour assumer en public la responsabilité d'un pareil choix! Peu de temps après, lorsque Fouquier-Tinville fut livré à la justice, et qu'eux-mêmes se virent sur le banc des accusés, Billaud-Varennes, Barrère et Collot d'Herbois renièrent leur protégé et essayèrent un moment de le faire passer pour le complice de Robespierre. Lors même que les débats du procès n'eussent pas montré la fausseté de cette accusation, la marque d'*estime* que la majorité du comité de salut public donna officiellement à Fouquier, suffirait pour démasquer les vrais coupables. Et il est opportun de le dire ici, dans ce même rapport si favorable à Fouquier, Barrère traitait on ne peut plus durement Dumas, l'ancien président du tribunal révolutionnaire, qui ne voyait pas les grandes fournées d'un œil aussi impassible que Fouquier-Tinville. Barrère en parlait en ces termes : « ... Il est encore ré« sulté des déclarations communiquées « par l'*accusateur public* au comité, « que, sur la proposition de Dumas, « le comité d'exécution, présidé par Si« mon, dans la maison commune (9 « thermidor), avait arrêté de fusiller « la gendarmerie à cheval, *le tribunal* « *révolutionnaire*, et un certain nom« bre de députés. »

Cette indulgence pour l'accusateur public, et cette animosité contre l'ancien président du tribunal révolutionnaire, méritent quelque attention. Que Barrère s'élève contre Dumas, l'un des partisans de Robespierre, rien de plus naturel ; aussi ne doit-on considérer que la nature des reproches qu'il lui adresse. De quoi le blâme-t-il donc? Est-ce d'avoir présidé un tribunal de sang, dans une époque de démence? Nullement; il l'accuse d'avoir voulu faire fusiller ses collègues. D'où il résulte clairement que Dumas, le partisan de Robespierre était en désaccord

(*) *Moniteur* du 1er avril 1794, n° 314.

avec les autres juges, et surtout avec l'accusateur public, créature de Billaud-Varennes. L'attachement de Fouquier pour le régime de la terreur étant bien connu, on peut également tirer cette seconde conséquence, que Dumas, comme tous les jacobins qui s'étaient prononcés en faveur de Robespierre, était las du régime de la terreur, et voulait en renverser les soutiens, dans l'espoir de rendre une amnistie possible. Autrement, comment expliquer sa sévérité envers les membres du tribunal révolutionnaire? On ne pourrait supposer qu'une chose, c'est que Dumas voulait faire repentir ce tribunal de ne pas s'être rangé avec lui du côté de Robespierre. Mais alors il devient de nouveau évident que ce dernier n'exerçait pas sur les bourreaux l'ascendant que ses ennemis lui ont prêté après sa mort. Dans un cas comme dans l'autre, il est facile de voir que ni Robespierre, ni le parti jacobin, ne dominaient sur les bancs du tribunal révolutionnaire, mais que c'étaient Billaud-Varennes, Fouquier-Tinville, et toute la faction hébertiste, qui y régnaient en maîtres.

D'ailleurs, dans de pareilles questions, il suffit de voir les résultats pour arriver à la découverte de la vérité. Or, quelle cause a embrassée, pendant la lutte du 9, le tribunal révolutionnaire? Celle des triumvirs ou celle de leurs ennemis? Le tribunal, y compris les juges, les jurés et les substituts de l'accusateur public, comptait un effectif de plus de soixante membres. Eh bien! à part Dumas, Fleuriot, l'un des substituts, et cinq jurés, d'ailleurs faisant partie de la Commune, tout le reste, à l'exemple de Fouquier-Tinville, prit parti pour l'hébertisme. Tous aussi, parquet, juges et jurés, sollicitèrent l'honneur de prononcer la sentence des vaincus, dont le plus grand crime, à leurs yeux, était d'avoir mis en péril l'existence du tribunal révolutionnaire par leurs projets d'organisation politique et d'amnistie générale (*). Mais comme les vainqueurs s'étaient entendus pour *renfermer dans la tombe de Robespierre tous les crimes du passé*, et que la nouvelle terreur frappait de mort tous ceux qui osaient prendre sa défense, le public se laissa pendant longtemps persuader que Maximilien avait été l'auteur des atrocités auxquelles il avait entrepris de mettre un terme.

Barrère propose de compléter le comité de salut public. — Quoi qu'il en soit, encouragé par les applaudissements de l'Assemblée, Barrère proposa de remplacer provisoirement, et seulement jusqu'au 21, jour du renouvellement du comité, « les trois ambitieux que le glaive de « la loi avait frappés, les trois tyrans « qui avaient usurpé la confiance pu- « blique, et manqué de renverser le « *gouvernement révolutionnaire*, si « fatal aux rois de l'Europe, et si né- « cessaire à la défense de la liberté. » La transition oratoire ne manquait pas d'adresse; car un remplacement même provisoire des triumvirs eût été, pour les membres survivants du comité de salut public, une espèce de consécration qui leur manquait encore depuis les derniers événements, et un moyen de renouveler bail avec l'autorité représentative. Ce n'était pas une moins bonne idée, pour garder l'avantage de la majorité dans le sein du conseil, que de prendre soi-même le soin d'en remplir les vides. Barrère proposa Bernard de Saintes, Duval et Eschassériaux l'aîné.

Mais les thermidoriens avaient au moins autant à cœur d'arriver au pouvoir, que leurs rivaux de s'y maintenir; aussi ne se montrèrent-ils pas d'aussi facile composition pour cet objet que pour le tribunal révolutionnaire. D'ailleurs, les dispositions de l'assemblée devaient leur venir en aide : toute fière d'avoir secoué le joug, la Convention ne voulait pas se donner de nouveaux maîtres. Tallien connaissait son côté faible, il ne manqua pas d'en profiter. Succédant à Cambon, qui, sans le vouloir sans doute, avait ouvert la voie par des considérations toutes spéciales sur les inconvénients

(*) Voyez p. 322 et suiv., 341, 389 et 393.

du système de gouvernement en vigueur, il dirigea l'attaque avec énergie, et ne craignit pas d'aller droit au but. «... Nous avons abattu des *triumvirs*, « dit-il, nous ne voulons pas les remplacer par des *décemvirs*; nous voulons la *liberté*, la *liberté tout entière*.» Puis, voyant qu'il avait frappé juste, il demande la consécration de ce principe, que tous les comités seront renouvelés par quart tous les mois. Thuriot et Bourdon de l'Oise lui-même s'affligent d'entendre professer des maximes aussi nuisibles au gouvernement; mais Tallien insiste, et soutenu par Merlin de Thionville, il fait décréter le principe, aux cris de *vive la république!* Ce premier succès est bientôt suivi d'un second. Sur la proposition de Delmas, la Convention décrète que nul membre ne pourra rentrer dans un comité qu'un mois après en être sorti.

Ainsi donc, le comité de salut public se voyait combattu à son tour avec les armes qu'il avait employées contre les triumvirs : il avait eu recours au principe de l'omnipotence conventionnelle pour les renverser, on le mettait en échec au nom du même principe. Par malheur, cette manière de lui appliquer la loi du talion ne pouvait qu'être fatale à la France; car, en morcelant de nouveau le pouvoir exécutif, on rouvrait la porte à beaucoup d'anciens abus, on multipliait les causes de désordre et d'anarchie. La contre-révolution seule y trouvait son compte.

Les thermidoriens font entrer six nouveaux membres du comité de salut public, et autant au comité de sûreté générale. — Le surlendemain, dans la matinée du 13, les thermidoriens remportèrent un avantage encore plus décisif. Cette fois, ils ne se contentèrent pas de se défendre et de déjouer une manœuvre de leurs rivaux, essayant de leur fermer l'entrée du gouvernement; ils prirent l'offensive, et, par un subterfuge non moins ingénieux, ils s'ouvrirent à deux battants les portes du comité de salut public. Comme il leur fallait au moins six places pour y lutter avantageusement contre la majorité, et qu'il n'y en avait que trois de vacantes, quatre au plus en comptant Hérault-Séchelles, non encore remplacé, ils imaginèrent, expédient bizarre, d'assimiler les absents aux morts. Saint-André et Prieur de la Marne, depuis longtemps envoyés dans les départements avec un mandat de surveillance, furent traités à leur insu en démissionnaires; et de la sorte, la Convention eut six membres du comité de salut public à nommer, juste le double de ce qu'avait demandé Barrère. Les choix de l'assemblée ne furent pas moins significatifs; elle nomma Bréard, Eschassériaux l'aîné, Laloi, Thuriot, Treilhard et Tallien; Tallien, naguère menacé du supplice réservé aux dilapidateurs, maintenant comblé d'honneurs, et en état de se mesurer corps à corps avec Billaud-Varennes.

Dans la séance du soir, on fit pour le comité de sûreté générale ce qu'on avait fait, le matin, pour le comité de salut public. Là encore, les thermidoriens avaient besoin de six places; or, il n'y en avait que trois de vacantes, quatre au plus (*), et, pour surcroît d'embarras, pas de représentants en mission. Cette fois, il fallait, ou s'abstenir, ou laisser voir clairement qu'on agissait, ainsi que le dit Barrère dans ses mémoires, en vertu du principe : *Ote-toi de là que je m'y mette.* La difficulté était d'autant plus grande, que, à part Le Bas et David, tous les membres du comité de sûreté générale avaient pris parti contre Robespierre, et que ce comité avait rendu les plus grands services à la Convention pendant la mêlée. Mais, puisqu'on avait déjà tant fait contre Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois, qu'importait un peu plus ou un peu moins d'ingratitude? Aussi, après qu'André Dumont eut appelé la colère de la coalition sur David, Bentabolle attaqua Lavicomterie, Merlin attaqua Jagot, et l'assemblée décréta que David, Lavicomterie et Jagot seraient remplacés en même temps que Le Bas. Une par-

(*) Voy. le DICTIONNAIRE, t. V, p. 877, col. 1.

ticularité remarquable et qui montre que les thermidoriens sentaient déjà leur force, c'est que Jagot fut représenté sous les traits d'un *hébertiste* par son accusateur, qui prononça le mot. Le reproche allait à l'adresse de presque tous les autres collègues de Jagot.

Le lendemain, 14, Legendre, Goupilleau de Fontenay, Merlin de Thionville, André Dumont, Jean Debry (*) et Bernard de Saintes furent élus membres du comité de sûreté générale. De cette manière, les thermidoriens eurent la prépondérance dans les deux comités, et purent faire sortir leurs amis de prison ou y faire entrer leurs ennemis. C'était tellement le principal objet de leurs vœux, qu'ils se gardèrent bien, comme ils auraient pu le faire avec tant d'avantage depuis leur avénement au pouvoir, de demander l'abolition du régime révolutionnaire. Loin de là, ils firent chorus avec les hébertistes toutes les fois qu'ils eurent à se prononcer sur cette importante question. Maintenant que toutes les chances de succès étaient en leur faveur, ils voulaient moins que jamais se dessaisir de l'arme de la terreur, qu'ils entrevoyaient le moyen de retourner contre la révolution elle-même.

Abolition de la loi du 22 prairial. —Dans la même séance, la loi du 22 prairial fut, d'après la demande de Lecointre, rapportée à l'unanimité. Cette nouvelle victoire sur les hébertistes (car si Couthon avait proposé la loi, c'étaient eux qui l'avaient modifiée et mise à exécution) était l'œuvre de la Convention plutôt que du parti thermidorien, qui, depuis son triomphe, n'aurait pas demandé mieux que de maintenir l'ancienne législation. Mais la loi du 22 prairial avait été déconsidérée par trop d'excès pour que les thermidoriens osassent la défendre, surtout après l'avoir attaquée. D'ailleurs, la Convention n'eût point cédé sur ce point qui intéressait sa propre sécurité, puisque cette loi permettait au comité de salut public de surveiller la conduite des représentants, et de dénoncer ceux qui lui paraissaient coupables. Était-ce au moment où elle venait de vaincre qu'on aurait pu porter atteinte à l'inviolabilité de la représentation? Déjà, la veille, Legendre avait fait rapporter le décret qui autorisait les deux comités à faire arrêter les membres de la Convention sans rapport préalable, et Merlin avait fait décréter que les députés n'auraient plus besoin, pour s'absenter, de faire viser leurs congés et de *prendre l'attache du comité*. Après cela, le rapport de la loi du 22 prairial n'était plus qu'une formalité. Enfin, la Convention s'était montrée si complaisante envers les thermidoriens, que ces derniers lui devaient quelque retour. Peut-être même, le jour des nominations et des remplacements, avant de leur promettre l'appui et les suffrages de la Plaine, les meneurs du centre avaient-ils eu la prudence d'exiger ces sortes de concessions.

Fréron attaque Fouquier-Tinville. —Les hébertistes seuls eurent à se plaindre, surtout lorsque Fréron, s'étonnant, quoiqu'un peu tard, de voir le nom de Fouquier-Tinville sur la liste des nouveaux membres du tribunal révolutionnaire, demanda le supplice de l'ancien accusateur. Les motifs sur lesquels il fonda son avis, dénotent qu'il n'était pas du nombre de ceux qui mettaient tout sur le compte de Robespierre; car, même en paraissant l'admettre, il raisonnait de manière à montrer que les protecteurs de Fouquier n'étaient pas moins coupables que ce dernier. « Vous avez envoyé au tribunal révolutionnaire l'infâme Dumas, dit-il, et les jurés qui, « avec lui, partageaient les crimes du « scélérat Robespierre. Je vais vous « prouver que Fouquier est aussi coupable qu'eux, car, si le président, « si les jurés étaient influencés par Robespierre, l'accusateur public l'était « également, puisqu'il rédigeait les « actes d'accusation dans les mêmes

(*) A la fin de la même séance, Jean Debry, accusé de fédéralisme par Fayau, donna sa démission.

« vues. Je demande que Fouquier-Tin-« ville aille expier dans les enfers le « sang qu'il a versé; je demande con-« tre lui le décret d'accusation. »

Nous n'examinons pas si un pareil langage était bien placé dans la bouche de Fréron, espèce de cannibale qui n'avait pas commis moins d'atrocités que le monstre qu'il dévouait aux enfers, et qui, pour surcroît d'infamie, se disposait à en commettre de nouvelles à l'instant même où il semblait converti à l'indulgence. Nous disons seulement qu'il y avait, dans son argumentation, quelque chose d'embarrassant pour le comité de salut public. En effet, Fouquier-Tinville ne pouvait pas être coupable, sans que les individus qui l'avaient couvert de leur patronage après le 9 thermidor eussent aussi des reproches à se faire. Et de plus, malgré le soin avec lequel Fréron avait glissé sur ce côté de la question, l'accusateur pouvait fort bien être coupable, sans que Robespierre y eût été pour rien, puisque pendant les six dernières semaines, il ne venait plus au comité, où la majorité votait contre lui. Le triumvirat hebertiste vit le danger d'une discussion en pareille occurrence, car personne, pas plus Billaud-Varennes que Collot-d'Herbois ou que Barrère, ne vint au secours de Fouquier; et cependant, quelques instants après, Barrère eut occasion de monter à la tribune.

Tureau se montra encore plus adroit que Fréron : sous prétexte que ce serait faire trop d'honneur à l'accusateur public que de le décréter d'accusation, il demanda et obtint qu'il fût simplement mis en accusation et traduit devant le tribunal révolutionnaire. Les thermidoriens savaient que les débats d'un procès ne seraient pas favorables aux protecteurs de Fouquier. Il en résulta, en effet, que l'accusateur public n'avait aucuns rapports avec Robespierre, et qu'il recevait directement les ordres du comité de salut public.

Après une courte altercation entre Fayau et Jean Debry, laquelle aboutit à la démission de ce dernier, Barrère lut un rapport sur la réorganisation des comités. On sait que déjà la Convention avait manifesté l'intention d'en multiplier le nombre, et de les placer plus directement sous sa dépendance. D'après le projet de Barrère, il y avait quatorze comités, et le comité de salut public était dépouillé de presque toutes les prérogatives qui en avaient fait le centre du pouvoir exécutif. Mais on lui laissait encore quelques attributions gouvernementales; et la majorité voulait gouverner elle-même. Aussi fit-on peu d'attention au discours de Barrère, et réserva-t-on ses forces pour le moment de la discussion.

La séance permanente est levée.— Réorganisation de la garde nationale. —Jusqu'à ce jour, l'Assemblée n'avait pas jugé à propos de rapporter le décret du 9, par lequel elle s'était déclarée en permanence. Après avoir renversé les triumvirs, elle avait profité des circonstances pour ébranler le comité de salut public, et pour y faire entrer un fort détachement de thermidoriens. Mais, maintenant que les hébertistes n'étaient plus à craindre, maintenant qu'on était sûr de la majorité dans les deux comités aussi bien que dans la Convention, on pouvait se donner le temps de respirer un peu et renoncer à un moyen extrême, que, depuis longtemps, ne justifiait plus aucun motif sérieux. C'est ce que l'on fit avant de se séparer, le 14 thermidor : on leva, au milieu des applaudissements, la permanence des séances. Que de besogne la réaction avait faite en six jours !

Néanmoins, elle ne se reposa pas complétement le septième. Attaqué comme complice de Robespierre (15 thermidor), Joseph le Bon répondit que, pendant tout le cours de sa mission à Arras, il n'avait fait que suivre les instructions du comité, et que c'était Robespierre qui avait été le premier à demander son rappel et son châtiment. Il aurait pu ajouter que Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois

avaient pris sa défense dans le sein du comité. Mais cette remarque ne l'eût pas sauvé non plus, car les thermidoriens n'auraient pas oublié de lui répondre : « Si vous n'étiez pas jacobin, « vous étiez donc hébertiste. » Il fut décrété d'accusation.

Le lendemain, 16, Barrère présenta un nouveau projet d'organisation pour la garde nationale. Plus de commandant général, plus de chefs de légion ; à la place des officiers d'état-major, pris successivement sur la totalité des commandants de la garde nationale des sections à tour de rôle, et ne devant exercer leurs fonctions que pendant 10 jours : telles étaient les bases du projet de loi. La crainte de la tyrannie conduisait à un autre écueil ; en détendant tous les ressorts de la concentration du pouvoir, on allait à l'anarchie. Barrère profita de la circonstance pour revenir sur les principes de rigueur qu'il avait professés dans le commencement. Il déclara qu'on s'occupait de délivrer les patriotes, que la *justice était à l'ordre du jour*, mais que cependant on surveillait l'aristocratie. Le même jour, dans la séance du soir, la Convention renouvela son bureau ; elle élut Merlin de Douay pour président, et pour secrétaires Barras, Fréron, Colombel.

Fréron propose de raser l'hôtel de ville. —Le lendemain, Fréron, qui ne se bornait pas à écraser ses ennemis, mais dont la fureur destructive s'attachait jusqu'aux pierres des monuments, demande qu'on rase l'hôtel de ville, lieu de réunion des conspirateurs. « Si j'eusse vécu du temps de la Saint-« Barthélemy, dit-il, et qu'il y eût eu « alors une république, comme le vou-« lait l'amiral Coligny, et une Conven-« tion nationale, j'aurais élevé la voix « pour demander la destruction de ce « *Louvre* et de cette fenêtre, d'où « l'infâme Charles IX tira sur les « Français avec une carabine plébi-« cide. » Mais Fréron avait vécu du temps des massacres de septembre, et sa conduite, à cette époque, n'avait pas dénoté une profonde horreur pour les Saint-Barthélemy ; mais, indépendamment des exécutions en masse, et des mitraillades qui avaient souillé le cours de ses missions, cet homme, au moment même où il tenait ce langage, armait le bras de la jeunesse dorée, pour la précipiter sur le peuple dont il se disait le représentant. On doit reconnaître, toutefois, qu'il évita de suivre l'exemple de Charles IX, car il remplaça la carabine plébicide par le bâton plombé, arme nouvelle en France et vraiment digne des héros qui avaient accepté Fréron pour chef. Mais la Convention connaissait son faible ; aussi ne daigna-t-elle pas prendre sa demande en considération. On entendit même des rires approbateurs, lorsqu'un député, faisant allusion au vandalisme avec lequel ce proconsul avait entassé ruines sur ruines dans le midi de la France, se fut écrié : « Les pier-« res de l'hôtel de ville ne sont pas « plus coupables que les pierres de « Marseille. »

Le tribunal criminel de Paris remplace provisoirement le tribunal révolutionnaire. — Bien qu'*épuré* par le comité de salut public, le nouveau tribunal révolutionnaire, celui dont Barrère avait proposé la liste avant les dernières nominations, ne convenait pas encore aux thermidoriens. Dans la séance qui nous occupe (17 thermidor), Merlin de Douay présenta, au nom des trois comités réunis (*), un second projet d'organisation pour ce tribunal, projet qui, du reste, demeura assez longtemps enfoui dans les cartons de l'Assemblée. En attendant, le tribunal criminel du département de Paris suppléa l'autre, du moins partiellement, ainsi qu'on le voit par une décision rendue le lendemain, au sujet de l'arrestation de Coffinhal, que la faim avait obligé de quitter sa retraite de l'île Louviers. Ce tribunal avait émis des doutes sur sa compétence : la Convention vint à son aide (18 thermidor) en l'autorisant à prononcer l'application de la peine de mort contre tous ceux qui avaient été

(*) Comités de salut public, de sûreté générale et de législation; Merlin de Douay faisait partie de ce dernier.

mis hors la loi dans la nuit du 9 au 10. N'ayant pas encore eu le temps de faire accepter un tribunal révolutionnaire composé par eux-mêmes, les thermidoriens aimaient mieux avoir recours à une mesure exceptionnelle ou incomplète, que de laisser fonctionner le tribunal révolutionnaire, composé par la majorité hébertiste qui dominait dans le sein du comité de salut public, avant leur intrusion dans ce comité et dans les autres. En matière d'*épuration*, les thermidoriens étaient trop bons juges pour ne pas s'en rapporter à leurs propres lumières.

Nouvelle discussion sur le tribunal révolutionnaire. — Dans les séances suivantes, l'Assemblée s'occupa de différents sujets, particulièrement du projet de loi concernant le tribunal révolutionnaire. Le 23, la discussion étant épuisée, Merlin de Douay lut la rédaction de la loi définitive, qu'il défendit en la présentant comme conçue dans le même esprit que tous les décrets antérieurs à la loi du 22 prairial, ou plutôt comme une coordination de tous ces décrets. Mais les hébertistes lui reprochèrent des tendances contre-révolutionnaires, et posèrent ce dilemme : « Ou la nouvelle loi n'est qu'une pâle copie des « anciens décrets, et alors on peut la « regarder au moins comme inutile; « ou elle innove dans des vues qui ne « sont pas révolutionnaires, et alors « elle est nuisible. » D'où ils concluaient que, dans les deux cas, il était prudent de la rejeter. Ainsi parla Duhem, l'intime de Billaud-Varennes. Enfin, sur la proposition d'Élie Lacoste, autre hébertiste qui soutenait la même thèse, l'Assemblée décréta qu'on s'en tiendrait aux anciennes lois, sauf la loi du 22 prairial, déjà publiquement rapportée. Battus sur ce chapitre, les thermidoriens n'en avaient pas moins triomphé sur un autre non moins important, puisqu'il fut également décrété que les *nouveaux juges et jurés entreraient en exercice sur-le-champ*, et suivant les lois rendues pour le tribunal révolutionnaire antérieurement au 22 prairial. Or, ces nouveaux juges et jurés étaient précisément ceux qu'ils avaient choisis : leur but était donc atteint en grande partie.

Dans les discussions auxquelles avait donné lieu le projet de loi repoussé, le principe du gouvernement révolutionnaire avait été défendu par les dantonistes-thermidoriens, et même par les orateurs de la Plaine, entre autres par Pelet de la Lozère, avec autant de force que par les hébertistes. Cet accord entre des partis aussi opposés pourrait paraître surprenant, si l'on ne se rappelait que la réaction avait ses motifs pour ne pas se dessaisir de l'arme de la terreur, tombée dans ses mains par suite de la dernière révolution. Assurément, le besoin de contenir les émigrés et les partisans de l'ancien régime entrait pour beaucoup dans ce rapprochement de toutes les opinions; mais ce n'était pas tout, et les différents chefs de parti avaient en réserve d'autres projets qui les éloignaient plus que jamais les uns des autres au moment où ils semblaient réunis. Sans compter les ambitions rivales, il y avait de profonds dissentiments sur les principes. Toujours jaloux de toute espèce de supériorité, toujours altérés de sang, les hébertistes voulaient la continuation du régime révolutionnaire, au moins autant pour décimer les rangs de la haute bourgeoisie, que pour achever d'exterminer les royalistes. Tout aussi altérés de sang, tout aussi jaloux, mais d'une autre manière, les dantonistes-thermidoriens, soutenus en cela par les meneurs de la Plaine, voulaient la continuation du régime révolutionnaire, moins pour donner le coup de grâce à l'émigration que pour éclaircir les rangs du parti populaire. Ils enveloppaient dans un même anathème les nobles et les jacobins; mais c'était surtout contre ces derniers, ou plutôt contre le peuple (il n'y avait plus alors de parti jacobin), qu'ils dressaient leurs batteries. Plus que le peuple, qui ne demandait pas mieux que de pardonner à ses ennemis, mainte-

nant que la victoire était fixée sous les drapeaux de la république, et au moins autant que les hébertistes eux-mêmes, les thermidoriens voulaient la terreur. Cependant, comme ils allaient lui donner une direction nouvelle, ils ne demandaient pas mieux que de remplacer par un nouveau mot son ancien nom, entouré de si affreux souvenirs. Ce nouveau mot, ce fut la *justice*, expression sacrée qu'ils souillèrent à ce point que, dans les derniers temps de la session conventionnelle, le peuple put confondre la *justice thermidorienne* avec la *foi britannique*.

Au reste, l'expression ainsi entendue était vraiment digne, sinon de son inventeur, du moins de celui qui en avait fait le mot d'ordre de la contre-révolution. Est-il nécessaire de nommer Tallien? Le premier, il eut l'audace de parler de justice, tout en ayant au fond du cœur des pensées de vengeance. L'innovation ayant eu du succès, il affecta de revenir, toujours d'une manière systématique, sur cet horrible jeu de mot, dont il fit la base de sa nouvelle politique. Il fallait qu'il y vît de bien grands avantages, car, en mettant la justice à l'ordre du jour, il avait l'apparence d'imiter le *scélérat* Robespierre, qui, pour concilier les *indulgents* et les *terroristes*, en 1793, avait proposé un comité de *justice*. Il est vrai que l'*honnête* Tallien, ce républicain sincère, qui, d'après l'aveu de Louis XVIII, travaillait évidemment « pour la monarchie, mais pas pour la bonne, » avait d'autres idées sur la justice que le *scélérat* Robespierre, vaincu pour n'avoir pas voulu attenter aux lois de la république, et suivre l'exemple de Cromwell. Sous ce rapport, nous en convenons, Tallien était à cent lieues de Robespierre, tout en ayant l'air de le copier. Lorsque Maximilien demandait un comité de justice, le principe de la terreur était triomphant, et le parti de l'indulgence en très-faible minorité : d'où il résulte que le terme moyen proposé par lui avait seul quelque chance d'arrêter l'effusion du sang. Au contraire, Tallien se prononçait pour la justice, à une époque où les terroristes avaient perdu leur ancien pouvoir, et où presque tous les esprits étaient portés à l'indulgence. Si, de plus, on se souvient que Tallien était partisan de l'indulgence en 1793, au moment où elle n'avait aucune chance de succès, comment s'expliquer qu'il fût devenu partisan de la justice, au moment où l'indulgence était l'objet des vœux de l'immense majorité, si ce n'est en lui reconnaissant des arrière-pensées de contre-révolution, qui ne pouvaient réussir sans le secours d'une seconde terreur? Ainsi, dans la bouche de Tallien, justice était synonyme de terreur; tandis que, dans la bouche de Robespierre, ce mot voulait dire, sinon clémence aveugle, du moins modération équitable. On aurait donc tort de regarder Tallien comme un plagiaire sans originalité; il paraissait imiter, mais il innovait. Dans son dictionnaire politique, le mot justice avait deux sens : pour le commun des mortels, il voulait dire *équité*; pour les initiés, il signifiait *terreur*. Grâce à cette distinction savante, on pouvait, à l'exemple de Fréron, assommer le peuple par excès d'indulgence.

Discussion relative à la nouvelle organisation des comités.—Le même jour, 23 thermidor, s'ouvrit la discussion sur l'organisation ou plutôt sur la désorganisation des comités. Déjà, le 18, Cambon avait fait quelques observations sur le projet présenté, le 14, par Barrère, organe du comité de salut public (*). Suivant le rapporteur, ce projet avait été conçu d'après les bases fournies par Cambon lui-même; mais ce dernier se plaignit de n'avoir pas été bien compris. Il désapprouva le maintien des commissions exécutives, seule trace des anciens ministères. « Il faut, dit-il, que « tout revienne à la Convention, que « chaque député soit propre à pas- « ser d'un comité dans un autre... « Le comité de salut public ne doit « pas surveiller les commissions; « tous ses membres doivent disposer

(*) Voir plus haut, p. 412.

« de tout leur temps pour traiter « les questions générales. Les détails « regardent les autres comités, qui « chacun doivent avoir, non pas une « des douze commissions exécutives « (intermédiaires inutiles), mais une « agence sous leur surveillance. » Et il proposa de changer le nom du comité de salut public, qu'il remplaçait par le nom de *comité central du gouvernement révolutionnaire.* « La Convention, ajouta-t-il, ne peut pas gouverner directement, mais elle doit « gouverner indirectement... Tous les « représentants du peuple seraient « ainsi appelés à participer au gouvernement; la connaissance des affaires « ne serait plus concentrée entre un « petit nombre d'hommes. *La Convention saurait tout*, et les ambitions particulières, fléau des républiques, ne seraient plus à redouter. »

Voici dans quel état se présentait la question à l'ouverture des débats. Est-il besoin de signaler le côté faible du système gouvernemental de Cambon, financier habile, administrateur de premier ordre, qui rendit de grands services à la révolution, mais nullement homme d'État, et n'admettant même pas qu'on pût discuter les avantages de l'unité dans le pouvoir exécutif? Il reconnaît qu'une assemblée de sept cents membres ne peut pas gouverner directement; mais il veut qu'elle gouverne indirectement. Qui donc gouvernera directement? Les comités? c'est-à-dire un grand nombre d'autorités rivales, indépendantes les unes des autres, et venant soumettre leurs différends au jugement suprême de la Convention. Mais alors, malgré son nouveau nom de *comité central*, le comité de salut public n'est plus qu'un rouage d'autant plus inutile que Cambon supprime les commissions exécutives, et place chaque agence sous l'inspection immédiate d'un comité. De la sorte, le comité de salut public a cela de commun avec la Convention, que lui aussi ne gouverne qu'indirectement; d'où il suit qu'il fait double emploi, et que, dans ce système où les attributions du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif sont confondues, le vrai *comité central révolutionnaire*, c'est la Convention elle-même. En dernière analyse, la théorie de Cambon aboutissait à l'absence de tout gouvernement, puisqu'il n'y avait plus ni secret ni unité dans le pouvoir exécutif. En revanche, elle était on ne peut plus favorable au développement de la bureaucratie. On sent que Cambon était encore plein du souvenir des conflits d'autorité qui avaient eu lieu entre lui et Robespierre, et que le danger de l'oligarchie le préoccupait beaucoup moins que le danger de la dictature d'un seul.

Le 23, Féraud fut entendu le premier. Tout en émettant quelques bons principes, il embrouilla encore davantage la question. Selon lui, il faut de l'unité dans le gouvernement; mais, comme Cambon, il trouve qu'un comité central peut satisfaire ce besoin d'unité. Il veut que la Convention soit le point de départ et d'arrivée en toutes choses. Puis il cherche vainement à établir l'équilibre entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, qu'il a cependant bien soin de ne pas confondre en théorie.

Dans les termes où il était posé, le problème paraissait insoluble. Comment, en effet, composer un pouvoir exécutif sans un président, ou, au moins, sans un comité d'exécution? Or, la Convention n'était pas moins impatiente de l'autorité gouvernementale de l'ancien comité de salut public, qu'elle ne s'était montrée jalouse de l'ascendant moral de Robespierre. D'un autre côté, la majorité était encore trop républicaine à cette époque pour qu'on puisse supposer qu'elle voulût un roi. Ainsi donc, pas de roi, pas de président, pas même de comité de gouvernement; voilà sur quelles bases négatives il fallait organiser le pouvoir exécutif. En d'autres termes, le problème à résoudre était celui-ci : élever un édifice sans matériaux.

Après Féraud, Berlier prit la parole. Loin de se fatiguer comme lui à la poursuite d'une chimère, il essaya

de tourner la difficulté, qui était vraiment inabordable de front. A son avis, il faut de l'unité; mais il craint l'unité du projet présenté par Barrère, et il ne reconnaît que l'apparence de la centralité dans le projet de Cambon. Il veut rapidité d'action, comme Barrère, et garantie d'indépendance pour la Convention nationale, comme Cambon. Mais de quelle manière concilier ces deux extrêmes? Là est le nœud gordien. Voici comment il le tranche : La grande unité, celle que représente tout pouvoir exécutif sagement conçu, Berlier la fractionne en un certain nombre de petites unités. Chacune de ces petites unités, ou plutôt chacune de ces fractions d'unité, est représentée par un comité. Chaque comité procède de la Convention, et *ne traite qu'avec elle*. Ainsi on évitera les conflits d'autorité, qui sont inévitables dans le projet de Cambon, où tous les comités correspondent avec le comité central.

On le voit, le système de Berlier n'était guère autre chose que celui de Cambon, à cette différence près qu'il élaguait son comité central. Mais cette différence était tout aux yeux de la Convention, qui, de la sorte, devenait elle-même le comité central révolutionnaire. Aussi écouta-t-elle Berlier avec beaucoup de faveur : le fait est qu'il avait bien servi sa cause, en profitant habilement des idées de Cambon, et en les dénaturant. Mais d'une manière comme de l'autre, l'unité du pouvoir exécutif était complétement sacrifiée, et l'on retournait à l'oligarchie. Seulement, avec Cambon, cette oligarchie avait un caractère bureaucratique, tandis qu'avec Berlier, elle siégeait plus directement sur les bancs de la Convention.

Le lendemain, la Convention entendit Cambacérès, qui avait vu le danger du plan de Berlier, et qui essaya vainement de faire comprendre à ses collègues la nécessité d'un comité de gouvernement. Le projet de Cambon lui semble acceptable avec quelques amendements en faveur du comité central. Comme Cambon, il veut qu'on supprime les commissions exécutives; comme lui, il concentre les attributions législatives et les attributions exécutives dans les mains de la Convention, qui seule fait la loi, qui seule est le centre du gouvernement. Cependant il veut qu'elle délègue au moins une partie du pouvoir exécutif au comité du gouvernement. Mais, comme par suite de la confusion des deux pouvoirs, il ne reconnaît aucune espèce d'indépendance au comité de gouvernement, il éprouve presque autant de difficulté que Féraud pour arriver à un équilibre quelconque. Il résume ainsi son système : « Chaque comité a la surveillance sur la partie de l'administration qui se lie à ses attributions, et, dans ce but, prend des mesures d'exécution. Dans les cas embarrassants, si la mesure d'exécution ne peut être basée sur aucune loi, il faut venir à la Convention nationale; si son effet s'étend à plusieurs matières, la mesure doit partir du comité de gouvernement. » Puis Cambacérès ajoute : « Qu'on n'allègue pas que ce « projet disséminera l'autorité et désu- « nira le gouvernement : l'*unité* dans le « gouvernement est l'unité d'action, et « non la réunion de tous les pouvoirs. » Malheureusement on aurait pu lui répondre que, malgré tous ses efforts pour perfectionner le système de Cambon, il était encore très-loin lui-même d'avoir rendu possible cette unité d'action dont il éprouvait le besoin. On doit lui rendre cette justice cependant que, d'après la manière dont la question était posée, sa théorie était la moins éloignée des concessions qu'il eût fallu faire pour avoir un gouvernement.

Après Cambacérès, Bourdon de l'Oise voulut dire quelques mots en faveur du projet du comité de salut public qui, bien que le plus sagement conçu de tous, n'avait même pas été pris en considération. Mais voyant la défaveur dont ce projet était l'objet, Bourdon de l'Oise reprit en ces termes : « Eh bien ! ce sera une idée heu- « reuse que nous devrons à Cambon, « celle de donner à l'un des comités « (sûreté générale) la *surveillance in-*

« *térieure*, et au comité de salut public « la *direction des opérations extérieu-* « *res et des mouvements des armées.*»

Barrère lui-même craignit de prendre la défense du projet qu'il avait présenté au nom du comité de salut public. Au lieu de cela, il lança quelques allusions qui étaient évidemment dirigées contre Tallien; il se plaignit de la manière dont les aristocrates entendaient le mot justice. Puis, croyant atténuer en quelque chose le succès des thermidoriens, il s'écria: «Eh bien! convenons « tous que nous voulons le *gouverne-* « *ment révolutionnaire.*» Mais il y avait longtemps que c'était convenu, et le ton général de la discussion avait fait voir que les thermidoriens, encore plus que tous les autres, voulaient que les choses restassent dans le provisoire, au moins jusqu'au moment où la rentrée des soixante-treize viendrait apporter du renfort à la réaction. Aussi l'assemblée s'empressa-t-elle de répondre à l'invitation de Barrère par plusieurs salves d'applaudissements; l'enthousiasme fut tel, qu'on se leva en masse et qu'on agita les chapeaux (*).

Enfin, sur la proposition de Bréard, on décréta qu'il serait formé une commission composée d'un membre de chaque comité, pour prendre connaissance de tous les projets présentés, et s'accorder sur un plan définitif qui serait soumis à la Convention dans trois jours.

Cette décision était d'autant plus insultante pour le comité de salut public, que Bourdon de l'Oise avait demandé que les trois membres qui avaient présenté des projets allassent se réunir au comité, pour les fondre en un seul. En préférant la motion de Bréard, la Convention faisait déjà pressentir son faible pour le projet de Berlier, et son éloignement pour le comité central de Cambon, ou pour le comité de gouvernement de Cambacérès.

Ce n'est pas non plus sans étonnement qu'on voit les six nouveaux membres du comité de salut public s'abstenir de prendre part à la discussion, et abandonner Barrère à ses propres forces. Leur silence donnerait à croire qu'ils se reposaient sur Berlier du soin de parler pour eux. En tout cas, il fallait qu'ils eussent un bien grand désintéressement, ou qu'ils fussent liés par des engagements bien formels, pour ne pas venir au secours du comité dont ils avaient forcé l'entrée avec si peu de pudeur. Comment concilier l'ambition impatiente qui les dévorait le 13, avec la résignation vraiment stoïque qu'ils montrèrent le 23 et le 24? Enfin, comment s'expliquer qu'au moment de voter, Bréard, l'un des six nouveaux membres du comité de salut public, ait émis une opinion différente de celle de Barrère, rapporteur du même comité, et ainsi fourni lui-même à la Convention des armes contre le gouvernement?

Séance du 26 thermidor.— Deux jours après (26), les thermidoriens retrouvèrent leur ancienne activité, et remportèrent sur les hébertistes une victoire décisive. Aussi remarquable par ses résultats que par l'objet de la discussion, la séance du 26, que Tallien regardait comme une des plus importantes depuis celle du 9 thermidor, mérite de fixer l'attention du lecteur. Il y verra comment les réacteurs entendaient la justice, et avec quelle opiniâtreté ils repoussèrent tous les moyens de conciliation. Mais avant de rendre compte de cette séance, quelques explications sont nécessaires.

Depuis le 9 thermidor, un assez grand nombre de détenus avaient été mis en liberté. Jusque-là, rien que de louable et d'heureux; mais ce qui n'était pas rassurant, c'était la manière dont avaient lieu les élargissements. Deux des nouveaux membres du comité de sûreté générale, Merlin de Thionville et Legendre, parcouraient les prisons en qualité de commissaires, et désignaient à leur guise ceux des suspects qui devaient être délivrés. Non-seulement les thermidoriens s'étaient constitués les arbitres des élargissements, ce qui leur permettait de

(*) *Moniteur* du 14 août 1794, n° 327, p. 1342, col. 3.

relâcher leurs amis et de retenir leurs ennemis, mais plusieurs d'entre eux étaient publiquement accusés de faire un trafic de l'indulgence, et de vendre des mises en liberté. Soit par suite de pareilles connivences, soit purement par négligence, des contre-révolutionnaires connus étaient parvenus à s'évader sous de faux noms. Le 23, Granet s'était plaint de ces abus, si choquants d'ailleurs, que, sur sa demande, la Convention avait décrété qu'on imprimerait le nom des patriotes rendus à la liberté, et qu'on mettrait à côté celui des personnes qui avaient attesté leur patriotisme.

Le 26, Duhem signala de nouveaux abus que n'avait pu empêcher le décret du 23. Vadier, du comité de sûreté générale, avoua que le duc d'Aumont et le duc de Valentinois avaient été mis en liberté par erreur. Alors, pour donner une sanction au décret du 23, Granet demande que si *les répondants ne paraissent pas,* les individus relaxés soient mis en état d'arrestation, à moins que le comité n'ait entre les mains des pièces favorables.

Déjà fort mécontents du décret du 23, les thermidoriens comprirent que c'en était fait de la réaction, si la nouvelle motion de Granet était acceptée. De leur côté, les hébertistes soutinrent Granet avec ardeur, dans l'espoir d'enlever aux thermidoriens les pouvoirs illimités qu'ils s'étaient arrogés. Dans les deux camps, on était convaincu que l'avenir dépendait du maintien ou du rapport du décret. Voilà ce qui fit dire à Tallien qu'il regardait cette séance « comme une des plus importantes qu'on eût eues depuis la mort du « tyran. »

Duhem, le *soufflet de forges* de Billaud-Varennes, avait été beaucoup plus loin que Granet, et avait dépassé, comme d'habitude, les limites de la modération. Il avait demandé l'arrestation de ceux qui auraient sollicité des mises en liberté pour des contre-révolutionnaires. Chasles avait appuyé sa proposition, et blâmé l'élargissement de Killemain et Dubruny, accusés de concussion, et réputés la cause de la levée du camp de César. Après quelques explications données par Carnot, d'où il résultait que Goupilleau de Fontenay s'était porté garant pour Killemain et Dubruny, Monestier avait fait décréter que personne ne pourrait présenter de réclamation pour obtenir sa liberté, sans y mettre sa profession, ses noms actuels, et ceux qu'il avait pu porter auparavant.

Cette digression terminée, Granet obtint la parole pour lire la rédaction de sa proposition qui, étant beaucoup plus modérée que celle de Duhem, paraissait devoir être adoptée.

Mais les thermidoriens étaient sous les armes, et bientôt on vit descendre dans la lice, Merlin de Thionville, Legendre et Tallien. Fidèles au système de tactique qui leur avait si souvent réussi, ils attaquèrent au lieu de se défendre, ils menacèrent la queue de Robespierre et tous les continuateurs du tyran.

Merlin ne veut pas qu'on fasse les choses à demi. Suivant lui, il ne faut pas donner lieu de craindre que les listes qu'on demande ne deviennent un jour des *listes de proscription;* mais il a bien soin de ne pas parler du danger de rendre, sans aucune garantie, la liberté à des hommes qui ne demandent qu'à devenir *proscripteurs* à leur tour. Puis, faisant allusion à Billaud-Varennes, le seul homme qui eût quelque chance pour devenir chef du parti populaire, il déclare que le comité (de sûreté générale) sera toujours le parti de l'opposition pour quiconque voudra se mettre à la place de Robespierre. Il termine en insistant pour l'ordre du jour.

Legendre, comme lui personnellement intéressé dans la question, ne se contente pas de si peu; il demande le rapport du décret du 23. « Si, dit-il, « on approuvait la proposition d'im- « primer la liste des citoyens élargis « depuis le 11 thermidor, il faudrait « aussi faire imprimer les motifs des « détentions. » D'où il conclut qu'il faut rapporter le décret.

Enfin Tallien arrive pour achever les hébertistes, que le coup de massue

de Legendre avait ébranlés. Tous ses moyens oratoires consistent à effrayer la Convention, et à équivoquer sur l'acception des mots, comme on va le voir par le sens qu'il donne au mot peuple, lui Tallien, un des chefs les plus connus de la bourgeoisie thermidorienne. « On veut, dit-il, diviser la « Convention, la dissoudre, l'anéan- « tir.... Qu'on sache que la Conven- « tion n'écoute aucune passion, qu'elle « est assemblée pour faire le *bonheur* « *du peuple*, et non pour se querel- « ler. On a cherché à répandre le bruit « que la Convention ne voulait pas le « *gouvernement révolutionnaire*, et « qu'elle le voulait à la manière des « aristocrates. Non, la Convention « ne veut pas un gouvernement juste à « la manière des aristocrates, ni à celle « des Feuillants (Barrère); mais elle « veut un gouvernement juste à la « *manière du peuple...* » Quelques efforts que fît Tallien pour cacher le fond de sa pensée, on voyait percer la vérité à travers les ambages de sa parole. A quoi bon cet éloge du gouvernement révolutionnaire, au sujet de la mise en liberté des détenus? Pourquoi ces protestations de dévouement au *peuple*, lorsque l'on différait sur tous les points avec les chefs du parti populaire, coupables d'exagération dans beaucoup de circonstances, mais pas dans celle-ci? Tallien vit lui-même cette contradiction, car il ajouta : « Pour moi, j'aime mieux voir en liberté « *vingt aristocrates* qu'on *reprendra* « *demain*, que de voir un *patriote* dans « les fers. Eh quoi! la république avec « ses douze cent mille citoyens ar- « més aurait peur de quelques aristo- « crates!... » Mais alors, pourquoi ne pas renoncer complétement au régime révolutionnaire? Si les aristocrates étaient peu redoutables, pourquoi avoir réorganisé le tribunal révolutionnaire et tous les autres instruments de la terreur? Tallien n'aurait su que répondre à ces questions, si quelque membre de l'Assemblée les lui eût adressées. En effet, son argumentation était si faible, que pour répondre à une objection, il en provoquait une beaucoup plus forte. « Si vous ne craignez pas les aristocrates, pouvait-on lui dire, proclamez le principe de l'amnistie, et alors il n'y aura plus un seul patriote dans les fers. Mais si, ne craignant plus les aristocrates, vous voulez encore la continuation du gouvernement révolutionnaire, c'est que vous avez un but secret; c'est que vous ne désirez pas sincèrement le bonheur du peuple; c'est que vous voulez, non pas vider les prisons, mais les remplir de nouvelles victimes, après avoir relâché vos amis, et augmenté le nombre de vos partisans par l'adjonction de tous ceux qui vous devront leur délivrance.» Prétendrait-on que les thermidoriens auraient vainement tenté de faire prévaloir ces mesures d'humanité qui eussent été repoussées par les hébertistes? Nous répondrons qu'ils ne l'ont pas même essayé, quoique ayant obtenu l'avantage sur les hébertistes toutes les fois qu'ils luttèrent contre eux, et que plus tard, lorsque le rappel des soixante-treize eut grossi les rangs de la majorité, ils ne l'essayèrent pas davantage. Et cependant, dès le lendemain du 9 thermidor, l'opinion publique s'était fortement prononcée pour les mesures de douceur, et la Convention recevait presque tous les jours des adresses où respiraient les plus nobles sentiments d'humanité, toujours si familiers au Français après la victoire. A défaut de générosité, les thermidoriens auraient dû au moins offrir quelques garanties d'impartialité et de justice. Mais ils se refusèrent à tout, et ils exigèrent qu'on leur laissât carte blanche, ce qui n'empêcha pas Tallien de terminer par de grands mots, tout en s'opposant aux mesures de précaution qui seules pouvaient donner quelque valeur à ces grands mots. « Je de- « mande, disait-il dans sa péroraison, « que l'impartialité, que la *justice*, rè- « gnent dans le sein de la Convention. Si « c'est là une idée modérée, je déclare « que je suis modéré, et toute la Conven- « tion l'est sans doute aussi. (*Oui, oui.*)» En conséquence, il vota pour le rapport du décret du 23, et pour l'ordre du jour sur la nouvelle proposition de

Granet, qui avait pour but de donner sanction au décret du 23. En d'autres termes, il votait contre les garanties d'impartialité et de justice, tout en ayant ces mots sacrés à la bouche. Chez lui, cette façon d'agir était passée en habitude.

Bernard de Saintes répondit à Tallien, et lui fit essuyer quelques dures vérités, dans une courte digression sur les intrigants. Puis, abordant la question, mais dans des termes qui montraient combien les hébertistes aimaient peu Robespierre, il souleva un coin du voile derrière lequel Tallien se cachait. « On a prétendu, dit-il, que « la Convention était sur le bord d'un « précipice.... Qu'on se rappelle que « Robespierre et ses complices disaient « sans cesse la même chose... Si l'on « connaît des hommes qui veulent mar- « cher sur les traces de Robespierre, « il faut avoir la force de les dénon- « cer. Mais on doit craindre de se lais- « ser séduire par les grandes phrases, « *on doit craindre la domination.* » Le passage suivant, plus directement relatif au sujet de la discussion, contenait une excellente réponse aux arguments de Tallien. «... Quel est l'hon- « nête homme qui ne se ferait pas « un devoir de déclarer ce qu'il a fait? « pour moi, je me ferais honneur d'a- « voir fait mettre en liberté un homme « de bien. Ce n'est donc pas pour les « *scélérats* que la loi peut être redou- « table, et l'intention de l'Assemblée « n'est pas de favoriser ceux-là... » Par ces raisons, il demandait le maintien du décret du 23, qui permettrait de distinguer les honnêtes gens d'avec les scélérats.

La réponse de Bernard de Saintes avait produit de l'impression sur l'Assemblée, et atténué l'effet du discours de Tallien. Bentabolle vint au secours de ce dernier, avec une bonhomie qui ne manquait pas d'adresse. Il commença par reconnaître que la *proposition* de faire dresser des listes était conforme à tous les principes; puis, contrairement à l'attente générale, il ajouta qu'il n'en pensait pas moins qu'il fallait s'en rapporter au comité de sûreté générale. Cette contradiction lui donnait l'apparence d'un homme qui parle pour ne rien dire; mais, d'une part, il gagnait du temps, et de l'autre, il avait parlé d'un décret rendu comme d'une simple proposition; petit subterfuge qui avait pour but de faire oublier à la Convention que son vote était enchaîné par une décision précédente.

Ce moyen n'ayant pas complétement réussi, Bourdon de l'Oise en proposa un autre, qui pouvait bien lui avoir été suggéré par son ami Tallien, si l'on en juge par le parti que ce dernier sut en tirer. Comme Bentabolle, Bourdon de l'Oise approuva les listes en principe; mais il craignit que le remède ne fût pas capable de guérir le mal. « Ce serait, dit-il, une troi- « sième liste à ajouter à celle des vingt « mille et des huit mille. » Pour sortir d'embarras, il eut recours à un atermoiement. Il demanda le rapport de la première partie du décret, et le maintien de la dernière. D'après ce système, on devait imprimer le nom des patriotes rendus à la liberté, et ne plus mettre à côté celui des personnes qui avaient attesté leur patriotisme. Ce mode de conciliation choquait tous les principes; mais il paraissait ne pas déplaire à la Convention, et son acceptation eût été une demi-victoire pour les thermidoriens. Or, d'un demi-succès à un triomphe absolu, la distance n'est pas grande.

Merlin de Thionville pensait ainsi, car il repoussa le juste milieu de Bourdon, et profita des imperfections qu'il présentait pour obtenir davantage. « Les mêmes raisons, dit-il, qui s'op- « posent à l'impression de la liste des « réclamants, s'opposent également à « l'impression de la liste des personnes « mises en liberté. Cette dernière liste « pourra, aussi bien que l'autre, être « accolée aux pétitions des vingt mille « et des huit mille.... Que les repré- « sentants viennent prendre des infor- « mations dans les bureaux du comité; « ces bureaux sont ceux de la Con- « vention. » Il conclut en demandant que, pour toute garantie, la liste des

personnes mises en liberté fût écrite dans les bureaux du comité de sûreté générale, où tous les membres de la Convention pourraient la lire.

Après lui, Charlier prit la parole pour soutenir le décret du 23. Il fit valoir un nouvel argument qui, comme tous ceux qui avaient été fournis par des hébertistes, portait l'empreinte de l'animosité la plus violente et la plus inique contre Robespierre, puisqu'ils chargeaient sa mémoire des crimes de leur propre parti. Il appuya l'impression d'une double liste, parce que, dit-il, d'un côté elle présentera les actes d'oppression de la faction de Robespierre, et de l'autre les actes de justice de la Convention.

Par l'organe de Thirion, les thermidoriens ripostèrent en appuyant la motion de Merlin.

Fatiguée de la longueur de ces débats, la Convention fit comme toutes les assemblées que gagne la lassitude: elle prit une mesure d'atermoiement, et décréta la proposition de Bourdon de l'Oise. Il fut décidé qu'on imprimerait le nom des personnes mises en liberté, mais pas celui des individus qui avaient attesté leur patriotisme.

La question paraissait donc vidée, lorsque Tallien, ne désespérant pas encore du succès, malgré l'échec essuyé par Merlin de Thionville, trouva moyen de revenir sur la chose jugée, par une proposition incidente. « Puisque l'on veut faire imprimer la liste « de ceux qui ont été mis en liberté, « dit-il, je demande qu'on imprime « aussi les noms de ceux qui les ont « fait incarcérer. Il faut que le *peuple* « connaisse ses véritables ennemis, « ceux qui ont dénoncé des patriotes « et les ont fait incarcérer. » Appuyée par quelques membres, cette motion est aussitôt mise aux voix et adoptée.

Mais c'est la guerre civile, s'écrient plusieurs députés.

Alors Tallien, voyant le succès de sa ruse, s'empresse de combattre lui-même la proposition qui venait d'être décrétée, et qui aurait eu les conséquences les plus graves, non-seulement pour les hébertistes, dénonciateurs systématiques, mais encore pour les thermidoriens, et pour Tallien lui-même, qui, comme eux, avait fait couler tant de sang et emprisonner un si grand nombre de suspects avant le 9 thermidor. « Je déclare à la Con« vention, dit-il, que ma proposition « n'a eu d'autre but que de lui faire « voir combien est *dangereux* le dé« cret qu'elle a précédemment rendu « (celui qu'avait provoqué Bourdon de « l'Oise). *Je n'ai pas voulu la faire « adopter*. » Puis, certain d'être compris par les siens aussi bien que par les hébertistes, il ajoute : « Si l'on « rapporte le premier décret, je de« mande également le rapport de celui « que la Convention vient de rendre « sur ma proposition. »

Il ne s'était pas trompé. A peine a-t-il fini de parler, qu'on entend ces cris : *Le rapport des deux décrets !* Amar et Monestier, hébertistes connus, mais qui ont de fortes raisons pour ne pas faire les récalcitrants, se rangent au même avis. Enfin la Convention rapporte les deux décrets, prononcés l'un sur la motion de Bourdon de l'Oise, l'autre à la demande de Tallien. Quant au décret du 23, on n'avait même plus besoin d'en parler : il se trouvait mis à néant par voie de conséquence.

Telle fut l'issue de la séance du 26, où, par une supercherie de Tallien, les réacteurs regagnèrent le terrain qu'ils avaient perdu trois jours auparavant. Pour eux, cette victoire était décisive; elle leur permettait d'ouvrir ou de fermer les portes des prisons suivant leur bon plaisir, car la garantie offerte par Merlin de Thionville, celle d'afficher dans l'intérieur du comité de sûreté générale la liste des individus relâchés, avait été écartée comme toutes les autres propositions, par le tour d'habileté de Tallien. Désormais, la réaction n'avait plus à redouter le contrôle des hébertistes, ni celui de personne; elle pouvait marcher la tête haute, vendre ou donner la liberté aux détenus, sans avoir même à faire connaître leurs noms. Elle pouvait, au moyen du décret du 26, retenir en prison tous ceux

de ses ennemis qui s'y trouvaient déjà, et, au moyen du tribunal révolutionnaire, se débarrasser de tous ceux qui, à l'exemple des hébertistes, voudraient faire de l'opposition contre elle. Tallien avait donc raison de regarder comme d'une si haute importance la discussion du 26.

C'est également à son adresse qu'était dû en grande partie le succès des thermidoriens dans cette journée. Aussi ses amis lui en surent-ils gré, et lui-même s'en montra-t-il toujours très-fier dans la suite. Mais, ainsi qu'il arrive toujours aux hommes qui servent la cause d'un parti, et non pas la cause d'une nation, le jour même de son triomphe, il assumait une terrible responsabilité dans l'histoire.

En effet, si l'on se rappelle l'objet de la discussion, il est impossible d'approuver sa conduite. De quoi s'agissait-il? Était-ce le principe de la terreur ou celui de la clémence qui se trouvaient remis en question? Nullement, puisque les thermidoriens étaient d'accord avec les hébertistes pour demander le maintien du régime révolutionnaire. Les montagnards s'opposaient-ils à la délivrance des citoyens qui gémissaient dans les prisons sans avoir mérité leur sort? Pas davantage: les hébertistes eux-mêmes, auteurs de ces abus, se voyaient obligés de consentir à des mesures de réparation. De quoi donc s'agissait-il? Il s'agissait uniquement de savoir si les thermidoriens, par l'entremise de Merlin et de Legendre, continueraient à exercer un pouvoir arbitraire sur les prisons, ou si l'on obtiendrait d'eux quelques garanties d'impartialité ou de justice.

La question était peu grave en elle-même, si les thermidoriens avaient des intentions honnêtes; elle était d'une haute gravité, s'ils avaient des vues ultérieures. Dans les deux cas, Tallien doit être blâmé d'avoir eu recours, pour réussir, à un de ces moyens extrêmes qui peuvent amener la guerre civile. Mais il y a plus, il a pris soin de se dévoiler lui-même, en attachant tant de prix à une question en apparence si peu importante; et la suite des événements n'a que trop prouvé qu'il agissait en connaissance de cause. Il n'était donc pas seulement coupable de légèreté, en lançant le brandon de la guerre civile, il connaissait toute l'étendue de son imprudence; mais il voulait vaincre à tout prix, c'est-à-dire, rester libre de diriger le cours de la réaction contre la classe populaire. S'il eût désiré sincèrement le bien, il ne lui eût pas fallu plus de persévérance et plus d'habileté pour réconcilier la bourgeoisie avec le peuple, et pour mettre fin au régime de la terreur; car, grâce aux défaites constantes des émigrés et de la coalition des rois, la division intérieure était le seul obstacle qui empêchât d'user de clémence, et d'arrêter pour toujours l'effusion du sang.

Enfin il ressort de la séance du 26, un dernier enseignement, qui est de nature à jeter quelque jour sur les mystères du 9 thermidor. Par quel talisman Tallien a-t-il changé tout à coup les dispositions de la majorité, et ramené la victoire sous les drapeaux de la réaction? C'est en demandant qu'on livrât à la publicité le nom des hommes qui avaient empli les prisons. A cette seule idée, les opposants les plus résolus se calmèrent; les hébertistes, suivant l'exemple de Monestier et d'Amar, déposèrent les armes comme par enchantement, et tout le monde vit en perspective la guerre civile. Or, pourquoi cette crainte, pourquoi ces conversions soudaines, si Robespierre et ses partisans étaient, comme on le répétait chaque jour, les auteurs de toutes les injustices et de toutes les cruautés? Les coupables ne vivaient plus; on ne fait pas la guerre civile avec les morts. Il faut donc chercher ailleurs le secret de tant d'inquiétudes, qui ne s'expliqueraient pas davantage en supposant qu'on voulût ménager ceux des partisans de Robespierre qui pouvaient lui avoir survécu, puisqu'on était à leur recherche, et que le moindre soupçon à cet égard devenait un motif de proscription. Ce secret, nos lecteurs le connaissent depuis longtemps; ils savent quels hommes ont

mis à exécution la loi du 22 prairial; quels hommes ont alimenté la guillotine pendant les six semaines qui précédèrent le 9 thermidor; quels hommes, après cet événement, ont demandé que la force du gouvernement révolutionnaire fût *centuplée*; quels hommes enfin ont continué leur confiance à l'accusateur public qui avait instrumenté contre les victimes des grandes fournées. Ces hommes, c'étaient les hébertistes, qui avaient frémi de rage en entendant Camille Desmoulins proposer un comité de clémence; qui avaient également repoussé le comité de justice, demandé et obtenu par Robespierre, et qui mettaient au nombre de leurs plus grands griefs contre lui, l'intention qu'il avait eue de faire prononcer une amnistie. Avec les hébertistes, le parti qui avait commis le plus d'excès était celui des thermidoriens, leurs collègues dans le club des cordeliers, leurs complices dans les massacres de septembre, dont le signal avait été donné par Danton, leur ancien chef. Il est vrai que depuis, ils avaient pris pour devise la clémence, et en dernier lieu, la justice; mais les nouvelles cruautés et les nouveaux massacres qu'on leur verra bientôt commettre, les placent encore plus bas que les hébertistes, pour le rôle qu'ils ont joué pendant les deux terreurs. Même à l'époque de la séance du 26, ils avaient à redouter la publicité au moins autant que ceux-ci; car les missions de Tallien, de Barras et de Fréron dans le Midi, n'avaient pas été moins sanglantes que celles de Carrier dans l'Ouest, et de Lebon dans le Nord. Ceux qui devaient le moins craindre les révélations, c'étaient précisément les jacobins, qui avaient partagé les sentiments de colère de toute la France au moment des grandes trahisons, mais qui n'avaient pas pris part aux massacres de septembre; qui avaient protesté contre l'exagération des cordeliers, dantonistes ou hébertistes; enfin qui avaient fait leurs dénonciations en public, à la tribune de leur club, et le plus souvent en présence même des accusés, entièrement libres de se défendre. Voilà des faits incontestables que personne ne saurait nier, et qui trahissent le secret que les hébertistes et les thermidoriens, quoique ennemis, s'efforçaient, mais en vain, de dérober aux yeux de la postérité.

Loi sur la réorganisation des comités.—Vers la fin du mois de thermidor, ou dans le commencement de fructidor (*), la Convention acheva de voter, après quelques jours d'une discussion assez rapide, et souvent interrompue, le projet de décret sur l'organisation des comités. Ce projet avait été présenté par Berlier, à la fin de la séance du 26. Il était conforme aux principes qu'avait exposés ce dernier dans la discussion générale qui avait eu lieu le 23. Une courte analyse suffira donc pour faire connaître cette nouvelle loi de gouvernement, qui était fondée sur cette double base : « 1° La Convention « est le centre unique de l'impulsion du « gouvernement; 2° le gouvernement « doit continuer d'être révolution- « naire (**). » Le titre 1er instituait seize comités composés, les uns de douze membres, les autres de seize, à l'exception du comité des finances qui en comptait quarante-huit; tous indépendants les uns des autres, et devant être renouvelés par quart tous les mois.

Le titre II était consacré au comité de salut public. Ses attributions devaient se renfermer dans une surveillance directe et active sur les relations extérieures, et tout ce qui concerne la guerre, soit continentale, soit maritime. Évidemment on ne voulait plus voir en lui, si l'expression est permise, qu'une machine à victoires et à traités de paix, puisqu'on lui enlevait toute influence sur la politique intérieure, et qu'en outre on avait eu la précaution de confier à un autre comité (le comité militaire) la surveillance de la *force armée de Paris*. Ce même comité militaire, qui devait, chaque jour à midi, recevoir, par l'in-

(*) Le *Moniteur* ne donne le rendu de compte de cette séance que le 18 fructidor, et sans en indiquer la date.

(**) Paroles de Berlier lui-même.

termédiaire du commandant de place, le mot d'ordre donné par le président de la Convention, avait encore plusieurs attributions qui tendaient à en faire un contre-poids du comité de salut public, dans le cas où ce dernier aurait entrepris de recouvrer son ancienne puissance. Le comité de sûreté générale le tenait également en échec par son droit de grande police sur les individus. La Convention pouvait donc être tranquille pour l'avenir; son omnipotence ne courait plus aucun danger. Du reste, il faut lui rendre cette justice, que si elle dépouillait de toute autorité gouvernementale le comité de salut public, elle ne lui refusait rien de ce qui pouvait l'aider à vaincre. Une foule de ressources étaient à sa disposition, et la trésorerie nationale devait lui ouvrir un crédit de dix millions.

Le comité de sûreté générale avait la police générale de la république, mais particulièrement la police de Paris. Le comite de législation était celui qui gagnait le plus dans le nouveau système, parce que, n'ayant plus de relations directes avec le pouvoir exécutif, il avait plus de liberté pour influencer la Convention, malgré l'esprit de défiance qui la mettait en garde contre tous ses comités.

Le titre III contenait plusieurs dispositions générales qui faisaient encore mieux sentir l'esprit de la nouvelle loi. « Les comités, y disait-on « prennent toutes les mesures d'exécu- « tion relatives aux objets dont la sur- « veillance leur est attribuée. — Le « comité de salut public ne propose à « la Convention que les lois relatives « aux opérations *militaires*, *navales* « et *diplomatiques*... Toutes les me- « sures autres que celles relatives aux « opérations militaires, navales et « diplomatiques, sont circonscrites « dans l'exécution des lois. Toutes « celles qui tendraient à interpréter « la loi, doivent être préalablement « adoptées par la loi. » Il était dit, en outre, que non-seulement les comités seraient renouvelés par quart tous les mois, mais que les membres sortants ne seraient rééligibles dans le même comité qu'après l'intervalle d'un mois, et qu'il y aurait appel nominal pour les élections au comité de salut public et au comité de sûreté générale.

Réception de l'ambassadeur des États-Unis.—Le 27 thermidor avait eu lieu la réception du ministre américain. Ce cérémonial offrit le spectacle le plus touchant et le plus digne. Le président de la Convention et le président des États-Unis se donnèrent l'accolade fraternelle, après avoir échangé des paroles d'amitié; et, sur la proposition de Moïse Bayle, on décréta qu'à l'avenir un drapeau américain et un drapeau français flotteraient entrelacés dans le lieu des séances de la Convention, en signe d'amitié et d'alliance éternelles. Quelques jours plus tard (6 fructidor), le même cérémonial fut renouvelé pour la réception du ministre génevois, et le drapeau de la république de Genève fut mêlé aux drapeaux des deux grandes républiques.

Le 29 thermidor avait également été marqué par l'adoption d'une mesure aussi humaine que favorable à l'agriculture. La Convention avait décidé qu'on rendrait la liberté aux cultivateurs, si nombreuse que fût la population des communes auxquelles ils appartenaient, tandis que la loi du 21 messidor excluait les cultivateurs des communes au-dessus de 1200 habitants, et n'accordait d'ailleurs aux autres qu'une mise en liberté provisoire.

Discussion sur la liberté de la presse. —Le 2 fructidor, Louchet essaya de réparer la défaite que les thermidoriens avaient fait éprouver au parti hébertiste, dans la fameuse séance du 26 thermidor. Il terminait son long discours en demandant qu'on fît publier, par les agents nationaux des districts, un *tableau énonciatif* de tous les individus appartenant aux castes ci-devant privilégiées, qui se trouvaient domiciliés dans leurs arrondissements respectifs, et qui étaient en état de porter les armes et non détenus. Mais cette demande ne fut pas même prise en considération; et, comme Louchet avait poussé l'exagé-

ration révolutionnaire jusqu'à proposer de mettre la terreur à l'ordre du jour, Tallien en profita pour élever la voix en faveur de la liberté de la presse, que les hébertistes redoutaient pour eux-mêmes. Certain, au contraire, que cette nouvelle arme devait être utile à la réaction, Tallien insista fortement, et, dans son exaltation, il finit par s'écrier : « *La liberté de la presse ou la mort.* »

Le 4, Durand-Maillane prononça un discours dans le même sens, mais sur un ton beaucoup moins élevé. Bourdon de l'Oise, que commençaient à inquiéter les progrès de la contre-révolution, répondit que la liberté des opinions existait. Puis, prenant l'offensive à son tour, il se plaignit qu'on eût l'intention de rappeler les soixante-treize députés mis en état d'arrestation pour avoir protesté contre le 31 mai. Suivant lui, ce qu'il y avait de mieux à faire, c'était d'exiger que les représentants en mission rendissent leurs comptes, et surtout de rapporter le décret qui accordait 40 sous par jour à ceux qui assistaient aux assemblées des sections; décret fatal, dit-il, proposé par Danton et autres conspirateurs. Cette motion, appuyée par Cambon et Thuriot, fut mise aux voix et adoptée. Un autre passage du discours de Bourdon de l'Oise frappe l'attention. « Ne nous le dissimulons « pas, avait-il ajouté, c'est la *classe in-* « *termédiaire* qui a déterminé le mou- « vement en faveur de la Convention, « dans la nuit du 9 au 10 thermidor.» Puis, soit qu'il se repentît de cet aveu, soit qu'il voulût donner une leçon de modération aux thermidoriens, ses anciens amis, il s'était repris en ces termes : « La *classe intermédiaire*, « c'est-à-dire, depuis l'homme qui « vit de son revenu jusqu'à celui qui « vit du travail de sa journée. »

Du reste, les concessions de Bourdon de l'Oise ne diminuèrent en rien les exigences des réacteurs, et Tallien, soutenu par Cambacérès, Merlin de Douay et Dubois-Crancé, fit décider que le comité de législation présenterait incessamment un projet de décret pour déterminer et assurer les effets de la garantie sociale, notamment ceux de la liberté de la presse, en les conciliant avec la force et l'activité du *gouvernement révolutionnaire*. Ces derniers mots font voir que la réaction agissait en connaissance de cause, et qu'en obtenant la liberté de la presse elle n'entendait nullement se dessaisir de l'instrument de la terreur.

Diminution du nombre des comités révolutionnaires. — Le 7 fructidor, on s'occupa des comités révolutionnaires, dont le nombre fut considérablement réduit. Il y en avait un par commune, c'est-à-dire plus de quarante mille. Un par canton eût donné le chiffre de six à sept mille. On n'en garda qu'un seul par district. Paris en eut douze, comprenant chacun quatre sections dans l'arrondissement. Tous furent placés sous la surveillance de la Convention, et on décida qu'ils seraient d'abord épurés. Ainsi, pour les comités révolutionnaires comme pour le reste, les thermidoriens conservaient les institutions du passé, se bornant à modifier dans le sens qui pouvait être favorable à la réaction. Chasles pénétra leur dessein, et réclama en faveur de la classe ouvrière : « Cette classe vertueuse, dit-il, « qui défend les frontières, qui supporte « tout le poids de la révolution depuis « 1789.» Il avoua qu'il craignait que les aristocrates ne parvinssent à s'emparer de la force du gouvernement même pour opprimer les patriotes. Il demanda si l'on ne pouvait pas concilier la forme élective avec le gouvernement révolutionnaire. Suivant Ruelle, plus de cinq cent mille individus allaient se trouver sans emploi par suite de la nouvelle organisation des comités révolutionnaires. Il demanda, mais inutilement, que les anciens membres de ces comités ne pussent pas être recherchés par les nouveaux comités. pour des faits antérieurs à la réorganisation. Comme toujours, les hébertistes craignaient pour eux-mêmes, tout en rejetant sur la mémoire de Robespierre la responsabilité de leurs propres actes.

Se voyant repoussés par les thermidoriens, et réduits à faire inutilement de l'opposition au sein de l'Assemblée nationale, dont la majorité leur était hostile, ils ne désespérèrent cependant pas de reprendre le dessus avec le secours des sociétés populaires. Celles-ci, bien qu'épurées depuis le 9 thermidor, et vivement travaillées par les thermidoriens, n'étaient cependant pas favorables à la réaction, et commençaient à se lasser des piéges qu'elle leur tendait. Malheureusement les hébertistes n'étaient pas les chefs qui pouvaient convenir au peuple : il y avait trop d'exagération dans leurs principes, trop d'indiscipline dans leur caractère, trop de germes d'anarchie dans leur manière de comprendre le gouvernement, trop de cruauté dans leurs mœurs, et enfin, trop d'actions à cacher dans leur ancienne conduite, pour qu'ils pussent prétendre à jouer auprès des masses ce rôle d'instituteurs et d'organisateurs, qui avait été celui des jacobins fidèles à la voix des triumvirs. Au lieu de sauver le peuple, les hébertistes ne pouvaient que le compromettre et l'entraîner dans leur chute.

Le 8 fructidor, une députation populaire vint à la barre de la Convention, se plaindre de plusieurs mises en liberté accordées à des aristocrates bien connus. Elle profita de l'occasion pour réclamer quelques-unes des garanties d'impartialité que Tallien avait fait rejeter dans la séance du 26 : elle demanda l'impression de la liste des prisonniers élargis. Il était trop tard, la réaction triomphante ne répondit que par un ordre du jour. Quelques instants auparavant, une discussion orageuse venait d'avoir lieu au sujet d'une pétition contre Maignet, pour des actes relatifs à sa mission dans le Midi. C'est dans cette discussion, où les deux partis se dessinèrent encore plus nettement, que Louchet, désignant Rovère, s'écria : « Président, « fais donc taire ce marquis. »

Le 9 fructidor, Fréron lut un discours véhément en faveur de la liberté de la presse, dont il allait faire un si déplorable usage. Le même jour, Lecointre de Versailles fit une motion ingénue, mais dont la naïveté même est une excellente critique du système gouvernemental qu'avait adopté la Convention. Tout en convenant que c'était dans la représentation nationale que résidait essentiellement le *centre*, l'*action* et la *surveillance* du gouvernement révolutionnaire, il proposa de faire une déclaration de principes pour servir de direction aux différents rouages de ce gouvernement. Trouvant la division dans le pouvoir, Lecointre cherchait l'unité au moins dans les principes ; mais il ne faisait rien que tourner dans un cercle vicieux, puisque c'était l'absence d'unité dans les principes qui avait amené la division du pouvoir.

Tallien essaye de rassurer la Convention sur les vues contre-révolutionnaires de son parti. — Le 11 fructidor, après que ce même Lecointre eut demandé la parole pour le lendemain contre sept membres des deux comités de salut public et de sûreté générale, Tallien prononça un long discours qui avait évidemment pour but de rassurer l'Assemblée sur le compte de la réaction, et de la disposer ainsi à la sévérité contre les membres de l'ancien gouvernement que Lecointre allait dénoncer. Toutefois, après avoir dit d'excellentes choses contre le système de la terreur, il concluait en faveur d'une augmentation de force pour le gouvernement révolutionnaire. Mais le plus bizarre, c'est qu'il faisait publiquement la critique de son parti avec autant d'aisance que s'il eût parlé d'un autre. « Entend-on, « disait-il, par gouvernement révolu- « tionnaire un gouvernement *propre* « *à achever la révolution*, ou bien « un gouvernement *agissant à la ma-* « *nière de la révolution?* ces deux « sens sont bien différents..... Quoi ! « pour achever la révolution, il fau- « drait une contre-révolution ! pour « faire triompher la république, il ne « faudrait pas laisser trace de républi- « que ! pour garantir la souveraineté « du peuple, il faudrait la lui ravir !

« Quoi ! on ne pourrait assurer la pro-« priété que par la spoliation, la li-« berté que par le joug, l'égalité que « par les proscriptions d'origine et de « profession, l'humanité que par l'ef-« fusion du sang humain, la fraternité « que par l'excitation d'une partie de « la nation contre l'autre !... » Jamais Tallien n'avait été plus sage en paroles; malheureusement ces reproches n'atteignaient pas que les hébertistes, puisque les thermidoriens ne voulaient entendre à aucune proposition de réconciliation, et que, tout en parlant de paix, Tallien poursuivait la guerre. N'était-ce pas dans ce sens qu'il ajoutait : « Quand le terrorisme a fait « trembler, il ne peut que trembler « lui-même. » Enfin, il terminait en disant : « On peut rendre plus vive la « crainte des lois en établissant une « *police* qui veille sur leur observa-« tion. On peut diriger cette crainte « vers l'intérêt de la révolution, en « faisant des lois particulières en sa « faveur. Il peut donc, il doit donc « exister un *gouvernement révolu-« tionnaire*... Ce doit être une insti-« tution sévère, mais pourtant assez « juste pour préparer au bienfait d'une « constitution libre.» En conséquence, il propose de déclarer au peuple français et aux ennemis de la république : « que la Convention est résolue de maintenir jusqu'à la paix le gouvernement révolutionnaire qu'elle a décrété; qu'elle regarde comme incompatible avec le gouvernement révolutionnaire, et contraire aux intérêts du peuple, la réunion actuelle des assemblées primaires ; que la terreur qui pèse sur tous est l'arme la plus puissante de la tyrannie, tandis que la justice est la terreur des méchants, et qu'elle seule doit être à l'ordre du jour ; enfin, que les poursuites dirigées contre les écrivains qui auront librement émis leurs opinions, sont des moyens de terreur propres à ramener la tyrannie et à anéantir la liberté politique. » En un mot, malgré toutes les précautions oratoires dont il se servait, il demandait à la Convention de sanctionner officiellement le système de politique adopté par les thermidoriens.

Mais Thuriot, qui était devenu sincèrement modéré, vit tout ce que cachait d'arrière-pensées de vengeance la fausse modération des réacteurs. « Si Tallien, dit-il, avait eu le cou-« rage de prononcer ce discours il y a « six mois, il aurait réuni tous les « suffrages. Mais aujourd'hui il n'y a « plus de danger... Quoi ! vous avez « 1,200,000 hommes sous les armes, « 1,200,000 hommes qui battent tou-« tes les armées de l'Europe, et vous « trembleriez pour quelques conspira-« teurs ! Nous allons au mieux possi-« ble, et je crois que nous sommes « parvenus au point où l'on peut dire « que la France sera à jamais libre. » On n'en vota pas moins l'impression du discours de Tallien; mais on évita de rien statuer sur son projet de décret.

Dénonciation de Lecointre contre sept membres des deux anciens comités.—Le 12 fructidor, Lecointre monta à la tribune pour dénoncer comme *complices et continuateurs de Robespierre*, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Barrère, Vadier, Amar, David et Vouland : les trois premiers, membres du comité de salut public ; les quatre autres appartenant ou ayant appartenu au comité de sûreté générale. Lecointre présenta contre eux vingt-six chefs d'accusation. « Nous « défions Lecointre de prouver ses ac-« cusations, dit Billaud. Depuis la « chute du tyran, nous sommes en « butte aux attaques de tous les *intri-« gants*, et nous déclarons que la vie « n'a aucun prix pour nous s'ils doi-« vent l'emporter... *Depuis longtemps « nous méditions le 9 thermidor*... « C'est nous qui les premiers avons « dénoncé Robespierre... Si la mort de « Danton est un crime, *je suis le pre-« mier coupable*. Mais Danton était « complice de Robespierre; il était « le point de ralliement de tous les « contre-révolutionnaires ; et s'il avait « vécu, la liberté aurait été perdue... « Depuis quelque temps nous voyons « s'agiter de nouveau les *intrigants*, « les *voleurs*... » Duhem, Cambon,

Vadier, disent aussi que les accusations de Lecointre sont inspirées par les *voleurs*, les *intrigants* et les *aristocrates* qui veulent déshonorer la Convention tout entière, et avec elle la nation et la révolution. Les thermidoriens, effrayés à leur tour, n'osèrent pas soutenir Lecointre, homme faible que les royalistes avaient mis en avant. Bref, la Convention passa à l'ordre du jour.

Toutefois, le lendemain les accusés sommèrent Lecointre de prouver ses vingt-six chefs d'accusation en produisant des pièces écrites, et demandèrent que la discussion fût rouverte. Elle le fut en effet; mais n'ayant pu apporter aucune preuve écrite à l'appui de sa dénonciation, Lecointre se vit interrompu à chaque instant par les marques d'improbation les plus dures, et la Convention finit par déclarer l'accusation *fausse* et *calomnieuse*.

Ainsi échoua cette première attaque, qui était évidemment prématurée, mais qui devait se renouveler plus tard, échouer de nouveau, et réussir enfin après le rappel des soixante-treize. Elle eut cependant un résultat immédiat : le lendemain, 14 fructidor, jour du renouvellement des comités, Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois donnèrent leur démission. Tallien, gravement compromis par l'insuccès de la dénonciation de Lecointre, imita leur exemple. La voix du sort avait désigné pour membres sortants, Carnot, Lindet et Barrère. Mais désirant conserver Carnot et Lindet, dont les services étaient encore indispensables, la Convention ne nomma que quatre nouveaux membres pour remplacer Billaud, Collot, Tallien et Barrère. Les suffrages tombèrent sur Delmas, Cochon, Fourcroy et Merlin de Douay. Le renouvellement du comité de sûreté générale eut lieu dans la séance du soir. Bourdon de l'Oise, Colombel, Méaule, Clauzel, Mathieu, Montmayou, Lesage-Sénault furent nommés pour remplacer Élie Lacoste, Vouland, Vadier et Moïse Bayle, désignés par la voie du sort, et pour remplir les autres places vacantes.

Cette fois les hébertistes avaient été éloignés du comité de salut public, où les thermidoriens se trouvaient en grande majorité. La réaction n'était pas moins dominante dans le sein des autres comités. Elle disposait en outre du tribunal révolutionnaire et des comités révolutionnaires épurés. Elle pouvait compter sur la liberté de la presse, et, sauf les cas où elle se démasquait trop ouvertement, la majorité de la Convention lui était favorable. Aussi allons-nous la voir lever la tête, maintenant qu'elle a la force gouvernementale en main; engager ouvertement la lutte avec le parti populaire, et marcher rapidement à son but, brisant tous les obstacles qui se trouvent sur son passage, en en créant quelquefois de fictifs pour avoir occasion d'écraser plus vite ses adversaires.

Victoires de nos armées. — Le 13 fructidor, Carnot était venu annoncer la reprise des deux villes de Valenciennes et de Condé. Déjà, le 30 thermidor, Barrère avait annoncé la reprise du Quesnoy; première victoire dont la nouvelle soit arrivée par le télégraphe. La reprise de Landrecies (16 juillet-28 messidor) avait précédé les trois autres. Ainsi donc, les quatre places du Nord, livrées par la trahison à l'Autriche, étaient rentrées en nos mains. La Convention voulut faire sentir l'importance de ces succès, qui assuraient l'indépendance française, en changeant le nom de Condé en celui de *Nord-Libre*. Sur tous les autres points, nos armes étaient également triomphantes. A la victoire de Turcoing, la dernière dont nous ayons parlé, et qui fut remportée le 18 mai 1794, il faut ajouter la bataille de Fleurus, gagnée le 26 juin (8 messidor), et qui fut bientôt suivie d'une foule de triomphes qui eurent pour résultat l'occupation de toute la Belgique, et qui ouvrirent à la république le chemin de la Hollande. Du côté de l'Espagne, nos troupes avaient repris l'offensive et s'étaient emparées de Fontarabie et de Saint-Sébastien.

Partout, la levée en masse et les plans du comité de salut public avaient opéré des merveilles; aussi, malgré les intrigues de la réaction qui avait juré sa perte, la Convention, tout en lui retirant l'autorité gouvernementale, lui avait-elle laissé les moyens de continuer à faire trembler les rois. Mais la réaction veillait, toujours prête à se servir, pour achever la défaite du peuple, des victoires auxquelles son courage et son héroïsme avaient tant contribué.

Progrès de la réaction. — Il nous reste maintenant à montrer le développement rapide que prit la réaction aussitôt après s'être emparée des emplois et des principales ressources du pays. Fréron en donna le signal par la publication du journal *l'Orateur du peuple*, feuille qu'il adressa à la *jeunesse dorée*, qui commençait à se faire remarquer. Ces jeunes gens, qu'on appelait aussi les *muscadins*, se donnèrent un costume ridicule, dit *à la victime*, et armés de bâtons plombés, allèrent attaquer dans les rues, le Palais-Royal et les théâtres, les ouvriers des faubourgs. Ils venaient ensuite se faire admirer dans les salons, qui étaient devenus plus brillants que jamais, et recevoir les applaudissements de madame Tallien, de la veuve de Beauharnais, et d'autres dames de la haute bourgeoisie ou de l'ancienne noblesse, qui donnaient le ton à la société nouvelle. « Tout jeune homme, dit M. Lacretelle, qui refusait d'entrer dans la troupe vengeresse, était disgracié auprès des femmes les plus aimables. » Ils inventèrent les *bals des victimes*, où l'on dansait en deuil, et où n'étaient admis que les individus dont les parents avaient péri sur l'échafaud; ils mirent à la mode, chez les femmes, les costumes et les nudités des courtisanes grecques, avec les saluts *à la victime*, les bonnets *à l'humanité*, les corsets *à la justice;* ils ramenèrent le goût du luxe, des mœurs élégantes et des plaisirs. Il y eut alors une fureur de débauches et d'orgies dignes de la régence, et où les chefs des thermidoriens, ajoute M. Lavallée, à qui nous empruntons ce passage, justifièrent le nom de *pourris*, donné par Robespierre à tous les dantonistes. Pendant ce temps, l'*Orateur du peuple* invitait « la jeunesse à sortir de son sommeil léthargique pour venger les vieillards, les femmes et les enfants, en exterminant les massacreurs. » Mais ces massacreurs, qui, du reste, n'étaient plus assez puissants pour assouvir leur férocité, c'était Fréron lui-même, qui, de concert avec Marat, avait aiguisé leurs poignards. Les vrais massacreurs à cette époque, il faut les voir dans Fréron et dans tous ces thermidoriens qui mettaient la vengeance au nombre des devoirs prescrits par la *justice*, et qui, sous cette devise mensongère, recommençaient une seconde terreur.

A partir de ce moment, tout devint un motif d'accusation contre le peuple: un jour ce fut l'explosion de la poudrière de Grenelle, un autre jour la disette, dont il était la première victime; on commença une série de procès où l'on s'occupa bien moins des coupables que de la déconsidération qu'ils pouvaient jeter sur lui; on alla même jusqu'à l'accuser d'être jaloux des victoires de nos armées, lui qui avait fourni le plus fort contingent et supporté tant de privations pour faciliter le triomphe. Il avait abusé de sa puissance, dira-t-on; mais était-ce une raison pour l'imiter et même pour le surpasser, maintenant que la classe moyenne était la plus forte? Dans les départements, les réacteurs se livraient aux excès les plus révoltants, emprisonnant ou massacrant partout les patriotes. A Paris, ils soulevaient toutes les passions contre le nouveau club des jacobins, refuge de tous les mécontents, et qui, le 23 fructidor, chargea Carrier, Royer et Billaud-Varennes de rédiger une adresse à la Convention, pour se plaindre des maux qui affligeaient le parti populaire. Le soir même, eut lieu une tentative d'assassinat sur la personne de Tallien, qui fut légèrement blessé à l'épaule. Comme de coutume, on accusa les jacobins de ce nouveau crime, au-

quel, du reste, personne à la Convention, excepté Merlin de Thionville, Legendre et Fréron, ne parut ajouter foi. Les thermidoriens n'en demandèrent pas moins vengeance à grands cris, et ce fut sous ces auspices que Fréron reprit son *Orateur du peuple*, où il appelait aux armes la jeunesse dorée. Dès le lendemain, en effet, commença la croisade qui devait avoir pour résultat la clôture du club des jacobins. A la Convention, Merlin de Thionville s'éleva contre les députés qui faisaient partie de cette société. Durand-Maillane alla plus loin, il demanda qu'on examinât s'il n'y avait pas de danger pour la liberté à souffrir l'existence de la corporation populaire de Paris avec les quarante mille autres sociétés qui lui étaient affiliées. Le 3 octobre (12 vendémiaire), Legendre renouvela, mais sans plus de succès, l'accusation de Lecointre contre les anciens membres des deux comités de salut public et de sûreté générale. Suivant lui, les triumvirs n'avaient été dénoncés que parce que Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois et Barrère en étaient devenus jaloux. En répondant à Clauzel, qui soutenait l'accusation, Bourdon de l'Oise s'écria : « C'est la « mort de Danton et de Capet que l'on « veut venger! »

Translation des cendres de Marat au Panthéon.—Peu de jours auparavant (21 septembre) avait eu lieu, avec une solennité scandaleuse, la translation des cendres de Marat au Panthéon. Ainsi les thermidoriens, ces prétendus apôtres de la clémence, rendaient publiquement honneur à l'homme le plus sanguinaire de la révolution, comme pour mieux cacher leur système réactionnaire. Et ce qu'on ne saurait trop rappeler, à cette occasion, Barras et Fréron firent un crime à Moïse Bayle et à Granet d'avoir, à l'exemple de Robespierre, manifesté une vive répugnance contre le saint de la terreur.

Le 28 octobre, les réacteurs firent une première tentative à la Convention pour obtenir le rappel des soixante-treize; mais l'assemblée écarta leur demande en passant à l'ordre du jour. Le 29 du même mois, la Convention, se mettant en contradiction avec les principes qu'elle avait proclamés après le 9 thermidor, rendit un décret qui permettait de mettre les députés en accusation, en se conformant à certaines formalités. Maintenant que les proscriptions ne pouvaient plus avoir lieu qu'en sa faveur, la réaction ne voyait plus aucun mal à renverser le principe de l'inviolabilité des députés, qui ne lui avait paru sacré que lorsqu'elle avait à trembler pour elle-même.

Le 8 novembre, Billaud-Varennes prononça, dans le club des jacobins, un discours virulent contre les thermidoriens. « Le lion est endormi de- « puis longtemps, avait-il dit, il est « temps qu'il se réveille. » Deux jours après, il essaya de se disculper devant la Convention, qui lui demandait compte de ces paroles. L'assemblée décréta que les comités prendraient des mesures contre les représentants qui prêcheraient la révolte. Le 6 novembre, une députation des jacobins vint porter plainte contre le représentant Clauzel, qui avait accusé cette société d'entretenir une correspondance avec les contre-révolutionnaires séjournant en Suisse. La société demandait que Clauzel donnât des preuves de ce qu'il avait avancé; mais Rewbell, qui présidait alors, fit passer à l'ordre du jour. Le 8 novembre, Cambon rompit en visière avec les thermidoriens, et accusa Tallien d'être l'agent de la réaction dans des vues ambitieuses.

Fermeture du club des jacobins.—Jusqu'à cette époque, la majorité de la Convention, quoique favorable aux thermidoriens, avait évité de rompre entièrement avec les montagnards. Le parti populaire semblait même avoir repris assez de force pour inquiéter la réaction. Lassée de faire de vains efforts pour obtenir légalement la fermeture du club des jacobins, seul obstacle en état de lui résister encore, elle provoqua au dehors des troubles et des scènes de violence qui lui permirent d'arriver à son but. Le 11 no-

vembre, en effet (21 brumaire an III), le club des jacobins fut fermé sous prétexte de mettre un terme aux collisions qui avaient lieu depuis deux jours, comme si la Convention n'eût pas pu faire rentrer autrement dans le devoir la jeunesse dorée qui était venue attaquer la société populaire jusque dans le lieu de ses séances. Le calme se rétablit; mais on se garda bien de rendre l'existence aux jacobins, dont on avait juré la perte depuis longtemps. Quelques-uns allèrent se réunir au club électoral, qui s'assemblait au Musée; le plus grand nombre se fondit avec le club des Quinze-Vingts, qui siégeait au faubourg Saint-Antoine. Ainsi disparut cette société célèbre, à laquelle on a attribué tant de fautes commises par ceux mêmes qui l'en accusaient, et que la réaction ne pouvait absoudre d'avoir voulu sincèrement le triomphe de la révolution et l'affermissement de la république; société terrible qui céda trop souvent aux transports de la colère, tant que la France fut en danger, mais qui, une fois le péril conjuré, revint à des sentiments de modération, et essaya d'organiser la république, et de lui donner un président dans le but de sortir enfin du régime révolutionnaire. Malheureuse dans cette entreprise, elle essaya vainement de se relever après le 9 thermidor, et ses ennemis surent habilement profiter de l'esprit d'indiscipline qui se glissa alors dans son sein pour lui porter le dernier coup. Ils firent plus, ils affectèrent de donner le nom de jacobins à tous ces enragés et à tous ces terroristes qui étaient, non pas la queue de Robespierre, comme disaient encore les réacteurs, mais la queue de l'hébertisme et du maratisme réunis, tous deux issus des débris du club des cordeliers.

De ce même club, par un singulier contraste, étaient sortis les thermidoriens, parti mystérieux qui avait trahi la Montagne, et passé dans le camp de la réaction, mais sans dépouiller ni son caractère intrigant ni ses passions sanguinaires, et uniquement pour servir la cause de la contre-révolution avec les mêmes armes qu'il avait employées dans les massacres de septembre.

Le même jour, comme pour rejeter sur les jacobins la responsabilité des crimes du proconsul de Nantes, que Robespierre, leur ancien chef, avait le premier voulu punir, la Convention entendit le rapport de la commission chargée d'examiner s'il y avait lieu à accusation contre Carrier, et accueillit avec des applaudissements la réponse affirmative de la commission. Quelques jours plus tard, 23 novembre, la question fut mise aux voix. Sur 500 membres présents, 498 votèrent pour le décret d'accusation contre Carrier, et 2 conditionnellement; on peut donc dire qu'il y eut unanimité. Si quelque chose doit surprendre, c'est que l'Assemblée ait attendu si longtemps pour provoquer l'examen judiciaire de la conduite d'un homme depuis plusieurs mois désigné à la vindicte publique, et qu'elle avait toléré dans son sein, ou même écouté, parlant à la tribune, tant que, plein de ménagements envers les thermidoriens, il avait réservé ses injures pour Robespierre. Bien d'autres exemples ont prouvé que la Convention n'avait que trop souvent deux poids et deux mesures. Et alors même ne fermait-elle pas les yeux sur les atrocités commises par Tallien, Barras et Fréron, pendant qu'elle essayait d'atteindre Carrier, Le Bon, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois et d'autres représentants coupables, mais dont les excès ne diminuaient en rien ceux de leurs anciens complices?

Rappel des soixante-treize. — A peine délivrée de la présence inquiétante du club des jacobins, la réaction s'occupa du rappel des 73 députés mis en arrestation pour avoir protesté contre les proscriptions qui signalèrent la journée du 2 juin, triste conséquence de celle du 31 mai. En principe, le rappel des 73 était une idée aussi sage qu'opportune, depuis la victoire remportée par la république sur l'insurrection girondine; Ro-

bespierre lui-même avait préparé les esprits à ce grand acte de réconciliation, le jour où il n'avait pas craint de risquer sa popularité pour sauver la vie aux signataires de la protestation. Mais ce qui manquait de sagesse, sinon d'opportunité, c'était de ne vouloir considérer leur rappel que comme un moyen de contre-révolution. Et malheureusement les thermidoriens n'y voyaient pas autre chose. De toutes les manières, le 9 thermidor devait rouvrir les portes de la Convention aux 73 : vainqueur, Robespierre les eût rappelés, et ils eussent apporté une assistance utile au parti de la modération ; la défaite des triumvirs ne pouvait pas non plus manquer de mettre fin à leur détention, mais dans un tout autre but, et uniquement au profit de la réaction. C'est même à cette cause qu'il faut attribuer la prolongation de leur captivité; car si les thermidoriens eussent adopté, après la victoire, un système de réparation à la place du système de vengeance qu'ils suivirent, la rentrée des 73 eût pu avoir lieu beaucoup plus tôt, n'étant plus repoussée par le parti populaire, qui n'eût pas eu à s'en défier comme d'un piége. Mais les thermidoriens, emportés par une fureur aveugle, étaient condamnés à abuser des meilleures choses, et à égarer la France dans la voie de la modération, comme ils l'avaient déjà égarée dans la voie révolutionnaire. Partisans exclusifs de la classe moyenne, ils se disaient modérés, et n'étaient que réacteurs ; ils voulaient tout pour eux, rien pour les autres ; de plus, ils ne reculaient devant aucun moyen pour obtenir ce qu'ils voulaient. Aussi les vit-on s'allier alternativement avec le peuple contre les nobles avant le 9 thermidor, puis avec les nobles contre le peuple après cette journée ; mais frappant toujours tantôt sur les uns, tantôt sur les autres, et assassinant tour à tour les aristocrates à coups de hache dans les massacres de septembre, et les ouvriers à coups de bâton dans les massacres de 1795 ; toujours intrigants, toujours menteurs autant que matérialistes et débauchés ; hommes infâmes et les seuls dont on peut justement dire qu'ils étaient *de la pire espèce,* puisqu'ils persévérèrent jusqu'au bout dans une politique dont l'atrocité ne put même pas leur révéler l'étroitesse.

Le 1er décembre (11 frimaire), le président de la Convention lut une lettre de Dulaure, l'un des 73, qui demandait à être jugé. L'Assemblée vota le renvoi de sa lettre aux comités réunis. Quatre jours après, elle renvoya également à leur examen une autre lettre de Lanjuinais, l'un des girondins mis hors la loi, qui faisait la même demande. Les comités accueillirent favorablement la réclamation de Dulaure, mais ils n'osèrent pas donner leur consentement à la rentrée des girondins mis hors la loi, et dont plusieurs avaient porté les armes contre la république. Le 8 décembre, sur la proposition de Merlin de Douay, la Convention rendit un décret qui permettait aux 73 de rentrer dans son sein (*).

Décision relative aux girondins mis hors la loi. — Le 17 décembre, le même Merlin de Douay proposa, au nom des comités réunis, de décréter que les girondins mis hors la loi ne pourraient rentrer au sein de la Convention nationale, mais qu'ils ne seraient nullement inquiétés. La Plaine et la droite, soutenues par quelques-uns des députés réintégrés, firent de vains efforts pour obtenir davantage. Les thermidoriens eux-mêmes, qui commençaient à s'effrayer des progrès de la réaction, se réunirent aux montagnards pour tenir tête. Quelques membres de la Plaine s'en vengèrent en attaquant Tallien et en le dépeignant comme un nouveau Robespierre.

Dans le courant du mois de mars seulement, les réacteurs parvinrent à obtenir la réhabilitation et la rentrée

(*) Nous conservons ce nom de 73, parce qu'il est devenu historique ; mais en réalité 79 membres furent nominativement rappelés. Le plus grand nombre d'entre eux étaient détenus à Brest ; d'autres étaient au Luxembourg.

des proscrits. Mais, avant d'en venir là, ils mirent le temps à profit, et firent payer cher aux montagnards la résistance qu'ils avaient osé leur opposer. Le jour de la réception des 73, Dusaulx, leur doyen d'âge, avait porté la parole en leur nom et assuré que, en venant se rasseoir à côté de leurs collègues, ils déposaient tout ressentiment. On verra bientôt s'ils tinrent leur promesse, car c'est l'appoint de leurs voix qui va décider désormais de la majorité.

Les lois sur le maximum sont rapportées.— Le 24 décembre (4 nivôse), les lois sur le *maximum* furent rapportées, sans aucune mesure transitoire pour prévenir les inconvénients du passage brusque d'un système à un autre. Avides de liberté en matière commerciale comme en toute autre matière, les réacteurs rouvrirent la porte aux spéculations de l'individualisme, qui allaient ramener la disette et la banqueroute avec tous les maux qui les accompagnent. Pour le moment, la conséquence immédiate de cette mesure fut la dépréciation presque absolue des assignats, et une hausse exorbitante dans le prix de toutes les denrées de première nécessité. D'après le rapport sur la situation de la république, lu par Lindet dans la séance du 20 septembre, on devait attendre de la Convention plus de sagesse et plus d'égards envers les classes inférieures, qui avaient déjà tant souffert. Cependant, il faut rendre cette justice à l'Assemblée, qu'elle fonda un assez grand nombre d'institutions utiles qui servaient de palliatif au mal; nous en donnerons plus tard l'énumération.

Création d'une commission chargée d'examiner la conduite de Billaut-Varennes, Collot-d'Herbois, Barrère et Vadier. — Le 26 décembre, Lecointre reproduisit sa dénonciation contre les sept membres de l'ancien gouvernement; cette fois il annonça qu'il avait fait imprimer les pièces qui lui avaient manqué d'abord. Il fut vivement appuyé par les 73, dont la présence lui avait rendu courage, et par les thermidoriens, qui étaient doublement intéressés à son triomphe, surtout depuis le jour où Legendre avait échoué dans la même entreprise. Aussi Clauzel n'eut-il pas beaucoup de peine à obtenir qu'il serait fait, le lendemain, un rapport sur sa dénonciation.

Le lendemain, en effet, Merlin de Douay annonça que l'avis des comités était qu'il y avait lieu à examiner la conduite de Billaud, Collot, Barrère et Vadier, mais non celle d'Amar, David et Vouland. La Convention adopta l'avis des comités, et nomma une commission de 21 membres pour examiner s'il y avait lieu à mettre en accusation Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Barrère et Vadier. Ainsi, on vit la même assemblée émettre trois opinions différentes sur le même sujet. Après avoir une première fois déclaré calomnieuse la dénonciation de Lecointre, après avoir une seconde fois repoussé la même dénonciation reproduite par Legendre, l'assemblée se prononça en dernier lieu contre quatre des sept membres qu'elle avait d'abord reconnus innocents. Comment expliquer cette contradiction autrement que par l'accroissement de forces que vint apporter la rentrée des 73 au parti qui, jusque-là, n'avait pu obtenir la majorité sur ce point?

L'abbé Sieyès, membre de la nouvelle commission, traita fort durement les quatre accusés. Mais une circonstance bizarre, c'est que, le 29 décembre, Clauzel lui reprocha publiquement de ne pas assister, par insouciance, aux séances de cette commission. On lui enjoignit par *décret* d'être plus exact à l'avenir. Depuis cette petite comédie, qui avait sans doute pour but de grandir le nom du nouveau chef de la réaction dans l'esprit du public, Sieyès montra beaucoup plus que de l'exactitude.

Réorganisation du tribunal révolutionnaire. — Le 28 décembre (8 nivôse), Merlin de Douay, organe de trois comités réunis, fit accepter à la Convention une nouvelle loi sur le tribunal révolutionnaire, loi sévère, non combattue par les

73, qui, depuis que le terrible tribunal était au service de la réaction, ne se sentaient plus dominés par les mêmes sentiments d'humanité. A peu de différences près, dont le but était de le placer encore davantage dans la dépendance du gouvernement, le nouveau tribunal révolutionnaire ressemblait à celui de l'année 1793. Le nombre des juges était réduit de 24 à 12, et celui des jurés de 60 à 30. Juges et jurés devaient être renouvelés tous les trois mois. Aucun article ne portait mieux l'empreinte des thermidoriens que l'article 4 : il restreignait les infidélités des agents de l'administration et celles des fournisseurs de la république aux actes qui seraient de nature à faire manquer les approvisionnements des armées. Ainsi, les réacteurs pouvaient spéculer sur les blés et affamer le peuple sans avoir rien à démêler avec le tribunal révolutionnaire. Une pareille disposition, après l'abolition du *maximum*, n'était évidemment pas sans portée. Aux termes de l'article 21, nul ne pouvait être traduit au tribunal révolutionnaire que par un décret de la Convention, ou par un arrêté du comité de sûreté générale, ou par un mandat d'arrêt soit du tribunal, soit de l'accusateur public. « Toute condamnation à la « peine de mort, dit l'article 73, em- « portera la *confiscation* des biens du « condamné. » Enfin l'article 75 interdisait tout recours au tribunal de cassation. La nouvelle loi cependant était moins cruelle que l'ancienne pour la mise hors des débats. Le débat devait durer au moins trois jours, après quoi le président était tenu de demander aux jurés si leur conscience était suffisamment éclairée. Mais pour le reste, elle ne le cédait en rien aux lois portées pendant le régime de la terreur : elle reconnaissait l'infaillibilité du tribunal révolutionnaire, et consacrait l'odieux principe de la confiscation.

Et cependant presque tous les historiens de la révolution française ont cru, supposé ou répété après d'autres, que le 9 thermidor eut pour suite l'abolition des lois révolutionnaires. Mais les faits sont là ; et les paroles le plus adroitement éloquentes ne sauraient prévaloir contre l'évidence des faits. Abolition des lois révolutionnaires ! Mais alors, de quel nom appeler la loi dont on vient de voir la substance ; les décrets multipliés par lesquels la Convention proclamait, d'une voix unanime, que le régime révolutionnaire devait être maintenu et continué ; les discussions nombreuses que souleva l'organisation du tribunal révolutionnaire ; le maintien de la loi des suspects ; le décret du 8 brumaire (29 octobre), qui dépouillait une seconde fois les représentants de leur inviolabilité, et permettait de les traduire devant le tribunal révolutionnaire ? La révision, et non pas l'abolition, des lois révolutionnaires, telle fut donc l'œuvre des thermidoriens ; révision entièrement à leur profit, seconde édition, non moins draconienne que l'autre, mais dans un sens contraire, et comme il convenait à des hommes qui avaient besoin de rajeunir l'arme de la terreur pour achever leur affreuse tâche.

Rapport de Courtois sur les papiers de Robespierre. — Le 5 janvier 1795 (16 nivôse), Courtois lut son rapport sur les papiers de Robespierre. Malgré la meilleure volonté, il ne put apporter aucune preuve solide à l'appui des accusations qui avaient aidé les thermidoriens à vaincre, et qu'ils avaient promis de justifier, sans qu'il leur eût été possible de le faire, après cinq mois de recherches, parce que, suivant l'usage, ils avaient calomnié leurs victimes.

La Convention porte de 18 à 36 fr. par jour, l'indemnité allouée à chacun de ses membres. — L'abrogation de la loi du maximum portait ses fruits. Mécontentes des nouvelles privations que leur imposait l'incurie ou la malveillance de la réaction, et que la rigueur de l'hiver rendait encore plus sensibles, les classes inférieures réclamaient vivement et demandaient qu'on prît des mesures pour arrêter les progrès incessants d'une disette factice, car la dernière récolte

avait été plus que suffisante. La Convention ferma l'oreille à leurs plaintes; mais, sur la proposition de Thibault, elle prit ses propres maux en compassion, et doubla, c'est-à-dire, porta à 36 francs par jour, l'indemnité allouée à chaque représentant du peuple. Cet égoïsme, aussi maladroit que peu digne, nuisit beaucoup à la Convention dans l'esprit du peuple, irrité d'ailleurs par l'indulgence de l'Assemblée envers les nobles, qui commençaient à rentrer, et par sa tolérance envers la *jeunesse dorée,* qui continuait à donner la chasse aux ouvriers.

Progrès de la réaction; la jeunesse dorée brise le buste de Marat; compagnies de Jésus et du Soleil. — La Montagne elle-même était devenue le point de mire des attaques de la réaction. Déjà les bruits les plus alarmants se répandaient : on parlait d'une combinaison profonde qui aurait pour résultat de donner un roi à la Belgique, un autre à la Hollande, déjà presque entièrement conquise, et un troisième à la France. Ces rumeurs donnèrent encore plus de gravité à une insinuation atroce qui fut faite par un thermidorien à la tribune publique. Le 22 janvier, Brival, ami intime de Tallien, s'étonna qu'au milieu de tant de crimes inutiles, commis avant le 9 thermidor, on eût épargné les *restes d'une race impure* (le dauphin). Cette infâme provocation, que Robespierre avait déjà repoussée une première fois venant d'Hébert, souleva de nouveau l'indignation de la plus grande partie de l'assemblée, et ne contribua pas peu au discrédit dans lequel tombèrent bientôt les thermidoriens.

Le 31 janvier, la jeunesse dorée, qui devenait de plus en plus royaliste, à mesure que la réaction gagnait du terrain, brisa le buste de Marat dans plusieurs théâtres. Cet affront fut vivement ressenti par les thermidoriens; mais l'humanité n'y gagna rien qu'un scandale de plus. Le saint de la terreur renversé, la réaction, dont les *compagnies de Jésus et du Soleil* servaient les fureurs dans les départements méridionaux, ne rougit pas de se placer, ainsi que l'avaient fait les assassins de la Saint-Barthélemy, sous le patronage du fils de Dieu. Comme aux beaux temps de l'inquisition, le nom sacré du fondateur de l'Évangile était invoqué par les bourreaux.

Sieyès se met en scène. — Le 15 février, le *Moniteur* publia de longs extraits d'une histoire de la vie de Sieyès, écrite par lui-même. Cette brochure était presque un événement politique; elle préparait les esprits à un nouveau changement dans le système de la réaction. Le prudent abbé avait attendu la rentrée des 73 pour sortir de sa cachette; jusque-là, il s'était borné à remuer les terres autour de lui, avec cet amour pour les ténèbres qui lui avait fait donner le surnom de *Taupe* par Maximilien. Rœderer, rentré en possession du *Journal de Paris*, se déclara chaudement pour Sieyès. Merlin le défendit contre les attaques de Richer Sérisy, qu'il accusa d'être royaliste. Celui-ci persifla Rœderer, Merlin et Sieyès, surtout Sieyès, que, dans la malignité de son langage, il qualifiait du titre de *grand lama*. Sieyès n'en continua pas moins à croire le moment venu de montrer au moins le haut de la tête, pour mieux guetter la fortune, et pour voir si elle ne lui offrirait pas le moyen de prouver enfin sa vocation, toujours méconnue, de législateur suprême, comme aussi de se venger des sarcasmes auxquels l'avait exposé sa double nature de conspirateur et d'idéologue.

La Convention décrète l'impression des lettres adressées à Robespierre par ses collègues. — Le 17 février, la Convention, qui avait promis l'impression des papiers de Robespierre, décréta que l'on se bornerait à imprimer les lettres qui lui avaient été adressées par ses collègues : décision bizarre, si l'on avait l'intention de prouver sa culpabilité; mesure adroite, si l'on ne voulait que compromettre les montagnards qui l'avaient si longtemps soutenu et presque toujours entraîné plus loin qu'il ne voulait aller, jusqu'au jour où ils s'étaient coalisés avec ses ennemis

pour l'empêcher de modérer le cours de la révolution, ou plutôt de l'anarchie ultra-révolutionnaire.

Fréron présente un projet de décret pour la révision des lois révolutionnaires. — Le 29 février, la réaction aborda enfin la plus grande difficulté de l'époque. Nous voulons parler de l'incertitude où étaient restés jusque-là les esprits sur une question fondamentale, celle de savoir par quelle constitution serait régie la France. Suspendue par ses auteurs aussitôt que décrétée, la constitution de 1793 avait le double inconvénient d'être trop démocratique pour plaire à la réaction, et trop peu favorable à la concentration du pouvoir exécutif pour offrir au pays les garanties de force et de tranquillité dont il avait besoin plus que jamais. Faire une nouvelle constitution dépassait les pouvoirs de l'Assemblée nationale; c'était presqu'un coup d'État qui présentait d'autant plus de danger, que le parti populaire ne pouvait voir avec indifférence ses ennemis remplacer l'ancienne constitution, toute en sa faveur, par une constitution nouvelle entièrement à leur profit. C'est cependant où la réaction voulait en venir, et, par une coïncidence malheureuse, la majorité de la Convention n'avait pas alors, sur la nature du pouvoir exécutif, des idées plus saines ou plus franches qu'en 1793. En 1795, comme toujours, on se disait, on se croyait républicain, si l'on veut, mais on se refusait à la seule innovation qui pût sauver la république naissante : la nomination d'un président. Dans cette situation difficile, la réaction eut recours à ses subterfuges ordinaires; ne pouvant arriver directement à son but, elle prit des biais pour s'en rapprocher d'autant plus sûrement qu'elle paraissait y renoncer. Demander d'abord des lois organiques, sous le prétexte de rendre praticable la constitution de 1793; puis, après ce premier succès, la dénaturer entièrement avec les lois organiques qui devaient la rendre possible; enfin, profiter de la première occasion qui, les meneurs aidant, ne manquerait pas de se présenter pour abolir cette constitution, discréditée dans l'esprit du public, et en élever une autre sur ses ruines : telle est la ligne de conduite qu'adopta la réaction et qui lui réussit au delà de toute espérance.

Il était réservé au général de la *jeunesse dorée* de donner le signal de l'attaque. Le 29 février, Fréron parut à la tribune, où il prononça un long et fougueux discours, adroitement mêlé de sentiments généreux. Il termina en présentant un projet de décret portant *révision des lois révolutionnaires*, mise en liberté des personnes détenues comme suspectes, enfin création d'une commission pour *préparer* les lois organiques de la constitution *démocratique* de 1793.

Les montagnards ne furent pas dupes de la modération et des sentiments démocratiques de Fréron, si peu modéré de sa nature, et surtout depuis qu'il avait une première fois trahi le parti populaire. Châles compara son discours à celui qu'avait préparé Saint-Just pour le 9 thermidor.

Mais l'assemblée n'en décréta pas moins l'impression du discours de Fréron et le renvoi de sa proposition aux comités. Ce premier succès enhardit la réaction autant qu'elle indisposa les masses.

Nouvelle pétition en faveur des girondins mis hors la loi. — Le 1er mars, les partisans de la rentrée des girondins mis hors la loi firent une nouvelle démarche. La section de l'Unité présenta une pétition en leur faveur; mais le moment n'était pas encore venu. Rewbell, quoique membre influent de la Plaine, fut un des premiers opposants, et demanda l'ajournement, qui fut adopté.

Billaud, Collot, Barrère et Vadier sont décrétés d'accusation. — Le lendemain, 2 mars, la commission des 21, nommée pour examiner la conduite des membres de l'ancien gouvernement, fit connaître sa décision. Saladin, son rapporteur, déclara qu'elle était d'avis qu'il y avait lieu à suivre contre Billaud, Collot, Barrère et Vadier; et la

Convention, adoptant ce système, lança en conséquence un décret d'accusation contre ces députés, qui ne tardèrent pas à être mis en état d'arrestation.

Rappel des girondins mis hors la loi. — Après ce triomphe qui était facile à prévoir, la réaction songea sérieusement au rappel des girondins mis hors la loi. Cette fois ce fut un membre de la Convention, Chénier, qui proposa leur rappel, ainsi placé sous les auspices d'un poëte pour mieux en cacher la portée politique. Cependant, dans le cours de la discussion, Sieyès se vit obligé d'intervenir, et il fallut le secours de ce nouveau chef de la réaction pour enlever la majorité. Pour la première fois, l'abbé paraissait ouvertement dans la lice. On vota l'impression de son discours et de celui de Chénier. Ce n'était encore qu'un demi-succès, mais il devait bientôt se changer en une victoire complète; et, en effet, quelques jours plus tard, les représentants proscrits pour avoir porté les armes contre la Convention rentrèrent dans le sein de cette assemblée. Toutefois, effrayés pour l'avenir, les montagnards avaient cherché à prendre leurs précautions. Dans la même séance, ils obtinrent, sur la motion de Villetard, que le tableau de la constitution de 1793 serait placé dans la salle des séances de la Convention. Ils croyaient, par cette mesure, avoir rétabli l'équilibre entre eux et leurs adversaires; en réalité, ceux-ci ne leur avaient accordé qu'une fiche de consolation.

SECONDE ÉPOQUE (*du rappel des girondins au 12 vendémiaire*). Deux insurrections populaires, qui eussent pu être facilement évitées, si même elles ne furent pas provoquées par la réaction, suivirent la rentrée des girondins proscrits : la journée du 12 germinal d'abord, et ensuite celle du 1er prairial. Deux fois le parti populaire, exaspéré par les progrès de la contre-révolution, mais aussi entraîné par des agents provocateurs, commit la faute de violer l'enceinte de la représentation nationale. Deux fois on le laissa faire, pouvant l'en empêcher; mais cette double tentative n'en tourna que mieux à son désavantage et à celui de la Montagne; après le 1er prairial, il n'y eut réellement plus de parti montagnard.

Sieyès présente la loi dite de grande police. — Un seul fait suffira pour montrer que la réaction eût pu détourner l'orage qui menaçait la Convention. Dès le premier jour du mois de germinal, Sieyès, nouvellement élu membre du comité de salut public, vint présenter contre les attroupements un décret sévère, auquel il donna lui-même le nom de loi de *grande police;* loi martiale, empruntée moitié aux idées de la Constituante, moitié à celles des girondins de 1793. Le but avoué de cette mesure que la majorité de la Convention s'empressa d'adopter, était de rendre impossible un nouveau 31 mai contre la nouvelle Gironde : son but secret était de permettre à la réaction de briser le reste des entraves qui pouvaient gêner sa marche. La nouvelle loi contenait une disposition qui ne saurait être passée sous silence : d'après l'article 13, il ne devait plus y avoir qu'un seul tocsin à Paris, celui du pavillon de l'*Unité*, aux Tuileries. De là le mot populaire qui se répétait plus tard, lorsqu'on entendait le tocsin : « *Voici la messe de l'abbé Sieyès qui commence.* » Ainsi donc, grâce à la loi de grande police de Sieyès, le *gouvernement* avait en main une arme assez redoutable pour prévenir toute tentative d'insurrection ou d'émeute, et pour faire respecter l'inviolabilité de la représentation nationale. Et cependant, onze jours plus tard, l'enceinte de la Convention était envahie par un rassemblement populaire.

S'il est évident que la réaction ne fit rien pour étouffer à sa naissance le mouvement du 12 germinal, il est également prouvé qu'elle ne fit pas davantage pour le prévenir. Elle semble même l'avoir provoqué à plaisir; ce qui étonnera d'autant moins qu'elle avait assez de force pour être sûre de vaincre les assaillants, et qu'elle avait besoin d'une nouvelle victoire pour par-

venir à son but : l'anéantissement de la constitution de 1793. On a aussi parlé d'engagements secrets avec les cabinets étrangers, qui, prévoyant le moment où ils seraient forcés de reconnaître la république française, voulaient au moins se donner l'apparence de céder volontairement, et, dans cette vue, promettaient leur alliance au comité de salut public, à la condition qu'il enlèverait jusqu'aux derniers vestiges du gouvernement populaire. Eux seuls gagnaient quelque chose à ce marché, honteux pour la Convention : ils entretenaient la guerre civile entre la bourgeoisie et le peuple, dont la bonne harmonie eût pu leur devenir si fatale. Quant à la réaction, protégée par sa loi de grande police et soutenue par l'étranger, elle ne garda plus aucune retenue, pas même celle de la pudeur, car elle accusa le peuple de son propre crime : elle prétendit qu'il s'entendait avec la coalition des rois. La même tactique avait été employée contre Robespierre ; et, quoique absurde, elle ne fit pas moins de tort au peuple qu'à son ancien chef, tant il est vrai que, dans les temps de révolution, les moyens les plus absurdes sont souvent ceux qui ont le plus de succès.

Disette factice ; Boissy-d'Anglas, chargé du soin des approvisionnements, propose de mettre à la ration les habitants de Paris. — On a déjà vu plus haut combien la majorité de la Convention fit peu d'efforts pour prévenir une révolte. On se rappelle que, pour toute réponse aux réclamations d'une députation de Paris, qui demandait quelque soulagement aux maux enfantés par la disette, l'assemblée ne vit rien de mieux à faire que de doubler la somme de ses propres émoluments. Ajoutez à cela que la disette était factice, la récolte de l'année 1794 ayant été très-abondante. En supposant que les contre-révolutionnaires n'eussent pas systématiquement formé le projet d'affamer le peuple pour le réduire plus facilement, il y avait un moyen bien simple de venir à son secours, et de faire cesser le scandale des accaparements au profit des spéculateurs : c'était de mettre quelques entraves à la liberté du commerce des grains. En tout temps et en tous lieux, le blé a été considéré comme une denrée exceptionnelle, rentrant dans le domaine social, et soumise à une législation particulière, parce que c'est un produit nécessaire à l'existence même des individus dont se composent les nations. Loin de combattre vigoureusement les opérations des accapareurs, la faction contre-révolutionnaire parut s'y associer, faisant toujours l'éloge du principe de la liberté absolue en matière commerciale, et se bornant à jeter aux masses quelques paroles de consolation. Un homme avait depuis longtemps fourni des preuves de capacité dans la branche des approvisionnements : c'était Robert Lindet. Que fit-on ? Au moment où son rare talent était plus précieux que jamais, et, nous pouvons ajouter, indispensable, on l'écarta, et on lui donna pour successeur, qui ?... Boissy-d'Anglas, député d'un grand mérite et d'un grand courage, sans doute, mais apte à tout peut-être, excepté à cet emploi, et d'ailleurs d'autant plus déplacé que l'on connaissait sa faiblesse pour la Plaine et son animosité contre le parti populaire. Peu de temps après sa nomination, en effet, la disette devint si grande qu'il fallut songer à mettre tout le monde à la ration ; de là, le surnom que lui donna le peuple, avec son bon sens et sa malignité ordinaires : il l'appela *Boissy-Famine*.

Quoi qu'il en soit, ce fut aussitôt après la proposition faite par Boissy-d'Anglas de réduire chaque individu à une livre de pain, que se manifestèrent les premiers symptômes d'insurrection. Romme, député montagnard, eut quelque peine à obtenir que la ration des ouvriers fût augmentée d'une demi-livre. Mais, pour obtenir cette faible part de nourriture, les malheureux travailleurs devaient perdre presque toute leur journée à faire queue à la porte des boulangers ; en sorte qu'ils se trouvaient dans cette triste alternative, de manquer de pain s'ils n'al-

laient pas attendre avec les autres, ou de manquer d'argent pour payer le morceau de pain qu'il fallait attendre si longtemps.

Commencements de l'insurrection du 12 germinal. — Le décret avait été rendu le 25 ventôse (15 mars); dès le lendemain, on vit se former, dans les quartiers les plus populeux de Paris, des attroupements de femmes qui demandaient du pain pour leurs maris et pour leurs enfants. La jeunesse dorée leur répondit en les appelant *Furies de la guillotine*, reproche bien placé en pareille circonstance, et surtout dans la bouche des *chevaliers du bâton*. Jusqu'au 1er germinal, les mécontents se contentèrent de maudire les accapareurs et de crier *du pain;* mais, à partir de cette époque, les troubles commencèrent à prendre un caractère politique. Tout en continuant de se plaindre de la famine, le peuple réclama en faveur de la constitution qui assurait son existence en même temps que ses droits. *Du pain* et *la constitution de* 1793, s'écria-t-il, voulant résumer tous ses griefs en une seule et même devise.

Les réacteurs ne demandaient pas mieux que de le voir s'engager dans cette voie, où il n'avait aucune chance de succès. De leur côté, les hébertistes l'excitaient aussi, dans l'espoir de profiter des circonstances pour sauver ceux de leurs chefs qui, comme Billaud, Barrère, Collot et Vadier, étaient à la veille de paraître devant le tribunal révolutionnaire. Ainsi, tout concourait à perdre la cause populaire; et, cette fois encore, les hébertistes, toujours prêts à faire de l'agitation, mais toujours incapables de diriger les masses, allaient sacrifier leurs auxiliaires sans se sauver eux-mêmes.

Comme premier avantage, la réaction obtint le vote de la loi de *grande police*, présentée par Sieyès, le jour même où les troubles prirent une couleur politique. A ceux qui demandaient du pain, la constitution de 1793, et la délivrance des patriotes, on répondit par une loi martiale contre les attroupements. Du 2 germinal au 12 du même mois, la Convention, singulier moyen de calmer l'irritation des masses, s'occupa du procès de Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Barrère et Vadier. Vainement Carnot et Prieur (de la Côte-d'Or) l'adjurèrent d'abandonner cette discussion irritante, les contre-révolutionnaires, enhardis par la loi de grande police, redoublèrent d'animosité et firent le procès, non-seulement aux quatre accusés, mais à toute la révolution.

Journée du 12 germinal. — La salle de la Convention est envahie par le peuple. — Annoncée pour le 10, l'insurrection n'éclata que le 12. Dès le 11, la section des Quinze-Vingts avait présenté à la Convention une pétition énergique, où le peuple faisait à son tour le procès à la contre-révolution, et rappelait l'article de la déclaration des droits de l'homme qui, dans le cas d'oppression, mettait l'*insurrection au nombre des devoirs*. Le 12, le mouvement commença dans la section de la Cité par des rassemblements de femmes et d'enfants. On battit la générale. La population du Temple, du Marais et du faubourg Saint-Antoine, se leva presque tout entière.

Bientôt les insurgés pénètrent dans l'enceinte de la Convention, en criant : *Du pain! la constitution de* 1793! Ils semblent avoir pris la résolution de rester là jusqu'à ce que l'assemblée ait fait droit à leurs demandes; plusieurs occupent les places vacantes et vont s'asseoir au milieu des représentants, sans toutefois leur faire aucun outrage. Après quelques moments de trouble, on écoute *Vaneck*, qui se présente en qualité d'orateur du peuple. Son langage est menaçant : « Représentants, « dit-il, vous voyez devant vous les « hommes du 14 juillet, du 10 août, « et *encore du* 31 *mai*. » Puis il conseille à ces mêmes représentants de mettre un terme à leurs divisions qui déchirent la patrie, quoique la patrie ne doive pas *souffrir de leurs haines*. Il leur demande de faire enfin justice de l'armée de Fréron, de ces *messieurs à bâton*... Il veut savoir où sont pas-

sés tous les grains qu'a produits la récolte de l'année précédente... Il ajoute que les citoyens pour lesquels il parle veulent la constitution de 1793, et sont las de passer les nuits à la porte des boulangers; il est temps, suivant lui, que celui qui fait venir les subsistances (le peuple) et qui a fait la révolution, puisse subsister. Enfin, il termine en ces termes : « Nous vous « demandons la liberté de plusieurs « pères de famille patriotes qui sont « incarcérés depuis le 9 thermidor. Si « vous avez changé l'ordre de choses « qui existait avant cette époque, ce « n'est pas sur eux que doit tomber « votre colère; *c'est sur vous seuls*, « *qui avez eu tort.* » A ce langage provocateur, il est facile de reconnaître le parti hébertiste : toujours habile à critiquer la conduite des autres et à dire durement quelques vérités utiles; mais toujours indisciplinable, toujours incorrigible; voulant à tout prix revenir à la triste époque qui précéda le 9 thermidor, époque d'anarchie et de sang; bref, n'ayant rien appris, rien oublié. Le discours de *Vaneck* n'en fut pas moins couvert d'applaudissements par la foule et par les députés de la Montagne qui, ne voyant pas le piége dressé sous leurs pas, se compromirent par des paroles imprudentes.

Nous disons le piége, parce que, jusqu'à ce moment, les comités de la Convention n'avaient pas même essayé de faire usage de la loi de grande police, obtenue par Sieyès dès le 1er germinal. Avant d'employer cette arme irrésistible, ils attendaient que la Montagne eût commis assez de fautes pour que ses principaux chefs pussent être enveloppés dans la ruine du parti hébertiste. Du moins n'entendit-on sonner le tocsin du pavillon de l'Unité que lorsqu'un assez grand nombre de montagnards, excités plutôt que retenus par Pelet de la Lozère, qui, ce jour-là, occupait le fauteuil de la présidence, eurent hautement révélé leur haine contre la réaction, et leur indulgence pour ce qu'ils appelaient la foule des pétitionnaires. Alors seulement commença la *messe de l'abbé Sieyès.*

Le peuple évacue la salle de la Convention; les députés populaires sont en butte aux plus violentes attaques de la part des réacteurs. — La promptitude avec laquelle les insurgés durent battre en retraite devant la force armée montre, à n'en pas douter, que le rassemblement eût pu être facilement dissipé dès le principe, et mis dans l'impossibilité de violer l'enceinte de la Convention; ce qu'il avait fait cependant après avoir culbuté les troupes, d'ailleurs trop peu nombreuses, qui avaient mission d'en garder les accès.

Quand la salle fut évacuée, les vainqueurs n'oublièrent pas d'utiliser leur triomphe. Chénier, Barras et Thibault donnèrent le signal des récriminations. André Dumont se chargea du rôle qui lui convenait le mieux, celui de dénonciateur. Il appela la colère de l'assemblée contre Châles, Choudieu, Foussedoire, et contre la Montagne tout entière, qu'il eut l'impudeur de représenter comme royaliste. Il prétendit que le seul objet de la révolte avait été d'empêcher la Convention de prononcer sur le sort de *trois brigands* (Billaud, Barrère et Collot) *qui avaient inondé la république de sang.* Toutefois il demanda, non pas la mort de ces trois brigands, comme on aurait pu s'y attendre, mais seulement leur expulsion du territoire français. Sa proposition fut décrétée sur-le-champ, et complétée un peu plus tard par l'adjonction de Vadier, que, dans sa précipitation, le dénonciateur avait oublié. Léonard Bourdon, Ruamps, Duhem et Amar furent également décrétés d'arrestation. A six heures du matin, la Convention suspendit sa séance. Dans l'intérêt de la vérité historique, nous devons ajouter un fait qui malheureusement honore peu la Convention. Pendant la discussion qui suivit l'expulsion de la multitude, le bruit s'était répandu que le représentant Auguis avait été tué par des hommes du peuple, et qu'un autre député, Penières, avait été insulté et fait prison-

hier. Sous cette impression pénible, la Convention avait montré beaucoup de sévérité envers les membres de la Montagne, coupables d'avoir sympathisé avec la foule. Or, Auguis, légèrement blessé à la lèvre par on ne sait qui, et d'ailleurs très-bien portant, vint lui-même raconter à la tribune ce qui lui était arrivé. Après lui, Pénières en fit autant, et il résulta de leur propre récit que ni l'un ni l'autre n'avaient été sérieusement outragés, mais que tous deux s'étaient imprudemment aventurés dans les rues de Paris. (Voyez l'article GERMINAL [12] dans notre DICTIONNAIRE.)

La connaissance de ces faits, réduits à d'aussi simples proportions, eût dû atténuer les rigueurs de l'assemblée; mais la réaction était implitoyable, et la France devait payer chèrement la victoire des thermidoriens.

Hommes passionnés et réagissant contre l'action la plus large et l'expression la plus élevée du patriotisme, ils ne voyaient et ne virent jamais dans toutes questions, dans toutes luttes, que des considérations de personnes, des rêves d'ambition à réaliser. Ils redoutaient le peuple; ils redoutaient la royauté qui ne les eût pas épargnés, et cet ensemble de frayeurs constitua, à vrai dire, tout leur système de gouvernement.

Un historien, qu'à coup sûr on n'accusera pas de partialité pour le parti qui succomba au 9 thermidor, M. Thiers, n'a pu se dissimuler qu'alors finit la marche ascendante de la révolution. En effet, depuis cette époque l'histoire de la Convention n'offre que le triste spectacle de luttes mesquines, de passions impuissantes, de manœuvres ténébreuses sans grandeur et sans dignité. La marche ascendante, c'est-à-dire la révolution, s'imposant aux ennemis du dedans et du dehors, se faisant respecter et craindre de l'Europe liguée contre elle, ses efforts immenses, ses luttes gigantesques, tout cela avait fait place à des modérés furibonds, à des hommes dépourvus sinon de patriotisme, du moins de toute idée gouvernementale capable d'assurer la grandeur et la prospérité de la patrie. Ces hommes faisaient parade d'une horreur très-juste et très-légitime pour le sang versé, mais ils laissaient égorger par les royalistes, mais ils proscrivaient tout ce qui leur portait ombrage, mais, dans l'intérêt de leurs petites passions, ils laissaient exciter, s'ils n'excitaient eux-mêmes, les populations tumultueuses des faubourgs à des excès dont la répression assurée était le signal de nouvelles proscriptions, mais ils taillaient à leur mesure la constitution démocratique de la France, et ils dotaient le pays d'un gouvernement comme le Directoire. Des ennemis implacables n'eussent-ils pas mieux valu que de pareils amis?

Du 12 germinal au 1er floréal. — Neuf députés montagnards sont, sur la dénonciation de Tallien, condamnés à la déportation. — La victoire facile que les thermidoriens venaient de remporter était loin d'avoir vidé le débat entre eux et le parti démocratique; tandis que celui de l'émigration, profitant des divisions intestines, venait audacieusement semer la discorde et la guerre civile dans les provinces, de part et d'autre on se préparait à de nouveaux combats. Dans les séances qui suivirent celle du 12 germinal, l'agitation se prolongea; la proscription n'avait frappé qu'un petit nombre d'ennemis; il y avait encore des noms inquiétants, des voisinages incommodes, et quelques jours après (16 germinal, 5 avril), *Moyse Bayle, Thuriot, Cambon, Crassous, Granet, Lecointre de Versailles, Maignet, Hentz, Levasseur de la Sarthe*, furent décrétés d'accusation sur la dénonciation de Tallien, plus furieux encore dans son modérantisme de fraîche date, qu'il ne l'avait été dans son ardeur démagogique, et surtout que ne l'avaient jamais été les adversaires qu'il signalait aux rigueurs de la Convention.

Décret ordonnant le désarmement des terroristes. — Le 20 germinal (9 avril), un décret ordonnait *le désarmement des terroristes*, et

il est facile de concevoir tout ce que devait occasionner de troubles, de discordes et de haines, l'exécution de ce décret. Aussi ne doit-il être considéré que comme une menace et un monument de la violence du parti qui l'avait fait porter; car on n'osa presque pas l'exécuter. Quoique le parti démocratique ne dût plus se relever, il n'avouait pas encore sa défaite : sans chef influent, sans principes politiques bien arrêtés, il espérait cependant ressaisir le pouvoir qui était passé en des mains moins vigoureuses et non plus habiles, et il ourdissait dans le Midi, à Toulon surtout, des intrigues qui n'eurent d'autre résultat que de maintenir le pays dans de douloureuses et stériles agitations.

Les émigrés jugeaient aussi le moment favorable au succès de leur cause; il leur semblait que toute la révolution française s'était incarnée dans Robespierre et qu'elle avait cessé d'exister avec lui. Aussi arrivaient-ils en foule, et Lyon était le quartier général de leurs complots. Les fanfaronnades, les ridicules espérances, les vœux insensés qu'ils répandaient dans la population, y entretenaient de sourdes inquiétudes à la faveur desquelles ils purent organiser ces bandes farouches qui, sous le nom de *Compagnies de Jésus* ou du *Soleil*, parcoururent si longtemps les villes et les campagnes en pillant, en égorgeant tous les citoyens qui s'étaient montrés dévoués à la cause de la révolution. Les prêtres, enhardis par la tolérance du gouvernement, ne contribuèrent pas peu de leur côté à remuer les passions et à exciter le désordre. Ils avaient dans la presse des organes dont la liberté de langage s'accroissait de jour en jour.

Création d'une commission chargée de préparer les lois organiques. — Placés entre ces deux ennemis, les thermidoriens songèrent cependant à régulariser l'approvisionnement de la capitale : le 23 germinal on chargea Barras de protéger les arrivages de grains; le 28, la garde nationale était réorganisée sur les bases que la Fayette lui avait données en 1789. Le lendemain, la Convention nommait une commission dite *des onze*, pour modifier la constitution et préparer de nouvelles lois organiques. Cette dernière disposition était significative sans doute; mais toutes ces mesures étaient exécutées avec mollesse. Les hommes que le flot de la réaction avait portés à la tête des affaires, ne se sentaient pas assez puissants pour s'y maintenir par la hardiesse des combinaisons, et par la force que de bonnes lois donnent à tout pouvoir. Il leur eût fallu joindre à un patriotisme ardent, à un désintéressement héroïque, les premières notions au moins de la science gouvernementale. Ils n'avaient rien de cela. Hommes d'intrigue avant tout, ils avaient d'abord pâli devant ces hommes énergiques, qui ne reculèrent devant aucune des mesures nécessaires pour mettre la France à l'abri de ses ennemis intérieurs et extérieurs; puis, quand ils avaient vu que ces memes hommes voulaient faire cesser la terreur, devenue désormais inutile, venger la morale publique en châtiant ceux qui avaient scandaleusement abusé de cette arme terrible, et donner à la France républicaine un gouvernement fort et unitaire, effrayés du danger dont les menaçait cette résolution, ils s'étaient coalisés avec les partis les plus opposés de principes, et étaient ainsi parvenus à renverser leurs redoutables adversaires; enfin, parvenus ainsi à la tête des affaires, ils n'avaient su rien organiser; ils n'avaient su donner aucune satisfaction aux intérêts révolutionnaires · on ne pouvait se le dissimuler, ils n'aimaient le pouvoir que pour lui-même, et tous les moyens leur semblaient bons pour le consolider dans leurs mains débiles.

Découverte d'un complot démocratique; arrestation d'un nouveau député; massacre des prisonniers par les réacteurs à Lyon. — Un complot, si toutefois on peut donner ce nom à de maladroites combinaisons tramées par quelques membres du parti démocratique, et vendu par l'un d'eux au comité de sûreté gé-

nérale, devait éclater le 1er floréal. Rovère, réacteur de fraîche date, le dénonça à la Convention, qui s'en servit pour redoubler de rigueur envers les députés condamnés après le 12 germinal. *Maribou-Montaut* et quatorze individus compromis par cette dénonciation furent décrétés de prise de corps. A cette nouvelle, les meneurs de la réaction royaliste à Lyon excitèrent des désordres, soulevèrent les haines contre les républicains qui voulaient, disaient-ils, ramener en France le régime de la terreur; enfin, à leur instigation, les prisons furent envahies, et soixante et dix prisonniers furent égorgés. Déplorables vengeances! tristes représailles qu'avec moins de faiblesse les hommes placés à la tête du gouvernement eussent pu empêcher!

Qu'étaient auprès d'une pareille atrocité les menées plus ou moins habiles des républicains mécontents? Sans doute il fallait les surveiller, puisque enfin c'étaient vos ennemis; mais si vous n'eussiez pas tendu une main coupable à ce parti audacieux qui avait parmi vous ses agents et ses complices, croyez-vous, hommes de thermidor! que cette sanglante boucherie eût de nouveau glacé la France d'épouvante?

Du 1er floréal au 4 prairial. — Le mal était irréparable; on songea à en prévenir le retour: Chénier, chargé de faire un rapport sur la situation déplorable que le 9 thermidor avait faite au pays, proposa des mesures énergiques contre les émigrés et les prêtres; mais ce n'était pas ainsi qu'on pouvait enchaîner ce parti infatigable. Thibaudeau comprit qu'une des causes de la faiblesse du gouvernement c'était l'extrême division des pouvoirs, adoptée après le 9 thermidor. Il proposa à la Convention de simplifier la marche des affaires, de supprimer tous les comités spéciaux qui entravaient le mouvement administratif, et d'attribuer le pouvoir d'exécution au seul comité de salut public.

La Convention eut peur de ce grand nom, et ne modifia qu'imparfaitement les attributions des comités. Cette assemblée, autrefois si énergique, si puissante, redoutait alors jusqu'au souvenir de sa terrible dictature. Le comité de sûreté générale demeura chargé de la police, et le comité de salut public fut privé de l'initiative des lois et du droit de faire aucune proposition de poursuites contre un membre de la représentation nationale.

Misère du peuple; pénurie du trésor public; mesures financières adoptés par la Convention. — L'état de plus en plus précaire des finances avait fait naître des discussions qui mirent à nu l'impuissance et les préoccupations de l'Assemblée. Tant qu'il n'avait fallu que réagir contre les mesures adoptées aux jours des grands dangers, comme le *maximum*, les *réquisitions*, le *séquestre*, les vainqueurs avaient fait preuve de zèle et de puissance. Mais la suppression de ces moyens révolutionnaires n'avait fait qu'aggraver le mal et rendre plus rapide le discrédit des assignats; et cette monnaie perdit en si peu de temps une si grande partie de sa valeur, que l'on se vit enfin forcé de réparer, au moins provisoirement, un mal qu'on aurait dû prévenir. Jamais, lors même de la baisse considérable qui suivit, en 1793, la défection de Dumouriez et les manœuvres des royalistes dans la Vendée, jamais l'agiotage et la spéculation n'avaient eu un caractère aussi hideux. La dépréciation des assignats, le renchérissement des marchandises, servaient d'aliment au jeu des agioteurs, qui dilapidaient la fortune publique et insultaient, par un luxe effréné, à la misère d'une population affamée et sans travail. « Quoique l'or et l'argent, dit M. Thiers (*), ne fussent plus considérés comme marchandise, et que, depuis 1793, il y eût défense sous des peines très-sévères de les vendre contre des assignats, le commerce ne s'en faisait pas moins d'une manière presque ouverte. Le louis se vendait 160 livres en papier, et, dans l'espace d'une heure, on le faisait varier de 160 à 200 et même 210 livres. »

(*) Histoire de la révol., t. VII, ch. VII.

Pour remédier à un pareil désordre, il fallait, à défaut de l'énergie déployée en 1793 par la Convention, avoir au moins les premiers éléments de la science financière, et l'Assemblée ne possédait, sur cette matière importante, que des lumières incomplètes, depuis l'exclusion de Cambon. L'établissement de la *loterie* et d'une *banque;* l'adoption des métaux pour mesure des valeurs; la proposition de Jean-Bon-Saint-André de prendre le blé comme type de toutes les valeurs, celle de Raffron de faire baisser les assignats de 1 p. 100 par jour, et celle de Dubois-Crancé, qui consistait à exiger l'impôt foncier en nature, furent tour à tour discutés et rejetés. Cependant le temps pressait; l'hiver était rigoureux; le peuple n'avait ni bois ni pain, et le désespoir ne connaissait plus de bornes. Enfin, Bourdon (de l'Oise) proposa d'*adjuger les biens nationaux à quiconque en offrirait, en assignats, trois fois la valeur à laquelle ils avaient été estimés en* 1790. Cette mesure avait surtout l'avantage d'éviter la réduction au cours du papier-monnaie, et d'en retirer une grande masse de la circulation. Il pouvait ainsi recouvrer une partie de sa valeur, et les biens livrés à l'industrie individuelle devaient augmenter la production nationale. Ce projet, le plus sage sans contredit de tous ceux que la Convention avait examinés, fut en effet adopté; mais de nouveaux événements allaient en retarder l'exécution.

Sous la main impuissante des thermidoriens, Paris était devenu plus que jamais un foyer d'anarchie et de désordre. Les sections, livrées à des influences contraires, se déclaraient ouvertement, les unes en faveur de la contre-révolution, les autres pour la mise en vigueur de la constitution de 1793; et ces dernières surtout, irritées de leur défaite des 12 et 29 germinal, voulaient prendre une revanche éclatante. La famine et la misère mettaient au service des plus brutales passions la population tumultueuse des faubourgs. En présence de ces nombreux éléments de trouble et de révolte, les thermidoriens affectaient une imprévoyance coupable, et c'est eux seuls qu'il faut accuser des sanglantes journées de prairial.

Commencements de l'insurrection du 1er prairial. — Les révoltés avaient établi dans la rue Mauconseil un comité central d'insurrection, où aucun homme influent ne figurait. Le programme républicain était éternellement le même : c'était la constitution de 1793, une protestation incessante contre la défaite du 9 thermidor. Le 30 floréal, un manifeste, provoquant le peuple à l'insurrection, *au nom du peuple souverain rentré dans ses droits*, enjoignit aux habitants de la capitale de se rendre en masse à la Convention, en demandant *du pain et la constitution de* 1793. Le gouvernement n'avait point été pris en traître, et en supposant, ce qui est inexact, qu'aucune révélation antérieure ne fût venue l'instruire des projets du parti démocratique, il eût pu, dès lors, se mettre en mesure et prévenir de grands malheurs. Cependant, les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, la Cité, les quartiers Saint-Denis, Saint-Martin et du Temple, soulevés pendant la nuit, s'étaient ébranlés dans la matinée du 1er prairial (20 mai), et déjà au bruit des tambours, au son des cloches, au grondement du canon, au milieu de cris menaçants et terribles, le rassemblement populaire s'avançait vers les Tuileries, que les sections thermidoriennes n'avaient pas encore pris les armes. Déjà la salle de l'Assemblée, abandonnée par le poste chargé d'en défendre les abords, était entièrement cernée, lorsque le tocsin de l'Unité commença à sonner *la messe de l'abbé Sieyès*. Ce fut alors seulement que l'on vit quelques bataillons, rassemblés au hasard, marcher sans direction et sans ordre.

Le député Isabeau donna connaissance à la Convention du manifeste répandu la veille dans Paris. L'imminence du danger, les bruits confus de la multitude, qui rugissait au dehors, émurent vivement l'Assemblée. Elle

rendit d'abord un décret qui ordonnait à tous les citoyens de se rendre à l'instant avec leurs armes dans leurs sections. Les chefs d'attroupement furent mis hors la loi, et les autorités militaires tenues, sous peine de forfaiture, de se conformer à la loi du 1er germinal. L'Assemblée se déclara en permanence. Une proclamation aux habitants de Paris, présentée par Mathieu, au nom du comité de sûreté générale, fut adoptée, et onze membres furent envoyés dans les sections, pour y éclairer le peuple sur ses véritables intérêts; mesures tardives, qui ne pouvaient plus rien réparer!

Le peuple envahit la salle de la Convention. Meurtre de Féraud. — Bientôt, des troupes de femmes envahissent les tribunes et remplissent la salle de cris furieux. Vernier, qui présidait, s'efforce d'obtenir le silence et se couvre. André Dumont le remplace ensuite au fauteuil; mais le tumulte ne fait que s'accroître au dedans comme au dehors. Une porte latérale, depuis longtemps attaquée par les insurgés, cède enfin à leurs efforts et ouvre un passage à la foule, qui envahit l'enceinte et viole le sanctuaire de la représentation. Les membres de l'assemblée se retirent sur les gradins supérieurs; enfin, le président confie à un général présent à sa barre la défense de la Convention, et le nomme commandant provisoire de la force armée.

Cependant les sections se réunissent; quelques-unes pénètrent dans le palais national et essayent vainement de s'opposer à l'envahissement de la foule. Des jeunes gens font évacuer les tribunes; mais c'est en vain que les défenseurs de la Convention croisent la baïonnette; c'est en vain que le jeune et courageux Féraud prie, conjure et découvre sa poitrine; il est foulé aux pieds; le président est menacé; les banquettes inférieures sont occupées; un jeune homme est tué dans la lutte, et sa mort devint le signal du plus affreux tumulte. Boissy-d'Anglas avait succédé à Dumont; Féraud, qui s'était relevé, court auprès de lui pour protéger ses jours menacés; il est atteint d'un coup de feu à l'épaule; il tombe, on l'entraîne; la ressemblance de son nom avec celui de Fréron le fait prendre pour le chef de la jeunesse dorée; peu d'instants après, on voit un homme se promener autour de la salle et présenter, au bout d'une pique, à Boissy-d'Anglas, une tête pâle et sanglante: c'était la tête de Féraud. Le président salue avec calme cette triste relique, et ce mouvement sublime impose à la foule furieuse. Les conjurés essayent eux-mêmes de rétablir le silence; mais c'est à peine si l'un d'eux peut faire entendre quelques mots. Romme, Ruhl, Duroi, tous les députés de la Montagne, demandent aussi la parole; on ne les écoute pas.

Décret ordonnant l'élargissement des patriotes arrêtés au 12 germinal; établissement d'une commission extraordinaire pour remplacer les comités. — Cependant la nuit approchait; il était sept heures du soir, et l'obscurité allait redoubler l'audace des plus lâches; les insurgés eux-mêmes sentaient le besoin d'arriver à une conclusion. Boissy-d'Anglas, épuisé, venait de céder le fauteuil à Vernier. Les députés, forcés de quitter les tribunes où ils s'étaient réfugiés, sont parqués entre une double haie de sabres et de piques, et un simulacre de délibération commence. Romme et Duroi demandent qu'on ordonne par un décret *l'élargissement des patriotes et des députés illégalement arrêtés au 12 germinal.* Adopté! cria-t-on de toutes parts, sans savoir si les députés votent ou non. Goujon propose de *remplacer les comités par une commission extraordinaire;* Bourbotte, Prieur (de la Marne), Duroi et Duquesnoi, sont désignés sur-le-champ; ils acceptent cette périlleuse et difficile mission, et sortent pour la remplir.

Cependant les comités n'avaient rien fait pour délivrer la Convention. Seulement, ils avaient réuni autour d'eux un assez grand nombre de sectionnaires, et avaient pris un arrêté déclarant nul tout décret qui serait rendu pen-

dant que la Convention ne pouvait communiquer avec eux, et enjoignant aux autorités de n'exécuter que leurs ordres. Enfin, quand ils crurent le moment favorable, quelques députés, parmi lesquels étaient Auguis, Chénier, Legendre, Kerveligan, le commandant de la garde nationale Raffet, allèrent, à la tête de nombreux détachements, tenter la délivrance de l'Assemblée.

Le peuple est forcé d'évacuer la salle; les décrets qui viennent d'être votés sont rapportés; arrestation d'un grand nombre de députés montagnards.—Le peuple, debout depuis le matin, était las de tant d'agitations et de tumulte; la force armée croise la baïonnette contre lui : il résiste d'abord, mais un renfort arrive aux défenseurs de l'Assemblée, et la foule, repoussée, poursuivie à coups de sabre, et la baïonnette en avant, finit par s'enfuir en désordre. A minuit, la salle était évacuée, et une délibération plus régulière commença. Tous les décrets rendus pendant le jour furent annulés; Thibaudeau alla plus loin : il demanda vengeance. « Il n'y a plus d'es-« poir de conciliation, s'écria-t-il, en-« tre nous et une minorité factieuse; « puisque le glaive est tiré, il faut la « combattre. Je demande que vous dé-« crétiez sur-le-champ l'arrestation de « ces députés qui, trahissant tous leurs « devoirs, ont voulu réaliser les vœux « de la révolte et les ont rédigés en « lois.» En effet, la plupart des députés montagnards, *Ruhl*, vieillard respectable, *Romme*, républicain austère et probe, *Duroy*, *Albitte* l'aîné, *Goujon*, *Duquesnoy*, *Bourbotte*, *Prieur* (de la Marne), *Soubrany*, *Lecarpentier*, *Pinet* aîné, *Borie*, *Fayau*, furent aussitôt décrétés d'accusation, et la plupart arrêtés. Tallien dénonça encore d'autres noms. « Hâtons-nous, « dit-il, hâtons-nous de les frapper et « de mettre ainsi un terme à la révo-« lution! Les jacobins ont eu un point « de ralliement dans le cadavre de l'in-« fâme Marat, ayons-en un dans celui « de l'infortuné Féraud! »

Legendre fait ensuite décréter que les membres de la Convention délibéreront à l'avenir en costume et en armes. Le désarmement *des assassins, des buveurs de sang, des voleurs et des agents de la tyrannie qui précéda le 9 thermidor*, est de nouveau ordonné, et les sections sont chargées de l'exécution immédiate du décret. Les femmes sont exclues des tribunes; on charge les comités d'adresser une proclamation aux départements; enfin il est près de 4 heures du matin quand l'Assemblée suspend la séance et s'ajourne à 10 heures.

Journée du 2 prairial. — Tout n'était cependant pas fini. C'était la dernière lutte sérieuse que le parti démocratique livrait à ce parti corrompu qui devait servir de transition entre Robespierre et Bonaparte; il y usa ses dernières forces. Le 2 prairial, l'insurrection, qui, comme la Convention, s'était déclarée en permanence, régularisa et ordonna mieux ses forces. Elle vint avec trois bataillons et son artillerie se ranger en bataille devant le palais national. Les sections thermidoriennes se placèrent en face; l'agitation était extrême; les armes furent chargées, et nous frémissons encore aujourd'hui à l'idée des malheurs qu'une parole imprudente, le plus léger prétexte, eût pu alors entraîner : heureusement, l'attitude de l'insurrection était formidable, ses canons nombreux, et les chances de la lutte plus que douteuses. Les défenseurs de la Convention s'en étaient aperçus; à la manière des héros de l'Iliade, ils voulurent s'expliquer, exposer leurs griefs avant d'en venir aux mains. Les rangs se rompirent; douze membres de l'Assemblée furent députés pour fraterniser (c'était le mot de l'époque), et les insurgés se contentèrent des honneurs de la séance, accordés à une députation de leurs trois bataillons, et de la promesse que leur fit le président de faire examiner leurs griefs et leurs propositions, etc., etc.

Désarmement du faubourg Saint-Antoine.— Ainsi se termina cette journée du 2 prairial, qui s'était annoncée sous de si effrayants auspices. Si les pa-

triotes eussent eu un chef audacieux, c'en était fait ce jour-là de la faction thermidorienne; elle ne se le dissimula pas. Trop faible pour frapper et anéantir son ennemi, comme l'aurait voulu Tallien, la Convention avait usé de ruse et invoqué de généreux sentiments pour le désarmer. Dès le lendemain, elle prit des mesures afin de ne plus se retrouver en face d'un danger pareil. Elle investit du commandement militaire trois représentants, Aubry, Delmas et Gilet, et leur donna plein pouvoir pour assurer, *même par la voie des armes*, la tranquillité publique. Elle décréta la peine de mort contre quiconque battrait la générale sans leur ordre. Elle créa une commission militaire pour juger et faire exécuter sur-le-champ tous les prisonniers faits aux insurgés pendant la journée du 1er prairial, et ordonna le prochain jugement des députés arrêtés. On réunit à Paris les troupes dispersées dans les environs; les sections fidèles restèrent sous les armes. Le même jour, la commission militaire s'assembla, et l'assassin de Féraud fut jugé, condamné à mort, et conduit au supplice peu d'heures après. Mais ce temps avait suffi pour donner à quelques insurgés le temps de concerter un coup de main. Ils fondirent sur la gendarmerie, la dispersèrent, et enlevèrent le condamné, qu'ils conduisirent dans le faubourg Saint-Antoine.

La Convention décréta que le faubourg serait bombardé si le condamné, les armes et les canons des insurgés n'étaient remis le lendemain; ses forces étaient considérables; le général Menou commandait 20,000 hommes, et les insurgés, bloqués, avaient tous les désavantages de position; ils capitulèrent, et le général vainqueur remit à la Convention *ces canons qui, la veille, auraient pu l'anéantir.*

Troisième époque. (*Du 5 prairial an* III *au* 14 *vendémiaire.*)—*Condamnation et exécution des prisonniers du* 1er *prairial.* — Ce succès inespéré enhardit la faction victorieuse: comme tout pouvoir faible et incertain, elle abusa de sa victoire. Dans les premiers jours de prairial, la Convention maintint tous les décrets d'arrestation prononcés dans la séance du 1er de ce mois, et en prononça de nouveaux: *Rhul*, *Romme*, *Goujon*, *Duquesnoy*, *Duroy*, *Soubrany*, *Bourbotte*, *Peynard*, *Forestier*, *Albitte* et *Prieur de la Marne* furent renvoyés devant la commission militaire de Paris.

Barrère, *Collot*, *Billaud* et *Vadier* furent renvoyés devant le tribunal criminel de la Charente-Inférieure. Lorsque le décret arriva à Rochefort, Collot et Billaud étaient déjà embarqués pour la Guyane; Barrère seul (Vadier s'était échappé) parut devant le tribunal. Son procès traîna en longueur, et, plus tard, il parvint aussi à s'échapper.

Le tribunal criminel d'Eure-et-Loir fut chargé de juger *Pache*, *Xavier Audouin*, *Bouchotte*, *Daubigny*, *Clémence*, *Marchand*, *Héron* et *Hassenfratz*.

Enfin, sur la proposition de Gouly, appuyée par Henri Larivière et par Legendre, la Convention vota l'arrestation de *Robert Lindet*, *Voulland*, *Jean Bon Saint-André*, *Jagot*, *Élie Lacoste*, *Laviconterie*, *David*, *Prieur* de la Côte-d'Or, *Dubarran* et *Bernard* de Saintes.

Ruhl se poignarda avant de comparaître devant la commission militaire; Albitte et Prieur de la Marne parvinrent à s'échapper. Peyssard, contre lequel aucune charge ne s'élevait, fut condamné à la déportation; Forestier fut acquitté; Romme, Goujon, Duquesnoy, Duroy, Bourbotte, Soubrany, furent condamnés à mort. Romme avait caché un couteau sous ses vêtements; en entendant le jugement, il se frappa au cœur et tomba; Goujon saisit le fer des mains de son collègue, et se frappa également; Duquesnoy tomba à son tour sans vie auprès d'eux; mais Duroy, Bourbotte et Soubrany ne firent que se blesser, et on les traîna sanglants à l'échafaud, où ils moururent calmes et courageux.

Le tribunal révolutionnaire est supprimé.— La réaction triomphait; elle

n'avait plus besoin du tribunal révolutionnaire; les seuls ennemis qu'elle redoutait étaient exterminés : elle le supprima ; elle réorganisa la garde nationale, et en exclut les ouvriers et les gens peu aisés ; elle restitua au culte catholique ses églises et ses édifices ; elle fit, des honneurs rendus à la mémoire de Féraud, une parade de triomphe et de menaces ; elle entassa dans les prisons 10,000 citoyens, suspects d'opinions démocratiques. Mais ce n'est pas avec des passions seulement, et des passions aussi vulgaires surtout, qu'on gouverne un grand peuple ; une fois tout ce bruit calmé, les difficultés de la position financière reparurent plus embarrassantes que jamais.

Mesures proposées pour sortir de la difficulté financière. — Le projet de Bourdon de l'Oise, adopté avant les journées de prairial, était sans doute le meilleur de ceux entre lesquels l'Assemblée avait eu à délibérer ; mais il n'était pas exempt d'inconvénients, puisqu'il constituait l'État en perte. Rewbell l'attaqua avec violence, et le fit suspendre d'abord, puis rapporter ensuite, malgré la chaleureuse défense de Bourdon et de Balland.

L'abîme n'en devint que plus profond ; au milieu des agitations et des troubles politiques, la misère n'avait fait que s'accroître ; l'agiotage était devenu plus scandaleux encore, la passion du jeu plus effrénée que jamais : la Convention s'arrêta enfin à une mesure financière qui consistait à diminuer la valeur de l'assignat, en proportion des sommes émises par l'État, c'est-à-dire, que l'assignat valant 100 fr. aujourd'hui n'en vaudrait plus demain que 75, si demain l'État jetait 500 millions dans la circulation. Pauvre mesure qui ne remédiait à rien, et dont l'État lui-même n'osa pas généraliser l'application !

Lutte de la réaction contre le parti royaliste.—Depuis le 9 thermidor, la faction triomphante avait alternativement lutté contre les montagnards, parti énergique sans doute, mais sans chef, sans drapeau, et sans avenir ; et contre le parti de l'émigration, vers lequel elle se serait facilement laissé entraîner si elle n'eût eu peur que ses membres ne fussent les premières victimes, soit des Bourbons, en cas de succès, soit du peuple, en cas de défaite. Le parti montagnard était détruit, et, pour longtemps du moins, toute tentative lui était interdite. Mais le parti de l'émigration relevait la tête. Lyon, Avignon, Marseille, Nîmes, étaient des foyers de conspiration et de désordre ; partout les patriotes étaient massacrés ; Avignon, Marseille, Tarascon, avaient eu, comme Lyon, leurs journées de septembre, mais plus cruelles, plus froidement sanguinaires ; car si les auteurs des journées de septembre, comme le disent MM. Buchez et Roux, auxquels nous empruntons cette réflexion, pouvaient dire qu'avant de partir pour aller chasser les Prussiens de la Champagne, ils ne voulaient pas laisser derrière eux d'autres ennemis dont on avait refusé de leur faire justice, que pouvaient prétexter les réacteurs ?

L'émigration enveloppait la France, et elle croyait le moment propice : les rigueurs des thermidoriens contre le parti démocratique ; les partisans que le royalisme entretenait même parmi eux ; les premiers symptômes d'indifférence et de lassitude que la France paraissait ressentir ; tout concourait à éveiller les espérances, à accroître les illusions des émigrés.

Situation des armées. — Pichegru, qui déjà méditait, de concert avec Fauche-Borel, son odieuse trahison, avait, le 1er nivôse, pris possession de la capitale de la Hollande, où nos soldats avaient été salués comme des libérateurs, et ce succès n'avait fait qu'enhardir les manœuvres de l'émigration. La marche des affaires intérieures, la situation des finances, la pénurie des soldats, l'insuffisance du matériel de guerre, avaient assoupi l'élan patriotique et provoqué dans les armées de nombreuses désertions. La conquête du Luxembourg (6 messidor [24 juin]) n'avait été suivie d'aucun résultat im-

portant, parce qu'à l'absence des moyens matériels de la guerre se joignait le défaut de toute grande initiative de la part du gouvernement. Kellermann venait de perdre, sur la frontière des Alpes, les avantages d'une bonne position, et de se retirer derrière la ligne de Borghetto. Nos armées des Pyrénées étaient décimées par les privations et les maladies.

Manœuvres des royalistes. Situation de la Vendée. — Le prince de Condé commandait sur le Rhin un corps d'armée auquel tous les émigrés avaient ordre de se rallier. L'Espagne complotait avec l'émigration; l'Angleterre projetait une descente en Vendée, sous les ordres du comte d'Artois. Les agents royalistes parcouraient la France et annonçaient la prochaine rentrée de Louis XVIII, qui s'était fait proclamer roi en apprenant la mort du fils de Louis XVI (20 prairial [8 juin]). Stofflet et Charette, quoique se haïssant l'un l'autre, concouraient au même but en rallumant la guerre civile dans la Bretagne. Heureusement Hoche était là, et déjà il préparait la pacification de ce malheureux pays. Mais une catastrophe douloureuse se préparait, et la haine infatigable de l'Angleterre, non contente d'ameuter l'Europe contre nous, de fomenter en France les discordes civiles, venait, cette fois, jeter elle-même sur nos côtes une armée française.

Affaires de Quiberon.— Le 10 juin 1795 (22 prairial), une escadre anglaise de 19 navires, protégée elle-même par une autre escadre de 15 vaisseaux, fit voile vers la France. La presqu'île de Quiberon était le point convenu pour le débarquement, qui commença le 27 juin. George Cadoudal, avec quatre mille chouans suivis de leurs familles, vint se joindre à l'armée royaliste.

Hoche exécuta aussitôt un plan conçu par lui avec autant d'habileté que de promptitude : il s'empara de la position de Vannes, avantage que les royalistes ne lui eussent pas laissé prendre, si, au lieu de débattre entre eux de vaines questions d'étiquette et de préséance, ils eussent songé à l'importance de l'ennemi qu'ils venaient combattre.

Puisaye et d'Hervilly, chargés de diriger les mouvements de l'armée royale, étaient divisés d'opinion et jaloux de l'influence que chacun d'eux avait sur ses compagnons d'armes. Ils prirent cependant position. Tintiniac commandait la gauche à Landevant; Dubois-Berthelot, la droite, du côté d'Aurai; le centre et l'avant-garde obéissaient à Vauban.

Le 7 juillet, l'attaque commence, et les républicains victorieux ne s'arrêtent que devant le feu de l'amiral anglais, qui s'était embossé avec ses vaisseaux pour protéger les royalistes. La défaite de ceux-ci provoqua entre leurs chefs de violentes récriminations et ne fit qu'accroître leurs divisions. Puisaye prit cependant des mesures qui auraient pu réparer le mal si ses collègues eussent écouté les conseils de son expérience. Le 15 juillet (28 messidor), l'attaque recommença plus acharnée et plus sanglante que la première fois. Les émigrés, les chouans se battirent avec un courage digne d'une meilleure cause; mais ils furent repoussés avec vigueur, et cette fois encore les canons anglais purent seuls les sauver d'une défaite totale. Enfin, le 20, Hoche s'empara du fort Penthièvre qui dominait la presqu'île; les insurgés n'avaient plus qu'à mourir ou à se rendre, car le mauvais temps empêchait les canots de l'escadre d'aborder la côte; un grand nombre furent précipités dans les flots ou massacrés sur la plage. Mille tombèrent vivants entre les mains de Hoche. Tallien, qui, dès les premières nouvelles de leur débarquement, avait été envoyé par la Convention à l'armée de l'Ouest, en qualité de commissaire, alla consulter l'assemblée sur le sort qu'il convenait de leur faire subir; il arriva à Paris la veille du 9 thermidor; Courtois lut le lendemain son rapport sur les papiers saisis chez Robespierre; Tallien lui succéda à la tribune : l'assemblée décida que les lois portées sur les émigrés seraient exécutées, et

en conséquence les prisonniers furent fusillés. (Voyez le DICTIONNAIRE, aux articles HOCHE, QUIBERON et TALLIEN.)

Tandis que Hoche sauvait la république dans l'Ouest, Moncey, en Espagne, s'approchait de Pampelune et obligeait le cabinet de Madrid à signer à Bâle (le 24 messidor, 12 juillet) un traité de paix avec la république représentée par Barthélemy.

Anniversaire du 9 thermidor.—Ces succès inattendus concordaient, nous l'avons déjà dit, avec un anniversaire que le parti dominant voulait célébrer avec éclat. Tallien, regardé à juste titre comme le héros du 9 thermidor, fut salué par ses collègues comme celui de Quiberon, et il se laissa modestement faire. « Je ne sais, dit M. Tissot, quelle métamorphose il avait subie; il fut ce jour-là éloquent, pathétique même, et révéla un talent qu'on ne lui connaissait pas, et qu'il n'a jamais montré depuis (*). C'est que par la destruction de l'armée royale, Tallien venait de porter un rude coup à la noblesse émigrée plus qu'à la royauté elle-même. Quand Louis XVIII écrivait de cet homme : « *Je ne peux pas* « *douter* que Tallien ne penche vers « la royauté, mais j'ai peine à croire « que ce soit la royauté véritable, » il n'exprimait que la moitié de la vérité : Tallien voulait la royauté, mais entourée d'une noblesse nouvelle. Toutefois il n'était pas de taille à s'imposer aux Bourbons, et moins encore à les imposer à la France.

Expédition de l'Ile-Dieu. — Le désastre de Quiberon n'avait pourtant pas ralenti l'activité persévérante du parti : une nouvelle expédition se préparait à Portsmouth, et, cette fois, c'était le comte d'Artois lui-même qui devait en être le chef. La flotte partit, le 25 août, jour de la fête du prétendu roi de France. Elle mouilla devant l'Ile-Dieu, où le prince, fier de ce premier triomphe, entra le 2 octobre comme dans une capitale conquise; les espérances des Bretons et des Vendéens se rallumèrent. Malheureusement pour eux le comte d'Artois, avec une prudence à laquelle Charette donna un nom plus énergique, mais dont on ne saurait le blâmer, puisqu'elle arrêta une nouvelle effusion de sang français, quitta l'Ile-Dieu le 18, pour retourner à Londres.

Manœuvres royalistes. — L'agence royaliste ne se découragea pas pour cela; elle recrutait des partisans dans la Convention elle-même, et convoitait le pouvoir, si faible et si incertain entre les mains des thermidoriens. Mais Lesage, Boissy-d'Anglas, Lanjuinais, tous les hommes sages du parti, sentaient que l'heure n'était pas venue, et tempéraient l'ardeur impatiente des partisans de la royauté. L'opinion n'était pas encore assez lasse pour se laisser imposer une famille si énergiquement repoussée naguère, et qui organisait la guerre civile et la terreur sur le sol qui l'avait rejetée. Madame de Staël, qui réunissait chez elle l'élite des royalistes, penchait aussi vers cet avis. Mais quels que fussent les projets des émigrés et de leurs agents, ils ne dissimulaient plus leurs espérances, et les républicains s'en alarmèrent à temps.

Discussion et adoption de la constitution. — Continuation des manœuvres royalistes. — La discussion de la constitution nouvelle révéla clairement les tendances monarchiques; on avouait qu'on voulait une monarchie, mais avec une famille nouvelle. L'opposition fut vive cependant. « Adoptez la monarchie, avait dit Louvet, et vous aurez demain un Bourbon. » Le projet fut présenté par Boissy-d'Anglas, le 5 messidor (23 juin). Cette constitution, qui créait un directoire de cinq membres et deux assemblées législatives, fut adoptée le 5 fructidor (22 août), et, le 13 fructidor, on vota un décret portant que les deux tiers des membres de la Convention feraient nécessairement partie du nouveau corps législatif. C'était un moyen imaginé par les thermidoriens, peut-être sans autre but que de prolonger leur existence politique. Mais il

(*) Révolution française, t. VI, ch. LVII.

devait avoir un résultat plus important ; il devait empêcher les nouvelles assemblées d'être envahies par les royalistes, dont l'audace ne connaissait plus de bornes. Aussi regardèrent-ils ce décret comme une déception, comme un retard imprévu apporté à la réalisation de leurs espérances. Ils comptaient y arriver par les moyens légaux ; dès lors ils songèrent à recourir de nouveau à la violence et à l'insurrection. Cette fois, ce n'était plus ni la Vendée ni la Bretagne, c'était Paris qu'ils avaient choisi pour champ de bataille.

Dans les départements aussi bien que dans la capitale, l'audace de la contre-révolution était parvenue à son comble : les *compagnies franches* de Rhône-et-Loire parcouraient le pays avec des ganses blanches au chapeau ; de violentes émeutes éclataient à Orléans, à Dreux, à Chartres ; un représentant, *Tellier*, désespéré de voir son autorité méconnue par les réacteurs, s'était brûlé la cervelle ; l'assemblée elle-même, poursuivant, dans sa séance du 29 thermidor, *son travail d'épuration*, suivant l'expression de Thibault, avait dressé de nouvelles listes de proscrits, parmi lesquels figurait Fouché de Nantes, qui cependant avait pris une part active au 9 thermidor.

La Convention cherche à s'appuyer sur les patriotes. — Effrayée de la violence des reproches qu'elle encourait et de l'hostilité des royalistes, la Convention sentait la nécessité de se rapprocher du parti démocratique et d'y chercher un appui. Le langage des journaux, le peu de réserve que certaines sections apportaient dans leurs discussions, dans leurs menaces, lui inspirèrent quelques mesures énergiques, telles que certaines modifications au décret qui ordonnait le désarmement et l'arrestation des patriotes ; la suppression de la commission militaire établie par la loi du 4 prairial ; et surtout la formation d'un camp dans la plaine des Sablons.

Convocation des assemblées primaires, pour l'adoption de la constitution. — L'ouverture des assemblées primaires, convoquées pour l'acceptation de la constitution, était fixée au 6 septembre (20 fructidor). La section Lepelletier voulut s'arroger la prétention de diriger le mouvement de toutes les autres ; l'assemblée déclara coupable d'attentat contre la souveraineté du peuple, quiconque se rendrait d'une commune dans une autre, ou auprès des corps militaires, sous prétexte de missions données par une assemblée primaire. Le 8 septembre, des citoyens vinrent se plaindre d'avoir été exclus des assemblées primaires par les intrigants qui menaient les sections de Paris ; la Convention, qui voulait se faire un appui des patriotes, se déclara la protectrice des *hommes du 14 juillet et du 10 août.*

Commencements de l'insurrection du 13 vendémiaire. — Le 23 septembre (1er vendémiaire), le rapporteur du comité des décrets proclama le résultat des votes ; la constitution et les décrets avaient été approuvés à une majorité considérable : la constitution fut proclamée loi fondamentale de l'État.

L'agitation était extrême ; le Palais-Royal était le théâtre des plus graves désordres ; plusieurs sections s'étaient illégalement constituées en permanence. Le 3 vendémiaire, on fit feu sur des soldats qui avaient arrêté un perturbateur, et un grenadier fut blessé.

Deux jours après, l'assemblée rendit un décret qui défendait de disposer de la force armée sans l'ordre des représentants chargés de la diriger. Tallien déclara à la tribune que le général Saint-Cyr lui avait dit avoir reconnu, parmi les séditieux du Palais-Royal, plus de quarante chefs de chouans qu'il avait vus dans l'Ouest.

Le 10, un nouveau décret fixa l'ouverture des séances du Corps législatif au 5 brumaire (27 octobre), et Daunou ayant fait un rapport sur les mouvements insurrectionnels qui se manifestaient, la Convention se déclara en permanence.

Journée du 13 vendémiaire.— Barras est chargé du commandement de la force armée; il s'adjoint Bonaparte, qui triomphe des insurgés — Cependant les patriotes avaient reçu des armes et formaient un bataillon sacré. Le général Menou fut chargé du commandement des troupes, et ce choix malheureux faillit devenir funeste; car Menou, quoique très-brave, ne se souciait pas de marcher contre des hommes dont il partageait presque les sympathies. Il faiblit, composa avec les sections, et mit le gouvernement en péril. Les comités offrirent alors le commandement à Barras. Celui-ci accepta, en demandant pour second un jeune officier qui s'était fait remarquer au siége de Toulon : c'était Bonaparte.

La situation était périlleuse; la faiblesse de Menou avait doublé la force morale des insurgés. Bonaparte prit aussitôt de vigoureuses dispositions : un chef d'escadron, Murat, alla chercher au camp des Sablons l'artillerie dont les insurgés auraient bien pu facilement s'emparer. On avait envoyé des caisses d'armes dans le faubourg Saint-Antoine, et quinze cents patriotes étaient accourus à la défense de la Convention. Bonaparte disposa ses hommes et ses canons avec une précision admirable; il avait prévu d'un coup d'œil tous les mouvements possibles des insurgés. Les routes de Saint-Germain, de Saint-Cloud, de Meudon furent occupées.

Les insurgés obtenaient cependant quelques avantages; ils saisissaient des armes, arrêtaient des chevaux d'artillerie, faisaient distribuer des cartouches; enfin, ils se croyaient déjà assez forts pour faire capituler la Convention. Les premiers coups de fusil furent échangés à quatre heures. Bonaparte monte alors à cheval; trouvant dans la rue Saint-Honoré et sur les degrés de Saint-Roch des sectionnaires en grand nombre et dans une position formidable, il ordonne le feu, le canon retentit, et après une courte résistance, l'ennemi se débande. Bonaparte fait alors remettre les pièces en batterie dans la rue Saint-Honoré, et cette rue est aussitôt balayée par la mitraille.

D'un autre côté, les sections du faubourg Saint-Germain s'avançaient aux cris de *vive le roi!* mais l'artillerie placée en tête du pont Royal leur interdit le passage. Partout les sectionnaires furent repoussés, et à six heures c'était à peine si quelques groupes de révoltés tenaient encore derrière des barricades dans le haut de la rue de la Loi et vers l'Oratoire. Quelques coups de feu furent encore tirés de part et d'autre pendant la nuit. Mais le 14, le général Vachot prit possession de Saint-Roch, et la section Lepelletier, où les insurgés s'étaient réfugiés la veille, fut abandonnée. Barras parcourut tous les quartiers de Paris, s'assura que tout y était calme, et alla en rendre compte à la Convention, qui accueillit son libérateur avec enthousiasme.

Ainsi s'était encore une fois dispersé devant les armes républicaines ce parti impuissant qui avait pris et qui devait prendre encore une part si désastreuse à tous nos troubles intérieurs, et cette fois du moins sa défaite était significative, car elle avait été le premier pas de l'homme en qui le principe révolutionnaire allait se personnifier.

QUATRIÈME ÉPOQUE. — *Du 14 vendémiaire au 4 brumaire.— Incertitudes de la Convention sur le sort qu'elle doit réserver aux vaincus.* — La Convention fut embarrassée de son triomphe. Quand les patriotes avaient réclamé pour le peuple une plus large part d'influence, les réacteurs, cherchant dans les sections un point d'appui impossible, avaient favorisé, au moins par leur inertie, les manœuvres et les intrigues du parti royaliste. Lorsqu'ils avaient vu ensuite leur existence menacée par ce parti, c'était à l'énergie et au patriotisme des républicains qu'ils avaient dû leur salut. Mais après sa victoire, que pouvait faire la Convention, placée entre les exigences du parti populaire, les intrigues des royalistes et

l'indépendance de l'armée, qui avait aussi contribué puissamment à la défaite des sections royalistes, et qui sentait qu'en elle résidaient désormais le génie et les destinées de la nation? Que pouvait-on espérer d'une assemblée qui n'avait plus aucune force morale, aucune conviction élevée? Bonaparte venait d'avoir la révélation de sa puissance; la Convention s'effaçait de jour en jour. Cependant cinq années de luttes intestines, de déchirements, de misères, devaient s'écouler encore avant que la France se relevât, forte et unie, sous la main de l'homme qui venait de prêter à cette assemblée l'appui dont elle avait besoin pour terminer en paix sa session.

Rapport de Barras.— La Convention use de clémence. — Le 15 vendémiaire, l'attitude de la Convention fut plus incertaine, plus indécise que jamais. Fallait-il user de sévérité contre le parti vaincu? Pouvait-on, sans inconvénient, céder aux exigences des patriotes? Dans l'un ou l'autre cas, sur quelles garanties pouvait compter le gouvernement? Ce n'étaient plus, du reste, les hautes considérations politiques, les grands intérêts nationaux qui dirigeaient et inspiraient les discussions et les actes; chaque parti stipulait avec ses intérêts, ses frayeurs, ses ambitions. Il y avait bien encore sans doute de nobles cœurs, des esprits élevés qui se préoccupaient avant tout de la gloire et de la grandeur de la république; mais ces étincelles, qui avaient embrasé le monde, s'éteignaient alors au milieu d'agitations personnelles que le patriotisme ne réchauffait, n'agrandissait plus.

La Convention usa de clémence : le 13 vendémiaire n'eut point de résultat fâcheux pour les vaincus. Cependant Merlin de Douai, rapporteur des comités, eut la maladresse de mécontenter à la fois les deux partis, en considérant comme une nécessité extrême et regrettable le secours que la Convention avait dû emprunter au parti démocratique. Barras fut chargé de faire un nouveau rapport plus conforme à l'état et aux vœux de l'opinion publique. Ce rapport, à la rédaction duquel Bonaparte ne fut peut-être pas étranger, fut lu le 20 vendémiaire. Barras y dénonçait le parti royaliste comme la cause fatale de tous les désordres, et invoquait contre lui les vengeances du gouvernement. « Celui « qui, dans ces moments de danger, « dit-il, ne se passionne pas pour les « moyens de sauver son pays, celui-là « vous trahit; il conspire... Le point « d'appui du royalisme est détruit, « mais il n'est pas abattu; son horrible « ouvrage subsiste tout entier; la fa- « mine, la banqueroute, l'assassinat « des patriotes restent organisés. Re- « présentants du peuple, la punition « du crime n'épouvante que la faiblesse; « vous êtes comptables au peuple de sa « grandeur. »

Formation d'une commission chargés de proposer des mesures de salut public.— Les lois de 1792 *et de* 1793, *contre les prêtres et les émigrés, sont remises en vigueur.* — Une commission fut nommée, en conséquence, pour examiner et proposer les mesures de salut public. Tallien, qui, quelques jours auparavant, s'était séparé du côté droit et était allé reprendre son ancienne place sur les bancs de la Montagne, proposa de remettre en vigueur les anciennes lois de 1792 et 1793 contre les émigrés et les prêtres. La Convention adopta cette proposition; mais ces moyens violents, ces mesures révolutionnaires auxquelles on était obligé de revenir dans toutes les époques de danger et de crise, n'étaient plus dans les mœurs ni dans la puissance du gouvernement.

Rovère et Saladin, accusés d'avoir fomenté et excité la révolte des sections, avaient été arrêtés; la Convention avait entendu la lecture des papiers saisis chez Lemaître, ancien secrétaire du roi, et l'un des agents les plus actifs de l'émigration. L'état-major et les compagnies d'élite de la garde nationale de Paris, où se cachaient tant de royalistes, avaient été supprimés le 16 vendémiaire. Plus tard, on avait supprimé les assemblées des sec-

tions. Sur la proposition de Chénier, l'assemblée avait ordonné la poursuite des crimes commis par les *compagnies de Jésus et du Soleil*, dans les départements méridionaux ; enfin, elle avait établi une garde spéciale de 1,500 hommes pour le Corps législatif.

Mais le parti contre lequel cet ensemble de mesures était dirigé, ne s'en alarma guère. Il avait perdu au 13 vendémiaire, dans les rues de Paris, une partie qu'il croyait gagnée ; il se remit à l'œuvre, et conspira de nouveau pour se créer des appuis et pousser ses partisans dans la nouvelle législature qui allait succéder à la Convention. Nous verrons plus tard, en parcourant les annales du Directoire, quels résultats il obtint.

Cette dernière phase de la Convention, déplorable au point de vue politique, fut cependant marquée par quelques créations utiles. Au milieu des vaines et irritantes discussions de l'assemblée, il est consolant de voir des esprits élevés se préoccuper avant toute chose de la fondation des établissements nationaux d'utilité publique. C'est ainsi qu'après le 13 vendémiaire, un décret organisa la bibliothèque nationale; huit hôtels de monnaies furent créés dans les principales villes de France, et la veille même du jour où l'assemblée se sépara, elle rendit le décret d'organisation de l'Institut, et soumit à de nouvelles règles les écoles primaires et les écoles centrales, comme pour prouver que, même à son dernier soupir et malgré sa dégénération depuis le 9 thermidor, l'assemblée qui avait porté le grand nom de la Convention, savait encore s'occuper de la gloire et de la grandeur de la patrie.

Le rapport de Tallien et le décret qui renouvelait contre les royalistes les mesures de la terreur furent le dernier acte de la Convention. Elle tint sa dernière séance le 26 octobre (4 brumaire). Barras se démit du commandement qui lui avait été confié le 13 vendémiaire. On rendit un décret d'amnistie dont tout le parti royaliste fut exclu, et l'on prononça l'abolition de la peine de mort, à dater du jour où la paix générale serait publiée ; puis le président Génissieux déclara, sur la motion de Thibaudeau, que la Convention nationale avait rempli sa mission, et que sa session était terminée.

Cependant Hoche travaillait à pacifier la Vendée, et le moment approchait où cette œuvre glorieuse allait être accomplie. Kellermann, que nous avons laissé derrière la ligne de Borghetto, n'avait livré que des combats de détail où les soldats républicains avaient fait des prodiges. Un sous-officier, Janeira, avait délivré, tout seul, vingt-trois prisonniers que des Piémontais conduisaient. Dix hommes, au passage d'un défilé, avaient contenu une colonne de 600 hommes... Schérer avait pris, le 4 vendémiaire, le commandement de l'armée d'Italie, et avait obtenu quelques succès qui remirent en notre pouvoir Savone et la rivière de Gênes.

Pichegru avait réuni sous son commandement les armées de Rhin-et-Moselle et de Sambre-et-Meuse. L'inaction perfide de ce général aurait pu nous devenir funeste si, pendant qu'il négociait avec M. de Montgaillard et le prince de Condé le prix et les conditions de sa trahison, Kléber et Jourdan n'eussent exécuté le passage du Rhin, investi Mayence sur la rive droite, et pris possession de Dusseldorff avec un ensemble et une activité admirables.

La république était en paix avec la Toscane depuis le 13 février 1795 ; le traité de paix avec la Prusse avait été ratifié le 30 avril (11 floréal). La situation militaire de la France était donc, sinon glorieuse, du moins honorable. Il semblait qu'à mesure que le gouvernement intérieur s'amoindrissait, l'armée devenait le foyer glorieux de la révolution française.

La Convention avait rempli sa mission. Constituée au milieu des agitations populaires, nee de l'élément démocratique, elle avait poussé jusqu'à ses dernières limites le principe de son existence. En lutte avec la royauté

elle rencontra, pour représentant du principe monarchique, un prince qui ne sut ni régner ni conspirer; elle le renversa, et tenta, sur le vieux sol monarchique de la France, la réalisation des doctrines républicaines auxquelles personne n'était préparé. Ce que la Convention accomplit au dedans comme au dehors, ce qu'elle déploya d'intelligence, d'activité, d'énergie, de courage, appartient à l'histoire, et l'histoire dira qu'en dépit des excès de tous les partis, ce fut là une grande époque : grande, parce que la France républicaine, quoique placée en dehors de sa voie, de ses conditions d'existence politique, fit respecter sa nationalité par les coalitions royales; grande, parce que, durant ces dix années de lutte, la nation s'est éclairée sur ses véritables destinées; elle a compris que toute sa force est dans l'unité du territoire français et dans celle du pouvoir exécutif; mais que si le gouvernement de la multitude est impossible, il n'y a non plus d'aristocratie possible, qu'une aristocratie se renouvelant sans cesse par l'élection ou le concours, et, par conséquent, fondée sur l'intelligence, sur le mérite et sur les services. Cette vérité, Robespierre la comprit, et l'on peut dire qu'il est le seul homme de la révolution qui ait eu un sentiment juste et élevé de ce que pouvait être le gouvernement de la France. Les thermidoriens, au contraire, n'avaient aucune idée arrêtée à cet égard. Ils gouvernèrent au jour le jour, sans système, sans principe, et ne surent que hâter le moment où la France tomba sous le plus rude des despotismes, le despotisme du sabre, et se vit enlever une à une toutes les glorieuses conquêtes de la révolution.

CHAPITRE IV.

DIRECTOIRE.

(28 octob. 1795 au 11 novemb. 1799.)

§ I. *Du* 6 *brumaire an* IV *au* 18 *fructidor an* V.

Période parlementaire du 6 *brumaire an* IV (28 *octobre* 1795) *au* 30 *frimaire*.—La Convention avait tenu sa dernière séance le 26 octobre 1795 (4 brumaire an IV). Le gouvernement qui devait lui succéder procéda immédiatement à sa formation.

Les députés se divisèrent en deux conseils : celui des Cinq-Cents prit possession de l'ancienne salle du Manége, où il tint sa première séance, le 28 octobre (6 brumaire); le Conseil des Anciens continua à occuper, aux Tuileries, la salle précédemment consacrée aux séances de la Convention.

De ce jour, une ère nouvelle commence pour la révolution française. Aux mesures énergiques, au patriotisme ardent, aux dévouements sublimes qui avaient caractérisé les trois précédentes phases de la vie révolutionnaire, allait succéder à l'intérieur une série de luttes mesquines, de discussions étroites, de défiances mutuelles, de scandales honteux. Mais pendant que les partis usaient leurs dernières forces dans des débats sans grandeur, nos armées faisaient respecter au dehors, en les propageant chez tous les peuples, les principes éternels que la révolution avait proclamés. La vie, en un mot, s'était déplacée, et quelque aride que soit l'exposé que nous allons faire des événements accomplis pendant cette période, il pourra suffire à le prouver.

Les Conseils, à peine constitués, procédèrent à la nomination des membres du Directoire exécutif. Le Conseil des Cinq-Cents présenta une liste de cinquante noms, dont quarante-quatre étaient ceux d'hommes complétement inconnus. Les Anciens n'eurent pas l'embarras du choix, et le 1er novembre (10 brumaire), *la Réveillère-Lépaux*, *Sieyès*, *Rewbell*, *Letourneur de la Manche et Barras* furent nommés directeurs. Sieyès seul, sous un prétexte qui ne trompa personne, refusa l'honneur de faire partie du nouveau pouvoir exécutif, honneur que ses quatre collègues avaient accepté avec empressement.

La démission de Sieyès eut un résultat heureux pour les destinées de la

France, puisque *Carnot* fut choisi pour le remplacer.

Le Directoire, définitivement composé, publia une proclamation au peuple français. Ce document très-important, surtout en ce qu'il constate l'affaissement, la fatigue des anciens chefs de la majorité républicaine, était le premier où se faisait pressentir un système de gouvernement impossible à réaliser à cette époque de crise, mais qui a reçu de nos jours une application pratique que nous aurons à apprécier plus tard. Après avoir invoqué le calme, la patience et la confiance du peuple : « Elle ne sera pas trompée « cette confiance, s'écrient les direc- « teurs, si le peuple ne se laisse plus « entraîner aux suggestions perfides « des royalistes qui renouent leurs tra- « mes, des fanatiques qui embrasent « sans cesse les imaginations, et des « sangsues publiques qui calculent tou- « jours sur nos misères. »

Le Directoire annonçait ensuite l'intention de louvoyer, de se soutenir entre les excès des deux opinions démocratique et royaliste, double écueil contre lequel tant de pouvoirs se sont brisés ! problème difficile que les hommes politiques de la révolution posaient déjà d'une façon obscure et incertaine sans doute, et qu'un pouvoir vraiment populaire pourra seul résoudre un jour. Nous avons insisté sur ce point, qui est le fait capital de la pensée intime de cette proclamation, parce que c'est là qu'est en effet le secret du caractère indécis, des hésitations continuelles du nouveau pouvoir.

Le Directoire appela au ministère des hommes spéciaux qui jouissaient peu de la faveur publique. Merlin de Douai eut la justice; Ch. Delacroix fut chargé des relations extérieures; Gaudin les finances; Aubert-Dubayet dut à Rewbell sa nomination au ministère de la guerre; enfin l'amiral Truguet eut la marine, et Benezech l'intérieur

Il fallait, avant tout, s'occuper des finances dont le désordre et la pénurie étaient extrêmes. Le Directoire demanda aux Conseils, par un premier message, la somme de 3,000,000 pour pourvoir aux plus indispensables nécessités du moment. Cette somme fut votée, mais non sans opposition; et il fut facile de prévoir, dès ce début, les obstacles que le nouveau gouvernement devait rencontrer à tout propos dans le sein du Corps législatif.

Un ensemble de mesures financières fut arrêté : un emprunt forcé de 600 millions, la mise en vente d'une partie des biens nationaux et de toutes les propriétés du clergé belge; enfin l'aliénation de la presque totalité des maisons royales. Ces mesures, quoique incomplètes et transitoires, eurent quelques heureux résultats et ranimèrent les sources de la richesse et du crédit public. Mais, en même temps, le goût du luxe et des jouissances matérielles s'éveilla; et l'agiotage devint si scandaleux, que le Directoire, pour satisfaire l'opinion publique, dut ordonner la fermeture de la bourse.

Le gouvernement avait à peine assuré et régularisé ses ressources, qu'il eut à lutter contre l'élément de dissolution qu'il renfermait dans son propre sein, et contre les partis entre lesquels il avait manifesté l'intention de se maintenir. Le parti démocratique, que, par habitude, on désignait encore sous le nom de Jacobins, ouvrit, dans le quartier de Sainte-Geneviève, un club, dit du *Panthéon*, où se réunissaient, sous la direction de Babeuf, de Buanarotti, etc., la plupart des républicains que n'avait point satisfaits la nouvelle constitution; de nombreux journaux, dont le langage avait conservé la violence des anciens jours, leur servaient d'organe. D'un autre côté, les royalistes, sans avouer hautement encore dans leurs journaux, leurs vœux, leur but, leurs espérances, ne les dissimulaient pourtant pas dans leurs entretiens. Ce n'était rien encore que ces divisions intérieures; l'armée appelait aussi l'attention du gouvernement. La victoire était devenue moins fidèle à nos armes; le dénûment, la trahison, la

désertion jetaient le découragement parmi nos troupes. Et en présence d'une position si grave et si difficile, le gouvernement de la France était constitué sans vigueur, sans unité! Barras, gentilhomme corrompu et flétri dans l'opinion publique, décidait la majorité suivant ses intérêts et ses passions!

Le 25 frimaire (15 décembre), après de longs débats, le Corps législatif accorda au Directoire le droit, qui, dès le principe, lui avait été provisoirement concédé, d'élire aux places vacantes dans les tribunaux, les justices de paix et les administrations municipales.

Pour satisfaire à la fois les deux partis extrêmes entre lesquels il aurait voulu asseoir sa puissance, le Directoire avait secrètement négocié l'échange de la fille de Louis XVI, qui fut, plus tard, Madame, duchesse d'Angoulême, contre les citoyens Quinette, Beurnonville, Lamarque, Bancal et Camus, victimes de la trahison de Dumouriez; Drouet, Maret et Sémonville, prisonniers de l'Autriche. C'est à Riehen que l'échange fut opéré; la jeune princesse avait quitté la prison du Temple le 28 frimaire. Les prisonniers furent reçus à Paris sans enthousiasme.

Les partis demeurèrent indifférents à cette avance du pouvoir, et leur haine n'en veillait pas moins.

Événements militaires du 1er *germinal an* IV (21 *mars* 1796), *au* 29 *germinal an* V (17 *avril* 1797). *Campagne d'Italie.* — Pendant qu'à l'intérieur le gouvernement luttait contre ses deux irréconciliables ennemis; pendant qu'il combattait l'influence de Babeuf et défendait aux théâtres toutes manifestations royalistes, Carnot au Directoire, Bonaparte, Hoche, Moreau, Masséna, et toute cette glorieuse pléiade qui représentait le génie militaire de la France, réalisaient des prodiges: Hoche venait de pacifier la Vendée, qui, sous l'influence de plus en plus puissante du parti royaliste, devait bientôt s'agiter de nouveau. Bonaparte avait été nommé général en chef de l'armée d'Italie. Il s'occupa d'abord de la ravitailler et de la réorganiser. Arrivé à Nice le 7 germinal an IV (27 mars 1796), il ne perdit pas de temps; car, un mois après, jour pour jour, il avait battu les Autrichiens, tué dix mille hommes, pris cinquante canons, onze drapeaux, et il accordait au roi de Sardaigne, sur sa demande, un armistice en vertu duquel l'armée française prit possession des forteresses de Coni, Alexandrie, Ceva et Tortone. Tels furent les glorieux préliminaires de la paix qui fut signée à Paris le 15 mai (26 floréal) suivant, jour où l'armée française entrait victorieuse à Milan.

Mais ce n'était rien encore pour ce génie audacieux que ces merveilleux succès : tacticien consommé autant que négociateur habile, il étonne, il effraye, et oblige le duc de Modène, le roi de Naples, le pape à lui demander grâce. Il organise sous le commandement d'un Corse, nommé Gentili, tous ceux de ses compatriotes que l'Angleterre avait proscrits, et fait si bien qu'après une possession de moins de deux ans, les Anglais sont contraints d'abandonner cette île, qui est de nouveau et désormais pour toujours réunie à la France.

Bonaparte n'avait que vingt-six mille combattants; l'empereur d'Autriche envoya contre lui le maréchal Wurmser avec soixante mille hommes, et le mois de septembre n'était pas écoulé, que, battu de toutes parts, Wurmser n'avait plus d'autre ressource que de se jeter précipitamment dans Mantoue avec quelques milliers d'hommes sauvés par des marches forcées et des efforts inouïs.

Mais, tandis que le courage et l'enthousiasme de nos troupes grandissaient au milieu de tant de triomphes, la haine de l'Autriche puisait un aliment dans chacune de ses défaites. Une nouvelle armée de soixante mille hommes, sous les ordres du général Alvinzi, reprit bientôt les hostilités. Les mouvements décisifs ne commencèrent pourtant point avant les premiers jours de janvier 1797. Mais

nous ne pourrions en donner ici qu'un tableau incomplet; nous nous contenterons de dire que cette campagne fut des plus glorieuses pour la France. Bonaparte, ses lieutenants, l'armée entière firent preuve de génie et d'héroïsme. Alvinzi fut battu sur tous les points, et le vieux maréchal Wurmser lui-même, après avoir tenté d'inutiles sorties, mit bas les armes et défila avec son état-major en présence de Serrurier. Bonaparte, déjà parti pour punir un acte de déloyauté dont la cour de Rome s'était rendue coupable envers la France, avait chargé ce général de présider à la reddition de Mantoue.

La cour pontificale ne tarda pas à regretter sa mauvaise foi. Quelques jours avaient suffi au jeune général pour détruire son armée, qui recula en désordre jusqu'à Ancône. Le 13 février, le quartier général était à Tolentino; les envoyés du pape vinrent y demander un traité. La cour de Rome fit une déclaration de neutralité, abandonna ses droits sur Avignon, le comtat Venaissin, les légations de Bologne, Ferrare et la Romagne, paya à la France 15 millions, et rétablit notre école des beaux-arts.

Bientôt l'Autriche appelle de nouveau le génie actif de Bonaparte. C'est l'archiduc Charles qui vient, cette fois, prendre lui-même le commandement des forces impériales. Mais son audacieux ennemi ne lui laisse pas le temps de tracer ses plans de campagne et d'organiser son armée.

Un corps d'armée, sous les ordres de Joubert, occupe le Tyrol. Masséna, Serrurier, Bernadotte, tiennent, avec 35,000 hommes, les provinces de Bassano et de Trévise. Le général Victor devait rester sur l'Adige, afin de protéger les derrières.

Le 9 mars, moins d'un mois après le traité de Tolentino, Bonaparte était à Bassano, et adressait à ses soldats une de ces belles proclamations qui électrisaient les armées. Le même jour, les Français se mettent en mouvement. Le 16, les deux armées étaient en présence dans la plaine du Tagliamento. La France peut l'avouer avec orgueil, le prince Charles et son armée firent des prodiges de valeur; nos victoires furent rudement achetées. Le 7 avril, l'avant-garde française entrait à Léoben, où les conditions d'une suspension d'armes furent immédiatement arrêtées. Bonaparte était à deux pas de Vienne, où la consternation était profonde. Six jours plus tard, les plénipotentiaires de la cour autrichienne entraient à Léoben, et, le 17 avril (29 germinal), ils signaient les préliminaires d'une paix glorieuse pour la France. Pendant que s'opéraient ces prodiges, l'armée du Rhin, appelée à des destinées moins brillantes, n'en rendait pas moins des services importants, sous les ordres de Jourdan et de Moreau.

Situation intérieure de la France, du 1er nivôse an IV *au 18 fructidor an* V. — Mais plus nos armées soutenaient avec éclat l'honneur et la gloire de la France, plus le spectacle des divisions intérieures et de la faiblesse du pouvoir attristait les bons citoyens.

L'opposition royaliste faisait dans les Conseils des progrès rapides, et devenait de jour en jour plus audacieuse. Les discussions ne quittaient pas le terrain brûlant des personnalités et des récriminations incessantes contre le passé.

Le gouvernement avait besoin, pour se soutenir, d'une surveillance active; il demanda et obtint, le 12 nivôse, une loi portant création d'un septième ministère, qui avait spécialement dans ses attributions la police de Paris. Ce ministère fut confié à Merlin de Douay, ministre de la justice, où Génissieux, le dernier président de la Convention, fut appelé à le remplacer. Ce n'était point assez encore; les attaques violentes des journaux inquiétaient le pouvoir: il demanda une loi restrictive de la liberté de la presse; mais les Conseils eurent la sagesse de ne pas la voter.

Le 21 janvier (1er pluviôse), anniversaire de la mort de Louis XVI, approchait; c'était une occasion de manifestions hostiles que les partis n'avaient pas laissé échapper. Un dé-

cret des Cinq-Cents, en date du 22 nivôse, régla les cérémonies de cet anniversaire, qui fut célébré avec une magnificence inattendue.

Mais l'inquiétude générale devenait de plus en plus vive, les partis plus audacieux et plus menaçants. Dans l'intérêt de sa sûreté, le Directoire se décida à une mesure violente. Il fit fermer tous les clubs, toutes les réunions politiques, et, par un message en date du 4 mars (9 nivôse), il en donna avis au Conseil des Cinq-Cents. Chénier sollicita à ce propos une loi ayant pour objet de restreindre la liberté d'association. Le député Lamarque s'y opposa avec véhémence; mais les modifications introduites dans l'esprit public étaient déjà telles, que la proposition de Chénier fut adoptée. Soit oubli, soit crainte d'appeler les opinions extrêmes à une discussion publique sur une matière aussi délicate, le Directoire ne donna aucune suite à cette proposition. Ainsi le gouvernement, en s'attaquant successivement à la liberté de la presse et à la liberté d'association, sentait bien qu'il attaquait les deux plus puissants moyens d'action de ses ennemis; mais il n'avait, pour réussir, ni unité, ni énergie, ces deux éléments indispensables de toute puissance forte et durable.

Le 26 germinal (15 avril), une loi, qui rappelait celle des suspects, fut proclamée; le ministre de la police avait le droit de bannir de Paris les étrangers et les inconnus qui s'y étaient réunis.

Le lendemain, 27 germinal, c'était une loi pénale très-sévère contre tous les ennemis du gouvernement, royalistes ou démocrates, qui tenteraient de changer la forme du gouvernement. Bientôt après, et malgré les protestations d'un grand nombre d'ex-conventionnels, un décret condamna à la déportation tous les ex-conventionnels, tous les fonctionnaires destitués, les militaires sans emploi, etc., qui, dans 72 heures, n'auraient pas quitté la capitale.

On le voit, le pouvoir exécutif était préoccupé de craintes sérieuses sur sa propre existence. Sans doute, s'il eût été plus habile, plus sûr de lui, il eût pu prévenir et calmer toutes ces effervescences; c'est du moins l'avis de beaucoup de contemporains. Mais le ministère de la police, quoique créé depuis peu de temps, était déjà passé en d'autres mains, et, la peur aidant, les menées des républicains mécontents, qu'une contenance énergique eût facilement réprimées, avaient acquis des proportions colossales.

Conspiration de Babeuf; affaire du camp de Grenelle. — Par une négligence inexplicable, la garde que la nouvelle constitution accordait au Corps législatif n'était pas encore organisée. Le 21 floréal (10 mai), Rouhier proposa de hâter cette organisation, et, le lendemain même, un message du Directoire porta à la connaissance des Conseils de longs détails sur une conspiration dont les chefs étaient le journaliste Babeuf et un membre du Conseil, Drouet, qui, en 1792, avait fait arrêter Louis XVI à Varennes, et qui, depuis, fait prisonnier à Maubeuge, venait d'être échangé contre la fille de Louis XVI. Un ancien militaire, Grisel, était le révélateur du complot, qui avait pour but le rétablissement de la constitution de 1793.

Le 20 prairial (8 juillet), les Conseils autorisèrent la mise en accusation de Drouet. La haute cour de justice instituée par la constitution fut convoquée à Vendôme, et ce fut devant elle que le député et ses coaccusés durent comparaître; mais le Directoire, ne voulant pas donner aux gouvernements étrangers la joie de voir périr sur l'échafaud celui qui, en empêchant l'évasion du roi, avait rendu un si grand service à la révolution, le fit secrètement échapper de la prison de l'Abbaye.

Les autres prisonniers, parmi lesquels étaient d'anciens députés à la Convention et à la Législative, des généraux, et bon nombre d'innocents, furent transférés à Vendôme, dans la nuit du 10 au 11 fructidor (27-28 août). Un mouvement sans importance et

sans résultat éclata dans Paris pendant cette même nuit; la police l'attribua aux royalistes. Une tentative plus sérieuse et plus grave fut effectuée, 10 jours plus tard, par un attroupement considérable et armé, qui partit de Vaugirard, et vint, aux cris de *Vive la république! vive la constitution de* 1793! essayer de soulever les troupes du camp de Grenelle. Mais les insurgés, qui s'attendaient à meilleure réception, sans doute, furent chargés sans pitié et dispersés. L'ex-général Fyon, que la police recherchait comme compromis déjà dans la conspiration de Babeuf, fut, avec beaucoup d'autres, arrêté dans cette échauffourée, où l'on compta, d'ailleurs, beaucoup de morts et de blessés.

Le Directoire, alarmé, demanda aux Conseils la création d'une commission militaire pour juger les insurgés que l'on avait arrêtés, et qui n'étaient pas moins de cent trente.

Du 13 septembre au 27 octobre, la commission rendit cinq jugements. Trente-deux accusés furent condamnés à la déportation, douze à la détention, et le reste fut acquitté.

La haute cour de Vendôme statua de son côté, après de longs débats, sur le sort des accusés de la conspiration de Babeuf. Celui-ci et Darthé, qui seul était vraiment un tribun populaire, furent condamnés à mort, le 8 prairial. En entendant cet arrêt, ils se frappèrent tous deux de plusieurs coups de poignard. Darthé seul se tua: le mourant et le cadavre n'en furent pas moins décapités. Des autres accusés, sept, entre autres Buonarotti, furent condamnés à la déportation; le reste fut acquitté.

Cependant le Directoire comprenait déjà instinctivement qu'il ne pouvait s'appuyer à rien, sur le terrain glissant où les événements l'avaient placé. Les premières mesures financières n'avaient fait que pallier le mal, et la banqueroute semblait inévitable. D'un autre côté, les triomphes de Bonaparte, qui excitaient dans la population un vif enthousiasme, faisaient ombrage au pouvoir, et lui inspiraient des craintes, au lieu de lui donner de la force et de l'audace.

Les mesures énergiques déployées contre le parti démocratique avaient, sans réprimer ce parti, exalté les espérances des royalistes; enfin, après plusieurs séances orageuses où ceux-ci oublièrent toute retenue, le Conseil des Cinq-Cents modifia, dans un sens qui leur était favorable, la législation révolutionnaire qui consacrait tous les genres d'exclusion.

Évidemment, l'opinion publique était puissamment modifiée, et l'indifférence qui accueillait les messages du Directoire comme les discussions des Conseils, était un symptôme nouveau bien digne d'attention.

Conspiration royaliste. — Le 12 pluviôse an v (31 janvier 1797), le gouvernement essaya de frapper le parti monarchique, comme il avait frappé les démocrates dans Babeuf et ses coaccusés. Il dénonça au Conseil des Cinq-Cents une nouvelle conspiration dont Louis XVIII était le drapeau et le meneur. Mais en créant, au mépris de la légalité, une juridiction exceptionnelle pour les nouveaux accusés qu'on renvoya devant une cour martiale, le Directoire commit une faute grave, et se suscita des embarras imprévus. Cette conspiration, sur laquelle on comptait s'appuyer, souleva au contraire des divisions profondes, non-seulement au milieu des Conseils, mais entre eux et le pouvoir exécutif. Le Directoire venait de faire le premier pas dans la voie fatale où il devait périr.

Les quatre principaux accusés furent condamnés à mort; mais, par une heureuse inconséquence, le Directoire commua leur peine en une détention à temps.

Renouvellement des conseils. — L'époque des élections approchait. Le Directoire demanda que les électeurs nommés par les assemblées primaires prêtassent le serment imposé aux fonctionnaires publics. Cette proposition souleva de vifs débats, et ne dut son admission, à une faible majorité, qu'à l'éloquence de Jean Debry.

Demande de fonds, promesses, circulaires, influences de toutes sortes, le gouvernement n'épargna rien pour s'assurer les élections, qui commencèrent le 20 germinal (9 avril). Le résultat lui fut généralement hostile. Le 30 floréal (19 mai 1797), le Directoire se réunit en séance secrète, et Letourneur fut désigné comme membre sortant.

Le 20 mai (1er prairial an v), les nouveaux Conseils s'assemblèrent; leurs premiers actes furent significatifs : Pichegru fut appelé à la présidence des Cinq-Cents; Barbé-Marbois à celle des Anciens. Barthélemy, ambassadeur de la république en Suisse, fut désigné par la nouvelle majorité pour remplacer Letourneur. L'élection de Barrère fut annulée; des députés royalistes qu'une décision de la session précédente avait écartés du Corps législatif, furent scandaleusement rappelés. Le Directoire fut attaqué avec violence; sa politique, son administration, l'état de plus en plus précaire des finances publiques, tout fut l'objet d'examens sévères, de récriminations passionnées. Il était évident que les tendances royalistes avait acquis dans les Conseils une déplorable prépondérance.

En effet, le 21 prairial (9 juin), les lois de garantie contre les royalistes, modifiées dans la session precédente, furent révoquées; celles qui punissaient les prêtres insermentés furent également annulées. Enfin la faction royaliste, qui, aidée des hommes faibles, ce fléau de toutes les assemblées, s'était créé au Conseil une majorité puissante, ne dissimula plus ses vœux et ses projets. Les provinces, celles de l'Ouest et du Midi surtout, étaient sillonnées de bandes royalistes qui, sous divers titres, renouvelaient tous les excès des *compagnies de Jésus*. Le Directoire sortit enfin de son apathie, et Bonaparte, qui, de loin, surveillait tous les mouvements de l'intérieur, ne contribua pas peu à éveiller en lui l'instinct de la conservation.

Coup d'État du 18 fructidor. — Carnot s'opposa, avec une courageuse persistance, aux mesures violentes et illégales auxquelles la majorité de ses collègues était résolue. Bonaparte avait envoyé un de ses lieutenants, Augereau, auprès des directeurs. Ce fut à lui que furent confiés le commandement de la place de Paris et la direction des mouvements militaires.

Le 18 fructidor, dès le matin, le canon d'alarme réveillait Paris. Les troupes étaient échelonnées, le Corps législatif investi, et le Directoire faisait afficher, avec sa proclamation indispensable, un arrêté portant la peine de mort immédiate contre quiconque rappellerait la *royauté* ou la *constitution de* 1793, ces deux éternels ennemis qu'il avait vainement essayé jusqu'alors de se concilier ou de vaincre. Les Conseils furent réunis à l'École de Médecine et à l'Odéon.

Carnot, Barthélemy, Pichegru et cinquante-trois députés des deux Conseils, Ramel, commandant la garde du Corps législatif, Cochon et plusieurs autres, furent arrêtés et condamnés à la déportation.

Les élections de cinquantre-trois départements furent annulées; les mesures révolutionnaires qui atteignaient les émigrés, leurs parents, les prêtres, précédemment modifiées ou annulées, furent remises en vigueur. La liberté de la presse était en même temps suspendue, et l'on donnait pour un an, à la police, la haute main sur les journaux, dont quarante étaient frappés dans la personne de leurs rédacteurs, condamnés à la déportation.

Merlin de Douay et François de Neufchâteau furent nommés directeurs, le 24 fructidor, en remplacement de Carnot et de Barthélemy.

Le 18 septembre, la France perdit une de ses gloires; Hoche mourut dans d'affreuses douleurs. Il paraît certain qu'il avait été empoisonné.

Le gouvernement directorial venait de traverser la première phase de son existence. Pour lutter contre les éléments de dissolution qui étaient en lui, et contre les deux partis entre lesquels il oscillait sans cesse, il n'avait su

trouver que l'illégalité et la violence.

Avant de continuer à le suivre dans cette direction fatale, jetons un rapide coup d'œil sur le mouvement de nos armées, et sur la position extérieure de la France.

Mouvements militaires du 1er *floréal an* IV *au* 30 *prairial an* VII. — Nous avons laissé Bonaparte signant à Léoben les préliminaires de paix entre la France et l'Autriche. Vers la même époque, la France signait également, après de glorieux succès obtenus sous les ordres de Hoche et de Moreau, un armistice sur le Rhin (4 floréal).

Bientôt Bonaparte apprit le massacre des Français à Vérone et au Lido, par les autorités et la populace vénitiennes. Il dépêcha aussitôt Junot, son aide de camp, qui lut en plein sénat une rude protestation; puis, malgré les intrigues de la vieille république, malgré les ordres même du Directoire, la guerre fut déclarée, et le 3 mai, le jeune général était à Palma-Nova; le 4, le grand conseil vénitien nommait des commissaires pour traiter avec lui, et mettait en jugement les inquisiteurs d'État dont il avait demandé la tête; enfin, le 15, Venise était occupée par une colonne française que commandait le général Baraguay-d'Hilliers, et, quelques jours plus tard, un gouvernement démocratique succédait à cette ancienne oligarchie, si redoutée et si puissante jadis.

Un traité, signé à Milan, régularisa cette révolution, et mit au pouvoir de la France toute la marine vénitienne; Corfou, Zante, Céphalonie, Cérigo, Saint-Maur; des contributions de toute sorte, le lion de Saint-Marc et les chevaux de Corinthe, trophées glorieux que Bernadotte fut chargé d'aller offrir au Directoire.

Le 22, Gênes imitait Venise, et changeait aussi son vieux gouvernement contre une constitution démocratique.

Cependant Bonaparte était retourné à Montebello, à son quartier général, véritable cour guerrière dont il était le roi, et où commençaient déjà à se régler les destinées de l'Europe.

Après bien des hésitations, la cour de Vienne consentit à envoyer, le 17 juillet, des plénipotentiaires à Udine. Bonaparte, qui se défiait du cabinet autrichien, confia à Clarke le soin d'y arrêter les bases du traité; mais, le 18, l'Autriche revenait sur sa détermination, et demandait un congrès général de toutes les puissances à Berne. Bonaparte eut assez de prudence pour contenir sa colère; il savait que des négociations étaient ouvertes à Lille avec l'Angleterre, et il en attendait le résultat.

Enfin, malgré la mauvaise foi de l'Autriche et grâce à la fermeté de Bonaparte, le traité de Campo-Formio fut signé le 26 vendémiaire an IV (17 octobre), et Monge et Berthier allèrent le présenter au Directoire. Les manifestations de l'opinion publique furent si favorables au négociateur, que le Directoire, malgré sa jalousie et son secret mécontentement, fut forcé de le nommer commandant en chef de l'armée d'Angleterre, et plénipotentiaire de la république au congrès de Rastadt.

Après une marche triomphale poursuivie au milieu de l'enthousiasme des républicains, Bonaparte arriva à Paris le 11 décembre 1797, où il fut reçu avec pompe.

Le 8 nivôse (28 décembre), à la suite d'une émeute où le général Duphot avait été massacré, et à laquelle le gouvernement pontifical paraissait n'avoir pas été étranger, Joseph Bonaparte, ambassadeur de la république, quitta les États romains; mais, le 10 février suivant, la France était vengée; une armée française, sous les ordres de Berthier, entrait victorieuse dans la ville éternelle, et, cinq jours après, la république y était proclamée.

Quelques mois plus tard, l'Autriche incorrigible réveillait à son tour la colère de la France, et Bernadotte, notre ambassadeur, assailli dans son hôtel, était obligé de quitter Vienne.

Départ de l'expédition d'Égypte. — Bonaparte était allé inspecter les côtes de l'Océan; il comprit bien que ce n'était pas là qu'il fallait attaquer

l'Angleterre; cette puissance offrait un point plus vulnérable; ce fut de ce côté qu'il songea à l'attaquer. Le plan de l'expédition d'Égypte fut alors conçu. Il communiqua son projet au Directoire. Le sage Laréveillère s'opposa avec force à l'entreprise. Mais Bonaparte insista, développa avec éloquence les avantages immenses qui pourraient résulter de l'expédition; et la majorité du Directoire, plus imprévoyante que Laréveillère, cédant d'ailleurs à un secret instinct de jalousie qui lui révélait dans ce jeune homme son maître et son vainqueur, accorda au général tout ce qu'il voulut.

Les préparatifs furent dirigés et poussés par lui avec une activité, une précision et un ensemble merveilleux. Le projet depuis longtemps annoncé d'une descente en Angleterre justifia tout ce mouvement et ces apprêts qui n'éveillèrent aucun soupçon fondé. L'élite de nos savants et de nos armées s'associa à la destinée du conquérant.

Le 19 mai, l'escadre française quittait le port de Toulon.

Le 10 juin, elle s'emparait de Malte en passant, et le 1er juillet l'armée débarquait à Aboukir. Le lendemain Kléber s'emparait d'Alexandrie; le 21, Bonaparte livrait et gagnait la célèbre bataille des Pyramides, et deux jours après il entrait au Caire avec son armée.

Le 1er août, Nelson brûlait notre flotte à Aboukir. Bonaparte, en apprenant ce désastre, n'y vit qu'une obligation d'accomplir de grandes choses; et il les accomplit en effet.

Événements militaires en Allemagne et en Italie. — Mais en l'absence du vainqueur de Lodi, notre position extérieure n'avait pas tardé à se compliquer. Le génie de la république semblait s'être éloigné avec lui.

Notre expédition en Irlande se terminait le 22 fructidor (8 septembre), par une défaite honorable, il est vrai; et le 19 vendémiaire (10 octobre), notre marine était battue sur les mêmes côtes, et y perdait sept vaisseaux.

Le 1er frimaire (21 novembre), le roi de Naples recommençait les hostilités; le général autrichien Mack attaquait nos avant-postes. Le roi de Naples, enhardi par la nouvelle de notre défaite à Aboukir, nouvelle que Nelson lui-même lui a portée, ordonne à Mack de délivrer les États romains. Championnet, qui y commandait, recule pour rallier ses troupes. Le roi de Naples entre à Rome en libérateur; mais, le 23 décembre 1798, l'armée française avait tout balayé devant elle, et pénétrait dans Naples où la république parthénopéenne remplaçait en peu de jours le gouvernement royal. L'acte d'abdication fut signé le 29 décembre.

Malgré les traités, malgré la réunion du congrès de Rastadt, la guerre avec l'Autriche était imminente. L'archiduc Charles commandait en Allemagne une armée de 160,000 hommes. Souvarow allait en Italie prendre le commandement de 85,000 Autrichiens, et 60,000 Russes y arrivaient à marches forcées.

En présence de forces aussi imposantes, nous avions à Mayence 8,000 hommes sous les ordres de Bernadotte.

Jourdan commandait entre Strasbourg et Bâle, 39,000 hommes, et Masséna, en Suisse, n'en avait en effectif que 20,000. A cette infériorité numérique il fallait joindre le désavantage stratégique de nos positions et l'absence d'unité dans le commandement.

En Italie, Macdonald, qui avait succédé au brave Championnet, commandait à Naples 30,000 hommes, et Scherer, sur l'Adige, en avait sous ses ordres 43,000; c'était tout juste la moitié des forces ennemies.

Le 1er mars 1798, Bernadotte et Jourdan passèrent le Rhin. Le 25, l'archiduc et Jourdan étaient aux prises. La victoire, longtemps indécise, resta au prince Charles, et Jourdan se replia sur les défilés de la forêt Noire. Il remit le commandement de son armée, et vint à Paris pour y accuser le Directoire, à qui il attribuait nos revers.

Scherer, qui venait de quitter le ministère de la guerre, et y avait laissé une médiocre opinion de ses talents administratifs, avait accepté, de son aveu même, une tâche au-dessus de ses forces: général incapable, il avait sous ses ordres Moreau, Victor, Serrurier, dont les talents militaires étaient paralysés par son incapacité. Enfin, après des défaites et des avantages partiels, Scherer fut battu et se retira précipitamment sur l'Adda; il ne sut pas y prendre une position avantageuse, et sa ligne fut forcée. Il eut du moins alors le courage de reconnaître sa nullité, et de remettre le commandement a Moreau, qui l'accepta avec dévouement. Le 9 floréal, Serrurier, enveloppé par 20,000 Russes, fut contraint de mettre bas les armes à Cossano, après une défense acharnée, et malgré les efforts que fit Moreau pour le dégager.

Macdonald arriva à Florence le 6 prairial : Moreau l'attendait avec impatience pour opérer sa jonction avec lui. Déjà, par ses manœuvres, il avait réparé une partie de nos désastres; malheureusement Souvarow vint attaquer Macdonald sur les bords de la Trebbia; c'était le 17 juin; on se battit pendant trois jours avec acharnement; 25,000 hommes restèrent sur le champ de bataille. Mais il fallut céder au nombre, et Macdonald se retira en bon ordre jusqu'à Gênes. Ainsi se trouvait perdu presque tout le fruit des victoires de Bonaparte.

Masséna, à qui tout appui manquait en Allemagne et en Italie, fut contraint de se replier aussi.

§ II. *Du* 18 *fructidor an* V *au* 18 *brumaire an* VIII.

Politique intérieure, du 18 *fructidor an* V *au* 30 *prairial.* — L'éclat des victoires de Bonaparte avait fait trêve un instant à nos déplorables divisions. Le coup d'État du 18 fructidor n'avait guère accru la puissance du Directoire, et les mesures illégales du 22 floréal n'avaient pu lui créer, dans les Conseils, une majorité compacte. L'opposition ne tarda pas à l'embarrasser de nouveau. Les abus scandaleux auxquels le maniement des fonds publics donnait lieu, étaient contre le gouvernement un prétexte incessant de blâme et de critique passionnée.

En demandant, pour l'an VII, un budget de 600 millions, le Directoire présenta les comptes de l'an VI; ils étaient loin d'être réguliers; les moins clairvoyants eussent pu y saisir la trace de détournements frauduleux, de dilapidations excessives. Les rapports des commissions chargées de cet examen furent rendus publics et soulevèrent l'indignation générale. Le Directoire n'avait pas même eu l'énergie de détruire dans son propre sein ces *sangsues publiques* qu'il avait flétries dans la proclamation qui avait suivi son avénement. D'un autre côté, la réaction royaliste continuait à désoler nos provinces. Le Midi surtout était le théâtre d'assassinats et d'excès de tout genre, que le Directoire, malgré sa dictature, était impuissant à réprimer.

Le 4 fructidor, les Cinq-Cents votèrent, sur le rapport de Jourdan, une loi sur la conscription militaire, par laquelle tous les Français de vingt à vingt-cinq ans étaient appelés sous les armes. Le 8, la loi du 18 fructidor qui avait suspendu pour trois mois la liberté de la presse, fut prorogée pour une année.

Par un message au Conseil des Cinq-Cents en date du 22 ventôse an VII, Barras, président du Directoire, avait informé le Corps législatif des violations faites par l'Autriche au traité de Campo-Formio, et de la reprise des hostilités contre cette puissance.

Déclarer la guerre, c'était demander de l'argent, et le désordre de nos finances était extrême. La commission chargée de l'examen des dépenses et recettes publiques de l'an VII avait fait son rapport le 9 pluviôse. Ce rapport constatait un déficit de 50 millions. La commission pensait que la moitié de cette somme pourrait être comblée par des économies dans les ministères les plus importants, et en faisant sup-

porter par les contribuables des frais de procédure jusqu'alors à la charge de la république. Quant à l'autre moitié, la commission proposait, pour la combler, une taxe sur le sel, une modification dans les tarifs de douane, et un impôt sur le tabac.

L'impôt sur le sel, qui rappelait une des plus lourdes et des plus odieuses charges de l'ancien régime, avait été violemment combattu et repoussé par le Conseil des Anciens.

La position financière n'avait donc fait que s'aggraver, quand le gouvernement se trouva en présence d'une guerre qui ne tarda pas à s'annoncer sous de funestes auspices.

Le 16 floréal, une nouvelle déplorable se répandit dans Paris. Les plénipotentiaires à Rastadt avaient été, dans la nuit du 19 avril (9 floréal), lâchement assassinés par des émissaires autrichiens; leurs papiers enlevés; Bonnier et Robergeot, sabrés et massacrés sur place; Debry, cruellement blessé et laissé pour mort, avait seul été recueilli par l'ambassadeur de Prusse.

Ce fut un coup de foudre d'un bout de la France à l'autre; ce sanglant outrage réveilla un instant l'ardent enthousiasme des premiers beaux jours de la révolution. Cette émotion fut rapide comme un éclair; elle suffit cependant à prouver que le sentiment national, que le patriotisme populaire étaient seulement assoupis, et que, malgré son indifférence devant la faiblesse du gouvernement et les intrigues des partis extrêmes, la France ne manquerait jamais à sa sainte mission.

Les élections, qui devaient renouveler une partie du Corps législatif, étaient terminées, et elles étaient loin d'être favorables au Directoire; aucune d'elles ne fut pourtant annulée. Le gouvernement ne dut qu'à la gravité des événements extérieurs une trêve qui cependant ne devait pas être longue. Le nouveau tiers prit séance dans les Conseils le 1er prairial (11 mai). Le même jour, Jean Debry, miraculeusement échappé au massacre de Rastadt, reparut à la tribune des Cinq-Cents, au milieu de l'émotion générale.

Sieyès, alors en mission à Berlin, fut élu directeur en remplacement de Rewbell, membre sortant. Sieyès accepta cette fois, et son hostilité avouée pour la constitution de l'an III fit supposer, avec raison, que sa coopération serait fatale au gouvernement dont il allait faire partie. Son influence, en effet, ne tarda pas à se faire sentir, car il est incontestable qu'elle contribua pour beaucoup à la direction du coup d'État qui modifia le pouvoir exécutif pendant les derniers jours de ce mois.

Le mouvement imprimé à l'opinion publique par la connaissance de nos revers, par le massacre de nos plénipotentiaires, se manifestait surtout par des adresses au Corps législatif. C'étaient de toutes parts des questions menaçantes sur les causes de nos désastres, sur le dénûment de nos armées, sur les dilapidations des hauts fonctionnaires. On accusait hautement Schérer comme ministre et comme général; et Rewbell, qui l'avait soutenu, recevait le contre-coup de ces accusations violentes. On criait de tous côtés vengeance, non-seulement contre les assassins de Rastadt, mais contre les ennemis de l'intérieur. Les meneurs des Conseils, parmi lesquels figuraient en première ligne Lucien et Joseph Bonaparte, exploitaient, au profit de leurs intrigues, ces témoignages de l'indignation générale.

Cette indignation patriotique qui venait d'agiter la nation entière, les insultes de l'étranger, les revers de nos armes, au lieu d'inspirer d'héroïques résolutions, eurent pour tout résultat un changement partiel dans le Directoire, comme si Sieyès à la place de Rewbell, Roger Ducos et Moulins à celles de Merlin et de Laréveillère, eussent pu suffire à sauver la gloire de la France, à la délivrer du fléau de la misère et des étreintes du royalisme.

De beaux caractères, des hommes purs, des talents élevés, des républicains sincères se faisaient cependant remarquer encore dans ces assemblées

dégénérées; mais la torpeur momentanée qui engourdissait l'enthousiasme national, paralysait même la partie la plus dévouée, la plus pure du Corps législatif. Il semblait que les représentants de la France eussent perdu le sens élevé de leur mission, de celle de la république, et que, en l'absence de cette lumière éclatante, il n'y eût place que pour les vues étroites de l'intérêt personnel.

On a peine à concevoir qu'aucun des hommes de cette époque, frappé de voir la révolution tourner incessamment dans un cercle fatal, et, suivant les belles paroles de Vergniaud, *dévorer, comme Saturne, ses propres enfants*, n'ait songé à constituer l'unité dans le pouvoir! Mais le souvenir de la monarchie était trop récent encore; il fallait les prodiges du génie de Bonaparte pour habituer et soumettre les esprits à la possibilité d'un pouvoir unitaire. Toutefois, si le jour n'était pas encore venu, il était sans doute dans les vœux secrets des hommes à qui la France avait laissé prendre la direction des affaires.

Les lois de finances, incessamment remaniées parce qu'aucune vue d'ensemble n'avait présidé à leur conception, occupaient un grand nombre de séances de l'assemblée.

Le 4 prairial, le Conseil des Cinq-Cents doubla l'impôt des portes et fenêtres établi par la loi du 18 ventôse; et tous les imprimés, de quelque nature qu'ils fussent, furent assujettis à un droit de timbre.

Le 6, une loi ordonna la perception d'une subvention extraordinaire de guerre sur les droits d'enregistrement, de timbre, d'hypothèque, etc.

Le 9, c'était une nouvelle taxe sur le tabac. Ressources impuissantes! vaines mesures qui pouvaient bien éloigner les difficultés, mais non les résoudre.

Nos armées manquaient des objets les plus indispensables; les *sangsues publiques* continuaient à dévorer la substance et les approvisionnements des soldats. Pour remédier à un pareil état de choses, il fallait hardiment attaquer le mal dans sa source, et employer tous ses efforts pour faire sortir du Directoire Barras plutôt que Laréveillère ou Merlin. Mais, nous l'avons dit, l'époque des courages hardis, des dévouements héroïques, était passée. Barras servait déjà des projets que personne n'osait avouer encore, et nulle voix puissante ne s'élevait contre lui.

Les nouvelles extérieures et l'audace des bandes qui parcouraient les provinces en y semant une terreur royaliste plus cruelle que ne l'avait été la terreur républicaine, jetaient l'alarme dans les esprits. Les mots de conspiration et de trahison étaient dans toutes les bouches. Ce furent ces dispositions que les meneurs des Conseils, et Sieyès lui-même, exploitèrent pour modifier le gouvernement dans un sens qui pouvait être plus favorable à leurs projets d'ambitions diverses, mais qui ne pouvait avoir aucune heureuse influence sur les destinées du pays.

Sieyès avait son plan de constitution géométrique, et lui seul était, suivant lui, capable d'être le grand électeur de sa république. Lucien et Joseph Bonaparte servaient déjà l'ambition et les vastes projets de leur glorieux frère. D'autres voyaient le salut de la France dans une monarchie populaire, à laquelle ils voulaient appeler un prince de la branche cadette des Bourbons; les partisans de Louis XVIII, dont nos défaites ravivaient les espérances, augmentaient chaque jour leur nombre et leur audace. Chacune de ces coteries, dissimulant ses vœux secrets, entraînait facilement au nom de la patrie en danger, au nom du salut public, cette masse inerte et flottante qui se paye facilement de phrases sonores. Les vrais républicains seuls gémissaient sincèrement sur les malheurs de la patrie; mais ils n'avaient aucun système de gouvernement, aucunes idées politiques qui pussent éclairer et entraîner la majorité, pour qui la constitution de 1793 n'était plus qu'un drapeau d'anarchie et de terreur.

Le 17 prairial, le Corps législatif publia, sous forme d'adresse au peuple

français, un message où le Directoire était sommé de fournir des explications sur la situation intérieure et extérieure du pays, sur l'état de nos finances, de nos armées, et sur la nature des résolutions à prendre pour faire cesser les désordres. Les rédacteurs de ce document savaient bien que le Directoire serait embarrassé pour y répondre, car il ne pouvait pas avouer la cause du mal qui résidait non-seulement dans la constitution de l'an III, dans le défaut d'unité du pouvoir exécutif, mais aussi dans la composition personnelle de ce pouvoir. Quant au remède, aucun des hommes politiques de cette époque n'en avait conscience, pas même Bonaparte, qui, au 18 brumaire, ne comptait que sur son étoile et son génie, et dont la puissance gouvernementale ne sut que copier le passé, au lieu de diriger la France dans les voies de l'avenir.

Aussi la réforme se fit-elle longtemps attendre, et ce retard fut un prétexte au petit coup d'État du 30 prairial.

Le 22, François de Nantes lut une adresse signée par quatre cents habitants de Grenoble; cette pièce, empreinte de l'état d'irritation et d'inquiétude où les événements récents avaient plongé les esprits, arriva si à propos pour favoriser les menées des membres influents du Conseil, que l'on put, sans exagération, supposer qu'elle n'était point une inspiration spontanée du patriotisme des habitants de Grenoble, lesquels avaient du reste exprimé déjà les mêmes sentiments dans une adresse lue au Conseil des Anciens, le 26 floréal précédent.

Ainsi, l'hostilité des Conseils contre le Directoire devenait de plus en plus vive. Le silence, l'embarras du Directoire lui étaient imputés à crime. La question de la liberté de la presse, agitée de nouveau, paraissait un texte inépuisable aux insinuations les plus malveillantes. Les adresses des départements étaient lues avec emphase. On récriminait amèrement contre les lois exceptionnelles que les Conseils eux-mêmes avaient cependant votées après le 18 fructidor. On influençait ainsi les membres faibles et indécis de la représentation nationale, en maintenant l'alarme dans la population, et tout cela devait avoir pour résultat le renvoi de deux directeurs, et le bonheur pour la France d'être gouvernée par Sieyès, Barras et Roger-Ducos. Voilà ce qu'on appelait alors sauver la patrie!

Le 28 prairial, cependant, l'orage commença à gronder. Dans un rapport lu au Conseil des Cinq-Cents, au nom des commissions réunies, Poulain-Grandprey exprima l'inquiétude de ces commissions sur le silence du Directoire relativement au message du 17; il proposa de se constituer en permanence jusqu'à ce que le gouvernement eût fourni les explications demandées depuis douze jours, et de rédiger un nouveau message pour aviser le Directoire de cette résolution. L'envoi du message et l'arrêté de permanence furent immédiatement adoptés.

Les Anciens, instruits de la décision des Cinq-Cents, se constituèrent aussi de leur côté en permanence. Le Directoire ne resta pas en arrière; il annonça sa réponse pour le lendemain, et déclara qu'il demeurerait aussi en permanence.

La patrie était évidemment en danger : un député proposa la levée de la permanence; on ne lui laissa pas même développer sa pensée, tant on avait besoin de faire de l'agitation et du bruit. « On a parlé, s'écria Briot, « d'un mouvement dirigé contre la re- « présentation nationale, il faut qu'il « y ait ici des bras toujours prêts à la « défendre! »

Le 29, la réponse du Directoire arriva enfin. Les désordres de l'intérieur, les revers de nos armées, tout y était attribué à l'insuffisance des fonds que les Conseils avaient votés; une vaste conspiration royaliste enlaçait le territoire; les directeurs juraient de mourir soit en corps, soit individuellement, plutôt que de laisser porter la moindre atteinte à la constitution gravement menacée. Tel était le sens général de cette réponse; mais son point capital

était une accusation contre les Conseils, coupables d'avoir lésiné ou refusé les fonds.

La permanence fut prorogée, et le message renvoyé aux commissions réunies.

Le même jour une loi déclarait inconstitutionnel et nul l'acte du 26 floréal an VI, qui nommait Treilhard membre du Directoire. C'était un petit commencement de satisfaction accordé à de petites haines personnelles; ce petit succès était nécessaire pour affaiblir et isoler la Réveillère et Merlin devenus les boucs émissaires du Directoire.

Gohier, homme d'une probité toute bretonne, qui avait été ministre de la justice sous la Convention, « l'un des « meilleurs hommes que j'aie connus, « dit M. Tissot, mais le moins propre « au gouvernement, » Gohier fut appelé à remplacer Treilhard.

Les Bonaparte, Barras et les meneurs les plus influents des deux Conseils, constituèrent, dans la soirée du 29, un plan d'attaque parlementaire pour le lendemain.

Merlin et la Réveillère-Lepaux sont remplacés, au Directoire, par Moulins et Roger-Ducos.—Le 30, Bertrand (du Calvados) attaqua avec violence le message du Directoire, et défendit les Conseils accusés d'avoir refusé les fonds, en énumérant les votes du Corps législatif qui avaient mis toutes les ressources de la France entre les mains des directeurs. Il leur reprocha, en désignant surtout Merlin et la Réveillère, dont on voulait l'expulsion à tout prix, d'être la cause de tous nos désastres, d'avoir prêté la main aux exactions de Scherer, et favorisé, par une coupable indifférence, les menées et les crimes des royalistes.

La lutte commençait à se dessiner nettement. Boulay de la Meurthe précisa les accusations portées contre la Réveillère et Merlin, « digne, « dit-il, d'être le garde des sceaux « d'un Louis XI. » Ils avaient voulu mutiler la représentation nationale, et leur expulsion du Directoire était le seul moyen de sauver la république.

C'est dans de pareils termes que se posait la question du salut public. La démission des deux directeurs devait ramener l'âge d'or à la France.

Le 30, un message du Directoire, signé Barras, annonçait au Corps législatif que les deux directeurs Merlin et la Réveillère avaient donné leur démission. « Lorsque d'affreux « déchirements menacent la patrie, « disait Merlin dans sa lettre, ceux « dont la présence sert de prétexte « aux mouvements politiques, doivent « s'éloigner. Je donne ma démission; « je ne suis mû par aucune crainte ni « aucun espoir. Je reste au sein de « ma famille, toujours prêt à rendre « compte de ma conduite. »

Dans la crainte d'un mouvement, Joubert, dont le nom n'était pas sans influence sur l'armée, fut nommé commandant de la 17e division militaire; et une loi d'urgence, votée le même jour, porta que toute autorité ou tout individu attentant à la sûreté ou à la liberté du Corps législatif, ou de quelqu'un de ses membres, serait mis hors la loi.

Roger-Ducos et Moulins furent appelés au Directoire.

Le ministère fut modifié dans les premiers jours de messidor. Une nouvelle majorité directoriale allait diriger les affaires; nous verrons à quel résultat elle devait les conduire.

Nous avons insisté sur cette émeute parlementaire du 30 prairial, parce qu'elle est en effet le mouvement le plus significatif de toute la période directoriale. Au 18 fructidor, c'était le Directoire qui mutilait le Corps législatif, parce qu'il y rencontrait des obstacles suscités surtout par l'opposition monarchique. Tel était en effet le sort de cette malheureuse constitution de l'an III, que pour rendre possible le mode de gouvernement qu'elle avait créé, il fallait que les pouvoirs puisassent leurs forces dans l'illégalité et le mensonge.

Mais, jusque-là, c'était l'instinct de la conservation qui poussait le gou-

vernement à des mesures extrêmes; il avait donc foi en lui; il croyait à la possibilité de son existence. A l'époque où nous sommes arrivés, ce n'est même plus cela; c'est le pouvoir qui, pour se maintenir, se décime lui-même. C'est le Directoire, aussi bien que le Corps législatif, qui veut modifier la majorité pour satisfaire des ambitions secrètes. C'est un gouvernement, en un mot, qui se suicide. Les partis sentaient bien qu'il n'y avait plus de pouvoir en France; et c'était pour le conquérir, c'était pour se faire place nette qu'on venait d'agiter la France, de remuer ses passions, et de proclamer la patrie en danger.

Nous verrons dans la suite quelles furent les conséquences de ces événements.

Mais auparavant, nous devons dire un mot de l'etat de nos armées.

Conquête de l'Égypte. — La bataille des Pyramides avait ouvert l'Égypte au génie de Bonaparte. Desaix, avec une division de 3,000 hommes, occupait la haute Égypte. Les mameluks l'avaient laissé maître du terrain, et s'étaient retirés à Sédiman, où fut livrée, le 16 vendémiaire an VII (7 octobre 1798), cette glorieuse et sanglante bataille où ces cavaliers finirent, après des efforts désespérés, par venir expirer sur les baïonnettes françaises. Desaix poursuivit alors sa marche jusqu'aux cataractes, et fut bientôt maître du pays, dont il organisa les ressources et qu'il administra avec sévérité, mais aussi avec tant de justice que les indigènes le surnommèrent *Sultan le Juste*.

Bonaparte avait établi, de son côté, au Caire, une administration pleine de sagesse qui régularisait les rapports mutuels de l'armée et de la population. Avec sa vaste intelligence, il dirigeait à la fois les travaux de l'Institut d'Égypte, la discipline de l'armée, et les mille détails d'une organisation politique qu'il avait entièrement créée.

Il fit, vers la fin de vendémiaire an VII, une sortie pour repousser dans le désert Ibrahim-Bey, qui maraudait autour de ses avant-postes. Pendant son absence, les mécontents du Caire suscitèrent une révolte dont le général Dupuy et trois cents soldats furent d'abord victimes. A cette nouvelle il accourt, pénètre dans la ville, où a lieu un horrible massacre, jusqu'à ce qu'enfin les imans et les scheiks viennent implorer la clémence du vainqueur, qui se laissa fléchir.

Cependant la Porte, excitée par l'Angleterre, a déclaré la guerre à la France; deux corps d'armée doivent venir attaquer l'armée française, l'un par Aboukir, l'autre par le désert.

Bonaparte revenait de Suez, qu'il était allé visiter avec Berthollet, Monge, tous les savants et une partie de son état-major, lorsqu'il apprit ces nouvelles; il organisa aussitôt son plan de campagne. Il pouvait compter sur les secours des Druses, des peuplades du Liban avec lesquelles il avait établi des intelligences, et qui voyaient en lui leur libérateur.

Prise de Jaffa. — Siége de Saint-Jean d'Acre. — Au commencement de février il se mit en marche. Kléber, Reynier, Bon, Murat, Cafarelli, commandaient les différents corps d'armée dont l'effectif était de 10,000 hommes. Peu de jours après, le 17, le fort d'El-Arish et ses approvisionnements considérables tombaient au pouvoir de l'armée qui, deux jours plus tard, s'emparait également de Gazah. Après une marche longue et pénible à travers le désert, elle arrivait le 3 mars devant Jaffa, défendue par 4,000 hommes. L'attaque commence aussitôt, et la place emportée est livrée au pillage. Bientôt la peste se déclare, et on arrive devant Saint-Jean d'Acre où commandait Djezzer-Pacha. Ce n'est pas ici le lieu de raconter les détails de ce siége célèbre. Ce que l'armée française, sous les ordres de son général, accomplit pour s'emparer de cette place importante, tient vraiment du prodige. Mais là, comme partout, comme toujours, l'Angleterre soutenait les forces de nos adversaires et combattait contre nous.

Bataille du Mont-Thabor. — Pendant le siége, Bonaparte, informé que des renforts arrivent par Damas, détache la division Kléber pour aller leur barrer le passage. Bientôt, instruit de la force des ennemis, il vole lui-même au secours de son lieutenant. Il le trouve avec ses 3,000 hommes formés en carré, et résistant avec une constance héroïque à plus de 12,000 cavaliers et autant de fantassins. Par une manœuvre savante, il enveloppe l'armée turque et annonce sa présence par un coup de canon qui ranime le courage des soldats. Cette attaque imprévue met les Turcs en déroute; Kléber reprend l'offensive, enlève Fouli à la baïonnette, et un immense butin reste au pouvoir des Français. Ce fut la bataille du Mont-Thabor.

L'armée rallia ensuite le camp devant Saint-Jean d'Acre, où de nouveaux efforts furent tentés avec une persévérance inouïe; mais il fallut enfin renoncer a cette conquête, qui eût peut-être changé les destinées du monde.

Levée du siége de Saint-Jean d'Acre.—On reprit alors la route du désert avec 4,000 hommes de moins et 1200 blessés. Bonaparte ravagea le pays, fit sauter les fortifications de Jaffa et rentra au Caire, où sa présence étouffa les éléments de révolte qui avaient de nouveau fermenté en son absence. Il ordonna des fêtes brillantes; mais la nostalgie attristait l'armée, les applaudissements de la patrie manquaient à ces âmes ardentes.

Bataille d'Aboukir. — Le 12 juillet (22 messidor), l'escadre anglaise débarque une armée turque dans la presqu'île d'Aboukir, où Marmont eut le tort de la laisser s'établir. Le 14, Bonaparte apprend cette nouvelle Il rappelle Desaix, lance en avant Kléber et Lannes, et lui-même arrive, le 25, devant la presqu'île. Les divisions Destaing, Lannes et Murat reçoivent l'ordre de l'attaque, et 5,000 Turcs sont jetés à la mer. Ce n'était qu'un premier succès. La redoute d'Aboukir, que 10,000 Turcs défendaient, était en outre soutenue par le feu des canonnières anglaises. C'est de ce côté que, tout d'abord, Bonaparte dirige ses forces. L'attaque faiblit d'abord; mais lorsque le général voit les Turcs sortir de leurs retranchements pour poursuivre leurs avantages, il lance sa réserve, Murat envahit le camp de Mustapha-Pacha; et bientôt 12,000 cadavres ennemis couvrent la mer. Ce fut après ce combat que Kléber, en embrassant Bonaparte, lui dit cette belle parole: *Général, vous êtes grand comme le monde!*

Situation des armées du Rhin, de la Suisse, de l'Italie et de la Hollande. — Le tableau était moins brillant en Italie et sur le Rhin.

Après le départ de Jourdan, Masséna avait réuni le commandement des armées du Rhin et de Suisse qui formaient à peine un effectif de 30,000 hommes, s'étendant depuis Dusseldorf jusqu'au Saint-Gothard. Et il était en présence de 30,000 hommes que Bellegarde commandait dans le Tyrol; de 28,000 qui occupaient le Voralberg, et de 40,000 commandés par l'archiduc sur le Danube. Pour accepter un commandement aussi périlleux, dans de pareilles circonstances, et avec une si grande infériorité numérique, il fallait avoir plus que de l'audace et de la confiance en soi; il fallait croire au destin de la France.

Masséna affaiblit sa ligne au Nord, et concentra ses forces dans la Suisse. A droite, sous les ordres de Ferino, étaient les divisions Ménard, Lorge, et celle de Lecourbe qui, après la malheureuse bataille de Stockach, avait fait des efforts héroïques pour se dégager des gorges du Tyrol. Oudinot, Soult et Tureau occupaient le centre sur la Limmat. La gauche était sur le Rhin.

Souvarow commandait près de 100 mille hommes en Italie; c'était un soldat brave comme son sabre, mais qui, heureusement pour la république, ne savait pas tirer parti de ses masses.

Moreau seul, avec son génie militaire, pouvait lutter encore, après la

défaite de la Trebbia, contre un ennemi aussi nombreux, et qui, suivant l'énergique expression de M. Tissot, emportait *à coups d'hommes* toutes nos positions. Mais les divisions qui, à l'intérieur, déchiraient le pouvoir, avaient leur contre-coup dans nos armées. Le commandement militaire manquait d'unité.

Joubert, que nous avons vu, le 29 prairial, appelé au commandement de la 17e division militaire, et qui avait prêté l'appui de son nom et de sa gloire aux mouvements parlementaires de cette époque, Joubert obtint le commandement de l'armée d'Italie. C'était déjà une grande faute que de remplacer Moreau, dont les savantes manœuvres venaient de sauver notre armée; mais la mollesse que le Directoire mit à presser le départ de Joubert, que les préparatifs de son mariage retinrent pendant un mois à Paris, cette mollesse, cette complaisance inouïe, fut plus qu'une faute, elle fut la cause d'un grand malheur. Toutefois, en arrivant au camp, Joubert témoigna à Moreau les plus respectueux égards, le pria de ne le point priver de ses conseils, et Moreau ne les lui refusa pas.

Les dernières levées, faites au milieu de l'indignation générale suscitée en France par le massacre de Rastadt, avaient porté à 40,000 hommes l'effectif de l'armée d'Italie; cette armée était pleine d'enthousiasme et d'ardeur; mais ce qui eût été facile un mois plus tôt, devenait impossible et périlleux après la jonction des armées austro-russes.

Joubert ordonna cependant un mouvement d'attaque; mais les places d'Alexandrie et de Mantoue venaient d'ouvrir leurs portes; Souvarow venait de recevoir le renfort des divisions autrichiennes commandées par Kray et Bellegarde : Joubert voulut rentrer dans les Apennins; Souvarow le devança, et il fallut accepter la bataille.

Elle commença le 28 thermidor (15 août). Dès les premiers coups, Joubert tomba frappé d'une balle, et expira en encourageant ses braves; Moreau prit le commandement; le succès fut longtemps douteux; mais enfin Souvarow, que ses pertes considérables n'affaiblissaient que très-peu, parvint à s'emparer des hauteurs qui commandent Novi. Moreau se vit alors forcé d'effectuer sa retraite, que Pérignon, Grouchy et le général piémontais Colli, tous trois mutilés de coups de sabre, protégèrent avec un héroïsme admirable. L'armée se rallia en avant de Gavi.

En même temps, malgré les efforts de Brune, une armée anglo-russe débarquait en Hollande, sous les ordres du duc d'York. Nos troupes étaient forcées, après un combat opiniâtre, de se replier sur Amsterdam, et la flotte hollandaise, travaillée depuis longtemps par les intrigues des émissaires anglais et du prince d'Orange, se rendait, sans coup férir, à l'amiral Mitchell.

Cependant Masséna demeurait immobile en Suisse, malgré les ordres du Directoire, qui lui enjoignait de s'opposer à la jonction de l'archiduc avec un nouveau corps d'armée de 30,000 Russes commandés par Korsakof; seulement, il modifia la position de ses troupes en prolongeant sa droite jusqu'au Saint-Gothard. Le général Lecourbe exécuta ce mouvement avec une célérité et une précision remarquables.

Le cabinet de Vienne venait d'ordonner un revirement complet de toutes les forces austro-russes. Souvarow, avec tous ses Russes, devait venir en Suisse, et l'archiduc aller en Italie avec l'armée allemande. Le mouvement de ces divers corps allait offrir de trop belles chances pour que Masséna ne s'empressât pas d'en profiter.

Bataille de Zurich. — Le prince Charles venait de quitter ses positions; Korsakof s'avançait vers les Alpes avec 24,000 hommes. Masséna franchit la Limmat, le 25 septembre 1799 (3 vendémiaire an VIII), courut à sa rencontre, et arrêta aussitôt les meilleures dispositions stratégiques.

Le 4, le combat s'engagea avec acharnement de part et d'autre; Moli-

tor, Soult, Mortier, Gazan, Klein, Menard, Lecourbe, secondèrent avec autant de courage que d'intelligence les combinaisons du général en chef; Zurich, criblée de boulets, fut le théâtre d'une lutte horrible. 8,000 Russes y périrent; 5,000 furent faits prisonniers; 100 pièces de canon, des bagages, et des sommes considérables, restèrent au pouvoir des Français. Korsakof regagna le Rhin, pendant que Soult passait la Linth au-dessus du lac de Zurich, et dispersait le corps d'armée de Hotze, qui mourait sur le champ de bataille.

Ce même jour, après des marches pénibles dans les montagnes, où la division Lecourbe avait décimé son armée, Souvarow arrivait à Altorf, au fond de la vallée de Reuss. Il se mit en route à travers des défilés inconnus pour gagner la vallée de Muttenthal. Mais le 8 vendémiaire, Molitor d'un côté, Masséna de l'autre, attaquèrent son armée; il ne put résister à l'impétuosité française, et se retira vers Glaris. Le 1er octobre, l'infatigable Masséna s'emparait du pont de Constance, et forçait nos ennemis à repasser le Rhin.

Ces faits d'armes, les plus remarquables peut-être de nos fastes militaires, avaient en quinze jours changé la face des choses. Cette armée toute-puissante, qui menaçait de nous envahir, était battue et dispersée; Souvarow humilié avait perdu son farouche prestige; la France enfin avait été sauvée, et les meneurs du 30 prairial n'y étaient pour rien.

Brune force le duc d'York à capituler.—En même temps, Brune reprenait ses avantages en Hollande. Le 6 octobre, après avoir fait ses dispositions avec sa prudence et son calme habituels, il attendit l'attaque du duc d'York, qui obtint d'abord quelques avantages partiels; mais bientôt le général français, chargeant lui-même à la tête de sa cavalerie, rompit la ligne anglo-russe et la poussa jusqu'à Bakkam, et dans les retranchements de Zyh.

Le duc d'York demanda alors à capituler, accepta les conditions qui lui furent dictées, et s'embarqua honteusement. On a reproché à Brune trop de générosité, et Bonaparte lui-même, admirant plus tard la vigueur avec laquelle cette affaire avait été conduite, déclara qu'à la place du général français il aurait culbuté les Anglo-Russes dans la mer.

Événements intérieurs, du 30 prairial au 18 brumaire.—Ces glorieuses revanches, qui électrisèrent la nation, ne purent cependant pas donner la vie au gouvernement directorial.

Les partis, auxquels tout changement ne pouvait offrir que des chances favorables, avaient accueilli avec joie celui du 30 prairial. Les adresses de félicitation arrivaient de toutes parts, et leur lecture absorbait les séances des Conseils.

Le parti démocratique avait ouvert au Manége un club où il développait librement ses principes. Gohier et Moulins au Directoire, Bernadotte au ministère, et un grand nombre de députés dans le Conseil, favorisaient ce parti; les royalistes eux-mêmes poussaient ardemment l'opinion dans la voie révolutionnaire, espérant que de cette voie naîtraient des excès favorables à leur cause.

Sieyès, au contraire, était effrayé de ces tendances, où il croyait voir un danger, même pour sa sûreté, tandis que Barras, contre lequel se soulevait l'opinion publique, trompait à la fois et Sieyès et Gohier, et faisait à son gré la majorité du pouvoir exécutif.

Changements opérés dans le ministère.—Le 30 prairial avait poussé Quinette au ministère de l'intérieur, en remplacement de François de Neufchâteau; Bourguignon avait remplacé Duval au ministère de la police; Bernadotte avait eu le portefeuille de la guerre, et Bourdon celui de la marine. Plus tard, le 2 thermidor, Cambacérès remplaçait Lambretch à la justice; Reinhard représentait Talleyrand aux affaires étrangères; Robert Lindet prenait la direction des finances, et Fouché succédait à Bourguignon à la police. Aucune vue d'ensemble, aucune idée

politique n'avait présidé à tous ces choix. Aucun de ces hommes ne croyait à la durée du gouvernement; Sieyès lui-même, qui en était la tête, l'avait hautement déclaré. Le pouvoir était le but que poursuivait chaque coterie; c'était une course au clocher, où le plus audacieux devait arriver le premier.

Travaux législatifs.—Des tiraillements dans tous les sens paralysaient la marche des affaires; aussi les travaux du Corps législatif offrent-ils, pendant cette période, un déplorable exemple d'incohérence et de désordre. La dilapidation des fonds publics excitait des plaintes si unanimes, qu'une loi du 11 messidor prescrivit enfin des mesures pour faire rentrer les objets appartenant à l'État, et détournés au profit de particuliers, depuis le 1er vendémiaire an IV; mais cette loi ne faisait que constater le mal, et elle ne l'attaquait pas à sa source.

Toutes les classes de la conscription furent mises à la disposition du gouvernement; mais lever des conscrits, c'était demander des fonds; on eut de nouveau recours à un emprunt forcé, auquel chacun devait être obligé de concourir suivant sa fortune. Cette mesure fut combattue dans le sein même du Conseil par le parti modéré; cependant, elle fut décrétée, et l'emprunt fut fixé à 100 millions, et déclaré remboursable en biens nationaux.

La garde nationale sédentaire fut organisée; on opéra des réductions sur les traitements des employés. Mais ces moyens étaient insuffisants pour ramener la confiance et le calme dans l'opinion publique.

Loi des otages. — Cependant l'audace des royalistes trouvait dans la situation précaire de la république un nouvel aliment. L'insurrection était de nouveau organisée dans l'Ouest, et la terreur royaliste n'y avait rien perdu de son atrocité. Les acquéreurs de biens nationaux, les fonctionnaires publics, les citoyens qui, pendant les jours d'orage, avaient donné le plus de preuves de dévouement à la chose publique, étaient désignés, par une puissance mystérieuse, au fer des assassins. Malgré les plaintes réitérées des communes, l'influence des partisans secrets de la monarchie s'était opposée à toute mesure sévère qui aurait rappelé les lois énergiques de 1793. Cependant cette tolérance devait avoir un terme, et une commission fut nommée pour organiser un système de répression. Une loi, dite *des otages*, proposée et discutée aux Cinq-Cents, fut adoptée le 24 messidor, après des discussions fort vives qui avaient dessiné nettement la situation de l'Assemblée. Cette loi, dont les dispositions principales étaient un pâle reflet de la loi des suspects, mettait à l'index les parents d'émigrés, et les rendait responsables des désordres survenus dans chaque commune. Misérable moyen, qui n'était plus en harmonie avec les mœurs de l'époque, et qui, à lui seul, attestait bien l'impuissance de ces assemblées législatives! Une autre loi, datée du même jour, défendit le transport des poudres dans l'intérieur du royaume, sans une autorisation spéciale.

Le Corps législatif publia, pour justifier ces résolutions, une proclamation où il cherchait à éclairer le peuple sur le danger des dissensions civiles. Il regardait, disait-il, cette démarche comme un devoir, au moment où il allait offrir aux républicains une garantie contre les assassinats des royalistes. De son côté, le Directoire publia aussi une proclamation dans laquelle il déclara la patrie menacée par les audacieuses manœuvres de ce parti.

Ce fut sous l'empire de ces préoccupations que fut votée, le 12 thermidor, une loi réglant la formule du serment civique, lequel consistait à jurer fidélité à la république et à la constitution de l'an III. Une nouvelle loi, également empreinte des souvenirs de la terreur, autorisa, le 26 thermidor, pendant un mois, des visites domiciliaires pour arrêter les embaucheurs, les émigrés rentrés, les égorgeurs, les brigands, etc

Tel était l'ensemble des résolutions arrêtées pour mettre un terme à la réaction royaliste. Mais ces mesures, insuffisantes pour contenir d'aussi ardentes passions, des haines aussi profondes, avaient en outre l'inconvénient d'entretenir au fond de la population de continuelles alarmes, et de raviver les esperances du parti démocratique, toujours de plus en plus hostile au pouvoir.

Fermeture du club du Manége. — Ainsi, constamment placé entre les deux écueils contre lesquels il venait alternativement se démembrer, le gouvernement, en voulant remédier à un mal, en augmentait un autre. Les clubistes révolutionnaires ne dissimulaient pas leurs espérances, et, depuis le 30 prairial, leur agitation, comprimée au 18 fructidor, se manifestait avec hardiesse.

La liberté de langage des républicains du *Manége* trouvait bien quelque sympathie dans le Conseil des Cinq-Cents. Mais les Anciens, aigris par la prépondérance politique de ce Conseil, et qui se plaignaient de n'être que des machines à décrets, voyaient avec inquiétude les progrès du mouvement républicain, et les intrigues dont les royalistes enveloppaient la France.

Le 8 thermidor, le Conseil des Anciens décida, par une mesure de police, que les jacobins seraient forcés de quitter le local du Manége. Ceux-ci déclarèrent qu'ils n'en sortiraient que lorsqu'ils y seraient légalement contraints. Une sentinelle, placée à la porte du Manége, suffit pour empêcher leur réunion ; mais ils se retirèrent dans le temple de la Paix, ancienne église que la municipalité du 10e arrondissement avait mise à leur disposition.

Anniversaire du 10 août. — Sieyès et ses amis n'en étaient pas plus tranquilles ; ils voulaient la fermeture du club ; Gohier et Moulins s'y opposaient. Toutefois, la décision fut prise malgré ceux-ci, et l'explication renvoyée après la fête anniversaire du 10 août. Sieyès prononça, à l'occasion de cette solennité, un discours plein d'allusions aux hommes qu'il appelait les *anarchistes*, et qu'il présentait comme des conspirateurs dangereux, dont le but était de s'emparer du pouvoir. Mais ces insinuations furent mal accueillies, et Barras lui-même eut sa part des vociférations et des huées. Des mesures de précaution furent prises ; le général Marbot, qui commandait la place, fut remplacé par Lefebvre, et, le 12 août, le Directoire fit signifier l'arrêté qui ordonnait la clôture du club républicain de la rue du Bac.

Les membres de cette société se contentèrent de récriminer dans leurs journaux contre les directeurs, et, de si dures vérités se trouvèrent mêlées à leurs reproches, qu'on essaya de bâillonner leurs journaux. Ce fut Fouché qui trouva le moyen de donner une apparence de légalité à l'arrêté que prit, à cet effet, le Directoire. Le 3 septembre (17 fructidor), les rédacteurs de onze journaux furent arrêtés, et les scellés apposés sur leurs presses ; et le Directoire, en avisant les Conseils de cette mesure, que rien ne justifiait, réclama une loi pour la répression des abus de la presse.

L'indignation fut vive ; la tribune, les journaux retentirent de plaintes et de reproches. On cria à la dictature, à la tyrannie. Briot monte à la tribune, et, dans une improvisation énergique, attaque directement le pouvoir exécutif, lui reproche l'impunité de Schérer, sa mollesse envers les ennemis du dedans ; enfin, il l'accuse de vouloir faire un coup d'État.

Des entrevues eurent lieu entre un grand nombre de députés et les membres du Directoire ; mais, au lieu de s'entendre, on ne fit que s'irriter et s'aigrir davantage.

Démission de Bernadotte. — Jourdan (de la Haute-Vienne) fit, le 27 fructidor, une motion importante : il proposa de déclarer la patrie en danger, et d'adopter les grandes mesures révolutionnaires que cette déclaration entraînait avec elle. Lucien Bonaparte, Chénier et plusieurs autres repoussèrent cette proposition. Pendant cette discussion, qui se prolongea jusqu'au

28, les patriotes des clubs entouraient le palais des Cinq-Cents et se livraient à des démonstrations hostiles. Le Directoire craignait un mouvement; il soupçonnait Bernadotte de le diriger; il voulut lui faire quitter le ministère; mais, n'osant le destituer, il eut recours à un subterfuge pour surprendre sa démission.

Cette nouvelle, arrivant au milieu des débats passionnés de l'assemblée, ne fit qu'en accroître le tumulte. Mais la motion de Jourdan n'en fut pas moins rejetée. Cependant il est à remarquer que, pendant cette discussion, tous les orateurs, et Lucien Bonaparte surtout, protestèrent de leur dévouement à la constitution de l'an III, et jurèrent de la faire respecter, de *poignarder*, d'*égorger* le premier qui oserait y toucher. Augereau voulait qu'on lui *coupât le cou avant que l'on mît la main sur un de ses collègues*. Jamais les protestations n'avaient été si nombreuses et si emphatiques, et on touchait au 18 brumaire. Habitués à la rudesse et à la franchise des camps, étrangers aux petites intrigues qui avaient amoindri ces assemblées législatives, héritières pourtant de la Constituante et de la Convention, Augereau comme Jourdan pouvaient bien supposer au Directoire assez de jeunesse et d'énergie pour oser une vigoureuse tentative et attaquer de nouveau le Corps législatif; mais aucun des membres de ce pouvoir n'y pensait, aucun d'eux ne pouvait songer à détruire le principe politique en vertu duquel la république se mouvait, car aucun d'eux n'avait un principe nouveau, une idée nouvelle. Sieyès avait bien son plan et sa constitution en poche, mais il avait déclaré qu'il lui fallait une tête et une épée; la tête, c'était lui, et il cherchait l'épée. Fouché, Talleyrand et Barras menaient tout ce mouvement. Ces trois hommes étaient prêts à tout vendre, et ils vendirent tout, trahirent tout.

Dubois-Crancé avait remplacé Bernadotte au ministère de la guerre; mais la crise qui venait de motiver ce changement avait achevé de détruire les ressorts déjà si usés du gouvernement directorial. La défiance et la division étaient partout. Les Cinq-Cents adoptaient des résolutions injurieuses pour le gouvernement dont on suspectait la loyauté. Le Directoire, de son côté, accusait, dans un message du 21 vendémiaire, le Conseil de n'avoir rien fait encore pour établir le niveau entre les recettes et les dépenses, et pour assurer le service de l'an VIII. « Sans cet équilibre, ajoutait le message, le gouvernement ne peut faire « face à ses engagements, les transac- « tions reprendre leur cours; et les « citoyens seront toujours *dans la* « *crainte de voir se renouveler les* « *mesures extraordinaires.* »

L'insinuation était perfide; cependant l'accusation, quoique au fond très-injuste, ne souleva aucune objection au sein du Conseil.

Bonaparte quitte l'Égypte. — La France n'avait plus de gouvernement; la représentation était affaissée; le Directoire divisé; les ambitions individuelles se frayaient leur route, et au milieu de la confusion des pouvoirs, de la lassitude générale, le nom et le souvenir de Bonaparte, habilement répandus par sa famille, ralliaient les espérances et éveillaient l'enthousiasme.

Lui, cependant, depuis cette bataille où Kléber l'avait trouvé *grand comme le monde*, avait plus d'une fois porté ses regards vers la France dont il ne savait rien. Un jour, il reçut des journaux d'Europe, que l'Anglais Sidney-Smith, croyant le mettre à la torture, lui envoya. Ces feuilles étaient pleines de nos désastres, de nos divisions; son départ fut aussitôt décidé. Le 5 fructidor (22 août), après avoir assuré la position de l'armée qu'il laissait triomphante, au commandement de Kléber, Bonaparte, accompagné de Berthier, Lannes, Murat, Andréossy, Marmont, Monge et Berthollet, montait à bord de la frégate *le Muiron*, et faisait voile pour la France.

Arrivée de Bonaparte en France. — Le bonheur de sa traversée tint du miracle; le 17 vendémiaire (9 octo-

bre), il débarquait à Fréjus. On apprit en même temps son arrivée et les succès de Brune. Un message du 22 vendémiaire (14 octobre) annonça ces deux nouvelles aux Conseils.

La France fut électrisée par le retour inattendu de Bonaparte. Le jeune conquérant de l'Italie et de l'Égypte absorbait, en effet, l'attention générale. Son voyage de Fréjus à Lyon fut une marche triomphale. Là il partit incognito pour Paris, et arriva le 24 vendémiaire (16 octobre) dans sa petite maison de la rue Chantereine.

Il alla le même jour voir Gohier, et le lendemain il fut présenté au Directoire exécutif, qui le complimenta. Pour lui, il parla de la situation prospère où il avait laissé l'armée d'Égypte, se félicita de nos récentes victoires, et protesta que son épée ne sortirait du fourreau que pour défendre la république. De ce jour, les séances des Conseils n'occupèrent plus l'attention publique. Bonaparte fixait seul les regards; il était le point de mire des partis qui voulaient avec lui et par lui recueillir l'héritage du Directoire. De ce jour il devint le centre de toutes les intrigues, de tous les mouvements, de toutes les espérances, et sa destinée merveilleuse grandit d'heure en heure. L'élite de Paris alla chez lui; non-seulement tous les mécontents se groupèrent autour de lui, mais les chefs du gouvernement eux-mêmes, les membres des Conseils, les ministres se pressaient dans son salon, et lui donnaient des fêtes; Sieyès fut le seul qui ne se pressa pas.

Mais le général était sobre de paroles, se prodiguait peu, et cachait, sous un voile de modestie, une réserve et une prudence qui lui permettaient d'apprécier les hommes et les choses. Il savait bien déjà qu'il allait devenir l'arbitre et le maître des destinées de la France; mais il ne savait pas encore sur qui il s'appuierait pour balayer les débris qui encombraient le sol.

Son choix ne pouvait cependant être douteux. Les républicains purs lui allaient peu; les hommes corrompus, dont Barras était le représentant, ne lui inspiraient que des dégoûts. Il n'avait donc à s'appuyer que sur les patriotes modérés, qui voulaient avant tout la stabilité dans le pouvoir, le développement de la prospérité nationale, et Sieyès était, par sa position au Directoire, le seul qui pût servir ses projets. Ces deux hommes cependant n'avaient pas fait encore un seul pas l'un vers l'autre. Mais, dès leur première entrevue, Bonaparte alla droit au but, et Sieyès crut enfin avoir trouvé *l'épée* qu'il cherchait depuis longtemps : leur alliance fut aussitôt décidée.

Bonaparte ne dissimulait pas son éloignement pour Barras, qu'il venait de flétrir d'un mot énergique; mais il témoignait des égards à Gohier et à Moulins, hommes purs, mais faibles, qui représentaient au pouvoir le rigorisme républicain. De pareils hommes, en effet, étaient à ménager, car ils auraient pu, au jour de la lutte, entraîner les faibles et réveiller les passions populaires. Mais heureusement pour lui, il n'y avait plus de tribuns du peuple en France; à l'enthousiasme national avaient succédé le doute et l'inquiétude. Qu'allait-il advenir? cette question était écrite sur tous les visages; et chacun savait qu'on était à la veille d'un coup d'État, car il fallait une place à Bonaparte, et son âge lui fermait l'entrée du Directoire.

Cependant les Conseils, dont l'influence était annulée et dont l'existence était directement mise en jeu, se mettaient en garde contre toute tentative; et les projets de Bonaparte devaient trouver dans leur sein une opposition qui faillit compromettre leur succès. Toutefois, le Corps législatif ne voulut pas rester avec lui en arrière de démonstrations, et il lui offrit une fête. On se réunit dans l'église de Saint-Sulpice, et les contemporains s'accordent à dire qu'une tristesse morne et glacée avait seule présidé à cette réunion. Bonaparte fut d'une réserve excessive; il se sentait mal à l'aise au milieu de cette assemblée, dont la résistance

ou la faiblesse allaient quelques jours plus tard décider de son sort. Il se retira le premier, et en sortant de là, il convint, avec Sieyès, du jour et des dispositions du mouvement prémédité. Il fut décidé qu'aux termes de la constitution le Conseil des Anciens assignerait une autre résidence au Corps législatif, et que Bonaparte serait chargé de l'exécution de ce décret.

Tout le coup d'État était là. Par la translation des Conseils à Saint-Cloud, on rendait plus facile la dispersion de leurs membres; et Bonaparte, chargé de l'exécution du décret, disposait à son gré de la force militaire et était maître de Paris.

Révolution du 18 *brumaire.* — Le Conseil des Anciens fut convoqué extraordinairement le 18 brumaire, à six heures du matin. Les lettres de convocation n'avaient été adressées qu'aux membres sur lesquels on pouvait compter. Le décret fut enlevé et signifié à Bonaparte qui était prêt à monter à cheval. Il se rendit immédiatement au Conseil, où il éluda fort adroitement le serment exigé. La séance fut levée et l'ajournement prononcé au lendemain à midi, dans le palais de Saint-Cloud.

Bonaparte prit aussitôt ses dispositions; il choisit Lefebvre pour son premier lieutenant; Andréossi pour son chef d'état-major. Murat eut le commandement de la cavalerie; Lannes occupa les Tuileries, et Moreau, le Luxembourg, où il se fit le geôlier du Directoire; Serrurier était chargé du commandement des troupes stationnées à Saint-Cloud. Bonaparte fit ensuite placarder deux proclamations, l'une adressée aux citoyens composant la garde nationale sédentaire de Paris, l'autre aux soldats. Son quartier général était aux Tuileries; Sieyès et Roger-Ducos vinrent l'y rejoindre. Barras, indécis, et sentant sa carrière finie, négocia sa retraite et vendit sa démission. Gohier et Moulins, qui, dans ces moments de crise, retrouvèrent quelque énergie, refusèrent de donner la leur, et rentrèrent au Luxembourg, se promettant d'aller le lendemain à Saint-Cloud. Mais Bonaparte, à qui tous les moyens devenaient bons, les consigna à Moreau, qui les garda à vue.

Jusque-là, Bonaparte ne s'était trouvé en présence que de ses lieutenants et de ses troupes, et sa tâche avait pu lui paraître facile. Mais le lendemain il devait rencontrer des difficultés plus graves.

Paris avait assisté presque avec indifférence au mouvement de la journée du 18. Le Directoire n'avait rallié autour de lui aucune sympathie, et le peuple assistait impassible au dernier soupir de ce gouvernement. Les députés républicains seuls, pénétrés de l'importance et de la grandeur de leur mission, voulaient résister et s'opposer au renversement de la constitution; mais l'intrigue, la ruse, le mensonge, l'audace, le déploiement des forces militaires, et, par-dessus tout, l'indifférence du peuple, devaient triompher de ces dévouements isolés qu'aucun lien, qu'aucun principe ne réunissait en faisceau.

Journée du 19 *brumaire.* — Bonaparte arriva le 19 à Saint-Cloud avec une escorte de grenadiers. Sieyès et Roger-Ducos arrivèrent presqu'en même temps; Lagarde, secrétaire général du Directoire, les accompagnait. Ils se réunirent dans une salle du palais où Bonaparte et les députés qui étaient dans le secret de la conjuration, ne tardèrent pas à les venir rejoindre.

Une agitation bruyante, mais sans caractère sérieux, se manifesta autour du palais; mais Serrurier en occupait les abords avec des troupes nombreuses. Devant cet appareil militaire, le doute n'était plus permis; les députés républicains, en traversant les cours du château, comprirent qu'ils venaient assister aux funérailles de la constitution, du gouvernement directorial, et peut-être même de la république.

La séance s'ouvre enfin; les députés qui n'avaient pas été convoqués à la séance extraordinaire du 18, demandent des explications sur les causes qui ont

nécessité la translation du Corps législatif; mais la constitution elle-même justifiait cette mesure. Le secrétaire général du Directoire avisa ensuite le Conseil que le Directoire n'existait plus, et que quatre membres avaient donné leur démission, ce qui était faux.

Bonaparte entre alors dans la salle des Anciens, accompagné de ses aides de camp, et déclare, dans un discours énergique, qu'il faut changer le gouvernement et la constitution; puis il se retire au milieu du tumulte; Fargues vient, peu de temps après, annoncer que les Cinq-Cents ont voulu le poignarder, et Lucien, accourant, confirme avec indignation cette nouvelle, ajoute que lui-même a failli être victime des *Cannibales*, et que le Conseil des Cinq-Cents est dissous.

Ce fut ainsi que de mensonge en mensonge on arracha au Conseil des Anciens un décret qui constituait une commission exécutive provisoire, composée de trois membres, et ajournait au 1er nivôse suivant le Corps législatif.

En sortant de cette assemblée, où l'opposition avait été fort peu offensive, Bonaparte s'était rendu aux Cinq-Cents que Lucien présidait. Déjà, avant son arrivée, la séance avait été orageuse : sur la proposition de Delbrel, proposition que le président avait vainement essayé d'écarter, tous les membres avaient une fois encore prêté serment à la constitution de l'an III. La contenance et la fermeté des républicains faisaient présager une lutte opiniâtre. Le président venait de faire donner lecture de la lettre ironique où Barras donnait sa démission, lorsque Bonaparte entra suivi de grenadiers qui ne franchirent pas le seuil, mais dont on voyait briller les baïonnettes. L'accueil qu'il reçut fut désespérant. Pressé, interpellé avec violence par les députés, il ne dit pas un mot, rejoignit ses soldats, et quitta la salle, troublé, pâle, et doutant de lui.

Lucien alors essaya de le justifier; il ne put continuer, et, sur la demande d'un membre qui proposait de traduire Bonaparte à la barre, il quitta le fauteuil, où Chazal le remplaça.

La discussion recommence alors ardente et tumultueuse. On veut retourner à Paris; on attaque Bonaparte, et on propose de lui retirer le commandement des troupes. Lucien défend courageusement son frère; on lui répond par le cri de *hors la loi* pour le tyran. Il reprend cependant la présidence, espérant encore dominer les voix hostiles; mais le terrible cri : *hors la loi!* qui avait fait pâlir les plus audacieux tribuns, le trouble malgré lui, et, pour la seconde fois, il abandonne le fauteuil. Un groupe de députés l'entoure; on l'engage à aller voir son frère; enfin, des grenadiers du Corps législatif, envoyés par Lefebvre, entrent et le transportent au dehors.

Bonaparte, en quittant les Cinq-Cents, désespérait presque du succès de la journée. Il rejoignit ses troupes, et là, au milieu de son élément, il retrouva quelque énergie; mais, malgré lui, il demeurait frappé de terreur. Lucien, plus maître de lui, veut en finir. Il monte à cheval, ranime le courage de son frère, l'emmène, et tous deux haranguent les troupes, et leur persuadent que les Cinq-Cents ont voulu assassiner leur général et qu'ils menacent de le mettre hors la loi.

Le Conseil des Cinq-Cents était en effet dans une agitation profonde, et une exaltation patriotique animait tous les députés républicains; mais bientôt ils voient des soldats, commandés par le général Leclerc, entrer au pas de charge dans la salle. Ils résistent; quelques-uns découvrent leur poitrine et jurent de mourir; Leclerc les somme de se retirer; il fait avancer ses soldats; les tambours battent; enfin, presque tous les députés prennent la fuite, aux cris de *vive la république!* A cinq heures du soir, la salle était évacuée et fermée.

La victoire avait été, on le voit, rudement disputée; cependant, aucun de ceux qui venaient d'aider Bonaparte dans ce hardi coup de main ne se dou-

tait qu'il venait de donner un maître à la France et à eux-mêmes. Le soir, pour donner une apparence de légalité aux mesures qu'il allait être urgent de prendre, on assembla une trentaine de députés qui, au nom du Conseil des Cinq-Cents, sanctionnèrent les résultats de la journée. Bonaparte, Sieyès et Roger-Ducos furent nommés consuls provisoires, et revêtus de la puissance exécutive. Le Conseil des Anciens approuva ce décret pendant la nuit, et tout fut dit.

Ainsi finit ce gouvernement qui, depuis le 18 fructidor, avait marché de faute en faute et préparé lui-même les éléments de sa ruine. Ainsi fut détruite, malgré tant de serments, cette constitution de l'an III, qui fut l'œuvre politique la plus déplorable de la Convention, ou plutôt des thermidoriens, qui, depuis la chute de Robespierre, avaient poussé la France dans une voie fatale.

On peut même dire, à la rigueur, que le Directoire ne sut gouverner qu'avec l'élément introduit dans la politique par la réaction thermidorienne. Si quelque chose lui fut propre, ce fut l'idée de maintenir sa puissance entre les excès des deux opinions extrêmes qui, au grand jour ou dans l'ombre, déchiraient successivement le pays. Nous avons vu comment les partis l'entraînèrent dans la voie d'illégalités où il devait périr.

Après dix années de sanglante expérience, la république avait accompli au dehors de grandes choses; elle avait proclamé dans le monde, et appliqué au gouvernement des peuples, les éternels principes de liberté, de justice et d'égalité. Mais de ces hautes abstractions, elle avait tiré peu de conclusions pratiques. Son œuvre de destruction, elle l'avait accomplie d'un bras infatigable; son œuvre d'apostolat, elle l'avait poursuivie au dehors avec une ardeur généreuse, avec un pieux enthousiasme; mais à presque toutes les époques de sa durée, elle avait mal compris l'œuvre gouvernementale. De tous les hommes de la révolution, Robespierre était peut-être le seul qui eût entrevu l'importance et la nécessité de doter la France d'un système de gouvernement appuyé sur de nouvelles bases, et dont l'unité fût le fondement. Mais l'heure n'était pas venue encore, et on ne le laissa point faire. Le Directoire, en passant sur ce terrain brûlant et si profondément remué par les passions populaires, le prépara à recevoir un nouveau germe. Mais les hommes qui, pendant cette période, furent appelés à diriger les destinées de la nation, semblaient ne pas avoir conscience de la nationalité française. Placés à un point de vue individuel; aimant et poursuivant le pouvoir en vue du pouvoir seulement, et s'appuyant uniquement sur la bourgeoisie, ils avaient à lutter d'une part, contre le parti démocratique et vraiment populaire, qui avait perdu ses chefs, et n'avait plus de point de ralliement; d'autre part, contre le parti royaliste, qui intriguait en remuant les cendres du passé; ils ne surent dompter ni l'un ni l'autre, et conspirant eux-mêmes contre le principe de leur pouvoir, ils furent les premiers à offrir à Bonaparte le moyen de les renverser. Ainsi que nous l'avons dit, la vie de la France était déplacée. Au lieu d'être le flambeau, Paris ne fut, sous le Directoire, que le reflet de cette nation vigoureuse qui triomphait sur le Rhin, en Italie, et en Égypte.

Nous verrons, en poursuivant cette étude, ce que devint la France sous la main énergique de l'homme qui venait de conquérir le pouvoir par le mensonge, la violence et l'illégalité.

CHAPITRE V.

CONSULAT.

(Du 11 novemb. 1799 au 18 mai 1804.)

§ 1er. *Du 20 brumaire au 5 nivôse an* VIII. — *Création du gouvernement consulaire*

Proclamation publiée par Bonaparte.— Du moment où un peloton de soldats avait envahi la salle du Conseil

des Cinq-Cents et dispersé les députés de l'opposition, le gouvernement directorial n'existait plus. Tout ce qui se passa dans la nuit du 19 au 20 brumaire, les réunions des Conseils, les résolutions qui y furent prises, tout cela ne fut qu'un simulacre de légalité. Le gouvernement consulaire, ou plutôt le gouvernement de Bonaparte, avait commencé. Lui-même, dans la soirée du 19, avait dressé le bilan et fait l'oraison funèbre du gouvernement déchu, en rédigeant une proclamation où, à l'aide de fables comme celles des stylets et du grenadier-sauveur Thomé, il essayait de justifier les actes de violence auxquels il s'était porté. Certes, en parcourant les annales du Directoire, nous avons eu assez souvent l'occasion de constater l'impuissance de ce gouvernement, et de démontrer que sa chute était inévitable. Il fallait donc qu'il fût remplacé par un gonvernement nouveau, et Bonaparte était peut-être le seul homme capable de prendre les rênes de ce gouvernement; mais plus la Providence semblait avoir marqué ce général de signes de puissance, plus paraissent misérables les moyens, les subterfuges, les mensonges employés par lui pour couvrir, d'une guenille de légalité, l'illégalité flagrante des faits qu'il venait d'accomplir.

Nomination d'un nouveau ministère.— Le lendemain, il fallut songer à organiser, et Bonaparte, bâtons-nous de le dire, se trouva là plus à son aise. Les trois consuls provisoires, Fouché, ministre de la police, et Cambacérès, ministre de la justice, publièrent des proclamations où ils démontraient que tout avait été fait pour le mieux, et que le nouveau gouvernement était le meilleur des gouvernements possibles. Le ministère fut ensuite reconstitué : Cambacérès et Fouché, en récompense de leur dévouement, conservèrent leurs portefeuilles; Alexandre Berthier remplaça Dubois-Crancé à la guerre; le savant Laplace fut chargé de l'intérieur, en remplacement de Quinette; Gaudin eut les finances; Talleyrand reprit le portefeuille des affaires étrangères, et Forfait fut ministre de la marine.

Position relative des trois consuls. —Paris, qui avait assisté sans émotion à la mort violente du Directoire, ne salua pas avec une allégresse bien vive le nouveau pouvoir. A la première séance que tinrent les trois consuls, Sieyès, interdit devant le génie audacieux du général, dont il avait cru se faire un instrument, demanda timidement à qui appartiendrait la présidence. « Vous voyez bien, dit Roger-« Ducos, que c'est le général qui pré-« side. » Ce que Sieyès pressentait, ce que Roger-Ducos venait d'avouer si naïvement, le peuple le savait déjà; il savait que ses destinées étaient entre les mains de cet homme, dont tant d'acclamations avaient salué le retour.

Comme ambitieux, comme homme politique, Sieyès était fini; il ne restait de lui qu'une avarice sordide, que Bonaparte satisfit avec mépris; Roger-Ducos était nul. Bonaparte restait donc seul maître du terrain.

Modération du nouveau pouvoir.— Les Conseils avaient dressé, pendant la nuit du 19 brumaire, et sur les indications de Sieyès surtout, une liste de proscription qui contenait 60 noms, parmi lesquels brillaient ceux de Jourdan, de Bertrand du Calvados, du courageux Delbrel, de Marquési, etc. Bonaparte se hâta de modifier cette liste. L'arrêté des consuls qui condamnait à la déportation et à l'exil ceux dont les noms s'y trouvaient inscrits, fut rendu le 26 brumaire; un nouveau décret remplaça, le 4 frimaire, la peine de la déportation et de l'exil par la surveillance de la police; et enfin, après la mise à exécution de la constitution de l'an VIII, un dernier arrêté supprima cette surveillance. C'était la première fois qu'un coup d'État révolutionnaire soulevait une réaction aussi inoffensive; l'opinion publique attribua à Bonaparte tout l'honneur de cette généreuse conduite.

Au milieu de l'indifférence publique et de l'empressement universel des fonctionnaires à accepter le nouvel ordre de choses, un seul homme, Bar-

nabé, président du tribunal criminel de l'Yonne, eut le courage de protester contre la violation de la constitution, et de s'opposer à l'enregistrement de la loi du 19 brumaire. Ce fait est trop honorable pour qu'on le passe sous silence, même dans un rapide aperçu comme celui que nous esquissons.

Réunion des commissions législatives.— Les commissions législatives créées pendant la nuit du 19 brumaire tinrent leurs séances à Paris, le 22. Elles se constituèrent d'abord régulièrement; la commission des Cinq-Cents choisit pour président Lucien Bonaparte; Lebrun présida celle des Anciens, et l'opinion de Bonaparte ne fut pas sans influence sur ce dernier choix. Personne, cependant, ne se méprit sur la valeur réelle de ces commissions, véritable parodie des grandes assemblées législatives.

La loi du 19 brumaire leur avait confié le soin de proposer les modifications que devait subir la constitution de l'an III. Des membres choisis dans chacune d'elles furent chargés de préparer le travail. Ils consultèrent Sieyès, qui crut que le moment était venu de doter la France de sa grande constitution. Lucien Bonaparte trouvait que la nation avait eu, depuis dix ans, assez de bavards de tribune, que la reforme de la constitution était chose fort simple, et qu'il ne fallait à la république qu'un président comme son frère, des ministres comme lui, des préfets pour faire exécuter leurs ordres, et un conseil d'État pour la forme.

Mesures prises par le nouveau gouvernement.—Cependant, la loi des otages, votée au milieu des frayeurs du Directoire, fut rapportée, et les prisons s'ouvrirent devant ceux que cette loi avait frappés. La loi de l'emprunt forcé, qui datait à peu près de la même époque, fut modifiée, et l'emprunt remplacé par une taxe de guerre dont la répartition concilia au nouveau gouvernement les sympathies des classes riches. Ces deux dispositions étaient un pas de fait dans une voie nouvelle; Bonaparte semblait tendre la main aux deux aristocraties que, depuis 1789, l'élément démocratique avait constamment abaissées.

Une foule de mesures d'ordre intérieur furent ensuite arrêtées, et chacune d'elles révéla l'activité prodigieuse autant que l'habileté et la fermeté du premier consul. Des proclamations nombreuses et énergiques allèrent réveiller l'enthousiasme et le courage de nos légions; des récompenses honorifiques furent créées pour l'armée; il écrivit au roi d'Angleterre pour l'engager à faire la paix; il tâcha d'apaiser un nouveau mouvement qui se préparait en Vendée, en publiant une amnistie entière pour tous ceux qui s'étaient compromis dans les dernières prises d'armes. Les édifices consacrés au culte catholique furent rendus au clergé. Le pape Pie VI, qui venait de mourir à Valence en Dauphiné, fut inhumé avec une grande magnificence; la formule du serment fut modifiée; des règlements d'industrie et de commerce furent arrêtés; enfin, on posa les bases d'une organisation nouvelle. Cependant Bonaparte ne perdait pas de vue les travaux relatifs à la constitution; pour être plus sûr de leur résultat, il en prit lui-même la direction.

Les commissions législatives s'assemblent chez le premier consul. — Il convoqua cavalièrement chez lui les membres chargés d'élaborer cette nouvelle loi fondamentale, et, bien que ce procédé leur parût blessant, aucun d'eux ne manqua à la séance. Il pria d'abord Sieyès de développer ses idées à ce sujet; celui-ci le fit avec netteté et profondeur; Bonaparte lui-même parut ébranlé; mais, trop adroit pour engager la discussion sous cette impression trop favorable à des idées qu'il voulait rejeter, il renvoya la séance au lendemain.

Rédaction et acceptation du nouveau pacte social. — Bonaparte montra, dans la suite de ces discussions, une souplesse d'esprit et une vigueur de raisonnement qui lui permirent de les diriger à son gré, et de combattre

avec succès toute influence démocratique. Il voulait bien gouverner pour la France, mais non par le peuple. Il n'adopta guère que le cadre du projet de Sieyès, et dicta lui-même à Daunou, qui le rédigea, le sens des articles de la nouvelle constitution. La création du Sénat conservateur; l'initiative des lois réservée au pouvoir exécutif; un Tribunat et un Corps législatif chargés, le premier, de discuter les projets de loi; le second, d'en voter l'adoption ou le rejet; un pouvoir exécutif composé d'un premier consul élu pour dix ans, et de deux consuls en sous-ordre, ayant voix consultative dans certains cas seulement; du reste, pas un mot des grands principes politiques posés par la Constituante : telle fut, en peu de mots, la constitution de l'an VIII, qui, après dix années de luttes et d'orages, établit du moins l'unité dans le pouvoir. Lorsque le projet de constitution fut complétement rédigé, Bonaparte, qui redoutait toute discussion d'où pouvait jaillir une étincelle démocratique, fit venir chez lui, et isolément, les membres des commissions, et leur fit signer ce nouveau pacte politique. La chose se passa en famille. Un moyen analogue fut adopté pour l'acceptation populaire de cet acte constitutif. On esquiva les assemblées primaires; des registres furent déposés dans toutes les municipalités, et chaque électeur vint y écrire un *oui* ou un *non*. Chose remarquable et bien significative! sur 3,012.569 électeurs, il n'y en eut que 1,562 qui refusèrent la constitution. Quand la France s'abandonnait avec une si molle indifférence aux destinées et aux caprices de ce puissant génie, peut-on le blâmer d'avoir dit, avec plus d'audace et plus de grandeur que Louis-XIV : *L'État, c'est moi!*

Les nouveaux pouvoirs créés par la constitution de l'an VIII *entrent en fonction.* — Du reste, l'acceptation du peuple n'était, aux yeux du premier consul, qu'une affaire de forme. Les députés avaient signé la constitution le 22 frimaire. Aux termes de cet acte, Bonaparte, en qualité de premier consul, Cambacérès et Lebrun, second et troisième consuls, entrèrent immédiatement au pouvoir, et leur proclamation du 24 frimaire, annonçant la présentation au peuple de la constitution dite de l'an VIII, se termina par ces paroles bien remarquables : « Citoyens, la révolution est fixée aux « principes qui l'ont commencée; elle « est finie. » Orgueilleuse parole qui, en 1815 et en 1830, devait recevoir de si éclatants démentis.

Ce fut le 4 nivôse seulement que le sénat conservateur et les consuls entrèrent officiellement en fonction, en se fondant sur ce que le résultat du vote populaire ne pouvait être douteux. Les commissions législatives qui venaient, sur la proposition de Bérenger, de décréter cette mesure, assignèrent les Tuileries pour résidence des consuls; le Sénat s'installa au Luxembourg; le Tribunat tint ses séances au Palais-Royal. Bonaparte leur fit également rendre une loi d'amnistie qui autorisait le gouvernement à rappeler ceux des déportés qu'*il jugerait à propos*, et de les soumettre à tel mode de surveillance qu'il jugerait convenable.

Les consuls modifièrent ensuite le ministère. Abrial remplaça à la justice Cambacérès, devenu second consul, et Lucien Bonaparte prit le portefeuille de l'intérieur que le savant Laplace lui abandonna. Ils arrêtèrent le reglement du conseil d'État, qui tint sa première séance le 4 nivôse, sous la présidence du premier consul. Le Sénat, constitué à huis clos par Bonaparte lui-même, désigna les membres du Tribunat et du Corps législatif.

Ainsi se trouvait organisé en quelques jours, et sous l'influence du maître, tout le nouveau système gouvernemental; et sans attendre l'assentiment populaire, Bonaparte venait d'établir tous les rouages administratifs qu'il allait faire fonctionner à son gré, et cela aux yeux de la nation la plus jalouse qui fut jamais de sa liberté et de ses droits.

§ 2. *Du 2 nivôse an* VIII (1er janvier 1800) *au 9 vendémiaire an* IX (1er octobre 1801).

Le dix-huitième siècle finissait lorsque Bonaparte, confiant en son génie, disait à la France : *La révolution est terminée !* A cette heure suprême, en effet, une nouvelle phase commençait pour le monde, la révolution en avait fini, non avec les principes éternels que la France venait à peine de déposer en germe dans ses flancs déchirés, mais avec les luttes sanglantes, les haines qui avaient si fatalement marqué les premiers pas de cette révolution glorieuse.

Ouverture de la session législative. — La session législative s'ouvrit le 11 nivôse. Le pouvoir législatif créé par la constitution nouvelle était bien plus organisé en vue de l'action qu'il devait sanctionner, qu'en vue de la discussion ou de la lutte. Bonaparte avait bien voulu entourer le gouvernement des formes constitutionnelles, mais il sentait que pour réorganiser sur de nouvelles bases l'ordre intérieur si longtemps compromis, pour faire respecter la France au dehors, il fallait une volonté ferme, une action rapide et non des débats et de l'opposition de tribune. Dès les premiers jours, cependant, à propos de deux motions d'ordre relatives au costume des membres du Tribunat et au choix du local qui leur avait été assigné (le Palais-Royal, qui avait été, il est vrai, le berceau de la révolution, mais qui était aussi le centre des maisons de jeu et de prostitution), deux députés, Riouffe et Duveyrier, prononcèrent quelques paroles d'opposition. Celui-ci alla même, en rappelant la cocarde verte de Camille Desmoulins, jusqu'à dire qu'on saurait bien renverser une idole de quinze jours là où avait été brisée en quelques heures une idole de quinze siècles. Le public, qui n'y était plus habitué, s'émut à la hardiesse de cette parole, et Bonaparte fut assez peu maître de lui pour en paraître blessé. Benjamin Constant, avec la finesse et la droiture de son esprit, devint le chef de cette opposition anodine qui n'eut jamais la force et la volonté d'être franchement hostile, mais qui se manifesta toujours comme une protestation incessante contre le despotisme consulaire et impérial.

Les premières mesures du pouvoir législatif concernèrent les règlements intérieurs des assemblées, le mode de formation de la loi, et les délais dans lesquels la discussion et le vote devaient avoir lieu. L'esprit positif du premier consul voulait que la loi elle-même fût exécutée comme une manœuvre militaire, en un certain nombre de temps et de mouvements.

Mesures financières. — L'état des finances attira ensuite la sollicitude de Bonaparte. Le 18 nivôse, une loi autorisait le rachat, au denier 15, de 3,500,000 francs de rentes, provenant des émigrés ou de citoyens sur lesquels on avait prononcé la confiscation des biens. C'étaient 50 millions environ que l'État faisait rentrer dans ses caisses. Une nouvelle loi, qui autorisa l'aliénation de diverses parties de biens nationaux; l'extension du système des cautionnements à tous les fonctionnaires chargés du mouvement de la fortune publique ou des intérêts privés, tels que les percepteurs généraux, les notaires, etc., enfin et surtout, la surveillance active de Bonaparte, l'ordre rigoureux qu'il introduisit dans toutes les branches de l'administration financière, ramenèrent l'abondance au trésor. Il atteignait ainsi sans secousse, sans moyens violents, sans spoliation, des résultats vainement poursuivis depuis si longtemps. C'est à cette époque, et sous l'influence du mouvement de confiance et d'activité industrielle et commerciale provoqué par le gouvernement consulaire, que fut fondée la banque de France. Bonaparte vit de bon œil cette institution, et il l'encouragea d'une façon très-active. C'est qu'en effet c'était le signe le plus évident de la renaissance de la prospérité intérieure et du crédit qui en était la conséquence.

Organisation administrative. —

Mais ce n'était pas seulement le système financier qui était à reconstituer; toutes les branches de l'administration avaient besoin de recevoir une impulsion nouvelle et vigoureuse. Bonaparte réorganisa tous les services publics, et rattacha au gouvernement, par une puissante centralisation, tous les points du territoire.

Le 18 pluviôse an VIII, Rœderer soumit au Corps législatif un projet de loi qui consacrait une nouvelle organisation départementale, et tout un système administratif non plus républicain, mais monarchique. Les préfets, les conseillers de préfecture, les sous-préfets; les conseils de préfecture, chargés du contentieux de l'administration; les conseils de département, d'arrondissement et de commune, représentant, auprès de chaque administrateur local, les intérêts des administrés; telles furent les bases de cette organisation où aucune place n'était plus laissée à l'élément démocratique; l'administration de la justice fut organisée d'après les mêmes principes: c'était, sous d'autres noms, ce qui existe encore aujourd'hui. Le gouvernement se réserva le droit de nommer à toutes les fonctions, jusque-là réservées à l'élection populaire.

Le 12 ventôse, une loi, que le rapporteur, Boulay de la Meurthe, ne put justifier qu'en s'appuyant sur le fameux mot de Bonaparte, passé en axiome dans les sphères gouvernementales : *La révolution est terminée*, déclara fermée la liste des émigrés et chargea les tribunaux de prononcer sur les préventions relatives à l'émigration.

Clôture de la session législative.— Le terme de la première session approchait; des mesures relatives au rachat des rentes viagères de l'État, et d'autres moins importantes, en marquèrent les dernières séances. Le Corps législatif se sépara le 9 germinal (30 mars 1800), après avoir nommé la commission qui devait, en son absence, siéger auprès du gouvernement. Le Tribunat, à qui la constitution laissait la faculté de demeurer en permanence, ne se réunit plus que de 15 en 15 jours, et n'exerça aucune action importante.

Cette première session montra quels progrès avait faits la puissance de Bonaparte. Il fut dès lors possible d'apprécier l'esprit de la constitution qui avait sacrifié l'élément démocratique, si ardent et si susceptible, au besoin de force et d'unité dans le pouvoir. Le premier consul en proclamant la révolution finie, allait cependant en propager les principes dans l'Europe entière; il avait rallié autour de lui toute la France républicaine; à l'activité des anciens chefs de l'opposition démocratique, il avait ouvert une carrière nouvelle, celle des fonctions et des services publics. Quant aux vertus républicaines trop farouches, l'exil, et la surveillance de Fouché en faisaient justice.

Répression des troubles de la Vendée. — Mais en s'assimilant les principaux chefs de l'opinion républicaine, le gouvernement n'avait aplani que la moitié des obstacles. Si la nouvelle impulsion donnée au mouvement administratif avait rétabli l'ordre dans les départements méridionaux, la Vendée et la Bretagne offraient encore un dangereux aliment à l'activité du parti royaliste.

Tandis que le premier consul faisait publier la proclamation dont nous avons parlé plus haut, il adressait à l'armée que commandait en Vendée le général Hédouville, des instructions sévères mais justes. « Soyez inexorables pour les brigands, disait-il, « mais observez une discipline sé« vère. » Ce système réussit en effet : le 27 nivôse, les principaux chefs vendéens déposèrent les armes; le curé Bernier lui-même fit sa soumission, et employa son influence à faire renaître l'ordre et la paix dans ces malheureuses provinces.

En Bretagne, Brune, qui avait remplacé Hédouville, poursuivit avec énergie la chouannerie, qui, loin d'avoir le caractère d'enthousiasme et de conviction des bandes vendéennes, n'était que l'organisation du pillage et du

vol. Mais de quelles armes les partis dédaignent-ils de se servir? Cependant, Bourmont, qui dirigeait les mouvements des chouans, fut contraint d'abandonner ce rôle ignoble; George Cadoudal, cerné par les manœuvres habiles de Brune, se rendit; et Frotté, qui essayait de soulever la Normandie, fut pris les armes à la main et fusillé.

Cette répression rapide et énergique produisit un effet salutaire, et rendit la tranquillité et le repos à ce pays si longtemps déchiré par la guerre civile.

Campagne d'Italie en 1800. — La guerre extérieure appela ensuite l'activité prodigieuse de Bonaparte. En arrivant au pouvoir, il avait fait auprès de l'Angleterre une démarche fière, mais simple et digne, pour l'engager à la paix. Le cabinet anglais lui avait répondu par une communication pleine de réticences et d'insolentes propositions. Le cabinet de Vienne avait également repoussé ses ouvertures de paix. Il fallait donc se préparer à la lutte; mais cette fois du moins, l'empereur de Russie se retirait de la coalition, et la Prusse, le Danemark, la Suède, promettaient d'observer la plus stricte neutralité. Une proclamation des consuls, en date du 8 mars, annonça la guerre et demanda à la nation *de l'argent, du fer* et *des soldats*. Toutes les dispositions furent aussitôt prises; une armée de réserve de 60,000 hommes fut créée; 200,000 conscrits furent appelés sous les drapeaux; les anciens soldats furent rappelés; enfin on convia les jeunes gens, que la conscription n'avait pas encore atteints, à former des bataillons de volontaires. Dijon était le point de ralliement officiel, ostensible, le seul qui pût attirer l'attention de l'étranger, et l'organisation des troupes y était assez lente pour ne pas exciter ses défiances ou ses craintes; mais sous les Alpes, dans les environs de Genève, s'organisait le véritable corps d'armée; là, une main invisible formait, disciplinait, enthousiasmait les bataillons.

Du reste, l'activité et la fortune de Bonaparte arrivaient à propos: Championnet, qui avait succédé à Moreau, dans le commandement de l'armée d'Italie, venait de mourir à Nice, « des suites de l'épidémie dont il avait été atteint en visitant les camps et les hôpitaux, et en cherchant à soutenir le courage de nos soldats (*). » Masséna avait reçu du premier consul la mission de remplacer ce général, mission plus déchirante encore que difficile, car cette malheureuse armée était decimée par les maladies, la misère et les privations; et cependant il fallait vaincre. Quant à Moreau, il commandait les armées du Rhin et de l'Helvétie.

État des forces ennemies. — L'armée autrichienne d'Italie était forte de 120,000 hommes; elle était commandée par le feld-maréchal Mélas, qui avait l'ordre d'enlever Gênes, de forcer le Var, et d'envahir la Provence, où 20,000 Anglais, rassemblés aux îles Baléares, devaient venir le joindre. Nous verrons bientôt comment Bonaparte l'obligea à changer de plan de campagne. L'armée du Rhin n'était pas moins considérable que celle d'Italie; elle était sous le commandement de Kray, qui devait, sans cesser d'occuper les points les plus importants, se joindre à l'armée d'Italie.

Premières opérations sur le Rhin. —Le premier consul savait bien que sa destinée politique, son avenir, dépendaient du succès de cette campagne. Il en médita le plan avec ce calme, avec cette double puissance de combinaison et de divination qui ont donné un caractère merveilleux à toutes ses batailles. Par son ordre, Moreau prit l'offensive sur le Rhin; il échelonna sa droite de Strasbourg à Schaffouse, et sa gauche passa le fleuve à Kehl, pendant que lui-même dirigeait le centre sur Engen. Ce fut sur ce dernier point que le général autrichien accourut d'abord; mais il fut repoussé par Moreau, et par Lecourbe qui com-

(*) Nous citons textuellement ces paroles de M. Tissot, car elles contiennent tout l'éloge de ce général, qui fut une de nos plus belles gloires républicaines.

mandait la droite. Kray rallia son armée, et voulut prendre position à Mœskirch; il n'y put tenir, et fut contraint de se retirer sur la rive gauche du Danube. Il essaya encore, avec une admirable opiniâtreté, de renouer ses communications avec une partie de son corps d'armée, sous les ordres du prince de Reuss; il n'y put parvenir, et chacune de ses tentatives fut suivie d'une défaite; enfin Moreau put s'établir définitivement entre le Danube et le Rhin.

Passage des Alpes. — C'était le moment propice que Bonaparte attendait. Il était parti de Paris le 16 floréal (6 mai); deux jours après, il était à Genève, et dirigeait les premiers mouvements de l'armée qu'il y avait réunie. Trente-cinq mille hommes s'engagèrent dans les Alpes; c'était le centre, dont l'avant-garde était commandée par Lannes. Moncey, que Bonaparte avait détaché de l'armée du Rhin, s'avançait avec 18,000 hommes par le Saint-Gothard et le Simplon, tandis que la droite escaladait le mont Cenis et le Petit-Saint-Bernard. L'audace, la rapidité de ce mouvement tiennent du prodige. Ces difficultés immenses, ce matériel considérable, ces voitures de convoi démontées, cette artillerie posée sur des traîneaux, ces efforts inouïs, tout cela fut fait, non avec résignation, mais avec gaieté, avec entrain, avec cette *furia francese* qui est devenue proverbiale en Italie. Ce devait être en effet un curieux spectacle que cette armée se frayant un chemin, à travers ces Alpes majestueuses et solitaires, au bruit des tambours, des fanfares et des chants patriotiques.

Le 26 floréal (16 mai), on était maître d'Aoste, où Bonaparte établissait peu de jours après son quartier général. Le fort de Bard, bâti sur un rocher à pic, qui ferme la vallée, était bien défendu; l'officier qui le commandait refusa de se rendre. Cette résistance imprévue pouvait avoir les résultats les plus graves; le fort résista à plusieurs assauts; on enveloppa de paille les roues des canons et des voitures, et l'armée traversa la ville à la faveur d'une nuit obscure, sous une grêle d'obus et de boulets dont un seul eût pu déterminer une explosion terrible; mais on réussit enfin à franchir ce terrible passage, et bientôt l'armée put se reformer dans la plaine d'Ivrée (*).

La ville qui donne son nom à cette plaine était défendue par une garnison de 4,000 hommes; un renfort de 10,000 Autrichiens avait été envoyé pour la secourir; il arriva trop tard. Après deux jours de combat, Lannes fit ouvrir, à coups de hache, les portes d'Ivrée, et y entra victorieux. Mais le renfort n'avait rien perdu à attendre; Lannes, en courant sur Turin, le rencontra à Romano, derrière la Chiusella, dont le pont était défendu par une batterie. Passer la rivière à la nage, tourner le pont, s'emparer des pièces, tout cela fut l'affaire d'un instant; les Autrichiens battus furent forcés de se replier sur Turin.

Le général autrichien, surpris de cette attaque imprévue, et ne pouvant deviner le plan du premier consul, prit ses dispositions au hasard; il porta son quartier général à Turin; mais ce n'était pas là que tendait Bonaparte. L'armée française s'avança sur Verceil, prit cette ville, força, le 9 prairial (29 mai), le passage du Tesin; Lannes entra à Pavie, le 10; et, le 12, Bonaparte fit son entrée à Milan, pendant que Moncey arrivait à point nommé à Bellinzona, et que Lecchi et tous ses lieutenants exécutaient avec une précision admirable tous les mouvements qu'il leur avait ordonnés.

Proclamation de la république cisalpine. — Bonaparte fut accueilli avec enthousiasme à Milan. Il se hâta de réorganiser la république cisalpine, prit des mesures sages et populaires, et appela les Italiens aux armes. Mais ce succès, ces chants de triomphe, ces cris de fête ne lui faisaient pas perdre de vue le but qu'il poursuivait. L'armée s'empara de Crémone et de Lodi;

(*) Tableau des guerres de la révolution.

et Mélas était environné par les forces françaises qu'il ne s'était pas encore rendu compte du mouvement qui les avait dirigées. Frappé de stupeur, il rappelle à lui les troupes qui assiégeaient Gênes et campaient sur le Var. Cet ordre malheureusement venait trop tard pour délivrer cette ville. Le 16 prairial, Masséna, après une résistance glorieuse, sans soldats, sans pain, avait capitulé à des conditions honorables, et était sorti de cette ville avec les honneurs de la guerre. Mais il fut du moins promptement vengé. Les troupes qui l'avaient assiégé, poursuivies par Suchet jusqu'à Céva, y furent battues et perdirent 10,000 hommes.

Murat s'emparait de Plaisance et chassait les Autrichiens jusqu'à Parme, après leur avoir fait 2,000 prisonniers; Lannes s'établissait à Stradella, et le 20 prairial (9 juin), secondé par Victor, il livrait la célèbre bataille de Montebello qui coûta aux ennemis 6,000 prisonniers et 3,000 morts.

Mais aucun de ces succès n'était décisif encore. Bonaparte croyait n'avoir rien fait tant qu'il lui restait quelque chose à faire, et Mélas pouvait toujours recevoir des renforts et reprendre l'offensive; celui-ci cependant jugea sa position plus grave, et résolut d'offrir la bataille dans la grande plaine de Marengo.

Bataille de Marengo. — Il s'agissait, pour le vieux général autrichien, de perdre ou de conserver l'Italie; et il fallait absolument qu'il sortît du cercle de baïonnettes où Bonaparte l'avait renfermé; il avait d'ailleurs pour lui la supériorité du nombre, une artillerie formidable, et il pouvait espérer de ressaisir dans cette lutte suprême les avantages qu'il avait si rapidement perdus.

Ce fut le 25 prairial (14 juin) que fut livrée cette bataille dont le nom seul rappelle tout l'éclat de nos fastes militaires. Bonaparte disposa ses troupes avec sa supériorité habituelle. Lannes, Victor et Desaix exécutèrent ses ordres avec cette intelligence et cette audace qui tant de fois assurèrent la victoire. La journée fut rude et le résultat longtemps incertain; un moment même les divisions sous les ordres de Victor furent enveloppées et plièrent; Lannes, criblé par la mitraille de quatre-vingts bouches à feu, battit en retraite, et Mélas crut la partie gagnée. Mais Bonaparte ne se tenait pas pour battu; il était cinq heures. « *C'est assez reculer,* » dit-il à ses troupes que sa parole électrisait toujours, « *en avant! vous* « *savez que je couche toujours sur le* « *champ de bataille!* » On s'élance; Desaix commence l'attaque et tombe aussitôt frappé à mort; ce malheur devint le signal de la victoire. Le premier choc fut irrésistible; les Impériaux se débandèrent et s'enfuirent; la nuit seule arrêta le carnage. 14,000 cadavres jonchaient cette plaine célèbre : à ce prix l'Italie était à nous, et le pouvoir de Bonaparte assuré.

Mélas demande un armistice; triomphe de Bonaparte. — Mélas, dont l'armée était complétement démoralisée, demanda à traiter. Berthier lui accorda, au nom du premier consul, un armistice en vertu duquel les places les plus importantes de l'Italie, avec la moitié de leurs approvisionnements de bouche et de guerre, furent livrées à l'armée française. Un pareil résultat tenait du prodige; l'Europe entière s'en émut et subit l'influence du génie audacieux qui l'avait préparé. Milan reçut Bonaparte en triomphateur, et lui rendit des honneurs royaux. Paris s'enthousiasma à ces récits; la joie et l'orgueil national éclatèrent dans toute la France; « *J'espère que le peuple français* « *sera content de son armée,* » avait dit Bonaparte, dans une proclamation écrite sur le champ de bataille : il ne s'était pas trompé.

Lui seul peut-être n'était pas ébloui de sa gloire; il régla le sort de l'Italie et de la jeune république qu'il y avait fondée; il établit à Gênes une administration provisoire mais énergique, confia à Masséna le commandement de l'armée, et quitta Milan le 5 messidor; il franchit le mont

Cenis, traversa la France sous des arcs de triomphe, au milieu des acclamations populaires, et le 13 messidor il arrivait à Paris, qui, suivant l'expression énergique d'un contemporain, se dressa tout entier sur son passage.

Anniversaire du 14 juillet.—L'anniversaire du 14 juillet reçut de nos triomphes un éclat inaccoutumé. Bonaparte passa des revues, distribua des drapeaux, il fut le héros de la fête, et telle fut autour de lui l'explosion des sentiments démocratiques mêlés à l'admiration populaire, qu'il en subit l'influence, et porta ce toast remarquable: *Au 14 juillet et au peuple français, notre souverain!* Puis il promit, pour le prochain anniversaire de la fondation de la république (1er vendémiaire an IX), la paix ou de nouveaux triomphes.

Mais l'Angleterre s'opposait à la paix. Elle travailla le cabinet de Vienne, signa avec lui, le 6 messidor, un traité de subsides, et après avoir envoyé, pour gagner du temps, un plénipotentiaire à Paris, l'Autriche déclara enfin qu'elle ne pouvait traiter que conjointement avec la Grande-Bretagne son alliée; et celle-ci mettant à la paix des conditions inacceptables, telles que le rétablissement des Bourbons et l'évacuation de l'Égypte, Moreau et Masséna reçurent l'ordre de dénoncer l'armistice en Allemagne et en Italie pour le 23 fructidor. Mais l'Autriche n'était pas prête à recommencer les hostilités; elle demanda une prolongation de l'armistice, et Bonaparte la lui accorda en échange de trois places, Ingolstadt, Ulm et Philisbourg, qui furent remises aux Français.

Intrigues royalistes. — La puissance du premier consul, ses succès, les sympathies nationales qui l'environnaient, la direction qu'il imprimait au gouvernement, n'apprenaient rien au parti royaliste sans cesse ameuté par l'Angleterre contre l'ordre et la prospérité intérieure de la France. La conduite généreuse de Bonaparte envers les émigrés, loin de lui gagner l'affection de ces brouillons incorrigibles, avait au contraire exalté leurs espérances. Le comité royaliste de Paris croyait pouvoir favoriser et exciter un nouveau soulèvement en Vendée; une flottille anglaise était venue tenter un débarquement dans la presqu'île de Quiberon, et le général qui la commandait espérait que les émigrés lui livreraient le port de Brest: projet absurde et coupable que des royalistes influents, tels que MM. Hyde de Neuville, Dandigné, Duperron, avaient eu la folie de concevoir ou d'adopter, mais que l'autorité n'eut pas de peine à déjouer.

Le comte de Provence lui-même se méprit sur le caractère et sur les vues du premier consul. Il lui écrivit directement une lettre, pour lui *réclamer son trône*, en donnant cependant de pompeux éloges au vainqueur de Lodi, de Castiglione et d'Arcole; Bonaparte lui répondit en termes dignes et sévères, qui durent ôter tout espoir au prince exilé.

Complot républicain. Le gouvernement consulaire avait à lutter à la fois, comme le Directoire, contre les intrigues de l'émigration et le mécontentement des patriotes. Mais Bonaparte tenait les rênes d'une main plus ferme; et il s'était surtout appliqué à désorganiser le parti républicain qu'il redoutait le plus, car il sentait bien que là étaient en germe toutes les forces vives de la nation. D'ailleurs le temps était passé des agitations, des crises populaires; elles avaient usé contre le Directoire leurs dernières ardeurs. C'est à peine s'il restait place pour des tentatives isolées que la police de Fouché voyait naître et qu'elle aurait pu prévenir. Il en fut ainsi du complot que le Corse Arena, Demerville, Ceracchi, sculpteur italien, et le peintre Lebrun, formèrent contre la vie du premier consul. Fouché était au courant des projets de ces conspirateurs imprudents; ils furent arrêtés avant tout commencement d'exécution. Bonaparte fut sans pitié pour eux; ils furent condamnés à mort et fusillés le 11 pluviôse. Ce sang versé

était inutile, et cette sévérité cruelle contre des hommes qui ne protestaient contre son autorité qu'au nom du principe révolutionnaire, est un des plus graves reproches que l'on puisse lui adresser. « *Fallait-il que j'eusse* « *le couteau dans le cœur, pour* « *preuve du crime?* » a-t-il dit : excuse inutile, car il savait bien, lui qui croyait à son étoile, lui qui sur le champ de bataille disait à ses lieutenants, que le boulet dont il devait mourir n'était pas encore fondu, il savait bien que le couteau qui devait l'atteindre n'était pas encore forgé. Non! ce qu'il redoutait c'était l'enthousiasme républicain, c'était l'ardeur passionnée des mouvements populaires!

Seconde session du Corps législatif. Cette seconde session s'ouvrit le 1er frimaire (22 novembre 1800). Chaptal, alors ministre de l'intérieur, prononça le discours d'ouverture. Le 2, Régnier, au nom du conseil d'État, exposa, sous le jour le plus favorable, les résultats obtenus par la nouvelle administration. Cette session, moins animée, moins brillante que la première, n'en fut pas moins consacrée à des travaux utiles, et le Tribunat y manifesta encore cet esprit d'opposition qui, malgré son impuissance, inquiétait Bonaparte. Ce fut surtout à propos d'une loi portant création de tribunaux spéciaux, que la discussion fut longue et animée. Le gouvernement demandait des juridictions exceptionnelles pour mettre un terme aux pillages, aux désordres de toute sorte que commettaient encore les bandes de brigands royalistes; et l'opposition redoutait entre les mains des consuls cette arme dangereuse. La loi fut cependant votée, et les journaux, dont Bonaparte avait limité le nombre au commencement de la campagne précédente, n'épargnèrent pas les *idéologues*, les *métaphysiciens*, les *sophistes*, qui ne croyaient pas que tout était pour le mieux.

L'organisation des archives nationales fut complétée; des mesures d'ordre et d'économie furent prises relativement au cautionnement des receveurs généraux et au nombre des justices de paix. Une loi organisa les tribunaux de police correctionnelle, et posa les bases de notre procédure criminelle. Le 18 ventôse, une autre loi décréta la réunion à la France de quatre nouveaux départements; les listes nationales d'éligibilité ou de notabilité furent dressées, des mesures financières concernant les hospices civils et la caisse d'amortissement furent arrêtées. Une loi autorisa le rétablissement des bourses de commerce. Les compagnies d'agents de change avec leurs anciens priviléges furent créées, et enfin un budget des recettes et des dépenses, sans indications positives, sans détails, sans divisions de services, n'en fut pas moins voté par les deux pouvoirs législatifs, avec cette soumission servile qui plus tard fit, de ces deux corps et du Sénat lui-même, les rouages les plus inutiles du gouvernement.

Telle fut cette session dont nous avons rapidement indiqué les principaux votes. L'action du pouvoir législatif n'était plus qu'une vaine formalité; ce fantôme de représentation nationale, cette tribune docile et craintive, ces petites discussions d'où ne jaillissait aucune lumière, n'éveillaient plus ni sympathie ni curiosité.

Machine infernale. — Pendant le cours de ces débats un événement déplorable avait jeté la consternation dans Paris.

Le 3 nivôse (24 décembre 1800), une machine infernale fixée sur une petite charrette laissée en travers de la rue Saint-Nicaise, éclata au moment du passage de Bonaparte, qui se rendait des Tuileries à l'Opéra. L'explosion fut terrible; elle atteignit trente-deux personnes, dont huit succombèrent, et causa aux maisons voisines des dommages considérables. Bonaparte, échappé comme par miracle à ce désastre, fut maître de lui sans doute, mais il fit parade d'un sang-froid que ses vengeances passionnées démentirent bientôt.

Des arrestations nombreuses furent

faites; le premier consul accusa d'abord les *septembriseurs*, c'est-à-dire tous les républicains mécontents. Fouché, qui en savait quelque chose, rejeta ce crime sur les royalistes et les agents de l'Angleterre; Bonaparte persista : l'occasion était belle, et coupables ou non, il voulait se débarrasser, une fois pour toutes, de ces esprits inquiets, de ces caractères ardents qui, suivant lui, étaient « *en révolte ouverte*, *en bataillon carré contre tous les gouvernements*. » Sa haine fut servie à point; Fouché, Dubois, le conseil d'État inventèrent des coupables et une jurisprudence nouvelle. Le premier consul ne voulait pas même de formes de procès : « Il faut, disait-il, une vengeance éclatante, rapide comme la « foudre; *il faut du sang!* Ces *méta-* « *physiciens* sont une sorte d'hommes « à qui nous devons tous nos maux. » Vraiment, on ne reconnaît plus dans ces paroles l'homme de génie, le chef puissant d'un État libre; c'est le langage d'un furieux, c'est le côté hideux de cette belle et noble figure.

Le 11 nivôse, Fouché adressa au premier consul un rapport, monument de lâche complaisance, où il provoquait un acte de haute police extraordinaire. En effet, Bonaparte vint au conseil d'État, lut ce rapport, demanda de pleins pouvoirs que le conseil accorda; et le Sénat, par un acte qui reçut le nom de sénatus-consulte, et qui fut la honte de ceux qui le signèrent, ratifia et déclara constitutionnel tout ce qu'il plairait à la colère du premier consul d'entreprendre contre la vie et la liberté des citoyens.

Un acte du gouvernement, signé par le consul et promulgué le 18 nivôse, condamna à la déportation et à une surveillance spéciale *cent trente* individus, dont neuf étaient qualifiés de *septembriseurs*. Ce fut une lâcheté et une horrible injustice. Fouché savait bien que c'étaient les royalistes qui avaient dressé cette machine affreuse, et il ne tarda pas à saisir les vrais coupables; le 11 pluviôse il les dénonça dans un nouveau rapport : Cambon et Saint-Régent furent condamnés par le jury à la peine de mort, et fusillés le 16 germinal; mais les proscrits ne furent pas rappelés.

Reprise des hostilités. — La prolongation de l'armistice, que l'Autriche avait achetée au prix de la cession de trois places importantes, expira sans que les négociations entamées à Lunéville eussent permis de s'entendre. Les hostilités recommencèrent en Italie et en Allemagne, le 1er frimaire (22 novembre 1800.)

Brune commandait l'armée d'Italie. Pendant que Macdonald, avec douze mille hommes, partait de Coire, et se frayait, au milieu des Alpes, à travers des difficultés inouïes, un chemin nouveau pour déboucher dans la Valteline et tourner l'armée ennemie, Brune prenait l'offensive sur le Mincio, qu'il franchissait le 26 décembre à Mozambano, et repoussait dans Vérone l'armée autrichienne commandée par Bellegarde; de Vérone elle recula jusqu'à Trévise, où Brune signa, le 16 janvier 1801, un armistice par lequel les Autrichiens nous livraient cinq places fortes, et entre autres celles de Mantoue et Ancône.

D'un autre côté, Miollis battait en Toscane, près de Sienne, seize mille Napolitains; et Murat, qui avait traversé le Piémont et occupé les États romains, était sur le point d'entrer à Naples, quand Bonaparte, à la prière de Paul Ier, avec lequel il resserrait de jour en jour son alliance, consentit à un armistice qui fut signé à Foligno, et par lequel les ports napolitains furent fermés aux Anglais.

Bataille de Hohenlinden.—C'étaient là sans doute de beaux et glorieux succès, mais cette fois le côté brillant de la campagne fut dû à Moreau, qui, en gagnant la bataille de Hohenlinden, avait puissamment influé sur les traités signés à Trévise et à Foligno.

L'archiduc Jean commandait l'armée autrichienne du Danube, forte de cent cinquante mille hommes. Moreau en avait cent mille entre l'Iser et l'Inn; il s'appuyait à gauche sur vingt mille hommes commandés par Auge-

reau, et sa droite était couverte par Macdonald, que nous avons vu dans les Alpes servant de lien et d'appui aux deux armées. Augereau commença les hostilités; il marcha jusqu'à Nuremberg, où il battit un corps autrichien, pendant que l'archiduc Jean, qui avait fait plier l'armée de Moreau, se jetait dans la forêt de Hohenlinden, où la bataille s'engagea (12 frimaire an IX — 3 décembre 1800). Ney, Richepanse, Lecourbe, Decaën rivalisèrent d'intelligence et d'audace, et assurèrent le succès des combinaisons de Moreau. Les divisions Ney et Richepanse décidèrent la victoire. Les Autrichiens, battus sur tous les points, traversèrent l'Inn en désordre, laissant derrière eux six mille morts, seize mille prisonniers et un matériel considérable. Ce fut le premier pas d'une marche triomphale, irrésistible. L'armée française balayait devant elle cette armée autrichienne démoralisée, et Moreau serait entré vainqueur dans Vienne épouvantée, si la nouvelle de l'armistice de Trévise ne l'eût arrêté à Steyer. Là il céda aux instances de la cour de Vienne, et consentit à un armistice où il fut stipulé que l'Autriche traiterait séparément de l'Angleterre et livrerait à la France des places fortes dans la Bavière et le Tyrol.

Traités de paix. — Cette glorieuse campagne sembla ouvrir une ère nouvelle pour la France et pour le monde. Bonaparte venait de reconquérir la paix; un traité entre l'Empire et la France fut signé à Lunéville le 9 février 1801 (24 pluviôse an IX). Les clauses du traité de Campo-Formio en faisaient la base; de nouvelles cessions de territoire étaient ajoutées aux anciennes, et l'empereur d'Autriche reconnaissait l'indépendance des quatre républiques cisalpine, helvétique, batave et ligurienne.

Peu de temps après, le 19 mars (18 ventôse), l'Espagne cédait, à son tour, à la France, le duché de Parme, et la Toscane était érigée en royaume d'Étrurie; enfin, le 28 mars (7 germinal), le roi de Naples nous abandonnait, pour obtenir la paix, l'île d'Elbe et la principauté de Piombino, et il s'engageait de nouveau à fermer ses ports aux Anglais. Plus tard, le Portugal, la Russie, la Porte, le gouvernement romain traitèrent à leur tour, et l'Angleterre elle-même, lasse, épuisée, demanda à reprendre haleine.

Droit de visite. — Mais reprenons le cours des événements. Pendant que la France triomphante voyait se ranger ainsi autour d'elle les nations européennes, Bonaparte ne cessait de songer à l'Angleterre, notre seule irréconciliable ennemie. La question de la liberté des mers, qui aujourd'hui encore préoccupe et divise les hommes d'État, agitait alors toutes les puissances maritimes; la politique odieuse de l'Angleterre qui, à la faveur des guerres de la révolution française, avait comprimé si brutalement toutes les marines secondaires, commençait à réveiller contre elle leur haine et leur mécontentement. Bonaparte, en contribuant à liguer contre cette puissance tous les peuples maritimes du nord de l'Europe, fut fidèle à la vieille politique de la France, qui défendit de tout temps, et qui défend encore contre sa rivale, le principe de la liberté des mers et les droits des neutres. Les circonstances, il est vrai, servaient le premier consul, car jamais peut-être la tyrannie de la marine anglaise, son mépris brutal du droit des gens et de tous principes de justice, n'avaient été aussi odieux.

Paul Ier, qui ne dissimulait pas sa sympathie et son admiration pour Bonaparte, avait aussi embrassé avec ardeur la cause des neutres; il s'était lié avec la Suède, le Danemark et la Prusse, par un traité basé sur celui de 1780, et dont le but était d'assurer la liberté des mers. L'Angleterre avait répondu à ce traité par des violences et des violations monstrueuses. Mais le génie de Bonaparte, secondé par l'empereur de Russie, allait lui porter un coup terrible. Des mesures énergiques avaient été prises, des forces considérables rassemblées; enfin, une armée franco-russe allait attaquer l'Angleterre dans

l'Inde, quand Paul Ier fut assassiné le 25 mars.

Six jours après, vingt-cinq vaisseaux anglais entraient dans le Sund et s'embossaient devant Copenhague. « *L'histoire nous apprendra quels rapports peuvent exister entre ces deux événements !* » s'écria douloureusement Bonaparte. C'est qu'en effet il y allait pour le gouvernement anglais de la vie ou de la mort. La France et la Russie, défendant, au nom des principes les plus sacrés, l'indépendance et la dignité des puissances maritimes, auraient fait respecter ce nouveau traité; le cabinet de Saint-James le savait bien. Les efforts qu'il fit, les ressources, l'activité immense qu'il déploya pour prévenir une alliance qui l'eût frappé au cœur, tiennent du prodige. Pitt avait avoué que, renoncer au droit de visite, c'était, pour la Grande-Bretage, renoncer à l'empire, c'était souffrir que la France ressuscitât sa marine et son commerce, et il avait déclaré que son pays ne se départirait jamais de ce droit *indisputable*. L'Angleterre écuma donc les mers, captura, au mépris de toute loi et de toute justice, plus de quatre cents bâtiments sous pavillon neutre, et s'empara des colonies danoises et suédoises, tout cela pendant que ses flottes couvraient la Méditerranée, bloquaient Gênes, bombardaient Cadix et le Ferrol, entraient dans Malte, et portaient une armée en Égypte pour y lutter contre nous.

Mais le coup le plus sûr avait été frappé à Saint-Pétersbourg. Alexandre, porté sur le trône par les assassins de son père, défit en quelques jours ce que le génie politique de la France avait eu tant de peine à édifier. La Russie traita avec l'Angleterre sur de nouvelles bases, le 17 juin 1801, et dès lors il ne fut plus question des droits des neutres. Les trois autres puissances signataires du traité avec Paul Ier, abandonnées par la Russie, furent obligées de renouer leurs relations avec le cabinet de Londres, et Bonaparte, seul, dut trouver en lui-même des ressources nouvelles pour attaquer et ruiner l'Angleterre.

Derniers succès en Egypte.—Mort de Kléber. — Évacuation. — Bonaparte avait, en quittant l'Égypte, laissé le commandement de l'armée au plus digne de ses lieutenants; mais la tâche léguée à Kléber était au-dessus de ses forces, car pour une mission pareille il ne fallait pas seulement l'habileté et la bravoure d'un grand général, il fallait encore la profondeur et les connaissances d'un homme d'État. L'Angleterre, que notre présence en Égypte inquiétait de plus en plus, avait, après le départ de Bonaparte, redoublé ses efforts et ses intrigues; elle était parvenue à faire marcher contre nous toutes les forces de la Porte; Kléber lui-même, indigné du départ de Bonaparte, et peut-être aussi n'appréciant pas toute l'importance de la conquête qu'il était chargé de garder, songeait à revenir en Europe. Il ne cessait pas de faire bonne contenance contre les Turcs, mais il entamait des négociations avec le grand vizir. La politique anglaise intervint dans ces négociations; et le général eut le tort de conclure, le 24 janvier 1800, à El-Arich, une convention par laquelle l'armée française devait évacuer l'Égypte et être transportée en France par des vaisseaux anglais.

Ces conditions parurent encore trop avantageuses à l'Angleterre; l'amiral Keith refusa de les ratifier; il voulait que l'armée française se rendît à discrétion, et on osa le proposer à Kléber. Cet outrage rendit au général français son énergie, et réveilla son patriotisme. Il mit à l'ordre du jour la proposition de l'amiral anglais, et s'avança contre l'armée turque, qu'il rencontra près des ruines d'Héliopolis. Malgré la supériorité numérique des Turcs, la victoire ne fut pas un instant incertaine; le grand vizir se réfugia presque seul à Gaza.

Cependant Ibrahim-Bey était entré au Caire avec 15,000 hommes. Kléber bombarda la ville et y rentra victorieux après dix jours de lutte; il y rétablit l'obéissance, assura la conquête par des mesures sages et éner-

giques, et racheta glorieusement en quelques jours les premières fautes que son découragement lui avait fait commettre. Mais, le 14 juin 1800, le jour même où Desaix succombait à Marengo, ce brave général fut assassiné par un musulman.

Menou, le plus ancien des généraux, le remplaça, et Bonaparte, qui pourtant se connaissait en hommes, le confirma dans son commandement. Menou avait la bravoure d'un soldat, mais non le calme et le coup d'œil d'un commandant en chef. Il ne tarda pas à le prouver; la flotte anglaise que nous avons vue plus haut voguer vers l'Égypte avec une armée de débarquement, arriva le 8 mars 1801 à Aboukir. Au lieu de s'opposer au débarquement, de réunir ses forces, Menou les éparpilla. L'armée britannique, forte de 13,000 hommes, s'empara du fort d'Aboukir. Malgré des prodiges de bravoure, après de longs combats, où la France perdit quelques-uns de ses plus glorieux enfants, où les Anglais essuyèrent des pertes considérables, et perdirent leur général, lord Abercrombie, la bataille fut perdue pour nous.

L'armée anglaise fut renforcée par un corps de troupes albanaises; Menou se renferma dans Alexandrie, où il lutta jusqu'à la dernière cartouche, jusqu'au dernier morceau de pain. Il capitula enfin le 29 août, et obtint des conditions honorables qui furent les mêmes pour le général Belliard, qui sortit du Caire avec ses troupes, ses canons et ses bagages. La flotte anglaise transporta en France ces glorieux débris que tant de victoires semblaient avoir appelés à d'autres destins.

L'Angleterre demande la paix. — Mais ce succès de l'Angleterre ne pouvait compenser l'épuisement de ses forces disséminées sur tant de points. Si elle était partout pour nous combattre, le génie de Bonaparte était partout aussi pour l'attaquer. Nous l'avons vu fermant aux navires anglais les ports napolitains; il contraignit le Portugal à lui fermer les siens; il donna à notre marine un développement nouveau; il faisait à Boulogne des préparatifs immenses; il armait une flottille considérable de bâtiments de transport destinés à une descente en Angleterre. Nelson essaya deux fois de déranger ces formidables apprêts qui épouvantaient le cabinet de Saint-James, et deux fois il fut repoussé victorieusement par l'amiral Latouche, une des gloires de notre marine. Le combat d'Algésiras (11 juillet 1800 — 23 messidor an IX), où la flotte anglaise fut si cruellement maltraitée, venait de jeter un nouvel éclat sur nos armes. Ce fut sous l'influence de ces événements que les préliminaires de paix furent arrêtés à Londres, le 9 vendémiaire (1er octobre 1801).

§ 3. *Du 9 vendémiaire an* IX (1er *octobre* 1801) *au 26 floréal an* XI (16 mai 1803).

Troisième session du Corps législatif. — Le gouvernement avait atteint des résultats inespérés. Après les victoires de ses armées, de ses flottes, après tant de succès dus à son génie, le premier consul pouvait se présenter devant le Corps législatif, et dérouler devant lui le tableau de notre prospérité intérieure, de notre prépondérance au dehors. La session fut ouverte le 21 novembre 1801 (1er frimaire an X). Thibaudeau lut l'exposé de la situation de la république, et, sur la proposition de Dupuis son président, l'assemblée nomma une commission de vingt-quatre membres, « chargés de se rendre près le « gouvernement, et de le féliciter sur « le succès de ses négociations et sur « les hautes espérances qu'il donnait « à la république pour l'avenir. »

L'assemblée consacra ses premières séances à la lecture et à l'approbation des traités qui lui furent soumis; puis les trois premiers chapitres du code civil furent présentés à la discussion du Tribunat. L'opposition s'éleva contre les dispositions relatives à la jouissance et à la privation des droits civils, et le projet fut re-

jeté à une grande majorité. Bonaparte, blessé de cette opposition à laquelle il n'était plus habitué, retira les projets sur le code civil et laissa les deux assemblées sans sujets à débattre, sans travaux à poursuivre.

Mais tout en laissant le Tribunat dans l'inaction, il songeait sérieusement à éliminer cette minorité de *métaphysiciens, cette vermine bonne à jeter à l'eau*, comme il le disait assez brutalement lui-même. L'article 38 de la Constitution fixait à l'an x le premier renouvellement des deux assemblées ; l'élimination fut l'objet d'un sénatus-consulte que le Sénat transmit au gouvernement et aux pouvoirs législatifs, le 29 ventôse (20 mars 1802). Le même jour, les deux assemblées convoquées extraordinairement reçurent communication d'un arrêté du premier consul, qui déclarait close la session ordinaire de l'an x, et convoquait le Corps législatif en session extraordinaire pour le 15 germinal suivant. Bonaparte espérait sans doute que la modification introduite dans le Tribunat par le sénatus-consulte, rendrait cette assemblée plus docile et moins jalouse de la liberté et des droits de la représentation nationale.

Création de la république italienne. La paix avait ouvert un monde nouveau à l'activité de Bonaparte. Il organisait l'administration ; il discutait au conseil d'État le code civil, et plus d'une fois, sur ces matières arides et étrangères à ses études, il déploya une telle puissance de raisonnement, un sens si droit, un tel talent d'observation, qu'il étonna et subjugua tous les hommes spéciaux qui préparaient ce vaste travail ; il suivait en même temps les négociations ouvertes à Amiens, à la suite des préliminaires de paix signée à Londres ; il dirigeait avec Talleyrand toute notre politique extérieure ; enfin il constituait, autour de la France et sur ses frontières, des gouvernements nouveaux destinés à nous servir de remparts. Ce fut dans ce but qu'il convoqua à Lyon les représentants de la république cisalpine.

Il arriva dans cette ville, le 12 janvier 1802 (22 nivôse an x). La *consulte législative*, c'était le nom qu'avait pris l'assemblée des députés italiens, avait voté une constitution d'après laquelle la république cisalpine adoptait le nom de république italienne ; l'administration en était confiée à un président et à un vice-président, et le pouvoir législatif à un corps de députés. En faisant confier le gouvernement de la république italienne à un président, et non à un gouvernement consulaire comme celui dont il était le chef, Bonaparte laissait deviner son but et ses intentions. La consulte lui offrit le titre de président, qu'il accepta, le 25 janvier 1802 (5 pluviôse an x), et les acclamations populaires qui lui confirmèrent ce nouveau titre ouvrirent un nouveau champ à ses rêves de gloire et d'ambition.

Session extraordinaire de l'an x. Promulgation du concordat. — Le 5 avril 1802 (15 germinal), la session extraordinaire s'ouvrit. Le concordat, signé par le pape et le premier consul, fut le premier objet soumis à la discussion et à l'approbation du pouvoir législatif. Le 7 avril, le Tribunat adopta, à une très-grande majorité, les clauses de ce traité célèbre, les articles organiques relatifs à son exécution, et une loi réglant l'organisation du culte protestant. Le Corps législatif en masse leur donna ensuite force de loi, et le gouvernement les promulgua avec une grande solennité. Le dimanche 18 avril, la loi fut proclamée dans Paris au bruit du canon, avec tout l'appareil d'une fête, et, pour la première fois, le gouvernement de la France républicaine reconnut, par une manifestation religieuse, la religion catholique comme religion de l'État. Les trois consuls, le Sénat, les deux assemblées législatives, le Conseil d'État, les ministres, et tous les corps constitués se rendirent en grande pompe à Notre-Dame. L'archevêque de Paris reçut le premier consul en souverain, et la population, se pressant sur son passage aux cris de : *Vive Bonaparte !* sembla le re-

mercier d'avoir rendu à la France son vieux culte et ses autels.

Bonaparte s'éloignait ainsi de plus en plus du parti républicain ; une autre mesure, prise par lui, dans le même sens, fut moins bien accueillie par l'opinion publique ; nous voulons parler du sénatus-consulte du 26 avril 1802, qui ouvrit à l'émigration les portes de la France, pendant que les proscrits du 3 nivôse, innocents du crime qui avait servi de prétexte à leur exil, allaient chercher le désespoir et la mort, loin de la patrie qu'ils avaient contribué à sauver aux jours de la lutte et du danger. En effet, Bonaparte ne pouvait pas croire à la durée de la paix ; il ne pouvait pas se méprendre sur les intentions de l'Angleterre ; le rappel des émigrés était donc une mesure au moins prématurée ; au lieu de *fermer l'abîme des révolutions*, suivant l'expression officielle, elle préparait des révolutions nouvelles.

Le 7 floréal, le budget de l'an XI et le compte des dépenses de l'an X furent soumis au Tribunat et au Corps législatif.

Création de la Légion d'honneur. — Le fameux projet d'organisation de la Légion d'honneur fut présenté le 25 floréal, et telle était encore l'influence des idées d'égalité, que cette création fut combattue au sein du Tribunat et du conseil d'État lui-même par de très-bons esprits ; Berlier, Thibaudeau, Bérenger, Defermont la repoussèrent comme conduisant à l'aristocratie. Singulier raisonnement ! Qu'était-ce donc en effet que le Sénat, le conseil d'État, le Corps législatif, sinon l'aristocratie de la nation ?

Malgré l'opposition du Tribunat, le projet fut adopté. Ce fut aussi dans cette session que fut présentée la loi sur l'instruction publique, œuvre sérieuse qui subsiste encore aujourd'hui. De grands travaux d'utilité publique, tels que les canaux de l'Ourcq et de Saint-Quentin, furent votés. Enfin, une nouvelle loi sur la conscription militaire, développée devant le Corps législatif par Daru, orateur du Tribunat, régularisa et assura les ressources militaires de la France.

Paix d'Amiens. — Pendant que ces travaux législatifs occupaient les corps délibérants et que Bonaparte dirigeait les discussions du conseil d'État et organisait l'administration, les conférences d'Amiens touchaient à leur terme ; le traité de paix fut conclu le 25 mars 1802 (4 germinal an X). L'Angleterre nous rendait nos colonies, renonçait à la possession de Malte, de l'Égypte et des îles Ioniennes, et nous laissait maîtres de la Belgique, des provinces rhénanes et de l'Italie. L'aristocratie anglaise, consternée, regarda ce traité comme l'arrêt de mort de la Grande-Bretagne, et ce fut pour elle un motif de plus de redoubler ses efforts et ses sacrifices pour rallumer la guerre. Mais le peuple anglais, dont les intérêts étaient différents, accueillit le traité avec transport ; il célébra la paix par de longues fêtes, et quand l'ambassadeur français arriva à Londres pour l'échange des ratifications, il fut porté en triomphe aux cris de *vive Bonaparte ! vive la paix !*

Mais ce fut en France, à Paris surtout, que la nouvelle de la paix fut accueillie avec un enthousiasme profond, avec un sentiment d'admiration sincère, de reconnaissance passionnée pour l'homme à qui la nation devait tant de gloire et tant de bienfaits. « Le consul devint l'objet d'une ivresse générale, dit M. Tissot, qui avait assisté à ces manifestations, il reçut une espèce d'apothéose. Je le vois encore tel qu'il nous apparut à l'une des fenêtres du pavillon de Flore ; les vives couleurs du soleil éclairaient son front serein ; ses yeux rayonnaient de lumière et de joie. Raphaël et Michel-Ange eussent été impuissants à représenter cette tête radieuse et environnée d'une auréole de gloire qui frappait tous les regards. »

Le traité fut communiqué au Corps législatif le 16 floréal (6 mai), et le gouvernement accompagna cette communication d'un message où était exposée la situation générale de l'Europe.

Bonaparte semblait y regretter *ces victoires, ces triomphes, ces négociations éclatantes qui font les destinées des États;* les années qui vont s'écouler, ajoutait-il, seront moins célèbres. Hélas! l'Angleterre ne devait pas tarder à lui fournir de nouvelles occasions de conquérir cette célébrité qu'il aimait tant.

Consulat à vie. — Il voulut utiliser pour son ambition le prestige qui l'entourait; il se sentait le chef de la nation, et voulait asseoir sa puissance non sur les bases républicaines que son instinct repoussait, mais sur les vieux fondements monarchiques qu'il espérait rajeunir. Au milieu de l'enthousiasme excité par la lecture du message aux assemblées législatives, le Tribunat, à l'instigation de Chabot et de Siméon, émit le vœu qu'il fût donné au premier consul un gage éclatant de la reconnaissance nationale.

Le Sénat, pour satisfaire à ce vœu, rendit aussitôt (18 floréal) un sénatus-consulte qui prolongeait de dix ans le consulat de Bonaparte; mais ce n'était pas assez; le premier consul voulait être consul à vie; il jugea à propos de faire lui-même ce que le Sénat n'avait pas osé. Il se rappelait la docilité avec laquelle l'immense majorité du corps électoral avait approuvé la constitution de l'an VIII, il ne voulut pas accepter la récompense que le Sénat venait de lui décerner, sans faire valider, par l'assentiment populaire, cette prolongation de son autorité; et les deux seconds consuls prirent un arrêté dans lequel ils décidaient que le peuple français serait consulté sur la question de savoir si Napoléon Bonaparte serait consul, non plus pour vingt ans, mais *à vie*.

Le Corps législatif et le Tribunat approuvèrent cet arrêté, et en remercièrent les consuls; Carnot et Duchesne avaient seuls voté contre la proposition. Ce fut le dernier acte de la session, qui fut close le 20 mai 1802 (30 floréal).

Le résultat des votes populaires était prévu; le dépouillement ne donna que 8,374 opposants contre 3,568,185 consentants. En conséquence, le 2 août 1802, le Sénat proclama Napoléon Bonaparte consul à vie.

Deux jours plus tard, le 4 août, une convocation extraordinaire réunissait le Sénat. Il ne s'agissait de rien moins que de rendre héréditaire le pouvoir inamovible dont Bonaparte venait d'être investi, et de modifier la constitution. Un projet de sénatus-consulte, débattu depuis longtemps au sein du conseil d'État, avait été rédigé à l'avance; il fut distribué aux sénateurs, et quelques heures après, Cornudet lut un rapport où étaient expliqués et justifiés les changements demandés. « L'inamovibilité de la « magistrature suprême, par l'accroissement de forces qu'elle lui donne, « y disait-on, nécessite évidemment « la révision de l'organisation politique. » C'était dire qu'une première violation du pacte constitutionnel devait justifier toutes celles qu'il plairait au gouvernement d'entreprendre.

Le sénatus-consulte fut adopté, sans discussion, séance tenante. Il conférait au premier consul le droit de choisir son successeur; en d'autres termes, la royauté héréditaire était rétablie. En même temps, la loi électorale était modifiée, et constituait dans la nation une sorte d'aristocratie électorale. Le Sénat, cet instrument si docile sous la main de Bonaparte, était revêtu de pouvoirs extraordinaires. « La garantie des droits de la société plaçait absolument la pratique du dogme de la souveraineté du peuple dans cette assemblée. La place publique était sans retour fermée aux Gracques! Il ne fut donc plus question d'acceptation populaire; cette doctrine, étant une *exagération de l'époque où elle était née* (*). » Il est juste de dire que l'opinion sanctionna par son silence, par son indifférence peut-être, ces changements inouïs; la prospérité intérieure s'accroissait de jour en jour; la France

(*) Cornudet, Rapport du 16 thermidor an X.

était la première nation du monde; elle avait foi en l'homme qui l'avait placée si haut; et lui, de son côté, se sentait si bien le représentant de la gloire et des plus hauts intérêts de la patrie, qu'il se croyait assez fort pour supporter la lourde charge du pouvoir absolu; nous sommes un peuple plus avide encore de gloire, de triomphes, de supériorité nationale que de liberté: il le savait bien.

Si les hommes, quelque savants qu'ils soient, quelque puissant que soit leur génie, ne participaient pas aux faiblesses humaines, ce serait sans doute un beau et touchant spectacle que celui d'une nation forte et intelligente, jalouse de sa dignité et de sa gloire, confiant sans réserve ses destins et sa souveraineté au plus digne, au premier de ses enfants. Mais qui donc peut se flatter d'être exempt de vertige et d'erreur dans l'exercice libre et sans contrôle du pouvoir suprême? Bonaparte est sans contredit une des âmes les plus grandes, une des organisations les plus complètes que l'humanité ait produites; et pourtant que de faiblesses, que d'égarements, que de fautes vinrent plus tard donner à la France et au monde une terrible leçon!

Cependant il avait voulu être maître sans contrôle: il l'était. Sous sa main puissante, le commerce, les arts, l'industrie, les créations utiles, les routes, les canaux, les mesures organisatrices, les travaux législatifs recevaient d'immenses développements; l'existence des militaires, les pensions et secours dus à leurs veuves et à leurs enfants, le régime des invalides étaient réglés avec sagesse; nos frontières étaient mises en bon état de défense; enfin, non content d'assurer la prospérité intérieure, le génie du chef maintenait au dehors la prépondérance et la dignité du pays.

La France était entourée d'une ceinture de républiques placées sous son influence et sous son protectorat, et qui lui servaient de boulevard. Le Piémont fut partagé en six départements, et réuni à la république, le 13 septemore 1802. La Suisse, livrée à tous les désordres de la guerre civile, accepta la médiation du premier consul, qui posa pour elle les bases d'une constitution nouvelle, laquelle fut proclamée sous le nom *d'acte de médiation;* et enfin, le 11 février 1803, la république helvétique s'allia avec nous et se plaça sous notre protection.

La diète germanique régla, sous l'influence de Bonaparte, les indemnités et la part des princes allemands, et le premier consul se servit habilement de la Russie contre l'Autriche, pour morceler le saint-empire et créer la confédération du Rhin, dont il devait bientôt devenir le *protecteur*.

Mécontentements intérieurs. Mauvaises dispositions de l'Angleterre. — Mais quoique la gloire du premier consul fît à la fois l'orgueil et la sécurité de la France, le vieux levain d'opposition inhérent en quelque sorte au sol et au caractère français, ne cessait pas de fermenter. Madame de Staël s'était faite le lien des mécontents et protestait au nom de l'intelligence et de la liberté humaines contre la dictature jalouse de Bonaparte. Benjamin-Constant, qui n'avait pas attendu son élimination du Tribunat pour s'élever contre le gouvernement du premier consul; Moreau, qui boudait depuis longtemps déjà, et avait refusé d'assister à la cérémonie religieuse du concordat; Bernadotte, qui, chargé d'un commandement dans l'Ouest, venait d'être destitué; beaucoup d'autres enfin, se rangeaient autour de cette femme, à laquelle le premier consul, avait donné, par son inquiète susceptibilité, une importance qu'elle n'eût peut-être pas acquise toute seule.

Mais c'était en Angleterre surtout que grondait l'orage. La paix d'Amiens y avait bien été accueillie par le peuple avec enthousiasme; mais le gouvernement avait subi le traité plutôt qu'il ne l'avait accepté, et il ne dissimulait plus ses mauvaises dispositions. Les clauses auxquelles il avait consenti ne s'exécutaient pas. Le pavillon an-

glais flottait toujours sur Malte, et Bonaparte avait dit publiquement qu'il aimerait mieux voir les Anglais au faubourg Saint-Marceau que dans cette île importante. L'Égypte et le cap de Bonne-Espérance n'avaient été évacués par les troupes anglaises qu'après des négociations pleines d'amertume et de reproches mutuels. Les journaux anglais étaient remplis d'articles injurieux contre la France; enfin tout faisait présager une rupture prochaine.

Saint-Domingue et la Guadeloupe. — C'est à l'époque où nous sommes arrivés que la France connut les déplorables résultats des expéditions entreprises pour réprimer les tentatives faites par nos colonies des Antilles, dans le but de se rendre indépendantes. Saint-Domingue, en insurrection depuis 1789 contre l'autorité de la métropole, était d'ailleurs en proie à de cruelles dissensions : deux partis s'y étaient formés. L'un avait pour chef le nègre Toussaint-Louverture, en qui cinquante années d'esclavage avaient développé une énergie, un courage et une intelligence rares; l'autre obéissait à un mulâtre nommé Rigaud. La guerre civile désolait, ensanglantait ce malheureux pays, et l'influence anglaise n'était pas étrangère à ces fatales discordes. Peu de temps après le 18 brumaire (le 24 décembre 1799), un arrêté des consuls avait désigné trois commissaires pour aller pacifier cette île, en promettant une prochaine reconnaissance de la liberté et de l'égalité des droits, et en confirmant Toussaint dans le commandement en chef des troupes. Ce n'était pas assez pour ce nègre ambitieux; il convoqua une assemblée centrale et se fit nommer gouverneur *à vie* de Saint-Domingue. Bonaparte irrité voulut avoir raison de cet acte d'insubordination; et sans connaître les véritables intérêts de la colonie, sans s'être rendu un compte exact de sa situation et des moyens de répression les plus appropriés aux circonstances, il voulut anéantir l'insurrection. Une expédition fut donc résolue, et 20,000 hommes furent embarqués, sous le commandement du général Leclerc, sur une flotte de cinquante-huit vaisseaux ou frégates commandés par l'élite de nos marins, Villaret de Joyeuse, Latouche, Gantheaume, Linois, etc. Cette flotte arriva le 3 février 1802, et le débarquement s'opéra sur plusieurs points, mais non sans de vives résistances. Ce fut de toutes parts une guerre acharnée, sans pitié ni merci. Toussaint et Christophe, son lieutenant, déployèrent une activité prodigieuse, et ce courage implacable, farouche, qui ne recule devant aucune extrémité. Le 6 février (17 pluviôse), la ville du Cap fut incendiée, et Leclerc prit possession de ses ruines; sombre présage qui ne fut pas menteur!

Les Français s'emparèrent cependant des positions les plus fortes; mais Toussaint ne se soumit pas; et la fièvre jaune, qui décima nos troupes, les réduisit bientôt à l'inaction. Heureusement des renforts leur arrivèrent; et le général Brunet s'empara, le 10 juin 1802, par une ruse déloyale, de Toussaint-Louverture, qui fut transporté en France, et enfermé au fort de Joux, puis dans la citadelle de Besançon, où il mourut le 27 avril 1803 (7 floréal an x).

De son côté, Christophe s'était soumis, et le calme semblait être revenu dans la colonie; mais ce fut pour peu de temps : une nouvelle vint répandre, vers la fin de thermidor an x, l'inquiétude et la consternation parmi les noirs : les Français avaient rétabli l'esclavage à la Guadeloupe. Aussitôt l'insurrection éclata sur tous les points à la fois; le 16 septembre, les révoltés s'emparèrent du Cap et en chassèrent les Français. La fièvre jaune décimait de nouveau nos rangs; Leclerc expira le 2 novembre (11 frimaire), et Rochambeau, pour qui *les noirs n'étaient pas des hommes*, lui succéda. Brave, mais incapable de diriger une armée dans des circonstances aussi difficiles; incapable surtout de comprendre l'esprit des populations contre lesquelles il luttait, il perdit

les derniers avantages de sa position. Chassés de tous les postes, nos soldats furent massacrés. Il usa contre ses prisonniers de terribles représailles. Ce fut une guerre de cannibales.

Enfin, il capitula le 20 novembre 1803 (28 brumaire an XII); et il fut assez malheureux pour être réduit à implorer la pitié et l'assistance de la marine anglaise, qui rôdait autour de l'île et flairait avec joie cette odeur de sang et de mort. Maltraités, faits prisonniers par les Anglais, les malheureux débris de notre armée furent conduits à la Jamaïque, puis à Londres : triste et honteux dénoûment que Bonaparte a dû plus d'une fois se reprocher avec amertume.

Nous étions plus heureux, mais non plus habiles à la Guadeloupe. Cette île avait obéi à l'impulsion donnée par les noirs de Saint-Domingue, mais avec moins de violence et d'opiniâtreté. Le premier consul y avait formé une sorte de gouvernement dont l'amiral Lacrosse était le chef; les insurgés, dirigés par Pélage, méconnurent et chassèrent les autorités françaises. Bonaparte dirigea contre eux une expédition commandée par le général Richepanse. L'escadre, sous les ordres de l'amiral Bouvet, partit le 5 avril 1802, et arriva à la Pointe-à-Pitre, chef-lieu de l'île, le 7 mai suivant (17 floréal). A la vue de nos forces, les habitants ouvrirent leur port, et Pélage fit sa soumission. Mais ce n'était là que la moitié du succès; l'autre extrémité de l'île, la Basse-Terre, n'était pas soumise. Richepanse s'y rendit avec une partie de ses troupes; il y arriva le 20 mai. Malgré une résistance vigoureuse, le débarquement s'opéra, et après un siége de quatre jours, la ville de Basse-Terre se rendit; mais les nègres, réfugiés sur divers points et renfermés dans des habitations fortifiées, résistaient encore; trois cents d'entre eux se firent sauter plutôt que de se rendre; enfin, leur dernier retranchement fut, le 5 juin, enlevé à la baïonnette par l'armée française, et le 5 août, l'autorité de la métropole fut réinstallée et le système colonial rétabli à la Guadeloupe. Le 3 septembre, Richepanse mourut de la fièvre jaune.

Session de l'an XI. Ces tristes résultats faisaient ombre au tableau de la splendeur et de la prospérité publiques; l'opposition du salon de madame de Staël avait sans doute beaucoup à reprendre; les républicains sincères avaient raison de gémir à la vue du despotisme auquel la France était soumise; mais le pays s'appuyait, heureux et confiant, sur le bras énergique qui l'avait rendu puissant; que lui importaient les garanties constitutionnelles, les discussions de la représentation nationale, le maintien des droits pour lesquels il avait autrefois si ardemment combattu? Insouciance coupable qui n'allait pas tarder à porter ses fruits! confiance aveugle que tant de désastres, tant d'humiliations, tant de malheurs devaient expier un jour.

La session de l'an XI fut ouverte le 2 ventôse (21 février 1803). Les fonctions du Corps législatif se bornaient à une sorte d'enregistrement, de consécration, si l'on veut, des travaux du conseil d'État. Ce conseil était alors l'atelier où s'élaboraient tous les travaux législatifs et administratifs de la France. C'était là que la pensée de Bonaparte était développée, commentée, puis formulée; le Corps législatif n'avait pas d'autre mission que de donner à cette pensée une forme légale.

L'organisation des facultés de médecine fut créée par une loi qui détermina les conditions de savoir et d'aptitude imposées à l'exercice de l'art médical. On favorisa le désir que manifestaient quelques familles de débarrasser les jeunes gens des prénoms grecs ou romains qui leur avaient été donnés dans des moments de ferveur révolutionnaire, et les formalités à suivre pour cette importante modification des actes de l'état civil furent réglées par une loi. Le commerce, les arts, l'industrie, avaient toujours éveillé, sinon les sympathies, du moins les dispositions favorables du

premier consul. C'est qu'en effet, dans la guerre qu'il pressentait contre l'Angleterre, l'industrie allait devenir son auxiliaire le plus puissant. Des chambres consultatives, chargées de réunir tous les éléments, tous les matériaux des questions commerciales, furent établies. L'administration forestière fut soumise à de nouvelles règles. La banque de France reçut de nouveaux priviléges et put accroître encore les sources du crédit public. Le Code civil, qui avait été retiré à la session précédente devant un semblant d'opposition, fut présenté et accepté; la première partie, comprenant les douze premiers titres de ce travail immense, que toutes les nations européennes nous ont emprunté, reçut ainsi force de loi. Des mesures financières occupèrent les dernières séances de l'assemblée. Une liste civile de six millions fut allouée au premier consul; les deux autres reçurent chacun une indemnité de 600,000 francs. Un budget de 589 millions fut voté, et un crédit de 400 millions fut ouvert au gouvernement; car il ne s'agissait plus seulement de faire fleurir l'industrie et les arts de la paix, mais de parer aux chances et aux frais de la guerre. La session fut close le 8 prairial (28 mai 1803).

§ 4. *Du 26 floréal an* XI (16 mai 1803) *au 29 floréal an* XII (19 mai 1804).

Rupture de la paix d'Amiens. — La session précédente avait été interrompue à la nouvelle de la conclusion de la paix, par des cris de joie et de triomphe; celle-ci le fut par un cri de guerre : le traité d'Amiens venait d'être rompu. Bonaparte avait certainement fait tout ce qui était compatible avec la dignité de la France pour éviter la guerre; mais toutes ces concessions n'avaient fait qu'irriter davantage l'orgueil et la haine stupide de l'anarchie anglaise. Le gouvernement anglais voulait la guerre : il formula des propositions honteuses pour nous; Bonaparte, voulant persister jusqu'à la fin dans sa modération, fit proposer, par une note du 14 floréal an XI, à l'ambassadeur britannique, de remettre l'île de Malte qui, aux termes du traité d'Amiens, devait être rendue à la France, sous la garde de l'une des puissances sous la garantie desquelles ce traité avait été conclu, l'Autriche, la Prusse et la Russie. Cette proposition fut repoussée par le cabinet anglais, qui cependant l'avait faite lui-même le 20 fructidor an IX.

Dès lors tout fut dit; l'ambassadeur anglais demanda ses passe-ports et partit. Andréossi, notre ambassadeur à Londres, s'embarqua à Douvres le 28 floréal; et, suivant son système de tous les temps, l'Angleterre commença les hostilités avant toute déclaration de guerre; deux flottes anglaises et des navires munis de lettres de marque partirent pour aller écumer les mers, et deux de nos vaisseaux furent capturés dans la baie d'Audierne.

Bonaparte ne resta pas en arrière. Un long rapport, présenté au Tribunat le 2 prairial, par le sénateur Daru, provoqua de la part de cette assemblée le vœu qu'il fût pris à l'instant les mesures les plus énergiques pour faire respecter la foi des traités et la dignité de la France. Tous les corps constitués envoyèrent au premier consul des adresses où la rupture du traité de paix était attribuée aux prétentions insolentes de la Grande-Bretagne. La guerre se présentait en France avec un caractère tout à fait national; les villes, les départements offrirent à l'État des ressources, soit en numéraire, soit en nature; Paris vota la construction d'un vaisseau de ligne de 120 canons, auquel on donna le nom de la grande cité; le département de Seine-et-Oise offrit 1,200,000 francs; ceux du Haut-Rhin, de la Gironde, des Bouches-du-Rhône s'imposèrent extraordinairement; celui de la Côte-d'Or offrit cent pièces de canon. Ces généreux élans, ces démonstrations patriotiques furent accueillies avec joie par le premier consul, et accrurent encore son activité.

Un décret du 2 prairial avait ordonné l'arrestation de tous les Anglais qui se trouvaient en France. Le projet

d'une descente en Angleterre revint à l'esprit de Bonaparte; il donna des ordres pour l'armement des ports et des côtes. Un décret prescrivit, le 8 prairial (28 mai), la formation de 128 compagnies de canonniers gardes-côtes sédentaires et mobiles. Une activité prodigieuse régnait dans tous les ateliers de construction; en peu de temps, le gouvernement put disposer de moyens de transport suffisants pour recevoir 160,000 hommes, que le général Soult devait commander; l'amiral Brueix était chargé du commandement de la flotte.

Bonaparte quitta Paris le 5 messidor (24 juin) pour aller visiter le matériel des ports, et s'assurer de l'état de défense du littoral. Il parcourut la Belgique et la Hollande, et ce voyage ne fut pour lui qu'une longue marche triomphale.

Le général Mortier, qui commandait le corps d'armée cantonné en Hollande, venait, le 8 juin (14 prairial), de s'emparer du Hanovre. L'armée hanovrienne avait offert de se retirer derrière l'Elbe et de garder la neutralité. Mortier y avait consenti; mais Bonaparte refusa de ratifier cette convention, et cette armée fut dissoute le 4 juillet (15 messidor). Le général Saint-Cyr occupa le littoral des États napolitains; l'île d'Elbe reçut une garnison française de 5,000 hommes sous les ordres du général Rusca; Murat eut le commandement de l'armée d'Italie, et fut chargé de presser les travaux des grandes manufactures d'armes que Bonaparte y avait établies. Le soin de mettre en état de défense les forts et le littoral de la Hollande et de fortifier l'embouchure de la Meuse et de l'Escaut fut confié à Victor; Lannes veillait sur le Portugal et en interdisait l'approche aux marchandises anglaises; enfin, pendant que ces ordres étaient donnés et exécutés à l'extérieur, à l'intérieur, une *grande armée* formée et divisée en six corps, par les soins du premier consul, allait être prête à recevoir l'impulsion qu'il voudrait lui donner.

Dispositions extérieures. — Le manifeste par lequel le gouvernement anglais déclarait la guerre à la France avait été publié le 18 mai (28 floréal). La république batave, fidèle à son origine, s'allia à la France par un traité du 25 juin (6 messidor); elle s'engageait à entretenir 34,000 hommes français et bataves, et à fournir un nombre de navires suffisant pour en transporter 25,000. Plus tard, le 27 septembre (4 vendémiaire), Ney conclut avec la Suisse un traité d'alliance défensive; enfin une convention de neutralité fut signée à Paris le 30 novembre (8 frimaire) entre la France d'une part, l'Espagne et le Portugal de l'autre. Mais le cabinet anglais suscitait contre nous le mauvais vouloir de l'Autriche et de la Russie, qui déjà réclamait, par son ambassadeur, contre l'occupation par nos troupes du littoral napolitain, et contre la dissolution de l'armée hanovrienne. La Prusse et l'Espagne elle-même ne tardèrent pas à céder à l'influence de l'Angleterre; enfin les escadres de cette puissance insultaient nos côtes; et Dieppe, Calais, Boulogne, le Havre, étaient audacieusement bombardés, sans cependant qu'il résultât un grand dommage de ces démonstrations hostiles.

Mais nos préparatifs effrayaient le cabinet de Saint-James, et ses dispositions défensives égalaient l'importance de nos moyens d'attaque. Un corps de 60,000 hommes, que renforçaient des troupes volontaires, avait été réuni dans les comtés qu'une invasion de notre part eût menacés d'abord. Les côtes étaient armées, et des signaux étaient établis sur toutes les hauteurs pour donner partout l'alarme au moindre indice d'une attaque prochaine. L'embouchure de la Tamise était barrée; des ponts, des routes, des villes entières devaient sauter ou être incendiés sous nos pas; *toute la nation s'était couverte de fer*, suivant l'expression d'un membre du parlement anglais.

L'Angleterre disposait alors de 511 bâtiments armés en guerre et de près de 700 petits bâtiments. Les forces de terre s'élevaient à 180,000 hommes.

Retour de Bonaparte. — Bonaparte arriva à Paris le 11 août (23 thermidor). Ainsi que nous l'avons dit, sa tournée en Hollande, en Belgique et dans nos ports de l'Océan, avait été marquée par les acclamations les plus vives, par les témoignages les moins équivoques des sympathies populaires. A son retour, il songea à réaliser le dernier de ses vœux; empereur de fait, il voulut l'être de droit, en porter le nom et la dignité.

Il avait laissé tomber en désuétude toutes les fêtes nationales d'origine révolutionnaire; c'était à peine si l'anniversaire du 14 juillet avait été célébré pendant son absence, et l'opinion publique avait paru ne pas se souvenir que c'était de cette journée que datait l'ère nouvelle de la France. Mais s'il négligeait les souvenirs de notre gloire républicaine, il honorait dans Jeanne d'Arc le génie du peuple de l'ancienne monarchie; il donnait, à la cour des Tuileries une couleur toute monarchique; Joséphine avait auprès d'elle des dames du palais qui ne devaient pas tarder à reprendre l'ancien titre de dames d'honneur; enfin, l'étiquette était rigoureuse, et il y attachait une importance presque puérile.

Il avait d'ailleurs, on le sait, supprimé d'un trait de plume la plus précieuse des libertés, celle de la presse; on n'imprimait pas une ligne de journal qui pût lui porter ombrage; mais ce qu'on ne disait pas dans une feuille éphémère, on pouvait le dire avec plus de gravité et plus de développement dans un livre : un décret du 27 septembre (4 vendémiaire) défendit à tout libraire de mettre un ouvrage en vente, avant de l'avoir présenté à une *commission de révision* chargée de le censurer.

Le 11 brumaire (3 novembre), le gouvernement consentit à transmettre aux archevêques et évêques de France un acte de la cour pontificale, ayant pour titre : *Indulgence plénière en forme de jubilé;* cette cérémonie religieuse fut donc accomplie dans toute la France avec l'autorisation du premier consul. Bonaparte avait d'ailleurs, depuis la publication du concordat, témoigné au clergé une grande considération. Cette conduite fut diversement interprétée, et eut pour résultat immédiat d'exalter les espérances de quelques prêtres, qui se voyaient déjà en possession des anciens priviléges, et que le gouvernement fut, plus tard, obligé de contenir sévèrement.

Camp de Boulogne. — Cependant l'armée destinée à attaquer l'Angleterre était réunie à Boulogne. Le premier consul quitta de nouveau Paris, le 11 brumaire (3 novembre); il arriva le lendemain au milieu des troupes que leur destination et sa présence enthousiasmèrent. Il passa des revues, fit faire des exercices de débarquement, assista à une manœuvre de l'escadre, que l'amiral Keith ne craignit pas de venir attaquer, mais qui repoussa victorieusement la flotte anglaise; toutes les dispositions furent décidées; enfin les points de départ furent fixés, et les efforts de l'amiral anglais ne purent empêcher la réunion de la flottille hollandaise dans le port d'Ambleteuse : la fortune semblait nous sourire.

Bonaparte fut de retour à Paris le 18 novembre (26 brumaire), et, bientôt après, le 20 décembre 1803 (28 frimaire an XII), un sénatus-consulte modifiant la constitution du Corps législatif, mit cette assemblée à la disposition du chef du gouvernement ou à celle des hommes chargés par lui de la présider ou de la réunir. Le Tribunat, convoqué extraordinairement, reçut, le 1er nivôse, communication de ce sénatus-consulte, et aucun membre ne réclama.

Session de l'an XII. — La session fut ouverte le 6 janvier (15 nivôse); les dispositions du sénatus-consulte furent exécutées, et Fontanes fut nommé président par le premier consul, avant même que ce document eût été officiellement remis à l'assemblée. Ce fut dans cette session que fut votée la loi de finances qui établit la perception des droits devenus depuis si impopulaires sous le nom de *droits réunis.* Une loi relative aux engagements et aux échanges de biens nationaux, et une autre portant règle-

ment de la police du roulage, furent également votées. Le 22 ventôse (13 mars), des écoles de droit furent créées à Paris, Dijon, Turin, Grenoble, Aix, Toulouse, Poitiers, Rennes, Caen, Bruxelles, Strasbourg et Coblentz. Le 14 mars on décréta l'établissement de séminaires diocésains dans tous les arrondissements métropolitains. Une levée de 60,000 hommes sur la conscription de l'an XIII fut ordonnée. Les derniers titres du Code civil furent adoptés et promulgués; enfin, le gouvernement présenta un compte général de finances sur lequel l'assemblée n'exerça aucun contrôle; et la fixation des dépenses et recettes pour l'an XIII fut la même que pour l'année précédente.

Dans sa dernière séance, le Corps législatif vota, sur la proposition d'un de ses membres, l'érection d'une statue à Bonaparte. Cette statue, qui devait être placée dans le lieu des séances du Corps législatif, était destinée à « éterniser l'époque à laquelle le Code « civil était devenu la règle générale « du peuple français (*). »

La session fut close le 3 germinal an XII (24 mars 1804) par Fontanes et Fourcroy, qui rivalisèrent d'exagération dans les flatteries qu'ils adressèrent au premier consul.

Conspiration de George Cadoudal, Pichegru et Moreau.—L'attention publique avait été, pendant la durée de cette session, vivement préoccupée d'un événement fort grave, d'une conspiration que l'Angleterre avait encore favorisée, et sur le succès de laquelle elle avait fondé de grandes espérances.

Le cabinet de Londres, dont les intentions avaient été si tristement servies par l'assassinat de Paul Ier, avait voulu se débarrasser par le même moyen de Bonaparte. Depuis la rupture du traité d'Amiens, Londres était plus que jamais devenu un foyer d'intrigues royalistes. Le comte d'Artois, jusqu'alors relégué à Édimbourg, avait pu venir dans la capitale du Royaume-Uni, et il y avait été reçu comme prince français; les émigrés avaient été appelés à faire partie de l'armée anglaise, et le 24 janvier (3 pluviôse), le roi George III avait déclaré, dans une proclamation, qu'il n'abandonnerait jamais la cause des princes de la maison de Bourbon.

L'assassinat de Bonaparte était un projet qu'on ne craignait pas d'avouer, et tous les matins on l'annonçait à la bourse de Londres comme un fait irrécusable (*). George Cadoudal et Pichegru furent les meneurs de la conspiration. Ils devaient venir à Paris, assassiner le premier consul et tenter un soulèvement en faveur des Bourbons. Un abbé David fut chargé de sonder les dispositions de Moreau, qui eut la faiblesse de consentir à entrer en relation avec Pichegru. Son adhésion augmenta le courage et les espérances des conjurés, et hâta leur départ. Des bâtiments de la marine royale anglaise transportèrent successivement, sur les côtes de France, George, Pichegru, les Polignac, de Rivière, Lajolais, etc. Ces hommes débarquèrent au pied de la falaise de Béville, et se rendirent isolément à Paris sans éveiller les soupçons de la police, qui cependant était sur ses gardes. Mais quelques individus suspects furent arrêtés; Bonaparte ordonna leur mise en jugement, et l'un d'eux, nommé Querelle, complice de George, avec qui il avait débarqué, ayant été condamné à mort comme espion, fit des révélations qui mirent le gouvernement sur la trace du complot.

De nombreuses précautions furent prises; plusieurs arrestations furent effectuées; cependant, jusqu'au 22 pluviôse, l'autorité ne connaissait encore d'autre chef de la conspiration que George Cadoudal, dont la police n'avait pu encore s'emparer. Ce jour-là, Bouvet de Lozier fut arrêté, et par lui seulement la complicité de Pichegru et de Moreau fut connue.

Bonaparte refusa d'abord d'y croire; il n'ordonna qu'à la dernière extrémité l'arrestation de Moreau; quant à Pi-

(*) Décret du Corps législatif du 3 germinal an XII (24 mars 1804).

(*) *Moniteur*, 30 ventôse.

chegru, un misérable le livra, le 28 février, pour une somme d'argent. George seul échappait encore aux recherches de la police; enfin, le 9 mars, il fut reconnu dans un cabriolet au carrefour Bussy par des agents de police; et, assailli aussitôt, il ne se rendit qu'après avoir tué d'un coup de pistolet l'un de ces agents.

Les accusés furent alors traduits devant le tribunal criminel de Paris; cependant Bonaparte aurait désiré éviter l'éclat de ces débats, car la gloire et les services de Moreau pouvaient servir de point de ralliement aux mécontents de tous les partis.

Malgré les dénégations du général, sa complicité fut prouvée. Pichegru s'étrangla dans sa prison pendant le cours du procès. Ce fut George qui eut le *beau rôle* au procès; il avoua hautement, et avec une sorte de fierté, qu'il était venu à Paris, de concert avec les princes français, pour tuer le premier consul et rétablir les Bourbons. Enfin, après de longs débats, le 10 juin 1804, George, Rivière, Armand de Polignac et dix-sept autres furent condamnés à mort; Moreau, Jules de Polignac et trois autres à la prison: quinze furent acquittés.

Mort du duc d'Enghien. — Pendant que l'Angleterre mettait ainsi à prix la tête de Bonaparte, pendant qu'elle transportait en France les assassins qu'elle avait enrégimentés et soldés, les princes français attendaient le résultat de cette glorieuse expédition. Le comte d'Artois et le duc de Berry étaient à Londres, prêts à débarquer sur nos côtes au premier signal; le duc d'Enghien « avait fixé son séjour, sous la protection du margrave de Bade, au château d'Ettenheim, afin sans doute d'être aussi toujours prêt à se mettre à la tête des royalistes de l'Est, ou même, si l'occasion s'en présentait, de ceux de Paris (*). »

Bonaparte, justement irrité, chargea le général Ordonner d'aller arrêter le prince. Talleyrand, par une dépêche du 11 mars (20 ventôse), avait prévenu le grand-duc de cette expédition; le prince fut arrêté dans la nuit du 15 au 16 mars, et conduit à Vincennes, où il arriva le 20. Une commission militaire, réunie aussitôt, le fit comparaître devant elle, et le condamna à mort, comme coupable d'avoir porté les armes contre la France, d'avoir offert ses services au gouvernement anglais, de s'être mis à la tête d'un rassemblement d'émigrés français, enfin d'être l'un des fauteurs et complices de la conspiration tramée par les Anglais contre les jours du premier consul.

Le prince entendit sans se troubler la lecture de cet arrêt, et fut, quelques heures plus tard, fusillé dans les fossés du château. Ce jugement, cette exécution à huis clos, que l'on a justement reprochés à Bonaparte, n'émurent cependant ni Paris, ni la France. Ce fut une mesure cruelle, inutile; mais les Bourbons et tous les gouvernements possibles en eussent fait autant. Bonaparte a déclaré que s'il n'avait pas fait exécuter le duc d'Enghien publiquement, c'était pour ne pas donner une occasion aux partisans secrets de sa famille d'éclater et de se perdre; et on peut le croire quand on songe à l'indifférence que le peuple montrait alors pour la maison de Bourbon, et aux sympathies qu'il manifestait pour le premier consul. Dans la position où il était, chargé des destinées d'un grand peuple, il crut que cette mesure rigoureuse était nécessaire; la postérité ne confirmera pas les accusations exagérées dont elle fut le prétexte.

Machinations diplomatiques de la Grande-Bretagne. — Un nouvel incident, mais moins sombre et moins tragique, vint, pendant l'instruction du procès de George Cadoudal et de ses complices, redoubler la haine publique contre l'Angleterre. Un rapport adressé le 1er germinal an XII au premier consul par le grand juge, ministre de la justice (Régnier), dévoila les intrigues de la diplomatie anglaise, l'ignominie de ses agents et la bassesse des moyens employés par eux pour

(*) Walter Scott, Vie de Napoléon, t. V, p. 89.

nuire à la France. L'ambassadeur anglais à Munich, sir Drake, était l'un des directeurs secrets de la police anglaise sur le continent. Abusé sur le caractère d'un Français en qui il avait confiance, il lui livra plusieurs lettres ou pièces de conviction qui établissaient d'une manière incontestable la mission ignoble qu'il était chargé de remplir ; la police française, à qui ces lettres et ces documents furent remis, leur donna une publicité solennelle, et l'indignation fut générale non-seulement en France, mais en Europe.

Spencer Smith, ministre plénipotentiaire en Wurtemberg, et d'autres encore, jouaient à Stuttgard et ailleurs le rôle que sir Drake remplissait à Munich. Les souverains auprès desquels ces hommes étaient accrédités tinrent à honneur de les repousser, et la diplomatie européenne tout entière flétrit ces manœuvres indignes des nations civilisées.

Cependant l'Angleterre eut l'impudeur de ne pas désavouer ses agents. Elle chercha au contraire à justifier ces pratiques honteuses. C'est ce que fit lord Hawkesbury, dans une note adressée aux représentants étrangers résidant à Londres. Jamais le cynisme n'avait été poussé aussi loin.

Napoléon empereur. — Chaque fois que le gouvernement consulaire avait été menacé dans la personne de son chef, le résultat de ces tentatives avait été pour lui un accroissement de pouvoir, un nouvel élément de force. Les dangers que Bonaparte venait de courir, l'indignation générale qu'avaient excitée les manœuvres du cabinet anglais, allaient lui permettre, non plus d'étendre le cercle de sa puissance, c'était désormais impossible, mais de substituer au nom modeste de premier consul le titre pompeux d'empereur.

La découverte du complot de George Cadoudal et de Pichegru avait fourni à tous les grands corps de l'État l'occasion de lui adresser des félicitations et des vœux auxquels la république française avait très-peu de part ; mais ce fut le Sénat qui prit l'initiative, une initiative embarrassée, il est vrai, et où l'on se contentait de supplier le chef de l'État d'*éterniser par la durée* l'œuvre qu'il avait fondée, d'*achever son ouvrage en le rendant immortel comme sa gloire.*

Le premier consul feignit d'abord de ne pas comprendre, et promit d'y réfléchir. Il convoqua le conseil d'État et sembla lui demander l'explication d'un pareil langage. Le conseil d'État discuta beaucoup et ne conclut rien. Évidemment, personne ne voulait dire le mot propre. Lucien réunit alors dans ses salons les hommes les plus influents, et finit par leur proposer le titre d'empereur, titre que l'armée, disait-il, était prête à décerner par acclamation à son frère, si le Sénat ne prenait l'initiative. On le voit, l'enfantement de l'empire était laborieux ; ce fut seulement le 23 avril 1804 (2 floréal) qu'un membre du Tribunat, *Curée,* déposa sur le bureau une motion d'ordre « tendant à ce que Napoléon « Bonaparte, premier consul, fût dé- « claré empereur des Français, et à ce « que la dignité impériale fût déclarée « héréditaire dans sa famille. »

Deux jours après, Bonaparte répondit au message du Sénat, et l'invita à lui *faire connaître sa pensée tout entière.* Le 26, le Sénat soumit la réponse du premier consul à l'examen d'une commission composée de dix membres, parmi lesquels figuraient François de Neufchâteau, Fouché, Rœderer, Boissy d'Anglas, Lacépede, Laplace, etc.

Le 30 avril (10 floréal), le tribun Curée développa sa motion et émit de nouveau le vœu : *que Napoléon Bonaparte fût proclamé empereur ; que cette dignité fût déclarée héréditaire dans sa famille ; que les institutions qui n'étaient que tracées fussent définitivement arrêtées.* Un seul homme, dans cette assemblée qui se disait républicaine, eut le courage de protester : ce fut Carnot qui, en termes mesurés, sages, mais énergiques et sévères, « rappela qu'il avait, dans « le temps, voté contre le consulat à

« vie, et qu'il voterait de même contre « le rétablissement de la monarchie..... « sans autre passion que celle du bien « public. »

Enfin, la proposition fut adoptée le 3 mai 1804 (13 floréal) et signée par tous les membres.

Ce fut alors seulement que le Sénat exprima à Napoleon sa *pensée tout entière*, et qu'il lui transmit, avec le message où cette pensée était exprimée dans les termes les plus serviles, un mémoire secret, où il cherchait à faire sa part et stipulait pour son propre compte. Bonaparte, à qui les exigences de cette assemblée parurent exagérées, ne dit rien au sujet de ce mémoire, et dans la séance du 16 mai (26 floréal) eut lieu au Sénat la proposition directe de l'institution impériale. Cambacérès présidait; il ouvrit la séance par un discours plein de flatteries; puis, le conseiller d'État Portalis développa les motifs du projet de sénatus-consulte, qui devait être l'acte constitutif de l'empire.

Le 18 mai (28 floréal), Lacépède, rapporteur de la commission des dix membres, lut son rapport sur ce sénatus-consulte et en développa les principales dispositions. Cette constitution impériale réglait l'hérédité, prévoyait les cas de régence, créait les grandes dignités de l'empire et établissait leurs fonctions. Deux commissions sénatoriales *de la liberté individuelle* et *de la liberté de la presse* mettaient entre les mains du Senat la garantie de ces deux libertés. Une *haute cour impériale* était créée pour connaître des crimes d'État. La question de l'hérédité de la dignité impériale devait être soumise à l'acceptation du peuple.

Ce projet fut adopté tout entier; et, aussitôt, le Sénat, escorté par des détachements de cavalerie, se rendit en corps à Saint-Cloud, auprès de Bonaparte. Cambacérès, en lui remettant le sénatus-consulte, employa les anciennes dénominations de *Sire* et de *Majesté*, et la France s'émut faiblement de cette résurrection des formes et des qualifications honorifiques de la vieille royauté. Il y eut sans doute, et le nombre en fut grand, des âmes blessées, que ce retour soudain épouvanta pour l'avenir de la patrie; mais toute protestation généreuse et hardie, toute indignation républicaine fut contenue au fond des cœurs, tant était puissante, irrésistible, la fascination que cet homme exerçait déjà sur les masses. Quant à lui, il voyait se réaliser la plus grande partie de ses vœux; habitué depuis longtemps à voir céder devant l'autorité de son génie les volontés les plus énergiques, il trouva toute naturelle cette auréole imposante dont on environnait sa personne. On assure cependant, qu'à la fin de cette journée mémorable, monsieur et madame Bonaparte ne purent s'empêcher de sourire en songeant à la distance inouïe qui séparait leurs *majestés impériales* des premiers rêves de l'île Bourbon, où Joséphine était née, et des promenades solitaires de Napoléon à l'école de Brienne.

Bonaparte répondit en quelques mots à Cambacérès, et dit qu'il espérait que la France ne se repentirait jamais des honneurs dont elle environnait sa famille.

Ainsi se termina cette époque consulaire si éclatante, si remplie, et qu'on ne peut cependant parcourir sans un sentiment de tristesse profonde. Sous le Directoire, on sentait crouler et s'affaisser toute chose autour de soi. Une autorité sans lien, sans vigueur; un gouvernement sans énergie et sans dignité; des partis épuisés, sans enthousiasme et sans principes; un peuple lassé de tant d'expériences gouvernementales, étourdi des agitations de la place publique et demandant du repos, du bien-être, du travail productif plus encore que de la liberté; tel était le spectacle qui frappait alors les yeux. Mais à cette époque du moins, en présence de cette torpeur à laquelle nos armees seules étaient étrangères, on pouvait croire que la France fatiguée reprenait haleine; on pouvait espérer qu'à son ré-

veil elle poursuivrait cet immense travail de la constitution et du règlement des droits politiques. Ici, cet espoir n'est même plus possible : au contraire, l'aspect intérieur de la France a changé d'une façon prodigieuse ; l'administration est reconstituée ; le crédit public est fondé ; l'industrie se développe ; la prospérité publique s'accroît de jour en jour ; le pouvoir est fort et respecté ; des liens nouveaux attachent au centre les extrémités de l'empire ; la victoire est fidèle à un drapeau qu'elle semble avoir béni : mais à côté de ces gages éclatants de prospérité et de grandeur, on sent qu'une main toute-puissante comprime les éléments de liberté achetés au prix de tant d'efforts ; on sent que la pensée n'est plus libre, que l'intelligence est domptée ; et c'est là surtout ce qui frappe et attriste quand on parcourt en idée cette époque glorieuse d'ailleurs.

Nous verrons, en poursuivant les annales de l'empire, que cette compression devint de plus en plus douloureuse à mesure que s'accrurent notre influence et notre gloire, jusqu'au jour où l'empereur voulut s'appuyer sur la France et ne la trouva plus docile et dévouée. L'unité est sans doute le plus grand, le seul vrai principe politique ; mais c'est l'unité s'appuyant sur l'intelligence universelle, écoutant toutes les voix, connaissant tous les besoins, et non s'isolant dans l'orgueil, dans le génie d'un seul homme, cet homme fût-il César, Charlemagne ou Napoléon.

LIVRE V.

EMPIRE.

CHAPITRE PREMIER.

De l'établissement du gouvernement impérial, au traité de Fontainebleau (27 oct. 1807).

§ I. *Du* 29 *floréal an* XII (19 mai 1804) *au* 10 *nivôse an* XIV (31 décembre 1805).

Ce n'est pas une ère nouvelle qui s'ouvre ici pour la France. Le système de gouvernement établi par Bonaparte vient de recevoir une grave modification, dans sa forme surtout ; mais c'est le même principe, les mêmes doctrines qui vont diriger la politique impériale ; entre le consulat et l'empire, il n'y a pas cette distance, cet abîme qui séparent ordinairement deux pouvoirs contraires. Le général qui, au 18 brumaire, avait dispersé la représentation nationale et s'était posé en dictateur de la république épuisée, vient de détruire, il est vrai, cette république fondée au prix de tant de sang et d'efforts. Il vient de rétablir le principe monarchique. Un trône s'élève ; un homme, sorti des rangs de l'armée, y monte avec le titre d'empereur ; une noblesse nouvelle va se presser autour de lui ; roi d'un jour, il va lui-même disposer des trônes de l'Europe, et jeter la pourpre royale sur des épaules roturières ; mais, malgré son caractère féerique, ce changement ne constitue pas un gouvernement nouveau. Le gouvernement consulaire change de titre ; mais les événements que nous allons retracer, les faits que nous allons examiner, se rattachent au principe qui a jusqu'ici dirigé la politique de Bonaparte. Le mouvement d'expansion de la révolution française, mouvement dont nous avons scrupuleusement jusqu'ici indiqué et suivi la direction, va s'étendre sur l'Europe, et ce ne sera pas le côté le moins intéressant de cette étude que l'examen de la compression des droits et des libertés populaires chez nous, tandis que nos armées victorieuses vont déposer chez les autres nations les germes éternels des institutions démocratiques.

Dès ce jour, la vie parlementaire est éteinte en France ; la représentation nationale qui avait absorbé, jusqu'à la fin du Directoire, le pouvoir exécutif, est à son tour absorbée par lui plus complétement, plus absolument que jamais. Bonaparte est la loi vivante de la France. Puissance fatale, écueil funeste contre lequel ce vaste et immortel génie viendra se briser un jour !

Installation des dignités et des maisons impériales. — Sans attendre le résultat des votes populaires, et

quoique par un reste de pudeur on eût conservé à la France le nom de république, on se hâta de constituer l'empire et la cour impériale; tant on attachait peu d'importance à ce consentement du peuple devenu une vaine formalité! La maison de l'empereur, celles de Joséphine, des sœurs et des frères de Bonaparte, furent montées sur un pied splendide et d'après les vieilles traditions de l'étiquette de Versailles. M. de Talleyrand, transition vivante de l'ancien au nouveau régime, fut nommé grand chambellan et dirigea cette grave installation: le cardinal Fesch eut la grande aumônerie; Duroc fut nommé grand maréchal du palais; Caulaincourt, grand écuyer. Il y eut même un grand veneur et un grand maître des cérémonies. Dix-huit maréchaux d'empire furent créés avec un traitement annuel de 60,000 fr. chacun. Le ministère de la police, que Bonaparte avait supprimé sous le consulat, fut rétabli et confié de nouveau à Fouché.

Cependant la commission spéciale chargée du soin de réunir les votes du peuple sur la proposition relative à l'hérédité de la dignité impériale, procéda à leur vérification le 25 octobre 1804 (3 brumaire). Il fut constaté, par le procès-verbal de ses opérations, que sur 3,574,498 votants, 2,169 seulement étaient opposés à l'hérédité. En conséquence, le Sénat déclara, par un sénatus-consulte du 6 novembre, que la dignité impériale était héréditaire dans la descendance directe, naturelle et légitime de Bonaparte et de ses frères Joseph et Louis.

Le Sénat présenta cet acte à Napoléon, le 1er décembre suivant (10 frimaire an XIII). *Mes descendants*, dit-il dans sa réponse, *conserveront longtemps ce trône*. Aveuglement excusable, que la France entière partageait alors avec lui!

Sacre de l'empereur.—Peu de temps après son retour du voyage d'inspection qu'il avait fait sur les côtes de l'Océan, Bonaparte avait écrit au pape une lettre où, au nom de la religion et de l'ordre universel, il l'engageait à venir en France pour le sacrer empereur. Pie VII céda avec répugnance; et, le 5 novembre, malgré son grand âge et sa mauvaise santé, malgré la longueur du voyage et les dangers de la mauvaise saison, il quitta Rome, et arriva, le 25, à Fontainebleau, où Napoléon alla au-devant de lui, et le reçut avec toute la solennité et tous les égards dus au chef spirituel de la chrétienté. En traversant la France, le saint-père avait recueilli sur son passage des témoignages unanimes de respect et de vénération.

La cérémonie du sacre eut lieu à Notre-Dame le 2 décembre 1804 (11 frimaire), au milieu d'un appareil et d'une pompe extraordinaires. L'empereur et son épouse se rendirent à la cathédrale au milieu d'un cortége éblouissant; une armée entière, toute la population parisienne formaient la haie sur leur passage, et les saluaient de mille acclamations. Après que le souverain pontife eut fait couler l'huile sainte, et consacré l'empereur *au nom de Dieu*, Bonaparte s'avança avec vivacité à l'autel, prit la couronne impériale, la posa lui-même sur sa tête, et couronna ensuite l'impératrice; puis, la main sur l'Évangile, il jura « *de maintenir l'intégrité du territoire* « *de la république, la vente des biens* « *nationaux, la loi du concordat, la* « *liberté des cultes, l'institution de la* « *Légion d'honneur, et de gouverner* « *dans la seule vue de l'intérêt, du* « *bonheur et de la gloire du peuple* « *français.* » Les cris de *Vive l'empereur* ébranlèrent aussitôt la vieille cathédrale, et des fêtes brillantes terminèrent cette journée.

Le lendemain, ce fut une fête militaire; l'empereur réunit au Champ-de-Mars toutes les troupes présentes dans la capitale, et leur distribua des aigles. « Soldats, dit-il, voilà vos drapeaux; « ces aigles vous serviront de point de « ralliement... Jurez de sacrifier votre « vie pour les défendre, et de les main- « tenir constamment, par votre cou- « rage, sur le chemin de la vic- « toire. » Soixante mille bouches répétèrent à la fois : *Nous le jurons!*

Puis, les fêtes continuèrent pendant deux jours encore.

Ouverture du Corps législatif. — Le 27 décembre 1804 (6 nivôse an XIII), Napoléon fit avec solennité l'ouverture du Corps législatif, d'après le cérémonial prescrit par le sénatus-consulte de l'an XII. Cette cérémonie fut, en quelque sorte, la constatation matérielle de la nullité de cette prétendue représentation nationale. La majesté impériale y effaça l'assemblée. L'empereur, dans un discours empreint de cette mâle éloquence qui lui était naturelle, déclara qu'il ne voulait point accroître le territoire de la France, mais en maintenir l'intégrité; que, sans avoir l'ambition d'exercer en Europe une grande influence, il voulait du moins conserver celle qu'il y avait acquise.

Cette session n'offrit d'ailleurs aucun fait intéressant. Le ministre de l'intérieur y lut un exposé de la situation de l'empire, où Napoléon s'efforçait de faire considérer la guerre comme un fait transitoire, et qui cesserait surtout lorsque l'Angleterre serait convaincue de l'inutilité de ses efforts pour agiter le continent. (Le même jour, l'Angleterre tournait la Suède contre nous, et signait avec cette puissance un traité de subsides.) Après la *régularisation* du budget, car le mot de *discussion* devient inexact, la session fut close le 6 mars 1805.

Campagne de 1805. — La guerre appela ensuite toute la sollicitude de l'empereur; car, à sa couronne impériale, il fallait un nouveau baptême de gloire. Toutefois, avant de commencer les hostilités, il fit encore des propositions de paix au roi d'Angleterre : le 2 janvier, il écrivit lui-même à ce prince, pour le conjurer *de mettre fin à une guerre sans utilité et sans but, où les deux nations usaient leur prospérité.* Cette démarche habile avait un double but : Napoléon voulait à la fois mettre le bon droit de son côté en faisant des avances, et forcer le roi d'Angleterre à lui répondre, parce qu'une réponse, même défavorable, aurait été une manière indirecte de reconnaître l'Empire; si, au contraire, le prince régent gardait le silence, l'amour-propre justement blessé de la nation française devait plus que venger Napoléon de cet outrage, et laisser le champ libre à tous ses projets de guerre et de conquête. Le cabinet de Saint-James préféra le dernier parti; le roi ne répondit pas, et les ministres repoussèrent les offres de Napoléon, en disant que la paix ne pouvait être atteinte que par des arrangements qui pussent prévenir le renouvellement des dangers et des malheurs *dans lesquels l'Europe s'était trouvée enveloppée.* Trois jours après, le cabinet expliqua ces arrangements dans une note secrète envoyée à la Russie, et qui devint la base de la troisième coalition. Cette note était ainsi conçue : « Il faut « faire rentrer la France dans ses an- « ciennes limites; ce but doit être at- « teint sans modification ni restric- « tion; rien de moins ne saurait satis- « faire nos vues. »

Changement dans la constitution du gouvernement hollandais; création du royaume d'Italie. — De là aux projets de Napoléon il y avait loin; aussi le vit-on répondre aux exigences immodérées de Pitt par un changement de constitution en Hollande; par la formation du royaume d'Italie, et par la réunion de Gênes à la France; trop heureux de trouver un prétexte pour détruire les républiques qu'avait érigées le Directoire, et pour les constituer sur le modèle de l'empire.

En Hollande (20 mai), le Corps législatif fut réduit à 20 membres, et le pouvoir exécutif confié à un *grand pensionnaire* à vie. Cette constitution, qui rappelait celle du consulat, parut une transition nécessaire pour préparer les Hollandais au rétablissement de la royauté. Ce fut l'ambassadeur de Hollande à Paris, Schimmelpenninck, qui servit d'intermédiaire entre le directoire hollandais et le gouvernement impérial, pour les négociations relatives à la nouvelle constitution. Napoléon le récompensa de

son zèle en le nommant lui-même grand pensionnaire à vie. Soumis à l'approbation du peuple en Hollande, ce projet fut accepté par une majorité de 358,322 votants contre une minorité de 136.

En Italie, il fut plus facile d'aller directement au but. Une consulte extraordinaire changea la république en royaume, et appela au trône Napoléon, mais sous la condition que la couronne d'Italie ne pourrait être réunie à celle de France que sur sa tête, à l'exclusion de tous ses successeurs. Le vice-président de la république, Melzi (Napoléon en était le président), la consulte d'État et une députation vinrent à Paris lui offrir la couronne d'Italie. Le lendemain (18 mars), l'empereur se rendit en grande pompe au Sénat, où les députés italiens se trouvèrent aussi. Après que Talleyrand eut prononcé un discours, dans lequel il élevait Napoléon au-dessus d'Alexandre et de Charlemagne, l'Italien Mareschalchi lut à haute voix le *statut constitutionnel délibéré par la consulte d'État*, lequel portait que Napoléon était roi d'Italie, que la couronne était héréditaire dans sa descendance, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, etc. Napoléon accepta, et les députés italiens prêtèrent serment à leur nouveau roi. Dans cette séance, l'empereur fit lire un décret par lequel il *donnait* la principauté de Piombino à la princesse Élisa, sa sœur, femme du sénateur Bacciocchi.

Il alla ensuite, pour effrayer l'Autriche, et inspirer à l'Angleterre une sécurité trompeuse, ceindre la couronne de fer à Milan, où lui et l'impératrice furent sacrés par le cardinal Caprara (26 mai); il nomma vice-roi son fils adoptif, le prince Eugène Beauharnais, fils de Joséphine; modifia la constitution; introduisit dans le royaume le Code civil, le système monétaire, le concordat, et l'organisation administrative de la France; enfin, ordonna d'immenses travaux, des routes, des canaux, des ponts, des fortifications, etc.

Réunion de la Ligurie au territoire français.—Pendant son séjour à Milan (4 juin), l'empereur reçut le doge et le sénat de Gênes, qui venaient le supplier *de réunir à son empire cette Ligurie, premier théâtre de ses victoires;* il répondit « que le droit des « gens des Anglais rendant impossible « l'existence de Gênes indépendante, « elle devait, en prenant le pavillon « français, se mettre à l'abri de ce hon- « teux esclavage, dont il souffrait mal- « gré lui l'existence envers les puis- « sances faibles, mais dont il saurait « toujours garantir ses sujets, » et il accepta le vœu des Génois, constaté par le *vote unanime* du peuple; l'expression était juste, puisqu'il n'y avait eu que 36 opposants.

Le 10 juin, l'empereur quitta Milan pour aller à Gênes, dont le territoire réuni à l'empire forma les trois départements de *Gênes*, de *Montenotte* et des *Apennins*, et la vingt-huitième division militaire. Pas plus que les autres, la petite république de Lucques n'échappa à la mode des restaurations monarchiques : sur la demande de son gonfalonier, elle fut érigée en principauté et réunie à celle de Piombino. Le 11 juillet, l'empereur et l'impératrice étaient de retour à Fontainebleau.

Dispositions pour une descente en Angleterre. — Toutes ses précautions étant ainsi prises, Napoléon s'occupa exclusivement, au moins en apparence, du projet de descente en Angleterre qu'il méditait depuis longtemps. Déjà après la paix de Campo-Formio, le Directoire avait fait quelques expéditions sans succès; après la paix de Lunéville, le premier consul avait vivement inquiété l'Angleterre par l'établissement du camp de Boulogne; enfin, depuis la rupture de la paix d'Amiens, les armements avaient été repris avec une activité menaçante qui répandit l'épouvante de l'autre côté du détroit. Au commencement de 1805, une flottille de plus de deux mille petits bâtiments, sur lesquels 150.000 hommes pouvaient être embarqués en trente heures, était rassemblée dans les ports de Boulogne, Étaples, Wimereux, Ambleteuse et Calais. Le 2 août, Na-

poléon se rendit à Boulogne où il était déjà venu, une année auparavant, inaugurer sa dignité d'empereur, faire la première distribution des croix de la Légion d'honneur, inspecter tous les travaux et assister à plusieurs combats de la flottille contre les escadres anglaises. Cette fois, il fit avancer la flottille à la rencontre de la croisière ennemie qu'une canonnade vigoureusement nourrie contraignit à s'éloigner des côtes et à reculer devant nos bateaux plats. Mais, quelle que fût l'audace de nos marins et de nos soldats, ce n'était pas avec ces deux mille *coquilles de noix* que Napoléon prétendait franchir l'Océan. La flottille de Boulogne n'était qu'un moyen d'occuper l'attention des Anglais et de les endormir à l'approche du danger bien autrement grave qui menaçait de fondre sur eux.

Le moment était venu, en effet, où paraissait devoir enfin s'exécuter un des plus vastes plans qu'ait conçus le génie de Napoléon et dont le succès allait décider du sort de sa politique. Bien que la France eût pour alliées la Hollande et l'Espagne, cependant l'ensemble de ses forces maritimes égalait à peine le tiers des flottes anglaises. Risquer une bataille générale contre un ennemi aussi supérieur, c'était s'exposer à une défaite. Napoléon essaya de tourner la difficulté par une combinaison aussi audacieuse qu'inattendue, et qui pouvait non-seulement rétablir l'équilibre entre les vaisseaux anglais et les nôtres en faisant diversion, mais encore nous rendre maîtres de la mer pour un moment. Or, il ne fallait qu'un moment pour jeter en Angleterre les 150,000 hommes du camp de Boulogne. « Napoléon, en paraissant occupé uniquement de l'Italie, avait détourné de l'Océan les regards de l'Europe, et laissé croire, même à la France, que ses apprêts d'invasion en Angleterre n'étaient qu'un épouvantail; mais pendant ce temps il ne pensait qu'à sa *grande affaire;* il avait avec le ministre de la marine Decrès, qui seul possédait son secret, une correspondance de tous les instants; il combinait son plan de campagne dans les plus chétifs détails, calculait toutes les chances, prévoyait tous les obstacles, se croyait assuré du succès : « Je ne sais, en vérité, écrivait-il, quelle espèce de précaution l'Angleterre peut prendre pour se mettre à l'abri de la terrible chance qu'elle court... Voilà le chef-d'œuvre de la flottille : elle coûte de l'argent, mais il ne faut être maître de la mer que six heures, pour que l'Angleterre cesse d'exister. »

Pendant que du Texel à Boulogne la flottille était disposée pour transporter la grande armée, trois flottes se rassemblaient à Toulon, à Rochefort et à Brest; la première, sous Villeneuve, de onze vaisseaux et huit frégates, portant 8,000 hommes; la deuxième, sous Missiessy, de six vaisseaux et quatre frégates, portant 6.000 hommes; la troisième, sous Gantheaume, de vingt vaisseaux et quinze autres bâtiments, portant 22,000 hommes; enfin, trente vaisseaux espagnols étaient au Ferrol et à Cadix (*). Les trois flottes françaises eurent ordre de mettre à la voile, de courir sur les Antilles et d'y jeter des renforts; là elles devaient recevoir des instructions pour se réunir et revenir en Europe, pendant que les Anglais, alarmés pour leurs diverses possessions par la sortie subite de ces trois flottes, lanceraient de toutes parts des escadres à leur poursuite et laisseraient ainsi la Manche libre (**). »

Mais ce plan ne fut suivi qu'imparfaitement et sans ensemble, soit par la faute des amiraux, qui d'ailleurs n'en connaissaient pas le secret, soit que Napoléon ait eu le tort d'exiger d'eux un genre de manœuvres qui convenait surtout à la guerre de terre. L'un des trois chefs d'escadre ne put exécuter l'ordre du départ; des deux

(*) Il y avait, en outre, dans les bouches de l'Escaut, une dernière escadre qui devait opérer sa jonction avec les autres, lorsque le moment en serait venu.

(**) Lavallée, p. 398-99. Voyez dans notre Dictionnaire l'article Camp de Boulogne.

autres, l'un l'exécuta avec trop de rapidité, l'autre avec une lenteur désespérante. A peine sorti, Gantheaume fut contraint de rentrer à Brest, où il resta bloqué. Plus heureux, Missiessy était en Amérique dans les commencements de janvier 1805, et de retour le 20 mai à Rochefort, après une brillante expédition. Quant à Villeneuve, de qui dépendait surtout le sort de la campagne, il sortit une première fois avec aussi peu de succès que Gantheaume. Cependant, sur les ordres réitérés de l'empereur, Villeneuve quitta de nouveau le port de Toulon, le 30 mars, parvint à tromper la vigilance de Nelson, rallia sept vaisseaux espagnols à Cadix, et fit voile pour l'Amérique, pendant que l'amiral anglais courait inutilement à sa recherche dans tous les parages de la Méditerranée, et, de préférence, dans les eaux de l'Égypte.

Arrivé aux Antilles, Villeneuve apprit que Missiessy en était déjà parti, et que Gantheaume ne pouvait le rejoindre. D'après les instructions définitives que Napoléon lui fit parvenir, il dut se rendre de la Martinique à la Corogne, y rallier quatorze vaisseaux espagnols, prendre avec lui en passant l'escadre de Missiessy à Rochefort, débloquer Brest, se mettre à la tête des trois escadres, et, avec soixante vaisseaux, entrer dans la Manche, où les Anglais n'en avaient plus que cinquante, reste de leurs sept flottes dispersées à notre poursuite.

Malgré l'avance qu'il avait sur Nelson, qui s'était décidé à aller aux Antilles, et qui n'y parut qu'après le départ de la flotte française, Villeneuve ne sut pas arriver le premier. Au lieu de cingler droit sur le Ferrol, il perdit le temps à capturer des vaisseaux de commerce; si bien que Nelson, devinant le plan de l'empereur, put gagner de vitesse la flotte française, mais sans la voir, et eut le temps d'aller à Gibraltar, de visiter le golfe de Gascogne et de remonter jusqu'en Irlande. Rencontré à la hauteur du cap Finistère par Calder, autre amiral anglais, Villeneuve livra, le 22 juillet, un combat où les deux partis s'attribuèrent la victoire, mais dont le résultat fut sans importance. Il lui était alors d'autant plus facile de suivre ses instructions et de se porter au-devant de l'escadre de Rochefort, qu'il venait de rallier seize vaisseaux à la Corogne, ce qui porta sa flotte à trente et un. Loin de le faire, il se réfugia au Ferrol, où il se laissa bloquer par vingt vaisseaux.

Cependant tout était prêt au camp de Boulogne; l'empereur n'attendait plus, pour donner le signal, que l'arrivée de Villeneuve. En apprenant son entrée au Ferrol, il manifesta une violente colère, et s'écria : « S'il reste « trois jours de plus au Ferrol, c'est le « dernier des hommes. » Villeneuve sortit, mais il perdit la tête; et, pour éviter une bataille avec trente-trois vaisseaux contre vingt, il alla forcer la croisière anglaise de Cadix, et se retira dans ce port, où il fut bientôt bloqué par les forces réunies de Collingwood et de Calder, dont Nelson vint prendre le commandement. Cette fois, l'empereur, indigné contre Villeneuve, se vit contraint de renoncer à son projet de descente en Angleterre.

Il s'en consola bien vite, en songeant que, si la mer était gardée par les vaisseaux anglais, aucune puissance humaine ne pouvait fermer aux armées françaises le chemin du continent, et que là aussi il y avait place pour une immense dictature. Cette perspective le porta presque à se réjouir de ce qui venait d'arriver, et à y voir un arrêt du destin; aussi s'empressa-t-il de prendre sa revanche, et de profiter de l'imprudence de l'Autriche, qui, séduite par l'or du cabinet de Saint-James aux abois, osait de nouveau entrer en campagne. L'insuccès de l'expédition du camp de Boulogne n'en fut pas moins un grand malheur pour la France et pour le monde entier. A partir de cette époque, on put déjà s'apercevoir que l'empereur combattait moins pour la révolution que dans un but d'agrandissement, et qu'à l'ancienne guerre de principes allait succéder une guerre de rivalité et d'intri-

gues, dans laquelle la France, malgré le poids immense du génie de Napoléon, avait évidemment le désavantage. *A moi les mers!* disait la Grande-Bretagne; *A moi le continent!* répondait intérieurement l'empereur. Mais il y avait cette différence que, par suite de l'abandon du projet de descente en Angleterre, l'empire maritime appartenait réellement à Pitt; tandis que, pour convertir en dictature sa prépondérance en Europe, Napoléon avait à lutter longtemps encore contre des puissances redoutables, que l'instinct de leur conservation réunirait secrètement alors même qu'elles paraîtraient séparées, et que le cabinet de Saint-James ne manquerait pas de soutenir dans leur résistance, au prix des plus grands sacrifices, certain que la défaite de la France lui permettrait de rentrer, et au delà, dans ses déboursés.

Alors on vit un singulier spectacle: d'une part, l'empereur voulant imposer ses lois à tous les peuples de l'Europe, sous le prétexte de ruiner la suprématie maritime des Anglais; de l'autre, l'Angleterre intervenant chaque jour dans les affaires du continent, sous le prétexte de défendre sa propre existence menacée. Des deux côtés, on poursuivait un double but: en ayant l'air de ne défendre que son indépendance et celle des autres peuples, l'Angleterre cherchait surtout à conserver le monopole du commerce, source de sa prospérité; en paraissant ne poursuivre que l'Angleterre, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, Napoléon cherchait à conquérir l'Europe en détail et par voie indirecte, dans la conviction qu'une fois maître du continent, il ne lui serait pas difficile de supplanter la reine des mers. En posant ou en acceptant ainsi la question, Napoléon ouvrait devant lui une carrière de gloire sans doute, mais il n'en courait pas moins à sa perte. En effet, comment admettre que de deux maux, l'Europe ne choisirait pas le moindre? comment penser qu'elle n'aimerait pas mieux rester provisoirement tributaire de l'industrie anglaise que de subir le joug d'un peuple victorieux, si grand que fût ce peuple et si grand qu'en fût le chef? Pour égaliser les forces, Napoléon aurait dû, au moins, garder de son côté l'avantage des principes; mais non; pour donner plus de rapidité à sa marche, il les avait complétement sacrifiés; et, dans les deux camps, on n'avait presque plus à s'en occuper, tant la différence était faible, sinon pour l'influence politique, du moins pour la morgue aristocratique, entre les torys anglais et les grands feudataires de l'empire. Ce n'était donc plus qu'une lutte matérielle, où l'Angleterre avait le privilége de ne combattre que par procuration et dans la personne de ses alliés; ce n'était plus qu'une guerre acharnée entre des rivaux implacables, où la victoire pouvait être favorable à la France jusqu'à ce qu'elle eût épuisé son sang, mais où le succès définitif devait nécessairement rester du côté du plus grand nombre.

Sous ce rapport, l'insuccès de l'expédition contre l'Angleterre fut on ne peut plus funeste à la France et à l'Europe tout entière; car, si Napoléon était parvenu à humilier l'aristocratie anglaise et à rétablir l'équilibre maritime depuis si longtemps détruit, lui-même aurait manqué de prétexte pour tenter la conquête de l'Europe, et peut-être aurait-il reculé devant une entreprise aussi audacieuse qui n'aurait plus eu d'autre motif que son ambition. Dans le cas où il aurait persévéré dans ses projets de domination, l'humiliation de l'Angleterre aurait du moins fait disparaître un des principaux obstacles. Mais vouloir encore réaliser la monarchie universelle après l'abandon du projet de descente en Angleterre, c'était une haute imprudence qui ne pouvait avoir que des suites désastreuses. L'incapacité de Villeneuve, qui fit échouer le beau plan de Napoléon, fut donc un des plus grands malheurs de l'empire et une des premières causes de sa destruction. A l'époque qui nous occupe, il est vrai, le système personnel de Napoléon ne s'est pas encore développé d'une manière assez évidente pour que le mal puisse être facilement aperçu; mais

déjà de nombreux symptômes indiquent des tendances matérialistes qui ne feront que s'accroître dans la suite.

L'Angleterre et la Russie forment contre la France une nouvelle coalition.—Quoi qu'il en soit, pendant que Napoléon opérait, avec ses flottes, une diversion qui pouvait nous ouvrir le chemin de l'Angleterre, celle-ci, non contente d'armer ses côtes, de faire une levée en masse et d'arborer le drapeau rouge, opérait, de son côté, une diversion qui allait la débarrasser du voisinage de l'empereur; elle montait une troisième coalition. Après deux années de négociations, l'Angleterre et la Russie avaient conclu, le 11 avril 1805, un traité d'alliance qui fut la base de toutes les coalitions faites jusqu'en 1814, époque où le traité fut enfin exécuté. Elles s'engageaient à fomenter une ligue générale de l'Europe pour délivrer le Hanovre et Naples, rendre l'indépendance à la Suisse et à la Hollande, faire rentrer la France dans ses anciennes limites; elles devaient rétablir le roi de Sardaigne dans la possession du Piémont, de Nice, de la Savoie, en lui donnant Gênes et Lyon, s'il était *possible;* réunir la Belgique à la Hollande, et en faire un royaume pour le prince d'Orange; donner la Lombardie à l'Autriche; elles promettaient de ne garder aucune conquête pour elles-mêmes, mais de *réunir, à la fin de la guerre, un congrès général pour discuter et fixer le code des nations sur une base déterminée, et d'en garantir l'exécution par l'établissement d'un système fédératif des États européens.* Isoler la France de l'Europe, voilà ce que se proposaient les deux parties contractantes; quant à leur modération, elle n'était qu'apparente, car l'isolement de la France aurait assuré à la Grande-Bretagne la domination des mers et donné à la Russie le protectorat du continent.

On stipula que la coalition mettrait sur pied cinq cent mille hommes, indépendamment des troupes de mer, et qu'un subside annuel de 15,000 liv. sterling par six mille hommes serait fourni par l'Angleterre à chaque puissance coalisée. Mais en échange de ses guinées, le gouvernement anglais se fit assurer des avantages commerciaux dans tous les pays coalisés : les peuples payèrent avec usure les avances qu'il faisait au roi. Sa qualité de banquier de la coalition lui donnait, en outre, la haute main dans toutes ses entreprises : des agents anglais étaient chargés de surveiller les opérations des armées, pour vérifier si les comptes étaient bien en règle. Tous les avantages étaient du côté de la Grande-Bretagne, qui avait eu le soin de faire reconnaître ses prétentions sur les mers et qui attirait sur le continent les coups dirigés contre elle.

La Suède et l'Autriche accèdent à la coalition.— La Suède entra ouvertement dans la coalition; le roi de Naples s'y enrôla secrètement. L'Autriche, qui n'était pas encore prête, n'osa pas non plus se déclarer; mais elle avait déjà pris des engagements avec la Russie, et l'on fixa dans le traité sa part de subsides et de contingent. Quant à la Prusse, elle ne savait quel parti prendre : après avoir d'abord offert son alliance à Napoléon, moyennant la cession du Hanovre, elle changea ensuite de résolution et ne promit plus que sa neutralité, à la condition de recevoir le Hanovre en dépôt.

D'après le plan de campagne qui fut arrêté en commun, l'Autriche devait porter ses forces en Italie, dans le Tyrol et sur l'Inn; une première armée russe devait se joindre à l'armée de l'Inn, pour envahir la France; une deuxième devait se joindre aux Anglais et débarquer à Naples; une troisième devait se joindre aux Suédois et débarquer en Poméranie; une quatrième se rassemblait en Pologne pour menacer et entraîner la Prusse.

Le 24 juillet, Napoléon demanda des explications à l'Autriche, qui se plaignit des agrandissements continuels de la France, et surtout de l'incorporation de Gênes à l'empire, grief que la coalition mettait en avant et présentait comme une violation du

traité de Lunéville. Mais tout en faisant des protestations pacifiques et en offrant sa médiation, l'Autriche se recommandait *à la générosité du roi d'Angleterre,* pour avoir une augmentation de subsides, cause unique de ses retards. Le 9 août, elle donna son adhésion formelle à la coalition, et elle eut bientôt 100,000 hommes en Italie, sous l'archiduc Charles; 40,000 dans le Tyrol, sous l'archiduc Jean; 90,000 sur l'Inn, sous l'archiduc Ferdinand, auquel avait été donné pour conseil et pour assesseur, le maréchal Mack, rival peu digne du grand capitaine qui allait l'assaillir.

Motifs de la coalition. — Inspirée par une jalousie haineuse contre la France, comme les grandes coalitions de 1793 et de 1799, cette nouvelle ligue se distingue cependant des précédentes par des dissemblances marquées. En 1793 et 1799, les coalisés prenaient l'offensive contre nous, et s'attaquaient surtout à nos principes révolutionnaires. En 1805, ils s'arment pour la défensive, ou du moins pour le maintien de l'équilibre politique, et, ce qui les effraye, c'est l'ambition de l'empereur bien plus que les principes de la révolution, à moitié vaincus par lui. On ne saurait nier qu'à cette époque notre agrandissement matériel n'eût commencé à devenir excessif : la république de Gênes réunie à l'empire aussi bien que le Piémont, le Hanovre et le royaume de Naples occupés par nos troupes, le royaume d'Italie obéissant au même chef que la France, la Hollande gouvernée par un *grand pensionnaire* soumis à l'ascendant de l'empereur, la Suisse le reconnaissant pour médiateur, tous ces changements, qui n'avaient rien de révolutionnaire, puisque la plupart des républiques avaient été converties en monarchies, révélaient une politique envahissante dont on pouvait d'autant moins prévoir le terme, que son auteur était le premier capitaine de son siècle et taillé sur le modèle des plus grands conquérants. En ce sens, la coalition de 1805 n'était pas impie autant que celle de 1799, et surtout que celle de 1793, où les suppôts de l'ancien régime voulaient étouffer la France démocratique à son berceau et se partager son territoire, comme déjà ils s'étaient honteusement partagé la Pologne. Cette fois, ils ne paraissaient rien ambitionner de plus que de faire rentrer la France dans ses anciennes limites; prétention ridicule alors, mais qui, au moins, respectait, jusqu'à certain point, notre nationalité. Quoique la troisième par ordre de date, la coalition de 1805 est donc en réalité un fait nouveau; aussi doit-on y voir moins une troisième coalition contre la révolution, qu'une première coalition contre le système impérial, lequel ne reposant pas sur des sentiments sacrés comme la révolution, mais s'appuyant sur des idées de conquête, devait périr par l'abus de la force, tandis que la révolution était restée invincible, et avait trouvé son salut dans son enthousiasme héroïque et dans la sainteté de sa cause.

Mais à cette époque, ce n'était pas une chose facile, même pour la Russie, l'Angleterre et l'Autriche réunies, que de vaincre Napoléon. Malgré ce qu'il y avait déjà de personnel et d'aristocratique dans son système, les peuples continuaient encore de voir en lui le représentant des idées nouvelles et le futur libérateur de l'Europe.

L'Espagne était son alliée, les petits États de l'Allemagne comptaient sur lui pour renverser la féodalité, l'Europe entière espérait qu'il allait en finir avec l'ancien monde; partout on avait foi dans son génie et dans son avenir.

L'Autriche commence les hostilités. —D'ailleurs, il déploya une habileté telle que ses ennemis n'eurent pas le temps de se réunir, et l'Autriche, prise en flagrant délit, paya pour les autres. Pressée par l'Angleterre, qui voulait à tout prix éloigner Napoléon, l'Autriche avait commis la faute de commencer les hostilités avant que l'armée russe et les contingents de la Suède et de l'Angleterre eussent le temps d'arriver. Le 9 septembre, les troupes du maréchal Mack passèrent

l'Inn, et envahirent la Bavière dans l'espoir de la forcer à se déclarer contre la France, d'entraîner également les électeurs de Wurtemberg et de Bade, et d'attendre les Russes sur le Rhin. Mais l'empereur avait pris ses précautions d'avance : décidé à porter le principal théâtre de la guerre en Allemagne et non pas en Italie, comme on s'y attendait, il avait prodigué les promesses aux électeurs de Bavière, de Wurtemberg et de Bade, s'était engagé à les affranchir de toute dépendance envers l'Autriche, et avait fait briller sans doute à leurs yeux ces couronnes royales dont il commençait à devenir le dispensateur. Ils promirent leur neutralité : l'électeur de Bavière fit plus, il s'engagea, dans le cas où son territoire serait violé, à se réfugier à Wurtzbourg avec son armée pour s'y joindre aux Français, et il tint parole. Les Autrichiens furent désappointés ; mais le maréchal Mack n'en poursuivit pas moins sa marche à travers la Bavière; il occupa Ulm, se posta dans le défilé du haut Danube et s'y fortifia, en attendant l'arrivée des Russes, qui n'étaient encore qu'en Moravie.

L'empereur revient à Paris, et dénonce la guerre contre l'Autriche. —Depuis longtemps Napoléon était au courant des dispositions de l'Autriche, et faisait surveiller ses armements. Lorsque l'entrée de Villeneuve à Cadix eut mis des obstacles insurmontables à l'expédition d'Angleterre, il fit rentrer la flottille dans les ports, forma deux camps de réserve pour la garder; et après avoir donné l'ordre de partir pour l'Allemagne à cette belle armée qui s'était crue un moment aux portes de Londres, il revint lui-même à Paris.

Le 23 septembre, il se rendit au Sénat, et lui dénonça la guerre contre l'Autriche; deux jours auparavant, 21 septembre, le roi de Naples avait signé avec la France un traité de neutralité, où il prenait l'engagement de repousser tout débarquement de troupes étrangères, ce qui permit au corps de Saint-Cyr d'évacuer le territoire napolitain, et d'aller renforcer l'armée d'Italie sous le commandement de Masséna. A la demande de l'empereur, le Sénat vota une levée de quatre-vingt mille hommes, et la mise en activité des conscrits des années précédentes; mesure dangereuse et inconstitutionnelle, parce qu'elle était un empiétement sur les attributions du Corps législatif, et parce qu'elle ne pouvait manquer de dégénérer en coutume, et d'enlever le seul frein qui fût capable de contenir les passions belliqueuses du chef de l'État. La garde nationale, oubliée depuis dix ans, fut réorganisée, non plus comme auparavant, pour veiller au maintien de l'ordre et de la constitution, mais pour protéger les côtes et les frontières, et servir, au besoin, d'arrière-ban. L'empereur n'attendit pas l'effet de ces mesures de prévoyance, il partit pour l'armée, le 24 septembre, laissant le gouvernement à son frère Joseph, assisté de Fouché, ministre de la police.

Succès de Napoléon; il entre à Vienne. — Le succès répondit à l'attente de Napoléon. Dès le début de la campagne, les électeurs de Bade et de Wurtemberg se déclarèrent en notre faveur, et fournirent un contingent de seize mille hommes. Mack ne sut rien comprendre aux savantes manœuvres de l'empereur; bientôt débordé, coupé de l'archiduc Ferdinand, cerné, il n'eut plus d'autre ressource que de se jeter dans Ulm, et de s'y enfermer; le 20 octobre, il y capitulait avec trente-trois mille hommes, soixante canons et quarante drapeaux. En un mois, une armée de quatre-vingt-cinq mille hommes avait été détruite, et notre perte ne dépassait pas trois mille hommes. Jamais la guerre ne s'était faite avec tant d'art et moins de sacrifices : aussi les soldats disaient-ils : « L'empereur a battu l'ennemi avec nos jambes, et non avec nos baïonnettes. » Le 15 novembre, l'armée entrait à Vienne.

Bataille d'Austerlitz, signature des préliminaires de la paix avec l'Autriche. — Pendant ce temps, l'empereur d'Autriche se réfugiait à Brunn, s'y réunissait au czar et à la deuxième armée russe. Grâce à un armistice obtenu

par la fraude, Kutusof put arriver aussi à Brunn, avec les débris de la première armée russe. Alors les alliés, rassurés par cette jonction et par la nouvelle de l'arrivée en Hongrie de l'archiduc Charles, qui avait repassé les Alpes, se flattèrent que la fortune allait changer; ils comptaient d'ailleurs sur la Prusse, qui leur avait promis son assistance.

Mais la bataille d'Austerlitz, 2 décembre, dissipa leur erreur. Le triomphe fut complet dans ce véritable *combat de géants*, que nos soldats appelèrent la bataille des trois empereurs, et où l'ennemi compta vingt mille tués ou blessés, vingt mille prisonniers, indépendamment de la perte de deux cent soixante et dix canons qu'il nous laissa pour trophées. « J'ai livré « trente batailles comme celle-ci, dit « Napoléon; mais je n'en ai vu aucune « où la victoire ait été si décidée, et où « les destins aient été si peu balancés... « Soldats, je suis content de vous! « vous avez couvert vos aigles d'une « gloire immortelle. »

Après ce nouvel échec, l'empereur d'Autriche, voulant au moins sauver les débris de sa monarchie, demanda une entrevue à Napoléon, qui consentit à interrompre le cours de ses victoires. L'entrevue eut lieu, le 4 décembre, dans le camp français, près de Scherwitz: on y signa les préliminaires de la paix. François sollicitant un armistice pour l'armée russe, Napoléon lui répondit: « Elle est cernée; mais « je la laisserai passer, si Votre Ma- « jesté me promet que cette armée re- « tournera en Russie. » On la laissa passer en effet; Alexandre n'en dépêcha pas moins un courrier à Berlin, pour presser la marche des Prussiens, et il déclara qu'il était étranger à la capitulation qui sauvait les restes de son armée, bien qu'il eût écrit lui-même au maréchal Davoust, pour le prier de suspendre la marche de son corps d'armée, *attendu qu'il y avait négociation pour une capitulation.*

Conduite peu loyale de la Prusse pendant cette campagne. — Trop prudent pour répondre à l'invitation d'Alexandre, le roi de Prusse arrêta le mouvement de ses troupes. La conduite de la Prusse, pendant la campagne de 1805, fut très-embarrassée et peu loyale. D'abord, à la nouvelle de la violation du territoire d'Anspach, elle jeta les hauts cris, se déclara libre de tout engagement envers la France, repoussa les explications de l'empereur, mobilisa son armée, envahit le Hanovre au nom et pour le service de l'électeur-roi, ouvrit la Silésie à la deuxième armée russe, et entama des négociations avec l'Angleterre et la Russie. Puis, après la capitulation d'Ulm, elle modéra sa première fougue et parut se repentir d'avoir épousé trop ouvertement la cause du czar Alexandre, qui était accouru à Berlin, où lui et le roi de Prusse s'étaient juré une amitié éternelle sur le tombeau du grand Frédéric. Cependant, le 3 novembre, les deux souverains signèrent, à Potsdam, un traité d'alliance pour rétablir l'équilibre européen, en offrant leur médiation armée, avec cette restriction, de la part du roi de Prusse, qu'il ne s'engageait à agir que si Napoléon refusait de rendre l'indépendance à la Suisse, à la Hollande et au Piémont. On convint que le comte d'Haugwitz serait envoyé sur-le-champ pour signifier à l'empereur cet *ultimatum;* mais le diplomate prussien n'arriva au quartier général français qu'un mois après la signature du traité de Potsdam, deux jours avant la bataille d'Austerlitz. Le comte d'Haugwitz s'était bien gardé de s'expliquer formellement, et il avait dû se trouver trop heureux que l'empereur eût ajourné son audience après la bataille. Quand le sort eut prononcé, il adressa des félicitations au vainqueur d'Austerlitz, qui lui répondit: « Voilà un compliment dont la fortune a changé l'adresse. » L'empereur témoigna son courroux contre le cabinet de Berlin, et ne consentit à pardonner que si on lui donnait des garanties pour l'avenir; il proposa au comte d'Haugwitz un traité d'alliance dans lequel la Prusse acceptait la possession du Hanovre, et cédait à la

France le territoire d'Anspach, une partie du duché de Clèves, la principauté de Neufchâtel en Suisse. Bien qu'il n'eût pas de pouvoirs suffisants, Haugwitz voulant éviter à la Prusse le sort de l'Autriche, signa ce traité, le 15 décembre; mais, pendant qu'il signait, la cour de Prusse adhérait formellement à la coalition par un traité de subsides avec l'Angleterre.

Signature de la paix avec l'Autriche. —Le 26 décembre, la paix fut conclue, à Presbourg, entre la France et l'Autriche. Cette dernière reconnut la création du royaume d'Italie et la réunion du Piémont à la France. Elle céda : les États vénitiens, pour être incorporés au royaume d'Italie; l'Istrie et la Dalmatie, pour être annexées à la France; le Tyrol, le Voralberg, les évêchés de Brixen et de Trente, Augsbourg, Burgau, Eichstadt, Passau, Lindau, etc., pour être donnés à la Bavière; les possessions de la Souabe, autrement appelées l'Autriche antérieure, pour être partagées entre Bade et le Wurtemberg. Bade obtint la majeure partie du Brisgau, l'Ortenau et la ville de Constance; le Wurtemberg obtint le surplus. L'Autriche acquit Salzbourg et Berchtolsgaden à titre de duché, et la grande maîtrise de l'ordre Teutonique pour un de ses princes. En échange de Salzbourg, donnée à l'Autriche, l'ex-grand-duc de Toscane reçut Wurtzbourg, que céda la Bavière. Napoléon garantit à l'Empereur la possession du reste de ses États. Les électeurs de Wurtemberg furent déclarés rois, et l'électeur de Bade grand-duc : ils durent jouir, sur les territoires concédés, comme sur leurs anciens États, *de la plénitude de la souveraineté et de tous les droits qui en dérivent, de la même manière qu'en jouissaient l'Autriche et la Prusse sur leurs États allemands.* Par une stipulation secrète, l'Autriche s'engagea à payer 40 millions à l'empereur.

Ainsi, cette ancienne rivale de la France, cette ennemie implacable de la révolution, recevait enfin le châtiment de sa jalousie et de sa haine aveugles : elle tombait de son rang, trop heureuse d'échapper à une ruine absolue. La perte du Tyrol et du Voralberg, jointe à la création du grand-duché de Bade et des deux royaumes de Bavière et de Wurtemberg, l'isolait de l'Allemagne que depuis tant d'années elle tenait courbée sous son sceptre impérial; la perte de Venise, de l'Istrie et de la Dalmatie, l'isolait de cette péninsule italique si longtemps opprimée sous son joug de fer; enfin, cette même perte des États vénitiens, qui lui fermait la route de l'Italie, l'isolait de l'Angleterre dont elle était depuis le traité d'Utrecht, l'alliée inséparable, et pour ainsi dire le complaisant satellite. De tous les résultats du traité de Presbourg, ce fut sans doute celui qui dut paraître le plus important à Napoléon : la défaite de Trafalgar ne permettait plus à notre pavillon de flotter dignement sur les mers; l'empereur s'en vengea en coupant les communications de l'Angleterre avec l'Italie et avec l'Allemagne du Midi, et en élevant des barrières infranchissables entre Londres et Vienne, qui donnait ou plutôt qui vendait au cabinet de Saint-James une espèce de droit de cité en Europe. Le traité de Presbourg faisait une Allemagne nouvelle comme les traités de Campo-Formio et de Lunéville avaient créé une autre Italie. Au delà du Rhin, aussi bien qu'au delà des Alpes, tout commençait à plier sous l'ascendant de la France impériale, devant qui s'étaient, en outre, abaissées les Pyrénées.

Bataille de Trafalgar. — Cependant, tandis que Napoléon faisait prévaloir sa prépondérance en Europe, la Grande-Bretagne consolidait sa dictature sur les mers par une victoire qui consomma la ruine de notre puissance maritime. Ayant reçu l'ordre de se rendre à Toulon, Villeneuve sortit de Cadix avec trente-trois vaisseaux, dont quinze espagnols. A la hauteur du cap Trafalgar, il rencontra la flotte anglaise (20 octobre). Au lieu d'éviter tout engagement, comme ses instructions le lui prescrivaient, il es-

saya de réparer ses anciennes fautes en présentant la bataille à la flotte de Nelson, forte seulement de vingt-sept vaisseaux; mais l'amiral anglais lui prouva que sur les flots, aussi bien que sur terre, les dispositions habiles peuvent suppléer au nombre et triompher de la valeur de l'ennemi le plus redoutable, quand il n'a qu'un chef médiocre pour le commander. Quoique bien soutenus par les Espagnols, et malgré des prodiges d'audace, nos marins furent vaincus par la tactique savante de Nelson, qui déjoua par des combinaisons nouvelles la vieille routine de Villeneuve. Sur les trente-trois vaisseaux alliés, treize seulement rentrèrent à Cadix; quatre furent pris, douze coulés ou jetés à la côte; quatre, qui s'étaient échappés avec Dumanoir, furent pris quelques jours après. L'amiral espagnol Gravina, le contre-amiral Magon et six capitaines perdirent la vie; Villeneuve fut fait prisonnier : relâché quelque temps après, il se suicida en France, à la veille de paraître devant un conseil de guerre, et après avoir inutilement essayé de fléchir l'empereur, qui l'accusa hautement de lâcheté et de trahison. Les Anglais eurent seize vaisseaux mis hors de combat et perdirent trois mille hommes. La bataille de Trafalgar mit le comble à leur orgueil; mais elle coûta la vie à Nelson, qui tomba atteint par une balle française partie des haubans, et la bataille d'Austerlitz, ressentie par eux comme une défaite, leur fit presque oublier Trafalgar.

A la fin de l'année 1805, la fortune s'était donc prononcée pour l'Angleterre sur les flots, pour la France sur le continent. En apprenant le traité de Presbourg, Pitt se sentit frappé au cœur; il douta de l'avenir, et peu de temps après (26 janvier 1806) il mourut en disant « *O mon pays!* » Il avait raison dans sa douleur; car de l'usage que Napoléon allait faire de sa puissance, dépendait le sort du monde. Depuis la rupture du traité d'Amiens, la France avait perdu sa plus belle flotte; mais l'Angleterre avait à déplorer la perte du Hanovre et l'abaissement de l'Autriche avec qui elle n'avait plus de communications militaires. L'Angleterre, il est vrai, possédait pour le moment la dictature maritime, tandis que la France avait encore beaucoup à faire avant de pouvoir s'emparer de la dictature continentale; mais pour accomplir sa mission civilisatrice, la France pouvait se passer de la dictature et se contenter de la prépondérance que lui avaient assurée ses victoires, prépondérance que rendaient encore plus décisive l'amour de l'Italie, l'alliance de l'Espagne, de la Hollande, de la Suisse, du Wurtemberg, de la Bavière et du grand-duché de Bade. Enfin, si Napoléon avait contre lui les intérêts des rois, les intérêts des peuples étaient en sa faveur; il ne manquait donc pas de ressources pour vaincre le passé et faire triompher la cause de l'avenir.

Mais, pour cela, il aurait fallu comprendre que la force de la France résidait dans les principes bien plus que dans les armes; il aurait fallu éviter d'imiter le gouvernement anglais qui, dans toute question politique, trouve matière à spéculation; il aurait surtout fallu se garder de dénaturer la révolution française, et de ne paraître occupé que d'intérêts ou de désirs ambitieux. Vouloir agglomérer les États de l'Europe en une seule monarchie pour exercer sur le continent la même dictature que les Anglais sur les mers, c'était se créer des difficultés innombrables, jouer la perte de notre ascendant moral contre un succès plus que douteux, en un mot, quitter le certain pour l'incertain. Avec la prépondérance dont il jouissait, Napoléon pouvait détrôner les rois qui refusaient d'adopter la politique civilisatrice de la France; favoriser non-seulement l'agrandissement matériel, mais encore le développement national des petits peuples de l'Allemagne qui entraient franchement dans notre sphère; récompenser l'alliance des Espagnols en les aidant à se débarrasser des entraves du régime absolu et monacal; faire de la France un état-mo-

dèle, ayant pour principaux satellites l'Italie et l'Espagne, unies avec nous par les liens d'une amitié d'autant plus sincère que notre désintéressement eût été plus réel; former avec ces trois nations romanes un faisceau indissoluble autour duquel seraient venues se ranger successivement les autres nations. En un mot, il pouvait, à son gré, créer cette sainte alliance des peuples, dont la nécessité n'était pas moins fortement sentie alors que de nos jours, renouveler la face entière de l'Europe, et devenir le bienfaiteur du monde moderne. Tout cela commençait à devenir possible dès 1805, et Pitt s'attendait sans doute à une révolution semblable, quand il mourait désespérant de son pays.

Quoi qu'il en coûte, il faut avoir le courage de le dire, Napoléon n'était pas à la hauteur de ce rôle. Tout ce que le génie peut donner, il le possédait; mais il manquait de cette foi vive qui seule permet à un grand chef de fonder des institutions durables. Effrayé des excès de la révolution, il craignait toujours de la voir renaître de ses cendres, et, dans cette crainte comme aussi dans l'intérêt de son ambition, il faisait, à chaque occasion nouvelle, un pas de plus dans la voie réactionnaire. Cependant sa mission, à lui, c'était évidemment de faire pour l'Europe, ce que la révolution avait fait pour la France; seulement, il était de son devoir, puisqu'il en avait les moyens, de rendre moins pénible pour les autres peuples que pour le peuple français, la transition du passé à l'avenir. Conduire toute l'Europe à sa régénération en lui épargnant les orages de 93, voilà le but que devait se proposer Napoléon, s'il avait bien compris le grand côté de la révolution française. C'est là, dira-t-on peut-être, qu'il voulait arriver après la conquête; mais s'il en est ainsi, s'il est vrai que, pour lui, la conquête fût un moyen et non un but, il faut convenir du moins qu'il s'est trompé dans son choix, car, de tous les moyens praticables, la conquête n'était ni le plus sûr ni le moins sanglant: on en trouve la double preuve dans les trois millions d'hommes qu'a moissonnés l'empire, et dans la rapidité de sa chute. Mais non, la vérité, c'est que Napoléon n'avait pas une perception bien nette des besoins de son époque; c'est que, par suite de son éducation et de ses goûts tout militaires, il ne voyait l'ordre que dans la discipline; c'est qu'il plaçait la grandeur surtout dans la puissance. Moitié ignorance de l'esprit du siècle, moitié ambition. Il adopta un système intermédiaire: il ne voulut pas pousser l'imitation du passé jusqu'à devenir lui-même un souverain féodal. Non; ce serait lui faire injure que de ne pas admettre ses protestations à cet égard. Mais il dédaigna le rôle facile de libérateur des peuples, mais il ne voulut pas accepter dans toute son étendue le mandat qui lui avait été donné par le peuple français; mais enfin, s'il ne recula pas entièrement jusqu'au passé féodal, il s'en approcha d'assez près pour se fermer à lui-même le chemin de l'avenir. Que se proposa-t-il donc? Il se proposa d'intervenir comme médiateur entre les peuples et les rois, et, pour prix de sa médiation, de prendre aux peuples le plus de liberté possible et aux rois autant de provinces que la victoire le lui permettrait, dans le but de créer une immense monarchie dont il aurait été à la fois le maître et le législateur. Ses aveux à Sainte-Hélène révèlent, à n'en pas douter, que telles furent ses intentions. Lui-même a merveilleusement caractérisé sa politique dans le passage suivant: « J'ai créé différents titres impériaux pour *empêcher le retour* de tout titre féodal et incompatible avec les constitutions, réconcilier la France nouvelle avec la France ancienne, favoriser la fusion de l'ancienne noblesse dans la nation, *mettre les institutions de la France en harmonie avec celles de l'Europe.* »

Mais un pareil système n'était pas autre chose qu'une halte entre le passé et l'avenir; et si la balance penchait d'un côté, c'était évidemment en faveur du passé, puisque, au lieu de

mettre les institutions de la vieille Europe en harmonie avec les institutions de la France nouvelle, Napoléon, de son propre aveu, faisait le contraire : singulière façon de détruire la féodalité que d'engendrer des feudataires nouveaux et de les mêler aux feudataires anciens. Aussi, quand on n'envisage son système que sous cette face, malheureusement la plus importante, Napoléon est loin de paraître digne de son immense réputation de profondeur et de génie. Pour le voir tout entier, il faut se rappeler qu'il poursuivait un double but, et qu'il croyait à la possibilité d'une fusion des principaux peuples de l'Europe en une seule monarchie; alors on comprend pourquoi il ajoutait une si grande importance à mettre les institutions démocratiques de la France *en harmonie* avec les institutions monarchiques de l'Europe. Le triomphe de la démocratie n'aurait pas été contraire à une vaste fédération de la France, de l'Italie, de l'Espagne et de l'Allemagne; au contraire, il lui eût été très-favorable; mais une fédération ne paraissait à l'empereur ni assez compacte ni surtout assez disciplinable; une *agglomération* lui allait mieux; c'est le mot dont il se servait; et, dans sa bouche, ce mot veut dire quelque chose de semblable à l'empire romain. Dans une fédération, il y avait place pour un autre Washington plus grand encore que le premier : l'empereur dédaigna ce rôle, dont il parlait souvent avec mépris, et il préféra une agglomération, parce que là il y avait place pour un conquérant et pour un César. La dictature, voilà l'aimant vers lequel Napoléon se sentait fatalement entraîné; voilà le but pour lequel il adopta cette politique de bascule qui cherchait à équilibrer le passé et l'avenir pour le subordonner à un présent mal défini; à contre-balancer les peuples et les rois en les neutralisant les uns par les autres, pour tout soumettre à l'autorité du conquérant, qui jouait le personnage de médiateur.

Bien qu'il ne soit pas facile de prévoir ce qu'aurait fait Napoléon une fois maître de l'Europe, si son rêve eût été réalisable, cependant, en procédant par la méthode du connu à l'inconnu, on ne peut guère admettre qu'il y eût en lui les éléments d'un Lycurgue ou d'un Solon; car s'il a présidé aux discussions sur le code civil, il n'a pas tenu ce qu'on attendait de lui dans les constitutions de l'empire; en d'autres termes, dans la législation politique. D'ailleurs, autre temps, autres mœurs; dans l'époque moderne, il n'y a pas d'exemple qu'un code politique soit sorti tout entier de la tête d'un seul homme; et, précisément parce qu'il a pu être mis en parallèle avec César et Alexandre, il est douteux que Napoléon fût trempé comme les grands législateurs de l'antiquité. Il y a plus : alors même que l'entreprise eût été possible, les précédents de Napoléon l'auraient empêché de l'accomplir : la politique du conquérant aurait lié les mains au législateur. Enfin, s'il avait eu en réserve quelque grande combinaison capable de réparer ses fautes passées et de régénérer l'Europe, Napoléon l'aurait révélée avant de mourir, il n'aurait pas voulu emporter son secret dans la tombe. Une de ses dernières pensées à Sainte-Hélène, c'est que l'empire du monde appartiendra au premier chef qui saura prendre son point d'appui sur les peuples, comme Pitt avait pris le sien sur les aristocraties. S'il ne l'a pas fait lui-même, ce ne sont pas les conseils qui lui ont manqué; la passion de dominer l'en a seul empêché, et il en a été trop cruellement puni pour qu'on doive rappeler son erreur dans un autre intérêt que celui de l'avenir.

Il serait difficile de juger son règne, si on ne tenait pas compte de la perturbation que portèrent dans ses idées l'amour des conquêtes et la passion du commandement. Là est le secret de sa politique. Déjà dans le traité de Presbourg, où cependant son système ne perce qu'à demi, on voit des arrière-pensées se trahir. Considéré comme l'ouvrage d'un conquérant, le traité de Presbourg est un chef-d'œuvre d'habileté et de profondeur, qui place Napo-

léon au premier rang parmi les diplomates; envisagé comme l'ouvrage d'un législateur politique, ce traité laisse beaucoup à désirer : les intérêts de la civilisation y sont sacrifiés aux intérêts de la puissance militaire.

Avec quel art l'Autriche est séparée de l'Italie, de l'Allemagne, et privée de communications avec l'Angleterre! La voilà certainement condamnée à subir pour longtemps l'alliance du grand capitaine! Aussi bien que l'Autriche, la Prusse est battue en brèche par la création des deux royaumes de Bavière et de Wurtemberg et par la formation du grand-duché de Bade. L'empire germanique tout entier est ébranlé dans ses vieux fondements : l'Allemagne du centre est ouverte à nos troupes, l'Allemagne du midi vaincue, l'Allemagne du nord mise à deux doigts de sa perte. Détrôner l'empereur d'Autriche, c'eût été une imprudence qui aurait démasqué l'ambition de Napoléon, doublé les forces de la Prusse et de la Russie et compromis l'avenir; il suffisait donc d'affaiblir la monarchie autrichienne et de la mettre hors d'état de venir au secours de la Prusse. Comment concevoir quelque chose de mieux combiné pour aplanir le chemin devant la conquête! Mais quand on examine quel parti le vainqueur a tiré de son triomphe en faveur de la civilisation, on s'étonne combien il a peu fait, pouvant presque tout faire. Avec l'empereur d'Autriche, aucune stipulation dans l'intérêt de ses peuples; et cependant un moyen sûr de détacher à jamais la monarchie autrichienne de la coalition, c'était de lui donner une constitution représentative, ne fût-ce qu'à l'image de la diète hongroise. Tous les efforts de François pour se jeter dans les hasards d'une nouvelle ligue avec l'Angleterre, comme en 1808, par exemple, auraient échoué devant la résistance de l'assemblée des représentants, qui aurait eu à perdre autant que la France dans une contre-révolution. Ce qu'il y avait de plus progressif dans le traité de Presbourg, c'était l'agrandissement des trois électorats; mais Napoléon les avait agrandis bien moins pour qu'ils prissent leur indépendance au sérieux, que pour trouver en eux des auxiliaires plus redoutables contre l'Autriche et contre la Prusse. Il ne demanda pas mieux que de voir les nouveaux États imiter la constitution fictive de la France; mais nulle part, il ne voulut permettre une représentation vraiment nationale. Le seul présent qu'il daignât faire aux peuples sur sa route, c'était le code civil, qui avait d'ailleurs l'avantage de les façonner aux mœurs de la France, et de les préparer aux exigences de l'agglomération, à la conquête. Comment aurait-il fondé la liberté des autres peuples, lorsqu'il enlevait chaque jour à la France quelque reste de son ancienne liberté!

L'érection de l'empire et la destruction des républiques instituées par le Directoire en Italie et en Hollande avaient prouvé son aversion pour les formes du gouvernement démocratique. Mais un dernier espoir restait encore : on se flattait qu'il allait remplacer le régime républicain par le régime constitutionnel, et fonder l'ère des monarchies représentatives. Après le traité de Presbourg, on dut se convaincre qu'il n'acceptait pas plus le gouvernement représentatif que le gouvernement démocratique, et qu'il ne travaillait qu'à l'établissement de la dictature militaire.

Voici comment, à Sainte-Hélène, il exposait son plan : «... Je voulais *agglomérer* et *concentrer* les mêmes peuples géographiques que les révolutions et la politique ont morcelés, *former trois nations compactes* des 15 millions d'Italiens, des 30 millions d'Allemands, des 15 millions d'Espagnols, introduire parmi elles unité de lois, de principes, de sentiments, d'intérêts; faire ainsi du midi de l'Europe le contre-poids des nations du Nord; enfin, donner une extension gigantesque à l'influence politique exercée par la France, depuis deux siècles, sur les États voisins, en créant un système d'*États fédératifs de l'empire*, qui fît d'elle l'arbitre incontesté du continent, et forçât l'Angleterre à don-

ner au monde la liberté des mers... » Quoique, dans cette révélation, le mot de conquête soit évité avec un grand art, il en ressort évidemment que Napoléon se proposait de conquérir l'Europe. Si on était encore dans le doute, nous citerions ces autres paroles qu'il a prononcées étant encore sur le trône : « On me croit ennemi de la paix ; mais il faut que *j'accomplisse ma destinée* : je suis forcé de combattre et de *conquérir pour conserver*. » Ceci est clair, et il était difficile de mieux exprimer le cercle vicieux dans lequel il se trouvait enserré.

Mais, ce qu'il ne voit pas, ce qu'il ne veut pas voir peut-être, c'est que la cause première du mal réside dans son ambition personnelle, dans sa passion de tout dominer. Il ne s'aperçoit pas qu'il ne justifie sa conduite qu'en condamnant son système. La nécessité de conquérir pour conserver était la conséquence de ses projets de monarchie universelle, bien plus encore que l'effet de la situation générale de l'Europe. Certes, les rois ne voyaient pas d'un bon œil le triomphe de la révolution française ; mais les victoires de la République et du Consulat leur avaient appris à respecter l'indépendance morale de la France aussi bien que l'intégrité de son territoire ; les traités de Bâle (1795), de Campo-Formio (1797), de Lunéville (1801) et d'Amiens (1802), les avaient habitués à compter avec la révolution ; toutes les anciennes monarchies, l'Angleterre et la Russie elles-mêmes, étaient venues successivement lui faire amende honorable. Sur ce point, nous avions pour nous l'autorité de la chose jugée, et, bien loin de manquer de ressources pour faire respecter les traités qui consacraient sa liberté nationale, la France attaquait le vieux monde, à son tour, et débordait depuis plus longtemps. Alors, c'était contre ses agrandissements perpétuels, c'était contre l'extension toujours progressive de son influence que les rois en étaient réduits à se coaliser ; voilà quelle était, en 1805, la situation des agresseurs de 1792, de 1793 et de 1799 ; ils tremblaient pour eux-mêmes. Qu'importe le motif, répondent les impérialistes, les rois ne se coalisaient pas moins, et, s'ils ne se sentaient plus assez forts pour menacer notre indépendance, ils avaient juré de ne pas déposer les armes avant d'avoir ruiné notre prépondérance. C'est vrai ; mais combien il était facile à Napoléon de ne pas leur donner le temps de se coaliser en les mettant aux prises avec leurs peuples ! Il n'avait qu'un signe à faire, nous ne dirons pas pour révolutionner l'Europe, c'eût été renouveler, sur un champ plus vaste, le chaos de 1793, mais pour remplacer toutes les monarchies absolues par des monarchies représentatives. Les peuples de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Espagne, on en a vu plus d'une preuve, même avant 1814, voulaient avoir des constitutions qui fussent plus dignes de ce nom que la constitution de l'an XII.

Qu'auraient donc pu faire toutes les intrigues de l'Angleterre et de la Russie contre la France, si l'Allemagne et l'Espagne avaient eu un intérêt commun à défendre avec nous ? Croit-on qu'en 1813 le roi de Prusse, l'empereur d'Autriche et les princes de la confédération du Rhin auraient pu se tourner contre Napoléon comme ils l'ont fait, si sa politique avait répondu aux vœux des Allemands, qui avaient espéré trouver en lui un protecteur pour les aider à conquérir la liberté, et non un maître pour les enrégimenter sous ses drapeaux ? Contenus par des assemblées représentatives, les princes allemands n'auraient pas pu se liguer contre Napoléon ; ils auraient été trop heureux de ménager son amitié, pour qu'il intervînt comme médiateur entre eux et leurs peuples, plus disposés à les détrôner qu'à trahir le bienfaiteur de l'Europe. Il y aurait eu de la grandeur dans ce rôle, et Napoléon n'aurait pas été condamné à *conquérir pour conserver*. Sa vraie destinée, s'il avait eu la force de commander à ses passions, n'était pas d'aller mourir sur un rocher de l'Océan ; il n'est tombé que pour n'avoir pas su se vaincre lui-même.

Du reste, comme il arrive toujours

aux puissants, Napoléon était environné de flatteurs plutôt que de conseillers; la France presque tout entière se rendait complice de sa politique envahissante par les transports d'ivresse qui saluaient chaque victoire nouvelle; il est vrai qu'à cette époque les esprits les plus clairvoyants devinaient seuls le secret de son plan. Le 30 décembre, le Tribunat émit le vœu que, sur une des principales places de la capitale, il fût érigé une colonne surmontée de la statue de l'empereur. Cette colonne devait porter pour inscription : *A Napoléon le Grand la patrie reconnaissante*. Le lendemain, le Sénat décréta qu'au nom du peuple français, il serait consacré un monument triomphal à *Napoléon le Grand*. Ce décret fut exécuté; mais ce ne fut qu'après la campagne de Prusse que Napoléon fit élever, avec le bronze des canons pris sur l'ennemi, la colonne qui décore la place Vendôme. Il la dédia à la grande armée.

§ II. *Année* 1806.

Tandis que le Sénat décernait le titre de *Grand* au souverain qu'il devait abandonner huit ans plus tard, le calendrier républicain était remplacé par le calendrier grégorien, en vertu d'un sénatus-consulte rendu le 9 septembre 1805, mais seulement exécutable à partir du 1er janvier 1806; puis, pour mieux marquer la rupture du présent avec le passé révolutionnaire, le Panthéon fut rendu au culte catholique.

Mort de Pitt.—Au commencement de cette même année mourut Pitt, le 23 janvier. Voici comment Napoléon le jugeait à Sainte-Hélène : « M. Pitt a été et « demeure l'homme de l'aristocratie « européenne; c'est son système qui a « ménagé l'asservissement de la cause « populaire et le triomphe des patri- « ciens... Il a été le maître de la poli- « tique européenne; il a tenu dans ses « mains le sort moral des peuples, il « en a mal usé, il a incendié l'univers. « Cette conflagration universelle de « vingt-cinq ans, ces nombreuses coa- « litions qui l'ont entretenue, le bou- « leversement, la dévastation de l'Eu- « rope, les flots de sang des peuples « qui en ont été la suite, la dette ef- « frayante de l'Angleterre, qui a payé « toutes ces choses, le système pesti- « lentiel des emprunts sous lesquels « les peuples demeurent courbés, le « malaise universel d'aujourd'hui, tout « cela est de sa façon : la postérité le « reconnaîtra; elle le signalera comme « le génie du mal (*). » Quelque sévère que soit ce jugement, on peut dire que la postérité l'a déjà consacré; mais, Pitt une fois mort, Napoléon resta maître du champ de bataille, lui aussi, et encore bien plus que Pitt, il a été le maître de la politique européenne, il a tenu dans ses mains le sort moral des peuples. Dira-t-on que le mauvais génie de Pitt ne mourut pas avec lui et qu'il lui survécut dans la personne de ses disciples? Qu'importe, puisque Pitt lui-même avait été vaincu de son vivant, ainsi que l'atteste le désespoir que lui causa le traité de Presbourg à sa dernière heure; et puis, il ne faut pas oublier qu'il eut d'abord pour successeur un homme qui était loin de partager sa haine contre la France et contre Napoléon. Cependant l'empereur ne put pas s'entendre avec Fox, et c'est son opiniâtreté dans son système d'envahissement qui servit de prétexte à la rentrée des torys aux affaires. Loin de profiter de la mort de Pitt pour travailler à la pacification du continent, Napoléon n'y vit qu'une occasion de réaliser plus librement ses plans de conquête, qu'un moment de répit pendant lequel il lui était permis de faire impunément de nouveaux progrès dans la carrière dictatoriale.

Conquête du royaume de Naples, dont la couronne est donnée à Joseph Bonaparte. — Pendant la guerre contre l'Autriche, la cour de Naples, violant le traité du 21 septembre 1805, s'était jointe à la coalition, avait mis à sa disposition vingt-cinq mille hommes, et menacé le territoire romain. Le lendemain du traité de Presbourg, le trente-septième bul-

(*) Las Cases, t. VII, p. 218.

letin de la grande armée annonça « que le général Saint-Cyr marchait à grandes journées sur Naples pour punir la trahison de la reine, et précipiter du trône cette femme criminelle, qui, avec tant d'impudeur, avait violé tout ce qu'il y a de sacré parmi les hommes. » *La dynastie de Naples a cessé de régner*, ajoutait Napoléon. Le 8 février 1806, en effet, les Français entrèrent à Naples sans résistance. « Le sceptre de plomb de la moderne Athalie, dit *le Moniteur*, vient d'être brisé sans retour. L'empereur rétablira le royaume de Naples pour *un prince français;* mais il le rétablira fondé sur les lois et sur les intérêts des peuples : le nouveau royaume fait désormais *partie des États fédératifs* de l'empire français. ». Le 30 mars, Napoléon donna la couronne de Naples à *son bien-aimé frère Joseph*. Il institua, en outre, six *duchés grands fiefs de l'empire*, pour être *à perpétuité* à sa nomination et à celle de ses successeurs.

La Hollande est érigée en royaume, en faveur de Louis Bonaparte.— La Hollande, qui cependant était restée fidèle à l'alliance de la France, fut érigée, malgré elle, en royaume, et comme Naples elle dut accepter pour roi un frère de Napoléon. L'empereur justifiait ainsi cette innovation : « Sous « le point de vue militaire, la Hol- « lande, possédant toutes les places « fortes qui garantissent notre fron- « tière du Nord, il importe à la sûreté « de nos États que la garde en soit con- « fiée à des personnes sur l'attache- « ment desquelles nous ne puissions « concevoir aucun doute. Sous le point « de vue commercial, la Hollande étant « située à l'embouchure des grandes « rivières qui arrosent une partie con- « sidérable de notre territoire, il faut « que nous ayons la garantie que le « traité de commerce que nous conclu- « rons avec elle sera fidèlement exé- « cuté. Enfin, la Hollande est le pre- « mier intérêt politique de la France. » Vainement l'assemblée hollandaise témoigna la répugnance du pays pour une restauration monarchique, Napoléon n'écouta pas ses plaintes. Alors, dans le but *d'éviter de plus grands maux*, elle demanda pour roi le prince Louis, avec une charte constitutionnelle qui garantît les libertés de la nation. En proclamant Louis roi de Hollande, le 5 juin, Napoléon lui dit : « *Ne cessez jamais d'être Français;* « la dignité de connétable que vous « conservez vous retracera les devoirs « que vous avez à remplir envers moi, « et l'importance que j'attache à la « garde des places fortes que je vous « confie. »

Création des fiefs immédiats de l'empire. — Déjà, le 30 mars, Napoléon avait donné Massa et Carrara à sa sœur Élisa Bacciochi, princesse de Piombino et Lucca; à Pauline Borghèse, Guastalla; à Murat, la souveraineté héréditaire des duchés de Berg et de Clèves; à Berthier, la principauté de Neufchâtel; à Talleyrand, la principauté de Bénévent; à Bernadotte, la principauté de Ponte-Corvo. Il se réserva, dans les anciens États vénitiens, les douze provinces de Dalmatie, d'Istrie, de Trévise, de Conégliano, de Bellune, de Feltre, de Frioul, de Bassano, de Vicence, de Cadore, de Rovigo, de Padoue, avec trente millions de domaines nationaux, pour les concéder plus tard à ses généraux et à ses ministres comme *grands fiefs immédiats de l'empire*, transmissibles à leur descendance mâle par ordre de primogéniture. Il faisait toutes ces concessions « guidé par la grande pensée de consolider l'ordre social et *son trône, qui en était le fondement*, et de donner des centres de correspondance et d'appui au grand empire. »

Ainsi, renouvelant la politique usurpatrice de Louis XIV et le système féodal du moyen âge, Napoléon commençait à placer ses parents sur les trônes étrangers et à s'entourer de vassaux. En donnant la couronne de Naples à Joseph et la couronne de Hollande à Louis, il mettait les deux extrémités de l'empire à l'abri des attaques de l'Angleterre, et fermait à son commerce le chemin de l'Italie

et d'une grande partie de l'Allemagne : c'était un commencement de blocus continental. Mais cette double intronisation ne déplut pas seulement aux rois, qui y virent un nouvel envahissement, elle déplut encore aux peuples, dont Napoléon disposait si cavalièrement, et à toute l'Europe, qui attendait autre chose du chef de la révolution. Quant à la création des grands fiefs de l'empire, quoique du goût des rois, qui voyaient avec plaisir l'ancien régime reprendre racine en France, elle fit le plus grand tort à Napoléon dans l'esprit de la nation française, et elle diminua la popularité dont il jouissait chez les autres nations. Les peuples ne purent s'empêcher de voir qu'au lieu de chercher à diriger la révolution, il ne voulait que l'exploiter à son profit.

Création des majorats. — Jusque-là, tout en ressuscitant les priviléges princiers et territoriaux auxquels la France faisait la guerre depuis sept cents ans, l'empereur avait au moins respecté le territoire français, en ce sens qu'il avait doté ses feudataires avec des terres conquises. Mais bientôt, conséquent avec lui-même, et voulant *mettre les institutions de la France en harmonie avec celles de l'Europe,* il fit cesser cette exception qui lui paraissait choquante. Le 14 août, il fit décréter par le Sénat, que quand Sa Majesté le jugerait convenable, soit pour récompenser de grands services, soit pour exciter une noble émulation, soit pour concourir à l'éclat du trône, elle pourrait autoriser un chef de famille à *substituer* ses biens libres pour former la dotation d'un titre héréditaire que Sa Majesté ériger-rait en sa faveur, réversible à son fils aîné, né ou à naître, et à ses descendants en ligne directe de mâle en mâle, par ordre de primogéniture. Il est vrai que l'article suivant du même décret ajoutait que les propriétés ainsi possédées sur le territoire français n'auraient et ne conféreraient aucun droit ou privilége relativement aux autres sujets français de Sa Majesté et à leurs propriétés ; mais, à moins de retourner en plein moyen âge, qu'imaginer de plus rétrograde, de plus contraire à l'esprit de la révolution, que la création des *majorats* et des substitutions ! N'était-ce donc pas assez de violer du même coup la législation de la Constituante et sa propre législation à lui, puisque le code civil avait consacré l'abolition du droit d'aînesse !

Formation de la confédération du Rhin. — Au dehors, Napoléon ne poursuivait pas avec moins d'activité son plan de domination générale. Il profita de la position que lui avait faite le traité de Presbourg en Allemagne pour y asseoir solidement sa prépondérance, avant de faire subir à la Prusse le même sort qu'à l'Autriche. Trop faibles pour se défendre contre la coalition permanente de l'Angleterre et de la Russie, à laquelle ne demandaient qu'à se joindre de nouveau la Prusse et l'Autriche, le royaume de Bavière, le royaume de Wurtemberg et le grand-duché de Bade sentaient le besoin de s'unir pour mieux protéger leur indépendance naissante. Un grand nombre de petits princes allemands ne demandaient qu'à les imiter, dans l'espoir que l'empereur ne ferait pas moins pour eux que pour les autres. Napoléon saisit avec empressement cette occasion qu'il s'était appliqué à faire naître, et, reprenant à son point de vue particulier la politique de Richelieu et de Mazarin, il forma la *confédération du Rhin,* qui le reconnut pour protecteur. Le 12 juillet, les rois de Bavière et de Wurtemberg, le grand-duc de Bade, l'électeur de Ratisbonne, le grand-duc de Berg, le landgrave de Hesse-Darmstadt et dix autres petits princes, signèrent un traité en vertu duquel ils se déclarèrent séparés à perpétuité de l'Empire germanique, indépendants de toute puissance étrangère, et unis entre eux par une confédération. Les intérêts de la confédération devaient être réglés par une diète tenue à Francfort, et présidée par le primat de Ratisbonne. L'empereur des Français en était déclaré le protecteur, mais il ne devait en rien se substituer aux droits de suzeraineté

qu'avait exercés l'empereur d'Allemagne. Une alliance était conclue entre la confédération et la France, en vertu de laquelle toute guerre continentale devenait commune aux deux parties; le contingent de la France était fixé à 200,000 hommes, celui de la confédération à 63,000.

Dissolution de l'empire d'Allemagne. — Établissement de l'empire d'Autriche. — Le 1er août, les confédérés notifièrent à la diète de Ratisbonne leur séparation de l'Empire. Napoléon fit savoir qu'il ne reconnaissait plus la constitution germanique, et qu'il traiterait dorénavant tous les princes allemands comme souverains absolus. Le 6 août, François II renonça à son titre d'empereur d'Allemagne et de roi des Romains; il délia les électeurs, princes et États de leurs devoirs envers lui; incorpora ses provinces allemandes à ses États autrichiens, et commença, sous le nom de François Ier, la série des empereurs d'Autriche.

Après mille ans d'existence, l'empire créé par Charlemagne était détruit; mais, dans la pensée de Napoléon du moins, c'était pour renaître, non plus morcelé, comme l'avait fait le moyen âge, mais complet par la fusion de la France et de l'Allemagne, comme l'avait fait son fondateur. Le titre de protecteur, à ses yeux, n'était qu'une manière adroite de préparer les esprits. D'ailleurs, qu'importait le titre à l'homme qui était déjà empereur des Français, roi d'Italie, suzerain des royaumes de Hollande et de Naples, médiateur de la Suisse, allié de l'Espagne, arbitre enfin de l'Europe entière?

Résultats de ces révolutions. — Mais les Allemands avaient pris plus au sérieux le titre de protecteur et la stipulation par laquelle l'empereur renonçait à se substituer à l'Autriche dans le droit et dans l'exercice de la suzeraineté. Ce malentendu devait avoir plus tard les conséquences les plus funestes pour la France et pour l'Allemagne. Sur le moment même, la confédération du Rhin eut d'excellents résultats pour l'une et pour l'autre. Elle doubla la force morale de la France, et porta un coup mortel à la vieille féodalité allemande. La noblesse *immédiate*, qui relevait directement des empereurs, fut abolie; un millier de petites souverainetés se trouva réduit à trente; les lois civiles furent améliorées par les lois françaises; les populations furent assujetties à un régime uniforme de législation et d'impôt; pour la première fois l'unité s'introduisit dans l'administration.

La pensée politique qui dirigea l'empereur dans l'établissement de la confédération du Rhin était évidemment la même que celle qui avait présidé au traité de Presbourg. Dans les deux combinaisons on retrouve les mêmes qualités et les mêmes défauts; à ce point qu'on peut dire que la confédération du Rhin ne fut qu'une application du traité de Presbourg qui la contenait en germe.

On s'étonne que les puissances européennes n'aient pas formé une nouvelle coalition pour s'opposer à l'établissement de la confédération du Rhin, qui fut, dans la suite, leur principal grief contre Napoléon; mais il avait eu l'art de les tenir divisées en entretenant des négociations particulières avec chacune d'elles.

La mort de Pitt avait amené un ministère formé de toutes les nuances de l'opposition, et dans lequel Fox entra avec le portefeuille des affaires étrangères. Dès le mois de mars, le cabinet anglais entama des négociations pacifiques avec la France; mais elles traînèrent en longueur, d'un côté, parce que l'empereur ne voulait faire aucun sacrifice d'ambition, de l'autre côté, parce que le cabinet anglais voulait un traité commun avec la Russie, et le cabinet français des négociations séparées avec chacune des deux puissances.

Pour ce qui concerne la Prusse, on a déjà vu qu'elle refusa de ratifier le traité signé par le comte d'Haugwitz le 15 décembre, treize jours après la bataille d'Austerlitz; mais, loin de se déclarer avec franchise, elle voulut en-

core ménager les deux partis. Presqu'en même temps, elle signa un traité de subsides avec l'Angleterre, et elle négocia avec Napoléon pour changer plusieurs conditions du traité, entre autres celle qui était relative au Hanovre, qu'elle ne voulait prendre qu'en dépôt. Il était évident que la Prusse tenait à ne pas se brouiller avec l'Angleterre, puisqu'elle refusait une acquisition comme le Hanovre. Napoléon ne répondit aux propositions d'Haugwitz qu'en exigeant que le cabinet de Berlin déclarât la guerre à l'Angleterre. Contre l'attente de Napoléon, le roi de Prusse se soumit à sa volonté et s'empara du Hanovre à titre définitif. L'Angleterre ordonna le blocus des ports prussiens, en disant que la conduite de la cour de Berlin réunissait tout ce que la rapacité a d'odieux, avec tout ce qu'il y a de méprisable dans la servilité; le roi de Suède déclara la guerre à la Prusse; la Russie rompit toute relation avec elle.

La Prusse fut consternée lorsqu'elle apprit la formation de la confédération du Rhin; mais les négociations pendantes entre la France, l'Angleterre et la Russie, ne lui permirent pas de prendre les armes. Elle se borna à manifester son mécontentement par des moyens indirects: elle accusa les princes confédérés d'avoir renié la patrie commune; elle essaya de faire avec la Saxe, la Hesse, le Mecklembourg, les villes hanséatiques, etc., une confédération du Nord placée sous son protectorat, comme la confédération du Rhin était sous celui de la France. Ses agents répandirent des libelles contre l'occupation de l'Allemagne par les troupes françaises, excitèrent les Bavarois et les Wurtembergeois à la révolte, et formèrent des sociétés secrètes où fut prêché l'assassinat. Napoléon crut le danger assez grand pour sévir cruellement contre les agitateurs; il fit fusiller un libraire de Nuremberg, et en condamna cinq autres à la prison. Le passage suivant d'un pamphlet de M. de Gentz mérite d'être cité; il aurait dû servir d'avertissement à l'empereur. « L'Allemagne deviendra-t-elle ce que sont devenues la Hollande, la Suisse, l'Italie? Ce n'est ni la Russie ni l'Angleterre qui peuvent accomplir le grand œuvre de la délivrance européenne : c'est à l'Allemagne qu'il est réservé. C'est l'Allemagne qui a été la principale cause de la ruine de l'Europe, c'est l'Allemagne qui doit opérer l'affranchissement général, et restituer à la France une existence tranquille et harmonieuse qui la réconciliera avec tous les peuples et avec elle-même. »

Session de 1806. — Avant d'aller plus loin, il est nécessaire de dire un mot de la session législative de 1806. Elle fut ouverte le 2 mars par l'empereur. Avec sa complaisance habituelle, le Corps législatif vota les lois que lui présenta le gouvernement. Quelques-unes étaient d'une grande importance. Ainsi la loi du 18 mars introduisit l'institution des conseils de prud'hommes, destinés à juger les différends entre les fabricants et les ouvriers, et devant être composés de neuf membres, dont cinq fabricants et quatre chefs d'atelier. Le gouvernement fut autorisé à en établir partout où il jugerait nécessaire. C'était une bonne idée que d'aborder la question si difficile de l'organisation du travail; mais cette première tentative n'eut pas les suites avantageuses qu'on s'en promettait, parce qu'elle reposait sur des bases trop étroites, et plus capables de remédier aux difficultés du moment que de régénérer l'industrie nationale. Le système d'instruction publique créé par la révolution ne pouvait convenir à l'empereur, et il était trop clairvoyant pour ne pas vouloir s'emparer, en faveur de la politique impériale, d'une ressource aussi importante que l'enseignement de la jeunesse. La loi du 10 mai (en trois articles) ordonna qu'il serait formé, sous le nom *d'Université impériale*, un corps chargé exclusivement de l'enseignement et de l'éducation publique; que les membres du corps enseignant contracteraient des obligations civiles, spéciales et temporaires; que le projet d'organisation de ce

corps serait présenté au Corps législatif dans la session de 1810. On adopta, pour être exécuté à partir de 1807, le nouveau Code de procédure civile, remaniement de l'ordonnance de 1667, qui ranima l'esprit de chicane de l'ancien régime et tous les abus qu'il entraîne. On réorganisa la Banque de France, qui, pendant la campagne de 1805, s'était trouvée à court de numéraire par suite de fausses spéculations. On augmenta son capital; on lui donna un gouverneur chargé de surveiller les opérations et de restreindre le nombre des acceptations. Le droit de passe sur les routes fut supprimé; mais on augmenta l'impôt sur le sel, les droits sur le sucre, les octrois, et l'on supprima la taxe somptuaire sur les chevaux, les équipages, les domestiques. Les impôts s'élevèrent à 777 millions. Les tissus de fabrique anglaise furent prohibés. La clôture de la session eut lieu le 12 mai.

On voit, par ce qui précède, que le gouvernement s'efforçait de tout ramener à l'unité; institution excellente en soi et sans laquelle un grand État ne saurait conserver sa tranquillité intérieure et sa puissance au dehors. L'empereur concentrait plus qu'il n'organisait, et cette unité, dont il allait chercher le modèle dans le siècle de Louis XIV, il la mettait au service du passé plutôt qu'au service de l'avenir; il faisait de l'unité despotique et presque féodale, au lieu de perfectionner l'unité populaire comme l'entendait la Convention, et même déjà la Constituante. Ainsi, tandis qu'il ramenait l'unité dans l'instruction publique, dans la Banque, dans les codes, etc., il faisait des restitutions de forêts aux émigrés, il reconstruisait les grandes fortunes des anciennes familles, *sans lesquelles*, disait-il, *il est impossible de gouverner;* et, à côté de l'aristocratie territoriale, il créait une aristocratie financière par le rétablissement des anciennes charges d'agents de change et de courtiers de commerce, des chambres syndicales et des autres institutions mercantiles du passé.

Comme il arrive toujours après une révolution orageuse, le despotisme ne se contentait pas d'avoir ramené l'ordre, il voulait tout dominer, tout faire plier sous son orgueil, les lois aussi bien que les individus. Les emprisonnements arbitraires se multiplièrent; des citoyens furent détenus sans jugement sous la prévention d'attentat à la sûreté de l'État; le secret des lettres fut violé; l'autorité des préfets devint si tyrannique, que l'empereur lui-même dut en réprimer les écarts. On prépara, dans les tombeaux de Saint-Denis, une place pour la quatrième dynastie; la Saint-Napoléon remplaça les fêtes révolutionnaires; le palais impérial eut un règlement d'étiquette en 819 articles, vraiment digne de Louis XIV.

Éblouie par sa grandeur présente, la nation pensait qu'il fallait bien pardonner quelques fautes et quelques ridicules à celui qui avait élevé sa gloire si haut. Son instinct lui révélait que l'empereur aurait pu faire mieux; mais elle ne se doutait pas encore que les mesures qui ne lui paraissaient que des écarts, étaient les premières applications d'un système fortement arrêté qui devait mener à leur ruine et l'empereur et la France impériale. D'ailleurs une foule d'améliorations véritables lui donnaient à peine le temps de voir les abus. A part la réorganisation de la Banque de France et l'institution des conseils des prud'hommes, Napoléon créa le corps des ingénieurs des ponts et chaussées, des maisons d'éducation pour les filles des membres de la Légion d'honneur; il fonda des prix décennaux pour les arts et les sciences, fit construire les routes du mont Cenis et de la Corniche, fit améliorer la navigation de dix-huit rivières; enfin, il multiplia les embellissements dans Paris, dont il voulait faire *quelque chose de fabuleux, de colossal, d'inconnu jusqu'à nos jours*, de vraiment digne de devenir la capitale de l'Europe.

Négociations avec la Russie et l'Angleterre. — En vain Napoléon se faisait de jour en jour plus contre-

révolutionnaire, la Russie et l'Angleterre ne se décidaient pas à poser les armes ; elles comprenaient bien qu'il ne s'érigeait ainsi en despote que pour briser plus aisément tous les obstacles qui s'opposaient à sa marche de conquérant. Leur fermeté rassurait la Prusse, et l'Autriche elle-même se laissait presque entraîner. La Russie avait jeté une armée dans la Dalmatie, l'Angleterre avait débarqué des troupes dans la Calabre, et, avec le secours des habitants insurgés, elle avait obtenu un avantage sur les Français, à Sainte-Euphémie, 6 juillet. L'Autriche, qui devait, aux termes du traité de Presbourg, livrer à nos troupes les bouches du Cattaro, les laissa surprendre par les troupes russes. Indigné de cet acte de mauvaise foi, Napoléon suspendit la marche de la grande armée qui rentrait en France ; il déclara qu'il n'abandonnerait pas Braunau avant que la cour de Vienne eût fait évacuer les bouches du Cattaro par les Russes ; il envoya en Dalmatie 20,000 hommes qui occupèrent la ville neutre de Raguse ; enfin, 150,000 Français restèrent cantonnés dans la Bavière et le Wurtemberg, prêts à envahir de nouveau l'Autriche.

Cependant les négociations se poursuivaient avec la Russie et l'Angleterre. Il y eut même un moment où, craignant d'être sacrifié par le cabinet de Saint-James, le czar envoya à Paris un négociateur avec les pouvoirs les plus complets. Le 20 juillet, le traité était conclu ; mais Alexandre refusa de le ratifier, soit qu'il fût sensible aux reproches que lui adressa l'Angleterre sur sa défection, soit qu'il prévît un changement de ministère à Londres. Le 13 septembre, Fox mourut ; avec lui s'éteignit tout espoir de conciliation. « La mort de Fox, dit Napoléon, fut une des fatalités de ma « carrière ; s'il eût continué de vivre, la « cause des peuples l'eût emporté, et « nous eussions fixé un nouvel ordre « de choses en Europe. » En effet, la direction des affaires retomba dans les mains des torys les plus imbus des doctrines de Pitt. Les négociations ne tardèrent pas à être rompues. Napoléon, qui voulait à tout prix séparer l'Angleterre de la Russie, eut beau offrir au cabinet de Saint-James de lui céder le Hanovre, Malte, Pondichéry, Tabago, etc., l'Angleterre répondit qu'elle voulait *non ses propres avantages, mais ceux de son allié impérial* ; et, chose assez singulière, elle demanda que la Dalmatie et les îles Ioniennes fussent données à la Russie.

La Prusse recommence les hostilités.—Dans le cours de ces négociations, le cabinet anglais révéla à la Prusse l'offre que la France lui faisait du Hanovre. Cette révélation eut tout l'effet que l'Angleterre s'en était promis. L'exaspération des Prussiens fut portée à son comble : la cour et l'armée crièrent vengeance, et réveillèrent les souvenirs de la guerre de Sept ans ; la reine, jeune femme aussi exaltée que belle, excita le courage des troupes, et alla passer des revues et courir les casernes, revêtue d'un uniforme de dragon ; le roi lui-même se sentit entraîné vers la guerre et s'occupa de former une confédération du Nord. Le 10 août, Napoléon déclara d'une manière formelle qu'il s'opposait à cette confédération, et que l'occupation de la Saxe par les troupes prussiennes serait considérée comme une déclaration de guerre. Cette déclaration enchaîna le bras de la Prusse jusqu'au moment où la Russie rompit avec la France, et où les torys eurent repris le ministère. Mais alors, encouragé par l'Angleterre et par la Russie, qui devaient fournir l'une des subsides et l'autre deux armées, le cabinet de Berlin crut le moment arrivé de venger tous les affronts.

Vers le milieu de septembre, les troupes prussiennes envahirent la Saxe, dont l'électeur protestait vainement de sa neutralité, et elles enrôlèrent sous leurs drapeaux son armée de 20,000 hommes. L'électeur de Hesse, allié intime de l'Angleterre, fournit un contingent de 12,000 hommes ; le prince de Fulde-Orange accourut dans

les rangs prussiens; le duc de Brunswick, l'auteur du manifeste de 1792, prit le commandement de toute l'armée, qui était forte de 200,000 hommes, et que le roi vint animer par sa présence.

Napoléon eut bientôt pris ses mesures : il dirigea sur le Mein les six corps qu'il avait laissés en Allemagne; la garde partit de Paris en poste; la confédération du Rhin mit sur pied ses contingents. Le 7 octobre, l'empereur était à Bamberg, où il reçut l'*ultimatum* du roi de Prusse. « La « Prusse, disait-il, a été inutilement « neutre, amie, alliée même. L'accrois- « sement gigantesque d'une puissance « essentiellement militaire et conqué- « rante qui l'a blessée successivement « dans ses plus grands intérêts, et la « menace dans tous, la laissent au- « jourd'hui sans garantie. Le roi ne « voit presque plus autour de lui que « des troupes françaises ou des vassaux « de la France, prêts à marcher avec « elle... Cependant cet état de choses « ne peut durer; le danger croît chaque « jour... En conséquence, Sa Majesté « prussienne demande : 1° que les trou- « pes françaises, qu'aucun titre fondé « n'appelle en Allemagne, repassent « incessamment le Rhin, toutes sans « exception, en commençant leur mar- « che du jour même où le roi se pro- « met la réponse de l'empereur, et en « la poursuivant sans s'arrêter; et le « ministre de Sa Majesté prussienne « est chargé d'insister avec instance « pour que cette réponse de Sa Majesté « impériale arrive au quartier général « du roi le 8 octobre; 2° qu'il ne soit « plus mis, de la part de la France, « aucun obstacle à la formation de la « ligue du Nord, qui embrassera, sans « aucune exception, tous les États non « nommés dans l'acte fondamental de « la confédération du Rhin. »

En recevant cette pièce, l'empereur dit à Berthier : « Maréchal, on nous « donne rendez-vous pour le 8; jamais « un Français n'y a manqué. Mais il y « a, dit-on, une belle reine qui veut « être témoin des combats; soyons « courtois, et marchons, sans nous « coucher, pour la Saxe. » Il parla un langage plus sévère à son armée : « Soldats, dit-il, la même faction, le « même esprit de vertige, qui, à la « faveur de nos dissensions intestines, « conduisit, il y a quatorze ans, les « Prussiens au milieu des plaines de « la Champagne, domine dans leurs « conseils... Ils veulent que nous éva- « cuions l'Allemagne à l'aspect de leur « armée! Les insensés! qu'ils sachent « donc qu'il serait mille fois plus fa- « cile de détruire la grande capitale « que de flétrir l'honneur des enfants « du grand peuple!»

Batailles d'Iéna et d'Auerstaedt. —Signature d'un armistice. — Sept jours plus tard, les troupes françaises prirent, à Iéna, la revanche de la défaite de Rosbach. « Soldats, » avait dit l'empereur avant la bataille, « l'armée prussienne est coupée comme « celle de Mack à Ulm, il y a aujour- « d'hui un an. Cette armée ne combat « plus que pour se faire jour et pour « regagner ses communications. Si un « corps se laissait percer, il serait « perdu d'honneur! » La défaite des Prussiens fut complète, et tout ce qui put échapper au fer de nos soldats s'enfuit pêle-mêle sur Weymar. Presqu'en même temps, Davoust remportait la victoire d'Auerstaedt. Les fuyards d'Iéna se rencontrèrent avec ceux d'Auerstaedt, et il en résulta une confusion sans exemple, qui augmenta encore la perte des ennemis. Cette double victoire leur coûta 25,000 tués ou blessés, 40,000 prisonniers, 300 canons et 60 drapeaux; tandis que notre perte ne s'éleva qu'à 12,000 hommes tués ou blessés.

Le 25 octobre, l'armée française entrait à Berlin. « Soldats, dit Napoléon « à son armée, une des premières « puissances militaires de l'Europe, « qui osa naguère nous proposer une « honteuse capitulation, est anéantie. « Les forêts, les défilés de la Franco- « nie, la Saal, l'Elbe, que nos pères « n'eussent pas traversés en sept ans, « nous les avons traversés en sept « jours; nous avons précédé à Berlin « la renommée de nos victoires... Les

« Russes se vantent de venir à nous : « nous leur épargnerons la moitié du « chemin... Qui leur donnerait le droit « de renverser nos justes desseins? « Eux et nous ne sommes-nous pas les « soldats d'Austerlitz ? »

Le 16 novembre, la conquête de toutes les provinces prussiennes jusqu'à la Vistule était terminée. L'empereur consentit alors à accepter un armistice, par lequel il fut convenu que le roi Frédéric se retirerait avec les 15,000 hommes qui, seuls, lui restaient de toute sa puissance militaire, à Kœnigsberg, entre le Niémen et la Vistule; que l'armée française occuperait tout le pays et toutes les places jusqu'à la Vistule, depuis le confluent du Bug jusqu'à Dantzig, la Silésie et les places de Glogau et de Breslau; que l'espace intermédiaire, savoir, la Nouvelle-Prusse orientale et la Pologne prussienne serait neutre, et ne serait occupé ni par les Prussiens ou les Russes, ni par les Français; enfin que des négociations pour la paix auraient lieu à Charlottenbourg. Mais le roi de Prusse ne voulut pas accepter cet armistice. Après avoir fait attendre quelque temps sa signature, il répondit par une proclamation dans laquelle, rappelant la conduite de ses ancêtres dans la guerre de Sept ans, il déclarait qu'il ne désespérait point de la victoire; que l'armée russe accourait à son secours, et que la Prusse et la Russie avaient juré de vaincre ou de tomber ensemble.

L'empereur fit alors passer l'Oder à ses troupes, et, le 28 novembre, l'avant-garde de l'armée entrait à Varsovie. Dans toute la Pologne, les Français furent accueillis comme des libérateurs; dans un grand nombre de villes, les Polonais s'étaient insurgés et avaient désarmé les garnisons prussiennes. Des députés de Posen étaient venus supplier l'empereur de rétablir la Pologne; mais Napoléon leur avait fait une réponse évasive, dont les phrases les plus claires étaient que « la « France n'avait jamais reconnu le partage de la Pologne; qu'il fallait que « les Polonais s'unissent et prouvassent au monde qu'un même esprit « animait toute la nation polonaise. » Il n'en fallut pas davantage : 40,000 Polonais se trouvèrent en un instant réunis. On leur donna des armes et des équipements français; et vers le milieu de décembre, toute la Prusse, à part quelques places de la Silésie et de la Poméranie, était en notre possession; mais il nous restait encore à vaincre les Russes.

Cependant la campagne de 1806 avait été encore plus funeste pour eux que la campagne de 1805 n'avait été désastreuse pour l'Autriche. A moins d'un brusque changement de la fortune en leur faveur, changement peu probable puisqu'ils allaient se trouver seuls, l'Allemagne tout entière était désormais à la discrétion de l'empereur. Son premier soin fut d'augmenter les forces de la confédération du Rhin, dont il était le protecteur. Aussitôt après la bataille d'Iéna, il avait renvoyé les prisonniers saxons, en leur disant qu'il venait délivrer leur pays, qui, depuis 200 ans, était sous la protection de la France. L'électeur rappela ses troupes, se déclara neutre, ouvrit avec nous des négociations qui aboutirent, le 11 décembre, à un traité en vertu duquel il prit le titre de roi, entra dans la confédération du Rhin, et y fit entrer avec lui les quatre ducs souverains de la maison de Saxe, ce qui augmenta le noyau des troupes fédérées d'environ 25,000 hommes. La campagne de 1805 avait créé deux nouveaux royaumes; la campagne de 1806 en créa un troisième.

Comme si l'Espagne eût prévu qu'après l'abaissement de l'Allemagne son tour pourrait venir, elle avait vu d'un mauvais œil la brouille de Napoléon avec la Prusse, qui, comme elle, était la plus ancienne alliée de la France révolutionnaire. Sans se déclarer ouvertement, le prince de la Paix avait, par une proclamation du 3 octobre, appelé aux armes le peuple espagnol. Cette levée extraordinaire menaçait évidemment la France; mais à peine eut-on appris à Madrid la bataille d'Iéna,

qu'on s'empressa de faire des excuses. Le prince de la Paix protesta de son attachement à toute épreuve, et assura qu'il n'avait pas d'autres ennemis en vue que les Anglais et l'empereur de Maroc, dont il redoutait une attaque. Napoléon consentit à pardonner, à condition que l'Espagne mettrait sur pied le contingent depuis longtemps promis et toujours ajourné. Peu de temps après, un corps espagnol, sous les ordres du général la Romana, traversa la France et l'Allemagne, et vint se ranger en ligne contre les Prussiens. Le coup était paré pour cette fois; mais il n'est pas moins vrai que cette velléité belliqueuse de l'Espagne, rapprochée des symptômes de mécontentement qui s'étaient déjà manifestés en Allemagne, aurait dû servir d'avertissement à l'empereur et lui révéler qu'il s'aventurait dans une voie de domination d'autant plus périlleuse qu'il allait bientôt avoir à lutter seul contre tous. Mais qu'étaient ces avertissements encore douteux auprès de l'enivrement du succès, et à côté des flatteries dont on assourdissait ses oreilles?

D'ailleurs, en supposant même qu'il vît le danger dont l'avenir était gros, toujours confiant dans la victoire, qui ne lui avait pas encore été infidèle, il se flattait d'en triompher. L'année 1806 vit commencer la mise en œuvre d'un nouveau plan, qui, suivant lui, devait abaisser tous les obstacles devant ses pas et le conduire au but secret de ses désirs. Nous voulons parler du *blocus continental*, arme à deux tranchants, qui menaçait à la fois l'Europe et l'Angleterre, bien qu'en apparence elle fût tournée seulement contre cette dernière. Le blocus continental est, sans contredit, la conception la plus profonde qui soit sortie du cerveau de Napoléon, si fécond en grandes combinaisons politiques. Sous les dehors d'une simple mesure de représailles, c'était un système tout entier; aussi son premier nom fut-il bientôt remplacé par la dénomination plus vraie de *système continental*. Mais ce système ne se développa que peu à peu, et, à sa naissance, il n'eut que les proportions d'un acte de représailles.

Décret de Berlin.—Ce fut le 21 novembre 1806 que le fameux décret de Berlin fut rendu. « Considérant, » y dit l'empereur, « que l'Angleterre n'admet « pas le droit des gens suivi universellement par les peuples policés; qu'il est « naturel d'opposer à l'ennemi les armes « dont il se sert, lorsqu'il méconnaît « toutes les idées de justice et tous les « sentiments libéraux; nous avons résolu d'appliquer à l'Angleterre les « usages qu'elle a consacrés dans sa législation maritime, et d'en faire un « principe fondamental de l'empire, jusqu'à ce que l'Angleterre ait reconnu « que le droit des gens est un et le même « sur terre et sur mer; qu'il ne peut « s'étendre, etc., etc.... ; les Iles-Britanniques sont donc déclarées en état « de blocus, et tout commerce ou correspondance est interdit avec elles; « tout sujet anglais qui sera trouvé « dans les pays occupés par nos troupes ou celles de nos alliés sera fait « prisonnier de guerre; tout magasin, « toute marchandise et toute propriété « appartenant à un sujet anglais, sont « déclarés de bonne prise; le commerce « des marchandises anglaises est défendu, et toute marchandise appartenant à l'Angleterre ou provenant « de ses fabriques est déclarée de « bonne prise; aucun bâtiment anglais « ou venu des possessions anglaises ne « peut être reçu dans les ports de la « France ni dans ceux de ses alliés. »

Ce n'est pas ici le lieu d'apprécier la haute portée politique de ces vigoureuses mesures, de ces déterminations violentes, « commandées, suivant « l'expression de l'empereur lui-même, « par un juste sentiment de réciprocité, mais qui rappellent la barbarie « des premiers âges des nations. » Nous renvoyons au Dictionnaire, à l'article BLOCUS CONTINENTAL, pour le développement des considérations qui s'y rattachent.

Régularisation de l'état politique et religieux des juifs en France et en Italie. — Les députés israélites, dont

un décret impérial, rendu le 30 mai 1806, avait ordonné la réunion à Paris, s'assemblèrent le 20 octobre, et se formèrent en *grand sanhédrin*. Déjà précédemment, dans plusieurs réunions où les juifs les plus éminents de l'Europe avaient été appelés, les bases de leurs travaux avaient été posées. Le but que Napoléon leur avait indiqué était surtout l'organisation civile, la détermination de l'état politique, le mode d'exercice du culte des Israélites en France et en Italie. Le 10 décembre, le grand sanhédrin adopta, à l'unanimité, les mesures d'ordre qui furent soumises à l'approbation impériale. Un consistoire central, établi à Paris, eut la haute direction des synagogues et consistoires départementaux; les rabbins, dans l'enseignement de la loi mosaïque, durent se conformer aux décisions du consistoire central, et se rattacher à la grande famille politique au milieu de laquelle le libre exercice de leur culte était proclamé, en récitant les prières officielles pour l'empereur et pour la famille impériale.

Organisation des gardes nationales. — Tribunaux maritimes, etc. — Les gardes nationales de France avaient été réorganisées le 12 novembre, par un décret daté de Berlin. Cette organisation nouvelle soumettait à la discipline militaire tous les gardes nationaux, et appelait à un service actif l'élite de la population. Cette mesure fut un des premiers sujets du mécontentement de la bourgeoisie, qui voulait bien aliéner au profit de la gloire et de la grandeur nationale, et surtout au profit de son bien-être et de son repos, une partie de ses droits et de sa liberté, mais qui se souciait peu de payer cet *impôt du sang*, que les exigences de la guerre devaient plus tard rendre si onéreux..

Les anciennes cours martiales de nos quatre grands ports, Brest, Toulon, Rochefort et Lorient, furent remplacées par des tribunaux maritimes appelés à connaître de tous les délits commis par les gens de mer dans les différentes parties du service maritime.

Un sénatus-consulte pourvut aux nécessités de la guerre, en ordonnant une levée de 80,000 conscrits sur la classe de 1807.

Ambassade à Constantinople. — Un secret instinct avertissait Napoléon que le cabinet de Saint-Pétersbourg était, de tous les ennemis que la haine de l'Angleterre pouvait lui susciter, le plus redoutable. Il sentait bien que s'il représentait en Europe, lui soldat de la révolution française, le principe de la liberté, c'était surtout dans le czar que se personnifiait le génie de l'autorité. Le contact de ces deux principes devait être longtemps encore violent et douloureux. L'empereur suivit les vieilles traditions diplomatiques de la monarchie française, et entreprit de contrarier le mouvement d'expansion de la Russie vers l'Orient. Le général Sébastiani, envoyé en ambassade à Constantinople, avait ranimé la haine de la Porte contre les envahissements de la Russie. Le sultan Sélim III avait tenté de faire rentrer sous son obéissance directe la Valachie et la Moldavie, que le czar dominait alors. Sélim, prince éclairé, intelligent, dévoué à son pays, qu'il aurait voulu régénérer, avait compris toute la grandeur du héros des Pyramides. Les relations amies qu'après la bataille d'Austerlitz il renoua avec la France, portèrent à l'influence russe une dangereuse atteinte. La Porte déclara la guerre à la Russie, le 17 décembre 1806.

L'empereur avait transporté son quartier général à Varsovie, le 19 décembre. L'armée française, forte de 180,000 hommes, n'avait cependant que la moitié de ce nombre en ligne de bataille, car sur nos derrières, Mortier tenait en échec les Suédois dans la Poméranie; Lefebvre dirigeait les opérations d'un corps d'armée auxiliaire devant les places de Dantzig, Colberg et Graudentz; Jérôme assiégeait les places de la Silésie.

Fidèle à ses habitudes, Napoléon voulut surprendre l'ennemi. L'armée russe, qui à notre approche avait évacué la capitale de la Pologne, était

cantonnée entre la Narew et l'Wkra, ayant Pulstuck pour centre de ses positions, à 52 kilom. nord environ de Varsovie. Les Prussiens, sous le commandement de Lestocq, s'étaient établis sur la basse Vistule.

Les divisions Ney et Bernadotte, qui formaient la gauche de l'armée française, se portèrent contre les Prussiens et tâchèrent de couper et d'isoler Lestocq; Soult et Augereau au centre, Murat, Davoust et Lannes à la droite, marchèrent de front contre les Russes. Mais les difficultés du terrain, les pluies continuelles contrarièrent nos opérations, et au lieu d'une affaire décisive, telle que Napoléon la souhaitait, nous n'eûmes qu'une série de combats isolés et sans résultat important.

Ce fut ainsi que le 23 décembre, à Czarnowo, au confluent du Bug et de l'Wkra, une brigade de la division Davoust, commandée par le général Morand, débusqua, après une action brillante, un corps d'armée russe, qui avait pour lui l'avantage de la position et du nombre.

Le 25, eut lieu l'un des plus beaux faits d'armes de la vie militaire de Bernadotte, qui, par une combinaison hardie, repoussa dans la plaine de Mohrungen une colonne russe qui allait surprendre la division Ney et le quartier général de l'empereur.

Le 26, Lannes et Davoust attaquèrent, à Pulstuck même, les Russes commandés par le général en chef Beningsen. Le combat fut acharné, l'action fut longtemps indécise; mais, après des pertes égales, Lannes demeura maître du terrain, et l'ennemi se retira pendant la nuit. En même temps, Augereau et Murat s'engageaient avec le général russe Buxhowden, à Golymin, à 32 kilom. nord de Varsovie, et après un combat opiniâtre où le général Rapp avait été grièvement blessé, les Russes battaient également en retraite.

Mais ces succès partiels, qui soutenaient sans doute le moral de notre armée, n'entraînaient aucune conclusion décisive. Napoléon résolut de prendre ses quartiers d'hiver; il fortifia Praga, Modlin et Thorn, et fit rentrer son armée dans ses cantonnements où les Russes, aguerris aux rigueurs du climat, ne nous laissèrent guère de repos.

Ainsi finirent les opérations militaires de cette année, qui fut surtout la grande époque d'organisation européenne. Napoléon avait constitué l'Europe, non-seulement en vue de ses projets et de son ambition dynastique, mais aussi et surtout en vue de la grande idée politique qu'il avait conçue. Mais tandis qu'il posait si hardiment les bases d'un ordre nouveau, d'une aristocratie, d'une politique nouvelles, tandis qu'il pétrissait l'Europe sous sa main vigoureuse, et lui imprimait le sceau de son génie, il déposait sur le sol les germes de dissolution et de ruine qui allaient se développer au milieu même des splendeurs de sa gloire et de l'éclat de ses triomphes.

En obéissant à sa mission providentielle, en promenant au milieu de l'Europe étonnée ce drapeau révolutionnaire, ces emblèmes de liberté qui effrayaient les monarchies, il ne tenait pas compte des forces vives qui résidaient au fond des nationalités qu'il comprimait. Il croyait faire la guerre aux rois; mais en réalité, il la faisait aux peuples, qui n'acceptent jamais de gaieté de cœur la domination étrangère. Ceux-là même que le pouvoir absolu tient encore dans les langes de la vie politique, ont conscience de leur valeur et de leur dignité; un vainqueur heureux peut bien distribuer pour un instant à ses lieutenants, à sa dynastie, ce butin vivant, mais on ne détruit pas ainsi les instincts populaires, et le jour vient où la répugnance des peuples se manifeste d'une façon terrible, où le vainqueur succombe devant le génie des nationalités qu'il a méconnues.

§ III. *Du 1er janvier au 27 octobre 1807.*

Représailles de l'Angleterre. — A l'époque où nous sommes arrivés, la vie

politique de la France rayonne dans un cercle si étendu qu'il est difficile d'en suivre tous les mouvements. La Hollande et la confédération du Rhin ont fourni leurs contingents à la grande armée; l'armée d'Italie occupe le Frioul et les camps de Brescia, de Vérone et d'Alexandrie; une armée tient le royaume de Naples, une autre occupe la Dalmatie, et, à l'intérieur, la France compte des forces non moins imposantes. Mais il ne faut pas se le dissimuler, là où est l'empereur, là est l'empire. Cet homme prodigieux résume tellement toute son époque, la France impériale est si bien incarnée en lui, qu'écrire l'histoire de l'une, c'est écrire l'histoire de l'autre. Il est la tête et le bras de ce corps immense dont le peuple est le cœur, et au milieu du tumulte des camps, au milieu des combinaisons et des difficultés de la politique, il ne perd pas un instant de vue cette France bien-aimée, et ne cesse de travailler à son organisation.

L'Angleterre, comme une hyène blessée, a bondi sous le coup du décret de Berlin. Elle use de représailles, et une déclaration de l'amirauté britannique, en date du 7 janvier, porte qu'aucun navire sortant des ports au pouvoir des Français ou de leurs alliés ne pourra être reçu dans aucun autre port.

Quels que soient les combattants qui se ruent désormais contre la France, le duel est entre l'empereur et l'Angleterre; le blocus continental devient le centre de la politique, le nœud de toutes les négociations. Les termes de ce grand débat sont changés; c'est bien la même grande lutte révolutionnaire, c'est toujours au fond le principe monarchique se transformant sous les étreintes d'un nouveau pouvoir, du pouvoir populaire; mais en apparence les proportions se sont rétrécies: l'Angleterre veut à tout prix ouvrir les marchés du continent à son industrie en souffrance, et c'est l'Angleterre seule que Bonaparte poursuit aveuglément dans le Portugal, en Russie, en Prusse, en Autriche, en Suède.

Opérations militaires en Silésie. — Le corps d'armée qui occupait la Silésie sous le commandement de Jérôme Bonaparte et du général Vandamme, avait obtenu, dans le mois de décembre 1806, des succès décisifs. Glogau, capitale de la basse Silésie, avait capitulé et mis au pouvoir de la France 200 pièces d'artillerie et des approvisionnements nombreux. Les premiers jours de janvier 1807 furent marqués par un succès non moins important. Après 25 jours d'un siége difficile et habilement dirigé, Bressaw, capitale de la haute Silésie, forte d'une garnison de 7,000 hommes, se rendit le 5 janvier aux généraux Vandamme et Hédouville.

Reprise des hostilités en Pologne. — L'armée russe en Pologne ne comptait pas moins de 160,000 soldats. Ainsi que nous l'avons dit, le général Beningsen, après la bataille de Pulstuck, avait battu en retraite, mais en bon ordre, et il n'avait cessé d'inquiéter nos troupes, que les rigueurs de l'hiver retenaient dans leurs cantonnements. Le 25 janvier, cependant, l'armée française dut marcher contre ces infatigables adversaires. Le 31, Napoléon, à la tête de sa garde, arriva à Willemberg, et l'attaque ne tarda pas à devenir générale.

Ce fut le 7 février seulement que les divisions appartenant au corps des maréchaux Davoust et Soult attaquèrent le plateau de Preussich-Eylau. Après un combat meurtrier, que la nuit n'interrompit point, la ville d'Eylau resta en notre pouvoir.

Bataille d'Eylau. — Le lendemain devait éclairer une des plus sanglantes victoires des temps modernes. Dès la pointe du jour, 80,000 Russes, défendus par une formidable artillerie, étaient rangés en bataille à une demi-portée de nos canons. Nous avions en ligne 68,000 hommes seulement, dont les rigueurs du climat, la neige, et le vent glacial qui soufflait du nord-est, pouvaient bien affaiblir l'ardeur.

Le feu commença bientôt de part et d'autre. Les masses russes, s'ébranlant comme un mur de glace, firent un instant fléchir notre gauche; mais

bientôt, Murat, à la tête de sa redoutable cavalerie, se précipita sur leurs derrières, tandis que Davoust, arrivant en même temps, et Augereau, débouchant en colonnes sur le centre de l'ennemi, le culbutaient en désordre. « Une neige épaisse, dit le bulletin officiel, telle qu'on ne distinguait rien à deux pas, couvrit les deux armées; cette désolante obscurité dura une demi-heure. » Une manœuvre audacieuse, dirigée par Murat et Bessières, décida du sort de la journée; ce fut pour les deux armées un horrible désastre. « Le champ de bataille, dit le 34e bulletin, faisait horreur à voir; si le mal de l'ennemi est immense, *celui que nous avons éprouvé est considérable.* » En effet, la France avait laissé sur le champ de bataille son plus pur, son plus noble sang. Plus de 2,000 Français, parmi lesquels étaient des officiers généraux, Corbineau entre autres et d'Hautpoul, restèrent ensevelis sous ce linceul glacé, où plus de 8,000 Russes étaient tombés aussi. Triste spectacle, fait, suivant l'expression de l'empereur lui-même, *pour inspirer aux princes l'amour de la paix et l'horreur de la guerre.*

Les résultats de cette sanglante bataille ne furent pas proportionnés aux pertes qu'elle avait coûté. Napoléon voulait se rendre maître de Kœnigsberg, et en réalité il ne le put pas; aussi les Russes s'attribuèrent-ils comme nous la victoire. Mais le champ de bataille était resté à Napoléon; il conservait l'offensive, c'était le seul avantage obtenu.

Les troupes rentrèrent dans leurs cantonnements, mais attristées et impatientes d'un succès plus décisif. La nouvelle de cette victoire, si chèrement achetée et si stérile pourtant, produisit en France un effet fâcheux; l'opinion publique s'en émut, les fonds baissèrent. Cette résistance inaccoutumée parut de mauvais augure; les esprits, habitués à des triomphes plus rapides et plus complets, se laissèrent aller à de sombres prévisions.

Combats d'Ostrolenka et de Braunsberg.—Ainsi que nous l'avons dit, la Russie ne se tenait pas pour battue; peu de jours après, elle nous appela de nouveau aux armes. Le 15 février, 25,000 hommes, sous le commandement du général Essen, menacent notre droite à Ostrolenka. Suchet et Oudinot ne leur laissent pas le temps de prendre position; ils se précipitent sur eux, les culbutent et les repoussent à plus de 12 kilom., jusqu'à ce que la nuit arrête nos bataillons et sauve les Russes d'une ruine complète.

Quelques jours après, à Braunsberg, le général Dupont, sous les ordres de Bernadotte, obtient un succès égal contre un corps d'armée dont il repousse vigoureusement l'attaque. L'affaire de Braunsberg eut surtout pour effet d'assurer les positions de notre gauche. Les deux grandes armées, française et russe, se touchaient dès lors sur toute la ligne. Le quartier général de Napoléon était à Austerode; le général russe Beningsen avait porté le sien à Landsberg. L'empereur, malgré les sollicitations de ses lieutenants, resta derrière la Vistule, et refusa sagement de prendre l'offensive.

Siége de Stralsund. — Le côté brillant n'était pas pour la grande armée; mais la série de triomphes ouverte devant nos armes n'était pas interrompue. Le maréchal Mortier, qui assiégeait la ville de Stralsund, obtint un succès qui eut pour résultat de rallier à la politique de l'empereur le roi de Suède, Gustave IV, celui de tous les princes coalisés qui avait montré le plus d'éloignement pour la nouvelle monarchie française. Mortier, dont les travaux peu importants des siéges qu'il dirigeait ne satisfaisaient pas l'activité, avait détaché une partie de son corps d'armée, et était allé, de sa personne, presser les opérations du siége de Colberg. Cette diversion enhardit le gouverneur de Stralsund, qui crut avoir facilement raison de la poignée d'hommes laissée devant la place. Si ce fut un piége offert par le général français, le naïf Suédois y donna aveuglément. Mortier ne le perdait pas de vue, et, pendant une sortie où déjà

nos bataillons fléchissaient, il fondit sur les imprudents assiégés et les mit en pleine déroute. Le général en chef des forces suédoises fit demander aussitôt une suspension d'armes, qui fut acceptée, signée et approuvée le même jour, 18 avril, par Gustave IV.

Siége et prise de Dantzig. — Après le combat de Braunsberg, Napoléon avait donné l'ordre au maréchal Lefebvre d'assiéger et de prendre Dantzig, place importante gardée par une garnison de 18,000 Russes et Prussiens. Les troupes du maréchal Mortier, qui avaient récemment signalé leur patience et leur bravoure devant Stralsund, vinrent joindre le corps d'armée, composé surtout d'auxiliaires saxons, italiens, polonais, dont Lefebvre dirigeait les difficiles opérations.

En outre de fortifications remarquables par leur solidité et leur développement, en outre du secours qu'un ingénieur célèbre, Bousmard, prêtait à la défense, la ville de Dantzig était protégée par un terrain accidenté, sillonné de rivières, de marais, de lacs et de canaux. Mais telle fut l'ardeur des assiégeants, que le feld-maréchal Kalkreuth, gouverneur de la place, les voyant prêts à un assaut, appela à son aide 20,000 Russes. Beningsen les lui envoie sous le commandement du général Kaminski; mais Napoléon, à qui aucun mouvement n'échappe, envoie de son côté le maréchal Lannes renforcer les troupes de Lefebvre. Trois jours après, une affaire sérieuse a lieu entre les assiégés et les assiégeants, et 5,000 Prussiens et Russes y succombent. Une corvette anglaise de 24 canons, chargée de munitions pour la ville assiégée, tente de remonter le fleuve, mais les grenadiers de la garde de Paris l'attaquent bravement et la prennent à l'abordage.

Tout espoir de salut échappe ainsi au brave Kalkreuth. Il tente une sortie, mais il est aussitôt forcé de rentrer dans la place. Toute résistance devenant inutile, le feld-maréchal capitule enfin, le 24 mai, et ouvre à l'armée française les portes de cette place importante : 800 pièces de canon, des matériaux considérables, tombent aussi en notre pouvoir; mais ce ne sont là que de faibles avantages auprès de la possession de ce point, qui met l'ennemi dans l'impossibilité d'inquiéter la gauche ou les derrières de notre armée. Ce fut à la suite d'un si beau résultat, obtenu à force d'habileté, de bravoure et de persévérance, que Lefebvre reçut le titre de duc de Dantzig.

Manœuvres de l'Angleterre en Calabre et à Constantinople. — Le jour même où l'armée du Nord se signalait par ce succès éclatant, les Anglais éprouvaient à l'extrémité de la péninsule italique un échec plus direct encore. Le général Reynier battait à Mileto le prince de Hesse-Philipstadt, que les intrigues du cabinet de Londres avaient poussé de Messine dans la Calabre ultérieure, à la tête de 5,000 Siciliens, auxquels s'étaient réunies des bandes considérables d'insurgés. Ce mouvement se rattachait à un plan d'insurrection qui devait soulever tout le royaume de Naples, et qui fut heureusement réprimé par notre victoire.

Une tentative plus audacieuse encore avait été suivie, dans l'Orient, d'un résultat analogue. Une flotte anglaise, commandée par Ducworth, avait franchi les Dardanelles le 19 février, et était allée menacer Constantinople d'un bombardement. L'amiral anglais avait sommé insolemment le sultan Sélim de renvoyer notre ambassadeur, de céder aux Russes la Valachie et la Moldavie, et de remettre aux Anglais les Dardanelles, sa flotte et ses munitions navales. Mais, grâce aux conseils et à l'active direction de Sébastiani, le sultan avait pris des mesures de défense si habilement combinées, que Ducworth, craignant que les Dardanelles ne lui fussent fermées, se hâta de sortir du détroit, après avoir perdu deux corvettes et 700 hommes.

Mais il n'y a pas d'exemple au monde d'un système politique poursuivi avec autant de persévérance et de haine, que l'Angleterre en mit à poursuivre le renversement de Bonaparte et l'hu-

miliation de la France : le 29 mai, les janissaires déposaient notre fidèle allié Sélim, et élevaient son neveu au trône, sous le nom de Mustapha IV.

Résultat des travaux du grand sanhédrin. — Du milieu des camps, Napoléon dirigeait le mouvement administratif et organisateur de la France. Le grand sanhédrin, dont nous avons indiqué plus haut la première réunion officielle et les principales déterminations relatives à l'organisation religieuse, publia le 9 mars 1807 le résultat de ses travaux.

Il déclara que la loi mosaïque contenait des dispositions politiques et des dispositions religieuses, mais que ces dernières seules étaient absolues, et d'une application rigoureuse. Quant aux premières, le peuple de Dieu en fit bon marché, et consentit à leur suppression. La polygamie fut interdite; l'acte religieux du mariage n'avait aucune valeur légale, il dut être précédé de l'acte civil; les unions mixtes furent tolérées; nos lois civiles et le service militaire furent déclarés obligatoires; le sanhédrin alla même jusqu'à défendre l'usure (défense bien inutile, hélas!), et engagea tous les juifs de France et d'Italie à s'attacher par tous les liens des intérêts et du cœur à la patrie qui leur donnait des droits civiques et les bienfaits de l'égalité.

Formation d'une réserve. — Nouvelles levées. — Un décret impérial du 20 mars ordonna la formation d'une réserve de 64,000 hommes, destinés à la défense des frontières et des côtes, que l'Angleterre menaçait et inquiétait sans cesse. Le commandement de cette réserve, divisée en cinq légions, fut confié à cinq généraux, membres du sénat.

Ce n'était pas assez encore. Un sénatus-consulte, en date du 7 avril, ordonna une levée de 80,000 conscrits sur la conscription de 1808.

Nouvelles accessions à la confédération du Rhin. — Les négociations qui avaient pour objet de rattacher à la politique et aux destinées de la France les petits Etats de l'Allemagne, se poursuivaient activement. Le prince de Talleyrand servait admirablement, sous ce rapport, les idées de son maître. Le 18 avril 1807, le jour même où Mortier offrait à l'empereur la soumission du roi de Suède, cinq maisons souveraines de l'Allemagne signaient à Varsovie des traités d'alliance avec l'empire français, et entraient dans la confédération germanique. Elles devaient fournir ensemble un contingent de 2,950 hommes.

Peu de temps après, les ducs de Mecklembourg-Strélitz, de Mecklembourg-Schwerin et d'Oldembourg, accédaient également à la confédération rhénane, et l'on fixait à 3,100 hommes le contingent total que ces trois duchés avaient à fournir. Mais ce n'étaient là que de faibles conquêtes, de faibles secours, et Napoléon avait un colosse à renverser.

Les hostilités continuent. — Bataille de Friedland. — La Russie, malgré la résistance impassible que, dans leur défaite même, ses bataillons avaient opposée à l'ardeur française, savait bien que cette force d'inertie était insuffisante. Elle avait réorganisé et fortifié son armée; l'empereur Alexandre était venu lui-même en prendre le commandement. Tranquillisé par l'Angleterre du côté de Constantinople, où la déposition de Sélim III ouvrait à son influence une carrière nouvelle, il voulut reconnaître ce service en venant de sa personne lutter contre l'ennemi commun.

L'armée russe avait été portée à 180,000 hommes, et elle en avait 60,000 en réserve sur le Niémen. Mais Napoléon avait prévu toutes les chances de la lutte qui allait s'engager; il avait, lui aussi, mais à l'insu de l'ennemi, élevé son armée au chiffre de 170,000 combattants.

Les Russes qui, pendant toute la durée de cette campagne, obéissaient à l'exaltation d'un sentiment religieux, prirent de nouveau l'offensive; mais cette fois, l'hiver, *leur formidable allié*, suivant l'expression énergique de M. de Lacépède, l'hiver n'était plus contre nous.

Le 4 juin, 20,000 hommes attaquent

la tête du pont de Shanden, sur la Passarge, et tentent de s'emparer d'une redoute; mais Bernadotte, grièvement blessé, les repousse jusqu'à sept fois. Plus loin, Ney résiste avec bonheur à l'attaque de forces une fois plus considérables que celles qu'il commande, et les contraint également de se replier.

Le 9, Napoléon se porte sur Guttstadt, que défendait une garnison de 5,000 hommes, sous les ordres du général Bagration. Après un engagement longtemps incertain, l'armée française entra, à huit heures du soir, dans la ville conquise; elle ne s'y arrêta pas; marcha le lendemain sur Keihberg, où l'arrière-garde et une grande partie de l'armée russe avaient pris position. L'armée française les repoussa dans leurs retranchements. Le 11, Napoléon leur présenta la bataille; ils la refusèrent, et se retranchèrent sur la rive droite de l'Alle.

Le 12, nous entrions sans résistance dans Elsberg, tandis que sur notre droite, Masséna remportait des avantages non moins brillants. Napoléon profita habilement de la faute que l'empereur de Russie venait de commettre, en prenant position sur l'Alle, où son aile gauche, acculée dans un coude que formait le fleuve, lui offrait la possibilité de couper l'armée russe, et de se rendre maître de la ville de Friedland.

Il y a dans les merveilleuses conceptions stratégiques de Napoléon un caractère de simplicité qui frappe les esprits les moins aptes à l'intelligence des mouvements de ces grandes masses armées. Le 13, Napoléon prit ses dispositions pour une bataille décisive. L'engagement eut lieu dès le matin; mais l'action ne devint générale que vers la fin du jour.

Ney commandait la droite, Lannes était au centre, Mortier à la gauche; Victor commandait la garde et le corps de réserve destiné à soutenir les manœuvres de Ney, qui eut les honneurs et le côté brillant de la journée. Ce fut lui qui écrasa la gauche russe, la rejeta d'abord dans Friedland, et la contraignit à repasser l'Alle, dont les Français brisèrent aussitôt les ponts. La droite de l'armée russe, poursuivie par Lannes et par Mortier, plutôt que de se rendre, aima mieux se précipiter dans le fleuve, laissant en notre pouvoir son artillerie, ses blessés et ses morts.

A huit heures du soir, ce drame sanglant était terminé. L'armée russe avait perdu 40,000 hommes, tués, blessés ou prisonniers, ses canons et ses bagages. Nous avions de notre côté près de 2,000 morts et 4,000 blessés.

Défaite du corps d'armée prussien. — Le général prussien Lestocq avait réuni à Kœnigsberg 25,000 hommes. Soult, Davoust et Murat arrivèrent devant la place, et la menacèrent d'un assaut. Mais en apprenant le désastre de l'armée russe, Lestocq, ne se sentant plus soutenu, abandonna la ville, où les Français entrèrent le 16, et Murat, qui, à la tête de la cavalerie, s'était jeté à la poursuite des Prussiens, arriva le 19 à Tilsitt, en même temps que Napoléon y entrait.

Traité de Tilsitt. — L'empereur Alexandre fit le même jour demander à traiter d'un armistice; Napoléon, trop généreux après la victoire, et cédant au besoin, au désir de trouver dans la Russie une alliée qui pût assurer le triomphe de sa politique contre l'Angleterre, signa le 22 cet armistice, et donna rendez-vous à Alexandre sur un radeau construit au milieu du Niémen. L'entrevue eut lieu le 25 juin, et Alexandre, en embrassant son vainqueur, protesta si bien de sa haine contre l'Angleterre, que la paix fut aussitôt accordée.

Un quartier de la ville de Tilsitt fut déclaré pays neutre; ce fut là que les conférences eurent lieu. A la prière d'Alexandre, Napoléon consentit à y admettre le roi de Prusse. Le traité fut conclu, le 7 juillet, entre la France et la Russie; et, *par égard pour l'empereur Alexandre,* suivant les termes du traité lui-même, Napoléon voulut bien n'enlever au roi de Prusse que la moitié de ses États; mais ce prince fut frappé de contributions, et reconnut le blocus continental. Les provinces polonaises enlevées à la mo-

narchie prussienne passèrent sous la souveraineté du roi de Saxe, nommé grand-duc de Varsovie. Les provinces situées entre le Rhin et l'Elbe formèrent, avec la Hesse, le Brunswick, et une partie du Hanovre, le royaume de Westphalie, dont Jérôme Bonaparte devint le roi. Dantzig, avec un rayon de deux lieues, fut déclarée ville libre. Enfin la Russie dut évacuer la Valachie et la Moldavie, reconnaître la confédération du Rhin, et les trois nouveaux rois de Naples, de Hollande et de Westphalie.

Ce traité fameux, qui étendait si loin la puissance de Napoléon, fut sans contredit sa plus grande faute politique. Pour la première fois, dans la direction de l'influence française au dehors, il mentait à son origine et à la révolution, comme il avait oublié l'une et l'autre en comprimant nos libertés civiles à l'intérieur. Dans ce grand arrangement politique, il avait eu moins en vue la gloire véritable de la France, que sa haine aveugle contre l'Angleterre ou les intérêts de sa jeune dynastie.

Sa condescendance et sa sévérité envers la Prusse furent également coupables; il fit trop ou trop peu. Il irritait, il humiliait un ennemi vaincu, il est vrai, mais il lui laissait un bras et une arme. Il pouvait faire un grand acte de justice. Cette « nation polonaise, « qui l'avait prié humblement et im- « ploré qu'il daignât faire renaître la « Pologne de ses cendres, » il pouvait la ressusciter alors, et il ne le fit pas. Cela eût cependant été plus grand que l'alliance russe. Illusion déplorable de ce grand génie! Au lieu de contenir l'ambition de la Russie, il la laissait étendre sa souveraineté sur la Baltique et en Finlande, il laissait l'Europe ouverte à son ambition barbare; pendant que lui, à l'exemple de Louis XIV, il cherchait à asseoir sa dynastie sur le trône d'Espagne.

Napoléon à Paris. — Session législative. — Suppression du Tribunat. — La nouvelle de la bataille de Friedland et du traité de Tilsitt fut accueillie en France avec enthousiasme. L'empereur arriva à Paris le 29 juillet. Les grands corps de l'État ne lui épargnèrent ni la louange, ni la flatterie.

Un décret impérial du 9 août décerna à Talleyrand, à Berthier, etc., de hautes récompenses honorifiques. La composition du ministère fut modifiée; le général Clarke fut nommé ministre de la guerre. M. Jaubert, conseiller d'État, fut appelé au gouvernement de la Banque.

Le 16 août, l'empereur ouvrit lui-même la session du Corps législatif, au milieu d'une pompe inaccoutumée. « Français, dit-il en terminant son dis- « cours d'ouverture, vous êtes un grand « et un bon peuple! J'ai médité diffé- « rentes dispositions pour simplifier et « perfectionner nos institutions! » Si la vie entière de l'empereur n'avait été sérieuse et grave, si on pouvait douter qu'au milieu même de ses erreurs politiques il n'eût été consciencieux, et dévoué plus que tous à la gloire et à la prospérité de la France, les paroles que nous venons de citer pourraient sembler une cruelle ironie, une dérision impudente. Ce qu'il avait médité pour ce *bon peuple* de France, c'était la suppression du dernier vestige de ses libertés politiques, c'était la suppression du Tribunat.

En effet, un sénatus-consulte du 19 août, mais qui ne fut publié que le 18 septembre, jour de clôture de la session législative, supprima cette dernière garantie des libertés publiques « comme n'offrant plus dans « l'édifice national qu'une pièce inu- « tile, déplacée et discordante. »

Principaux résultats de la session. — Ce sénatus-consulte n'ayant été rendu public qu'à la fin de la session, celle-ci fut la dernière où les travaux législatifs eurent lieu dans la forme ordinaire. Le budget fut voté sans discussion et fixé au chiffre de 720 millions. Le Code de commerce, élaboré dans le conseil d'État, reçut force de loi. Le Code civil subit quelques modifications sans importance; une disposition nouvelle y fut introduite : elle tendait à favoriser la transmission héréditaire des majorats et

des titres qui y étaient attachés. « Mais l'opinion publique était tellement opposée au système des majorats, disent MM. Buchez et Roux, à qui nous empruntons cette remarque (*), que les majorats formés, sous l'empire, de biens particuliers, ne s'élevèrent qu'au nombre de 212, représentant un revenu de 1,885,992 fr. »

Création de la cour des comptes. — Une création d'une haute importance, destinée à introduire une surveillance active dans toutes les branches des dépenses et des recettes publiques, fut celle de la cour des comptes. Napoléon, cependant, ne voulut pas soumettre aux opérations de cette cour souveraine le mouvement financier de son domaine extraordinaire, provenant des contributions de guerre, et qui, déjà à cette époque, s'élevait à 400 millions. C'était sur cette espèce de fonds secrets qu'il prenait les largesses qu'il faisait à ses lieutenants. La cour des comptes fut installée le 5 novembre, au palais de justice.

Atteintes portées à la liberté de la presse et à l'inamovibilité judiciaire. — Un décret impérial du 27 décembre défendit à tout libraire de vendre un ouvrage avant de l'avoir soumis à la censure d'une commission. Un sénatus-consulte du 12 octobre, et qui, comme celui du 19 août, se rattachait aux modifications que l'empereur, dans son discours d'ouverture du 16 août, avait annoncées au *bon peuple*, introduisit une grave modification dans l'ordre judiciaire. Les provisions instituant les juges à vie ne devaient leur être délivrées qu'après cinq ans de l'exercice de leurs fonctions, si, à l'expiration de ce délai, l'empereur reconnaissait qu'ils méritaient d'y être maintenus.

A l'empereur était réservé le droit de prononcer définitivement sur le maintien ou la révocation des juges alors en fonction. On a généralement considéré cette mesure comme portant une déplorable atteinte à l'indépendance du pouvoir judiciaire, et nous nous rattachons à cette opinion. Cependant l'inamovibilité présente un grave inconvénient; c'est l'impossibilité de revenir sur des choix médiocres ou mauvais. Le sénatus-consulte du 12 octobre avait du moins posé les principaux termes de cette question.

Réunion des îles Ioniennes à l'empire. — Le 1er septembre, le gouvernement des sept îles Ioniennes fut réuni à l'empire français et organisé sur de nouvelles bases.

Le même jour, le roi de Prusse s'exécutait de bonne grâce, et, se conformant aux clauses du traité de Tilsitt, interdisait dans ses États tout commerce avec l'Angleterre.

CHAPITRE II.

Du traité de Fontainebleau au divorce de Napoléon (16 décembre 1809).

§ Ier. *Fin de l'année* 1807.

Traité de Fontainebleau. — Expédition contre le Portugal. — Napoléon avait déclaré qu'il s'opposerait à toutes liaisons, soit politiques, soit commerciales, des puissances du continent avec l'Angleterre. Informé que des marchandises pénétraient en Europe par le Portugal, il menaça le prince régent de ce royaume de le détrôner.

Le châtiment ne tarda pas à suivre la menace. Le 17 octobre, une armée d'environ 27,000 hommes, réunie à Bayonne sous les ordres de Junot, se mettait en mouvement et se dirigeait contre le Portugal.

Le 27 octobre, la conquête du Portugal est résolue. Un traité secret conclu à Fontainebleau entre la France et l'Espagne régularise le concours des deux nations pour cette conquête, et partage d'avance les provinces portugaises entre le roi d'Étrurie et le prince de la Paix. Un nouveau corps de 40,000 hommes devait être réuni à Bayonne le 20 novembre pour entrer de nouveau en Espagne.

Tout cédait ainsi aux vues ambitieuses, aux vastes projets de Napoléon, et le continent fléchissait comme un seul homme devant sa volonté. Ainsi que le roi de Prusse, l'empe-

(*) Histoire parlementaire, t. XXXIX, p. 238.

reur de Russie, se conformant à la politique française, faisait mettre, le 10 novembre, l'embargo sur tous les bâtiments anglais qui se trouvaient dans les ports de la Russie, et ordonnait le séquestre de toutes les propriétés anglaises.

Par un traité signé à Paris le 11 novembre, la Hollande cédait à la France la ville et le territoire de Flessingue.

Bombardement de Copenhague. — Seule contre tous, l'Angleterre tenait tête à l'orage, et, dans son isolement même, elle redoublait d'audace et de vigueur. Le traité de Tilsitt avait donné aux déterminations du cabinet de Londres un caractère de désespoir et de rage. Pendant que le maréchal Brune, par des faits d'armes éclatants, achevait la conquête de la Poméranie suédoise, le jour même (7 septembre) où la capitulation de l'île de Rugen couronnait cette glorieuse campagne, une flotte anglaise, embossée devant Copenhague, bombardait sans pitié cette capitale, et, pour punir le Danemark de ne s'être pas laissé entraîner dans une guerre contre la France, incendiait plus de 600 maisons, s'emparait de la flotte danoise, des munitions et des arsenaux d'une puissance neutre et amie.

Traité avec le Danemark. — Cet attentat inouï, froidement exécuté, cette sanglante et barbare violation du droit des gens, sont sans exemple dans les annales du monde. L'Europe entière en fut révoltée. L'âme honnête et religieuse de l'empereur Alexandre s'en indigna ; par un manifeste du 16 octobre, il proclama de nouveau les principes de la neutralité armée, et s'engagea à n'y déroger jamais ; il rompit toute communication avec l'Angleterre. Indignation généreuse sans doute, mais que les intérêts de la politique devaient bientôt faire oublier !

Le roi de Danemark conclut, le 16 octobre, un traité d'alliance avec la France, à laquelle il resta fidèle même au milieu de ses revers.

L'armée française en Portugal. — Junot était arrivé sur la frontière du Portugal avant que la maison de Bragance se fût doutée du coup qui la menaçait. La terreur fut grande, plus encore à la cour que dans le peuple. Incertain, flottant entre des résolutions extrêmes, le prince Jean céda enfin aux sollicitations intéressées de l'Angleterre. Il abandonna lâchement sa patrie menacée par l'invasion étrangère ; il créa un simulacre de régence, et, suivi de toute la noblesse portugaise, race abâtardie bien digne d'un tel souverain, il s'embarqua précipitamment avec la famille royale sur une flotte composée de trente-six voiles environ, emportant avec lui ses richesses et ses trésors.

Quand les races royales en sont venues à ce degré d'avilissement et de honte, faut-il s'étonner que Dieu fasse surgir du sein des peuples un homme de génie qui les balaye comme d'inutiles débris ! La flotte qui emportait cette race dégénérée déployait à peine ses voiles, que Junot arrivait à Abrantès, qui lui donna son nom ; et quelques jours après, à la tête d'une poignée de conscrits imberbes, épuisés de fatigue, affamés, il entrait à Lisbonne au milieu d'une population de 360,000 âmes, d'une garnison de 12,000 hommes, et il y entrait en maître, sans résistance et sans peur ; c'est vraiment là un des plus grands miracles de cette grande époque. Junot s'empara du gouvernement, réorganisa son armée, établit de l'ordre dans l'administration, réprima, par des mesures énergiques, une insurrection que le parti des prêtres avait fomentée, et qui éclata le 13 décembre. Un décret impérial du 20 décembre le nomma gouverneur général du royaume ; la maison de Bragance fut déclarée déchue de tous ses droits de souveraineté ; enfin, le 23 décembre, le Portugal fut frappé d'une contribution de 100 millions de francs.

Représailles de l'Angleterre. — Droit de visite. — Mais, ainsi que nous l'avons dit, c'était entre l'Angleterre et Napoléon qu'avait lieu la grande lutte européenne ; le décret de Berlin avait simplifié le débat. Nous avons vu une

flotte anglaise bombarder Copenhague, parce que cette ville ne s'était pas déclarée contre le blocus continental; d'un autre côté, nous venons de voir s'écrouler la monarchie portugaise pour avoir fait tout le contraire. Napoléon ne veut pas seulement renverser la domination maritime de la Grande-Bretagne, il voudrait détruire ce grand atelier de l'industrie humaine; le cabinet de Londres ne veut pas seulement combattre l'extension de l'influence et de la domination française en Europe, il voudrait aussi éteindre ce foyer de liberté et de sociabilité, le plus beau lot de la France!

Les derniers jours de l'année 1807 que nous venons de parcourir sont marqués par leurs mutuelles représailles. Le roi d'Angleterre, par une ordonnance du 11 octobre, avait déclaré nos ports en était de blocus, interdit tout commerce, et soumis en outre les bâtiments des puissances neutres ou alliées de l'Angleterre à la visite des croiseurs anglais, à une station obligée dans un des ports de l'Angleterre, et à une imposition sur leurs chargements. Alors, comme toujours, l'Angleterre faisait servir ses haines nationales au profit de ses intérêts.

Le 23 novembre, Napoléon avait riposté par un décret portant saisie et confiscation des bâtiments qui, après avoir touché en Angleterre, entreraient dans les ports de France.

Le 17 décembre, il data de Milan un décret qui contenait d'énergiques protestations contre le mépris du droit des gens dont l'Angleterre semblait avoir fait un système politique. Ce décret prescrivait des mesures sévères contre tout bâtiment qui aurait souffert la *visite*, et qui, par cela seul, était déclaré propriété anglaise et de bonne prise. Ces dispositions que l'Angleterre avait provoquées devaient devenir nulles dès qu'elle adopterait elle-même « pour règle de conduite les « principes de la loi des nations, qui « sont aussi les principes de la justice « et de l'humanité (*). »

(*) Décret de Milan, 17 décembre 1807.

Dans une déclaration du 18 décembre, le roi d'Angleterre, renouvelant toutes les mesures prohibitives dirigées contre la France, interdit très-expressément l'introduction en France du quinquina et des drogues médicinales. Merveilleux raffinement de barbarie! Dans le bombardement d'une ville on respecte les hôpitaux, l'Angleterre faisait feu sur nos malades et sur nos fiévreux!

§ II. *Année 1808.*

Le traité de Tilsitt n'avait pas ouvert pour la France une ère de prospérité intérieure et de paix. Les acclamations qui avaient accueilli, à son retour, Napoléon victorieux, s'adressaient au pacificateur plus qu'au guerrier. Mais un fatal génie poussait l'empereur à sa perte, et allait lui faire entreprendre la plus injuste et la plus désastreuse des guerres.

Déjà nous l'avons vu, au milieu même des travaux administratifs, envahir le Portugal et frapper de déchéance sa monarchie: première faute que le succès a couronnée, mais qui doit l'entraîner bientôt à des fautes plus graves, à des entreprises plus hasardeuses, comme le gain d'une première partie audacieusement tentée entraîne le joueur à sa ruine.

Dans l'année qui s'ouvre, à l'intérieur comme à l'extérieur, il n'y a aucun grand événement qui arrête et charme le regard, aucun de ces faits solennels qui changent et améliorent les destinées des peuples; tout est triste et morne, au contraire. Ce n'est plus le représentant de la révolution française déposant en Europe les germes d'une politique nouvelle; c'est le soldat-empereur aux prises avec sa destinée individuelle, avec les soucis et l'avenir de sa dynastie; c'est la guerre d'Espagne, en un mot! Elle assombrit cette année, et jette une note lugubre, une sombre prophétie au milieu des splendeurs impériales.

Mais avant d'aborder ce sombre épisode, suivons l'ordre chronologique des événements, en continuant à les

grouper par séries militaires, administratives ou diplomatiques.

Blocus continental.—Nouvelles dispositions. — Nous avons vu la fin de 1807 remplie par les mutuelles représailles de la France et de l'Angleterre.

Le roi d'Espagne, cédant à l'influence de son redoutable voisin, adopta, par une ordonnance du 3 janvier, les dispositions du décret de Milan (17 décembre 1807), et protesta, quoiqu'un peu tard, contre l'attentat commis en 1804, par des vaisseaux de guerre anglais, sur quatre frégates de la flotte royale espagnole, qui, naviguant avec l'entière assurance de la paix, avaient été injustement surprises, attaquées et forcées de se rendre.

Un décret impérial du 11 janvier considéra comme coupable de haute trahison tout fonctionnaire convaincu d'avoir favorisé des infractions aux décrets des 25 septembre et 17 décembre 1807. Tout bâtiment qui s'était laissé visiter par un navire anglais, ou qui s'était soumis à l'humiliante nécessité de toucher un port au pouvoir de l'Angleterre, devait être vendu, et le tiers du produit net de la vente appartenait de droit au dénonciateur. Napoléon, on le voit, disposait de la fortune et de la vie des citoyens sans le concours du Corps législatif; il était la loi vivante de l'empire, et il ne reculait devant aucun des moyens qui pouvaient le mener au but.

Sur un rapport du ministre de la guerre, en date du 8 janvier, on autorisa la formation de deux corps d'observation dans le département de la Gironde, et c'était encore contre l'Angleterre que cette mesure était dirigée. Il s'agissait de fermer les portes du continent à cette irréconciliable ennemie, et d'avoir sur tous les points d'attaque des moyens considérables, afin de profiter des circonstances heureuses qui se présenteraient pour porter la guerre au sein de l'Angleterre, de l'Irlande et des Indes. « Sans doute, disait le rapport, « Votre Majesté doit souffrir d'exiger « de ses peuples de nouveaux sacrifices, de leur imposer de nouvelles « obligations; mais elle doit se rendre « à ce cri des Français : « Point de repos, jusqu'à ce que les mers soient « libres (*)! »

Tel fut l'ensemble des dispositions prises, dès le début de cette année, pour assurer le blocus continental.

Forces de l'Angleterre. — A cette époque, la marine française était, vis-à-vis de la marine britannique, dans un état d'infériorité déplorable, et ne justifiait que trop les précautions prises autant dans l'intérêt du grand système de la politique impériale, que pour assurer l'indépendance du territoire et la sûreté de nos côtes. Au 1er janvier 1808, l'Angleterre ne comptait pas moins de onze cents navires de guerre, non compris les cutters et les bâtiments de moindre dimension.

Agrandissement de territoire. — Nouvelles levées. — Un sénatus-consulte du 21 janvier avait réuni au territoire de l'empire français les villes de Kehl, Cassel, Wesel et Flessingue. Les départements au delà des Alpes avaient été érigés, par un sénatus-consulte du 2 février, en un gouvernement général, qui fut confié au prince Camille Borghèse. Par un décret impérial du 24, Napoléon régla l'organisation et l'administration de ce gouvernement, dont les principaux services étaient confiés à un gouverneur général, à un intendant du trésor public, à un chef d'état-major et à un directeur de la police.

Mais ces agrandissements successifs, cette extension anormale de la France, nécessitaient de nouvelles levées militaires, et le temps était passé où les familles donnaient leurs enfants avec enthousiasme, avec orgueil. Un autre sénatus-consulte du même jour, conséquence nécessaire des précédents, mettait à la disposition du gouvernement quatre-vingt-dix mille conscrits de la conscription de 1809.

Défaite des Anglais en Calabre. — Depuis le succès de Mélito, qui avait déjoué les intrigues à l'aide desquelles

(*) Rapport officiel du 3 janvier 1808 à S. M. l'empereur et roi.

l'Angleterre espérait révolutionner et soustraire à notre domination le royaume de Naples, le général Reynier avait pacifié la Calabre, et repoussé toutes les attaques que la cour de Sicile, sous l'influence du cabinet de Londres, dirigeait incessamment contre nous. Deux postes seulement, ceux de Reggio et de Scylla, étaient encore au pouvoir des Anglais. Investies par les troupes françaises et napolitaines, la citadelle et la ville de Reggio se rendirent le 2 février; Scylla capitula quinze jours plus tard; et ce succès, qui complétait notre système d'occupation, assura au nouveau roi de Naples l'entière possession de son royaume.

Entrée des troupes françaises à Rome. — Les relations du gouvernement impérial avec la cour de Rome n'avaient jamais reposé sur des bases sincères. En venant sacrer Napoléon à Paris, le pape n'avait pas obéi à de vives sympathies; et, de son côté, l'empereur, quoiqu'il éprouvât le besoin de se faire un point d'appui du catholicisme, était peu disposé à lui sacrifier une part quelconque de son pouvoir, ou à modifier pour lui les plans généraux de sa politique. Le pape s'était plus d'une fois repenti de sa condescendance; il regrettait vivement les concessions qu'il avait été forcé de faire.

En effet, sans égard pour la puissance spirituelle du saint-père, Napoléon avait changé en Italie les circonscriptions diocésaines, supprimé les couvents, soumis, en un mot, la religion à toutes les exigences de ses réformes administratives. A ces premiers griefs s'en joignaient de plus graves. Depuis 1805, il avait exigé du pape qu'il fermât ses ports aux navires anglais et russes, et, pour plus de sûreté, il avait fait occuper Ancône. Quand Pie VII s'était plaint de cette atteinte portée à son indépendance, il avait répondu qu'il se considérait comme le protecteur du saint-siége, et que si le pape *était le souverain de Rome, il en était, lui, l'empereur.*

Les relations s'étaient ainsi envenimées de part et d'autre. Le saint-père, trouvant dans son bon droit une courageuse énergie, avait repoussé toute prétention à une souveraineté supérieure à la sienne. « Aucun empereur, avait-il dit, n'a le moindre droit sur Rome; l'empereur de Rome n'existe pas! »

La prudence eût dû conseiller à l'empereur de ne pas donner un caractère de violence à ses relations avec le chef de la chrétienté; mais déjà il était engagé dans cette voie fatale. Le 2 février 1807, les troupes françaises entraient à Rome et s'emparaient du château Saint-Ange. Les trois provinces d'Urbin, d'Ancône et de Camérino étaient enlevées au pape et réunies au royaume d'Italie. Triste et misérable conquête qui blessa l'opinion publique et les vieilles croyances populaires; car ce vieillard faible et désarmé était alors plus grand dans sa faiblesse et dans sa résignation héroïque que le vainqueur de Friedland et le négociateur de Tilsitt.

Mesures administratives. — Les dispositions du code de commerce, converties en loi pendant la dernière session du Corps législatif, et promulguées le 21 septembre 1807, étaient devenues exécutoires à compter du 1er janvier 1808. Les anciennes lois qui régissaient la matière commerciale avaient été supprimées; la nouvelle législation, uniforme, en harmonie avec les besoins nouveaux du commerce, ne fut pas le moindre bienfait de l'administration impériale.

Nouvelle noblesse. — Après avoir reconstitué la monarchie, Napoléon voulut faire un pas rétrograde de plus vers l'ancien régime; il chercha à entourer sa jeune dynastie d'une noblesse nouvelle, et aucune des mesures prises par lui ne blessa plus profondément le sentiment populaire. Déjà, en 1806, cette organisation avait été commencée; un décret du 1er mars 1808 la compléta. Les grands dignitaires de l'empire furent autorisés à porter les titres de *prince* et d'*altesse sérénissime;* les ministres, sénateurs, conseillers d'État, présidents du Corps législatif, archevêques, recurent le titre de *comte;*

les présidents des colléges électoraux, les premiers présidents et les procureurs généraux des cours souveraines, les maires des *bonnes* villes, furent décorés du titre de *baron;* les membres de la Légion d'honneur enfin reçurent le titre de *chevaliers;* ces titres étaient transmissibles. L'empereur, qui seul avait le droit de faire des nobles, se réserva d'accorder les titres qu'il jugerait convenables aux officiers civils et militaires qui auraient rendu des services à l'État.

Un décret du même jour régla le mode de formation et de transmission des majorats. Nous avons vu que longtemps avant le décret sur la nouvelle noblesse, Napoléon avait trouvé l'étoffe d'un duc dans Lefebvre, après le siége de Dantzig, le 28 mai 1807.

Création du corps des juges auditeurs. — Un décret impérial du 16 mars autorisa la formation du corps des juges auditeurs, institution qui, bonne dans son principe, donna lieu plus tard, comme les meilleures choses humaines, à des abus qui rendirent et rendent encore aujourd'hui cette mesure impopulaire. Un corps de juges auditeurs, composé de quatre ou six membres, fut institué auprès de chaque cour d'appel de l'empire. Ces magistrats, nommés par l'empereur, étaient chargés de suppléer dans leurs fonctions les juges et les procureurs généraux.

Nouvelle organisation de l'Université. — En 1806, une loi avait ordonné la création d'un corps chargé de l'enseignement public dans toute l'étendue de la France. Le 17 mars 1808, ce corps fut organisé sur les bases qui le régissent encore de nos jours. Napoléon attachait, avec raison, une haute importance à ce que le corps enseignant fût soumis à la haute direction de l'État.

L'Université impériale eut Fontanes pour premier grand maître; Villaret, évêque de Cazal, en fut le chancelier, et Delambre, secrétaire perpétuel de la première classe de l'Institut, en fut le trésorier. Nul ne pouvait ouvrir ou diriger une école quelconque, ni enseigner publiquement, sans être membre de l'Université et sans l'autorisation du grand maître. L'Université fut divisée en autant d'académies qu'il y avait de cours d'appel; chaque académie comprenait d'ailleurs un certain nombre de facultés, lycées, colléges, institutions, pensions et écoles primaires. Le même décret établissait à Paris une école normale, où 300 jeunes gens devaient être formés à l'art de l'enseignement.

Le même jour (17 mars), l'empereur approuva le grand règlement adopté précédemment par le grand sanhédrin.

Guerre d'Espagne. — Projets de Napoléon. — Depuis longtemps déjà, Napoléon avait tourné ses regards vers la Péninsule, dont l'attitude l'avait sérieusement inquiété pendant les dernières guerres d'Allemagne et de Pologne. Pouvait-il, quand la coalition européenne l'appellerait de nouveau sur les champs de bataille du Nord, laisser derrière lui des gouvernements hostiles en principe à celui auquel la France était soumise, des gouvernements dont l'alliance était dans tous les cas douteuse, et qui, en cas de revers, n'avaient qu'un pas à faire pour franchir notre frontière et envahir notre territoire?

C'était là sans doute une excellente raison pour tâcher de modifier le système de ces gouvernements; c'étaient là des craintes sérieuses dont il fallait tenir compte, des éventualités qu'il était sage de prévoir; mais derrière ces nécessités politiques se cachaient des projets d'envahissement, des ambitions de famille qui dominèrent la conduite de l'empereur.

Déjà, en 1807, la non-exécution du blocus continental avait servi de prétexte à l'invasion du Portugal, et par le traité conclu à Fontainebleau, le 27 octobre, l'Espagne avait prêté la main à la violation de son propre territoire; complaisance fatale qu'elle devait racheter bientôt par bien des humiliations et des douleurs!

Napoléon, en effet, entraîné par ce fatal génie qui le poussait à sa perte, songeait dès cette époque à se rendre

maître du gouvernement de Madrid, conquête dont la prise de Lisbonne n'était que le prélude. Lui-même, il ne se rendait pas compte de sa pensée; il ne s'avouait pas ses secrets desseins, tant il sentait qu'il allait mentir à sa destinée, à sa propre politique!

Divisions de la famille royale en Espagne. — Tout semblait d'ailleurs le favoriser; la famille royale d'Espagne était livrée à d'ignobles divisions : Charles-IV était sous l'influence absolue de la reine sa femme, qui était complétement dominée à son tour par un homme qu'elle avait successivement élevé au plus haut degré de puissance que jamais favori ait atteint; elle l'avait fait maître de l'Espagne! Cet homme était don Manuel Godoï, prince de la Paix. Dépourvu de grandeur, d'élévation dans le caractère; sans noblesse, sans génie, Godoï était universellement haï de la nation, et surtout de la noblesse espagnole, dont il était en fait le véritable souverain. Le prince des Asturies, devenu depuis Ferdinand VII, ne partageait pas l'aveuglement de son père, et il déplorait tout haut le coupable égarement de la reine: ces sentiments l'avaient rendu populaire en Espagne.

Godoï, qui déjà était légitimement allié à la famille royale par son mariage avec une princesse, cousine germaine du roi, voulait resserrer encore les nœuds de cette alliance en mariant sa belle-sœur à l'héritier présomptif. La reine et le roi à sa suite trouvèrent ce projet bien naturel; mais Ferdinand s'en indigna, et au lieu de trouver en lui et dans les sympathies populaires assez de vigueur pour résister à ces misérables intrigues, il écrivit à l'empereur, en date du 11 octobre 1807, une lettre où il invoquait son appui et sa puissante intervention.

Entrée des troupes françaises en Espagne. — On comprend que, en présence de pareilles faiblesses, en voyant ces races royales abâtardies, n'ayant plus rien de leur primitive énergie, de leur ancienne supériorité, Napoléon ait cru devoir en disperser les débris et renouveler par un sang nouveau ces monarchies caduques: la séduction était, en effet, irrésistible pour un ambitieux vulgaire; mais il faudra toujours déplorer que lui, s'y soit laissé entraîner.

Le 22 novembre 1807, le général Dupont passa la frontière, à la tête d'un corps de 27,000 hommes, et vint occuper Valladolid et Salamanque.

Le 9 janvier, des forces à peu près égales franchirent la Bidassoa et occupèrent la Biscaye, sous le commandement de Moncey.

Le 9 février, une nouvelle armée, conduite par le général Duhesme, prit possession de la Catalogne.

Dans les premiers jours de mars, enfin, un quatrième corps d'armée, sous le commandement de Murat, entra encore en Espagne, ce qui portait notre effectif à 85,000 hommes, et certes il était difficile de justifier, par le traité de Fontainebleau, la présence et le séjour dans la Péninsule de forces aussi imposantes.

Projet de fuite de la famille royale. — Les Espagnols, sans défiance, et croyant n'accueillir que des alliés, avaient ouvert leurs villes, leurs places fortes avec une sécurité et une loyauté vraiment chevaleresques. Godoï, cependant, ne s'y était pas trompé; nos troupes ne prenaient guère la route de Lisbonne, et cette occupation armée aurait dû ouvrir les yeux à de moins clairvoyants; mais soit timidité, soit trahison, soit crainte d'exciter contre lui le mécontentement du peuple, qui n'aurait pas manqué de l'accuser de complicité, Godoï ferma les yeux sur ce manque de foi, et ordonna à tous les chefs militaires de traiter et d'accueillir les Français en amis. Et pendant qu'il endormait ainsi lâchement les susceptibilités nationales, pendant qu'il poussait sa patrie dans un abîme, il ne trouvait rien de mieux à proposer à ses maîtres, bien dignes d'un tel favori, que d'imiter la maison de Bragance et de fuir en Amérique. La volonté de Godoï était souveraine; le projet fut

adopté; mais les conseillers du faible Ferdinand résolurent de s'opposer à cette fuite. Un mouvement fut organisé, et il eut pour résultat l'arrestation du prince de la Paix, l'abdication de Charles IV et l'avénement au trône de Ferdinand VII.

Les Français entrent à Madrid.— Murat n'était pas dans le secret des projets de l'empereur sur la cour d'Espagne; cependant, il saisit le prétexte du mouvement qui venait de s'accomplir dans la capitale, et le 23 mars il y entra à la tête d'une partie de ses troupes; l'autre partie occupait les hauteurs et les positions extérieures. Le nouveau roi vit dans cet empressement des Français un témoignage de sympathie pour sa royauté nouvelle; la reine y vit les vengeurs de la violence qui avait été faite à son époux: c'est ainsi qu'ils s'aveuglaient mutuellement.

Murat garda entre les deux princes une parfaite neutralité, quoique le vieux roi eût protesté entre ses mains contre la violence qui lui avait arraché l'acte d'abdication; ce document avait été expédié à l'empereur.

Napoléon et la famille royale espagnole à Bayonne. — Le moment critique était arrivé; l'empereur devait prendre un parti. Il quitta Paris le 2 avril et se rendit à Bayonne; Charles IV et la reine quittèrent Madrid pour aller l'y rejoindre.

Afin de se concilier les bonnes grâces de l'empereur et pour plaider lui-même sa cause devant cet arbitre suprême, Ferdinand, cédant à l'influence d'un diplomate français, résolut d'aller, lui aussi, s'incliner devant ce nouveau maître. Le peuple espagnol, guidé par un de ces instincts merveilleux qui surgissent parfois au sein des masses, s'opposa au départ; il coupa les traits de la voiture qui devait emporter le prince, comme si une voix secrète l'eût averti qu'en perdant le dernier rejeton de sa royauté, il allait perdre sa nationalité et son repos.

Ferdinand partit néanmoins, et Napoléon lui-même eut peine à croire à un si complet oubli de toute dignité. En voyant toute cette famille à ses pieds, en regardant ce jeune roi, triste héritier du sang de Louis XIV, et que sa mère elle-même appelait *cœur de tigre et tête de mulet*, les incertitudes de l'empereur cessèrent, et il crut, non sans quelque raison, qu'il ne pourrait jamais compter sur l'Espagne, tant qu'une pareille famille en occuperait le trône (*).

Abdication du roi d'Espagne. — Après mille intrigues misérables, Ferdinand rendit la couronne à son père, qui abdiqua encore, mais cette fois entre les mains de Napoléon, et par un traité du 5 mai, auquel toute sa famille accéda, vendit ou plutôt chacun d'eux vendit ses droits au trône d'Espagne. Charles IV usa de ses derniers instants de souveraineté pour nommer lui-même le grand-duc de Berg, Murat, lieutenant général du royaume, et pour inviter les Espagnols à traiter les Français en frères.

Cela fait, Godoï, la reine et son imbécile mari se rendirent à Marseille; Ferdinand, don Carlos et don Antonio, leur oncle, se retirèrent à Valençay.

Ce fut là un résultat indigne de Napoléon, et qui souleva contre lui l'opinion publique. On lui reprocha l'abus de la force, la trahison; c'était faire aux Bourbons d'Espagne l'honneur de quelque résistance, de quelque énergie, et il n'en était rien. Napoléon venait de traiter avec des mineurs et de les dépouiller; l'Espagne allait lui prouver qu'une nation, alors même qu'elle est représentée par des rois imbéciles, ne doit jamais être traitée en mineure, ni dépouillée de ses libertés.

Insurrection en Espagne. — Ces nouvelles furent à peine connues en Espagne, qu'elles y firent éclater une indignation générale. La nation entière ouvrit les yeux et connut le piége où elle était tombée; d'un bout du royaume à l'autre elle se leva comme un seul homme. Ces populations, de-

(*) Lavallée, *Histoire des Français*, t. IV, p. 469.

puis si longtemps courbées sous le double despotisme du trône et des moines, indolentes et impassibles en apparence, retrouvèrent en un instant le vieux trésor de leur patriotisme et de leur indépendance.

Avant que le résultat définitif des intrigues de Bayonne fût connu, des mouvements insurrectionnels avaient éclaté çà et là le 2 mai; plus de 500 Français rencontrés isolément avaient été assassinés. Cependant le peuple, pris au dépourvu, n'avait pas encore de forces régulières à opposer à nos bataillons, et il recula devant eux; quant aux Français, ils opposèrent à ces premiers mouvements une modération et un calme auxquels les Espagnols eux-mêmes rendirent justice.

Junte de Madrid; elle choisit Joseph Bonaparte pour roi. — Murat exerça aussitôt les fonctions de lieutenant général du royaume, et en cette qualité il présida la junte de gouvernement instituée par Ferdinand VII avant son départ pour Bayonne.

Murat consulta cette assemblée sur le choix du nouveau monarque qui devait succéder à la dynastie démissionnaire. Comédie inutile! car parmi ces nobles espagnols on avait eu soin de ne laisser pénétrer aucune étincelle de ce patriotisme qui venait d'enflammer la nation. La junte fut docile aux désirs de l'empereur, et son choix porta naturellement sur Joseph Bonaparte. Quelques membres furent députés vers Napoléon pour lui présenter l'adresse où ce vœu était exprimé, et les autorités françaises en Espagne n'eurent pas de peine à obtenir que les corps constitués, tels que le conseil de Castille, celui des Indes et des finances, Madrid et d'autres villes importantes, fissent parvenir de leur côté des adresses analogues, afin que ce vœu parût être l'expression générale du pays. Comédie inutile, encore une fois! comédie qui ne pouvait tromper personne, et Napoléon moins que personne, car personne ne connaissait mieux que lui le prix de ces vaines protestations.

Junte d'État convoquée à Bayonne. — Napoléon convoqua aussitôt à Bayonne une grande junte d'État, composée de députés du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie, députés qu'on eut soin de choisir et non de faire élire. La réunion fut fixée au 15 juin.

L'empereur adressa en même temps (24 mai) au peuple espagnol une proclamation où il annonçait la prétention d'*être un jour le régénérateur de l'Espagne.*

L'insurrection s'organise. — Trois jours après, pour lui répondre et pour fêter la Saint-Ferdinand, le peuple, un instant contenu par les baïonnettes françaises, se souleva de nouveau avec une confiance et un courage dignes de la bonté de sa cause. Dès le mois de juin, l'insurrection était devenue générale.

L'Espagne peut un jour recevoir les bienfaits de la centralisation; mais c'est le pays le plus admirablement divisé pour se soustraire à toute tyrannie qui émanerait du centre. Chaque province a, comme un petit royaume, ses frontières naturelles, ses mœurs, son individualité différentes, sa vie qui lui est propre. C'est là ce qui facilita si puissamment l'élan populaire.

Valence, Saragosse, Séville, organisèrent le mouvement, et correspondirent avec toutes les juntes insurrectionnelles. Séville devint le centre du gouvernement révolutionnaire; une junte suprême, composée de magistrats et de nobles, s'y déclara en permanence; elle protesta contre les traités de Bayonne, se mit en rébellion ouverte contre le nouveau gouvernement de Madrid, et alla même jusqu'à déclarer la guerre à la France, tout cela au nom de Ferdinand VII, son légitime souverain.

Prise d'une flotte française à Cadix.—Une partie de la flotte française, débris du désastre de Trafalgar, rentrée à Cadix, le 21 octobre 1805, était restée dans ce port pour y surveiller l'exécution du blocus continental. Le 14 juin, cette flotte, composée de cinq vaisseaux, tomba au pouvoir des insurgés espagnols.

Travaux de la junte de Bayonne.—

Cependant la junte d'État convoquée par Napoléon se réunit, au jour fixé (15 juin), à Bayonne. Déjà, le 6 juin, Napoléon avait proclamé Joseph, son frère, roi d'Espagne et des Indes. Dès la première séance, la junte reconnut le nouveau roi et lui prêta serment de fidélité. Elle discuta l'acte constitutionnel de l'Espagne, calqué sur la constitution française, et on sait comment Napoléon entendait en pratique le régime constitutionnel.

La junte tint sa dernière séance le 7 juillet. Le nouveau roi prêta serment, *sur les saints Évangiles, de faire respecter la sainte religion, d'observer et de faire observer la constitution*, etc., etc. Les députés membres de la junte lui prêtèrent à leur tour serment de fidélité. La junte fut dissoute le même jour, et, le 9 juillet, Joseph, accompagné de ses grands officiers, de son état-major, de sa maison, partit de Bayonne pour se rendre dans sa nouvelle capitale, où la bourgeoisie et une partie de la noblesse pouvaient bien voir en lui un prince capable de régénérer le pays, mais où le peuple lui préparait un terrible accueil.

Combat de Medina del Rio Seco. —En effet, notre position en Espagne était périlleuse; outre que les divers corps d'armée envoyés dans cette contrée étaient surtout composés de troupes inexpérimentées, de jeunes soldats, la guerre qu'ils allaient avoir à soutenir avait un caractère nouveau. Ce n'étaient plus de grandes masses disciplinées se heurtant les unes contre les autres, c'était une série de luttes partielles, de surprises, d'embuscades, et Murat était peut-être, de tous les lieutenants de Napoléon, le moins capable de diriger une armée au milieu de circonstances aussi difficiles.

Cinquante mille Espagnols, venus de la Galice, sous le commandement du général Cuesta, se disposaient à couper au nouveau roi le chemin de sa capitale. Bessières, à la tête de 14,000 hommes seulement, les attaqua le 14 juillet, à Medina del Rio Seco, et, après une action sanglante, où près de 8,000 Espagnols succombèrent, les premières forces régulières de l'insurrection furent battues.

Le brillant résultat de cette journée permit à Joseph de poursuivre sa route et d'atteindre Madrid, où il fit son entrée le 20 juillet.

Combat de Pesquera. — Capitulation de Baylen.—De son côté, le maréchal Moncey attaquait un second corps de 25,000 hommes, qu'il défit près du petit village de Pesquera, et qu'il poursuivit jusque sous les murs de Valence, dont il se disposa à faire le siége.

Mais un malheur imprévu le força bientôt à suspendre ses opérations. Le général Dupont traversait l'Andalousie, et marchait sur Cadix pour y venger l'affront fait à la France et y étouffer un des plus ardents foyers de l'insurrection. La rencontre d'un corps d'armée considérable le força à rétrograder, et il vint établir son quartier général à Andujar, où une division de 8,000 hommes, commandée par le général Védel, vint le renforcer.

La junte de Séville, qui disposait de forces considérables (46,000 hommes à peu près), d'un matériel et d'équipements nombreux fournis par l'arsenal de Cadix, prit elle-même l'offensive. Au lieu de réunir et de concentrer ses forces, Dupont avait envoyé Védel à la poursuite de détachements ennemis, sur la rive droite du Guadalquivir. Avant même de songer à la résistance, il donna l'ordre de la retraite, espérant rejoindre ce général, qu'il n'avait pas même informé de ce mouvement. L'armée française se mit en route, le 18 juillet au soir, Dupont lui-même en tête de l'avant-garde. Mais tel était l'embarras des bagages, la lenteur de la marche, qu'on arriva à la pointe du jour seulement sur la Ramblar, où la moitié de l'armée ennemie, commandée par le général Reding, était déjà venue prendre position, manœuvre habile et hardie qui nous plaçait entre deux feux. Il faut le croire pour l'honneur de nos armes, le général Dupont se voyant ainsi cerné, perdit la tête; au

lieu d'accepter hardiment ce danger et de chercher un salut ou une mort glorieuse en se frayant un passage à travers les bataillons ennemis, le général français demanda une suspension d'armes, et se soumit à une capitulation déshonorante.

Sur ces entrefaites, Védel arriva sur les derrières du corps d'armée de Reding, celui qui était venu se poster sur la Ramblar et y attendre notre avant-garde. Il était loin de se douter de l'embarras, et moins encore des intentions de son général en chef; il attaqua bravement les Espagnols, qui ne résistèrent pas à ce choc impétueux, et qui fuyaient, abandonnant leurs canons sur le champ de bataille, quand Védel reçut l'ordre de s'arrêter et de cesser le feu. En apprenant qu'il s'agissait de capituler, il insista auprès de Dupont pour recommencer le combat, l'assurant presque du triomphe: tout fut inutile.

Dupont capitula et se rendit prisonnier de guerre, lui et tous les corps placés sous son commandement, c'est-à-dire que Védel, qui, un instant auparavant, était maître du champ de bataille, fut obligé de rendre les armes à ceux même qui naguère fuyaient devant lui. Il voulut du moins éviter cet affront; il battit en retraite; mais les Espagnols menacèrent, s'il ne s'arrêtait pas, de massacrer la division qui était cernée, et le brave Védel, la rage dans le cœur, fut contraint aussi de mettre bas les armes. Ce fut la seule page honteuse de notre histoire militaire.

Conséquences de cette capitulation. —La nouvelle de ce désastre, de cette lâcheté inouïe, changea complétement la face des choses. Tout prestige était détruit : 18,000 Français venaient de défiler sans armes devant une armée espagnole, en butte à d'infâmes traitements; ils s'étaient soumis à l'humiliante condition de laisser fouiller leurs sacs.... Même à Sainte-Hélène, Napoléon ne s'en consola jamais!

Moncey abandonna le siége de Valence; le général Verdier celui de Saragosse; Duhesme fut investi dans Barcelone; toutes nos troupes enfin quittèrent leurs positions, et reçurent l'ordre de se concentrer sur Burgos. Joseph, à peine entré depuis dix jours dans la capitale de son nouveau royaume, fut forcé d'en sortir et d'aller résider à Vittoria.

Insurrection du Portugal.—Intervention de l'Angleterre.—Telle fut la première punition de la faute que Napoléon avait commise; à force de génie et d'audace, il allait conjurer l'orage; mais le germe de ses revers était là; l'Angleterre poussa un cri de joie.

En Portugal, Napoléon n'avait été ni un vainqueur généreux, ni un politique habile. La population mécontente, excitée par les moines et par l'or de l'Angleterre, s'insurgea le 16 juin, à Oporto, et l'insurrection s'étendit si rapidement dans les provinces du nord, que les Français durent les évacuer aussitôt. Une haine commune contre un ennemi commun réunit bientôt les Portugais et les Espagnols. Les troupes espagnoles entrées avec nous en Portugal firent alliance avec les insurgés, et doublèrent leurs forces.

Les Anglais, croyant enfin le moment venu de nous écraser, envoyèrent en Portugal une armée de 24,000 hommes, commandés en second par un général qui gagna, dans cette campagne, le titre de duc de Wellington. Ils débarquèrent dans la baie de Mondigo (12 myriamètres nord de Lisbonne); 20,000 insurgés vinrent aussitôt se joindre à eux. Junot n'avait guère que 15,000 hommes; mais chaque jour rendait sa position plus périlleuse; il marche hardiment droit à l'ennemi.

Le 17 août, le général de Laborde, avec moins de 5,000 hommes, tient en échec 14,000 Anglais, et finit par les repousser.

Le 21, une bataille décisive s'engage à Vimeiro. Les Anglais eux-mêmes avouent qu'ils étaient 26,000 contre 10,000 Français. Le combat dura dix heures; Junot battit en retraite en bon ordre; il se replia sur Torres-Vedras, espérant couvrir Lisbonne. Mais il fallut céder au nombre. Kellermann,

aussi habile négociateur que guerrier intrépide, traita de la capitulation, qui fut signée le 30 août, à des conditions honorables ; et les troupes françaises furent transportées en France avec armes et bagages par des vaisseaux anglais : le général en chef anglais fut désapprouvé officiellement par son gouvernement.

Mécontentements en Allemagne. — Armements de l'Autriche.—Les événements de la Péninsule devaient jeter de nouvelles complications dans la politique européenne. Napoléon avait voulu s'assurer de l'Espagne et en faire un fleuron de sa couronne; l'Espagne et le Portugal étaient ouverts aux Anglais, et son frère Joseph était en fuite.

L'orage qui venait d'éclater dans le Midi grondait déjà sourdement au Nord. Les peuples conquis peuvent subir leurs conquérants, mais ils ne les acceptent jamais. Ce fut surtout en Allemagne que le contre-coup de l'insurrection espagnole ébranla notre autorité. Le genie allemand ne procéda pas de la même manière que l'Espagnol ardent et colère. Des sociétés secrètes se formèrent, et ce mouvement fut organisé par des hommes d'un haut mérite; l'Autriche fut le centre où vinrent aboutir tous les fils de cette conspiration ténébreuse; « à la nouvelle des événements de la Péninsule, « dit Schœll, elle pensa que le moment « d'éclater était arrivé. » Elle organisa ses forces militaires sur un nouveau pied. Elle eut bientôt 70,000 hommes sous les armes, se lia par un traité secret avec l'Angleterre et la Russie, et quand, avant de partir pour aller venger en Espagne l'affront fait à nos armes et y asseoir le nouveau trône, Napoléon se tourna vers le Nord pour s'assurer de ses dispositions, la diplomatie lui présenta un visage souriant et ami qui, loin de calmer ses inquiétudes, les redoubla. Il fit publier, le 30 juillet, une déclaration officielle contre les armements extraordinaires de l'Autriche.

Convention avec la Prusse. — La Prusse était encore sous la puissance de nos armes; elle fut contrainte d'accepter les conditions de l'empereur, qui voulait s'assurer, sinon de sa bonne foi, du moins de son impuissance.

Par un traité signé à Paris le 8 septembre, il fut convenu que pendant dix ans l'armée prussienne ne pourrait pas excéder le chiffre de 40,000 hommes. Les arrérages sur les contributions de guerre furent arrêtés à la somme de 140 millions, et les troupes françaises occupèrent les places fortes de Glogau, Stettin, Kustrin, jusqu'au parfait payement de cette somme. Les garnisons de ces trois places formaient un effectif de 30,000 hommes, qui étaient entretenus et payés par la Prusse. Elle dut consentir en outre à la cession du territoire environnant Magdebourg, sur la rive droite de l'Elbe, et à la création de sept routes stratégiques qui devaient traverser ses États.

Entrevue d'Erfurth.— Mais ce n'était rien que la Prusse; Napoléon savait bien que la Russie seule pouvait, par son alliance, le rassurer au Nord, et contenir les intrigues de l'Autriche.

Alexandre voulait depuis longtemps réaliser le rêve de la politique moscovite; il voulait Constantinople, qu'il appelait *la clef de sa maison*. Napoléon n'y aurait jamais consenti; les circonstances cependant devenaient impérieuses. Dans l'espoir d'obtenir sur ce point l'assentiment et le concours de l'empereur des Français, Alexandre eût consenti à tout, sûr qu'une fois à Constantinople il eût dicté des lois à la France elle-même : « Si nous nous « entendons, l'empereur et moi, avait-« il dit, il faudra bien que tout le « monde s'entende. »

Le moment était venu cependant de régler les mutuelles prétentions des deux rivaux; l'entrevue d'Erfurth fut décidée. Napoléon voulait y « régler les « affaires du monde de manière à être « pendant quatre ans tranquille sans « explication. »

Alexandre accepta avec empressement cette entrevue, qui eut lieu le 27 septembre. Les deux empereurs passèrent 18 jours ensemble au milieu de fêtes brillantes, et entourés d'une foule

de rois. Mais les conférences d'Erfurth n'eurent que des résultats illusoires. Napoléon et Alexandre convinrent de ne se point troubler mutuellement dans leurs extensions respectives, celui-ci dans la péninsule scandinave, celui-là dans la péninsule ibérique. Ils résolurent en outre de faire une démarche auprès du roi d'Angleterre, pour hâter la pacification générale.

Ils lui adressèrent à cet effet une lettre collective, en date du 12 octobre. « Nous nous réunissons, disaient-« ils, pour prier Votre Majesté d'écou-« ter la voix de l'humanité en faisant « taire celle des passions; de chercher, « avec l'intention d'y parvenir, à con-« cilier tous les intérêts, et par là à ga-« rantir toutes les puissances qui exis-« tent, et assurer le bonheur de l'Eu-« rope et de cette génération à la tête « de laquelle la Providence nous a pla-« cés. »

Le cabinet anglais communiqua, le 28 du même mois, une note diplomatique qui ne permit de conserver aucune espérance. La guerre avec l'Angleterre allait donc continuer, plus acharnée que jamais, et entraîner de nouveaux malheurs.

Le 14 octobre, les souverains se séparèrent à Erfurth; Napoléon rentra à Paris.

Session du Corps législatif. — Il ouvrit, le 26 octobre, la session législative par un discours plein de radieuses espérances. Le congrès d'Erfurth, l'admiration qu'Alexandre lui avait témoignée, ces rois courtisans qui étaient venus s'incliner sur son passage, tous ces prestiges semblaient avoir fasciné sa vue et redoublé sa confiance en lui-même. « L'empereur de Russie et moi, « disait-il, nous sommes d'accord et in-« variablement unis pour la paix comme « pour la guerre. Une partie de mon « armée marche contre les bandes que « l'Angleterre a formées ou débarquées « dans les Espagnes... Bientôt mes ai-« gles planeront sur les tours de Lis-« bonne, et le roi d'Espagne, avec l'aide « de Dieu, sera couronné dans Ma-« drid. »

Cette session ne dura que 50 jours, et fut remplie par des travaux importants, mais qui, suivant l'usage, n'éveillèrent aucune discussion. Le budget de l'exercice 1808, s'élevant à la somme de 730 millions, fut voté sans contestation. Le code d'instruction criminelle fut complété et promulgué le 25 décembre. Treize projets de loi concernant divers intérêts de localité, ou ayant pour objet de régler certains points de droit civil, reçurent la sanction légale. Le statut impérial que nous avons mentionné plus haut, concernant l'établissement de la nouvelle noblesse, et celui du 1er mars, relatif à la création des majorats, furent également soumis à la législation, qui les accueillit sans opposition. La session fut close le 31 décembre.

Sénatus-consultes. — Deux sénatus-consultes que la rapidité des événements d'Espagne nous a empêché de mentionner à leur date, ont agrandi les frontières de la France, et mis à la disposition de l'empereur des forces considérables. Le premier, en date du 24 mai, décidait la réunion à l'empire français des duchés de Parme et de Plaisance, des États de Toscane; et dans son allocution au Sénat, l'empereur faisait considérer cette réunion comme une récompense « des services rendus par ces « peuples à la civilisation européenne, « et de l'attachement que nous avaient « toujours montré leurs ancêtres. »

Le second décrétait deux levées extraordinaires de 160,000 hommes, pris non-seulement sur les classes antérieures de 1806 et 1807, mais encore sur celles de 1808, 1809 et 1810. Il est inutile d'ajouter que chacune de ces levées indisposait de plus en plus l'opinion publique contre l'empereur.

Départ pour l'Espagne.— Arrivée à Vittoria. — Napoléon avait à peine ouvert la session du Corps législatif, qu'il se hâta de partir pour l'Espagne, où il était impatient de venger l'affront de Baylen. Il y arriva le 4 novembre. Quelques jours auparavant, les Anglais avaient débarqué sur divers points de la côte des troupes nombreuses pour venir en aide à l'insurrection, qui disposait alors de forces régulières consi-

dérables. Elle ne comptait pas moins de 135,000 hommes, divisés en quatre corps, et 40,000 Anglais étaient prêts à se porter avec eux sur tous les points menacés.

Mais ce n'étaient plus des recrues que nous avions en Espagne : 80,000 vieux soldats, retirés d'Allemagne, avaient franchi les Pyrénées avec leur empereur bien-aimé.

Napoléon arriva auprès de son frère Joseph, à Vittoria, le 8 novembre. Il était heureux d'avoir des troupes régulières à combattre; son génie était à l'aise.

Batailles de Burgos et d'Espinosa. — Suivant son usage, il imprima à ses mouvements une telle rapidité, qu'il surprit et déconcerta ses adversaires. Arrivé le 8, il obtint le 10 des succès éclatants. Sous ses ordres, Bessières attaquait l'armée d'Estramadure, forte de 25,000 hommes, la dispersait et s'emparait de Burgos, après un combat où les Espagnols laissaient en notre pouvoir 3,000 morts, autant de prisonniers, et 20 canons.

Le même jour, Lefebvre et Victor attaquaient l'armée de Galice, forte de 45,000 hommes; et après lui avoir tué ou pris 10,000 hommes dans les rochers d'Espinosa, la rejetaient sur Reynosa, où Soult acheva sa défaite.

Revue de l'empereur. — Le lendemain de la bataille, le 11 novembre, Napoléon passait en revue à Burgos une partie des corps de la grande armée. Ce n'était pas le rétablissement du trône de son frère qu'il proposait pour but à ces braves, qui, après avoir triomphé du climat et des hommes sur les bords du Danube et de la Vistule, avaient traversé l'Allemagne et la France à marches forcées. « La pré-« sence hideuse du léopard, leur di-« sait-il, souille les continents d'Espa-« gne et de Portugal; qu'à votre aspect « il fuie épouvanté !... Un vrai Fran-« çais ne peut, ne doit pas prendre de « repos jusqu'à ce que les mers soient « ouvertes et affranchies. »

Bataille de Tudela. — La fortune semblait en effet être fidèle aux drapeaux de la France partout où se trouvait Napoléon En un jour, la moitié des forces ennemies avait subi de graves échecs. Un nouveau succès, plus important encore, se préparait en Andalousie. Les corps de Ney et de Moncey marchaient à la fois contre l'armée d'Aragon, forte de 20,000 hommes et commandée par Palafox, et contre 35,000 hommes sous le commandement de Castaños.

Le combat s'engagea le 23 novembre, sous les ordres de Moncey, près de Tudela (16 lieues sud de Pampelune), et le résultat en fut décisif. Les Espagnols y perdirent leur artillerie et 7,000 hommes. La marche de Ney avait été retardée d'un jour, et il ne put prendre part à l'action. Il est certain que sans ce contre-temps, cette journée eût été plus funeste encore à l'insurrection, qui y aurait perdu ses meilleures troupes.

Entrée à Madrid. — Ce succès ouvrait la route de Madrid. L'empereur ne perdit pas de temps, il marcha droit sur la capitale, qui semblait se disposer à une défense acharnée.

Après le départ de Joseph, les Espagnols y avaient établi un gouvernement régulier ; une junte suprême et centrale y exerçait l'autorité suprême au nom de Ferdinand VII.

Napoléon mit le siége devant Madrid, et le 4 décembre, au moment où l'on allait livrer l'assaut, la ville se rendit et ouvrit ses portes. L'armée française y entra pour la seconde fois, et Joseph remonta sur ce malheureux trône qui coûtait à la France et à l'Espagne tant de sang, et à l'empereur la perte des avantages que ses triomphes lui avaient assurés dans le Nord. Enfin il était à Madrid. Mais en Espagne, la capitale n'est pas le royaume. Il avait Madrid; mais du fond de ces provinces remuantes, cachés derrière leurs montagnes, des ennemis nouveaux allaient surgir de toutes parts.

Napoléon se hâta d'organiser l'administration espagnole; il supprima le conseil de Castille, celui de l'inquisition; réduisit le nombre des couvents; abolit les droits féodaux; mesures qui pouvaient bien lui concilier la

partie éclairée de la bourgeoisie, mais qui ne faisaient qu'exaspérer les passions et les préjugés populaires.

Succès en Catalogne. — Dans le même temps, et comme pour compléter notre première série de triomphes, le général Gouvion Saint-Cyr se rendait maître de la place maritime la plus importante de la Catalogne : Roses lui ouvrait ses portes après une résistance longue et courageuse. L'armée française y trouva 60 canons de bronze et de nombreuses munitions.

Le 16 décembre, le même général défaisait à Llinas (9 lieues nord de Barcelone) un corps espagnol supérieur en nombre, que les Français, n'ayant plus de munitions, attaquèrent à la baïonnette ; et un succès plus éclatant obtenu le 21 décembre, dans un engagement sur le Llobregat, à 8 kilom. de Barcelone, nous mettait en possession de l'artillerie ennemie, de magasins et de munitions considérables, et assurait la pacification momentanée de cette province.

Installation du roi d'Espagne. — Le 7 décembre, Napoléon installa officiellement son frère Joseph sur le trône des Espagnes, et publia une proclamation grosse de menaces. Après avoir menacé l'armée anglaise qui avait été envoyée dans la Péninsule, « non pour la « secourir, disait-il, mais pour lui ins- « pirer une fausse confiance et l'égarer; « si l'Espagne, ajoutait-il, persiste à « ne pas reconnaître son nouveau roi, « je mettrai alors la couronne d'Espa- « gne sur ma tête, et je saurai la faire « respecter des méchants, car Dieu m'a « donné la force et la volonté néces- « saires pour surmonter tous les obs- « tacles. »

Vaines menaces ! Les faibles, les timides, ceux que la puissance impériale pouvait atteindre, ceux que le changement séduisait, plièrent devant l'autorité française ; mais le peuple resta armé, il conserva sa haine énergique. Ce n'était plus la grande guerre qu'il allait faire, elle lui avait mal réussi, mais la petite guerre, la guerre de surprises et d'embuscades, la *guerilla* enfin, qui devait lasser nos armées, et triompher des forces, de la persistance et du génie de l'empereur.

Doctrine gouvernementale de l'empereur. — L'année, commencée sous de tristes auspices, se fermait cependant au milieu des succès de la France et des splendeurs impériales ; mais une coalition nouvelle se préparait, où les peuples allaient servir la haine des souverains.

Un fait qui eut lieu à l'époque où nous sommes arrivés peut montrer à la fois combien, au milieu même de ses plus grands périls, de ses plus vives préoccupations, l'empereur veillait sur les moindres détails du gouvernement, jusqu'à quel point il était jaloux de son autorité, et aussi comment il comprenait la théorie du gouvernement représentatif.

Après la victoire remportée à Burgos, le Corps législatif, alors en séance, et n'ayant sans doute rien de mieux à faire, alla présenter ses félicitations à l'impératrice au sujet de ce triomphe. La bonne Joséphine répondit qu'elle était sensible à cette démarche *du corps qui représentait la nation.* Le *Moniteur* reproduisit cette réponse. Napoléon venait d'entrer à Madrid, quand la feuille officielle lui fut remise. Il qualifia d'absurde la phrase malencontreuse, et rédigea lui-même une rectification où il assurait qu'on avait prêté à S. M. l'impératrice des paroles qu'elle ne pouvait pas avoir prononcées ; car nul ne représentait la nation, si ce n'est l'empereur ; que le Corps législatif, improprement appelé de ce nom, devrait être appelé *Conseil législatif*, puisqu'il n'avait pas la faculté de faire des lois, n'en ayant pas même la proposition. « Le premier représentant de la nation, « disait-il, est l'empereur avec ses mi- « nistres, organes de ses décisions ; « la seconde autorité représentante est « le sénat ; la troisième est le conseil « d'État ; le *Conseil législatif* a le qua- « trième rang. » En d'autres termes, l'État c'était lui.

§ III. *Année* 1809.

Suite des opérations militaires en Espagne. — Les premiers succès qui,

depuis la bataille de Burgos, avaient changé la face des choses en Espagne, n'avaient pas suffi pour annuler les forces régulières de l'insurrection. Ils avaient bien ouvert à Napoléon les portes de la capitale ; celui-ci avait bien rétabli le trône et reconstitué l'autorité de son frère ; mais Joseph était encore à Vittoria, mais l'armée anglaise n'était pas détruite, et, d'un autre côté, l'orage, que Napoléon avait vainement essayé de conjurer à Erfurth, était sur le point d'éclater en Allemagne.

Défaite de l'armée anglaise. — Le corps d'armée que l'Angleterre avait envoyé en Espagne sous les ordres du général John Moore, au lieu de borner son rôle à secourir et à protéger l'insurrection, vint imprudemment se jeter lui-même au milieu des forces françaises. Moore n'avait pu prendre part au combat de Tudela ; impatient d'agir, il marchait vers Madrid et voulait tenter d'en barrer le chemin, lorsqu'il apprit la reddition de la capitale et les succès qui couronnaient en Catalogne, comme en Andalousie, nos armes victorieuses.

Le général anglais, contraint de battre en retraite, ne voulut pas du moins le faire sans coup férir. Il se dirigea vers la vallée de Carion, que le maréchal Soult occupait avec 14,000 hommes.

Napoléon eut connaissance de ce mouvement ; il résolut aussitôt de l'empêcher, et de détruire l'armée anglaise. Il chargea une division de lui couper la route du Portugal, et ordonna en même temps à Soult de ne pas opposer une trop vive résistance, et de laisser Moore s'engager dans la vallée. Le général anglais s'aperçut du piége où il était sur le point de tomber, et, ne pouvant se diriger vers le Portugal, dont on lui avait fermé le passage, il marcha vers la Corogne, espérant pouvoir s'y défendre ou trouver du moins un salut assuré à bord des vaisseaux anglais.

L'armée française le poursuivit l'épée dans les reins. Moore brûlait et dévastait tout sur son passage ; il faisait sauter les ponts, il incendiait les villes, espérant laisser derrière lui des obstacles capables d'arrêter la marche de l'ennemi. Ce fut sur ces entrefaites, au milieu de cette poursuite hardie, que Napoléon reçut, par un courrier venant de Paris, des dépêches qui changèrent ses dispositions et qui confirmaient les craintes que l'Autriche lui avait inspirées. Il confia à Soult le commandement de l'armée, et le chargea de poursuivre et d'écraser sans pitié les forces britanniques.

Le 3 janvier, Soult atteignit l'arrière-garde dans les défilés de Cacabellos. Les Anglais y laissèrent 300 hommes ; mais la France y perdit Colbert, un de ses plus intrépides généraux.

Cette défaite redoubla l'épouvante et le désordre dans les rangs de l'armée anglaise. Le général Moore tenta vainement d'y rétablir la discipline et de faire une retraite honorable : les Français étaient trop près !

Moore arriva le 13 janvier devant la Corogne, et la flotte anglaise, sur laquelle il comptait, n'y était pas ; il fallut donc se défendre et accepter la lutte. Soult le suivait de près ; il ordonna aussitôt l'attaque, espérant sans doute exécuter l'ordre de l'empereur, qui lui avait dit en le quittant : *Jetez-les dans la mer!*

L'action s'engagea le 16, à deux heures ; les Anglais y apportèrent toute l'énergie du désespoir ; la résistance fut opiniâtre. Le général Moore tomba le premier, et plus de 2,000 de ses compatriotes restèrent avec lui sur cette terre étrangère ; le commandant en second, David Baird, fut grièvement blessé. Le combat ne cessa qu'avec le jour ; les vaisseaux arrivèrent alors, et la nuit protégea l'embarquement.

Les débris de l'armée anglaise s'éloignèrent des côtes d'Espagne, le 17 janvier, après une expédition malheureuse ; elle laissait en notre pouvoir ses canons, ses bagages, et les places fortes qu'elle avait le plus espéré de pouvoir conserver à l'insurrection.

La Corogne capitula le 19, avec 200 pièces de canon et des munitions de guerre en abondance.

Prise du Ferrol. — Le 27 janvier, les troupes du maréchal Soult s'emparaient également du Ferrol, où elles trouvaient, au dire de Montgaillard, 1,600 pièces de canon, d'immenses magasins, 8 vaisseaux, 3 frégates, et plusieurs petits bâtiments.

Dispositions de Napoléon avant de quitter l'Espagne.—Napoléon n'avait pas un instant à perdre; l'Autriche entrait en campagne plus forte et plus dangereuse que jamais. Il retourna aussitôt à Valladolid, suivi des bataillons de sa garde, et impatient de rentrer en France. Il régla avant son départ la marche des opérations militaires; assigna à chacun de ses lieutenants le théâtre et le cercle de ses mouvements; il laissa Gouvion Saint-Cyr en Catalogne, où le succès de ses armes avait été si heureux; Lannes fut chargé de prendre Saragosse et de réduire l'Aragon; Bessières reçut l'ordre d'assurer les communications avec la France par la Castille-Vieille; Lefebvre occupa la Manche; enfin, Victor devait, en Andalousie, combiner ses opérations avec Soult, chargé de soumettre le Portugal, pendant que Ney le seconderait dans cette même entreprise, après s'être rendu maître de la Galice.

Telles furent les principales dispositions que l'empereur crut propres à assurer le succès de l'œuvre qu'il avait lui-même commencée; il eut la sagesse de n'en pas compromettre le succès en donnant à ses lieutenants un autre général en chef que lui-même. Il allait en Autriche diriger une guerre terrible, combattre des ennemis tout aussi acharnés et plus nombreux; mais il voulait lui-même tout savoir et tout ordonner; son vaste esprit pouvait suffire à toutes choses. Chacun de ses lieutenants devait recevoir directement ses instructions et correspondre avec lui. Quant à Joseph, malgré son titre de généralissime, c'était un vrai roi constitutionnel, il restait à l'état de fiction.

Entrée de Joseph à Madrid.—Pendant que Soult poursuivait l'armée anglaise et la forçait à la fuite, Lefebvre écrasait, le 13 janvier, à Almaraz, les débris de l'armée d'Estramadure et de celle de Castille, qu'il poursuivait jusque sur les bords de la Guadiana.

Victor, après une bataille importante livrée à Udès, et où il avait fait 10,000 prisonniers, était successivement entré dans les provinces de Guença et de Tolède.

Ces deux dernières victoires avaient enfin décidé Joseph à quitter Vittoria et à aller prendre possession de sa capitale, où Napoléon avait en son absence installé sa souveraineté. Il entra à Madrid le 22 janvier, au milieu d'un grand appareil et de grandes solennités militaires, aux acclamations de la bourgeoisie et du peuple de Madrid. Mais Joseph avait trop de sens pour se méprendre sur la valeur de pareils témoignages; il put concevoir un instant la pensée qu'une administration sage, bienveillante, éclairée, pourrait lui concilier l'amour et la confiance du peuple; mais d'un bout du royaume à l'autre, l'insurrection répondait à nos triomphes par de nouveaux cris de haine et de nouvelles provocations. Le désastre de Saragosse était un sanglant et douloureux exemple des obstacles que le patriotisme et les préjugés nationaux nous opposeraient éternellement dans ce malheureux pays.

Siége et prise de Saragosse.—C'était vers le même temps en effet, qu'après un siége de deux mois, la ville de Saragosse, que Lannes avait investie avec 32,000 hommes, était emportée d'assaut et livrée à toutes les horreurs du pillage. Elle ne s'était pas rendue. Bourgeois, moines, paysans, tout ce qui pouvait porter une arme, les femmes elles-mêmes qui, sous l'influence de la belle comtesse de Burita, avaient formé une compagnie destinée à secourir les blessés et à porter des cartouches aux combattants, tous les habitants de cette cité généreuse refusèrent d'abord d'accepter la honte d'une capitulation. Il serait impossible de bien exprimer tout ce que cette population, sous les

ordres du général Palafox, déploya de constance, d'abnégation, de résolutions courageuses et désespérées. Les Français, épuisés de fatigues, étaient parvenus, après d'héroïques efforts, à s'emparer de la place; mais chaque maison était une forteresse qui continuait la lutte et dont il fallait faire le siége. Le temps seul put triompher de cette glorieuse résistance; le 21 février, la junte demanda enfin à capituler, et se rendit à discrétion. La ville n'était plus qu'un monceau de cendres, qu'un vaste tombeau.

Cinquante mille personnes de tout sexe, de tout âge, périrent dans ce siége, le plus triste épisode de cette guerre si féconde en tristes résultats. On regretta que Napoléon n'eût pas assisté aux horreurs de ce siége mémorable, et contemplé lui-même le spectacle de cette résistance indomptable. Il y aurait peut-être compris, ce que ses préoccupations politiques l'empêchaient de voir alors: qu'il était entré dans une voie fausse, et qu'il espérait vainement dompter ces populations ardentes.

Chacun de nos succès, au lieu de nous concilier les vaincus, les irritait davantage contre nous. Nos généraux semblaient prendre à tâche d'accroître les haines dont nous étions l'objet. Les Français avaient respecté en Égypte les mosquées musulmanes, et ils pillaient en Espagne les églises et les couvents chrétiens; grands ou petits, les spoliateurs des églises espagnoles auront toujours à se reprocher d'avoir attisé le foyer des haines populaires, aigri les ressentiments sous lesquels tant de Français succombèrent dans ce pays, où, quelques années auparavant, ils avaient été reçus en frères.

Opérations en Portugal.—Le maréchal Soult avait à peine battu et contraint à la fuite les troupes anglaises, que, conformément aux ordres de l'empereur, il s'empressa de pénétrer en Portugal. Le 4 mars, il traversa le Minho à Orensé, et il défit le lendemain, sur les hauteurs d'Orsuna et à Montrey, 25,000 hommes faisant partie de la division qui venait d'être organisée à Léon par le général la Romana. Celui-ci commandait le corps d'armée auxiliaire envoyé en Allemagne pendant la campagne de 1807; en apprenant l'insurrection de sa patrie, il était parvenu, malgré la surveillance de Bernadotte, à s'embarquer à bord de vaisseaux anglais, et ceux-ci l'avaient ramené dans la Péninsule.

Soult arriva le 6 mars à Vérino; il y obtint un nouveau succès contre 4,000 Portugais qu'il mit en fuite et rejeta au delà de San-Cypriano. Il marcha ensuite contre Villarele, dont il s'empara sans efforts. Le 12, il était sous les murs de Chavès (15 lieues ouest de Bragance); une partie des troupes de la garnison de cette place, 5,000 soldats environ, voulurent lui résister; il les battit, et, à la seconde sommation, la ville ouvrait ses portes à l'armée française.

Soult laissa reposer ses troupes pendant deux jours, puis il courut s'emparer des défilés de Ruivaens et prit position devant Danova. Le 17 mars, enfin, il occupait les hauteurs de Carvalho; l'armée portugaise, sous le commandement du général Freire, était postée sur les montagnes en avant de Braga. Freire, conformément aux ordres qu'il avait reçus, voulut se retirer sur Oporto; ce mouvement parut suspect aux soldats qui, croyant à quelque trahison, massacrèrent leur général, parce qu'il ne voulait pas livrer bataille. Puis, quand le successeur de l'infortuné veut les mener au combat, l'aspect des troupes françaises les épouvante, et ils fuient en désordre jusqu'à Braga, où Soult les poursuit au galop; le général français se rendit maître de cette ville où il établit son quartier général, et, quelques jours après, il s'empara des places de Barceles et de Guincaraens.

Le 27 mars, l'armée française était devant Oporto; le général Foy, chargé d'aller porter les sommations dans la place, y fut retenu prisonnier. L'attaque commença le 29; les retranchements furent emportés, et, après un combat opiniâtre qui se prolongea jus-

qu'à la nuit, les Français restèrent maîtres de la ville.

Mais cette marche victorieuse du général français avait été si rapide que, sur ses derrières, l'ennemi reformait ses rangs et attaquait l'arrière-garde et les garnisons des places prises. C'est ainsi que les troupes françaises étaient battues là même où naguère les ennemis avaient pris la fuite devant l'impétuosité de notre avant-garde. Soult, instruit à temps, donna des ordres et envoya les secours nécessaires pour réparer ces échecs.

Le corps d'armée de Ney, qui devait seconder celui de Soult dans la conquête du Portugal, éprouvait de graves embarras dans la Galice, et c'était Soult qui lui envoyait au contraire des secours inespérés.

Combat de Médellin. — On se rappelle que Victor, de son côté aussi, devait concourir à la conquête du Portugal; mais il avait affaire à un ennemi audacieux, actif, et familiarisé avec tous les accidents du terrain. Après des marches fatigantes, le général Cuesta, ayant plusieurs fois déjà évité la bataille, prit position, le 22 mars, devant Médellin. Cinq jours après les Français, infatigables dans leurs poursuites, arrivèrent en présence de l'armée espagnole et lui offrirent la bataille.

L'action dura cinq heures; le général Lassalle surtout y déploya un courage et une habileté admirables; enfin les Espagnols prirent la fuite, laissant sur le champ de bataille 8,000 prisonniers, leurs canons et leurs drapeaux. Après ce succès, Victor parcourut encore l'Estramadure, afin de prévenir toute invasion de l'armée portugaise, à laquelle des troupes anglaises étaient venues se réunir.

Combat de la Sierra-Morena.—Les défilés de la Sierra-Morena offraient une position importante défendue par 15,000 Espagnols. Pendant les derniers jours de mars, le 4e corps d'armée, commandé par le général Sébastiani, enlevait cette position, et s'emparait des défilés et des magasins où étaient rassemblés des dépôts considérables de munitions de guerre.

Rentrée du maréchal Soult en Galice. — Malgré la rapidité de sa marche, malgré les succès qui lui avaient ouvert la route d'Oporto, Soult ne pouvait espérer de maintenir le Portugal sous son obéissance. Au lieu de recevoir les secours que Ney et Victor devaient lui fournir, il avait dû, au contraire, venir à leur aide, et sa position était loin d'être assurée. Vers la fin d'avril, une nouvelle armée anglaise débarqua dans la Péninsule sous les ordres du général Wellington, qui vint le 11 mai attaquer le maréchal Soult à Oporto. Le combat fut long et opiniâtre, et l'armée française battit en retraite; Soult fit exécuter ce mouvement avec ordre et précision. Pour ne pas embarrasser sa marche, il détruisit son artillerie, ses bagages, ses caissons, et l'armée arriva en bon ordre dans la Galice, où aussitôt elle prit part aux opérations de la guerre, malgré son état d'épuisement. Soult délivra la garnison de Lugo, qui se défendait héroïquement contre 20,000 Espagnols; puis il réunit ses troupes à celles de Ney et de Kellermann, qui venait de défaire à Oviedo l'armée de la Romana.

Mais nous reviendrons sur les opérations de la Péninsule; avant de suivre en Allemagne les mouvements de la grande armée, rendons compte de quelques dispositions importantes.

Grand-duché de Toscane. — Un sénatus-consulte du 2 mars avait consacré la réunion de la Toscane, qui avait été érigée en grand-duché, et était devenue une des grandes dignités de l'empire. Napoléon plaça à la tête de ce gouvernement sa sœur Élisa, princesse de Lucques et de Piombino.

Levées de troupes. — Décrets divers. — Un sénatus-consulte du 25 avril mit à la disposition du gouvernement 30,000 hommes sur la classe de 1810; plus, 10,000 conscrits rappelés sur les classes antérieures de 1806 à 1809.

Un décret impérial du 6 avril porta

la peine de mort contre tout Français convaincu d'avoir pris les armes contre la France. Ceux même qui, ayant obtenu des lettres de naturalisation d'un gouvernement étranger, servaient dans les armées ennemies, n'étaient pas exceptés.

Napoléon, dans la voie où il était engagé, semblait ne pouvoir plus apprécier la limite où son ambition devenait insensée et tournait contre lui-même. Autant sa politique envers le pape avait été d'abord juste, prudente, mesurée, autant aujourd'hui il paraissait oublier les considérations élevées qui avaient inspiré ses premiers actes. Nous l'avons vu dépouiller le souverain pontife de ses plus belles provinces; cette violation injuste fut accompagnée de mesures vexatoires, indigne abus de la force contre le droit. Entraîné par cet esprit de vertige qui le poussait à sa perte, il dépossédа le pape, et, par un décret rendu à Schœnbrunn, le 17 mai, réunit les États romains à l'empire. Rome fut déclarée ville libre et impériale; sa dette publique devint celle de la France. Une consulte extraordinaire fut chargée d'y organiser un prétendu régime constitutionnel, et le pape reçut en compensation un revenu de 2,000,000.

Perte de Cayenne, de la Guiane française et de la Martinique.—Pendant que la France étendait ainsi outre mesure ses possessions continentales, elle perdait ses colonies une à une, et sa marine était réduite à un état déplorable d'impuissance et de nullité. Les Espagnols de l'Amérique du Sud et les Portugais du Brésil, pour venger l'invasion de leurs métropoles, s'étaient réunis, sous les ordres d'un capitaine de vaisseau anglais, et étaient venus attaquer nos colonies de la Guiane et de Cayenne. Le gouverneur, Victor Hugues, fut forcé de se rendre; la capitulation fut signée le 12 janvier.

Le gouvernement anglais avait également résolu la conquête de la Martinique. Onze mille hommes, partis de la Barbade, sous le commandement du général Bechwith, débarquèrent le 30 janvier à la Martinique; le gouverneur, Villaret-Joyeuse, n'avait guère plus de 3,000 hommes de diverses armes; toute résistance était impossible; il se rendit, et la capitulation fut signée le 25 février 1809.

Les Anglais incendient nos vaisseaux sur nos côtes. — La politique anglaise opposait au génie de Bonaparte une persévérance et une activité infatigables. Non-seulement elle nous dépouillait de nos colonies, envoyait en Espagne et en Portugal des armées considérables, coalisait pour la cinquième fois l'Europe contre nous, mais encore elle bloquait nos ports de France, et venait jusque sur nos côtes attaquer et ruiner notre marine, à laquelle, depuis le désastre de Trafalgar, Napoléon semblait avoir renoncé.

Une flotte anglaise, forte de 11 vaisseaux de ligne, 6 frégates, 11 corvettes et 32 brûlots, croisait sur nos côtes et bloquait le port de Brest. L'amiral Willaumez parvint cependant à échapper à la surveillance des Anglais, et il sortit de Brest avec son escadre pour aller rejoindre la flotte mouillée dans la rade de Lorient. Le temps ne lui fut pas favorable; il ne put opérer sa jonction, et, poursuivi par l'amiral anglais, il se refugia sous les batteries de l'île d'Aix, où la flotte ennemie ne craignit pas de venir l'attaquer, le 12 avril. Les résultats de cette journée furent déplorables; 4 vaisseaux et 2 frégates furent incendiés; d'autres furent réduits à s'échouer sur la côte; 2 seulement parvinrent à remonter sains et saufs la Charente.

Mais hâtons-nous de porter nos regards vers des champs de bataille plus glorieux.

Cinquième coalition. — Malgré ses immenses préparatifs de guerre qui avaient justement alarmé la France, l'Autriche voulait jusqu'au dernier moment tromper la vigilance de l'empereur; M. de Metternich, alors ambassadeur à Paris, renouvela les protestations, les assurances de paix. Mais Napoléon ne prit pas le change, et ordonna aussitôt les dispositions nécessaires au succès de sa nouvelle entreprise.

Forces de la France.—Le 4 mars, Davoust reçut l'ordre d'occuper le nord de l'Allemagne avec 45,000 hommes, et de se concentrer vers Bamberg. Masséna marcha sur Augsbourg avec 50,000 hommes; la Bavière et le Wurtemberg levèrent 36,000 hommes, dont Lefebvre et Vandamme allèrent prendre le commandement. Autour du champ de bataille occupé par ces trois armées, Bernadotte commandait les Saxons et observait la Bohême; Poniatowski tenait la Gallicie avec 18,000 hommes; Eugène s'avançait sur l'Adige avec 45,000 hommes; et enfin Marmont, gouverneur de la Dalmatie, recevait l'ordre de se tenir prêt à joindre l'armée d'Italie.

Forces de l'Autriche. — Ce n'était pas trop de ces mouvements de troupes et de tout le génie de l'empereur pour résister à la coalition nouvelle, dont l'Autriche était le bras, mais dont l'or et la haine de l'Angleterre étaient l'âme. Humiliée depuis la paix de Presbourg, l'Autriche n'avait accepté qu'avec impatience les conditions que cette paix lui avait imposées. Le cabinet de Londres, toujours à l'affût de tout ce qui pouvait porter atteinte au repos et à la prospérité de la France, avait éveillé les sentiments d'orgueil national et de patriotisme qui devaient ameuter une fois encore l'Europe entière contre nous. Jamais l'Autriche n'avait déployé des forces aussi considérables; elle s'était préparée pour une lutte décisive.

L'archiduc Charles commandait l'armée d'Allemagne, forte de 175,000 hommes; l'archiduc Jean avait sous ses ordres, en Italie, 47,000 hommes. Deux corps de 30,000 hommes étaient destinés à opérer en Dalmatie et à envahir le Tyrol. L'armée de Pologne, sous l'archiduc Ferdinand, ne comptait pas moins de 40,000 hommes; et indépendamment de ces forces actives si imposantes, une réserve, composée de 154 bataillons de landwehr et des dépôts de l'armée, s'élevait à elle seule au chiffre de 224,000 hommes. L'Autriche avait donc à opposer aux forces militaires de la France des forces une fois plus considérables, et elle apportait dans cette guerre plus d'expérience stratégique. Les victoires de Bonaparte avaient initié les puissances du Nord au secret de sa propre tactique. Les troupes allemandes étaient organisées à la française et divisées de façon à agir isolément ou ensemble, suivant les nécessités de l'attaque et de la défense.

L'exemple de l'insurrection espagnole avait excité dans les populations d'Allemagne le sentiment et l'amour de la nationalité; ainsi, les principes même, qu'au nom de la révolution française nous étions allés proclamer en Europe, se redressaient contre nous, et devenaient une arme que les cabinets du Nord savaient habilement manier; Napoléon leur avait offert en s'engageant dans la guerre d'Espagne, une trop belle occasion de vengeance pour qu'ils ne la saisissent pas avec joie.

Du reste, il avait vainement essayé de conjurer l'orage; il avait fait faire des propositions de paix qui avaient été éludées; il avait proposé la médiation de la Russie; tout avait été inutile, et il est juste de lui tenir compte de ces tentatives, à lui que l'on a toujours accusé d'avoir provoqué ces grands conflits européens où la France, après tant de gloire, devait fatalement succomber.

Napoléon vient prendre le commandement de l'armée. — Les premiers mouvements de notre armée ne furent pas heureux. L'archiduc Charles prit le premier l'offensive; son armée s'ébranla le 10 avril, et se dirigea vers l'espace compris entre Donawerth et Ratisbonne; il espérait y prendre l'armée française au dépourvu; et, en effet, Berthier, à qui l'empereur avait confié le commandement provisoire de l'armée d'Allemagne, avait mal compris ou mal exécuté les ordres qu'il avait reçus. Nos troupes, déjà si inférieures en nombre, au lieu de former une masse compacte, étaient éparpillées sur un espace de 40 lieues, le long des rives du Danube.

Napoléon apprit à Paris cette première faute. Il partit aussitôt, et en

un clin d'œil il jugea la situation, qui était loin d'être désespérée. Il prit aussitôt des mesures pleines d'audace, ordonna, le 18 avril, à Davoust de marcher sur Neustadt; à Masséna, de se diriger sur Pfaffenhofen; et lui-même, avec deux divisions placées sous les ordres de Lannes, il alla joindre Lefebvre, qui commandait le corps d'armée bavarois.

Bataille d'Abensberg. — La gauche de l'ennemi, commandée par Hiller, faiblit devant une attaque de Masséna, qui avait cependant des forces bien inférieures. Mais l'empereur lui avait en quelque sorte prescrit la hardiesse de ce mouvement, en lui écrivant le matin même de l'affaire : « Ici, tout est cal-« cul d'heures; 12 ou 15,000 hommes « de cette canaille doivent être atta-« qués tête baissée par 6,000 de nos « gens (*). » On le voit, Napoléon traitait cavalièrement ses adversaires.

Le lendemain, 20 avril, après avoir enthousiasmé ses troupes par quelques-unes de ces paroles magiques dont il semblait seul avoir le secret, il marcha à leur tête sur Rothembourg, et la défaite de la gauche autrichienne, entamée la veille par Masséna, fut bientôt complète. Battu à Abensberg, le général Hiller effectua cependant sa retraite en bon ordre, repassa l'Iser, et se retira sur Landshut.

Prise de Landshut. — Les Français l'avaient poursuivi de si près, qu'ils s'élancèrent en même temps que l'arrière-garde autrichienne sur le premier pont qui servait de communication avec la ville, ce qui mit le général allemand dans la cruelle nécessité, pour repousser cette attaque, de faire tirer à la fois sur les Français et sur ses malheureux compatriotes. Il fit en vain sauter le pont; les Français, dirigés par le général Lobau, n'en pénétrèrent pas moins dans la ville, et la gauche autrichienne, si ardemment poursuivie depuis trois jours, fut forcée de se réfugier sur l'Inn, laissant 10,000 prisonniers et tous ses bagages, pendant que trois divisions s'élançaient de nouveau à la poursuite des fuyards.

(*) Buchez et Roux, t. XXXIX, p. 269.

Escalade de Ratisbonne. — Le 22 avril, Napoléon vint surprendre l'archiduc Charles, qui était venu sur Ratisbonne se mettre en communication avec le général Bellegarde, commandant en chef la droite autrichienne. Les Autrichiens attaquaient le corps d'armée de Davoust près de Tams, quand l'empereur arriva sur leurs derrières. Surpris, ils résistèrent vigoureusement d'abord à cette double attaque, mais ils abandonnèrent le champ de bataille, où ils laissèrent 5,000 morts, 15,000 prisonniers, et s'enfuirent à Ratisbonne. Napoléon donna l'ordre d'escalader la ville. L'armée autrichienne essaya inutilement de s'opposer à cette tentative hardie, Ratisbonne fut enlevée; mais l'archiduc avait quitté la ville avec son armée, et après avoir passé le fleuve, il avait fait couper le pont. Il ne restait dans la place que 8,000 hommes qui furent faits prisonniers.

Ainsi, quatre jours avaient suffi pour changer la face des choses, et mettre de notre côté les chances les plus favorables. La gauche et la droite étaient culbutées. L'archiduc, forcé d'abandonner sa ligne d'opérations, laissait Vienne à découvert; 40,000 prisonniers, 100 canons, 40 drapeaux, formaient le trophée de ces glorieuses journées.

Suite des opérations. — Nouvelles dispositions de l'empereur. — Napoléon ne vit néanmoins dans ce premier succès que la nécessité de poursuivre hardiment les opérations de cette guerre si heureusement commencée. Il voulut surtout couper la route de Vienne à l'archiduc, et empêcher les débris de la gauche autrichienne, commandée par le général Hiller, de le rejoindre. Les succès merveilleux que nous venions d'obtenir avaient donné à nos soldats un nouvel élan d'ardeur et d'enthousiasme. Vingt-deux mille hommes de la garde impériale venaient d'arriver et d'accroître les forces numériques de notre armée, en même temps que les forces morales étaient doublées par le triomphe.

Soixante lieues séparaient encore Napoléon de Vienne, mais c'était là que tendaient tous ses efforts. Le corps d'armée de Davoust resta en observation à Ratisbonne. Lefebvre, à la tête des Bavarois, fut chargé d'aller réprimer dans le Tyrol l'insurrection que des émissaires allemands y avaient fomentée. Bernadotte, à la tête des Saxons, reçut l'ordre de surveiller l'arrière-garde de l'archiduc, en se rapprochant du Danube. Masséna et Lannes, conduisant la garde, se dirigèrent vers l'Inn, qu'ils franchirent sans obstacle. Napoléon marchait ainsi sur Vienne, après avoir pris les mesures nécessaires pour prévenir toute surprise qui aurait pu arrêter sa marche.

Combat d'Ebersberg. — Le général Hiller, après sa défaite, avait réorganisé son armée, qui ne comptait pas moins alors de 30,000 hommes. Pour arrêter notre marche et favoriser ainsi le mouvement de retraite de l'archiduc, il prit position dans la petite ville d'Ebersberg, sur la Traun, position formidable que défendaient des hauteurs inaccessibles et un pont garni d'artillerie. Ces obstacles ne déconcertèrent pas Masséna. Le 26 avril, il avait traversé Passau, brûlé Charding; quelques jours plus tard, l'armée avait effectué à Burghausen (vingt-cinq lieues est de Munich) le passage de la Salza, torrent d'une extrême rapidité. Le 4 mai enfin, Masséna était devant Ebersberg.

Il attaqua de front cette position jugée imprenable. Après des efforts vraiment gigantesques, qui coûtèrent la vie à 5,000 braves engloutis dans le torrent ou foudroyés par la mousqueterie, la place resta en notre pouvoir. Le bourg incendié n'offrit bientôt plus qu'un monceau de ruines, qui servirent de tombeau à ses habitants et à près de 8,000 Autrichiens.

Le général autrichien parvint cependant à sauver les débris de son armée. Il put passer sur la rive gauche du Danube par Mautern, et rejoindre enfin le corps d'armée de l'archiduc.

Succès de Bernadotte et de Poniatowski. — Bernadotte, après avoir dissipé, à Égra, des troupes nombreuses faisant partie de la landwher, poursuivit, de concert avec Davoust, l'arrière-garde de l'armée commandée par le prince Charles, qui pénétra dans la Bohême.

Dans le même temps, Poniatowski, après avoir résisté pendant trois jours à l'armée autrichienne commandée par l'archiduc Ferdinand, signait avec celui-ci une convention d'après laquelle Varsovie était déclarée ville neutre. Le 3 mai, il s'emparait de Gara, où les Autrichiens perdirent beaucoup de monde; et peu de jours après il entrait, à la tête de ses bataillons enthousiasmés par le triomphe, dans les villes de Zablin, de Sandomir et de Zamosc.

Avant la fin de mai, Poniatowski avait démoralisé une armée deux fois plus considérable que la sienne, et maître des deux Gallicies, orientale et occidentale, il établissait son quartier général à Brady.

Bernadotte avait battu à Lintz le corps d'armée qui, en Bohême, avait reçu l'ordre de déboucher sur les derrières de l'armée française et d'inquiéter la marche de l'empereur; de toutes parts le succès couronnait les combinaisons de Bonaparte.

Prise de Vienne. — L'empereur arriva enfin devant Vienne, où tout semblait se préparer à une résistance opiniâtre. La place comptait sur l'intervention de l'archiduc Charles, qui devait en effet marcher au secours de la capitale et s'efforcer de la délivrer. Mais il n'arriva pas à temps. Le 13 mai, après un bombardement de 36 heures, la capitale de l'Autriche capitulait et ouvrait ses portes à l'armée française. Cette cour orgueilleuse et vindicative, cette noblesse hautaine, qui naguère encore semblaient vouloir envahir la France, prenaient honteusement la fuite, et Napoléon pouvait dater ses décrets du palais impérial de Vienne comme il l'eût fait aux Tuileries.

Passage du Danube. — Destruction du pont. — Bataille d'Essling. — La

guerre cependant était loin d'être finie, et la prise de la capitale ne fit pas illusion à Bonaparte. A peine maître de Vienne, il se rendit aussitôt à Schœnbrunn pour ordonner et surveiller lui-même le passage du Danube, opération difficile et dangereuse dont des obstacles imprévus allaient redoubler les difficultés.

Le grand pont de Vienne avait été brûlé. On jeta à deux lieues plus loin, à l'endroit où le fleuve est coupé par l'île triangulaire de Lobau, un pont de bateaux que trois divisions purent franchir le 20 mai.

A peine les troupes eurent-elles franchi le fleuve, qu'elles s'établirent dans les villages d'Aspern et d'Essling. Les débris réunis de l'armée autrichienne vinrent bientôt les y attaquer avec des forces et une artillerie beaucoup plus considérables que les nôtres. Masséna et Lannes, qui commandaient nos soldats, opposèrent à cette attaque imprévue l'habileté et la hardiesse de leurs manœuvres ; mais le Danube grossit tout à coup et emporta nos ponts, laissant ainsi une partie de notre armée, seule et sans secours possible, aux prises avec un ennemi trois fois plus nombreux.

Napoléon fit reconstruire le pont pendant la nuit, et le 22 mai, trois nouvelles divisions purent franchir le fleuve; mais à peine eurent-elles atteint la rive, que le Danube, au moment où Davoust, à la tête du reste de l'armée et des parcs, allait les suivre, balaya une fois encore ce second pont, élevé au prix de tant de courageux efforts.

Ainsi, au milieu de son plus éclatant triomphe, Napoléon trouvait tout à coup un adversaire inattendu contre lequel son génie était impuissant. De son côté, l'armée autrichienne redoubla d'ardeur, et mit à profit le contretemps qui nous privait d'une partie de nos forces.

Quoique maître de Vienne, Napoléon était dans une position presque désespérée. Il manquait non-seulement d'armes et de bras, mais encore de munitions ; il avait devant lui un ennemi supérieur en nombre, et derrière lui le fleuve qui deux fois avait déjoué ses hardis projets.

Mort de Lannes. — Retraite des Français. — Les Français se battirent à l'arme blanche. Pris et repris six fois, les deux villages restèrent enfin en notre pouvoir. Ce fut pendant cette vigoureuse défense, l'un de nos plus beaux faits d'armes, où Masséna reçut un nouveau baptême de gloire, qu'un boulet autrichien atteignit Lannes, « le brave des braves, dont l'esprit, « suivant l'expression de l'empereur, « avait grandi au niveau de son cou- « rage. Il était devenu un géant! » Trois généraux, 120 officiers et 5,500 soldats morts, 19,000 blessés, 2,500 de nos braves faits prisonniers, tels furent les tristes résultats de cette journée.

Napoléon fit ses dispositions pour que les blessés et l'armée entière pussent être transportés dans l'île Lobau. Masséna contint l'ennemi et protégea cette opération difficile. Cet échec, car en définitive c'en était un, raviva les espérances de nos ennemis : la Prusse fit de nouvelles levées, et l'Angleterre se disposa à jeter une armée en Allemagne.

Jonction de l'armée d'Italie.—Mais le prince Charles ne sut pas profiter des avantages de la position nouvelle que la retraite de Napoléon venait de faire à l'armée autrichienne; et d'un autre côté, un secours inattendu vint bientôt améliorer les chances de notre situation ; en effet, le 26 mai, l'armée d'Italie, commandée par Eugène, opérait sa jonction avec celle d'Allemagne, à Bruck (30 lieues sud de Vienne).

Bataille de Wagram. — Ce ne fut cependant que le 3 juillet, après avoir simulé des mouvements qui trompèrent l'ennemi sur ses véritables intentions, que l'armée put quitter l'île Lobau, et franchir le Danube sans être sérieusement inquiétée. Le passage s'effectua près de la petite ville d'Enzersdorf, qui la veille avait été écrasée par les obus et la mitraille de l'artillerie française.

L'archiduc, poursuivi aussitôt, se retira lentement sur Wagram, disputant

avec acharnement chacune des positions qu'il était obligé d'abandonner. Le 5, notre armée entière était sur le flanc de ses fortifications. Le lendemain, commença avec le jour la bataille de Wagram, qui dura douze heures. Des forces considérables étaient de part et d'autre en présence. Vers la fin du jour, Napoléon resta maître du champ de bataille jonché de morts : 10 drapeaux, 40 pièces de canon et 20,000 prisonniers furent les trophées de cette journée. De notre côté, les pertes furent douloureuses : morts ou blessés, nous n'eûmes pas moins de 35,000 hommes hors de combat, et l'opinion de quelques contemporains attribue à des mesures inhabiles ordonnées par l'empereur les pertes considérables que cette bataille nous coûta ; on sait que c'est après Wagram que Bernadotte, s'étant plaint amèrement de n'avoir pas reçu des renforts que, pendant l'action, il avait demandés à Napoléon, se démit de son commandement et rentra en France.

Préliminaires de la paix de Vienne. — Masséna et Marmont poursuivirent sur la route de Bohême les débris de l'armée autrichienne. L'armistice fut conclu le 12 juillet. Les Autrichiens durent évacuer cinq places fortes, et Napoléon transporta son quartier général à Schœnbrunn. Les négociations s'ouvrirent aussitôt, à Altembourg d'abord, à Vienne ensuite, et un décret impérial frappa d'une contribution de 196 millions de francs les États conquis de l'Autriche.

Opérations de l'armée d'Italie. — Les hostilités avaient commencé en Italie le 15 avril, et un premier échec les avait signalées. L'avant-garde française, forte de 3,500 hommes, avait été enlevée de Sordenone par l'armée autrichienne, que commandait l'archiduc Jean. Non loin de là, le lendemain, à Sacile, Eugène Beauharnais, qui avait pris l'offensive, était complétement battu, et obligé de se retrancher sur l'Adige. Mais des renforts arrivés du royaume de Naples, et commandés par Macdonald, firent bientôt tourner en notre faveur les chances de la guerre.

Le prince autrichien, en apprenant les premiers triomphes de notre armée d'Allemagne, avait jugé prudent d'opérer avec ordre un mouvement de retraite. L'armée française, impatiente de venger ses premiers revers, s'élança à la poursuite de l'armée autrichienne, passa la Piave le 8 mai, et obligea le prince Jean à accepter la bataille.

Les Autrichiens furent défaits et poursuivis par l'armée française, qui les rejeta dans les Alpes et s'empara de Goritz, de Trieste et de Laybach. L'armée du prince Jean perdit 20,000 hommes dans cette retraite, et le 25 mai, Eugène mit en déroute à Léoben, le corps d'armée de Jellachich, qui accourait au secours de l'archiduc.

Ce fut en poursuivant cette marche triomphale qu'Eugène passa le Semering, et parvint à opérer si à propos sa jonction avec l'armée d'Allemagne.

Marmont resta sur ses derrières, et soutint à Gratz, le 24 juin, un formidable assaut de 20,000 Croates qu'il força à la retraite.

Prise de Raab.—Cependant, l'armée d'Italie, quoique confondue avec celle d'Allemagne, à laquelle elle venait de prêter un si utile secours, ne perdait pas de vue son adversaire. Eugène atteignit le 14 juin, sur le Danube, le corps d'armée de l'archiduc Jean ; il l'attaqua auprès de Raab, et secondé par ses lieutenants, Macdonald, Grenier et Lauriston, il mit de nouveau les Autrichiens en déroute, et se rendit maître de Raab le 17 juin.

Expédition des Anglais contre Naples. — Conformément au traité conclu entre l'Angleterre et l'Autriche, avant que celle-ci eût déclaré la guerre à la France, l'Angleterre devait envoyer des forces dans le nord et dans le midi de l'Europe, afin d'occuper sur divers points à la fois les troupes françaises.

Quinze mille Anglo-Siciliens furent, sous les ordres du général Stuart, embarqués et dirigés vers les côtes du royaume de Naples, pendant qu'à l'intérieur les émissaires des Bourbons s'efforçaient de préparer un mouvement populaire.

Mais des mesures avaient été prises pour déjouer cette double tentative; les côtes étaient gardées. La flotte anglaise fut réduite à venir attaquer l'île d'Ischia; et malgré quelques succès partiels, mais sans portée, le général Stuart, désespérant de conduire à bien son expédition, fut, le 26 juillet, forcé de s'éloigner des côtes napolitaines.

Expédition des Anglais dans les Pays-Bas. — La seconde expédition de l'Angleterre avait une importance bien plus grande, non-seulement par le nombre des navires, mais par le but que le cabinet de Londres s'était proposé. La flotte était composée de 40 vaisseaux, 36 frégates, et d'une foule de bâtiments inférieurs, de 30,000 hommes de marine et d'équipage et de 40,000 hommes de débarquement. Déjà, le 8 juillet, une petite expédition avait été dirigée sur Bremersee, pour seconder un mouvement tenté par le duc de Brunswick; cette tentative était demeurée sans résultat; mais elle avait pour objet de détourner l'attention de la France de la tentative plus grave dirigée contre les Pays-Bas.

Cette dernière expédition, qui avait coûté à l'Angleterre des sommes immenses, débarqua le 3 août dans l'île de Walcheren. Les premières manœuvres de lord Chatam, commandant en chef, si elles ne furent pas habiles et hardies, furent du moins heureuses. Mais la France et la Hollande se soulevèrent avec énergie contre cette invasion. Le 15 août, 100,000 hommes étaient réunis en Belgique, et Bernadotte, qui s'était retiré mécontent après la bataille de Wagram, ne contribua pas peu à assurer le succès de leurs opérations; Moncey commandait un corps d'armée à Gand.

Lord Chatam, effrayé de ce déploiement de forces, autant que d'une maladie contagieuse qui, en dix jours, lui avait enlevé 11,000 soldats, réembarqua ses troupes, et malgré la possession de Flessingue, que la faiblesse du général Monnet lui avait abandonnée, il mit à la voile le 24 décembre, et retourna en Angleterre sans avoir entrepris rien de grand et de sérieux.

Traité de Vienne. — Ce résultat inattendu produisit une douloureuse sensation, non-seulement en Angleterre, mais à la cour de Vienne. Le cabinet autrichien, qui attendait son salut du succès de cette expédition, avait prolongé les négociations entamées après la bataille de Wagram. L'échec éprouvé par lord Chatam eut une grande influence sur la conclusion du traité, qui fut signé le 14 octobre.

L'empire d'Autriche fut amoindri au profit de la France et de la confédération du Rhin. Et ce fut une des plus grandes fautes de la politique de Napoléon, que de laisser vivre un aussi implacable adversaire, après l'avoir irrité par d'humiliantes spoliations. Mais à l'époque où nous sommes parvenus, ce ne sont pas seulement les propres fautes de l'empereur qui le poussent à sa ruine; au sein même de sa capitale, la trahison de Fouché et de Talleyrand prépare déjà sa chute.

L'empereur d'Autriche reconnut tous les changements survenus en Europe par la volonté de Napoléon. Il adhéra au système continental, et s'engagea à cesser toute relation avec la Grande-Bretagne.

Un décret impérial daté du même jour (14 octobre) ordonna la réunion à la France des pays cédés par le traité de paix, sous le nom de *provinces illyriennes*; et ces mêmes provinces, érigées en gouvernement général par un décret du 25 décembre suivant, furent confiées au commandement de Junot.

CHAPITRE III.

Du divorce de Napoléon à la déclaration de guerre à la Russie.

§ 1er. *Fin de l'année* 1809.

Retour de Napoléon à Paris.— Dissolution de son mariage. — Session du Corps législatif. — L'empereur quitta Vienne peu de jours après la signature du traité de paix, et arriva à Paris le 26 octobre, la tête pleine de projets ambitieux et de rêves de grandeur personnelle. L'Angleterre, et

Fouché, et tous les traîtres ensemble, n'ont pas fait autant pour la ruine de la dynastie impériale, que Napoléon n'a fait lui-même. Chaque fois qu'il se place en dehors de sa mission, de sa destinée providentielle, il n'a pas d'ennemi plus acharné que sa propre ambition. Il semble que dès lors son bon sens admirable, son esprit droit et puissant, sa logique inflexible, sa prévoyance si vaste, que toutes ces facultés prodigieuses enfin ne servent qu'à l'aveugler davantage : ce n'était pas assez d'avoir blessé au cœur la maison d'Autriche, il allait l'introduire dans sa capitale, dans son gouvernement, dans sa politique, par un mariage qui, loin d'être un honneur, ne devait être qu'un plus sanglant affront pour cette vieille race royale qui ne pouvait y voir qu'une mésalliance.

Les fêtes célébrées à Paris pour la conclusion de la paix furent pompeuses et brillantes. Les rois de Napoléon vinrent s'y incliner devant lui.

Le 3 décembre, après avoir assisté au *Te Deum* officiel, l'empereur alla ouvrir la session du Corps législatif. Son discours peignit sous les plus brillantes couleurs la situation de la France et de l'Europe ; et, suivant l'usage, l'adresse n'en fut qu'une paraphrase pleine d'adulation. Ce fut en répondant à cette adresse que Napoléon fit, pour la première fois, allusion à ses projets de divorce, déjà bien connus. « Moi et « ma famille, dit-il, nous saurons tou- « jours sacrifier nos affections les plus « chères aux intérêts et au bien-être « de la grande nation. »

En effet, Joséphine, à qui Napoléon avait communiqué ses intentions le 30 novembre, avait consenti à la douloureuse séparation qui lui était demandée. Le 15 décembre, l'empereur annonça publiquement son projet de divorce. Le lendemain 16, un sénatusconsulte prononça la dissolution du mariage civil, et régularisa la position de l'impératrice divorcée. On sait quel effet déplorable produisit en France cette répudiation d'une femme qui y était généralement aimée ; la superstition populaire attribua plus tard à cette séparation tous les revers de l'empereur.

La session offrit d'ailleurs peu d'intérêt. Le budget des dépenses pour 1810 fut fixé au chiffre de 740 millions. Divers projets de loi relatifs à des questions d'administration locale furent votés, et la session législative fut close le 22 janvier 1810.

Suite des opérations militaires en Espagne. — L'Espagne cependant faisait ombre au tableau des splendeurs impériales. Conduite avec éclat dans chacun de ses détails, la guerre y manquait d'ensemble et d'unité.

Nous avons vu Soult contraint de battre en retraite, après une marche rapide et victorieuse sur Oporto, parce que les corps d'armée qui devaient, suivant les ordres de l'empereur, lui prêter leur concours, n'avaient pu le seconder.

La retraite de Soult avait doublé l'audace de l'armée anglo-portugaise ; Wellington qui la commandait en chef, comptant opérer sa jonction avec l'armée espagnole sous le commandement du général Cuesta, ne songeait à rien moins qu'à marcher sur Madrid, à détrôner Joseph, et à soulever ainsi, à l'aide de Moreau, l'Espagne entière contre la France. Le plan était audacieux ; mais, à peine le mouvement de Wellington fut-il connu à Madrid, que le maréchal Jourdan, à qui son titre de chef d'état-major ne suffisait pas pour que ses ordres fussent ponctuellement exécutés par les maréchaux ses collègues, se porta, avec le roi d'Espagne et les réserves, dans la vallée du Tage. Ils rejoignirent à Talavera-de-la-Reyna le corps d'armée commandé par Victor.

Le plan que Jourdan voulait mettre à exécution n'était pas moins hardiment conçu que celui du général anglais. Mais il eût fallu un chef ; et le seul chef possible pour une pareille guerre luttait contre toute l'Allemagne.

Batailles de Maria et de Belchite. — Suchet, après le départ de Lannes pour l'Allemagne, où ce général devait si glorieusement succomber, avait pris le commandement de l'armée

d'Aragon; il avait déployé, dans les provinces aragonaises qu'il était chargé de contenir, une activité prodigieuse. Des bandes nombreuses, s'élevant à plus de vingt mille hommes, parcouraient et désolaient le pays; il parvint à les dissiper. Une armée régulière de vingt mille hommes, commandés par Blake, s'avançait en outre, par Alcaniz, sur Saragosse; il marcha vers elle, et prit résolûment l'offensive; la battit, le 14 juin, à Maria; la poursuivit et la défit de nouveau à Belchite, et en força les débris à se réfugier sous Tortose.

Suchet n'a pas laissé seulement la réputation d'un grand capitaine, mais aussi celle d'un bon administrateur. Après avoir pacifié la province, il en organisa les services administratifs avec une supériorité qui fit l'admiration de Bonaparte.

Bataille de Talavera. — Wellington se réunit, le 20 juillet, à l'armée espagnole, près d'Oropeza, pendant que le général Vanegas, avec vingt-cinq mille hommes, se dirigeait sur Tolède. Il marcha sur Talavera (vingt-cinq lieues sud-ouest de Madrid), et, le 28 juillet, y vint attaquer Victor. Le combat fut soutenu de part et d'autre avec acharnement; mais le général anglais fut repoussé, et perdit une partie de son artillerie et six mille hommes. C'est le chiffre avoué par Wellington, qui se plaignit officiellement de n'avoir pas été secondé par les troupes espagnoles. Mais ce succès, peu éclatant du reste, n'eut pas de résultats décisifs, parce qu'une même pensée ne dirigeait pas vers un même but les efforts communs.

Au lieu de repousser à Talavera l'attaque de l'armée anglaise, Jourdan aurait voulu qu'un mouvement de retraite la laissât s'engager plus avant dans la vallée du Tage, afin de se retourner contre elle, quand Soult et Ney seraient arrivés sur ses derrières. Mais le contact des amours-propres rendait impossible toute mesure d'ensemble.

Bataille d'Arzobispo. — Le 8 août, Soult, secondé par Ney et Mortier, attaqua, à Arzobispo l'armée espagnole commandée par le général Cuesta, et la défit complétement; trente pièces de canon tombèrent en notre pouvoir. Mais les mêmes causes paralysèrent encore les effets de cette victoire; et les Espagnols se dispersèrent dans les montagnes.

Retraite des Anglais. — Cependant cette défaite détermina le mouvement de retraite de Wellington. Les Français étaient maîtres de la rive droite du Tage; il se hâta de traverser le fleuve en sacrifiant les troupes espagnoles pour couvrir et protéger sa retraite. Il rentra en Portugal après avoir essuyé des pertes considérables, et ne s'arrêta qu'à Jaraicejo, où il put enfin reposer et réorganiser son armée.

On a généralement attribué à Joseph, qui tremblait pour sa capitale, le défaut de vigueur et de hardiesse qui caractérise les opérations de cette guerre, et en rendit les résultats purement négatifs.

Opérations diverses. — Siége de Girone. — Sébastiani avait battu à Almonacid l'armée espagnole commandée par Vanegas, et lui avait fait perdre 8,000 hommes. Ney n'avait pas été moins heureux en poursuivant, après la bataille d'Arzobispo, le corps commandé par le général Del Parque, et en le forçant à s'enfuir jusqu'à Ciudad-Rodrigo.

Saint-Cyr luttait, en Catalogne, avec des forces insuffisantes, contre les attaques multipliées des bandes espagnoles; il avait demandé des renforts et un matériel, qu'on ne lui envoya pas; son isolement sembla doubler son énergie : après avoir vainement tenté d'investir Tarragone, il alla assiéger Girone. Les historiens s'accordent à considérer ce siége comme plus meurtrier encore et plus héroïque que celui de Saragosse: « Bombardement, assauts, blocus, dit M. Lavallée dans son *Histoire des Français*, tout fut inutile; la peste et la famine ne décidèrent rien; et ce ne fut qu'après six mois de tranchée ouverte, et quand les deux tiers de la population eurent succombé, que la ville capitula le 10 décembre. »

Ainsi, Napoléon trouvait en Espagne au milieu même des splendeurs de sa gloire et de l'enivrement de ses triomphes, une protestation opiniâtre et désastreuse contre sa domination. Battus sur tous les points, les Espagnols ne se soumettaient pas, et nos succès partiels restaient sans résultat; la guerre d'Espagne demeurait la plaie saignante de son vaste empire; lui-même plus tard le reconnut, et déplora l'ambition fatale qui l'avait poussé sur cette terre indomptable. « Ma plus grande « faute, a-t-il dit à Sainte-Hélène, est « d'avoir mis de l'importance à détrô- « ner la dynastie des Bourbons. Char- « les IV était usé. J'aurais pu donner « une constitution libérale à la nation « espagnole, et charger Ferdinand de « la mettre en pratique; s'il l'exécu- « tait de bonne foi, l'Espagne prospé- « rait et se mettait en harmonie avec « nos mœurs nouvelles; s'il manquait « à ses engagements, les Espagnols « eux-mêmes l'auraient renvoyé..... « J'embarquai fort mal toute cette af- « faire..... La guerre d'Espagne a été « une véritable plaie et la cause pre- « mière des malheurs de la France.... « C'est ce qui m'a perdu (*). »

Il est beau de voir Napoléon reconnaître aussi noblement ses fautes; nul n'a le droit d'être plus sévère que lui.

§ II. *Année* 1810.

Nous avons indiqué, au milieu des splendeurs de l'empire, les premiers germes de sa décadence et de sa ruine; c'était Napoléon lui-même qui préparait et rassemblait à son insu tous ces éléments de dissolution. Cependant, ces douloureux symptômes ne frappaient pas alors tous les regards, et la puissance de l'empereur parvenue à son apogée, son prochain mariage avec une archiduchesse de la maison d'Autriche, donnaient, aux yeux des masses, un caractère éclatant de stabilité et de durée à sa dynastie.

Mais l'enthousiasme populaire s'était éteint; Napoléon n'était plus, aux yeux du peuple, le glorieux représentant de la nation française défendant au dehors la liberté et l'égalité, relevant et défendant avec énergie, au dedans, une autorité nouvelle, forte et respectée; c'était le conquérant ambitieux faisant asseoir sur les trônes de l'Europe les membres de sa famille, et couvrant du manteau royal son origine plébéienne, comme s'il avait eu honte, aux yeux des rois vaincus par son génie et par son audace, de ce qui était après tout sa gloire la plus belle et la plus pure. La guerre d'Espagne, les levées extraordinaires, la répudiation de Joséphine, les tendances de plus en plus despotiques du gouvernement étaient d'ailleurs des griefs réels et légitimes qui aliénaient les sympathies populaires. L'armée seule était encore sous l'empire de cette fascination du génie que Bonaparte exerçait depuis si longtemps sur elle, et cependant là aussi, parmi ces maréchaux comblés de richesses, de dignités et d'honneurs; parmi ces hauts fonctionnaires, ces *princes*, ces *ducs* de nouvelle façon, éclataient les premiers symptômes de cette soif de repos et de jouissances, de ce mécontentement qui devait plus tard se changer en trahison.

Traité avec la Suède; adhésion au système continental, etc., etc. — Le 6 janvier, un traité d'alliance et de commerce avec la Suède fut signé à Paris, entre le ministère français et le plénipotentiaire de Charles XIII, qui adoptait pleinement et entièrement le système continental et s'engageait, par conséquent, à fermer ses ports au commerce anglais, et à n'y admettre aucunes marchandises anglaises, sous quelque pavillon et sur quelque navire qu'elles fussent apportées. Napoléon, en revanche, restituait à la Suède la Poméranie suédoise et la principauté de Rugen; il lui restituait également les vaisseaux suédois séquestrés, et rétablissait entre les deux pays des relations commerciales qui donnaient à la France le droit d'avoir un entrepôt à Gothembourg.

(*) Las Cases, t. IV, p. 235; O'Méara, t. II, p. 150.

Cette adhésion, qui fermait en Europe les derniers ports qui fussent encore officiellement ouverts à l'Angleterre, à l'exception de ceux de la Porte Ottomane, n'ébranla pas sa persévérante opiniâtreté.

Napoléon avait espéré que la restitution des possessions continentales du roi d'Angleterre serait un jour un des motifs qui pourraient l'engager à la paix. Tout espoir étant désormais inutile, il réunit le Hanovre au royaume de Westphalie, par un traité signé à Paris, le 14 janvier, avec son frère Jérôme. Quelques portions du territoire hanovrien étaient seulement réservées par l'empereur, qui exigeait en outre, de ce pays, un revenu de 4 millions et demi destinés aux dotations qu'il accordait à ses lieutenants. Ce traité contenait d'ailleurs plusieurs autres dispositions importantes : il déterminait le mode de versement des contributions dues par la Westphalie ; il fixait au chiffre de 6 millions la liste civile du roi Jérôme, et portait au chiffre de 26,000 hommes de toutes armes le contingent de ce royaume. Les agents que l'empereur chargeait de veiller à l'exécution des lois du blocus continental, partout où s'étendait la domination de la France, avaient la faculté d'exercer leurs fonctions, à cet égard, dans le royaume de Westphalie. Toutefois, pour ne pas détruire toute chance de rapprochement avec la Grande-Bretagne, l'empereur exigeait, par la dernière clause de ce traité, qu'il fût tenu secret; et, en effet, il ne fut rendu public qu'en 1814, après la chute du royaume de Westphalie.

Création du grand-duché de Francfort.—Le 16 février, un traité agrandit les possessions du prince-primat par l'adjonction du comté de Hanau et de la principauté de Fulde. Ces possessions furent, à cette occasion, érigées en *grand-duché de Francfort ;* le nouveau grand-duc dut fournir un contingent de 8,000 hommes, et céda à Napoléon la principauté de Ratisbonne et la moitié de l'octroi du Rhin.

Le 1er mars 1810, le prince Eugène fut investi de la souveraineté de ce grand-duché.

Cession de territoire à la Bavière. — Napoléon, pour reconnaître les services que lui avaient rendus ses alliés, remaniait sans cesse, au profit de quelques princes, la confédération dont il était le protecteur. Sans doute, une grande pensée politique présidait à ces remaniements, mais ils avaient l'inconvénient de donner aux divisions qu'il avait fondées lui-même un caractère d'instabilité qui entretenait les défiances et les craintes.

Par un traité conclu le 28 février, il céda à la Bavière la principauté de Ratisbonne, qu'il avait séparée du grand-duché de Francfort, celles de Bayreuth et Berchtolsgaden, le duché de Saltzbourg et diverses autres parties de territoire situées dans la haute Autriche. En échange de ces concessions, Napoléon étendit dans le Tyrol son royaume d'Italie.

Le roi de Wurtemberg, le grand-duc de Bade, et plusieurs autres princes de la confédération reçurent aussi dans le même temps diverses parties de territoire.

Division des États romains en deux départements.—Un sénatus-consulte, du 17 février 1810, divisa en deux départements les États romains qu'un décret impérial avait précédemment réunis à la France. Le département de *Rome* et celui de *Trasimène* furent représentés au Corps législatif par douze députés.

Ce sénatus-consulte déclarait toute autorité temporelle incompatible avec l'exercice d'une autorité spirituelle, et imposait aux empereurs des Français la nécessité de se faire couronner à Rome pendant les dix premières années de leur règne, toutefois après avoir été sacrés à Paris ; il laissait aux papes le choix de leur résidence, et leur accordait deux palais à Paris et à Rome ; la dotation du pape était fixée à 2 millions ; le trésor impérial était chargé de toutes les dépenses du sacré collége et de celui de la propagande.

Un décret du 5 août suivant créa,

pour les États romains, un gouvernement général.

Presse.—Prisons.— A mesure que Napoléon étendait et consolidait sa puissance, il croyait la garantir de toute atteinte à l'intérieur en redoublant de défiance contre la presse et en rétablissant des prisons d'État.

Un décret du 5 février 1810 limita le nombre des imprimeurs et créa une direction générale de la librairie; les imprimeurs furent soumis à des mesures d'ordre et de police dont quelques-unes étaient fort sages au point de vue industriel, mais qui, inspirées par un sentiment de défiance et d'hostilité contre la presse, indisposèrent vivement l'opinion publique.

Un décret du 3 août restreignit d'une façon plus brutale encore cette liberté si chère au pays. Il ne pouvait y avoir qu'un seul journal dans chaque département, à l'exception de celui de la Seine, et encore le préfet en était-il le censeur; la feuille ne pouvait paraître sans son approbation. Un décret postérieur autorisa seulement vingt-huit chefs-lieux de départements à avoir une feuille d'annonces et d'avis concurremment avec le journal unique. Les journaux littéraires ou scientifiques n'avaient pas la faculté de publier un article étranger à leur sujet.

Le 3 mars, un décret impérial créa huit prisons d'État permanentes. Un *conseil privé* était juge des cas où l'application de la peine de la prison d'État était nécessaire. L'affaire de chaque prisonnier devait être revue, et une nouvelle décision rendue chaque année; ce conseil avait le droit inique de priver les détenus de la disposition de leurs biens.

Dotation de la couronne. — Domaine extraordinaire. — Bien que la session législative fût close depuis peu de jours, et qu'elle dût se rouvrir le surlendemain même, le sénat, instrument docile, régla la dotation de la couronne et la nature des domaines de l'empereur. Cependant l'examen et la solution de ces questions de finances étaient exclusivement du ressort de l'assemblée législative; mais le Corps législatif n'eût pas fait autre chose que le Sénat lui-même, c'est-à-dire la volonté du maître.

Un sénatus-consulte du 30 janvier fixa la dotation de la couronne, qui se composait de palais, de maisons, de terres, de bois, de parcs, de domaines, de rentes et de manufactures; ces biens, déclarés inaliénables et imprescriptibles, furent placés sous l'administration d'un intendant général.

Le domaine privé se composait des biens provenant de donations, de successions ou d'acquisitions, conformément aux règles et aux charges établies par le Code civil. Ce domaine était la chose de l'empereur, il en disposait à son gré.

Le domaine extraordinaire, créé et régularisé par les soins du duc de Bassano, offrait une source de richesses presque aussi considérable que le budget lui-même. Ce domaine se composait des contributions prélevées sur les pays ennemis ou obtenues par des traités, des biens mobiliers acquis ou conquis en pays étranger, ainsi que de propriétés de toute nature achetées en France. L'empereur seul disposait des fonds de ce domaine, mais dans un but déterminé. C'était avec les millions du domaine extraordinaire qu'il suppléait à l'insuffisance du budget de la guerre, qu'il enrichissait les généraux et les ministres, qu'il faisait élever les monuments publics. On peut se faire une idée de ce qu'étaient ces dépenses quand on songe que, pendant cette seule année de 1810, les sommes du domaine dépensées pour le service de l'armée s'élevèrent à près de 300 millions.

Session du Corps législatif. — La session de 1809, que l'empereur avait ouverte avec tant de pompe et de magnificence à son retour de la campagne d'Allemagne, était close depuis huit jours à peine, lorsque celle de 1810 s'ouvrit, sans apparat, sans discours impérial. Cette session semblait n'être que le prolongement de la précédente; M. de Montesquiou fut nommé président du Corps législatif.

Code pénal et lois diverses. — Le

Code pénal, élaboré et rédigé par le conseil d'État, fut le premier projet soumis à la sanction des députés. Ce code, divisé en quatre livres, fut décrété par le Corps législatif du 12 février au 2 mars.

Une loi du 14 février régla les moyens de pourvoir aux frais du culte dans les communes rurales.

Une autre loi, en date du 8 mars, régla les conditions et le mode d'expropriation pour cause d'utilité publique, ainsi que le système des indemnités exigibles dans ce cas.

Le 20 avril, une loi réorganisa sur de nouvelles bases l'administration judiciaire, modifia la position des juges, qui reçurent le titre très-impropre de conseillers de l'empereur; le nombre en fut considérablement augmenté, et on profita de cette réorganisation, disent MM. Buchez et Roux (*), pour rappeler dans les cours tous les membres encore vivants des anciens parlements. Le budget fut fixé à 740 millions. Les derniers travaux du Corps législatif eurent pour objet la loi sur les mines, et la session fut close le 21 avril.

Mariage de Napoléon. — L'officialité diocésaine de Paris avait, par une sentence rendue le 18 janvier, prononcé la nullité du lien spirituel qui avait uni devant l'église Napoléon et Joséphine. L'officialité métropolitaine confirma cette sentence, et une fois toutes ces formalités accomplies, le maréchal Berthier, prince de Neufchâtel, partit pour Vienne, et alla demander à l'empereur d'Autriche la main de l'archiduchesse Marie-Louise sa fille pour l'empereur des Français. Le mariage fut célébré à Vienne par procuration le 11 mars. La fiancée et tout son cortége partirent de cette ville le 13 et arrivèrent le 28 à Compiègne, où Napoléon alla recevoir sa nouvelle épouse.

Le mariage civil fut célébré au château de Saint-Cloud le 1er avril; la cérémonie religieuse, à laquelle le clergé entier assista, eut lieu le lendemain. Des fêtes splendides furent célébrées dans toute la France. Les grands corps de l'État prodiguèrent à l'auguste couple leurs flatteries et leurs vœux; et une amnistie ouvrit les portes de la France aux émigrés qui avaient porté les armes contre l'empire, au service des puissances continentales avec lesquelles la France était en paix depuis le 1er septembre 1804.

Voyage de l'empereur et de l'impératrice. — Malgré les fêtes et l'allégresse officielles qui accompagnèrent la célébration du second mariage de l'empereur, cette alliance intime avec l'Autriche ne fut pas populaire en France. Peu de temps après, Napoléon entreprit, avec sa nouvelle épouse, un voyage officiel dans les provinces du Nord. Ils partirent de Paris le 27 avril, et parcoururent, au milieu de l'empressement et des acclamations du peuple, Anvers, Flessingue, Bruxelles, Lille, Dunkerque, Dieppe, le Havre, etc., etc. Ce fut pendant ce voyage que Napoléon constitua en un département, qui reçut le nom de Bouches-de-l'Escaut, les îles de Walcheren, de Sud-Beveland, Nord-Beveland, Schourwen et Lothen.

Quelque temps auparavant, le 24 avril, un sénatus-consulte organique avait réuni à l'empire tous les pays situés sur la rive gauche du Rhin, depuis les limites du département de la Roër et celui de la Meuse-Inférieure jusqu'à la mer. Ces pays formèrent le département des Bouches-du-Rhin et servirent à agrandir celui des Deux-Nèthes.

Disgrâce de Fouché.—L'empereur rentra à Paris le 1er juin, et, deux jours après, le duc de Rovigo, Savary, était appelé au ministère de la police en remplacement de Fouché, qui, en l'absence de Napoléon, n'avait pas craint d'entamer de son chef des négociations avec des agents anglais, pour amener les deux puissances à un arrangement qui aurait eu pour objet d'unir la France et l'Angleterre par un traité monstrueux qui en eût fait les deux arbitres suprêmes des destinées du monde; c'est-à-dire que

(*) Histoire parlementaire, t. XXXIX p. 307.

la France eût été maîtresse du continent et l'Angleterre maîtresse des mers. Napoléon ne pardonna pas à Fouché cette audacieuse initiative, et l'on sait comment Fouché se vengea de sa disgrâce.

Réunion de la Hollande.—Des dissentiments sérieux s'étaient, depuis longtemps, élevés entre Louis Bonaparte, roi de Hollande, et l'empereur. En montant sur le trône, où Napoléon l'avait appelé, Louis s'était dévoué aux intérêts de sa nouvelle patrie, qu'il ne voulait pas sacrifier ou subordonner à la politique de l'empereur. Le blocus continental, nuisible aux relations commerciales de la Hollande, y était ouvertement violé, et les marchandises anglaises auraient pu, par là, inonder l'Europe entière. Les représentations et les menaces de l'empereur avaient été inutiles; deux fois les douanes françaises avaient fermé nos ports au commerce hollandais.

Napoléon prit enfin une de ces mesures décisives pour lesquelles il éprouvait une vive sympathie; il décida la réunion de la Hollande à la France. Oudinot reçut l'ordre de marcher sur Amsterdam; le 29 juin il entra à Utrecht, et la résolution de Louis eût pu faire naître une résistance énergique, si ses ministres et ses généraux ne s'y fussent opposés. Il abdiqua le 3 juillet en faveur de son fils; mais ce n'était pas là ce que voulait l'empereur.

Un décret du 9 juillet déclara la Hollande réunie à l'empire, et Oudinot prit possession d'Amsterdam, qui devint le chef-lieu d'un département français. La Hollande fut représentée dans les grands corps de l'État par six sénateurs, six membres du conseil d'État, vingt-cinq députés au Corps législatif, et deux juges à la cour de cassation.

Un décret daté du 18 octobre divisa la Hollande en neuf départements et organisa tout le système administratif; ce pays forma un gouvernement général qui fut confié à Lebrun, architrésorier de l'empire.

Un sénatus-consulte du 13 décembre donna une apparence de légalité à cette usurpation inouïe. Indépendamment de la Hollande, les villes anséatiques, le Lauenbourg, etc., etc, furent, par ce même acte, officiellement réunis à l'empire.

Il est presque inutile d'ajouter que notre présence fut importune et impopulaire en Hollande. L'abus de la force donne les territoires, mais il ne saurait donner le bon droit et les sympathies des populations. Il fallait garder la Hollande comme un pays conquis; ce n'était pas une alliée, c'était un ennemi que nous avions attaché à notre fortune.

Bernadotte appelé à l'héritage du trône de Suède. — Cependant l'influence française était grande alors en Europe; la France n'y était plus aimée et accueillie en libératrice par les peuples étonnés, mais les peuples, comme les rois, tremblaient devant cette puissance qui semblait ne connaître aucune borne. Les états généraux de Suède, convoqués pour le choix d'un prince héréditaire en remplacement du prince Auguste de Holstein, subitement enlevé par une attaque d'apoplexie, semblèrent se jeter dans les bras de la France en appelant à la succession du trône un Français, un maréchal de l'empire

Élu le 21 août, Bernadotte obtint de l'empereur ses lettres d'émancipation, fit sa profession de foi luthérienne le 19 octobre à Elseneur, et, le 1er novembre, entra à Stockholm comme prince royal. Le roi de Suède adopta de nouveau officiellement, le 8 décembre, le système politique de la France, et se soumit au blocus continental.

Colonies. — Les Anglais continuaient, à l'égard de nos colonies, le système qu'ils avaient suivi dès le commencement de la guerre. Le 6 février 1810, le capitaine général Ernouf livra la Guadeloupe aux Anglais commandés par lord Cochrane.

Le 8 juillet suivant ils s'emparaient de l'île Bourbon, et, le 3 décembre, l'île de France, où nous possédions tant de richesses, tant de marchandi-

ses, tant de munitions navales; l'île de France, où nous avions cinq grosses frégates, plusieurs bâtiments de guerre et vingt-huit vaisseaux de la Compagnie des Indes pris par nos corsaires, cette colonie tombait aussi en leur pouvoir.

Armée d'Espagne.—Napoléon était loin de trouver dans ses frères, rois par sa grâce, l'aveugle soumission sur laquelle il comptait. Louis avait quelque raison de demander l'indépendance politique et la liberté commerciale d'une nation industrieuse, opulente et pacifiée. Mais Joseph, qui ne se soutenait sur son trône d'Espagne que par les efforts prodigieux de notre armée, intriguait contre nous, et avec qui? hélas! avec les chefs des insurgés et les agents de l'Angleterre. Napoléon, qui nourrissait le projet de faire un jour de l'Espagne des départements français, déjoua les manœuvres de son frère en érigeant la plupart des provinces en gouvernements indépendants dont ses généraux étaient les chefs.

Le 2 février, le maréchal Soult entra dans Séville, siége de l'insurrection et de toutes ses forces. La junte suprême se réfugia aussitôt à Cadix; mais des lenteurs attribuées à Joseph ne permirent pas de poursuivre ce succès, qui eût pu être décisif, si l'armée française fût entrée à Cadix en même temps que les débris de l'armée et de la junte espagnoles.

Appelé par l'empereur au commandement supérieur de l'armée du Midi, Soult marcha sur Badajoz pour préparer l'expédition du Portugal, confiant à Victor le blocus de Cadix, et à Sébastiani le soin d'observer Gibraltar et de conquérir la Murcie.

Peu de jours après, le 7 février, Souham battait en Catalogne un corps d'insurgés commandé par O'Donnel, auquel il tuait 4,000 hommes et faisait 7,000 prisonniers.

Foy défaisait, à Arroyo-del-Puerco, sur la frontière du Portugal, un corps de 2,000 Espagnols. Les villes d'Astorga, d'Oviédo et le fort de Montagorda tombèrent, pendant le mois d'avril, en notre pouvoir. Suchet mettait le siége devant Lérida et, le 14 mai, forçait cette place à capituler.

O'Donnel était venu se faire battre de nouveau, le 23 avril, auprès de Lérida, par le général Harispe.

Opérations en Portugal. — Masséna, qui commandait en chef l'armée du Portugal, avait, le 20 mai, franchi la frontière; il porta aussitôt le siége devant Ciudad-Rodrigo et Almeida, qui capitulèrent, la première, le 10 juillet, et la seconde, le 27 août. Ciudad-Rodrigo, dont Ney avait dirigé le siége, était défendue par une garnison de 7,000 hommes; elle laissa en notre pouvoir une quantité considérable d'armes et de munitions de guerre.

Mais ces succès partiels demeuraient sans résultats importants, parce que les rivalités des chefs ne permettaient pas d'adopter et de suivre des mesures d'ensemble. Soult qui devait, conjointement avec Masséna, envahir le Portugal, ne se souciait pas de marcher sous les ordres de celui-ci. Il soumit la province de l'Andalousie où il s'était créé une sorte de principauté. Ney, Reynier, Junot, placés sous les ordres de Masséna, n'obéissaient pas non plus avec cette ardeur, cet enthousiasme qui avaient assuré les succès de nos grandes batailles, et Napoléon, au lieu de remédier à cet état de choses, au lieu de profiter du moment de calme que lui laissait l'Europe pour concentrer tous ses efforts sur l'Espagne et cicatriser cette plaie qu'il avait si imprudemment ouverte lui-même, semblait au contraire entretenir les divisions de ses généraux.

L'armée anglo-portugaise recula cependant devant le premier effort de l'armée commandée par Masséna, qui, après le siége d'Almeida, se dirigea de Celerico sur Viseu. Le général Wellington ne s'opposa pas à ce mouvement, il se replia, passa le Mondego, et alla prendre position sur le plateau de Busaco, à six lieues sud de Viseu.

Masséna, quoique possédant des forces et une artillerie moins considérables que celles du général anglais, quoique ayant contre lui le désavan-

tage du terrain, osa attaquer de front l'armée anglaise, le 27 septembre. Ney et Reynier, qui commandaient les deux ailes, furent repoussés, et plus de 4,000 de nos soldats restèrent sur la place.

Ce revers n'eut heureusement pas de plus graves conséquences. Grâce à un guide du pays, l'armée tourna le lendemain la position de l'ennemi, et Wellington battit en retraite devant notre armée, qu'il aurait pu mettre en déroute la veille, s'il eût su mettre à profit son premier succès.

L'armée française entra le 1er octobre à Coïmbre, que les Anglais avaient pillée et dévastée en la traversant; elle arriva le 12, après une marche pénible, à Villa-Franca.

Wellington, qui opposait à notre infatigable audace ce flegme britannique, ce calme, cette prudence qui finissent toujours par triompher des plus fougueuses ardeurs, Wellington alla cette fois s'établir sur la chaîne de montagnes qui s'étend depuis Alhandra jusqu'à Torres-Vedras, position imprenable où il se fortifia. Partout, sur son passage, il avait détruit et brûlé tout ce qui pouvait être utile à notre armée.

Masséna essaya vainement d'affamer l'armée anglaise; le dénûment de son armée l'obligea lui-même à se replier sur Santarem, où Drouet et Gardanne vinrent plus tard le renforcer et rétablir ses communications; les Anglais, de leur côté, opérèrent leur jonction avec le général espagnol la Romana.

Expédition de Naples contre Messine. — Pour provoquer une diversion et attirer les troupes anglaises en plus grand nombre dans la Sicile, Napoléon avait ordonné les apprêts d'une expédition contre cette île. Une armée française de 20,000 hommes et une division de 10,000 Napolitains devaient l'envahir, sous les ordres de Murat. Une grande quantité de felouques, de barques de transport, et toute l'armée navale du royaume de Naples, qui consistait surtout en bombardes et en chaloupes canonnières, devaient débarquer à Messine l'armée expéditionnaire.

Les Anglo-Siciliens essayèrent vainement de détruire la flottille napolitaine. Après plusieurs tentatives infructueuses, ils vinrent l'attaquer de nouveau, le 29 juin, vis-à-vis de Bagnara. Le combat fut acharné, mais, après un engagement où les Anglo-Siciliens perdirent beaucoup de monde, ils s'éloignèrent du rivage.

Tous ces préparatifs demeurèrent cependant sans autre résultat que celui d'attirer en Sicile une grande partie des forces de l'Angleterre.

De toute l'armée expéditionnaire, une seule division napolitaine, commandée par le général Cavagnac, reçut l'ordre de se rendre en Sicile et d'opérer un débarquement auprès de Messine. Cet ordre même n'était qu'une menace; car la flottille, partie le 18 septembre, rentra à Naples après quelques jours de traversée.

Modifications au blocus continental. — Destruction de marchandises anglaises. — On peut dire sans exagération que l'empereur n'eut qu'un seul ennemi, l'Angleterre, et que tous les actes de la politique impériale n'eurent pas d'autre but que celui de résister à cet ennemi infatigable. Partout l'Angleterre était présente, et partout Napoléon la combattait, en Italie comme en Portugal, par ses décrets comme par ses armes.

Un décret impérial du 27 août ordonna que toutes les marchandises anglaises existant en France, en Hollande, dans les villes anséatiques, et généralement depuis le Mein, seraient détruites par le feu.

Deux autres décrets des 5 août et 12 septembre modifièrent ensuite d'une façon remarquable la législation du blocus continental.

Les marchandises coloniales, quoique devant être considérées comme provenant du commerce anglais, furent assujetties à un impôt de 50 pour 100 de leur valeur. Un décret postérieur, en date du 1er novembre suivant, affranchit de ce droit les denrées coloniales provenant de l'île de France, de Batavia, et des Indes orientales et occidentales, mais sous la condition que ces denrées arriveraient dans les

ports de France sur des bâtiments français ou hollandais.

Un décret impérial, qui se rattachait au même système, avait prescrit, le 18 juin, l'usage exclusif du sucre de raisin dans tous les établissements publics.

Institution de cours prévôtales et tribunaux de douanes.—Mais la contrebande, ce crime que *le peuple absout*, suivant l'expression de Béranger, protestait contre les prescriptions du blocus continental, et les contrebandiers n'étaient pas seulement sur nos côtes et sur nos frontières, ils étaient partout, même parmi les hauts dignitaires de l'empire. Napoléon, par un décret du 18 octobre, institua des cours prévôtales et des tribunaux de douanes, qui eurent le droit de prononcer en dernier ressort, sans aucune espèce de recours, des peines afflictives ou infamantes contre les contrebandiers et leurs complices.

Divers sénatus-consultes. — Le sénat sanctionna, sans observation, tous les actes de la politique extérieure relatifs aux réunions de territoire; et un sénatus-consulte du 13 décembre donna une apparence de légalité à l'incorporation de la Hollande, des villes anséatiques, du Lauenbourg, etc., etc.

Le même acte prononça la réunion du Valais à la France, et en forma le cent trentième département. La France, dans son extension démesurée, comptait alors plus de 42 millions d'habitants sur une surface de 36,000 lieues carrées.

Vers la même époque, Napoléon décida que les cantons littoraux des trente départements maritimes de l'empire cesseraient de concourir à la conscription pour l'armée de terre, et seraient réservés pour le service de mer. Les conscrits marins devaient être choisis parmi les jeunes gens de treize à seize ans. Le Sénat ordonna une levée de 120,000 hommes pour l'armée de terre, et de 40,000 marins.

Le dernier acte de cette année 1810 fut un décret prononçant l'abrogation des lois révolutionnaires du 28 mars 1793 et du 28 avril 1795, en ce qui concernait les successions des émigrés, que ces lois attribuaient à l'État pendant cinquante années.

CHAPITRE IV.

De la rupture avec la Russie, au retour de Napoléon à Paris.

§ I. *Année* 1811.

Rupture avec la Russie. — L'horizon s'assombrissait autour du trône impérial. Alexandre, qui n'avait pas vu sans inquiétude l'agrandissement territorial de la France, et son alliance avec la maison d'Autriche, ne pardonnait pas à Napoléon d'avoir refusé sa sanction à l'asservissement éternel de la Pologne. Il exigeait qu'une convention avec la France stipulât formellement que « le royaume de Pologne ne serait jamais rétabli. » Napoléon voulait bien « s'engager à ne favoriser aucune entreprise tendant à rétablir ce royaume, » mais il refusa énergiquement d'adopter la rédaction absolue qu'exigeait l'empereur Alexandre. Dès ce moment une mésintelligence pleine d'aigreur et de récriminations éclata dans les rapports diplomatiques des deux cabinets. « Que prétend la Russie? écrivait « l'empereur à notre ambassadeur Cau- « laincourt; veut-elle me préparer à « sa défection? Je serai en guerre avec « elle le jour où elle sera en paix avec « l'Angleterre..... Je ne veux pas me « déshonorer en déclarant que le « royaume de Pologne ne sera jamais « rétabli, me rendre ridicule en par- « lant le langage de la Divinité, flétrir « ma mémoire en mettant le sceau à « cet acte machiavélique... Non! je ne « me déclarerai pas l'ennemi des Polo- « nais, et je ne dirai pas aux Fran- « çais : Il faut que votre sang coule « pour mettre la Pologne sous le joug « de la Russie (*)! »

Une rupture était inévitable. Bientôt la réunion du duché d'Oldenbourg à la France allait offrir à la Russie un prétexte plausible, et, cédant aux inspirations du cabinet de Londres, la Russie allait se déterminer à la guerre. En effet, le 1er janvier 1811, un ukase

(*) Bignon, *Histoire de l'empire*, t. IX.

autorisa l'introduction des denrées coloniales en Russie, ferma les ports russes aux produits industriels de la France, et créa une armée de 80,000 hommes pour assurer l'exécution de ces mesures rigoureuses.

Armées de Portugal et d'Espagne. — Pendant que l'armée commandée par Masséna attendait des circonstances une occasion favorable de reprendre l'offensive, le maréchal Soult, qui s'avançait à son secours, pénétrait dans l'Estramadure espagnole. Oporto tombait en son pouvoir le 20 janvier; le 22, il prenait Olivenza après onze jours de siége; et, le 26, il venait prendre position sous les murs de Badajoz, défendus par la Guadiana et par une armée espagnole campée sur les bords du fleuve, et qui s'appuyait sur la ville.

Le 19 février seulement, l'armée française traversa la Guadiana, et vint attaquer l'armée espagnole, qui, après un combat acharné, battit en retraite, laissant sur le champ de bataille 8,000 prisonniers, ses canons, ses drapeaux et ses bagages. Les opérations du siége commencèrent aussitôt, et la ville se rendit le 11 mars; la garnison, forte de 8,000 hommes, fut faite prisonnière.

En même temps, et sur un autre point de l'Estramadure, les troupes commandées par le maréchal Mortier s'emparaient du fort de Campo-Major et de celui d'Albuquerque.

Défaite d'un corps d'armée anglais. — Mais les Anglais avaient opéré, en Andalousie, une diversion grave qui empêcha Soult de pénétrer en Portugal. La garnison de Cadix, renforcée par des troupes anglaises, avait fait une sortie dirigée sur Séville. Le 21 février, 25,000 Anglo-Espagnols, commandés par le général Graham, tentèrent de tourner les positions, et de s'emparer des batteries à l'aide desquelles nous bloquions Cadix.

La division Rufin fut envoyée par le maréchal Victor au-devant de l'armée anglo-espagnole. Avec des forces de moitié moins nombreuses, le général français mit l'ennemi en déroute; et ce succès eût pu nous rendre maîtres de Cadix, si le maréchal Victor, au lieu d'ordonner à la division Rufin de rentrer dans ses retranchements, eût poursuivi avec audace l'armée ennemie qui s'était réfugiée dans l'île de Léon.

Retraite du Portugal. — L'habileté de Masséna, le courage et l'énergie de son armée au milieu du dénûment le plus absolu, au sein d'une population soulevée, tant de constance et d'audace furent vaincues par le calme impassible, par la force d'inertie du général Wellington. L'armée anglaise venait de recevoir de nouveaux renforts; Masséna n'avait que 38,000 hommes, dont 10,000 étaient malades ou blessés. Il ne recevait ni secours, ni nouvelles de l'Estramadure; il ignorait la position et les succès de nos troupes en Espagne; il dut songer à la retraite qui, dirigée avec prudence, au milieu de circonstances si difficiles, lui fit le plus grand honneur.

Le 4 mars, il arriva à Coïmbre, poursuivi par l'armée anglaise. Le 12, à Redinha, l'arrière-garde, commandée par le maréchal Ney, attaquée par des forces considérables, réussit, par une très-belle défense, à suspendre la poursuite de l'armée anglo-portugaise. Assaillie de nouveau au gué de la Rapoula-de-Coa, l'arrière-garde protégea encore, à force d'intrépidité, le mouvement de retraite; enfin, l'armée franchit la frontière espagnole le 4 avril, et arriva, le 5, à Ciudad-Rodrigo.

Ainsi se termina cette expédition si pompeusement annoncée; ainsi les aigles impériales, qui, dans le langage officiel de l'empereur, devaient surmonter les clochers de Lisbonne, abattaient leur vol sur l'Espagne, et les Anglais restaient maîtres de ce pays, où trois fois nous étions entrés victorieux.

Ce résultat déplorable pèse surtout sur l'empereur. Si, au lieu de voyager avec l'impératrice et de se complaire dans l'enivrement de sa puissance, il fût venu lui-même en Espagne diriger les opérations, donner de l'unité au commandement, et rallier autour de lui toutes ces volontés éparses, toutes

ces rivalités jalouses, les événements auraient pris une autre tournure.

Bataille de Fuentes-Onoro. — Les Anglais avaient repris Olivenza, vainement défendue par 1,500 Français; ils avaient mis le siége devant Alméida, et attaqué Badajoz. Masséna, comptant sans doute sur des secours qu'il avait demandés à Bessières, à Drouet, à Reynier, reprit l'offensive, et marcha sur Alméida pour ravitailler la place et la délivrer. L'armée anglo-portugaise occupait les hauteurs qui dominent le village de Fuentes-Onoro. Wellington plia d'abord devant une charge de cavalerie dirigée par le général Montbrun; mais ce premier effort n'ayant pas été soutenu par l'infanterie, le général anglais conserva sa position, et la défendit. Cette bataille n'eut aucun résultat décisif; les pertes furent égales de part et d'autre, et les deux camps crièrent victoire.

Mais Alméida n'en était pas moins assiégée et près de capituler. Un soldat, nommé Tillet, se dévoua à traverser l'armée anglaise pour aller porter les ordres et les instructions de Masséna au général Brenier qui commandait la garnison. Il eut le bonheur de remplir sa mission. Le général français fit miner les fortifications, et, le 10 mai, à minuit, à la faveur du tumulte causé par l'explosion, il s'ouvrit, à la tête de sa garnison de 1,500 hommes, un passage à travers 45,000 Anglo-Portugais.

Bataille d'Albuera. — Masséna se retira alors sur Salamanque, et y remit son commandement au maréchal Marmont.

Pendant que Masséna avait couru au secours d'Alméida, Soult avait tenté de délivrer Badajoz que le général Beresford assiégeait à la tête de 36,000 Anglais, Portugais et Espagnols. Beresford vint au-devant de lui et prit une position très-forte près le village d'Albuera. Le 16 mai, le maréchal Soult, malgré l'infériorité numérique de son armée, attaqua vigoureusement l'armée anglo-hispano-portugaise; mais mal secondé par ses lieutenants, il ne put rester maître du champ de bataille. Il y eut de chaque côté un nombre considérable et presque égal de morts et de blessés.

Les deux généraux anglais, Wellington et Beresford, se réunirent alors de nouveau devant Badajoz qu'ils tentèrent par deux fois, mais vainement, de prendre d'assaut. Le maréchal Soult opéra, de son côté, sa jonction avec Marmont, qui venait de succéder à Masséna dans le commandement de l'armée et de traverser le Tage à sa tête.

Wellington, en apprenant la réunion des deux maréchaux français, se hâta de lever le siége de Badajoz et de se replier en Portugal; il établit son quartier général à Alméida.

Prise de Tarragone. — Marmont demeura en observation devant l'armée anglo-portugaise; Soult pacifia l'Andalousie; Suchet avait défendu et pacifié la Catalogne en héros, il la gouvernait en administrateur sage et éclairé. Il avait rejeté en Navarre et dans les montagnes de Cuença les bandes de guérillas qui désolaient cette province. L'habileté de ses combinaisons, la sagesse de son gouvernement, avaient ramené l'ordre et la sécurité dans cette contrée si remuante.

Les siéges de Lérida et de Tortose l'avaient rendu maître des principales places de la province; mais la plus importante par ses richesses, par sa position, par le nombre de ses habitants, Tarragone, résistait encore; il résolut d'aller l'attaquer malgré les difficultés d'une semblable entreprise. En effet, Tarragone est assise sur un rocher escarpé, et défendue d'un côté par la mer, de l'autre par un rempart et un fossé creusé dans le roc. Un système complet de fortifications contribue en outre à rendre sa position imprenable.

Suchet n'avait en tout que 19,000 hommes, et il ne disposait que de 66 bouches à feu, tandis que la place assiégée en comptait 337. La garnison de Tarragone, commandée par le général Conteras, et forte de 17,500 hommes, avait en outre un renfort assuré dans une flotte anglaise mouil-

lée sous les murs de la ville et qui portait 2,000 hommes de débarquement. Suchet, au contraire, était obligé de détacher de son armée des corps d'observation pour repousser les attaques des insurgés.

L'investissement commença le 1er mai, et, après de prodigieux efforts de courage, d'audace, de patience, après cinq assauts où le général Harispe se distingua autant par sa bravoure que par son humanité, la place fut prise, et ce triomphe valut à Suchet le grade de maréchal de France.

Siége de Sagonte. — Maître de Tarragone, Suchet marcha sur Sagonte, qui se rendit facilement; mais la garnison avait abandonné la ville pour se retirer dans la forteresse qui la domine. L'armée française fit le siége de cette forteresse, et, le 24 octobre, au moment de livrer l'assaut, le général Blake, dont les avant-postes n'avaient cessé d'inquiéter les assiégeants, s'avança de Valence avec une armée de 25,000 hommes. Suchet prit alors une résolution héroïque. Quoique son armée fût de moitié plus faible que l'armée espagnole, il laissa quelques bataillons seulement devant la place assiégée et marcha au-devant de l'ennemi. L'attaque fut si prompte, si audacieuse, si imprévue, que les Espagnols culbutés reculèrent, laissant en nos mains 6,000 des leurs, morts, blessés ou prisonniers.

Ce succès décida la reddition du fort de Sagonte, où nos troupes entrèrent le 26 octobre. Cet heureux événement enhardit Suchet qui, après avoir reçu quelques renforts, marcha sur Valence, y cerna l'armée espagnole, et se disposa à en faire le siége. La tranchée fut ouverte le 31 décembre. Nous verrons, au commencement de l'année 1812, le résultat de ces opérations.

Enfants trouvés. — Un décret impérial du 19 janvier confia à la charité publique l'éducation des enfants trouvés ou abandonnés et des orphelins pauvres; un hospice destiné à les recevoir devait être fondé dans chaque arrondissement. Ces enfants devaient y demeurer jusqu'à l'âge de douze ans sous la tutelle des commissions administratives. Ceux qui étaient doués d'une bonne constitution devaient être mis à la disposition du ministre de la marine; les autres étaient placés, par les soins de l'administration, dans des ateliers où ils apprenaient un état. Les circonstances empêchèrent l'exécution de ce décret dans toute l'étendue de l'empire; mais de pareilles dispositions attestent tout ce que Napoléon eût pu faire dans cet ordre d'idées si les événements politiques lui eussent permis d'y appliquer son génie.

Nouvelles levées. — Le bon effet que produisaient de pareils actes et la popularité qu'ils auraient pu jeter sur l'administration impériale n'étaient cependant pas suffisants pour neutraliser le mécontentement public qui accueillait les incessantes levées de troupes nécessaires aux éventualités de guerre. Le 3 février, Napoléon ordonna la mise en activité de 80,000 conscrits pris sur les 120,000 hommes dont l'appel avait été décrété par le sénatus-consulte du 13 décembre 1810. Un décret impérial du même jour ordonna différentes levées de 7,000 hommes environ dans les départements de l'Arno, de l'Ombrone, de Trasimène, des Bouches-du-Rhin, des Bouches-de-l'Escaut, etc.

Envahissement du duché d'Oldenbourg. — L'attitude menaçante des cabinets du Nord allait bientôt, en effet, nécessiter l'emploi de toutes nos forces disponibles. Napoléon sembla braver le mécontentement de la Russie et défier la colère du czar en prenant possession du duché d'Oldenbourg, dont le souverain était attaché à l'empereur Alexandre par les liens du sang et de l'amitié. Les troupes françaises y entrèrent le 28 février, sans que rien eût paru motiver cette invasion; et Napoléon ne la justifia qu'en alléguant les nécessités de sa politique et le besoin de compléter le blocus continental le long de la mer du Nord.

L'empereur de Russie considéra comme un signe de rupture ce nouvel

envahissement, qui était à la fois une violation des traités et un outrage à sa famille. Il donna aussitôt l'ordre à plusieurs divisions de l'armée russe, échelonnées dans le bas Danube, de se porter en Pologne. « Il s'appliqua dès lors, dit un écrivain russe (*), à organiser sourdement ses moyens de défense, et il rassembla la majeure partie de ses forces sur la frontière occidentale de son empire. »

Napoléon offrit à Alexandre la principauté d'Erfurth en échange du duché d'Oldenbourg; Alexandre refusa, et envoya à toutes les cours une protestation contre la réunion de ce duché à la France. C'était la guerre, et cette fois encore l'Angleterre avait réussi à mettre l'Europe en feu.

Des deux côtés on se prépara à l'attaque. Conseillée par le cabinet anglais, la Russie donna à cette guerre un caractère national. Napoléon fit aussitôt avancer sur la Vistule sa grande armée et les contingents d'Italie et d'Allemagne.

Naissance du roi de Rome. — Ce fut au milieu de ces préparatifs de guerre que naquit, le 20 mars 1811, l'héritier de Napoléon.

Cet enfant, à qui les flatteries les plus insensées furent prodiguées le jour même de sa naissance, reçut le titre de *roi de Rome*. Napoléon pouvait voir dans son fils un gage de sa destinée; la Providence, en le lui donnant, semblait assurer l'avenir de sa dynastie et sourire à ses rêves les plus brillants. « Les grandes destinées de mon fils s'accompliront... il vivra pour le bonheur et la gloire de la France ! » répondait-il aux félicitations des grands corps de l'État, et la France semblait partager avec lui ces perfides illusions.

Divers décrets.—Si l'empereur devait à l'armée sa gloire et ses triomphes, il n'était pas ingrat envers elle, et on sait jusqu'à quel point ses vieux soldats poussèrent l'affection presque fanatique qu'il leur inspirait. Par un décret impérial du 8 mars, la moitié des emplois civils fut réservée aux militaires mis à la retraite ou réformés pour causes d'infirmités ou de blessures. Ce décret fut rigoureusement exécuté; la pensée qui l'avait dicté était le complément de celle qui dota la France de l'hôtel des Invalides. Il y avait là en germe une belle et généreuse institution.

Un décret du même jour infligea à tout introducteur de marchandises prohibées, outre les peines déterminées par les lois et règlements, une amende triple de la valeur des objets saisis. Ces rigueurs étaient cependant impuissantes à arrêter l'audacieuse extension de la contrebande.

Un sénatus-consulte du 19 mars, se rattachant aussi à l'exécution du blocus continental, créa deux nouvelles places de grand dignitaire de l'empire, sous les titres d'*inspecteur général des côtes de la mer de Ligurie*, et d'*inspecteur général des côtes du Nord*.

Un décret impérial du 17 avril appela le duc de Bassano au ministère des relations extérieures; le comte Daru fut nommé ministre secrétaire d'État.

Concile national. — Quoique dépossédé et chassé de ses États temporels, le pape, retiré à Savone, ne cessait de protester en faveur de son droit; il refusait avec énergie l'institution canonique aux évêques nommés par Napoléon, et celui-ci sentait bien qu'une sanction religieuse était nécessaire à ces nominations. Il était, il est vrai, de fait, la loi vivante de la France en matière politique, mais en matière de foi religieuse les préjugés populaires récusaient son autorité.

Pour régulariser ses institutions épiscopales, Napoléon convoqua à Paris un concile chargé de résoudre cette question. Des évêques de France, d'Italie et d'Allemagne, se rendirent à son appel; ils se réunirent en concile, au nombre de cent, le 11 juin, et commencèrent aussitôt leurs délibérations. Le 5 août, après de longues discussions, ils rendirent un décret par lequel ils se déclaraient compétents

(*) Boutourlin, t. I, p. 45.

pour statuer sur l'institution des évêques en cas de nécessité. « Les sièges, disaient-ils, ne peuvent, d'après les canons, rester vacants plus « d'un an, pendant lequel la nomination, l'institution et la consécration doivent avoir lieu. Les nommés « s'adresseront au pape pour obtenir « l'institution canonique. Six mois « après la notification de la nomination, le pape sera tenu de donner « l'institution d'après la forme du concordat. Les six mois écoulés sans « que le pape ait accordé l'institution, le métropolitain y procédera, « ou bien le plus ancien évêque de la « province. »

Ce décret, où la libre autorité du pape était si complétement méconnue, fut cependant sanctionné par le saint-père en un bref, daté de Savone, le 20 septembre. Mais cette approbation demeura sans résultat; et ce que le pape ne crut pas devoir condamner hautement, il le condamna de fait en continuant à refuser son institution aux évêques de création impériale.

Le concile avait néanmoins satisfait les désirs de l'empereur, et, à défaut de l'institution canonique du saint-père, les évêques reçurent l'institution métropolitaine. C'était une régularisation rigoureusement suffisante, mais qui témoignait de la mésintelligence qui existait entre l'empereur et le pape, et qui, par cela seul, nuisait à l'autorité impériale.

Création d'un ordre impérial en Hollande. — En réunissant la Hollande à la France, Napoléon détruisit ou modifia toutes les institutions que son frère Louis y avait fondées. Louis avait créé pour son royaume un ordre royal *de l'Union* destiné à récompenser les services publics; Napoléon le supprima et institua, le 18 octobre, l'ordre impérial *de la Réunion*, auquel il donna des statuts analogues, en beaucoup de points, à ceux de la Légion d'honneur. Tous les membres de la Réunion étaient tenus de prêter un serment par lequel ils juraient de se dévouer au service et à la défense de l'empereur des Français et à la conservation de l'empire dans son intégrité, de n'assister à aucun conseil contraire aux intérêts de l'État, et de révéler à l'empereur tout ce qui viendrait à leur connaissance touchant cet objet. Il est inutile d'insister sur les termes d'un pareil serment pour en faire ressortir l'exagération pleine de défiance et d'égoïsme; ce n'était pas seulement l'État, c'était l'Europe que Napoléon aurait voulu personnifier en lui.

Levée de 120,000 *hommes.* — Mais l'orage qui assombrissait l'horizon était sur le point d'éclater; la guerre n'était pas encore déclarée, mais, depuis un an, la Russie et la France s'y préparaient. Déjà des levées considérables avaient été faites; un sénatus-consulte du 20 décembre mit encore à la disposition du gouvernement 120,000 conscrits sur la classe de 1812.

Ce fut au milieu de ces préparatifs, et d'une sourde inquiétude, que se termina cette année 1811, la dernière non de la gloire, mais des illusions impériales.

§ II. *Année* 1812.

Plus d'une fois déjà, dans le cours de cet exposé rapide, nous avons eu occasion de faire remarquer l'aveuglement fatal qui semblait pousser à sa perte le génie si vaste et si complet de Napoléon. Là où la sagesse la plus vulgaire eût suffi pour voir l'écueil et l'éviter, sa haute raison se laissait fatalement entraîner vers l'abîme que sa destinée ouvrait sous ses pas. Nul homme n'a donné de plus éclatants exemples de la puissance de la volonté humaine; aucun n'a mieux montré aussi combien cette volonté est impuissante et aveugle, quand elle n'est pas en harmonie avec les lois divines qui régissent les destinées de l'humanité.

L'adoption de Bernadotte par le roi de Suède, en qualité de prince royal, avait été peu agréable à Napoléon. Ils ne s'aimaient pas tous deux; au 18 brumaire et à Wagram ils se l'étaient bien prouvé. Lorsque, après son élévation, Bernadotte demanda et obtint

de l'empereur les lettres d'émancipation qui devaient lui permettre de quitter le service de la France et d'accepter la haute position qui lui était offerte en Suède, Napoléon hésita un moment, et, poussé par un secret instinct, il voulut faire signer à Bernadotte un engagement de ne jamais porter les armes contre la France. Bernadotte refusa, et l'empereur, en le voyant partir, s'écria : « Que nos destinées s'accomplissent! »

Plus que jamais l'Europe était inquiète et agitée ; tout rapprochement entre les cabinets des Tuileries et Saint-Pétersbourg était devenu impossible. La Prusse, qui craignait de disparaître dans ce grand choc, avait vainement intercédé auprès des deux puissances. Napoléon, à qui les positions indécises ne pouvaient convenir, provoqua lui-même d'une façon déplorable une solution nette et immédiate.

Quoiqu'en pleine paix avec la Suède, qui avait consenti à des sacrifices onéreux pour entrer dans le système continental, il donna l'ordre au prince d'Eckmühl d'envahir la Poméranie suédoise ; et le 27 janvier, le général Friant prit possession de cette province au nom de la France. Cette violation de territoire indigna la Suède entière; Bernadotte s'écria : « Il lui en coûtera cher! » et, aussitôt, il se rattacha aux cabinets de Londres et de Russie, et devint le principal agent de la paix qui fut plus tard signée à Bucharest entre cette dernière puissance et la Porte Ottomane.

Avant cependant de s'engager par aucun traité à porter les armes contre sa patrie, Bernadotte écrivit à l'empereur pour le prier de faire connaître au roi de Suède les motifs qui l'avaient porté à agir d'une manière si contraire aux traités existants. « Mes « anciens rapports avec Votre Majesté, « ajoutait-il, m'autorisent à la sup- « plier de ne pas tarder à faire con- « naître ces motifs, pour que je puisse « donner au roi mon opinion sur le « système politique que la Suède doit « adopter désormais. L'outrage qui lui « est fait si gratuitement est vivement « senti par la nation et doublement « par moi, sire, qui suis chargé de « l'honneur de la défendre. Si j'ai con- « tribué à rendre la France triom- « phante, si j'ai constamment souhaité « de la voir heureuse et respectée, il « n'a jamais pu entrer dans ma pensée « de lui sacrifier les intérêts, l'honneur « et la nationalité du pays qui m'a « adopté. Votre Majesté, si bon juge « dans les cas de ce genre, a déjà pé- « nétré ma résolution. Peu jaloux de « la gloire et de la puissance qui vous « environnent, sire, je le suis beaucoup « de ne pas être regardé comme vas- « sal... J'ai assez bonne opinion des « Suédois, sire, pour vous assurer « qu'ils sont capables de tout oser et « de tout entreprendre pour venger « des affronts qu'ils n'ont point pro- « voqués, et pour conserver des droits « auxquels ils tiennent peut-être au- « tant qu'à leur existence. »

Ce langage menaçant n'était pas fait pour ramener l'empereur à une appréciation plus calme et plus saine de la démarche malheureuse qu'il avait tentée. S'il s'était engagé dans une voie fatale, un pareil langage n'était pas de nature à fléchir son orgueil et à l'en faire sortir; aussi y persista-t-il, et, suivant l'expression de Bernadotte, il devait lui en coûter cher. Malheureusement, c'était la France qui devait payer pour lui.

Alliance avec la Prusse. — Cependant Napoléon comptait sur son génie et sur son étoile; il avait des forces considérables, des ressources immenses à sa disposition. Il exigea l'alliance du cabinet de Berlin, qui, malgré ses intérêts et ses sympathies, signa, le 24 février, un traité avec la France. La Prusse s'engageait, dans le cas de guerre avec la Russie, à faire marcher 14,000 hommes d'infanterie, 4,000 chevaux et 2,000 soldats d'artillerie avec 60 pièces de canon. Elle renouvelait les mesures prohibitives contre le commerce anglais; elle s'engageait, en outre, à avoir dans les places fortes de la Silésie, à Potsdam, à Colberg, etc., etc., des garnisons dont la force était déterminée; enfin, elle con-

sentait à l'occupation par les troupes françaises des places de Glogau, Stettin et Custrin.

Alliance avec l'Autriche. — L'Autriche fut contrainte aussi d'entrer dans le système de Napoléon. Un traité d'alliance fut signé à Paris le 14 mars. Les deux parties contractantes s'engèrent à se fournir réciproquement, en cas de guerre, un secours de 30,000 hommes avec 60 pièces de canon. Un article secret de ce traité garantissait à l'Autriche que, dans le cas où, par suite de la guerre entre la France et la Russie, le royaume de Pologne viendrait à être rétabli, elle ne pourrait être dépossédée de la Gallicie, à moins qu'elle ne préférât recouvrer en échange les provinces illyriennes.

Mais ce fut une des fautes de Napoléon de croire à la sincérité de ces alliances avec des nations qu'il avait tant humiliées. L'Autriche, pas plus que la Prusse, ne pouvait être attachée à sa fortune. L'Europe, telle qu'il l'avait pétrie, pouvait demeurer quelque temps sous l'effort d'une compression semblable, mais elle devait inévitablement tendre à une position plus normale, à un système politique plus conforme à ses intérêts. Là où Napoléon voyait des alliés, il n'avait que des ennemis d'autant plus dangereux qu'il était contre eux sans défiance.

Alliance de la Russie et de la Suède. — Le seul allié fidèle sur lequel l'empereur eût pu compter, et avec lequel, on peut le dire, il eût vaincu la Russie et soumis encore une fois l'Europe, c'était la Suède; mais nous avons vu que, par l'invasion de la Poméranie, autant que par la hauteur avec laquelle il avait accueilli les propositions de Bernadotte, il s'était aliéné « cette « nation généralement attachée à la « France, mais plus attachée encore « à la liberté et à ses lois; jalouse de « l'amitié de l'empereur, mais ne désirant point l'obtenir aux dépens de « son honneur et de son indépendance (*). »

(*) Lettre du prince royal de Suède à l'empereur Napoléon.

Un traité d'alliance fut conclu entre la Russie et la Suède, et signé à Saint-Pétersbourg le 24 mars. Une des clauses stipulait la réunion de la Norwége au royaume de Suède. La Grande-Bretagne accéda à ce traité le 3 mai suivant.

Mobilisation des gardes nationales. — Ainsi l'Europe entière était prête à la guerre, et une lutte immense, décisive, allait s'engager. Avant de porter dans le Nord toutes ses forces, Napoléon voulut assurer l'inviolabilité du territoire par l'organisation des gardes nationales : un sénatus-consulte les divisa en trois bans ; le premier comprenait tous les citoyens âgés de vingt à vingt-six ans; il ne devait pas sortir du territoire français, et était exclusivement destiné à la garde des frontières, à la police intérieure, à la conservation des grands dépôts maritimes, des arsenaux et des places fortes. Il fut divisé en cohortes fortes chacune de 971 hommes, et cent de ces cohortes furent immédiatement mises à la disposition du gouvernement. Les hommes qui les composaient devaient être renouvelés par sixième chaque année.

Le second ban se composait de tous les hommes valides, depuis l'âge de vingt-six ans jusqu'à celui de quarante; l'arrière-ban comprenait ceux de quarante à soixante. Jusqu'à ce qu'il fût pourvu par un sénatus-consulte à l'organisation de ces deux bans, les lois relatives à la garde nationale furent maintenues en vigueur.

Ainsi, la nation fournissait des forces inépuisables; mais ce n'était pas sans douleur et sans de sombres pressentiments : « Je me souviens qu'un soir, « dit M. Buchez, j'entendis parler des « chances de la guerre de Russie, et « d'une chose inouïe pour moi, enfant, « c'est que nos soldats pouvaient être « battus... Je ne fus rassuré qu'en me « rappelant une croyance dont nous « étions tous imbus, c'est que les « Français ne pouvaient être battus, et « qu'ils devaient vaincre tout, le climat « aussi bien que les hommes. Ainsi la « France n'était point fascinée, comme « on l'a dit. Si la presse eût été libre,

« l'opinion eût parlé haut; la nation « ne voulait pas de cette guerre (*). »

Propositions de paix à l'Angleterre. — Cependant, avant de commencer cette campagne si désastreuse, Napoléon obéit encore à un mouvement généreux; il tenta une dernière démarche auprès du gouvernement anglais pour l'engager à la paix. Le 17 avril, le ministre des relations extérieures, Maret, écrivit à lord Castelreagh que Napoléon consentait à rétablir en Portugal la maison de Bragance, et à garantir aux Bourbons de Naples la possession de la Sicile. Quant aux affaires d'Espagne, il renonçait à toute extension du côté des Pyrénées; mais le roi Joseph devait rester sur le trône, et sa dynastie être déclarée indépendante. C'était proposer des bases inadmissibles, et Napoléon ne pouvait guère l'ignorer; aussi le 23 avril, le ministère anglais répondit-il qu'il ne connaissait pas d'autre souverain légitime en Espagne que Ferdinand VII, et que toute négociation était impossible sur toute autre base que celle-là.

État des forces russes. — Tout espoir d'arrangement étant désormais perdu, les opérations commencèrent. Le 24 avril, l'empereur Alexandre quitta Pétersbourg pour se rendre à Wilna, où des forces considérables étaient rassemblées. L'armée russe fut divisée en première et deuxième armée de l'Ouest. La première, placée sous le commandement du général comte Barclay de Tolly, était forte de 130,000 hommes; elle prit position devant le Niemen et s'étendait depuis Szawl jusqu'à Grodno. La seconde, dont le quartier général fut établi à Slonim, était forte de 90,000 hommes, et marchait sous les ordres du prince Bagration.

Indépendamment de ces forces, le général Tormasof commandait à Zoutzk 40,000 hommes; l'armée de Moldavie, que la paix avec la Turquie allait bientôt rendre disponible, devait augmenter le contingent de 50,000 hommes. Alexandre avait d'ailleurs une réserve de 12,000 Cosaques à Byalystock, de 40,000 hommes en Volhynie et à Smolensk, et, en outre, des levées considérables de milices prêtes à marcher au premier signal. Suivant M. de Ségur, les forces russes s'élevaient à 617,000 hommes.

État des forces françaises.—Quelque imposantes que fussent ces forces, celles de la France n'étaient pas de beaucoup inférieures. L'armée française était composée de 450,000 hommes, dont 200,000 auxiliaires italiens ou allemands (Thibaudeau élève ce chiffre à 509,700). Macdonald, à la tête de 20,000 Prussiens et de 10,000 Français, formait l'extrême gauche devant Tilsitt; le centre, devant Kowno, composé des corps de Davoust, de Ney et d'Oudinot, de la garde impériale, commandée par Lefebvre, Mortier et Bessières, et de la cavalerie placée sous les ordres du roi de Naples, était fort de 180,000 hommes. A la droite, le prince Eugène commandait 50,000 Italiens et Bavarois; en face de Grodno, 60,000 Polonais, Westphaliens et Saxons étaient commandés par le roi de Westphalie; à l'extrême droite, 30,000 Autrichiens étaient placés sous les ordres du prince de Schwartzemberg; en arrière, entre l'Oder et la Vistule, Victor commandait 30,000 hommes; enfin, en réserve sur l'Elbe, Augereau en commandait 50,000. Cette armée, dit M. Th. Lavallée, à qui nous empruntons cette énumération de nos forces (*), traînait avec elle une autre armée d'employés de tout genre, plus de 1,200 canons, 3,000 voitures d'artillerie, 4,000 voitures d'administration, une innombrable quantité d'équipages pour les chefs, de fourgons pour les vivres et les ambulances; et tout cela occupait 200,000 chevaux. Les routes, les rivières, les canaux étaient couverts de soldats, de voitures, de voyageurs, de bestiaux.

Départ de Napoléon.—L'empereur quitta Paris le 9 mai avec l'impératrice, et se rendit d'abord à Dresde où

(*) *Histoire parlementaire*, t. XXXIX, p. 353.

(*) *Histoire des Français*, t. IV, p. 536.

il eut une entrevue avec le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche. L'impératrice passa quelque temps à Prague, au milieu de sa famille, et ne rentra à Paris que le 18 juillet suivant. L'Europe entière était debout et en armes. Napoléon, entouré de monarques et de princes qui l'accablaient de témoignages d'amitié et de protestations de dévouement, fut un instant ébloui de sa propre puissance. Il quitta Dresde le 29 mai, se rendit à Dantzig, où il arriva le 7 juin; le 11, il était à Kœnigsberg, et le 19, à Gumbinen, d'où il data son premier bulletin; il y faisait connaître la marche des troupes pendant les deux mois précédents.

« En avril, disait-il, le 1er corps de la grande armée se porta sur l'Odér; le 2e corps se porta sur l'Elbe; le 3e corps sur le bas Oder; le 4e corps partit de Vérone, traversa le Tyrol et se rendit en Silésie; la garde partit de Paris.

« Au commencement de mai, le 1er corps arriva sur la Vistule à Elbing et Marienbourg; le 2e corps à Marienwerder; le 3e à Thorn; le 4e et le 6e à Plock; le 5e corps se réunit à Varsovie, le 8e corps sur la droite de Varsovie, le 7e corps à Pulavy. »

Premiers malheurs. — Des désordres graves signalèrent cependant les premières marches de l'armée. Le mauvais état des routes ne permit pas aux voitures de suivre les mouvements des troupes, et les traînards s'éparpillant dans les campagnes y commirent de déplorables excès qui ne purent être réprimés que très-difficilement. Les privations, les fatigues et les rigueurs du climat engendrèrent des maladies. « Aussi, dit M. de Ségur, en arrivant sur la Dwina, l'armée était-elle déjà beaucoup réduite, d'un tiers, dit-on; les hôpitaux étaient remplis de malades; la dyssenterie, causée par l'usage d'un pain de seigle mal cuit (car le soldat était son propre boulanger), faisait de grands ravages. On vit des soldats se livrer au désespoir, c'étaient les plus jeunes; ils s'appuyaient le front sur leurs fusils et se faisaient sauter la cervelle au milieu des chemins (*). » 10,000 chevaux, suivant une lettre du duc de Trévise à l'empereur, avaient été tués par les froides pluies d'orage et par les seigles verts, leur nouvelle et seule nourriture.

Ainsi cette campagne s'ouvrait sous de funestes auspices qui faisaient présager d'irréparables malheurs.

Le second bulletin, daté de Wilkowiski, annonça qu'au milieu même des immenses préparatifs et des premières opérations de la guerre, Napoléon n'avait pas perdu « tout espoir de s'entendre. » Le comte Lauriston avait été chargé de se rendre à la cour de Russie et de voir s'il n'y aurait pas moyen de concilier l'honneur de la France et l'intérêt de ses alliés avec l'ouverture des négociations. L'envoyé de Napoléon ne put être admis ni auprès de l'empereur, ni auprès de son ministre des affaires étrangères. En apprenant ce dernier affront, Napoléon donna l'ordre de passer le Niémen. « Les vaincus, s'écria-t-il, prennent le ton de vainqueurs; la fatalité « les entraîne, que les destins de la « Russie s'accomplissent! »

Les 24 et 25 juin, l'armée française franchit sur trois ponts le Niémen et entra à Kowno, que les avant-gardes russes laissèrent en notre pouvoir.

Le 28, les Français entrèrent à Wilna, chassant devant eux les Russes qui incendiaient dans leur fuite les champs et les villages. A peine installé dans la capitale de la Lithuanie, Napoléon y reçut les vœux de la diète générale, qui s'était aussitôt formée et assemblée à Varsovie, pour proclamer le rétablissement du royaume de Pologne. Une fois encore ce malheureux pays crut à son indépendance nationale, à sa résurrection politique. Une députation vint à Wilna pour invoquer la protection de la France : « Dites un mot, sire, dit-elle à l'empereur, dites que la Pologne existe, et votre décret sera pour le monde l'équivalent de la

(*) *Histoire de la campagne de 1812*, t. I, p. 68.

réalité. » Mais Napoléon ne répondit à ce noble cri que par des réponses évasives, par des espérances éloignées. « J'applaudis à tout ce que vous avez « fait, répondit-il aux députés de la Po- « logne; j'autorise les efforts que vous « voulez faire; tout ce qui dépendra de « moi pour seconder vos résolutions, « je le ferai... Mais j'ai garanti à l'em- « pereur d'Autriche l'intégrité de ses « États... Que la Lithuanie, la Samogi- « tie, la Wolhynie, l'Ukraine soient « animées du même esprit que j'ai vu « dans la grande Pologne, et la Provi- « dence couronnera par le succès la « sainteté de votre cause! »

Ainsi Napoléon, si audacieux, si confiant en son génie, reculait devant l'accomplissement d'un grand acte de justice qui était dans ses vœux, et se privait d'une force immense; le découragement succéda, en Pologne, aux radieuses et patriotiques espérances que la présence de l'armée française y avait éveillées. Le rétablissement du royaume de Pologne eût été le plus terrible coup porté à la puissance russe, et l'empereur Alexandre le savait bien. Aussi ce fut lui qui, sous l'appréhension de ce grand acte politique, proposa à son tour de rouvrir les négociations. « Si « Votre Majesté, écrivit-il à l'empe- « reur, consent à retirer ses forces du « territoire russe, je regarderai ce qui « s'est passé comme non avenu, et « un accommodement entre nous reste « encore possible. »

Poussé à sa perte par une fatalité inexplicable, Napoléon repoussa cette ouverture. « Le sort en est jeté! » répondit-il. Et accumulant faute sur faute, au lieu de poursuivre vigoureusement l'ennemi suivant sa tactique habituelle, lui « qui croyait n'avoir rien fait tant qu'il lui restait quelque chose à faire, » il perdit à Wilna un temps précieux, et « cette halte eut une si funeste influence sur l'issue de la campagne, qu'elle est regardée comme la plus grande faute militaire de sa vie (*). »

(*) Histoire des Français, par Th. Lavallée, t. IV, p. 586.

Du 28 juin au 11 juillet, la grande armée, aux prises avec les rigueurs du climat, rencontra dans sa marche des obstacles indépendants de la tactique militaire. « Des torrents de pluie, dit le cinquième bulletin, ont tombé pendant trente-six heures sans interruption; d'une extrême chaleur, le temps a passé tout à coup à un froid très-vif; plusieurs milliers de chevaux ont péri par l'effet de cette transition subite; des convois d'artillerie ont été arrêtés dans les boues. Néanmoins il y a eu autant de succès que d'engagements; nos avant-postes sont sur la Dwina. »

L'empereur de Russie à Moscou. — Le 14 juillet, l'empereur Alexandre entra à Moscou pour y exciter l'enthousiasme et le zèle de ses sujets. Secondé par le métropolitain de cette ville, Platow, vieillard plus que centenaire, vénéré de la population, il remua, au nom de la religion, ces masses engourdies par le despotisme. Pour la première fois, les noms sacrés de patrie et de liberté résonnèrent aux oreilles de ces esclaves qu'un fanatisme aveugle poussait à la défense du sol qu'ils baignaient de leurs sueurs. « Que l'arrogant, l'effronté Goliath, s'écria le vieil archevêque, apporte des limites de la France l'effroi mortel aux confins de la Russie! la pacifique religion, cette fronde du David russe, abattra soudain la tête de son sanguinaire orgueil. »

Combats d'Ostrowno; prise de Witepsk. — L'armée française était maîtresse de toute la Lithuanie, peuplée de quatre millions d'habitants. Le premier engagement sérieux entre les Français et les Russes eut lieu le 18 juillet, près de Dweltovo. Les Russes, battus, repassèrent le pont de la Dwina et brûlèrent leurs magasins.

Le lendemain, Oudinot et le roi de Naples, poursuivant les fuyards, se dirigèrent sur Zismory, et les Russes se retirèrent dans leur camp retranché de Drissa. Ainsi, dès le début de la campagne, l'armée russe est en fuite et dispersée, et l'empereur Alexandre, pour donner à la guerre un caractère

sacré, en est réduit à réchauffer le fanatisme de ses populations abruties, en les appelant autour d'une relique, les ossements de saint Serge.

Le prince Bagration tente un mouvement pour se rapprocher de Barclay de Tolly. Davoust l'attaque de front et sur ses deux ailes, le bat à Mohilow, le 23 juillet, le force à faire une prompte retraite sur le Dniéper, et continue à le poursuivre, pendant qu'à l'extrême gauche, Macdonald s'empare de toute la Courlande, et trouve dans ces provinces de précieuses ressources pour les besoins de son armée.

Le combat d'Ostrowno (six lieues de Witepsk) fut, de tous ces combats partiels, le plus héroïque et le plus fécond en résultats. Ce fut là que Napoléon vit 200 voltigeurs, seuls, en plaine, attaquer la droite de la cavalerie ennemie. Frappé de leur audace et de leur belle contenance, il envoya demander à quel corps ils appartenaient : « Au neuvième, répondirent-ils, et les trois quarts enfants de Paris ! » 10 pièces de canon, 20 caissons de munitions, 1,500 prisonniers et 6,000 Russes tués ou blessés, restèrent sur le champ de bataille.

Deux jours après, le 28 juillet, l'armée, après un combat peu important, entrait à Witepsk, ville de 30,000 habitants, mais déserte et ravagée ainsi que tout le pays environnant. Les Russes fuyaient comme des nuées de sable devant le premier choc de l'impétuosité française ; plus dangereux par leur fuite qu'ils ne l'eussent été par leur résistance, non-seulement parce qu'ils ne laissaient rien derrière eux, ni vivres, ni champs, ni maisons, mais encore parce qu'ils entraînaient notre armée à leur poursuite dans de vastes déserts qui devaient lui servir de tombeau.

L'armée russe s'était retirée à Smolensk, où de nouvelles levées et les 30,000 hommes de l'armée de Moldavie vinrent la renforcer. Le fanatisme des populations excité, ainsi que nous l'avons dit, par le clergé et par l'empereur lui-même, donnait à cette guerre un aspect effrayant et terrible. La barbarie russe empruntait à l'amour du sol et de l'indépendance nationale quelque chose de grand et de sacré.

Malgré l'opinion contraire de Berthier, de Caulaincourt, de Duroc, de Daru, Napoléon, impatient d'un succès décisif, décida que l'armée ne s'arrêterait pas à Witepsk. La nouvelle qu'il reçut de la paix de Bucharest, signée le 28 mai, le ton des proclamations russes, les dangers d'une situation indécise, continuèrent encore à le pousser en avant.

Combat de la Drissa. Entrée dans Dunabourg. — Le 1er août, un corps d'armée russe, commandé par le comte de Wittgenstein, *fit la sottise,* suivant l'expression du onzième bulletin, de passer la Drissa et de venir se mettre en bataille devant le deuxième corps, commandé par Oudinot, et placé entre Poltosk et la Drissa. Oudinot laissa la moitié du corps ennemi passer la Drissa, et lorsque environ 15,000 hommes et 14 pièces de canon furent engagés au delà de la rivière, il démasqua une batterie de 40 canons qui, tirant à mitraille pendant une demi-heure, jeta l'épouvante et la mort dans les rangs ennemis, pendant que les divisions Legrand et Verdier, marchant au pas de charge et la baïonnette en avant, précipitaient dans le fleuve ce que la mitraille avait épargné : 3,000 prisonniers, toute l'artillerie et tous les caissons restèrent sur le champ de bataille.

Le même jour (1er août), le général Ricard, qui commandait l'avant-garde du corps de Macdonald, entrait à la tête de sa brigade, et sans coup férir, dans Dunabourg, l'une des places les mieux fortifiées de l'empire. Les fortifications de cette ville, qui avaient coûté des sommes immenses, nécessité des travaux considérables, et que les Russes regardaient comme inexpugnables, furent rasées.

Bataille de Smolensk. — De pareils succès étaient faits pour inspirer de hardis projets. Napoléon, impatient d'un résultat décisif, quitta Witepsk le 10 août, et marcha sur Smolensk, ville forte que les Russes considéraient

comme le boulévard de Moscou. L'armée du centre marcha par la rive gauche du Borysthène ; on jeta des ponts sur ce fleuve, et dans la nuit du 13 au 14, différents corps le franchirent, et couronnèrent les hauteurs de Smolensk. Pendant que Napoléon faisait exécuter ce mouvement, « le plus beau de la campagne, » au dire de Boutourlin, Barclay, avec 120,000 Russes, cherchait l'armée française sur la route de Witepsk. Mais il reconnut bientôt son erreur, et faisant volte-face, il se replia sur Smolensk, qui était d'ailleurs défendue par 30,000 hommes. Le reste de l'armée russe s'étendait sur la rive droite du fleuve.

Napoléon indiqua les positions à son armée, et donna aussitôt l'ordre de l'attaque. Ney commandait la gauche appuyant au Borysthène ; le prince d'Eckmühl commandait le centre, et Poniatowski la droite. La garde fut mise en réserve au centre ; Eugène et Murat, à la tête de la cavalerie, étaient aussi en réserve à la droite et à l'extrême droite.

L'action s'engagea le 17, à trois heures après midi. A cinq heures, les généraux Gudin et Morand enlevaient après d'héroïques efforts les faubourgs retranchés. Le combat dura toute la nuit. « La ville était en feu, dit le quatorzième bulletin ; au milieu d'une belle nuit d'août, Smolensk offrait aux Français le spectacle qu'offre aux habitants de Naples une éruption du Vésuve. » A une heure après minuit, l'ennemi abandonna la ville et repassa le fleuve : 200 pièces de canon et mortiers de gros calibre restèrent en notre pouvoir ; 4,700 hommes morts, parmi lesquels étaient cinq généraux russes, sept à 8,000 blessés, 2,000 prisonniers, furent les résultats de cette brillante affaire. Mais l'incendie dévorait la ville, et ce fut à grande peine que les sapeurs français parvinrent, le 18, à se rendre maîtres du feu.

Pendant que Smolensk, réduite en cendres, tombait en notre pouvoir, les généraux Gouvion Saint-Cyr, Gudin, Maison, Ledru, Gérard, Verdier, obtenaient chacun de leur côté des résultats non moins brillants. Le combat de Polotsk, livré le 18, enleva aux Russes près de 4,000 hommes, morts ou prisonniers. Ney, en poursuivant l'ennemi sur la route de Moscou, fut arrêté à Valontina par une division qui couvrait les mouvements de Barclay. La division Gudin fut envoyée à son secours, et dans le combat qui eut lieu alors, la perte de l'ennemi fut, comme à Polotsk, triple de la nôtre ; mais le brave général Gudin mourut frappé par un boulet. Junot avait reçu l'ordre de franchir le fleuve, et de seconder les mouvements de Ney et de Gudin, en tombant sur les derrières des Russes. Cet ordre ne fut pas exécuté, et cette affaire, qui eût pu avoir un résultat important, ne put empêcher la jonction des deux armées russes.

Quelque glorieux que fussent ces succès, ils n'étaient pas, on le voit, de nature à changer la face des choses. La Russie s'ouvrait sous nos pas, mais c'était comme un linceul. A Smolensk comme à Witepsk, Napoléon eût pu s'arrêter encore ; mais la fortune semblait fuir devant lui, il s'élança à sa poursuite. L'ennemi ne laissait après lui que la ruine et l'incendie. « Il coupe les ponts, dévaste les routes pour retarder la marche de nos troupes. On n'a jamais fait la guerre avec tant d'inhumanité. Les Russes traitent leur pays comme ils traiteraient un pays ennemi ; ils brûlent toutes les villes qu'ils abandonnent (*). »

Bataille de la Moskowa. — Les Russes qui, jusqu'ici, évitant tout engagement général, avaient plutôt attiré que repoussé l'ennemi, semblèrent cependant enfin vouloir opposer un obstacle sérieux à la marche de l'armée française. Le vieux maréchal Kutusow, qui venait de finir la guerre contre les Turcs, fut chargé du commandement général de l'armée, et résolut de livrer bataille en avant de Moscou. Il disposa son armée à Borodino, dans un terrain boisé et ravineux ; Bagration commandait la gauche, Barclay la droite ; tous deux occupaient des posi-

(*) 15e, 16e et 17e bulletins.

tions habilement choisies, et défendues par des travaux importants.

Napoléon arriva le 5 septembre devant cette armée, admirablement placée entre la Kologha et la Moskowa. A 1,200 toises en avant de la gauche, Bagration avait fait fortifier un mamelon défendu par 10,000 hommes; le premier mouvement de l'empereur fut de s'en emparer. Murat et Poniatowski reçurent l'ordre d'exécuter cette opération. « A quatre heures, l'attaque commença. En une heure de temps, la redoute ennemie fut prise avec ses canons, le corps ennemi chassé du bois et mis en déroute, après avoir laissé le tiers de son monde sur le champ de bataille. A sept heures du soir, le feu cessa (*). »

Ce premier succès fut de bon augure. La journée du 6 fut employée en reconnaissances et en préparatifs. Eugène occupait la gauche devant Borodino; Davoust et Ney, ayant en deuxième ligne Murat, Junot, et la garde en réserve, commandaient le centre; Poniatowski était à la droite. Les forces russes, évaluées à 120 ou 130,000 hommes, n'étaient pas supérieures aux nôtres.

Un beau soleil éclaira la matinée du 7 septembre. « C'est le soleil d'Austerlitz! » dit l'empereur. En effet, le soleil était radieux; mais, quoiqu'on fût seulement au mois de septembre, l'atmosphère était glacée. Un ordre du jour, éloquent et simple comme l'empereur seul savait les faire, fut accueilli avec enthousiasme par les troupes assemblées. L'armée s'ébranla aussitôt.

Poniatowski exécuta le premier mouvement; il tourna la forêt sur laquelle Kutusow avait appuyé la gauche de l'armée russe. Davoust se mit en marche le long de la forêt, et commença l'attaque, ayant la division Compans en tête.

A six heures, l'artillerie, commandée par le général Sorbier, battait sur toute la ligne les positions de l'ennemi; 1,000 pièces de canon vomissaient de part et d'autre le carnage et la mort.

(*) 18e bulletin.

Eugène, à gauche, attaqua et prit le village de Borodino. A sept heures, Ney commença son mouvement et se porta sur le centre. L'attaque fut poussée avec tant de vigueur, qu'à huit heures déjà, les positions de l'ennemi étaient enlevées, les redoutes qu'il avait élevées avec tant d'efforts, et qui donnaient à son artillerie un avantage marqué sur la nôtre, ces redoutes étaient en notre pouvoir.

Ainsi, avant même que, pour les Russes, l'action eût pu paraître sérieusement engagée, le sort de la bataille était décidé. Le roi de Naples, à la tête de la cavalerie, et toute l'armée s'avancèrent de front. Le général Morand marcha sur les redoutes de droite et les enleva; mais, attaqué bientôt de tous côtés par une division russe, il ne put s'y maintenir.

Kutusow espérant alors reprendre tous ses avantages, réunit toutes ses forces et s'élança avec impétuosité contre le centre; un moment, le succès de cette tentative est douteux; mais une charge de cavalerie, commandée par Murat, dissipe bientôt toute incertitude : le général Caulaincourt, à la tête du 5e de cuirassiers, pénètre dans les rangs ennemis, les culbute, les met en déroute, et est enlevé par un boulet au moment où, par cette audacieuse attaque, il vient de décider du sort de la journée.

A 2 heures, tout était fini; le champ de bataille était à nous, et l'armée russe épuisée battait en retraite. « La perte de l'ennemi, dit le 18e bulletin, est énorme : 12 à 13,000 hommes et 8,000 chevaux ont été comptés sur le champ de bataille; 60 pièces de canon et 5,000 prisonniers sont restés en notre pouvoir. » La perte des Français, d'après le chirurgien en chef Larrey, s'éleva à 22,000 hommes, dont 9,000 tués et 13,000 blessés. Outre Caulaincourt, la France perdit dans cette bataille les généraux Montbrun, Huart, Marion, Compère et Plauzonne. Ney, qui avait fait des prodiges de valeur, ne fut pas même blessé.

Entrée à Moscou. — Le lendemain de la bataille de la Moskowa, l'armée

française poursuivit l'ennemi, qui arriva à Mojaïsk, et s'y établit dans l'espoir de s'y défendre; mais les Russes ne purent résister devant l'impétuosité française, et, le 14 septembre, Napoléon arriva enfin devant Moscou, la ville sainte. L'armée entière se livrait à la joie et rêvait le repos et l'abondance, comme si l'incendie qui éclairait sa marche depuis Witepsk n'était plus un instrument au pouvoir des barbares.

Les bataillons russes et les habitants de Moscou abandonnèrent la ville. L'armée y entra triomphante au bruit des cris de joie et des chants patriotiques; Napoléon alla prendre possession du Kremlin, citadelle et palais des czars; mais à peine y était-il entré, que l'incendie éclata sur tous les points: le gouverneur de Moscou, Rostopchin, qui avait donné cet ordre sauvage, laissait dans la ville, qu'il livrait ainsi aux flammes, plus de 30,000 de ses compatriotes blessés ou malades dans les hôpitaux!...

Le cinquième jour seulement, nos soldats purent se rendre maîtres du feu. Il ne restait debout de cette ville, aussi vaste que Paris, que quelques églises et un dixième des maisons. Jamais pareil désastre n'avait épouvanté le monde; Napoléon en fut stupéfait; mais son génie ne fut pas vaincu: on sait avec quel calme il s'occupa, du milieu de ces décombres, du gouvernement de la France, des moindres détails de son administration, et du rétablissement de l'ordre dans la ville incendiée.

Il voulait marcher sur Saint-Pétersbourg; et, puisqu'il ne s'était arrêté ni à Witepsk, ni à Smolensk, il ne devait pas s'arrêter à Moscou. Ses généraux le dissuadèrent de cette audacieuse entreprise; Napoléon consentit à écrire à Alexandre, qui repoussa toute proposition de paix.

Retraite de Moscou.—La retraite fut alors décidée. L'empereur quitta Moscou le 19 octobre, et établit le même jour son quartier général à Desna; le duc de Trévise resta à Moscou avec une garnison, et le 23 octobre, à 2 heures du matin, il fit sauter le Kremlin, désastre qui acheva de ruiner cette capitale; l'arsenal, les casernes, les magasins, tout fut détruit. Cette mesure rigoureuse, quoique malheureusement trop justifiée, n'était-elle pas inutile? L'empereur aurait-il dû répondre, par un acte de barbarie, à la barbarie des sauvages? Hâtons-nous de dire, cependant, que Napoléon ne voulut pas détruire ce qui restait de maisons, ni porter l'incendie dans les environs de Moscou. « L'empereur, dit un bulletin du 23 octobre, s'est refusé à toute mesure qui aurait aggravé les malheurs de cette population... Pour punir cent coupables, on aurait puni 8,900 innocents, et l'on aurait mis absolument sans ressource 2,000 pauvres serfs, innocents de tout cela. L'empereur s'est donc contenté d'ordonner la destruction des citadelles et établissements militaires, selon les usages de la guerre, sans rien faire perdre aux particuliers. »

Après l'incendie du Kremlin, le duc de Trévise se mit en marche pour Vereïa; toute l'armée se trouvait ainsi en mouvement, et déjà les premières neiges rendaient difficiles les opérations de retraite.

Kutusow, qui épiait nos mouvements, vint, avec toute l'armée russe, barrer la route de Kalouga. Le 18, il avait, à Winkowo (8 myriam. ouest de Moscou), pour empêcher la jonction du maréchal Victor, qui était parti de Smolensk, attaqué et battu Murat, qui couvrait Moscou avec l'avant-garde de la grande armée. Ce succès l'avait enhardi; et, s'il ne déploya pas les qualités d'un grand général, il sut du moins passionner et rendre plus farouches encore les barbares qu'il commandait.

Combat de Maloiaroslawitz. — Le 24, le prince Eugène attaqua, à Maloiaroslawitz, des forces russes quatre fois supérieures aux siennes. Avec 17,000 hommes, il repoussa les deux tiers de l'armée ennemie, et s'empara jusqu'à huit fois de suite de la ville, en avant de laquelle les Russes avaient pris position. Les divisions Gérard et Com-

pans, appartenant au corps du maréchal Davoust, vinrent enfin renforcer nos troupes, et l'ennemi fut obligé de battre si précipitamment en retraite, qu'il jeta 20 pièces de canon dans la rivière, et laissa sur le champ de bataille 8 à 10,000 hommes morts ou hors de combat.

Cependant, déjà l'armée avait dû s'éloigner de sa route et perdre un temps précieux pour venir livrer ce combat, qui ne pouvait, quelque éclatant qu'il fût, changer la face des choses. Chacun de nos succès, chacun des faits d'armes héroïques qui signalèrent cette admirable retraite, aggravait notre position, et redoublait la rage des Cosaques. Après la défaite des Russes à Maloiaroslawitz, Davoust les poursuivit pendant 24 kilomèt.; puis il dut revenir sur ses pas, l'empereur ayant ordonné le mouvement sur Vereïa, afin de reprendre la route sur Mojaisk. Napoléon avait décidé cette opération contre l'avis de tous ses lieutenants, et on l'a regardée comme la cause des principaux désastres de la campagne.

L'armée, une fois arrivée sur la route qu'elle avait déjà suivie à Borodino, fut partagée en quatre corps, qui se suivaient à demi-journée de distance. Mais les Russes suivaient nos mouvements, inquiétaient nos flancs et notre arrière-garde, massacraient nos traînards, et pillaient nos fourgons.

Combat de Viasma. — Le quartier général était le 1er novembre à Viasma. Le 2, à 2 heures après midi, 12,000 Russes, flanqués d'une nuée de Cosaques, coupèrent la route à 4 kilom. de Viasma, entre le prince d'Eckmühl et le vice-roi; tous deux marchèrent sur cette colonne, la chassèrent du chemin, et la culbutèrent dans les bois, après lui avoir tué beaucoup de monde et pris 6 pièces de canon. Ce fut le dernier combat que les Russes livrèrent de front à notre armée; Kutusow comprit alors qu'il lui suffisait d'inquiéter notre retraite, sans s'exposer à de semblables défaites.

Jusque-là le temps avait été assez beau; mais le 6 novembre, une neige abondante rendit les routes impraticables, et embarrassa nos mouvements. «Depuis le mauvais temps du 6, dit un bulletin daté du 11 novembre, nous avons perdu plus de 3,000 chevaux de trait, et près de 100 de nos caissons ont été détruits.»

Arrivée de l'armée à Smolensk. — Après une marche lente et douloureuse où les soldats jetaient leurs armes, où les canons étaient abandonnés faute d'attelage, où les vivres et les munitions manquaient à la fois, malgré les mesures de prudence que Napoléon avait prises, l'armée arriva enfin le 12 à Smolensk. Mais le repos que l'empereur y avait espéré pour elle était désormais impossible. La division de nos forces, l'impossibilité de réunir en un faisceau cette armée naguère encore si imposante et si majestueuse, le manque de ressources rendaient tout temps d'arrêt impossible. L'ennemi d'ailleurs nous pressait de toutes parts; les rigueurs de l'hiver rendaient les marches lentes et meurtrières; les dispositions perfides de nos alliés, la nouvelle que Napoléon apprit à Smolensk de la conspiration de Mallet, tout contribuait à aggraver les désastres de cette fatale retraite, et à affaiblir le moral de l'armée.

Combat de Krasnoï. — Napoléon partit le 13 novembre de Smolensk, et arriva le 16 à Krasnoï. Ney, commandant l'arrière-garde, forte de 3,000 hommes, fit sauter les remparts de Smolensk. Cerné par une division russe, il put tenir l'ennemi éloigné de lui pendant toute la journée du 18, et, après des efforts inouïs, il parvint, à la faveur de la nuit, à franchir le Borysthène, à Orza. Au milieu de cette retraite désastreuse, quand la fortune abandonnait nos bataillons, Ney semblait être la providence, le bon génie de cette armée épuisée, affaiblie, mais qui, au combat de Krasnoï, attaquée par des forces trois fois supérieures, effraya encore l'ennemi par son audace et son intrépidité. «Les Français, «dit Kutusow, dans son rapport offi«ciel à l'empereur Alexandre, loin de

« se laisser abattre par la cruelle ex-« trémité où ils se voyaient réduits, « n'en étaient que plus enragés à cou-« rir sur les pièces qui les écra-« saient (*). »

Passage de la Bérésina. — L'armée devait passer la Bérésina à Borizow. Deux généraux français attachés au service de Russie, *Lambert* et *Langeron*, dont l'histoire conservera les noms pour les flétrir, vinrent y prendre position pour s'opposer au passage de l'armée et défendre la tête du pont. Oudinot, qui commandait l'avant-garde, reçut l'ordre de se porter sur Borizow et de s'en emparer. Cette opération, hérissée de difficultés, fut exécutée avec une hardiesse prodigieuse. Oudinot rencontra, le 24 novembre, la division russe commandée par Lambert, l'attaqua, la battit, lui fit 2,000 prisonniers, lui prit 6 pièces de canon, 500 voitures de bagage de l'armée de Volhynie, et la rejeta sur la rive droite de la Bérésina.

Mais ce succès ne faisait que rendre le passage plus difficile et plus dangereux. La rivière, large de 40 toises, charriait des blocs de glace, et le général ennemi avait placé ses quatre divisions dans les différents débouchés où il supposait que l'armée dût effectuer son passage.

Pressé au centre par Kutusow, à droite par Wittgenstein, à gauche par Tschitchagow, Napoléon ne pouvait s'arrêter devant aucun obstacle. Après avoir essayé de tromper l'ennemi par des mouvements effectués dans la journée du 25, il se porta le 26, à la pointe du jour, sur le village de Studzianza, et fit aussitôt, malgré une division ennemie, et en sa présence, jeter deux ponts sur le fleuve; travail gigantesque qui fut accompli avec un courage et un dévouement surhumains, et où périrent les plus braves soldats de cette glorieuse armée.

Oudinot traversa alors le fleuve et attaqua l'ennemi, qui se retira sur la tête du pont de Borizow. Ney passa ensuite avec 6,000 hommes pour soutenir Oudinot et protéger le débarquement. Napoléon attendait à Studzianza l'arrivée de Victor, d'Eugène et de Davoust. « Il s'efforçait de faire passer la multitude des traîneurs qui, contents d'avoir trouvé un abri dans Studzianza, et frappés de démence, résistaient aux prières comme aux menaces, et ne sentaient plus le danger (*). »

Les trois corps arrivèrent enfin; alors, seulement, Napoléon passa le fleuve. Mais les Russes, qui venaient d'envelopper à Borizow et de faire prisonnière la division Partouneaux, formant l'arrière-garde du corps de Davoust, les Russes tentèrent un mouvement pour cerner dans Studzianza les débris de notre armée. Tschitchagow remonta la rive droite, et fut arrêté par Ney et Oudinot, qui n'avaient que 16,000 hommes sous leurs ordres. Wittgenstein remonta la rive gauche de la Bérésina; Napoléon, Eugène et Davoust parvinrent, après d'héroïques efforts, à le rejeter sur Borizow, après lui avoir fait essuyer de grandes pertes.

L'armée en désordre passa le fleuve le 28. Victor protégea la retraite tant qu'il le put; et lorsqu'il ne put plus tenir, il se fraya un passage à travers les fourgons, les chevaux, les malades, les blessés qui encombraient le pont, laissant derrière lui sans défense, et livrés à la fureur des barbares, un grand nombre de nos infortunés soldats. Triste et horrible spectacle dont l'histoire ne doit pas craindre d'évoquer le sanglant souvenir, ne fût-ce que pour lutter contre les instincts guerriers des nations et leur faire prendre la guerre en horreur.

Le lendemain 29, l'empereur marcha sur Wilna, à pied, mêlé à ses vieux compagnons de gloire, à cette vieille garde que sa présence, au milieu même de tant de désastres, enthousiasmait encore. La cavalerie était tellement démontée, qu'on avait dû réunir les officiers auxquels il restait un cheval, pour en former quatre compagnies de 150 hommes chacune. « Les

(*) Histoire de France de Montgaillard, t. VII, p. 145.

(*) Lavallée, Histoire des Français, t. IV, p. 353.

généraux, dit le 29e bulletin, y faisaient les fonctions de capitaines, et les colonels celles de sous-officiers. Cet escadron sacré, commandé par le général Grouchy, sous les ordres du roi de Naples, ne perdait pas de vue l'empereur dans tous les mouvements.»

Napoléon quitte l'armée. — L'armée atteignit Malodetchno (80 kilom. ouest de Borizow) le 3 décembre; le 5, Napoléon arrivait à Smorgoni. Ce fut là qu'appréciant les dangers auxquels cette fatale campagne venait d'exposer la France, et voyant ses alliés l'abandonner traîtreusement, il réunit autour de lui ses généraux, et leur annonça son départ. Cette mesure a été sévèrement blâmée ; mais il n'est pas un acte de l'empereur, pendant cette malheureuse année, qui n'ait été diversement apprécié. Dès que le succès n'est plus là pour légitimer les conceptions du génie, ce qui était audacieux la veille devient imprudence le lendemain. Le départ de Napoléon était chose nécessaire ; il n'était pas seulement le chef de son armée, il était le chef de la France et l'arbitre de l'Europe. Ce n'était pas au milieu des débris de la grande armée qu'il pouvait remédier au grand désastre qui l'avait engloutie. Malheureusement, il choisit, pour commander à sa place, un homme, brave sans doute, mais qui ne savait ni obéir, ni commander. Murat, que son titre de roi de Naples semblait élever au-dessus de la glorieuse pléiade des maréchaux de l'empire, fut chargé du commandement en chef. Il reçut de Napoléon les instructions les plus minutieuses, les ordres les plus précis, et l'empereur partit secrètement pour Paris, le 6 décembre.

Cette nécessité fut un grand malheur sans doute. Une fois Napoléon parti, il n'y eut plus d'armée. Ces braves qui, naguère encore, à la Bérésina, avaient fait fuir les hordes russes, ces soldats courageux, que soutenait la présence de leur chef bien-aimé, oublièrent aussitôt toute discipline, toute subordination. Le froid devint plus intense, les vivres manquaient, la souffrance était extrême; il n'y eut plus ni drapeau, ni patrie ; en trois jours, 20,000 hommes périrent de froid et de faim.

L'armée arrive à Wilna. — L'armée arriva le 8 à Wilna, où elle trouva des vivres qui furent gaspillés. Elle eût pu y trouver du repos et se remettre en ordre, résister aux Russes, et permettre à l'empereur de reprendre l'offensive ou de traiter honorablement de la paix. Mais elle était sans chef, sans administration, sans cette confiance, cette force morale qui, jusque-là, l'avait rendue invincible.

A peine arrivés à Wilna, nous y fûmes atteints par les trois corps de l'armée russe. Murat ordonna le départ; décision fatale qui propagea dans les rangs le désordre et l'épouvante, et laissa Kutusow maître d'une place où il put se ravitailler, et où nous lui abandonnâmes d'immenses magasins remplis de biscuits, de farine, de viande et d'eau-de-vie.

L'armée se précipita à la débandade sur la route de Kowno. Ney, lui seul, protégea tant qu'il le put cette retraite. A la tête de 4,000 hommes de la division Loison, il résista à une armée entière, et permit à la foule de s'écouler ; mais nous laissâmes au pouvoir des barbares 15,000 blessés ou malades qui furent presque tous massacrés.

Passage du Niémen. — Ce n'était pas assez encore. A 8 kylomètres de Wilna se trouve une côte rapide, connue sous le nom de Ponary ; le verglas l'avait rendue infranchissable. Devant ce nouvel obstacle, des milliers de nos braves, tous nos fourgons, toutes nos voitures, furent abandonnés. On arriva sur le Niémen le 16 décembre. Des 400,000 hommes qui, au mois de juin, avaient franchi ce fleuve, c'était à peine si 30,000 hommes, épuisés, démoralisés, se pressaient sur ses bords pour le repasser. Là encore, comme toujours, comme partout, Ney exposa vingt fois sa vie pour sauver ses compagnons d'armes et de misère. Armé d'un fusil, à la tête d'une centaine de braves, il défendit le pont, et quitta le dernier le territoire de la Russie.

L'armée marcha ensuite sur Kœnigsberg, où les Cosaques nous suivirent. Nous n'étions plus même sur un terrain allié ; la défection tournait contre nous les armes amies. Macdonald, abandonné par les Prussiens, ne put être d'aucun secours aux débris de la grande armée. Abandonné par le corps du général York, qui, à Taurogen, passa dans les rangs de l'armée russe, il fut forcé de repasser le Niémen, et sa retraite ne fit qu'accroître le désordre.

Murat était incapable de prendre les mesures énergiques qui auraient pu, non sauver l'armée, mais assurer la conservation de ses débris. Nos soldats quittèrent Kœnigsberg en désordre et se précipitèrent sur la Vistule, où nous les retrouverons en 1813.

Armée d'Espagne. — Ce n'était pas seulement en Russie que la fortune abandonnait nos drapeaux. L'Espagne était depuis longtemps, on le sait, malgré la supériorité de nos armes, un lourd et dangereux fardeau pour la politique impériale.

Réunion de la Catalogne à la France. — Un décret impérial du 26 janvier avait réuni la Catalogne à la France. Un second décret du 2 février la divisa en quatre départements, et deux conseillers d'État furent chargés d'en surveiller l'organisation judiciaire, administrative et financière.

Prise de Ciudad-Rodrigo par les Anglais. — Wellington, qui entretenait avec Dumouriez une correspondance suivie, mettait à profit les conseils du général transfuge. Après avoir pris Ciudad-Rodrigo, il vint assiéger Badajoz, défendue par Philippon avec un courage admirable. Mais toute longue résistance était impossible. Badajoz fut prise d'assaut le 7 avril ; et, interceptant aussitôt toute communication entre Soult et Marmont, Wellington se disposa à reprendre l'offensive, et à porter ses armes au cœur même de la Péninsule.

Combat des Arapiles. — Les divisions des chefs, le découragement des soldats, la dissolution de l'armée dite du Nord, et le rappel en France de la garde impériale, établie à Valladolid, rendaient le moment opportun ; le général anglais sut en profiter. Il recevait tous les jours de nouveaux renforts et se dirigeait contre l'armée du Portugal, quand Marmont, instruit de ses mouvements, abandonna Salamanque et se retira sur les bords de la Tormès. Le 10 juin, Wellington passa le Douro au pont de Tordesillas, et manœuvra pour fatiguer et diviser l'armée française jusqu'au 22 juin, où un engagement devint inévitable. Le général Bonnet, formant l'avant-garde, s'était emparé du premier mamelon des Arapiles, défendu par une colonne portugaise. Wellington s'empara de son côté d'un monticule situé vis-à-vis, à une portée de fusil, position qui défendait le village des Arapiles. L'action s'engagea aussitôt, et les premières chances du combat furent pour nous. Le village tomba en notre pouvoir ; mais les Anglais, grâce à un mouvement mal exécuté, purent bientôt reprendre l'offensive, et notre armée eût été complétement battue, si le général Clausel n'eût suppléé à l'absence de Marmont, dangereusement blessé.

Ce succès était important. La Russie venait de signer à Weliki-Louki un traité d'alliance avec la régence de Cadix, agissant au nom de Ferdinand VII, roi d'Espagne. Les deux parties s'engageaient à suivre avec vigueur la guerre contre l'empereur des Français, leur ennemi commun, et à se secourir de tous leurs moyens. L'empereur de Russie reconnaissait en outre pour légitimes les cortès générales assemblées à Cadix et la constitution qu'elles avaient décrétée.

Dans l'état où se trouvait la Péninsule, l'alliance de la Russie pouvait nous être fatale. La perte du combat des Arapiles rendait plus grave et plus incertaine que jamais la situation de notre armée et celle de la monarchie fondée par Bonaparte.

La journée des Arapiles, où près de 20,000 hommes furent de part et d'autre mis hors de combat ou faits prisonniers, ébranla en effet le trône de Joseph, qu'une victoire eût pu con-

solider. Pour la troisième fois, le malheureux roi de toutes les Espagnes abandonna sa capitale, en apprenant la marche de Wellington sur Madrid. Le 12 août, le général anglais occupa cette ville, et fit capituler la garnison française du fort la China, construit au Buen-Retiro.

Le roi Joseph s'était réfugié dans les rangs de l'armée de Suchet. Ce général tentait alors de s'opposer à la marche d'une expédition anglaise qui venait de débarquer à Alicante; mais à la nouvelle de la prise de Madrid, Soult, qui observait Gibraltar et Cadix, vint opérer sa jonction avec Suchet dans le royaume de Valence. Ils marchèrent ensemble sur Aranjuez, et, le 15 septembre, ils reprirent Madrid.

Clausel, qui occupait Valladolid, se retira, en faisant bonne contenance, à Briviesca (28 kilom. de Burgos). Wellington vint lui-même faire le siége de cette place, dont le commandement était confié au brave Dubreton. Après trente-cinq jours d'attaque, les Anglais furent forcés d'abandonner le siége en apprenant l'arrivée de Soult; et Wellington perdit ainsi en un instant tous les fruits de sa conquête. Poursuivi par nos bataillons, il passa le Douro, et s'avança jusqu'à Alba. Chassé aussitôt de cette position, il tenta de s'établir à Célada, et s'efforça de reprendre aux Arapiles la position qui naguère avait assuré son succès. Il fut repoussé encore, et éprouva des pertes considérables. Poursuivi jusqu'à Fuente-Guinoldo, il ne dut son salut qu'aux rigueurs de l'hiver, qui obligèrent les deux armées à rester dans leurs cantonnements.

Conspiration Mallet. — Le Corps législatif ne fut pas convoqué pendant cette fatale année 1812, et, en vérité, nul ne se préoccupa de son absence; la France entière était là où était l'empereur, là où était la grande armée.

L'attention publique était douloureusement préoccupée, avant même que le 29e bulletin fût venu confirmer toutes les craintes et ébranler bien des dévouements. Pendant que la France entière, inquiète et attentive, les yeux tournés vers le Nord, attendait impatiemment le résultat de ce duel immense, un homme, suspect à plus d'un titre à la police impériale, esprit inquiet, hardi, résolu, entreprenant, le général Mallet, détenu dans une maison de santé, conçut à lui seul le projet de renverser la puissance de Bonaparte. Le secret de cette conspiration audacieuse tentée par un homme seul, par un prisonnier, consistait à faire passer l'empereur pour mort.

Mallet rédige les ordres du jour, fait lui-même un sénatus-consulte, revêt son costume d'officier général, s'arme de deux pistolets, et c'est avec ce léger bagage qu'il va tenter d'ébranler cette puissance colossale contre laquelle l'Europe s'était vainement liguée.

Mais autant le projet de cette conspiration fut hardi, autant l'exécution fut, sinon indécise, du moins inhabile. Un moment cependant, ce courageux aventurier tint dans sa main le trône impérial. Mais enfin un inspecteur de police, nommé Pasques, le reconnut chez le général Laborde et l'arrêta. Ainsi finit cette conspiration vraiment extraordinaire qui effraya Napoléon lui-même au sein des neiges de la Russie, au milieu de son armée épuisée. Une parole de Mallet avait presque suffi pour renverser cette puissance élevée par tant de triomphes, tant de génie et tant de gloire; un simple inspecteur de police avait suffi pour arrêter ce conspirateur, devant qui s'inclinaient déjà les principaux fonctionnaires du premier gouvernement de l'Europe.

Mallet et les deux hommes qui avaient été plutôt ses instruments que ses complices furent traduits devant une commission militaire, le 28 octobre, et condamnés à mort: Le lendemain, ils payèrent de leur vie la frayeur qu'ils avaient causée aux premiers fonctionnaires de l'État.

Arrivée de Napoléon à Paris. — En quittant l'armée à Smorgoni, l'empereur s'était dirigé aussitôt sur Paris, où il arriva le 20 décembre. Le sénat l'accueillit avec son enthousiasme offi-

ciel. Le peuple sembla vouloir lui faire oublier le désastre dont il venait d'être le témoin; de son côté, il sentit aussi le besoin de se rapprocher du peuple, de le voir, de le visiter; il parcourut les faubourgs, les ateliers, et parut plus grand encore sous l'auréole de ce premier désastre que sous la pourpre et l'éclat de sa royauté.

CHAPITRE V.

Du retour de Napoléon à sa première abdication.

§ Ier. *Année* 1813.

Négociations diplomatiques.—L'horizon s'assombrissait de plus en plus autour du trône impérial. La défection de nos alliés était certaine et inévitable. Le gouvernement prussien, qui avait d'abord désavoué la lâche perfidie du général York, dont le corps d'armée, pendant la retraite de Russie, s'était tourné avec les Russes contre Macdonald, le gouvernement prussien conclut avec les cortès espagnoles un traité analogue à celui qui en avait fait les alliés de la Russie. Ferdinand VII y était reconnu seul roi légitime de la monarchie espagnole (20 janvier.)

De son côté, pour rallier autour de lui les sympathies et les croyances populaires, Napoléon signa à Fontainebleau, le 25 janvier, un concordat avec le pape Pie VII. Le saint-père, prisonnier dans cette ville depuis le 19 juin 1812, s'engagea à donner l'institution canonique aux évêques de création impériale. En échange de cette institution, le pape recouvrait le droit d'exercer le pontificat en France et en Italie de la même manière que ses prédécesseurs; ses agents diplomatiques devaient être traités comme ceux des autres puissances; enfin il rentrait dans la possession de ses domaines. Mais Napoléon s'était flatté d'une vaine espérance; le pape, lorsqu'il fut instruit des progrès de la vaste coalition qui s'était formée contre son ancien ennemi, se hâta de rejeter le concordat qu'il avait cependant signé.

Traité entre l'Angleterre et la Suède. — L'Angleterre attisait dans l'Europe entière le feu des haines nationales contre l'invasion française. Le 3 mars, elle signait à Stockholm, avec la Suède, un traité par lequel cette dernière puissance s'engageait à entrer en campagne avec une armée de 30,000 hommes. L'Angleterre fournissait un subside de 25 millions, cédait la Guadeloupe, et facilitait la réunion à perpétuité de la Suède et de la Norwége.

Traité entre la Suède et l'Espagne. — Peu de jours après, le 19 mars, la Suède imitait la Russie et la Prusse, et traitait avec les cortès espagnoles agissant comme avec le seul pouvoir légitime de l'Espagne, au nom de Ferdinand VII.

Déclaration de guerre à la Prusse. — La Prusse enfin se relevait de sa longue humiliation; tous ces fronts qui, suivant l'expression du poëte, portaient encore l'empreinte du pied impérial, se redressaient pleins de colère et de haine. Le 31 mars, la Prusse publia un manifeste contre la France. L'empereur y répondit par une déclaration de guerre. Mais jamais la coalition européenne n'avait eu un caractère aussi formidable; et la France, épuisée, n'avait plus, pour suppléer au nombre, l'enthousiasme révolutionnaire.

La Russie et la Prusse avaient sur pied, à elles seules, une armée de 200,000 hommes; l'armée du prince Eugène, la seule qui pût leur être opposée, comptait à peine 50,000 hommes, parmi lesquels 20,000 conscrits qui n'avaient jamais vu le feu.

Alexandre semblait vouloir communiquer à tous les peuples sa haine implacable. Le 10 février, par une proclamation datée de Varsovie, il soulevait les peuples allemands contre l'autorité de la France, il humiliait les princes de la confédération du Rhin. Douze jours plus tard, il appelait aux armes l'Allemagne entière. « Nord, s'é-« criait-il dans sa déclaration du 22 « février, Nord, imite le sublime exem-« ple qu'offrent les fiers Castillans; le « deuil du monde est fini : nos va-

« leureux bataillons entreront dans cet « empire! »

Sixième coalition continentale. — Enfin, le 1er mars, la Prusse, en signant à Kalisch un traité d'alliance avec la Russie, donna à la sixième coalition continentale un caractère imposant de force et d'unité. Déjà elle avait mis sur pied une force effective de 90,000 fantassins et 15,000 cavaliers.

Jamais l'Europe, en armes contre la France, n'avait dirigé contre elle d'aussi redoutables armes. Ce n'était pas au nom de l'autorité, cette fois, que ces souverains absolus marchaient contre la liberté française; pour gagner à leur cause les sympathies des populations, ils ne craignent point d'employer le langage de la démagogie: « Toute distinction de rang, de nais« sance, est bannie de nos légions, di« sait une proclamation russe; nous « sommes tous des hommes libres... « nos arbres généalogiques ne comp« tent plus pour rien, etc., etc. » C'était en fouettant ainsi les passions démocratiques, qu'ils devaient plus tard si cruellement réprimer, que les cabinets du Nord ameutaient contre la France les populations allemandes.

Louis XVIII lui-même, prévoyant l'issue de ce mouvement extraordinaire, imita le langage des rois du Nord. Dans une proclamation datée d'Hartwell, 1er février, il fit profession des idées constitutionnelles qui devaient faire la base de la charte de 1814; ainsi, par un singulier contraste, tout le monde, en Europe, criait : *Vive la liberté!* plus haut que la France elle-même.

Loi de régence. — Avant de s'engager dans cette campagne incertaine, Napoléon fit déterminer, par un sénatus-consulte daté du 5 février, la forme de la régence pendant la minorité de l'empereur des Français. En cas de mort ou d'absence de l'empereur, l'impératrice-reine était appelée à la régence; au défaut de celle-ci, cette dignité revenait au premier prince du sang, ou, à défaut de celui-ci, à l'un des autres princes du sang dans l'ordre de l'hérédité à la couronne; enfin, à défaut de ceux-ci, la régence appartenait à l'un des princes grands dignitaires, dans leur ordre hiérarchique. Le 30 mars, Napoléon conféra la régence à Marie-Louise.

Ouverture du Corps législatif. — Il ouvrit, le 14 février, la session du Corps législatif. Il y rappela en peu de mots les désastres de la campagne précédente, et fit peser sur l'Angleterre la responsabilité des guerres qui déchiraient l'Europe. « Je désire « la paix, dit-il; elle est nécessaire au « monde. Quatre fois, depuis la rup« ture qui a suivi le traité d'Amiens, « je l'ai proposée dans des démar« ches solennelles... Ma politique n'est « point mystérieuse; j'ai fait con« naître les sacrifices que je pouvais « faire... J'ai besoin de grandes res« sources pour faire face à toutes les « dépenses qu'exigent les circonstan« ces; mais, moyennant différentes « mesures que vous proposera mon « ministre des finances, je ne devrai « imposer aucune nouvelle charge à « mes peuples. »

Dans la séance du 25 février, le ministre de l'intérieur fit un rapport fort long et fort détaillé, où il exposa la situation administrative, commerciale, agricole et militaire de l'empire, mais où il s'était attaché surtout à mettre en lumière le développement des intérêts industriels. Il y montrait, d'après les documents officiels, que le travail livrait annuellement à la consommation une valeur égale à plus de 7 milliards.

Les dépenses de 1813 furent fixées à 1150 millions; les recettes de 1811 et 1812 ne s'étant pas élevées au chiffre prévu par le budget, il fallut, pour couvrir ce déficit sans avoir recours à une augmentation d'impôt, mettre en vente pour 370 millions de propriétés communales.

Levées de troupes. — Les soins administratifs ne détournèrent pas Napoléon de ceux qu'exigeait l'organisation de l'armée. Un sénatus-consulte du 11 janvier avait mis à la disposition du ministre de la guerre 250,000 hommes

sur les conscriptions de 1809 à 1814, et les 100 cohortes du premier ban de la garde nationale telle qu'elle avait été organisée en 1812. Ces cohortes formèrent 34 régiments. A l'aide des officiers et sous-officiers de gendarmerie, la cavalerie fut bientôt sur un pied respectable ; les régiments de marine fournirent à notre artillerie des canonniers exercés.

L'empereur passa en revue une grande partie de ces troupes, et la facilité avec laquelle il avait réparé l'horrible désastre de 1812, cette aptitude guerrière, ce merveilleux instinct de patriotisme et de dévouement qui distinguent la nation française, ne contribuèrent pas peu à l'éblouir. En voyant son armée, épuisée naguère, forte encore de 500,000 hommes, il crut que ses moyens d'attaque et de défense étaient inépuisables.

Indépendamment de l'armée active, le sénat, par un décret du 3 avril, mit à la disposition du gouvernement 180,000 hommes destinés à garder les frontières, les places fortes, et à remplir les cadres que la guerre dégarnirait. Les gardes nationales sédentaires des départements de l'Ouest et du Midi furent organisées, afin de rendre disponibles les 90,000 hommes levés sur la conscription de 1814.

Situation de l'armée du Nord. — L'armée que nous avons laissée en désordre derrière la Vistule, trouva dans les États prussiens une population d'autant plus exaltée, que le roi de Prusse venait, pour réparer en apparence l'affront fait à la France par la défection du général York, d'ordonner encore de nouvelles levées. Murat, qui déjà avait fait preuve d'une inaptitude désespérante depuis que l'empereur l'avait investi du commandement général de l'armée, Murat perdit la tête en présence de tant d'obstacles, et, remettant au prince Eugène le commandement dont l'empereur l'avait chargé, il retourna précipitamment dans son royaume de Naples, afin d'aviser à la conservation de ses propres intérêts et de sa couronne.

Le prince Eugène prend le commandement de l'armée. — Eugène déploya dans cette circonstance une grande activité. Les Français s'étaient rejetés derrière l'Oder. Macdonald avait laissé dans Dantzig les débris de plusieurs corps. Eugène parvint cependant à tenir en respect les Russes, qui avaient passé la Vistule après avoir bloqué Dantzig. L'armée russe avait pour auxiliaires les populations prussiennes ; et malgré la hardiesse de ses combinaisons, malgré la prudence et l'habileté de ses mesures, Eugène dut se retirer derrière l'Elbe, après avoir jeté des garnisons dans les places. Il arriva le 12 février à Berlin, où il trouva le général Grenier avec 18,000 hommes venus d'Italie. Mais les Cosaques ne lui permirent pas de prendre du repos ; il fut contraint d'évacuer cette capitale du 3 au 4 mars. Son armée, forte alors de 40,000 hommes, appuya le centre sur Leipzig, la gauche à Magdebourg, la droite à Dresde, et dans cet état, il put attendre des renforts et la reprise des hostilités. Ainsi se terminait cette retraite fatale, qui avait coûté la vie à près de 400,000 Français.

L'insurrection nous pressait de toutes parts ; Eugène était inquiété sur toute la ligne de ses positions. Le 12 mars, les autorités françaises étaient obligées de quitter Hambourg ; l'aile droite de notre armée évacuait Dresde le 27 mars, et Davoust, qui la commandait, saluait la ville ennemie en faisant sauter le pont.

Les Russes, commandés par Wittgenstein, passèrent l'Elbe et vinrent se placer en observation devant Magdebourg. Eugène, sentant combien il était important de les contenir et de retarder leur marche, déboucha vivement de Magdebourg le 5 avril, et les culbuta. Ce mouvement hardi retarda en effet d'une quinzaine de jours les opérations de l'ennemi.

Batailles de Weissenfels et de Lutzen. — Pendant ce temps, des corps français s'avançaient en Allemagne de toutes les frontières de l'empire et de l'Italie. Napoléon quitta Paris le 15 avril, pour aller prendre le comman-

dement de l'armée. Le 16, il était à Mayence, où il inspecta les troupes et eut une entrevue avec plusieurs princes de la confédération du Rhin. Le 25, il était à Erfurth, d'où il porta, le 28, son quartier général à Eckartsberg. Le 29, les deux armées, ou plutôt la nouvelle armée et les débris de l'armée de 1812, commandés par le prince Eugène, opérèrent leur jonction entre Naumbourg et Mersebourg. Le même jour, à Weissenfels (20 kil. sud-ouest de Leipzig), l'armée française prenait l'offensive, enfin, le 1er mai, fut livrée la première bataille de cette campagne. L'empereur la commanda en personne; et secondé par Ney, par Bessières, qu'un boulet ennemi emporta dès le début de l'action, par les généraux Souham et Laboissière, par Kellermann, il obtint un glorieux succès, qui exerça sur le moral des nouveaux bataillons un effet salutaire. Dans la belle plaine qui s'étend des hauteurs de Weissenfels jusqu'à l'Elbe, cette armée inexpérimentée fit des prodiges de valeur. Les Russes eurent 3 colonels, 30 officiers et 400 hommes tués ou blessés.

Le 2 mai, l'armée prussienne et un corps russe attaquèrent les Français avec impétuosité à Lutzen, et cette fois, l'action fut plus meurtrière. La présence de Napoléon électrisa les troupes; les Prussiens, de leur côté, obéissaient à un patriotique enthousiasme. Longtemps le succès fut indécis. La position si importante de Kaya, qui était le point central de la bataille, fut tour à tour prise, perdue et reprise par Ney. Enfin, l'entrée en ligne des corps d'Eugène et de Bertrand décida la victoire. L'ennemi enveloppé battit en retraite; malheureusement, le manque de cavalerie nous empêcha de le poursuivre, et cette victoire n'eut pas les résultats décisifs qu'en d'autres temps Napoléon eût obtenus. L'ennemi avait perdu 15,000 hommes; nos pertes furent presque aussi considérables. L'empereur fut ébloui de cette victoire, et le courage qu'avaient déployé les jeunes bataillons de sa garde le rendit plus confiant et plus audacieux qu'il n'aurait dû l'être en face des puissances européennes. « Depuis vingt ans, « s'écria-t-il, que je commande les ar- « mées françaises, je n'ai jamais vu « plus de bravoure et de dévouement. « Mes jeunes soldats! l'honneur et le « courage leur sortaient par tous les « pores! » Et c'était vrai.

Bataille de Bautzen. — Mais l'armée alliée s'était concentrée à Bautzen dans une position formidable. Napoléon voulut l'y attaquer, espérant contraindre, par une nouvelle victoire, la Prusse et la Russie à demander un armistice déjà proposé par le cabinet de Vienne après la bataille de Lutzen. Ney, qui était déjà en face de Berlin avec une armée considérable, reçut de l'empereur l'ordre de rétrograder, et de tomber rapidement sur les derrières de l'armée prussienne.

L'empereur arriva le 19 mai devant Bautzen. L'armée russo-prussienne, que de nouveaux renforts élevaient au chiffre de 160,000 hommes, appuyait sa gauche sur des montagnes boisées, perpendiculaires au cours de la Sprée; le centre sur Bautzen, ville très-forte et entourée de redoutes; sa droite sur des mamelons fortifiés qui défendent les débouchés de la Sprée. Cette rivière protégeait tout son front de bataille. Avec une position aussi formidable, l'ennemi se croyait invincible.

Napoléon prit aussitôt ses dispositions et déploya sa ligne de bataille, pendant que Ney s'avançait sur les derrières de l'armée et venait la prendre entre deux feux.

Lauriston, qui commandait l'avant-garde du corps d'armée de Ney, arriva le 19 à Wessig, où le général York, à la tête de 12,000 Prussiens, vint s'opposer à son passage. « Le combat s'engagea, dit le 2e bulletin, et le corps d'York aurait été écrasé sans la circonstance d'un défilé à passer, qui fit que nos troupes ne purent arriver que successivement. Après trois heures de combat, le village de Weissig fut emporté, et le corps d'York, culbuté, fut rejeté sur l'autre côté de la Sprée. »

Le 20, à huit heures du matin, l'empereur engagea la bataille. Oudinot,

Marmont et Macdonald franchirent simultanément la Sprée sur des ponts de chevalets. Soult, à qui l'empereur avait confié le commandement du centre, se porta également en avant pour inquiéter la droite de l'ennemi, pendant que Ney, qui avait sous ses ordres Lauriston et Reynier, s'avançait sur Klix pour tourner la droite de l'ennemi et se porter sur son quartier général.

La canonnade s'engagea à midi. A sept heures du soir, l'ennemi était rejeté sur sa seconde position. L'empereur entrait dans Bautzen à huit heures du soir.

Le lendemain 21, l'engagement recommença. Oudinot et Macdonald entretinrent le combat, afin d'empêcher la gauche de l'ennemi de se dégarnir, et afin aussi de lui masquer la véritable attaque, dont le résultat ne pouvait se faire sentir avant midi ou une heure. A dix heures, Ney avait culbuté l'ennemi au village de Klix, passé la Sprée et enlevé le village de Preilitz.

A deux heures, Napoléon décidait le sort de la bataille, en se portant avec la garde, les quatre divisions de Latourg-Maubourg et une grande quantité d'artillerie, au secours de Soult, qui allait opérer sa jonction avec Ney.

Le général Morand enleva le mamelon dont l'ennemi avait fait son point d'appui. A trois heures et demie, la bataille était gagnée. L'ennemi voyant sa droite tournée, battit en retraite, retraite qui devint une épouvantable déroute quand Marmont et Macdonald se mirent à sa poursuite. L'empereur coucha sur le champ de bataille, jonché de morts et de blessés.

Le 22, l'armée se mettait de nouveau en mouvement, et atteignait l'ennemi sur les hauteurs en arrière de Reichenbach, près de Gœrlitz. Là, pour la première fois dans cette campagne, notre cavalerie, commandée par les généraux Lefèvre-Desnouettes et Latour-Maubourg, se mesura avec la cavalerie prussienne, et déploya une supériorité inattendue.

Le général Reynier poursuivit l'ennemi jusqu'au village de Hotterndorff, et l'armée, surprise par la nuit, prit position aux environs de Gœrlitz. Ce fut à la fin de cette journée que Duroc, observant le champ de bataille du haut d'une petite éminence, en compagnie du duc de Trévise et du général Kirgener, fut frappé à mort par un des derniers boulets ennemis. La mort de Duroc, le plus fidèle compagnon de l'empereur, fut pour celui-ci une douloureuse épreuve, et lui porta un sinistre pressentiment.

Le 23, Reynier entra dans Gœrlitz. L'ennemi, opérant son mouvement de retraite sur l'Oder, dévastait tout sur son passage. L'armée, frappée dans ses plus vieux généraux, était triste et consternée. Le 1er juin, notre droite arrivait à Glogau, notre gauche devant Schweidnitz, le centre à Breslau.

Armistice de Plessitz. — En un mois, Napoléon avait ressaisi la plupart des avantages que la campagne précédente lui avait enlevés. Avec le prestige qu'il exerçait sur ses troupes, avec son génie, il pouvait encore une fois dominer l'Europe, et dicter des lois à ses souverains. L'Autriche vint arrêter cet élan. Le 5 juin, un armistice qui devait durer jusqu'au 22 juillet fut conclu à Plessitz, en Silésie. Les alliés, accédant à cette convention, devaient, de concert avec l'Autriche, proposer les bases d'une paix générale.

Cette trêve, accordée au moment où les ennemis avaient le plus grand besoin de renouveler leurs forces et de combiner leurs mutuels efforts, fut une de ces fautes que l'empereur ne commit que trop souvent dans le cours de sa brillante et glorieuse carrière. Mais cette fois, les conséquences de la campagne de 1812, et l'attitude des puissances alliées, rendaient la position de la France plus grave et plus dangereuse que jamais. Cette faute fut plus que jamais regrettable.

Subsides de l'Angleterre. — Napoléon était guidé par un généreux désir; il voulait sincèrement la paix, il croyait l'obtenir; mais il la voulait avec des conditions de souveraineté impossi-

bles. Et il sentait si bien que cet armistice était une grande faute politique, qu'en quittant son quartier général pour retourner à Dresde, il convint que « si les alliés ne voulaient pas de « bonne foi la paix, cet armistice pou- « vait nous devenir bien fatal. » « J'eus « tort, disait-il plus tard à Sainte-Hé- « lène, de signer cette convention, car « si j'eusse continué à marcher en « avant comme je le pouvais, mon « beau-père n'eût pas pris parti contre « moi (*). »

Peu de jours après la signature de ce traité funeste, loin de songer à la paix, la Prusse signait à Reichenbach, le 14 juin, avec l'Angleterre une convention par laquelle cette dernière puissance lui accordait un subside de 17 millions et demi pour continuer la guerre.

Le lendemain, 15 juin, un second traité mettait à la disposition de la Russie un subside de près de 34 millions.

Le cabinet de Vienne fut, dans ces circonstances, l'instrument le plus actif de la perte de l'empereur. M. de Metternich a plus fait, pour renverser cette puissance si formidable, que la Russie avec ses armées, que l'Angleterre avec son or. Le cabinet de Vienne fit consentir Napoléon à une rupture entre l'Autriche et la France, sous le prétexte que la qualité d'allié n'était pas compatible avec celle de médiateur. Ce n'était pas assez encore; M. de Metternich, avant de quitter Dresde, fit prolonger l'armistice jusqu'au 10 août.

Déclaration de guerre de l'Autriche.—Les négociations s'ouvrirent en effet à Prague. Caulaincourt et Narbonne y représentaient l'empereur; mais les difficultés incessantes opposées par la mauvaise foi de l'Autriche rendirent bientôt tout accord impossible; et lorsqu'enfin, le 10 août, Napoléon accédait aux conditions imposées par l'Autriche; lorsqu'il consentait à abandonner le duché de Varsovie à la Russie, à la Prusse et à l'Autriche; à dissoudre la confédération du Rhin; à céder l'Illyrie à l'Autriche; à asseoir enfin Ferdinand VII sur le trône d'Espagne, l'Autriche faisait répondre insolemment que ces concessions arrivaient trop tard.

Le 12 août, l'Autriche, qui s'était engagée le 27 juillet, par un traité d'alliance entre la Russie et la Prusse, et qui avait reçu des subsides de l'Angleterre, l'Autriche déclara la guerre à la France, et elle accompagna cette déclaration d'un manifeste où elle exprimait le regret que sa médiation eût été inutile.

Plans de campagne.—Les coalisés avaient pris toutes leurs dispositions de guerre. Dans une réunion à la fois militaire et diplomatique, à Trachemberg, ils avaient arrêté leur plan de campagne, et établi pour principe général que les armées alliées qui opéreraient secondairement, reculeraient toujours devant Napoléon quand il commanderait en personne, et reprendraient l'offensive aussitôt qu'elles n'auraient plus affaire qu'à ses lieutenants.

La situation était menaçante. Napoléon était seul contre l'Europe entière, et la trahison était même dans nos rangs. Les forces ennemies s'élevaient à plus de 600,000 hommes, et Napoléon avait d'ailleurs contre lui deux Français, et deux grands capitaines : Moreau était au quartier général d'Alexandre; Bernadotte couvrait Berlin à la tête de 100,000 hommes.

Napoléon avait déployé sa ligne sur l'Elbe, depuis Dresde jusqu'à Hambourg, et ses forces étaient alors de plus de moitié inférieures à celles de la coalition. Sa cavalerie était insuffisante.

Reprise des hostilités. — L'armistice avait été dénoncé pour le 16 août. Mais les alliés n'avaient pas attendu ce terme pour reprendre les hostilités; déjà Blücher et Sacken avaient traversé la Silésie, et surpris Ney qui avait été forcé de rétrograder sur Hanau. Napoléon ne tarda pas non plus à reprendre l'offensive.

Ney et Marmont forcèrent Sacken et York à rentrer dans leurs anciennes positions; Oudinot, pour couvrir la

(*) Buchez et Roux, t. XXXIX, p. 424.

gauche de l'armée, se porta sur Trebbin, au-devant de Bernadotte. Le 22 août, dans un premier engagement contre le général prussien Thumen, Oudinot obtint des avantages signalés; mais son armée était de beaucoup inférieure à celle que commandait Bernadotte, et le lendemain, à Gross-Beeren, après un combat long et acharné, où il avait contre lui non-seulement l'infériorité du nombre, mais aussi tous les désavantages de terrain et de position, il fut obligé d'abandonner le champ de bataille et de battre en retraite sur Witemberg.

D'un autre côté, Schwartzemberg marchait sur Dresde avec 200,000 hommes, et les Français ne pouvaient lui résister longtemps. L'empereur marchait sur Prague, et il avait dépassé Zittau lorsqu'il apprit cette double nouvelle.

Bataille de Dresde. — Par une de ces conceptions hardies qui lui étaient familières, il changea aussitôt son plan de campagne. Il rebroussa chemin, et courut sur Dresde, où il arriva le 26 août. La grande armée russe, prussienne et autrichienne, commandée par les souverains, était en présence et couronnait les hauteurs.

A quatre heures du soir, les coalisés commencèrent l'attaque. Trois coups de canon se firent entendre; aussitôt six colonnes, précédées chacune de 50 bouches à feu, descendirent dans la plaine, et l'engagement commença. Mortier se porta sur le flanc gauche de l'armée ennemie; Murat et Latour-Maubourg s'élancèrent vers la droite, à la tête de la cavalerie; les quatre divisions de la garde, Ney à la tête de la division Barrois, débouchèrent sur le centre, et une bataille acharnée s'engagea et se prolongea jusqu'à la nuit.

L'ennemi, repoussé sur ses hauteurs, laissa sur le champ de bataille 4,000 morts et 2,000 prisonniers.

Le lendemain, par un temps affreux, par une pluie battante qui rendait le terrain presque impraticable, la gauche de l'ennemi fit un mouvement pour se développer. Murat et Victor allèrent l'attaquer. Le succès ne fut pas un instant douteux. Les 6 divisions qui composaient la gauche ennemie furent battues et mises en désordre; les drapeaux, les canons et un grand nombre de prisonniers restèrent en notre pouvoir.

Mortier, Marmont et Saint-Cyr, opérant à la fois contre le centre et la droite de l'ennemi, le contraignirent à la retraite, longtemps avant la fin de la journée. Les coalisés se retirèrent en désordre, laissant sur le champ de bataille 25,000 prisonniers, 40 drapeaux, 60 pièces de canon. Ce fut dans cette bataille, dernière grande victoire de l'empire, que Moreau fut atteint dans les rangs ennemis par un boulet français.

Défaite de Vandamme et de Macdonald. — Napoléon lança toutes ses forces disponibles à la poursuite de l'ennemi; mais Vandamme, qui dirigeait cette poursuite avec intrépidité, fut arrêté à Tœplitz par le général russe Tolstoï, qui y prit position et y attendit des renforts. Vandamme l'attaqua le 29 août, et obtint d'abord des avantages importants; mais Barclay de Tolly arriva avec 3 divisions au secours de Tolstoï, et repoussa les Français jusqu'à Ulm. Les Russes vinrent les y attaquer le 30; Vandamme se défendait en héros, lorsque tout à coup un corps de 20,000 Prussiens, commandé par le général Kleist, tomba sur ses derrières, et rendit sa position presque désespérée.

Le général Corbineau se jeta alors sur les Prussiens, se fraya un passage à travers leurs rangs et sauva ainsi le corps qu'il commandait. Plusieurs régiments s'éparpillèrent et échappèrent à la honte d'une capitulation; mais Vandamme, Haxo et Guyot furent obligés de se rendre avec 15,000 hommes et 60 pièces de canon.

Le jour même de la bataille de Dresde, Macdonald avait été battu à Katsbach par Blücher et avait perdu 20,000 hommes tués, blessés ou prisonniers, et 60 pièces de canon. Poursuivi et forcé d'abandonner ses bagages, Macdonald avait rétrogradé

jusqu'à Bautzen. Ce double échec annulait les résultats de la bataille de Dresde.

Bataille de Dennewitz. — La défaite de Macdonald avait changé les combinaisons de l'empereur. Il chargea Ney de marcher sur Berlin et de tenir Bernadotte en échec, se proposant d'aller le renforcer avec la réserve; mais il fut obligé de courir au secours de Masséna pour empêcher la jonction de Blücher avec l'armée de Bohême.

Ney, réduit à des forces insuffisantes, rencontra, le 3 septembre, à Dennewitz, l'armée de Bernadotte. Pendant l'action, les troupes saxonnes, nos alliées, lâchèrent pied, et Ney, complétement battu, et ayant perdu 10,000 hommes, ne put rallier son armée que derrière l'Elbe et sous le canon de Torgau. Bernadotte l'y suivit de près.

Batailles de Wachau et de Leipzig. — La fortune nous était contraire; « l'étoile pâlissait, suivant l'expression de l'empereur à Sainte-Hélène; le feu sacré s'éteignait. » Le roi de Bavière abandonnait la cause de la France et se joignait à l'Autriche. Tous les efforts de l'empereur n'avaient pu empêcher la jonction des armées coalisées. La défection de la Bavière modifia toutes les combinaisons de l'empereur; il résolut de profiter de l'éloignement momentané de Bernadotte pour se concentrer à Leipzig, où se trouvait Schwartzemberg, et s'y assurer la route de France.

L'action s'engagea le 16 octobre à neuf heures du matin; les premiers succès furent pour nous. Lauriston, Poniatowski et Victor se rendirent maîtres, après d'héroïques efforts, de trois villages qui avaient été successivement pris et repris. Nous restâmes maîtres du champ de bataille, mais la victoire demeura indécise. Poniatowski reçut dans cette journée le bâton de maréchal d'empire.

La journée du 17 fut employée de part et d'autre à reposer les troupes et à préparer une nouvelle attaque. L'ennemi reçut des renforts considérables. L'empereur fit venir les parcs de réserve, car l'artillerie, qui avait tiré 80,000 coups de canon dans la bataille livrée la veille, était épuisée de munitions.

Pendant la nuit du 18 au 19, l'empereur se rapprocha de Leipzig. Il plaça la droite de l'armée à Connewitz, le centre à Probstheide, la gauche à Stætteritz; la vieille garde était rangée en réserve et formait quatre colonnes prêtes à se porter sur les principaux points d'attaque.

Ce fut une bataille terrible; les Français, au dire des officiers russes eux-mêmes, furent admirables d'audace et d'intrépidité, et les combinaisons de l'empereur allaient décider du sort de la journée, lorsque, sur le champ de bataille même, les Saxons et trois bataillons wurtembergeois, en tout vingt-six bataillons et dix escadrons, passèrent à l'ennemi et se rangèrent sous les ordres de Bernadotte, qui avait déjà pour lui la supériorité du nombre.

L'armée essuya bientôt des pertes considérables; elle était cependant encore maîtresse du champ de bataille quand la nuit vint suspendre cette affreuse boucherie. On avait tiré près de 100,000 coups de canon dans la journée; en cinq jours l'armée française en avait, à elle seule, tiré 220,000. L'empereur se décida à se retirer sur Erfurth, et repoussa le conseil qui lui était donné d'incendier les vastes faubourgs de Leipzig.

Le 19, dès la pointe du jour, tous les parcs, les bagages, l'artillerie, la cavalerie, la garde, et les deux tiers de l'armée, avaient passé le défilé qui sépare Leipzig de Lindenau. Macdonald et Poniatowski furent chargés de garder les faubourgs et de protéger la retraite.

L'ennemi, informé de ce mouvement, se porta avec fureur contre l'arrière-garde; et l'empereur de Russie, le roi de Prusse, et Bernadotte, pénétrèrent par trois portes différentes dans Leipzig.

Le pont qui est entre cette ville et Lindenau devait sauter après le pas-

sage des derniers bataillons; le colonel Montfort avait été chargé de cette opération. Cet officier supérieur, au lieu de rester sur les lieux et de donner lui-même le signal, confia ce soin important à un caporal inintelligent; et ce malheureux, mettant le feu à la mine, fit sauter le pont quand 30,000 hommes, 150 canons, et plusieurs centaines de voitures, restaient encore de l'autre côté du fleuve. Nos soldats se crurent trahis. Les uns, se défendant avec un courage héroïque, périrent écrasés par le nombre, d'autres, et c'était le plus grand nombre, se précipitant dans le fleuve, y trouvèrent la mort; Macdonald se sauva à la nage. Poniatowski, dangereusement blessé au moment où il allait s'élancer dans le fleuve, y fut englouti. Le roi de Saxe, Regnier, 15 généraux et 28,000 hommes restèrent prisonniers. Cet horrible désastre épouvanta l'Europe et désola la France.

Combat de Hanau. — Les coalisés puisèrent dans ce succès inattendu de nouvelles espérances; Leipzig fut leur première étape vers Paris; cette affreuse bataille, que les Allemands ont appelée la *bataille des Nations*, fut à la fois le signal d'une éternelle douleur pour notre patrie, et aussi d'une ère nouvelle pour le monde. La *grande épée*, l'épée impériale était vaincue.

L'armée, poursuivie par Blücher et Schwartzemberg, passa, le 21, l'Unstrut à Fribourg, et gagna rapidement Erfurth. Elle n'y prit qu'un jour de repos; l'ennemi était sur ses derrières, et il ne fallait plus songer à une bataille rangée. Cependant 70,000 Autrichiens et Bavarois, commandés par Wrède, vinrent à Hanau lui barrer le chemin; il fallait se frayer un passage ou se laisser écraser. Les généraux Drouot, Nansouty, Curial, Sébastiani, Friant, et Charpentier, exécutèrent, avec une admirable précision, tous les mouvements que l'empereur ordonna lui-même. L'engagement eut lieu le 30 octobre, et, avant six heures du soir, l'ennemi repassait en déroute la petite rivière de Kintzig; la victoire était complète. Le général Wrède voulut inquiéter notre arrière-garde, Bertrand, qui la commandait, le battit de nouveau et le rejeta sur le Mein.

Le 31 au soir, le grand quartier général était à Francfort; l'armée évacua cette ville le 2 novembre et passa le Rhin, réduite à 60,000 hommes, malheureux débris dont la moitié périt misérablement dans les hôpitaux infestés par le typhus.

L'empereur quitta Mayence le 7 novembre et arriva le 9 à Saint-Cloud.

Gouvion Saint-Cyr, assiégé dans Dresde et ne pouvant s'y défendre, signa, avec le général autrichien Klenau et le général russe Tolstoï, une convention en vertu de laquelle son armée serait conduite en France et ne pourrait servir qu'après échange. Schwartzemberg refusa de ratifier cette convention, et tout le corps d'armée fut fait prisonnier au mépris du droit des gens, au mépris de la France, que l'on croyait déjà pouvoir insulter gratuitement. Stettin, Zamosc, Modlin, Torgau, Dantzig, toutes nos places fortes, capitulèrent. Bernadotte fit poursuivre Davoust jusqu'aux bouches de l'Elbe, où le général français sut se maintenir au milieu des plus grandes difficultés. Molitor évacua Amsterdam le 18 novembre, et se replia sur Utrecht. Aussitôt le gouvernement provisoire établi à Amsterdam proclama l'indépendance des Provinces-Unies et rappela le prince d'Orange.

Tels furent les résultats de cette malheureuse campagne, qui, en quelques mois, avait jeté l'Europe sur nos frontières, et englouti une armée immense, la force et l'espoir de la patrie.

Levées de troupes. — En arrivant à Paris, l'empereur assembla autour de lui un conseil extraordinaire dans lequel il s'exprima avec véhémence contre la coalition du Nord et la trahison de ses alliés.

Un sénatus-consulte du 15 novembre mit à la disposition du gouvernement 300,000 conscrits. La France épuisée pouvait à peine les fournir.

Un autre sénatus-consulte du même

jour prorogea, pour la session du Corps législatif, fixée au mois de décembre, les pouvoirs de la quatrième série, expirant au 1er janvier 1814; et l'empereur se réserva le droit de nommer à la présidence de ce corps, non plus d'après les listes de candidats, mais d'après son libre arbitre; et c'était au moment où la France était le plus lasse du despotisme impérial, qu'il mutilait ainsi cette dernière apparence de représentation nationale.

Manifeste de Francfort. — Le moment était mal choisi; car l'opinion publique, inquiète, mécontente, travaillée par les intrigues et les promesses des royalistes, était loin d'être favorable alors aux tendances du pouvoir absolu. Les souverains, réunis sur nos frontières, ne contribuèrent pas peu aussi à détacher la nation de l'empereur, en signant la fameuse déclaration de Francfort, œuvre d'une diplomatie machiavélique, où l'empereur était considéré comme la seule cause des guerres européennes, et où l'on prodiguait à la France des témoignages d'admiration et de respect dont on devait tenir si peu de compte l'année suivante. « Les puissances alliées, disaient les souverains, ne font point « la guerre à la France, mais à cette « prépondérance que, pour le malheur « de l'Europe et de la France elle-même, « l'empereur Napoléon a trop longtemps exercée hors des limites de son « empire.... Les souverains alliés déclarent *que la France soit forte et « heureuse, que le commerce y renaisse, que les arts y refleurissent, « que son territoire conserve une « étendue* qu'elle n'a jamais connue « sous ses rois, parce que la puissance « française, *grande et forte*, est en « Europe une des bases fondamentales « de l'édifice social, parce qu'un grand « peuple ne saurait être tranquille « qu'autant qu'il est heureux; parce « qu'une nation valeureuse ne déchoit « pas pour avoir à son tour éprouvé « des revers dans une lutte opiniâtre « et sanglante où elle a combattu avec « son audace accoutumée. »

Ce manifeste ébranla la puissance de Napoléon plus que ne l'eussent fait vingt défaites. La France n'était plus unie; les divisions politiques s'étaient introduites dans son sein; les agents de l'émigration, que la prospérité impériale avait lassés, recommençaient leurs intrigues, et faisaient tourner au profit de leurs patrons les regrets et les chagrins domestiques que de si longues guerres avaient répandus dans chaque famille.

Napoléon ne se trompa pas sur l'effet que devaient produire en France les insinuations du manifeste de Francfort. Le 2 décembre, le duc de Vicence, ministre des relations extérieures, écrivit au ministre d'Autriche pour lui déclarer que Napoléon adhérait aux bases générales et sommaires des négociations proposées au nom des puissances alliées, et admettait que les négociations fussent suivies dans un congrès réuni à Manheim.

Mais ce n'était pas là ce que voulaient les alliés. Ce qu'ils voulaient avant tout, c'était la chute de l'empereur, l'humiliation de la France, et Paris pour siége de leur congrès. On ne put donc s'entendre, c'était la guerre: guerre terrible d'un homme de génie abandonné de tous, qui n'est plus même soutenu par les sympathies et l'enthousiasme de la grande nation qu'il gouverne, contre l'Europe entière coalisée contre lui. Et à cette coalition de tous contre un seul, ce malheureux Joachim Murat ne voulut pas même faire défaut. Le 9 décembre, il fit occuper Ancône, et fit avancer dans les États romains deux colonnes fortes d'environ 24,000 hommes. Pauvre soldat de fortune, élevé un jour sur le pavois, et qui perdait la tête au point de trahir celui de qui il tenait sa couronne de roi et ses plus beaux titres de gloire.

Cependant la guerre était inévitable. Les alliés préparaient une campagne d'hiver; Napoléon s'y prépara aussi, et un décret impérial du 17 décembre appela les gardes nationales urbaines à seconder ou à remplacer les garnisons de l'intérieur. Leur force était évaluée à 160,000 hommes.

Session du Corps législatif. — Mais c'était surtout dans le sein du Corps législatif que Napoléon espérait trouver une nouvelle force morale. Le 19 décembre, par un temps horrible qui parut de mauvais augure, il alla ouvrir la session, et comme s'il eût éprouvé le besoin de se rapprocher de la nation, au milieu des circonstances graves où la France se trouvait, il fit pour la première fois communiquer à la représentation nationale toutes les pièces originales qui se trouvaient au portefeuille du département des affaires étrangères. Un décret du 21 décembre autorisa le Corps législatif et le Sénat à nommer des commissions extraordinaires, composées de cinq membres, non compris les présidents, pour prendre connaissance de ces pièces et documents.

Mais cette tardive confiance de l'empereur, loin de satisfaire les exigences libérales du Corps législatif, y éveilla au contraire des instincts d'opposition qui avaient été jusque-là comprimés. La nomination du président Régnier, qui était étranger à la représentation nationale, avait indisposé les membres les plus influents de l'assemblée. « Le duc de Massa, disent MM. Buchez et Roux, avait été accueilli par des murmures, et la chambre entière, dans ses relations avec cet organe du pouvoir, devenu aussi le sien, témoignait beaucoup de répugnance. Un membre de la commission, M. Flaugergues, à qui le duc de Massa reprochait l'*inconstitutionnalité* d'une observation, répondit à ce président : « Je ne con« nais ici rien de plus *inconstitution*« *nel* que vous-même, vous qui, au « mépris de nos lois, venez présider « les représentants du peuple, quand « vous n'avez pas même le droit de « siéger à leurs côtés ! » Et cette réplique obtint l'approbation de toute l'assemblée (*). »

Ajournement du Corps législatif. — Ces premiers symptômes d'opposition devaient avoir de plus graves conséquences. Ceux des meneurs du Corps législatif, qui s'étaient rattachés à la cause des Bourbons, crurent le moment favorable pour attaquer, au nom des principes libéraux, les tendances despotiques de l'empereur; pour ébranler et affaiblir son pouvoir, au moment où tous les bons citoyens auraient dû s'unir et se presser autour de lui; pour faire, en un mot, ce qu'un vrai patriotisme eût dû leur inspirer en 1810, au milieu des splendeurs de l'empire, et non quand 200,000 Cosaques franchissaient nos frontières. Le rapport de la commission, rédigé par Lainé, et l'adresse lue à la suite de ce rapport par Raynouard, dans le comité secret du 28 décembre, exprimaient à cet égard des opinions si peu mesurées, que Napoléon fit arrêter l'impression de ces documents, et cédant à un mouvement déplorable, ordonna, par un décret impérial daté du 31 décembre, l'ajournement indéfini du Corps législatif. Cette mesure violente, excessive, irrita les esprits, et fit jaillir quelque popularité sur ces députés depuis si longtemps inconnus ou oubliés.

Cette année 1813, qui fut en quelque sorte la dernière année de l'empire, se termina donc par un coup d'État analogue à celui du 18 brumaire. Ainsi, à la fin comme au début de sa carrière gouvernementale, Napoléon protestait d'une façon violente contre le régime représentatif.

Armée d'Espagne. — Nous devons, avant de poursuivre le récit des événements au milieu desquels s'accomplit la chute de l'empire, jeter un rapide coup d'œil sur les opérations de notre armée d'Espagne. Plus que jamais, notre puissance est incertaine dans ce malheureux pays; c'est à peine si les trois armées du Centre, du Midi et du Portugal réunissent 40,000 combattants. Les cortès, appuyées par tous les cabinets européens, avec lesquels elles ont traité au nom de Ferdinand VII, secondées par les armes anglaises et par des bandes nombreuses de guérillas, les cortès, disons-

(*) *Histoire parlementaire de la révolution*, t. XXXIX, p. 452.

nous, ont publié une constitution politique, et rallié à elles toutes les forces vives de la nation.

Bataille de Vittoria. — Vers la fin de mai 1813, Wellington se prépara à reprendre l'offensive. Les Français, d'abord concentrés à Burgos, se retirèrent sur Pancorbo, petite ville située dans un défilé. Les Anglo-Espagnols se rendirent maîtres, dans les premiers jours de juin, de la rive gauche de l'Ebre, et marchèrent sur Miranda.

Le 15 juin, Suchet délivra Tarragone, dont le général anglais Murray faisait le siége; celui-ci laissa sur la place toute son artillerie, et se rembarqua avec précipitation.

Le 21 juin, Wellington vint attaquer nos troupes campées entre le défilé de Puebla et Vittoria. Joseph y commandait lui-même. Il eût été habile à lui de chercher à éviter ou à retarder le combat; car l'armée attendait des renforts considérables: Clausel et Foy s'avançaient à la tête de deux corps dont la force totale s'élevait à 40,000 hommes. Wellington, tournant d'abord notre droite, s'empara des hauteurs qui dominent la Puebla; tandis que notre centre, après avoir plié devant l'infanterie anglo-espagnole, était mis en désordre par deux escadrons anglais qui, pénétrant dans l'intérieur de nos lignes, rendirent bientôt notre déroute complète. Six mille hommes et presque toute notre artillerie et tous nos bagages restèrent sur le champ de bataille.

Cette défaite, qui eût pu nous être si fatale si Wellington eût su en poursuivre les résultats, n'en fut pas moins le coup de grâce porté à notre puissance en Espagne. Clausel, dont le secours était désormais inutile, retourna sur ses pas et rentra en France par Jacca et Oléron. Foy, de son côté, se retira sur Tolosa, dont il força le passage, et alla camper devant le pont d'Irun. Suchet lui-même se porta, le 5 juillet, de Valence sur l'Èbre. Ce fut alors que Soult revint en Espagne pour y prendre le commandement des troupes et tâcher de réparer tant de désastres.

Mais les forces étaient trop inégales: Wellington, encouragé par ses succès, commandait à des troupes de beaucoup plus nombreuses que les nôtres; les guérillas et la nation entière marchaient avec lui; tandis que l'armée française, épuisée, démoralisée, traînait avec elle un fantôme de roi, qui avait perdu tout prestige et toute autorité. Pour sortir d'une position aussi désespérée, le génie militaire d'un homme était impuissant.

Combat de Roncevaux. — Soult prit, dans les premiers jours de juillet, le commandement général des forces françaises en Espagne. Après plusieurs combats meurtriers, il franchit le col d'Ibagnetta, parvint à Roncevaux, et vint attaquer l'ennemi à Cerbiry, dans une position presque inaccessible et défendue par des forces considérables. Ce coup de main audacieux, s'il eût réussi, eût pu avoir de grands résultats, et ce fut sans doute l'impossibilité de changer la face des affaires autrement que par un glorieux coup d'éclat, qui engagea Soult à le tenter dans des conditions aussi défavorables. Repoussés sur tous les points, nous perdîmes 8,000 hommes dans cet engagement inégal, et cette nouvelle défaite rendit désormais tout espoir impossible.

Sur tous les points nos troupes étaient en retraite. Forcé d'abandonner Tarragone, Suchet en fit sauter, le 18 août, les fortifications; puis, Saint-Sébastien et Pampelune, ces deux clefs des frontières de France, capitulèrent après une résistance héroïque.

Wellington, qui, avec plus d'audace ou plus de génie, eût pu poursuivre notre armée l'épée aux reins, ne franchit la Bidassoa que le 7 octobre. Soult fut alors forcé de se retirer sur la Nive. Pendant un mois, les bords de cette rivière furent témoins d'engagements meurtriers, où de part et d'autre périrent 25,000 hommes. Mais Wellington reçut de nouveaux renforts, et Soult se retira en bon ordre sur Bayonne. Ainsi, sur les Pyrénées comme sur le Rhin, l'ennemi avait pied sur nos frontières.

Traité avec Ferdinand. — Napoléon songea alors à rendre le trône d'Espagne à Ferdinand, son prisonnier. En effet, un traité fut signé, le 11 décembre, à Valençay, avec ce prince, qui s'engagea « à conserver la « monarchie dans son intégrité, et « spécialement à ne jamais céder aux « Anglais Mahon et Ceuta, places ac- « tuellement en leur pouvoir. » Ce traité ne devait recevoir son exécution qu'après avoir reçu l'approbation du conseil de régence établi par les cortès. Ainsi Napoléon finissait en Espagne comme il aurait dû commencer; seulement au lieu d'un peuple ami, il avait les Anglais aux Pyrénées.

Les coalisés entrent en France. — Le 21 décembre, Schwartzemberg, à la tête de six divisions ennemies, fortes ensemble de plus de 100,000 hommes, avait passé le Rhin depuis Bâle jusqu'à Schaffhouse.

La Hollande était totalement évacuée, et, le 31 décembre, Genève ouvrait ses portes aux troupes autrichiennes, pendant que Blücher, à la tête de l'armée de Silésie, franchissait le Rhin depuis Manheim jusqu'à Coblentz.

L'ennemi était en France.

1814.

L'issue de la campagne qui allait s'ouvrir ne pouvait être douteuse. Jamais, il est vrai, le génie militaire de l'empereur n'avait été aussi puissant, aussi calme et aussi actif; mais jamais aussi l'Europe n'avait ligué contre la France des forces aussi importantes. Les troupes alliées s'élevaient à plus d'un million d'hommes. La France ne comptait que 360,000 hommes, la plupart inexpérimentes.

Le danger était pressant; l'étranger foulait le sol de la patrie. Bourg, Nancy, Langres, Dijon, étaient occupés par les troupes autrichiennes de la grande armée. Mortier, après des combats acharnés, s'était successivement retiré de Chaumont à Bar-sur-Aube, et de Bar sur-Aube à Troyes.

Napoléon part pour l'armée. — Après avoir mobilisé 121 bataillons de gardes nationales qui devaient être licenciés dès que l'étranger serait chassé du territoire de l'empire, et décrété la formation de douze régiments de tirailleurs de la jeune garde, composés de volontaires, Napoléon réunit autour de lui, le 23 janvier, aux Tuileries, les officiers de la garde nationale parisienne. D'une main, il tenait l'impératrice, de l'autre, son fils, qu'il ne devait plus revoir, et les présentant à l'élite des citoyens de Paris : « Je pars, leur dit-il, je vais com- « battre l'ennemi; je vous laisse ce que « j'ai de plus cher. » L'impératrice reçut le serment comme épouse, mère et souveraine; Napoléon lui avait conféré la régence.

L'empereur quitta Paris le 25 janvier. Ce même jour l'armée de Silésie s'établissait sur la Marne, à Saint-Dizier et à Joinville. Les Autrichiens, maîtres de Mâcon, marchent sur Lyon, d'où Augereau les repousse; ils se retirent sur Châlons, et s'en emparent, malgré l'opiniâtre résistance des citoyens. L'ennemi était aux portes de Paris avant que l'empereur eût songé à garantir le sol national de l'invasion étrangère, tant ce retour de fortune était subit et inattendu.

L'empereur arriva en Champagne, et prit aussitôt ses dispositions. Il donna l'ordre à Macdonald de garder Châlons et de défendre le cours de la Marne. Mortier dut rester à Troyes pour garder la Seine; et l'empereur, avec les corps de Marmont, Ney et Victor, groupés en avant de Vitry, manœuvra entre les deux rivières, pour empêcher la jonction de Blücher et de Schwartzemberg.

Combats de Saint-Dizier et de Brienne. — Napoléon rencontra l'ennemi le 27 janvier à Saint-Dizier. C'était une partie du centre de l'armée de Silesie, dont l'avant-garde (Sacken) était en marche sur Brienne pour se réunir à l'armée de Bohême. Après un combat de quelques heures, où tout l'avantage fut de notre côté, le maréchal Victor entra dans la ville, pendant que Napoléon, poursuivant le but qu'il s'était proposé, marchait sur Brienne,

où Blücher avait concentré toutes ses forces. Il attaqua avec hardiesse le général prussien, qui avait pour lui tous les avantages de la position et du nombre. Les Français se battirent avec une intrépidité telle que les ennemis ne purent leur résister, et Blücher se replia, laissant au pouvoir de l'empereur cette ville de Brienne, témoin de ses premières études et de ses derniers succès.

Bataille de la Rothière.—Mais, en se repliant, Blücher avait précisément opéré la jonction que Napoléon voulait empêcher, et les Français durent accepter la bataille contre des forces trois fois supérieures, auprès du village de la Rothière (8 kilomètres de Brienne). L'engagement commença à une heure après midi, et ne cessa qu'à minuit. Enfoncés au centre et tournés sur la gauche, nous perdîmes 6,000 hommes tués, blessés ou prisonniers, et 54 bouches à feu. La perte des alliés fut plus considérable; mais qu'était-elle pour eux? Napoléon ordonna la retraite par le pont de Lesmont, et l'armée passa sur la rive gauche de l'Aube en bon ordre, protégée par Ney et par Marmont, qui, posté sur des hauteurs, n'abandonna qu'à la dernière extrémité le champ de bataille.

L'armée marchait en retraite sur Troyes, et l'ennemi la laissa exécuter ce mouvement. Après la bataille de la Rothière, les deux armées, au lieu de marcher en masse, se séparèrent et descendirent l'une la Marne, l'autre la Seine; et Blücher, se dirigeant par Arcis-sur-Aube et Fère-Champenoise sur Épernay, enveloppa Macdonald, qui, après une défense héroïque, fit sauter le pont de Château-Thierry et se retira à Meaux.

L'empereur reçut à Troyes quelques renforts; mais la marche victorieuse des alliés et la retraite de Macdonald le forcèrent bientôt de sortir de cette ville, et de se retirer vers Nogent-sur-Seine avec le gros de son armée.

Congrès de Châtillon.—Ce fut au milieu de ces chances funestes de la guerre que s'ouvrit à Châtillon (Côte-d'Or) le congrès entre les quatre grandes puissances alliées et la France. Les négociations commencèrent sur les bases de la déclaration de Francfort; mais, pendant qu'on négociait, le canon grondait aux portes de la capitale, et les Bourbons trouvaient dans ce congrès leurs premières chances de succès. On sait que Talleyrand avait un agent à Châtillon, et qu'il était particulièrement en rapport avec MM. de Nesselrode et Metternich.

Combats de Champ-Aubert, de Montmirail, de Vauchamp.—A peine arrivé à Nogent, Napoléon y laissa Victor, et, pour se porter sur le flanc de Blücher, il s'engagea, avec 15,000 hommes de sa garde, sous les ordres de Ney et de Marmont, dans la vallée qui joint la Marne à la Seine. Épuisés par une marche longue et difficile, et par le défaut de vivres, nos soldats débouchèrent le 10 février à Champ-Aubert et y rencontrèrent une colonne russe. Marmont et les divisions Lagrange et Ricard attaquèrent avec impétuosité cette colonne et la taillèrent en pièces.

Les résultats de cette hardie tentative furent considérables. L'armée de Blücher fut coupée, et eût été réduite à l'impossibilité d'agir, si Napoléon avait eu des forces suffisantes pour poursuivre ce succès important; la garde était enthousiasmée.

Napoléon alla prendre position à 4 kilom. de Montmirail, où Sacken et York, rappelés par Blücher, vinrent déployer leurs forces. Sacken dirigea ses premières attaques sur le village de Marchais, qui, pendant 2 heures, fut vaillamment défendu. Napoléon, qui semblait concentrer sur ce point tous ses efforts, le fit abandonner aussitôt, et, dirigeant toutes ses forces sur la ferme de l'Épine-aux-Bois, position importante que défendaient 40 canons, il écrasa les Russes, qui s'enfuirent en désordre, laissant sur le champ de bataille 4,000 hommes, tous leurs canons, et 200 voitures.

L'empereur poursuivit l'ennemi jusqu'à Château-Thierry, espérant que les habitants auraient coupé les ponts sur la Marne, et croyant acculer ainsi

l'ennemi à la rivière. Mais les ponts avaient été conservés par les soins du prince Guillaume de Prusse; Sacken et York traversèrent la Marne, et le 12, l'armée française entra dans Château-Thierry, que l'incendie dévorait.

L'empereur chargea le maréchal Mortier de traverser la Marne et de poursuivre l'ennemi; lui-même, il rebroussa chemin et alla rejoindre Marmont, qui, laissé seul à Étoges pour contenir l'armée de Blücher, venait de reprendre l'offensive et d'attaquer le village de Vauchamp.

Le corps d'armée de Blücher, fort de 30,000 hommes, est attaqué avec tant d'impétuosité qu'il cède d'abord; mais bientôt, au lieu de plier en bon ordre, il est mis en pleine déroute et chargé avec fureur par les généraux Grouchy, Doumerc, Bordesoulle et Saint-Germain. Blücher avait perdu 7,000 hommes et 18 canons. Poursuivi pendant 3 jours, harcelé, il ne peut reprendre l'offensive, et arrive à Châlons, où York vint le rejoindre.

Tout ce que le génie d'un homme, tout ce que le courage et le dévouement d'une armée intrépide pouvaient faire, l'empereur et sa garde l'avaient fait. En quelques jours, l'armée de Silésie avait été successivement battue et rejetée entre la Marne et l'Aisne; elle avait perdu 25,000 hommes, une grande partie de son artillerie et de ses bagages. Mais la lutte était trop inégale, et l'empereur cependant s'aveuglait encore.

Décision du congrès de Châtillon. —Ce fut au milieu de l'enivrement de ces victoires successives que les décisions du congrès de Châtillon lui furent connues. Les bases posées par les alliés eux-mêmes dans la déclaration de Francfort étaient rejetées. Les alliés faisaient remettre à Napoléon un projet de traité portant renonciation des territoires acquis par la France depuis 1792; la France devait en outre renoncer à toute influence constitutionnelle hors de ses frontières. L'empereur devait remettre, dans de très-brefs délais, et sans exception, les forteresses des pays cédés, et toutes celles qui étaient encore occupées par les troupes françaises en Hollande, en Belgique, en Allemagne, en Italie, avec leur artillerie, leurs munitions, etc. Besançon, Béfort et Huningue devaient être remises aux armées alliées, également sans délai, à titre de dépôt, jusqu'à la ratification de la paix définitive.

Napoléon indigné repoussa ces propositions, et, confiant encore en son épée ou en son étoile, « Ah! c'est par « trop exiger, s'écria-t-il; les alliés ou- « blient que je suis beaucoup plus près « de Munich qu'ils ne le sont de Pa- « ris! » Sa destinée devait s'accomplir.

Dès lors la conspiration royaliste s'organise en France et au sein du congrès des alliés. Louis XVIII adresse des proclamations au peuple et au Sénat; les princes se mettent à la remorque des armées ennemies; le comte d'Artois vient à Vesoul; les ducs d'Angoulême et de Berry accourent se placer sous la protection de l'épée de Wellington, et entrent en France sous le drapeau ennemi; les agents de l'émigration parcourent les provinces et les campagnes, et excitent le peuple contre l'autorité impériale, en promettant, au nom de Louis XVIII, l'abolition des droits réunis et de la conscription militaire.

Combats de Guignes et de Montereau. —L'empereur cependant, au milieu de tous ces signes précurseurs de sa chute, poursuivait l'œuvre de la défense du territoire avec une audace et une présence d'esprit qui ébranlaient les résolutions des souverains alliés. Parti de Montmirail le 15 février, il arriva le 16, avec sa garde et le maréchal Ney, à Guignes (près Nangis), où il rencontra de fortes divisions russes en marche sur Paris. Secondé par le corps du maréchal Oudinot et celui du maréchal Victor, il attaqua l'ennemi avec impétuosité, lui tua 5,000 hommes, et fit 5,000 prisonniers. L'ennemi battit en retraite sur Troyes. Le succès de cette journée eût été plus important encore si Victor n'eût pas manqué de décision au point d'obliger l'empereur à lui re-

tirer son commandement pour le confier au général Gérard.

L'engagement continua le lendemain auprès de Montereau, où le prince de Schwartzemberg, attaqué par Gérard et Pajol, perdit environ 7,000 hommes, après une action de trois heures. Mais les résultats de cette journée ne furent pas décisifs. Ce fut au milieu de ce combat que Napoléon, s'étant exposé au feu de l'ennemi, répondit gaiement à quelques soldats de sa garde qui lui reprochaient son imprudente témérité, que *le boulet qui devait le tuer n'était pas encore fondu.*

L'empereur poursuivit Schwartzemberg sur la route de Troyes, mais sans pouvoir l'atteindre et lui livrer une grande bataille. Le 22, à Méry-sur-Seine, il rencontra Blücher, qui venait renforcer l'armée de Silésie, le défit, le poursuivit, et arriva le 24 février devant Troyes, que les alliés évacuèrent après plusieurs engagements d'arrière-garde. Il y fit aussitôt son entrée, et punit la ville des manifestations royalistes que la présence des alliés y avait excitées.

Cette série de succès fit hésiter un moment les souverains alliés sur les modifications à introduire dans leur plan de campagne. Un conseil de guerre fut tenu, le 25 février, à Bar-sur-Aube; incertains d'abord entre la retraite et l'offensive, ils finirent par décider qu'ils concentreraient toutes leurs forces sous les ordres de Blücher, qui marcherait sur Paris, tandis que l'armée de Schwartzemberg se retirerait sur Langres. Mais les circonstances ne permirent pas d'achever ce mouvement.

Traité de Chaumont. — Peu de jours après, le 1er mars, les souverains alliés signaient à Chaumont un traité d'alliance offensive et défensive destiné à resserrer le lien qui les unissait. Chacun d'eux s'engageait à tenir en campagne, contre l'ennemi commun, une armée de 150,000 hommes; l'Angleterre s'engageait en outre à fournir un subside annuel de 20 millions à répartir entre ses trois alliés. Aucune puissance ne pouvait traiter séparément avec l'ennemi commun, et ce traité, qui avait pour but « de « maintenir l'équilibre en Europe et « d'arriver à une paix générale », devait être en vigueur *pendant vingt ans.* On voit que les alliés étaient loin, même alors, de considérer comme prochaine la défaite de l'empereur, quoiqu'ils fussent à quelques lieues de marche de la capitale, avec une armée trois fois supérieure à celle de la France.

Prise de Lyon; retraite de Soult. — De toutes parts, en effet, malgré les efforts héroïques de l'armée et de ses chefs, malgré les triomphes de cette mémorable campagne, la France était envahie et succombait sous le nombre et sous la trahison.

Augereau, qui d'abord était sorti de Lyon pour repousser les Autrichiens, finit par négocier avec la sainte-alliance et laisser l'étranger s'emparer de la seconde ville du royaume. Il évacua Lyon, se dirigea sur Valence et échelonna ses troupes depuis cette ville jusqu'au pont Saint-Esprit.

Aux Pyrénées, Wellington, à la tête d'une armée considérable, avait franchi la frontière; mais on eût dit qu'il osait à peine poser le pied sur la terre de France. Indécis et circonspect, suivant son habitude, il n'osa engager une action générale, et laissa le maréchal Soult s'établir tranquillement et se retrancher devant Bayonne. Sa marche sembla ensuite s'enhardir, et, le 14 février, il se décida enfin à tenter le sort des armes; avec 70,000 hommes, il ne parvint qu'à grand'peine à déposter 38,000 Français des positions que Soult avait prises à Bayonne; mais il ne put les entamer, et le maréchal se replia en bon ordre sur Orthez.

Le 26 février, Wellington vint l'y attaquer et, le lendemain, une action générale s'engagea. Depuis neuf heures du matin jusqu'à la chute du jour, les Français résistèrent avec acharnement. Jamais Soult n'avait déployé autant de calme et d'habileté; Foy, qui fut grièvement blessé dans cette journée,

s'y distingua également; mais il fallut céder au nombre; et, après avoir perdu près de 3,000 hommes et cinq pièces d'artillerie, l'armée se replia d'abord sur Aire, où un nouvel engagement eut lieu, et enfin sur Tarbes.

Combats de Bar et de la Ferté-sur-Aube. — Pendant ce temps, Blücher opérait sa jonction avec les divisions de Wizingerode et de Bulow. Celui-ci s'emparait, le 27 février, de la Fère, pendant qu'à Bar-sur-Aube 40,000 Austro-Russes venaient attaquer les 15,000 Français placés sous les ordres d'Oudinot et de Gérard. La perte fut égale de part et d'autre, et la division Oudinot ne dut son salut qu'à une charge rapide et vigoureuse du général Kellermann. Le lendemain, à la Ferté, le corps de Macdonald, fort de 20,000 hommes, était attaqué par 50,000 Autrichiens, et le résultat de ces deux affaires obligeait les Français à se replier sur la Seine, afin de conserver leurs communications et s'opposer à la marche des alliés sur Paris.

Prise de Soissons. — Le 2 mars, Soissons ouvre ses portes à Bulow, sans que le commandant de cette place importante songe à opposer une sérieuse résistance à cette prise de possession, qui détruit tous les avantages obtenus jusqu'ici par l'empereur, en permettant à Blücher, qui battait en retraite, de reprendre l'offensive.

Il devenait dès lors impossible de conserver à Troyes la position que nos troupes y avaient prise. Macdonald, à qui l'empereur avait donné le commandement de toutes les troupes laissées en présence de la grande armée alliée, et s'élevant ensemble à 30,000 hommes, Macdonald fit évacuer Troyes le 4 mars, et, abandonnant le bassin de l'Yonne, il vint établir sa ligne de défense entre Nogent et Montereau.

Le 5 mars, Napoléon datait de Fismes (près Reims), où il avait établi son quartier général, un décret appelant aux armes la population entière, ordonnant de sonner le tocsin à l'approche de l'ennemi, de fouiller les bois, de couper les ponts, d'intercepter les routes, etc. La Champagne, la Lorraine, la Bourgogne, humiliées et ruinées par la présence et les exactions des alliés, se soulevaient contre eux, incendiaient leurs convois, pillaient leurs bagages, fusillaient leurs traînards; mais ce n'étaient pas quelques provinces, c'était la France entière qui aurait dû se soulever comme un seul homme pour repousser l'invasion et chasser l'étranger du sol de la patrie. Malheureusement alors, le régime impérial, les longues guerres que la France soutenait depuis vingt-cinq ans contre l'Europe entière, avaient lassé le pays qui ne demandait que la paix, dût-il l'acheter au prix de la honte; les résistances nationales furent donc d'un faible secours à l'empereur.

Bataille de Craone. — Lui cependant ne désespérait pas encore du salut de la France. Le 5 mars, l'armée française franchit l'Aisne auprès de Béry-au-Bac, et s'avança contre l'armée russe qui occupait les hauteurs de Craone. Débusqués d'abord, les Russes abandonnent leur première position et s'établissent sur une éminence défendue par le défilé de Vauclers. Napoléon n'hésita pas un instant. Le 7 mars, Ney s'engage intrépidement dans le défilé, malgré la mitraille qui sème la mort autour de lui. Un moment le corps qu'il commande hésite, mais secouru par le maréchal Mortier, par les généraux Nansouty, Drouot et Charpentier, il poursuit l'attaque et debusque l'armée russe qui ne doit son salut qu'aux difficultés du terrain qui ne permettent pas à la cavalerie de le poursuivre et de le charger. Ainsi, 30,000 hommes environ venaient de mettre en fuite les forces combinées des généraux Blücher, Sacken et Woronzoff, évaluées à 100,000 hommes.

Combat de Laon. — Repoussés successivement des villages de Similly et d'Ardon, les alliés se réunirent à Laon, où l'empereur les attaqua aussitôt; mais il ne peut réussir à s'emparer de la ville malgré les efforts de Ney et de Mortier. Marmont, surpris

pendant la nuit par une division prussienne, y perdit 2,000 hommes et 40 canons; et Ney, ne pouvant résister à des forces si nombreuses et au désavantage de sa position, battit en retraite sur Fismes, laissant au pouvoir de l'ennemi 40 canons, 120 caissons, et de nombreux prisonniers.

Napoléon, convaincu enfin de l'impossibilité de s'emparer du plateau et de la ville de Laon, se retira en bon ordre et rentra à Soissons que l'ennemi avait été contraint d'évacuer le 7 mars.

Reprise de Reims. — Poursuivi par la cavalerie prussienne, Napoléon utilisa son mouvement de retraite et se dirigea sur Reims qu'il tenta de délivrer. Un général, Français d'origine, au service de Russie, commandait le corps d'armée russo-prussien qui s'était emparé de cette ville. Attaqués avec impétuosité, les Russes cédèrent; bientôt plusieurs charges intrépides des gardes d'honneur mirent le désordre dans leurs rangs, et ils abandonnèrent leurs positions, laissant au pouvoir des Français une partie de leur artillerie, tous leurs bagages, et 4,000 hommes morts ou prisonniers. Le général russe, Saint-Priest, perdit la vie dans ce combat. L'empereur entra dans Reims, et ranima le courage et l'enthousiasme des habitants. Mais il quitta aussitôt cette ville; les progrès de Schwartzemberg dans le bassin de la Seine l'appelaient à la défense de la capitale. Il confia la défense de Reims au patriotisme de la garde nationale, et Marmont demeura avec Mortier en observation devant l'armée de Silésie.

Les Bourbons à Bordeaux.— Pendant ce temps, le duc d'Angoulême, sollicité par les royalistes du Midi, faisait, le 12 mars, son entrée à Bordeaux, à la suite d'une division anglo-espagnole forte de 15,000 hommes, et commandée par le général Beresford. La ville entière, ruinée depuis le commencement de la révolution par les exigences de la guerre et les rigueurs du blocus continental, se déclara en faveur des Bourbons et arbora le drapeau blanc.

Armée du Nord. — Dans les Pays-Bas, le général Maison était repoussé d'Anvers, dont il devait aller renforcer la garnison, et se retirait sous le canon de Lille, après avoir évacué Menin et Courtray.

Plus heureux, le général Bizannet, commandant la place de Berg-op-Zoom avec une garnison de 2,800 hommes, en chassa 5,000 Anglais introduits dans la ville par les habitants eux-mêmes. La garnison française attaqua les Anglais, en tua et en fit prisonniers 4,000 et trois généraux, obligea les autres à une fuite honteuse, et conserva la place que la trahison et le nombre n'avaient pu lui enlever.

Armée d'Italie.— Murat, on le sait, s'était ligué avec l'Europe contre Napoléon, son bienfaiteur, son beau-frère et son ami. Il avait dirigé des troupes sur Ancône. Le 19 janvier, son aide de camp, le général la Vauguyon, s'était emparé de Rome, où le roi de Naples fit son entrée trois jours plus tard, au milieu des huées des soldats français rangés sur les remparts du château Saint-Ange.

La trahison de Murat obligea Eugène Beauharnais, qui méditait de son côté une défection plus lâche encore, à se retrancher sur l'Adige, ne pouvant avec son armée résister aux forces autrichiennes. Dans les premiers jours de février, il dut abandonner cette ligne pour se retirer sur le Mincio, où l'ennemi vint l'attaquer. Un combat s'engagea; et, malgré son infériorité, l'armée franco-italienne resta maîtresse de sa position, et fit éprouver aux Autrichiens une perte de 7,000 hommes.

Combat d'Arcis-sur-Aube. — Napoléon, parti de Reims le 17 mars, à la tête de 18,000 hommes, dans le dessein de se joindre au maréchal Macdonald, se porta sur l'Aube à la rencontre du prince de Schwartzemberg. Le 20, il s'empara sans effort d'Arcis-sur-Aube; mais les alliés vinrent l'y attaquer. Le combat fut acharné de part et d'autre; Napoléon y paya de sa

personne, et déploya, au plus fort de l'action, un courage et un sang-froid qui ranimèrent les troupes, un instant ébranlées : un obus tombé auprès d'un carré de la vieille garde épouvantait ces vieux soldats; Napoléon approche, le fait flairer par son cheval; et un moment après, l'obus éclate sans atteindre personne.

La jonction avec Macdonald était opérée. Le lendemain 21, l'empereur croit pouvoir prendre l'offensive; mais l'armée alliée était quatre fois plus forte que la sienne; il ordonne la retraite, fait repasser l'Aube et brise les ponts. Le 23, il arrive à Saint-Dizier; mais pendant qu'il se propose de rallier les garnisons des places fortes de la Lorraine et de l'Alsace, et d'intercepter les communications de l'ennemi en tombant sur ses derrières, il apprend que les alliés réunissent toutes leurs forces pour se diriger sur Paris.

Bataille de la Fère-Champenoise. Ce mouvement fit tomber Marmont et Mortier au milieu de masses considérables, et les isola de Napoléon. Marmont, qui avait reçu l'ordre de venir rejoindre l'empereur sur la route de Vitry à Saint-Dizier, rencontra, le 25, l'armée de Bohême. Les deux maréchaux, surpris et chargés à l'improviste par une cavalerie nombreuse, opposèrent une résistance héroïque, pendant qu'un peu plus loin, le général Pactod, qui formait leur extrême gauche, attaqué par l'avant-garde de l'armée de Silésie, opposait à des forces également considérables le dévouement et l'admirable énergie de 6 à 8,000 hommes inexpérimentés levés à la hâte parmi les gardes nationales et les populations des campagnes : 4,000 de ces braves restèrent sur le champ de bataille. La retraite était impossible; le brave général Pactod consentit à se rendre, et capitula en rase campagne. Mais tant d'audace avait porté ses fruits : sans cette résistance glorieuse, les corps de Marmont et de Mortier eussent été coupés et pris. Cependant leur perte avait été considérable; elle s'élevait à 9,000 hommes, et 60 canons étaient restés au pouvoir de l'ennemi.

Levée de troupes. — Le 26 mars, un décret impérial prescrivit des mesures d'exécution pour la levée de 160,000 conscrits de 1815, dans les départements occupés en totalité ou en partie par l'ennemi.

Bataille de Paris. — Mais déjà l'empereur avait cessé de régner. Les alliés entretenaient dans la capitale des relations qui devaient bientôt leur en ouvrir les portes; la trahison était partout; l'empereur d'Autriche était maître de Dijon, où il déclarait que l'autorité de Napoléon était incompatible avec le rétablissement de la paix.

Cependant, le 27, Napoléon marchait au secours de Paris, et établissait son quartier général à Montier-en-Der (20 kil. sud-est de Saint-Dizier). Mortier et Marmont arrivaient le 28 à Brie-Comte-Robert, et occupaient, le 29, les villages de Saint-Mandé, Vincennes et Charonne.

Mais pendant que Napoléon était à 20 myriam. de sa capitale, l'empereur de Russie et le roi de Prusse établissaient leur quartier général à Bondy (8 kil. de Paris).

Le 27 encore, la capitale était tranquille, et croyait l'entrée des alliés impossible; mais le conseil de régence, mieux instruit, décida le départ de l'impératrice et du roi de Rome. Enfin, le canon des alliés, qui grondait aux portes de Paris, en réveilla les habitants et les arracha à leur sécurité.

Il n'y avait plus de gouvernement : le 28 mars, l'impératrice, son fils, le conseil de régence, les ministres, la cour et de nombreux bagages, avaient quitté Paris et s'étaient retirés au delà de la Loire.

Le 29, des rassemblements nombreux parcoururent les rues de la capitale. Par toutes les barrières, les paysans des environs amenaient leur bétail dans la ville, et venaient y chercher un refuge. L'agitation était extrême; de toutes parts on demandait des armes, on voulait défendre Paris, courir aux barrières; mais personne ne dirigeait toutes ces volontés, et n'imprimait à ce mouvement l'unité qui seule pouvait en assurer le succès

et la force. Quatre mille hommes environ, armés de fusils et de piques, sortirent de la ville pour se battre, d'autres se portèrent aux barrières. Les vétérans et les élèves de l'école polytechnique servirent l'artillerie. Mais rien n'avait été prévu pour remédier au grand désastre qui se préparait. Pendant que la population manquait de munitions et d'armes pour défendre ses foyers, 20,000 fusils, 80 canons, 5 millions de cartouches, 250 milliers de poudre, restaient sans emploi dans les arsenaux ; il n'y avait que 4 canons sur la butte Chaumont et 7 sur la butte Montmartre (*).

Journée du 30 *mars.* — Le 30 mars au matin, l'armée alliée s'ébranla, et menaça en même temps Belleville et Montmartre : 180,000 hommes environ menaçaient Paris. Marmont mit aussitôt ses troupes en mouvement; il chassa les Russes du plateau de Romainville. A Aubervilliers, le maréchal Mortier opposait, de son côté, une résistance désespérée qui faisait hésiter un moment le général Barclay. Mais Blücher ayant déployé ses forces et tourné Belleville par la Villette, rassura les généraux de l'armée alliée. A cette nouvelle, Joseph, abandonnant le commandement des troupes, et oubliant les devoirs que les circonstances lui imposaient, autorisa les lieutenants de Napoléon à capituler. Sur tous les points cependant, la défense se poursuivait avec courage. Marmont, repoussé de Romainville, fut rejeté dans la grande rue de Belleville ; Mortier défendait la Villette et la Chapelle ; Moncey, calme et triste, dirigeait les efforts de quelques centaines de braves à la barrière de Clichy ; la garde nationale et la réserve avaient été repoussées de Vincennes ; l'armée autrichienne s'avançait par Saint-Maur et par Charenton. Un sublime effort pouvait cependant encore sauver Paris et la France ; mais l'empereur n'était pas là ; mais la grande masse des habitants attendait dans la torpeur et dans la crainte le résultat des événements. C'en était fait de l'empire.

Marmont conclut avec les alliés un armistice de quatre heures. Pendant que Mortier accourt auprès des commissaires alliés réunis à la Villette, on attaque sa position à Montmartre, au mépris du traité. La butte St-Chaumont, défendue par les élèves de l'école polytechnique, enfants dont l'aîné n'avait pas vingt ans, résiste seule encore. Quelques troupes envoyées au secours de ces glorieux jeunes gens vinrent les dégager et les arracher à une mort certaine.

Napoléon, averti par un mot de la Valette, marchait sur Paris en toute hâte. Arrivé à Fromenteau le 31 mars, il y rencontra les premiers détachements qui évacuaient la capitale.... Il était trop tard ; l'étranger régnait à Paris.

La veille, en effet, la capitulation de Paris avait été signée. Après de longs débats, il avait été convenu que les corps des maréchaux Mortier et Marmont évacueraient la ville le 31 mars, à 7 heures du matin ; qu'ils emmèneraient le matériel de leur armée ; que les hostilités ne pourraient recommencer que deux heures après l'évacuation de Paris ; et, entre autres dispositions, que la capitale était recommandée à la générosité des hautes puissances.

Entrée des étrangers à Paris. — Le 31, à midi, les souverains alliés, à la tête de leurs armées, entrèrent à Paris, et Talleyrand leur fit les honneurs de la ville conquise. Ce long défilé amusa la curiosité des badauds et frappa de stupeur toutes les âmes généreuses, tandis que les hautes classes de la société, les femmes surtout, saluaient de leurs mouchoirs blancs ces soldats étrangers comme des libérateurs.

Proclamations de Schwartzemberg et des chefs de l'administration municipale. — Le prince de Schwartzemberg publia une proclamation pleine de modération et de respect pour la dignité et l'indépendance nationales. Quoique maîtres de Paris, les

(*) Th. Lavallée, *Histoire des Français*, t. IV, p. 607.

alliés redoutaient encore ce peuple glorieux qui venait de tenir pendant quinze ans le sceptre du monde, et dont la générosité et la bravoure les intimidaient au milieu même de leurs triomphes. Cette proclamation, conseillée par Talleyrand, fut un chef-d'œuvre d'habileté diplomatique.

Des conférences s'ouvrirent aussitôt chez ce même Talleyrand. Alors encore, Alexandre hésitait entre ces trois partis : faire la paix avec Napoléon, établir la régence ou rappeler les Bourbons. Talleyrand appuya cette dernière résolution.

Le 1er avril, le conseil départemental et municipal publia une proclamation beaucoup plus explicite. « Vos « magistrats, y disait-on, seraient trai- « tres s'ils comprimaient plus long- « temps la voix de leur conscience. « Elle leur crie que vous devez tous « les maux qui vous accablent à un « seul homme. C'est lui qui, chaque « année, par la conscription décime « nos familles. Qui de nous n'a perdu « un fils, un frère, des parents, des « amis ? Pour qui tous ces braves sont- « ils morts ? Pour lui seul et non pour « le pays... C'est au nom de nos de- « voirs mêmes, et des plus sacrés de « tous, que nous abjurons toute obéis- « sance envers l'usurpateur pour re- « tourner à nos maîtres légitimes. »

Établissement d'un gouvernement provisoire. — Le même jour, 64 sénateurs se réunirent sous la présidence de Talleyrand et sous la protection de l'empereur Alexandre. Le Sénat décréta l'établissement d'un gouvernement provisoire, composé de 5 membres, et chargé de pourvoir aux besoins de l'administration, et de lui présenter un projet de constitution qui pût convenir au peuple français. Le commandement de la garde parisienne et du département de la Seine fut confié au général Dessoles.

Dans sa séance du 2 avril, le Sénat déclara Napoléon Bonaparte et sa famille déchus du trône, et délia en conséquence la population et l'armée du serment de fidélité.

Sur l'invitation du gouvernement provisoire, 77 membres du Corps législatif se réunirent et adhérèrent aux mesures prises par le Sénat.

Le gouvernement provisoire ainsi constitué fonctionna dès lors régulièrement; il créa un nouveau ministère, nomma ses créatures aux plus importantes fonctions, et adressa au peuple et à l'armée des proclamations plus inconvenantes encore que celle dont nous avons cité plus haut quelques fragments. Napoléon n'avait pas abdiqué encore, et déjà on ne lui épargnait ni le mépris, ni l'injure.

La cour de cassation, le préfet, les maires de Paris, la cour impériale, la cour des comptes, l'Université, le barreau, toute la bourgeoisie enfin, passa du côté des vainqueurs.

Le 4 avril, le gouvernement provisoire chargea une commission de la rédaction d'un acte constitutionnel. La discussion se prolongea jusque dans la nuit du 5, et le Sénat, par un décret daté du 6 avril, appela au trône de France Louis XVIII et la famille de Bourbon, et promulgua une constitution qui devait être soumise à l'acceptation du nouveau roi.

Napoléon, cependant, qui, en apprenant l'entrée des alliés à Paris, était retourné à Fontainebleau, ne se tenait pas pour battu. Il songeait à reprendre l'offensive. Le 8 avril, il disposait encore d'environ 65,000 hommes en avant de Fontainebleau. Il résolut de marcher sur Paris, et il en instruisit sa garde. « Dans peu de « jours, lui disait-il, j'attaquerai l'en- « nemi, je le forcerai de quitter notre « capitale. » La garde reçut aussitôt l'ordre de se porter en avant; mais la défection de Marmont changea la face des choses. En traitant avec Schwartzemberg, il avait stipulé que son armée se retirerait en Normandie et y serait traitée comme alliée. Cette convention était à peine signée, qu'il mit ses troupes en mouvement; celles-ci croyaient marcher vers l'ennemi, et quand elles traversèrent, l'arme au bras, les divisions de cavalerie russe, elles protestèrent par les cris de *vive l'empereur!* contre la dé-

faction dont elles étaient les complices involontaires.

Le 4 avril, l'empereur signa un acte d'abdication en faveur de son fils. Caulaincourt, Ney et Macdonald furent chargés de porter cet acte à Paris. Mais toute négociation sur ces bases était désormais impossible; les puissances coalisées s'étaient engagées officiellement à ne traiter avec aucun membre de la famille impériale. Ce fut alors que, sur la proposition de l'empereur de Russie, on régla l'établissement de l'île d'Elbe. Ney fut chargé d'aller porter à l'empereur ces propositions, auxquelles le supplice et la majesté du cachot de Sainte-Hélène devaient encore être préférables. Napoléon chercha tous les moyens d'utiliser sa force et son génie, mais il se débattit vainement contre son impuissance. Le 11, il se décida enfin à signer son acte d'abdication et le traité par lequel il accepterait la principauté de l'île d'Elbe.

Le 20 avril, il quitta Fontainebleau accompagné des commissaires des puissances alliées. Il fit des adieux touchants et tristes à sa garde, embrassa le général Petit et baisa l'aigle d'un drapeau, cette aigle emblème de tant de gloire et témoin aujourd'hui d'une si haute infortune.

Il traversa la France, où il fut accueilli avec respect, souvent avec sympathie. La Provence seulement, ce pays où aujourd'hui encore les gens du peuple ont de la peine à se croire Français, et où un homme qui ne sait pas parler le patois provençal, est appelé avec mépris un Français (Franciot); la Provence, entre Avignon et Aix surtout, n'eut que des injures et des menaces pour l'homme qui, pendant quinze ans, avait fait la nation si glorieuse et si grande.

L'empereur s'embarqua le 28 avril à Saint-Rephan, au lieu même où il avait débarqué à son retour d'Égypte. Il partit; mais une fois encore il devait émouvoir le monde et troubler les rois de sa présence.

LIVRE VI.

FRANCE CONSTITUTIONNELLE.

CHAPITRE I.

Première restauration.

Du 6 avril 1814 au 20 mars 1815.

Le comte d'Artois est nommé lieutenant général du royaume. — Après le décret du Sénat (6 avril), qui *appelait au trône de France Louis-Stanislas-Xavier de France, frère du dernier roi*, le gouvernement provisoire avait envoyé en Angleterre, à Hartwel, résidence de ce prince, une députation chargée de lui offrir la couronne. Mais déjà, ainsi que nous l'avons dit, deux membres de sa famille avaient pénétré en France à la suite des étrangers, le duc d'Angoulême par les frontières d'Espagne, avec les Anglais, et le comte d'Artois par la Franche-Comté, avec les Autrichiens. Bordeaux avait ouvert ses portes au premier, le 14 avril. Dès le 12, le second avait fait une entrée solennelle à Paris, sous le titre de lieutenant général du royaume. Deux jours après, le Sénat lui déférait, sous le même titre, le gouvernement provisoire de la France, *en attendant*, dit le décret, *que Louis-Stanislas-Xavier, appelé au trône des Français, ait accepté la charte constitutionnelle.*

Conventions signées entre le lieutenant général et les puissances coalisées.—Quelques mots heureux, dont, assure-t-on, il n'était pas l'auteur, la promesse d'abolir la conscription et les droits réunis, des manières pleines d'aménité et de grâce, lui concilièrent d'abord les esprits. Mais ces dispositions favorables furent de courte durée. Aux glorieuses couleurs nationales qui rappelaient aux Français tant de victoires, on avait substitué la cocarde blanche et le drapeau blanc, depuis si longtemps oubliés. Bientôt, le 23 avril, des conventions désastreuses, signées à Paris, entre le lieutenant général du royaume d'une part, et les puissances alliées de l'autre, montrèrent aux moins clairvoyants que les

Bourbons étaient peu jaloux de la gloire nationale, et que, pourvu qu'ils recouvrassent le trône qu'avaient possédé leurs ancêtres, ils étaient disposés à faire bon marché de la puissance et de l'honneur de la France. Par ces conventions, les hostilités sur terre et sur mer étaient suspendues entre la France et les puissances alliées; le territoire était réduit à ce qu'il était le 1er janvier 1792; 51 places fortes ou forteresses que les troupes françaises occupaient encore, étaient remises aux alliés; les garnisons, en évacuant ces places, ne pouvaient emmener avec elles que l'artillerie de campagne, dans la proportion de 3 pièces par 1,000 hommes; la dotation des forteresses, et tout ce qui n'était pas propriété particulière, était remis en entier aux alliés. (Or, dans la dotation étaient compris les dépôts d'artillerie et de munitions, et c'était une perte immense, car, dans ces dépôts, outre un nombre infini d'objets d'armement et d'équipement de toutes sortes, il se trouvait plus de 12,000 bouches à feu, dont 11,000 en bronze.) Les flottes et les bâtiments de la France demeuraient dans leur situation respective. (C'était faire l'abandon de 31 vaisseaux de ligne et de 12 frégates.) Quant au sort des arsenaux et des vaisseaux de guerre qui se trouvaient dans les places maritimes remises par la France, il devait être réglé par un traité définitif dont ces conventions n'étaient que les préliminaires.

La lecture de ces conventions déplorables, que la France n'a jamais cessé de reprocher au prince qui les signa, remplit de douleur et d'indignation tous les hommes sincèrement attachés à la patrie. Cependant, on ne désespérait point encore : le comte de Provence avait une certaine réputation de sagesse et de patriotisme; on croyait que, dans le traité de paix définitif, il obtiendrait des alliés des conditions moins onéreuses; son arrivée était impatiemment attendue.

Réception de Louis XVIII à Londres.—Ce prince qui, depuis le 8 avril 1795, époque de la mort du fils de Louis XVI, prenait le titre de *roi de France et de Navarre,* avait été reçu à Londres, le 20 avril, en cette qualité et avec les plus grands honneurs. Complimenté par le prince régent, il avait, dans sa réponse, fait une déclaration à la fois injurieuse à la nation française et attentatoire aux principes d'après lesquels le Sénat rappelait la dynastie des Bourbons. Il avait dit qu'*après la divine Providence*, C'ÉTAIT AUX ANGLAIS *et au prince régent qu'il devait sa couronne.* Ces malencontreuses paroles, qui, plus tard, relevées avec amertume furent un des mille griefs qu'on eut à faire valoir contre les Bourbons, passèrent alors presque inaperçues, et par conséquent altérèrent peu, pour le moment, la confiance qu'on avait en lui.

Arrivée de Louis XVIII en France. —Débarqué à Calais, le 24 avril, Louis XVIII était à Compiègne le 28. Là, entouré de plusieurs maréchaux de l'empire, qui l'étourdissaient des cris de *Vive le roi légitime,* et d'une foule d'émigrés qui le suppliaient de ne pas accepter la constitution proposée par le Sénat, ce prince avait résolu de continuer le régime de l'ancienne monarchie, et annoncé cette détermination à ses courtisans. Mais l'empereur de Russie, qui depuis son arrivée à Paris avait eu le temps de juger l'esprit de la nation, ayant, de son côté, déclaré que si la constitution du Sénat n'était point acceptée, ou si du moins une constitution libérale n'était pas promise aux Français par une déclaration formelle et solennelle, le roi n'entrerait pas dans la capitale et pourrait reprendre le chemin de la frontière, Louis XVIII se détermina enfin, au grand déplaisir des émigrés, à publier la déclaration suivante :

Déclaration de Saint-Ouen, 2 mai 1814. — « Rappelé par l'amour de notre peuple au trône de France, éclairé « par les malheurs de la nation que « nous sommes destiné à gouverner, « notre première pensée est d'invoquer « cette confiance mutuelle, si nécessaire à notre repos, à son bonheur.

« Après avoir lu attentivement le

« plan de constitution proposé par le « Sénat, dans sa séance du 6 avril der« nier, nous avons reconnu que les « bases en étaient bonnes, mais qu'un « grand nombre d'articles, portant « l'empreinte de la précipitation avec « laquelle ils ont été rédigés, ne peu« vent, dans leur forme actuelle, deve« nir lois fondamentales de l'État; ré« solu d'adopter une constitution libé« rale, voulant qu'elle soit sagement « combinée, et ne pouvant en accepter « une qu'il est indispensable de recti« fier, nous convoquerons le Sénat et « le Corps législatif, nous engageant « à mettre sous leurs yeux le travail « que nous aurons fait avec une com« mission choisie dans le sein de ces deux « corps, et à donner pour bases à cette « constitution les garanties suivantes : « Le gouvernement représentatif divisé « en deux corps; l'impôt librement con« senti; la liberté publique et indivi« duelle; la liberté de la presse; la li« berté des cultes; les propriétés in« violables et sacrées; la vente des biens « nationaux irrévocable; les ministres « responsables; les juges inamovibles, « et le pouvoir judiciaire indépendant; « la dette publique garantie; la Légion « d'honneur maintenue; tout Français « admissible à tous les emplois; enfin, « nul individu ne pourra être inquiété « pour ses opinions et ses votes. »

Cette déclaration calma beaucoup d'inquiétudes, et rallia autour du nouveau trône presque toute la bourgeoisie. Le lendemain, 3 mai, Louis XVIII fit son entrée solennelle à Paris (*). Il y fut accueilli avec de grandes démonstrations de joie; et, en effet, son retour réalisait les vœux d'un grand nombre de citoyens; les partisans de l'ancien régime revoyaient enfin ces princes dont la cause était la leur, et pour lesquels ils avaient si longtemps combattu et conspiré; les constitutionnels ne demandaient pas autre chose que ce qui avait été promis par la déclaration de Saint-Ouen : la liberté de la presse, la liberté de conscience, la liberté individuelle, l'égalité devant la loi, le libre vote de l'impôt, etc., etc.; les républicains se trouvaient heureux d'échapper, à quelque prix que ce fût, au despotisme de Bonaparte (*); les généraux et les officiers de l'empire eux-mêmes n'étaient pas fâchés de voir s'établir un régime qui leur permît enfin de jouir des richesses qu'ils devaient, soit aux bienfaits, soit à l'indulgence de Napoléon; enfin, la nation entière, fatiguée de gloire et de conquêtes, et naguère accablée d'effroyables revers, recouvrait, à un prix bien douloureux, il est vrai, la paix, objet des vœux du plus grand nombre, et qui, seule, pouvait réparer les maux que la France avait soufferts; mais toutes ces illusions furent bientôt détruites.

Rétablissement de la maison du roi. —Le premier soin du nouveau roi fut de former sa maison civile et militaire, et ce début ne fut pas heureux. Toutes les charges de l'ancienne cour furent rétablies et données aux émigrés; il y eut un *grand maître de France*, un *confesseur du roi*, un *premier maître d'hôtel*, un *premier pannetier*, un *premier échanson*, un *premier tranchant*, un *premier gentilhomme de la chambre*, un *premier porte-manteau*, un *grand maître de la garde-robe*, des *juges* et des *hérauts d'armes*, un *grand prévôt*, un *grand veneur*, etc., etc. Les noms surannés de ces charges, les costumes et les

(*) Le roi était dans une calèche découverte; près de lui était la duchesse d'Angoulême; en face, le prince de Condé et le duc de Bourbon. Le comte d'Artois, depuis Charles X, et son second fils le duc de Berry escortaient à cheval la voiture. Il ne manquait que deux membres de la famille royale, le duc d'Angoulême qui parcourait les départements du Midi, et le duc d'Orléans qui était encore en Sicile avec sa famille.

(*) « Le retour des Bourbons produisit en France un enthousiasme universel; ils furent accueillis avec une effusion de cœur inexprimable. Les anciens républicains partagèrent sincèrement les transports de la joie commune. Napoléon les avait particulièrement tant opprimés; toutes les classes de la société avaient tellement souffert, qu'il ne se trouvait personne qui ne fût réellement dans l'ivresse. » Carnot.

manières étranges des personnages qui en étaient titulaires, mirent en verve l'humeur spirituelle et moqueuse des Parisiens, et, à aucune époque, il ne se répandit autant d'épigrammes. Une ordonnance créa six compagnies de *gardes du corps*, dont une reprenait le nom de *compagnie écossaise* et conservait toutes ses vieilles prérogatives et prééminences. D'autres ordonnances rétablissaient les *cent-Suisses*, les *mousquetaires*, les *chevau-légers*, etc. Il n'y eut d'admis dans ces corps brillants et privilégiés que des gentilshommes; et l'armée, profondément blessée de cette exclusion par laquelle on semblait la mépriser ou la craindre, en conçut un vif ressentiment dont les effets ne tardèrent pas à se produire.

Formation du ministère. — Louis XVIII ne fut pas plus heureux dans le choix de ses ministres. Les noms de la plupart des hommes dont il composa le cabinet étaient peu propres à rassurer les amis des libertés publiques; c'étaient Dambray, chancelier de France et garde des sceaux; l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur; le traître de Baylen, le général Dupont, ministre de la guerre; Mallouet, ministre de la marine; Beugnot, directeur de la police du royaume; Talleyrand, chargé du portefeuille des affaires étrangères; et le comte de Blacas d'Aulps, ministre de la maison du roi.

Ce dernier devint le favori de Louis XVIII, et, en quelque sorte, le premier ministre, sinon avec le titre, du moins de fait; car ce n'était que par son intermédiaire que plusieurs de ses collègues pouvaient communiquer avec le roi.

Rédaction de la charte. — Signature du traité de Paris. — A peine installé, le cabinet eut à s'occuper de deux objets de la plus haute importance : la constitution promise par le roi, et le traité de paix définitif avec les puissances de l'Europe.

On nomma, pour la rédaction de la charte constitutionnelle, une commission composée de neuf sénateurs et d'autant de membres du Corps législatif. Le 22 mai, un travail préparatoire, rédigé par le roi lui-même et par les ministres, fut présenté à l'examen de cette commission. Le 27, après cinq jours de discussions, le texte de la charte fut définitivement arrêté. On attendit, avant de la proclamer, que les négociations diplomatiques pour le traité de paix fussent également terminées. Ce traité fut signé le 30 mai par les plénipotentiaires de la Russie, de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, de la Prusse, de l'Espagne, du Portugal, de la Suède, et de la France.

Immédiatement après, une ordonnance royale convoqua, pour le 4 juin, le Corps législatif et une partie du Sénat; une partie seulement, car les lettres closes ne furent pas envoyées à tous les sénateurs.

Le 3 juin, veille de la proclamation de la charte, le traité de paix du 30 mai, ce monument éternel de la honte des Bourbons, fut affiché et publié dans toutes les rues de Paris. Nous allons en analyser les principales dispositions. De quelques traits de plume, quelques diplomates, parmi lesquels figure en première ligne le nom de Talleyrand, avaient détruit l'ouvrage de 25 ans d'efforts héroïques, le prix de tant de sacrifices des soldats et des trésors de la France.

Principales dispositions du traité. — La France rentrait dans ses anciennes limites, telles qu'elles existaient le 1er janvier 1792, avec l'addition toutefois de quelques cantons dans les départements des Ardennes, de la Moselle, du Bas-Rhin, de l'Ain, et d'une partie de la Savoie.

Elle était maintenue dans la possession de la principauté d'Avignon, du comtat Venaissin, et du comté de Montbelliard.

L'Angleterre gardait trois de nos colonies, l'île de France, Sainte-Lucie et Tabago. L'Espagne reprenait la partie de Saint-Domingue qu'elle nous avait cédée en 1795. Il ne restait plus à la France que l'île Bourbon, Pondichéry, le Sénégal, la Guiane française, la Guadeloupe, la Martinique,

et des droits à faire valoir sur Saint-Domingue. Ces tristes concessions ne nous étaient faites qu'à la condition humiliante qu'aucun ouvrage de fortification ne serait élevé dans ces établissements, et qu'il n'y aurait jamais que le nombre de troupes nécessaires pour le maintien de la police.

Les alliés gardaient les vaisseaux et arsenaux qui se trouvaient dans les places tombées en leur pouvoir antérieurement au 23 avril, ainsi que la flotte du Texel; flotte considérable et toute neuve, puisqu'elle avait été construite en entier sous le règne de Napoléon. Quant aux arsenaux et vaisseaux existant dans les places enlevées à la France depuis cette époque, ils devaient être partagés entre la France et les pays où ces places étaient situées, et ce, dans la proportion de deux tiers pour nous et d'un tiers pour ces pays. Le même partage avait lieu pour tous les matériaux de construction et d'armement, pour l'artillerie et pour les munitions navales. C'était une perte immense pour la France. On reconnaissait là le doigt de la jalouse Angleterre.

La France et les alliés renonçaient réciproquement à toutes les sommes qu'ils pourraient mutuellement se réclamer et se rendaient leurs prisonniers. Les alliés, après 1815, revinrent sur la première de ces deux clauses; et, quant à la seconde, combien de prisonniers français ont été envoyés en Sibérie et n'en sont jamais revenus!

Le même traité posait les bases de l'organisation européenne pour laquelle un congrès général de toutes les puissances de l'Europe était indiqué à Vienne et fixé à la fin du mois de juillet.

Telles étaient les dures conditions que nous imposaient les rois que le gouvernement n'avait pas honte d'appeler des généreux et magnanimes alliés de la France.

Articles secrets du traité. — Mais les dispositions secrètes de ce traité avaient un caractère bien plus révoltant encore pour le sentiment national. La France y était condamnée à reconnaître le partage que les alliés se feraient entre eux des dépouilles de l'empire et à renoncer à toute réclamation pour dotations, donations, revenus de la Légion d'honneur et autres capitaux de même nature.

Ouverture des chambres. — Le lendemain, 4 juin, comme pour atténuer la pénible sensation qu'avait produite la publication de ce funeste traité, eut lieu au Palais-Bourbon la proclamation de la charte constitutionnelle. Louis XVIII s'y rendit, accompagné de sa famille et de toute sa cour; et, du haut de son trône, il prononça d'une voix solennelle, devant les deux corps qui allaient former les deux chambres, le discours suivant, qu'il avait, dit-on, composé et écrit lui-même :

Discours du roi. — « Messieurs, « lorsque, pour la première fois, je « viens dans cette enceinte m'environ- « ner des grands corps de l'État, des « représentants d'une nation qui ne « cesse de me prodiguer les plus tou- « chantes marques de son amour, je « me félicite d'être devenu le dispensa- « teur des bienfaits que la divine Pro- « vidence daigne accorder à mon peu- « ple.

« J'ai fait la paix avec l'Autriche, la « Russie, l'Angleterre et la Prusse, et « dans cette paix sont compris leurs al- « liés, c'est-à-dire, tous les princes de « la chrétienté. La guerre était univer- « selle, la réconciliation l'est égale- « ment.

« Le rang que la France a toujours « occupé parmi les nations n'a été « transféré à aucun autre, et lui de- « meure en partage. Tout ce que les « autres États acquièrent de sécurité « accroît également la sienne, et par « conséquent ajoute à sa puissance vé- « ritable. Ce qu'elle ne conserve pas de « ses conquêtes ne doit pas être re- « gardé comme retranché de sa force « réelle.

« La gloire des armées françaises n'a « reçu aucune atteinte; les monuments « de leur valeur subsistent, et les chefs- « d'œuvre des arts nous appartiennent « désormais par des droits plus stables

« et plus sacrés que ceux de la victoire.

« Les routes du commerce, si long-« temps fermées, vont être libres. Le « marché de la France ne sera plus « seul ouvert aux productions de son « sol et de son industrie. Celles dont « l'habitude lui a fait un besoin, ou « qui sont nécessaires aux arts qu'elle « exerce, lui seront fournies par les « possessions qu'elle recouvre. Elle ne « sera plus réduite à s'en priver, ou à « ne les obtenir qu'à des conditions « ruineuses. Nos manufactures vont « refleurir; nos villes maritimes vont « renaître, et tout nous promet qu'un « long calme au dehors et une félicité « durable au dedans seront les heureux « fruits de la paix.

« Un souvenir douloureux vient tou-« tefois troubler ma joie. J'étais né, je « me flattais de rester toute ma vie le « plus fidèle sujet du meilleur des rois, « et j'occupe aujourd'hui sa place! « Mais du moins il n'est pas mort tout « entier, il revit dans ce testament qu'il « destinait à l'instruction de l'auguste « et malheureux enfant auquel je de-« vais succéder! C'est les yeux fixés « sur cet immortel ouvrage, c'est pé-« nétré des sentiments qui le dictèrent, « c'est guidé par l'expérience et se-« condé par les conseils de plusieurs « d'entre vous, que j'ai rédigé la charte « constitutionnelle dont vous allez en-« tendre la lecture, et qui assoit sur « des bases solides la prospérité de l'É-« tat. »

« Mon chancelier va vous faire con-« naître avec plus de détails mes inten-« tions paternelles. »

Discours du chancelier. — Quand les cris de *vive le roi* qui accueillirent ces paroles eurent cessé, le chancelier Dambray lut un discours qui produisit une si fâcheuse impression, que la présence même du roi ne put contenir les fréquents murmures de l'assemblée. Le ministre y appelait *ordonnance de réformation* cette charte que le roi s'était engagé à présenter à l'examen des grands corps de l'État. Il y disait que le roi était en *pleine possession de ses droits héréditaires*, qu'il *tenait son autorité de Dieu et de ses pères*, tandis que le roi lui-même, avant que les portes de Paris lui fussent ouvertes, avait déclaré que c'était l'amour de son peuple qui le rappelait au trône de France. Le ministre ajoutait enfin que *le Corps législatif n'avait plus, sans l'autorisation du roi, que des pouvoirs incertains*, comme si la volonté royale pouvait suppléer à la volonté nationale dont les députés ne sont que l'expression. Quand le chancelier fut arrivé au bout de ce malencontreux discours, le ministre d'État Ferrand lut le préambule de la charte et la charte elle-même (*).

Quoi qu'il en soit, les libéraux et la masse de la nation furent satisfaits de l'esprit de la charte; mais on fut mécontent qu'elle eût été *octroyée*. En effet, la déclaration de Saint-Ouen avait fait espérer que la constitution promise serait un pacte social librement débattu et concerté entre les trois branches du pouvoir législatif, et non pas une simple *ordonnance de réformation*, comme l'appelait le chancelier Dambray.

Clameurs des royalistes contre la nouvelle charte. — Quant aux émigrés et aux royalistes, l'apparition de la charte fut pour eux un coup de foudre. Ils poussèrent les hauts cris, et exhalèrent leur colère dans une foule de brochures et dans les journaux. Ils traitaient Louis XVIII de *révolutionnaire* et de *jacobin blanc*. De quel droit, demandaient-ils, le roi aliène-t-il l'autorité royale qu'il a reçue de ses pères dans sa plénitude, et qu'il doit transmettre intacte à ses successeurs comme un héritage sacré? Ils protestaient contre la charte, et soutenaient qu'on devait lui refuser le serment, attendu qu'elle n'avait point été *enregistrée en lit de justice*. Selon eux, la liberté des cultes était une impiété; c'était bien assez d'accorder aux protestants une simple tolérance. La restauration ne pourrait s'affermir qu'autant qu'elle s'appuierait sur le catholicisme; pour cela, il fallait éta-

(*) Voyez dans le DICTIONNAIRE, l'art. CONSTITUTION, t. VI, p. 30.

blir le pape (*), comme chef de la religion, arbitre suprême de toutes les souverainetés, et rappeler les jésuites... L'admissibilité à tous les emplois était une monstruosité; la noblesse héréditaire devait seule être chargée de la direction du gouvernement, et le reste de la nation ne s'occuper que de commerce et d'industrie... L'inviolabilité des biens nationaux, une abominable spoliation; il fallait sans délai rendre aux émigrés leurs anciens domaines, et rétablir les droits féodaux et les rentes foncières.... La liberté de la presse, une effroyable immoralité; au lieu de mettre une arme aussi dangereuse entre des mains révolutionnaires et impies, on eût bien mieux fait de rétablir les lettres de cachet, afin de pouvoir punir les discours et écrits assez criminels pour mériter la disgrâce du souverain, mais non assez pour appeler l'intervention des lois... Enfin une seule constitution eût été tolérable; celle qui eût rétabli la monarchie telle qu'elle était avant 1789, avec des états provinciaux annuels, des états généraux à de longs intervalles, et une simple tolérance pour les cultes dissidents.

Louis XVIII était trop clairvoyant et trop habile pour donner dans toutes ces extravagances; il était d'ailleurs fier de son ouvrage, et il voulait le maintenir. Mais il n'en était pas de même autour de lui : la plupart des membres de sa famille, et tous les émigrés qui formaient sa cour, n'avaient d'autre pensée que de renverser la charte et de relever l'édifice vermoulu de l'ancien régime. Sans cesse obsédé par eux, il n'était plus le maître, et se trouvait forcé de laisser faire ce qu'il n'approuvait pas. Pour comble de malheur, les ministres subissaient la même influence que le roi, et faisaient cause commune avec les ennemis des nouvelles institutions. Rien ne le prouve mieux que leurs actes administratifs de chaque jour, et les projets de lois réactionnaires qu'ils présentèrent pendant la session.

(*) Opinion de M. de Bonald.

Mesures prises par le ministre de la guerre.—Au département de la guerre, le général Dupont sembla avoir pris à tâche de mécontenter l'armée. Après avoir enlevé aux régiments leurs couleurs et leurs aigles glorieuses, il leur enleva encore leurs numéros, symboles de la réputation militaire et de la confraternité des soldats. Il forma des régiments privilégiés du *Roi*, de la *Reine*, du *Dauphin*, des *Grenadiers royaux de France*, etc. Les dénominations républicaines et impériales de généraux de division et de généraux de brigade furent remplacées par celles de *lieutenants généraux* et de *maréchaux de camp*, empruntées à l'ancien régime. Une multitude de braves officiers, encore pleins de vigueur, furent mis à la retraite; un plus grand nombre furent renvoyés dans leurs foyers en demi-solde; et cela, non pour opérer une réduction de l'armée, mais pour donner leurs places à des gentilshommes qui n'avaient jamais manié une arme de guerre, ou à des émigrés qui n'avaient jamais porté les armes que contre la France et dans les armées ennemies.

Mesures prises par le ministre de la marine.—Il en fut de même à la marine: les escadres furent envahies par les anciens officiers de Quiberon, et même par des individus qui n'avaient jamais vu la mer. Des officiers dans la vigueur de l'âge et pleins de talents furent supplantés par un état-major invalide ou incapable. Le naufrage de *la Méduse* fut plus tard un des résultats de ces choix de faveur.

Mesures prises par le directeur général de la police.— Ordonnance sur l'observation du dimanche.—Le directeur général de la police fit paraître une ordonnance par laquelle tous les travaux devaient être interrompus les dimanches et jours de fête; toutes les boutiques et ateliers fermés; tous les établissements de traiteurs, de limonadiers, etc., fermés pendant l'office divin, depuis huit heures du matin jusqu'à midi. Des amendes de 100, 200 et 500 fr. devaient être prononcées contre les contrevenants, sans préjudice des poursuites judiciaires, etc. Cette

ordonnance excita partout, mais surtout à Paris, les plus vives clameurs. Entre mille moyens de mécontenter le peuple de cette grande cité et de la rendre l'irréconciliable ennemie de la restauration, le ministère n'eût pu mieux choisir. Un peu de vigueur dans l'exécution de cette mesure, et il n'en eût pas fallu davantage pour faire éclater une révolution, ou du moins de sanglantes émeutes. Heureusement avertie à temps de l'irritation des esprits, l'autorité ferma les yeux sur les contraventions, et prévint ainsi les fâcheux résultats de cette ordonnance d'ailleurs illégale et incompatible avec la liberté des cultes. Mais il en resta dans les masses cette impression ineffaçable, que les Bourbons voulaient ramener le règne des prêtres et des jésuites; et cette opinion ne put que se fortifier encore à l'apparition d'une autre ordonnance du même ministre *sur les processions publiques*.

Dans les autres ministères et dans la plupart des administrations, on vit une foule d'habiles employés destitués et remplacés par de nouveaux venus sans expérience.

Session de 1814-1815. Cependant les chambres s'étaient constituées. Chacune d'elles avait voté une adresse en réponse au discours du trône : quelques discussions avaient eu lieu sur le mot *octroyer*, et on avait évité de s'en servir dans l'adresse.

On attendait la première communication du gouvernement. Une vague rumeur circulait dans le public sur l'intention du gouvernement de détruire la plus précieuse des libertés publiques, celle de la presse.

Présentation d'un projet de loi sur la presse. — En effet, le 5 juillet, le ministre de l'intérieur, l'abbé de Montesquiou, présenta à la chambre des députés ce projet de loi, redouté par les amis de la constitution, mais vivement sollicité par les partisans de la monarchie absolue. C'était, selon le ministre, le complément nécessaire de l'article 8 de la charte. En voici les principales dispositions :

« Tout écrit de plus de *trente feuilles d'impression* (480 pages in-8°) « pourra être publié librement et sans « examen de censure préalable. Il « en sera de même, quel que soit le « nombre des feuilles, des écrits en « langue morte et en langue étrangère, « des mandements, lettres pastorales, « catéchismes, livres de piété, mémoires sur procès signés d'un avocat, etc.

« Les journaux et écrits périodiques « ne pourront paraître qu'avec l'autorisation du roi.

« Nul ne sera imprimeur, ni libraire, « s'il n'est breveté par le roi et assermenté.

« La présente loi sera revue dans « trois ans, pour y apporter les modifications que l'expérience aura fait « juger nécessaires. »

Effet de cette mesure sur l'opinion publique. — En attendant que la discussion s'ouvrît à la chambre, les opinions opposées avaient essayé leurs forces dans les journaux et dans des brochures. Jamais lutte ne fut plus vive. Parmi les adversaires du projet de loi, on remarquera avec étonnement le *Journal des débats*, car il était dévoué au gouvernement et à la cour. Accusés avec mépris par les *royalistes purs* d'être des *royalistes constitutionnels*, ses rédacteurs répondirent : « Oui, nous sommes royalistes constitutionnels, parce que « nous sommes véritablement royalistes, et que notre amour pour le roi « consiste à respecter et à faire respecter les lois fondamentales de son « autorité suprême... Nous demandons « qu'aucun article de la charte constitutionnelle ne soit abrogé, ni même « suspendu pour quelques années, parce « que nous prévoyons qu'une seule atteinte en ferait craindre d'autres, et « que cette crainte ébranlerait la confiance si nécessaire au roi pour rendre ses sujets paisibles et heureux. »

Le ministre de l'intérieur fait, à la chambre, un exposé de la situation de la France.—Dans le même intervalle de temps, le 12 juillet, le ministre de l'intérieur, sur la demande du député Dumolard, appuyée par la chambre,

mit sous les yeux des députés le tableau de la situation du royaume. Mais cet exposé fut moins un document propre à faire connaître le véritable état du pays, qu'une pompeuse apologie de l'ancien régime, et une censure outrée, et conséquemment maladroite, de l'administration impériale. Suivant l'abbé de Montesquiou, les règnes de Louis XIV, de *Louis XV* et de Louis XVI, n'avaient produit que de *belles et grandes choses;* tandis qu'il ne s'était rien fait de bien sous la république, le consulat et l'empire : l'agriculture, le commerce, l'industrie, les sciences, les arts, tout, depuis 1789, était resté dans un triste et déplorable état de souffrance. Quel profond aveuglement, ou quelle insigne mauvaise foi, pour ainsi nier l'évidence! Les faits donnaient aux paroles du ministre un éclatant démenti, et tout le monde aperçut qu'il n'avait, en calomniant la révolution, d'autre but que de persuader que tous les éléments de prospérité avaient abandonné la France avec les émigrés, et que, pour les recouvrer, il fallait remettre entre leurs mains l'administration du pays.

Discussion du projet de loi sur la liberté de la presse. — Le projet de loi sur la liberté de la presse avait cependant été examiné dans les bureaux de la chambre des députés. Le 1er août, la chambre écouta le rapport de M. Raynouard. Nous n'en citerons que la fin :.... « La charte dit, « article 8 : Les Français ont le droit « de publier et de faire imprimer leurs « opinions, en se conformant aux lois « qui doivent *réprimer* les abus de la « presse. Que signifient ces derniers « mots? *Réprimer* les abus, ce n'est « pas *prévenir* les abus, ce n'est pas « arrêter l'usage. L'abus ne naît et ne « peut naître que de l'usage.... *Réprimer* n'a jamais été synonyme de *prévenir*. *Prévenir*, c'est empêcher que « le mal ne naisse; *réprimer*, c'est empêcher qu'il ne fasse de progrès. La loi qui « prévient ne réprime pas; elle n'a rien « à réprimer, à punir, puisqu'elle empêche le délit de naître. La loi qui « punit le délit, en le punissant, l'empêche de faire des progrès, d'avoir « des suites plus funestes. Il n'y a donc « nul doute que la charte, en ne soumettant la liberté de la presse qu'à « des lois répressives, n'a entendu ni « pu entendre l'existence et la possibilité de la censure, et dès lors la « proposition contenue dans le projet « de loi est inconstitutionnelle. En conséquence, la commission vous propose de rejeter le projet. »

La discussion s'ouvrit le 6 août (*). Une foule d'orateurs pour et contre le projet y prirent part. Parmi les défenseurs de la charte, il faut citer MM. Durbach, Louvet et Dumolard. « Pourquoi! s'écria ce dernier, en répondant à un député qui soutenait « qu'il fallait ajourner la liberté de la « presse, pourquoi? Autant aurait « valu dire : On ne publiera rien, on « ne dira rien en France que par ordre. On vous a parlé d'un jury qui « réparera les torts de la censure, qui « prononcera en dernier ressort. Voyez « trois pairs et trois députés occupés « continuellement pour juger l'opinion « de chaque censeur. Je le répète, sans « la liberté de la presse, il n'y a pas « de liberté civile. Français, laisserez-« vous couvrir la liberté d'un voile « funèbre? »

Cette discussion dura six jours. Le dernier, 11 août, le ministre de l'intérieur monta à la tribune, et après s'être efforcé de prouver que *réprimer* et *prévenir* étaient synonymes, qu'ainsi l'entendait le roi, interprète de la loi, il déclara qu'il était autorisé par le roi à accepter trois amendements proposés dans le cours de la discussion, savoir : 1° à réduire à 20 (320 pages in-8°) le nombre des feuilles d'impression; 2° à exempter de la censure les opinions des membres de la chambre; 3° et à borner la durée de la loi à l'année 1816.

(*) Elle devait s'ouvrir le 5; mais plusieurs individus étrangers à la chambre ayant envahi les bancs des députés, et le président n'ayant pu parvenir à les faire sortir, la séance fut levée et la discussion ajournée au lendemain.

Le rapporteur fit encore de puissants efforts pour faire rejeter le projet, mais ce fut vainement : l'appel nominal signala la présence de 217 votants ; 137 votèrent pour, 80 contre ; et le projet de loi, avec les amendements consentis par le gouvernement, fut adopté à une majorité de 57 voix.

Impression produite par le vote de cette loi. — Discussion et vote de la chambre des pairs. — Ce résultat produisit une fâcheuse impression dans l'esprit de ceux qui avaient espéré entrer, par le retour des Bourbons, dans une ère de liberté. Les discussions qui avaient eu lieu à la chambre se renouvelèrent au dehors ; dans les salons, dans toutes les réunions, dans toutes les familles, on ne parlait que de ce projet de loi. L'enthousiasme de ceux qui s'étaient franchement ralliés à la restauration se refroidissait visiblement. On ne regardait cependant pas encore la cause de la liberté comme entièrement perdue ; la majorité de la chambre des pairs, formée des anciens sénateurs, et, par conséquent, d'hommes de la révolution, faisait espérer que cette chambre rejetterait le projet de loi adopté par l'autre chambre. Cet espoir ne se réalisa pas, et toutefois il n'était pas sans fondement, car la discussion fut longue, vive, animée, et la loi ne fut adoptée qu'à une majorité de quelques voix.

Lois de finances. — Pendant que les pairs confirmaient cette première violation de la charte, les députés étaient occupés d'un projet de loi sur le budget. Il s'agissait d'arrêter le service de 1814, de pourvoir à celui de 1815, et de liquider l'arriéré. Les dépenses de 1814 étaient évaluées à 827,415.000 fr., et les recettes seulement à 520,000,000. Ainsi, il y avait un déficit de 307,415,000 fr. Ce déficit était rangé dans l'arriéré. Les recettes de 1815 étaient évaluées à 618,000,000 de fr., et les dépenses seulement à 548,700.000 fr. ; il en résultait donc un boni de 72,300,000 fr. Enfin, l'arriéré s'élevait, d'après les calculs fort exagérés du ministre des finances, à 759.000,000 de fr. On devait faire servir à le liquider : 1° les 72,300,000 fr. du boni de 1815 ; 2° le produit de la vente de 300,000 hectares de bois ; 3° des bons du trésor à 8 p. 100 d'intérêt, payables à trois ans, mais avec faculté d'escompter. Ce projet fut adopté par la chambre presque sans discussion, et il en fut de même à la chambre des pairs. La loi fut promulguée le 23 septembre.

Loi sur la liste civile. — Les deux chambres votèrent également sans discussion, et presque par acclamation, une liste civile de 33,000,000 pour le roi et sa famille, sans compter la jouissance des châteaux et palais royaux, les revenus des forêts qui en dépendent, et, de plus, le payement des dettes contractées par la famille royale à l'étranger, lesquelles s'élevaient à 30,000,000 (*).

Présentation d'un projet de loi sur les biens des émigrés. — La dernière loi importante de la session fut la loi relative à la remise aux émigrés des biens non vendus. L'exposé des motifs fait par le ministre d'État Ferrand produisit dans toute la France la plus funeste impression. Il y disait que : « les sujets de Sa Majesté, faussement désignés sous le nom d'émigrés, avaient *seuls suivi la ligne droite ;* qu'au moment où la possibilité de faire le bien se laissait entrevoir, il *fallait encore s'astreindre à ne le faire qu'avec une extrême prudence ; que les émigrés conservaient toujours sur leurs anciens biens un droit de propriété.* » N'était-ce pas déclarer que tous ceux qui étaient restés sur le sol de la patrie, c'est-à-dire la nation entière, moins une fraction imperceptible, étaient des rebelles ? N'était-ce pas annoncer que lorsque les temps seraient devenus meilleurs, on ne se contenterait pas d'avoir restitué les biens non vendus, qu'on restituerait aussi les autres ? N'était-ce pas une nouvelle violation de la charte ? Ce discours fit à lui seul plus de tort à la cause des Bourbons que toutes les fautes des

(*) Les recettes de 1814 n'étant évaluées qu'à 520,000,000, en donnant cette année 63,000,000 à la famille royale, on lui abandonnait environ le huitième des revenus de la France.

ministres et des royalistes. Aussi fut-ce après l'avoir lu à l'île d'Elbe, que Napoléon s'écria : *La France est à moi !*

Discussion de ce projet à la chambre des députés. — M. Bedoch, rapporteur de la commission, conclut à remplacer le mot de *restituer*, que portait le projet de loi, par celui de *rendre*. Ainsi amendée, la loi passa à la chambre des députés à une majorité de 168 voix contre 23 ; mais ce ne fut pas sans une vive opposition. « Le projet « de loi, s'écria M. Durbach, viole les « lois fondamentales de l'État ; il est « injuste dans son application, funeste « dans ses conséquences, nuisible aux « intérêts comme au crédit de l'État. » — « Après de longues révolutions, « ajouta M. Dumolard, prétendre réta- « blir ce qui fut et détruire ce qui est, « serait tenter l'impossible et faire naî- « tre des convulsions nouvelles. Un « bon roi s'élève au-dessus de ses sou- « venirs et de ses affections person- « nelles. Sa providence plane sur tous ; « il dit à ceux que leur dévouement à « sa personne éloigna de leurs foyers : « *Vous avez bien mérité de moi ;* et à « ceux qu'un dévouement d'un autre « genre retint sur le sol natal, qui « protégeaient ses frontières de leur « sang et les couvraient de leur gloire : « *Vous avez bien mérité du royaume ;* « et le royaume et le roi n'ont plus « qu'un même intérêt. »

Discussion du projet à la chambre des pairs. — A la chambre des pairs, le général Macdonald proposa de créer un fonds de rentes destiné à payer d'une part l'intérêt des biens *vendus* aux anciens propriétaires, de l'autre les dotations de l'armée qui n'excéderaient pas 2,000 fr. La seconde partie de cette proposition, essentiellement populaire, devait servir de passe-port à la première qui ne l'était pas autant à beaucoup près. Ce n'était pas encore l'*indemnité*, mais c'en était l'équivalent ; c'était préparer les esprits à cette grande mesure, qui fut adoptée plus tard, mais que l'on méditait déjà et qui, du reste, était la conséquence forcée de la remise des biens non vendus. Les pairs adoptèrent le projet de loi tel qu'il avait été amendé par les députés.

Autres projets de loi. — Indépendamment de ces grandes lois, dont nous venons de rendre compte, les chambres eurent à s'occuper de plusieurs autres lois de moindre importance. L'ordonnance de M. Beugnot, sur l'observation des dimanches et fêtes, fut convertie en loi ; mais cette loi eut le même sort que l'ordonnance. On convertit encore en loi une ordonnance royale sur la naturalisation ; Masséna, *l'enfant chéri de la victoire*, qui avait illustré la France sur tant de champs de bataille, eut besoin, pour être Français, de lettres de naturalisation.

Pétitions diverses. — Plusieurs pétitions soulevèrent de grands débats : les unes demandaient qu'une loi sanctionnât d'une manière irrévocable la vente des biens nationaux. D'autres se plaignaient de la suppression des maisons et succursales de la Légion d'honneur. En effet, toutes les orphelines réunies à Paris, aux Loges, etc., avaient été renvoyées à leurs parents avec une chétive pension de 250 fr., jusqu'à 18 ans. D'autres pétitionnaires se plaignaient des nobles et des prêtres qui, soit par menaces, soit par captation, voulaient se faire restituer leurs anciens domaines. Un ancien seigneur exigeait que le sacristain, en vertu de vieilles prérogatives féodales, lui donnât le premier pain bénit.

Clôture de la session. — La fin de la session fut proclamée, le 20 décembre, par une ordonnance royale. Dans la dernière séance de la chambre des députés, le président résuma ses travaux et fit l'éloge de ses actes. Qu'avait-elle fait pourtant ? Elle avait trois fois violé la charte : une première fois, par la suppression de la liberté de la presse ; une deuxième, par la remise aux émigrés des biens nationaux non vendus ; une troisième, par la loi sur l'observation des dimanches et fêtes, contraire à la liberté des cultes ; enfin, elle avait maintenu et augmenté les alarmes que le gouverne-

ment et les royalistes ne cessaient de répandre dans le pays. De tels actes méritaient-ils à la chambre les éloges qu'on lui décernait?

Congrès de Vienne. — Cependant le congrès de Vienne avait commencé ses travaux. Ce congrès, dont l'ouverture avait été fixée par le traité de Paris au 30 juillet, ne s'ouvrit cependant qu'au milieu d'octobre. Toutefois, dès la fin de septembre, les souverains qui devaient y assister se trouvaient réunis à Vienne : c'étaient les deux empereurs d'Autriche et de Russie, les rois de Prusse, de Bavière, de Danemark, de Wurtemberg, et une foule de petits princes d'Allemagne, ainsi que les plénipotentiaires de toutes les puissances de l'Europe. La France y était représentée par Talleyrand, qui s'était adjoint MM. de Dalberg, de la Tour du Pin, Alexis de Noailles, et de la Besnardière.

Ce fut au milieu des festins, des représentations théâtrales, des bals masqués, des tournois, des fêtes de toute espèce, alternativement données et rendues par les têtes couronnées, que commencèrent et se poursuivirent, pendant plusieurs mois, les opérations de ce fameux congrès qui devait changer la face de l'Europe.

Les puissances signataires du traité de Paris formèrent un *comité dirigeant* qui prit le nom de *comité des huit puissances*. Mais la Russie, l'Autriche, la Prusse et la Grande-Bretagne eurent seules de l'influence au congrès ; tout ce qui s'y fit fut leur œuvre particulière. Talleyrand s'annula complétement, même devant les questions qui intéressaient essentiellement la France. Il ne fut occupé, pendant tout le congrès, que de la seule idée de détrôner Murat et de rétablir à Naples la dynastie des Bourbons. Hormis ce point, dont il entretint sans cesse les souverains et leurs ministres, il leur donna, à peu de chose près, carte blanche.

Bien que l'acte final du congrès n'ait été arrêté que le 9 juin 1815, nous allons cependant résumer ici ses opérations, pour n'être pas obligé plus tard d'interrompre le récit des grands événements qui s'accomplirent dans l'intervalle.

Le but de cette réunion de rois et de diplomates était, ainsi que l'indiquait le traité de Paris, de réorganiser l'Europe, dont l'équilibre avait été rompu par les conquêtes de la république et de l'empire.

Lorsque, pour raffermir leurs trônes chancelants, les rois, ayant besoin de l'appui de leurs peuples, avaient appelé aux armes les landwehrs, les landsturms, les universités, toute l'Allemagne enfin, nous l'avons vu, les promesses les plus solennelles, les plus explicites, ne leur avaient rien coûté. « Abattons tous l'ennemi commun, avaient-ils dit, recouvrons notre indépendance, et *toutes les injustices seront réparées, tout sera rendu à l'ancien possesseur du territoire; tous les intérêts seront réglés d'après le principe du statu quo ante bellum.* » Après de telles déclarations, et le succès obtenu, les peuples étaient assurément en droit d'espérer que, religieux observateurs de leur parole et dirigés par une politique équitable et désintéressée, les rois rétabliraient chaque État dans ses anciennes limites. Si la France vaincue avait recouvré les siennes, à combien plus forte raison cet acte de simple justice était-il dû aux États qui avaient concouru à la victoire !

Mais ces illusions des peuples furent de courte durée; le danger passé, les rois avaient oublié leurs promesses. Loin de songer à la moindre restitution, n'écoutant tous que leur égoïsme et leur ambition, ils n'avaient d'autres pensées que celle de leur agrandissement au détriment de leurs voisins et alliés. Leur premier acte fut de rejeter d'un commun accord le principe réparateur qu'ils avaient proclamé, celui du *statu quo ante bellum*. Dès lors, le congrès ne fut plus qu'une arène où les vainqueurs se disputèrent les dépouilles du vaincu ; un marché où les peuples, mis à l'encan comme de vils troupeaux, furent adjugés au plus fort ou au plus astucieux. Bien

entendu que, dans ce partage de têtes d'hommes ou d'âmes, pour nous servir du jargon diplomatique, les grandes puissances commencèrent à se faire elles-mêmes leur part, et qu'elle fut celle du lion. Pour elles, ce fut par millions qu'elles comptèrent; les mille furent abandonnés aux puissances d'un rang inférieur; les principautés et les duchés durent se contenter de centaines. Du reste, droits les plus sacrés, mœurs, lois, religions, langages, amitiés, antipathies, tout fut méconnu, foulé aux pieds. Le bon plaisir ou l'intérêt dépouilla tels princes et enrichit tels autres. Le républicain s'éveilla sujet d'un roi absolu; le catholique, sujet d'un roi protestant; les peuples les plus antipathiques les uns aux autres furent réunis sous la même domination. Ce fut ainsi qu'en peu de jours la plume de quelques diplomates opéra plus de bouleversements que n'en avait fait en vingt ans l'épée conquérante de Napoléon.

On conçoit sans peine que tous ces partages arbitraires et tyranniques n'avaient pu s'accomplir tout à fait à l'amiable. La plupart des petits États étaient ulcérés ou irrités contre les grandes puissances; les grandes puissances elles-mêmes n'étaient pas d'accord entre elles; plus d'une fois l'aigreur et l'emportement s'étaient montrés dans les négociations. On parlait de soutenir par les armes ses prétentions. L'Europe, les yeux fixés sur la capitale de l'Autriche, voyait approcher le moment où le congrès, qui s'était assemblé pour doter le monde d'une paix durable, allait allumer une conflagration générale. Déjà un traité secret d'alliance offensif et défensif, auquel avaient adhéré la Bavière et le Wurtemberg, avait été signé, contre la Russie et la Prusse, entre la France, l'Autriche et l'Angleterre, lesquelles tenaient chacune 150,000 hommes prêts à entrer en campagne. La guerre était imminente; tout ce qui s'était fait au congrès allait être brisé, lorsque tout à coup on apprit à Vienne l'évasion du prisonnier de l'île d'Elbe. La nouvelle de cet événement fit pâlir les rois au milieu de leurs fêtes; ils craignirent que l'épée du grand capitaine, qui avait tant de fois foulé aux pieds leurs couronnes, ne vînt rompre leurs odieux marchés d'âmes humaines; et, de ce moment, les dissensions cessèrent; on se rapprocha, on se fit de mutuelles concessions, on s'entendit, et bientôt fut accomplie l'œuvre d'iniquité.

Voici, en peu de mots, les parts qui échurent à chaque puissance :

La Russie garda la Finlande, enlevée à la Suède, et obtint le grand-duché de Varsovie, qu'elle transforma en royaume de Pologne.

La Prusse eut le grand-duché de Posen, dont on dépouilla le roi de Saxe, la Poméranie suédoise, la Franconie, une partie du royaume de Westphalie, et la plus grande partie du pays entre Rhin et Meuse.

L'Autriche, qui, pendant 20 ans, avait été constamment battue, ne fut pas la moins favorisée; on lui accorda le Tyrol bavarois, la Valteline, l'Istrie, la Dalmatie, Raguse, tous les États vénitiens, sur les deux rives de l'Adriatique et sur la terre ferme, la Lombardie et la partie des États du saint-père située sur la rive gauche du Pô, ce qui constitua le beau royaume Lombardo-Vénitien.

Quant à l'Angleterre, 1° elle prit pour elle Malte, Corfou, les autres îles Ioniennes, et plusieurs villes de l'Épire, en se déclarant protectrice de ces pays; ces possessions, jointes à Gibraltar, assuraient sa domination dans la Méditerranée; 2° elle fit élever au rang de royaume l'électorat de Hanovre qui lui était rendu; 3° pour être protégée contre la France par une barrière formidable, et avoir en cas de guerre un point assuré de débarquement sur le continent, elle exigea la création d'un nouveau royaume au nord de la France, lequel fut formé de deux peuples de religion et d'intérêts différents, et qui s'étaient toujours cordialement detestés, les Hollandais et les Belges. Ce royaume fut donné à un prince de la maison d'Orange, qui prit le titre de roi des Pays-Bas et de

grand-duc de Luxembourg; Anvers cessait d'être port de guerre.

Pour la France, nous n'en parlerons pas. Elle n'eut rien dans ce partage; c'était elle au contraire qu'on dépouillait.

La confédération du Rhin fut détruite, et remplacée par la confédération germanique. Le but de cette nouvelle confédération était le maintien de la sûreté intérieure et extérieure de l'Allemagne, de l'indépendance et de l'inviolabilité des États confédérés. Ces États étaient au nombre de trente-neuf, à la tête desquels étaient l'Autriche et la Prusse, pour celles de leurs possessions qui avaient anciennement appartenu à l'empire germanique. Tous les membres de la confédération étaient égaux en droit; mais l'Autriche et la Prusse, entrant dans la communauté avec une population égale a la moitié de celle de tous les États confédérés (Autriche, 9,382,227 habitants; Prusse, 7,923,439; confédération entière, 30,000,000), on sent que les petits États ne pouvaient échapper à l'influence de ces deux puissances, et que leur indépendance, bien qu'exprimée dans l'acte fédératif, était nulle en réalité. Les affaires ordinaires étaient confiées à une diète fédérative permanente, et composée de 17 membres. Pour les affaires importantes qui regardaient les lois fondamentales, la diète se formait en assemblée générale de 69 membres, où les États avaient plus ou moins de voix, suivant leur importance. La diète, soit permanente, soit extraordinaire, était toujours présidée par l'Autriche. Le lieu d'assemblée siégeait à Francfort-sur-le-Mein: son ouverture se trouvait fixée au 1er septembre 1815.

La Norwége fut donnée à la Suède, et le Danemark, auquel cette contrée était enlevée, ne reçut aucun dédommagement.

La Suisse fut augmentée de trois cantons, le Valais, Genève et Neufchâtel, et sa neutralité fut proclamée.

Gênes, dont les habitants haïssaient les Piémontais, au moins autant que les Belges et les Hollandais se haïssaient entre eux, fut, malgré les plus vives réclamations, annexée à la Sardaigne. C'était une barrière que l'Autriche élevait contre la France, au passage des Alpes, comme l'Angleterre en avait élevé une au Nord.

En Italie, la maison de Bourbon, après la catastrophe de Murat, dont il sera parlé plus bas, remonta sur le trône de Naples; le saint-père conserva, à peu de chose près, l'intégrité de ses États; la Toscane fut rendue à un archiduc de la maison d'Autriche; les duchés de Modène, de Reggio, et de Mirandole, à un archiduc de la maison d'Este; Lucques fut donnée à la reine d'Étrurie, mais réversible au prince de Lucques; le duché de Parme et de Plaisance, réversible aussi au prince de Lucques, échut à l'archiduchesse Marie-Louise d'Autriche, naguère impératrice des Français et reine d'Italie.

Tels furent les principales stipulations du congrès de Vienne.

Projets sur Napoléon. — Que faisait cependant le souverain de l'île d'Elbe tandis que les rois se partageaient à Vienne son vaste empire? Écoutons-le lui-même. « Retiré dans « mon île, sans aucune espèce de « projet pour l'avenir, je n'étais plus « qu'un spectateur du siècle. Mais je « savais mieux que personne en quelles « mains l'Europe était tombée. Je sa- « vais, d'après cela, qu'elle serait me- « née par le hasard, et les chances du « hasard pouvaient me remettre en « jeu. Cependant, l'impuissance d'y « contribuer m'empêchait de former « des plans, et je vivais comme étran- « ger à l'histoire. Mais la marche des « événements se précipita plus que je « ne croyais, et je fus surpris par eux « dans ma retraite. J'étais bien in- « formé de ce qui se passait à Vienne, « dans le congrès où l'on s'amusait à « me singer. Je sus, dans le courant « de janvier, que les ministres de « France avaient décidé le congrès à « m'enlever de l'île d'Elbe, pour m'exi- « ler à Sainte-Hélène. J'eus quelque « peine à croire que l'empereur de « Russie eût consenti à manquer si

« vite à la foi des traités. Mais enfin, « j'acquis cette certitude, et je pensai « à me soustraire au sort qu'on me « destinait, et, pour cela, à remonter « sur le trône de France. Ce projet pa- « raîtra audacieux dans l'histoire, mais « il n'était que raisonnable en réalité. « Quelque faibles que fussent mes for- « ces, car je n'avais avec moi que quel- « ques centaines de ces vieux soldats « avec lesquels j'avais couru tant de « fortunes, et que le malheur n'avait « point découragés, elles étaient plus « grandes que celles des Bourbons; « car j'avais pour alliée la France « même, déjà lasse de leur domina- « tion. »

Que se passait-il donc en France, pour que Napoléon pût concevoir une telle entreprise?

C'était toujours, de la part du ministère, les mêmes fautes; de la part de l'émigration et du clergé, les mêmes prétentions; de la part de la cour, les mêmes imprudences. On aurait dit que tous les hommes de la restauration étaient atteints de vertiges; c'était à qui offenserait et irriterait le plus la nation.

Mécontentement de l'armée. — Le maréchal Soult, qui avait succédé à Dupont au département de la guerre, marchait sur les traces de son prédécesseur. Les destitutions, les retraites, les demi-soldes, se multipliaient chaque jour davantage; les cadres de l'armée se remplissaient d'officiers inconnus. Le traitement de la Légion d'honneur était morcelé; la croix, que les braves avaient gagnée au prix de leur sang versé pour la patrie, était donnée avec profusion à ceux qui avaient servi l'étranger et aux chouans. Des aumôniers étaient introduits dans les régiments, avec le titre de *premiers capitaines*, et la messe était d'obligation pour les militaires protestants comme pour les catholiques. La censure permettait de diffamer nos plus illustres guerriers, et de ravaler leurs plus beaux faits d'armes; on allait jusqu'à traiter de *misérables exploits de brigands* nos grandes, nos immortelles victoires. Comment, après cela, l'armée se serait-elle attachée au nouveau gouvernement? Comment n'aurait-elle pas regretté ses aigles, ses lauriers, son empereur? Les soldats, dans leurs casernes, ne s'entretenaient que de lui. Ils lisaient avec une égale avidité les pamphlets contre les Bourbons, et les chansons patriotiques en l'honneur de Napoléon. Un instinct leur disait que leur empereur apparaîtrait en même temps que la fleur qui annonce le printemps, et, dans les épanchements confidentiels de leurs espérances, ils lui donnaient, entre eux, le nom symbolique de *Père la Violette*. Il est certain que, dès la fin de 1814, les Bourbons ne pouvaient plus compter sur l'armée.

Mécontentement du peuple. — Les émigrés, de leur côté, ne renonçaient ni à leurs anciennes possessions, ni à leurs anciens priviléges. Ils les réclamaient impérativement et sans relâche. Les mots *restitution, dîmes, corvées, droits féodaux*, etc., étourdissaient les oreilles des paysans. L'alarme était générale dans les campagnes, et d'autant plus vive, que le clergé qui, lui aussi, avait à revendiquer d'immenses domaines, venant en aide aux émigrés, frappait d'anathème, du haut de la chaire évangélique, les acquéreurs des biens nationaux, et les menaçait de leur refuser les sacrements de l'Église. Mais ce même clergé ne bornait pas là ses prétentions; il demandait encore que les registres de l'état civil lui fussent rendus, que l'Université fût supprimée et l'éducation de la jeunesse confiée à lui seul. Déjà même, comme s'ils eussent eu la certitude d'obtenir du gouvernement cette dernière concession, plusieurs évêques avaient exprimé les vœux les plus ardents pour le rappel des jésuites.

Quelques royalistes constitutionnels, car il y en avait qui considéraient la charte comme un pacte sérieux, virent le précipice où l'on poussait la monarchie, et firent de courageux efforts pour l'arrêter sur le penchant de sa ruine; mais leur voix fut couverte par les clameurs et les injures des royalistes purs, et le drame commencé

continua de marcher vers son dénoûment.

Conduite de la cour. — A la cour, où le roi était entièrement dominé par la faction dont le comte d'Artois était le chef, loin de penser à rassurer l'opinion publique, on semblait au contraire prendre plaisir à blesser toutes les sympathies nationales. Le mot de charte n'y était prononcé qu'avec un accent dérisoire; les femmes des plus illustres maréchaux de l'empire étaient traitées avec hauteur; on ordonnait d'exhumer les restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette, on imposait à la France des cérémonies expiatoires, et il fallait qu'à chaque instant elle se tendît de noir; on ouvrait une souscription pour un monument aux victimes de Quiberon; on encourageait toutes les folies des émigrés et du clergé; on applaudissait aux insultes grossières faites par le duc de Berry à de braves officiers, et à leurs épaulettes gagnées sur les champs de bataille.

Sécurité de la cour. — Du reste, on y vivait dans une sécurité parfaite. Le duc de Blacas faisait des rapports quotidiens sur la situation du pays; et suivant ce ministre, en qui on avait une confiance illimitée, l'esprit royaliste *faisait d'immenses progrès dans les provinces; les villes, les campagnes, les citoyens, les militaires, l'armée, la nation, tous les Français, étaient personnellement dévoués au roi et à tous les princes de son auguste famille; l'amour de tous les Français leur était irrévocablement acquis. Il n'y avait que des alarmistes qui pussent supposer quelque danger; il n'y en avait réellement aucun, et le trône des descendants de Henri IV était désormais inébranlable.*

Napoléon arrive en France. — Tel était l'état des esprits en France, lorsque Napoléon, parti secrètement de l'île d'Elbe, dans la nuit du 25 au 26 février, débarqua au golfe Juan, près d'Antibes, le 1er mars, vers les 3 heures de l'après-midi. Il commandait environ 1,200 hommes; avec cette petite troupe, il prit immédiatement la route de Grenoble. L'esprit de cette ville était éminemment patriotique, et ses murs renfermaient un nombre considérable de bouches à feu et une garnison de plus de 6,000 hommes de toutes armes. Napoléon s'avançait à marches forcées : le 2, il était à Cézénon, le 3 à Barême, le 4 à Digne, le 5 à Gap. Partout où il passait, les habitants des campagnes, ayant à leur tête les maires et les curés, se portaient au-devant de ses pas avec un enthousiasme impossible à décrire. Les routes et les villages retentissaient des cris de *vive Napoléon! vive l'empereur!* Partout le drapeau blanc était arraché et remplacé par le drapeau tricolore. Au golfe Juan, deux proclamations avaient été lues aux soldats. A Gap, elles furent imprimées, et elles se répandirent avec rapidité dans toute la France. L'une était adressée à l'armée et l'autre au peuple français.

Proclamations datées du golfe Juan. — Aux soldats il disait : « Votre général, appelé au trône par le choix « du peuple et élevé sur vos pavois, « vous est rendu : venez le joindre; « arrachez ces couleurs que la nation a « proscrites, et qui, pendant 25 ans, « servirent de ralliement à tous les en- « nemis de la France. Arborez cette « cocarde tricolore; vous la portiez « dans nos grandes journées.... Repre- « nez ces aigles que vous aviez à Ulm, « à Austerlitz, à Iéna, à Eylau, à Fried- « land, à Tudela, à Eckmühl, à Ess- « ling, à Wagram, à Smolensk, à la « Moskowa, à Lutzen, à Wurtchen, à « Montmirail. Pensez-vous que cette « poignée de Français, aujourd'hui si « arrogants, puissent en soutenir la « vue? Ils retourneront d'où ils vien- « nent, et là, s'ils le veulent, ils régne- « ront comme ils prétendent avoir ré- « gné depuis 19 ans.

« Vos biens, vos rangs, votre gloire, « les biens, les rangs et la gloire de « vos enfants, n'ont pas de plus grands « ennemis que ces princes que les « étrangers nous ont imposés. Ils sont « les ennemis de notre gloire, puisque « le récit de tant d'actions héroïques « qui ont illustré le peuple français,

« combattant contre eux pour se sous-« traire à leur joug, est une condam-« nation de leur conduite. Les vété-« rans des armées de Sambre-et-Meuse, « du Rhin, d'Égypte, de l'Ouest, de la « grande armée, sont humiliés; leurs « cicatrices sont flétries; leurs succès « seraient des crimes; ces braves se-« raient des rebelles, si, comme le pré-« tendent les ennemis du peuple, des « souverains légitimes étaient au mi-« lieu des armées étrangères. Les hon-« neurs, les récompenses, les affec-« tions, sont pour ceux qui les ont « servis contre la patrie et contre « nous.

« Soldats! venez vous ranger sous « les drapeaux de votre chef... La vic-« toire marchera au pas de charge; « l'aigle, avec les couleurs nationales, « volera de clochers en clochers jus-« qu'aux tours de Notre-Dame; alors « vous pourrez vous vanter de ce que « vous aurez fait, vous serez les libé-« rateurs de la patrie. »

Et à la nation il disait : « Français, « élevé au trône par votre choix, tout « ce qui a été fait sans vous est illégi-« time. Depuis 25 ans, la France a de « nouveaux intérêts, de nouvelles ins-« titutions, une nouvelle gloire, qui ne « peuvent être garantis que par un « gouvernement national et une dy-« nastie née de ces nouvelles circons-« tances.

« Un prince qui régnerait sur vous, « qui serait assis sur son trône par la « force des mêmes armées qui ont ra-« vagé notre territoire, chercherait en « vain à l'étayer sur les principes du « droit féodal, il ne pourrait faire « reconnaître ses droits que d'un pe-« tit nombre d'individus ennemis du « peuple, qui, depuis 25 ans, les a « condamnés dans toutes nos assem-« blées nationales..... J'arrive parmi « vous reprendre mes droits qui sont « les vôtres. Tout ce que des individus « ont fait, écrit ou dit depuis la prise « de Paris, je l'ignorerai toujours; cela « n'influera en rien sur le souvenir « que je conserve des services impor-« tants qu'ils ont rendus, car il est « des événements d'une telle nature, « qu'ils sont au-dessus de l'organisa-« tion humaine.

« Français! il n'est aucune nation, « quelque petite qu'elle soit, qui n'ait « eu le droit de se soustraire et ne « se soit soustraite au déshonneur « d'obéir à un prince imposé par un « ennemi momentanément victorieux. « Lorsque Charles VII rentra à Paris « et renversa le trône de Henri VI, il « reconnut tenir son trône de ses bra-« ves, et non d'un prince régent d'An-« gleterre.

« C'est aussi à vous seuls et aux « braves de l'armée que je fais et fe-« rai toujours gloire de tout devoir. »

Qu'on juge de l'effet que devaient produire de telles paroles, tombant tout à coup au milieu des craintes, des ressentiments de toute espèce amoncelés par le gouvernement des Bourbons.

La nouvelle du débarquement de Napoléon est annoncée à Paris.— Le même jour, 5 mars, le débarquement du prisonnier de l'île d'Elbe fut annoncé à Paris par une dépêche télégraphique. A cette nouvelle, les bonapartistes tressaillirent de joie et d'espérance; les républicains se rallièrent à eux, dans l'espoir de faire tourner cet événement au profit de la liberté; les constitutionnels firent éclater une grande colère, et eurent la niaiserie d'offrir aux royalistes de s'unir à eux, à la condition qu'ils abandonneraient leurs idées d'ancien régime pour les leurs. Quant à ces derniers, de concert avec le gouvernement, ils affectèrent une grande sécurité et même de la joie; mais dès le lendemain, les mesures de salut public qu'adopta le gouvernement prouvèrent le peu de sincérité de ces démonstrations, et révélèrent au contraire qu'on se croyait sérieusement menacé.

Mesures prises par le gouvernement royal. — Le télégraphe manœuvra toute la journée, pour porter des ordres à toutes les divisions militaires; le comte d'Artois, accompagné du duc d'Orléans et du maréchal Macdonald, se rendit en toute hâte à Lyon. Les chambres furent convoquées ex-

traordinairement par une ordonnance royale. Une autre ordonnance mit Napoléon hors la loi. « Napoléon Bonaparte, y était-il dit, est déclaré traître et rebelle. Il est enjoint à tous « les gouverneurs, commandants de la « force armée, gardes nationales, autorités civiles, et même aux simples « citoyens, de *lui courir sus*, de l'arrêter « et de le traduire incontinent devant « un conseil de guerre qui, après avoir « reconnu l'identité, provoquera contre lui l'application des peines prononcées par la loi..., etc. »

Arrivée de Napoléon à Grenoble. — Pendant qu'à Paris on ordonnait de *courir sus* à Napoléon, lui, parti de Gap le 6, poursuivait à travers le Dauphiné sa marche triomphale. Le 7, il entrait à Grenoble à la tête du 7e régiment de ligne, qui, envoyé contre lui, avait, après un moment d'hésitation, fraternisé avec les soldats de l'île d'Elbe. Le reste de la garnison avait refusé de marcher contre son empereur, et les habitants avaient brisé leurs portes, et, les apportant aux pieds de Napoléon, lui avaient dit : « A défaut des clefs, voilà les portes de « Grenoble. »

Ce fut dans cette ville que Napoléon reprit l'exercice du pouvoir impérial; il ordonna par un décret, qu'à dater du 15 mars, tous les actes seraient signés de son nom.

Entrée de Napoléon à Lyon. — Le 10, vers les 7 heures du soir, il se présentait aux portes de Lyon. L'on a vu que le comte d'Artois s'était rendu dans cette ville. Les dispositions qu'il y fit pour en défendre l'entrée à Napoléon furent inutiles. Dès que les soldats aperçurent les aigles et le drapeau tricolore, ils firent comme le régiment de Labédoyère : ils coururent au-devant de Napoléon, et le conduisirent en triomphe dans la ville, au milieu d'une foule immense qui, dans le délire de la joie, faisait retentir l'air des cris de *vive l'empereur !* Le comte d'Artois, le duc d'Orléans, le maréchal Macdonald, le préfet du Rhône, n'eurent que le temps de se jeter dans une chaise de poste pour retourner à Paris. Un gendarme consentit seul à leur servir d'escorte. Napoléon, plus tard, le décora.

Mesures prises par le gouvernement. — Cependant le gouvernement continuait, à Paris, à préparer des moyens de résistance. Toutes les gardes nationales du royaume étaient mises en activité ; les conseils généraux des départements étaient convoqués, et il leur était ordonné de s'établir en permanence pour l'exécution des mesures de sûreté publique ; les maréchaux étaient envoyés dans leurs gouvernements pour rassembler des troupes ; on organisait des corps de volontaires royaux ; on mobilisait la maison du roi. Dans les chambres, qui s'étaient réunies le 11, le langage des royalistes et des ministres était tout différent de celui qu'ils avaient tenu jusqu'alors. On promettait l'observation complète de la charte ; on faisait l'éloge de la presse ; on rendait à la Légion d'honneur son ancien traitement ; tout cela était pour gagner les chambres et arrêter la défection de l'armée. D'un autre côté, afin de rassurer les esprits, on répandait les nouvelles les plus mensongères sur Napoléon ; tandis qu'il quittait Lyon au milieu des acclamations universelles, qu'à chaque pas de nouveaux corps venaient se joindre à lui et grossir son armée, qui s'élevait déjà à plus de 15,000 hommes ; suivant les ministres, de toutes parts on se levait en masse contre lui ; sa *bande* était dispersée ; poursuivi et traqué de tous côtés, il n'avait plus qu'à se rendre.

Séance royale à la chambre des députés. — Le 16, Louis XVIII, accompagné des membres de sa famille présents à Paris et des princes du sang, tint une séance royale au Corps législatif. Il parla de la charte... « Cette « charte, dit-il, mon plus beau titre « aux yeux de la postérité, cette charte « que tous les Français chérissent, et « que je jure ici de maintenir.

« Rallions-nous donc autour d'elle ! « qu'elle soit notre étendard sacré ! « Les descendants de Henri IV s'y « rangeront les premiers. »

Le comte d'Artois passe la revue de la garde nationale. — Ce même jour, dans le but de recruter des volontaires pour marcher contre l'usurpateur, le comte d'Artois passa la revue de la garde nationale; un grand enthousiasme éclata sur son passage; il y eut beaucoup de cris de *vive le comte d'Artois!* beaucoup de mouchoirs blancs agités; mais peu de volontaires sortirent des rangs. Le prince rentra au château le cœur navré; il venait de découvrir une triste vérité: c'est que le dévouement des serviteurs du roi était très-bruyant, mais qu'on ne pouvait pas compter sur lui.

Progrès de Napoléon. — Napoléon, cependant, s'avançait toujours. Le 13, il était à Mâcon; le 14, à Châlons; le 17, à Auxerre. Ce fut là que vint le rejoindre le maréchal Ney, qui, le 14, à Lons-le-Saulnier, s'était déclaré pour lui avec son corps d'armée. Le gouvernement royal n'avait plus de temps à perdre pour s'opposer à sa marche. Le 17, le duc de Berry prit le commandement de toutes les troupes rassemblées dans Paris, et sortit de la capitale pour se porter en avant. Mais à peine les soldats eurent-ils franchi la barrière, qu'ils crièrent *Vive l'empereur,* et arborèrent la cocarde tricolore, qu'ils avaient presque tous conservée depuis un an, et marchèrent à la rencontre de Napoléon. Les volontaires royaux firent alors volte-face, et rentrèrent en toute hâte à Paris avec le prince.

Jusque-là, les ministres n'avaient cessé d'annoncer que la bande de Napoléon était dispersée; que les troupes, un moment égarées, rentraient dans le devoir; que Napoléon lui-même avait été pris, que même on l'avait tué. Après cette dernière défection, opérée sous les murs mêmes de Paris, il n'y eut plus moyen de cacher la vérité; il fallut avouer que, depuis son débarquement, Napoléon n'avait pas brûlé une amorce; qu'il avait, comme il le disait, fait la conquête de la France, *l'arme au bras;* que les populations qu'il avait traversées l'avaient salué avec un enthousiasme qui tenait du délire, comme un libérateur; que toutes les troupes envoyées pour l'arrêter avaient grossi son *escorte.*

Incertitudes de la cour. — Le 18, il fut mis en délibération aux Tuileries si le roi resterait à Paris. Parmi ses conseillers, les uns voulaient qu'on courût sur-le-champ crier au secours chez l'étranger; d'autres, qu'on se retirât dans une place forte; d'autres enfin opinaient pour que le roi ne sortît point des Tuileries, et qu'il y attendît l'ennemi assis sur son trône, environné de tout l'éclat du diadème, comme autrefois les sénateurs romains attendirent les Gaulois dans leurs chaises curules. Ce dernier avis était celui de Louis XVIII lui-même; il avait dit: « Je resterai ici; je « veux voir en face l'homme qui pré- « tend s'asseoir sur mon trône. » Il avait même adressé aux soldats une proclamation où il annonçait cette résolution. Mais, le lendemain, on lui fit entendre que « *l'ogre de Corse* « n'hésiterait pas à poser la main sur « sa personne sacrée; qu'il était friand « du sang des Bourbons; qu'il en avait « déjà goûté. » Et, soit que le prince fût frappé des ridicules terreurs qu'on s'efforçait de lui inspirer, ce qui n'est pas probable, soit qu'il regardât la résistance comme impossible, ce qui l'est davantage, il changea d'avis et déclara qu'il partirait pour Lille.

Départ de Louis XVIII. — Le lendemain, en effet, le *Moniteur* annonçait son départ en ces termes: « Le roi et les princes sont partis dans la nuit, » et contenait une proclamation que la veille le roi avait rédigée de sa main, et dans laquelle, après avoir annoncé que la crise actuelle s'apaiserait, que bientôt il reviendrait, il déclarait close la session des chambres de 1814, en convoquait une autre au lieu qu'il indiquerait pour le siége provisoire de son gouvernement, et déclarait nulle et illicite toute assemblée de l'une ou de l'autre chambre qui aurait lieu ailleurs sans son autorisation.

Louis XVIII se retire en Belgique. — Le roi était monté en voiture à une

heure du matin. Il se rendit d'abord à Lille, où il avait l'intention de s'arrêter. Mais les conseils du maréchal Mortier, et plus encore l'esprit de la garnison, qui se déclarait ouvertement pour l'empereur, le décidèrent à sortir de France. Toutefois, avant de franchir les frontières, il rendit deux ordonnances : l'une « défendait à tous les Français de payer l'impôt, à tous les comptables de faire des versements au trésor, et annulait par avance toutes ventes de bois et de biens communaux; l'autre défendait tout service militaire. » Il entra ensuite en Belgique, et fixa sa cour à Gand.

Entrée de Napoléon à Paris. — Toute la journée du 20 mars, Paris resta sans gouvernement, sans autorités. On attendait à chaque instant Napoléon. Il était parti le matin de Fontainebleau. Mais sa marche avait été ralentie par l'arrivée de nouveaux corps qui venaient se joindre à lui sur la route, par les populations qui, à chaque village, l'arrêtaient, voulaient le voir, l'entendre, lui exprimer leur bonheur de son retour. A neuf heures, il prenait possession du palais des Tuileries, abandonné le matin par Louis XVIII.

CHAPITRE II.

Cent jours.

Du 20 mars au 8 juillet 1815.

Formation du ministère.—Le premier soin de l'empereur fut de reconstituer le ministère. Les hommes qui le composaient en mars 1814 y rentrèrent tous, à l'exception de MM. Montalivet et Molé, qui furent remplacés, le premier par Carnot, à l'intérieur, le second, à la police, par Fouché. Ces deux derniers, appartenant au parti des patriotes, étaient les seuls membres du cabinet véritablement influents; les autres n'étaient, comme par le passé, que des commis de l'empereur.

Quoique Napoléon fût aux Tuileries, il s'en fallait de beaucoup que toutes les difficultés fussent vaincues; en effet, à l'intérieur, la guerre civile avait déjà éclaté dans plusieurs départements; à Vienne, l'attitude du congrès était menaçante.

La duchesse d'Angoulême essaie vainement d'organiser la guerre civile à Bordeaux, elle s'embarque pour l'Espagne. — Le duc et la duchesse d'Angoulême étaient à Bordeaux au moment du débarquement de Napoléon. A cette nouvelle, qui les surprit au milieu des fêtes de l'anniversaire du 12 mars, le duc partit pour Marseille, la duchesse resta à Bordeaux, et y déploya une grande énergie. Elle était résolue à résister. Elle armait toute la jeunesse de ces contrées ardentes et dévouées aux Bourbons, faisait jurer à la garde nationale et aux troupes de ligne de combattre pour le roi, et ce serment, elle le leur faisait chaque jour renouveler, tantôt dans des revues qu'elle passait en personne et à cheval, tantôt dans des banquets, où elle réunissait bourgeois et militaires, tantôt dans les casernes, où elle allait visiter les soldats jusque dans leurs chambrées. Mais, vains efforts d'une part, serments plus vains encore de l'autre!

Le 1er avril, le général Clausel se présenta aux portes de Bordeaux, pour y prendre, au nom de l'empereur, le commandement de la 15e division militaire. A la vue des aigles et du drapeau tricolore, les soldats oublièrent les serments qu'ils venaient de faire à l'ennemie de leur empereur, et la duchesse, après avoir donné l'ordre de capituler, s'embarqua pour l'Espagne. Elle se rendit ensuite (15 avril) en Angleterre, où elle contribua puissamment aux résolutions du cabinet britannique contre Napoléon.

Inutiles tentatives du duc d'Angoulême dans le Midi; il part aussi pour l'Espagne. — Cependant le duc était arrivé à Marseille, et il y avait réuni environ 6,000 volontaires et 7,000 hommes de troupes de ligne détachés des garnisons de Marseille et des villes environnantes. Pendant que ses agents, après avoir établi à Toulouse un centre de gouvernement, organisaient, non sans éner-

gie et sans habileté, la résistance de tout le Midi, lui-même, à la tête de sa petite armée, s'avançait vers Lyon. Il s'était déjà emparé de Gap, et était parvenu jusqu'à Valence; mais là, abandonné d'une partie de la troupe de ligne, qui avait passé à l'armée impériale, et cerné par les deux corps d'armée des généraux Grouchy et Gilly, qui venaient à sa rencontre, l'un de Lyon, l'autre de Grenoble, il fut obligé de capituler et de se rendre. Aux termes de cette capitulation, qui fut ratifiée par Napoléon, il s'embarqua à Cette pour l'Espagne, et son armée fut licenciée.

Les villes du Midi firent leur soumission au fur et à mesure que la nouvelle du triste résultat de cette petite campagne y arriva. Marseille fut la dernière à faire la sienne; cependant, le 13, le drapeau tricolore flottait sur tout l'empire.

Ainsi, l'empereur était débarrassé de la guerre civile; mais restaient les difficultés avec l'Europe.

Déclaration du congrès de Vienne; traité du 25 mars entre les puissances coalisées. — Dès le 13, lorsque Napoléon était encore à Lyon, le congrès de Vienne avait lancé une déclaration qui le mettait, lui et ses adhérents, hors la loi des nations. En outre, le 25 mars, un traité avait été signé entre les quatre grandes cours, lequel renouvelait toutes les stipulations de Chaumont (1er mars 1814). Toutes les nations de l'Europe, grandes et petites, à l'exception de la Suède et du Portugal, adhérèrent à ce traité; chacune d'elles s'engagea à fournir un contingent en hommes et en argent.

Démarches faites par Napoléon, pour obtenir le maintien de la paix. — Napoléon, qui voulait la paix, et qui en avait besoin pour consolider son pouvoir, fit, pour conjurer l'orage, toutes les démarches compatibles avec la dignité nationale; elles échouèrent toutes. L'Autriche se montra d'abord moins récalcitrante que les autres puissances; peut-être même serait-on parvenu à la séparer de la coalition, si, au moment même où l'on était sur le point de réussir, un événement malencontreux n'était venu changer ces dispositions favorables. Le roi de Naples, Joachim Murat, malgré Napoléon, qui lui avait instamment recommandé de rester tranquille jusqu'à nouvel ordre, avait envahi les États du pape; il attaquait les Autrichiens et menaçait Milan. De ce moment le cabinet de Vienne, croyant que Napoléon (ce qui n'était pas) était de connivence avec son beau-frère, rompit toutes les négociations et se rattacha à la coalition.

Préparatifs pour la guerre. — Cependant, dans la prévision que tous ses efforts pour maintenir la paix n'aboutiraient à rien, l'empereur n'avait pas attendu, pour se préparer à la guerre, que les intentions hostiles des souverains lui fussent ainsi démontrées; dès le lendemain de sa rentrée aux Tuileries, il s'était occupé des moyens de repousser l'agression de l'Europe. Paris, Lyon, presque toutes les villes de France se fortifiaient. Enfin, les mesures de Napoléon furent telles, qu'au commencement de septembre 900,000 hommes devaient être complétement armés, équipés et organisés pour entrer en ligne, tous les gardes nationaux armés, et la France entière fortifiée comme une citadelle.

L'empereur se décide à prendre l'offensive. — Deux plans de campagne se présentaient à Napoléon : le premier consistait à attaquer l'ennemi avant qu'il fût prêt; le deuxième, de rester sur la défensive. Les alliés, ne pouvant être prêts que sur la fin de juillet, n'auraient pu arriver sur Paris et sur Lyon que vers le 15 août. Déjà à cette époque les fortifications de Paris et de Lyon auraient été terminées; les places fortes auraient eu tout le monde nécessaire pour les défendre. Ce dernier plan, disent les hommes de guerre, était incontestablement le meilleur. S'il eût été suivi, la France serait devenue le tombeau des 1,200,000 ennemis que les rois lançaient sur elle. Il ne fut point adopté; plusieurs raisons

décidèrent Napoléon à préférer le premier.

Il lui répugnait d'abord d'abandonner à l'invasion les départements de l'Est et du Nord, lesquels étaient les plus patriotes de l'empire.

En second lieu, ainsi qu'il l'a déclaré à Sainte-Hélène, il avait l'espoir, s'il parvenait à battre les Anglais et les Prussiens, qui étaient les boute-feu de la guerre, de faire accepter la paix en l'offrant après la victoire.

Enfin, et ce fut là le motif déterminant, il pensa qu'un éclatant et rapide succès sur l'ennemi était le seul moyen de raffermir le trône impérial que, surtout depuis les premiers jours de juin, le changement de l'opinion publique en France menaçait de laisser sans appui. En effet, l'enthousiasme avec lequel la nation l'avait accueilli à son retour de l'île d'Elbe n'existait plus; l'indifférence, les méfiances et l'indignation avaient pris sa place.

Convocation de l'assemblée du champ de mai.—En débarquant, Napoléon s'était constamment annoncé, dans ses proclamations, dans ses discours publics, dans ses entretiens familiers, comme le restaurateur de la liberté et des droits du peuple français. « J'arri-« ve, avait-il dit à Grenoble, pour ren-« dre notre belle France *libre*, pour me « proclamer son *premier citoyen*. » — « Je reviens, avait-il dit à Lyon, pour « *concourir, avec les représentants* « *de la nation, à la formation* d'un « pacte de famille qui conserve les « droits et les libertés des Français. « Je ne viens point, comme Louis « XVIII, vous octroyer une charte « révocable, je veux vous donner une « constitution qui vienne du *peuple* et « de moi. » A Carnot, qui lui offrait l'appui des patriotes s'il voulait renoncer à l'empire et prendre une magistrature à vie, il avait donné des espérances dont il renvoyait la réalisation au champ de mai. On s'attendait donc, par suite de ses promesses, à ce que cette réunion des électeurs, représentants immédiats de la nation, serait une véritable assemblée constituante à laquelle serait soumis un projet de constitution qu'elle aurait à examiner, à discuter, à amender, à voter. On espérait encore que Napoléon abdiquerait le pouvoir impérial, pour recevoir des mains de la nation une magistrature toute populaire et non héréditaire; cette attente fut trompée. Arrivé aux Tuileries, en présence de difficultés sans nombre, Napoléon jugea que, dans un moment où l'on allait avoir l'Europe sur les bras, le pouvoir ne pouvait être ni trop centralisé, ni trop libre dans ses mouvements; que le partager ce serait l'entraver et, par suite, se perdre lui et la France. Dès lors il se repentit de s'être trop avancé. Cependant on attendait, on réclamait l'accomplissement de ses promesses; la situation était embarrassante; il n'avait qu'un seul moyen d'en sortir, c'était de prendre le titre et la puissance de dictateur, et de renvoyer toute présentation et toute discussion d'un projet de constitution après la lutte avec l'Europe. En adoptant ce parti, il eût été soutenu par les deux plus fortes branches de l'opinion publique : les hommes de l'empire et les patriotes républicains; car ces derniers, qui se rappelaient les prodiges enfantés par la dictature du comité de salut public contre la coalition de 1793, ne répugnaient en aucune manière à investir *temporairement* Napoléon de ce même pouvoir; quant aux constitutionnels, comme ils n'étaient encore forts que par leur alliance avec les républicains, et comme d'ailleurs l'objet de leurs vœux, la constitution n'aurait pas été refusée, mais seulement ajournée, ou ils se seraient tus, ou ils se seraient ralliés aux autres. Mais au lieu de trancher ainsi la difficulté, ce qui eût été possible et salutaire, Napoléon crut pouvoir satisfaire à la fois et sa raison, qui lui commandait de ne point se dessaisir du pouvoir au milieu de la crise, et les exigences de l'opinion, qui voulait des garanties de liberté; il eut recours à des demi-mesures, accorda d'une main en rete-

nant de l'autre, et, de cette manière, mécontenta tout le monde.

Acte additionnel aux constitutions de l'empire. — Sous le titre *d'acte additionnel aux constitutions de l'empire*, il donna une constitution. Mais cette constitution, très-libérale en apparence, ne l'était pas en réalité. Elle consacrait, il est vrai, presque toutes les garanties concédées par la charte de Louis XVIII, et même elle en accordait de nouvelles; ainsi, le jury était appliqué aux délits de la presse; la responsabilité des ministres était organisée; la chambre des députés et les colléges électoraux obtenaient la nomination de leurs présidents; l'âge d'éligibilité des députés était abaissé à 25 ans; les pairs étaient héréditaires par le seul fait de leur nomination de pairs; leurs séances étaient publiques; l'interprétation des lois était attribuée aux chambres; les levées d'hommes ne pouvaient avoir lieu sans leur concours; la religion catholique cessait d'être la religion de l'État. Mais cette même constitution laissait subsister un amas confus de lois impériales au moyen desquelles le despotisme restait toujours possible : elle en maintenait une entre autres qu'on ne rencontre plus que dans les codes de la tyrannie, que les assemblées nationales et Louis XVIII lui-même avaient abolie, celle qui était relative à la confiscation, loi barbare qui pouvait livrer au caprice du prince, ou à l'avarice toujours insatiable des courtisans, la fortune des citoyens.

L'acte additionnel fut fort mal accueilli par tous les partis; mais le mécontentement et l'irritation que produisit son apparition furent extrêmes, lorsqu'on vit qu'au lieu d'être soumis d'abord à la délibération des représentants de la nation, et puis ensuite à l'acceptation du peuple réuni en assemblées primaires, il était purement et simplement offert à la servile et mensongère sanction des votes individuels par registres.

Assemblée du champ de mai. — Sur environ 5,000,000 de Français appelés à donner leur vœu, 1,300,000 votèrent pour, 4,200 contre; le reste, c'est-à-dire l'immense majorité, s'abstint de voter. Le refus de ces derniers de voter était une véritable désapprobation. Ce qui acheva d'indisposer l'opinion, ce furent et la pompe avec laquelle l'empereur se présenta au Champ de Mars, et la conduite qu'il y tint à l'égard des électeurs. Sa voiture, chargée de dorures, était attelée de huit chevaux; elle était suivie d'une multitude d'autres voitures d'une égale richesse, attelées de six chevaux et contenant les gens de cour. Son costume était une tunique de taffetas cramoisi chamarré d'or, et un manteau de velours violet. Ses trois frères étaient vêtus de taffetas blanc de la tête aux pieds. Son cortége, comme aux plus beaux jours de sa puissance, était composé d'une nuée de pages, d'écuyers, de hérauts d'armes, de chambellans, etc. Pendant toute la cérémonie, il garda son chapeau sur la tête devant les électeurs, tous découverts; ce fut à genoux qu'un archevêque lui présenta le livre des Évangiles, sur lequel il prêta serment.

Dès le soir, on se disait dans les salons : « Cet homme-là est incorrigible; « c'est le despotisme et la vanité in- « carnées... Que signifient ces costu- « mes de théâtre dont lui et les siens « étaient affublés? Quoi! c'est au mo- « ment où la France demande qu'il « abdique l'empire et se contente d'une « magistrature populaire qu'il ressus- « cite tout cet appareil gothique des « cours de l'ancien régime!..... C'est « au moment où la nation, pour re- « pousser les ennemis armés contre « lui seul, est obligée, après avoir « épuisé ses ressources, de solliciter « des dons patriotiques, qu'il vient « étaler ce luxe désordonné!... »

Ouverture de la session. — Ce fut, dit-on, de ce moment que certains patriotes prirent la résolution de travailler au renversement de Napoléon. La chambre des représentants se réunit deux jours après. Celle des pairs n'était pas encore nommée; elle ne le fut que le 4.

Dès les premières séances la cham-

bre des représentants se montra hostile à l'empereur. Napoléon avait témoigné le désir que son frère Lucien, député de l'Isère, fût porté à la présidence; il ne le fut pas. La chambre nomma, au contraire, un des chefs de l'opposition, M. Lanjuinais.

Le 7, Napoléon ouvrit la session; il y répéta, à peu de chose près, ce qu'il avait dit au champ de mai. Il ajouta cependant qu'il désirait voir la France jouir de toute la liberté possible. Mais l'opinion ne revint pas sur son compte. Ce fut alors qu'il se décida pour le plan d'attaque dont nous avons parlé.

L'empereur va se mettre à la tête de l'armée. — Force de cette armée et des armées ennemies. — Il partit de Paris, dans la nuit du 12 juin, pour se mettre à la tête de l'armée de Flandre. Cette armée, qui devait commencer les hostilités, se composait de 84,000 fantassins et 16,000 cavaliers, non compris 14,000 hommes et 4,000 chevaux de la garde impériale; total : 118,000 combattants ayant 350 bouches à feu.

Elle avait en face deux armées ennemies : l'armée prussienne, forte de 120,000 hommes et ayant 300 bouches à feu, et l'armée anglo-batave, formant un effectif de 110,000 hommes, avec 250 bouches à feu.

Blücher commandait l'armée prussienne; Wellington, l'armée anglo-batave.

Le quartier général de Blücher était à Namur; celui de Wellington à Bruxelles; Napoléon avait le sien à Avesnes.

Trahison de Bourmont.—On ignorait encore le 14, à Namur comme à Bruxelles, les mouvements de l'armée française, ce qui donnait l'espoir à l'empereur de séparer les deux armées et de les attaquer l'une après l'autre; mais, le même jour, le lieutenant général de Bourmont, commandant la 3e division du 4e corps, passa à l'ennemi avec le colonel Clouet et le chef d'escadron Welloutrey, et donna l'alerte au général prussien.

Cependant, le 15, à la pointe du jour, l'armée française se mit en marche; elle culbuta les avant-gardes prussiennes, passa la Sambre, entra à Charleroi, précipitamment évacuée par l'ennemi, et le repoussa jusqu'au delà de Gilly.

Batailles de Ligny et des Quatre-Bras. — Le 16, les deux armées ennemies furent battues : l'armée prussienne à Ligny, par l'empereur, et l'armée anglo-batave aux Quatre-Bras, par le maréchal Ney; mais ni l'une ni l'autre de ces victoires n'eut de résultat décisif. Le 17, Napoléon suivit les traces de Wellington, et l'atteignit sur le soir dans les plaines de Waterloo. Il était trop tard, et les troupes étaient trop fatiguées pour engager ce jour-là la bataille; elle fut remise au lendemain. Cependant des aides de camp furent expédiés au maréchal Grouchy pour lui porter l'ordre de rejoindre l'armée en débordant la gauche des Anglais. Les bivouacs furent établis, et tout fut disposé pour la bataille du lendemain.

Bataille de Waterloo. — Le mauvais temps empêcha de donner le signal de l'attaque avant midi. Jusqu'à sept heures et demie du soir, les Français furent victorieux, bien que Grouchy n'eût pas paru, et que Napoléon n'eût que 70,000 hommes contre 140,000. Mais à cette heure, l'arrivée inattendue de 40,000 Prussiens, sous les ordres de Blücher, changea notre victoire en une effroyable deroute. Napoléon, à pied, l'épée à la main, s'élança au plus fort de la mêlée, et s'efforça de rallier les fuyards. Mais le fatal cri de *sauve qui peut*, poussé par des traîtres, avait jeté dans l'armée une espèce de terreur panique. La garde impériale fut sublime. Attaqués par des forces dix fois supérieures, et sommés de déposer les armes, ces héroïques soldats répondirent: *La garde meurt et ne se rend pas*, et ils continuèrent à se défendre aux cris de *vive l'empereur! vive la France!* C'en était fait de l'armée entière, si la nuit n'eût arrêté le carnage et protégé notre retraite : 19,000 Français, tant tués que blessés, restèrent sur le champ de bataille; 8,000 furent faits prisonniers.

Les pertes du vainqueur furent plus considérables encore; il éleva lui-même dans ses rapports à 33,000 hommes le nombre de ses tués et de ses blessés.

Napoléon avait quitté l'un des derniers le champ de bataille. En se retirant, il avait expédié des officiers à Grouchy, pour lui annoncer le funeste résultat de la journée, et lui ordonner d'opérer sa retraite sur Laon, qu'il désignait comme rendez-vous général des débris de l'armée.

Arrivée de Napoléon à Paris; la chambre des représentants se déclare en permanence. — Le 21, à quatre heures du matin, il entrait au palais de l'Élysée. Son intention était de réunir sur-le-champ les deux chambres en séance extraordinaire; de leur peindre en personne les malheurs de la patrie; de mettre sous leurs yeux le tableau des immenses ressources qui restaient à la France; d'obtenir d'elles une dictature temporaire qui lui était indispensable pour sauver le pays, et de retourner immédiatement à l'armée. Nul doute que s'il eût fait cela, sa présence n'eût contenu l'opposition, que son éloquence n'eût entraîné la majorité, et que le pouvoir extraordinaire qu'il demandait ne lui eût été conféré par acclamation. Mais il perdit du temps. Pendant qu'il rédigeait avec ses ministres, qu'il avait fait appeler, ce qu'il allait dire aux chambres, les députés s'étaient assemblés, s'étaient mis en séance, et sur la proposition de la Fayette, avaient déclaré que la chambre était en permanence; que l'indépendance de la nation était menacée, et que toute tentative faite pour dissoudre la chambre serait un crime de haute trahison.

La chambre demande l'abdication de Napoléon. — Ce décret était une véritable déclaration de guerre à Napoléon. En le recevant, il vit d'un coup d'œil tout ce qui allait arriver, et s'écria : « C'en « est fait, ils vont perdre la France! » Dès lors, le projet de se rendre au sein des chambres fut abandonné. On délibéra sur d'autres moyens. Il fut convenu que les ministres se rendraient au Corps législatif, et proposeraient de la part de l'empereur, « de nommer « une commission de cinq membres « pour se concerter avec eux sur les « mesures du salut public et sur les « moyens de traiter de la paix avec les « coalisés. » Cette proposition fut adoptée par la chambre; mais la commission qu'elle nomma, et dont fit partie la Fayette, fut composée des plus ardents ennemis de Napoléon. Elle s'assembla le soir même. La Fayette y déclara que le premier et unique moyen de salut était l'abdication de l'empereur. Cette opinion triompha le lendemain à la chambre. « Les alliés, « y fut-il dit, ont hautement déclaré « qu'ils ne traiteraient pas avec nous « tant que nous aurions Napoléon à « notre tête... Le laisser sur le trône, « c'est s'exposer à voir une armée en- « nemie s'avancer vers la capitale, et « nous imposer de nouveau cette fa- « mille des Bourbons...» A ces mots, l'orateur fut interrompu par les cris de : *Point de Bourbons! A bas les Bourbons! A bas Louis XVIII!* se mêlant à cet autre : *L'abdication! l'abdication!* Une députation fut nommée pour porter à l'empereur le vœu de l'assemblée, et la Fayette, poursuivant de sa haine implacable celui qui l'avait délivré des cachots d'Olmutz, prit encore la parole, et demanda avec instance que Napoléon fût sommé de se décider sur-le-champ. « *Je lui donne* « *une heure*, ajouta-t-il; *si, dans une* « *heure, l'acte d'abdication n'est point* « *arrivé, je demanderai la déchéan-* « *ce.* » Ainsi, pour sauver la patrie, on ne trouvait pas de meilleur moyen que de la priver des services du seul homme qui fût capable de la sauver!

Abdication de Napoléon. — L'empereur abdiqua; mais ce ne furent point les menaces de la Fayette qui l'y décidèrent; la déchéance n'était pas possible; il n'était pas sorti de la constitution, et lors même qu'il eût dissous la chambre, il eût encore été dans son droit, et rien n'aurait pu légitimer cette mesure. Car enfin, si Napoléon ne se fût point soumis à la décision des représentants, il eût fallu

pour l'y contraindre recourir à la force; or, la majorité des représentants n'avait pour elle que le monde des salons, gens plus propres à discourir qu'à combattre, tandis que l'empereur pouvait compter sur un égal dévouement de la part de l'armée et du peuple. Au moment même où on lui demandait d'abdiquer, plus de 50,000 hommes faisaient retentir sous ses fenêtres, avec un enthousiasme inexprimable, les cris de *vive l'empereur!* et demandaient des armes, en même temps qu'ils faisaient entendre des paroles menaçantes pour la chambre. « Si je le voulais, dit alors Napo-« léon, si seulement je le permettais, « dans une heure la chambre rebelle « n'existerait plus. » Si donc Napoléon ne s'empara pas de la dictature qu'on lui refusait, ce ne fut point par impuissance; ce ne fut pas non plus faute de recevoir le conseil de le faire. Des représentants, des sénateurs, des ministres, le donnèrent, et Carnot abondait dans cette opinion au point de demander que, pour faire face à la fois aux difficultés de l'intérieur et de l'extérieur, Napoléon réunît en sa personne tous les pouvoirs que le comité de salut public avait centralisés pour repousser la coalition de 93. Mais le résultat de cette détermination aurait pu allumer la guerre civile; Napoléon recula devant cette idée, et, se résignant, il dicta en ces termes l'acte de cette seconde abdication : « Français! en commençant la « guerre pour soutenir l'indépendance « nationale, je comptais sur la réunion « de tous les efforts, de toutes les vo-« lontés, et sur le concours de toutes « les autorités nationales; j'avais des « raisons pour espérer de réussir, et « je bravai toutes les déclarations des « puissances contre moi. Les circons-« tances paraissent changées; je m'of-« fre en sacrifice à la haine des enne-« mis de la France. Puissent-ils être sin-« cères dans leurs déclarations et n'en « avoir jamais voulu qu'à ma personne! « Ma carrière politique est terminée; « je proclame mon fils, sous le nom « de Napoléon II, empereur des Fran-« çais. Les ministres actuels forme-« ront provisoirement le conseil de « gouvernement. L'intérêt que je porte « à mon fils m'engage à inviter les « chambres à organiser sans délai la « régence par une loi. Unissez-vous « tous, pour le salut public, et pour « rester nation indépendante. »

Après que la lecture de cette pièce eut été donnée aux deux chambres par leur président respectif, les représentants et les pairs nommèrent une députation chargée de remercier l'ex-empereur du sacrifice qu'il venait de faire à la patrie. « Je vous remer-« cie, répondit Napoléon, des senti-« ments que vous m'exprimez. Je dé-« sire que mon abdication puisse faire « le bonheur de la France, mais je ne « l'espère pas. Elle laisse l'État sans « chef, sans existence politique. Le « temps perdu à renverser la monar-« chie aurait pu être employé à mettre « la France en état d'écraser l'ennemi. « Je recommande à la chambre de « renforcer promptement les armées. « Qui veut la paix doit se préparer à « la guerre. Ne mettez pas cette grande « nation à la merci des étrangers. « Craignez d'être déçus dans vos es-« pérances. C'est là qu'est le danger. »

Intrigues de Fouché. — Ce qui s'était accompli dans ces deux journées du 21 et du 22 était l'œuvre de Fouché, dont la Fayette et la chambre n'avaient été que les instruments. Cet homme avait accepté, après le retour de l'île d'Elbe, le ministère de la police générale. Espérant, dans les premiers temps de son administration, que Napoléon, soutenu par l'opinion, parviendrait à consolider son pouvoir à l'intérieur et à rompre la coalition des rois, il l'avait d'abord servi avec zèle; mais lorsqu'il vit l'opinion s'éloigner chaque jour davantage de l'empereur, et les rois, ne faisant aucun cas de ses déclarations pacifiques, rassembler contre lui des forces immenses, il jugea que, dans la lutte qui allait s'engager, la défense n'étant pas en proportion avec l'attaque, Napoléon finirait nécessairement par succomber, et, voulant se ranger du

parti le plus sûr, il conspira avec les ennemis de la France. Tandis qu'il entamait des négociations secrètes avec les principaux ministres des puissances alliées, il excitait le mécontentement et la défiance des patriotes, et se créait ainsi un parti puissant dans la chambre des représentants. Dès avant le départ de Napoléon pour le quartier général, il était sûr de la majorité des députés, et pouvait compter sur leur coopération dès que le moment d'agir serait venu. Ce moment se présenta bientôt. Le 20, le gouvernement reçut la nouvelle du désastre de Waterloo; et, dès le soir, la police et les affidés du ministre envahissaient les salons de la capitale, en propageant activement cette opinion : « que les alliés « ayant déclaré n'avoir pris les armes « que contre Napoléon, lui seul était « un obstacle à la paix ; que son abdi- « cation était l'unique issue pour sortir « de la crise où l'on se trouvait. » Lui-même ayant réuni les membres du Corps législatif les plus hostiles à l'empereur, leur avait parlé dans le même sens, et, après avoir fait entrevoir à chacun d'eux, mais particulièment à la Fayette, dont le lot devait être, ou la présidence d'un gouvernement provisoire, ou le commandement général des gardes nationales, l'espérance de jouer un grand rôle dans les circonstances nouvelles, les avait décidés à abattre le pouvoir de Napoléon, et à commencer l'attaque dès le jour suivant. La Fayette, le *vétéran de la liberté*, comme l'appelait Fouché, s'était chargé de porter le premier coup. On a vu comment il s'acquitta de cette mission, et quel en fut le résultat.

Incertitudes de la chambre sur le choix du chef du gouvernement. — Ainsi, l'entreprise de Fouché avait réussi à souhait : Napoléon avait abdiqué! mais il n'était pas remplacé; la plus grande difficulté n'était pas vaincue : ce fut encore Fouché qui se chargea de la résoudre. Si les opinions avaient été à peu près unanimes pour renverser l'empereur, il n'en était pas de même pour le choix de son successeur; au contraire, les sentiments sur cette question étaient étrangement partagés. Les uns voulaient le duc d'Orléans, d'autres le roi de Saxe, d'autres Bernadotte, d'autres Macdonald ou Soult, d'autres un Brunswick ou un prince d'Orange; c'était à ne plus savoir à qui entendre; d'autres, un bien petit nombre, les Bourbons, d'autres enfin, et c'était la majorité, Napoléon II, en faveur de qui, du reste, l'empereur avait abdiqué, et qui, de plus, avait le puissant appui de l'armée. Fouché, il est vrai, penchait fortement pour ce dernier gouvernement, bien certain qu'avec une régence le pouvoir reviendrait de droit aux patriotes, c'est-à-dire à lui, puisqu'il exerçait sur eux une grande influence; mais, d'un autre côté, ce gouvernement de Napoléon II lui paraissait impossible. Il avait, en effet, des données précises sur les intentions des alliés; il savait positivement que, nonobstant leurs déclarations de laisser à la France la liberté de se donner un gouvernement de son choix, ils avaient unanimement résolu entre eux de relever le trône de Louis XVIII. Or, était-ce une chose faisable que l'établissement d'un ordre de choses en opposition avec les vues des alliés? Quelles étaient les ressources de la France contre les projets de l'ennemi, contre 1,200,000 hommes envahissant le territoire sur toutes les frontières? L'armée? mais elle était faible, non qu'il manquât d'habiles généraux, mais presque tous étaient suspects aux soldats : Napoléon seul avait conservé leur confiance, et Napoléon ne pouvait plus les commander. Une levée en masse de la nation? mais les Français étaient divisés. Le Midi, dévoué jusqu'au fanatisme aux Bourbons, était en armes et tout prêt à se jeter avec fureur dans la guerre civile. La Vendée, il est vrai, venait d'être heureusement pacifiée par le général Lamarque; mais ce n'était qu'un feu mal éteint, et la moindre étincelle pouvait incontinent rallumer l'incendie. Ainsi, après l'abdication de l'empe-

reur, la résistance était impossible, le triomphe des alliés assuré, et le rappel des Bourbons inévitable. L'évidence de ce résultat décida Fouché à abandonner la cause du fils de Napoléon et à embrasser celle des Bourbons. Une fois la restauration arrêtée dans son esprit, sa grande affaire fut de l'opérer sans effusion de sang. Deux voies conduisaient à ce but : la première était, aussitôt après l'abdication, de proclamer Louis XVIII, et présentait le double avantage d'enlever tout prétexte d'invasion aux alliés et de forcer le roi à la clémence ; la deuxième consistait à livrer à l'étranger, et conséquemment aux Bourbons, la France pieds et poings liés ; c'était la trahison. Si Fouché eût pu employer le premier moyen, il l'eût certainement fait, car, comme le disait Napoléon à Sainte-Hélène, il n'est pas si facile qu'on le pense de trahir ; on ne trahit pas pour le seul plaisir de trahir. Mais l'exaspération des chambres, et surtout de celle des députés, contre les Bourbons, ne lui permit pas seulement de le tenter ; il adopta le second. Au grand jour, parler et agir selon l'opinion des chambres, et dans l'intérêt de l'honneur national ; mais dans l'ombre, d'un côté appeler l'ennemi, et de l'autre endormir les chambres et paralyser l'armée jusqu'au moment où toute résistance serait devenue impossible ; tel fut le plan de Fouché. Nous allons voir de quelle manière il le mit à exécution.

Formation du gouvernement provisoire. — En conséquence de l'abdication de l'empereur, les chambres nommèrent sur-le-champ une commission exécutive provisoire. Fouché en avait fait espérer la présidence à la Fayette ; mais la Fayette eût été pour lui un témoin incommode ; il eut le talent de le faire écarter et de se faire élire à sa place. La direction du gouvernement était en effet une condition essentielle pour la réussite de son plan. Il avait encore promis au *vétéran de la liberté* le commandement de la garde nationale, et ce fut à Masséna, qui ne le demandait pas, qu'il le fit donner. Ainsi, le vieux patriote, dont le rôle devait toujours être un rôle de dupe, était complétement mis à l'écart. Les autres membres du gouvernement provisoire furent les députés Carnot et Grenier, et les pairs Caulincourt et Quinette.

Les chambres passent à l'ordre du jour, sur la proposition de proclamer Napoléon II. — Le lendemain, les nombreux partisans de Napoléon II demandèrent qu'il fût proclamé empereur des Français. Cela n'entrait point dans les plans de Fouché ; mais, ne pouvant l'empêcher, il fit au moins tous ses efforts pour que cette proclamation fût dépouillée de toute espèce de solennité, ce qui aurait pu lui donner un caractère sérieux, et il réussit. A la chambre des députés, à la suite d'un discours de Manuel, qui depuis éleva si haut la gloire de la tribune française et donna des preuves éclatantes de patriotisme, mais qui alors se laissait diriger par Fouché, dont il était sans doute bien loin de soupçonner la perfidie, on prononça l'ordre du jour sur les propositions faites en faveur du fils de Bonaparte, attendu, fut-il dit, que Napoléon II était devenu empereur des Français par le fait de l'abdication de Napoléon Ier. A la chambre des pairs, malgré les efforts de Lucien et du général de Labédoyère, les impérialistes n'obtiennent pas un plus heureux résultat. Ainsi, ce fut *par un ordre du jour* que fut proclamé un empereur des Français. Du reste, on ne tint aucun compte de cette froide proclamation, car, deux jours après, les actes du gouvernement furent rendus au nom du peuple français, et nullement au nom du nouvel empereur.

Cependant la nouvelle de l'abdication de Napoléon était parvenue et à l'armée française réunie à Laon, et à l'armée ennemie qui était encore en Belgique. La première en fut atterrée et ne songea plus qu'à se replier sur Paris ; la seconde, au contraire, en prit une grande audace ; et, ce qu'elle se fût bien gardée de faire si Napoléon

avait encore été à la tête de l'armée française, elle franchit la frontière et marcha à grandes journées sur la capitale.

Envoi de plénipotentiaires au quartier général des alliés. — Le 24, le gouvernement provisoire envoya des plénipotentiaires auprès des souverains alliés pour traiter des conditions de paix et réclamer, pour la France, la liberté de se donner un gouvernement de son choix. La Fayette était à la tête de cette ambassade. Fouché, en lui confiant cette mission importante, semblait vouloir le dédommager des échecs qu'il venait de lui faire essuyer; mais ce n'était, en réalité, que pour se débarrasser de lui; et cette ambassade elle-même n'était qu'un piége, car, le jour même où la Fayette quittait Paris, Fouché écrivait au duc de Wellington : *Que l'on se gardât bien d'écouter les plénipotentiaires; que ce n'était pas avec eux qu'il fallait négocier, mais avec lui, Fouché, et à Paris; qu'en conséquence, les armées alliées hâtassent leur marche sur la capitale.* Cette lettre, transmise par le duc de Wellington à l'ambassadeur anglais, arriva à Haguenau, où se trouvait le quartier général des alliés, en même temps que la Fayette et ses collègues. On conçoit, dès lors, que leur mission dut être sans succès. On traîna en longueur les négociations; on donna des espérances, mais, en définitive, on n'accorda rien.

Une autre ambassade envoyée le 27 auprès de Wellington et de Blücher, pour tâcher d'arrêter leur marche et pour demander un armistice, ne fut pas plus heureuse. Fouché avait encore écrit à Wellington *de presser le mouvement de leurs armées sur Paris.*

Napoléon offre de se mettre à la tête de l'armée. — Son offre est refusée. — Il part pour Rochefort. — Le 28, l'armée française, forte de 90,000 soldats tous décidés à venger la défaite de Waterloo ou à mourir, était réunie sous les murs de Paris. Ce même jour, les alliés s'avançaient vers Saint-Germain et Versailles par la vallée de Montmorency, laissant leur flanc gauche à découvert et exposé à l'armée française. Davoust, qui la commandait, ne profitait point de ces imprudentes manœuvres de l'ennemi. Ce fut alors que Napoléon, qui, depuis trois jours, avait quitté le palais de l'Élysée et s'était retiré à la Malmaison, écrivit au gouvernement provisoire pour lui offrir ses services. « J'offre, dit-il, de « me mettre à la tête de l'armée, non « plus comme le souverain de la France, « mais comme un soldat qui peut en« core conduire les Français à la vic« toire. Je donne ma parole d'honneur « d'empereur et de soldat, qu'après le « succès je déposerai le commande« ment et rentrerai dans la vie pri« vée. » Carnot opinait pour que ces offres fussent acceptées. Fouché s'y opposa, et son sentiment prévalut. Napoléon fit de nouvelles instances; elles ne furent pas mieux accueillies. Alors il se décida à quitter la Malmaison; son intention était de passer aux États-Unis; mais les alliés avaient demandé qu'il fût confié à leur garde. Aussitôt après son départ, sous prétexte de demander pour lui un sauf-conduit à l'Angleterre, Fouché écrivit à Wellington et l'avertit de son départ, de son itinéraire, et du lieu de son embarquement.

Napoléon se rend sur le vaisseau anglais le Bellérophon. — Il arriva le 3 juillet à Rochefort; deux frégates avaient été mises à sa disposition par le gouvernement provisoire. L'Océan était encore ouvert devant lui, mais il fallait se hâter de mettre à la voile, car l'avis donné par Fouché à Wellington ne devait pas rester stérile. Malheureusement, on perdit du temps pour l'embarquement des effets qu'il eût été si facile de charger sur d'autres bâtiments; et, lorsque tout fut prêt pour partir, il se trouva qu'une croisière anglaise était déjà en surveillance devant la rade. Néanmoins, les deux frégates levèrent l'ancre et gagnèrent d'abord Fourras, et, le lendemain, l'île d'Aix, où Napoléon débarqua. Il était encore possible d'atteindre le large en trompant les Anglais par une fausse route de nuit. Mais Napo-

léon se montra irrésolu; il se flattait que le sauf-conduit sollicité par le gouvernement provisoire serait accordé. Il fit demander aux Anglais s'ils n'avaient point reçu d'instructions pour le laisser passer. Le commandant du *Bellérophon*, capitaine Maitland, répondit négativement et resserra le blocus. Il eût été encore possible aux deux frégates de forcer le passage, et Napoléon y était décidé; mais les deux capitaines mis sous ses ordres montrèrent peu de résolution et encore moins de dévouement. On a dit qu'ils avaient des instructions secrètes qui leur enjoignaient de ne pas exposer les bâtiments de l'État pour l'empereur. Était-ce encore un nouvel exploit de Fouché? Dans cette extrémité, un capitaine danois, se flattant d'échapper à la croisière anglaise, proposa de prendre Napoléon à son bord et de le conduire aux États-Unis. L'offre fut acceptée : déjà même une partie des malles de Napoléon avait été transportée sur le brick danois, lorsque l'empereur se montra encore indécis, et, s'obstinant à croire que le cabinet de Saint-James enverrait des ordres pour que la mer fût libre devant lui, fit suspendre le chargement du bâtiment. De nouveaux croiseurs arrivèrent alors, et toutes les passes se trouvèrent bloquées. Cependant le sauf-conduit toujours attendu n'arrivant pas, de jeunes aspirants de la marine française s'offrirent à leur tour pour sauver l'illustre fugitif sur des chasse-marée; ils répondaient du succès. Napoléon ne voulant point exposer aux dangers d'une entreprise aussi difficile ces braves et généreux jeunes gens, les remercia, et entra en négociations avec le capitaine Maitland. Celui-ci parut s'intéresser au malheur du héros; il lui fit proposer de l'embarquer pour l'Angleterre, l'assurant qu'il pouvait sans crainte se confier à la *générosité* et à la *loyauté* britanniques; et Napoléon, cédant à on ne sait quel vertige de crédulité inconcevable, accepta cette offre. Le 14, il écrivit au prince régent d'Angleterre cette lettre mémorable :

« Altesse Royale, en butte aux factions qui divisent mon pays, et à « l'inimitié des grandes puissances de « l'Europe, j'ai consommé ma carrière « politique; je viens, comme Thémistocle, m'asseoir sur le foyer du peuple britannique. Je me mets sous la « protection de ses lois, que je réclame « de Votre Altesse Royale, comme celle « du plus puissant, du plus constant, « du plus généreux de mes ennemis. »

Le 15, il se rendit avec toute sa suite à bord du *Bellérophon*. En montant sur ce vaisseau, il dit au capitaine Maitland : « Je viens à votre bord me « mettre sous la protection des lois de « la Grande-Bretagne. » Le 16, on fit voile vers l'Angleterre. Le 24, *le Bellérophon* mouillait dans la rade de Torbay, et le 26 dans celle de Plymouth. C'était là qu'on devait attendre la réponse du prince régent.

Napoléon arrive dans la rade de Plymouth; enthousiasme du peuple anglais. — Cependant les Anglais, passant tout à coup de la haine à l'admiration pour le plus grand capitaine des temps modernes, accouraient dans l'espoir de le voir débarquer : toute l'Angleterre s'était portée à Plymouth. La mer disparaissait sous le nombre des bateaux qui entouraient *le Bellérophon;* une population immense épiait l'instant où Napoléon se montrait sur le pont pour le saluer de ses acclamations. Un grand nombre de jeunes gens, et surtout de dames anglaises, avaient été jusqu'à se parer d'œillets rouges, fleurs symboliques adoptées en France par les partisans de l'empereur.

Le ministère anglais décide que l'empereur sera déporté à Sainte-Hélène; protestation de Napoléon. — Mais pendant que, dans la rade de Plymouth, Napoléon recevait de la part de l'élite de l'Angleterre ces témoignages d'admiration et d'intérêt, à Londres, le ministère décidait sur son sort. Le 30 juillet, la résolution de Castlereagh et consorts lui fut notifiée par l'amiral Keit. Il était déporté à Sainte-Hélène! Un cri d'horreur et d'indignation éclata autour de lui quand on apprit cette horrible nouvelle, cette nouvelle infamie du gou-

vernement anglais. Sur-le-champ, Napoléon protesta en ces termes contre cette barbare et déloyale décision : « Je proteste solennellement « ici, à la face du ciel et des hommes, contre la violence qui m'est « faite, contre la violation qu'on a faite « de mes droits les plus sacrés, en disposant, par la force, de ma personne et « de ma liberté! Je suis venu librement « à bord du *Bellérophon;* je ne suis « pas prisonnier, je suis hôte de l'Angleterre. J'y suis venu à l'instigation « même du capitaine, qui a dit avoir « des ordres du gouvernement pour « me recevoir, et me conduire en Angleterre avec ma suite, si cela m'était « agréable. Je me suis présenté de « bonne foi pour me mettre sous la « protection des lois de l'Angleterre. « Aussitôt assis sur *le Bellérophon,* « je fus sur le foyer du peuple britannique. Si le gouvernement, en donnant ordre au capitaine du *Bellérophon* de me recevoir, ainsi que ma « suite, n'a voulu que me tendre une « embûche, il a forfait à l'honneur et « flétri son pavillon. Si cet acte se « consommait, ce serait en vain que les « Anglais voudraient désormais parler « de leur loyauté, de leurs lois : *la foi « britannique* se trouvera perdue dans « l'hospitalité du *Bellérophon.*

« J'en appelle à l'histoire : elle dira « qu'un ennemi qui fit longtemps la « guerre au peuple anglais vint librement, dans son infortune, chercher « un asile sous ses lois. Quelle plus « éclatante preuve pouvait-il lui donner « de son estime et de sa confiance! « Mais comment répondit-on en Angleterre à une pareille magnanimité? « On feignit de tendre une main hospitalière à cet ennemi, et, quand il « se fut livré de bonne foi, on l'immola. »

Napoléon est conduit à Sainte-Hélène. — Malgré cette foudroyante protestation, le ministère anglais persista dans sa honteuse résolution. Le général Bertrand, sa femme et ses trois enfants, le général Gourgaud, le général Montholon, sa femme et un enfant, le comte de Las-Cases et son fils, obtinrent seuls la faveur de suivre Napoléon dans son exil. Un autre vaisseau de ligne, *le Northumberland,* commandé par l'amiral Cockburn, reçut le grand prisonnier et ses généreux compagnons d'exil, et cingla bientôt vers l'île de Sainte-Hélène, où il arriva le 17 octobre, après une traversée de soixante et dix jours.

Mais reprenons le récit des événements qui ont amené la seconde restauration des Bourbons.

Davoust se retire, avec l'armée française, sous les murs de Paris. — Une fois Napoléon parti de la Malmaison, toutes les manœuvres de Fouché tendirent à détourner Davoust de livrer bataille. L'armée brûlait d'en venir aux mains; elle demandait à grands cris le signal du combat. Davoust le promettait sans cesse et il différait toujours de le donner. Le 30, il proposa un armistice aux généraux ennemis. Il fut rejeté, ou plutôt il n'était pas acceptable. Blücher demandait que l'armée se rendît prisonnière, et que Paris fût livré à discrétion. Alors, le maréchal se disposa à livrer bataille. Il fut encore arrêté par Fouché, qui, par ses agents, entama des négociations directes avec Wellington. Cependant, impatienté de ces délais, et sachant que les Prussiens se gardaient mal à Versailles, le général Excelmans fond à l'improviste sur cette ville, met en déroute 12 à 15,000 ennemis, et revient triomphant à Paris avec 1,500 prisonniers et 1,000 chevaux. Ce succès électrise les troupes françaises; elles demandent de nouveau la bataille avec instance. Des représentants avec des écharpes tricolores ont paru dans leurs rangs pour exciter leur courage. Les soldats ont répondu par les cris de : *Vive Napoléon II! vive la nation! la bataille! la bataille!* Davoust ne peut plus différer. Il a près de 100,000 hommes, dont 25,000 de cavalerie, qui tous ne demandent qu'à vaincre ou à mourir. Toutes ses dispositions sont faites pour une action générale; toutes les chances que peut prévoir un général en chef lui sont favorables; déjà les premiers coups de

fusil ont été tirés aux avant-postes, et la journée du 3 juillet va prendre place dans les fastes de la gloire des armées françaises, lorsqu'au moment où le maréchal se prépare à donner le signal de l'attaque sur tous les points, il reçoit l'ordre, de la commission du gouvernement, de faire des ouvertures à l'ennemi pour traiter de l'évacuation de la capitale. Elles furent accueillies. Voici les principaux articles de la convention signés par Wellington, Blücher et Davoust :

L'armée française évacue la capitale. — « Art. 1er. Il y aura suspension d'armes entre les armées « alliées, commandées par Son Altesse « le feld-maréchal prince Blücher et « Son Excellence le duc de Wellington, « et l'armée française sous les murs « de Paris.

« Art. 2. Demain, l'armée française « commencera à se mettre en marche « pour se porter derrière la Loire. « L'évacution totale de Paris sera ef- « fectuée en trois jours ; son mouve- « ment pour se porter derrière la Loire « sera terminé en huit jours.

« Art. 3. L'armée française emmè- « nera avec elle tout son matériel, et « sans aucune exception.

« Art. 8. Le 6, toutes les barrières « de Paris seront remises.

« Art. 9. Le service intérieur de « Paris continuera à être fait par la « garde nationale et par le corps de la « gendarmerie municipale.

« Art. 11. Les personnes et les pro- « priétés particulières seront respec- « tées ; les habitants, et en général « tous les individus qui se trouvent « dans la capitale, continueront à jouir « de leurs droits et de leur liberté, « sans pouvoir être inquiétés ni re- « cherchés en rien, relativement aux « fonctions qu'ils occupent ou auraient « occupées, à leur conduite et à leurs « opinions politiques. »

L'armée française en apprenant cette capitulation, à laquelle elle était loin de s'attendre, fit éclater la plus violente indignation ; Davoust fut à jamais perdu dans l'esprit des soldats. Ils criaient hautement à la trahison. Ils parlaient de vengeance. Ils ne voulaient point exécuter la convention. « Nous voulons nous battre, s'écriaient- « ils, et non fuir ! » Ils finirent pourtant par se soumettre. Que pouvaient-ils tenter sans chefs ?

Fouché propose à la chambre le rappel des Bourbons. — Après la retraite de l'armée nationale, et avec l'appui de l'armée ennemie, le rétablissement des Bourbons n'était plus pour Fouché qu'un jeu d'enfant. Dès le lendemain, il commença audacieusement à lever le masque. En effet, par le même message qui portait à la chambre des représentants la capitulation de la veille, il leur fit présenter des proclamations de Louis XVIII.

Ce prince avait quitté Gand quelques jours après la bataille de Waterloo. Il était rentré en France, et s'avançait vers Paris, à la suite des armées de Wellington et de Blücher.

La chambre se forma en comité secret. Une partie des députés approuva la capitulation, et fut d'avis qu'on proclamât Louis XVIII ; mais la majorité se mit en fureur contre les Bourbons et contre Fouché. *Point de Bourbons ! A bas les Bourbons ! A bas Louis XVIII ! A bas les traîtres ! A bas Fouché !* s'écriait-on de toutes parts. Il y eut des députés qui déclarèrent qu'ils poignarderaient Fouché, s'il était convaincu d'avoir trahi au profit des Bourbons. Et pourtant, à qui la chambre devait-elle se prendre de ce qui arrivait, sinon à elle-même ? Qui, par une opposition intempestive, avait forcé Napoléon à opter, entre les deux plans de campagne qu'il avait conçus, pour celui qui lui présentait le moins de chances de succès ? Qui, lorsque tout espoir de salut n'était point encore perdu pour la patrie, lorsque Napoléon était le seul homme à qui il fût donné de la sauver, qui l'avait contraint de déposer le commandement ? Qui avait placé au timon de l'État un homme taré dont la vie entière s'était passée à jouer tous les gouvernements qui avaient mis en lui leur confiance ? N'était-ce pas la chambre qui avait fait tout cela ?

Et tout le reste n'était-il pas la conséquence de ces premières fautes?

Fouché se rend au quartier général de Wellington; il est présenté à Louis XVIII. — Le même jour, Fouché se rendit auprès du duc de Wellington, à son quartier général à Neuilly, sous prétexte d'obtenir de nouvelles garanties non exprimées dans la capitulation, et surtout la liberté pour la France de se donner un gouvernement de son choix, mais en réalité pour s'entendre avec lui sur les moyens de replacer Louis XVIII sur le trône.

Ce prince venait d'arriver à Saint-Denis, au château d'Arnouville. Le lendemain, Fouché lui fut présenté par le duc de Wellington. La veille, ce dernier avait dit à Louis XVIII : « Sire, demain j'aurai l'honneur de « présenter à Votre Majesté M. le duc « d'Otrante, à qui elle doit sa cou- « ronne, au moins autant qu'à ses al- « liés. » Le frère de Louis XVI accueillit favorablement le conventionnel, le proconsul de Lyon, et le nomma l'un de ses ministres.

Les ennemis font leur entrée dans Paris.—Le 6, les armées alliées firent leur entrée dans la capitale. Combien elle fut différente de celle du mois de mars de l'année précédente! Alors, ils se présentaient en frères, en libérateurs; aujourd'hui, ils se montraient en ennemis altérés de vengeance. Le regard de ces soldats étrangers, et surtout des Prussiens, était menaçant et farouche; ils contemplaient avec fureur les monuments de notre gloire qui leur rappelaient leurs défaites; ils roulaient avec orgueil leurs canons victorieux sur le pavé de Paris, dont ils semblaient prendre possession comme d'une ville condamnée. Le peuple était atterré. Il se trouva cependant des gens, des femmes surtout qui, comme en 1814, crièrent *Vivent nos amis les alliés*, et voulurent, comme alors, fraterniser avec eux. Mais les soldats les regardaient avec colère et mépris, et ceux qui s'approchaient de leurs rangs, ils les repoussaient violemment à coups de crosse.

Ces troupes se répandirent dans tous les quartiers de Paris, campèrent sur les boulevards, sur les quais, sur les ponts, sur toutes les places publiques. Leurs canons étaient braqués à l'entrée de chaque grande rue et sur nos plus beaux édifices. Les canonniers, près de leurs pièces, et mèche allumée, semblaient n'attendre que le signal de la dévastation et du carnage.

Ce jour-là, Fouché eut encore des conférences avec Wellington. Le lendemain, il visita de nouveau le roi.

Fouché annonce à la chambre l'arrivée de Louis XVIII. — Quand tous les arrangements pour le rétablissement de Louis XVIII eurent été convenus, Fouché, de retour à Paris, réunit ses collègues du gouvernement provisoire, et leur déclara sans détours que les souverains alliés s'étaient engagés à replacer ce prince sur le trône, et qu'il ferait dès le lendemain son entrée dans la capitale. Les membres de la commission du gouvernement s'apercevant alors qu'ils avaient été joués par leur président, lui exprimèrent dans les termes les plus durs, l'horreur et l'indignation que leur inspirait son odieuse perfidie. Carnot proposa de se retirer derrière la Loire avec l'armée et la chambre des représentants, et ses collègues, à l'exception du duc d'Otrante, adoptèrent ce parti; mais Fouché ne leur en laissa pas le temps.

Wellington fait occuper le palais de la chambre.—En effet, le 6 et le 7, malgré la présence des étrangers dans la capitale, la chambre des représentants avait encore pu se réunir. Elle s'occupait d'une constitution nouvelle, et criait sans cesse : *Point de Bourbons!* et en même temps des projets sinistres se tramaient contre Fouché, quand celui-ci écrivit un billet secret au duc de Wellington, pour le prier de faire occuper les Tuileries, le Luxembourg et le Palais-Bourbon. Les soldats prussiens, mêlés à quelques royalistes gardes nationaux, occupèrent d'abord le Luxembourg et les Tuileries. Le gouvernement provisoire, déclarant alors que ses délibé-

rations n'étaient plus libres, se sépara, et en instruisit par un message la chambre des députés. Cette assemblée devait prendre le lendemain des mesures de salut public. Mais, quand elle se présenta au Palais-Bourbon, elle le trouva occupé par un piquet de landwehr prussienne, et dès lors l'œuvre inique de Fouché se trouva accomplie.

CHAPITRE III.

Seconde restauration.

LOUIS XVIII.

§ Ier. *Ministère Talleyrand-Fouché.* — (*Du 8 juillet au 24 septembre* 1815.)

Les fonctionnaires de la première restauration reprennent leurs places. — La garde nationale prend la cocarde blanche.—Le 8 juillet, le *Moniteur* contenait deux ordonnances; la première enjoignait à tous les fonctionnaires de l'ordre administratif et judiciaire, aux commandants et officiers de la garde qui étaient en activité de service au 1er mars, de reprendre leurs fonctions; la seconde nommait le général Dessoles commandant de la garde nationale de Paris. Un ordre du jour de ce général, également inséré dans la feuille officielle, ordonnait aux gardes nationaux de reprendre la cocarde blanche.

Louis XVIII fait son entrée dans Paris.—Vers midi, Louis XVIII fit, par le faubourg Saint-Denis, sa seconde entrée dans la capitale. Les royalistes firent des efforts inouïs pour exciter l'enthousiasme; le soir, au jardin des Tuileries, et sur quelques places où les alliés avaient établi leurs bivouacs, on les vit, au son des musiques étrangères, au milieu des canons et des faisceaux d'armes des ennemis de leur patrie, se livrer à la danse et à des démonstrations de joie. Mais, hormis chez ces quelques partisans de l'ancien régime, qui n'avaient de français que le nom, la tristesse et l'inquiétude étaient peintes sur tous les visages. Les esprits étaient préoccupés de l'avenir de la France. La capitale et le territoire étaient occupés par un million d'étrangers : quel usage allaient-ils faire de la victoire? L'armée de Waterloo se retirait derrière la Loire, forte de 120,000 hommes et de 500 pièces de canon; elle portait encore la cocarde tricolore; elle n'était pas au roi : déposerait-elle les armes, allumerait-elle la guerre civile? En quelles mains allait tomber le pouvoir? La France allait-elle de nouveau être livrée aux mains des émigrés? La suite de ce récit montrera combien plusieurs de ces craintes étaient fondées.

Formation du ministère. — Le roi s'occupa d'abord de former son ministère : Talleyrand fut nommé président du conseil avec le portefeuille des affaires étrangères; Fouché conserva le département de la police. Le baron Louis eut les finances; M. Pasquier la justice, et, *par intérim*, l'intérieur; M. de Jaucourt la marine; le maréchal Gouvion Saint-Cyr la guerre. La préfecture de police de la Seine fut confiée à M. Decazes.

Dissolution de la chambre. — Le premier acte du ministère fut la dissolution de la chambre des députés. Une ordonnance royale en convoqua une autre. Les nouvelles élections durent se faire d'après d'anciennes listes électorales, dont la révision fut laissée à l'arbitraire des préfets. L'âge des électeurs fut abaissé à 21 ans au lieu de 30, et celui des éligibles à 25 au lieu de 40; enfin, le nombre des députés fut porté à 399, au lieu de 259. Du reste, le cens de l'éligibilité restait fixé à 1,000 francs, et celui de l'électorat à 300. Ainsi il n'y avait de changement que pour le nombre des députés et pour l'âge des électeurs et des éligibles.

Modifications dans la constitution de la chambre des pairs. — La composition de la chambre des pairs subit aussi d'importantes modifications. Vingt-neuf pairs, qui avaient siégé à la chambre pendant les cent jours, furent éliminés; et quatre-vingt-treize nouveaux furent créés, ce qui porta la chambre à deux cent dix membres. Enfin, une ordonnance du 20 août déclara la pairie héréditaire.

La nouvelle législature était appelée à reviser plusieurs articles de la Charte.

Esprit du ministère. — La majorité du ministère, composée d'hommes qui avaient pris part à la révolution, aurait voulu marcher dans la direction indiquée par la déclaration royale datée de Cambrai. Mais il n'eut pas assez de force pour se maintenir dans ce système ; il se laissa entraîner par les exigences de l'étranger et de l'ultra-royalisme, et les mesures réactionnaires et les proscriptions recommencèrent.

Ordonnance réactionnaire. — Le 24 juillet, au mépris de l'article 11 de la capitulation de Paris, qui mettait à l'abri des poursuites ceux qui, le 6 juillet, se trouvaient dans la capitale, parut l'ordonnance suivante :

« Article 1er. Les généraux et officiers qui ont trahi le roi avant le 23 mars, ou qui ont attaqué la France et le gouvernement à main armée, et ceux qui par violence se sont emparés du pouvoir, seront arrêtés et traduits devant les conseils de guerre compétents dans leurs divisions respectives, savoir : Ney, Labédoyère, les deux frères Lallemant, Drouet d'Erlon, Lefebvre Desnouettes, Ameilh, Brayer, Gilly, Mouton-Duvernet, Grouchy, Clausel, Laborde, de Belle, Bertrand, Drouot, Cambronne, Lavalette, Rovigo.

« Art. 2. Les individus dont les noms suivent : Soult, Alix, Excelmans, Bassano, Marbot, Félix Lepelletier, Boulay de la Meurthe, Méhée, Fressinet, Thibaudeau, Carnot, Vandamme, Lamarque, Lobau, Harel, Piré, Barrère, Arnault, Pommereuil, Regnaud de Saint-Jean d'Angély, Arrighy (de Padoue), Dejean (fils), Garreau, Réal, Bouvier-Dumolard, Merlin de Douai, Durbach, Dirat, Defermont, Bory-Saint-Vincent, Félix-Desportes, Garnier de Saintes, Mellinet, Hullin, Cluys, Courtin, Forbin-Janson (fils aîné), le Lorgne, Dideville, sortiront dans trois jours de la ville de Paris et se retireront dans l'intérieur de la France, dans les lieux que notre ministre de la police générale leur indiquera, et ils y resteront sous sa surveillance, en attendant que les chambres statuent sur ceux d'entre eux qui devront ou sortir du royaume, ou être livrés à la poursuite des tribunaux.

« Seront sur-le-champ arrêtés ceux qui ne se rendraient pas au lieu qui leur sera assigné par notre ministre de la police générale.

« Art. 3. Les individus qui seront condamnés à sortir du royaume auront la faculté de vendre leurs biens et propriétés dans le délai d'un an, d'en disposer et d'en transporter le produit hors de France, et d'en recevoir pendant ce temps le revenu dans les pays étrangers, en fournissant néanmoins la preuve de leur obéissance à la présente ordonnance.

« Art. 4. Les listes de tous les individus auxquels les articles 1 et 2 pourraient être applicables *sont et demeurent closes*, par les désignations nominales contenues dans ces articles, et ne *pourront jamais être étendues à d'autres*, pour quelques causes et sous quelque prétexte que ce puisse être, autrement que dans les formes et suivant les lois constitutionnelles auxquelles il n'est expressément dérogé que pour ce cas seulement. »

A la lecture de ces fatales listes, signées du nom de Fouché, la France entière fut frappée de stupeur. Mais la presse était enchaînée ; toutes les feuilles périodiques étaient soumises à la censure d'une commission nommée par les ministres, et les censeurs ne laissaient passer aucune plainte, aucune parole accusatrice qui aurait pu révéler à la France terrifiée les tendances du gouvernement, servile exécuteur des vengeances des furieux qui se disaient royalistes, et de celles des alliés qui ne pouvaient pardonner à nos grands généraux d'avoir si souvent triomphé d'eux sur les champs de bataille.

Licenciement de l'armée. — Cependant les soldats de Waterloo étaient

encore en armes, au delà de la Loire. Déjà, il est vrai, cette brave armée avait fait sa soumission au roi et repris la cocarde blanche (13 juillet); mais ce n'était point assez pour les ennemis de la France et pour leurs amis de l'intérieur. L'unanimité des sentiments patriotiques de cette armée, débris de tous ces régiments qui avaient promené leurs aigles victorieuses sur toute l'Europe, sa force, sa bravoure, la belle discipline qui régnait dans ses rangs, son existence, en un mot, était pour les étrangers et pour les royalistes un objet perpétuel de terreur et pouvait devenir un obstacle à l'exécution de leurs projets sanguinaires et liberticides. Il leur importait qu'elle ne fût plus. Les uns et les autres unissent donc leurs vœux et leurs instances auprès du roi et de ses ministres, et en obtiennent aisément le licenciement de cette armée, dernier boulevard pourtant qu'ils eussent pu opposer et à ces alliés qui se proposaient de traiter la France en pays conquis et commençaient déjà à la dévaster dans tous les sens, et à ces hommes extrêmes du parti de l'émigration, qui, se disant plus royalistes que le roi, ne soupiraient qu'après le moment où ils pourraient couvrir le royaume d'échafauds, voir couler à flots le sang des bonapartistes et des patriotes, et frapper de terreur tous ceux qui ne partageraient pas leur exaltation et leurs cruels ressentiments.

Le maréchal Macdonald fut envoyé à Bourges pour opérer cette décomposition. On avait craint qu'à la nouvelle de son licenciement cette armée ne se révoltât; il n'en fut rien. Les chefs, quoique voués à la proscription, refusèrent, plutôt que d'agiter les torches de la guerre civile, de s'aider du courage et du dévouement de leurs soldats, et ordonnèrent à leurs frères d'armes de se réserver pour la patrie, qui bientôt peut-être aurait encore besoin de leurs bras. Ceux-ci, obéissant quoique à regret, souscrivirent à leur dispersion, et en un instant « ces cent mille braves, qui avaient couvert le monde de leurs trophées, déposèrent le titre de héros pour reprendre celui de citoyens. » Et (fait unique peut-être dans l'histoire, et qui fera éternellement honneur au soldat français, car les annales des peuples ne nous offrent partout, après de tels licenciements, que le hideux spectacle de villes pillées et de campagnes désolées), aucun désordre n'accompagna le retour de l'armée de la Loire dans ses foyers. Comment les royalistes payèrent-ils tant de générosité et d'abnégation? Par l'insulte et l'outrage. Tandis que les ennemis de la France eux-mêmes admiraient et vantaient franchement la bravoure et la soumission de nos soldats, eux, moins Français que les étrangers mêmes, eux, complices pour la plupart de projets d'assassinat formés contre Napoléon consul ou empereur, traitaient de *brigands de la Loire* ces guerriers qui n'avaient pris les armes que pour défendre l'indépendance nationale, et qui venaient de donner un si bel exemple de modération et de désintéressement.

Création d'une nouvelle armée et d'une garde royale. — Pendant que l'ancienne armée se dispersait à la voix de Macdonald, un autre maréchal, Gouvion Saint-Cyr, ministre de la guerre, s'occupait d'en créer une autre. Elle fut composée d'autant de *légions* d'infanterie qu'il y avait de départements; de 47 régiments de cavalerie; de 8 d'artillerie à pied, de 4 d'artillerie à cheval, et chaque légion reçut le nom du département où elle avait été recrutée. Cette armée, forte en tout de 185,907 hommes, se forma des levées de jeunes soldats, tous étrangers à la gloire de nos vieux régiments. Ainsi l'avaient ordonné les princes alliés, tout-puissants à la cour et dans les conseils du roi de France. Ils craignaient de voir l'armée française renaître de ses cendres, prodige dont Napoléon venait de leur donner deux fois le spectacle; et dans la peur de le voir se renouveler une troisième, ils firent en sorte que, par sa faiblesse numérique et les vices de son organisation, elle fût pour long-

temps dans l'impossibilité de se rendre redoutable.

Peu de temps après (1er septembre) fut créée une garde royale, composée de 38,969 hommes, infanterie, cavalerie et artillerie.

Résistance désespérée de quelques places fortes.—Toutes les places fortes n'avaient pas sur-le-champ reconnu l'autorité du roi, après sa rentrée à Paris; plusieurs ne se soumirent qu'après avoir soutenu de longs siéges. Nous citerons entre autres Auxonne, qui ne capitula que le 26 août; Huningue, où le général Barbanègre, avec une poignée de braves, résista pendant deux mois à tous les efforts de trente mille Autrichiens et Suisses, bombarda deux fois Bâle pour punir ces derniers, et ne capitula (27 août) que lorsque la garnison, réduite à 50 hommes, manqua de munitions; enfin Longwy, qui, attaqué avec une opiniâtreté et un acharnement extraordinaire par 18,000 Prussiens, tint cependant jusqu'au 18 septembre.

Les ennemis dévastent les monuments et les musées. — Après l'entrée de leurs troupes dans la capitale, les princes alliés, les deux empereurs d'Autriche et de Russie et le roi de Prusse y étaient aussi accourus (10 juillet). Leurs manières n'étaient plus les mêmes qu'en 1814. Ils se montraient froids et réservés, même à l'égard de Louis XVIII. La contenance irritée de leurs soldats faisait prévoir les maux affreux que cette seconde invasion attirerait sur la France. Les Prussiens surtout faisaient éclater leur colère partout où se présentait à leurs yeux quelque monument, trophée de nos victoires. Après avoir dégradé l'arc de triomphe de la place du Carrousel, ils voulurent faire sauter le pont d'Iéna. Trois fois Blücher fit mettre le feu à la poudre qui devait anéantir ce beau monument; trois fois le pont résista. Déjà, par ses ordres, on avait recommencé l'œuvre de destruction, lorsque les prières du roi et la promesse qu'il fit de changer les noms des monuments qui rappelaient aux alliés leurs défaites, la firent cesser. En effet, le lendemain parut une ordonnance royale, qui nommait Pont des Invalides le pont d'Iéna, et pont du Jardin du Roi celui d'Austerlitz. Lorsque les ennemis n'eurent plus de prétexte pour s'attaquer à nos monuments, ils tournèrent leur rage contre nos musées; chaque État, chaque ville réclama les tableaux et les statues ou les manuscrits qui lui avaient jadis appartenu; et cependant un grand nombre de ces objets précieux n'étaient pas le fruit de la conquête : la plupart avaient été cédés par les petits souverains de l'Italie, en compensation de contributions ou de territoires qui leur avaient été remis. Après la dévastation des musées vint celle des promenades publiques : le bois de Boulogne, les Champs-Élysées, tous les lieux boisés, à l'entour de Paris, où campaient les soldats alliés, Cosaques, Anglais, Prussiens, Autrichiens, etc., ne présentaient plus, après quelques jours d'occupation, que l'aspect désolant d'un désert. Mais là ne s'était point arrêtée la brutalité des vainqueurs, que les Bourbons appelaient leurs *augustes*, leurs *magnanimes alliés* : la silencieuse indignation, la morne douleur que tant d'excès excitaient dans la population parisienne, était devenue un crime à leurs yeux. Un ordre du jour du général prussien qui commandait Paris, du baron Muffling, enjoignit aux sentinelles de faire feu sur quiconque les braverait de la parole, du geste, ou seulement du regard. Le préfet de police, M. Decazes, fit enlever l'affiche homicide, et cet acte de hardiesse ne contribua pas peu à la haute fortune à laquelle il parvint dans la suite.

Esprit de la nouvelle chambre. — Cependant les élections étaient terminées et les nouveaux députés arrivaient en foule à Paris. Nommés par l'influence des préfets, qui avaient arbitrairement désigné pour électeurs un grand nombre d'anciens chevaliers de Saint-Louis, la plupart appartenaient à l'opposition ultra-royaliste; ils se rendaient à la chambre avec les idées les plus hostiles au régime constitutionnel, et surtout avec une ardente

soif de vengeance. On n'entendait sortir de la bouche de ces hommes, qu'on eût dit appartenir au temps de la guerre des Albigeois, que les mots de *pouvoir absolu*, de *proscriptions*, d'échafauds, d'inquisition religieuse et politique.

Fouché et Talleyrand quittent le ministère. — Le ministère Talleyrand-Fouché, avec son système impuissant de modération, ne pouvait tenir devant une chambre qui annonçait un tel esprit de réaction et de violence. Ces deux ministres furent attaqués, et dans les journaux et dans les nombreux pamphlets du parti royaliste, avec une fureur, un acharnement incroyables, le premier comme ex-prêtre assermenté, le second comme conventionnel; enfin celui-ci, après avoir été longtemps en butte à mille avanies de la part des anciens courtisans de Coblentz, fut renvoyé du ministère vers la fin de septembre, et reçut en échange de son portefeuille l'ambassade de Dresde. Encore ne resta-t-il que peu de temps à ce dernier poste, frappé qu'il fut, comme nous le verrons, par la loi dite d'amnistie qui proscrivait les régicides relaps, c'est-à-dire les conventionnels qui, ayant voté la mort de Louis XVI, avaient adhéré à l'acte additionnel, ou exercé quelque fonction publique pendant les cent jours.

Ainsi, l'exil, le mépris, l'abandon universel, telle fut la récompense que méritait sans doute la trahison, l'odieuse conduite de cet homme, mais que les Bourbons n'étaient pas en droit de lui infliger, eux qu'il avait replacés sur le trône de France. Pour Talleyrand, il n'attendit pas qu'on lui donnât sa démission, il la donna prudemment lui-même, laissant à d'autres la tâche difficile de tenir le timon de l'État pendant la tempête que lui-même avait si puissamment contribué à soulever. Les autres ministres suivirent l'exemple de leur président, et le duc de Richelieu fut chargé de former un nouveau cabinet.

§ II. *Premier ministère Richelieu.* (*Du* 25 *septembre* 1815, *au* 29 *décembre* 1818.)

Formation d'un nouveau ministère; le duc de Richelieu en est nommé président. — Ce personnage, ancien émigré, à qui Alexandre devait la prospérité de la ville naissante d'Odessa, était un homme loyal, ayant des vues bienfaisantes; mais il ne connaissait point la France loin de laquelle il avait passé sa vie, et n'avait aucune idée du gouvernement représentatif. Louis XVIII, en lui donnant la présidence du conseil et le portefeuille des affaires étrangères, s'était flatté d'obtenir par son intermédiaire que l'empereur de Russie, couvrant la France de sa protection toute-puissante, forcerait les autres souverains à modérer leurs prétentions exorbitantes dans l'indemnité qu'ils réclamaient pour l'armement dispendieux qu'avaient nécessité de leur part le renversement de Napoléon et le rétablissement de la dynastie. Les collègues du duc de Richelieu furent M. de Vaublanc, ministre de l'intérieur, Clarke, de la guerre, M. Pasquier, de la justice, M. Dubouchage, de la marine, l'étranger Corvetto, des finances, et M. Decazes, de la police.

Prétentions exorbitantes des chefs de la coalition. — L'espoir que le roi avait mis dans le duc de Richelieu ne fut point trompé. Ce ministre, pour qui Alexandre avait une grande estime, et même de l'amitié, rendit à la France des services signalés dans les négociations qui eurent lieu pour la conclusion de la paix. Les conditions que voulaient nous imposer les rois étaient si dures, surtout celles de l'Autriche et de la Prusse, qui ne demandaient rien moins que la cession de plusieurs provinces, telles que l'Alsace et la Lorraine, et la destruction des fortifications d'un grand nombre de places, entre autres celles de Strasbourg, ces conditions, disons-nous, étaient si dures, que le roi lui-même et son conseil furent tentés un instant de les rejeter et de faire un appel à la nation. L'indignation était généra-

le. La royaliste, mais patriote Vendée, qui venait à peine de déposer les armes à la voix du général Lamarque, parlait déjà de les reprendre, pour purger le sol de la France des étrangers qui, s'étant présentés comme les alliés du roi, prétendaient traiter son royaume en pays conquis; elle offrait de s'unir aux soldats de l'armée de la Loire, qu'on aurait sur-le-champ rappelés sous les drapeaux; la France entière n'attendait que le signal pour se lever comme un seul homme, et peut-être un terrible châtiment était-il réservé à nos insolents oppresseurs, lorsque tout à coup, après quelques velléités de courage et de patriotisme, au moment décisif, le cœur manqua aux Bourbons; le duc de Richelieu fut chargé par le roi d'en appeler à la générosité d'Alexandre et d'implorer sa protection pour la France. En effet, l'autocrate intervint entre la France et les puissances alliées les plus exigeantes, et celles-ci furent forcées de se modérer.

Traités de 1815.— Mais malgré cet adoucissement, combien grands encore étaient les sacrifices que nous avions à supporter! Combien lourdes et humiliantes les charges qui nous étaient imposées. Encore aujourd'hui, quoique près de trente ans nous séparent de cette époque fatale, le rouge monte au front, des larmes de douleur et d'indignation jaillissent des yeux lorsqu'on relit ce déplorable traité que le duc de Richelieu, le 20 novembre 1815, jour néfaste dans les annales de la France, signa, dit-on, malgré lui, et seulement pour obéir aux ordres de son souverain et à ses prières mêlées de larmes amères, *à ce qu'on assure*.

La France devait céder aux alliés les places de Philippeville, Marienbourg, Sarrelouis et Landau avec leur territoire; les forts de Joux et de l'Écluse; dans le pays de Gex, Versoix et son territoire; dans le département du Mont-Blanc, la partie qui, en vertu du traité du 30 mai 1814, lui était restée; enfin, la principauté de Monaco. Ces pertes pouvaient s'évaluer à 25,000 lieues carrées de territoire et à 550,000 âmes de population.

Les fortifications d'Huningue devaient être démolies; la France ne pouvait les rétablir dans aucun temps, ni les remplacer par d'autres à une distance moindre de trois lieues de Bâle.

La France devait payer aux alliés, 1° sans délai, pour être distribués aux puissances secondaires qui avaient fourni leur contingent à la coalition, cent millions..... 100,000,000

2° A titre d'indemnités pour les frais de leurs derniers armements, payables, jour par jour, dans cinq ans, sept cents millions..... 700,000,000

3° Aux diverses puissances dont le territoire avait été occupé par des armées françaises depuis 1790 jusqu'en 1815, à titre d'indemnités pour les pertes éprouvées par suite de ces occupations, payables à des époques déterminées par des traités particuliers avec chacune de ces puissances, des sommes diverses dont le total s'élevait à sept cent cinquante-trois millions..... 753,000,000

Cela, indépendamment de deux cent cinquante millions pour solde de l'armée d'occupation, dont il sera parlé plus bas, ci..... 250,000,000

De trois cents millions pour nourriture de cette même armée..... 300,000,000

Enfin du million que coûtait par jour l'occupation de la totalité des armées alliées, lesquelles restèrent en France cinq mois..... 152,000,000

Total.....2,255,000,000

Ainsi, deux milliards deux cent cinquante-cinq millions, voilà ce qu'en

numéraire seulement, sans compter les autres sacrifices de différente nature, coûtait à la France le second rétablissement de la famille des Bourbons.

Une armée ennemie de cent cinquante mille hommes devait occuper pendant cinq ans, aux frais de la France, des positions militaires depuis le département du Pas-de-Calais jusqu'à la Suisse, en suivant les frontières du Nord et de l'Est. Le logement, le chauffage, l'éclairage, les vivres, le fourrage devaient être fournis en nature; la solde, l'équipement, l'habillement et autres accessoires en espèces. Moyennant un abonnement de cinquante millions par an, l'Angleterre se réservait la fourniture des draps pour l'habillement des troupes; le confectionnement de cet habillement était interdit aux ouvriers français. Les troupes devaient être en tout mieux traitées que nos propres soldats. La nature, la qualité, la quantité des vivres étaient déterminées : chaque soldat devait avoir par jour un décilitre d'eau-de-vie, un demi-litre de vin ou un litre de bière, etc. Lorsque ces troupes se mettaient en mouvement pour changer de garnison, le gouvernement français devait fournir tous les moyens de transport.

Le même jour, 20 novembre, les puissances alliées renouvelaient contre la France les traités de Chaumont du 1er mars 1814, et de Vienne du 25 mars 1815.

Événements du Midi. — A ces maux, dont nous accablait la colère des rois, venaient s'en joindre d'autres non moins cruels. Le sang français, répandu par des mains françaises, coulait par torrents dans le Midi. Ce malheureux pays était en proie à toutes les fureurs du fanatisme et de la vengeance. Les volontaires royaux, les compagnies franches, les gardes urbaines, tous ces corps divers qui composaient au mois d'avril l'armée du duc d'Angoulême, rentrés dans leurs foyers après leur licenciement et le départ du prince, avaient conservé leurs armes pendant les cent jours. Ces forces déjà considérables, et augmentées encore par une multitude de réfractaires de la conscription et de la garde nationale mobile, s'étaient mises à la disposition des comités royalistes, lesquels correspondaient avec le duc d'Angoulême et le comte d'Artois, et en recevaient des ordres.

Dès le milieu de juin, tout était prêt dans la Provence et le Languedoc pour une insurrection générale. On n'attendait, pour lever l'étendard de la révolte contre le gouvernement impérial, que l'annonce d'une invasion étrangère ou d'un revers éprouvé par Napoléon.

Massacre des patriotes et des bonapartistes à Marseille. — Le 25 juin, on apprend à Marseille le désastre de Waterloo. Un garde national arrache sa cocarde tricolore et la foule aux pieds, en criant : *Vive le roi!* Il est arrêté et conduit au poste voisin. Quelques gardes nationaux, témoins de l'arrestation de leur camarade, prennent fait et cause pour lui, et veulent l'arracher des mains des soldats. Une lutte s'engage; mais la victoire ne reste pas longtemps douteuse; les gardes nationaux ont appelé au secours. Or, c'était un dimanche; la population oisive remplissait les rues et les promenades. La multitude accourt; elle se grossit de minute en minute; elle pousse des cris de mort; tout le poste est massacré, et le prisonnier est rendu à la liberté. Un instant après, on entend le tocsin appelant les campagnes au secours de la ville. Bientôt arrivent des nuées de paysans armés de faux, de fourches ou de fusils; on poursuit les militaires dans les rues, sur les places, jusque dans les maisons où ils se réfugient; partout où on les atteint, on les égorge. Cependant le général Verdier a rassemblé la garnison; avec les forces qu'il a sous la main, il peut tenir tête à l'insurrection. Mais le soir même, on ne sait par quel motif, il abandonne la ville pour aller se réunir à l'armée du Var; et bientôt Marseille, livrée à elle-même et à l'action mystérieuse du comité royaliste, offre l'image sanglante d'une ville prise d'assaut. On poursuit comme

des bêtes fauves les militaires retraités, les officiers en demi-solde, les soldats invalides, les réfugiés mameluks, les citoyens soupçonnés de bonapartisme; eux et tout ce qui leur est attaché par les liens du sang ou de l'amitié, même leurs femmes et leurs enfants, on les tue à coups de fusil, on les égorge à coups de sabre, on pille leurs maisons. Ces scènes de carnage et de spoliation durèrent deux jours et une nuit. Le troisième jour fut consacré à célébrer cette glorieuse victoire. Les Anglais furent invités à la fête, et le drapeau britannique flotta sur les monuments publics à côté du drapeau blanc. Quelques jours après, *le Moniteur* annonçait en ces termes ces événements : « *La ville de Marseille s'est livrée aux transports de la joie. Il y a eu illumination générale, farandole dans toutes les rues; cent coups de canon ont été tirés, et les Anglais ont dansé, crié, et se sont réjouis comme les autres.* »

Assassinat du maréchal Brune; massacres dans le département de Vaucluse. — L'exemple était donné : l'insurrection et l'ardeur des massacres gagnèrent de proche en proche toutes les villes du Midi. Le 2 août, le maréchal Brune, après avoir fait arborer le drapeau blanc à Toulon et s'être démis du commandement, fut assassiné à Avignon, et ce crime resta impuni. Dans le même temps, un grand nombre d'autres meurtres se commettaient dans le département de Vaucluse. Des bandes d'assassins parcouraient le pays dans tous les sens, en répandant par tout la terreur. Rencontraient-ils un vieux soldat, un bonapartiste, ils l'ajustaient, le tuaient sans autre préliminaire, et le jetaient dans le Rhône; et, chose bien triste à dire, mais malheureusement trop avérée, ces assassins trouvaient asile dans les châteaux royalistes.

Réactions sanglantes dans le Languedoc; brigandages des verdets. — Des scènes non moins atroces se passaient dans le Languedoc. Là, aux questions politiques se mêlaient les questions religieuses. Des bandes d'égorgeurs y étaient organisées militairement. Ils étaient armés comme les brigands des Apennins, la carabine en main, un poignard entre deux pistolets à la ceinture. Leur uniforme était vert; c'était la couleur du comte d'Artois; de là le nom de *verdets* qu'on leur donna, et sous lequel ils acquirent leur affreuse célébrité. Dupont et Graffon, surnommés l'un *Trestaillons*, et l'autre *Quatretaillons*, parce que ses exploits d'assassin avaient surpassé ceux du premier, étaient les chefs de ces volontaires du crime. Ils avaient pour seconds *Poinsu* et *Truphémy*, dignes l'un et l'autre d'être les lieutenants de tels capitaines. Leurs mots d'ordre et de ralliement étaient les cris de : *Mort aux protestants! mort aux bonapartistes!* Pendant six mois, ces malheureuses contrées furent livrées aux fureurs de ces *soutiens du trône et de l'autel*. Il n'y avait pas de jour qu'ils ne tuassent ou ne fissent incarcérer d'anciens militaires et des protestants; qu'ils ne livrassent leurs maisons au pillage ou à l'incendie. On les vit outrager leurs victimes, les mutiler, promener en triomphe leurs têtes sanglantes dans les rues, danser des farandoles autour de leurs cadavres, et faire entendre, de concert avec leurs femmes, qui se mêlaient à ces danses de cannibales, des chants que ne pouvaient écouter sans frémir ceux qui n'étaient pas catholiques ou royalistes à la façon de ces monstres. Faut-il le dire? les autorités furent presque partout complices de ces horreurs; les assassins et les incendiaires eurent des apologistes jusqu'à la tribune nationale, et leurs exploits de cannibales excitèrent les applaudissements de certains princes et princesses de la famille royale, et de tout leur entourage religieux et monarchique.

Il faudrait des volumes pour retracer, même d'une manière incomplète, les crimes épouvantables qui se commirent alors. Les limites dans lesquelles nous sommes tenus de nous renfermer ne nous permettent que d'en mentionner quelques-uns.

A Nîmes, le général Gilly capitula

le 15 juillet. D'après la capitulation, la garnison devait quitter la ville le lendemain et sans armes. En effet, le 16 au matin, les soldats sortirent désarmés de leur caserne; mais, à quelques pas de là, se trouvait une multitude de Verdets formés en haie. Au moment où les troupes passaient devant eux, ils firent presque à bout portant une décharge sur ces malheureux sans défense. D'autres brigands attendaient plus loin ceux qui avaient échappé à ce premier massacre, et les tuèrent de la même manière. La garnison presque tout entière périt ainsi assassinée.

Six protestants accusés de bonapartisme étaient détenus dans la prison d'Uzès. Graffon, accompagné de sa bande, ordonne au geôlier de lui livrer ces prisonniers. Le concierge s'y refuse, et exige l'ordre du commandant. Cet ordre est apporté. Graffon n'extrait d'abord que deux prisonniers; il les conduit sous les fenêtres du sous-préfet, qui n'était point absent, qui pouvait tout voir et tout entendre, et les fait égorger. Seconde et troisième visites à la prison, second et troisième massacres à la même place (4 août).

Le 25 du même mois, le même Graffon, avec une trentaine de ses acolytes, se rend à Saint-Maurice, dont les habitants avaient eu l'insigne audace, pour n'être point assassinés et pillés, de refuser l'entrée de leur village à ces bandes homicides. Cependant il y fait prisonniers six gardes nationaux; il les emmène à Uzès, et sur les mêmes lieux déjà témoins de ses récents exploits, devant la maison du même sous-préfet, il les fait massacer. M. Villebrie, c'est le nom de ce magistrat, entend les cris féroces des bourreaux et les cris suppliants des victimes, et il reste immobile chez lui.

Le jour de l'Assomption, ces monstres catholiques s'imposèrent abstinence de meurtres. Mais il leur fallait un dédommagement; voici celui qu'ils se donnèrent : ils s'emparèrent du plus grand nombre qu'ils purent de femmes calvinistes, les traînèrent sur la place publique, et là ces malheureuses reçurent publiquement le fouet. Les unes furent frappées avec des verges, d'autres avec un battoir garni de clous à fleurs de lis, et que ces infâmes appelaient *battoir royal*, et plusieurs périrent des suites de cet ignoble et barbare traitement.

Meurtre du général Ramel. — Le même jour, à Toulouse, tombait sous les coups des assassins, non plus comme Brune, un lieutenant de Napoléon, mais un lieutenant du roi lui-même, investi de sa confiance et qui avait donné des gages de son dévouement aux Bourbons. Malheureusement pour le général Ramel, il ne pensait pas que leur trône dût se cimenter avec du sang; il s'opposa avec courage aux projets réactionnaires des comités royalistes. Cette modération fit son crime; on jura sa mort; il fut désigné aux sicaires. La populace s'amasse devant son hôtel et exécute d'abord une farandole, prélude ordinaire des massacres; puis partent les cris : *A bas Ramel.* Le général sort et se présente : *Que voulez-vous à Ramel?* demande-t-il d'une voix forte et intrépide. Cette contenance en impose un instant à la multitude; mais, au moment où le général se retire, on se précipite sur lui, et il tombe percé de coups. On le porte dans son appartement. Mais bientôt la bande assassine apprend qu'il respire encore. Aussitôt elle fait irruption dans l'hôtel après en avoir brisé les portes, et, au milieu d'affreux hurlements de rage, elle achève sur son lit sa victime à coups de sabre. M. de Villèle était alors maire de Toulouse; et, comme le sous-préfet d'Uzès, il s'abstint d'intervenir.

A Nîmes, la veille des élections, treize électeurs furent égorgés, et les autres menacés du même sort s'ils ne se retiraient.

A Nîmes encore, un autre général envoyé par le roi faillit être assassiné. Le 16 octobre, le général comte Lagarde avait fait arrêter Trestaillons et quelques-uns de ses complices, au moment où ils venaient de commettre de nouveaux forfaits. Cette arresta-

tion et l'arrivée du duc d'Angoulême avaient suspendu pour quelques jours le cours des persécutions exercées contre les protestants. Mais, du jour où il fut question de rouvrir leurs temples fermés depuis plusieurs mois, une horrible fermentation éclata parmi les volontaires royaux. C'était le 12 novembre; ils se portent en foule vers le temple où le pasteur, M. Guillerat, venait de commencer l'office divin; ils y pénètrent en armes, se jettent sur les protestants, et en font une affreuse boucherie. Le général Lagarde apprend ce nouvel attentat; il accourt pour rétablir l'ordre; mais il est lui-même entouré par ces bêtes féroces, et pendant qu'une d'elles saisit la bride de son cheval, une autre lui tire à bout portant un coup de pistolet et le blesse grièvement. La foule applaudit à ce crime et ouvre un libre passage au meurtrier, nommé Boissin, qui, en fuyant, ne manifeste qu'un regret, celui de *n'avoir pas tué du coup ce brigand-là.*

Pour comble d'horreur, il se trouva des jurés pour acquitter cet assassin, attendu, dit le jugement, qu'il avait agi dans le cas de légitime défense. Et comment, en effet, l'auraient-ils condamné, puisque quelques jours auparavant ils avaient renvoyé absous Trestaillons lui-même?

Ces hommes, que ces monstrueux acquittements maintenaient dans leurs droits de citoyens, continuaient de témoigner en justice, et pouvaient, par conséquent, envoyer au bourreau les malheureux échappés à leurs poignards, ce qui n'arriva que trop souvent après le rétablissement des cours prévôtales.

Les meurtres, le pillage, l'incendie ne cessèrent, le département du Gard et les départements limitrophes ne commencèrent à respirer que longtemps après, lorsque M. Lainé, arrivé au ministère de l'intérieur, en remplacement de M. de Vaublanc, malgré l'opposition du pavillon Marsan, mais avec l'appui du roi et de l'opinion, eut pris le parti de licencier la garde nationale de Nîmes et d'y envoyer un préfet, M. d'Argout, dont le courage, la prudence et la modération parvinrent enfin à ramener un peu de calme dans ces malheureuses contrées.

Dans ce même moment avaient lieu un grand nombre d'exécutions juridiques; mais elles seront rapportées plus tard, lorsqu'il aura été rendu compte des travaux des chambres, surtout de celle des députés, de cette chambre *introuvable* dont les actes violents et les passions effrénées commandèrent au gouvernement les supplices et inondèrent la France de sang.

Ouverture de la session. — La session était ouverte depuis le 17 octobre. Le roi, après avoir, dans son discours, déploré en termes convenables les malheurs de la patrie, recommandait aux chambres le maintien de la charte. « C'est, disait-il, avec une douce joie « et une pleine confiance que je vous « vois assemblés autour de moi, cer- « tain que vous ne perdrez jamais de « vue les bases fondamentales de la fé- « licité de l'État : union franche et « loyale des chambres avec le roi et « *respect pour la charte constitution-* « *nelle.* Cette charte que j'ai méditée « avec soin avant de la donner, et à « laquelle chaque jour la réflexion « m'attache davantage, que j'ai juré « de maintenir, et à laquelle vous tous, « à commencer par ma famille, allez « jurer d'obéir, est, sans doute, comme « toutes les institutions humaines, « susceptible de perfectionnement; « mais aucun de nous ne doit oublier « qu'auprès de l'avantage d'améliorer « est le danger d'innover... » Malheureusement ces paroles s'adressaient à des sourds; une haine mortelle pour tout ce qui était né de la révolution animait la majorité des députés.

Quand les applaudissements qu'excita le discours du roi eurent cessé, le comte d'Artois, le duc d'Angoulême, le duc de Berry, le duc d'Orléans et le prince de Condé jurèrent d'être *fidèles au roi, et d'obéir à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume.* Après eux, les pairs et les députés prêtèrent le même serment, à l'exception de MM. de Polignac et de la Bourdon-

naye, qui déclarèrent que l'article 6 de la charte, relatif à la liberté des cultes, n'expliquant pas assez clairement la prééminence du catholicisme, leur conscience s'opposait à la prestation d'un serment sans restriction à cette charte. Cet incident fit beaucoup de bruit dans le public, mais n'eut pas de suite.

Formation du bureau de la chambre des députés. — Dès son début, la chambre des députés ne laissa aucun doute sur la marche qu'elle allait suivre. Tous les membres du bureau, à l'exception du président, M. Lainé, furent choisis parmi les royalistes exaltés. Ce furent MM. de Grosbois et Bellard, vice-présidents; MM. de la Maisonfort, Hyde de Neuville, Cardonnel et Tabarié, secrétaires.

Adresse.—L'adresse en réponse au discours du trône ne fut, en résumé, qu'un appel à la justice et une demande indirecte de places. « Nous vous supplions, y était-il dit, que la justice « marche où la justice est arrêtée; que « ceux qui, encouragés par l'impunité, « ne craignent pas de faire parade de « leur rébellion, soient livrés à la juste « sévérité des tribunaux. La chambre « concourra *avec zèle* à l'accomplissement de ce vœu. Nous ne parlerons « pas, Sire, de la nécessité de ne confier qu'à des mains *pures* les différentes branches de votre autorité. »

L'on verra avec quel empressement le ministère se rendit à ces vœux et accueillit ces offres de concours.

Par une ordonnance du 6 octobre, les princes avaient reçu l'autorisation de prendre pendant la session, à la chambre des pairs, le rang qui leur appartenait par leur naissance; ils reçurent tous une présidence de bureau.

Dès que la chambre des députés fut constituée, le ministère s'empressa de lui porter deux projets de lois d'exception. Le premier, présenté par M. Barbé-Marbois, avait pour but la répression des cris séditieux; le second, présenté par M. Decazes, suspendait la liberté individuelle.

Loi suspendant la liberté individuelle. — Ce dernier fut discuté le premier. Le ministre proposait : « que « tout individu, quelle que fût sa profession, qui aurait été arrêté comme « prévenu de crime ou délit contre la « personne ou l'autorité du roi, contre les personnes de la famille royale, « ou contre la sûreté de l'État, pût « être détenu jusqu'à l'expiration de « de la loi, dont le terme serait fixé à « la session suivante, si elle n'était « renouvelée; et que le mandat pût être « décerné par tous les fonctionnaires « à qui la loi confiait ce pouvoir. »

Le projet ministériel fut combattu par plusieurs députés libéraux : ils pensaient qu'avant d'adopter une loi qui allait retenir dans les prisons des milliers d'individus parmi lesquels pouvaient se trouver un grand nombre d'innocents, il était indispensable d'en démontrer la nécessité; que, pour cela, il était essentiel de faire une enquête préalable. M. Voyer d'Argenson ayant dit, dans le développement de cette opinion, que si les oreilles étaient déchirées par des cris séditieux, les cœurs ne l'étaient pas moins par le récit des malheurs des protestants que l'on massacrait dans le Midi : *Cela est faux*, s'écria un député du côté droit. *Oui, oui, cela est faux*, répétèrent cent autres voix. *A l'ordre! à l'ordre!* Le président voulut maintenir la parole à M. Voyer d'Argenson; mais les cris *à l'ordre* ayant recommencé avec fureur, il fut forcé de consulter la chambre, et le rappel fut prononcé. Et cependant M. Voyer d'Argenson n'avait dit que ce que tout le monde savait être vrai.

Le projet fut adopté sans amendement à une très-forte majorité, 396 contre 56.

A la chambre des pairs, M. Lanjuinais s'écria, en répondant à M. Doudeauville, défenseur du projet : « Votre loi est injuste, parce qu'elle érige « en prévention de simples soupçons, « et qu'elle fait de cette prévention « un motif d'arrestation et de réclusion indéfinie; parce qu'elle ôte aux « prévenus le droit le plus sacré, le « plus inviolable, celui d'être jugés,

« de l'être par leurs juges naturels, « par des juges inamovibles. Quels se- « ront les funestes effets de la loi? « Est-elle autre que la loi des suspects « avec ses terreurs, et mieux combi- « née pour enlacer toutes les imagi- « nations, toutes les consciences? » Plusieurs pairs proposèrent vainement de n'accorder le droit de décerner les mandats qu'aux ministres et aux préfets; le projet de loi, tel que l'avait présenté le gouvernement, fut voté par 112 pairs sur 167.

Loi pour la répression des cris séditieux. — Cependant, à la chambre des députés se discutait le projet de loi relatif aux cris séditieux. Le ministère demandait que les coupables fussent punis d'un emprisonnement de trois mois à cinq ans, et placés sous la surveillance de la haute police. La commission trouva cette peine trop douce. A l'emprisonnement, elle substitua la déportation. Elle proposa en outre de frapper de la même peine ceux qui arboreraient, dans un lieu public, un autre drapeau que le drapeau blanc, et de punir d'un emprisonnement de trois mois seulement la calomnie ou les injures qui tendraient à affaiblir le respect dû à la personne ou à l'autorité du roi. Elle demandait en même temps, pour juger ces crimes ou délits, le rétablissement des cours prévôtales. A leur tour, plusieurs membres de la chambre ne trouvèrent pas assez sévères les peines proposées par la commission. A la déportation, M. *Josse de Beauvoir* proposa de substituer les travaux forcés à perpétuité; MM. *Piet* et *Humbert*, la mort; M. *Boin*, la mort des parricides, s'il y avait eu commencement d'exécution.

Au milieu de ces propositions de sang, quelques orateurs de la minorité essayèrent de faire entendre des paroles d'humanité. Ils ne furent point écoutés. On avait hâte de déposer dans l'urne des votes de terreur. Tous les amendements de la commission furent adoptés.

Les mêmes cris de mort retentirent à la chambre des pairs. « Si la peine « de la déportation, s'écria M. de « *Frondeville*, paraît suffisante pour « punir de tels monstres, pour quels « crimes la mort sera-t-elle donc ré- « servée! » M. de Sèze soutint la même théorie. Toutefois, la chambre s'en tint au projet amendé par la chambre des députés.

Loi sur les cours prévôtales. — Comme complément des deux lois sur la suspension de la liberté individuelle, et contre les cris séditieux, le ministère présenta à la chambre des députés, par l'organe du duc de Feltre (17 novembre), un projet de loi sur les cours prévôtales, dont le rétablissement avait été demandé par les deux chambres. Ce projet établissait un grand prévôt dans chaque département, et une cour prévôtale, composée du prévôt et de quatre assesseurs choisis parmi les membres du tribunal de première instance. La compétence de cette cour s'appliquait aux délits politiques, aux réunions séditieuses, aux cris séditieux, aux injures contre le roi et la famille royale. Elle prononçait toute peine criminelle et correctionnelle. Dans les vingt-quatre heures, le prévenu était traduit devant la cour. Elle jugeait immédiatement, sans désemparer, et son arrêt était sans appel.

Dans la discussion, au Luxembourg comme au Palais-Bourbon, les cris et les propositions sanguinaires se renouvelèrent encore, et finalement le projet fut adopté avec toutes ses rigueurs.

Loi dite d'amnistie.—Jusque-là, le ministère et la chambre avaient marché dans la même direction. Mais cette union se rompit à l'occasion de la loi d'amnistie, et ne put plus se rétablir.

D'après la déclaration de Cambrai, les *instigateurs* et *fauteurs* du retour de Napoléon *devaient être désignés par les chambres à la vengeance des lois*. Mais déjà l'ordonnance du 24 juillet les avait désignés; de plus, cette même ordonnance avait déclaré les listes des coupables closes par les noms des individus qu'elles contenaient. Dès lors, ne pouvant plus appeler les cham-

bres ni à la formation, ni à la fermeture de ces listes déjà formees et closes, le ministère résolut de les appeler à la confirmation de l'ordonnance du 24 juillet, et à concourir avec la couronne à l'amnistie que, par sa déclaration de Cambrai, le roi accordait au reste des Français qui avaient pris part aux cent jours, et qu'il voulait solennellement renouveler et étendre.

Mais si telle était la pensée des ministres et du roi, telle n'était pas celle de la majorité de la chambre des députés. A son avis, les listes du 24 juillet étaient très-incomplètes; il restait encore une multitude de coupables à frapper. Aussi, à peine eut-elle vent des intentions des ministres, que, pour prévenir leur indulgence, elle se hâta de prendre l'initiative, en proposant elle-même un projet de loi, auquel on donna le nom de *catégories la Bourdonnaye*, parce que ce fut ce député qui la présenta.

Ceux qui, d'après ce projet, étaient exceptés de l'amnistie, étaient rangés en trois classes ou catégories. La première comprenait les titulaires des grandes charges administratives et militaires qui avaient constitué le gouvernement de l'usurpateur; la deuxième, les généraux commandants de corps ou de places qui avaient passé à l'usurpateur, ou commis des actes de violence contre les autorités légitimes. Les uns et les autres devaient être traduits devant les conseils de guerre ou les tribunaux compétents, et condamnés, si les faits étaient constants, à la peine de mort. La troisième catégorie comprenait tous les conventionnels qui, ayant voté la mort de Louis XVI, avaient, ou signé l'acte additionnel, ou siégé dans l'une des deux chambres de l'usurpateur. Ils devaient être déportés.

Les revenus des biens des contumaces devaient être séquestrés, et déposés à la caisse d'amortissement jusqu'après les délais fixés pour la mort présumée des absents, auquel temps ils seraient remis à leurs familles.

M. Duplessis de Grénédan alla encore plus loin que M. de la Bourdonnaye. Le projet de celui-ci n'atteignait que les généraux, les préfets, et les grands dignitaires de l'empire, c'est-à-dire environ douze cents hauts personnages; M. Duplessis de Grénédan proposa d'y ajouter tous les instigateurs, auteurs, fauteurs, complices et *adhérents* de la rébellion qui avait livré la France à l'usurpateur. Les adhérents! mais c'était l'immense majorité des Français.

Projet ministériel. — Cependant, le duc de Richelieu présenta à la chambre, le lendemain de l'exécution du maréchal Ney, le projet de loi du gouvernement. « Amnistie pleine et entière était accordée à tous ceux qui « avaient pris part à l'usurpation de « Napoléon Bonaparte, excepté seulement les individus désignés dans « l'ordonnance du 24 juillet. Ceux qui « étaient compris dans l'article 2, devaient sortir du royaume dans les « deux mois qui suivraient la promulgation de la loi, et ne pouvaient y « rentrer sans une autorisation expresse du roi, sous peine de déportation. A l'égard de ceux qui étaient « compris dans l'article 1er, l'ordonnance devait continuer d'être exécutée.

« En outre, les membres ou alliés « de la famille de Napoléon et leurs « descendants, jusqu'au degré d'oncle « et de neveu, inclusivement, étaient « exclus à perpétuité du royaume; ils « étaient tenus d'en sortir dans le délai d'un mois, sous peine de mort. « Ils ne pouvaient y jouir d'aucuns « biens, titres, rentes, pensions, à eux « concédés à titre gratuit, et ils étaient « tenus de vendre, dans le délai de six « mois, les biens de toute nature qu'ils « possédaient à titre onéreux. »

Contre-projet de la commission. — La chambre ne trouva pas ce projet assez sévère. En conséquence, la commission chargée de l'examiner proposa une autre rédaction, d'après laquelle un plus grand nombre d'individus devaient être atteints et plus rigoureusement punis. Ainsi, les individus compris dans l'article 2 de l'ordonnance du 24 juillet devaient

être privés des biens, titres et pensions à eux concédés à titre gratuit; ce n'était plus seulement jusqu'au degré d'oncle et de neveu que les membres de la famille de Napoléon étaient exclus à perpétuité du royaume, c'était toute la famille ascendante et descendante.

Étaient en outre exceptés de l'amnistie : 1° tous ceux qui avaient été complices du retour de Bonaparte, en correspondant avec lui ou avec ses agents; 2° tous les préfets, maréchaux, généraux, qui avaient reconnu Bonaparte avant le 23 mars, ou qui avaient dirigé leurs forces contre les armées royales; 3° les conventionnels qui avaient voté la mort de Louis XVI, et accepté des fonctions publiques pendant les cent jours. Ils étaient exclus à perpétuité du royaume, et tenus d'en sortir dans le délai d'un mois, sous peine de déportation. Ils ne pouvaient y jouir d'aucun droit civil, ni posséder aucuns biens, titres, pensions, à eux concédés à titre gratuit.

Discussion et vote de la loi dite d'amnistie. — La discussion s'ouvrit le 2 janvier. Tous les orateurs du ministère, MM. de Vaublanc, Decazes, de Richelieu et Dubouchage, soutenus par les députés Siméon, Royer-Collard, Pasquier, de Serres, firent d'incroyables efforts pour défendre le projet du gouvernement et faire repousser les catégories proposées par la commission; mais ce fut vainement. La majorité, poussée aux mesures violentes par les discours passionnés de MM. de la Bourdonnaye, de Castel-Bajac, de la Maisonfort, Corbière, Clausel de Coussergues, Hyde de Neuville, ne voulait se départir ni de la confiscation, ni du bannissement des conventionnels, ni de la proscription de toute la postérité et parenté de Bonaparte.

De leur côté, le roi et les ministres ne voulaient faire qu'une seule concession : étendre à une plus longue suite de générations le bannissement de la famille de Bonaparte. Quant à la confiscation, et au bannissement des conventionnels, ils ne pouvaient y consentir. Cependant la majorité n'en vota pas moins le bannissement des conventionnels. Elle se montrait résolue à voter la confiscation, lorsque le ministre de l'intérieur, s'élançant à la tribune, « Messieurs, s'écria-t-il d'une « voix suppliante, je vous conjure de « ne point prendre de délibération en « ce moment; il serait possible..... « plus tard.... d'arriver à ce que vous « désirez. » Cette prière, mais surtout cette espèce de promesse, détachèrent quelques voix de la majorité, et la confiscation fut rejetée, mais encore à une très-faible majorité.

Les catégories furent également rejetées, mais seulement après deux épreuves douteuses, et à une majorité de huit voix.

Ainsi le projet du gouvernement fut adopté, moins les amendements relatifs au bannissement de la famille de Bonaparte et des conventionnels.

Présentation d'un projet de loi sur les élections. — Le dissentiment qui venait de se manifester entre le ministère et la chambre des députés éclata encore plus fortement à l'occasion du projet de loi sur les élections.

Ce projet, présenté le 18 décembre 1815, par le ministre de l'intérieur, reposait sur les bases suivantes :

1° Il devait y avoir deux degrés d'élection : les colléges électoraux de canton et les colléges électoraux de département; les colléges de canton devaient nommer les électeurs de département, et les colléges de département les députés.

2° Les colléges de canton étaient composés des 60 plus imposés du canton; des membres du conseil d'arrondissement; des présidents des tribunaux de première instance et des procureurs du roi; des présidents des tribunaux et des chambres de commerce, des commissions consultatives, des conseils de prud'hommes; des juges de paix; des maires; des vicaires généraux, curés et desservants; des ministres des autres cultes chrétiens; des recteurs et inspecteurs d'a-

cadémie, doyens de faculté, proviseurs de colléges ; des membres des conseils et des administrateurs des hospices.

Les colléges de département l'étaient des archevêques et évêques ; des 60 plus imposés dans les contributions directes du département, et des 10 plus imposés parmi les négociants ; des membres du conseil général du département ; des présidents des consistoires généraux ; des présidents de cour royale ; des procureurs généraux et du premier avocat général ; et enfin des électeurs nommés par chacun des colléges de canton.

3° L'âge des électeurs et des éligibles était fixé à 25 ans.

4° Les employés supérieurs d'un département ne pouvaient être élus députés par les colléges électoraux de ce département.

5° Le renouvellement de la chambre par cinquième, établi par la charte, était maintenu.

Contre-projet de la commission. — Telles étaient les principales dispositions de ce projet. Comme on le voit, les électeurs étant pour la plupart des fonctionnaires publics, le ministère s'attribuait la direction exclusive des élections ; mais la chambre n'entendait pas qu'il en fût ainsi. Formée en grande partie de grands propriétaires, elle prétendait que ce fût la grande propriété qui eût, au lieu du gouvernement, la principale influence sur le choix des députés. Pour atteindre ce but, lorsque le projet ministériel fut arrivé dans les bureaux, elle le rejeta presque en entier, et nomma pour en rédiger un autre une commission dont M. de Villèle fut élu rapporteur. Le projet qu'il présenta différait, comme on va le voir, essentiellement de celui du gouvernement.

Les colléges électoraux de canton étaient formés de tous les citoyens domiciliés dans le canton âgés de 25 ans, et payant 50 fr. de contributions directes ; et ceux de département, de tous les citoyens domiciliés dans le département et payant 300 fr. d'imposition.

Les députés étaient nommés pour cinq ans ; mais au lieu d'être renouvelée annuellement par cinquième, la chambre, à l'expiration de ce terme, devait l'être en totalité.

Enfin l'art. 38 de la charte, relatif à l'âge (40 ans) et au cens d'éligibilité des députés (1,000 fr.), était maintenu dans son entier.

Au premier abord, ce projet paraît très-libéral et presque démocratique. Mais en l'examinant de près, on ne tarde pas à découvrir que la pensée secrète de la commission était de mettre les élections entre les mains de l'aristocratie, et de préparer un long règne à la chambre *introuvable*. Heureusement, ces projets de lois n'eurent pas de suite ; l'ordonnance du 5 septembre, dont il sera bientôt parlé, vint les mettre l'un et l'autre à néant.

Vote du budget. — Le vote du budget termina la session. Le projet du gouvernement fut rejeté ; les députés le remplacèrent par un autre, où ils laissèrent de nouveau percer leur peu de patriotisme et leur froid égoïsme : presque tous grands propriétaires, ils rejetèrent les nouvelles contributions *directes* proposées par les ministres ; et, sans égard pour l'état de malaise et les embarras où, par suite des événements politiques, se trouvait plongé le commerce, ils doublèrent le droit des patentes.

Les excédants de dépenses des deux années précédentes, excédants qui s'élevaient pour 1814 à environ 400 millions, et pour 1815 à environ 300, furent mis à l'arriéré, lequel devait être acquitté en reconnaissances de liquidation. Sous ce nom d'arriéré étaient comprises toutes les créances sur l'État antérieures au 1er janvier 1816. La portion de cet arriéré comprise entre le 1er janvier 1810 et le 1er mars 1814 avait été hypothéquée, par la loi du 23 septembre 1814, sur les bois de l'État. Les députés enlevèrent cette hypothèque aux créanciers, attendu, prétendaient-ils pour justifier cette banqueroute réelle et cette violation flagrante de la charte, que ces bois n'avaient pas cessé d'appartenir à leurs anciens propriétaires et surtout au

clergé, auquel la plus grande partie avait été enlevée. Le gouvernement et la chambre des pairs furent obligés d'en passer par tout ce que voulut la chambre des députés.

Le budget de 1816 fut partagé en deux parties : l'ordinaire et l'extraordinaire. Ce dernier était destiné à acquitter les charges et contributions de guerre imposées à la France par le traité du 20 novembre 1815, et s'élevait, pour cette seule année 1816, à plus de 300 millions.

Ainsi fut close la session de 1815. Mais ce que la majorité réactionnaire de ces députés avait déjà obtenu n'était rien auprès de ce qu'ils comptaient arracher au ministère à la session suivante. Ils annonçaient hautement la résolution de détruire tout ce qu'avait créé la révolution, et de rétablir tous les abus, tous les priviléges de l'ancien régime. Heureusement, les ministres et le roi furent effrayés de ces menaces, et résolurent de débarrasser la France de ces fous furieux.

Exécutions de Labédoyère, Ney, etc. Cependant la fatale ordonnance du 24 juillet 1815 n'était pas restée sans effet. Déjà un grand nombre de braves avaient péri dans les supplices. Le général de Labédoyère commença la longue liste des victimes des vengeances des ultra-royalistes et de leurs amis les alliés ; jugé et condamné par une commission militaire, il fut, le 19 août 1815, fusillé dans la plaine de Grenelle. Ce même jour entrait à Paris, où l'attendait le même sort, le héros de la retraite de Russie, le maréchal Ney. Il fut d'abord traduit devant un conseil de guerre ; mais ce tribunal, composé de maréchaux qui avaient été ses compagnons de gloire, se déclara incompétent, attendu qu'il était pair de France, et qu'à ce titre il avait droit d'être jugé par la chambre des pairs. Traduit devant cette chambre par suite de cette sentence, il y invoqua vainement le bénéfice de la capitulation de Saint-Cloud ; les royalistes, la cour, l'Anglais Wellington, signataire de cette capitulation, Bourmont, le transfuge de Waterloo, le procureur général Bellart, le ministère lui-même, et surtout le duc de Richelieu, à qui l'histoire fera un éternel reproche de l'acharnement qu'il montra dans cette occasion, avaient tous soif du sang de Ney. Il fut condamné à mort par 136 pairs sur 161 votants, et fusillé le lendemain, 7 décembre, à 9 heures 20 minutes du matin, dans l'avenue de l'Observatoire, en sortant de la grille du Luxembourg. On assure que le peloton qui fit feu sur lui était composé de royalistes déguisés sous l'habit de vétérans. Les frères Faucher, Mouton-Duverney, Chartrand, Bonnaire, tous généraux illustres, souffrirent le même supplice. La Valette n'échappa à la peine capitale prononcée contre lui que par le dévouement de sa femme, qui favorisa son évasion, et par celui de trois Anglais qui, après sa sortie de prison, parvinrent à le soustraire aux recherches de la police (20 décembre 1815). Les frères Lallemand, Rigaud, Savary, avaient été également condamnés à mort, mais par contumace. D'autres victimes d'un rang moins élevé furent sacrifiées. Presque seuls, Drouet et Cambronne échappèrent à la mort autrement que par la fuite : ils furent acquittés (2 mai 1816).

Mariage du duc de Berry. — Ce fut au milieu de tout ce sang versé, au milieu du deuil de la France, que se célébra avec grande pompe le mariage du duc de Berry et de la princesse Caroline de Naples (17 mai 1816). C'était encore du sang français qui avait cimenté le trône relevé de ces autres Bourbons. Murat, réfugié en Corse, après l'abdication de Napoléon, y avait retrouvé quelques partisans. Il se mit à leur tête, et tenta, avec eux, de reconquérir son royaume; mais ayant été séparé du gros de sa troupe par une tempête, il fut jeté presque seul sur la plage de Pizzo, en Calabre. Pris en débarquant, et traduit par ordre du roi Ferdinand, père de la duchesse de Berry, devant une commission militaire, il fut condamné à mort et fusillé le 13 octobre 1815.

Changements opérés dans la cons-

titution de l'Institut; dissolution de l'école polytechnique; traité avec les Suisses. — Aux persécutions exercées contre les militaires, M. de Vaublanc, ministre de l'intérieur, avait ajouté les persécutions contre les savants et les hommes de lettres. L'Institut avait été par lui mutilé (11 mars 1816); MM. Arnauld et Étienne en avaient été expulsés pour être remplacés par des courtisans et de grands seigneurs. Une autre institution, une autre gloire de la France, fut encore plus maltraitée que l'Institut : l'école polytechnique fut licenciée (13 avril 1816). Ces deux actes, si contraires à l'honneur et à l'intérêt de la France, avaient été précédés d'un autre non moins injurieux pour l'armée qu'onéreux pour le trésor. Après la conclusion du traité du 20 novembre, les troupes alliées avaient, il est vrai, évacué Paris et ses environs. Mais le gouvernement ne se trouvait pas assez protégé par les soldats français; il ne se croyait en sûreté que derrière des baïonnettes étrangères. Il signa donc, avec les cantons suisses, un traité par lequel 12,000 soldats mercenaires de cette nation étaient admis dans l'armée française, et le plus grand nombre dans la garde royale.

Événements de Grenoble. — Au moment même où les assassins du Midi étaient acquittés par la cour d'assises du Gard, des scènes d'horreur épouvantaient le Dauphiné. Un mouvement insurrectionnel, résultat du désespoir auquel la réaction royaliste avait réduit les patriotes, avait éclaté dans l'Isère. Didier, ancien membre du conseil d'État, tenta, à la tête de 5 ou 600 paysans, un coup de main sur Grenoble, où il entretenait des intelligences. Mais trahi par de faux frères, il échoua dans cette audacieuse entreprise (4-5 mai 1816). Aussitôt, par l'ordre du général Donnadieu, qui lui-même obéissait au ministère, des colonnes mobiles parcoururent les campagnes, et y firent, selon l'expression d'alors, *la chasse aux paysans.* On tira sur ces malheureux partout où on les apercevait, et jusque sur les toits. Ceux qui ne furent pas tués comme des bêtes fauves furent faits prisonniers. Jugés en masse par une cour prévôtale, vingt et un d'entre eux furent à la fois envoyés à l'échafaud. Didier, leur chef, était parvenu à se sauver sur le territoire sarde. Livré par le gouvernement de Turin à celui de Paris, il fut également traduit devant la cour prévôtale de l'Isère, condamné à mort et exécuté en sortant du tribunal. Il mourut avec courage, et sans qu'on put savoir de lui ni le but de son entreprise, ni le nom de ses complices. *Le temps les révèlera*, avait-il dit à ses juges; le temps les a en partie révélés; mais ils ne sont point encore du domaine de l'histoire.

Ces maux n'étaient pas les seuls sur lesquels la France eût à gémir : des pluies continuelles inondaient les campagnes, détruisaient l'espoir des récoltes, et faisaient craindre la disette.

D'un autre côté, la frégate *la Méduse*, confiée, comme la plupart des emplois civils et des grades militaires, que le parti de l'émigration avait tous envahis en moins d'un an, à des mains ineptes, était jetée en plein jour et par un beau temps sur le banc d'Arguin (2 juillet 1816), et faisait un des plus épouvantables naufrages qui soient mentionnés dans l'histoire maritime.

Progrès de la congrégation. — Cependant le gouvernement occulte, qui avait pour siége le pavillon Marsan, s'organisait plus fortement que jamais. Il avait pour chef le frère même du roi, le comte d'Artois; pour agents, et les députés les plus fougueux de la chambre introuvable, et la plus grande partie des nobles et des prêtres, et tous ceux de tout rang qui se disaient plus royalistes que le roi; mais surtout les membres nombreux et puissants d'une association fameuse dirigée par les jésuites, à la fois religieuse et politique, et connue sous le nom de *congrégation;* enfin, pour but immédiat, le renversement du système représentatif, et pour but final le rétablissement des anciens priviléges du clergé et de la noblesse, et le retour au despotisme royal et au régime du

bon plaisir. Encore une session de la *chambre aux catégories*, et ce but était peut-être atteint.

Ordonnance de dissolution de la chambre des députés. — Heureusement, nous l'avons dit, les ministres avaient résolu de se défaire de cette chambre, devenue un objet de terreur pour le gouvernement lui-même. Le 5 septembre, parut l'ordonnance suivante, qui fut accueillie avec des transports de joie :

« Depuis notre retour dans nos États, « chaque jour nous a démontré cette « vérité proclamée par nous dans une « occasion solennelle, qu'à côté de « l'avantage d'améliorer est le danger « d'innover. Nous nous sommes con- « vaincus que les besoins et les vœux « de nos sujets se réunissaient pour « conserver intacte cette Charte cons- « titutionnelle, base du droit public en « France et garantie du repos géné- « ral; nous avons en conséquence jugé « nécessaire de réduire la chambre des « députés au nombre déterminé par « la charte, et de n'y appeler que des « hommes de 40 ans. Mais pour opé- « rer légalement cette réduction, il est « devenu indispensable de convoquer « de nouveau les colléges électoraux, « afin de procéder à l'élection d'une « nouvelle chambre des députés.

« A ces causes, nos ministres enten- « dus, nous avons ordonné et ordon- « nons ce qui suit :

« Art. 1er. Aucun des articles de la « Charte ne sera revisé.

« Art. 2. La chambre des députés « est dissoute.

« Art. 3. Le nombre des députés « des départements est fixé confor- « mément à l'art. 36 de la Charte.

« Art. 4. Les colléges électoraux « d'arrondissement et de département « restent composés, tels qu'ils ont été « reconnus et tels qu'ils ont été com- « plétés par notre ordonnance du 21 « juillet 1815.

« Art. 5. Les dispositions de l'or- « donnance du 13 juillet 1815, con- « traires à la présente, sont révo- « quées. »

L'apparition de cet acte, qui menaçait le parti ultra-royaliste, lui fit pousser des cris de fureur contre les ministres en général, mais en particulier contre M. Decazes, que l'on savait avoir été le principal instigateur de ce coup d'État. M. Lainé qui, quelques jours auparavant, avait remplacé M. de Vaublanc au ministère de l'intérieur, et dont le premier acte avait été de réorganiser l'École polytechnique, fut considéré par les royalistes comme un transfuge, et reçut aussi sa bonne part de leurs injures.

Composition de la nouvelle chambre; ouverture de la session. — L'opinion libérale triompha dans les élections; il n'y eut que quelques colléges qui s'obstinèrent à nommer encore des députés ennemis des nouvelles institutions. Chaque opinion siégea séparément à la chambre. Les libéraux prirent place au côté gauche, les ultra-royalistes au côté droit : les premiers disposés à soutenir les ministres signataires de l'ordonnance du 5 septembre, les seconds formant l'opposition. Le milieu de la chambre, divisé en centre droit et centre gauche, était occupé par les modérés de chaque opinion.

L'ouverture de la session eut lieu le 4 novembre. « Soyons attachés à la « charte, dit le roi dans son discours; « je ne souffrirai pas qu'il soit porté « atteinte à cette loi fondamentale. « Mon ordonnance du 5 septembre « vous le dit assez..... Que les haines « cessent; que les enfants d'une même « patrie, j'ose ajouter d'un même père, « soient vraiment un peuple de frères, « et que, de nos maux passés, il ne « nous reste qu'un souvenir doulou- « reux, mais utile..... Que mon peuple « soit bien assuré de mon inébranla- « ble fermeté pour réprimer les atten- « tats de la malveillance, et pour con- « tenir les *écarts d'un zèle trop* « *ardent.* »

L'ensemble de ce discours annonçait de la part du ministère des intentions conciliatrices; et les dernières paroles du roi étaient la condamnation des actes violents de la dernière chambre. Malheureusement les espérances qu'elles avaient fait concevoir ne se

réalisèrent qu'en partie. Le ministère ne put pas toujours échapper à l'influence du pavillon Marsan, vaincu momentanément, mais non dompté et toujours actif; et, plus d'une fois, il s'écarta de la ligne de conduite qu'il semblait s'être tracée.

1817.

Présentation d'une loi électorale. — Le premier acte législatif de la nouvelle chambre fut une loi électorale; cette loi était annoncée depuis l'ouverture de la session, et, depuis ce temps, l'examen passionné que l'on faisait d'avance des dispositions présumées du projet ministériel, absorbait l'attention publique.

Enfin, ce projet, si impatiemment attendu, fut porté à la chambre des députés, le 4 janvier 1817. Il était consciencieusement établi sur le texte de la charte.

La discussion porta principalement sur les articles 1er, 4e et 7e.

Le 1er rejetait les électeurs à 50 fr., proposés à la session précédente par M. de Villèle. Il était ainsi conçu : « Tout Français jouissant des droits « civils et politiques, âgé de 30 ans « accomplis, et payant 300 fr. de con- « tributions directes, est appelé à con- « courir à l'élection des députés du dé- « partement où il a son domicile poli- « tique. »

Le 4e était aux grands propriétaires qui pouvaient posséder des biens dans plusieurs parties du royaume, le privilége de voter plusieurs fois. « Nul, « disait-il, ne peut exercer les droits « d'électeur dans deux départements. »

Le 7e détruisait les deux degrés d'élection précédemment établis : « Il « n'y a, disait-il, dans chaque départe- « ment qu'un seul collége électoral : il « est composé de tous les électeurs du « département dont il nomme *di-* « *rectement* les députés à la cham- « bre. »

Enfin, le nombre des députés restait le même; l'âge des éligibles à 40 ans, et le renouvellement par cinquième était maintenu.

Après deux mois de débats, le projet ministériel fut adopté, mais à la faible majorité de 12 voix; 118 pour, 106 contre. C'est que s'il fut vivement défendu par MM. Lainé, de Serres, Royer-Collard, Camille Jordan, de Siméon, et un grand nombre d'autres députés libéraux, il ne fut pas moins vivement attaqué par les députés de l'opposition ultra-royaliste, MM. de Villèle, de Corbière, de la Bourdonnaye, Castelbajac, Clausel de Coussergue, de Bonald, et autres. Jamais discussion ne fut plus orageuse; jamais orateurs ne firent éclater plus de talents, hommes politiques plus d'habileté, hommes de parti plus de passion. Jamais victoire ne fut plus vivement disputée.

Le projet fut également adopté à la chambre des pairs; mais là aussi à une faible majorité, 15 voix; 93 pour, 78 contre; et après une lutte non moins violente qu'à la chambre des députés. Les principaux adversaires du projet y furent MM. de la Ferronnaye, de Montmorency, de Fitz-James, de Brissac, de Polignac; et ses défenseurs les plus ardents, MM. Lanjuinais, de Broglie, de Choiseul, de la Rochefoucauld, Boissy-d'Anglas, et Barbé-Marbois.

Cette loi, qui permettait pour la première fois, depuis la publication de la charte, de suivre une voie légale dans la nomination des représentants de la nation, fut célébrée comme une grande victoire par la France libérale. Elle fut promulguée le 5 février.

Nouveaux projets de lois réactionnaires. — La nouvelle loi électorale, l'ordonnance du 5 septembre, la disgrâce de M. de Chateaubriand, qui, dans un éloquent ouvrage intitulé *De la monarchie selon la charte*, avait protesté contre ces deux actes, ce qui l'avait fait rayer de la liste des ministres d'État, quelques paroles de Louis XVIII qui circulaient dans le public, et annonçaient que ce prince voulait être le roi de la nation tout entière, et non celui de l'aristocratie seulement, tout cela faisait croire que le ministère, entré dans la voie constitutionnelle, allait y marcher hardiment, et y persévérer. Mais on ne

tarda pas à être détrompé. M. Decazes ne se sentit pas assez d'énergie pour terrasser le parti dont il avait excité la colère. Il crut devoir user de ménagements à son égard, et, peu de temps après le vote de la loi électorale, deux projets de loi contraires à la charte furent présentés aux chambres; l'un *sur la liberté individuelle*, par lequel « tout individu prévenu de complots « ou de machinations contre la per- « sonne du roi, la sûreté de l'État, et « les personnes de la famille royale, « pouvait, sans qu'il y eût nécessité de « le traduire devant les tribunaux, être « arrêté et détenu en vertu d'un ordre « signé du président du conseil des « ministres et du ministre de la police, « et ce jusqu'au 1er janvier 1818; » l'autre, qui suspendait jusqu'à la même époque la liberté de la presse périodique.

Disons cependant, à la décharge des ministres, qu'ils présentaient ces lois d'exception dans un but d'utilité publique, qu'ils y voyaient un moyen d'inspirer de la confiance aux puissances étrangères, et de hâter ainsi la délivrance du territoire. Ils promettaient, du reste, de ne point abuser de la loi qui les autoriserait à priver momentanément les citoyens de leur liberté, et de présenter à la session suivante des lois qui dégageraient de toute entrave inconstitutionnelle la liberté de la presse et la liberté individuelle. La majorité des chambres vota ces deux lois, malgré une violente opposition des royalistes, et surtout de MM. Corbière et de Villèle, qui, en cette occasion, changèrent de rôles avec les libéraux. Ceux-ci, défenseurs nés de toutes les libertés, avaient consenti à la censure des journaux, parce qu'ils pensaient que cette mesure temporaire pouvait contribuer au salut de l'État; tandis que les royalistes prenaient avec chaleur la défense de la liberté de la presse, menacés qu'ils étaient de se voir forcés de suspendre leurs attaques furibondes contre un ministère coupable, à leurs yeux, du plus grand des crimes, celui de s'occuper de l'évacuation du territoire français par les troupes étrangères, leur unique appui.

Lois de finances. — La session se termina par le vote du budget et de lois financières qui se rattachaient à la libération de la France. Les recettes présumées ne s'élevaient qu'à 774,000,000, tandis que les dépenses étaient évaluées à près de 1,100,000,000. Pour combler ce déficit énorme, le gouvernement fut autorisé à négocier 30,000,000 de rentes, et à aliéner 50,000 hectares de bois.

Disette. — La France, à cette époque, souffrait de la disette, résultat des pluies de l'année précédente; d'horribles maladies répandues sur les troupeaux désolaient les campagnes. Dans un grand nombre de villes, les marchés étaient troublés par des émeutes, et les cours prévôtales sévissaient avec une rigueur impitoyable contre des malheureux que la faim seule avait portés à mettre obstacle à la libre circulation des grains.

Troubles à Lyon. — Dans le même temps, les scènes tragiques de Grenoble se reproduisaient à Lyon avec le même mystère sur le but et sur les auteurs du complot, avec le même caractère de témérité dans l'exécution, de barbarie dans le châtiment. Comme à Grenoble, ce sont quelques centaines de paysans qui s'insurgent; comme à Grenoble, ils échouent, sont poursuivis, traqués, massacrés par des colonnes mobiles; et ceux qui échappent à cet affreux carnage sont traduits devant la cour prévôtale, et condamnés soit à des peines afflictives et infamantes, soit à la peine capitale. On remarqua, parmi ceux qui furent condamnés à mort et exécutés, *un enfant de seize ans*.

Le maréchal Marmont, envoyé à Lyon avec des pouvoirs extraordinaires, annula les condamnations non encore exécutées; mais malheureusement l'échafaud, promené dans les villages insurgés, s'était déjà rougi du sang du plus grand nombre. Du reste, quelques autorités du pays et des agents de la police furent accusés d'avoir provoqué cette insurrection, pour

se créer, en la réprimant avec un zèle atroce, des titres aux faveurs du gouvernement.

Conspiration de l'épingle noire. — A cette conspiration, on voulut en rattacher une autre qui eut, du reste, des suites moins sanglantes, la conspiration *de l'épingle noire,* ainsi nommée parce que les conjurés portaient pour signe de ralliement une épingle noire fixée à la chemise. Ils étaient accusés d'avoir formé une association dont le but était de surprendre la citadelle de Vincennes et de renverser les Bourbons. Une dizaine d'entre eux tombèrent entre les mains de la justice; mais ils furent tous acquittés par la cour d'assises de la Seine.

Changements dans le ministère. — Depuis la dernière session, le ministère avait éprouvé quelques changements. M. Dubouchage avait été remplacé à la marine par le maréchal Gouvion Saint-Cyr; puis ce dernier était passé à la guerre par suite de la retraite du duc de Feltre, Clarke, que Louis XVIII avait créé maréchal. La marine avait alors été donnée au comte Molé.

Le premier essai de la nouvelle loi des élections avait été favorable aux libéraux. Presque tous les députés du premier cinquième qui fut renouvelé allèrent siéger au côté gauche ou au centre gauche. Les royalistes furent effrayés, et jurèrent dès lors d'attaquer par tous les moyens possibles la loi du 5 février. Mais les libéraux firent de même le serment de la défendre; la lutte entre les deux opinions devait donc être longue et opiniâtre.

Ouverture de la session. — Le 5 novembre, le roi ouvrit la session de 1817-1818 par un discours où il annonçait que des négociations étaient entamées pour l'évacuation complète du territoire français; que les cours prévôtales ne seraient pas conservées au delà du terme fixé pour leur existence; que les chambres auraient à délibérer sur un projet de loi relatif au recrutement. Ce discours fit bien augurer du ministère; mais il était dans la destinée de cette administration d'effacer l'instant d'après la bonne opinion qu'elle venait de donner d'elle-même.

Présentation d'un projet de concordat.—En effet, le premier acte du gouvernement, pendant cette session, fut d'apporter à la chambre un nouveau concordat signé à Rome par M. de Blacas, ambassadeur de France auprès du saint-siége, lequel était à la fois antinational, destructif des libertés de l'Église gallicane, et ruineux pour le trésor. Il s'agissait de la création de quarante-deux nouveaux évêchés, et d'un égal nombre de chapitres et de séminaires. Au traité était annexée une bulle par laquelle le pape réclamait le duché d'Avignon et le comtat Venaissin incorporés à la France. Mais concordat et bulle furent reçus avec des cris d'indignation par le public, et rejetés par la chambre à une immense majorité.

Le ministère termina l'année 1817 par une nouvelle déception. Voyant arriver l'époque où la loi du 28 février rendait la liberté aux journaux, il fit voter une loi portant que *tous les journaux et autres ouvrages périodiques* qui traitaient de matières et de nouvelles politiques, ne pourraient paraître jusqu'à la fin de la session de 1818 qu'avec l'autorisation du roi (30 décembre).

1818.

Loi sur le recrutement. — Les ministres avaient par ces deux actes mécontenté les libéraux; la loi sur le recrutement allait irriter les royalistes. Cette loi fermait la porte aux abus et aux faveurs; et elle était d'autant plus urgente, que depuis le licenciement des braves de la Loire, la France n'avait plus qu'un simulacre d'armée. Les cadres étaient formés, il est vrai, et ils l'étaient par des officiers qui, pour la plupart, devaient leurs grades à la faveur; mais les engagements volontaires ne remplissaient pas le vide des légions. Il n'y avait, pour remettre sur un pied respectable les forces militaires de la France, d'autre moyen que le rétablissement de la conscription.

Cette loi fut présentée par le minis-

tre de la guerre, le maréchal Gouvion Saint-Cyr, dont elle était l'ouvrage. En voici les principales dispositions :

Tous les anciens officiers et soldats licenciés étaient assujettis, en cas de guerre, à un service territorial ;

Deux ans de grade comme sous-officier étaient exigés pour être nommé officier. Il n'y avait d'exception que pour les jeunes gens sortis des écoles militaires ;

Les deux tiers des sous-lieutenances de la ligne étaient accordés aux sous-officiers ;

L'ancienneté obtenait les deux tiers des grades et emplois d'officiers inférieurs ;

Un grade ou un emploi supérieur ne pouvait être accordé qu'à l'officier qui avait servi quatre ans dans le grade ou emploi immédiatement inférieur, excepté à la guerre, pour des besoins extraordinaires, ou pour des actions d'éclat mises à l'ordre du jour de l'armée.

Malgré les hauts cris que poussèrent les royalistes, malgré leurs efforts désespérés pour faire rejeter cette loi comme attentatoire à la prérogative royale, elle fut adoptée le 10 mars, après avoir obtenu 146 voix sur 239 à la chambre des députés, et 96 sur 170 à la chambre des pairs. Parmi les défenseurs de la loi, se distingua surtout M. Bignon, du discours duquel nous citerons un fragment : « Le plus grand « tort, le tort irrémédiable du projet « de loi, répondait-il aux royalistes, « c'est d'être trop tardif, c'est d'arriver « après la consommation d'un mal « énorme qu'il eût pu prévenir. Si la « loi qu'on propose eût existé plus tôt, « les grades n'eussent point été prodi- « gués à une jeunesse assurément très- « brave, mais qui n'a vu que sur les « bords de la Seine la fumée d'un « camp ennemi ; tandis qu'on laisse « dans une inaction qui leur pèse tant « de vieux guerriers, longtemps vain- « queurs de toutes les armées de l'Euro- « pe, et dont la présence sous les dra- « peaux a longtemps compensé la fai- « blesse numérique de nos bataillons. » Répondant ensuite à ceux qui attaquaient l'avancement par ancienneté, il ajoutait : « Nous voyons tous les jours, « depuis quatre ans, ce principe recevoir « l'application la plus étendue, même « dans les grades supérieurs. Je ne « blâme pas, je raconte... Combien « d'hommes n'avons-nous pas vus, qui, « après vingt-cinq ans et plus de repos, « sont venus redemander au principe « d'ancienneté ses faveurs et ses béné- « fices ! qui, grâce à la magie de l'an- « cienneté, après s'être couchés capi- « taines ou lieutenants, se sont réveillés « officiers généraux !... »

Vote du budget.—Le budget, comme toujours, termina la session. Il s'agissait de se libérer envers l'Europe ; les dépenses présumées s'élevaient à un milliard quatre-vingt-dix-huit millions, non compris l'arriéré ; quinze millions de rentes, inscrites sur le grand-livre, achevèrent de liquider envers l'étranger la dette de la France.

Congrès d'Aix-la-Chapelle.— Note secrète.—La loyauté et l'exactitude avec lesquelles la France s'était acquittée de cette dette furent prises en considération par les souverains alliés. Ils étaient réunis à Aix-la-Chapelle, pour s'occuper de la question de l'évacuation du territoire français par leurs troupes. Il ne dépendit pas des royalistes que l'occupation de leur patrie par une armée ennemie qui la dévorait ne fût prolongée. Ils firent parvenir aux princes alliés un mémoire, connu sous le nom de *note secrète*, où ils représentaient la France comme un pays agité de toutes les passions révolutionnaires, et demandaient en conséquence que les 120,000 hommes qui occupaient nos villes et nos forteresses frontières y restassent encore jusqu'à nouvel ordre, et toujours aux frais de la France.

Heureusement, le duc de Richelieu, président du conseil, et représentant la France au congrès d'Aix-la-Chapelle, eut assez d'ascendant sur l'empereur Alexandre, et celui-ci sur ses alliés, pour que les vœux antinationaux des auteurs de la *note secrète* fussent rejetés. L'évacuation de nos places et de nos villes fut décidée (9 octobre), et fixée au 30 novembre sui-

vant. Cette époque arrivée, la dissolution de l'armée d'occupation s'opéra, et la France, délivrée de la présence de ses ennemis, commença à respirer plus librement.

Nouvelles élections. — Cependant, les élections pour le renouvellement du second cinquième de la chambre avaient eu lieu, et la plupart des noms sortis de l'urne électorale appartenaient encore cette fois à l'opinion libérale. Parmi les députés nouveaux, on distinguait surtout le général la Fayette, Manuel, et Camille Jordan.

Ouverture de la session. — Les royalistes, battus encore à cette seconde épreuve de la loi électorale, l'attaquèrent de nouveau, et demandèrent à grands cris qu'elle fût modifiée. Ces plaintes firent impression sur plusieurs membres du cabinet, et même sur le roi. Son discours, à l'ouverture des chambres (10 décembre), ne laissa là-dessus aucun doute. « Je « compte, disait-il, sur votre concours « pour repousser les principes perni- « cieux qui, sous le masque de la li- « berté, attaquent l'ordre social, con- « duisent par l'anarchie au pouvoir « absolu, et dont le funeste succès a « coûté au monde tant de sang et de « larmes. » Ces paroles firent craindre que le gouvernement ne songeât réellement à modifier la loi du 5 février.

Dissolution du ministère.—Cependant, le ministère était divisé : M. Decazes désirait le maintien de la loi, le duc de Richelieu voulait que des modifications y fussent apportées. Le roi aimait ces deux ministres, et ne savait en faveur duquel se prononcer. Cependant, MM. Decazes et de Richelieu ayant chacun séparément donné leur démission, et leurs collègues en ayant fait autant après eux, le roi rendit au duc de Richelieu son portefeuille, et le chargea de composer un nouveau cabinet où n'entrerait point M. Decazes. Mais le duc de Richelieu, ne voulant point, d'un côté, s'adjoindre des ultra-royalistes, et ne trouvant point de l'autre, dans le parti modéré, des collègues disposés à travailler à l'anéantissement d'une loi qu'ils avaient votée, ne put parvenir à recomposer un ministère, et fut obligé de donner sa démission. Elle fut acceptée, et M. Decazes, le vaincu de la veille, fut chargé de reconstituer le cabinet.

§ III. *Ministère Dessoles-Decazes.*

(*Du* 29 *décembre* 1818 *au* 18 *novembre* 1819.)

1819.

Formation du ministère.—M. Decazes fit nommer le général Dessoles président du conseil, avec le portefeuille des affaires étrangères. M. de Serres reçut les sceaux; le maréchal Gouvion Saint-Cyr conserva le département de la guerre. Les finances furent rendues au baron Louis; la marine fut donnée au député Portal, et l'administration de la maison du roi au général Lauriston. Quant à M. Decazes, il se réserva le ministère de l'intérieur, et fut réellement le directeur du nouveau cabinet. Le ministère de la police était supprimé.

Récompense nationale accordée au duc de Richelieu. — Le premier acte des nouveaux ministres fut la proposition faite aux chambres d'accorder au duc de Richelieu, à titre de récompense nationale, un majorat de 50,000 francs de revenu, composé de biens immeubles choisis par le roi parmi les domaines assignés à la liste civile. Cette proposition fut adoptée (29 janvier 1819), non toutefois sans avoir été vivement combattue par les députés libéraux, parmi lesquels se signalèrent MM. Chauvelin, Manuel et d'Argenson, et même malgré la résistance du duc de Richelieu, qui avait écrit à la chambre qu'il ne pouvait voir s'élever sa fortune au moment où la patrie avait tant de pertes à réparer. Cependant, quand la récompense eut été votée, il l'accepta, mais pour en disposer en faveur de l'hôpital de Bordeaux.

Projets de loi sur la responsabilité ministérielle et sur le changement de l'année financière. — Peu de jours après, le ministère présenta successivement à la chambre des députés deux

projets de loi, qui n'arrivèrent à bien ni l'un ni l'autre. Le premier, relatif à la responsabilité ministérielle, fut trouvé incomplet. La commission essaya de combler les lacunes; mais les amendements qu'elle proposa effrayèrent les ministres, qui, laissant tomber et leur propre projet et celui de la commission, ajournèrent ainsi à d'autres temps une loi cependant nécessaire et urgente.

Le second projet de loi, dont le but était de transporter le commencement de l'année financière, du 1er janvier au 1er juillet, et d'éviter ainsi aux chambres le vote irrégulier et incommode des *douzièmes provisoires*, fut adopté par la chambre des députés, mais rejeté par celle des pairs, laquelle venait d'adopter la proposition réactionnaire, connue sous le nom de *proposition Barthélemy*.

Proposition Barthélemy. — Cette proposition était le premier acte d'une conspiration formée par les ultra-royalistes contre le ministère et contre la charte. Pour atteindre ce but, le moyen le plus sûr et le plus prompt était de changer la loi des élections. Déjà cette loi avait envoyé à la chambre deux cinquièmes de députés libéraux. La laisser fonctionner une troisième fois, c'était ouvrir les portes du Palais-Bourbon à un troisième cinquième de la même opinion. Ce fut pour prévenir ce résultat, qui pouvait porter un coup mortel à leur parti, que les royalistes résolurent d'emporter de haute lutte des modifications à la loi électorale. M. Barthélemy, pair de France, ancien membre du Directoire, et neveu du célèbre auteur du *Voyage du jeune Anacharsis*, homme d'un caractère timide et facile à effrayer, que les royalistes surent exploiter en grossissant à ses yeux le tableau des dangers imaginaires de la loi des élections, fut chargé par eux du triste honneur de commencer l'attaque. Le 20 février, il monta à la tribune, et termina son discours en demandant que « la chambre des pairs prît une « résolution en vertu de laquelle le roi « serait humblement supplié de pré« senter un projet de loi tendant à « faire éprouver à l'organisation des « colléges électoraux les modifications « dont la nécessité pouvait paraître in« dispensable. » M. Decazes, soutenu par MM. Barbé-Marbois, de Broglie, de la Rochefoucauld, Boissy-d'Anglas, etc., combattit vivement cette proposition, comme dangereuse au milieu de la paix profonde dont jouissait alors la France, comme pouvant jeter partout l'inquiétude et l'alarme, et occasionner des troubles sérieux. « Du Rhin aux Pyrénées, s'écria « M. Barbé-Marbois, tout est tran« quille aujourd'hui; mais demain tout « peut cesser de l'être, si la chambre « paraît accueillir les vues qu'on lui « propose. » La proposition Barthélemy n'en fut pas moins prise en considération par 99 pairs sur 142. Six jours plus tard (26 février), elle fut développée par son auteur, et la discussion, qui commença immédiatement, dura dix jours. Elle fut aussi vive que longue. Tout ce qui avait quelque talent dans les deux camps, prit part à ces débats mémorables. Nous citerons parmi les défenseurs de la loi électorale, les deux ministres Dessolles et Decazes, les pairs qui avaient déjà combattu la prise en considération, et MM. de Choiseul, de Richebourg et Lanjuinais, ce dernier surtout, dont, dans cette circonstance, l'éloquence brilla du plus vif éclat. Mais leurs efforts furent inutiles, et, le 2 mars, la malencontreuse proposition fut convertie en résolution par 98 voix sur 152.

Troubles dans le Midi. — La prédiction de M. Barbé-Marbois reçut bientôt son accomplissement. Au fur et à mesure que ce vote fut connu dans les différentes parties du royaume, il y produisit les plus déplorables effets. Les fonds publics subirent une forte baisse; le commerce et l'industrie furent frappés de stagnation. Dans le Midi, où n'avait pas cessé de s'exercer la funeste influence des ultra-royalistes du pavillon Marsan, recommença la guerre civile. En un instant, cette terre volcanisée fut en feu, de Marseille à Bor-

deaux ; Nîmes fut épouvantée par la réapparition des bandes d'assassins ; il y eut dans ses murs des danses, des farandoles, prélude ordinaire des scènes les plus atroces ; ses rues retentirent de nouveau de menaces et de chants de mort contre les libéraux et les protestants. La garnison tenta de rétablir l'ordre ; elle eut le dessous, et il fallut lui envoyer des renforts considérables. Sur plusieurs autres points de ces malheureuses contrées, le désordre naissant nécessita la présence et la répression de la force armée. Le reste de la France montra des sentiments bien opposés ; partout éclata la plus vive indignation ; cent mille pétitions arrivèrent à la chambre des députés, pour demander le maintien de la loi électorale et le rejet de la résolution incendiaire de la chambre des pairs.

Ce fut après avoir voté cette fameuse résolution, que les pairs rejetèrent, sans même vouloir entendre les ministres, le projet de loi sur le changement de l'année financière, déjà adopté par l'autre chambre.

Ces deux votes hostiles au gouvernement décidèrent les ministres à frapper un coup d'État. Dès le lendemain (3 mars), une ordonnance royale créa 60 nouveaux pairs, choisis en grande partie parmi les hommes marquants de l'empire. Cette promotion, qui assurait la marche du gouvernement, fut généralement approuvée par l'opinion libérale ; mais elle excita les plus hautes clameurs dans le parti royaliste. Le ministère n'en tint aucun compte, et suivit quelque temps encore la route qu'il s'était tracée.

Rejet de la proposition Barthélemy par la chambre des députés.—Cependant la chambre des députés était saisie de la résolution de la chambre des pairs. Le 18 mars, la commission fit son rapport par l'organe de M. Beugnot, et conclut au rejet de toute modification à la loi électorale. Les débats furent longs et violents comme à la chambre des pairs. Soixante-dix orateurs étaient inscrits pour y prendre part, tant était grand l'intérêt qu'excitait cette discussion. MM. de la Fayette, Royer-Collard, Lainé, de Serre, furent les principaux défenseurs de la loi des élections, et MM. de Villèle et la Bourdonnaye leurs adversaires les plus acharnés. En définitive, la résolution de la chambre des pairs fut rejetée à une forte majorité, 150 voix contre 94.

La France libérale célébra ce résultat comme une victoire ; quant aux royalistes, leur défaite, loin de les décourager, ne fit qu'augmenter leur acharnement ; seulement ils changèrent leurs batteries ; et, voyant que toute réussite leur serait impossible, tant que le côté gauche de la chambre des députés et le ministère seraient unis, ils travaillèrent sourdement à rompre cette union. Nous verrons bientôt que cette nouvelle tactique eut tous les résultats qu'ils en attendaient.

Nouvelle législation de la presse.—Clôture de la session. — Peu de temps après, le gouvernement présenta aux chambres trois projets de loi sur la presse. Le premier, intitulé : *Des crimes et délits commis par la voie de la presse, ou tout autre moyen de publicité*, ne fût adopté qu'après de vifs débats, auxquels donnèrent lieu plusieurs amendements des royalistes, qui voulaient introduire dans la loi des dispositions pénales beaucoup plus sévères que celles que proposaient les ministres. Ils furent tous rejetés, à l'exception d'un seul qui portait peine d'un mois à un an de prison contre quiconque se serait rendu coupable d'*outrage à la morale publique*.

Le second était relatif à la *poursuite et au jugement des crimes et délits de presse*. La connaissance des *crimes* était attribuée au jury, celle des simples *délits* aux tribunaux correctionnels. Les libéraux auraient voulu effacer cette distinction, pour que le jury seul connût de tout ce qui concernait la presse. Ils ne purent l'obtenir, et la distinction subsista.

Le troisième projet, *sur la publication des journaux et écrits périodiques*, abolissait la censure et consacrait la liberté de la presse, mais non

sans lui imposer de lourdes entraves; ainsi, un cautionnement de 100,000 fr. était exigé des journaux avant leur publication. Ce dernier projet fut converti en loi presque sans discussion.

Cette nouvelle législation de la presse avait d'abord été présentée à la chambre des députés. Celle des pairs, docile depuis qu'elle avait été forcée d'admettre dans son sein la *fournée* des 60 nouveaux pairs, l'accepta telle qu'on l'avait faite au palais Bourbon.

La session se termina par une loi supprimant le droit d'aubaine, et par le vote du budget. Elle fut close le 17 juillet.

État florissant de la France. — Cette année 1819 fut heureuse pour la France. Les projets liberticides de la contre-révolution, révélés par la proposition Barthélemy, avaient avorté; la presse avait recouvré un peu de liberté; le calme, après l'agitation qu'avait momentanément excitée dans le Midi la résolution de la chambre des pairs, s'était partout rétabli; l'instruction primaire, aidée de l'enseignement mutuel, se propageait rapidement; le commerce florissait; l'exposition des produits de l'industrie constatait les immenses progrès de cette branche de la fortune publique; deux bonnes récoltes successives avaient, en ramenant l'abondance, fait oublier les souffrances des années précédentes; le crédit public renaissait; enfin tout faisait espérer un avenir heureux. Mais les passions politiques n'étaient pas éteintes, et la haine ardente des partis allait bientôt arrêter dans sa marche la prospérité nationale, et replonger la patrie dans un abîme de maux.

Le parti libéral s'éloigne du ministère. — Nouvelles élections. — Nomination de l'abbé Grégoire. — Déjà, avant la fin de la session précédente, l'accord qui avait régné entre le gouvernement et le parti libéral n'existait plus. Ce dissentiment, qui s'était manifesté dans plusieurs occasions, éclata d'une manière particulière au sujet des Français bannis sans jugement. Il s'agissait de solliciter du roi leur rappel: *Jamais, à l'égard des régicides*, s'était écrié un des membres du cabinet, le garde des sceaux de Serres; ce mot avait profondément blessé les libéraux, et dès lors ils avaient retiré leur confiance au ministère. Ainsi, abandonné du côté gauche de la chambre, et, d'autre part, en butte aux attaques incessantes du côté droit, M. Decazes ne vit de salut pour le cabinet que dans l'alliance avec les centres, et il tenta de se former avec cette portion de la chambre une majorité compacte, docile, et surtout indépendante des deux partis extrêmes. Pour atteindre ce but, rien ne fut épargné, ni caresses, ni prévenances, ni places, ni honneurs, ni argent, ni surtout ces dîners fameux que les chansons de Béranger ont immortalisés, et qui firent donner aux députés qui formèrent cette majorité gastronomique, l'ignoble surnom de *ventrus*. Ces moyens peu honorables, inconstitutionnels, onéreux au trésor, couvrirent le ministère de mépris, et lui aliénèrent plus que jamais le parti libéral. Mais ce qui rompit les derniers liens qu'une certaine conformité d'opinions pouvait encore peut-être entretenir entre ce parti et M. Decazes, ce furent les poursuites dirigées contre la *Société des Amis de la presse*. La séparation fut alors complète et irrévocable. Aussi les vit-on, quand arriva l'époque des élections pour le renouvellement de la troisième série de la chambre, se faire une guerre ouverte. La haine des libéraux alla si loin, que dans leurs journaux ils demandaient aux électeurs plutôt des *ultras*, plutôt des *jacobins*, que des *ministériels*. Ce dernier vœu fut exaucé. Un grand nombre de noms évidemment hostiles à la royauté et aux Bourbons sortirent de l'urne électorale, et entre autres celui de l'abbé Grégoire, ancien évêque constitutionnel de Blois et ancien conventionnel. Ce triomphe du parti libéral lui coûta cher; il donna des armes aux royalistes pour attaquer la loi électorale.

Dissolution du ministère. — Ceux-ci, en effet, accueillirent par un cri d'horreur la nomination de l'abbé Grégoire,

à laquelle pourtant, assure-t-on, ils avaient puissamment contribué dans l'espoir d'en tirer avantage contre la loi du 5 février. A les entendre, si cette loi, qui envoyait à la chambre des jacobins, n'était pas modifiée, c'en était fait de la monarchie; la révolution allait relever sa tête abattue. Ces clameurs eurent l'effet qu'ils en espéraient; Louis XVIII fut alarmé, et, sollicité par le comte d'Artois et par toute la famille royale, il se rendit à leurs vœux et résolut de modifier la loi électorale. Cette détermination sema la division dans le ministère, et fut le signal de sa dissolution. M. Decazes opinait pour que des modifications fussent apportées à cette loi, que quelques mois auparavant il avait lui-même si chaleureusement défendue, et pour qu'un rapprochement eût lieu entre les centres et le côté droit de la chambre. MM. de Serres et Portal partageaient cette opinion. Au contraire, M. Dessoles, président du conseil, et avec lui MM. Gouvion Saint-Cyr et Louis, qui conservaient l'espoir de rallier les libéraux et de modérer leurs exigences, soutenaient que c'était encore sur eux que le gouvernement devait s'appuyer, et s'opposaient à tout changement à faire à la loi des élections. Ainsi, au conseil du roi, les avis étaient également partagés. Mais la volonté du monarque ayant fait pencher la balance dans le sens de M. Decazes, les trois ministres opposants durent donner leur démission, et ils se retirèrent emportant avec eux l'estime publique.

C'était la troisième fois que M. Decazes changeait d'alliés dans la chambre. Ces brusques changements, suivant les circonstances et les nécessités du moment, auxquels fut donné le nom de *système de bascule*, quelquefois prudents et utiles de la part du prince, ne peuvent, chez un ministre, surtout chez un ministre constitutionnel, que compromettre sa réputation, réunir tout le monde contre lui, même ses amis, et finalement accélérer sa chute. M. Decazes ne tarda pas à l'éprouver. Il paya chèrement sa défection à l'égard des libéraux, et surtout son alliance avec les royalistes, qui le brisèrent comme un instrument usé, aussitôt qu'il eut imprudemment touché à la loi électorale.

§ IV. *Ministère Decazes.*

(*Du* 20 *novembre* 1819, *au* 16 *mars* 1820.)

Composition du nouveau cabinet. — Le 20 novembre, une ordonnance royale fit connaître la composition du nouveau ministère. MM. Dessoles, Gouvion Saint-Cyr et Louis, étaient remplacés par MM. Pasquier, qui eut le portefeuille des affaires étrangères; Latour-Maubourg, celui de la guerre; et Roy, celui des finances. Les autres ministres restaient à leurs places, et M. Decazes obtenait la présidence du conseil.

Ouverture de la session. — Cette révolution de cabinet précéda de peu de jours l'ouverture des chambres, qui eut lieu le 29 du même mois. Le discours du trône révéla les projets du nouveau ministère. « De justes motifs « de crainte, disait le roi,... réclament « dès aujourd'hui notre plus sérieuse « attention... Le moment est venu de « fortifier la chambre des députés, « et de la soustraire à l'action actuelle « des partis, en lui assurant une du- « rée plus conforme aux intérêts de « l'ordre public et à la considération « extérieure de l'État... » Il n'y avait pas à se méprendre sur le sens de ces paroles; elles annonçaient, on ne peut plus clairement, que la loi électorale serait attaquée. Aussi, partout se manifesta de la manière la moins équivoque la désapprobation publique, et, comme au mois de mars précédent, on vit arriver aux chambres des milliers de pétitions pour demander le maintien de cette loi.

Annulation de l'élection de l'abbé Grégoire.—Les premières discussions de la chambre des députés furent relatives à l'admission de quelques membres. Quand on en fut venu à la vérification des pouvoirs de l'abbé Grégoire, député de l'Isère, les royalistes

demandèrent à grands cris deux choses : qu'il fût exclu de la chambre, et qu'il le fût pour cause d'*indignité*. Les libéraux s'opposèrent à cette exclusion, qu'ils regardaient comme un monstrueux abus de pouvoir. Les principaux orateurs qui prirent part au débat furent, du côté gauche, Benjamin Constant et Manuel, et du côté droit, MM. Lainé, Corbière, la Bourdonnaye, Sallabéry, Marcellus, et Villèle. Ceux-ci n'obtinrent toutefois que la *non-admission* pure et simple du député qu'ils poursuivaient avec tant d'acharnement; et ce dénoûment fut dû, assure-t-on, au ministère, qui eut le bon esprit de faire poser la question par le président, M. Ravez, en ces simples termes : « Que ceux qui « sont d'avis de ne pas admettre l'abbé « Grégoire se lèvent. » Le côté droit et les deux centres se levèrent, et ainsi fut accomplie la première atteinte portée à la liberté de la représentation nationale.

Situation des partis. — Application du système de bascule. — Ce résultat exaspéra les deux partis ennemis. Les libéraux prévoyant que le ministère et ses alliés les royalistes, après le succès de ce premier essai de violence faite à la charte, ne s'arrêteraient pas en si beau chemin, ne pouvaient contenir leur indignation; tandis que les royalistes, de leur côté, ne trouvaient pas de termes assez violents pour exprimer leur fureur contre les ministres, qui, en faisant écarter la question d'*indignité*, les avaient empêchés de remporter une victoire complète sur les libéraux et sur la révolution.

L'adresse en réponse au discours du trône se ressentit de l'esprit d'hostilité qui s'était manifesté dans les deux partis contre le ministère. M. Decazes fut tenté un instant de dissoudre la chambre et d'en appeler à la nation, qui l'aurait infailliblement débarrassé de ses incommodes alliés; mais la crainte que les centres, son principal appui, n'éprouvassent aussi un échec considérable, et que les libéraux arrivant en force à la chambre ne le renversassent, cette crainte, disons-nous, l'arrêta au moment de tenter cette grande épreuve. Au lieu de cette mesure, sa dernière planche de salut, il eut recours, pour sortir d'embarras, à de misérables moyens, qui jamais ne réussissent; ce fut de faire des concessions à l'un et à l'autre parti. Pour apaiser les libéraux, il créa huit nouveaux pairs choisis parmi ceux qui avaient été exclus en 1815, et fit rappeler tous les exilés compris dans l'ordonnance royale du 24 juillet 1815. Pour apaiser les royalistes, il fit rejeter, par l'ordre du jour, le renvoi aux ministres de 14,000 pétitions qui demandaient le maintien de la loi électorale. Ces concessions eurent l'effet qu'il était facile de prévoir : chacun des deux partis fut irrité de ce qui était fait en faveur de l'autre, et n'en devint que plus hostile au gouvernement.

En outre, dans le projet de loi sur les élections, tel que l'on supposait que le présenterait le ministère, il y avait une disposition à laquelle on savait que M. Decazes tenait par-dessus tout, mais à laquelle précisément royalistes et libéraux, quoique pour des motifs différents, étaient également et absolument opposés : c'était le renouvellement intégral de la chambre tous les cinq ou sept ans, renouvellement que M. Decazes regardait en effet comme le seul moyen d'avoir une majorité sûre et durable. Quant aux libéraux, ils ne voyaient, dans la septennalité ou dans la quinquennalité projetée, que l'affermissement du despotisme ministériel; tandis que les royalistes, qui l'eussent volontiers acceptée si leurs chefs eussent été ministres, puisque plus tard, lorsqu'ils le furent devenus, ils la réclamèrent et la firent convertir en loi, la repoussaient alors de toutes leurs forces, parce qu'elle aurait maintenu au pouvoir M. Decazes, que tous leurs efforts, toutes leurs intrigues, tendaient à supplanter.

Tel était l'état des choses, lorsque survint un événement qui devait et renverser M. Decazes, faire perdre au parti libéral le fruit de plusieurs années de lutte, et livrer pour longtemps le pouvoir aux hommes de l'ancien régime et de l'émigration.

1820.

Assassinat du duc de Berry.—Le 13 février, le duc de Berry fut, en sortant de l'Opéra, frappé d'un coup de couteau par un fanatique nommé Louvel ; il expira le lendemain dans une salle de l'administration du théâtre où on l'avait transporté. A la nouvelle de ce crime, la fureur des royalistes ne connut plus de bornes. Ils rendirent les libéraux et M. Decazes responsables de l'attentat; un de leurs députés, M. Clausel de Coussergues, alla même jusqu'à proposer à la chambre de porter un acte d'accusation contre le président du conseil, comme complice de l'assassinat. Les centres, le côté gauche, et les tribunes, accueillirent cette accusation par des cris d'indignation. Mais ce fut par les libéraux, quoiqu'ils eussent tant à se plaindre de M. Decazes, que ce ministre fut particulièrement défendu. Ils traitèrent M. Clausel de Coussergues de calomniateur, demandèrent qu'il fût rappelé à l'ordre ; ils voulaient même qu'il fût poursuivi.

Présentation de trois lois d'exception.—Ils furent mal récompensés de cette générosité. Le lendemain, 15 mars, M. Decazes se présenta à la chambre porteur de trois projets de lois exceptionnelles : le premier, changeant l'ancien système électoral; le second, suspendant la liberté individuelle; le troisième, établissant la censure des journaux et des ouvrages périodiques.

Chute de M. Decazes. — Ces mesures, qui entraient pourtant dans les vues des royalistes, ne purent apaiser leur fureur ; et elles soulevèrent une tempête du côté gauche. Royalistes et libéraux provoquèrent la chute du ministre : les premiers n'avaient plus besoin de lui ; ils avaient obtenu qu'il portât la main sur la loi électorale, l'arche sainte des libéraux, et qu'il rompît ouvertement avec le côté gauche; leurs vœux étaient accomplis au delà de leurs espérances. Avec les seconds, la réconciliation était impossible ; car, le coup que le ministre venait de porter à la liberté devait lui être mortel. Ainsi, universellement abandonné et repoussé, M. Decazes remit son portefeuille au roi le lendemain de la présentation des trois lois d'exception. Louis XVIII hésita longtemps à l'accepter : enfin, il céda aux instances du comte d'Artois et de la duchesse d'Angoulême, et l'ancien président du conseil, le duc de Richelieu, fut chargé de composer un nouveau cabinet.

Toutefois, en acceptant la démission de M. Decazes, le roi ne voulut pas que la retraite de son ministre favori fût considérée comme une disgrâce ; il le créa duc ; le nomma ministre d'Etat et membre de son conseil privé, et lui confia l'ambassade de Londres.

§ V. *Deuxième ministère Richelieu.* (*Du* 20 *mars* 1820, *au* 15 *décembre* 1821.)

Composition du nouveau ministère. — Après cette victoire, les ultra-royalistes croyant le moment favorable pour se frayer le chemin du pouvoir, firent des efforts pour faire admettre leurs principaux chefs au conseil du roi ; mais ils échouèrent. Le duc de Richelieu avait besoin du centre gauche et des amis de M. Decazes pour faire passer les lois d'exception que ce dernier lui avait léguées ; or, c'eût été effrayer cette portion considérable de la chambre des députés, la forcer à faire cause commune avec le côté gauche, et conséquemment s'ôter tout moyen d'obtenir la majorité, que d'appeler au ministère des hommes évidemment hostiles à la charte. Ils durent donc attendre, et le cabinet fut composé d'hommes plus modérés. L'intérieur fut donné au comte Siméon. L'administration de la police et des communes, détachée de ce ministère, forma une direction générale qui fut confiée à M. Mounier. Les autres ministres, collègues de M. Decazes, restèrent à leur place; seulement, M. de Serres étant absent pour cause de maladie, M. Portalis fut chargé des sceaux par intérim. Le duc de Richelieu ne prit point de portefeuille; il se réserva la seule présidence du conseil.

Discussion et vote des lois sur la liberté individuelle et sur la presse.

— A peine constitué, le nouveau ministère eut tellement hâte de faire adopter les trois projets de loi de M. Decazes, qu'il en présenta en même temps un à chaque chambre, la loi contre la liberté individuelle à la chambre des députés, et la loi contre la liberté de la presse à la chambre des pairs. Ces lois furent donc discutées simultanément. Les débats furent également orageux et au Luxembourg et au palais Bourbon. Foy, Manuel, Benjamin-Constant, la Fayette, Dupont de l'Eure, de Corcelles, à la chambre élective; et, à la chambre héréditaire, Lanjuinais, Boissy-d'Anglas, Daru, Belliard, Cornudet, se montrèrent les plus ardents défenseurs de la liberté. Mais tous leurs efforts n'aboutirent qu'à faire adopter un amendement qui limitait à la fin de l'année 1820 la durée de la loi sur la presse, et les deux lois passèrent à la majorité d'une vingtaine de voix dans chacune des deux chambres.

Dès le lendemain de ces votes, tous les journaux et écrits périodiques furent soumis, avant de paraître, à l'examen préalable de commissions de censure établies dans les départements aussi bien qu'à Paris. Plusieurs écrits périodiques cessèrent alors de paraître, plutôt que de subir cette tyrannie. De ce nombre furent les deux principaux organes des deux partis ennemis : la libérale *Minerve*, qui avait dû son immense succès à la verve de MM. Étienne, Jouy, Jay et Benjamin-Constant; et le royaliste *Conservateur*, dont la vogue avait été grande aussi, grâce à la plume éloquente et passionnée de MM. Chateaubriand, Fiévée et de Lamennais.

Discussion et vote de la loi électorale; établissement du double vote. — Cependant le nouveau projet de loi sur les élections avait été présenté à la chambre des députés, et M. Lainé en avait fait le rapport dans les premiers jours de mai, en concluant pour l'adoption. Cette loi changeait entièrement les bases de la loi du 5 février 1817; elle faisait passer de la classe moyenne à l'aristocratie la haute influence dans les élections. Elle portait que le collége unique de chaque département serait remplacé par des colléges électoraux d'arrondissement, et par un collége de département ou *grand collége*. Les colléges d'arrondissement se composaient de tous les électeurs indistinctement; le collége de département n'admettait que le quart des électeurs, pris parmi les plus imposés. Les colléges d'arrondissement choisissaient 258 députés; les colléges de département en nommaient 172. Ainsi, le nombre des membres de la chambre était porté à 430. Le cens de l'électorat restait fixé à 300 francs, et celui de l'éligibilité à 1,000. Les éligibles votaient dans l'un et l'autre collége; ce qui constituait le *double vote*, ou une double part d'action en faveur des électeurs les plus avantagés du côté de la fortune. Cette loi, soutenue par le ministère et par les royalistes, et vivement combattue par les députés les plus marquants de la gauche, Foy, la Fayette, Camille Jordan, Royer-Collard et grand nombre d'autres, puisque 99 orateurs avaient été inscrits contre le projet de loi, fut, le 12 juin, après un mois et demi de débats violents, adoptée par 135 voix contre 116.

Troubles à Paris. — La discussion et le vote final de cette loi, qui permettait au gouvernement de s'emparer des élections, eurent lieu au milieu de sanglantes émeutes. Pendant tout le mois de mai, il y avait eu aux avenues des tribunes publiques de la chambre et sur la place de la Concorde des attroupements considérables de jeunes gens, la plupart étudiants. A mesure que les députés, après chaque séance, sortaient du palais Bourbon, ils étaient salués du cri de : *Vive la charte!* par les groupes de libéraux; de celui de : *Vive le roi!* par les groupes de royalistes; et déjà cette manifestation d'opinions contraires avait amené quelques rixes particulières. Mais, à dater du 30 mai, ces luttes prirent un caractère plus sérieux; les rassemblements étaient devenus plus nombreux; aux royalistes s'étaient mêlés des gardes du corps dégui-

sés et des agents de la police; aux libéraux, des ouvriers et d'anciens militaires. Ce jour-là, au sujet de la priorité de deux amendements, dont l'un, de Camille Jordan, sapait par sa base le projet de loi, l'opposition l'avait emporté sur les ministériels et les royalistes, mais seulement d'une voix. Cet avantage était dû à M. de Chauvelin, qui, accablé de douleurs, s'était fait porter à la chambre pour y déposer son vote. Quand repassa la chaise à porteurs qui ramenait ce député, il fut escorté jusque chez lui aux cris de : *Vive Chauvelin! vive la charte!*

Le lendemain, mêmes témoignages de sympathie rendus au député malade. Mais aux cris de : *Vive la charte!* répondirent aussitôt les cris de : *Vive le roi!* Alors, une lutte s'engagea; plusieurs blessures furent reçues de part et d'autre, et la nuit sépara les combattants.

Le 1er juin, l'opposition avait perdu son avantage de l'avant-veille. Les scènes du jour précédent se renouvelèrent; l'agitation gagna même l'intérieur de Paris, et, pendant toute la soirée, les places publiques, les boulevards, les rues, les environs des théâtres, toute la capitale, en un mot, retentit des cris de : *Vive la charte!*

Le ministère fut effrayé, et concentra autour de Paris tous les régiments de la garde qui tenaient garnison dans les départements voisins.

Le 3 juin, les rassemblements furent plus considérables que jamais; les quais et la place de la Concorde ne pouvaient contenir la foule, qui s'étendait jusqu'à la rue de Rivoli et jusqu'au boulevard de la Madeleine. La chambre vota ce jour-là le premier article du projet ministériel, lequel était presque toute la loi, puisqu'il portait création des deux colléges et du double vote. Il est impossible de décrire l'effervescence que causa dans la multitude l'annonce de ce vote. L'irritation des patriotes était à son comble. Quelques royalistes, dans l'ivresse de la joie, s'oublièrent jusqu'à insulter des députés de la gauche, lorsqu'ils sortirent de la chambre. Les jeunes gens prirent leur défense. Alors recommença la lutte. Mais, parmi les royalistes, un grand nombre, que l'on disait être des gardes du corps en habits bourgeois, étaient armés de grosses cannes; de sorte que les jeunes gens eurent le dessous, et que plusieurs d'entre eux furent grièvement blessés. A leur tour, les patrouilles de la garde royale chargèrent les jeunes gens, qui furent refoulés dans la rue de Rivoli, et jusqu'au Carrousel, où l'un d'eux, le jeune Lallemand, étudiant en droit, fut tué d'un coup de fusil.

Le lendemain, les murs du quartier latin furent couverts de placards qui invitaient toute la jeunesse des écoles à se réunir pour venger la mort de leur camarade.

Le 5, toute la jeunesse de Paris, unie à celle des écoles, et la plupart armés de grosses cannes, couvraient la place de la Concorde, et cherchaient les gardes du corps, par qui, l'avant-veille, ils avaient été maltraités; mais ceux-ci avaient été consignés; et bientôt arrivèrent sur la place les gendarmes à cheval et les dragons de la garde, qui reçurent l'ordre de charger les jeunes gens assemblés. Ceux-ci, repoussés sur un point, se ralliaient sur un autre. Ils parcoururent tous les boulevards depuis la Madeleine jusqu'à la place de la Bastille, toujours aux prises avec la force armée. La nuit et une pluie battante, non moins que les charges réitérées de la cavalerie, finirent par disperser les étudiants et les nombreux ouvriers du quartier Saint-Antoine, qui arrivaient de tous côtés pour leur prêter main-forte.

Les rassemblements continuèrent les jours suivants; ils furent encore dissipés par les troupes, et il y eut encore effusion de sang.

Mais ce fut le 9 au soir, jour où fut voté le déplorable *amendement Boin*, qui accordait le double vote aux électeurs des colléges de département, qu'eurent lieu les scènes les plus sanglantes. Cent mille habitants de la capitale, réunis sur les boulevards Saint-

Denis et Saint-Martin, inoffensifs, et dont quelques-uns seulement faisaient entendre le cri légal de : *Vive la charte!* furent chargés par les troupes, qui, refoulant dans les rues adjacentes toute cette immense population, sabrèrent tout ce qui se trouvait devant elles. Il y eut un grand nombre de victimes, parmi lesquelles se trouvaient des femmes, des enfants, des vieillards. L'exaspération de la population de Paris était à son comble; et ce jour-là il n'eût peut-être fallu qu'un chef et un drapeau tricolore pour avancer de dix ans la révolution de 1830.

Le vote final de la loi électorale mit fin à ces rassemblements.

Ce fut encore au milieu de ces émeutes que l'assassin du duc de Berry subit la peine de son crime. Après trois mois employés en recherches et en interrogatoires pour découvrir dans l'attentat de Louvel des traces de complicité, le ministère public avait été forcé de déclarer que cet homme avait agi seul, et sans autres instigateurs que sa haine pour les Bourbons. Traduit devant la cour des pairs, il fut condamné à mort, et le lendemain, 7 juin, exécuté sur la place de Grève, au milieu d'une multitude silencieuse.

Clôture de la session; découverte d'une conspiration. — La session de 1820 venait d'être close, lorsque le gouvernement découvrit et fit avorter une conspiration dans laquelle étaient entrés un certain nombre d'officiers et sous-officiers des corps en garnison à Paris, et dont le but était de renverser les Bourbons, et de proclamer Napoléon II empereur des Français. L'exécution du complot était fixée au 20 août. Quelques officiers et sous-officiers furent arrêtés et condamnés par la cour des pairs à plusieurs années de prison; les autres parvinrent à se sauver.

Naissance du duc de Bordeaux. — Ainsi assassinats, lois liberticides, sanglantes exécutions, conspirations, voilà toute l'histoire de l'année 1820. Ce fut sous ces auspices que naquit le duc de Bordeaux, fils posthume du duc de Berry. Les royalistes saluèrent le nouveau-né comme un enfant de miracle, et ne doutèrent plus de la perpétuité de la branche aînée des Bourbons.

Situation intérieure des divers États de l'Europe. — Pendant que la France était ainsi agitée, la plupart des autres États de l'Europe ne l'étaient pas moins profondément.

Les Allemands, après avoir longtemps, et toujours vainement, réclamé de leurs princes l'exécution des promesses qu'on leur avait faites pour les armer contre la France, formaient des associations secrètes dont les projets ne tendaient à rien moins qu'à opérer sur ce vieux sol féodal de la Germanie une révolution à la fois politique et sociale.

Dans les îles Britanniques, l'Irlande et l'Écosse étaient en pleine révolte, et l'insurrection ne s'éteignait que dans des flots de sang. L'Angleterre n'était pas plus tranquille; l'esprit républicain la travaillait sourdement; tous les jours se découvraient de nouvelles conspirations; et le procès de la reine Caroline de Brunswick, que les ministres voulaient faire condamner comme adultère, tout en donnant au monde le spectacle le plus scandaleux et le plus immoral qui fût jamais, mettait aux prises les torys et les whigs, et compromettait la tranquillité du pays.

L'Espagne, lasse de la tyrannie stupide et féroce de Ferdinand VII et de la domination fanatique des moines, proclamait (15 janvier) la constitution de 1812, et forçait le roi à l'accepter et à la mettre à exécution (20 mars).

Naples suivait l'exemple de l'Espagne, et proclamait aussi la constitution des cortès (2 juillet). Le vieux roi, à la vérité, ne l'acceptait pas; mais il remettait le gouvernement du royaume à son fils le duc de Calabre, et celui-ci finissait par la proclamer (9 juillet).

Le mois suivant, la même révolution éclatait en Portugal. Le régime constitutionnel était proclamé à Porto le 24 août. Le 15 septembre, Lisbonne ouvrait ses portes à l'armée constitutionnelle, et un gouvernement provisoire remplaçait la régence renversée.

Là, encore, ne devait point s'arrêter ce mouvement insurrectionnel des peuples contre le despotisme ; nous verrons bientôt le Piémont et la Grèce tenter aussi de conquérir leur indépendance. Mais nous verrons également les rois se coaliser contre les peuples, renverser partout avec leurs soldats l'ouvrage de la liberté, et forger pour l'Europe entière de plus lourdes chaînes.

Nouvelles élections. — Cependant, en France, le gouvernement avait fait l'essai de la nouvelle loi sur les élections, et cette loi avait porté tous les fruits que les royalistes en avaient espérés : presque aucun nom appartenant à l'opinion libérale n'était sorti de l'urne des grands colléges ; les hommes de 1815 allaient revenir en majorité à la chambre.

Entrée de MM. de Villèle et Corbière au ministère. — Le duc de Richelieu n'ayant plus dès lors de raison acceptable pour ne pas admettre au conseil les chefs de cette majorité dont le cabinet allait en quelque sorte dépendre, MM. de Villèle, Corbière et Lainé furent nommés ministres d'État et membres du conseil privé. On ne leur donnait pas de portefeuilles ; mais ils savaient qu'ils n'auraient pas longtemps à attendre, et que, placés au sein du ministère, ils seraient dans la position la plus avantageuse pour travailler à le renverser.

Ouverture de la session de 1821.— La pensée du ministère ainsi renforcé se révéla tout entière dans le discours du roi, à l'ouverture de la session 1820-1821 (19 décembre). L'auteur de la charte y exprimait « l'espérance que « cette session achèverait l'ouvrage si « heureusement commencé par la ses- « sion précédente ; » en d'autres termes, que la nouvelle chambre continuerait, comme celle qui l'avait précédée, à violer cette même charte que Louis XVIII appelait, probablement par dérision, *son ouvrage immortel ;* à enlever à la nation quelques-unes de ces institutions que cette même charte lui avait garanties ; enfin, à accorder de nouvelles faveurs à l'aristocratie, au détriment des autres classes de la nation.

1821.

Nouvelles lois réactionnaires.— La majorité de la chambre des députés comprit parfaitement les intentions du roi et des ministres, intentions qui, du reste, étaient aussi les siennes ; elle se montra empressée à voter toutes les lois liberticides ou antinationales qui lui furent présentées, savoir :

La loi *sur la nouvelle circonscription électorale*, qui réduisait à 247 le nombre des colléges électoraux, et faisait ainsi disparaître un grand nombre d'arrondissements, cela dans le but de détruire l'influence que les libéraux conservaient encore dans quelques localités ;

La loi *sur l'administration communale et départementale*, qui mettait les communes rurales sous le despotisme de l'aristocratie ; les communes urbaines, les arrondissements, les départements, sous la tyrannie des agents ministériels, et qui tendait à rétablir les corporations, les jurandes et les maîtrises. Le temps ne permit pas d'entamer la discussion de ce projet de loi ; mais il eût certainement été adopté, car les royalistes ne le trouvaient pas encore assez aristocratique ; ils voulaient y faire des additions plus favorables encore à la grande propriété ;

La loi *sur les grains*, favorable à la seule agriculture, ou plutôt aux grands propriétaires, et préjudiciable aux autres branches de l'industrie. Par cette loi, l'exportation des blés était prohibée, lorsque leur prix moyen s'élèverait au-dessus de 24 fr. l'hectolitre, et l'entrée des blés étrangers n'était permise que lorsque le prix des blés indigènes serait au-dessous de 22 fr. ;

La loi *sur les pensions ecclésiastiques*, laquelle affectait celles de ces pensions qui étaient annuellement éteintes à l'établissement de 18 nouveaux siéges épiscopaux, à l'augmentation de traitement des curés et vicaires, à la réparation des églises, etc. ;

Enfin la loi *sur la presse*. Les minis-

tres ne demandaient la prorogation de la censure, votée la session précédente, et dont le terme allait arriver, que pour les journaux politiques ; la majorité ajouta au projet de loi ministériel un amendement qui soumettait à la censure les journaux littéraires, et ce, jusqu'à la fin du troisième mois qui suivrait l'ouverture de la prochaine session.

Telles furent les *institutions* dont le ministère et la chambre des députés dotèrent la France pendant la session de 1821. Il va sans dire que tout ce qui fut voté au palais Bourbon le fut également au Luxembourg.

Événements extérieurs. — Mais pendant cette année 1821, ce n'était pas seulement en France que la contre-révolution avait triomphé ; l'Italie aussi était retombée sous le joug de l'absolutisme.

En 1815, après la seconde entrée des alliés à Paris, un traité célèbre, connu sous le nom de *sainte alliance*, à cause de sa rédaction mystique, avait été signé entre les trois souverains absolus de Russie, d'Autriche et de Prusse, et bientôt presque tous les autres souverains de l'Europe y avaient accédé. Leur but avoué était la conservation de la paix, de la justice et de la religion chrétienne ; leur conduite ultérieure prouva qu'ils en avaient un autre plus personnel, et que cette ligue qu'ils formaient entre eux n'avait pour objet que le maintien des criantes injustices du congrès de Vienne, la défense de leur pouvoir absolu, et l'asservissement des peuples. Il n'y eut plus à en douter lorsque, aux premiers symptômes d'agitation en Allemagne, aux premières nouvelles des révolutions de la péninsule ibérique et de Naples, on les vit s'alarmer d'abord, puis se réunir dans de nombreux congrès, et travailler en commun à rétablir la tyrannie chez tous les peuples qui avaient recouvré quelque liberté.

Le premier de ces congrès fut celui de *Carlsbad*, où assistèrent tous les membres de la confédération germanique. On y décida, sous l'influence de l'Autriche, la destruction des sociétés secrètes et l'établissement de la censure dans tous les États de l'Allemagne.

Peu de mois après, les souverains du Nord se réunirent d'abord à *Troppau*, puis à *Laybach*, pour prendre une résolution à l'égard des révolutions d'Espagne, de Portugal et de Naples. La question de Naples fut traitée la première. En présence du vieux roi Ferdinand, que l'on avait attiré au lieu de la réunion du congrès, il fut décidé qu'une armée autrichienne irait renverser la constitution napolitaine et rétablir le roi dans la plénitude de son pouvoir ; et en effet, cette armée se mit presque aussitôt en marche. L'armée napolitaine, commandée par Pépé, l'auteur de la révolution, ne put résister au choc des Autrichiens, qui, après quinze jours de campagne, entrèrent triomphants à Naples. Tous les décrets rendus par le parlement constitutionnel furent annulés ; Ferdinand remonta sur son trône absolu, et aussitôt les arrestations, les condamnations par les cours martiales, et les supplices, commencèrent.

Mais à peine la révolution de Naples était-elle étouffée, qu'il en éclatait une autre en Sardaigne. Les Piémontais, eux aussi, voulaient avoir une constitution ; ils proclamèrent à Turin celle des cortès d'Espagne. Le roi, Victor-Amédée, abdiqua sur-le-champ en faveur de son frère Charles-Félix. Celui-ci, qui se trouvait alors à Modène, se hâta de demander des secours aux Autrichiens, et bientôt on le vit arriver à Turin, à la tête des baïonnettes étrangères, pour punir ceux qu'il appelait ses sujets rebelles. Des combats sanglants s'engagèrent ; mais l'Autriche triompha à Turin comme à Naples, et comme la révolution napolitaine, ce fut par des proscriptions et des supplices que se termina la révolution piémontaise.

Les Grecs aussi s'étaient insurgés contre leurs barbares oppresseurs. Ils implorèrent la protection des Russes, qui partageaient leurs croyances religieuses. Ce fut inutilement ; le czar condamna ses malheureux coreligion-

naires, et les livra aux vengeances atroces du sultan.

Mort de Napoléon. — Tandis que le traité de la *sainte alliance* était ainsi interprété; tandis que, partout en Europe, expirait la liberté; victime du jaloux despotisme des rois, dans une autre partie du monde, au milieu de l'immense Océan, sur un roc nu, éternellement battu par la tempête ou brûlé des feux du soleil, une autre victime des rois rendait aussi le dernier soupir. Napoléon, après une longue agonie, suite des traitements barbares d'Hudson-Lowe, le geôlier de Sainte-Hélène, le servile exécuteur des ordres homicides du ministère anglais et de la sainte alliance, terminait sa glorieuse et immortelle carrière. Écoutons l'illustre captif racontant lui-même les horribles souffrances qui avaient abrégé ses jours. C'était le 29 avril; le docteur Arnould, chirurgien d'un régiment anglais en garnison à Sainte-Hélène, était venu le voir. Après quelques paroles échangées sur l'état de sa santé, Napoléon s'écria : « Ah ! m'ont-ils fait « souffrir !.... Encore, s'ils m'avaient « fait fusiller, au moins serais-je mort « de la mort d'un soldat.... C'en est « fait, le coup est porté, je vais ren- « dre mon corps à la terre. Appro- « chez, Bertrand, et traduisez à Mon- « sieur (le docteur Arnould) ce que « vous allez entendre; surtout n'omet- « tez pas un mot... J'étais venu m'as- « seoir au foyer britannique, je deman- « dais une loyale hospitalité. Contre « tout ce qu'il y a de plus sacré sur la « terre, on me répondit par des fers... « J'eusse reçu un autre accueil d'A- « lexandre, de l'empereur François, « du roi de Prusse lui-même... Mais il « appartenait à l'Angleterre de surpren- « dre, d'enchaîner les rois, et de don- « ner au monde le spectacle inouï de « quatre grandes puissances s'achar- « nant sur un seul homme... C'est le « ministère anglais qui a choisi ce ro- « cher, où se consume en moins de « trois ans la vie des Européens, pour « y achever la mienne par un assas- « sinat. Et comment m'a-t-on traité « depuis que je suis sur cet écueil? Il « n'y a pas d'indignité dont on ne se « soit fait une joie de m'abreuver.... « Les plus simples communications de « famille, celles même qu'on n'a jamais « interdites à un scélérat que l'écha- « faud attend, m'ont été refusées..... « Ma femme, mon fils, ne vivent plus « pour moi depuis six ans. Pendant « six ans, on m'a ainsi tenu à la tor- « ture du secret, renfermé entre qua- « tre cloisons. Le gouvernement bri- « tannique m'a assassiné longuement, « en détail, avec préméditation, et « l'infâme Hudson-Lowe a été l'exé- « cuteur des hautes œuvres... Ce gou- « vernement périra comme la superbe « république de Venise! Quant à moi, « mourant sur cet affreux rocher, je « lègue l'opprobre de ma mort à la « maison régnante d'Angleterre. »

Il mourut le 5 mai 1821, à six heures du soir, après une maladie de plusieurs mois. Quelques instants avant de rendre le dernier soupir, il fit un grand effort pour parler, et ces mots sortirent de sa bouche : « France !... Armée !... » Ce furent les derniers qu'il prononça.

Ainsi périt celui qui fut vingt ans le maître de l'Europe, dont le génie et les travaux seront un sujet d'étude et d'admiration pour les siècles les plus reculés, et dont la mémoire, malgré tout ce qu'il avait fait contre la liberté, vivra chérie et respectée dans le cœur des Français, aussi longtemps que les mots d'honneur et de patrie auront de l'écho dans cette France qu'il avait rendue la reine des nations.

La France et l'Europe entière poussèrent un long cri de douleur et d'indignation en apprenant cette mort, que l'on regardait comme un assassinat politique. Les rois seuls et les partisans de l'absolutisme respirèrent.

Renouvellement du premier cinquième de la chambre. — Ouverture de la session. — Chute du ministère. — Déjà, nous l'avons vu, la liberté avait succombé en Allemagne, à Naples, en Piémont, en Grèce; restait à l'écraser en Portugal, en Espagne, et en France. Ce fut dans ce dernier pays qu'on commença à l'attaquer, et

d'abord parce que là l'entreprise paraissait d'autant plus facile à exécuter, que déjà, depuis la dernière loi électorale, elle était plus qu'à moitié accomplie; en second lieu, parce que la sainte alliance, dans ses conciliabules, avait résolu d'humilier la France au point de la faire servir d'instrument pour étouffer la liberté au delà des Pyrénées.

MM. de Villèle et Corbière, pour se réconcilier avec le côté droit de la chambre des députés, qui leur faisait un crime d'être entrés dans un ministère qui, selon lui, n'était pas assez royaliste, avaient donné leur démission. Le premier cinquième de la chambre avait été renouvelé, et, grâce aux efforts réunis des royalistes, du pouvoir occulte de la congrégation, et des missionnaires qui convertissaient la chaire évangélique en tribune politique, les nouveaux élus appartenaient presque tous à l'opinion ultra-royaliste. La position du ministère semi-royaliste de MM. Richelieu, Siméon, Pasquier, n'était plus tenable devant cette nouvelle chambre introuvable. Néanmoins, malgré le peu d'espoir qui devait leur rester de se former une majorité, ils affrontèrent l'ouverture de la session 1821-1822 (5 novembre). Mais libéraux et royalistes étaient également las du ministère. Les premiers se flattaient de l'espoir dangereux que les hommes de l'émigration et de l'ancien régime, reprenant de nouveau la direction des affaires, périraient bientôt, comme en 1816, par leurs propres excès. Il y avait quelque chose de vrai dans ce calcul; les violences du parti antinational devaient en effet amener un jour sa ruine; mais il ne devait succomber qu'après avoir pesé dix longues années sur la France asservie et humiliée. Quant aux seconds, ils étaient impatients de se jeter sur les portefeuilles qu'ils regardaient comme leur héritage. Ainsi, royalistes et libéraux se coalisèrent contre le ministère. L'adresse fut rédigée de manière à déterminer sa chute; les ministres tinrent bon encore et essayèrent un coup de vigueur; ils conseillèrent au roi de refuser d'entendre la lecture de l'adresse. Louis XVIII, qui n'aimait pas les libéraux, et qui aimait encore moins les hommes qui se disaient plus royalistes que lui, se laissa facilement persuader, et quand les députés porteurs de l'adresse se présentèrent aux Tuileries, il les reçut fort mal et les congédia après leur avoir, comme dirent alors les ministériels, *comme il faut, lavé la tête*. Après cette espèce de coup d'État, les ministres se croyaient sauvés; mais, quelques jours après, quand ils présentèrent à la chambre un projet de loi tendant à obtenir de nouvelles rigueurs contre la presse, ils furent accueillis par une telle explosion de murmures et de cris partis des deux côtés extrêmes de la chambre, qu'ils furent enfin forcés de céder. En sortant de la chambre, ils donnèrent leur démission, et le lendemain, 15 décembre, le *Moniteur* apprenait à la France la formation du ministère le plus antinational qui eût encore existé.

§ VI. *Ministère Villèle.*

(*Du* 15 *décembre* 1821, *au* 4 *janvier* 1828.)

Composition du ministère.—M. de Villèle était nommé ministre des finances; M. Corbière, de l'intérieur; M. de Peyronnet, de la justice; le duc de Montmorency, des affaires étrangères; le maréchal Victor, de la guerre; M. de Clermont-Tonnerre, de la marine; et le général Lauriston, qui, plus tard, fut créé maréchal, de la maison du roi.

Détruire la charte et rétablir l'ordre de choses existant avant la révolution, tel fut le but auquel tendirent tous les actes de ce cabinet.

1822.

Épuration des administrations. — Le premier soin des nouveaux ministres fut d'épurer toutes les administrations. Ils n'y laissèrent et n'y admirent que des hommes dévoués à leur parti ou désignés au choix ministériel par la congrégation. M. Decazes fut rappelé de Londres et remplacé par M. de Chateaubriand. La police eut

pour directeur général M. Franchet, et pour préfet M. Delavau. Ces deux hommes dépassèrent les espérances de leurs patrons. L'abbé Fraissinous fut mis à la tête de l'instruction publique avec le titre de grand maître de l'Université; et, au mépris des lois existantes, les établissements des jésuites furent ouvertement encouragés.

Nouvelles lois contre la presse; procès de tendance. — On était en droit d'attendre que ceux qui quelques jours auparavant, comme députés, avaient défendu avec tant de chaleur la liberté de la presse, la respecteraient comme ministres. Il n'en fut rien; à peine arrivés au pouvoir, ils présentèrent et firent adopter aux chambres des mesures mortelles à cette liberté. L'une enlevait au jury le jugement des délits de la presse que lui garantissait la Charte; une autre faisait consister un délit dans la *tendance* d'un certain nombre d'articles, bien que chacun d'eux pris isolément ne fût point susceptible d'être incriminé; la troisième permettait, en cas de circonstances graves, de rétablir la censure. Ces lois ne tardèrent pas à porter leurs fruits, et en peu de temps, les prisons furent pleines de journalistes.

Sociétés secrètes; ventes charbonnières.—Mais, d'un autre côté, en face de la congrégation s'organisaient de toutes parts des sociétés secrètes. La principale de toutes, le *carbonarisme* ou la *charbonnerie*, dont le but final était peut-être l'établissement de la république, mais qui songeait avant tout à renverser le gouvernement des Bourbons, étendait dans tout le royaume ses immenses ramifications par ses *ventes* de divers degrés; c'était le nom que portaient les différentes fractions de la société. Chaque vente était composée de vingt membres qui envoyaient des députés à une vente centrale et directrice appelée *vente suprême*. Si la congrégation comptait jusqu'à 50,000 affiliés, depuis la duchesse jusqu'à la femme de chambre, depuis le pair de France jusqu'au laquais, le carbonarisme n'en comptait pas moins, dans les écoles, dans le barreau, et surtout dans l'armée. Ces deux sociétés rivales paraissent avoir été l'âme de tout ce qui s'est fait pour ou contre la liberté depuis 1820 jusqu'en 1830. Leurs moyens de succès étaient aussi différents que l'était le but que chacune d'elles s'était proposé. La congrégation aimait à travailler dans l'ombre; la ruse et la corruption étaient ses instruments favoris. Le carbonarisme, au contraire, prodigue de son sang, se montrait au grand jour et attaquait le gouvernement à main armée.

Conspirations des élèves de Saumur, de Béfort, de Berton, des sergents de la Rochelle. — Aucune autre époque ne fut aussi fertile en conspirations que l'année 1822; il en éclata sur tous les points du royaume. L'avénement du ministère Villèle en fut comme le signal; mais elles furent toutes réprimées et donnèrent lieu à de nombreux procès qui furent suivis, comme d'ordinaire, de condamnations et d'exécutions sanglantes. L'école de cavalerie de Saumur donna l'exemple (fin de décembre 1821). Ce complot fut promptement étouffé. Un second fut tramé à Béfort; quarante-cinq individus, pour la plupart militaires, y furent impliqués (1er janvier 1822). Saumur fut encore une fois le point où se portèrent les espérances des conspirateurs: le général Berton (24 février), à la tête d'environ 150 hommes, arbore le drapeau tricolore, surprend la ville de Thouars, y établit un gouvernement provisoire au nom de Napoléon II, et marche sur Saumur, qu'il ne peut emporter. Abandonné des siens, qui se débandent, il prend la fuite et finit par tomber dans un infâme guet-apens. Condamné à mort par la cour royale de Poitiers, il fut exécuté le 6 octobre. Déjà les nommés Delon, Sirejean et Coudert avaient payé de leur tête leur complicité dans la première conspiration de Saumur. Ce fut dans le procès de Berton que le procureur général Mangin s'acquit une si triste célébrité par la violence de son réquisitoire et par l'audace avec laquelle il désigna, comme complices

du général, les députés les plus influents du côté gauche.

Mais, parmi ces conspirations, il y en eut une qui excita au plus haut point les sympathies de la France; ce fut celle des quatre sergents du 45e de ligne, en garnison à la Rochelle. Ces jeunes sous-officiers, dont le plus âgé n'avait pas vingt-cinq ans, s'étaient imprudemment levés au cri de liberté (7 mars). Le procureur général Bellart, de sanglante mémoire, le fameux accusateur de Ney, évoqua à Paris leur affaire et s'en réserva la poursuite, dans l'espoir d'y envelopper les membres les plus illustres du parti libéral, la Fayette, Benjamin-Constant, Kératry, Voyer d'Argenson, Laffitte, etc., que quelques individus, soldés par la police, avaient désignés comme ayant entretenu des relations avec les accusés; mais, malgré ses fougueux efforts, il ne réussit qu'à faire tomber la tête des quatre malheureux sous-officiers. Leur jeunesse, le calme, la fermeté qu'ils montrèrent devant la cour d'assises, la mâle et chaleureuse éloquence avec laquelle ils se défendirent, leur généreuse persévérance à refuser de nommer leurs complices, excitèrent au plus haut degré l'intérêt public. Rien ne put cependant modérer l'acharnement du congréganiste Bellart; et, quoique le projet de ces jeunes gens n'eût pas même eu un commencement d'exécution, ils furent condamnés à mort. Ils marchèrent à l'échafaud (8 septembre) avec une contenance intrépide, au milieu d'une population émue d'admiration et de pitié. Les noms de ces jeunes martyrs de la liberté doivent être conservés par l'histoire; ils s'appelaient *Bories*, *Goulin*, *Pommier* et *Raoulx*.

Avant eux (4 mai), avait encore péri un autre militaire, le capitaine Vallé, accusé aussi de complot, et condamné à mort par la cour d'assises du Var. Après eux, deux autres devaient subir le même sort, victimes d'un abominable guet-apens. L'ex-lieutenant-colonel Caron forma, quand la conspiration de Béfort eut échoué, le projet de délivrer les prévenus qu'on allait juger à Colmar : il fit, à ce sujet, des propositions à quatre sous-officiers, qui le dénoncèrent, et qui reçurent l'ordre de leurs chefs de se prêter à ses tentatives pour arrêter l'entreprise quand il serait temps; et en effet, bientôt deux escadrons de chasseurs sont mis sous leurs ordres; des officiers déguisés sont dans les rangs; et, le 2 juillet, ces quatre maréchaux des logis, Gérard, Thiers, Magnien, Delzaive, amènent à Caron les deux escadrons, en lui assurant que tous les militaires qui en font partie sont décidés à tout tenter pour faire réussir le coup de main qu'il médite. Caron harangue cette petite troupe, dont il est loin de soupçonner la trahison, et termine son discours par le cri de *Vive l'empereur!*.. A ces mots, les soldats se jettent sur lui et sur son complice, le maître d'équitation Roger, les garrottent, les mettent sur une charrette, et les ramènent ainsi à Colmar, où ils les livrent à la justice. Les quatre maréchaux des logis furent faits officiers, et Caron, traduit devant le conseil de guerre de Strasbourg, fut condamné à mort, et fusillé le 1er octobre. Il s'était pourvu en cassation; sa demande resta plusieurs jours dans les cartons du ministre de la justice, Peyronnet, et quand la cour suprême fut enfin saisie de ce pourvoi, il y avait déjà trois jours que le malheureux avait été exécuté. Roger fut également condamné à mort par la cour d'assises de Metz. Mais on lui fit la grâce insigne de commuer cet arrêt en vingt ans de travaux forcés. Plus tard, il recouvra sa liberté.

Telles furent les principales conspirations de l'année 1822, et leurs tristes résultats. C'était ainsi que par l'espionnage, les provocations, la tyrannie et les supplices, le gouvernement de la restauration s'attirait l'*estime et l'amour* des Français.

Effet produit par ces procès sur l'esprit public. — Mais le plus grand malheur de cette époque fut la défiance générale que répandit dans toute la France la créance accordée par les tribunaux au témoignage de vils es-

pions de la police, et d'hommes dégradés au point de s'être voués au rôle ignoble de provocateurs. « De ce moment, dit le continuateur d'Anquetil, chacun se tint en garde contre ces infâmes agents, et la terreur qu'ils inspirèrent fut si grande, qu'on croyait voir partout des espions ou des excitateurs soldés. Le gouvernement se servit machiavéliquement de la peur que faisaient ces hommes de la police pour rompre l'union qui régnait parmi les libéraux, et il y réussit, au point que le chef se méfia de son subalterne, et celui-ci de son supérieur; que les vieux amis, les anciens camarades, les membres d'une même famille, n'osaient plus se communiquer entre eux leurs sentiments politiques. Un libéral laissait-il éclater sans contrainte ses ressentiments contre le gouvernement ou les ministres, on le prenait pour un agent provocateur; un écrivain publiait-il un ouvrage où les vérités étaient dites un peu durement, c'était encore un agent provocateur. Enfin, pour achever de mettre la désunion et de semer la défiance entre les hommes qu'on redoutait, on fit circuler des listes de personnes attachées à la police, où l'on eut soin de placer des noms honorables à côté de quelques hommes connus pour être réellement vendus au gouvernement; pour comble d'immoralité, il se trouva des hommes assez méchants pour ajouter à ces listes terribles leurs ennemis personnels, ou ceux des libéraux qu'ils voulaient perdre dans l'esprit public. Qu'on juge de l'effet que devaient produire ces infernales combinaisons! Il fallut plusieurs années pour que la confiance se rétablît entre les hommes qui professaient les mêmes opinions. »

Renouvellement du deuxième cinquième de la chambre.—Ce fut sous l'influence de cette peur universelle, et au milieu de fraudes de toute espèce de la part des agents ministériels, que se firent les élections pour le renouvellement du second cinquième de la chambre des députés. Elles furent par conséquent, comme les précédentes, presque exclusivement royalistes.

Session de 1822. — La session de 1821 avait été close le 1er mai. Celle de 1822 fut de courte durée; ouverte le 4 juin, elle fut fermée le 17 juillet. Dans l'intervalle de ces deux dates, il ne fut question, entre les ministres et les députés, que des affaires d'Espagne, et de la nécessité de remettre ce pays sous le joug abrutissant de Ferdinand et des moines.

Congrès de Vérone.—La sainte alliance en effet ne pouvait laisser son ouvrage imparfait. La France venait de subir à son tour le sort de l'Allemagne et de l'Italie, et son asservissement était on ne peut plus complet, puisque toutes les conspirations en faveur de la liberté avaient échoué; que le pouvoir se trouvait entre les mains des partisans de l'absolutisme, des amis de l'étranger, des auteurs de la *note secrète;* que les chambres marchaient d'accord avec le gouvernement; et que la nation, à ne considérer que ceux qui se disaient ses représentants, semblait forger elle-même les fers qui servaient à la lier. Le nom de la charte, il est vrai, subsistait encore; mais qu'importait un vain mot? la chose n'étant plus. Ainsi, de ce côté des Pyrénées, les vœux de la sainte alliance étaient accomplis; les rois n'avaient donc plus, pour en finir avec la liberté, qu'à l'étouffer encore au delà de ces montagnes. Ce fut dans ce but qu'ils se réunirent encore une fois; *Vérone* fut la ville qu'ils choisirent pour leur nouveau rendez-vous.

Ce congrès eut lieu dans le mois d'octobre. Il y fut arrêté que la France enverrait 100,000 hommes en Espagne pour y détruire le gouvernement des cortès et y rétablir le pouvoir absolu.

1823.

Session de 1823. — *Discussion sur la guerre d'Espagne.*—*Expulsion de Manuel.*—Le roi, à l'ouverture de la session de 1823 (28 janvier), annonça « qu'il avait ordonné le rappel de son « ministre (d'Espagne), et que 100,000 « Français, commandés par un prince « de sa famille, étaient prêts à mar-

« cher... » Ce discours et les préparatifs de guerre ne laissèrent plus de doute sur l'intervention de la France chez ses voisins du Midi. Les fonds publics éprouvèrent une forte baisse; tous les organes de l'opinion libérale s'élevèrent contre cette guerre qu'ils regardaient comme impopulaire, injuste, ruineuse, et contre les ministres qui allaient ainsi prodiguer l'or et le sang de la nation pour servir les projets liberticides de la sainte alliance. Dans les deux chambres, les débats relatifs à cette question d'intervention en Espagne furent des plus violents; mais ils le furent surtout à la chambre des députés, où ils donnèrent lieu à un scandale parlementaire qui ne saurait être passé sous silence. Dans le cours de cette discussion, Manuel, député de la Vendée, l'orateur le plus puissant de l'opposition et de la chambre, venait d'exposer l'insigne mauvaise foi des rois de la sainte alliance, et de tracer le hideux tableau du gouvernement de Ferdinand d'Espagne. Son discours avait déjà été plus d'une fois interrompu par les murmures des ultraroyalistes; mais, quand il fut arrivé à ces paroles : « C'est quand les « malheurs de la famille royale en « France attirèrent l'attention de l'é« tranger, que la France révolution« naire, sentant qu'elle devait se dé« fendre par de nouvelles forces et « une énergie nouvelle... » Des cris violents ne lui permirent pas de continuer, et aux cris *à l'ordre* usités en pareil cas, le côté droit ne craignit pas de joindre les mots *à la porte, chassez-le, chassez l'apologiste du régicide!* Manuel, resté calme à la tribune, au milieu de cette tempête parlementaire, réclamait le silence pour achever sa pensée; ne pouvant l'obtenir, il écrivit la fin de son discours, et la remit au président, qui, ne pouvant pas obtenir le silence pour la lire, se vit obligé de lever la séance. Le lendemain, on ne voulut pas entendre Manuel. On demanda son expulsion, et elle fut prononcée, après les plus orageux débats, par la majorité furieuse. « Appelé dans cette cham« bre, dit alors Manuel, par la volonté « de ceux qui avaient droit de m'y en« voyer, je ne dois en sortir que par la « violence de ceux qui n'ont pas le droit « de m'en exclure; et, si cette résolu« tion de ma part doit attirer sur ma « tête de plus grands dangers, je me « dis que le champ de la liberté a été « quelquefois fécondé par un sang gé« néreux. » Le président Ravez appela les gardes nationaux du poste de la chambre, et le sergent Mercier, leur chef, s'étant refusé à violer la représentation nationale en la personne d'un de ses membres, M. Foucault, colonel de la gendarmerie, ordonna à ses gendarmes d'*empoigner cet homme-là*, et Manuel fut emmené violemment hors de la chambre. Tout le côté gauche protesta contre cette exclusion arbitraire, et, n'ayant pu obtenir la réintégration de Manuel, 60 députés se retirèrent, et ne parurent plus à la chambre du reste de la session.

Le parti contre-révolutionnaire ne trouvant plus d'opposition, fut maître de la question d'Espagne; l'intervention fut décidée, et tout l'argent que demanda le ministère, par l'organe de M. de Chateaubriand, qui, à son retour du congrès de Vérone, où il avait représenté la France, avait reçu, à la place de M. de Montmorency, le portefeuille des affaires étrangères, lui fut accordé.

Entrée de l'armée française en Espagne; marchés Ouvrard. — Déjà, depuis un an, de nombreuses troupes étaient rassemblées sur la frontière des Pyrénées, sous prétexte de précautions sanitaires contre la fièvre jaune qui désolait une partie de la Catalogne. Quand l'intervention eut été résolue, cette armée fut portée à environ 100,000 hommes, et le duc d'Angoulême en prit le commandement sur la fin de mars. Mais telle était l'incurie du ministère, qu'à l'arrivée du prince, rien n'était préparé ni pour les subsistances, ni pour les transports. Alors un banquier célèbre s'offrit de pourvoir à tout comme munitionnaire général, et le duc signa d'urgence avec lui des marchés qui furent désastreux pour le

trésor. Le 6 avril, l'armée française franchit les frontières et pénétra en Espagne. Nous n'entrerons point dans les détails de cette guerre, qui ont trouvé leur place ailleurs (voyez dans le *Dictionnaire* l'art. GUERRES D'ESPAGNE). Il nous suffira d'en rapporter sommairement les principaux événements, et d'indiquer les déplorables résultats qu'elle eut pour la France et pour l'Espagne.

Opérations de la guerre d'Espagne; le duc d'Angoulême entre à Madrid. — Le centre de l'armée, sous les ordres du prince, se porta sur Madrid; les deux ailes s'étendirent sur les côtes de la Méditerranée et de l'Océan. Partout les Français furent accueillis avec ivresse par les guérillas, les moines et la populace des villes. Le duc d'Angoulême entra le 24 mai à Madrid. Les cortès avaient depuis près d'un mois quitté cette capitale, et emmené avec eux Ferdinand VII à Séville d'abord, puis à Cadix, après l'avoir déclaré déchu du trône, comme atteint d'aliénation mentale. Une partie de l'armée française fut aussitôt dirigée sur cette place pour en faire le siége.

Ordonnance d'Andujar. — Cependant le duc d'Angoulême établissait une régence à Madrid, et rendait la célèbre *ordonnance d'Andujar* (8 août), qui défendait aux autorités espagnoles, déjà altérées du sang des patriotes, de faire arrêter personne sans l'autorisation des officiers français, et plaçait les éditeurs des feuilles périodiques sous la direction des commandants des troupes. En même temps, il négociait la défection des généraux constitutionnels. Plusieurs de ces généraux, en effet, abandonnèrent la cause qu'ils avaient juré de défendre au prix de leur sang. D'autres combattirent jusqu'à ce que la résistance fût devenue impossible; de ce nombre fut Mina, qui, en Catalogne, se défendit jusqu'à la dernière extrémité, et tint plusieurs mois en échec le maréchal Moncey; mais enfin, écrasé par le nombre, il obtint une capitulation honorable, et put s'embarquer pour l'Angleterre. Moins heureux que lui, Riégo tomba entre les mains du duc d'Angoulême, qui le livra aux Espagnols, lesquels le firent mourir dans les tortures.

Siége de Cadix; prise du Trocadéro. — Cependant Cadix était investi. L'arrivée du duc d'Angoulême devant cette place imprima une nouvelle vigueur aux travaux du siége. Le 31 août, l'armée enleva le Trocadéro, position très-importante, parce qu'elle défendait l'entrée du port intérieur; le 23 septembre, la ville fut bombardée par l'amiral Duperré; et, le 28, tout était prêt pour un assaut général, qui devait être donné le lendemain, quand les cortès, perdant l'espoir de résister plus longtemps, rendirent la liberté à Ferdinand, et, dans les premiers jours d'octobre, Cadix ouvrit ses portes aux Français. Toutes les places qui tenaient encore pour les constitutionnels se rendirent ensuite les unes après les autres. La guerre était finie; les vengeances commencèrent.

Vengeances de Ferdinand. — Ferdinand avait repris l'exercice du pouvoir absolu; le farouche despote signala son retour au trône par le supplice de Riégo, lequel fut suivi de mille autres. Rien ne pouvait assouvir la rage des moines et des absolutistes contre les *negros :* c'était ainsi qu'ils appelaient les constitutionnels. En vain le duc d'Angoulême s'efforça-t-il d'intervenir entre les victimes et les bourreaux; il ne put arrêter les fureurs du parti royaliste de ce pays; les dispositions de son ordonnance d'Andujar furent d'abord éludées, puis foulées aux pieds; et bientôt, convaincu que ses efforts pour faire accepter sa médiation étaient inutiles, il partit avec la portion des troupes qui n'étaient pas destinées à faire partie de l'armée d'occupation, et reprit le chemin de la France, laissant la malheureuse Espagne en proie à tous les désordres et à la plus épouvantable réaction politique que l'on eût jamais vue.

Voilà quel fruit l'Espagne retira de notre intervention. Pour nous, quel en fut le résultat? Une sanglante humiliation (nous nous étions faits les exécuteurs des hautes œuvres de la

sainte alliance) et des frais immenses; car cette guerre coûta aux contribuables français plus de 400,000,000. Ajoutons que les patriotes espagnols ne nous ont pas encore pardonné d'avoir, chez eux, reculé de quinze ans l'établissement de la liberté.

Dissolution de la chambre des députés. — Ce triomphe de nos armes fut encore fatal à nos libertés. Dans le premier moment, la masse de la nation ne calcula pas toutes les conséquences de notre expédition dans la Péninsule; elle ne vit que les trophées de nos soldats, et, comme les royalistes, quoique pour un autre motif, elle fit éclater une grande joie. Il en revint au ministère, auteur de cette guerre, une espèce de popularité, bien éphémère, il est vrai, mais dont il sut profiter pour faire un pas de plus dans la voie contre-révolutionnaire qu'il s'était tracée. La chambre des députés comptait encore un tiers de libéraux; c'était plus qu'il n'en fallait sinon pour arrêter, du moins pour entraver et ralentir la marche de la majorité et du ministère. Celui-ci pensa que les électeurs, au moment où la nation était plongée dans l'ivresse de la victoire, lui seraient favorables; conséquemment, que pour se débarrasser de ces libéraux si incommodes, il fallait casser la chambre. Cette mesure fut prise le 24 décembre, et les colléges électoraux de toute la France furent convoqués pour la fin de février et le commencement de mars de l'année suivante.

Nomination de nouveaux pairs. — En attendant que les électeurs lui fissent une majorité telle qu'il la lui fallait à la chambre des députés, le ministère commença par s'en faire une lui-même à la chambre haute. Le Luxembourg reçut une fournée de vingt-sept nouveaux pairs, tous pris dans le parti ultra-royaliste. Déjà, précédemment, il en avait reçu une autre d'une dizaine d'évêques ou archevêques.

Modification du ministère. — Une réforme avait encore eu lieu dans le cabinet. Le maréchal Victor, enfant de la révolution et soldat de l'empire, n'était pas à sa place au milieu des hommes de l'émigration; il devait gêner leurs machinations contre-révolutionnaires. Aussi, dès que, après la guerre d'Espagne, on n'eut plus besoin de son expérience, on le remplaça par une incapacité, et M. de Damas fut ministre de la guerre.

1824.

Intrigues électorales. — Malgré la bonne opinion que les ministres avaient de la plupart des électeurs, ils crurent prudent de ne pas trop se fier à leur bon vouloir présumé, et de travailler activement eux-mêmes au succès des élections. Tout le temps qui suivit la dissolution de la chambre fut exclusivement consacré à cette œuvre. Les membres du cabinet rivalisèrent de zèle; mais M. Corbière surpassa tous ses collègues, et se fit, par ses manœuvres, une réputation impérissable de déloyauté, de corruption et de tyrannie. Qu'importaient les moyens, pourvu que le but fût atteint! Circulaires menaçant de destitution les fonctionnaires qui ne soutiendraient pas de toutes leurs forces les choix ministériels; radiations arbitraires et inscriptions également arbitraires sur les listes électorales; délivrance de fausses cartes d'électeurs; tracasseries de tout genre à l'égard des éligibles et des électeurs libéraux; promesses de places et de faveurs pour ceux qui montreraient le plus de zèle; discours et exhortations de prêtres en chaire et ailleurs; mandements d'évêques; toutes les fraudes imaginables, toutes les violences possibles, toutes les manœuvres les plus indignes, les plus scandaleuses, furent autorisées, encouragées, mises en usage, et finalement réussirent au delà même des espérances des ministres et des royalistes. Il n'arriva à la chambre qu'une vingtaine de députés libéraux; mais la lutte qui s'engagea alors entre eux et la phalange des trois cents automates de M. de Villèle, qui, au moindre signe du maître, se levaient tous comme un seul homme, ils la soutinrent avec un courage, avec un talent dignes de la cause qu'ils défendaient; et, s'ils ne purent

pas empêcher l'adoption d'une foule de lois antinationales, ils défendirent du moins pied à pied chacune des institutions menacées; du haut de la tribune, ils firent entendre d'éloquentes paroles; et leurs discours, reproduits par la presse, allaient par toute la France réveiller le patriotisme assoupi, et préparer de loin la chute des ennemis de la révolution.

Loi sur la septennalité des élections.—Mais ce n'était pas tout pour le ministère, que d'avoir obtenu des électeurs une majorité immense, incontestable, il fallait encore, pour qu'il pût mener à fin tous ses projets contre-révolutionnaires, que cette majorité fût fixe et permanente. Afin d'atteindre ce résultat, il ne craignit pas de violer doublement la charte, qui déclarait formellement que les députés ne seraient élus que pour cinq ans, et que chaque année un cinquième de la chambre serait renouvelé; il présenta un projet de loi qui établissait la septennalité des élections. Les députés l'adoptèrent, et usurpèrent ainsi pour sept ans un mandat qu'ils n'avaient reçu les uns que pour cinq ans, les autres que pour une seule année.

Rejet d'une loi sur la conversion des rentes, à la chambre des pairs. — La chambre des pairs vota la septennalité; mais elle rejeta un autre projet que la chambre des députés venait d'adopter. Ce projet, qui était relatif à la conversion des rentes, tendait à convertir l'intérêt de 140,000,000 de rentes 5 p. 100 en 3 p. 100, au taux de 75 francs. Cette mesure pouvait être avantageuse au trésor, mais elle était regardée comme désastreuse pour les possesseurs de rentes 5 p. 100. Dans la discussion qui eut lieu à ce sujet au Luxembourg, la seule voix éloquente du ministère, celle de M. de Chateaubriand, garda le silence; et l'archevêque de Paris, M. de Quélen, prit la parole dans l'intérêt de ses diocésains.

M. de Chateaubriand quitte le ministère; formation du parti constitutionnel-royaliste. — M. de Villèle attribua le rejet de sa loi à ces deux personnages, et son courroux ne pouvant atteindre M. de Quélen, qui était prêtre et inamovible, tomba tout entier sur son collègue, M. de Chateaubriand, lequel fut renvoyé du ministère avec moins de formalités qu'on n'en met à chasser un commis infidèle. Cet indigne traitement fait à l'auteur du *Génie du christianisme* lui valut une grande popularité, et fit un tort immense au ministère. Un certain nombre de députés et de pairs, amis de M. de Chateaubriand, et qui, comme lui, se disaient aussi attachés à la charte que dévoués au roi, se séparèrent alors de la majorité des deux chambres, et formèrent le noyau d'un nouveau parti qui devint de jour en jour plus redoutable. Ce parti s'intitula lui-même *constitutionnel-royaliste;* tandis que les ministres et leurs fidèles, croyant le flétrir, ne l'appelaient que le *parti de la défection.* Le *Journal des Débats*, dans les colonnes duquel le public reconnaissait la plume de M. de Chateaubriand, fut l'organe de ce parti, et commença contre le cabinet une polémique ardente, acharnée, implacable, qui ne s'apaisa que lorsque le ministère de Villèle eut été violemment abattu.

Présentation et retrait des lois sur le sacrilége et sur les droits de navigation.—Dans cette même session, le ministère proposa une loi sur le sacrilége et une autre sur les droits de navigation, lesquelles excitèrent de telles alarmes et révoltèrent tellement l'opinion publique, qu'il fut obligé de les retirer, du moins momentanément, car nous verrons que plus tard il revint à son premier projet.

Nouvelle loi sur le recrutement de l'armée. — Une autre loi, qui fut adoptée, détruisit dans ses principales dispositions la loi de Gouvion Saint-Cyr sur le recrutement de l'armée, et mit de côté la réserve des vétérans.

Vote du budget; clôture de la session. — Le vote d'un budget d'un milliard, et celui de 140 millions pour l'entretien de l'armée d'occupation de 45,000 hommes que nous avions en Espagne, furent les derniers actes de cette déplorable session, qui fut close le 4

août. Elle avait été ouverte le 23 mars.

Nouvelle modification du cabinet. — Le jour même de la clôture de la session, il y eut des changements dans le cabinet. M. de Damas quitta la guerre pour prendre le portefeuille des affaires étrangères, que M. de Villèle s'était adjugé après l'expulsion de M. de Chateaubriand; M. de Clermont-Tonnerre passa à la guerre, et le maréchal Lauriston fut remplacé par M. de Doudeauville. Mais ces ministres étaient sans importance; le cabinet n'était en réalité composé que de trois hommes: c'étaient MM. de Villèle, Corbière et de Peyronnet, qui formaient ce trop fameux triumvirat. Quelque temps après, on créa un nouveau ministère en faveur de la congrégation, ce fut celui des affaires ecclésiastiques, auquel on annexa la direction de l'instruction publique. Il fut donné à M. l'abbé Frayssinous, évêque d'Hermopolis *in partibus*, et déjà grand maître de l'Université.

Persécutions contre la presse; rétablissement de la censure. — Cependant la presse attaquait avec force et les actes et les tendances du ministère. Celui-ci, à défaut de la censure contre elle, employa la corruption. Il tenta d'acheter les journaux. Quelques-uns se vendirent; mais *la Quotidienne, le Constitutionnel, le Courrier français,* repoussèrent ces infâmes propositions, et, en les dévoilant, livrèrent le ministère au mépris et à la risée publique. Furieux alors, le ministère intenta des procès aux feuilles qu'il n'avait pu séduire; mais la magistrature protégea la presse. La loi de 1822 permettait de rétablir la censure dans l'intervalle des sessions, si des circonstances graves rendaient cette mesure nécessaire. Les ministres crurent reconnaître ces circonstances graves dans les arrêts d'acquittement prononcés par les cours royales, et ils rétablirent la censure.

Mais, au défaut de la presse périodique, une multitude d'écrits, et, au premier rang, une brochure de M. de Chateaubriand *sur la censure,* les *pamphlets* de Paul-Louis Courier et les *chansons* de Béranger, stigmatisèrent et livrèrent au ridicule la conduite du gouvernement.

Le ministère avait donné pour motif du rétablissement de la censure, l'opposition de la magistrature avec le gouvernement; mais ce n'était là qu'un prétexte. Le véritable motif était de réserver au successeur de Louis XVIII, qui se mourait, un facile moyen d'acquérir, en rendant la liberté à la presse, la popularité qu'il était si loin de posséder, et dont un nouveau règne a toujours besoin.

Mort de Louis XVIII. — Depuis plusieurs années, Louis XVIII, accablé d'infirmités, ne régnait plus que de nom. Le pouvoir était tout entier au comte d'Artois son frère; de sorte que ce n'est pas sur lui que doit retomber le blâme de la guerre d'Espagne et des actes ministériels qui suivirent les élections de 1824. Le 10 septembre, tout à fait affaibli, et sentant sa fin approcher, il donna à ses ministres, d'une manière officielle, l'ordre de travailler avec *Monsieur*. Lorsque, à son lit de mort, on lui eut amené le duc de Bordeaux pour qu'il le bénît, il le regarda avec attendrissement, et comme s'il eût prévu l'avenir, il dit d'une voix émue, en posant les mains sur l'enfant dernier rejeton de sa race, et en regardant son frère : « *Que Charles X ménage la couronne de cet enfant!* » Un autre jour, il avait encore dit au comte d'Artois : « *J'ai louvoyé entre les partis comme Henri IV, et j'ai par-dessus lui, que je meurs dans mon lit aux Tuileries; agissez comme je l'ai fait, et vous arriverez à cette fin de paix et de tranquillité.* » Inutiles conseils, vœux qui ne devaient point s'accomplir! Le futur roi allait prendre la route directement opposée à celle qui lui était tracée par le roi mourant; c'était sur la terre d'exil qu'il devait rendre le dernier soupir, et ses fautes devaient priver son petit-fils de sa couronne héréditaire. Louis XVIII expira le 16 septembre, et de ce jour, le chef de l'émigration et du gouvernement occulte fut roi de France.

Règne de Charles X.

§ VII. *Suite du ministère Villèle. Année* 1824.

Avénement de Charles X. — On connaissait le successeur de Louis XVIII. On savait que, depuis 89 jusqu'à son avénement au trône, ce prince n'avait jamais varié dans sa conduite politique, et cette conduite avait mis au grand jour sa haine mortelle contre la révolution et ses regrets pour l'ancien régime; on savait en outre que depuis plusieurs années, quoiqu'il eût eu une jeunesse et un âge mûr très-dissipés, il était tombé dans une étroite dévotion, et subissait aveuglément la domination des jésuites; on ne pouvait, par conséquent, se faire illusion sur le péril dont on était menacé, et cependant, telle est en France la puissance d'un langage gracieux et de manières affables, que l'avénement du nouveau roi fut presque populaire. Une brochure de M. de Chateaubriand, intitulée : *Le roi est mort, vive le roi!* faisait voir dans le prince, à travers le prisme de l'éloquence, des vertus qui n'existaient peut-être que dans la royaliste imagination de l'illustre écrivain; on répétait les paroles que l'on avait prêtées au comte d'Artois à son arrivée en France en 1814 : *Rien n'est changé, il n'y a qu'un Français de plus.* Depuis son avénement, il avait dit aux soldats qui écartaient le peuple sur son passage : *Plus de hallebardes!* Ce mot, et plusieurs autres aussi heureux, mais, par-dessus tout, la suppression de la censure, semblaient faire bien augurer du nouveau règne. Les libéraux eux-mêmes se laissèrent prendre à ces appâts trompeurs, et l'on en vit plusieurs se livrer à des démonstrations exagérées d'enthousiasme.

Mais ni cette illusion, ni la popularité de Charles X, ne furent de longue durée. Quelques jours virent naître et périr l'une et l'autre. On avait espéré un changement de ministère; le roi déclara formellement son intention de maintenir l'ancien. Dès ce jour, les libéraux furent désabusés, l'enthousiasme se refroidit, et les défiances et les craintes renaquirent dans les cœurs.

Ouverture de la session. — Cependant un peu d'espoir revint encore aux libéraux, lorsque, à la séance royale pour l'ouverture de la session de 1824-1825 (22 décembre), on entendit ces paroles solennelles sortir de la bouche du monarque : « Vous assisterez « à la cérémonie de mon sacre. Là, « prosterné au pied du même autel où « Clovis reçut l'onction sainte, en pré- « sence de celui qui juge les peuples et « les rois, *je renouvellerai le serment « de maintenir et de faire observer « les lois de l'État et les institutions « octroyées par le roi mon frère.* » Mais les actes du ministère ne tardèrent pas à dissiper cette nouvelle illusion; la présentation d'une série de lois impopulaires ne se fit pas attendre.

1825.

Loi d'indemnité. — La première de ces lois fut celle qui accordait aux émigrés un milliard, à titre d'*indemnité* pour leurs biens confisqués et vendus pendant la révolution. Peu de mesures prises par la restauration ont excité autant de mécontentement et d'irritation que celle-là. Elle arrachait au peuple le fruit de ses sueurs, pour le donner à des hommes dont le nom avait été, depuis vingt-cinq ans, attaché à toutes les coalitions formées par l'étranger contre la France, à tous nos malheurs de 1814 et de 1815. Cette loi, astucieusement fondue par le ministre de Villèle avec celle de la conversion des rentes 3 pour 0/0 renouvelée, fut adoptée par les deux chambres après y avoir soulevé les plus vifs débats. Mais que pouvait l'éloquence, animée par le patriotisme, des Foy, des Benjamin Constant, et de quelques autres voix généreuses, contre les ventrus de M. de Villèle et contre une majorité dont la plupart des membres devaient prendre part à la curée qu'ils votaient?

Loi du sacrilége. — La noblesse était satisfaite; restait le clergé. Il avait accepté un salaire en échange de ses biens; il ne pouvait donc légitimement réclamer d'indemnité. Mais cha-

que jour on lui faisait des concessions nouvelles, et il acquérait une influence qui devenait redoutable, effrayante. En sa faveur, les chambres votèrent une première loi qui rétablissait les communautés religieuses de femmes; elles en votèrent bientôt une autre, la fameuse *loi du sacrilége*. Des peines infamantes et atroces furent attachées aux profanations et aux vols dans les églises; en certains cas, le coupable était puni du supplice des parricides.

Sacre de Charles X. — La session fut interrompue par les cérémonies du sacre. Ce sacre, annoncé par le discours de la couronne, eut lieu à Reims, le 29 mai, avec un grand éclat. Les deux chambres et tous les grands corps de l'État y assistèrent. En leur présence, le roi jura sur l'Évangile d'observer la charte, et reçut la couronne des mains de l'archevêque. Le procès-verbal de la cérémonie certifia que l'huile dont Charles X venait d'être oint, était la même huile miraculeuse que saint Remy avait employée pour le baptême de Clovis, bien que la fiole où cette dernière était contenue eût été brisée publiquement en 1793.

Mort de P. L. Courier et du général Foy. — Des lois impopulaires ou barbares ne furent pas les seuls maux sur lesquels la France libérale eut à gémir pendant cette année 1825. Elle eut à pleurer la mort de Paul-Louis Courier, assassiné par une main inconnue, et celle du général Foy, ravi à la France au moment où elle avait le plus besoin de son talent et de son patriotisme. La France entière assista de cœur aux funérailles du grand orateur et du grand citoyen. Un monument fut consacré à sa mémoire, et la reconnaissance nationale dota ses enfants.

La même année vit encore mourir à l'étranger deux grands personnages, le roi de Bavière, le fidèle allié de Napoléon, et l'empereur Alexandre de Russie, qui, après avoir le premier noué l'alliance du continent européen contre l'Angleterre, avait été le premier à la rompre, et était devenu ainsi la cause des malheurs qui nous avaient accablés de 1812 à 1815.

1826.

Ouverture de la session de 1826. — *Rejet de la loi du droit d'aînesse.* — Le ministère, après la séparation des chambres, avait exhumé de la poussière féodale le monstrueux *droit d'aînesse*. A peine la session 1826 fut-elle ouverte, qu'il le présenta à l'acceptation du pouvoir législatif. Ce projet de loi, qui blessait tant d'intérêts et soulevait tant de ressentiments, tendait à reconstituer la grande propriété de l'ancien régime, en créant dans les successions un privilége en faveur de la primogéniture, à défaut d'un vœu formellement exprimé par le testateur. La chambre des députés l'adopta; mais il fut rejeté par la chambre des pairs, qui par là acquit pour quelque temps une grande popularité.

Réjouissances publiques. — Cette défaite du ministère et du parti aristocratique excita des transports de joie dans toute la France. A Paris, elle fut célébrée par des illuminations. La police vit d'un mauvais œil cette manifestation de l'allégresse publique. Il fut défendu aux épiciers de vendre des lampions; mais ils ne tinrent pas compte de cette défense arbitraire, et le lendemain, l'illumination étant devenue générale dans les rues Saint-Denis et Saint-Martin, lesquelles, en outre, retentissaient à la fois et du bruit des pétards lancés devant chaque boutique, et des cris de : *vive la chambre des pairs! vive la charte!* la gendarmerie intervint, voulut empêcher et les cris et l'usage des pétards, dispersa les groupes qui déjà se formaient dans l'intention de résister, et arrêta quelques commis de magasins qui, traduits devant la police correctionnelle, furent condamnés, comme tapageurs, à quelques jours de prison.

Persécutions contre la presse. — La presse libérale fut à son tour l'objet des vengeances des partisans vaincus du droit d'aînesse. Le *Journal du Commerce* fut appelé à la barre de la

chambre des députés ; plusieurs autres journaux comparurent devant les tribunaux ordinaires. Mais les magistrats ne se montrèrent pas toujours disposés à épouser les ressentiments des ennemis du gouvernement représentatif; et, s'il y eut des condamnations, il y eut aussi des acquittements, que ne purent empêcher les efforts ni les violences du parquet.

Projets de loi sur l'enseignement et l'exercice de la médecine. — Ce premier échec du ministère fut comme le prélude de plusieurs autres. Il présenta successivement un projet de loi sur les écoles de médecine, lequel avait pour but, en multipliant les écoles secondaires, de frapper au cœur les facultés de médecine; et un autre qui tendait à exclure les médecins des colléges électoraux, en remplaçant le droit de patente par un droit d'exercice. Ces deux projets échouèrent à la chambre des pairs ; le premier fut amendé de façon à n'être plus reconnaissable ; le second fut rejeté.

Votes favorables au ministère.— Situation des partis. — Le ministère, il est vrai, remporta quelques avantages. Il parvint à faire renvoyer devant le conseil d'État, dont les membres sont à la nomination du ministre, et peuvent être révoqués par lui, l'affaire des frauduleux marchés de Bayonne ; à faire légaliser l'abandon de Saint-Domingue, moyennant une indemnité ; à faire accorder de nouveaux priviléges au clergé ; enfin à faire passer l'énorme budget de cette année ; cependant la formidable opposition contre laquelle il eut à lutter, soit au dedans, soit au dehors des chambres, dut l'avertir que son règne ne serait plus de longue durée.

Dans les chambres, en effet, il n'avait plus pour lui que les ventrus. L'extrême droite, que gouvernait alors le fougueux la Bourdonnaye, votait souvent avec le côté gauche. Le tiers parti dont nous avons parlé grandissait chaque jour. Les libéraux n'étaient encore qu'en bien petit nombre ; mais leur éloquence entraînait quelquefois la majorité de l'assemblée, et peu à peu ravivait dans toute la France l'amour de la liberté et l'horreur du despotisme ministériel ; car, bien que Manuel n'eût pas reparu à la chambre depuis sa brutale expulsion, et que la France fût en deuil de Foy, la tribune libérale possédait encore de grands talents : Royer-Collard, Sébastiani, de Girardin, Benjamin Constant, Casimir Périer, et beaucoup d'autres, remplaçaient dignement les deux grands orateurs. MM. Hyde de Neuville et Alexis de Noailles eux-mêmes, quoique appartenant à un parti différent, faisaient souvent entendre de généreuses paroles, que n'auraient point désavouées les plus ardents défenseurs de l'opinion libérale. A la chambre des pairs, parmi les nombreux soutiens de la même cause, brillaient au premier rang MM. de Broglie et de Chateaubriand ; ce dernier surtout, adversaire d'autant plus redoutable de M. de Villèle et de ses collègues du triumvirat, MM. de Peyronnet et Corbière, qu'il les attaquait avec une arme à deux tranchants, de sa puissante voix à la tribune des pairs, de sa plume, plus puissante encore, dans le *Journal des Débats* ou dans des brochures qui s'imprimaient à un nombre prodigieux d'exemplaires.

Souscription en faveur des Grecs. — Hors des chambres, l'opposition n'était ni moins vive, ni moins éloquente. La nation ne laissait échapper aucune occasion de manifester d'une manière éclatante ses antipathies pour les hommes qui la gouvernaient. Depuis cinq ans durait la lutte héroïque des Grecs contre l'oppression musulmane. En 1826, la fortune leur était contraire : Missolonghi, après une résistance sublime, était tombée au pouvoir des Turcs, qui, ne pouvant assouvir leur féroce vengeance sur la garnison, qui s'était fait sauter, la tournèrent sur la population, qu'ils massacrèrent. Les malheureux Hellènes tendaient alors leurs mains suppliantes vers la France, comme vers un dieu sauveur. Le ministère était sourd à ces cris de détresse, insensible à cette noble infortune. Mais la France, en dehors de son gouvernement, levait, au moyen

de souscriptions, des millions sur elle-même, comme un tribut dû au malheur et au courage, et, en dépit de ses gouvernants, les faisait passer aux dignes enfants des héros de Salamine et de Platée.

Processions du jubilé. — Le dévot Charles X, escorté de toute sa cour et de tous les dignitaires de l'État, dont plusieurs étaient bien connus pour leur irréligion et leur scepticisme, suivait à pied les processions du jubilé qui tombait cette année-là ; et la France se moquait de ces momeries, et des vieux maréchaux qui y prenaient part en portant des cierges au lieu de bâtons de commandement.

On était généralement persuadé que le ministère était dominé par la congrégation et le parti-prêtre ; aussi une portion de la haine que l'on portait aux ministres retomba-t-elle sur le clergé, et surtout sur les missionnaires qui, presque tous, appartenaient à la compagnie de Jésus. Il fallut, dans plusieurs grandes villes, et notamment à Brest et à Rouen, recourir à la force armée pour les protéger contre les populations irritées.

Attaques du comte de Montlosier contre les jésuites. —Ce fut alors que parut le fameux *Mémoire à consulter*, du comte de Montlosier, mémoire dans lequel l'auteur, ancien champion de la féodalité et de l'aristocratie, mais mortel ennemi du *parti-prêtre*, dénonçait la vaste organisation de la congrégation et des jésuites comme menaçante pour la sûreté de l'État et pour le maintien des libertés de l'Église gallicane. Cet ouvrage fit une immense sensation, non-seulement en France, mais dans toute l'Europe. Les esprits étaient encore en proie à l'agitation causée par la crainte des dangers qui s'y trouvaient signalés, quand l'abbé Frayssinous, ministre des cultes et grand maître de l'Université, laissa échapper à la tribune, lors de la discussion du budget de son département, l'aveu de l'existence des jésuites dans le royaume, et de sept colléges dirigés par eux. Aussitôt, M. de Montlosier, dans un second écrit, intitulé : *Dénonciation aux cours royales*, fit, devant la cour royale de Paris, un appel énergique aux lois de l'État, contre le rétablissement de cette dangereuse société. La cour royale s'étant déclarée incompétente, M. de Montlosier s'adressa à la chambre des pairs, et celle-ci s'occupa de cette pétition dès le commencement de la session suivante.

Attaques multipliées contre le ministère et le parti-prêtre; procès de presse.— La session de 1826 avait été close le 6 juillet. Pendant le silence de la tribune parlementaire, les ministres avaient espéré respirer quelque peu. Mais on ne leur laissa pas un instant de repos. La presse, qui comptait parmi ses écrivains plusieurs d'entre les orateurs les plus distingués des deux chambres, harcelait sans relâche l'odieux triumvirat, en stigmatisant ses actes passés, et en donnant l'éveil sur ses projets à venir. Barthélemy et Méry, armés du fouet sanglant de Juvénal, le flagellaient impitoyablement dans leur immortelle *Villéliade*. Casimir Delavigne mettait au jour de nouvelles *Messéniennes*, dignes en tout de leurs sœurs aînées ; Béranger continuait à chanter ; enfin, un transfuge de Montrouge, venant en aide à M. de Montlosier, initiait, dans ses *Jésuites modernes*, le public aux mystères de la société de Loyola, dérobés jusqu'alors sous un voile épais aux regards profanes.

Pour se consoler, le ministère faisait représenter devant le pont d'Iéna, sur les hauteurs de Chaillot, la prise du Trocadéro ; et, pour se venger, il intentait procès sur procès à la presse périodique et aux petits livres in-32 ; destituait tous les fonctionnaires suspects de libéralisme, et les remplaçait par des congréganistes ; enfin, il méditait en secret des lois liberticides pour la prochaine session.

Ouverture de la session. —Elle fut ouverte le 22 décembre. Le discours du roi ne laissa aucun doute sur les intentions hostiles du ministère contre la liberté de la presse et le jury.

Loi de justice et d'amour.—Dès le 29 décembre, M. Peyronnet présenta à la chambre des députés sa fameuse

loi de justice et d'amour, concernant la police de la presse; chef-d'œuvre de machiavélisme, d'arbitraire et de violence; où la censure était déguisée sous le nom de dépôt; où les imprimeurs se trouvaient érigés en censeurs de tous les écrits; où la confiscation était rétablie; où la loi avait un effet rétroactif; où les lois civiles et commerciales étaient bouleversées; où le jury devenait le servile instrument du ministère. Sous cette loi monstrueuse, si elle eût passé, devaient périr et la liberté de la presse et l'indépendance nationale. Heureusement, le sort de la *loi du droit d'aînesse* lui était réservé.

1827.

Forces respectives des partis. — Cette année 1827 est remarquable entre toutes les années de la restauration. Le drame que nous racontons y fait un pas immense vers le dénoûment; la guerre, que depuis douze ans se font sans relâche les partisans de l'ancien régime et les défenseurs des conquêtes de la révolution, y prend un caractère solennel; car c'est avec toutes leurs forces réunies que les deux adversaires se présentent au combat : d'un côté, le roi, les ministres et leurs innombrables agents, la majorité des députés, les prêtres, la congrégation, les jésuites, *la Quotidienne* et *la Gazette de France*; de l'autre, quelques journaux, entre autres *le Constitutionnel* et *le Courrier français*, et quelques députés seulement; mais derrière eux, pour les soutenir, la nation, la nation humiliée, il est vrai, mais à qui a enfin été rendu le sentiment de son humiliation, et qui aspire à reconquérir sa propre estime. La victoire ne saurait être douteuse; elle sera éclatante pour les amis de la liberté, mais elle ne sera pas décisive. Le ministère antinational qui, depuis six ans, pèse sur la France, tombera honteusement, il est vrai, mais ses auxiliaires resteront debout, et leur résistance sera longue encore et opiniâtre.

La chambre des pairs renvoie au président du conseil la pétition du comte de Montlosier. — Le premier vote législatif de la session fut un échec pour le ministère. La chambre des pairs, sur les conclusions de M. Portalis, accueillit la pétition de M. de Montlosier sur l'existence illégale des jésuites, se prononça contre leur société comme *société religieuse non légalement autorisée*, et ordonna le renvoi de la pétition au président du conseil des ministres.

Discussion et vote de la loi sur la police de la presse, à la chambre des députés.—Cependant, le projet de loi relatif à la police de la presse était discuté à la chambre des députés. Les débats furent des plus orageux. Tous les orateurs du côté gauche, Casimir Périer, Benjamin Constant, Sébastiani, Gautier, et beaucoup d'autres, mais surtout Royer-Collard, dont le discours est resté comme un monument de dialectique et d'éloquence, firent des efforts désespérés pour obtenir le rejet de la loi; et ils furent soutenus par M. de la Bourdonnaye et sa phalange antiministérielle de l'extrême droite. Mais impuissants efforts! M. de Peyronnet, qui avait été battu sur tous les points de la discussion, craignant que l'opposition ne finît par entraîner l'assemblée, se hâta de donner le mot d'ordre aux centres. Aussitôt les cris : *La clôture! la clôture!* firent trembler la salle; la discussion fut fermée; on passa au scrutin; et la loi, qualifiée d'*athée* par M. Royer-Collard, fut emportée par 233 voix (12 mars).

Pétition adressée au roi par l'Académie française.—Pendant le cours de ces débats, l'Académie française, sur la proposition de M. Charles de Lacretelle, soutenue par MM. de Chateaubriand, Villemain, Lemercier, Michaud, Jouy, Droz et Duval, avait nommé une commission pour supplier le roi de retirer un projet de loi si funeste aux lettres. Charles X refusa de recevoir cette commission, et MM. Lacretelle, Villemain et Michaud, furent destitués. D'autres pétitions des libraires, des imprimeurs, etc., ne furent pas mieux accueillies.

Retrait de la loi. — Méprisée aux Tuileries et au Palais-Bourbon, l'opinion publique fut écoutée au Luxembourg. Le projet de loi de M. de Peyronnet rencontra dans la chambre des pairs une si violente opposition, que le ministère fut obligé de le retirer (17 avril).

Réjouissances à Paris. — La population de Paris fit honneur au roi de cette mesure; de brillantes illuminations, des milliers de riches transparents, avec des devises et des emblèmes en l'honneur du monarque, les cris de *Vive le roi!* dont retentissaient le Carrousel et tous les quartiers de la capitale, mêlés à ceux de *Vive la chambre des pairs! Vive la liberté de la presse!* furent les témoignages de la reconnaissance et de la joie publiques. Charles X avait presque reconquis en un jour la popularité qui avait salué son avénement au trône. Mais cette popularité dura moins encore que la première.

Revue de la garde nationale; licenciement de cette garde. — Ce prince attachait cependant quelque prix aux témoignages d'affection que le peuple lui donnait; les ministres voulurent profiter du moment où les Parisiens étaient encore sous l'influence qu'avait excitée en eux le retrait de la loi sur la presse; et une revue générale de la garde nationale fut indiquée pour le 28 avril. Paris tout entier se transporta au Champ de Mars: 60,000 gardes nationaux, presque tous habillés à neuf, tant avait été grand l'enthousiasme excité par l'annonce de cette revue, y étaient sous les armes. Le roi passa dans tous les rangs, et partout il fut accueilli par les cris de *Vive le roi!* Mais à ces cris se mêlèrent ceux de: *A bas les ministres! A bas de Villèle! A bas les jésuites!* La vengeance des ministres et des jésuites ne se fit pas attendre: dès le lendemain le *Moniteur* publiait une ordonnance qui licenciait la garde nationale de Paris. Cette mesure violente excita une indignation universelle; aucun acte du ministère Villèle ne fut plus impolitique. C'en fut fait pour toujours de la popularité usurpée de Charles X, et quand fut venu pour la royauté le jour du péril, la garde nationale, qui aurait pu la sauver, combattit contre elle.

Clôture de la session. — Les chambres votèrent le budget au pas de course, et se séparèrent le 22 juin.

Rétablissement de la censure. — Dès le surlendemain (24 juin), le ministère rétablit la censure. Il faut avouer aussi qu'il n'avait pas à se louer de la presse: jamais ministres n'avaient été en butte à d'aussi vives, à d'aussi nombreuses attaques. Le *Constitutionnel*, le *Courrier français* et les *Débats* leur faisaient une guerre cruelle. Les deux premiers avaient été poursuivis à plusieurs reprises pendant la session. M. Cauchois Lemaire avait publié ses *Lettres historiques* à M. de Peyronnet; M. de Salvandy avait aussi écrit un pamphlet contre les ministres; MM. Méry et Barthélemy, après avoir chanté, l'année précédente, le président du conseil dans la *Villéliade*, chantaient, en 1827, ses deux collègues de la justice et de l'intérieur dans la *Peyronnéide* et dans la *Corbiéréide;* enfin, bientôt allait paraître, et avoir aussi une vogue immense, le nouveau *Mémoire* adressé par le comte de Montlosier *au comte de Villèle, sur les jésuites, les congréganistes, et le parti-prêtre en* 1827.

Intervention en Grèce; bataille de Navarin. — Quelques gouvernements entendirent enfin les cris de détresse des malheureux Hellènes. Par un traité, signé le 6 juillet, la France s'unit à l'Angleterre et à la Russie pour amener la fin des hostillités entre la Turquie et la Grèce. Les Grecs épuisés étaient perdus sans l'intervention des puissances. Le 6 octobre, la flotte turco-égyptienne, commandée par Ibrahim-Pacha, fils du vice-roi d'Égypte, Méhémet-Ali, et les trois escadres de la France, de l'Angleterre et de la Russie, se trouvaient en présence dans la rade de Navarin. Un armistice avait été prescrit par les trois puissances coalisées. Ibrahim refusa de l'observer, et ce refus amena la

journée où l'escadre française, sous le commandement de l'amiral de Rigny, unie aux deux autres escadres, incendia la flotte ottomane. La nouvelle de cette victoire, qui sauvait la Grèce et devait en faire une nation, fut reçue en France avec des sentiments divers. La nation entière applaudit au courage et à l'habileté de nos marins ; mais le gouvernement en fut presque attristé; l'escadre de l'amiral de Rigny avait été envoyée en Morée pour intimider la Porte par sa présence, pour la faire consentir, dans ses démêlés avec la Grèce, à l'intervention diplomatique des puissances, mais non pour protéger d'une manière active les Grecs insurgés. La victoire de Navarin n'était donc, aux yeux des gouvernants, qu'un accident qu'on n'avait ni voulu, ni prévu, et qui faisait d'eux les soutiens des révoltes et des révolutions. En outre, quelques hommes, en jetant les regards en avant dans l'avenir, ne voyaient pas sans douleur et sans un certain effroi, la Turquie, livrée presque sans défense, par la perte de ses forces navales, à l'ambition, menaçante pour le reste de l'Europe, du colosse russe.

Mort de Girardin, de Manuel, de la Rochefoucauld-Liancourt. — Troubles à l'occasion des funérailles de ce dernier. — Cette victoire arriva à point, en quelque sorte, pour consoler la France des pertes douloureuses qu'elle avait faites dans le courant de cette année. La tribune française pleurait deux grands orateurs, Stanislas de Girardin et Manuel ; Paris tout entier assista, en dépit des ministres et de la police, à leur convoi. La tombe reçut encore cette année un des hommes les plus recommandables de notre siècle par leur philanthropie et leur bienfaisance, le duc de la Rochefoucauld-Liancourt; et ses funérailles donnèrent lieu au plus déplorable scandale. Toute la jeunesse des différentes écoles s'y était rendue. Les élèves de l'école des arts et métiers de Châlons-sur-Marne, qu'il avait fondée, ayant voulu porter à bras le cercueil de leur bienfaiteur, les agents de police s'y opposèrent et exigèrent que le corps fût replacé sur le corbillard. Les jeunes gens refusèrent d'obtempérer à cet ordre arbitraire : il s'ensuivit une lutte, pendant laquelle le cercueil tomba, et même, dit-on, se brisa; et l'on vit traînant dans la boue et le cadavre du vertueux vieillard et les insignes de la pairie. Ce sacrilége consterna la France et redoubla la haine que l'on portait à un ministère qui, à ses outrages envers la nation, joignait le mépris de la cendre des morts.

Dissolution de la chambre. — Depuis la fin de la session, le ministère se trouvait dans une position difficile; il ne savait s'il devait ou s'il ne devait pas dissoudre la chambre des députés. Si, d'un côté, les forces chaque jour croissantes de l'opposition, et la résolution prise par un grand nombre de députés appartenant à toutes les opinions, de ne plus siéger à la chambre, attendu que, malgré la loi de septennalité, leur mandat ne s'étendait pas au delà de cinq ans, si ces considérations l'invitaient à renouveler la chambre, de l'autre côté il n'était pas sûr, au milieu du mécontentement général qu'il avait excité, de voir se reformer, après les élections, sa majorité des trois cents; or, par ses actes et ses violences, il avait blessé ou irrité tout le monde : ses propres agents, en les transformant en serviles et aveugles instruments de sa volonté tyrannique; les classes moyennes, en faisant passer des lois uniquement profitables à l'aristocratie et à la grande propriété; et l'armée, en introduisant l'hypocrisie dans les régiments par les faveurs accordées à ceux-là seulement qui, officiers ou soldats, présentaient des billets de confession et de fréquentation des sacrements de l'Église; la magistrature, en condamnant les arrêts des cours royales; l'Université, en la livrant au parti-prêtre, en fermant l'école normale, en suspendant les cours des trois plus illustres professeurs de la faculté des lettres de Paris, MM. Guizot, Villemain et Cousin; la garde nationale, en la frappant violemment

de dissolution. Pour sortir de cette hésitation, le cabinet consulta les préfets sur l'esprit de leurs départements; ceux-ci, soit bonne foi aveugle, soit servilité craintive, s'étant presque tous accordés à lui garantir des élections favorables à son système, la dissolution fut résolue, et, le 5 novembre, parut l'ordonnance qui renvoyait les députés devant les colléges électoraux. Mais il ne suffisait pas aux ministres d'avoir la majorité à la chambre des députés, il fallait l'avoir encore à celle des pairs, où depuis deux ans avaient échoué presque tous leurs projets de lois liberticides. Pour cela, une seconde ordonnance jeta au Luxembourg une nouvelle fournée de soixante-seize pairs, tous pris parmi les partisans déclarés du ministère.

Élections libérales; troubles à Paris. — Fraudes et violences de toute espèce, faveurs, promesses, menaces; le ministre Corbière et ses collègues employèrent tous les moyens d'intimidation et de corruption, pour fausser les élections de 1827, comme ils l'avaient fait avec succès pour celles de 1824. Mais la presse qui, d'après le texte formel de la loi, était redevenue libre aussitôt que la dissolution de la chambre avait été prononcée; la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, qui, depuis longtemps, portait au ministère des coups mortels; le comité directeur des libéraux, qui indiquait aux électeurs les choix à faire, réussirent, en combinant leurs efforts, à triompher des frauduleuses manœuvres de l'administration. Les élections furent aux deux tiers libérales, aussi bien dans les grands colléges que dans ceux d'arrondissement. Le nom de M. Royer-Collard, le plus terrible antagoniste du ministère à la session dernière, sortit sept fois de l'urne électorale. A Paris on ne nomma pas un seul député ministériel. La joie publique éclata en bruyantes manifestations. La police voulut encore s'y opposer : quelques rassemblements se formèrent; on fit marcher la gendarmerie et la troupe de ligne contre le peuple; des barricades furent élevées dans les rues Saint-Denis et Saint-Martin; un conflit eut lieu, et le sang coula. Ce sang porta malheur à ceux qui l'avaient fait verser (20 novembre).

Chute du ministère Villèle.—Quand toutes les élections des départements furent connues, il se trouva que le ministère n'avait pour lui que 125 députés sur 428. Il était impossible d'affronter une telle opposition. Cependant M. de Villèle qui se croyait, à cause d'un peu de protection accordée au commerce et à l'industrie, moins impopulaire que ses deux collègues, Corbière et de Peyronnet, les auteurs principaux des fraudes électorales et des lois odieuses du *droit d'aînesse* et *de justice et d'amour*, essaya, en les sacrifiant, de se cramponner au pouvoir. Mais la nation ne voulait pas plus de M. de Villèle que de MM. Corbière et de Peyronnet; et le cabinet tomba tout entier devant la volonté nationale qu'il avait si longtemps méconnue; et cette chute fut accueillie, sur tous les points de la France, par un long cri de joie.

§ VIII. *Ministère Martignac.*

1828.

Formation d'un ministère royaliste-constitutionnel. — Le roi voulait depuis longtemps prendre pour ministre le prince de Polignac, dont les principes étaient d'accord avec les siens. Il ne l'osa pas encore, et se décida pour un ministère royaliste-constitutionnel, assez semblable pour sa couleur au ministère Richelieu, et succédant, comme ce dernier, à une administration que ses propres excès avaient renversée. Ce fut le 4 janvier que l'on connut la composition du nouveau cabinet. Aucun des ministres n'obtint la présidence du conseil; mais M. de Martignac, par son immense talent de tribune, attacha son nom à ce cabinet, et mérita d'en être considéré comme le chef. Il eut le portefeuille de l'intérieur. Ses collègues furent M. Portalis à la justice; M. Roy aux finances; M. Feutrier, évêque de Beauvais, aux affaires ecclésiastiques; M. de Vatimesnil à l'instruction publique; MM. de la

Ferronnais, Hyde de Neuville, de Saint-Cricq, aux affaires extérieures, à la marine et à la guerre. La direction générale de la police fut supprimée; M. de Belleyme remplaça M. Delavau à la préfecture de police.

Ouverture des chambres. — La session s'ouvrit le 5 février. La nomination de M. Royer-Collard à la présidence de la chambre des députés reçut l'approbation générale. Ce premier acte du nouveau cabinet était d'un bon augure; mais sa position était bien difficile. Peu aimé de Charles X, qui ne l'avait accepté que par nécessité et comme un moyen d'arriver à M. de Polignac, le ministre selon son cœur; abhorré des partisans de M. de Villèle, qui avaient un instant espéré lui succéder, et de tous les affiliés à la congrégation et aux jésuites, il était sans racines dans le parti libéral, auquel il n'inspirait que peu de confiance. Son but étant de concilier les partis, il ne marchait qu'avec timidité dans la voie des améliorations, et usait de ménagements à l'égard des hommes et des choses du pouvoir qu'il remplaçait. De là le mécontentement et les accusations des deux partis. Les libéraux ne voulaient voir dans les actes des ministres que la continuation du système de l'odieux triumvirat; les royalistes les traitaient de révolutionnaires. Le cabinet du 4 janvier n'avait donc réellement pour lui que le faible parti des royalistes-constitutionnels, appui évidemment insuffisant pour le soutenir contre les attaques ardentes, passionnées des deux partis extrêmes.

Certes, le ministère Martignac ne fit pas, à beaucoup près, tout le bien qu'il aurait pu faire. Mais il y aurait de l'injustice à ne pas lui tenir compte des embarras de sa position, à ne pas lui savoir gré de ses efforts réels, pendant son rapide passage au pouvoir, pour réparer une partie du mal fait par l'administration précédente.

Ainsi, la liberté fut rendue à la presse; la censure fut abolie. La magistrature recouvra son indépendance; les cours fermés à la faculté des lettres furent rouverts, et leurs professeurs rendus à la jeunesse studieuse; l'école normale, par les efforts de M. de Vatimesnil, dont l'Université reconnaissante a gardé le souvenir, fut sur le point de reprendre son nom et son organisation première; la garde nationale aurait été rétablie, c'était la pensée des ministres, sans d'insurmontables résistances venues de haut lieu; enfin, malgré les répugnances de Charles X, malgré les cris de fureur et les menaces de la congrégation, malgré les anathèmes de l'épiscopat, les jésuites furent renvoyés; deux ordonnances royales parurent au mois de juin, dont l'une, contre-signée Portalis, interdisait la direction des écoles secondaires à toute personne appartenant à une congrégation non autorisée, et dont l'autre, contre-signée Feutrier, enlevait aux évêques la direction de ces écoles.

Lois diverses. — En même temps, avec le concours des chambres, le ministère dotait le pays de plusieurs lois importantes, et aussi libérales que le comportait l'époque. L'une, sur la presse, laquelle ne fut votée qu'après de longs et orageux débats, quoique dure encore pour les journaux, était acceptable, comparée surtout à celles que les précédents cabinets avaient ou fait passer ou présentées sur la même matière. Une autre ordonnait la permanence des listes électorales, et admettait le contrôle des mesures administratives en matière d'élections; enfin le droit d'interpréter les lois, usurpé par la couronne, était attribué aux trois branches du pouvoir législatif.

La chambre ordonne une enquête sur les actes du précédent ministère. —Au commencement de la session, la chambre des députés, dans son adresse en réponse au discours du trône, avait flétri de la qualification de *déplorable* le dernier ministère. Bientôt après, elle avait pris en considération la proposition de M. Labbey de Pompières, de le mettre en accusation. Une enquête fut ordonnée sur les actes illégaux et arbitraires de l'administration de MM. Villèle, Corbière et de Peyronnet; mais la commission nommée dans

ce but ne put jamais arriver au terme de ses travaux.

Vote d'un emprunt. — La chambre vota encore un emprunt de 80 millions, destinés à combler le déficit creusé par le ministère *déplorable.*

Envoi d'une armée en Grèce. — Dans ses relations extérieures, le ministère Martignac répondit aux vœux de la France pour le salut des Hellènes, en envoyant en Morée une armée de 15,000 hommes, sous le commandement du général Maison. Ibrahim se retira devant nos soldats, et la patrie de Léonidas et de Thémistocle fut enfin affranchie.

1829.

Ouverture des chambres.—La session de 1828 avait été close le 18 août. Celle de 1829 s'ouvrit le 27 janvier. Jamais discours du trône ne fit un si pompeux étalage de magnifiques promesses; mais la conduite du roi, quelques mois après, prouva que rien de ce que les ministres avaient mis dans sa bouche n'était dans sa pensée.

La position du ministère n'avait point changé. Toujours odieux au roi, à la cour, à tout ce qui tenait à l'émigration ou au parti-prêtre, surtout depuis les ordonnances contre les jésuites; loin d'avoir gagné la confiance des libéraux, il les avait irrités par sa marche incertaine, et par de nombreuses concessions faites à leurs ennemis.

Présentation des lois municipale et départementale. — Ce fut dans ces circonstances que M. de Martignac présenta à la chambre deux projets de loi que le pays réclamait depuis longtemps, l'un sur l'organisation des conseils municipaux, l'autre sur celle des conseils d'arrondissement et de département. On vit alors se former une alliance monstrueuse entre les libéraux et les contre-révolutionnaires les plus fougueux. Ces deux partis extrêmes se touchaient par un point; ils voulaient l'un et l'autre le renversement du ministère; ils ne craignirent pas de s'unir dans le but de l'obtenir. L'extrême droite, toujours dirigée par M. de la Bourdonnaye, repoussa les deux projets ministériels comme trop démocratiques, comme révolutionnaires; le côté gauche les condamna comme empreints d'un esprit aristocratique et rétrograde. De nombreux amendements furent proposés, avant même que la discussion fût ouverte; enfin l'hostilité de la majorité de la chambre éclata de telle manière, que le ministère, désespérant de faire passer ses deux projets, les retira brusquement. Ce fut comme le signal de sa chute, que devait bientôt suivre celle de la dynastie (8 avril).

Voyage du roi dans les départements de l'Est; vote du budget; chute du ministère.—En effet, cet échec du cabinet fut un triomphe pour la cour. Le roi espérait depuis longtemps qu'un moment viendrait où le ministère qui lui avait été imposé par l'opinion publique serait condamné par elle, et qu'alors, tout en paraissant encore obéir au vœu national, il pourrait revenir à des élus de son choix. La disgrâce éprouvée par le cabinet de la part de la chambre des députés, de la part surtout du parti libéral, lui parut l'occasion offerte de mettre à exécution son projet de prédilection. Le renvoi de M. de Martignac et de ses collègues fut alors résolu dans la pensée de Charles X et de son conseil intime et secret. Ce qui le confirma dans cette résolution fut l'accueil que, dans un voyage fait, à cette époque, dans les départements de l'Est, il reçut de la foule. Cette réception, comme si, partout et toujours, la foule n'était pas curieuse et avide de voir une tête couronnée, l'abusa sur les dispositions de l'esprit public. Il crut que l'affection personnelle dont il semblait entouré lui permettait de tout tenter, et que ses actes, quels qu'ils fussent, recevraient l'approbation du peuple.

Cependant, malgré son impatience de se voir débarrassé de ministres qui lui étaient odieux, il crut prudent d'attendre, avant de leur donner leur congé, et de faire connaître leurs successeurs, qu'ils eussent obtenu le vote du budget, et que les députés, après la clôture des chambres, eussent quitté

la capitale. Cette clôture eut lieu le 31 juillet; et, dès le 8 août, le *Moniteur* annonça à la France la composition du cabinet dont les actes insensés allaient amener une sanglante révolution, et la troisième expulsion de la branche aînée des Bourbons.

§ IX. *Ministère Polignac.*

(*Du 8 août 1829 au 29 juillet 1830.*)

Composition du cabinet. — Ces ministres étaient M. de Polignac, l'expression vivante du parti congréganiste, la contre-révolution incarnée, l'homme le plus antipathique à la France (affaires étrangères); M. de Bourmont, le transfuge de Waterloo (guerre); M. de la Bourdonnaye, l'orateur le plus éloquent du parti ultra-royaliste, odieusement célèbre par ses propositions sanguinaires et par ses *catégories* de 1815 (intérieur). Ces trois ministres étaient les seuls importants; après eux, venaient MM. de Montbel (instruction publique); Courvoisier (justice); Chabrol de Crouzol (finances); d'Haussez (marine). Enfin, M. Mangin, le célèbre procureur général qui avait fait tomber la tête de Berton, remplaçait M. de Belleyme à la préfecture de police. La présidence du conseil, d'abord laissée vacante, fut, plus tard, donnée à M. de Polignac.

La nomination de ce ministère fut regardée par la nation comme une déclaration de guerre, comme l'annonce de la contre-révolution méditée depuis si longtemps par le parti-prêtre et par les émigrés. Aussi, dans la presse, dans le pays, l'alarme et la colère, ou plutôt l'indignation et l'espérance, furent au comble; car on sentait que la cour allait quitter les voies détournées, secrètes et plus dangereuses où les jésuites l'avaient conduite jusqu'alors, pour entrer dans la voie de la violence, et n'en plus sortir.

Condamnation du journal des Débats. — Parmi les journaux que ce coup d'État alarma le plus, se distingua le *Journal des Débats*. Son fameux article terminé par ces mots : *Malheureuse France! Malheureux roi!* fut poursuivi et condamné. Plusieurs autres feuilles éprouvèrent le même sort.

Sociétés secrètes. — Le carbonarisme, éteint depuis plusieurs années, se ranima; à la conspiration du gouvernement contre la liberté, on opposa d'autres conspirations. Sur tous les points du royaume, il se forma des associations, dont la plus célèbre fut l'association bretonne, pour prévenir et combattre l'établissement de taxes non consenties par les chambres. Dans toute la France, il n'était question que du refus de l'impôt. Déjà, dans la prévision de la dissolution de la chambre, la presse périodique et non périodique, les brochures, les sociétés secrètes, les sociétés avouées, et, à leur tête, la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, travaillaient les élections, et préparaient la résistance au pouvoir.

Démissions des fonctionnaires publics. — De hauts fonctionnaires publics se démirent de leurs places, en déclarant qu'ils ne pouvaient marcher avec un ministère plus dangereux pour le trône que les plus ardents démocrates. M. de Châteaubriand, qui avait accepté du ministère Martignac l'ambassade de Rome, figura parmi ces démissionnaires. Son exemple fut suivi par un grand nombre de royalistes constitutionnels.

1830.

Modification du cabinet. — Cependant l'ouverture des chambres approchait. Jusque-là, l'opinion publique s'était plus violemment prononcée contre M. de la Bourdonnaye, l'auteur des *catégories*, que contre ses collègues. M. de Polignac en prit occasion de le sacrifier. Il mit en avant sa trop grande impopularité. Mais ce n'était qu'un prétexte. M. de la Bourdonnaye, l'éloquent tribun de l'extrême droite, écrasait de son talent l'incapacité de M. de Polignac; M. de la Bourdonnaye s'opposait à l'établissement d'une présidence du conseil, et M. de Polignac aspirait à ce poste élevé; enfin, M. de la Bourdonnaye était loin d'être en odeur de sainteté à la cour et au dévot faubourg Saint-Germain : il était accusé de ne pas aller à la messe. Tels

furent les vrais motifs de son expulsion du ministère. Il fut remplacé à l'intérieur par M. de Montbel, que M. de Guernon-Ranville remplaça à l'instruction publique et aux cultes (le ministère spécial des affaires ecclésiastiques avait été supprimé et annexé au ministère de l'instruction publique).

Ouverture des chambres. — Ainsi modifié, le ministère se présenta devant les chambres le 2 mars. On disait sourdement que la chambre des députés refuserait de voter l'impôt. Le roi voulut prévenir toute tentative de résistance : son discours, qu'il prononça au milieu de toutes les pompes de la royauté, qu'il déployait pour la première fois, fut menaçant. Après avoir insisté sur *les droits sacrés de la couronne*, il insinua qu'il fallait repousser avec mépris les plaintes de l'opposition, et que, si l'on suscitait des obstacles à son gouvernement, il saurait les surmonter par la force.

Adresse de la chambre des pairs. — Selon l'usage, chacune des deux chambres répondit par une adresse au discours du trône. La chambre des pairs inséra dans la sienne, sous les formes les plus respectueuses, et tout en exprimant son entier dévouement au roi, un blâme sévère pour les ministres.

Adresse de la chambre des députés. — Quant à l'adresse de la chambre des députés, ce fut elle qui fit en quelque sorte la révolution qui éclata au mois de juillet suivant. Cette adresse, respectueuse d'un côté et pleine de mesure, mais d'un autre côté, remarquable de fermeté, signalait à Charles X la composition de son cabinet comme dangereuse et menaçante pour les libertés publiques ; lui rappelait que les plus fortes garanties du gouvernement constitutionnel sont le concours des volontés du ministère, des chambres et de la nation ; déclarait que *ce concours n'existait pas ;* et finissait par supplier le roi de se prononcer entre les représentants de la nation et les ministres.

Réponse du roi. — Cette adresse mémorable fut votée, le 16 mars, par 221 contre 181 (majorité pour l'opposition, 40 voix). Le roi, après en avoir entendu la lecture de la bouche du président de la chambre, M. Royer-Collard, répondit que son cœur s'affligeait de voir les députés des départements déclarer que, de leur part, le concours qu'il avait demandé aux deux chambres n'existait pas ; qu'il avait annoncé ses résolutions dans son discours d'ouverture de la session, et que *ces résolutions étaient immuables.* Il ajouta en finissant, que ses ministres feraient connaître ses intentions.

Dissolution de la chambre des députés. — Dès le lendemain parut une ordonnance qui prorogeait au 1er septembre la session de 1830 ; et quelque temps après (16 mai), cette chambre, regardée comme factieuse, fut dissoute. Les colléges électoraux furent convoqués, les uns pour le 23 juin, les autres pour le 28 juillet, et l'ouverture de la future session fut fixée au 3 août.

Nouvelle modification du ministère. — MM. Chabrol et Courvoisier, d'opinion plus modérée que leurs collègues, et prévoyant peut-être les résultats de la lutte qui s'engageait entre le gouvernement et le pays, donnèrent leur démission, et furent remplacés par l'extriumvir Peyronnet et par M. Chantelauze. Le premier eut l'intérieur à la place de M. de Montbel, qui passa aux finances. Le second eut les sceaux. On créa encore un nouveau portefeuille, celui des travaux publics, en faveur de M. Capelle, préfet de Seine-et-Oise Dès lors, homogène, *tout d'une pièce,* selon l'expression de l'époque, et ne devant plus éprouver de modifications, le ministère marcha droit à son but.

Expédition d'Alger. — Il crut qu'un succès militaire pourrait rallier la France à un gouvernement qu'elle avait en horreur. Le dey d'Alger avait grossièrement manqué à notre consul, en le frappant au visage de son éventail. On profita de cette occasion pour lui déclarer la guerre. Une flotte magnifique fut armée, et partit de Toulon le 25 mai, sous le commandement de l'amiral Duperré. Une partie de cette

flotte transportait l'armée de terre, le reste portait l'armée navale. Ces deux armées devaient combiner leurs efforts devant Alger, pour attaquer cette ville à la fois par terre et par mer. Le chef de l'expédition était le ministre de la guerre, le lieutenant général de Bourmont, qui, ne pouvant pas honnêtement emporter son portefeuille à Alger, le mettait en dépôt entre les mains de M. de Polignac, pour le retrouver au retour. Mais le triomphe réservé à nos armes ne devait pas produire l'effet qu'en attendaient les ministres. Le parti libéral avait plus soif de liberté que de gloire.

Manœuvres électorales. — Cependant les élections approchaient. Elles devaient être un combat à mort entre les amis de la constitution jurée par Louis XVIII et Charles X, et les partisans du pouvoir absolu. Les uns et les autres firent des efforts inouïs pour se les rendre favorables. La presse libérale invitait les électeurs à renommer les 221. M. de Montlosier, dans son nouvel ouvrage, *la Chambre et le Ministère*, reconnaissait que les députés, par cela seul qu'ils avaient le droit d'accorder l'impôt, avaient celui de le refuser. Barthélemy et Méry, dans une nouvelle satire, attachaient au pilori le nom de l'homme de 1815, qui, la veille d'une bataille, avait passé à l'ennemi ; qui, plus tard, avait contribué, autant qu'il dépendait de lui, à la condamnation de Ney, et qui alors recevait le commandement de l'expédition d'Afrique. Béranger, sous les verrous de la Force, où l'avaient conduit son patriotisme poétique et les rigueurs du pouvoir, chantait d'une voix prophétique le triomphe prochain du parti libéral, et la France écoutait, en applaudissant, les accents du moderne Tyrtée. La société *Aide-toi, le ciel t'aidera* et le comité directeur, que nous avons vus préparer de loin les élections, se gardaient bien de rester oisifs au moment solennel où allaient se décider les destinées du pays. Ce fameux *comité directeur*, que la cour cherchait partout et ne trouvait nulle part, bien toutefois qu'il travaillât au grand jour, était, suivant elle, la cause de tout ce qui lui arrivait de fâcheux, comme la baisse des fonds publics, l'ovation, disons presque l'apothéose, que la Fayette, à son retour des États-Unis, recevait des populations du Midi ; le peu d'enthousiasme de la nation pour l'expédition commandée par le général-ministre Bourmont ; le silence du peuple sur le passage du roi ; enfin la crise où se trouvait le gouvernement.

De leur côté, les ministres mettaient en œuvre tous les moyens imaginables pour obtenir une chambre anticonstitutionnelle. La presse absolutiste épuisait toutes les formules de la prière et de la menace pour empêcher la réélection des 221 ; les évêques ordonnaient des prières publiques pour que les élections fussent selon l'esprit de Dieu, c'est-à-dire, du clergé ; le ministre de l'intérieur, de Peyronnet, laissait bien loin derrière lui, en fait de violences, de fraudes et de corruptions électorales, son prédécesseur Corbière ; le roi lui-même s'obstinait, pour venir en aide aux ministres, au point de descendre de sa haute sphère d'inviolabilité, dans l'arène des débats politiques, en adressant aux électeurs une proclamation *sans contre-seing*, et, par cette imprudence ou ce mépris des formes constitutionnelles, mettait le trône à découvert.

Incendies. — Avec les élections coïncidèrent de tristes événements. Les départements du Calvados et de la Manche furent désolés par de nombreux incendies, œuvre de la malveillance. La plus infatigable surveillance ne pouvait les prévenir, et les coupables qui tombaient entre les mains de la justice n'apportaient aucune lumière sur ce qui semblait être l'exécution d'un infernal complot. Les partis ennemis s'accusèrent mutuellement ; mais rien encore aujourd'hui n'a pu éclaircir cet horrible mystère.

Fêtes à la cour. — Dans ce même temps, sur la foi de M. de Polignac, qui, comme M. de Blacas la veille du 20 mars 1815, assurait que tout allait bien et que les élections seraient tou-

tes royalistes, la cour ne rêvait que bals et fêtes pour célébrer l'arrivée du roi bourbon des Deux-Siciles. Une revue d'une partie de la garde royale et des gardes du corps eut lieu à Versailles en l'honneur du prince étranger. Quelques rares acclamations accueillirent encore Charles X dans cette ancienne résidence de la monarchie absolue; c'étaient les dernières qu'il dût entendre: encore quelques jours, et aux cris de *vive le roi!* allaient succéder des malédictions.

Résultat des élections.— Bientôt les élections furent connues ; non-seulement, malgré l'intervention royale, les 221 signataires de l'adresse étaient réélus, mais encore des députés nouveaux, bien connus pour leurs opinions hostiles à la cour, devaient renforcer à la chambre l'opposition libérale.

Ce résultat, auquel l'aveugle monarque ne s'était pas attendu, le mettait dans une position critique. Comment en sortir? Ordonner aux ministres, auteurs de tout le mal, d'affronter la nouvelle chambre? Mais c'était s'exposer à recevoir une seconde adresse, plus sévère encore que la première. Renvoyer ces mêmes ministres? C'était sans doute le seul parti raisonnable; mais il était moralement impossible: Charles X n'avait-il pas, après avoir solennellement annoncé ses résolutions, déclaré non moins solennellement, qu'elles étaient *immuables?* Il ne lui restait de ressources que dans un coup d'État. Ce fut pour ce parti extrême qu'il se décida ; il conduisait à l'abîme.

Deux circonstances, entre autres, contribuèrent à le fortifier dans ces dispositions. Des charbonniers et des forts de la halle, admis à Saint-Cloud pour le complimenter, lui avaient rappelé que *maître charbonnier était maître chez lui.* Ce mot, répété avec complaisance par les courtisans, était, suivant eux, tout à la fois la condamnation du système représentatif, une véritable invitation au roi de rentrer dans la plénitude du pouvoir qu'avaient exercé ses ancêtres; et une preuve que le peuple était royaliste, et qu'au besoin la couronne pourrait compter sur son bras puissant. Ces folles illusions furent portées au comble par les nouvelles arrivées d'Afrique : Alger était pris. La joie dont furent transportés les hommes du château, en apprenant cette conquête, alla jusqu'au délire. Leur confiance dans l'étoile des Bourbons ne connut plus de bornes. La victoire de Bourmont sur la piraterie leur semblait un présage de la victoire de Polignac sur le libéralisme. Le moment leur paraissait venu d'en finir avec la révolution.

RÉVOLUTION DE 1830.

Ordonnances de juillet. — Le 26 juillet, le Moniteur publia, dans sa partie officielle, un rapport au roi rédigé par M. de Chantelauze, et signé de tous les mnistres, dans lequel ceux-ci déclaraient que l'article 14 de la charte qui autorise le roi à rendre des ordonnances pour la sûreté de l'État, *l'investissait d'un pouvoir suffisant pour sortir de l'ordre légal*, et que *d'impérieuses nécessités ne permettaient pas de différer l'exercice de ce pouvoir suprême.* Ce rapport était accompagné de six ordonnances royales. La première, signée de tous les ministres, suspendait la liberté de la presse périodique et semi-périodique; la seconde, signée de M. de Peyronnet, annulait les dernières élections; la troisième, signée de tous les ministres, créait un nouveau système électoral; la quatrième, signée de M. de Peyronnet, convoquait les colléges électoraux pour le 6 et le 18 septembre, et fixait l'ouverture de la future chambre des députés au 28 du même mois; les deux dernières, signées de M. de Chantelauze, appelaient au conseil d'État, en service ordinaire, tout ce que l'émigration, l'ultraroyalisme et la congrégation pouvaient avoir de plus violent, de plus hostile aux libertés publiques, et de plus odieux à la nation.

Ainsi, la charte était indignement foulée aux pieds, et au régime des lois était substitué le régime de la force. C'était la force qui allait prononcer entre la royauté et la nation.

Effet de ces ordonnances sur l'opinion publique. — En lisant ces ordonnances, les ennemis des institutions constitutionnelles s'abandonnèrent sans réserve à une joie insensée. A les entendre, c'en était fait du libéralisme; Charles X venait d'agir enfin en monarque; de ce jour seulement il était roi, et le bon temps d'autrefois, tant regretté, si vivement souhaité, allait renaître. Mais combien devaient être courtes ces folles illusions!

Ce fut d'abord avec stupeur que la population parisienne reçut les ordonnances. Mais cette impression ne dura qu'un instant; bientôt à la terreur succédèrent l'indignation et la colère, et la résolution de résister à la tyrannie fut dans toutes les âmes.

La résistance commença le jour même.

Journée du 26 juillet.—Une ordonnance du préfet de police, le célèbre Mangin, affichée sur tous les murs de Paris au moment même où paraissait *le Moniteur*, défendait à tout individu de distribuer ou donner à lire des journaux ou autres écrits imprimés en contravention à l'ordonnance du roi sur la presse, c'est-à-dire, sans autorisation du gouvernement. Les commissaires de police et le colonel de la gendarmerie étaient chargés de tenir la main à l'exécution de cette ordonnance. Vers les cinq heures, une diatribe contre les ministres était affichée aux carreaux du bureau du *Régénérateur*, tenu par le marquis de Chabannes, dans la galerie d'Orléans, au Palais-Royal. Des agents de police entrent pour arracher l'affiche; le marquis résiste; la foule s'assemble; on prête secours au marquis; une lutte s'engage, et la police est repoussée.

Dans la soirée, de nombreux rassemblements se formèrent sur plusieurs points, dans le jardin du Palais-Royal, sur la place de la Bourse, sur les boulevards. La gendarmerie ne parvint que difficilement à les dissiper. Partout retentissait le cri de : *Vive la charte!* Ce cri devait servir de ralliement dans les trois journées suivantes.

Protestation des rédacteurs des journaux.—Cependant les principaux rédacteurs de la presse libérale s'étaient réunis, et, au risque de leur tête, avaient signé une protestation où ils déclaraient que le gouvernement ayant violé la légalité, l'obéissance cessait d'être un devoir, et qu'ils essayeraient de publier leurs feuilles sans demander l'autorisation qui leur était imposée. Ils tinrent parole, et, le lendemain, *le Globe, le National, le Constitutionnel, le Courrier français*, le *Journal du commerce*, le *Journal de Paris*, *la Tribune*, *la Révolution*, *le Temps*, *le Courrier des électeurs*, c'est-à-dire tous les journaux dont les gérants avaient signé la protestation, parurent comme à l'ordinaire. Seul, le *Journal des Débats* craignit de se compromettre, et demanda l'autorisation.

Journée du 27. — La police répondit à la protestation des journalistes en faisant des descentes, avec la force armée, dans les bureaux de plusieurs feuilles libérales, entre autres dans ceux du *National* et du *Temps*. On fit les perquisitions les plus minutieuses, mais aussi les plus stériles, pour y trouver des journaux; ils avaient tous été distribués. Alors on démonta les presses; mais aucun ouvrier, malgré l'offre d'un fort salaire, ne voulut se charger de cet odieux ministère; il fallut, dit-on, avoir recours à l'homme qui rive les fers des forçats.

Jugements du président du tribunal civil et du président du tribunal de commerce. — Après la presse, ce fut la magistrature qui protesta, du moins par ses arrêts. Le *Journal du commerce* ayant assigné en référé, vu l'urgence, son imprimeur devant le président du tribunal de première instance de la Seine, celui-ci, attendu que l'ordonnance du 25 juillet, relative à la presse, n'avait pas été promulguée selon les formalités légales, condamna l'imprimeur à procéder à la composition et à l'impression du *Journal du commerce*. Le lendemain, 28, le tribunal du commerce, siégeant au palais de la Bourse, prononça une semblable condamnation contre l'imprimeur du *Courrier fran-*

çais, considérant, dit ce jugement, *que l'ordonnance du 25 juillet, contraire à la charte, ne saurait être obligatoire....; qu'aux termes de la charte, les ordonnances ne peuvent être faites que pour l'exécution et la conservation des lois, et que l'ordonnance précitée avait, au contraire, pour effet la violation des dispositions de la loi du 28 juillet 1826.*

Protestation des députés présents à Paris.—Vint ensuite le tour des députés présents à Paris. Réunis chez M. Laffitte, ils *protestèrent contre les mesures que les conseillers de la couronne avaient fait prévaloir pour le renversement du système légal des élections et la ruine de la liberté de la presse, et contre tous les actes qui pourraient en être la conséquence..... Ils déclarèrent, en outre, qu'ils se considéraient toujours comme légalement élus à la députation..... et comme ne pouvant être remplacés qu'en vertu d'élections faites selon les principes et les formes voulues par les lois; et que s'ils n'exerçaient pas tous les droits qu'ils tenaient de leur élection légale, c'était qu'ils en étaient empêchés par une violence matérielle.*

Commencement de la lutte; construction des barricades; premiers avantages obtenus par le peuple. — Mais déjà, pendant que les députés songeaient encore à la résistance par des moyens légaux, la lutte s'était engagée entre les troupes et le peuple, à la porte même du lieu de leurs délibérations, et dans vingt endroits différents de la capitale.

De nombreux rassemblements s'étaient formés, comme la veille, dans le jardin du Palais-Royal, qu'ils faisaient retentir des cris de : *Vive la charte!* Les gendarmes paraissent le sabre à la main. La foule, chassée du jardin, reflue dans les galeries et dans les rues et places adjacentes. Elle s'augmente de minute en minute par l'arrivée de nombreux ouvriers, et surtout d'ouvriers imprimeurs, que les ordonnances, et en particulier l'ordonnance sur la presse, réduisaient à manquer d'ouvrage et de pain. En même temps, débouchaient de toutes parts de nombreux détachements de la gendarmerie, de la ligne et de la garde royale. Ce fut d'abord avec la crosse de leurs fusils qu'ils repoussèrent la foule; mais bientôt ils se servirent de la baïonnette; un peu plus tard commencèrent des charges de cavalerie, et enfin des coups de feu se firent entendre. Le plomb meurtrier frappa indistinctement dans les groupes; des femmes, des enfants, des vieillards tombèrent, avec de jeunes hommes, sur le pavé ensanglanté. Cette vue transporta le peuple de fureur. A défaut d'armes, il arrache des pavés, et en écrase des soldats. Mais contre des balles que peuvent quelques pierres? Heureusement, la boutique d'un armurier, M. le Page, a frappé les regards. On entre, on enlève toutes les armes. Cet exemple est partout suivi; et quelques heures plus tard, il ne reste pas un seul fusil chez les armuriers de Paris. Alors, armé à son tour, le peuple peut répondre à la fusillade. Il s'empare de quelques postes isolés. Ne pouvant parvenir à se rendre maître du corps de garde de la Bourse, il y met le feu.

Cependant la lutte s'était engagée sur d'autres points de la capitale. Le Carrousel, les quais, la place de Grève, le boulevard des Capucines, où est situé le ministère des affaires étrangères la rue des Petits-Champs, la place des Victoires, le faubourg Poissonnière, où le peuple se rend maître de la caserne de la *Jeune-France* et de deux cents fusils, sont les théâtres de sanglants combats. Les troupes chargent, écrasent, mutilent, mitraillent la foule; mais la foule a déjà remporté sur les troupes deux grands avantages : en cassant les réverbères, en plongeant Paris dans les ténèbres, elle a empêché l'ennemi, forcé par l'obscurité de suspendre les hostilités, de compléter sa victoire; en dépavant les rues, en élevant de distance en distance de hautes barricades pour mettre obstacle au passage des troupes, et surtout de la cavalerie, elle a préparé sa victoire du lendemain.

Sécurité de Charles X; Paris est

déclaré en état de siége; Marmont est nommé commandant des troupes royales; mandats d'amener; cours prévôtales, etc. — Charles X était à Saint-Cloud. Il avait tellement compté sur une obéissance passive, que, la veille, il avait chassé comme à l'ordinaire. L'effectif des troupes combattant à Paris ne dépassait pas 15,000 hommes. Ce fut seulement le 27 au soir, en apprenant la résistance du peuple, que le roi songea avec ses ministres à la défense. Les garnisons des départements voisins reçurent l'ordre de marcher sur la capitale; Paris fut mis en état de siége; le commandement en fut confié à Marmont, dont le peuple n'avait pas oublié la trahison; un conseil de guerre fut institué; des cours prévôtales furent établies; on lança quarante-cinq mandats d'amener; enfin, on distribua près d'un million aux troupes.

Journée du 28. — Les troupes royales, chassées par le peuple de tous les points qu'elles occupaient, se concentrent dans le Louvre et les Tuileries. — Toutes ces mesures devaient être inutiles; la résistance était organisée de tous côtés; Paris entier était en armes. La veille, c'était la multitude qui avait donné l'exemple d'une lutte héroïque; le 28, la bourgeoisie seconda ce mouvement. Dès le point du jour, les places qui n'étaient point occupées par les troupes étaient couvertes d'une foule immense. Là, mêlés et confondus, armés ou non armés, ouvriers, magistrats, avocats, médecins, élèves des écoles, gardes nationaux, anciens militaires, commerçants, demandaient à se battre.

Les étroites limites tracées à cet ouvrage ne nous permettent pas de rapporter tous les combats, tous les faits d'armes, toutes les actions héroïques, tous les traits d'humanité, de générosité, de patriotisme, qui ont immortalisé cette glorieuse journée. Disons seulement que la bataille commença avec le lever du soleil, qui, ce jour-là, comme tous les jours de cette mémorable lutte, sortit pur et radieux de l'horizon enflammé, et de ses feux embrasant l'atmosphère, faisant bouillonner le sang dans les veines, exaltant les têtes et les courages, semblait avoir pris parti pour le peuple et la liberté, et favoriser leur triomphe; que cette bataille s'engagea sur cinquante points différents, dont les principaux furent la rue Saint-Antoine, la place de la Bastille, les rues et faubourgs St-Martin, Saint-Denis, Montmartre, le marché des Innocents, la rue Saint-Honoré, la rue Mandar, la place des Victoires, la rue Richelieu, les quais, les boulevards dans toute leur longueur, la place de Grève; que là, l'hôtel de ville fut attaqué et défendu tour à tour avec un acharnement incroyable; qu'il fut pris, perdu et repris jusqu'à quatre fois par les soldats et par le peuple, lequel enfin en resta maître, ainsi que de la poudrière d'Essone, de la caserne de Babylone, de la caserne des gendarmes du faubourg Saint-Martin, de l'arsenal, de la préfecture de police, et d'une multitude de postes; que battues partout, partout écrasées sous les pavés et sous les meubles lancés de tous les étages des maisons, les troupes royales furent obligées de battre en retraite et de se replier sur le Louvre et les Tuileries; que bientôt plusieurs régiments de ligne fraternisèrent avec le peuple; que plusieurs officiers, même de la garde royale, brisèrent leur épée plutôt que de combattre contre leurs concitoyens; que toutes les classes de combattants, mais surtout celle des ouvriers, donnèrent de sublimes exemples d'intrépidité, de modération, de désintéressement et de patriotisme; que l'on vit des enfants, rivalisant d'audace avec les hommes, tuer des colonels à la tête de leurs régiments, égorger des canonniers sur leurs pièces, s'emparer de ces pièces et les diriger contre les adversaires du peuple; que les emblèmes royaux, les insignes de la monarchie, partout effacés ou abattus, furent remplacés par les couleurs nationales; disons enfin que la nuit seule sépara les combattants, mais que, pendant cette suspension forcée des hostilités, les vainqueurs ne restèrent pas oisifs,

et qu'ils se préparèrent à recommencer la lutte le lendemain, et à achever leur victoire.

Tentatives inutiles faites auprès de Marmont et du roi, pour arrêter l'effusion du sang, et obtenir le retrait des ordonnances. — Cependant quelques députés, entre autres, MM. Laffitte, Mauguin et Casimir Périer, avaient, sur les onze heures du matin, pénétré, à travers la fusillade, jusqu'auprès du maréchal Marmont, aux Tuileries. Ils demandaient le renvoi des ministres, la révocation des ordonnances, et la convocation des chambres pour le 3 août; et, à ce prix, ils promettaient de pacifier Paris. La négociation échoua. Le prince de Polignac, à qui Marmont porta leurs propositions, ne voulut rien entendre.

Il en fut de même à Saint-Cloud; plusieurs personnes de la cour, entre autres les ducs de Maillé et de Mouchy, et le général Coëtlosquet, firent envisager au roi le péril qui le menaçait, et le conjurèrent de révoquer ses ordonnances. La duchesse de Berry, qui, dit-on, du haut de la lanterne de Diogène, avait aperçu le drapeau tricolore flottant déjà sur plusieurs édifices de Paris, se jeta aux pieds du roi, qu'elle arrosa de ses larmes, en le conjurant, par ce qu'il avait de plus cher, de faire cesser la guerre civile, d'arrêter l'effusion du sang, et de songer à cette couronne qui devait être l'héritage de son fils. Charles X était ému; peut-être aurait-il cédé. Mais le prince de Polignac parut; il assura que l'on exagérait le péril; il répondit de tout, et le monarque demeura inflexible, et même, s'il faut en croire certains rapports, si grande était sa confiance dans son favori, qu'il ordonna une grande chasse pour le lendemain. Le lendemain devait être le dernier jour de la monarchie.

Journée du 29. — Victoire du peuple; évacuation du Louvre et des Tuileries par les troupes royales; le roi retire les ordonnances, et charge le duc de Mortemar de composer un nouveau ministère. — Les vainqueurs de la veille avaient passé la nuit sous les armes; avec le jour recommença la lutte. Le nombre des combattants s'était considérablement accru, et ils étaient mieux armés que la veille, car ils avaient les fusils et les cartouches de leurs ennemis morts ou désarmés. L'honneur de cette dernière journée revient aux élèves de l'école polytechnique. Ils étaient sortis, et le peuple les avait presque partout choisis pour chefs. Ils se montrèrent dignes de cet honneur. Non-seulement ils dirigèrent les mouvements militaires avec une grande habileté, mais ils empêchèrent le tumulte et le désordre, et le peuple, sous leur conduite, fut noble et pur: ses mains ne furent souillées ni par le pillage, ni par le sang inutilement versé.

Les Tuileries et le Louvre tenaient encore et paraissaient inexpugnables. Comme au 10 août 1792, les Suisses les défendaient. Ils tinrent sept heures dans le Louvre, contre lequel s'étaient réunies toutes les forces du peuple. Mais, malgré leur courage digne d'une meilleure cause, ils durent enfin céder, et se replièrent sur les Tuileries, qu'ils défendirent encore avec opiniâtreté, et qu'il leur fallut aussi abandonner. La victoire du peuple fut alors complète; et la garde royale, après s'être successivement repliée sur la place de la Concorde, sur les Champs-Élysées et sur le bois de Boulogne, prit la route de Saint-Cloud.

Cependant le grand référendaire de la chambre des pairs, M. de Sémonville, et plusieurs autres personnages dévoués au roi, mais qui calculaient exactement les dangers de la monarchie, avaient, dans le cours de la journée, tenté un dernier effort pour obtenir le retrait des ordonnances. L'obstiné monarque ne voulut pas encore croire, malgré l'évidence, à l'étendue du péril. Ce ne fut que le soir, lorsque Marmont, tout couvert de poussière et exténué de fatigue, eut reparu à Saint-Cloud avec les tristes débris de ses bataillons, et déclaré que sa défaite était complète, et que la reprise de Paris était impossible, ce fut

alors seulement que Charles X sortit de la sécurité où l'avaient tenu les fanfaronnes assurances de MM. de Polignac et de Peyronnet. Il révoqua enfin les ordonnances, et chargea le duc de Mortemar de composer un ministère. Mais il n'était plus temps. La commission municipale de Paris, composée de MM. Mauguin, Audry de Puyraveau, de Schonen, et Lobau, rejeta les ouvertures de la cour.

Un gouvernement provisoire, à la tête duquel fut mis le général la Fayette, s'installa à l'hôtel de ville; et son premier acte fut de rétablir officiellement la garde nationale.

Journée du 30. — Incertitude des vainqueurs sur le choix du gouvernement. M. Laffitte donne au duc d'Orléans la lieutenance générale du royaume. — La matinée du lendemain fut consacrée à rendre aux morts les derniers devoirs. Un prêtre catholique présida à cette cérémonie, à laquelle assistèrent avec un respect religieux tous les combattants qui avaient échappé aux balles royales. Le soir, Paris fut illuminé, et retentit du chant de la *Marseillaise*.

Charles X avait cessé de régner sur la France. Quel gouvernement allait se donner le pays? La révolution s'était faite au cri de *Vive la charte!* Mais, à ce cri, s'était mêlé celui de *Vive la république!* et ce dernier exprimait le vœu du plus grand nombre des combattants. Pendant qu'on délibérait sans pouvoir s'entendre, M. Laffitte et quelques députés firent offrir au duc d'Orléans *la lieutenance générale du royaume*. Le prince, qui s'était tenu caché à Neuilly pendant les événements dont Paris venait d'être le théâtre, et qui n'était pas encore bien sûr du triomphe du parti populaire, montra d'abord une grande hésitation. Il se décida enfin, quand M. Laffitte lui eut donné le choix entre une couronne et un passe-port; et il se rendit secrètement au Palais-Royal. Il y arriva le 30, à dix heures du soir.

Charles X quitte Saint-Cloud et se retire à Trianon, puis de là à Rambouillet.—A cette même heure, la consternation était à la cour de Charles X. On y apprenait, ce qui était vrai, que les départements arboraient le drapeau tricolore; qu'ils envoyaient des renforts aux Parisiens; qu'enfin ceux-ci se disposaient à fondre sur Saint-Cloud. Dans la nuit du 30 au 31, le roi, que ces nouvelles déterminèrent à s'éloigner, ordonna le départ pour Versailles. Au point du jour, il entrait à Trianon, et les Parisiens envahissaient le palais de Saint-Cloud. Pendant toute la journée du 31, la garde royale stationna dans les larges avenues de Versailles, s'attendant à chaque instant à être attaquée. Il n'en fut rien. Mais Charles X ne se crut pas assez en sûreté si près de Paris; et, le soir même, il partit pour Rambouillet, suivi de la garde royale. Un instant après, le drapeau national flottait sur le château de Louis XIV.

Journée du 31. — Le duc d'Orléans est proclamé lieutenant général du royaume. — Le 31, le duc d'Orléans se rendit à l'hôtel de ville, escorté d'une grande partie des députés présents à Paris. La Fayette, que les vainqueurs avaient investi d'une sorte de dictature, et qui en usa comme il avait usé toute sa vie des pouvoirs qui lui avaient été confiés, vit en lui *la meilleure des républiques*, lui donna l'accolade sur le balcon de l'hôtel, et, en présence du peuple qui couvrait la place de Grève, le proclama lieutenant général du royaume. Dès le matin, une proclamation avait été affichée sur tous les murs de Paris, dans laquelle le prince annonçait que les chambres allaient se réunir, et qu'elles *aviseraient aux moyens d'assurer le règne des lois et le maintien des droits de la nation*. Il terminait en déclarant qu'*une charte serait désormais une vérité*.

Journées du 1er et du 2 août.— Abdication de Charles X et du dauphin. —Le 1er août, parurent deux ordonnances du lieutenant général. L'une défendait de porter d'autre cocarde que la cocarde tricolore; l'autre convoquait les chambres pour le 3 août.

Le 2, Charles X et son fils, le duc

d'Angoulême, qui venaient, dit-on, de recevoir du duc d'Orléans une énergique protestation de fidélité, abdiquèrent en faveur du duc de Bordeaux; et le prince, auquel ils confirmaient le titre de lieutenant général, fut chargé par eux de faire proclamer Henri V.

Journée du 3 août. — Ouverture des chambres. — Expédition des parisiens sur Rambouillet, que le roi se décide à évacuer. — Le lendemain, 3 août, le duc d'Orléans, dans son discours pour l'ouverture des chambres, laquelle eut lieu au Palais-Bourbon avec une grande pompe, porta cet acte à la connaissance des chambres, et annonça qu'il serait déposé dans les archives de la chambre des pairs, et inséré dans la partie officielle du *Moniteur*. Quelques jours après, il était lui-même appelé au trône.

Ce même jour, où Charles X espérait que son petit-fils serait reconnu comme roi de France, une expédition se préparait contre lui. Le nouveau gouvernement, inquiet du séjour prolongé de ce prince à Rambouillet, où il avait des forces respectables, et où il attendait de nouvelles troupes; voulant d'ailleurs éloigner de la capitale le plus grand nombre des combattants, dont l'attitude lui inspirait des inquiétudes peut-être plus vives encore, leur persuada de se mettre à la poursuite de l'infortuné monarque. Quinze mille hommes partirent donc pour Rambouillet, sous le commandement du général Pajol. Ils furent rejoints en route par deux mille volontaires de Rouen, et par une partie de la garde nationale de Versailles. Charles X était en position de résister; et nul doute que, s'il l'eût tenté, les douze mille hommes auxquels il commandait encore n'eussent facilement triomphé d'une multitude indisciplinée, sans armes, vaincue d'avance par une marche forcée et par les privations de tout genre; car le gouvernement, en envoyant à la boucherie ces hommes qui lui avaient donné le pouvoir, avait cru inutile de pourvoir à leur subsistance. Mais le roi pensa que trop de sang avait déjà coulé pour sa cause; il était d'ailleurs plein de confiance dans les intentions de son parent: il se résigna, et, pour la troisième et dernière fois, il prit le chemin de l'exil.

Du 4 au 9 août. — Les députés, présents à Paris, modifient la charte et donnent le trône au duc d'Orléans. — Les jours suivants, les *députés présents à Paris*, au nombre de DEUX CENT CINQUANTE-DEUX, s'arrogeant les pouvoirs d'une assemblée constituante, *déclarèrent le trône vacant* (c'était un fait que le gouvernement provisoire avait déjà constaté dans une proclamation du 30 juillet); *ils y appelèrent le duc d'Orléans, et s'occupèrent de reviser la charte*. Deux séances suffirent à tout cela. L'article 14 était supprimé; la censure ne pouvait être rétablie; la religion catholique, au lieu d'être celle de l'État, devenait celle de la majorité des Français; l'initiative des lois appartenait aux chambres aussi bien qu'au gouvernement; il ne pouvait être créé aucun tribunal extraordinaire; on fixait à trente ans l'âge des députés, et à cinq la durée de leur mandat; on convenait qu'il serait ultérieurement statué sur la chambre des pairs; enfin, le préambule de la charte de 1814 était supprimé.

A la suite de la charte ainsi modifiée, venaient des dispositions particulières, par lesquelles les créations de pairs faites par Charles X étaient déclarées nulles; l'article 28 de la charte était soumis à un nouvel examen; des lois séparées, et relatives aux objets suivants, étaient demandées; 1° l'application du jury aux délits de la presse et aux délits politiques; 2° la responsabilité des ministres et des autres agents du pouvoir; 3° la réélection des députés promus à des fonctions publiques salariées; 4° le vote annuel du contingent de l'armée; 5° l'organisation de la garde nationale, avec intervention des gardes nationaux dans le choix de leurs officiers; 6° des dispositions qui assurent d'une manière légale l'état des officiers de terre et de mer; 7° des institutions départementales et munici-

pales, fondées sur un système électif; 8° l'instruction publique et la liberté de l'enseignement; 9° l'abolition du double vote, et la fixation des conditions électorales et d'éligibilité; enfin l'abrogation des lois et ordonnances contraires à la charte ainsi réformée.

Moyennant l'acceptation de ces propositions et dispositions par le duc d'Orléans, ce prince était appelé au trône de France, lui et ses descendants à perpétuité de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, et à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance (7 août). Ce qui avait été voté par la chambre des députés le fut également par la chambre des pairs, malgré un mémorable discours prononcé par M. de Châteaubriand en faveur du duc de Bordeaux.

Le 9 août, le lieutenant général se rendit au Palais-Bourbon, et prononça le serment suivant : « *En présence de « Dieu, je jure d'observer fidèlement « la charte constitutionnelle, avec « les changements et modifications « exprimés dans la déclaration de « la chambre des députés; de ne gouverner que par les lois et selon les « lois; de faire rendre bonne et entière justice à chacun, selon son « droit, et d'agir en toutes choses « dans les seules vues de l'intérêt, du « bonheur et de la gloire du peuple « français.* » Il monta ensuite sur le trône, et fut proclamé *roi des Français*, sous le nom de LOUIS-PHILIPPE Ier.

Charles X et sa famille se dirigent vers Cherbourg, et s'y embarquent pour l'Angleterre. — Cependant Charles X n'était pas encore sorti du territoire. Il se dirigeait lentement vers Cherbourg, avec le duc d'Angoulême, la fille de Louis XVI, la duchesse de Berry, le duc de Bordeaux, et sa sœur, *Mademoiselle*, à travers les populations silencieuses de la Normandie, que peut-être il avait espéré voir se soulever en sa faveur. Le 16 août, après avoir mis treize jours pour faire cent lieues, et avoir appris en route l'élévation du duc d'Orléans au trône de France, il monta tristement sur le paquebot qui devait le conduire, avec sa famille, en Angleterre. Il espérait que les souverains de l'Europe prendraient les armes pour rétablir un trône qui avait été leur ouvrage; il fut déçu dans cet espoir; le nouvel ordre de choses fut reconnu par toutes les grandes puissances. En 1832, *Madame*, duchesse de Berry, débarqua en France, prit le titre de régente, fit proclamer son fils, et s'efforça d'allumer, dans la Vendée et la Bretagne, la guerre civile. Mais ses tentatives finirent par échouer; elle fut elle-même arrêtée et enfermée dans la citadelle de Blaye, où elle resta jusqu'au 8 juin 1833, époque où elle fut relâchée et embarquée pour la Sicile. Pendant sa captivité, elle avait donné le jour à une fille, et rendu public son mariage avec un Sicilien, nommé Lucchesi-Palli. Elle perdait ainsi, aux yeux de son parti, ses droits à la régence; elle se trouvait déconsidérée aux yeux de tous; et le parti carliste, ou plutôt henriquinquiste, participait à la déconsidération de son chef. C'est le seul essai qu'ait tenté depuis douze ans la famille déchue pour ressaisir le pouvoir.

Tous les princes et princesses sortis de France en 1830 vivent encore, à l'exception de Charles X. Ce prince avait d'abord choisi pour résidence le château d'Holy-Rood, à Édimbourg; il quitta bientôt l'Angleterre, et alla habiter, avec sa famille, le château de Hradschin, près de Prague, que l'empereur d'Autriche avait mis à sa disposition; puis, il se fixa à Goritz, en Illyrie, où il est mort, le 6 novembre 1836. Goritz continue d'être le séjour de sa famille; et le duc de Bordeaux, aujourd'hui devenu homme, joue à l'étranger le triste rôle de prétendant.

Conclusion. — Ainsi s'est accomplie la révolution de 1830. Une dynastie en a remplacé une autre; le prince qui siége maintenant sur le trône de Louis XVIII et de Charles X, a pris le titre de *roi des Français*, au lieu de celui de *roi de France et de Navarre*; la livrée des Bourbons a cédé la place

aux couleurs de la révolution et de l'empire ; mais le peuple, qui s'intéresse médiocrement à toutes ces choses, qu'a-t-il gagné à ces changements ? Rien : c'est par lui, ce n'est pas pour lui que s'est faite la révolution de juillet.

La pairie, ce dernier refuge de l'ancienne aristocratie, va bientôt perdre l'hérédité ; le clergé et la congrégation, ces puissants alliés de la monarchie du droit divin, ces vigoureux champions des anciens priviléges, ont reçu un coup dont ils seront longtemps à se relever ; le double vote dans les élections des membres de la chambre des députés est aboli ; le cens électoral et le cens d'éligibilité seront abaissés ; la garde nationale nommera désormais ses officiers ; les membres des conseils de département et d'arrondissement, et ceux des conseils municipaux, tiendront leurs pouvoirs d'un mandat électoral ; la presse, pour quelque temps du moins, sera libre, à la condition de payer des cautionnements et des droits de poste et de timbre, qui rendront impossible la publication des journaux à bon marché ; mais à qui profiteront toutes ces innovations ? A la seule bourgeoisie. Nous avons assisté à la lutte de quinze ans que, pendant toute la durée de la restauration, la bourgeoisie ou la classe moyenne a soutenue contre l'aristocratie et le parti-prêtre. Cette lutte vient de se terminer à son avantage : c'est à elle que la révolution de 1830 a donné le pouvoir. Comment en usera-t-elle ?

On pouvait le prévoir dès l'origine ; dix années d'expérience nous permettent de répondre aujourd'hui à coup sûr. Une classe qui ne tient son pouvoir que de ses richesses, doit signaler son règne par le culte exclusif des intérêts matériels ; qu'on n'attende d'elle ni cet honneur qui, suivant Montesquieu, est le principe des monarchies, ni cette vertu qui fait la force des républiques. Elle se montrera peu soucieuse de la dignité nationale ; les concessions faites aux exigences des étrangers ne lui coûteront point ; son système politique sera le système de la paix à tout prix ; et en effet, le résultat immédiat de toute guerre, et même de toute apparence de guerre, n'est-il point une stagnation du commerce et une perturbation dans les fortunes privées ? Elle opposera une résistance opiniâtre à toutes les tentatives ayant pour objet d'opérer, soit un changement dans la constitution de la propriété, soit une organisation de l'industrie ; elle professera pour le principe de la concurrence le plus profond respect. La concurrence, dira-t-on, telle qu'elle est maintenant, c'est l'anarchie ! Mais que lui importe ? N'est-ce pas le palladium de la constitution ? Y toucher, ne serait-ce pas porter atteinte au droit qu'ont tous les Français d'aspirer au pouvoir ? Car, l'arène politique a changé de place : ce n'est plus au forum qu'on se dispute maintenant les honneurs, c'est au comptoir du marchand, c'est sur le parquet de la bourse.

Cependant, ne désespérons point de la fortune de la France. Le règne de l'aristocratie a fini ; celui de la bourgeoisie ne saurait être éternel. Et puis, après tout, la révolution de juillet a encore été un progrès : elle a fait arriver au pouvoir un plus grand nombre d'individus ; c'est un pas de plus dans ce que nous avons indiqué, en commençant ce livre, comme étant la loi de notre histoire, dans cette marche progressive de la nation vers une généreuse égalité des devoirs et des droits.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES ÉVÉNEMENTS

Depuis l'établissement de la monarchie de 1830, jusqu'au 1er janvier 1842.

1830.

Août, 11. Formation du nouveau ministère; il est composé ainsi qu'il suit : *justice*, Dupont de l'Eure; *guerre*, Gérard; *instruction publique et cultes*, de Broglie; *intérieur*, Guizot; *finances*, Louis; *affaires étrangères*, Molé; *marine*, Sébastiani. *Membres du conseil des ministres sans portefeuilles :* Jacques Laffitte, Casimir Périer, Dupin aîné et Bignon. — Sont nommés en outre : Odilon Barrot, *préfet de la Seine;* Girod (de l'Ain), *préfet de police;* Dupin aîné, *procureur général près la cour de cassation;* de Schonen, *procureur général près la cour des comptes.*—Ordonnance portant licenciement de la garde royale de Charles X. — Nombreuses démissions de membres des deux chambres à l'occasion de la prestation du serment.

13. Ordonnances portant création de trois places d'*amiral*. L'une d'elles est donnée au vice-amiral Duperré. Le comte Gérard est nommé maréchal de France. — Changements du sceau de l'État et de la décoration de la Légion d'honneur. —Suppression du titre de *monseigneur*, donné aux ministres.

14. Promulgation de la charte amendée.

16. Ordonnance conférant à la Fayette le titre de commandant général des gardes nationales du royaume.

17. Prise en considération, par la chambre des députés, d'une proposition tendant à l'abolition de la peine de mort.

18. Adoption, par cette chambre, d'un projet de loi sur les pensions ou secours à accorder aux blessés des trois journées, et aux veuves et orphelins de ceux qui ont succombé.

19. Vote d'un projet de loi sur le serment des fonctionnaires publics. (Le même projet fut voté, le 30, par la chambre des pairs.)

20. Réorganisation du conseil d'État. — La chambre des députés décide que les derniers ministres de Charles X seront mis en accusation. La chambre des pairs adopte, le lendemain, la même résolution.

23. Casimir Périer, président de la chambre des députés, donne sa démission. — Il est remplacé (le 24) par M. Laffitte.

24, 25. Votes de trois projets de lois relatifs, le premier, à la publication des listes électorales et du jury; le deuxième, à un crédit de cinq millions pour les travaux publics; et le troisième, à la réélection des députés appelés ou promus à des fonctions publiques salariées.

26. Ordonnance qui rend le Panthéon à sa destination primitive.

27. Mort du dernier des Condé; par son testament, en date du 29 août 1829, il avait institué le duc d'Aumale son légataire universel, à la réserve de douze à quinze millions laissés à madame de Feuchères, sa maîtresse.

29. Le roi passe, au Champ de Mars, la revue des gardes nationales de Paris et de la banlieue, et leur distribue des drapeaux.

30. Discussion et adoption, par la chambre des députés, d'un projet de loi présenté par le gouvernement (14 août), à l'effet de pourvoir au remplacement des députés démissionnaires, et de ceux dont l'élection avait été annulée. (Ce projet fut adopté, le 9 septembre, par la chambre des pairs.)

Septembre, 2. La chambre des députés vote l'abrogation de la loi dite d'*amnistie*, et le rappel des individus bannis en vertu de cette loi, excepté les membres de la famille Bonaparte. (La même résolution est adoptée, le 10, par la chambre des pairs.) — Présentation, par le gouvernement, d'un projet de loi tendant à soumettre au vote des chambres le contingent de l'armée. (Ce projet est voté, les 15 septembre et 5 octobre, par les deux chambres.)

3. Le comte de Saint-Priest propose à la chambre des pairs l'abrogation de la *loi du sacrilége*.

18. La chambre des pairs vote un projet de loi attribuant au jury le jugement des délits de presse et des délits politiques.

21. Honneurs funèbres rendus par les membres des sociétés populaires de Paris à la mémoire des sergents de la Rochelle. — Pétition demandant l'abolition de la peine de mort.

25. Discussion, à la chambre des députés, à l'occasion des sociétés populaires. — Fermeture du local de la Société des Amis du peuple.

27. Résolution de la chambre des députés pour la mise en accusation des derniers ministres de Charles X.

29. Reprise de la discussion sur les sociétés populaires, à la chambre des députés.

Octobre, 1er. La chambre des pairs se constitue en cour de justice pour juger les ministres de Charles X.

2. Procès de la *Société des Amis du peuple*. Le tribunal de police correctionnelle ordonne la dissolution de cette société. — Discussion, à la chambre des députés, sur une pétition demandant que les restes de Napoléon soient rapportés en France.

8. Vote d'une adresse par laquelle la chambre des députés demande au roi l'abolition de la peine de mort.

9. Ajournement de la session législative.

17. Troubles à Paris; mouvements sur le Palais-Royal et sur Vincennes.

Novembre, 2. Changement de ministère. *Finances* et *présidence du conseil*, Laffitte; *affaires étrangères*, Maison; *intérieur*, Montalivet; *instruction publique* et *présidence du conseil d'État*, Mérilhou. — Dupont (de l'Eure), Gérard et Sébastiani, conservent les ministères de la *justice*, de la *guerre* et de la *marine*.

4. Casimir Périer est élu président de la chambre des députés, en remplacement de M. Laffitte.

17. MM. Soult et Sébastiani remplacent MM. Gérard et Maison à la *guerre* et aux *affaires étrangères*. M. d'Argout est nommé ministre de la *marine*.

18. Expédition du général Clausel sur Blida et Médéa.

19. Prise de Blida.

21. Passage du défilé de Ténia, vivement disputé par les Arabes.

22. Affaire Kergorlay à la cour des pairs. — Occupation de Médéa; soumission de la province de Tittéri.

29. Loi sur la presse.

Décembre, 8. Mort de Benjamin Constant.

10. Loi portant suppression des juges auditeurs. — Loi concernant les afficheurs et les crieurs publics.

13. Loi sur les pensions et récompenses accordées à l'occasion des journées de juillet.

14. Loi qui appelle sous les drapeaux 80,000 hommes de la classe de 1830. — Loi réduisant le timbre et le cautionnement des journaux.

15. Ouverture du procès des derniers ministres de Charles X, à la cour des pairs.

21. Arrêt de la cour des pairs.

22. Troubles à Paris. — Les ministres sont conduits à Vincennes, puis à Ham.

23. La chambre des députés vote des remerciements à la garde nationale, à la troupe de ligne et aux jeunes gens des écoles, pour leur conduite dans la journée du 22.

26. Le général la Fayette donne sa démission du titre de commandant général de toutes les gardes nationales du royaume. — Le général Lobau est nommé commandant de la garde nationale du département de la Seine.

27. M. Dupont (de l'Eure) quitte le ministère. Il est remplacé par M. Mérilhou, dont le ministère (l'instruction publique et les cultes) est donné à M. Barthe.

1831.

Janvier, 6. La chambre des députés adopte le projet de loi sur la garde nationale.

11. Elle adopte également une nouvelle loi sur les cours d'assises et les déclarations du jury. — La chambre des pairs vote un projet de loi relatif à la traite des nègres. — Rapport sur la pétition d'un sieur Laporte (de Mons), demandant la réunion de la Belgique à la France. Vive discussion sur les affaires extérieures.

18. Discussion de la loi sur l'impôt direct.

26. La chambre des députés adopte le projet de loi sur l'impôt, après l'avoir modifié.

27 et 28. Suite de la discussion commencée le 11 janvier sur les affaires extérieures.

29. Discussion de la loi municipale.

31. Procès de *l'Avenir*; acquittement de MM. Lamennais et Lacordaire.

Février, 2. Continuation de la discussion sur la loi municipale.

3. Le duc de Nemours est élu roi des Belges.

11. Présentation, à la chambre des députés, du budget de 1831, et d'une loi de finances autorisant la création de 200 millions d'obligations du trésor, et l'aliénation de 300,000 hectares de bois.

14. Troubles à Paris; dévastation de Saint-Germain l'Auxerrois.

15. Dévastation de l'Archevêché.

17. L'élection du duc de Nemours n'est pas acceptée par son père.—Adoption de la

loi municipale par la chambre des députés. Discussion animée sur la politique intérieure.

21. Ordonnances royales qui nomment M. de Bondy préfet de la Seine, et M. Vivien préfet de police, en remplacement, le premier, de M. Odilon-Barrot; le second, de M. Baude. — Discussion, à la chambre des députés, du projet de loi relatif à la formation d'une légion étrangère. — Discussion, à la chambre des pairs, du projet de loi sur la garde nationale. — Présentation, à la chambre des députés, de la loi électorale. La discussion de cette loi fut longue (du 22 février au 10 mars), et souleva de graves questions.

Mars, 5. La chambre des députés vote la loi sur la garde nationale telle qu'elle lui a été renvoyée par la chambre des pairs.

10. Discussion du projet de loi concernant la création de 200 millions d'obligations du trésor et l'aliénation de 300,000 hectares de bois. — Troubles à Paris. Quelques groupes se portent à l'hôtel de l'ambassade de Russie et en brisent les vitres.

13. Nouveau ministère. *Intérieur et présidence du conseil*, Casimir Périer; *finances*, Louis; *justice*, Barthe; *instruction publique et cultes*, Montalivet; *commerce et travaux publics*, d'Argout; *marine*, de Rigny; *guerre*, Soult.

18. Profession de foi politique du nouveau ministère. Le baron Louis présente un projet de loi tendant à obtenir des contributions extraordinaires pour 1831; M. Barthe présente un projet de loi relatif aux attroupements.

21. Proposition de M. de Cormenin sur le cumul des fonctions publiques.

22. Proposition du même sur l'organisation du conseil d'État.

23 et 24. Proposition de M. Baude tendant à bannir la branche aînée des Bourbons. — Adoption, par la chambre des députés, de la loi sur la création de 200 millions d'obligations du trésor.

27. Ordonnance du roi autorisant le ministre des finances à ouvrir un emprunt de 120 millions en rentes 5 p. 100.

28. Adoption, par la chambre des députés, du projet de loi sur l'armée de mer.

29. Discussion d'une loi sur les attroupements et sur les associations. — Adoption, par la chambre des députés, de la loi sur les pensions de l'armée de terre.

30. Discussion sur la loi électorale à la chambre des pairs.

Avril, 2. Adoption, par la chambre des députés, de la loi sur les attroupements. — Ordonnances prononçant la destitution de MM. Alexandre de Laborde, Odilon Barrot, Lamarque, Stourm, Lebreton, Dubois-Aymé et Bouchotte, qui avaient adhéré à l'association nationale. — Expédition du général Berthezène sur la Chiffa et le Mazafran.

4. Discussion de la loi relative aux contributions extraordinaires.

8. Ordonnance royale pour le rétablissement de la statue de Napoléon sur la colonne de la place Vendôme. — Adoption de la loi sur les contributions extraordinaires.

11. Jugement de la cour des pairs qui condamne par contumace, à la prison perpétuelle, MM. d'Haussez, Capelle et de Montbel, ex-ministres de Charles X.

12. Adoption, par la chambre des députés, de la loi électorale modifiée par la chambre des pairs.

15. Adoption, par la chambre des pairs, de la loi électorale modifiée par la chambre des députés. — Troubles à Paris. Rassemblements à la porte Saint-Martin et à la porte Saint-Denis.

30. Ordonnance relative à la décoration de juillet.

Mai, 3. Circulaire confidentielle du ministre de l'intérieur à l'occasion des élections. — Expédition de l'armée d'Afrique à l'est de la Mitidja.

16. Ordonnance du roi nommant le général Bonnet commandant extraordinaire dans la Vendée, qui commence à s'agiter.

18. Voyage du roi. Il visite Rouen, le Havre, Fécamp, Abbeville, Amiens. Il est de retour à Saint-Cloud le 28.

31. Ordonnance du roi prononçant la dissolution de la chambre des députés, convoquant les colléges électoraux pour le 5 juillet, et fixant au 9 août l'ouverture des chambres.

Juin, 6. Voyage du roi dans les départements de l'Est. Il est de retour à Paris le 1er juillet.

14. Troubles à Paris, dans la rue Saint-Denis.

22. Ordonnance du roi, datée de Colmar, qui fixe au 23 juillet l'ouverture de la session.

25. Expédition de l'armée d'Afrique à Médéa.

30. Combat sur l'Atlas; les Arabes y sont complétement battus.

Juillet, 8. Arrivée d'une flotte française à l'embouchure du Tage.

11. Cette flotte force l'entrée de ce fleuve.

14. Troubles à Paris, aux Champs-Élysées.

17 et 18. Attaque de la Ferme-Modèle par les Arabes; ils sont repoussés après un combat opiniâtre.

22. Combat de l'Oued-Kermès; défaite du bey de Titéry.

23. Ouverture de la session de 1831. — Discours du roi.

Août, 1er. Scrutin pour la présidence de la chambre des députés. M. Girod (de l'Ain) est nommé président. Le ministère se croyant battu pour n'avoir obtenu qu'une majorité de cinq voix, MM. Casimir Périer, Sébastiani, Louis et Montalivet, rapportent au roi leurs portefeuilles.

4. Supplément du *Moniteur* qui annonce qu'une armée française va marcher au secours de la Belgique, attaquée par le roi de Hollande. —Le ministère reste.

9. Discussion en séance publique du projet d'adresse de la chambre des députés; elle dure jusqu'au 16, et soulève des questions de politique étrangère. Elle est présentée au roi le 17. — Entrée de l'armée française en Belgique.

11. Présentation au roi de l'adresse de la chambre des pairs.

15. Adoption, par la chambre des députés, d'un projet de loi ouvrant aux différents ministères un crédit supplémentaire de 125 millions.

18. Rapport de M. de Bastard à la chambre des pairs sur l'affaire de MM. de Montalembert, Lacordaire et de Caux.

19. Ordonnance du roi qui convoque la cour des pairs pour juger MM. de Montalembert, Lacordaire et de Caux.

22. Débat qui s'ouvre sur le projet de loi tendant à modifier provisoirement, et en ce qui touche les listes électorales seulement, la loi du 19 avril 1831.

24. Proposition de M. Boissy-d'Anglas demandant que l'on reconnaisse les grades et décorations conférés par Napoléon pendant les *cent jours*.

Septembre, 16. Fermentation à Paris à l'occasion de la prise de Varsovie par les Russes.

17. La chambre des députés adopte, après une longue discussion, la proposition tendant à reconnaître les grades et décorations des *cent jours*, mais après l'avoir considérablement modifiée. — Continuation des troubles. Ils sont comprimés.

19. Interpellations adressées par MM. Mauguin et Laurence au ministre des affaires étrangères. — Jugement de la cour des pairs contre MM. de Montalembert, de Caux et Lacordaire. — Rapport de M. Bérenger, à la chambre des députés, sur la révision de l'art. 23 de la charte.

20. Discussion relative à la politique intérieure et extérieure.

28. Discussion du budget de 1831.

29. Adoption du budget de 1831 par la chambre des députés.

30. Discussion sur la révision de l'art. 23 de la charte.

Octobre, 15. Adoption par la chambre des pairs, après modifications, de la loi tendant à maintenir les grades et décorations accordés dans les *cent jours*.

17. La chambre des députés consacre, par un second vote, la loi sur les grades et décorations des *cent jours*.

18. La chambre des députés adopte la loi relative à la pairie, loi dont la discussion durait depuis le commencement du mois.

Novembre, 16. Discussion de la loi relative au bannissement des Bourbons.

19. Ordonnance du roi qui crée trente-six nouveaux pairs.

21. Insurrection des ouvriers de Lyon.

22. Communications faites par les ministres, à la chambre des députés, sur les désordres survenus à Lyon.

Décembre, 3. Entrée du duc d'Orléans et du ministre de la guerre à Lyon.

17. Communication faite par M. d'Argout à la chambre des pairs, par M. Périer à la chambre des députés, des résultats obtenus à Lyon.

19. M. Decazes présente son rapport sur le projet de loi tendant à modifier la constitution de la pairie.

22. Discussion, à la chambre des pairs, sur le projet de loi présenté par M. Decazes.

28. Adoption de ce projet de loi par la chambre des députés.

1832.

Janvier, 2. Loi qui appelle 80,000 hommes sous les drapeaux.

Du 2 au 14. Discussion et vote de la loi sur la liste civile, à la chambre des députés.

3. Adoption, par cette chambre d'un projet de loi sur la mobilisation des gardes nationales. (La chambre des pairs ne vote ce projet que le 11 avril.)

4. Complot *des tours de Notre-Dame*.

5. Protestation des députés contre les expressions *roi de France* et *sujets du roi*, employées par les ministres à la tribune.

9. Disparition du caissier central du trésor.

22. Fermeture du temple saint-simonien.

25. Incendie de l'arsenal de Brest.

31. Ratification, par la France et l'Angleterre, du traité signé le 15 novembre 1831, pour la séparation de la Belgique et de la Hollande.

Février, 2. Complot légitimiste de la *rue des Prouvaires*.

4. Projet de loi permettant le mariage entre beau-frère et belle-sœur (adopté par la chambre des pairs le 3 mars).

7. Départ d'une expédition française pour les États romains.

16-21. La chambre des pairs discute la loi sur l'abrogation du deuil du 21 janvier, et y introduit un article ainsi conçu : « Art. « 1er. Le 21 janvier de chaque année, les « cours et tribunaux continueront à vaquer. »

18. Suicide de Victor Escousse et d'Auguste Lebras.

18-25. Discussion d'un projet de loi présenté par M. E. Salverte à la chambre des députés, sur les honneurs du Panthéon.

22. Jugement du tribunal civil de la Seine, repoussant les attaques formées par les princes de Rohan contre la validité du testament du duc de Bourbon.

23. Occupation d'Ancône par les Français.

28. La chambre des députés rejette l'article inséré par la chambre des pairs dans la loi sur le 21 janvier.

Mars, 3. La chambre des pairs rejette la loi sur le deuil du 21 janvier. — Elle vote la loi sur la liste civile.

4. Mort de Champollion.

5. Prise de Bone.

8. Attaque d'Oran par les Arabes. Ils sont repoussés avec de grandes pertes.

11. Troubles à Grenoble.

22-31. Discussion et vote de la loi sur les céréales, à la chambre des députés.

27-28. Discussion de la loi sur le divorce, à la chambre des pairs. Rejet de cette loi.

Avril, 1er. Troubles à Paris.

4. Vote du budget de 1832 (1,106,618,270 fr.). (Chambre des pairs, le 18.)

9. Vote de la loi sur les réfugiés politiques. (Chambre des pairs, le 19.)

10. Inauguration du chemin de fer de la Loire.

19. Loi relative aux corps detachés de la garde nationale.

21. Clôture de la session législative.

27. M. de Montalivet est nommé *ministre de l'intérieur* en remplacement de Casimir Périer.

30. M. Girod (de l'Ain) est nommé *ministre de l'instruction publique*. — Troubles à Marseille. — La duchesse de Berry débarque en France.

Mai, 11. Ordonnance royale sur la population du royaume (32,560,934 hab.).

13. Mort de Georges Cuvier.

14. Troubles à Béziers.

16. Mort de Casimir Périer.

23. Insurrection dans les départements de l'Ouest.

28. Publication du compte rendu des députés de l'opposition.

Juin, 1er. Mort du général Lamarque. — Mise en état de siége des arrondissements de Laval, Château-Gontier et Vitré.

3. Mise en état de siége des quatre départements de Maine-et-Loire, Vendée, Loire Inférieure et Deux-Sèvres.

5. Funérailles du général Lamarque.

5 et 6. Émeute à Paris. — Ordonnance du préfet de police enjoignant aux médecins et chirurgiens qui auraient donné des secours à des blessés depuis le 4 du mois, d'en faire la déclaration à l'autorité.

7. Paris est mis en état de siége. — L'artillerie de la garde nationale de Paris, l'école polytechnique et l'école vétérinaire d'Alfort, sont licenciées.

29. Arrêt de la cour de cassation qui frappe de nullité un jugement rendu par le conseil de guerre, en vertu de l'état de siége.

30. Levée de l'état de siége à Paris.

Juillet, 7. Ordonnance royale autorisant le ministre des finances à contracter un emprunt de 150 millions en rentes 5 p. 100.

22. Mort de Joseph-Charles-François Napoléon, duc de Reichstadt, fils de l'empereur.

Août, 9. Mariage de Léopold, roi des Belges, avec la princesse Louise d'Orléans, fille ainée de Louis-Philippe.

27-28. Procès et condamnation des saint-simoniens Enfantin, Duveyrier, Michel Chevalier et Barrault, à la cour d'assises de la Seine.

Septembre, 9. Arrêt de la cour royale de Poitiers qui renvoie la duchesse de Berry devant la cour d'assises du département.

Octobre, 2. Combat de Bouffarick, où les troupes françaises obtiennent sur les Arabes un avantage signalé.

11. Nouveau ministère. *Président du conseil*, le maréchal Soult, déjà ministre de la guerre; *affaires étrangères*, de Broglie; *finances*, Humann; *intérieur*, Thiers; *instruction publique*, Guizot. Les ministres de la *justice*, de la *marine* et des *travaux publics* conservent leurs portefeuilles. — Nomination de soixante nouveaux pairs.

22. Convention entre la France et l'Angleterre, à l'effet d'agir contre la Hollande.

23. Attaque d'Oran par les Arabes.

23-31. Procès des insurgés des 5 et 6 juin.

26. Rétablissement de la classe des sciences morales et politiques de l'Institut.

26-27. Attaque et combat de la Ferme-Modèle.

Novembre, 7. Arrestation de la duchesse de Berry à Nantes.

8. Ordonnance royale déclarant qu'un projet de loi sera présenté aux chambres, pour statuer relativement à cette princesse.

15. Entrée de l'armée française en Belgique.

19. Ouverture des chambres. — Attentat du Pont-Royal.

21. Expédition de l'armée d'Afrique sur Blida.

22. Arrivée de l'armée française sous les murs de la citadelle d'Anvers. — M. Dupin est nommé président de la chambre des députés.

30. Commencement du siége de la citadelle d'Anvers.

Décembre, 1er. Jugement par lequel la cour royale confirme la décision du tribunal civil, relativement au testament du duc de Bourbon.

17. Vote d'un crédit de 900,000 fr. pour l'érection d'un monument sur la place de la Bastille.

23. Capitulation de la citadelle d'Anvers.

29. Reprise et nouvelle adoption, par la chambre des députés, de la loi relative à l'abrogation du deuil du 21 janvier.

31. Ordonnance nommant M. d'Argout ministre de l'*intérieur et des cultes*, et M. Thiers ministre du *commerce et des travaux publics*.

1833.

Janvier, 5. Discussion de pétitions relatives à la duchesse de Berry, à la chambre des députés. — Voyage du roi et des ducs d'Orléans, de Nemours et de Joinville, dans les départements du Nord.

15. La chambre des pairs adopte la loi sur le deuil du 21 janvier, votée par la chambre des députés, en y insérant cet article : « Art. 1er. Le 21 janvier demeure un « jour de deuil national. » Cette loi, ainsi amendée, est portée le même jour à la chambre des députés, qui la rejette sans discussion, et vote pour sa rédaction primitive.

19. La loi relative au deuil du 21 janvier, portée de nouveau à la chambre des pairs, est ainsi amendée par elle, sur la proposition de MM. Cousin et Silvestre de Sacy : « La loi du 19 janvier 1816, relative au « jour funeste et à jamais déplorable du 21 « janvier, est abrogée. »

20. Retour du roi et des princes à Paris.

21. Vote définitif de la loi du 21 janvier par la chambre des députés.

Février, 2. Duels politiques à l'occasion de la grossesse de la duchesse de Berry.

9. Adoption d'une loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

11. Discussion relative au règlement des comptes pour 1830. — Affaire d'Haïti.

14. Adoption du projet de loi sur le budget de 1830.

20. Discussion de la loi sur le roulage, à la chambre des pairs.

21. Question du mariage des prêtres décidée par la cour de cassation.

23. Discussion, à la chambre des députés, sur le mariage des prêtres. — Ordonnance constitutive du corps royal d'état-major.

25. Discussion sur la garde nationale, à la chambre des députés.

27. Procès de M. de Châteaubriand et de cinq journaux légitimistes. — Adoption de la loi sur le roulage, par la chambre des pairs.

Mars, 1er. Discussion, à la chambre des pairs, de deux projets de loi tendant : 1° à accorder la jouissance des droits civils et politiques aux hommes de couleur libres et aux affranchis; 2° à déterminer les bases du régime législatif aux colonies. Adoption de la première de ces lois.

5. Destitution de MM. Baude et Dubois.

7. Adoption, par la chambre des pairs, du projet de loi sur le régime législatif des colonies.

11. Discussion, à la chambre des députés, relative à l'affaire de M. Cabet. — Affaire du coup de pistolet du Pont-Royal, à la cour d'assises.

15. Affaire du *Carlo-Alberto* devant la cour d'assises de Montbrison.

16. Discussion du budget de 1833.

22. Convention supplémentaire au traité de 1831, entre la France et l'Angleterre, relativement à la répression de la traite des noirs.

Avril, 2. M. Viennet demande l'autorisation de traduire devant la chambre des députés le gérant de *la Tribune*.

12. Procès de la *Société des Droits de l'homme*.

16. Procès de M. Cabet.

25. Séance royale de clôture de la session de 1832.

26. Ouverture de la session de 1833.

29. Discussion relative au projet de loi sur l'instruction primaire. — Projet de loi sur le budget de 1834.

Mai, 3. Discussion, à la chambre des pairs, du projet de loi relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique.

10. Accouchement de la duchesse de Berry.

14. Discussion du projet de loi sur l'organisation de conseils de département et d'arrondissement.

17. Adoption, par la chambre des députés, d'un projet de loi sur les attributions municipales.

18. Discussion relative à l'emprunt grec.

20. Insurrection des ouvriers des mines d'Anzin.

22. Adoption, par la chambre des députés, de la loi sur l'emprunt grec.

25. La chambre des députés adopte la proposition de M. Bavoux relative au divorce.

28. Discussion, à la chambre des pairs, du projet de loi sur l'instruction primaire. Adoption de cette loi. — Adoption du projet de loi sur l'amortissement.

30. Discussion sur le projet tendant à accorder au gouvernement un crédit de 100 millions, pour achever et entreprendre de nombreux travaux publics.

31. Ordonnance relative aux primes pour la pêche à la morue.

Juin, 5. Occupation d'Arzew par le général Desmichels.

6. Adoption, par la chambre des pairs, de la loi sur l'amortissement. — Adoption, par la chambre des députés, du projet de loi sur les travaux publics.

8. La duchesse de Berry est embarquée pour Palerme.

10. Ordonnance du roi levant l'état de siége dans les départements de l'Ouest.

14. Discussion du budget de 1834.

16. Invention de la charrue Grangé.

18. Discussion, à la chambre des députés, relative à la possession d'Alger. — Adoption de la loi sur l'instruction primaire, modifiée par la chambre des pairs.

22. Adoption, par la chambre des pairs, de la loi sur les travaux publics.

26. Clôture de la session de 1833.

Juillet, 11. Ordonnance qui fixe les frais d'administration des préfectures.

21. La statue de Napoléon est posée sur la colonne de la place Vendôme.

28. Prise et occupation de Mostaganem par le général Desmichels.

Août, 20. Ordonnance royale concernant les consulats.

26. Voyage du roi en Normandie.

Septembre, 19. Traité de commerce entre la France et le duché de Nassau.

Octobre, 6. Prise et occupation de Bougie par le général Trézel.

Décembre, 23. Séance d'ouverture de la session législative de 1834. — Discours du roi.

24. M. Dupin aîné est nommé président de la chambre des députés.

31. Discussion de l'adresse.

1834.

Janvier, 3. Présentation de l'adresse de la chambre des pairs.

10. Présentation de l'adresse de la chambre des députés.

12. Projet de loi, présenté par le ministre de la guerre, à l'occasion des troubles de l'Ouest.

14. Discussion et adoption, par la chambre des députés, de la loi départementale et municipale de Paris.

17. Adoption, par la chambre des députés, de la loi sur les majorats.

25. Discussion relative aux réfugiés politiques.

30. Duel du général Bugeaud et de M. Dulong.

Février, 5. Discussion du projet de loi sur les crieurs publics.

15. Adoption, par la chambre des pairs, de la loi sur les crieurs publics.

21. Troubles à Paris.

24. Interpellations adressées aux ministres à l'occasion des troubles.

Mars, 1er. Demande d'un crédit supplémentaire de 2 millions.

11. Discussion du projet de loi sur les

associations. — Rapport de M. Jay sur le traité des 25 millions américains.

25. Adoption, par la chambre des députés, de la loi sur les associations.

Avril, 4. Changements dans le ministère. *Justice*, Persil; *intérieur*, Thiers; *commerce*, Duchâtel; *affaires étrangères*, de Rigny; *marine*, Roussin.

8. Discussion du budget de 1835.

9. Insurrection des ouvriers de Lyon.

10. Promulgation de la loi sur les associations.

11. Loi sur l'organisation municipale de Paris. — Insurrection à Saint-Étienne.

13. Troubles à Paris.

15. Ordonnance du roi qui confère à la cour des pairs la connaissance des procès en matière politique. — Projet de loi contre les détenteurs d'armes et de munitions de guerre.

16. Discussion du projet de loi demandant un crédit de 1,200,000 fr. pour secours à la ville de Lyon.

22. Convention conclue entre le Portugal, l'Espagne, l'Angleterre, et la France, à l'effet de rétablir la paix dans la Péninsule (traité de la quadruple alliance).

Mai, 4. Loi relative aux fabricants et débitants d'armes et de munitions de guerre.

19. Le vice-amiral Jacob est nommé *ministre de la marine*.

20. Mort du général la Fayette.

24. Clôture de la session législative.

25. Ordonnance du roi portant dissolution de la chambre des députés, et convoquant les colléges électoraux pour le 21 juin.

Juin, 21. Élections générales pour la chambre des députés.

30. Ordonnance du roi qui convoque les chambres pour le 31 juillet.

Juillet, 10. Le maréchal Gérard est nommé *ministre de la guerre* et *président du conseil*.

22. Ordonnance royale relative à l'administration supérieure d'Alger.

31. Ouverture de la session législative de 1835. — Discours du roi.

Août, 7. M. Dupin est nommé président de la chambre des députés.

9. Discussion de l'adresse à la chambre des pairs.

10. Ordonnance relative à l'administration de la justice à Alger.

13. Discussion de l'adresse à la chambre des députés.

16. Ordonnance du roi qui proroge les chambres au 29 décembre.

Octobre, 29. Le maréchal Gérard donne sa démission. — M. de Rigny est nommé *ministre de la guerre* par *intérim*.

Novembre, 4. MM. Humann, Guizot, Thiers, de Rigny, Duchâtel, donnent leur démission de ministres.

10. Formation d'un nouveau ministère. *Affaires étrangères*, Bresson; *guerre*, Bernard; *marine et colonies*, Charles Dupin; *commerce*, Teste; *finances*, Passy; *intérieur et présidence du conseil*, duc de Bassano; *intérim des affaires étrangères*, Bernard; *intérim de l'instruction publique*, Teste. — Ordonnance du roi qui fixe la réunion des chambres au 1er décembre.

18. Formation d'un nouveau ministère. *Guerre et présidence du conseil*, duc de Trévise; *affaires étrangères*, de Rigny; *intérim de la marine*, de Rigny; *commerce*, Duchâtel; *finances*, Humann; *intérieur*, Thiers; *instruction publique*, Guizot.

22. M. Duperré est nommé *ministre de la marine*. — Convention conclue entre la France et la Belgique, relativement à l'extradition des malfaiteurs.

Décembre, 16. — Procès du *National*, accusé et jugé par la cour des pairs, et défendu par A. Carrel. M. Rouen, gérant de ce journal, est condamné à 10,000 francs d'amende et deux ans de prison.

27. Ordonnance de grâce rendue en faveur de plusieurs condamnés politiques.

1835.

Janvier, 2. Discussion relative à la demande d'un crédit pour le procès des accusés d'avril.

7. Le général Horace Sébastiani est envoyé ambassadeur à Londres.

15. Demande d'un crédit de 25 millions, nécessaires à l'acquit de la dette de la France envers les États-Unis.

31. Réclamation de M. Jars en faveur des Lyonnais victimes des désastres de 1834.

Février, 12. Loi relative au monopole du tabac.

20. Démission du maréchal Mortier. — Crise ministérielle.

Mars, 11. Débats relatifs à la crise ministérielle.

12. Modification du ministère. — M. de Broglie est nommé *ministre des affaires étrangères* et *président du conseil*; M. de Rigny est chargé de l'*intérim du ministère de la guerre*.

16. Discussion du projet de loi relatif à la responsabilité ministérielle.

Avril, 9. Discussion relative aux 25 millions réclamés par les Américains.

21. Adoption du compte définitif du budget de 1832.

30. Le maréchal Maison est nommé *ministre de la guerre.*

Mai, 5. Commencement des débats du procès des accusés d'avril.

12. Discussion du budget de 1836.

Juin, 28. Échec éprouvé par les troupes commandées par le général Trézel, sur les bords de la Sig.

Juillet, 8. Le maréchal Clauzel est nommé gouverneur général des possessions françaises dans le nord de l'Afrique.

9. Loi qui autorise l'établissement d'un chemin de fer de Paris à Saint-Germain.

10. Ordonnance sur la pêche des fleuves et des rivières.

28. Attentat Fieschi.

30. Réunion de la chambre des députés.

Août, 5. Funérailles solennelles des victimes de l'attentat du 28 juillet.

13-28. Discussion de lois d'exception présentées par le ministère, et qui modifient la législation sur la presse, le jury, et les cours d'assises.

17. Fin de la première partie du procès des accusés d'avril.

Septembre, 9. Promulgation des lois sur la presse, dites *lois de septembre.*

11. Clôture de la session.

Octobre, 10. Ordonnance sur les douanes.

Novembre, 16. Deuxième partie du procès d'avril. Jugement des accusés de Lyon, Saint-Étienne, Grenoble, Besançon, Arbois, et Marseille.

20. Ordonnance qui convoque les chambres pour le 29 décembre.

26. Expédition de Mascara, en Afrique.

Décembre, 6. Prise de Mascara.

28. Troisième partie du procès des accusés d'avril. Jugement.

29. Ouverture de la session législative de 1836. Discours du roi.

1836.

Janvier, 10. Discussion de l'adresse.

18. Ordonnance qui nomme M. d'Argout *ministre des finances*, en remplacement de M. Humann.

Février, 4. Le maréchal Gérard est nommé grand chancelier de la Légion d'honneur.

5. Discussion sur la réduction de la rente 5 p. 100.

19. Exécution de Fieschi, Pepin et Morey. — Discussion de la loi sur les chemins vicinaux.

22. Nouveau ministère. *Affaires étrangères et présidence du conseil*, Thiers; *justice et cultes*, Sauzet; *intérieur*, Montalivet; *commerce et travaux publics*, Passy; *instruction publique*, Pelet (de la Lozère).

23. Le baron Fain est nommé intendant général de la liste civile.

25. Le baron Davillers remplace M. d'Argout à la Banque.

Mars, 25. Ordonnance concernant la caisse d'amortissement.

29. Ordonnance qui rend applicable au Sénégal la loi du 28 avril 1832, concernant le code d'instruction criminelle et le code pénal.

Avril, 1er. Les généraux Desmichels et Rapatel enlèvent le col de Téniah aux Kabyles.

8. Affaire du complot de Neuilly, à la cour d'assises.

25. Combat de la Tafna.

Mai, 13. Loi sur le jury.

17. Loi qui autorise l'établissement d'un canal latéral à la Loire.

21. Loi portant prohibition des loteries. — Loi sur les chemins vicinaux. — Convention conclue entre la France et le royaume de Suède et Norwége, pour la répression du crime de la traite des noirs.

28. Loi relative à la poursuite et au jugement des contraventions, délits et crimes commis par des Français dans les échelles du Levant et de Barbarie.

Juin, 25. Attentat d'Alibaud contre la vie du roi.

Juillet, 2. Loi sur les douanes.

6. Expédition contre Abd-el-Kader. Combats de la Safef et de Sickack. Ravitaillement de Tlemcem.

9. Loi relative aux droits sur la navigation intérieure.—Loi qui autorise l'établissement d'un chemin de fer de Montpellier à Cette. — Loi qui autorise l'établissement de deux chemins de fer de Paris à Versailles. — Loi concernant le canal latéral à la Garonne.

11. Exécution d'Alibaud.

19. Convention de commerce et de navigation conclue entre la France et le grand-duché de Mecklembourg-Schwerin.

25. Funérailles d'Armand Carrel.

29. Inauguration de l'arc de triomphe de l'Étoile.

Septembre, 6. Changement de ministère. *Affaires étrangères et présidence du conseil*, Molé; *justice et cultes*, Persil; *intérieur*, Gasparin; *marine*, Rosamel; *instruction publique*, Guizot; *finances*, Duchâtel.

16. Troubles à Nantes.

19. Le général Bernard est nommé *ministre de la guerre;* Martin (du Nord), *ministre de l'agriculture et des travaux publics.*

20. Tremblement de terre à Nîmes.

27. Conflit diplomatique entre la France et la Suisse.

Octobre, 6. Mort de Charles X, à Goritz.

25. Érection de l'obélisque de Luxor.

30. Conspiration militaire de Vendôme. — Tentative du prince Louis Bonaparte à Strasbourg.

Novembre, 9. Première expédition de Constantine, commandée par le maréchal Clauzel et le duc de Nemours; l'intempérie de la saison la fait échouer.

Décembre, 27. Attentat de Meunier sur la personne du roi.— Ouverture de la session.

1837.

Janvier, 9. Discussion de l'adresse.

18. Les individus accusés d'avoir pris part à la tentative du prince Louis Bonaparte sont acquittés par le jury du département du Bas-Rhin.

25. Condamnation de plusieurs membres de la *Société des familles*.

30. Explosion du magasin à poudre de la Casbah à Oran.

Février, 1er. Ordonnance qui fixe le nombre des bâtiments qui doivent composer les forces navales de la France en temps de paix.

11. Vote de la loi municipale par la chambre des députés.

15. Ordonnance sur la police du roulage et des voitures publiques.

20. Discussion de la loi sur les caisses d'épargne.

23. Ordonnance portant prohibition des pistolets de poche. — Discussion de la loi sur la garde nationale de Paris.

28. Discussion du projet de *loi de disjonction*.

Mars, 7. Rejet de la loi dite *loi de disjonction*, par la chambre des députés.

8. Discussion du projet de loi sur les travaux publics.

13. Projet de loi sur l'instruction secondaire.

22. Rapport de la commission des affaires d'Afrique.

Avril, 1er. Loi sur les attributions municipales.

14. Loi relative à l'achèvement des routes royales et au perfectionnement des ports de la Corse.

15. Changement de ministère. M. Molé reste *aux affaires étrangères et conserve la présidence; justice et cultes*, Barthe; *intérieur*, Montalivet; *finances*, Lacave-Laplagne; *guerre*, Bernard; *marine*, Rosamel; *commerce, agriculture et travaux publics*, Martin (du Nord); *instruction publique*, Salvandy.

22. Lois relatives à l'augmentation de la dotation du prince royal et à la dot de la reine des Belges.

25. Condamnation de Meunier.

26. Clôture de la discussion sur les affaires d'Afrique.

Mai, 3. Discussion sur les fonds secrets.

8. Amnistie pour délits politiques.

18. Discussion du budget de 1838.

22. Discussion de la loi des sucres.

27. M. Pasquier est nommé chancelier de France. — M. Siméon, président de la cour des comptes.

30. Mariage du duc d'Orléans avec la princesse Hélène de Mecklembourg-Schwerin. — Signature du traité de la Tafna.

Juin, 11. Inauguration du musée de Versailles.

15. Catastrophe du Champ de Mars.

20. Fête donnée à l'hôtel de ville, à l'occasion du mariage du duc d'Orléans.

Juillet, 14. Loi sur la garde nationale de la Seine.

15. Clôture de la session législative.

17. Promulgation de diverses lois qui autorisent l'établissement de plusieurs chemins de fer : 1° d'Alais à Beaucaire; 2° d'Alais aux mines de la Grand'Combe; 3° de Bordeaux à la Teste; 4° d'Epinal au canal du Centre; 5° de Mulhausen à Thann.

18. Loi qui établit un impôt sur le sucre indigène. — Loi sur l'administration municipale.

25. Ordonnance relative aux douanes.

26. Ordonnance du roi qui prescrit la publication du traité d'amitié, de commerce et de navigation, conclu entre la France et la Bolivie.

Août, 25. Ordonnance relative aux intérêts de l'indemnité accordée aux États-Unis.

26. Ouverture du chemin de fer de Saint-Germain.

Septembre, 13. Reconnaissance, sur le Raz-el-Akba et jusqu'à l'Oued-Zeuati, par le général Damrémont.

23. Attaque des camps de Merdjez-el-Hammar et de la Seybouse par les Arabes; ceux-ci sont repoussés avec perte.

Octobre, 1er. Deuxième expédition de Constantine, dirigée par le général Damrémont et le duc de Nemours. Passage de la Seybouse par les trois premières brigades, commandées par le duc de Nemours.

3. Dissolution de la chambre des députés.

9-10. Attaques de Constantine.

12. Mort du général Damrémont.

13. Prise de Constantine par le général Valée.

17. Mariage de la princesse Marie avec le duc de Wurtemberg.

Novembre, 4. Convocation des colléges électoraux.

11. Le général Valée est nommé maréchal de France.

Décembre, 13. Séance d'ouverture de la session législative de 1838.

31. Fermeture des maisons de jeu.

1838.

Janvier, 12. Débats sur la question d'intervention en Espagne.

13. Abd-el-Kader commence les hostilités.

15. Incendie du théâtre italien à Paris.

16. Présentation de l'adresse de la chambre des députés.

Février, 12. Traité entre la France et la république d'Haïti.

25. Demande d'un crédit de 18 millions pour l'augmentation de l'effectif de l'armée d'Afrique.

Mars, 8. Discussion de la loi sur les attributions des conseils généraux de département, à la chambre des députés.

9. Vote de cette loi.

21. Vote de la loi sur l'exploitation des mines. — Loi qui accorde une pension de 6,000 francs à la veuve du général Damrémont.

25. M. de Fezensac est nommé ambassadeur de France en Espagne.

26. Occupation de Coléah.

Avril, 5. Adoption du projet de loi sur les faillites et banqueroutes.

11. Loi sur les tribunaux civils de première instance.

12. Loi sur l'état-major de l'armée.

24. Loi relative à l'emprunt grec.

25. Vote du projet de loi sur les justices de paix.

26. Le maréchal Soult est nommé ambassadeur extraordinaire en Angleterre, pour assister au sacre et au couronnement de la reine Vittoria.

Mai, 5. Loi sur la conversion des rentes.

8. Jugement d'Hubert, accusé de complot contre la vie du roi.

10. Promulgation de la loi sur les attributions des conseils généraux.

20. Mort de Talleyrand.

25. Promulgation de la loi sur les justices de paix.

28. Promulgation de la loi sur les faillites et banqueroutes.

Juin, 9. Ordonnance royale qui prescrit la publication de la convention conclue le 9 juin 1837 entre la France, la Grande-Bretagne, et les villes libres anséatiques de Lubeck et de Brême et de Hambourg, dans le but d'assurer la répression et la traite des noirs.

Juillet, 9. Procès de Laity devant la cour des pairs.

12. Clôture de la session.

Août, 24. Naissance du comte de Paris.

Septembre, 2. Procès Brossard-Bugeaud.

Octobre, 11. Prise de l'île Martin-Garcia (république Argentine).

25. Évacuation d'Ancône par les Français.

Novembre, 25. Convention conclue à Constantinople, et formant appendice aux capitulations garanties à la France par la Porte Ottomane.

27. Prise de Saint-Jean d'Ulloa (Mexique).

Décembre, 16. Ordonnance du roi qui prescrit la publication de la convention conclue le 23 mai 1838 entre la France et la Sardaigne, pour l'extradition réciproque des malfaiteurs.

17. Ouverture de la session législative de 1839.

1839.

Janvier, 1er-2. Troubles à la Rochelle.

6. Mort de la princesse Marie (duchesse de Wurtemberg.)

7. Discussion du projet d'adresse.

11. Tremblement de terre à la Martinique.

31. Prorogation des chambres.

Février, 2. Dissolution de la chambre des députés.

Mars, 9. Traité de paix et d'amitié con-

clu à la Vera-Cruz entre la France et la république du Mexique.

31. Ministère provisoire. *Intérieur*, Gasparin; *justice et cultes*, Girod (de l'Ain); *affaires étrangères*, Montébello; *guerre*, Despans-Cubières; *marine et colonies*, Tupinier; *instruction publique*, Parant; *finances*, Gautier; *commerce*, *agriculture et travaux publics*, Gasparin, *par intérim*.

Avril, 1er. M. Montalivet est nommé intendant général et administrateur de la liste civile; M. Barthe premier président à la cour des comptes.

4. Ouverture des chambres; formation de la *coalition*.

19. Traité signé à Londres entre la France, l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie d'une part, la Belgique et les Pays-Bas de l'autre part, et destiné à régler d'une manière définitive la séparation de la Belgique et des Pays-Bas, et les limites de leurs territoires respectifs.

Mai, 4. Ouverture de l'exposition des produits de l'industrie.

10. Prise en considération d'une adresse qui entraîne la chute du ministère.

12. Émeutes à Paris. — Changement de ministère. *Affaires étrangères et présidence du conseil*, Soult; *justice et cultes*, Teste; *guerre*, Schneider; *marine et colonies*, Duperré; *intérieur*, Duchâtel; *commerce*, Cunin-Gridaine; *travaux publics*, Dufaure; *instruction publique*, Villemain; *finances*, Passy.

15. Discussion du projet de loi sur la propriété littéraire.

19. Le duc de Reggio est nommé grand chancelier de la Légion d'honneur.

Juin, 8. Loi sur la Légion d'honneur.

27. Procès de Barbès devant la cour des pairs.

Juillet, 1er. Débats parlementaires relatifs à la question d'Orient.

24. Loi relative aux étrangers réfugiés.

26. Loi relative à l'emprunt grec.

Août, 2. Inauguration du chemin de fer de Versailles.

4. Loi sur l'état-major général de l'armée.

6. Clôture de la session.

9. Promulgation de la loi relative à l'amélioration des ports.

20. Divulgation du daguerréotype.

27. Ordonnance portant fixation du prix des tabacs. — Convention conclue entre la France et la Belgique pour l'ouverture sur le territoire belge du canal dit de l'Épine, destiné à servir de prolongement au canal français de Roubaix.

Octobre, 28. Passage du défilé des Portes-de-Fer (Algérie) par les troupes françaises.

Décembre, 23. Ouverture de la session de 1840.

1840.

Janvier, 5. Ordonnance du roi sur l'instruction morale et religieuse à donner aux esclaves dans les colonies.

11. Discussion de l'adresse. — Question d'Orient.

12. Manifestation réformiste à Paris.

13. Condamnation des accusés du 12 mai 1839. — Troubles à Foix.

25. Demande d'une dotation pour le duc de Nemours.

Février, 3-6. Défense de Mazagran.

9. M. Guizot est nommé ambassadeur à Londres.

20. La chambre des députés rejette le projet de loi pour la dotation du duc de Nemours.

27. Explosion de l'atelier des artifices à Toulon.

Mars, 1er. Nouveau ministère. *Affaires étrangères et présidence du conseil*, Thiers; *justice et cultes*, Vivien; *guerre*, Despans-Cubières; *marine et colonies*, Roussin; *intérieur*, Rémusat; *commerce*, Gouin; *travaux publics*, Jaubert; *instruction publique*, Cousin; *finances*, Pelet (de la Lozère).

24. Discussion de la loi des fonds secrets à la chambre des députés.

Avril, 14. Troubles à Lons-le-Saulnier à l'occasion des céréales.

15. Traité de commerce entre la France et la république orientale de l'Uruguay.

21. Combat de Meskiana (Algérie).

27. Ouverture de la campagne de printemps contre Abd-el-Kader. — Combat de l'Afroun. — Mariage du duc de Nemours avec la princesse Victoire de Saxe-Cobourg.

Mai, 12. Demande d'un crédit spécial d'un million pour la translation en France des restes de Napoléon.

17. Occupation de Médéah (Algérie).

Juin, 4. Le général Bertrand remet au roi les armes de Napoléon.

8. Occupation de Miliana (Algérie).

24. Inauguration de la statue de Guttemberg à Strasbourg.

28. Entrée en France des réfugiés espagnols.

Juillet 3. Loi sur les sucres.

7. Départ de la frégate *la Belle-Poule* pour Sainte-Hélène. — Traité avec le Texas.

18. Clôture de la session de 1840. — Traité de la quadruple alliance, Angleterre, Russie, Prusse et Autriche, pour le règlement des affaires d'Orient.

17. Notification à la France du traité du 15 juillet.

23. Organisation du gouvernement des établissements français dans l'Inde.

29. Armements de la France. — Les restes des combattants de juillet sont déposés sous la colonne de la place de la Bastille.

Août, 6. Débarquement du prince Louis-Napoléon à Boulogne.

29. Convention conclue entre la France et la république d'Haïti pour la répression de la traite des noirs.

31. Banquet réformiste de Châtillon.

Septembre, 1er. Coalition d'ouvriers.

13. Fortifications de Paris.

28. Procès des accusés de Boulogne devant la cour des pairs.

29. Création de douze régiments d'infanterie et de six régiments de cavalerie.

Octobre, 4. Ravitaillement de Miliana.

6. Arrêt de la cour des pairs concernant le prince Louis-Napoléon et ses coaccusés.

15. Attentat de Darmès contre la vie du roi.

22. Razia contre les Beni-Amer et les Garabas dans la province d'Oran.

29. Changement de ministère. *Guerre et présidence du conseil*, Soult; *justice et cultes*, Martin (du Nord); *affaires étrangères*, Guizot; *marine et colonies*, Duperré; *intérieur*, Duchâtel; *finances*, Humann; *commerce*, Cunin-Gridaine; *travaux publics*, Teste; *instruction publique*, Villemain. — Traité avec Buénos-Ayres.

Novembre, 2. Razia contre les Beni-Amer dans la province d'Oran.

4. Inondations dans le midi de la France.

5. Ouverture des chambres.

8. Ravitaillement de Miliana.

9. Naissance du duc de Chartres.

18. Ravitaillement de Médéah.

20. Arrivée de la reine Christine d'Espagne à Fontainebleau.

30. Arrivée des restes de Napoléon à Cherbourg.

Décembre, 2. La garde nationale de Carcassonne est dissoute pour avoir élu Barbès, le chef de la conspiration du 12 mai, pour son chef de bataillon. — Discussion du projet d'adresse à la chambre des députés.

8-14. Translation des restes de Napoléon, de Cherbourg à Neuilly.

15. Funérailles de Napoléon.

26. Condamnation de l'abbé de Lamennais à un an de prison et à 2,000 fr. d'amende, pour sa brochure intitulée *le Pays et le Gouvernement*.

29. Le général Bugeaud est nommé gouverneur général de l'Algérie.

1841.

Janvier, 10. Discussion de la loi sur les ventes mobilières. — Rapport de M. Thiers sur les fortifications de Paris.

20-30. Discussion de la loi sur les fortifications de Paris, à la chambre des députés.

25. Affaires des lettres attribuées à Louis-Philippe.

Février, 23. Loi sur le travail des enfants dans les manufactures.

25. Discussion de la loi sur les fonds secrets.

Avril, 3. Promulgation de la loi sur les fortifications.

27. Ordonnance royale sur l'organisation judiciaire de l'Algérie.

Mai, 10. Procès Darmès.

19. Échange de prisonniers en Algérie.

20. Combat du bois des Oliviers, près Médéah (Algérie).

Juin, 5. Rapport du général Bugeaud sur les avantages obtenus pendant la campagne de printemps en Algérie.

23. Mort de Garnier-Pagès.

25. Clôture de la session.

30. Traité de commerce entre la France et les Pays-Bas.

Juillet, 5. Troubles à Toulouse à l'occasion du recensement.

13. Fin des troubles de Toulouse.

19. Ravitaillement de Mascara.

24. Dissolution du conseil municipal et de la garde nationale de Toulouse.

Août, 2. Désarmement de la garde nationale de Toulouse.

14. Troubles à Bordeaux à l'occasion du recensement.

15. Inauguration de la colonne de la grande armée à Boulogne.

26. Troubles à Lille à l'occasion du recensement.

25. Érection d'une chapelle à la mémoire de saint Louis, sur les ruines de Carthage.

Septembre, 8. Ordonnance du roi concernant l'organisation de l'armée sur le pied de paix et sur le pied de guerre.

9. Émeute à Mâcon.

9-12. Troubles à Clermont-Ferrand à l'occasion du recensement.

13. Arrivée du 17e léger à Paris. — Attentat Quénisset.

18. Ordonnance du roi relative à un emprunt de 150 millions contre des rentes 3 pour 100.

23. Circulaire du garde des sceaux au sujet des comités de réforme électorale.

26-27. Question du droit de visite. — Capture du brick français *le Marabout* par un bâtiment anglais.

30. Ravitaillement de Mascara.

Octobre, 3. Ravitaillement de Milianah.

18. Adjudication de l'emprunt de 150 millions.

25-30. Inondations dans le midi de la France.

30. Ravitaillement de Médéah.

Novembre, 5. Campagne d'automne dans la province d'Oran.

Décembre, 7. Ordonnance concernant l'organisation des corps d'infanterie et de cavalerie indigènes dans l'Algérie.

9. Acquittement des prévenus dans l'affaire des troubles de Toulouse.

10. Razia sur la tribu des Bordjes (Algérie).

20. Traité sur le droit de visite, signé à Londres par les plénipotentiaires des cinq grandes puissances.

23. Arrêt de la cour des pairs dans l'affaire Quénisset. — Difficultés diplomatiques avec l'Espagne, à l'occasion des lettres de créance de l'ambassadeur français, M. Salvandy.

27. Ouverture des chambres. — Déclaration de seize journaux de Paris au sujet de la condamnation du rédacteur en chef du *Journal du Peuple*, par la cour des pairs.

20-27. Soumission du marabout Sidi-Mohammed-ben-Abdallah-ould-Sidi-Chigr, compétiteur d'Abd-el-Kader.

ANNALES DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

TABLE ANALYTIQUE DU SECOND VOLUME.

SUITE DU LIVRE III.

Pages.

LOUIS XIV (1643-1715). 1

CHAP. IV. APOGÉE DU POUVOIR ROYAL. — PRÉPONDÉRANCE DE LA FRANCE EN EUROPE. ibid.

§ Ier. *Mazarin. — Guerres à l'extérieur et à l'intérieur.* ibid.

Anne d'Autriche régente. — Mazarin. ibid.

Politique extérieure. — Continuation du système de Richelieu. — Bataille de Rocroi. — Paix de Westphalie. 3

La fronde. 4

Événements extérieurs. — Continuation de la guerre contre l'Espagne. — Alliance de la France avec Cromwell. — Paix des Pyrénées. — Mort de Mazarin. 16

§ II. *Louis XIV. — Colbert, Louvois.* 20

Louis XIV commence à régner par lui-même. — Son caractère. — Prépondérance de la France en Europe. ibid.

Colbert (1661-1683). — État des finances, de l'industrie et du commerce, à l'avénement de Colbert au ministère. 25

Finances. 27

Industrie et commerce. 30

Lettres et arts. 35

Louvois (1666-1691). 36

Armée de terre. ibid.

Marine. 38

§ III. *Guerres de Flandre et de Hollande.* 41

1° Guerre de Flandre. ibid.

2° Guerre de Hollande. 50

§ IV. *Apogée de la puissance de Louis XIV. — Guerre pour la succession d'Angleterre.* 58

Chambres de réunion. — Déclaration du clergé. ibid.

Révocation de l'édit de Nantes. 59

Ligue d'Augsbourg. 60

Guerre pour la succession d'Angleterre. ibid.

Bataille de la Hogue. 63

Pages.

Incendie du Palatinat. 65

Victoires de Luxembourg et de Catinat. 66

Paix de Ryswick. 68

§ V. *Guerre pour la succession d'Espagne.* 69

Prétentions élevées par l'Autriche, la Bavière et la France, relativement à la succession d'Espagne. ibid.

Guerre de la succession d'Espagne. 74

Défaite de Catinat en Italie. — Il est remplacé par Villeroi. ibid.

Campagne du maréchal de Vendôme en Italie. 75

Bataille de Friedlingen. 76

Victoire de Hochstett. 77

Défaite de Hochstett. ibid.

Bataille de Ramillies. — Perte de la Flandre. 80

Bataille de Turin. — Perte de l'Italie. 81

Succès des Anglais en Espagne. ibid.

La France est envahie par la frontière du Sud. ibid.

Succès de Philippe V en Espagne. 82

Bataille d'Oudenarde. — La France est envahie par la frontière du Nord. ibid.

Hiver de 1709. — Misère de la France. Louis XIV offre de traiter. — Ses propositions sont rejetées. 83

Bataille de Malplaquet. 84

Victoire de Villaviciosa en Espagne. 85

Mort de l'empereur Joseph Ier. ibid.

Victoire de Denain. ibid.

Paix d'Utrecht. 86

Traités de Rastadt et de Bade. 87

Traité avec la Bavière. 88

Mort de Louis XIV. ibid.

Affaires de religion sous le règne de Louis XIV. 89

CHAP. V. DÉCADENCE ET AVILISSEMENT DU POUVOIR ROYAL. — LA FRANCE, ABAISSÉE A L'INTÉRIEUR, RÈGNE ENCORE PAR LES IDÉES. 91

Louis XV (1715-1774). ibid.

§ Ier. *Minorité de Louis XV. — Ré-*

Pages.
gence du duc d'Orléans. — Réaction contre le gouvernement de Louis XIV. 91
Minorité de Louis XV. — Régence du duc d'Orléans. ibid.
Opérations financières. — Chambres ardentes. 92
Banque de Law. — Essais pour établir le crédit. 93
Changements dans la politique extérieure. — Dubois, vendu à l'Angleterre, fait déclarer la guerre à l'Espagne. — Mort de Dubois et du régent. 96
Guerre de l'Espagne contre la quadruple alliance. — Conspiration de Cellamare. 97
§ II. *Ministères du duc de Bourbon et du cardinal Fleury.—Guerre de Pologne et guerre pour la succession d'Autriche.* 99
Ministère du duc de Bourbon. ibid.
Ministère de Fleury. 102
Difficultés entre l'Espagne et l'Autriche terminées par la médiation de la France et de l'Angleterre. ibid.
Guerre de Pologne. — La Lorraine réunie à la France par le traité de Vienne. 103
Paix de Vienne. 105
Guerre pour la succession d'Autriche. 106
Mort de Fleury. 110
La Sardaigne et la Prusse se détachent de la France. ibid.
Revers des Français et de leurs alliés. 111
Bataille de Dettingen. 112
Les Français forcent le passage des Alpes. ibid.
La France déclare la guerre à l'Angleterre. 113
Campagne de Louis XV en Flandre. — Maladie du roi. — Bataille de Fontenoy. 114
Batailles de Plaisance et de Raucourt. 123
Déclaration de guerre à la Hollande. — Révolte de Gênes. 124
Guerre maritime contre l'Angleterre. 125
Paix d'Aix-la-Chapelle. 126
État de l'Europe à la paix d'Aix-la-Chapelle. — Puissance de madame de Pompadour. — Mouvement philosophique et littéraire. ibid.
§ III. *Guerre de sept ans. — Pacte de famille. — Paix de Paris.* 128
Guerre contre l'Angleterre. ibid.
Conquête de l'île de Minorque par les Français. 130
Pages.
Conquête de la Saxe par Frédéric II. — La France lui déclare la guerre. 131
Victoire de Hastenbeck. — Convention de Kloster-Severn. — Batailles de Prague, de Kolin, de Jaegerndorf. — Bataille de Rosbach. ibid.
Batailles de Zorndorf et de Hochkirchen. — Avénement du duc de Choiseul au ministère. 133
Désastres de Frédéric II. ibid.
Victoires des Français à Corbach et à Clostercamp. — Dévouement du chevalier d'Assas. 134
Désastres des Français dans les autres parties du monde. 136
Pacte de famille. ibid.
Paix de Paris et de Hubertsbourg. 137
§ IV. *Histoire intérieure, depuis le traité d'Aix-la-Chapelle jusqu'à celui de Paris.* 139
Attentat contre la personne du roi. 140
Abolition des jésuites. 141
Mort de la marquise de Pompadour. 143
Occupation d'Avignon et du comtat Venaissin. 144
Conquête de la Corse. ibid.
§ V. *Histoire intérieure, depuis la disgrâce du duc de Choiseul jusqu'à la mort de Louis XV.* 145
Disgrâce du duc de Choiseul. ibid.
Suppression des parlements. 146
Banqueroute de Terray. 148
Pacte de famine. ibid.
Parc aux cerfs. 149
Premier partage de la Pologne. 150
Mort de Louis XV. ibid.
§ VI. *Révolution philosophique en France. — Influence des idées françaises en Europe.* ibid.
CHAP. VI. LA FRANCE RÉTABLIT SA PUISSANCE A L'EXTÉRIEUR. — ELLE CONTINUE A DOMINER LE MONDE PAR LES IDÉES. — PRÉLIMINAIRES DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. 155
LOUIS XVI (1774-1792). ibid.
§ Ier. *Histoire extérieure.* ibid.
Affaires de Bavière. ibid.
Guerre d'Amérique. 156
Déclaration d'indépendance des États-Unis. ibid.
La France se déclare pour les États-Unis. ibid.
L'Espagne déclare la guerre à l'Angleterre. 159
Neutralité armée. 160

Pages.
L'Angleterre s'empare des Antilles hollandaises. 161
Succès des Français et des Américains. ibid.
Victoires des Anglais en Europe et en Amérique. — Victoires de Suffren dans les Indes. ibid.
Paix de Versailles. ibid.
Négociations avec la Suède. 163
§ II. *Histoire intérieure.* ibid.
Ministère de Maurepas. ibid.
Projets de Turgot. — Rappel des parlements. 164
Administration de Turgot. 166
Malesherbes au ministère. 167
Réaction contre Turgot. ibid.
Renvoi de Turgot. 169
Premier ministère de Necker. ibid.
Triomphe de la cour. ibid.
Ministère de Clugny. 172
Necker, ministre. ibid.
Necker présente le compte rendu. 175
Chute de Necker. 177
Joly de Fleury remplace Necker. ibid.
Mort de Maurepas. — Vergennes le remplace. 178
D'Ormesson, contrôleur général. ibid.
Calonne remplace d'Ormesson. ibid.
Assemblée des notables. 179
Ouverture de l'assemblée. 182
De Fourqueux, contrôleur général. 185
De Brienne, premier ministre. ibid.
§ III. *États généraux. — Commencement de la révolution française.* 189
Convocation des états généraux. ibid.
Second ministère de Necker. 191
Cahiers des bailliages. 195

LIVRE IV.

FRANCE DÉMOCRATIQUE. 198
Chap. Ier. Assemblée constituante. ibid.
§ Ier. *États généraux.* ibid.
Ouverture des états généraux. ibid.
Vérification des pouvoirs. 199
§ II. *Assemblée nationale.* 200
Serment du jeu de paume. 201
Séance royale du 23 juin. 202
Renvoi de Necker. — Prise de la Bastille. 207
Commencement de l'émigration. ibid.
Rappel de Necker. 208
§ III. *Assemblée constituante.* 209
Du 4 août au 5 octobre. ibid.
Affaire du *veto.* 210
Famine. 211
Projets de la cour et de l'émigration. 213
Journées des 5 et 6 octobre. 215
Des journées d'octobre à la fuite du roi. 216
Fuite du roi; son arrestation à Varennes. 219
Journée du 17 juillet 1791. 220
Du 17 juillet au 1er octobre 1791. 225
Chap. II. Assemblée législative. 226
§ Ier. *Du 1er octobre 1791 au 10 août 1792.* ibid.
Préparatifs de la guerre. 227
Ministère girondin. 229
Premières opérations militaires. 231
Journée du 20 juin. 233
Préparatifs du 10 août. 236
Journée du 10 août. 241
§ II. *Du 10 août à la Convention.* 245
La Commune s'empare du pouvoir. ibid.
Journées de septembre. 248
Des journées de septembre au 21 septembre. — Suppression du comité de surveillance. 255
Bataille de Valmy. — Retraite des Prussiens. ibid.
Chap. III. Convention nationale. 256
§ Ier. *Depuis le 21 septembre jusqu'à la chute des Girondins.* ibid.
Préliminaires. ibid.
Lutte entre la Montagne et la Gironde. 257
Séance du 25 septembre. 258
Séance du 20 octobre. 261
Jugement de Louis XVI. 267
§ II. *Du 21 janvier au 2 juin 1793.* 275
Situation militaire. ibid.
Situation intérieure. 276
Préparatifs du 31 mai. 277
Insurrection du 31 mai. 282
Journée du 2 juin. 283
§ III. *Du 2 juin au 9 thermidor.* 284
Insurrection girondine. 285
Insurrection vendéenne. ibid.
Affaires extérieures. 286
Constitution de 1793. ibid.
Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. ibid.
Résistance de la Convention contre les ennemis de la France : 1° contre les girondins; 289
2° contre les Vendéens; ibid.
3° contre l'étranger; ibid.
4° contre les anarchistes. ibid.
Fête du 10 août 1793. 290
Régime de la terreur. ibid.
Les enragés et les hébertistes. 293
Mesures de salut public. 296
Journée du 5 septembre. 299
Succès de nos armées. 300

Pages.

Tribunal révolutionnaire. 301
La guerre en Vendée et aux frontières. ibid.
Lutte entre le comité de salut public et la Commune. 302
Attaques des indulgents. ibid.
Insurrection des hébertistes. 303
Procès des dantonistes. ibid.
Succès des armées. 305
Mesures d'organisation sociale prises par le comité de salut public. ibid.
Marine, guerre maritime et colonies. 309
Loi du 22 prairial. 313
Séance du 8 thermidor. 327
Journée du 9 thermidor. 344
Considérations sur le 9 thermidor. 388
§ IV. *Du 9 thermidor à la fin de la session conventionnelle.* 401
Première époque. Du 9 thermidor au rappel des girondins, 18 ventôse an III. 405
Discussion relative au tribunal révolutionnaire. 406
Barrère propose de compléter le comité de salut public. 409
Les thermidoriens font entrer six nouveaux membres au comité de salut public et autant au comité de sûreté générale. 410
Abolition de la loi du 22 prairial. 411
Fréron attaque Fouquier-Tinville. ibid.
La séance permanente est levée. — Réorganisation de la garde nationale. 412
Fréron propose de raser l'hôtel de ville. 413
Le tribunal criminel de Paris remplace provisoirement le tribunal révolutionnaire. ibid.
Nouvelle discussion sur le tribunal révolutionnaire. 414
Discussion relative à la nouvelle organisation des comités. 415
Séance du 26 thermidor. 418
Loi sur la réorganisation des comités. 424
Réception de l'ambassadeur des États-Unis. 425
Discussion sur la liberté de la presse. ibid.
Diminution du nombre des comités révolutionnaires. 426
Tallien essaie de rassurer la Convention sur les vues contre-révolutionnaires de son parti. 427
Dénonciation de Lecointre contre sept membres des deux anciens comités. 428
Victoires de nos armées. 429
Progrès de la réaction. 430

Pages.

Translation des restes de Marat au Panthéon. 431
Fermeture du club des Jacobins. ibid.
Rappel des soixante-treize. 432
Décision relative aux girondins mis hors la loi. 433
Les lois sur le *maximum* sont rapportées. 434
Création d'une commission chargée d'examiner la conduite de Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, Barrère et Vadier. ibid.
Réorganisation du tribunal révolutionnaire. ibid
Rapport de Courtois sur les papiers de Robespierre. 435
La Convention porte de dix-huit à trente-six francs par jour l'indemnité allouée à chacun de ses membres. ibid.
Progrès de la réaction. — La jeunesse dorée brise le buste de Marat. — Compagnies de Jésus et du Soleil. 436
Sieyès se met en scène. ibid.
La Convention décrète l'impression des lettres adressées à Robespierre par ses collègues. ibid.
Fréron présente un projet de décret pour la révision des lois révolutionnaires. 437
Nouvelle pétition en faveur des girondins mis hors la loi. ibid.
Billaud, Collot, Barrère et Vadier sont décrétés d'accusation. ibid.
Rappel des girondins mis hors la loi. 438
Seconde époque. Du rappel des girondins au 12 vendémiaire. ibid.
Sieyès présente la loi dite de grande police. ibid.
Disette factice. — Boissy-d'Anglas, chargé du soin de l'approvisionnement, propose de mettre à la ration les habitants de Paris. 439
Commencement de l'insurrection du 12 germinal. 440
Journée du 12 germinal. — La salle de la Convention est envahie par le peuple. ibid.
Le peuple évacue la salle de la Convention. — Attaques des réacteurs contre les députés populaires. 441
Du 12 germinal au 1er floréal. — Neuf députés montagnards sont, sur la dénonciation de Tallien, condamnés à la déportation. 442
Décret ordonnant le désarmement des terroristes. ibid.

Pages.
Création d'une commission chargée de préparer les lois organiques. 443
Découverte d'un complot démocratique. — Arrestation d'un député. — Massacre des prisonniers par les réacteurs, à Lyon. ibid.
Du 1er floréal au 4 prairial. 444
Misère du peuple. — Pénurie du trésor public. — Mesures financières adoptées par la Convention. ibid.
Commencement de l'insurrection du 1er prairial. 445
Le peuple envahit la salle de la Convention. — Meurtre de Féraud. 446
Décret ordonnant l'élargissement des patriotes arrêtés au 12 germinal. — Établissement d'une commission extraordinaire pour remplacer les comités. ibid.
Le peuple est forcé d'évacuer la salle. — Les décrets qui viennent d'être votés sont rapportés. — Arrestation d'un grand nombre de députés montagnards. 447
Journée du 2 prairial. ibid.
Désarmement du faubourg Saint-Antoine. ibid.
Troisième époque. Du 5 prairial an III au 14 vendémiaire. — Condamnation et exécution des prisonniers du 1er prairial. 448
Le tribunal révolutionnaire est supprimé. ibid.
Mesures proposées pour sortir de la difficulté financière. 449
Lutte de la réaction contre le parti royaliste. ibid.
Situation des armées. ibid.
Manœuvres des royalistes. — Situation de la Vendée. 450
Affaires de Quiberon. ibid.
Anniversaire du 9 thermidor. 451
Expédition de l'Île-Dieu. ibid.
Manœuvres royalistes. ibid.
Discussion et adoption de la constitution. — Continuation des manœuvres royalistes. ibid.
La Convention cherche à s'appuyer sur les patriotes. 452
Convocation des assemblées primaires pour l'adoption de la constitution. ibid.
Commencement de l'insurrection du 13 vendémiaire. ibid.
Journée du 13 vendémiaire. — Barras est chargé du commandement de la force publique; il s'adjoint Bonaparte, qui triomphe des insurgés. 453
Quatrième époque. Du 14 vendémiaire au 4 brumaire. — Incertitude de la Convention sur le sort qu'elle doit réserver aux vaincus. ibid.
Rapport de Barras. — La Convention use de clémence. 454
Formation d'une commission chargée de proposer des mesures de salut public. — Les lois de 1792 et de 1793 contre les prêtres réfractaires et les émigrés sont remises en vigueur. ibid.
CHAP. IV. DIRECTOIRE. 456
§ Ier. *Du 6 brumaire an* IV *au* 18 *fructidor an* V. ibid.
Période parlementaire, du 6 brumaire an IV au 30 frimaire. ibid.
Événements militaires, du 1er germinal an IV au 29 germinal an V. — Campagne d'Italie. 458
Situation intérieure de la France, du 1er nivôse an IV au 18 fructidor an V. 459
Conspiration de Babeuf. — Affaire du camp de Grenelle. 460
Conspiration royaliste. 461
Renouvellement des conseils. ibid.
Coup d'État du 18 fructidor. 462
Événements militaires, du 1er floréal an IV au 20 prairial an V. 463
Départ de l'expédition d'Égypte. — Prise d'Alexandrie. — Destruction de la flotte française à Aboukir. ibid.
Événements militaires en Allemagne et en Italie. 464
§ II. *Du* 18 *fructidor an* V *au* 18 *brumaire an* VIII. 465
Politique intérieure, du 18 fructidor an V au 30 prairial an VI. ibid.
Merlin et la Réveillère-Lépaux sont remplacés au Directoire par Moulins et Roger-Ducos. 469
Conquête de l'Égypte. 470
Prise de Jaffa. — Siége de Saint-Jean d'Acre. ibid.
Bataille du Mont-Thabor. 471
Levée du siége de Saint-Jean d'Acre. ibid.
Victoire d'Aboukir. ibid.
Situation des armées du Rhin, de la Suisse, de l'Italie et de la Hollande. ibid.
Bataille de Zurich. 472
Brune force le duc d'York à capituler. 473
Événements intérieurs, du 30 prairial au 18 brumaire. ibid.
Changements opérés dans le ministère. ibid.

Pages.
Travaux législatifs. 474
Loi des otages. ibid.
Fermeture du club du Manége. 475
Anniversaire du 10 août. ibid.
Démission de Bernadotte. ibid.
Bonaparte quitte l'Égypte. 476
Il arrive en France. ibid.
Révolution du 18 brumaire. 478
CHAP. V. CONSULAT. 480
§ Ier. *Du 20 brumaire au 2 nivôse an* VIII. — *Création du gouvernement consulaire.* ibid.
Proclamation publiée par Bonaparte. ibid.
Formation d'un nouveau ministère. 481
Modération du nouveau pouvoir. ibid.
Réunion des commissions législatives. 482
Mesures prises par le nouveau gouvernement. ibid.
Les commissions législatives s'assemblent chez le premier consul. ibid.
Rédaction et acceptation du nouveau pacte social. ibid.
Les nouveaux pouvoirs créés par la constitution de l'an VIII entrent en fonction. 483
§ II. *Du 2 nivôse an* VIII *au 9 vendémiaire an* IX.
Ouverture de la session législative. 484
Mesures financières. ibid.
Organisation administrative. ibid.
Clôture de la session législative. 485
Répression des troubles de la Vendée. ibid.
Campagne de 1800, en Italie. 486
État des forces ennemies. ibid.
Premières opérations sur le Rhin. ibid.
Passage des Alpes. 487
Proclamation de la république cisalpine. ibid.
Bataille de Marengo. 488
Mélas demande un armistice. — Triomphe de Bonaparte. ibid.
Anniversaire du 14 juillet. 489
Intrigues royalistes. ibid.
Complot républicain. ibid.
Seconde session du Corps législatif. 490
Machine infernale. ibid.
Reprise des hostilités. 491
Bataille de Hohenlinden. ibid.
Traités de paix. 492
Droit de visite. ibid.
Derniers succès en Égypte. — Mort de Kléber. — Évacuation de l'Égypte. 493
L'Angleterre demande la paix. 494
§ III. *Du 9 vendémiaire an* IX *au 26 floréal an* XI. ibid.
Troisième session du Corps législatif. ibid.
Pages.
Création de la république italienne. 495
Session extraordinaire de l'an X. — Promulgation du concordat. ibid.
Création de la Légion d'honneur. 496
Paix d'Amiens. ibid.
Consulat à vie. 497
Mécontentements intérieurs. — Mauvaises dispositions de l'Angleterre. 498
Saint-Domingue et la Guadeloupe. 499
Session de l'an XI. 500
§ IV. *Du 26 floréal an* XI *au 29 floréal an* XII.
Rupture de la paix d'Amiens. 501
Dispositions extérieures. 502
Camp de Boulogne. 503
Session de l'an XII. ibid.
Conspiration de Georges Cadoudal, Pichegru et Moreau. 504
Mort du duc d'Enghien. 505
Machinations diplomatiques de la Grande-Bretagne. ibid.
Napoléon empereur. 506

LIVRE V.

EMPIRE. 508
CHAP. Ier. DE L'ÉTABLISSEMENT DU GOUVERNEMENT IMPÉRIAL AU TRAITÉ DE FONTAINEBLEAU (27 octobre 1807).
§ Ier. *Du 29 floréal an* XII (19 mai 1804) *au 10 nivôse an* XIV (31 décembre 1805). ibid.
Installation des dignitaires de l'empire et formation des maisons impériales. ibid.
Sacre de l'empereur. 509
Ouverture du Corps législatif. 510
Campagne de 1805. ibid.
Changement dans la constitution du gouvernement hollandais. — Création du royaume d'Italie. ibid.
Réunion de la Ligurie au territoire français. 511
Dispositions pour une descente en Angleterre. ibid.
L'Angleterre et la Russie forment contre la France une nouvelle coalition. 515
La Suède et l'Autriche accèdent à la coalition. ibid.
Motifs de la coalition. 516
L'Autriche commence les hostilités. ibid.
L'empereur revient à Paris et dénonce la guerre contre l'Autriche. 517
Succès de Napoléon. — Il entre à Vienne. ibid.
Bataille d'Austerlitz. — Signature des

Pages.
préliminaires de la paix avec l'Autriche. 517
Conduite peu loyale de la Prusse pendant cette campagne. 518
Signature de la paix avec l'Autriche. 519
Bataille de Trafalgar. ibid.
§ II. *Année 1806.* 525
Mort de Pitt. ibid.
Conquête du royaume de Naples, dont la couronne est donnée à Joseph Bonaparte. ibid.
La Hollande est érigée en royaume en faveur de Louis Bonaparte. 526
Création de fiefs immédiats de l'empire. ibid.
Création des majorats. 527
Formation de la confédération du Rhin. ibid.
Dissolution de l'empire d'Allemagne. — Établissement de l'empire d'Autriche. 528
Résultats de ces révolutions. ibid.
Session de 1806. 529
Négociations avec la Russie et l'Angleterre. 530
La Prusse recommence les hostilités. 531
Bataille d'Iéna et d'Auerstaedt. — Signature d'un armistice. 532
Décret de Berlin. 534
Régularisation de l'état politique et religieux des juifs en France et en Italie. ibid.
Organisation des gardes nationales. — Tribunaux maritimes, etc. 535
Ambassade à Constantinople. ibid.
§ III. *Du 1er janvier au 27 octobre 1807.* 536
Représailles de l'Angleterre. ibid.
Opérations militaires en Silésie. 537
Reprise des hostilités en Pologne. ibid.
Bataille d'Eylau. ibid.
Combats d'Ostrolenka et de Braunsberg. 538
Siége de Stralsund. ibid.
Siége et prise de Dantzig. 539
Manœuvres de l'Angleterre en Calabre et à Constantinople. ibid.
Résultat des travaux du grand sanhédrin. 548
Formation d'une réserve. — Levées de troupes. ibid.
Nouvelles accessions à la confédération du Rhin. ibid.
Les hostilités continuent. — Bataille de Friedland. ibid.
Défaite d'un corps d'armée prussien. 541
Traité de Tilsitt. ibid.
Napoléon à Paris. — Session législative. — Suppression du Tribunat. 542
Principaux résultats de la session. ibid.
Création de la cour des comptes. 543
Atteintes portées à la liberté de la presse et à l'inamovibilité judiciaire. ibid.
Réunion des îles Ioniennes à l'empire. ibid.
Chap. II. Du traité de Fontainebleau au divorce de Napoléon (16 décembre 1809). ibid.
§ Ier. *Fin de l'année* 1807. ibid.
Traité de Fontainebleau. — Expédition contre le Portugal. ibid.
Bombardement de Copenhague. 544
Traité avec le Danemark. ibid.
L'armée française en Portugal. ibid.
Représailles de l'Angleterre. — Droit de visite. ibid.
§ II. *Année* 1808.
Blocus continental. — Nouvelles dispositions. 546
Forces de l'Angleterre. ibid.
Agrandissement de territoire. — Levées de troupes. ibid.
Défaite des Anglais en Calabre. ibid.
Entrée des troupes françaises à Rome. 547
Mesures administratives. ibid.
Nouvelle noblesse. ibid.
Création du corps des juges auditeurs. 548
Nouvelle organisation de l'université. ibid.
Guerre d'Espagne. — Projets de Napoléon. ibid.
Divisions de la famille royale en Espagne. 549
Entrée des troupes françaises en Espagne. ibid.
Projet de fuite de la famille royale. ibid.
Les Français entrent à Madrid. 550
Napoléon et la famille royale d'Espagne à Bayonne. ibid.
Abdication du roi d'Espagne. ibid.
Insurrection en Espagne. ibid.
Junte de Madrid; elle choisit Joseph Bonaparte pour roi. 551
Junte d'État convoquée à Bayonne. ibid.
L'insurrection s'organise. ibid.
Prise d'une flotte française par les insurgés, à Cadix. ibid.
Travaux de la Junte de Bayonne. ibid.
Combat de Médina-del-Rio-Seco. 552
Combat de Pesquera. — Capitulation de Baylen. ibid.
Conséquences de cette capitulation. 553
Insurrection du Portugal. — Intervention de l'Angleterre. ibid.
Mécontentements en Allemagne. 554

Pages.
Convention avec la Prusse. 554
Entrevue d'Erfurth. ibid.
Session du Corps législatif. ibid.
Sénatus-consultes. ibid.
Départ de Napoléon pour l'Espagne. — Son arrivée à Vittoria. 555
Batailles de Burgos et d'Espinosa. 556
Revue de l'empereur. ibid.
Bataille de Tudela. ibid.
Entrée à Madrid. ibid.
Succès en Catalogne. 557
Installation du roi d'Espagne. ibid.
Doctrines gouvernementales de l'empereur. ibid.
§ III. *Année* 1809. ibid.
Suite des opérations militaires en Espagne. ibid.
Défaite de l'armée anglaise. 558
Prise de Ferrol. 559
Dispositions prises par Napoléon avant de quitter l'Espagne. ibid.
Entrée de Joseph à Madrid. ibid.
Siége et prise de Saragosse. ibid.
Opérations en Portugal. 560
Combat de Medellin. 561
Combat de la Sierra-Morena. ibid.
Rentrée du maréchal Soult en Galice. ibid.
Grand-duché de Toscane. ibid.
Levées de troupes. — Décrets divers. ibid.
Perte de Cayenne, de la Guiane française et de la Martinique. 562
Les Anglais incendient nos vaisseaux sur nos côtes. ibid.
Cinquième coalition. ibid.
Forces de la France. 563
Forces de l'Autriche. ibid.
Napoléon va prendre le commandement de l'armée. ibid.
Bataille d'Abensberg. 564
Prise de Landshut. ibid.
Escalade de Ratisbonne. ibid.
Suite des opérations. — Nouvelles dispositions de l'empereur. ibid.
Combat d'Ebersberg. 565
Succès de Bernadotte et de Poniatowski. ibid.
Prise de Vienne. ibid.
Passage du Danube. — Destruction du pont construit sur ce fleuve. — Bataille d'Essling. ibid.
Mort de Lannes. — Retraite des Français. 566
Jonction de l'armée d'Italie. ibid.
Bataille de Wagram. ibid.
Préliminaires de la paix de Vienne. 567
Opérations de l'armée d'Italie. ibid.

Pages.
Prise de Raab. 567
Expédition des Anglais contre Naples. ibid.
Expédition des Anglais dans les Pays-Bas. 568
Traité de Vienne. ibid.
CHAPITRE III. — DU DIVORCE DE NAPOLÉON A LA DÉCLARATION DE GUERRE A LA RUSSIE. ibid.
§ Ier. *Fin de l'année* 1809. ibid.
Retour de Napoléon à Paris. — Dissolution de son mariage. — Session du Corps législatif. ibid.
Suite des opérations militaires en Espagne. 569
Batailles de Maria et de Belchite. ibid.
Bataille de Talavera. 570
Bataille d'Arzobispo. ibid.
Retraite des Anglais. ibid.
Opérations diverses. — Siége de Girone. ibid.
§ II. *Année* 1810. 571
Traité avec la Suède ; adhésion au système continental. ibid.
Création du grand-duché de Francfort. 572
Cession de territoire à la Bavière. ibid.
Division des États romains en deux départements. ibid.
Presse. — Prisons. 573
Dotation de la couronne. — Domaine extraordinaire. ibid.
Session du Corps législatif. ibid.
Code pénal et lois diverses. ibid.
Mariage de Napoléon avec Marie-Louise. 574
Voyage de l'empereur et de l'impératrice. ibid.
Disgrâce de Fouché. ibid.
Réunion de la Hollande à l'empire. 575
Bernadotte est appelé à l'héritage du trône de Suède. ibid.
Colonies. ibid.
Armée d'Espagne. 576
Opérations en Portugal. ibid.
Expédition de Naples contre Messine. 577
Modifications du blocus continental. — Destruction de marchandises anglaises. ibid.
Institution de cours prévôtales et de tribunaux de douane. 578
Divers sénatus-consultes. ibid.
CHAPITRE IV. — DE LA RUPTURE AVEC LA RUSSIE AU RETOUR DE NAPOLÉON A PARIS. ibid.
§ Ier. *Année* 1811. ibid.
Rupture avec la Russie. ibid.
Armées de Portugal et d'Espagne. 579

Pages.
Défaite d'un corps d'armée anglais. 579
Retraite du Portugal. ibid.
Bataille de Fuentes-Onoro. 580
Bataille d'Albuera. ibid.
Prise de Tarragone. ibid.
Siége de Sagonte. 581
Enfants-trouvés. ibid.
Nouvelles levées. ibid.
Envahissement du duché d'Oldenbourg. ibid.
Naissance du roi de Rome. 582
Divers décrets. ibid.
Concile national. ibid.
Création d'un ordre impérial en Hollande. 583
Levée de 120,000 hommes. ibid.
§ II. *Année* 1812. ibid.
Alliance avec la Prusse. 584
Alliance avec l'Autriche. 585
Alliance de la Russie avec la Suède. ibid.
Mobilisation des gardes nationales. ibid.
Propositions de paix à l'Angleterre. 586
État des forces russes. ibid.
État des forces françaises. ibid.
Départ de Napoléon. ibid.
Premiers malheurs. 587
L'empereur de Russie à Moscou. 588
Combat d'Ostrowno; prise de Witepsk. ibid.
Combat de la Drissa. — Entrée dans Dunabourg. 589
Bataille de Smolensk. ibid.
Bataille de la Moskowa. 590
Entrée à Moscou. 591
Retraite de Moscou. 592
Combat de Maloiaroslawitz. ibid.
Combat de Viasma. 593
Arrivée de l'armée à Smolensk. ibid.
Combat de Krasnoï. ibid.
Passage de la Bérésina. 594
Napoléon quitte l'armée. 595
L'armée arrive à Wilna. ibid.
Passage du Niémen. ibid.
Armée d'Espagne. 596
Réunion de la Catalogne à la France. ibid.
Prise de Ciudad-Rodrigo par les Anglais. ibid.
Combat des Arapiles. ibid.
Conspiration Mallet. 597
Arrivée de Napoléon à Paris. ibid.
CHAPITRE V. — DU RETOUR DE NAPOLÉON A SA PREMIÈRE ABDICATION. 598
§ Ier. *Année* 1813. ibid.
Négociations diplomatiques. ibid.
Traité entre l'Angleterre et la Suède. ibid.
Traité entre la Suède et l'Espagne. ibid.
Déclaration de guerre à la Prusse. 598
Sixième coalition. 599
Loi de régence. ibid.
Ouverture de la session du Corps législatif. ibid.
Levées de troupes. ibid.
Situation de l'armée du Nord. 600
Le prince Eugène prend le commandement de l'armée. ibid.
Batailles de Weissenfels et de Lutzen. ibid.
Bataille de Bautzen. 601
Armistice de Plessitz. 602
Subsides de l'Angleterre. ibid.
Déclaration de guerre de l'Autriche. 603
Plans de campagne. ibid.
Reprise des hostilités. ibid.
Bataille de Dresde. 604
Défaite de Vandamme et de Macdonald. ibid.
Bataille de Dennewitz. 605
Batailles de Wachau et de Leipzig. ibid.
Combat de Hanau. 606
Levées de troupes. ibid.
Manifeste de Francfort. 607
Session du Corps législatif. 608
Ajournement du Corps législatif. ibid.
Armée d'Espagne. ibid.
Bataille de Vittoria. 609
Combat de Roncevaux. ibid.
Traité avec Ferdinand. 610
Les coalisés entrent en France. ibid.
1814. Napoléon part pour l'armée. ibid.
Combats de St-Dizier et de Brienne. ibid.
Bataille de la Rothière. 611
Congrès de Châtillon. ibid.
Combats de Champ-Aubert, de Montmirail, de Vauchamp. ibid.
Décision du traité de Châtillon. 612
Combats de Guignes et de Montereau. ibid.
Traité de Chaumont. 613
Prise de Lyon; retraite de Soult. ibid.
Combats de Bar et de la Ferté-sur-Aube. 614
Prise de Soissons. ibid.
Bataille de Craonne. ibid.
Combat de Laon. ibid.
Reprise de Reims. 615
Les Bourbons à Bordeaux. ibid.
Armée du Nord. ibid.
Armée d'Italie. ibid.
Combat d'Arcis-sur-Aube. ibid.
Bataille de Fère-Champenoise. 616
Levées de troupes. ibid.
Bataille de Paris. ibid.
Journée du 20 mars. 617

Pages.
Entrée des étrangers à Paris. 617
Proclamation de Schwartzemberg et des chefs de l'administration municipale. ibid.
Établissement d'un gouvernement provisoire. 618

LIVRE VI.

FRANCE CONSTITUTIONNELLE. 619
Chapitre Ier. — Première restauration. (Du 6 avril 1814 au 20 mars 1815). ibid.
Le comte d'Artois est nommé lieutenant général du royaume. ibid.
Conventions signées entre le lieutenant général et les puissances coalisées.
Réception de Louis XVIII à Londres. 620
Arrivée de Louis XVIII en France. ibid.
Déclaration de Saint-Ouen (2 mai 1814). ibid.
Rétablissement de la maison du roi. 621
Formation du ministère. 622
Rédaction de la charte. — Signature du traité de Paris. ibid.
Principales dispositions du traité. ibid.
Articles secrets du traité. 623
Ouverture des chambres. ibid.
Discours du roi. ibid.
Discours du chancelier. 624
Claméurs des royalistes contre la charte. ibid.
Mesures prises par le ministre de la guerre. 625
Mesures prises par le ministre de la marine. ibid.
Mesures prises par le directeur général de la police. — Ordonnance sur l'observation du dimanche. ibid.
Session de 1814-1815. 626
Présentation d'un projet de loi sur la presse. ibid.
Effet de cette mesure sur l'opinion publique. ibid.
Le ministre de l'intérieur fait à la chambre un exposé de la situation de la France. ibid.
Discussion du projet de loi sur la liberté de la presse. 627
Impression produite par le vote de cette loi. — Discussion et vote de la chambre des pairs. 628
Lois de finances. ibid.
Loi sur la liste civile. ibid.
Présentation d'un projet de loi sur les biens des émigrés. ibid.
Discussion de ce projet à la chambre des députés. 629
Discussion du même projet à la chambre des pairs. ibid.
Autres projets de loi. ibid.
Pétitions diverses. ibid.
Clôture de la session. ibid.
Congrès de Vienne. 630
Projets sur Napoléon. 632
Mécontentement de l'armée. 633
Mécontentement du peuple. ibid.
Conduite de la cour. 634
Sécurité de la cour. ibid.
Napoléon arrive en France. ibid.
Proclamations datées du golfe Juan. ibid.
La nouvelle du débarquement de Napoléon est annoncée à Paris. 635
Mesures prises par le gouvernement royal. ibid.
Arrivée de Napoléon à Grenoble. 636
Entrée de Napoléon à Lyon. ibid.
Mesures prises par le gouvernement. ibid.
Séance royale à la chambre des députés. ibid.
Le comte d'Artois passe une revue de la garde nationale. 637
Progrès de Napoléon. ibid.
Incertitudes de la cour. ibid.
Départ de Louis XVIII. ibid.
Louis XVIII se retire en Belgique. ibid.
Entrée de Napoléon à Paris. 638
Chapitre II. — Cent jours. (Du 20 mars au 8 juillet 1815). ibid.
Formation du ministère. ibid.
La duchesse d'Angoulême essaie vainement d'organiser la guerre civile à Bordeaux; elle s'embarque pour l'Espagne. ibid.
Inutiles tentatives du duc d'Angoulême dans le Midi; il part aussi pour l'Espagne. ibid.
Déclaration du congrès de Vienne. — Traité du 25 mars, entre les puissances coalisées. 639
Démarches faites par Napoléon pour obtenir le maintien de la paix. ibid.
Préparatifs pour la guerre. ibid.
L'empereur se décide à prendre l'offensive. ibid.
Convocation de l'assemblée du champ de mai. 640
Acte additionnel aux constitutions de l'empire. 641
Assemblée du champ de mai. ibid.
Ouverture de la session. ibid.
L'empereur va se mettre à la tête de

Pages.
l'armée; force de cette armée et des armées ennemies. 642
Trahison de Bourmont. ibid.
Batailles de Ligny et des Quatre-Bras. ibid.
Bataille de Waterloo. ibid.
Arrivée de Napoléon à Paris; la chambre des représentants se déclare en permanence. 643
La chambre des représentants demande l'abdication de Napoléon. ibid.
Abdication de Napoléon. ibid.
Intrigues de Fouché. 644
Incertitudes de la chambre sur le choix du chef du gouvernement. 645
Formation d'un gouvernement provisoire. 646
Les chambres passent à l'ordre du jour sur la proposition de proclamer Napoléon II. ibid.
Envoi de plénipotentiaires au quartier général des alliés. 647
Napoléon offre de se mettre à la tête de l'armée. — Son offre est refusée. — Il part pour Rochefort. ibid.
Napoléon se rend sur le vaisseau anglais le *Bellérophon*. ibid.
Napoléon arrive dans la rade de Plymouth; enthousiasme du peuple anglais. 648
Le ministère anglais décide que l'empereur sera déporté à Sainte-Hélène; protestation de Napoléon. ibid.
Napoléon est conduit à Sainte-Hélène. 649
Davoust se retire avec l'armée française sous les murs de Paris. ibid.
L'armée française évacue la capitale. 650
Fouché propose à la chambre le rappel des Bourbons. ibid.
Fouché se rend au quartier général de Wellington; il est présenté à Louis XVIII. 651
Les ennemis font leur entrée dans Paris. ibid.
Fouché annonce à la chambre l'arrivée de Louis XVIII. ibid.
Wellington fait occuper le palais de la Chambre. ibid.
CHAPITRE III. — SECONDE RESTAURATION. 652
LOUIS XVIII. ibid.
§ I. *Ministère Talleyrand-Fouché.* (Du 8 juillet au 24 septembre 1815.) ibid.
Les fonctionnaires de la première restauration reprennent leurs places.— La garde nationale prend la cocarde blanche. 652
Louis XVIII fait son entrée dans Paris. ibid.
Formation du ministère. ibid.
Dissolution de la chambre. ibid.
Modification de la constitution de la chambre des pairs. ibid.
Esprit du ministère. 653
Ordonnance réactionnaire. ibid.
Licenciement de l'armée. ibid.
Création d'une nouvelle armée et d'une garde royale. 654
Résistance désespérée de quelques places fortes. 655
Les ennemis dévastent les monuments et les musées. ibid.
Esprit de la nouvelle chambre. ibid.
Fouché et Talleyrand quittent le ministère. 656
§ II. *Premier ministère Richelieu.* (Du 25 septembre 1815 au 29 décembre 1818.) ibid
Formation d'un nouveau ministère; le duc de Richelieu est nommé président. ibid.
Prétentions exorbitantes des chefs de la coalition. ibid.
Traités de 1815. 657
Événements du Midi. 658
Massacre des patriotes et des bonapartistes à Marseille. ibid.
Assassinat du maréchal Brune; massacres dans le département de Vaucluse. 659
Sanglantes réactions dans le Languedoc; brigandages des verdets. ibid.
Meurtre du général Ramel. 660
Ouverture de la session de 1816. 661
Formation du bureau de la chambre des députés. 662
Adresse. ibid.
Loi suspendant la liberté individuelle. ibid.
Loi pour la répression des cris séditieux. 663
Loi sur les cours prévôtales. ibid.
Loi dite d'amnistie. ibid.
Projet ministériel. 664
Contre-projet de la commission. ibid.
Discussion et vote de la loi dite d'amnistie. 665
Présentation d'un projet de loi sur les élections. ibid.
Contre-projet de la commission. 666
Vote du budget. ibid.
Exécutions de Labédoyère, Ney, etc. 667
Mariage du duc de Berry. ibid.

Pages.
Changements opérés dans la constitution de l'Institut; dissolution de l'école polytechnique; traité avec les Suisses. 668
Événements de Grenoble. ibid.
Progrès de la congrégation. ibid.
Dissolution de la chambre des députés. 669
Composition de la nouvelle chambre; ouverture de la session de 1817. ibid.
Présentation d'une loi électorale. 670
Projets de lois réactionnaires. ibid.
Lois de finances. 671
Disette. ibid.
Troubles à Lyon. ibid.
Conspiration de l'épingle noire. 672
Modification du ministère. ibid.
Ouverture de la session de 1818. ibid.
Présentation d'un projet de concordat. ibid.
Loi sur le recrutement. ibid.
Vote du budget. 673
Congrès d'Aix-la-Chapelle. — Note secrète. ibid.
Élections. 674
Ouverture de la session de 1819. ibid.
§ III. *Ministère Dessoles-Decazes.* (Du 29 décembre 1818 au 18 novembre 1819.) ibid.
Formation du ministère. ibid.
Vote d'une récompense nationale au duc de Richelieu. ibid.
Projets de lois sur la responsabilité ministérielle et sur le changement de l'année financière. ibid.
Proposition Barthélemy. 675
Troubles dans le Midi. ibid.
Rejet de la proposition Barthélemy, par la chambre des députés. 676
Nouvelle législation de la presse. — Clôture de la session. ibid.
État florissant de la France. 677
Le parti libéral s'éloigne du ministère. —Élections.—Nomination de l'abbé Grégoire. ibid.
Dissolution du ministère. ibid.
§ IV. *Ministère Decazes.* (Du 20 novembre 1819 au 16 mars 1820.) 678
Composition du nouveau cabinet. ibid.
Ouverture de la session de 1820. ibid.
Annulation de l'élection de l'abbé Grégoire. ibid.
Situation des partis. — Application du système de bascule. 679
Assassinat du duc de Berry. 680
Présentation de trois lois d'exception. ibid.
Chute de M. Decazes. ibid.

Pages.
§ V. *Deuxième ministère Richelieu.* (Du 20 mars 1820 au 15 décembre 1821.) 680
Composition du nouveau ministère. ibid.
Discussion et vote des lois sur la liberté individuelle et sur la presse. 681
Discussion de loi électorale; établissement du double vote. ibid.
Troubles à Paris. ibid.
Clôture de la session. — Découverte d'une conspiration. 683
Naissance du duc de Bordeaux. ibid.
Situation intérieure des différents États de l'Europe. ibid.
Élections. 684
Entrée de MM. de Villèle et Corbière au ministère. ibid.
Ouverture de la session de 1821. ibid.
Nouvelles lois réactionnaires. ibid.
Événements extérieurs. 685
Mort de Napoléon. 686
Renouvellement du premier cinquième de la chambre.—Ouverture de la session de 1822. —Chute du ministère. ibid.
§ VI. *Ministère Villèle.* (Du 15 décembre 1821 au 4 janvier 1828.) 687
Composition du ministère. ibid.
Épuration des administrations. ibid.
Nouvelles lois contre la presse; procès de tendance. 688
Sociétés secrètes; ventes charbonnières. ibid.
Conspiration des élèves de Saumur; complots de Béfort, de Berton, des sergents de la Rochelle. ibid.
Effet produit sur l'esprit public par les procès faits aux conspirateurs. 689
Renouvellement du deuxième cinquième de la chambre. 690
Congrès de Vérone. ibid.
Session de 1823. — Discussion sur la guerre d'Espagne. — Expulsion de Manuel. ibid.
Entrée de l'armée française en Espagne; marchés Ouvrard. 691
Opérations de l'armée d'Espagne; entrée du duc d'Angoulême à Madrid. 692
Ordonnance d'Andujar. ibid.
Siége de Cadix; prise du Trocadéro. ibid.
Vengeances de Ferdinand. ibid.
Dissolution de la chambre des députés. 693
Nomination de nouveaux pairs. ibid.
Modification du ministère. ibid.
Intrigues électorales. ibid.
Ouverture de la session de 1824. ibid.
Loi sur la septennalité de la chambre des députés. 694

Pages.
Rejet de la loi sur la conversion des rentes à la chambre des pairs. 694
M. de Châteaubriand quitte le ministère; formation du parti royaliste constitutionnel. ibid.
Présentation et retrait de la loi sur le sacrilége. ibid.
Loi sur le recrutement de l'armée. ibid.
Vote du budget; clôture de la session. ibid.
Nouvelle modification du cabinet. 695
Rétablissement de la censure. ibid.
Mort de Louis XVIII. ibid.
CHARLES X ROI. 696
§ VII. *Suite du ministère Villèle.* ibid.
Ouverture de la session de 1825. ibid.
Loi d'indemnité. ibid.
Sacre de Charles X. 697
Mort de Courier et du général Foy. ibid.
Ouverture de la session de 1826; rejet de la loi du droit d'aînesse, par la chambre des pairs. ibid.
Réjouissances publiques. ibid.
Projets de loi sur l'enseignement et sur l'exercice de la médecine. 698
Souscriptions en faveur des Grecs. ibid.
Processions du Jubilé. 699
Attaques du comte de Montlosier contre les jésuites. ibid.
Ouverture de la session de 1827. ibid.
Présentation de la loi dite *de justice et d'amour.* ibid.
Forces respectives des partis. 700
La chambre des pairs renvoie au président du conseil une pétition du comte de Montlosier contre les jésuites. ibid.
Discussion de la loi *de justice et d'amour* à la chambre des députés. ibid.
Pétition adressée au roi par l'Académie française. ibid.
Retrait de la loi *de justice et d'amour.* 701
Réjouissances à Paris. ibid.
Licenciement de la garde nationale. ibid.
Clôture de la session. ibid.
Rétablissement de la censure. ibid.
Intervention en Grèce; bataille de Navarin. ibid.
Mort de Girardin, de Manuel, de la Rochefoucauld-Liancourt. — Troubles à l'occasion des funérailles de ce dernier. 702
Dissolution de la chambre. ibid.
Élections libérales; troubles à Paris. 703
Chute du ministère Villèle. 703
§ VIII. *Ministère Martignac.* (Du 4 janvier 1828 au 8 août 1829.) ibid.
Formation d'un ministère royaliste constitutionnel. ibid.
Ouverture de la session de 1828. 704
Lois diverses. ibid.
La chambre des députés ordonne une enquête sur les actes du précédent ministère. ibid.
Vote d'un emprunt. 705
Envoi d'une armée en Grèce. ibid.
Ouverture de la session de 1829. ibid.
Présentation des lois municipale et départementale. ibid.
Voyage du roi dans les départements de l'Est; vote du budget; chute du ministère. ibid.
§ IX. *Ministère Polignac.* (Du 8 août 1829 au 29 juillet 1830.) 706
Composition du cabinet. ibid.
Condamnation du *Journal des Débats.* ibid.
Sociétés secrètes. ibid.
Démissions des fonctionnaires publics. ibid.
Modification du cabinet. ibid.
Ouverture de la session de 1830. 707
Adresse de la chambre des députés. ibid.
Réponse du roi à cette adresse. ibid.
Dissolution de la chambre des députés. ibid.
Nouvelle modification du ministère. ibid.
Expédition d'Alger. ibid.
Manœuvres électorales. 708
Incendies dans les départements du nord-ouest. ibid.
Résultat des élections. 709
RÉVOLUTION DE 1830. ibid.
Journée du 26 juillet. ibid.
Journée du 27. ibid.
Journée du 28. 712
Journée du 29. 713
Journée du 30. 714
Journée du 31. ibid.
Journées du 1er et du 2 août. ibid.
Journée du 3 août. 715
Du 4 au 9 août. ibid.
Charles X et sa famille s'embarquent pour l'Angleterre. 716
CONCLUSION. ibid.
TABLEAU CHRONOLOGIQUE des événements survenus depuis l'établissement de la monarchie de 1830 jusqu'au 1er janvier 1842. 718

FIN.

FRANCE
après le traité
DE LUNÉVILLE
en 1803
Dressée par L. Dussieux
en 1840
MER DU NORD
ANGLETERRE
LA MANCHE
Londres
Pas de Calais
Pas de Calais
Somme
Seine Inf.re
Seine et Oise
Seine et Marne
Paris
Oise
Aisne
Eure
Eure et Loir
Calvados
Orne
Manche
Côtes du Nord
Finistère
Ille et Vilaine
Morbihan
Mayenne
Sarthe
Maine et Loire
Loire Inf.re
Loire et Cher
Loir et Cher
Loiret
Yonne
Cher
Nièvre
Indre
Indre et Loire
Vendée
Deux Sèvres
Vienne
Haute Vienne
Creuse
Allier
Puy de Dôme
Charente Inf.re
Charente
Dordogne
Corrèze
Cantal
Lot
Lot et Garonne
Gironde
Lozère
Aveyron
Landes
Gers
Tarn
Hérault
Haute Garonne
Hautes Pyrénées
Ariége
Aude
Pyrénées Or.
G. DE GASCOGNE
Monts Pyrénées
ESPAGNE

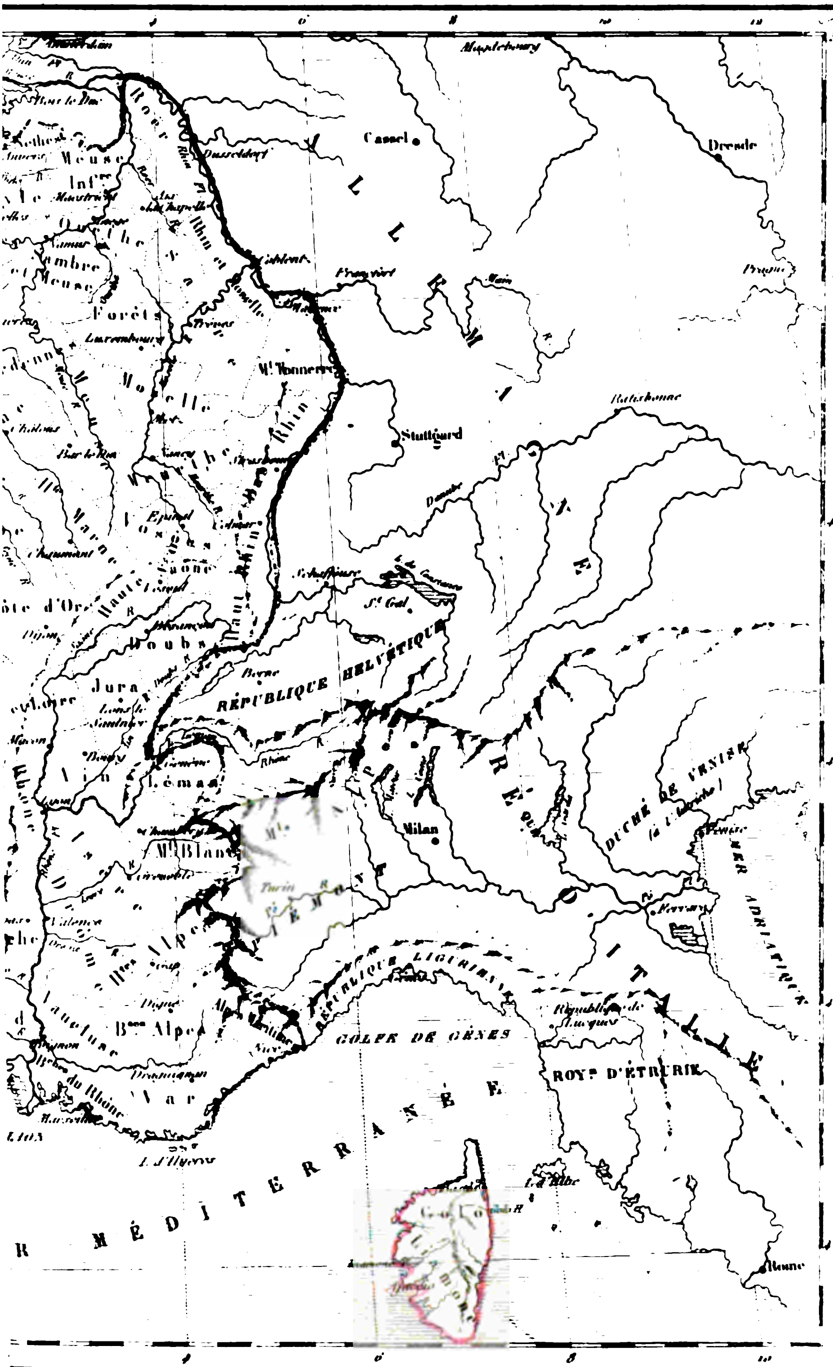
Magdebourg
Cassel
Dresde
Dusseldorf
Coblentz
Francfort
Mayence
Trèves
Luxembourg
Mt Tonnerre
Stuttgard
Ratisbonne
Danube
Strasbourg
Colmar
Haut Rhin
Rhin et Moselle
Roer
Meuse Infre
Sambre et Meuse
Forêts
Moselle
Meurthe
Vosges
Épinal
Haute Saône
Doubs
Jura
Lons le Saulnier
Ain
Léman
Schaffouse
L. de Constance
St Gal
Berne
RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE
Mt Blanc
Grenoble
Valence
Drôme
Htes Alpes
Bes Alpes
Vaucluse
Digne
Draguignan
Var
du Rhône
Marseille
I. d'Hyères
Turin
PIÉMONT
Milan
DUCHÉ DE VENISE
(à l'Autriche)
MER ADRIATIQUE
RÉPUBLIQUE LIGURIENNE
GOLFE DE GÊNES
République de Lucques
ROYme D'ÉTRURIE
ITALIE
ALLEMAGNE
MÉDITERRANÉE
I. d'Elbe
Rome

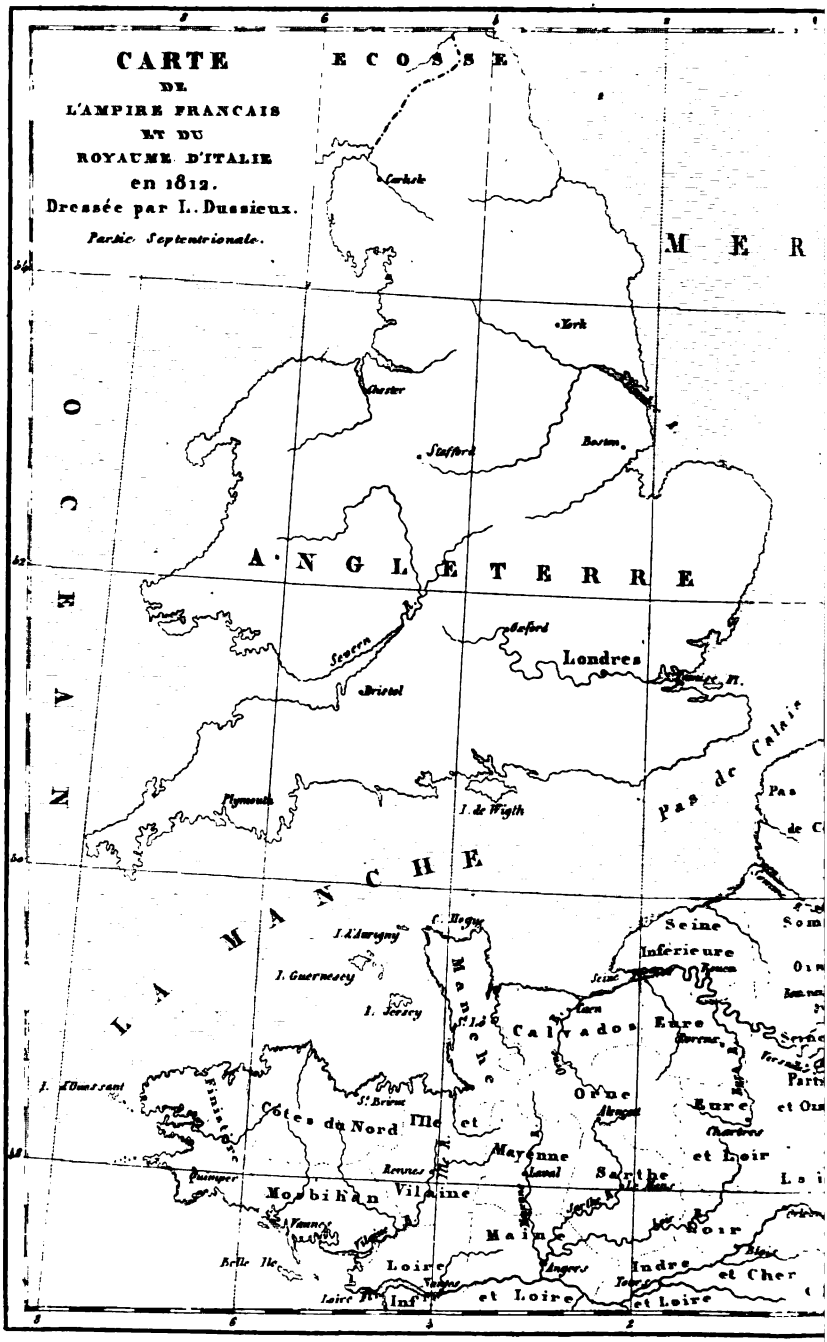
CARTE
DE
L'AMPIRE FRANCAIS
ET DU
ROYAUME D'ITALIE
en 1812.
Dressée par L. Dussieux.
Partie Septentrionale.
ECOSSE
MER
OCEAN
ANGLETERRE
LA MANCHE
Carlisle
York
Chester
Stafford
Boston
Severn
Oxford
Londres
Bristol
Plymouth
I. de Wigth
Pas de Calais
I. d'Aurigny
I. Guernesey
I. Jersey
Manche
Seine Inferieure
Calvados
Eure
Orne
Eure et Loir
Côtes du Nord
Ille et Vilaine
Mayenne
Sarthe
Mosbihan
Maine
Loire
Indre et Loire
Cher
Finiatère
Quimper
Vannes
Belle Ile
Rennes
Laval
Angers
Chartres
Rouen
Seine
Caen
Alençon
Tours
Nantes
Loire Inf.
Loire et Loire

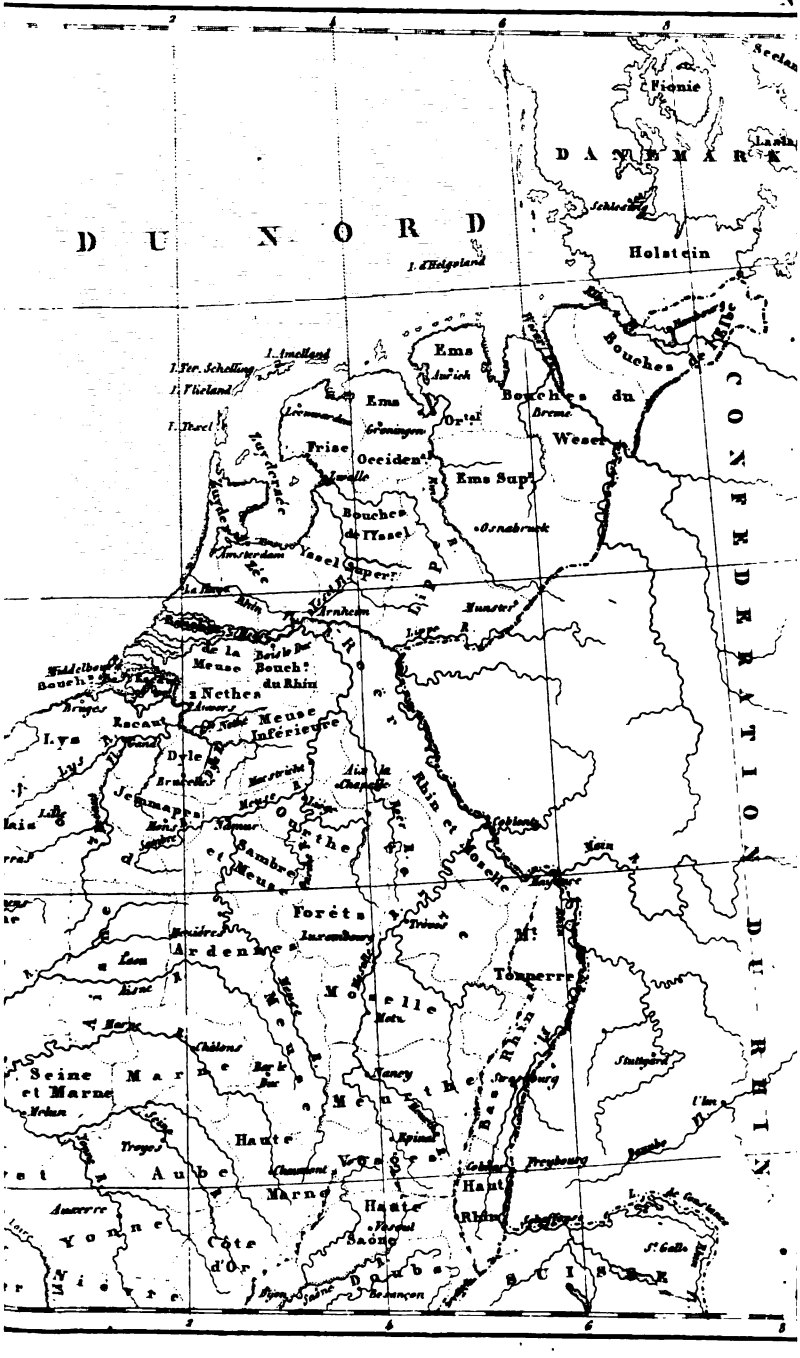

DU NORD
DANEMARK
Fionie
Holstein
Schleswig
I. d'Helgoland
I. Ter. Schelling
I. Vlieland
I. Texel
I. Amelland
Ems
Ems
Ems Sup.
Bouches du Weser
Bouches de l'Elbe
Groningen
Frise Occiden.
Zuyderzée
Bouches de l'Yssel
Yssel Superr.
Amsterdam
Arnheim
Osnabruck
Munster
Lippe R.
Rhin
Meuse
Bouch. du Rhin
Nethes
Meuse Inférieure
Escaut
Lys
Dyle
Brueges
Jemmapes
Namur
Ourthe
Sambre et Meuse
Aix la Chapelle
Rhin et Moselle
Coblentz
Mayence
Forêts
Ardennes
Luxembourg
Trèves
Mt Tonnerre
Moselle
Metz
Châlons
Seine et Marne
Marne
Meurthe
Nancy
Strasbourg
Bas Rhin
Stuttgard
Ulm
Haute Marne
Troyes
Aube
Vosges
Epinal
Haut Rhin
Freybourg
Schaffouse
Lac de Constance
St Gall
Auxerre
Yonne
Côte d'Or
Nièvre
Haute Saône
Vesoul
Saône
Dijon
Doubs
Besançon
SUISSE
CONFEDERATION DU RHIN

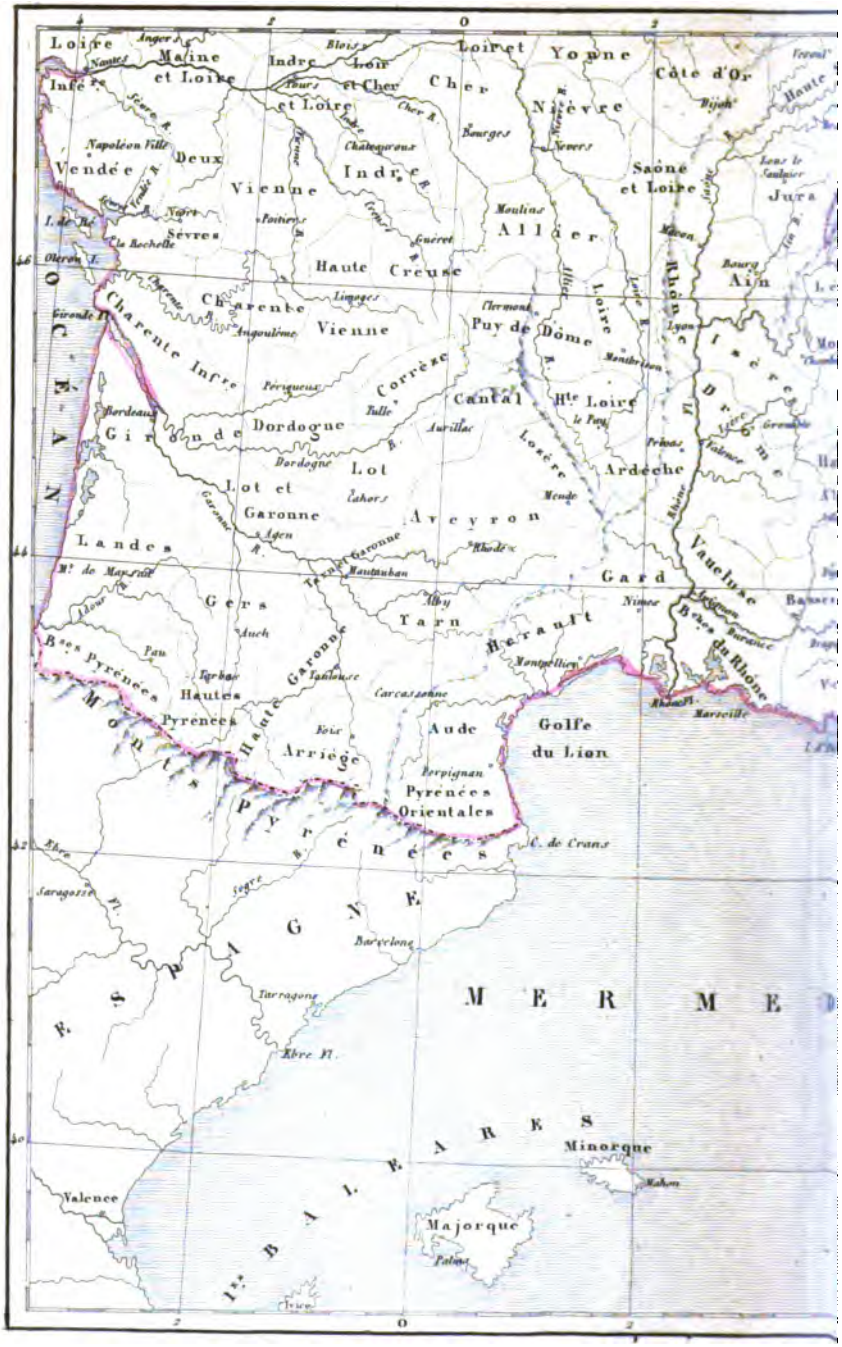

Loire
Maine et Loire
Indre et Loire
Loir et Cher
Cher
Loir et
Yonne
Côte d'Or
Nièvre
Vendée
Deux
Vienne
Indre
Saône et Loire
Jura
Allier
Sèvres
Haute Creuse
Charente
Vienne
Puy de Dôme
Rhône
Ain
Charente Infre
Corrèze
Cantal
Hte Loire
Isère
Drôme
Gironde
Dordogne
Lot
Lot et Garonne
Aveyron
Ardèche
Landes
Gard
Vaucluse
Gers
Tarn
Hérault
Bses Pyrénées
Hautes Pyrénées
Haute Garonne
Arriège
Aude
Golfe du Lion
Pyrénées Orientales
Monts Pyrénées
C. de Crans
Saragosse
Barcelone
Tarragone
Ebre Fl.
Minorque
Mahon
Valence
Majorque
Palma
Ivice
OCÉAN
ESPAGNE
MER MED
BALEARES

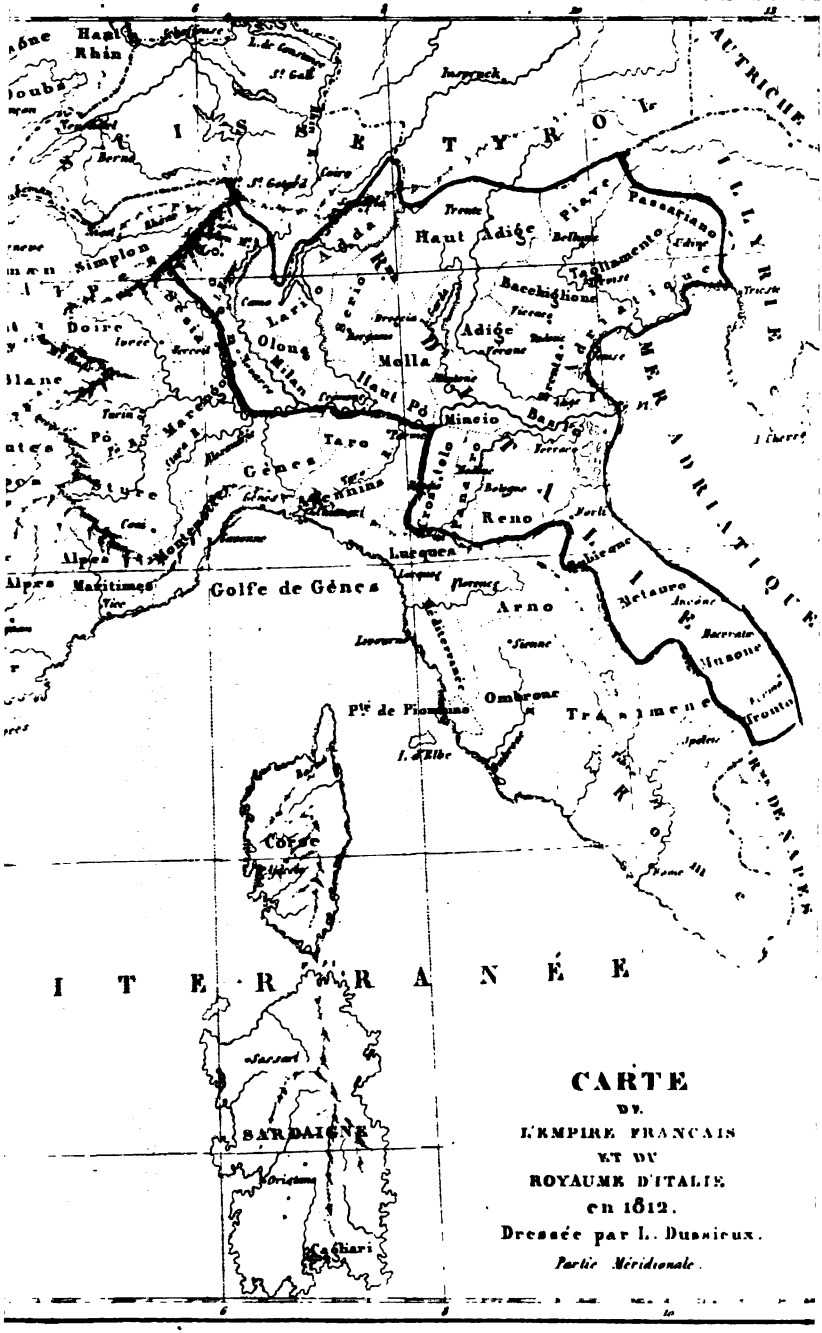
CARTE
DE
L'EMPIRE FRANÇAIS
ET DU
ROYAUME D'ITALIE
en 1812.
Dressée par L. Dussieux.
Partie Méridionale.
AUTRICHE
ILLYRIE
MER ADRIATIQUE
Golfe de Gênes
SARDAIGNE
Corse
Haut Rhin
Simplon
Doire
Alpes
Alpes Maritimes
Haut Adige
Adige
Mella
Haut Pô
Mincio
Taro
Gênes
Reno
Lucques
Arno
Ombrone
Trasimene
Metaure
Musone
Tronto
Passariano
Tagliamento
Bacchiglione
Pte de Piombino
I. d'Elbe
Cagliari
Sassari
Oristano
Turin
Milan
Brescia
Verone
Padoue
Venise
Trente
Innspruck
Coire
St Gall
Berne
Turin
Ivrée
Coni
Alexandrie
Gênes
Lucques
Florence
Livourne
Sienne
Ancône
Bologne
Ferrare
Rimini
Forli
Pesaro
Fano
Urbin
Spoleto
Rome
Nome
Tivoli
Ancône
Macerata
Fermo
Ascoli
Aquila
Sulmone
Capoue
Naples
Terracine
Gaëte
Pontine
Pte de Piombino
Pte de Fiombino

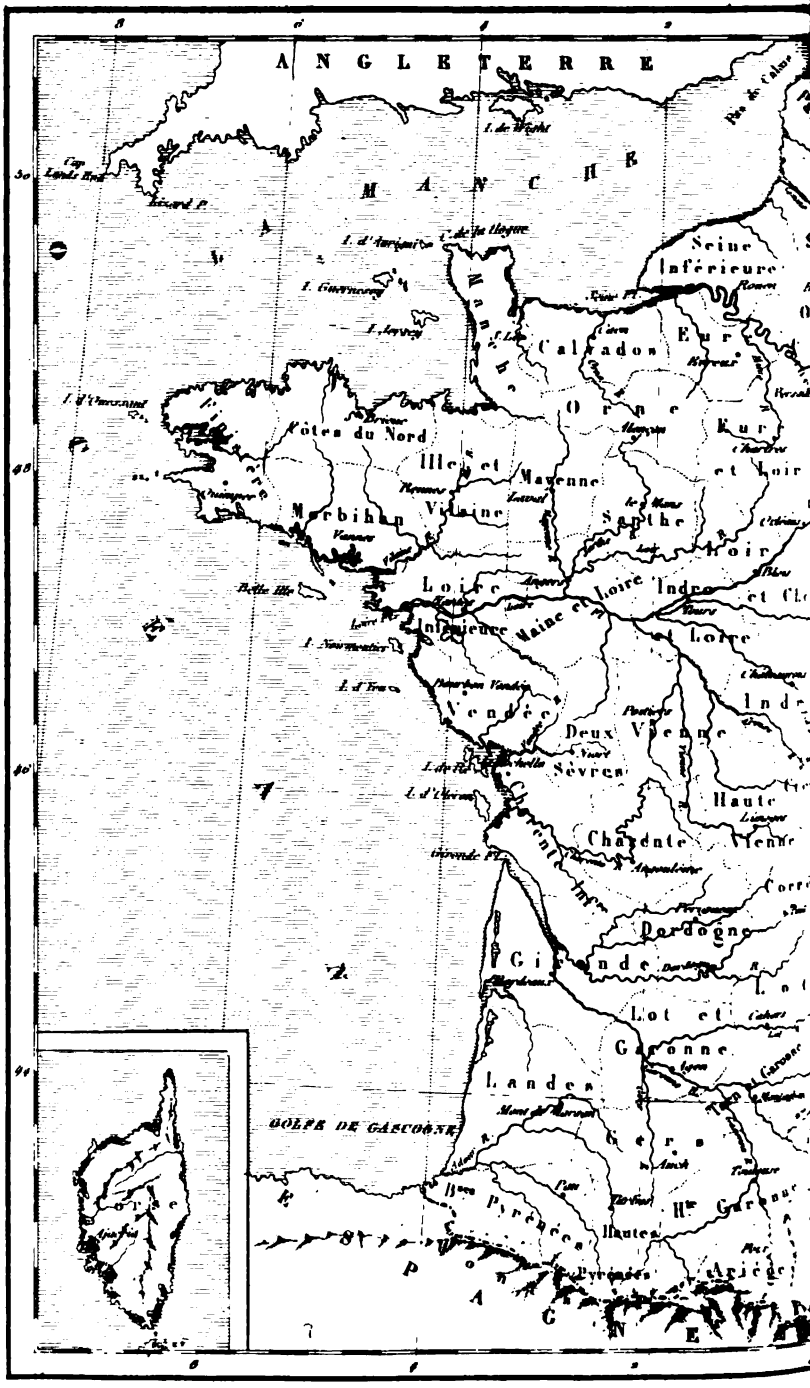
ANGLETERRE
MANCHE
Seine Inférieure
Calvados
Orne
Côtes du Nord
Ille et Vilaine
Mayenne
Sarthe
Morbihan
Loire
Maine et Loire
Indre et Loire
Vendée
Deux Sèvres
Vienne
Haute Vienne
Charente
Dordogne
Gironde
Lot et Garonne
Landes
Gers
Pyrénées
Hautes Pyrénées
Ariège
GOLFE DE GASCOGNE
Corse

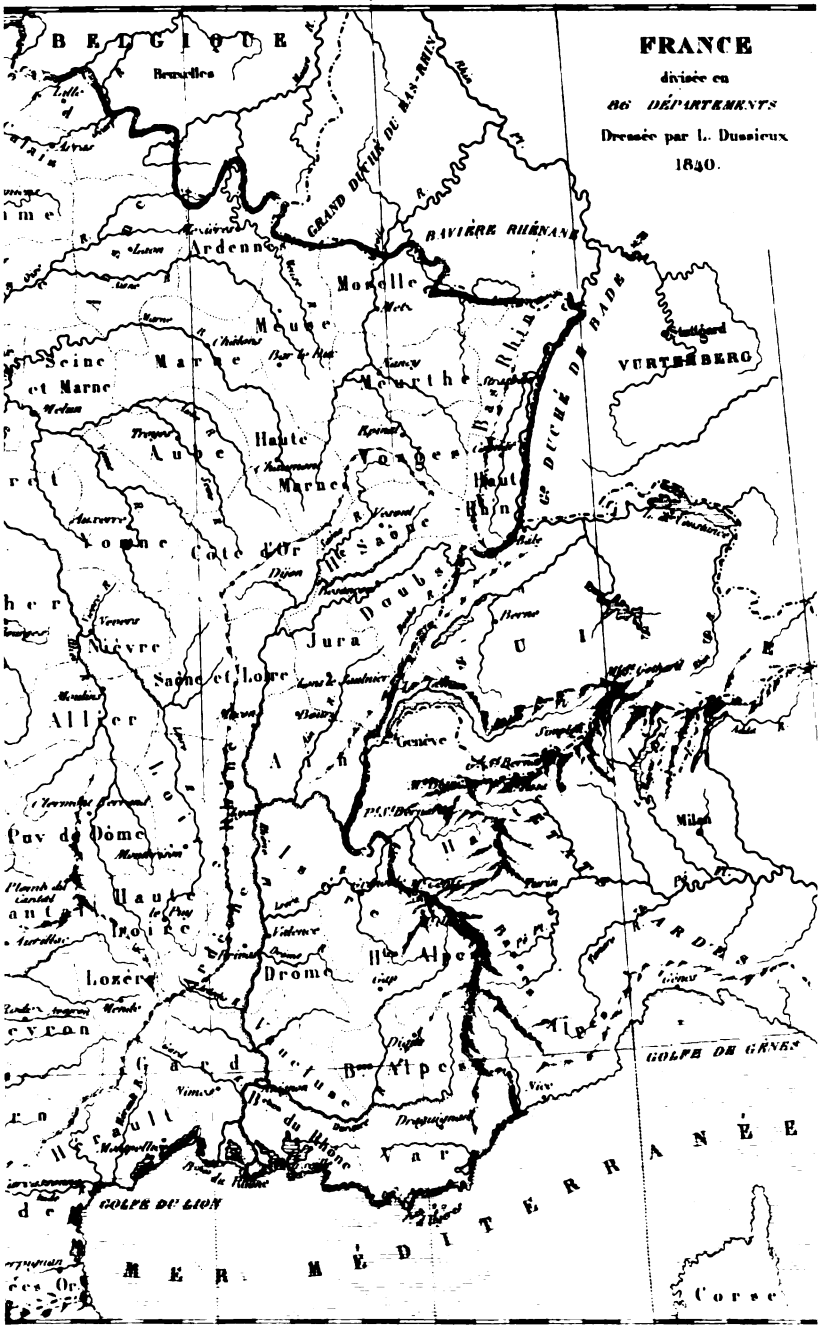
FRANCE
divisée en
86 DÉPARTEMENTS
Dressée par L. Dussieux
1840.
BELGIQUE
Bruxelles
GRAND DUCHÉ DU BAS-RHIN
BAVIÈRE RHÉNANE
Ardennes
Moselle
Meuse
Marne
Seine et Marne
Meurthe
Haute Marne
Aube
Vosges
Haut Rhin
Bas Rhin
Gd DUCHÉ DE BADE
VURTEMBERG
Stuttgard
Yonne
Côte d'Or
Hte Saône
Doubs
Jura
Nièvre
Saône et Loire
Allier
Ain
Genève
Puy de Dôme
Haute Loire
Lozère
Drôme
Hte Alpes
Gard
Bs Alpes
Var
Hérault
Bs du Rhône
GOLFE DU LION
GOLFE DE GÊNES
MER MÉDITERRANÉE
Milan
Corse

FEB 15 1951